HISTOIRE
DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

AVEC

Les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCCLXVII, *juſques & compris l'année* M. DCCLXIX.

TOME TRENTE-SIXIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXXIV.

TABLE POUR L'HISTOIRE.

HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1767, juſques & compris l'année 1769. *Page 1*

CHANGEMENS arrivés dans la liſte des Académiciens, depuis l'année 1767, juſques & compris 1769. Page 5

Liſte des Académiciens qui compoſoient l'Académie en 1769. 6

HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Obſervations ſur une Cornaline antique du cabinet de M.gr le duc d'Orléans. 11

Obſervations ſur une Améthyſte du cabinet de M.gr le duc d'Orléans. 18

Mémoire ſur la corruption des Romains, & ſur les cauſes de la guerre civile entre Céſar & Pompée. 27

Mémoire hiſtorique ſur l'Éloquence chez les Romains. 34

Mémoire ſur les erreurs populaires des Romains. 48

Idée générale de la Géographie d'Hérodote. 56

Addition au Mémoire précédent. Sur l'Araxe des Maſſagètes, ſelon Hérodote. 69

Erreur d'Hérodote ſur l'Araxe. 76

*Des Fleuves du nom d'*Araxe. 79

Sur la meſure du Stade employé par Hérodote; pour ſervir de ſuite au Mémoire ſur l'idée générale de la Géographie de cet Écrivain. 86

Deux différentes routes de l'Itinéraire d'Antonin, qui de Péluſe conduiſoient à Héliopolis. 99

Mémoire dans lequel on prouve que dans les ſiècles précédens, il y avoit beaucoup de cauſes de malheur qui n'exiſtent plus préſentement. 110

Obſervations ſur un ancien Manuſcrit, qui contient un recueil de Chroniques, attribué communément à Frédégaire. 119

Obſervations ſur un Écu d'or de l'empereur Louis de Bavière, ſemblable aux Écus d'or frappés en France ſous Philippe de Valois, depuis 1337 juſqu'en 1346. 128

Obſervations hiſtoriques ſur l'origine & le règne de Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne Trans-jurane, & ſur l'étendue de ce royaume. 142

PREMIER MÉMOIRE. *De quelle Maiſon étoit iſſu Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne Trans-jurane en 888.* 144.

Obſervations ſur pluſieurs Monumens de l'antiquité, ſur-tout du moyen âge. 159

ARTICLE I. Ibid.

ARTICLE II. *Sur Mercure Marunus.* 163

ARTICLE III. *Sur une Traduction allemande d'Onoſander.* 164

ARTICLE IV. *Traduction françoiſe de Valère-Maxime.* 165

ARTICLE V. *Sur un Titre original de 913.* 166

Observations sur le Recueil qui a pour titre Formulæ Alsaticæ. 176

Vision de l'empereur Charles-le-Gras, roi de France & d'Italie. 207

Devises, Inscriptions & Médailles faites par l'Académie. 234

ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCLXVII, jusques & compris M. DCCLXIX.

Éloge de M. Hardion. 237

Éloge de M. Tercier. 245

Éloge de M. Ménard. 253

Éloge de M. de Noinville. 257

TABLE POUR LES MÉMOIRES.

TOME TRENTE-SIXIÈME.

HUITIÈME MÉMOIRE sur les Phéniciens. Histoire des premiers hommes, selon Sanchoniaton. Par M. l'Abbé MIGNOT. Page 1

Neuvième Mémoire sur les Phéniciens. Origine de l'idolâtrie chez les Phéniciens. Par M. l'Abbé MIGNOT. 30

Dixième Mémoire sur les Phéniciens. Des Dieux mortels adorés en Phénicie. Par M. l'Abbé MIGNOT. 53

Onzième Mémoire sur les Phéniciens. Du culte religieux des Phéniciens. Par M. l'Abbé MIGNOT. 86

Mémoire historique & critique sur les Langues orientales. Par M. DE GUIGNES. 113

Examen critique des Annales Chinoises, ou *Mémoire sur l'incertitude des douze premiers siècles de ces Annales, & de la chronologie Chinoise.* Par M. DE GUIGNES. 164

Idée de la Littérature Chinoise en général, & particulièrement

TABLE

des Historiens & de l'étude de l'Histoire à la Chine. Par M. DE GUIGNES. 190

Dissertation philologique & critique sur les Voyelles de la langue Hébraïque, & des langues Orientales, qui ont une liaison intime avec elle. Par M. DUPUY. 239

CHAPITRE I, *Où l'on examine si les lettres* aleph, hé, chet & haïn (א, ה, ח, ע) *doivent porter le nom de consonnes ou de voyelles, & quel est le sentiment de S.t Jérôme à cet égard.* 240

CHAPITRE II, *Où l'on prouve que les lettres* aleph, hé, chet & haïn, *n'ont jamais servi de voyelles dans le texte hébreu.* 250

CHAPITRE III, *Où l'on examine si, du temps de S.t Jérôme, & avant l'invention des points-voyelles, il y avoit dans le Texte sacré quelques signes qui en fixassent la lecture, au moins dans les endroits les plus importans.* 275

Recherches sur l'origine & la nature de l'Hellénisme, ou de la religion de la Grèce. Cinquième Mémoire. *Les Théophanies Païennes.* Par M. l'Abbé FOUCHER. 292

Recherches sur l'origine & la nature de l'Hellénisme, ou de la religion de la Grèce. Sixième Mémoire. *Les Théophanies Égyptiennes.* Par M. l'Abbé FOUCHER. 329

I.ere QUESTION. *Les Égyptiens ont-ils admis des Théophanies permanentes?* 330

II.e QUESTION. *En quel temps faut-il placer les grandes Théophanies des Égyptiens?* 361

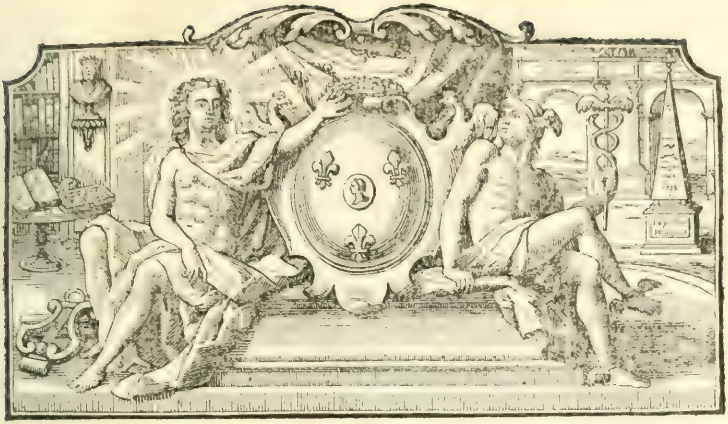
III.e QUESTION. *Les Égyptiens ont-ils admis des Théophanies postérieures à Ménès, leur premier Roi?* 383

Premier Mémoire sur les Mœurs des siècles héroïques. Par M. DE ROCHEFORT. 396

Second Mémoire sur les Mœurs des siècles héroïques. Par M. DE ROCHEFORT. 428

Troisième Mémoire sur les Mœurs des siècles héroïques. Par M. DE ROCHEFORT. 460

Observations générales sur l'état de la Grèce avant le règne de Thésée, pris pour l'époque de la naissance des siècles héroïques. Par M. DE ROCHEFORT. 481



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

CES deux volumes qui préſentent au Public les travaux de l'Académie, pendant les années 1767, 1768, 1769, ont l'avantage rare de débuter par un trait hiſtorique glorieux pour la Compagnie, pour les Lettres en général, pour le Prince même qui l'a fourni. Sa Majeſté le Roi de Danemarck ayant réſolu de viſiter les trois Académies, nous honora de ſa préſence le 3 Décembre 1768, dans une ſéance extraordinaire, tenue exprès pour le recevoir. M. le Beau, alors Secrétaire perpétuel, adreſſant la parole au Roi, dit;

« SIRE,

» L'Académie Royale des Belles-Lettres fut fondée par » Louis XIV en 1663, & juſqu'à la fin de ce ſiècle, fécond » en grands évènemens, elle ne fut occupée qu'à compoſer les » médailles & les inſcriptions qui devoient perpétuer la gloire » de ſon auguſte fondateur.

» En 1701, Sa Majeſté, en augmentant le nombre des » Académiciens, étendit auſſi la ſphère de leurs études. Il ouvrit » à quarante hommes de Lettres le vaſte champ de la Littérature » entière. Il renferma dans le reſſort de cette Académie l'antiquité » avec ſes origines, ſes loix, ſes mœurs, ſes uſages; le moyen » âge avec ſes épines & ſes ténèbres. La diſcuſſion des points » les plus obſcurs & les plus embarraſſans de l'hiſtoire de notre » monarchie, la connoiſſance des Langues ſavantes, les queſtions » de Chronologie & de Géographie, la critique des anciens » Auteurs, l'hiſtoire de l'eſprit humain & les divers ſyſtèmes qu'il » a enfantés, l'explication des anciens monumens, la compoſition » de ceux qui doivent parler à notre poſtérité, font l'occupation » de nos aſſemblées, qui ſe tiennent deux fois par ſemaine.

» Nous en rendons compte au Public, & les lectures de nos » ſéances ont déjà produit un grand nombre de volumes. C'eſt » à l'Europe ſavante à juger de leur mérite; l'uſage qu'elle en fait » nous perſuade que nos travaux ne ſont pas inutiles. Le tribut » annuel de deux Mémoires, que chacun de nous eſt obligé de » payer à l'Académie, n'épuiſe pas le fonds de nos études : il » en eſt ſorti, il en ſortira encore une ample moiſſon d'ouvrages » particuliers.

» Nos recherches ne ceſſent de fournir de nouveaux matériaux » à l'Hiſtoire, cette immortelle dépoſitaire de la gloire des » Princes, qui fixant ſes yeux ſur Votre Majeſté dès le moment » qu'elle la vit naître, la ſuit aujourd'hui dans ſes voyages, » recueille ſes paroles, dont elle admire la ſageſſe, & ſe prépare » à tranſmettre ſes louanges aux ſiècles à venir.

» Les vertus de Votre Majeſté compoſeront ſon hiſtoire : un

des plus glorieux évènemens de la nôtre sera l'honneur d'avoir « reçu Votre Majesté. »

Ensuite M. Dupuy lut une courte analyse de différens Memoires, dont la lecture avoit occupé plusieurs séances de l'Académie; & comme il eut à parler de quelques voyages littéraires entrepris par des Membres de la Compagnie, il saisit l'occasion de comparer en peu de mots ce que les Anciens avoient fait en ce genre pour l'intérêt des Lettres & de l'humanité, avec ce que les modernes ont eu le courage de tenter & le bonheur d'exécuter. Il n'oublia pas l'entreprise formée de nos jours par le roi de Danemarck Frédéric V, d'envoyer dans l'Arabie plusieurs Savans, pour en rapporter en tout genre des lumières utiles au bien des hommes. Cette Compagnie en sentit trop vivement l'importance, s'y intéressa même avec trop de chaleur pour en perdre jamais le souvenir. Ensuite il fit observer que si l'antiquité peut citer un Alexandre, emporté autant par le desir des connoissances que par celui des conquêtes, presque au-delà des *bornes du Soleil,* selon l'expression d'un de ses historiens; un Germanicus, qu'un motif pareil, mais couvert d'un prétexte différent, fit passer en Égypte; un Hadrien, dont les voyages divers sont marqués par autant de médailles, nous avons de plus grands exemples à lui opposer: qu'elle ne nous annonce elle-même qu'un motif frivole de curiosité dans ces Princes, qui d'ailleurs se montroient par-tout avec la pompe & l'éclat attaché à leur rang; que nous lui présentons une passion plus noble, des vues plus sublimes, des intérêts, des succès plus importans & plus chers à l'humanité, dans des Souverains qui s'exilant en quelque sorte de leurs États, pour se former dans le grand art de gouverner les peuples & de les rendre heureux, écartent de leur personne la majesté du trône, & ne laissent apercevoir que les dehors d'une condition privée; que l'histoire seule du Czar Pierre suffit pour nous donner sur elle une supériorité, que l'exemple récent & non moins auguste du roi de Danemarck nous assure à jamais. « Je ne puis m'empêcher, ajouta-t-il en finissant,

» de rappeler avec complaisance que les fastes de cette Académie
» transmettront à la postérité le souvenir de l'honneur que lui
» fit le Czar en assistant à une de ses séances. Tandis que le
» spectacle, donné par l'empereur de Russie, se reproduit aujour-
» d'hui aux yeux de l'Europe, le même honneur se renouvelle
» aussi pour nous en ce moment; & la mémoire s'en conservera
» de même toujours, plus encore dans nos cœurs que dans nos
fastes. »

SUJETS DES PRIX.

Le Prix que l'Académie avoit remis à Pâques 1767, & qui étoit double, fut adjugé à M. Mathon de la Cour, fils. Comme la Compagnie décida en même temps qu'une autre pièce, portant pour devise : *Quid leges sine moribus !* étoit digne de l'*Accessit*, un particulier qui ne voulut pas être nommé, envoya la somme nécessaire pour faire frapper une seconde médaille, laquelle fut donnée à l'Auteur, M. l'abbé de Gourcy. Le sujet étoit, *Par quelles causes & par quels degrés les loix de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens, jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties !*

L'Académie avoit proposé pour le sujet du Prix qui devoit être distribué à la S.t Martin 1767, *Quels furent les noms & attributs divers de Saturne & de Rhée chez les différens peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs !* Aucune des Pièces admises au concours n'ayant paru remplir suffisamment l'objet proposé, l'Académie décida que le Prix seroit remis à la S.t Martin 1769, & il fut adjugé à M. Jérôme Zanetti, Bibliothécaire de S.t Marc à Venise.

Le sujet du Prix de Pâques 1768, adjugé à M. l'abbé de Gourcy, consistoit à examiner : *Quel fut l'état des personnes en France sous la première & la seconde race de nos Rois !*

Pour le Prix de la S.t Martin de la même année, l'Académie avoit proposé cette question : *Quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter chez les différens peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles peuvent être l'origine & les raisons de ces attributs !* Mais

peu satisfaite des Pièces qui concoururent, elle remit ce Prix à la S.t Martin 1770. Elle annonça en même temps pour le sujet du Prix de Paques 1770, l'*Examen critique des anciens historiens d'Alexandre le Grand.*

En 1769, elle crut devoir remettre à Pâques 1771, le Prix dont le sujet étoit : *Quelles ont été, depuis les temps les plus reculés jusqu'au IV.e siècle de l'ère Chrétienne, les tentatives des différens peuples, pour ouvrir des canaux de communication, soit entre diverses rivières, soit entre deux mers différentes, soit entre des rivières & des mers, & quel en a été le succès!*

CHANGEMENS arrivés dans la Liste des ACADÉMICIENS, depuis l'année 1767 jusques & compris 1769.

EN M. DCCLXVII.

Nous perdimes M. Tercier, Pensionnaire. Il fut remplacé par M. le Beau, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

La place d'Associé, vacante par la promotion de M. le Beau, fut donnée à M. Gaultier de Sibert.

La mort de M. Ménard fit aussi vaquer la même année une place d'Associé, qui fut remplie par M. de Rochefort.

EN M. DCCLXVIII.

Une place d'Académicien-libre, vacante par la mort de M. Durey de Noinville, fut remplie par M. de Pouilly, Lieutenant général de la ville de Reims.

EN M. DCCLXIX.

Le P. Pacciandi, Théatin, Historiographe de l'Ordre de Malte, Bibliothécaire de S. A. R. l'Infant Duc de Parme, fut nommé à la place d'Académicien-Libre, vacante par la mort de M. l'Abbé Vénuti.

LISTE des Académiciens qui composoient l'Académie en 1769.

ACADÉMICIENS-HONORAIRES.

Messieurs,

LE DUC DE SAINT-AIGNAN, Chevalier des Ordres du Roi; de l'Académie Françoise.

Le Comte DE MAUREPAS, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi.

Le Duc DE NIVERNOIS, Chevalier des Ordres du Roi, Grand d'Espagne; de l'Académie Françoise.

BIGNON, Conseiller d'État, Commandeur, Prevôt & Maître des cérémonies des Ordres du Roi, Bibliothécaire du Roi, Prevôt des Marchands; de l'Académie Françoise.

HENAULT, Président honoraire en la première Chambre des Enquêtes, Surintendant de la Maison de la Reine; de l'Académie Françoise; des Académies Royales de Nanci, de Berlin & de Suède.

Le Marquis DE PAULMY D'ARGENSON, Ministre d'État, Commandeur des Ordres du Roi, Chancelier des Ordres de Saint-Louis & de Saint-Lazare; de l'Académie Françoise, & de celles de Nanci & de Berlin.

Le Comte DE SAINT-FLORENTIN, Ministre & Secrétaire d'État, Chancelier des Ordres du Roi.

DE LAMOIGNON DE MALESHERBES, Premier Président de la Cour des Aides; de l'Académie Royale des Sciences.

DE L'AVERDY, Ministre d'État, & Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur général des Finances, & Conseiller d'honneur au Parlement.

LE FÈVRE D'ORMESSON DE NOISEAU, Président à Mortier du Parlement.

ACADÉMICIENS-PENSIONNAIRES.

Messieurs,

DE FONCEMAGNE, de l'Académie Françoise, Sous-gouverneur de M. le Duc de Chartres.

DE LA CURNE DE S.^{TE} PALAYE, de l'Académie Françoise; des Académies de Nanci, de Dijon & *della Crusca*.

BONAMY, Historiographe & Bibliothécaire de la ville de Paris.

L'Abbé VATRY, Professeur royal en langue grecque, & Inspecteur du Collége Royal.

DE LA NAUZE, de la Société Royale de Londres.

L'Abbé DE LA BLÉTERIE, Professeur d'Éloquence au Collége Royal.

L'Abbé BELLEY, Bibliothécaire & Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans.

GIBERT, Inspecteur du Domaine.

L'Abbé BARTHÉLEMY, des Académies de Londres, de Madrid & de Cortone; Garde des Médailles & Antiques du Cabinet du Roi, Secrétaire général des Suisses & Grisons.

LE BEAU, ancien Professeur d'Éloquence en l'Université de Paris, Professeur au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, & *Secrétaire perpétuel de l'Académie.*

ACADÉMICIENS-ASSOCIÉS.

Messieurs,

CAPPERONNIER, Professeur royal en langue grecque, Garde de la Bibliothèque du Roi.

DE SIGRAIS, Capitaine de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis.

DE GUIGNES, Professeur royal, de la Société Royale de Londres, Interprète à la Bibliothèque du Roi pour les langues Orientales.

L'Abbé FOUCHER.

L'Abbé LE BATTEUX, Professeur de Philosophie grecque & latine au Collége Royal.

D'ANVILLE, Secrétaire de M. le Duc d'Orléans.

DE BURIGNY.

DUPUY, de l'Académie de Gottingen, Bibliothécaire de M. le Prince de Soubise.

DE BRÉQUIGNY.

DE CHABANON.

GAILLARD.

L'Abbé MIGNOT.

L'Abbé GARNIER, Professeur en hébreu au Collége Royal

BÉJOT, Garde de la Bibliothèque du Roi.

L'Abbé ARNAULD.

ANQUETIL.

L'Abbé AMEILHON, Sous-bibliothécaire de la ville.

BOUCHAUD, Docteur de la Faculté des Droits.

GAULTIER DE SIBERT.

DE ROCHEFORT.

ACADÉMICIENS-VÉTÉRANS.

Messieurs,

L'Abbé DE CANAYE.

NICOLAÏ.

DUCLOS, Secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, Historiographe de France.

BERTIN, Trésorier des parties casuelles.

ACADÉMICIENS-LIBRES.

Messieurs,

SCHOEPFLIN, Historiographe du Roi, Professeur en Histoire & Belles-Lettres à Strasbourg.

L'Abbé VÉNUTI, ancien Abbé de Clérac.

Le Comte DE CIANTAR.

DE BROSSES, Président à Mortier du Parlement de Dijon.

Le Baron DE ZURLAUBEN, Capitaine au régiment des Gardes-Suisses, Maréchal-de-camp.

ASKEW, de la Société Royale de Londres.

L'Abbé DE GUASCO, Chanoine de Tournai, Comte de Clavière, Membre de l'Académie de Berlin, de Londres, & de celle de Cortone.

Le Comte de CHESTERFIELD, Pair de la Grande-Bretagne.

L'Abbé MAZOCCHI, Chanoine de Naples.

GROSLEY, Avocat au Parlement; de la Société Royale de Londres.

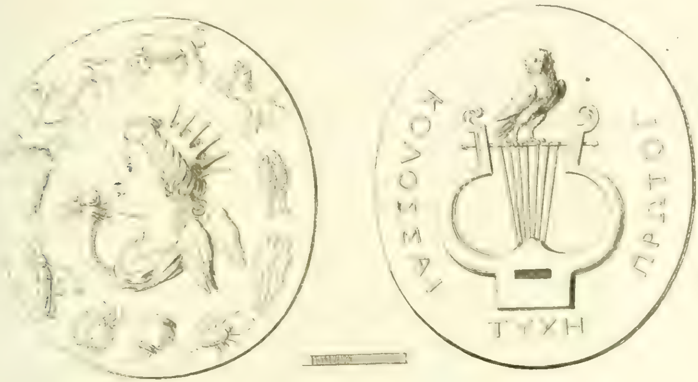
Le Prince JABLONOWSKI, Palatin de Novogrod, Chevalier des Ordres du Roi.

DE POUILLY, Lieutenant général de la ville de Reims.

HISTOIRE

HISTOIRE
DES
OUVRAGES
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

OBSERVATIONS
SUR UNE CORNALINE ANTIQUE
DU CABINET DE M.gr LE DUC D'ORLÉANS.



LE cabinet de M.gr le Duc d'Orléans renferme une collection de pierres gravées, ſi riche & ſi précieuſe, qu'il en eſt peu en Europe qui méritent de lui être comparées. Plus d'une fois M. l'abbé Belley a puiſé dans cette ſource féconde pour enrichir nos Mémoires. On a vu, dans le vingt-ſixième volume, qu'elle lui a fourni deux belles pierres gravées, l'une en relief, l'autre en creux, qui ont donné matière à ſes recherches. La première repréſente, à ſon avis, une cérémonie de jeux ſéculaires, célébrés à Rome ſous l'empire de Dioclétien. La ſeconde fut gravée à l'occaſion des jeux *Chryſantins*, que

la ville de Sardes fit célébrer en l'honneur de l'empereur Pertinax, de l'impératrice Titiana ſa femme, & du jeune Pertinax-Céſar leur fils.

Celle dont il s'agit préſentement eſt une cornaline gravée en creux des deux côtés, d'un très-beau travail, & de la grandeur qu'indique, dans la figure, la ligne ombrée entre les deux faces. Sur une de ces faces paroît la tête du Soleil, couronnée de rayons, avec des ailes à la naiſſance des épaules. L'autre préſente une lyre, ſur laquelle eſt poſée une chouette, avec cette inſcription, ΤΥΧΗ ΠΡΩΤΟΓ ΚΟΛΟΣΣΑΙ, c'eſt-à-dire *Fortuna Primigenia Coloſſenſium.* Quand nous diſons une *lyre*, nous employons un terme dont on ſe ſert quelquefois pour exprimer en général tout inſtrument de muſique dont les cordes étoient tendues à vide. M. Burette a eſſayé d'expliquer les différences qui caractériſoient la lyre appelée auſſi χέλυς, en latin *teſtudo*, & la cithare κιθάρα, d'où nous avons formé notre mot *guitarre*, quoiqu'il déſigne un inſtrument bien différent.

Mém. tome IV, p. 124.

M. l'abbé Belley juge que les habitans de la ville de Coloſſes, en Phrygie, firent graver ce monument en l'honneur de leurs divinités tutélaires; & pour développer ſa penſée, il commence par donner l'explication de la pierre gravée, enſuite il trace un précis hiſtorique de la ville.

I.° On ſait que le Soleil étoit la grande divinité de l'Orient. On le voit repréſenté ſur des médailles des villes de Nicée, de Milet, de Rhodes & de beaucoup d'autres. Il avoit des temples célèbres à Héliopolis, à Émèſe, à Palmyre, dans le Pont, dans la Cappadoce & ailleurs. Mais il étoit adoré particulièrement dans la ville de Coloſſes.

Il paroît ſur deux médailles autonomes de cette ville, dont l'une a été publiée par M. Pellerin. Monté ſur un char, il tient de la main droite une torche allumée, & de la gauche un globe. L'autre, dont la deſcription a été envoyée par le P. Panel, le repréſente ſur un char à quatre chevaux. Sur toutes les deux on lit ΔΗΜΟϹ ΚΩΛΟϹϹΗΝΩΝ, *le peuple de la cité de Coloſſes*, parce que le gouvernement de cette ville étoit démocratique.

Rec. II, p. 40.

On lit même les noms de quelques-uns de ſes Magiſtrats ſur cinq de ſes médailles qui ſont connues, mais très-rares.

Les médailles fourniſſent une explication naturelle de la première face de la cornaline. La corne d'abondance placée devant la figure du Soleil, déſigne la grande fertilité dont le territoire de Coloſſes étoit redevable à cet aſtre, & les ailes marquent la rapidité de ſa courſe. Les dix ſignes du Zodiaque qui entourent la tête du Soleil ne ſont pas placés ſelon leur ordre. Le graveur a mis au-deſſus de cette tête le ſigne du Taureau, & allant de la droite à la gauche, le Sagittaire, le Capricorne, la Balance, le Cancer, le Verſeau, le Scorpion, les Gémeaux, les Poiſſons & le Lion; il a omis le Bélier & la Vierge. M. l'abbé Belley croit qu'on a voulu donner par-là le *thème*, c'eſt-à-dire la poſition des conſtellations zodiacales, leurs aſpects, & par conſéquent leurs influences au moment que la ville fut fondée.

Le ſigne du Taureau ſemble indiquer le mois que les Latins ont appelé *Aprilis*. Il eſt au nombre des conſtellations bienfaiſantes, & déſigne l'agriculture, la fécondité & l'abondance. L'inſcription ΤΥΧΗ ΠΡΩΤΟΓΕΝΕΙΑ ΚΟΛΟΣΣΑΙΩΝ, que préſente la ſeconde face, le confirme dans cette opinion. Les Anciens dreſſoient l'horoſcope non-ſeulement des hommes, mais encore des villes, des Républiques, des Empires, & prétendoient en tirer des prédictions pour la grandeur, la puiſſance & le bonheur à venir. C'eſt la fortune ſur-tout, ΤΥΧΗ, qu'ils croyoient préſider à la naiſſance, comme on peut le voir dans Cenſorin. On invoquoit la *bonne fortune*, comme une divinité tutélaire, à la tête des pſéphiſmes ou des décrets, & lorſqu'on érigeoit quelque monument, ΑΓΑΘΗι ΤΥΧΗι, ce que les Romains ont rendu par une formule preſque ſemblable, QUOD BONUM FELIX FAUSTUMQUE SIT. M. l'abbé Belley, pour prouver que la Fortune étoit regardée comme une divinité tutélaire de pluſieurs villes, ſe borne à deux exemples; l'un lui eſt fourni par une médaille de la ville d'Attæa en Phrygie, ΑΤΤΑΙΤΩΝ; au revers paroît une tête de femme couronnée de tours, avec l'inſcription

Peller.

ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ. Le ſecond eſt une médaille de Tarſe, ΑΔΡΙΑΝΗC ΤΑΡCΟΥ, au revers de laquelle une femme, la tète ornée de tours, eſt aſſiſe ſur des rochers, tenant de la main droite des épis, & ayant à ſes pieds l'image d'un fleuve, avec l'inſcription ΤΥΧΗ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC.

La lyre & la chouette ne permettent pas de méconnoître Apollon & Minerve, dont elles ſont les attributs. On les trouve ſéparément ſur pluſieurs médailles de différentes villes, & réunies de même qu'ici ſur pluſieurs monumens. Tels ſont les médailles de Scotuſſa en Theſſalie, dans Goltzius; de Lyttos, dans l'île de Crète; celles de Domitien, de Nerva & de Trajan, dans Vaillant & dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. Ces attributs, accompagnés de l'inſcription, prouvent donc, ſelon M. l'abbé Belley, que les Coloſſiens adoroient Apollon & Minerve comme leurs divinités tutélaires. Il conjecture même que ce monument a été exécuté par l'ordre des Coloſſiens à l'occaſion de quelque fète, & probablement de la fête de la fondation de leur ville. C'eſt ainſi qu'au XIe des calendes de mai, jour de la fondation de Rome, on célébroit la fête *Palilia* ou *Parilia*, en l'honneur de la déeſſe Palès.

Goltz. Græc. tab. XXI.

Les Romains avoient auſſi leur fortune *Primigenia*, qui, ſelon quelques auteurs, avoit préſidé à la fondation de leur ville. Elle avoit deux temples à Rome, l'un au Capitole, dédié par Servius Tullius, à la naiſſance duquel on croyoit qu'elle avoit préſidé, comme à la naiſſance & à l'éducation de Jupiter enfant; l'autre ſur le mont Quirinal, qui avoit été voué pendant la ſeconde guerre Punique par le conſul P. Sempronius Sophus, l'an 550, 204 avant J. C. Mais le plus célèbre étoit le temple de Prænelte; rien de plus connu que les oracles qu'on appeloit *ſortes Prænestinæ.* Après la conquête de l'Aſie mineure les Romains y portèrent le culte de la fortune *Primigenia*, terme que les Grecs avoient de la peine à prononcer, & qu'ils rendoient par celui de πρωτογένεια.

Titus-Livius, XXIX.

Dio. l. XLII, p. 197, edit. 1606.

Plut. Quæst. Rom. 107.

Le titre de *génie tutélaire* fut d'abord réſervé à différentes divinités, comme à la déeſſe Aſtarté dans la ville de Boſtres, à Diane dans celle de Géraſa en Paleſtine, à Caſtor & Pollux

dans la ville de Tripoli en Syrie, &c. mais la flatterie le défera ensuite à des Impératrices, à Julia-Domna dans les villes d'Azot en Palestine & de Laodicée en Syrie, à Faustine la mère dans la ville de Bostra, &c.

Avant de passer à l'histoire de Colosses, M. l'abbé Belley fait quelques observations sur le nom même de cette ville. On le trouve écrit de différentes manières : les médailles autonomes de cette ville, publiées par M. Pellerin, le présentent de trois façons, c'est-à-dire que la première syllabe porte tantôt un *omicron*, tantôt un *oméga ;* & que le *sigma* est tantôt simple, tantôt redoublé. Dans Hérodote & dans Strabon c'est Κολοσσαί, dans Xénophon Κολοσσάς. Polyen, Théodoret, les actes du concile de Nicée donnent un *alpha* à la seconde syllabe, Κολασσαί, & Wesseling approuve cette leçon. Mais & la pierre gravée, qui est indubitablement du haut empire Romain, & l'autorité d'Hérodote, de Xénophon, de Strabon, de Pline, & du précieux manuscrit des épîtres de S.t Paul en lettres onciales du V.e ou VI.e siècle, conservé à la Bibliothèque du Roi, décident M. l'abbé Belley pour l'*omicron* à la seconde syllabe, & pour la leçon Κολοσσαί. L'ethnique est sur les médailles ΚΟΛΟΣΣΗΝΟΣ, sur la pierre gravée ΚΟΛΟϹϹΑΙΟϹ, & dans le manuscrit du Roi ΚΟΛΟϹϹΑΕΥϹ.

Rec. II. P. II, p. 40.

Herod. l. VII, c. 30.
Strab. l. XII.
Xenoph. exped. Cyr. l. I.
Wessel. ad Hierocl. p. 666.

II. La ville de Colosses étoit située en Phrygie, environ huit lieues à l'est de Laodicée, en tirant vers le nord-est, sur le penchant d'une montagne qui domine la vallée du fleuve Lycus. Cette rivière, assez considérable sortant du mont Cadmus au-dessus de Laodicée, passe près de cette ville, reçoit plusieurs rivières & arrive à Colosses; ensuite elle se perd, & reparoissant après cinq stades, elle va se jeter dans le Méandre. La vallée qu'elle arrose est très-fertile en fruits & en grains : Strabon vante la beauté de ses laines. Les Anciens parlent de Colosses comme d'une ville riche, grande & bien peuplée. Elle étoit gouvernée par un Conseil commun, dont le premier Magistrat a le titre d'*archonte* sur une médaille de M. Pellerin. Il prenoit quelquefois le titre de *Préteur*, ϹΤΡΑΤΗΓΟϹ, comme on le voit sur un médaillon du Roi. La ville a éprouvé

Strab. l. XII, p. 578.

différentes révolutions, ſous la domination des Perſes & ſous celle des rois Séleucides de Syrie. Après la défaite d'Antiochus III, à la bataille de Magnéſie, elle paſſa au pouvoir d'Euménès, roi de Pergame. Lorſqu'Attalus, le dernier de ſes ſucceſſeurs, légua ſes États aux Romains, Coloſſes avec toute la Phrygie fit partie de la province proconſulaire d'Aſie, laquelle ſubſiſta juſqu'au temps de Conſtantin.

Outre les divinités dont M. l'abbé Belley a parlé, Coloſſes rendoit un culte particulier à Jupiter, repréſenté ſur une médaille de M. Pellerin; à Diane chaſſereſſe, ſur le médaillon du cabinet du Roi; & à la Providence, repréſentée par une femme qui, tenant de la main droite un globe, s'appuie de la gauche ſur une haſte. Un Magiſtrat nommé *Apollonius* avoit érigé une ſtatue à cette divinité. Du temps de S.[t] Paul, un grand nombre d'habitans avoit embraſſé le Chriſtianiſme, & formoit une égliſe décorée du titre d'*Apoſtolique;* l'Apôtre leur écrivit de Rome où il étoit détenu, peu de temps avant ſa mort.

Peller. part. II, planche XLV, n.° 55.

Après le règne de Conſtantin, lorſque les grandes provinces de l'Empire furent diviſées, la Phrygie fut partagée en deux, la Phrygie Pacatienne & la Salutaire. La première, ſelon Hiéroclès, comprenoit vingt-deux villes, dont Laodicée fut la métropole & Coloſſes la ſixième. Ce gouvernement ſubſiſta juſqu'au temps d'Héraclius: alors les provinces furent encore partagées en différens départemens militaires, ΘΕΜΑΤΑ; & Coloſſes ſe trouva compriſe dans celui des Thracéſiens, ΘΕΜΑ ΘΡΑΚΗϹΙΩΝ.

Vers ce même temps cette ville prit le nom de CHONAE. C'eſt ſous cette dénomination que l'évêque Doſithée ſouſcrivit au ſeptième Concile général : Δοσιθέου ἐπισκόπου Χωνῶν ἤτοι Κολοσσῶν. C'eſt auſſi le ſurnom de Nicétas appelé *Choniate,* né dans cette ville, qui compoſa une hiſtoire des empereurs Grecs depuis l'an 1118 juſqu'à l'an 1205, & mourut à Nicée en 1206. Il y avoit un temple magnifique, dédié en l'honneur de S.[t] Michel archange, & fréquenté par un grand concours de peuples. Il fut profané, rempli de ſang & de carnage, lorſque

lorſque les Turcs-Selgiucides ayant pénétré, en 1070, dans l'Aſie, s'emparèrent de *Chônes* & de pluſieurs autres villes. Photius avoit élevé l'Évêque à la dignité d'Archevêque ou de Métropolitain. Tant que les Turcs, qui avoient établi leur ſiége à *Iconium,* furent les maîtres de cette partie de l'Aſie, Chônes leur fut ſoumiſe; mais, dit M. l'abbé Belley, elle rentra quelquefois ſous la domination des empereurs Grecs. Théodore Mangaphas, qui s'étant révolté contre Iſaac Ange prétendit à l'Empire, maltraita la ville & brûla le temple célèbre dont on vient de parler. Lorſque vers l'an 1294, Karaman, prince Turckman, s'empara de cette partie de la Phrygie, Chones paſſa ſous la domination des Turcs-Ottomans, qui la poſsèdent aujourd'hui ſous le pachalik ou gouvernement d'Anadoli.

Nicet. Acmin.

Déchue de ſon ancienne ſplendeur, ce n'eſt plus qu'une bourgade qui conſerve le nom de *Konos.* Le château qui, conſtruit ſur le roc, la domine, eſt très-négligé & n'a que quelques pièces de canon. Smith en parle dans ſa Notice des ſept Égliſes. Richard Pococke, dans ſes Obſervations ſur l'Aſie mineure, décrit l'état déplorable où cette ville étoit réduite vers l'an 1740. Les Grecs qui l'habitent, grands ennemis des Chrétiens Latins, ſont ſans égliſe & ſans Paſteurs; ils ont même oublié leur langue ancienne, & ne parlent plus que la langue Turque.

Edit. Traject. p. 39.

Tome II. part. II, p. 75.

OBSERVATIONS SUR UNE AMÉTHYSTE DU CABINET DE M.GR LE DUC D'ORLÉANS.

CYRÈNE, colonie Grecque établie en Libye ſur la côte d'Afrique, étoit anciennement une ville riche & opulente. Dans le ſein de l'abondance, ſes citoyens cultivoient avec ſuccès les Sciences & les Arts; ils excelloient dans l'art de la gravure. On conſerve encore dans les cabinets pluſieurs de leurs monnoies d'un travail exquis; on admire ſur-tout de petites monnoies d'or d'une très-belle fabrique, on ne peut qu'avec le ſecours d'une loupe en lire l'inſcription & voir toute la fineſſe des détails. Mais les Cyrénéens excelloient principalement dans la gravure des pierres fines; ſuivant Élien ces ouvrages étoient admirables; le faſte & la richeſſe des habitans excitoit l'habileté des artiſtes & animoit leur induſtrie. Un Cyrénéen, même de condition médiocre, εὐτελέστατος, payoit un cachet ou une bague juſqu'à dix mines d'argent, qui feroient de notre monnoie environ trente louis : Σφραγῖδας εἶχε δέκα μνῶν. L'améthyſte ne tenoit pas le dernier rang parmi les pierres fines.

Æl. Hiſt. var. l. XII, c. 30.

Quelques-uns de ces précieux monumens ont échappé à l'injure des temps depuis un grand nombre de ſiècles. Le cabinet de M.gr le Duc d'Orléans conſerve une améthyſte gravée à Cyrène, & d'un prix ineſtimable; elle repréſente la tête de Magas, ancien roi de la Cyrénaïque, couronnée d'un diadème avec des cornes de bélier; au-deſſous on lit le nom du Prince, ΜΑΓΑΣ. On voit en face le *ſilphium*, plante précieuſe du pays. Cette pierre eſt d'un très-beau travail, extrêmement juſte de deſſin; les cheveux ſont touchés avec ſageſſe & cependant avec feu. La gravure n'en donne qu'une idée très-foible, comme il arrive ordinairement aux belles choſes, qui perdent dans la copie ce que les mauvaiſes y gagnent.

Catal. n.° 199.

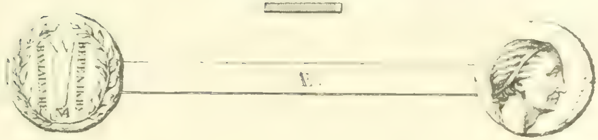
2



1.



3



4



Pour l'explication de ce beau monument, M. l'abbé Belley a cru devoir faire graver, au-dessus de l'améthyste, une médaille du roi Magas; & au-dessous deux autres médailles, la première de Bérénice sa mère, la seconde de Ptolémée-Philadelphe, frère utérin de Magas. Ensuite il a divisé ses observations en deux parties: l'une contient le précis historique de la vie du roi Magas, avec l'examen des attributs qui accompagnent sa tête: dans la seconde il rapporte ce que les Anciens ont dit du *silphium*, cette plante qui étoit presque détruite du temps de Strabon, & qu'on croit perdue depuis quinze siècles.

I. Magas, suivant Pausanias, étoit fils de Bérénice & d'un nommé *Philippe*, homme d'assez basse naissance. Elle épousa en secondes nôces Ptolémée-Soter, roi d'Égypte, dont elle eut Ptolémée surnommé *Philadelphe*. La Cyrénaïque avoit été d'abord soumise à Ptolémée-Soter, mais les peuples se révoltèrent. Magas obtint, par le crédit de la Reine sa mère, l'honneur d'être envoyé pour les réduire. Il réussit, & le Roi son beau-père lui donna le gouvernement de la Cyrénaïque vers l'an 306 avant J. C. Magas devenu Gouverneur, fit frapper des médailles en l'honneur de Bérénice sa mère *(voyez le n.° 3)*, avec l'inscription ΒΕΡΕΝΙΚΗΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ, & le monogramme de son nom composé des trois lettres Μ. Α. Γ. placé sous un éperon de navire. La ville où il les fit frapper étoit une place maritime de la Cyrénaïque. Il fit aussi graver la tête du roi Ptolémée-Philadelphe, avec l'inscription abrégée ΒΑΣΙ. ΠΤΟΛ. *(voy. le n.° 4)*. Le type est un cheval marin avec l'écrevisse de mer & le monogramme de Magas. M. Pellerin, qui a expliqué ce monogramme avec la sagacité qui lui est ordinaire, a fait graver une semblable médaille de Philadelphe, avec le même monogramme & le type d'une proue de vaisseau. Magas épousa Apamée, fille d'Antiochus roi de Syrie & petite-fille de Séleucus.

Pausan. lib. 1. cap. 7.

Diod. Sic. l. XIX.

Rec. de Roys, pl. V, p. 44.

Ce Prince resta soumis & fidèle pendant plusieurs années au roi Philadelphe son frère; mais vers l'an 264 avant J. C. après avoir persuadé aux Cyrénéens de se révolter, il se mit

Pausan. ibid.

à la tête des rébelles & marcha en Égypte; avant de partir il démantela la ville de Cyrène, & transporta toutes les machines de guerre dans le château, εἴσω τῆς ἄκρας. Au premier bruit de sa marche Ptolémée fortifia tous les passages, résolu d'attendre les Cyrénéens. Magas prit la ville de *Paraetonium,* & s'avança vers les frontières de l'Égypte. Il apprit en chemin que les Marmarides, peuples Nomades de Libye, avoient secoué le joug; il abandonna son premier dessein & ne songea plus qu'à retourner à Cyrène. Ptolémée auroit bien voulu le poursuivre, mais les conjonctures ne le lui permirent pas. Pour se défendre contre Magas il avoit pris à sa solde des troupes étrangères, & entr'autres quatre mille Gaulois. Il s'aperçut que ces mercénaires vouloient livrer l'Égypte; pour les en punir il les fit conduire par le Nil dans une île déserte, où ils périrent tous, soit de faim, soit en s'entre-tuant les uns les autres. Suivant un autre auteur, Philadelphe les envoya à la bouche sébennytique du Nil & les y fit noyer.

Polyæn. strat. l. II, c. 28.

Pausan. ibid.

Scholiast. Callimac.

Magas, qui avoit épousé la fille d'Antiochus Ier, n'eut pas de peine à persuader à son beau-père de tourner ses armes contre l'Égypte, au mépris du traité que son père Séleucus-Nicator avoit fait avec le roi Ptolémée-Soter. Philadelphe voyant qu'Antiochus alloit l'attaquer, envoya dans tous les pays de la domination de ce Prince des gens de confiance, pour tenter la fidélité des peuples, avec ordre d'exciter les plus foibles à piller le pays & les plus forts à se faire craindre en tenant la campagne. Par-là il donna tant d'affaires à Antiochus, qu'il lui fit perdre l'envie de le venir attaquer en Égypte *(a)*. Enfin Magas, pour terminer tous ses différends avec son frère, entra en négociation avec lui, & promit de donner en mariage sa fille Bérénice à Ptolémée fils aîné de Philadelphe, ce qui fut exécuté.

Pausan.

Just. l. XXVI, cap. 3.

Magas ayant gouverné la Cyrénaïque pendant cinquante ans, c'est-à-dire quarante-deux en qualité de Gouverneur & huit avec le titre de Roi, mourut victime de sa voracité. Il

(a) Antiochus Ier, surnommé *Soter,* roi de Syrie, mourut l'an 262 avant l'ère Chrétienne. *Froëlich. Annal. p. 24.*

ne se vit pas plutôt tranquille & sans guerre, qu'il se livra totalement à la paresse & à la bonne chère; & sur la fin de ses jours devenu d'une grosseur monstrueuse, il périt par un excès d'embonpoint.

Athen. Deipn. l. XII, p. ... Casaub. 1.

Après sa mort, la reine Apamée sa femme, renvoyée en Syrie, engagea son frère Antiochus II à faire à Philadelphe une guerre opiniatre, qui dura plusieurs années. Bérénice, fille du roi de Cyrène, épousa, suivant la volonté de son père, Ptolémée III, surnommé *Evergètes*, & elle donna son nom de *Bérénice* à une ville maritime de la Cyrénaïque.

L'améthyste représente la tête de Magas ceinte du diadème, ainsi cette pierre, selon M. l'abbé Belley, a été gravée après qu'il se fut révolté contre Philadelphe & qu'il eut pris le titre de Roi. On a vu qu'auparavant il se contentoit de faire mettre sur les monnoies le monogramme de son nom. Ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il fit frapper la médaille avec sa tête ceinte du diadème, le visage gras & replet. Au revers la tête d'Apamée sa femme, pareillement avec le diadème, est figurée comme le sont, sur les monumens, les têtes des reines d'Égypte Bérénice & Arsinoé. Derrière la tête on lit le nom & la qualité du Prince, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΑΓΑ, *du roi Magas.* Cette précieuse médaille, jusqu'à présent unique, est conservée dans le cabinet de M. Pellerin, qui l'a publiée & expliquée.

Voy. pl. n.os 3 & 4.

Rec. des Rois, pl. I, p. 53.

La corne de bélier, avec laquelle la tête de Magas est représentée sur l'améthyste, indique, suivant M. l'abbé Belley, que ce Prince étoit roi de la Cyrénaïque. On sait que Jupiter-Ammon, adoré dans ce pays, étoit représenté avec des cornes de bélier, κριοπρόσωπος. On voit communément, sur les médailles de la Cyrénaïque, Jupiter avec de la barbe & une corne de bélier, & en particulier sur une belle médaille du cabinet de M. Pellerin. Jupiter-Ammon avoit un temple très-célèbre sur les confins de la Cyrénaïque. On croit que les têtes sans barbe, avec une pareille corne de bélier, représentent Battus, fondateur de Cyrène, ou quelques-uns des rois Battiades ses successeurs. La ville de Cyrène, pour honorer le roi Magas, aura fait placer sur la tête de ce Prince la corne

Rec. de villes, tome III, pl. LXXXVI, n.o 10, p. 9.

de bélier, à l'exemple des anciens Rois. Les médailles de Cyrène & de la Cyrénaïque repréſentent non-ſeulement des têtes avec la corne de bélier, mais ſouvent avec le *ſilphium*, comme l'a remarqué Héſychius: Ὥστε καὶ ἐν τῷ NOMIΣMATI, ὅπου μὲν AMMΩNA, ὅπου δὲ ΣIΛΦION ἐγκεχαράχθαι. Les recherches de M. l'abbé Belley ſur cette plante utile & précieuſe forment la ſeconde partie de ſon Mémoire.

Dioſcor. l. III, cap. 97.

II. Elle croiſſoit, ſuivant Dioſcoride, en Syrie, en Perſe, en Médie, &c. mais le *ſilphium* le plus excellent & le plus eſtimé venoit de la Cyrénaïque, ſuivant Théophraſte, & on l'appeloit par excellence le *ſilphium de Battus*, TO BATTOY ΣIΛΦION. Dans Ariſtophane c'eſt une eſpèce de proverbe pour déſigner quelque choſe de rare & de précieux. Il croiſſoit dans la Cyrénaïque & ſur la côte de la grande Syrte; mais cette plante avoit été apportée anciennement de l'intérieur de l'Afrique, elle ne fut connue ſur la côte que ſept ans avant la fondation de Cyrène, trois cents ans avant l'archontat de Simonide à Athènes, ſuivant Théophraſte & Pline, c'eſt-à-dire environ ſix cents quatre ans avant J. C. Les vents, diſoit-on, en avoient apporté la graine des pays méridionaux.

Ariſtoph. in Plut.

Plin. l. XIX, ſect. 15.

Theophr. l. VI, hiſt. cap. 3.

Plin. l. XIX, ſect. 15.

Cette plante eſt non-ſeulement décrite dans quelques auteurs, on la voit auſſi repréſentée ſur un grand nombre de médailles de Cyrène, & en particulier ſur une médaille d'or *(b)*, & ſur un beau médaillon d'argent du cabinet de M. Pellerin. Elle reſſemble à la *ferula* par ſa tige, & au *laſerpitium* par ſa tige & par ſes feuilles, c'eſt pourquoi les Anciens lui ont donné le nom de *laſerpitium*, mais avec cette différence que le *laſerpitium* eſt dans la claſſe des roſacées ombellifères, & que le véritable *ſilphium* étoit dans la claſſe des ſimples roſacées.

Rec. de Méd. tome III, pl. LXXXVI, n.° 10.

Le *ſilphium*, ainſi qu'il paroît ſur les monumens, pouſſe une tige groſſe & haute comme la férule, ſuivant Théophraſte & Pline.

Ses feuilles ſont diſpoſées en ailes, qui paroiſſent fermes,

(b) Haym a fait repréſenter la plante en grand. *Teſor. Britann. tom. II, p. 124.*

charnues & roides comme celles du *laſerpitium*, & déchiquetées à leur extrémité; elles ſortent deux à deux de chaque nœud de la plante; on les appeloit *μάσπετα*, *maſpeta*.

Theophr. Dioſc. & Plin.

A la naiſſance des feuilles ſort de chaque côté un pédicule qui porte une fleur en roſe.

Le ſommet de la plante eſt terminé par une tête feuillue, à peu-près comme celle de l'artichaut. Aux fleurs ſuccèdent des ſemences en forme de feuilles, *ſemen foliaceum*, grandes & larges, *πλατὺ φυλλῶδες*, ſelon Théophraſte, qui tombent au lever de la canicule, lorſque les vents du midi commencent à ſouffler en Afrique, *cadentia à Canis ortu Auſtro ſlante*. Ces ſemences étoient jaunes, *folia aurei coloris*. Cette plante, ſuivant Théophraſte & Pline, eſt annuelle; de la tige & de la racine on tire par inciſion un ſuc laiteux; l'auteur Grec donne la manière de le préparer & de le conſerver. Il étoit d'un grand uſage dans la Médecine: *Magnificum*, dit Pline, *in uſu medicamentiſque*, & ſe vendoit au poids de l'argent, *ad pondus argenti denarii penſum*.

Plin. l. XIX, ſect. 15. & lib. XXII, ſect. 48.

Cette liqueur, *ὀπὸς* ou *laſer*, étoit auſſi employée à l'uſage des tables délicates, ce qu'on voit par pluſieurs paſſages d'Ariſtophane & d'Athénée; dans le livre troiſième des *Deipnoſophiſtes* un ancien poëte comique, nommé *Alexis*, fait dire à un cuiſinier, qu'après avoir fait un ragoût, il le finira & l'*égaiera* avec le *ſilphium*, *'ἐπιγανώσας σιλφίῳ*.

Ariſt. Equit. Aves.

P. 117. E. Spanh. tom. I, pag. 300, de Præſt. & uſu.

Apulée dit que les gens délicats recherchoient les viandes apprêtées avec le *ſilphium*; *carnes laſere infectas*. Il paroît, par le témoignage des Anciens, qu'on employoit auſſi la tige & les feuilles. On ne doit donc pas être ſurpris que le *ſilphium* ait été ſi recherché & d'un ſi haut prix. Pline atteſte qu'on en gardoit à Rome avec ſoin une grande quantité. On en défendoit l'exportation: les Carthaginois, ces habiles négocians, n'en faiſoient le commerce qu'en fraude.

Apul. Metam. lib. X.

Plin. l. XIX, ſect. 15.

Strab. l. XVII, p. 836. B.

Mais enfin cette plante précieuſe devint fort rare dans la Cyrénaïque; au temps de Strabon elle manquoit preſque entièrement, *ἐγγὺς ἦλθε τοῦ ἐκλιπεῖν*. Des peuples barbares ayant fait une invaſion dans le pays, & détruit par haine les

Idem, ibidem, p. 837. D.

Solin. cap. 30.

racines de la plante, suivant Solin, les habitans eux-mêmes achevèrent dans la suite ce désastre, irrités de la rigueur extrême des tributs; *quæ germina initio barbaricæ impressionis vastatis agris, postea ob intolerandam vectigalis nimietatem, ferme penitus ipsi accolæ eruerunt.* Suivant Pline, on présenta à l'empereur Néron une plante de *silphium* comme une chose extrêmement rare & précieuse. Enfin le même auteur assure que de son temps la plante n'existoit plus, & que l'extrême avidité des Traitans, fermiers des pâturages publics, qui faisoient manger par les bestiaux les plantes de *silphium* encore tendres, afin d'en rendre la chair plus délicate & plus agréable, en avoit causé la perte.

Plin. l. XIX, sect. 15, lib. XXII, c. 23.

Id. lib. XIX, c. 3; l. XXII, sect. 48.

Cependant on se persuadera difficilement, dit M. l'abbé Belley, qu'une plante qui a été très-commune dans un pays puisse y être entièrement détruite, sur-tout lorsqu'elle produit des graines qui peuvent y être portées des pays voisins par des vents violens, par des oiseaux & par d'autres causes. Galien, qui est mort sous le règne de Septime-Sévère, atteste qu'il y en avoit encore en abondance à Rome, puisqu'il s'en servoit fréquemment pour la préparation d'un antidote, & il fait mention expresse du véritable *silphium*, ὀποῦ Κυρηναϊκοῦ *(c)*. Synésius, évêque de Ptolémaïde au commencement du V.e siècle, parle du *silphium* comme subsistant de son temps; dans sa lettre 133, il dit qu'il avoit rassemblé pour Tryphon, qui avoit gouverné sagement la province, une bonne quantité de *silphium*, bien entendu que c'étoit du véritable, du *silphium* de Battus, Ὀπὸν σιλφίου πολύν; Βάττου γὰρ ἀκούεις αὐτὸ δήπου.

Galen. de Antidot. lib. II, p. 440, edit. græc. Basil.

Synes. p. 271.

Enfin on peut croire que cette plante précieuse subsiste encore aujourd'hui dans la Cyrénaïque. M. le Maire, consul de France à Tripoly en 1706, fit un voyage dans la Cyrénaïque; dans son Mémoire, qui a été publié, on lit: « Toutes les campagnes de Derne (port de la Cyrénaïque) sont garnies

Paul Lucas, t. II, d'un voy. impr. en 1712. Luc. p. 112.

(c) Peut-être Galien entendoit, par *le suc cyrénaïque*, le suc de la plante *magydaris*, qui, suivant Dioscoride, croissoit dans la Cyrénaïque, mais qui étoit bien inférieure en qualité au véritable *silphium*, & qu'on lui substituoit néanmoins dans le besoin.

de

de plantes de *selfione* ou *serpissione*, que les Arabes appellent « aujourd'hui *(cafie?)* ou *zerra*. Cette plante fait un petit buisson; « la feuille en est épaisse & veloutée, couleur de sauge; elle est « toujours verte & fleurie en toute saison. La fleur en est jaune, « & jette plusieurs bouquets les uns dans les autres en forme « d'artichauts. Les abeilles ne vivent que de ces fleurs, qui « rendent le miel admirable. Cette plante, qui est marquée au « revers des médailles de Jupiter-Ammon, se trouve à Cyrène « & à Libida, ci-devant *Leptis magna*. »

On voit par cette description, qui a été faite par un témoin oculaire & intelligent, que la plante conserve encore son ancien nom, celui de *silphium* des Grecs & de *laserpitium* des Latins; que la description des parties de la plante est assez conforme à celle qui a été donnée ci-dessus, d'après les auteurs & les monumens, & par conséquent on peut croire que le véritable *silphium* subsiste encore.

Un médecin Vénitien, appelé *Lirio Ignatio de Conti*, crut au siècle dernier avoir retrouvé le véritable *silphium* des Anciens: *il vero silfio o vero laserpitio de gli antichi*, & publia un Mémoire à ce sujet dans le *Giornale XVI Veneto de' Letterati*, décemb. 1673. On y voit la description d'une plante qui se trouve dans le royaume de Borno ou de Bornou, presque dans le centre de l'Afrique; elle est ombellifère, ses feuilles ressemblent en haut à celles de la *thapsia*, & dans la partie inférieure à celles de l'ache. La tige est menue, *fusto gracile*, les fleurs blanches; la graine ressemble à celle de coriandre. On tire de cette plante une gomme blanche-roussâtre, très-odoriférante, piquante, cependant assez douce & aromatique; on la nomme *le sucre d'Ethiopie*. Mais la description même de cette plante, de sa tige, de ses feuilles, de ses fleurs blanches & de la graine, ne permet pas à M. l'abbé Belley de la prendre pour le *silphium* des Anciens.

Avant de finir il propose une question, qui consiste à savoir si le *silphium* est encore employé aujourd'hui dans la Médecine. Maimonide & Bartenora, dans leurs commentaires sur la *Mischne*, ont remarqué que le *lase* ou suc du *silphium* est appelé

Spanheim. t. I, p. 300.

par les Arabes חלתית, *chilthith*, que ſon odeur eſt déſagréable, que cependant on en fait entrer dans les ragoûts. Quelques modernes paroiſſent l'avoir confondu avec l'*aſſa fœtida*, gomme d'une odeur forte & très-déſagréable, qui lui a fait donner le nom de *ſtercus diaboli;* elle découle du tronc d'une plante dont les feuilles reſſemblent aux feuilles de la rue, & croît dans la Libye, la Syrie, la Médie & dans les Indes. Les Anciens, à la vérité, ont parlé d'une eſpèce de *ſilphium* qu'on trouvoit dans les trois dernières contrées; mais il étoit bien inférieur à celui de la Libye, & d'une nature très-différente. On dit qu'on mêle ſouvent, dans le Levant, l'*aſſa fœtida* avec le ſuc de l'opium; mais il eſt démontré que le véritable *ſilphium* eſt totalement différent de la plante d'où l'on tire l'*aſſa fœtida.* Le ſuc du *ſilphium* étoit très-agréable, odoriférant, employé dans la Médecine & dans l'aſſaiſonnement des mets.

Lémery, Dict. des drogues.

Quelques auteurs croient que le ſuc cyrénaïque eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le *benjoin*, qui eſt une gomme réſineuſe fort odoriférante; mais comme cette gomme ſort par inciſion d'un grand arbre rameux & étendu, qui croît aux Indes dans la preſqu'île de Malaca, à Siam & dans l'île de Sumatra, elle ne peut être le ſuc cyrénaïque qui ſort d'une plante annuelle du genre des férulacées.

M. l'abbé Belley penſe qu'il ne ſeroit peut-être pas impoſſible de faire venir à Paris, de la côte d'Afrique, quelques plantes de *ſilphium* ou *ſelſione*, par le moyen du Conſul de France qui réſide à Tripoly de Barbarie; il écriroit à Bengazi ou à Derne, ports de l'ancienne Cyrénaïque, & demanderoit que l'on choisît trois ou quatre belles plantes, tiges, racines & graines, qu'on mettroit dans une caiſſe pour les envoyer à Marſeille & de-là à Paris. L'examen qu'en feroient nos habiles Botaniſtes leveroit bien des doutes & réſoudroit pluſieurs difficultés.

On peut conſulter, ſur cette plante & ſur le ſuc qu'on en tiroit, les ouvrages de deux Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris, publiés vers le milieu du ſiècle précédent. L'un eſt intitulé: *Philip. Douté, Diatriba de ſucco Cyrenaïco.*

Paris, 1659, *in-4.°* L'autre: *Bertini Dieuxivoie, Defensio appendicis de liquore Cyrenaïco adversus, lib. Philip. Douté, de succo Cyrenaïco.* Paris, 1659, *in-4.°*

MÉMOIRE

SUR

LA CORRUPTION DES ROMAINS,

Et sur les causes de la guerre civile entre César & Pompée.

1769.

LES premiers siècles de la république Romaine offrent un spectacle des plus intéressans pour le triomphe de la vertu. Une valeur soutenue par des travaux constans, un attachement inviolable à la patrie, une passion insatiable de la servir, une préférence décidée de l'honneur sur les richesses, des mœurs pures & innocentes, une concorde inaltérable entre les citoyens, frugalité dans l'intérieur, magnificence dans le service des Dieux, bonne foi inviolable dans le commerce de l'amitié, dévouement total aux devoirs de la justice & de l'équité, tel est à peu-près le tableau que Salluste & Tite-Live tracent de ces premiers temps, & dont M. de Burigny présente les principaux traits après eux. La face de la République ne fut plus la même, après que des victoires multipliées lui eurent asservi une foule de nations. Le changement fut tel que le plus juste & le meilleur des gouvernemens dégénéra, selon Salluste, en une tyrannie insupportable. Paterculus fixe l'époque de cette dégradation à la destruction entière de l'empire des Carthaginois, de sorte que Q. Métellus avoit raison de dire en plein Sénat, « qu'il ne savoit pas si la ruine de Carthage n'avoit pas été plus funeste qu'utile aux Romains. » La conquête de l'Asie hâta les progrès de la dépravation : tout le luxe Asiatique passa en triomphe à Rome, & vengea l'Univers vaincu de ses vainqueurs. L'ancienne frugalité, l'intégrité des

Lib. II, cap. 1.

Valer. Max. l. VII, c. 2.

mœurs disparurent, à mesure que la soif de l'or, la somptuosité des ameublemens, les délices & la volupté s'introduisirent avec une foule de baladins, de danseurs, d'histrions & de musiciens efféminés. Un luxe immodéré fit éclore une multitude de besoins factices, autrefois inconnus, qu'il fallut satisfaire aux dépens de l'honneur & de la probité. Dès-lors les provinces furent le théâtre des vexations les plus cruelles & les plus rafinées dont l'histoire gémit : elle en a transmis à la postérité une foule d'exemples ; M. de Burigny se borne à quelques-uns que lui fournit Cicéron, & qu'on peut d'autant moins révoquer en doute que l'orateur Romain en fait le détail en présence du peuple, & qu'il le prend même à témoin des faits qu'il avance. Il s'agit des brigandages exercés par Verrès en Asie, en Pamphylie & sur-tout en Sicile. Cet indigne & insatiable Préteur peignoit exactement à la fois son caractère & celui des Romains de son temps, en disant que les exactions de la première année de son administration étoient pour lui seul, les vols de la seconde pour ses patrons & ses défenseurs, les brigandages de la troisième destinés à la corruption de ses juges, au cas qu'il fût traduit en justice. Quel espoir un peuple, épuisé par la barbare cupidité de ses Gouverneurs, pouvoit-il fonder sur des loix portées contre la prévarication, lorsque l'argent qu'on lui avoit extorqué par toutes sortes de moyens iniques, étoit capable de leur imposer silence? L'impunité dont le crime étoit assuré, fit naître aux provinces désolées l'idée de demander l'abolition de la loi *de repetundis pecuniis*. Peut-être, disoient-elles, serons-nous moins exposées aux vexations, dès que nos Gouverneurs auront moins besoin d'argent pour corrompre leurs juges, quand nous portons nos plaintes à Rome.

Titus-Livius, lib. XXXIX, n.° 6.

Pison, aussi avide & aussi scélérat que Verrès, donna pareillement lieu à Cicéron de lui reprocher des crimes énormes, & des violences dont un monstre est seul capable. Les Sénateurs s'étoient tellement déshonorés, par les jugemens portés en faveur des Magistrats convaincus du plus indigne péculat & des plus affreuses concussions, que lorsque le Tribun C. Gracchus

proposa la loi qui transféroit aux Chevaliers la connoissance de ces sortes de crimes, elle fut applaudie & reçue avec transport : mais on ne fit que changer de juges, la perversité subsista. Bientôt tout fut vénal à Rome, sur-tout les charges qui servoient de degré pour parvenir au gouvernement des provinces, source intarissable de richesses injustement & impunément acquises. Marius distribua des sommes immenses pour obtenir son sixième consulat. On reprocha ouvertement à Sylla que la charge de Préteur lui appartenoit, puisqu'il l'avoit achetée chèrement & bien payée. Plus d'une fois les brigues des aspirans aux charges qui conduisoient à la fortune ensanglantèrent les places publiques; c'est ce que la muse de Lucain, indignée de ces excès, a voulu peindre dans ces vers :

Appian. de Bell. civ. l. 1, p. 626.

Plut. in Mario.

Id. in Sylla.

Idem, in vita Pompei, Cæs. Cat. & Crass.

> . . . . . . *Hinc leges & plebiscita coacta,*
> *Et cum Consulibus turbantes jura Tribuni:*
> *Hinc rapti pretio fasces, sectorque favoris*
> *Ipse sui populus; lethalisque ambitus urbi,*
> *Annua venali referens certamina campo.*

Lucan. Phars. l. 1, v. 176, &c.

L'infame Clodius, convaincu d'un crime que la religion faisoit regarder comme exécrable, fut néanmois absous, parce qu'il eut le secret de satisfaire à la fois l'avidité de ses juges & leur honteuse passion pour la débauche. Ce jugement inique donna lieu au mot de Catulus, rapporté par Cicéron; les juges avoient demandé main-forte pour être à l'abri des insultes : « Craignez-vous donc, dit Catulus, qu'on ne vous enlève l'argent que vous avez reçu pour prononcer en faveur de « Clodius ? » Malheur à ceux qu'un sentiment d'humanité portoit à s'opposer aux vexations des Publicains, c'est-à-dire des Chevaliers; c'étoit les troubler dans leurs fonctions : juges à la fois & parties, la probité qui leur faisoit obstacle étoit jugée par eux un crime digne d'animadversion, & celle de P. Rutilius fut punie de l'exil. Les loix étoient sans vigueur, & les plus équitables décrets du Sénat sans force, parce que de hardis scélérats avoient assez de pouvoir pour en arrêter l'exécution

Senec. epist. 97. [illegible]

Epist. ad Att. l. 1, epist. 16.

[illegible]

à main armée ſans craindre d'être punis. On ſait avec quelle inſolence s'oppoſa Clodius au décret qui rappeloit Cicéron de l'exil.

Depuis long-temps l'autorité du Tribunat, introduit pour le maintien de la liberté populaire, ne ſervoit ſouvent qu'aux entrepriſes de la violence & aux excès de la tyrannie. L'hiſtoire en a conſervé pluſieurs exemples, donnés par les tribuns Atinius Labéo, Marius, Sulpicius, Saturninus, Clodius & d'autres. La corruption, qui avoit gagné tous les états, avoit réduit la République à un tel point de foibleſſe & de langueur que Cicéron déſeſpéroit de ſon ſalut, comme il le témoigne en pluſieurs endroits. Il voyoit le mal empirer de jour en jour, & les lumières qu'il devoit à ſes réflexions & à ſon expérience lui faiſoient enviſager avec douleur la chute prochaine de la République. « Tel en étoit l'état déplorable lorſque les ennemis » de Céſar lui donnèrent, au jugement de M. de Burigny, des » ſujets légitimes de ſe plaindre, & lui fournirent un prétexte plauſible de recourir à la voie des armes. » Mais ce n'étoit vraiſemblablement qu'un prétexte. Pompée, avec qui il avoit d'abord été très-uni, avoit engagé, pendant ſon troiſième conſulat, les dix Tribuns du peuple à propoſer une loi qui portoit que Céſar, quoiqu'abſent, pourroit demander un ſecond conſulat, & conſerver en même temps le gouvernement des Gaules & le généralat de l'armée qu'il y commandoit avec les plus grands ſuccès. Trois ans après Céſar voulut ſe prévaloir de la grâce qui lui avoit été ſolennellement accordée; mais Pompée, qui depuis la mort de ſa femme Julie, fille de Céſar, avoit bien changé, & qui ne pouvoit ſouffrir que perſonne pût entrer en rivalité de puiſſance avec lui, engagea le Sénat à annuller le privilége accordé à Céſar. Quelques Tribuns, entr'autres Marc-Antoine, traités avec indignité pour s'être oppoſés à cette réſolution, & ne ſe croyant pas en ſûreté dans Rome, ſe réfugièrent auprès du vainqueur des Gaules. Alors Céſar déclara qu'il feroit uſage de ſon armée pour la défenſe de ſes droits, & pour ſoutenir l'autorité violée des Tribuns. Il promettoit néanmoins de mettre les armes bas, pourvu que

Plin. lib. VII, c. 44. Livius, Epit. 59. Plut. in Mar. Syl. & Pomp. Cic. pro Sextio, n. 39.

Cæſ. de Bell. civ. l. I, n. IX, Cicer. Phil. II, n. 22.

Plut. vit. Cæſ.

Pompée en fit autant. Il pensoit bien que Pompée, qui ne pouvoit souffrir d'égal, ne se prêteroit pas à cet arrangement. Celui-ci cependant inclinoit vers un accommodement, lorsque Lentulus s'y opposa de toutes ses forces, & fit chasser Antoine & Curion du Sénat. M. de Burigny pense que c'étoit une conduite dissimulée de la part de Pompée, qui aspiroit au même degré d'autorité que Sylla avoit eu autrefois. C'est ce que Cicéron écrivoit à son ami Atticus: *Mirandum in modum Cnæus noster Sullani regni similitudinem concupivit.* Caton, dans un discours que lui fait tenir Plutarque, paroît persuadé que Pompée, par le moyen de l'anarchie qu'il introduisoit dans la République, se frayoit une route à la monarchie. La plupart des Romains, ajoute M. de Burigny, étoient persuadés que les demandes de César étoient raisonnables, ce qui fit essuyer beaucoup de contradictions au consul Lentulus, quand il voulut enrôler des citoyens. César vouloit une conférence où l'on pût parler en liberté: il offroit de mettre bas les armes si Pompée vouloit se retirer en son gouvernement d'Espagne. Ce parti plaisoit à Cicéron, qui le regardoit comme l'unique moyen d'éviter la guerre civile. Pompée lui-même n'en étoit pas éloigné, mais ses amis le lui firent rejeter, en lui représentant que s'il restoit maître à Rome, César ne pourroit lui résister. C'est ce que Cicéron écrivit à Cécina: *Eundum in Hispaniam censui: quod si fecisset* (Pompeius) *civile bellum nullum omnino fuisset.... Victa est auctoritas mea non tam a Pompeio (nam is movebatur) quam ab iis, qui duce Pompeio freti peropportunam & rebus domesticis & cupiditatibus suis illius belli victoriam fore putabant.* Il est vrai que Cicéron avoit d'abord désapprouvé l'union de César & de Pompée, parce qu'elle lui paroissoit funeste à l'autorité du Sénat, & qu'ensuite il l'avoit conseillée, pour éviter la guerre civile. Il l'avoue lui-même en ces termes, dans la même lettre: *Plurimi sunt testes, me & initio, ne conjungeret se cum Cæsare, monuisse Pompeium: & postea ne sejungeret. Conjunctione frangi Senatus opes; disjunctione civile bellum excitari videbam.*

Ad Attic. l. IX, ep. X.

Vit. Caton.

Ad Attic. l. IX, ep. XI; l. VII, ep. VI.

M. de Burigny loue la conduite modérée de César, lorsqu'il envoya deux de ses légions à Pompée, quoiqu'il n'ignorât

pas qu'on ne les lui demandoit que pour l'affoiblir & pour s'en servir contre lui-même. Le trouble dont fut agité César prêt de passer le Rubicon prouve, selon M. de Burigny, qu'il ne faisoit la guerre que malgré lui. Maître de Rome, il engagea les Sénateurs à ne rien négliger pour déterminer Pompée à un accommodement; il lui proposa une conférence, s'offrant de congédier ses troupes si Pompée ne restoit pas armé; & avant la bataille qui décida du sort de la République, il prit ses soldats à témoin du zèle qu'il avoit montré pour la paix.

Plut. in vit. Pomp.

Id. ibid. & in vit. Cæs.

De Bell. civ. l. I, n. 32, & l. III, n. 90.

Suet. c. 23.

Si Caton se défioit des intentions de Pompée, les meilleurs amis de César, dit M. de Burigny, étoient persuadés que celui-ci ne demandoit que de vivre tranquillement à Rome; qu'il n'avoit même pas envie de disputer le premier rang à son rival. C'est ce que Balbus avoit écrit à Cicéron, qui ne paroît pas y ajouter beaucoup de foi : *Balbus quidem major ad me scribit, nihil malle Cæsarem, quam principe Pompeio sine metu vivere. Tu puto hæc credis.* Cicéron lui-même, ajoute M. de Burigny, reconnoît, dans son oraison pour Ligarius, que César n'avoit pris les armes que pour défendre ses droits, & qu'il avoit toujours desiré la paix : *Tua quid aliud arma voluerunt, nisi a te contumeliam propulsare? Quid egit tuus invictus ille exercitus, nisi ut jus suum tueretur, & dignitatem tuam? Quid? tu, cum pacem esse cupiebas, idne agebas, ut tibi cum sceleratis, an ut cum bonis civibus conveniret?*

Ad Attic. l. VII, ep. 9.

N. 6.

Il est vrai que c'est en présence de César, alors maître de la République, que parloit l'orateur Romain. Il est vrai encore que César vainqueur prit les mesures les plus efficaces pour conserver l'autorité souveraine, soit qu'il craignît la vengeance de ses ennemis, soit qu'il crût les Romains trop corrompus pour vivre tranquillement sous l'empire des loix anciennes. Il affecta la royauté, & s'il est vrai qu'il avoit formé le projet d'épouser Cléopâtre, il comptoit triompher de l'aversion des Romains pour le titre de roi & de reine. Un critique célèbre, Scaliger, n'a pu se persuader que la reine Cléopâtre se soit trouvée à Rome avec César; mais à cet égard les témoignages de Cicéron & de Suétone sont précis. Malgré les précautions prises

Ad Att. l. XV, epist. XI.

Suet. in Cæs.

priſes par Céſar pour s'aſſurer la puiſſance abſolue, M. de Burigny juge que ce Prince ne penſoit point à ſuivre l'exemple de Sylla. S'il eût uſé de ſa puiſſance pour rendre la liberté à la République, au Sénat ſon autorité, aux loix leur ancienne vigueur, il auroit acquis un droit éternel à la reconnoiſſance & à la vénération de ſes citoyens, & auroit évité le coup fatal qui trancha le fil de ſes jours. Par ſa mort le tyran diſparut pour un moment, la tyrannie ſubſiſta. Le peuple qui paroiſſoit las & embarraſſé de ſa liberté, enhardit Auguſte à ſe déclarer l'héritier & le vengeur de Céſar. Le nouveau tyran parut d'abord prendre le parti du Sénat, & changea enſuite de plan. Au faîte de la grandeur & de la puiſſance, il fit encore mine de vouloir en deſcendre, & de rendre à la République tous ſes droits. Mécène n'eut pas de peine à lui perſuader que l'État avoit beſoin d'un monarque; & ſoit flatterie, ſoit intérêt, le Sénat s'oppoſa fortement à la réſolution vraie ou feinte qu'il montra de ſe décharger du poids du gouvernement. Ainſi finit une République qui avoit donné les plus rares exemples de courage & de vertu.

MÉMOIRE HISTORIQUE
SUR
L'ÉLOQUENCE CHEZ LES ROMAINS.

L'OBJET dont s'occupe M. de Burigny dans ce Mémoire, a été traité en partie par Cicéron, dans ſon livre *des illuſtres Orateurs (a);* mais cet ouvrage, propre à intéreſſer tous les Romains, n'a pas pour nous le même attrait; il eſt rempli d'un nombre infini de petits détails qui ſe liſoient avec plaiſir à Rome, mais qui ne ſont plus pour nous de la même importance.

« Je me propoſe uniquement, dit M. de Burigny, de faire » l'hiſtoire de l'origine, des progrès & des variations de l'élo- » quence chez les Romains, de ne parler que des Orateurs dont » le nom a mérité d'être conſervé, d'éclaircir pluſieurs faits qui » ne ſont pas aſſez développés dans Cicéron, & de continuer » cette hiſtoire de l'éloquence juſqu'au temps où elle fut entiè- » rement altérée, par les révolutions qui arrivèrent dans le » gouvernement.

» Rome dans ſa naiſſance, peuplée de brigands & gouvernée » par des Rois, n'avoit pas la moindre idée des beaux Arts: la » vertu militaire étoit preſque la ſeule qui y fût connue. L'obli- » gation de ſe défendre contre des voiſins inquiets, de pourvoir » à des beſoins preſſans, d'établir une forme de gouvernement, » fut la ſeule occupation des Romains dans leur origine.

» L'éloquence y fut donc entièrement inconnue dans ces » temps de barbarie. Car, comme le remarque Cicéron, le deſir » de briller par le talent de la parole, ne naît pas ordinairement » ni dans l'établiſſement d'un État, ni dans l'exercice de la guerre, » ni lorſqu'on eſt embarraſſé dans ſes affaires, ni lorſqu'on eſt » aſſujetti à la domination d'un Roi; elle eſt, ajoute le même

(a) *De claris Oratoribus*, liber qui dicitur *Brutus.*

Orateur, la compagne de la paix & du repos, & comme l'élève « d'un État déjà bien réglé *(b)*. «

Il n'y a donc pas d'apparence qu'il y ait eu à Rome des « Orateurs tant que le gouvernement monarchique y a subsisté. « Aussi Cicéron ne commence sa tradition de l'éloquence « Romaine, qu'après l'expulsion de Tarquin le superbe. «

Il conjecture que ceux qui acquirent, dans ces premiers « temps, de la considération à Rome, la dûrent en partie à des « harangues par lesquelles ils eurent le talent de persuader le « peuple. *Nous voyons*, dit-il, *que peu de temps après l'expulsion* « *des Rois, le peuple s'étant retiré sur les bords du Tévéron, à trois* « *milles de Rome, & s'étant emparé du mont qui fut appelé* sacré, « *le dictateur M. Valérius appaisa, par ses discours, la dissension, ce* « *qui lui procura de grands honneurs & le fit surnommer* très-grand, « *titre qu'il reçut le premier des Romains.* «

N. 14.

Anio ou Anien, *voy. Cellarius, Geo. t. I, l. II, p. 769.*

Valère-Maxime confirme le récit de Cicéron; & ce qu'il « y a de singulier, c'est que l'un & l'autre ont manqué à « l'exactitude. Il est bien vrai que le dictateur Valérius, par sa « prudence, rétablit la tranquillité à Rome; mais le peuple ne « se retira sur le mont sacré qu'après que Valérius eut abdiqué « la Dictature, & ce fut Ménénius-Agrippa qui eut la gloire « de faire cesser les troubles, par l'ingénieux apologue de la « dispute des membres avec l'estomac. «

Lib. VIII, c. IX, n. 1.

Livius, lib. II, n. 30.

N. 32.

La première des harangues prononcées à Rome, que l'on « crut digne d'être conservée, est celle que fit dans le Sénat « Appius-Claudius-Cæcus, lorsqu'il se rendit dans cette assemblée « pour empêcher qu'on n'y reçût les offres de paix que faisoit « le roi Pyrrhus. Plutarque, qui avoit vu ce discours, nous en « a conservé le précis; il y a du pathétique. Le commencement « est digne de l'ancienne Rome : *Jusqu'ici*, disoit-il, *j'avois regardé* « *la perte de la vue comme un malheur; mais aujourd'hui je regarde* « *comme un plus grand malheur de n'avoir pas perdu l'ouie, puisque* «

Brutus, n. 16.

Vie de Pyrrhus.

(b) Nec enim in constituentibus Rempublicam, nec in bella gerentibus, nec in impeditis ac Regum dominatione devinctis nasci cupiditas dicendi solet, pacis est comes, otiique socia; & jam bene constitutæ civitatis quasi alumna quædam eloquentia. Brutus, n. XII.

» *j'ai entendu la résolution honteuse que vous êtes sur le point de prendre,*
» *en concluant un traité qui tend à anéantir toute la gloire que Rome*
» *a acquise jusqu'à présent.* La harangue d'Appius eut l'effet qu'il
» s'étoit proposé : Cynéas, député de Pyrrhus, fut renvoyé avec
» ordre d'assurer son maître que tant qu'il resteroit en Italie il
» n'avoit point de paix à espérer. Les grandes guerres des
» Romains avec les Carthaginois ne nuisirent point au progrès
» de l'art de parler. Fabius-Maximus, ce fameux Dictateur dont
» la prudence sauva Rome, fut regardé comme un orateur pour
» le temps où il vivoit : *Orator habitus est temporibus illis*, dit
» Cicéron. Plutarque, qui en parle plus en détail, assure que son
» éloquence n'étoit ni affectée, ni chargée de grâces inutiles &
» vaines, qui ne sont propres que pour la pompe & l'ostentation;
» mais pleine d'un bon sens qui lui étoit propre, & qui donnoit
» à toutes ses pensées tant de force & de solidité qu'elles ressem-
» bloient, dit-on, à celles de Thucydide. On conserve encore,
» continue Plutarque, un discours qu'il prononça dans une
» assemblée du peuple, à la louange de son fils, qui étoit mort
après avoir été Consul. »

Cicer. n. 14.
Vie de Fabius.

M. Cornélius Céthégus, qui fut Consul l'an 550 de Rome, avec P. Sempronius Tuditanus, crut devoir moins négliger les grâces; & Cicéron, sur la foi d'Ennius qui l'avoit entendu & avoit parlé avantageusement de lui après sa mort, le regarde comme le premier des Romains qui se soit distingué par le goût de la véritable éloquence. On ne peut que s'en former une haute idée, d'après les qualités qu'Ennius lui attribue, *suaviloquentia, suadæ medulla.* Mais le nom de Céthégus fut presque effacé par celui de Caton le Censeur, un peu plus jeune que lui.

N. 15. Brut.

Cicéron, qui avoit lû plus de cent cinquante des oraisons de ce dernier, & qui se plaint qu'on ne les lisoit point de son temps, lui donne les plus grands éloges, & reconnoît en lui tous les talens de l'orateur *(c)*. Plutarque témoigne que

(c) Quis illo gravior in laudando! acerbior in vituperando! in sententiis argutior! in docendo edisserendoque subtilior! refertæ sunt orationes ampliùs centum quinquaginta, quas quidem adhuc invenerim & legerim, & verbis & rebus illustribus. Licet ex his eligant ea quæ notatione & laude digna sunt: omnes oratoriæ virtutes in eis reperientur.

ſes citoyens l'honoroient du ſurnom de *Démoſthènes Romain.* Nous ſerions en état d'en juger ſi cette belle harangue, que lui prète Tite-Live, en faveur de la loi *Oppia* contre le luxe des femmes, étoit véritablement du Cenſeur, & que l'hiſtorien ne l'eût pas au moins retouchée. Quoi qu'il en ſoit, Atticus regardoit comme autant d'ironies les louanges que Cicéron avoit données à Caton, & la comparaiſon qu'il en avoit faite avec Lyſias, Philiſte & Thucydide. Il trouvoit dans ſes harangues des traces de génie, mais d'un génie très-groſſier & ſans culture, qui n'avoit pas même l'idée d'un diſcours nombreux & orné *(d).* Malgré ce jugement, Cicéron perſiſte à ſoutenir qu'une lecture réfléchie & un examen impartial forceront de reconnoître qu'il ne manquoit aux harangues de Caton que ces fleurs & ces ornemens dont l'invention étoit récente *(e).* Au reſte Caton ne dut qu'à lui, & non aux Grecs, ces traces de génie que Pomponius-Atticus ne lui conteſtoit pas, puiſque prévenu long-temps contre les lettres grecques, il ne les cultiva que dans un âge fort avancé, & lorſque l'éloquence avoit déjà rendu ſon nom célèbre. Son livre *de Oratore* lui aſſure, au jugement de Quintilien, la gloire d'avoir été le premier des Romains qui ait traité ce ſujet.

Titus-Liv. XXXIV, n. 2.

Brut. n. 85.

Quint. l. III, cap. 1.

Cn. Scipion, fils du premier Scipion l'Africain, auroit excellé dans l'art de parler, ſi une ſanté foible lui eût permis ce genre de travail. Scipion-Émilien, qu'il adopta, joignit à la palme militaire celle de l'éloquence, au jugement de Cicéron, *erat in eo ſumma eloquentia.*

Pro Muræna, n. 28.

Ce fut dans ces temps-là, dit M. de Burigny après le même auteur, que l'art oratoire acquit une nouvelle forme chez les Romains. Leur commerce avec les Grecs le rendit moins ſec & plus brillant : *jam erat unctior quædam ſplendidiorque conſuetudo loquendi.* Pluſieurs d'entr'eux, depuis la conquête de la Grèce,

Brut. n. 20.

(d) Brutus, n. 85. *Orationes ejus, ut illis temporibus valde laudo. Significant enim quandam formam ingenii, ſed admodùm impolitam & planè rudem. . . . Quos enim ne e Græcis quidem quiſquam imitari poteſt, iis tu comparas hominem Tuſculanum, nondum ſuſpicantem, quale eſſet copioſè & ornatè dicere.*

(e) N. 85. *Nihil illius lineamentis, niſi eorum pigmentorum, quæ inventa nondum erant, florem & colorem defuiſſe.*

allèrent y chercher le ſavoir & le goût; d'autres attirèrent à Rome un grand nombre d'habiles Grecs, & les Arts avec eux; ce qui a fait dire à Horace:

Hor. lib. II, epiſt. I, v. 156.

Græcia capta ferum victorem cepit & artes
Intulit agreſti Latio.

Le caractère de rudeſſe qui ſe faiſoit remarquer dans les diſcours de Servius Galba, n'empêchoit pas Cicéron de le regarder comme un homme *divin, divinum hominem in dicendo.* Y apercevoit-il les mêmes défauts que l'auteur du dialogue ſur les Orateurs, reproche à Galba en l'aſſociant à Carbon : *ſunt horridi & impoliti & rudes & informes!* Au moins il en découvroit pluſieurs dont il parle, & auxquels il attribue le ſort de ces oraiſons qu'on ne liſoit plus de ſon temps, & qu'on avoit même de la peine à trouver *(f).*

De Oratore, l. I, n. 10.

N. 18.

Les deux Scipions, qui ſe rendirent célèbres par une intime amitié fondée ſur la vertu, ne le furent guère moins par leur éloquence, ſur-tout Lælius. Mais le premier qui fit briller à Rome cette aménité, cette douceur de ſtyle, cette harmonie de périodes qui diſtinguoient les Grecs, fut M. Æmilius-Lépidus, ſurnommé *Porcina,* conſul l'an 617 avec C. Hoſtilius-Mancinus. Il fut imité par les deux Gracchus, formés ſous les yeux d'une mère très-inſtruite, par les plus habiles maîtres qu'il y eût dans la Grèce. Cicéron & Plutarque ont fait un très-bel éloge de l'un & de l'autre; mais c'en eſt un plus grand pour C. Gracchus d'avoir été préféré à Cicéron même, par d'anciens critiques.

Brut. n. 27.

Brut. 27. 33; Plut. in vitâ Gracchor.

A. Gell. l. X, c. 3.

Q. Lutatius-Catulus, Conſul en 652, fit admirer la pureté de ſon ſtyle, ſoit dans ſes harangues, ſoit dans une hiſtoire de ſa vie, écrite dans le goût de Xénophon. Il avoit preſque ſeul le talent de bien parler ſa langue, au jugement de Cicéron *(g).*

Brut. n. 35.

(f) De Oratore, lib. III, n. 7. *Aſperitatem Galba.... habuit.*
Brutus, n. 21. *Sed neſcio quomodo hujus, quem conſtat eloquentiâ præſtitiſſe, exiliores orationes ſunt, & redolentes magis antiquitatem, quam aut Lælii aut Scipionis, aut etiam ipſius Catonis: itaque exaruerunt, vix jam ut appareant.*

(g) Quid jucundius auribus noſtris unquam accidit hujus oratione Catuli! quæ eſt pura ſic ut latinè loqui pene

qui assure qu'on ne pouvoit rien retrancher de ses harangues, ni ajouter, ni changer, sans les gâter entièrement.

C. Julius-César, qui fut tué dans l'année de son Édilité, 664 de Rome, sut allier aux grâces & à l'urbanité le ton de la plaisanterie & l'art des bons mots. Crassus & Antoine éclipsèrent les Orateurs qui les avoient précédés. Quoique parée de fleurs & d'ornemens, l'éloquence du premier avoit toute la véhémence propre à porter le feu dans l'ame de ses auditeurs. Il n'avoit que dix-neuf ans lorsqu'il se rendit accusateur de Carbon, & la harangue qu'alors il prononça se lisoit encore plusieurs siècles après. Un des interlocuteurs, que Cicéron fait parler dans le second livre *de Oratore*, prononce hardiment que L. Licinius Crassus étoit le plus fleuri de tous les Orateurs: *Atque ego, is qui sum, quantusque sum ad judicandum, omnibus auditis Oratoribus, sine ulla dubitatione sic statuo & judico, neminem omnium tot & tanta, quanta sunt in Crasso, habuisse ornamenta dicendi.* Un autre n'hésite point de le nommer le Dieu de la parole, *in dicendo semper putavi Deum.* Cicéron confirme ces éloges, soit dans ses livres de l'*Orateur*, soit dans plusieurs autres *(h)*. Aussi la réputation de Crassus subsistoit-elle encore avec éclat du temps de Pline l'ancien.

Brut. n. 48.

Dial. de Orat. n. 34.

De Orator. l. II, n. 28.

De Orat. l. I, n. 23.

L. XVII, c. 1.

Marcus-Antonius, Consul l'an 655, grand-père du Triumvir, marcha son égal, au jugement de plusieurs de ses contemporains, quoique d'autres donnassent la préférence à Crassus; mais tous convenoient qu'on devoit s'estimer heureux d'avoir l'un ou l'autre pour Avocat. Tout ce qu'on pouvoit dire pour une cause se présentoit à l'esprit d'Antonius, & il savoit le placer dans l'endroit le plus favorable pour faire impression. Il négligeoit les ornemens inutiles, & ne s'attachoit qu'à ceux qui servoient à convaincre. Il étoit d'un âge avancé,

Brut. n. 38.

Ibid. n. 37.

solus videatur: sic autem gravis ut in singulari dignitate omnis tamen adsit humanitas ac lepos; quid multa? Istum audiens equidem judicare soleo quicquid aut addideris, aut mutaveris, aut detraxeris, vitiosius & deterius futurum. Cic. de Orat. lib. III, n. 8.

(h) Brutus, n. 38. *Crasso nihil statuo fieri potuisse perfectius. Erat summa gravitas, erat cum gravitate junctus facetiarum & urbanitatis oratorius, non scurrilis, lepos. Latinè loquendi accurata & sine molestia diligens elegantia. In differendo mira explicatio. Cum de jure civili, cum de æquo & bono disputaretur, argumentorum & similitudinum copia.*

& jouiſſoit déjà d'une grande réputation lorſqu'il cultiva les Lettres grecques. Nommé Proconſul de Cilicie, il paſſa par Athènes, où forcé de s'arrêter pendant quelques jours, il aſſembla les plus habiles gens, & eut de fréquentes converſations avec eux ſur l'art de l'éloquence. Il compoſa ſur cette matière un ouvrage que M. de Burigny conjecture avoir eu pour titre, *de officio & ratione Oratoris;* ſans doute parce qu'il s'exprime en ces termes, lorſqu'il parle du ſujet de ſes entretiens avec les ſavans d'Athènes. Dans cet écrit, qu'il ſe reprochoit preſque d'avoir publié, il diſoit qu'il avoit connu quelques hommes diſerts, mais qu'il n'en avoit encore point connu d'éloquens: *Diſertos me cognoſſe nonnullos, eloquentem adhuc neminem (i).* Il paroît que Brutus ne faiſoit pas grand cas de cet ouvrage, qu'il appelle *exilem libellum.* Cicéron reconnoît lui-même que le talent d'Antonius étoit plus propre aux plaidoyers qu'aux harangues: *Antonii genus dicendi multò aptius judiciis quàm concionibus.*

Lib. 1, de Orat. n. 18.

Ibid.

Ibid. n. 21.

Brut. n. 44.

Ibid.

Après eux pluſieurs autres, dont M. de Burigny rapporte les noms, qu'on peut voir dans le *Brutus,* ſe montrèrent ſur la ſcène, & furent à leur tour éclipſés par Hortenſius & par Cicéron. Hortenſius n'avoit que dix-neuf ans lorſqu'il parut au Barreau, & fut applaudi tant par les Conſuls d'alors, L. Craſſus, Q. Scævola, deux hommes diſtingués par leur éloquence, que par le reſte de l'auditoire. Les traits par leſquels Cicéron caractériſe le talent d'Hortenſius méritent d'être lûs *(k).*

Brut. n. 64.

(i) Voici la différence qu'il mettoit entre *diſert* & *éloquent : Quod eum ſtatuebam diſertum, qui poſſet ſatis acutè atque dilucidè apud mediocres homines ex communi quadam opinione dicere : eloquentem verò, qui mirabiliùs & magnificentiùs augere poſſet, atque ornare quæ vellet, omneſque omnium rerum, quæ ad dicendum pertinerent, fontes animo ac memoriâ contineret.*

(k) Brutus, n. 88 *Attulerat minimè vulgare genus dicendi : duas quidem res, quas nemo alius; partitiones, quibus de rebus dicturus eſſet, & collectiones, memor & quæ eſſent dicta contra, quæque ipſe dixiſſet. Erat in verborum ſplendore elegans, compoſitione aptus, facultate copioſus : eaque erat cum ſummo ingenio, tum exercitationibus conſecutus. Rem complectebatur memoriter, dividebat acutè, nec prætermittebat fere quidquam, quod eſſet in cauſâ, aut ad confirmandum aut ad refellendum. Vox canora & ſuavis; motus & geſtus etiam plus artis habebat, quam erat oratori ſatis.*

« Il

« Il avoit, dit M. de Burigny, donné la préférence à ce ſtyle brillant que l'on connoiſſoit ſous le nom d'*éloquence aſiatique*, & ce genre d'éloquence, qui convient mieux à la jeuneſſe qu'à un âge plus mûr, lui avoit fait un grand nombre d'admirateurs. Il crut devoir conſerver ce même ton lorſque l'âge & les dignités ſembloient exiger quelque choſe de plus grave; auſſi fut-il moins applaudi dans la maturité de l'âge qu'il ne l'avoit été dans ſa jeuneſſe. Les jeunes gens l'entendoient toujours avec le plus grand plaiſir, mais il ne plaiſoit pas également à ceux qui avoient vieilli dans l'exercice de l'art. « Brut. n. 95.

Une choſe contribua encore à diminuer ſa grande réputation; il ne fut pas plutôt parvenu au comble des honneurs, c'eſt-à-dire au conſulat, qu'il s'appliqua beaucoup moins, ſoit qu'il n'y eût perſonne entre les Conſulaires qui pût lui être comparé, ſoit qu'il ne crût point devoir ſe gêner, lorſqu'il n'avoit affaire qu'à des Orateurs qui n'étoient pas Conſulaires. » « N. 93.

Les effets de cette négligence devinrent ſenſibles; on s'aperçut de jour en jour que l'Orateur étoit différent de lui-même: *ſui diſſimilior videbatur quotidie.*

« Les grands ſuccès de Cicéron ranimèrent l'émulation d'Hortenſius: c'étoit par le moyen de l'éloquence que Cicéron étoit parvenu au conſulat, ſix ans après qu'Hortenſius eut été Conſul. Pour lors celui-ci ſe remit au travail; ils furent tous deux chargés des plus grandes affaires. Hortenſius avoit d'abord vu avec quelques mouvemens de jalouſie la gloire que Cicéron s'étoit acquiſe pendant ſon conſulat; mais ce ſentiment ne dura pas long-temps; ces deux grands hommes ſe rendirent juſtice; ils vécurent dans la plus grande union pendant douze ans, & chacun d'eux donnoit la préférence à ſon rival ſur lui-même. « Brut. n. 94.

Il y a tout lieu de croire que l'amitié de Cicéron pour Hortenſius étoit ſincère; il en fait les plus grands éloges, & lorſqu'il déplore la mort de ce grand Orateur, c'eſt avec des expreſſions qui paroiſſent partir du cœur. Hortenſius plaida juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 704, peu de temps avant la guerre civile, qu'il avoit prévue. « Ibid. n. 1. Ibid. n. 96.

Brut. n. 92. » Il avoit été le modèle que Cicéron s'étoit proposé d'imiter » entre les Latins; mais persuadé que les Grecs devoient être » regardés comme les maîtres de l'éloquence, Cicéron les étudia » avec le plus grand soin. Il prit même la peine de traduire en » latin les deux célèbres harangues d'Eschine & de Démosthène. » Molon de Rhodes, grand orateur & professeur d'éloquence, » ayant été envoyé de la part des Rhodiens à Rome, Cicéron » voulut se perfectionner sous ce grand maître. Il donna en » même temps une très-grande application à l'étude du Droit. » Il fit aussi une étude particulière de la dialectique, sans laquelle » il étoit persuadé qu'on ne pouvoit pas être un parfait orateur, » sous le stoïcien Diodote, philosophe d'une grande réputation » qui demeuroit chez lui. Il ne passoit aucun jour sans s'exercer » dans tout ce qui étoit nécessaire pour devenir grand orateur.

De optimo genere orat. n. 5. — *Brut. n. 90.* — *N. 89.* — *N. 90.*

» Muni de toutes ces connoissances & étant si bien préparé, » il se présenta en public. La première cause célèbre qu'il plaida » fut celle de Sextus-Roscius, accusé de parricide, l'an de Rome » 674, lorsque Sylla étoit Consul pour la seconde fois, avec » Q. Cæcilius-Métellus-Pius. Il étoit pour lors âgé de vingt-sept » ans. Ce plaidoyer fut si généralement applaudi, qu'on ne tarda » pas à lui confier les causes les plus importantes, & ses succès » rendirent son nom très-célèbre dans le Barreau.

A. Gellius, l. XV, c. 28.

Brut. n. 91. » La foiblesse de sa complexion & le conseil de ses amis l'ayant » déterminé à quitter pour quelque temps la plaidoierie, il jugea » à propos de faire le voyage de Grèce & d'Asie, pour y lier » connoissance avec les Philosophes & les Orateurs, qui s'y » trouvoient en très-grand nombre, & pour se perfectionner » dans l'art de parler. Étant arrivé à Athènes, il se mit sous la » discipline de Démétrius le Syrien, ancien maître d'éloquence » qui avoit de la réputation, & il s'exerça avec soin sous ses yeux. » Il passa ensuite en Asie, où il fut toujours accompagné des » plus habiles Orateurs de cette grande province. De-là il vint » à Rhodes, où il retrouva Molon, dont il avoit déjà reçu des » leçons à Rome. C'étoit le premier homme de son siècle pour » faire remarquer les défauts d'un discours & pour former un » orateur : *Is dedit operam (si modo id consequi potuit),* dit

Cicéron, *ut nimis redundantes nos, & superfluentes juvenili quadam* « *dicendi impunitate & licentiâ, reprimeret, & quasi extra ripas* « *diffluentes coërceret.* «

Ce fut pendant ce voyage qu'arriva cette aventure dont « parle Plutarque. Molon pria Cicéron de faire un discours en « grec, où fut invité tout ce qu'il y avoit de plus considérable « à Rhodes. Les auditeurs furent transportés d'admiration, Molon « seul étoit triste; Cicéron lui en demanda la raison, Molon « lui fit cette réponse: *Je vous loue & je vous admire, mais je déplore* « *le malheur de la Grèce, lorsque je vois que le seul avantage qui nous* « *restoit va être transporté aux Romains.* «

Vit. Ciceri.

Il revint à Rome après deux ans d'absence, non-seulement « plus exercé, mais presque entièrement changé: *non modo* « *exercitatior sed prope mutatus.* «

Valer. Maxim. l. II, c. 2, n. 3.

Hortensius étoit alors au plus haut degré de sa réputation; « Cicéron se proposa de l'imiter & de lutter contre lui. Il ne nous « est pas possible de faire présentement une comparaison exacte « de ces deux grands Orateurs, puisqu'il ne nous est rien resté des « ouvrages d'Hortensius, mais il n'y a pas lieu de douter que « Cicéron n'ait mérité la préférence sur son rival. Les éloges supé- « rieurs qu'il a reçus, & l'attention de la postérité à conserver « les écrits de ce grand homme, en sont la démonstration. Il « introduisit un genre d'éloquence plus majestueux & plus orné, « *magnificentius & ornatius;* & lorsqu'on eut vu ses plaidoyers, « on ne voulut plus lire ceux des anciens Orateurs. Ce fut pour « lors que Rome put se flatter d'enlever aux Grecs, ou du moins « de partager avec eux la seule supériorité qu'ils avoient sur les « Romains: *Quo enim uno vincebamur a victâ Græciâ id aut ereptum* « *illis est aut certè nobis cum illis communicatum.* Nous ne dissimu- « lerons pas que Virgile donne la préférence aux Grecs, lorsqu'il « dit, *Orabunt causas melius;* mais c'est un poëte qui parle, dans « le temps que la flatterie ne permettoit pas de rendre justice « à Cicéron. »

Brut. n. 92.

Ibid. n. 32.

Ibid. n. 73.

L. VI, v. 849. Æneid.

M. de Burigny n'essaye pas de faire connoître en détail le mérite, l'art & la sublimité de Cicéron; sa modestie lui fait envisager cette entreprise comme supérieure à ses forces. Il se

contente de rapporter une partie des éloges que l'orateur Romain a reçus de la part des plus habiles gens de son siècle & du siècle suivant, Catulle, Jules-César, Pline l'ancien, Sénèque, Cornélius-Sévérus & Quintilien.

Jules-César auroit peut-être éclipsé Cicéron lui-même, si les occupations militaires lui avoient permis de cultiver les dispositions qu'il tenoit de la Nature. Suétone lui adjuge la gloire d'avoir égalé ou surpassé les plus grands hommes dans l'art de l'éloquence & dans celui de la guerre. Il seroit du moins, au jugement de Quintilien, le seul Romain dont on pût opposer le nom à celui de Cicéron, s'il se fût renfermé dans la même carrière. Ce judicieux critique ajoute: *Tanta in eo vis est, id acumen, ea concitatio, ut illum eodem animo dixisse quo bellavit appareat.*

Vit. Cæsar. c. 55.

L. X, c. 1.

« Au milieu de ses plus grandes occupations, dit M. de » Burigny, il adressa un livre à Cicéron, de l'Art de parler, *de* » *ratione Latinè loquendi.* C'est ainsi que cet ouvrage est caractérisé » dans le Brutus; mais le véritable titre, comme nous l'apprenons » d'Aulu-Gelle, étoit *de Analogiâ: Caius enim Cæsar vir ingenii* » *præcellentis, sermonis præter alios suæ ætatis castissimi in libris quos* » *ad M. Ciceronem de analogiâ scripsit.*

L. XIX, c. 8.

» Calvus eut aussi une très-grande réputation dans ce même » temps. Quintilien assure qu'il y avoit des gens qui le préféroient à tous les autres Orateurs. Pline le jeune déclare qu'il » le regardoit comme son modèle, & qu'il tâchoit de l'imiter. » Les talens de Calvus lui avoient donné une si grande idée » de son mérite, qu'il voulut disputer à Cicéron même le premier » rang dans l'ordre des orateurs, mais fort injustement, dit » Sénèque. Le jeune Curion avoit reçu de la Nature les plus » grandes dispositions pour être un parfait orateur; c'est Cicéron » qui nous l'apprend: *Atqui hic a Magistris parum institutus* » *Naturam habuit admirabilem.* Ils avoient été très-liés: nous » avons encore quelques lettres de Cicéron à Curion. Il épousa » entièrement les intérêts de César, & il aima mieux se faire » tuer en Afrique que de paroître devant César, dont il avoit » mal fait les affaires dans cette province.

Mém. de l'Ac. tome XXXI, p. 126.

Brut. n. 81.

De Bello civ. l. III, n. 42.

Corvinus devoit être un très-grand orateur, puiſque l'auteur du dialogue *des cauſes de la corruption de l'éloquence*, en parle en ces termes : *Cicerone mitior Corvinus & dulcior & in verbis magis elaboratus.*

N. 18.

Brutus, ce fameux républicain qui ne ménagea rien pour tâcher de rendre la liberté à ſa patrie, étoit orateur, & auroit pu tenir un des premiers rangs parmi ceux qui ſe ſont diſtingués à Rome par l'éloquence, ſi les conjonctures lui euſſent permis d'exercer & de perfectionner ſes talens. C'eſt ce que l'on peut aſſurer ſur l'autorité de Cicéron, qui en parle ainſi : *Tuum enim forum, tuum erat illud curriculum ; tu illuc veneras unus, qui non linguam modo acuiſſes exercitatione dicendi, ſed & ipſam eloquentiam locupletaviſſes graviorum artium inſtrumento, & iiſdem artibus decus omne virtutis cum ſummâ eloquentiæ laude junxiſſes.*

Brut. n. 97.

Cicéron avoit pour Brutus la plus tendre amitié & la plus grande eſtime : il lui a dédié les livres qui ont pour titres *de claris oratoribus* & *Orator.* » Ils n'avoient pourtant pas les mêmes idées ſur l'éloquence. Décidé pour l'éloquence douce & modérée, Brutus n'aimoit pas ce caractère d'abondance & de majeſté qui diſtinguoit celle de Cicéron. Il ſoumit à la cenſure de l'Orateur-philoſophe la harangue qu'il avoit compoſée ſur la mort de Céſar, avant de la rendre publique. Cicéron qui la lut, ſans y pouvoir rien changer, qui en admira l'élégance, n'y trouva pas aſſez de chaleur : *Eſt autem oratio ſcripta elegantiſſimè ſententiis, verbis, ut nihil poſſit ultra. Ego tamen ſi illam cauſam habuiſſem, ſcripſiſſem ardentiùs* ὑπόθεσις. *Vides quæ ſit perſona dicentis, itaque eam corrigere non potui.* C'eſt ce qu'il écrivit à ſon ami Atticus, en lui demandant ſon jugement.

L. XV, ep. 1.

Les Romains s'étoient déjà fait quelque réputation dans l'art de parler, qu'ils n'avoient pas encore penſé à la Grammaire. Il fallut que Cratès-Malleotes, habile critique de Pergame, envoyé au Sénat par le roi Attalus, s'étant caſſé la cuiſſe, fût forcé de faire à Rome un plus long ſéjour qu'il n'avoit compté, & d'employer ſon loiſir à donner des leçons de cet art & de celui de la critique. Cet eſſai fut ſuivi d'un tel ſuccès qu'en

peu de temps on vit dans Rome plus de vingt écoles, où les Grammairiens, qu'on désignoit d'abord par le nom de *Literati*, *Literatores*, firent une brillante fortune. On peut voir dans Suétone les noms de ceux qui se distinguèrent en ce genre; il parle entr'autres de Marc. Antonius-Gnipho, né dans la Gaule, que Cicéron même, étant Préteur, alloit souvent entendre.

De Grammatic.

Mais ce ne fut pas sans peine que les Rhéteurs se maintinrent à Rome. En 593, Marc. Pomponius, Préteur, consulta le Sénat pour savoir si l'intérêt de la République n'exigeoit pas qu'on en chassât les Rhéteurs & les Philosophes. Heureusement pour eux l'édit de proscription porté contre ce genre d'étude, par les censeurs Domitius & Crassus, resta sans exécution ou fut bientôt négligé.

Id. de claris Rhetorib.

C'est en grec que les Grammairiens commencèrent à donner leurs leçons dans Rome. Lucius-Plotius fut le premier qui enseigna en latin: c'étoit un Gaulois que C. Marius protégeoit, & qu'il auroit voulu avoir pour historien. Cicéron, alors fort jeune, desiroit aller l'entendre, mais il en fut détourné par un de ses amis, qui lui représenta qu'il y avoit plus à profiter dans les écoles des maîtres Grecs. A la fin les Latins prévalurent. Ils s'attachoient les uns & les autres à expliquer aux jeunes gens toutes les figures de la rhétorique, &, dans la critique des meilleurs auteurs, de leur faire remarquer les plus beaux endroits comme les plus foibles. Les espèces de compositions auxquelles ils exerçoient en même temps leurs disciples, donnèrent naissance à des plaidoyers sur des sujets, soit réels, soit imaginaires, ou à des *controverses* semblables à celles que Sénèque le père nous a laissées. L'art de la déclamation, auparavant inconnue aux Romains, selon Quintilien, étoit aussi enseigné dans ces écoles, & Cicéron témoigne qu'il s'y exerçoit souvent avec ses amis.

Cic. pro Archia, n. IX.

Senec. Controv. VIII, p. 462.

Suet. de clar. Rhet.

L. II, c. 9.

Brut. n. 90.

Mais la licence & l'ignorance de ces déclamateurs, ainsi que s'exprime Quintilien, ne pouvoient qu'être funestes à la véritable éloquence. C'est aussi ce que Pétrone leur reproche: *Pace vestrâ, liceat dixisse, primi omnium eloquentiam perdidistis:*

levibus enim atque inanibus ſonis, ludibria quædam excitando, effeciſtis ut corpus orationis enervaretur & caderet. L'abus fut, par gradation, porté à un tel excès que le Sénat ſe crut obligé de ſévir contre les harangues de Scaurus & de Labiénus, en les condamnant au feu, ce qui n'étoit jamais arrivé du temps de la République. Plus occupée des mots que des choſes, la jeuneſſe négligea l'étude de la ſaine philoſophie, des loix & des grands principes, étude qui avoit fait la baſe de l'éducation ancienne.

Senec. Contr. l. V, p. 686.

Les eſprits déjà affoiblis & énervés par ce genre frivole d'inſtitution, le furent encore par la tyrannie des Empereurs. L'énergie des ames diſparut avec la liberté. Le luxe d'ailleurs fit naître la ſoif des richeſſes, & ferma la route pénible qui ne pouvoit conduire qu'à une éloquence ſtérile. Plus d'eſpoir de récompenſe: il n'étoit plus ce temps où le mérite pouvoit aſpirer aux premières places de l'État, où l'importance des cauſes publiques à traiter enflammoit le génie de l'orateur, & fixoit ſur lui les regards & la conſidération des citoyens.

Cette matière, ſelon la remarque de M. de Burigny, étoit ſans doute traitée à fond, dans un ouvrage où Quintilien examinoit les cauſes de la décadence de l'éloquence. Quelques-uns ont cru que cet ouvrage n'eſt autre choſe que le *Dialogue des Orateurs,* qu'on a encore attribué à Tacite: mais il eſt conſtant, dit M. de Burigny, qu'il n'eſt ni de l'un ni de l'autre; & ce qui ſuffit pour en convaincre, c'eſt que l'auteur étoit Gaulois. Quintilien, qui parle encore de quelques Orateurs qui, depuis la deſtruction de la République, ſe montrèrent comme quelques étincelles après un incendie, fit de vains efforts pour rappeler le goût de l'éloquence ancienne. La molleſſe, le fard, les petits ornemens, les métaphores recherchées avoient remplacé la vigueur, la ſolidité, l'élévation, la noble & féconde ſimplicité des Orateurs républicains. Le ſentiment s'évaporoit en penſées ingénieuſes; c'eſt ce qu'on remarque aſſez ſouvent dans le panégyrique de Pline le jeune, que M. de Burigny regarde comme le dernier Orateur que Rome ait eu. Il faut pourtant remarquer, à la louange de Pline,

& même de ſon ſiècle, que les endroits de ſon panégyrique les plus graves & les plus conformes au ton de l'éloquence ancienne, furent auſſi le plus de ſon goût & de celui de ſes auditeurs.

Mais le mal, qui avoit déjà pris de fortes racines, croiſſoit de jour en jour : les ſages leçons de Quintilien ne purent arrêter la contagion ; tant il eſt difficile que la raiſon retienne le bon goût chez une nation qui n'apporte pas la plus grande vigilance pour le conſerver. « Rome, dit M. de Burigny en » finiſſant, après l'avoir perdu, fut plus de quatorze cents ans avant de le voir renaître chez elle. »

MÉMOIRE

SUR

LES ERREURS POPULAIRES DES ROMAINS.

28 Juin 1768.

DE tout temps les peuples ont adopté des erreurs, dont les Savans ont autant de peine à découvrir l'origine, que les Philoſophes à en aſſigner la cauſe ou le prétexte. Pour l'ordinaire ces erreurs ne ſont pas tellement propres à une nation que d'autres n'en partagent la honte. Il faut donc s'attendre que pluſieurs peuples pourront ſe reconnoître dans ce que M. de Burigny dit des Romains, en écartant tout ce qui concerne leur religion.

Chez eux, comme ailleurs, l'opinion qui ſuppoſoit que les ames des morts reparoiſſoient quelquefois ſur la terre avec leurs corps, n'étoit pas particulière à la populace. Pline & d'autres l'ont cru établie ſur des faits qu'ils ne jugeoient pas pouvoir être révoqués en doute.

Plin. l. XXX, c. 2.
Suet. in Ner. c. 34.
Dion, cité par Tillem. t. III, art. 4.

Quand Plaute, dans une de ſes pièces, fait raconter à un des perſonnages l'aventure d'un homme aſſaſſiné, qui vient ſe plaindre qu'on ne lui a pas accordé les honneurs de la ſépulture, il ne faut pas croire qu'il ait ajouté foi à cette fable ; l'emploi

Mostellar. Act. II. sc. II.

l'emploi qu'il en a fait, montre ſeulement quelle étoit alors l'opinion commune.

Pline le Naturaliſte paroît raconter ſérieuſement que Gabiénus, zélé partiſan de Céſar, ayant été pris, Sextus-Pompéius lui fit couper la tête: le cadavre reſta un jour entier ſur le rivage. Aux approches de la nuit des plaintes & des prières ſe font entendre; on accourt en foule. Gabiénus demande qu'on faſſe venir Pompée, ou du moins qu'il envoie quelques-uns de ſes confidens, parce que revenu des enfers il a des choſes importantes à lui communiquer. Il déclare donc que les Dieux infernaux favoriſoient la cauſe de Pompée, & que les ſuccès de ce Général répondroient à ſes deſirs. Il y a tout lieu de croire que cette fiction fut imaginée par les partiſans de Pompée; mais Pline, loin de ſe récrier contre la fauſſeté du fait, ne le rapporte que pour prouver qu'il faut ſe défier de ces ſortes de prédictions; auſſi ajoute-t-il: *Poſt ſepulturam quoque viſorum exempla ſunt.*

Lib. VII, c. 52.

Pline le jeune, ſon neveu, ne montre pas moins de crédulité, comme le témoigne la 27.[e] lettre du VII.[e] livre, où, après avoir ſuppoſé que ſouvent des fantômes apparoiſſent pour apprendre aux hommes les choſes à venir, il raconte une aventure arrivée au philoſophe Athénodore, dans la ville d'Athènes, & termine ſon récit en diſant, *& hæc quidem affirmantibus credo.*

Voy auſſi le Philopſeud. de Lucien.

Phlégon raconte, avec le même air de perſuaſion, l'hiſtoire d'une fille qu'on vit, ſix mois environ après ſa mort, marcher, manger & faire toutes les fonctions d'une perſonne vivante. Phlégon ajoute qu'il fit ouvrir lui-même la cave, où toutes les perſonnes de cette famille étoient enfermées après leur mort, & qu'il trouva vide le lit ſeul où la fille avoit été placée ſix mois auparavant. Le P. Calmet trouve le fait bien circonſtancié, & revêtu de tous les caractères qui peuvent le faire paſſer pour véritable. M. de Tillemont le met ſur le compte du démon.

Phleg. de reb. mirab.

Traité ſur les appari. t. II, p. 25.

Vie d'Adrien.

Au reſte l'opinion des Anciens à cet égard ne pouvoit qu'être accréditée par celle qui attribuoit aux Magiciens le

pouvoir d'évoquer des enfers & de faire paroître à leur gré les ames des morts. D'ailleurs il ne paroissoit rien en cela de plus difficile que de faire descendre la Lune sur la terre. Il etoit peut-être un peu plus aisé d'attirer la foudre ou de la détourner, de ruiner les espérances du moissonneur, d'ensorceler les hommes, & en troublant l'imagination par des opérations magiques, de produire des effets dont les esprits étoient frappés. On ne doit pas être surpris que la poësie, qui se nourrit de fictions, ait adopté & amplifié ces idées populaires; mais on gémit de les voir enseignées par des personnes graves, consignées dans les écrits des Sages, & autorisées par des loix. Que penser de l'esprit humain, quand on voit celui d'un César, & d'autres grands hommes, honteusement asservi sous l'empire de pareilles chimères!

Leg. XII. Tab.
Plin. l. XXVIII, c. 2.
Serv. in VIII Eclog. Virgil. Cato, Varr. &c.
Plin. l. XXVIII, c. 4.

Pline a transmis à la postérité une foule de ces idées superstitieuses, qui subjuguoient les esprits des Savans & des ignorans : M. de Burigny en rapporte plusieurs qui lui paroissent mériter une attention particulière. Que chacun ait eu son étoile, & que le cours des astres ait réglé les évènemens humains, c'est une opinion moins folle peut-être que celle qui attribuoit plus de vertu aux nombres impairs qu'aux nombres pairs; qui regardoit comme funeste de se couper les ongles en certaines occasions, sur-tout en pleine mer dans un temps calme; qui faisoit dépendre la guérison de plusieurs maladies de la prononciation de certains mots, ou de quelques pratiques aussi frivoles qu'absurdes; qui prenoit pour le signe d'un grand malheur le cri d'une souris ou l'apparition d'une belette, au moment qu'on étoit occupé d'une entreprise importante.

Voy. les 1.ers chapit. du livre XXVIII.
Plin. l. II, c. 7.
Id. l. XXVIII, cap. V. Virgil. Eclog. VIII.
Id. ibid.

Pline, après avoir dit de la souris, *haud spernendum in ostentis etiam publicis animal,* ajoute, *soricum occentu dirimi auspicia, Annales refertos habemus.* Valère-Maxime atteste que le cri d'une souris fit perdre la Dictature à Fabius-Maximus, & le commandement de la cavalerie à C. Flaminius: *Occentus soricis auditus, Fabio Max. dictaturam, C. Flaminio magisterium equitum deponendi causam præbuit.* M. de Burigny fait observer que Plutarque,

T. I, l. VIII, n. 82, p. 453.
Val. Max. l. I, c. I, n. 5.

qui rapporte le même fait dans la vie de Marcellus, se trompe sur le nom du Dictateur, qu'il nomme Minucius au lieu de Fabius-Maximus. On regardoit comme le présage de quelque évènement sinistre que les rats eussent mangé quelque chose de sacré. & Cicéron se moque avec raison de cette crainte superstitieuse.

De Divin. l. II, n. 27.

On connoît le proverbe *mustelam habes*, dont on se servoit pour désigner une personne malheureuse; sur quoi Érasme remarque que de son temps encore, en Angleterre, on étoit persuadé que la chasse seroit mauvaise si quelqu'un prononçoit le nom de *belette* pendant qu'on en faisoit les préparatifs.

Instruits par les Étrusques, les Romains étoient persuadés qu'il n'arrivoit rien d'un peu intéressant dans le monde qui n'eût été annoncé par des prodiges, ou par des phénomènes dans le ciel ou sur la terre. L'imagination des Toscans s'étoit principalement exercée sur le tonnerre & la foudre. Cæcinna & Attalus avoient écrit sur cette matière, dont on avoit fait l'objet d'une science aussi frivole qu'épineuse. Que de prodiges ne voit-on pas dans les meilleurs historiens Romains? Justin rapporte sérieusement ceux qu'on croyoit avoir annoncé la grandeur future du roi Mithridate; Plutarque, ceux qui avoient précédé les maux que produisirent les divisions de Sylla & de Marius, ensuite les fureurs de Catilina; Sénèque, tout philosophe qu'il étoit, & d'une secte fort éloignée de la superstition, ne prétend-il pas que la mort d'Auguste, celle de Séjan, celle de Germanicus & la guerre contre Persée furent annoncées par des globes de feu qui parurent en l'air? le judicieux Tacite ne rapporte-t-il pas des prodiges comme présages d'évènemens funestes?

Senec. Natur. quæst. lib. II, c. 32-49, &c.
Valer. Maxim. l. I, c. 1, n. 1.
Justin. lib. XXXVII, c. 2.
Plut. in Sylla & in Cicer.
Senec. Nat. Quæst. lib. I, cap. 1.
Tacit. Annal. l. XII, n. 64; l. XV, n. 47.

L'art des Auspices, des Aruspices & en général de la divination avoit tout envahi; il n'y avoit presque rien à quoi son domaine ne s'étendît, & si quelquefois il fut utile à la politique, plus souvent il en déconcerta les plus utiles projets. Qu'on ait redouté une éclipse ou une comète, dans un temps où l'Astronomie étoit peu cultivée, c'est de quoi on doit être peu surpris; mais il est étrange que l'ignorance ait si long-temps

fomenté ces craintes frivoles chez les Romains. C. Sulpicius-Gallus, dont le consulat est de l'an 588 de Rome, fut le premier parmi eux qui expliqua la cause des éclipses, comme le remarque M. de Burigny; mais il ne put détromper le vulgaire.

C'étoit parmi les Romains une opinion constante, que les Dieux apparoissoient souvent sur la terre, pour protéger ceux qui étoient dévoués à leur culte. Castor & Pollux combattirent plus d'une fois à cheval pour la République. Il n'y avoit presque point de pays qui ne se flattât de la protection sensible de quelque Dieu, & l'on appuyoit cette persuasion sur des prodiges jugés incontestables. Les Prêtres étoient intéressés à faire croire que des miracles continuels s'opéroient dans certains temples: ici la flamme s'allumoit d'elle-même sur les autels; là les cendres restoient immobiles malgré le souffle impétueux des vents; des familles entières, connues sous le nom de *Hirpi*, prétendoient avoir reçu du ciel le privilége de marcher impunément sur des charbons ardens, le jour d'un sacrifice annuel sur le mont Soracte. Varron nous apprend qu'il n'y avoit rien en cela de miraculeux, *Hirpini ambulaturi per ignem medicamento plantas tingunt*; mais les exemptions accordées aux Hirpes par le Sénat n'en favorisoient pas moins l'erreur commune.

Cic. de Nat. Deor. lib. II, cap. 2.

Plut. in Coriol.

Plin. lib. II, c. 107.

Servius, in XI Æn. v. 785.

Plin. ubi supra.

Pline, sur la foi du consul Mucien, parle d'une fontaine du temple de Bacchus dans l'île d'Andros, dont l'eau se changeoit tous les ans en vin aux nones de janvier, qualité qu'elle perdoit lorsqu'on la transportoit à quelque distance du temple.

Plin. lib. II, pag. 121; & lib. XXXVII, t. II, p. 549.

Les songes étoient regardés comme une des branches de l'art de la divination, & il nous reste encore quelques-uns des livres qui avoient été publiés en grand nombre sur cet objet; on en peut voir la liste dans Fabricius. Zénon, Pythagore, Platon même étoient persuadés que souvent les Dieux se servoient des songes pour nous dévoiler l'avenir; & c'est à cette occasion que Cicéron a dit, dans le second livre de la Divination: *Nescio quomodo nihil tam absurdè dici potest quod non*

Bib. Gr. t. III, p. 402, 407 & 409.

N. 58.

dicatur ab aliquo philoſophorum. Ce livre, où M. de Burigny trouve un grand fonds de critique, ne tend qu'à détruire les preuves qu'on avoit coutume d'alléguer en faveur de l'art de la divination; mais on y voit un témoignage que preſque tous les eſprits en étoient infatués: *Nam ut verè loquamur, ſuperſtitio fuſa per gentes oppreſſit omnium ferè animos, atque hominum imbecillitatem occupavit.* Cicéron lui-même, qui parle en philoſophe dans cet ouvrage, ne tient pas le même langage dans ſes livres *des Loix*, où la divination eſt placée parmi les objets néceſſaires de la religion.

Lib. II, n. 13.

M. de Burigny obſerve que l'opinion qui enviſage les ſonges comme des prédictions de l'avenir, eſt une des plus anciennes qu'il y ait dans le monde. Dès le temps du patriarche Joſeph on voit des interprètes des ſonges en Égypte. Homère atteſte quelle étoit la croyance des anciens Grecs à cet égard, quand il dit: Καὶ γάρ τ' ὄναρ ἐκ Διός ἐστι. Mais M. de Burigny déplore les abus d'une opinion funeſte à quelques perſonnes, qui ſur la foi de vains ſonges, furent miſes à mort, comme on le voit dans l'hiſtoire de l'empereur Claude.

Geneſ. 41, v. 8.

Iliad. lib. I.

Tacit. Annal. XI, n. 4. Suet. in Claud. c. 37.

Pline témoigne que ſuivant la croyance du peuple, chaque homme avoit ſon étoile particulière, dont la nature & l'éclat varioient ſelon l'état & l'âge des perſonnes: de-là l'origine de pluſieurs expreſſions encore uſitées dans notre langue. Virgile a parlé d'après une opinion vulgaire, ſelon la remarque de Servius, quand il a dit qu'on voit quelquefois tomber les étoiles du ciel. La diſtinction des jours heureux & malheureux, dont parle le même poëte, n'avoit pas d'autre principe, qui néanmoins exiſtoit avant les Romains, comme on le voit par les ouvrages d'Héſiode. Mais les Romains en adoptant cette idée, l'avoient ſans doute modifiée & amplifiée à leur gré. Chez eux le lendemain des calendes, des nones, des ides étoit un jour ſiniſtre, & le mois entier de mai proſcrit pour les mariages, comme l'aſſure Plutarque.

Plin. lib. II, c. 74.

Virg. Georg. l. I, v. 365.

Ibid. v. 276.

Héſiod. Dieſ. v. 37.

Plut. Quæſt. Rom. 25 & 86.

Solin prétend que les loups d'Italie ont la propriété d'ôter la parole à ceux qu'ils voient avant d'en être vus, à quoi Virgile fait alluſion. Les Grecs, au contraire, penſoient que ceux qui

Solin. c. 2; & Pline, l. VIII, p. 450, t. I.

Theocr. Idil. 14, v. 22.

voyoient le loup perdoient la parole. Les loups n'étoient pas les seuls qui eussent cette propriété; il y avoit chez les Illyriens & les Triballiens des familles qui faisoient mourir ceux sur qui elles fixoient les yeux, au rapport de Pline. Cicéron, dans un ouvrage qui n'existe plus, attestoit que le regard des femmes qui ont deux prunelles est nuisible. Il n'y avoit point de Romain, dit M. de Burigny, qui ne crut que la ville de Rome avoit un autre nom qu'il falloit tenir secret, & qu'on ne pouvoit divulguer sans commettre un crime digne de la plus grande punition. Valérius-Soranus fut puni de mort pour avoir manqué de discrétion à cet égard. Le Dieu sous la protection particulière duquel étoit Rome, n'étoit connu que de quelques Prêtres, & les cérémonies de son culte devoient être secrètes, de peur que les ennemis n'en fissent usage pour se le rendre favorable. Quelques-uns ont prétendu que *Valentia* étoit le nom secret de Rome, qu'il étoit si sévèrement défendu de divulguer.

Plin. l. VII, c. 2, p. [illegible].

Id. ib. p. 372.

Plin. lib. III, p. [illegible] & lib. XXVIII, pag. 44[illegible].

Solin. cap. 1.

Plut. Quæst. Rom. 61.

Macr. Saturn. l. III.

Rien de plus ridicule & de plus obscène que l'objet qu'on suspendoit au col des enfans pour leur porter bonheur. Il n'étoit pas moins insensé de se laver la nuit deux ou trois fois la tête dans le Tibre, avec l'espoir d'obtenir des Dieux quelque riche succession, ou la découverte d'un trésor. C'étoit un préjugé, démenti par l'expérience, que le tonnerre ne tombe jamais sur le laurier, & la précaution qu'en conséquence prenoit Tibère, de se couronner de laurier dans le temps d'orage, étoit des plus frivoles. L'interprétation qu'on donnoit au tintement d'oreilles ne l'étoit pas moins : si le frémissement se faisoit sentir à l'oreille gauche, c'étoit un ennemi qui parloit mal de nous; à la droite, c'étoit un ami qui tenoit sur notre compte des discours favorables. Les esprits superstitieusement crédules s'alarmoient s'ils entendoient parler d'incendie pendant le repas, ou s'ils voyoient répandre de l'eau sous la table; ils s'imaginoient que le cœur d'une taupe, mangé tout palpitant, donnoit la faculté de prédire l'avenir : ils admettoient la fable du phénix, mais ils ne pouvoient croire aux antipodes. Quelques-uns néanmoins, parmi les Anciens, ont à cet

Varro. de Ling. Lat. l. VI. Plin. lib. XXVIII, p. 450.

Perf. Sat. II, v. 15.

Plin. lib. II, p. 102.

Id. ib. XV, p. 756. Suet. c. 69.

Id. l. XXVIII, p. 447.

Plin. l. XXX, p. [illegible].

Id. lib. II, p. [illegible].

égard mieux connu la Nature. On ne finiroit pas ſi l'on vouloit entrer, avec Pline, dans le détail des opinions fauſſes & abſurdes qui régnoient preſque généralement chez les Romains.

Enfin on voit peu d'hommes, dans l'antiquité, qui ſe ſoient mis au-deſſus des préjugés vulgaires introduits par la ſuperſtition. Les plus grands génies, ſi ſupérieurs à d'autres égards, ont payé tribut à la foibleſſe humaine, & ont donné lieu à la réflexion de Pline, par laquelle M. de Burigny termine ſon Mémoire: *Nec miſerius quidquam homine, aut ſuperbius.*

Lib. II, p. 73.

IDÉE GÉNÉRALE
DE
LA GÉOGRAPHIE D'HÉRODOTE.

Après Pâques 1768.

LA Géographie d'Hérodote ne doit point entrer en parallèle avec la Géographie technique & ſavante, qui, ſous les ſucceſſeurs d'Alexandre, acquit la plus grande célébrité: on eut obligation de celle-ci à des Géographes, en même temps voyageurs, géodéſiſtes & aſtronomes: Hérodote n'avoit été dans ce genre-là que voyageur; & même la connoiſſance de la poſition des lieux, qu'il parcouroit, ne fut jamais le principal objet de ſes voyages. Sa géographie, ſubordonnée à l'hiſtoire, ne fait que ſuivre le fil de la narration, ſouvent par des indications fort légères, quelquefois par des digreſſions plus ou moins abrégées: celle des autres enfanta des ouvrages véritablement géographiques, où l'hiſtoire n'entroit pour rien, ou bien n'y entroit qu'à l'occaſion des lieux dont on faiſoit l'énumération. Quelle différence d'ailleurs entre le ſiècle d'Hérodote, & les ſiècles ſuivans, où les découvertes ſucceſſives, en paroiſſant agrandir notre globe, étendirent prodigieuſement la ſphère de ces ſortes de connoiſſances? Un tableau raccourci, de ce qu'Hérodote a connu dans les trois parties du monde, mettra d'abord le contraſte en évidence.

M. de la Nauze, qui exquiſſe ce tableau, ne parle point de la Grèce Aſiatique, où naquit Hérodote; ni de la Grèce Européenne, le théâtre de ſes ſuccès littéraires; ni des pays voiſins, la Theſſalie, la Macédoine, la Thrace & différentes îles: on ſent aſſez par tout ce que cet hiſtorien en dit, combien ces endroits lui étoient connus. Par une raiſon contraire, on ne fera pas mention de l'Italie, dont il a parlé trop ſuperficiellement; il s'agit de ſe tranſporter avec lui dans des régions plus éloignées.

A l'extrémité de l'Europe, vers l'Ibérie, il connoiſſoit, ce

ce qui n'eſt pas fort étonnant, les colonnes d'Hercule & des îles d'Érythie & de Gadès. Il y connoiſſoit encore, d'après les aventures des Phocéens, les Tarteſſiens voiſins des colonnes, & les Cynètes, qu'il regardoit comme le peuple le plus occidental de l'Europe, & dont l'ancienne poſition répond aujourd'hui au cap Saint-Vincent, & à la pointe ſud-oueſt du Portugal. Il ne fait aucune mention, ni du reſte intérieur de l'Ibérie, ni des monts Pyrénées, borne commune des Ibères & des Celtes.

Herod. I, 163, &c. [illegible] II, 33. IV, 49.

Il ſavoit la poſition des Celtes ſur l'Océan, puiſqu'il en fait le peuple de tous le plus occidental, aux Cynètes près. Du reſte, il ignoroit, dit-il lui-même, ſi la mer baignoit ou non le ſeptentrion & l'orient de l'Europe. Dans le milieu des terres, il place chez les Celtes, à une ville nommée Pyrène, la ſource du Danube: quelques Modernes, qui ont entrepris de lui conteſter la connoiſſance de cette ſource, ont été ſolidement réfutés par de plus habiles critiques. Ailleurs il décrit le cours du Danube juſqu'au Pont-Euxin, & nomme par ordre les principales rivières, qui venoient de droite & de gauche tomber dans ce fleuve; & M. Bouhier, dans ſes Diſſertations ſur Hérodote, autoriſe la deſcription de l'auteur, par le parallèle des rivières modernes ſous des noms aujourd'hui différens. Le ſilence de l'hiſtorien, ſur l'article des Gaulois & des Germains, montreroit aſſez, indépendamment des autres preuves que nous en avons, que la diviſion de la nation Celtique en ces deux peuples, doit être rapportée à des temps moins anciens.

IV, 45.

II, 33.

IV, 48, ſeq.

Depuis l'embouchure du Danube juſqu'aux rives du Tanaïs, s'étendoit au nord du Pont-Euxin la nation des Scythes. Hérodote a conſacré à ce qui les regardoit, le quatrième livre de ſon hiſtoire, avec quelques digreſſions ordinaires: & quoiqu'il eût parcouru leur pays, en philoſophe & en hiſtorien plutôt qu'en géographe, il ne laiſſe pas de faire un long dénombrement de ces peuples; de marquer la ſituation reſpective des uns par rapport aux autres; de diſtinguer leurs diverſes poſitions ſur le Pont-Euxin, ſur les bords des rivières, au milieu des plaines, ou au voiſinage des montagnes.

Il y trace les diſtances par les journées de chemin; & s'il marque un nombre de ſtades dans un endroit, c'eſt pour évaluer les journées par ſa propre eſtimation: les Scythes ne connoiſſoient point ces ſortes de meſures; ils n'habitoient pas même dans des villes, & la ſeule qu'on y rencontrât, étoit celle de Boryſthénis, ſoufferte pour des Grecs commerçans. Il admire la politique des Scythes de ſe rendre indomptables, en ménageant exprès la rudeſſe d'un pays ſans attrait comme ſans reſſource pour des conquérans. Il aſſure enfin qu'au-delà du Tanaïs il n'y a point de Scythie, quoiqu'il reconnoiſſe au voiſinage de l'Inde une petite peuplade de Scythes iſolés. Il eſt à croire, dit M. de la Nauze, que c'étoit la poſtérité de quelques Scythes, qui ſe ſeront ſauvés en Orient, lorſque leurs nationaux furent chaſſés de la Médie par le roi Cyaxare, comme Hérodote le raconte. Cette poignée de Scythes échappés peut avoir donné occaſion à des écrivains poſtérieurs & peu exacts, de méconnoître comme ils ont fait, la Scythie de l'ancien écrivain, & d'appeler Scythie ces vaſtes régions obſcures qui ont depuis porté le nom de Tartarie.

Herodot. IV, 41. — *46.* — *21.* — *VII, 164.* — *I, 106.*

Au-delà des Scythes, vers le Septentrion, Hérodote place auſſi en Europe les Argippées & les Iſſédons, deux peuples, dit-il, très-connus & contigus l'un à l'autre, le premier à l'Occident & le ſecond à l'Orient. Méla, Pline & les autres ont aſſigné aux Iſſédons la même poſition Européenne & ſeptentrionale; & ce ſeroit, ſuivant M. de la Nauze, aller contre la ſaine antiquité que de ne les y pas reconnoître. L'hiſtorien, après avoir parlé des mœurs & des uſages des Iſſédons, traite de fabuleux avec raiſon ce que ce peuple racontoit de deux autres nations plus ſeptentrionales, les Arimaſpes & les Hyperboréens. Quant à la réflexion d'Hérodote, que s'il y avoit des Hyperboréens, il y auroit auſſi des Hypernotiens, M. de la Nauze ne la juge pas digne de la façon de raiſonner ordinaire à ce judicieux écrivain. Voilà pour l'Europe, qu'il termine du côté des Scythes au fleuve du Tanaïs.

IV, 24, ſeqq. — *36.*

Ce n'eſt pourtant pas à ce fleuve qu'il fait commencer l'Aſie; il la renferme dans des bornes étroites, auxquelles on n'a pas fait, ce ſemble, aſſez d'attention, non-ſeulement pour l'objet de ſa Géographie, mais encore pour l'intelligence de divers points hiſtoriques de ſon ouvrage. Du côté du Septentrion il la termine au fleuve du Phaſe, condamnant expreſſément la méthode qui la prolongeoit juſqu'au Tanaïs; & du côté de l'Orient il ne la fait avancer que juſqu'aux confins de l'Inde, ne comprenant pas plus, dans ce qu'il appelle Aſie, les pays d'au-delà du Phaſe & de l'Indus, que nous ne comprenons aujourd'hui dans notre Aſie les Terres Auſtrales. Selon lui, l'étendue de l'Aſie, depuis la mer Érythrée juſqu'à l'embouchure du Phaſe dans le Pont-Euxin, ſe trouve remplie par quatre peuples ſeulement, ſucceſſivement limitrophes les uns des autres, les Perſes, les Mèdes, les Sapires & les Colques. On voit donc que les Mèdes limitrophes de la Perſide étoient les Mèdes de la Médie proprement dite; que les Mèdes limitrophes des Sapires, vers le Pont-Euxin, étoient les Mèdes de la Médie prolongée vers l'Occident, à l'inſtar de l'empire Mède; & qu'entre les peuples de cette Médie prolongée, il comprenoit les Matiens voiſins de la mer Caſpienne, & les Arméniens ſitués entre les Matiens & les Sapires.

Herodot. IV, 38.

40.

40.

37.

Enfin du côté du Phaſe il rétrécit la largeur de l'Aſie, au point de faire aboutir vers ce fleuve, non-ſeulement les Colques, comme étant le peuple de l'Aſie le plus ſeptentrional, mais auſſi le peuple limitrophe des Colques, comme étant le peuple de l'Aſie le plus oriental de ce côté-là: car voici l'arrangement qu'il fait des Aſiatiques orientaux. *Quant aux peuples,* dit-il, *qui au-deſſus des Perſes, des Mèdes, des Sapires & des Colques, ſont à l'Orient, d'un côté la mer Erythrée les baigne, & du côté du Nord la mer Caſpienne & l'Araxe coulant vers l'Orient.* Ces paroles déſignent donc, au-deſſus & à l'orient des Perſes, les Carmaniens ou autres ſitués entre la Perſide & l'Inde; elles déſignent, au-deſſus & à l'orient des Mèdes, les peuples que les Parthes y ſubjuguèrent dans les temps poſtérieurs: elles déſignent, au-deſſus & à l'orient des Sapires,

40.

quelques Mèdes annexés à l'ancienne Médie, comme les Matiens baignés au nord par la mer Caſpienne, & les Arméniens baignés au nord par l'Araxe d'Arménie : elles déſignent enfin, au-deſſus & à l'orient des Colques, les Moſques & autres, baignés d'un côté par l'Araxe, de l'autre par le Phaſe, & ſitués, comme on ſait, dans le milieu des terres, à une diſtance à peu-près égale du Pont-Euxin & de la mer Caſpienne. C'eſt ainſi que dans l'arrangement des Aſiatiques les plus orientaux, les Carmaniens étoient limitrophes des Perſes, les Parthes proleptiques limitrophes des Mèdes, les Arméniens limitrophes des Sapires, & les Moſques limitrophes des Colques; en ſorte que les Colques qui étoient les Aſiatiques les plus ſéptentrionaux, & les Moſques qui étoient les Aſiatiques les plus orientaux de ce côté-là, ſe terminoient conjointement vers le Phaſe, ce qui rétréciſſoit extrêmement dans cette partie la largeur de l'Aſie d'Hérodote.

M. de la Nauze ne s'arrête ni aux autres limites, ſoit occidentales ſoit méridionales, trop clairement fixées par des côtes maritimes que tout le monde connoît ; ni aux indications géographiques de l'intérieur de l'Aſie, répandues en foule dans tous les livres d'Hérodote ; ni à ce qu'il dit des Indiens au-delà de l'Aſie, vers l'orient. La matière ſeroit trop abondante pour un précis tel que celui-ci.

Herodot. II, 16, ſeq.

Entre l'Aſie & l'Afrique, l'hiſtorien ſemble mettre pour borne commune, tantôt le Nil, tantôt l'Égypte entière, & marquer peut-être un peu trop d'embarras dans une queſtion de nom aſſez peu importante pour les notions géographiques.

IV, 42.

Il établit que l'Afrique eſt une véritable péninſule, ne touchant au continent que par l'endroit où elle avoiſine l'Aſie. *C'eſt une découverte*, dit-il, *dont le premier auteur, que je ſache, a été Necos, roi d'Égypte ;* & il raconte enſuite, comment les navigateurs Phéniciens envoyés par ce Prince, firent le tour de l'Afrique. Il emploie le ſecond livre de ſon hiſtoire, à nous faire connoître l'Égypte, à y remarquer les anciennes traditions, les mœurs & les coutumes, la ſucceſſion non interrompue des derniers Rois, avec les années de preſque

chaque règne, à commencer par Séfoftris inclufivement, les merveilles de la Nature & de l'Art répandues par tout le pays, les fingularités du Nil, les noms de plufieurs villes, & les indications géographiques de divers endroits. L'envie de s'inftruire le conduifit de l'Égypte chez les Cyrénéens, & même à ce qui paroît, chez les Carthaginois. Il nomme par ordre, d'orient en occident, les peuples de cette partie maritime, ainfi que leurs voifins du côté des terres. Dans le dedans même de l'Afrique, il hafarde, fur des relations aujourd'hui reconnues comme vifiblement fauffes, de marquer de peuple en peuple, de défert en défert, les journées de chemin depuis la ville de Thèbes jufqu'au mont Atlas & vers les colonnes d'Hercule.

Herodot. IV, 154, feqq.

Telle eft en fubftance, dans Hérodote, la defcription des trois parties du Monde alors connu. C'eft à des Savans également verfés dans la lecture des anciens auteurs & dans la connoiffance de la géographie moderne, de bien diftinguer ce qu'il y a dans cet écrivain de vrai ou de faux, ou d'incertain. La diftinction auroit pu fe faire plus aifément dans les fiècles éclairés des fucceffeurs d'Alexandre : malheureufement Hérodote n'étoit point alors confulté; & l'on connoît plufieurs points de géographie, où ayant été abandonné par les anciens Géographes qui ont écrit après lui, il a eu befoin d'être juftifié par les Géographes modernes. M. de la Nauze en donne quelques exemples relativement aux trois parties du Monde alors connu.

Sur l'Europe, il a fallu dans les derniers fiècles, que la fource du Don au lac Ivan en Mofcovie, & fon embouchure dans la mer d'Afoph, prouvaffent la vérité de ce qu'Hérodote avoit dit, que le Tanaïs avoit fa fource à un grand lac, & fon embouchure au lac Méotide encore plus grand. Les anciens Géographes des fiècles fuivans, ont méconnu la fource du Tanaïs : les uns, comme Strabon, l'ont crue auffi cachée que celle du Nil; les autres l'ont renvoyée aux monts Riphées, qui ne fe diftinguent nulle part, à force de fe trouver par-tout,

IV, 57.

& d'ailleurs il n'y a point de montagne à la ſource du Don ni aux environs.

Herodot. I, 202, [illegible]

Dans l'Aſie, pour vérifier les remarques d'Hérodote concernant la mer Caſpienne, & pour réfuter des idées contraires généralement ſuivies malgré ſon autorité, n'a-t-il pas fallu que, dans le dernier ſiècle, on ait reconnu le baſſin de cette mer ſans canal de communication avec les autres mers, & que, dans le ſiècle où nous vivons, les Mathématiciens de Ruſſie aient reſtitué à la mer Caſpienne la figure oblongue, que cet hiſtorien lui avoit donnée?

Quant à l'Afrique, il a fallu que les Portugais doublaſſent le cap de Bonne-eſpérance, pour faire ſentir le tort qu'on a eu de préférer à la géographie d'Hérodote faiſant de l'Afrique une péninſule, la géographie de Ptolémée, qui, malgré le témoignage de tous les Anciens juſqu'à lui, fit aboutir vers le Midi cette partie du Monde à des terres inconnues & indéfinies. Strabon lui-même, quoiqu'il niât gratuitement les navigations de l'Afrique ſans ceſſe renouvelées de ſiècle en ſiècle depuis Hérodote, n'avoit pas laiſſé de reconnoître la forme triangulaire de l'Afrique, environnée de tous les côtés par des mers.

M. de la Nauze auroit pu pouſſer plus loin l'énumération des points ſur leſquels la géographie d'Hérodote s'accorde avec la Géographie moderne, & qui avoient été mal-à-propos dérangés par une Géographie intermédiaire. Mais, à ſon avis, il y en a beaucoup d'autres qui ſont encore méconnus, & dont la diſcuſſion pourroit fournir matière à des recherches particulières. On en verra un exemple, à la fin de ce Mémoire auquel il ſert d'addition.

Qui étoit plus en état que les Géographes d'Alexandrie, d'apprécier la géographie d'Hérodote, de diſcerner le vrai au travers des mépriſes qui lui ſont échappées? Ils étoient ſans contredit plus verſés que lui dans ce genre de connoiſſance, qui étoit un objet particulier de leurs études. Par quelle fatalité leur eſt-il donc arrivé de s'égarer ſi ſouvent, en s'écartant

d'Hérodote? C'est, dit M. de la Nauze, que la géographie de l'historien a suivi le sort de l'histoire à laquelle elle étoit intimement liée, & que le sort de cette histoire a été d'etre fort decréditée. Mais comment celle-ci est-elle tombée en discrédit? C'est une question décidée par un auteur moderne, dans un jugement critique, dont, selon M. de la Nauze, on ne peut assez louer le fond plein de vérité, ni trop blamer la forme remplie d'amertume & de fiel. Hérodote, dit Jacques Gronovius, jouissoit après sa mort, de la réputation que ses écrits lui avoient méritée, lorsque Ctésias entreprit de la détruire. Avec toute l'audace & la jactance d'un détracteur jaloux, il se donna pour un homme mieux instruit des affaires Persiques que ne l'avoit été Hérodote qu'il prit à tâche de contredire & de déchirer, comme le témoigne Photius. D'abord, loin d'ajouter foi au nouveau Zoïle, on ne daigna même pas l'écouter. Néanmoins, quelques siècles s'étant écoulés, vint un temps où l'on commença à goûter Ctésias, au point qu'on ne lut plus Hérodote, ou qu'on ne le lut que pour le critiquer. Gronovius tombant ensuite sur les censeurs d'Hérodote, traite d'écrivains indignes d'être lûs sur cet article, Diodore de Sicile, Manéthon, Strabon, Plutarque & d'autres qu'il nomme, ne reconnoissant que Denys d'Halicarnasse & Cicéron qui aient rendu justice au premier des historiens Grecs. Quant à la cause de la préférence donnée à Ctésias, Gronovius déclare que cette révolution s'est faite sans sujet, sans motif: *Labentibus verò & mutantibus sæculis, nec quid, nec quare exstitit post ætas... qui perspicuè nonnullis placere etiam Ctesias incepit adeo ut Herodotus antea assiduè laudatus quodammodo exigeretur suo honore, &c.*

Préface à la tête de son édit.

M. de la Nauze qui ne pense pas de même, assigne à ce changement une cause fort vraisemblable, qui de la partie historique le fait rentrer dans la partie géographique. Les siècles d'Alexandre & de ses successeurs susciterent, dit-il, de toutes parts, en Europe, en Asie, en Égypte, des Savans distingués dans tous les genres de science & d'érudition. Il s'en trouva parmi eux quelques-uns, qui manquant de bonne foi plutôt

que de lumières, firent, à l'envi les uns des autres, ſervir leurs talens à fabriquer, chacun pour ſa nation, des antiquités juſqu'alors inouïes. Le Syncelle attribue expreſſément à ce motif de rivalité l'entrepriſe de Manéthon ſur les antiquités Égyptiennes qui ſont ſi oppoſées, comme on le ſait, à celles d'Hérodote. Celui-ci avoit ſappé d'avance les fondemens de tous ces ſyſtèmes à venir, de la Chronique de Paros pour les Grecs, de Béroſe pour les Chaldéens, de Manéthon pour les Égyptiens, ainſi des autres : il avoit parcouru leurs différens pays, avoit recueilli avec un ſoin étonnant leurs plus anciennes traditions, & n'avoit rien trouvé d'approchant de ce qui fut depuis imaginé. Dans l'intervalle d'Hérodote au règne d'Alexandre, ſurvint Ctéſias qui accuſa l'hiſtorien d'avoir été un menteur & un conteur de fables. Entr'autres points qu'il lui oppoſa ſur des antiquités étrangères, trop indifférentes aux Grecs de ſon temps, pour lui faire craindre un démenti, il produiſit une longue ſucceſſion, une énorme durée de rois Mèdes qu'Hérodote avoit réduits à cinq Rois ſeulement, en rapportant leurs actions & la durée de chaque règne. Dans la ſuite, auprès des écrivains & des peuples également jaloux de leur prétendue antiquité renverſée d'avance par Hérodote, en fallut-il davantage, pour donner gain de cauſe à Ctéſias, & pour laiſſer la perſonne, les ouvrages, & par conſéquent la géographie d'Hérodote dans le mépris & l'oubli ? Sans ces obſervations, qui naiſſent du ſein même de la Littérature hiſtorique, on ne ſauroit comprendre, dit M. de la Nauze, comment une hiſtoire auſſi intéreſſante que celle d'Hérodote, ſans s'être jamais perdue, auroit toujours roulé dans la pouſſière des cabinets, & auroit, par une ſuite néceſſaire, entraîné la géographie de l'auteur dans la décadence. Les uns peut-être, ſur les principes chronologiques d'Hérodote ſi bien établis par le ſavant Conringius, voudront un jour rétablir la partie hiſtorique, en y diſtinguant ſoigneuſement le certain d'avec le probable, l'incertain d'avec le mythologique : les autres qui voudront approfondir la partie géographique, doivent y procéder avec la même circonſpection & la même défiance,

distance. On n'auroit point une juste idée de la géographie d'Hérodote, si outre les imperfections dont nous avons parlé, on refusoit d'y reconnoître de véritables fautes. En voici trois exemples, chacun dans chaque partie du Monde.

En Europe, les Celtes sont contigus aux Cynètes, & ces derniers situés, comme on l'a vu, à la pointe sud-ouest du Portugal. Hérodote qui ne connoissoit, ni les divers peuples de la côte occidentale de l'Ibérie, ni les limites des Celtes & des Ibères, étendit les Cynètes jusqu'aux Celtes, & les fit contigus les uns aux autres; voilà sa méprise. On a tâché de le justifier par le voisinage des Cynètes & des Celtes de la Bétique, anachronisme visible. Pline nous apprend, au commencement de son troisième livre, que les Celtes de la Bétique furent un démembrement des Celtibères de la Lusitanie; & toute l'histoire fait foi que les Celtibères, mélange des deux nations, habitoient primitivement l'Espagne septentrionale, d'où ils ne se transportèrent dans le reste du pays, que peu avant la première guerre Punique : il n'y avoit donc point de Celtes dans la Bétique au temps d'Hérodote.

Herodot. II, 33.

En Asie, depuis le bord de la mer de Cilicie, jusqu'à la ville de Sinope sur le Pont-Euxin, il ne compte que cinq journées de chemin en ligne droite, pour un voyageur agile & vêtu à la légère. M. de l'Isle, dans sa carte de la Retraite des Dix-mille, marque pour l'intervalle des deux mers en cet endroit, trois degrés cinquante minutes, qui font quatre-vingt-seize lieues de vingt-cinq au degré, & qui donneroient dix-neuf lieues pour chacune des cinq journées, célérité incroyable pour des voyageurs ordinaires. Scymnus de Chio remarque avec raison, qu'Hérodote s'est trompé, & qu'il y avoit sept journées de chemin : c'étoit pour chacune un peu moins de quatorze lieues.

I, 72; II, 34.

En Afrique, observateur exact du cours inférieur du Nil, depuis l'Éthiopie jusqu'à la mer, à travers l'Égypte, il ne connoissoit point le cours supérieur du fleuve, en remontant vers la source; découverte réservée à des Missionnaires du dernier siècle: aussi déclaroit il, que personne n'avoit rien à

II, 30, &c.

II, 34; IV, 53.

dire de l'origine du Nil. Mais ſur la foi des Cyrénéens qui lui certifioient avoir appris de la propre bouche d'Étearque, roi des Ammoniens, que le Nil traverſoit l'Afrique d'occident en orient juſqu'en Éthiopie, d'où il deſcendoit en Égypte du midi au ſeptentrion, Hérodote crut pouvoir adopter ce récit, qui depuis s'eſt trouvé faux. Avant cette vérification, Diodore avoit prononcé, qu'il ne falloit s'en rapporter, ni à ces diſcours des Africains, ni aux paroles d'Hérodote deſtituées de preuves : & il faut convenir que le haſard a mieux ſervi Diodore dans cette occaſion, que dans les autres où il cherche à critiquer l'ancien écrivain.

Herodot. III, 115.

Si M. de la Nauze avoue qu'Hérodote a montré trop de crédulité à l'égard des objets dont on vient de parler, il trouve en même temps qu'une ſévère critique a inſpiré quelquefois auſſi à l'hiſtorien trop de défiance ſur d'autres points de Géographie. Hérodote dit que, malgré toutes ſes recherches en Aſie & dans la Grèce, il ne put trouver perſonne qui eût vu les îles Caſſiterides d'où venoit l'étain, ni l'Éridanus d'où venoit l'ambre. On ſait depuis long-temps, que les îles Caſſiterides ſont les îles Britanniques, & l'on préſume que l'*Éridanus* eſt ici la *Rhodaune* rivière de Pruſſe. Apparemment que les marchands Phéniciens faiſoient myſtère de la poſition des îles & du fleuve : en conſéquence, Hérodote refuſe d'en reconnoître l'exiſtence, c'étoit aller trop loin. Pline prenant cet Éridanus pour le fleuve du Pô, tomba dans une autre mépriſe. *Il eſt fort étonnant,* dit-il, *ce que nous croyons pourtant ſur la parole d'Hérodote, que l'Aſie, la Grèce, Hérodote lui-même, ne connuſſent perſonne qui eût vu le Pô.* A la vue des fautes de ces deux écrivains, qui ſe reſſemblent ſi bien entre eux, par le mérite & par le ſort de leurs ouvrages, quoique d'un genre différent, toujours conſervés dans des bibliothèques & jamais aſſez étudiés, on eſt affligé de les voir l'un & l'autre, ſujets de temps en temps à payer tribut à l'humanité.

Ces obſervations prouvent que ſi la géographie d'Hérodote n'eſt exempte ni d'erreurs, ni de mépriſes, elle ne méritoit pas l'indigne traitement qu'elle a reçu; & M. de la Nauze eſt

révolté de lui voir essuyer le plus cruel outrage, précisément de la part des anciens Géographes. Strabon sur-tout s'est déchaîné contre lui comme contre Pythéas, contre Ératosthène, contre Hipparque. Hérodote, ajoute M. de la Nauze, est assez vengé par son propre ouvrage qui subsiste; les autres sont pleinement justifiés par des historiens sans prétention, mille fois plus croyables que des écrivains passionnés. Il y en a qui ont blâmé la géographie d'Hérodote mal-à-propos aussi, mais de meilleure foi: ils voyoient de leur temps tel peuple situé dans tel pays, & accusoient l'historien d'erreur, pour l'avoir placé ailleurs, au lieu de songer que les changemens des limites, fort communs sur-tout dans les siècles reculés, apportoient de fréquentes variations dans les dénominations géographiques.

Pour l'intelligence de la géographie d'Hérodote, il ne faut donc pas nous attendre à de grands secours de la part des Anciens. Nous adresserons-nous aux écrivains modernes? écoutons M. de la Nauze. Cellarius est le seul, dit-il, qui ait embrassé l'ancienne Géographie dans toute son étendue, en citant pour preuve de chaque position les textes mêmes des auteurs Grecs & Latins; ouvrage d'un grand travail & d'une ressource infinie pour les amateurs de l'antiquité. Il auroit pu, sans s'écarter de son plan & de sa méthode, recueillir également les textes d'Hérodote, nécessaires pour faire sentir que la géographie de l'historien, quoique bornée, méritoit beaucoup d'attention: l'exactitude à le citer ainsi à la tête des autres écrivains de siècle en siècle, auroit même fourni des matériaux à l'histoire de la Géographie. Ce n'est pas ainsi que Cellarius en a usé. Il a passé trop souvent Hérodote sous silence, soit dans les endroits où il s'accordoit, soit dans ceux où il ne s'accordoit pas avec les écrivains postérieurs. Les cartes même de Cellarius pourroient, contre son intention, faire quelquefois illusion sur des points importans de l'ancienne Géographie; par exemple, quand il y retranche la partie méridionale de l'Afrique, sans la conduire jusqu'à la mer; quand il supprime, ce qui lui arrive souvent, d'autres points de Géographie antérieurs & inconnus à Ptolémée, comme si

celui-ci pouvoit alors nous repréſenter les idées & les ſentimens de l'antiquité. La connoiſſance exacte de la géographie d'Hérodote, conclut M. de la Nauze, ne ſauroit donc ſe trouver dans Cellarius, & encore moins dans les autres Géographes modernes, dont le travail, fort eſtimable d'ailleurs, ne nous conduit point à la vérification des ſources où ils ont puiſé.

Une carte du monde connu des Anciens, ajoute-t-il, ne pourra pas non plus, malgré ſon utilité à pluſieurs égards, ſervir à faire connoître les idées géographiques d'Hérodote. Quand il ſeroit poſſible de les y faire entrer, elles y ſeroient confondues avec celles de pluſieurs ſiècles ſuivans, & l'on ne pourroit plus y diſtinguer Hérodote dans la foule des auteurs de tant d'ouvrages anciens. Il y a plus; les poſitions aſſignées par cet hiſtorien, ne peuvent guère entrer dans une carte pareille, elles en paroiſſent bannies par la néceſſité de faire place à une Géographie plus copieuſe & plus intéreſſante, que firent naître ſur-tout les conquêtes d'Alexandre d'un côté, & celles des Romains de l'autre. La géographie d'Hérodote a ſi bien diſparu dans ces cartes prétendues de l'ancien monde, qu'on y voit, par exemple, le pays des Tarteſſiens effacé par la Bétique, celui des Cynètes par la Luſitanie méridionale, l'Ibérie par l'Eſpagne, la Celtique par la Gaule & par la Germanie, la Scythie par la Sarmatie, & ainſi des autres. A quoi donc aura-t-on recours, pour acquérir la connoiſſance exacte de la géographie d'Hérodote? A l'ouvrage original, répond M. de la Nauze, à la diſcuſſion & à la confrontation des textes, en attendant qu'une main, également habile & fidèle, ait dreſſé ſur l'hiſtoire même, une carte particulière, accompagnée d'un mémoire inſtructif, qui fourniſſe les preuves & de l'exactitude & des erreurs géographiques de l'écrivain.

ADDITION AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

SUR

L'ARAXE DES MASSAGÈTES, SELON HÉRODOTE.

LA queſtion que traite ici M. de la Nauze, roule ſur un de ces points de la géographie d'Hérodote, qui lui paroiſſent mériter de nouveaux éclairciſſemens. L'Araxe dont parle l'hiſtorien, quand il décrit l'expédition de Cyrus contre les Maſſagètes, eſt-il le même fleuve que celui qu'il déſigne par le même nom, lorſqu'il fixe les limites de l'Aſie? Pluſieurs Savans ſe ſont décidés pour l'affirmative; quelques autres ont cru qu'il s'agiſſoit, en ces deux endroits, de deux fleuves différens. M. de la Nauze commence par rappeler une obſervation qu'il a faite dans le Mémoire précédent. C'eſt que l'Araxe des limites eſt le même que l'Araxe d'Arménie en-deçà de la mer Caſpienne. Car l'hiſtorien fait couler d'occident en orient le fleuve qu'il décrit en parlant des peuples ſeptentrionaux de l'Aſie; & d'ailleurs il le fait paſſer entre les peuples limitrophes des Sapires, & les peuples limitrophes des Colques: deux caractères diſtinctifs, dont un ſeul ſuffiroit pour reconnoître l'Araxe d'Arménie. Mais ce fleuve eſt-il auſſi l'Araxe des Maſſagètes? C'eſt ce que prétend M. de la Nauze contre l'opinion de ceux qui, plaçant les Maſſagètes au-delà & à l'orient de la mer Caſpienne, jugent que l'Araxe d'Arménie ne peut leur convenir, & croient en conſéquence qu'Hérodote a confondu, ſous un même nom, deux fleuves très-diſtingués, l'un à l'eſt, l'autre à l'oueſt de cette mer.

I, 201 & ſuiv. *IV, 37 & ſuiv.*

Pour établir ſon ſentiment, M. de la Nauze fait obſerver qu'Hérodote, après avoir placé les Iſſedons dans l'Europe ſeptentrionale, comme on l'a vu dans le Mémoire, place les Maſſagètes au-delà de l'Araxe, vis-à-vis des Iſſedons: πέρην τοῦ Ἀράξεω ποταμοῦ, ἀντίον δὲ Ἰσσηδόνων ἀνδρῶν: *trans Araxem fluvium, e regione Iſſedonum.* Donc, conclut M. de la Nauze, les Maſſagètes, ſitués en face des Iſſedons vers le ſeptentrion,

I, 201.

étoient adossés, du côté du midi, à un Araxe qui ne pouvoit être que celui d'Arménie. Cependant, ajoute-t-il, les Massagètes n'atteignoient le fleuve que vers son embouchure. Ils étoient resserrés dans cette partie méridionale, d'un côté par la mer Caspienne, & dans le continent par les peuples voisins des Colques, tels que les Molsques & quelques autres nommés par Hérodote. Mais si les Massagètes s'étendoient peu en largeur de ce côté-là, ils s'étendoient beaucoup le long de la côte maritime, puisque Hérodote les appelle ἔθνος μέγα ; & cela devoit être : car pour atteindre aux Issedons ils s'approchoient nécessairement du Volga.

A cette première preuve, fondée sur le voisinage des Massagètes & des Issedons, M. de la Nauze en ajoute une autre que lui fournit encore Hérodote. L'historien dit que les Scythes-Nomades, habitant en Asie, après s'être vus pressés par les Massagètes qui les attaquoient les armes à la main, gagnèrent le pays des Cimmériens, après avoir passé l'Araxe: *IV, 11.* Σκύθας τοὺς νομάδας, οἰκέοντας ἐν τῇ Ἀσίῃ, πολέμῳ πιεσθέντας ὑπὸ Μασσαγετέων, οἴχεσθαι διαβάντας ποταμὸν Ἀράξην ἐπὶ γῆν τὴν Κιμμερίην. Ce passage montre bien clairement des Scythes en Asie postérieurement à l'irruption des Massagètes. Cependant on s'est obstiné à voir toujours les premiers habiter dans l'Asie, même avant l'irruption des seconds, parce qu'on avoit placé les Massagètes au-delà de la mer Caspienne. Ce premier dérangement en a produit beaucoup d'autres par une suite nécessaire ; mais, dit M. de la Nauze, tout s'éclaircit par plusieurs passages de l'historien, où les aventures de ces Scythes-Nomades sont racontées dans un assez grand détail.

1.° On prétend que, suivant Hérodote même, les Scythes-Nomades habitoient l'Asie avant l'irruption des Massagètes, tandis que l'historien dit positivement que ces Scythes sont devenus habitans de l'Asie, après avoir été forcés par les Massagètes d'abandonner leur pays.

2.° Par l'Asie dont il s'agit dans ce texte d'Hérodote, on entend celle qui est au-delà de la mer Caspienne, tandis que l'Asie d'Hérodote étoit bornée en-deçà de cette mer.

3.° On donne à ces Scythes-Nomades pour patrie une prétendue Scythie Aſiatique, totalement inconnue à la haute antiquité, tandis qu'Hérodote nomme les Scythes-Nomades entre les autres peuplades Scythes ſituées en Europe au nord du Pont-Euxin, & qu'il déclare expreſſément qu'il n'y a point de Scythie au-delà du Tanaïs : Τάναϊν δὲ ποταμὸν διαβάντι οὐκέτι Σκυθική. *IV, 19.*

4.° On admet dans Hérodote deux Scythies différentes : la Scythie Aſiatique, d'où l'on veut que les habitans aient été chaſſés par les Maſſagètes, & la Scythie Européenne, qu'on ſuppoſe avoir été habitée & formée par les Scythes expatriés, ayant été juſqu'alors déſerte. La Chronologie, dit M. de la Nauze, détruit cette nouvelle idée. L'irruption des Maſſagètes & la fuite des Scythes qui chaſsèrent à leur tour les Cimmériens, ſont des évènemens d'environ l'an 650 avant l'ère Chrétienne, ſous le règne de Cyaxare, roi des Mèdes; mais les antiquités des Scythes Européens remontent bien plus haut dans Hérodote. Il aſſure, en deux endroits différens, que Séſoſtris avoit ſubjugué les Scythes d'Europe; il rapporte leur propre tradition de mille ans écoulés depuis Targitaüs, leur auteur Européen, juſqu'à l'arrivée de Darius dans leur pays : il y joint le récit fabuleux des Grecs, qui attribuoient l'origine de ces Scythes à un fils d'Hercule; mais la fable même eſt ſouvent une bonne preuve de l'ancienneté des peuples. *III, 103, 110.* *IV, 7.*

5.° Préoccupé de l'idée que les Maſſagètes ont toujours habité au-delà de la mer Caſpienne, on juge incroyable que leur irruption dans le pays des Scythes ſe ſoit faite en Europe : mais les Maſſagètes, placés aux environs du Volga, étoient fort à portée de venir paſſer le Tanaïs & d'attaquer de préférence les Scythes-Nomades, les ſeuls chez qui il y eût des beſtiaux à piller.

6.° On prétend que, ſuivant Hérodote, la première habitation des Scythes, après qu'ils furent chaſſés par les Maſſagètes, n'a point été en Aſie, mais en Europe, dans la Cimmérie. Il eſt vrai, reprend M. de la Nauze, qu'à l'approche des Scythes les Cimmériens leurs voiſins évacuèrent la Cimmérie, & que *L. I, 103, 104.*

L. IV, 11, 12. les Scythes la trouvant déſerte y laiſsèrent leurs femmes & leurs eſclaves; mais ſans s'y arrêter eux-mêmes, ils continuèrent leur marche pour atteindre les Cimmériens fugitifs. Ceux-ci côtoyant le Pont-Euxin paſsèrent en Aſie, & s'arrêtèrent dans la Cherſonèſe où eſt aujourd'hui la ville de Sinope, dit Hérodote. Les Scythes qui les pourſuivoient, ayant à leur droite le Caucaſe, s'égarèrent, & changeant de route pénétrèrent par un long circuit dans la Médie, où ils dominèrent pendant vingt-huit ans. A ce ſujet Hérodote obſerve qu'à partir des Colques pour arriver en Médie, le chemin n'eſt pas long, & qu'il n'y a que le pays des Sapires à traverſer; mais il ajoute que les Scythes ne ſuivirent pas cette route, *I, 104.* qu'ils prirent plus au nord & au-delà du Caucaſe: Τὴν κατύπερθεν ἐκτραπόμενοι, ἐν δεξιῇ ἔχοντες τὸ Καυκάσιον ὄρος. De tous ces faits racontés par l'Hiſtorien, M. de la Nauze conclut que les Scythes expulſés par les Maſſagètes eurent l'Aſie pour leur première habitation.

7.° On ſoutient enfin que l'irruption des Maſſagètes obligea *Ibid. 107.* les Scythes à paſſer l'Araxe; mais ce fut Cyaxare qui, après un aſſerviſſement de vingt-huit ans, délivra la Médie & en chaſſa les Scythes, qui allèrent rejoindre leurs femmes en Cimmérie, comme Hérodote le raconte aſſez en détail. Or pour aller de la Médie dans la Cimmérie il falloit paſſer l'Araxe d'Arménie. C'eſt ainſi, dit M. de la Nauze, que toute l'hiſtoire d'Hérodote confirme la vérité du texte cité plus haut, qui porte que les Scythes-Nomades habitant l'Aſie après avoir été chaſſés par les Maſſagètes, pénétrèrent dans la Cimmérie après avoir paſſé l'Araxe.

Ibid. 204. Il ſe préſente ici une difficulté. Hérodote dit que la partie occidentale de la mer Caſpienne eſt bornée par le Caucaſe, & que dans ſa partie orientale ſe trouve une plaine immenſe, dont une grande portion eſt occupée par les Maſſagètes: d'où l'on conclut que les Maſſagètes étoient placés à l'orient de la mer Caſpienne. Ce n'eſt point ainſi que l'entend M. de la Nauze, & voici ſon idée. Qu'on ſe place au nord de l'extrémité occidentale de la mer Caſpienne, la face tournée vers le pôle arctique,

arctique, on aura le Caucaſe à ſa gauche, à ſa droite & à l'orient une vaſte plaine terminée au midi par cette mer. Or c'eſt une partie de cette plaine qui, ſelon Hérodote, etoit habitée par les Maſſagètes. On a déjà vu que ces peuples, répandus dans les plaines du Volga, ſe reſſerroient le long de la côte occidentale de la mer Caſpienne, & s'étendoient juſqu'aux embouchures de l'Araxe d'Arménie. C'eſt ainſi, ſuivant M. de la Nauze, qu'il faut expliquer Hérodote par lui-même.

A la partie occidentale de la mer Caſpienne ſe trouve le Caucaſe, & de-là vers l'Orient une plaine immenſe occupée en partie par les Maſſagètes. Τὰ μὲν δὴ πρὸς ἑσπέρην ... ὁ Καύκασος ἀπέργει τὰ δὲ πρὸς ἠῶ τε καὶ ἥλιον ἀνατέλλοντα, πεδίον ἐκδέκεται. On ne doit donc pas conclure de ces paroles, qu'Hérodote ait placé les Maſſagètes au-delà de la mer Caſpienne.

L. I, 204.

Mais, dit-on encore, il les place indéfiniment à l'*Orient*, πρὸς ἠῶ τε καὶ ἡλίου ἀνατολάς. Sans doute, répond M. de la Nauze; leur pays en-deçà de la mer Caſpienne, n'étoit-il pas à l'*orient* de la Grèce où écrivoit Hérodote? n'étoit-il pas à l'orient de l'Araxe d'Arménie, puiſque l'Hiſtorien les établit parallèlement aux Iſſédons, dans la partie d'une plaine qui s'étend à l'eſt du Caucaſe?

Ibid. 201.

Qu'on n'oppoſe pas à M. de la Nauze une foule d'anciens Auteurs, qui ont placé les Maſſagètes au-delà & à l'orient de la mer Caſpienne. Tous ces Écrivains, dit-il, poſtérieurs au ſiècle d'Hérodote, ne peuvent fixer nos idées ſur la Géographie de ſon temps. Ne ſait-on pas que preſque tous les peuples de l'Univers ont été ſujets à des migrations, ſur-tout dans ces temps reculés? Pline jugeoit que les migrations avoient eu lieu principalement dans les environs de la mer Caſpienne.

Plin. lib. VI, 17.

Après ces obſervations, M. de la Nauze croit inutile de diſcuter les hypothèſes des Savans qui ont pris pour l'Araxe des Maſſagètes dans Hérodote, les uns l'Oxus, d'autres le Jaxarte, & quelques-uns le Volga. Cependant comme l'opinion d'Iſaac Voſſius en faveur du bas Oxus eſt aujourd'hui la plus accréditée, il ajoute aux preuves précédentes pluſieurs raiſons

de probabilité, qui par leur union formeront une preuve non moins forte en faveur de l'Araxe d'Arménie.

L'Araxe des Maſſagètes, dit-il, bornoit l'empire de Cyrus, qui en les attaquant périt après avoir paſſé le fleuve. Ce Prince avoit déjà régné au-delà de l'Oxus, puiſqu'il avoit étendu ſes conquêtes juſque vers le Jaxarte, dont le cours, à peu-près parallèle à celui de l'Oxus, étoit beaucoup plus ſeptentrional: mais on ne voit pas qu'il ait jamais régné au-delà de l'Araxe d'Arménie; c'eſt donc l'Araxe d'Arménie qui eſt l'Araxe des Maſſagètes. Dans l'hypothèſe contraire, on eſt forcé de ſuppoſer que Cyrus régnant ſur le haut Oxus vers l'extrémité de ſon empire, ne régnoit pourtant pas ſur le bas Oxus, quoique beaucoup plus à portée de ſes armes, par la poſition du pays, comme enclavé dans ſes États, & comme ſe réduiſant à une plaine immenſe, favorable pour un ennemi. Il n'en eſt pas de même pour le bas Araxe d'Arménie; après l'avoir paſſé, on rencontre un pays de montagnes; c'eſt auſſi, ſelon Juſtin, dans une montagne que les Maſſagètes pratiquèrent une embuſcade où Cyrus perdit la vie.

Lib. 1, 202.

Hérodote nous apprend que l'Araxe des Maſſagètes ſe jetoit dans la mer Caſpienne par quarante embouchures. Aujourd'hui elles ne ſubſiſtent pas plus à l'Araxe d'Arménie qu'à l'Oxus: mais un reſte de ces quarante embouchures ſe découvre aſſez dans une opinion rapportée par Plutarque, que le Cyrus ayant reçu l'Araxe d'Arménie, ſe jetoit par douze embouchures dans la mer Caſpienne.

Plut. vie de Pompée.

Divers fleuves ont autrefois porté le nom d'*Araxe;* & l'on penſe, dit Strabon, que ce nom leur a été donné à cauſe de quelques cataractes qui empêchoient le cours de la navigation. Le même auteur reconnoît en particulier à l'Araxe d'Arménie une cataracte; & il ſuppoſe au contraire le cours de l'Oxus entièrement libre, en diſant que les marchandiſes de l'Inde venoient par l'Oxus dans la mer Caſpienne; & Pline dit auſſi la même choſe. Encore aujourd'hui nos cartes géographiques ne marquant aucune cataracte pour l'Oxus, marquent celle du bas Araxe d'Arménie.

Hérodote semble fixer à cette dernière cataracte, non la source, mais le commencement du bas Araxe, lorsqu'il dit que l'Araxe des Massagètes couloit de chez les Matiens, peuple situé en-deçà de la Médie proprement dite. Il est évident que l'Oxus tout-à-fait situé au-delà de la Médie, ne pouvoit en aucun sens couler de chez les Matiens. La preuve n'est pas moins décisive contre l'Oxus que contre le Jaxarte & contre le Volga.

Lib. 1, 202.

Hérodote rapporte que les Massagètes faisoient grand usage des ornemens en or. On le comprend aisément quand on voit ce peuple habiter la côte occidentale de la mer Caspienne; car Pline assure que les *Valli* & les *Suarni*, peuples indomptables, exploitoient de son temps des mines d'or dans les montagnes des portes du Caucase, voisines de cette mer. Mais les vastes plaines qui règnent au-delà du bas Oxus, n'ont jamais montré ni mine ni sable d'or. Il est vrai que ces plaines s'étendent jusque vers le Jaxarte, & que les Russes, disoit-on, tiroient de cette rivière un sable d'or, sous le règne du Czar Pierre Ier; mais ils ont depuis reconnu que ce sable leur venoit de la Bucharie au voisinage de l'Inde.

Ibid. 215.

Hist. générale des Voyages, t. VII, p. 242.

Si les Massagetes avoient fait passer le bas Oxus aux Scythes-Nomades, ceux-ci, continue M. de la Nauze, avant de passer le fleuve, auroient donc habité le pays voisin du bas Oxus contigu à la Médie, & dans leur fuite ils auroient parcouru successivement toute la côte orientale de la mer Caspienne, toute la côte septentrionale, tout l'intervalle depuis la mer Caspienne jusqu'au Pont-Euxin & à la Cimmérie, & de-là, sans s'y être arrêtés, tout l'intervalle encore du Pont-Euxin à la mer Caspienne, dont ils auroient longé en partie la côte occidentale, & seroient arrivés ensuite dans la Médie, sur la côte méridionale de cette mer; circuit prodigieux & incroyable pour une marche non interrompue, comme il paroît que fut celle des Scythes. N'est-il pas plus vraisemblable qu'ils étoient sortis de leur pays voisin de la Cimmérie?

Enfin dans l'hypothèse qui, au lieu de les faire aller d'occident en orient dans la Cimmérie, les y fait venir d'orient

en occident, il faudroit que les Cimmériens qui sortirent d'Europe pour les éviter, fussent allés à leur rencontre. M. de la Nauze ne pousse pas plus loin l'article des probabilités; celles qu'il vient d'exposer, lui paroissent suffisantes, quand d'ailleurs tout seroit égal, pour prouver l'identité de l'Araxe d'Arménie & de l'Araxe des Massagètes.

ERREUR D'HÉRODOTE SUR L'ARAXE.

QUELQUE pressantes que puissent être les raisons déduites par M. de la Nauze dans l'addition dont nous venons de rendre compte, elles n'ont pas paru suffisantes à M. de Guignes, pour justifier pleinement Hérodote au sujet de ce qu'il a écrit sur l'Araxe.

D'abord M. de Guignes convient que l'Araxe dont parle l'historien au quatrième livre, est incontestablement celui d'Arménie; mais il ne peut se persuader que l'Araxe du pays des Massagètes dont il est question dans le premier livre, soit le même que celui d'Arménie. Il pense donc qu'Hérodote a confondu deux objets, deux fleuves différens, sous la même dénomination : méprise d'autant plus pardonnable à un auteur si ancien, à l'égard de contrées si reculées, qu'on doit lui savoir gré de son exactitude, & s'étonner qu'il ne lui soit pas échappé un plus grand nombre de fautes.

IV, 40.

M. de Guignes insiste sur les expressions dont se sert Hérodote dans le premier livre, en fixant la position des Massagètes. Cette nation, dit-il, est à l'orient; ce qu'il explique bientôt d'une manière plus précise, en disant qu'à l'est de la mer Caspienne, s'étend une plaine immense, dont une partie est habitée par les Massagètes que Cyrus avoit formé le projet d'attaquer. Il lui paroît évident que cette position est donnée par l'historien comme orientale, non relativement à la Grèce, ni au Caucase, mais relativement à la mer Caspienne, parce

L. I, 202.

Ibid. 204.

que c'eſt le ſens le plus naturel, & que d'ailleurs Hérodote aſſigne les limites de cette mer. Par conſéquent, comme le Caucaſe eſt réellement à l'extrémité occidentale, il faut auſſi que la vaſte plaine s'étende depuis l'extrémité orientale de la mer Caſpienne; & comme les Maſſagètes occupent une partie de cette plaine, il faut donc qu'Hérodote ait placé ces peuples à l'orient de la mer. Donc l'Araxe, au-delà duquel il les établit, ne peut pas être celui d'Arménie, qui eſt occidental, de même que le Caucaſe.

Au-delà de ce fleuve d'Arménie, tout ce qui s'étend au nord, dit M. de Guignes, n'eſt qu'un amas de montagnes prolongées juſque ſur les bords de la mer Caſpienne. Il n'y a de paſſage libre, & même fort étroit, que le Derbend. Plus à l'oueſt, ce ne ſont également que de longs défilés dans les montagnes. Cette vaſte chaîne de montagnes ne finit qu'à Terki, au ſud de l'embouchure du Volga. Les Maſſagètes qui, ſuivant Hérodote, habitoient une vaſte plaine près de l'Araxe, ne pourroient donc, conclut M. de Guignes, être placés que dans ces plaines ſablonneuſes & déſertes en pluſieurs endroits, qui ſe rencontrent au nord de Terki. Or du Terki à l'Araxe d'Arménie, la diſtance n'eſt pas petite; & comme dans cet intervalle il n'y a point de vaſte plaine, il faut ſuppoſer que le roi de Perſe, pour aller attaquer les Maſſagètes, ſe ſera imprudemment engagé dans une multitude de défilés très-dangereux pour ſes troupes. L'embarras ſera bien plus grand encore, ſi au lieu de placer les Maſſagètes près du Volga, comme le prétend M. de la Nauze, on les établit à l'orient de la mer Caſpienne, comme le récit d'Hérodote porte à le croire. Car alors Cyrus, outre cette chaîne de montagnes au nord de l'Araxe d'Arménie, auroit été obligé de traverſer le Volga & une étendue conſidérable de pays, avant d'arriver à l'ennemi qu'il vouloit attaquer. Ne lui étoit-il pas incomparablement plus facile de le joindre en dirigeant ſa route à l'eſt, & paſſant le fleuve Oxus?

M. de Guignes fait une autre obſervation. Si les Maſſagètes occupoient une vaſte plaine aux environs du Volga, comment

I, 216. Hérodote, à la fin de ſon premier livre, a-t-il pu dire que ce peuple vivoit en partie du poiſſon que l'Araxe lui fourniſſoit en abondance? Il eſt vrai qu'Hérodote dit qu'ils vivoient auſſi d'animaux & de lait, ſans rien ſemer; ce qui peut faire croire que les Maſſagètes voiſins de l'Araxe vivoient de leur pêche, tandis que ceux de la plaine avoient d'autres reſſources. Mais en comparant le récit de Ctéſias avec celui d'Hérodote, M. de Guignes penſe que l'expédition de Cyrus ne pouvoit avoir pour objet que des peuples à l'eſt de la mer Caſpienne. Page 639. Ctéſias nomme *Derbices* les peuples que Cyrus attaqua, & chez leſquels il périt. Ces Derbices avoient dans leur armée des Indiens & des éléphans. Il ajoute même que les Indiens donnoient du ſecours aux Derbices dans cette guerre, ce qui ſuppoſe qu'ils étoient voiſins les uns des autres. Auſſi Étienne de Byzance place les Derbices dans l'Hyrcanie; c'étoit apparemment quelques hordes des Maſſagètes. D'ailleurs Ctéſias joint aux Derbices les *Sacæ;* & l'on ſait que ces derniers, qui habitoient à l'orient de la mer Caſpienne, étoient confondus avec les Maſſagètes. M. de Guignes conclut que l'Araxe dont parle Hérodote, quand il raconte l'expédition de Cyrus contre ces peuples, ne peut être que l'Oxus; ce qui paroîtroit plus certain encore, ſi l'on conſultoit les Hiſtoriens & les Géographes poſtérieurs à Hérodote, que M. de la Nauze a cru devoir écarter. Ceux qui ont pris l'Araxe pour le Jaxarte, ajoute M. de Guignes, ne contrediſent point Hérodote ni Ctéſias, à l'égard de la poſition des Maſſagètes, ces deux fleuves n'étant pas fort éloignés l'un de l'autre; mais l'opinion de ceux qui le prennent pour le Volga, lui paroît inſoutenable relativement à l'expédition de Cyrus. « Hérodote, » dit-il en finiſſant, ſe trouve par-tout exact, s'il déſigne l'Oxus » ſous le nom d'*Araxe:* il ne s'eſt trompé que ſur le nom du » fleuve; ce qui a pu lui arriver par oubli ou par négligence, » ou peut-être par une certaine reſſemblance du mot *Oxus* avec » la fin de celui d'*Araxès;* & en conſéquence il a décrit en » partie l'Araxe d'Arménie, en voulant parler de l'Oxus. » .

Tel eſt auſſi le ſentiment qu'après Voſſius & Cellarius,

avoit adopté M. d'Anville dans sa *Géographie ancienne abrégée*, publiée en 1768, & qu'il a entrepris de fortifier par de nouvelles raisons, dans un Mémoire qu'il a lû à la Compagnie sous ce titre.

DES FLEUVES DU NOM D'ARAXE.

Nov. 1768.

M. D'ANVILLE commence par observer que plusieurs fleuves ont porté le nom d'*Araxe* chez les Anciens. « Les Dix-mille, dans Xénophon, dit-il, rencontrent un Araxe en Mésopotamie, qui ne peut être différent du Chaboras « que l'Euphrate reçoit à Circesium. Alexandre passa un Araxe « dans la Perse, pour arriver à Persépolis; & cette rivière est « connue sous le nom de *Bend-emir,* qu'une digue, pour le « contenir, lui a fait donner. Strabon nous apprend que le « Pénée de la Thessalie avoit été nommé *Araxe*, parce qu'en « perçant le mont Olympe & l'Ossa, pour se rendre dans la « mer par une bouche appelée actuellement *Lyco-stomo*, il avoit « cela de commun avec l'Araxe d'Arménie, qui en effet, à « l'issue du *Campus Araxenus,* perce également des montagnes, « entre lesquelles il semble disparoître, près d'un lieu nommé « *Ordovar.* Le passage du Rhône au fort de Cluse *(a),* en feroit « un Araxe; & s'il faut une pareille circonstance, pour que « l'Oxus puisse porter le nom d'*Araxe,* on la trouve dans le « cours du Gihon ou de l'Oxus, à l'entrée du Kharas'm ou « du pays des Chorasmiens, la Géographie actuelle y connoissant « la cataracte de *Djanishir,* où ce fleuve traverse aussi des mon- « tagnes. La digue de *Bend-emir* n'en pourroit-elle pas tenir « lieu pour l'Araxe de la Perse proprement dite, par la manière dont elle auroit été construite? »

L. XI, sub fin.

M. d'Anville conclut de ce détail, que le terme d'*Araxe* est moins un nom propre qu'un nom appellatif, sur-tout pour les fleuves qui sont dans le cas indiqué par Strabon à l'égard du fleuve Pénée. Il convient que lorsqu'Hérodote parle

(a) Non de l'Écluse, selon l'usage vulgaire.

IV, 40. de l'Araxe qui coule vers le ſoleil levant, cette particularité convient à l'Araxe d'Arménie, à l'excluſion de l'Oxus. Mais I, 202. quand l'hiſtorien dit ailleurs que l'Araxe ſort des monts *Maticni*, de même que le Gyndès, M. d'Anville y trouve une difficulté à l'égard de l'Araxe d'Arménie.

« Il faut obſerver, dit-il, qu'un eſpace de cent lieues » Françoiſes, en droite ligne, ſépare les ſources de l'*Aras*, près » de *Haſſan-Cala*, d'avec celles du *Kara-Sou* qui répond au » Gyndès, comme je l'indique dans la Géographie ancienne » abrégée. Les montagnes qui donnent naiſſance à ces rivières, » ſont plus écartées l'une de l'autre que les Pyrénées ne le ſont » des Alpes les plus prochaines, & même que la Voſge ne l'eſt » des Cévennes. La plus conſidérable des branches qui forment » l'Euphrate ou le *Murad-Siaï*, coupe cet intervalle; & deux » lacs fort ſéparés l'un de l'autre, quoiqu'ils paroiſſent ſe joindre » dans d'autres cartes que celles que j'ai publiées, y rempliſſent » un grand eſpace, où l'Araxe & le Gyndès n'ont aucune » partie de leur cours qui pût les rapprocher des mêmes mon- » tagnes. Si la ſource du Gyndès (c'eſt-à-dire du *Kara-Sou*) » eſt dans les monts Matiens, comme le dit expreſſément Ibid. 189. » Hérodote dans un autre endroit, ces monts ſont préciſément » au midi du plus reculé de ces lacs, & dans la diſtance marquée » ci-deſſus à l'égard de l'origine de l'Araxe d'Arménie. Ptolémée » donne à la Médie, dans la partie nommée *Atropatène*, le lac » dont on vient de parler; & le nom qui ſe lit *Marcianès*, » doit être évidemment *Mantianès* ou *Matianès*. C'eſt de ce » lac que parle Strabon, ſous le nom de *Spauta*, que l'on re- » trouve dans la Géographie Arménienne de Moyſe de Khorène, » ſous la forme de *Capotan*. Ce que Strabon dit du ſel qu'il » produit, eſt confirmé par Gyllius & par un voyageur à la » ſuite de M. d'Aramond, Ambaſſadeur de France auprès de » Soliman. L'uſage actuel eſt de le déſigner par le nom d'une » ville voiſine, celle d'*Urmiah*. Il eſt à propos de ſavoir que » *Matiana*, contrée de la Médie, loin d'être plus proche de » l'Arménie que la ſource du Gyndès, en eſt peut-être plus In Stathmis Parthicis. » éloignée. *Matiana Media*, dans Iſidore de Charax, eſt au-delà d'*Aprobatana*

d'*Aprobatana* ou d'Ecbatane, & ſous les portes Caſpiennes. « La proximité de la *Matiane* & du mont *Parachoatras*, dans « Strabon, pourroit donner un plus grand éloignement. » *P. 514, edit. Par. 1620.*

M. d'Anville conclut que l'intervalle qui ſépare la ſource du Gyndès de celle de l'Araxe, eſt trop grand pour ne pas reconnoître qu'Hérodote s'eſt exprimé à cet égard d'une manière peu exacte, & qu'on ne peut inférer de ce qu'il dit ſur la ſource de ce fleuve & de ſon cours d'occident en orient, qu'il s'agiſſe dans ſon récit du ſeul Araxe de l'Arménie.

Hérodote *(b)* attribue à l'Araxe une particularité bien remarquable. Il en ſort, dit-il, quarante canaux qui ſe perdent tous dans des marais, à l'exception d'un ſeul. Celui-ci traverſant un ſol plus facile ou plus ſolide (διὰ καθαροῦ), ſe rend dans la mer Caſpienne. « Or ce qu'on ne voit point dans l'Araxe d'Arménie, ſe montre, dit M. d'Anville, dans un « autre Araxe qui eſt l'Oxus; & à cet égard, la Géographie « actuelle ne laiſſe ſubſiſter aucun doute. Ptolémée donne à « l'Araxe Arménien une embouchure dans la mer Caſpienne, « qu'on ne lui connoît point. On lit dans Strabon, que l'Araxe « *Pag. 501.* ſe rend dans cette mer, près du Cyrus (πλησίον); mais « dans Pline, *a Cyro defertur (Araxes) in Caſpium mare:* ce « qui eſt poſitif. Plutarque, dans la vie de Pompée qui avoit « porté la guerre juſqu'en Albanie, dit de même, quoiqu'il ne « diſſimule pas que d'autres conduiſoient l'Araxe à la mer près « du Cyrus. Appien s'exprime d'une manière très-expreſſe, en « *In Mithridat.* diſant qu'entre les rivières que reçoit le Cyrus, l'Araxe eſt le « plus conſidérable. Quand on ſuppoſeroit que l'Araxe ne verſoit « pas autrefois, comme aujourd'hui, toutes ſes eaux dans le *Kur,* « cette circonſtance ne ſatisferoit qu'à la moins importante de « celles que demande Hérodote; & on n'a aucune notion que « le *Mogan* côtoyé par l'Aras tendant vers ſa jonction avec le « *Kur,* ait contenu des lagunes recevant un grand nombre de « dérivations, & dont il ne reſte aucune apparence, quoique la «

(b) I, 202. Στόμασι δὲ ἐξερεύγεται τεσσαράκοντα, τῶν τὰ πάντα πλὴν ἑνὸς, ἐς ἕλεά τε καὶ τενάγεα ἐκδιδοῖ... τὸ δὲ ἓν τῶν στομάτων τοῦ Ἀράξεω ῥέει διὰ καθαροῦ ἐς τὴν Κασπίην θάλασσαν.

» Géographie ne manque pas de lumières pour cette contrée qu'on
» ſait avoir été traverſée par plus d'un voyageur moderne.

» Le récit d'Hérodote convient au contraire très-bien à
» l'Oxus ou au Gihon. « Ce fleuve appelé par les Perſans
» *Abi-Amu*, par les Tartares *Amu-Daria*, c'eſt-à-dire eau ou
» rivière d'*Amu*, du nom d'une ville ſituée peu loin de ſa rive
» gauche, à la hauteur de Bukara, ſe rend dans un lac ſalé
» dont le nom eſt *Arall*, & auquel on donne la qualification
» de mer. Le Jaxarte, nommé *Sihon* dans les Géographes
» orientaux, & par les Tartares *Sir*, d'un nom qui paroît le
» même que *Silis*, propre au même fleuve chez les Scythes,
» au rapport de Pline, ſe rend également dans *Aral-skoé More*,
» comme diſent les Ruſſes qui ont éclairé la Géographie ſur cette
» contrée. L'un & l'autre fleuve avoient autrefois leur cours
» juſqu'à la mer Caſpienne; mais on ſe tromperoit ſi l'on croyoit
» que le lac n'exiſte que parce que les eaux que recevoit la mer
» Caſpienne l'ont formé. Les Tartares n'ont point vu ſans
» ombrage que la côte orientale de la mer Caſpienne fût depuis
» quelque temps viſitée par des bâtimens Ruſſes; & on prétend
» qu'un Officier commandant de ces bâtimens ayant reconnu
» l'entrée de l'*Amu-Daria* ou de l'Oxus, la trouva deſſéchée
» quand il revint une ſeconde fois. Le canal principal du fleuve
» qui paſſoit par *Urghenz*, capitale du Kharas'm, eſt actuellement
» à ſec, ce qui a fait preſque déſerter cette ville, & laiſſer des
» terres ſans culture aux environs. En obſtruant l'ouverture de
» ce canal, les eaux qui lui étoient reſtées après pluſieurs
» dérivations, ont reflué dans le canal, & l'ont vraiſembla-
» blement agrandi de ce côté-là. Dans la première partie de
» ma carte d'Aſie, continue M. d'Anville, c'eſt d'après un
» morceau manuſcrit des porte-feuilles de la Bibliothèque du
» Roi, que les environs d'Urghenz ſont figurés, & d'une autre
» manière que dans la plus générale des cartes que contient
» l'Ouvrage du P. du Halde ſur la Chine. Mais indépendam-
» ment de ce qui ne conſiſte que dans le détail d'un objet
» particulier, le lac ſe fait connoître bien antérieurement au
» changement arrivé dans le cours du Gihon. On le diſtingue

à l'orient de la mer Caſpienne, dans une eſpèce de mappe- « monde que l'on peut eſtimer de la fin du treizième ſiècle, « tirée du cabinet de Paul Pétau, avec pluſieurs autres cartes « particulières du même temps, publiée dans la collection des « *Geſta Dei per Francos*, & dont j'ai fait mention dans un « Mémoire ſur le rempart de Gog & de Magog. Le *lacus* « *Chowareſmiæ*, ſelon un morceau d'Abulfeda, donné par « Greaves, eſt le lac même dont il s'agit, & ne ſauroit être la « mer Caſpienne du même Géographe, qui dans la deſcription « qu'il fait de cette mer en rapportant les différens noms de « *Cozar*, de *Tabariſtan*, de *Jurjan*, ne fait point entrer un autre « nom qui ne lui convient point. Mais on ne peut pas douter « que ce lac *(c)* n'ait exiſté de tout temps, puiſqu'on le reconnoît « dans Hérodote, & qu'il ſert à vérifier la deſcription qu'il donne « d'un fleuve *Araxe*, différent de celui d'Arménie. »

Mémoires de l'Acad. T. XXXI.

Pour établir cette différence, M. d'Anville inſiſte, comme M. de Guignes, ſur les limites que l'Hiſtorien aſſigne à la mer Caſpienne, bornée au couchant par le Caucaſe, & ayant au levant une plaine immenſe, dont une partie eſt occupée par les Maſſagètes, auxquels Cyrus entreprit de faire la guerre. Hérodote place donc inconteſtablement ces peuples, non en deçà, mais au-delà de la mer Caſpienne. Quand leur nom ſe rencontreroit ailleurs que dans cet emplacement, ne conviendroit-il pas de s'arrêter à celui que l'Hiſtorien détermine ſi diſtinctement pour ce qui doit faire l'objet de ſa narration? Peu importe que quelques hordes de Maſſagètes, détachées du gros de la nation, ſe ſoient portées dans quelques autres cantons particuliers. On ſait que le mouvement naturel aux nations Scytiques, les a fait paſſer dans différentes contrées. Tels ont été les *Iſſedones* : & l'on ne peut douter, dit M. d'Anville, que l'emplacement du corps principal de cette nation, n'ait été partagé entre la Scythie au-delà de l'Imaüs & la Sérique. Sur quoi il renvoie à un Mémoire imprimé

(c) Ce lac, qu'on ne voyoit ſur aucune carte touchant l'ancienne Géographie, paroît avec cette indication, *Paludes recipientes Araxem apud Herodotum*, dans l'*Orbis veteribus notus*, publié par M. d'Anville en 1763.

dans le tome XXXV de ce recueil. On y voit des *Issedones* écartés vers l'occident, d'autres dans l'Inde; mais on peut dire que ce n'est point de ces essaims particuliers que veut parler Hérodote, quand il place les Massagètes dans le voisinage des Issedons. Et si la contrée de ces Massagètes attaqués par Cyrus, étoit à l'orient, ainsi que l'assure l'Historien dans le même endroit, comment l'Araxe qu'il lui fallut tarverser, seroit-il celui de l'Arménie, puisqu'au contraire l'Arménie est entre le couchant & le nord? Cyrus bâtit sur le Jaxarte, plus septentrional que l'Oxus, une ville, appelée de son nom *Cyreschata,* dénomination qui la distinguoit d'autres villes portant le nom de ce Prince. Alexandre la remplaça par une autre, qui fut aussi distinguée des différentes Alexandries, par l'épithète *ultima.* Cette ville atteste que cette contrée fut celle de l'expédition de Cyrus; car la vie de ce Prince n'offre aucune autre particularité qui ait pu donner lieu à la construction de cette place.

I, 201.

« Un endroit bien digne de remarque dans Strabon, ajoute » M. d'Anville, c'est qu'après avoir parlé de l'Araxe de l'Ar- » ménie, il le distingue formellement d'avec l'Araxe d'Hérodote, » avec cette circonstance qu'il sépare les Scythes d'avec les » Bactriens, ce qui ne peut absolument s'entendre que de » l'Oxus. Nous sommes encore redevables à Strabon d'ap- » prendre que Callisthène, qu'on sait avoir suivi Alexandre » assez avant dans les contrées de l'orient, pensoit de même *(d).* » Ce point de séparation par l'Oxus entre deux grandes con- » trées, nous est encore marqué, comme subsistant, dans la » Géographie orientale, laquelle fixe au fleuve *Gihon* ou *Abi-*

Lib. XI, p. 531, edit. Paris. 1620.

(d) Ce passage de Strabon est en effet bien remarquable. On rapporte, dit-il, qu'autrefois les eaux de l'Araxe d'Arménie n'ayant point d'issue, restoient stagnantes dans les plaines, où Jason pratiqua une saignée par laquelle les eaux se précipitent dans la mer Caspienne. Ce récit, ajoute-t-il, a quelque probabilité; mais celui d'Hérodote n'en a point. Cet Historien dit que ce fleuve coulant des Matianes, se partage en quarante branches, & qu'*il sépare les Scythes des Bactriens.* Il a pourtant été suivi par Callisthène: Καὶ τοῦτον ἐν Ἀρμενίᾳ ἀπὸ τῶν ὀρῶν καταβάντα, πλατυνθῆναι φασὶ τὸ παλαιὸν καὶ πελαγίζειν ἐν τοῖς ὑποκειμένοις πεδίοις οὐκ ἔχοντα διέξοδον. Ἰάσονα δὲ . . . . ποιῆσαι τὴν διασφάγα, δι' ἧς καταῤῥάττει νυνὶ τὸ ὕδωρ εἰς τὴν Κασπίαν θάλατταν· ἐκ δὲ τούτου γυμνωθῆναι τὸ Ἀραξηνὸν πεδίον δι' οὗ συμβαίνει ῥέων ἐπὶ τὸν καταῤῥάκτην ὁ

Amou, les limites respectives de l'*Iran*, qui s'étend aux « provinces de la Perse & du *Touran*, qui est le pays Turc « ou Tartare. De-là l'usage établi d'employer un mot Arabe, « qui signifie *au-delà du fleuve*, pour désigner les terres qui « succèdent immédiatement à celles de l'*Iran*. »

Telles sont les discussions qui ont occupé différentes séances de l'Académie, sur un point de l'ancienne Géographie assez difficile à décider.

ποταμός. Ὥστε μὲν οὖν ὁ λόγος περὶ τοῦ Ἀράξου ποταμοῦ λεγόμενος ἔχει τι πιθανόν. Ὁ δὲ Ἡρόδοτειος οὐ πάνυ. Φησὶ γὰρ ἐκ Ματιανῶν αὐτὸν ῥέοντα, εἰς τετταράκοντα ποταμοὺς σχίζεσθαι, μερίζειν δὲ Σκύθας καὶ Βακτριανούς. Καὶ Καλλισθένης δ' ἠκολούθησεν αὐτῷ.

On ne voit aujourd'hui, dans aucun endroit de l'histoire d'Hérodote, qu'au rapport de cet Historien l'Araxe sépare les Scythes des Bactriens. Y auroit-il donc à cet égard quelque lacune dans les écrits d'Hérodote, ou quelque faute dans le texte de Strabon, ou le Géographe auroit-il été mal servi par sa mémoire!

SUR LA MESURE DU STADE EMPLOYÉ PAR HÉRODOTE;

Pour servir de suite au Mémoire sur l'idée générale de la Géographie de cet Écrivain.

LES Savans modernes qui avant ce siècle ont écrit sur les mesures anciennes, n'ont reconnu dans Hérodote & dans les écrivains Grecs de la haute antiquité, que le grand stade, pareil en longueur au stade Romain; & c'est une opinion dont les Savans étrangers ne paroissent pas encore trop désabusés. Dans un Mémoire imprimé, M. de la Nauze avoit déjà montré, quoiqu'en passant, qu'Hérodote avoit constamment fait usage d'une seule espèce de stade, dont dix composent le mille Romain. Comme on lui a fait observer que cette matière méritoit un plus ample éclaircissement, & qu'il manquoit encore à l'idée générale de la géographie d'Hérodote, une notion complète du stade employé par cet historien, il a cru devoir traiter ce sujet avec un peu plus de soin, pour dissiper les nuages que la multiplicité des hypothèses n'a pu manquer d'y répandre. Les principaux stades dont il s'occupe dans ce Mémoire, se réduisent à trois espèces; un grand stade, environ la huitième partie du mille Romain; un petit stade, environ la quinzième; & un stade qu'il appelle *moyen,* environ la dixième. Avant d'entrer en matière, il jette un coup d'œil sur les efforts qu'ont faits en ce genre les écrivains François, pour découvrir la vérité.

T. XXVIII, p. 368.

1.er Août 1769.

M. de l'Isle, dit-il, destiné à porter le flambeau dans les ténèbres qui nous déroboient la connoissance des anciennes mesures, & à ouvrir une carrière où l'on s'est depuis exercé avec tant de succès, aperçut dans le siècle d'Hérodote, l'usage d'un stade plus court qu'on ne l'avoit cru jusqu'à lui; mais sans oser contredire ouvertement l'opinion commune, il se

contenta, dans sa carte de la retraite des Dix-mille, publiée en 1723, de fixer au nombre de sept cents pour un degré du Méridien, les stades employés par Xénophon. Ce sont, comme on le voit; des stades moyens d'environ dix au mille Romain, puisqu'un degré du méridien répond à soixante-quinze milles Romains, & à sept cents cinquante stades moyens. M. de la Nauze ne prétend pas faire entendre que M. de l'Isle ait reconnu dans Hérodote la même espèce de stade que dans Xénophon, quoique le stade de l'un dût assurément s'ensuivre du stade de l'autre: son dessein est seulement d'indiquer l'époque récente de la découverte de l'ancien stade moyen, & le premier germe des opinions qui depuis ont substitué des stades plus courts au grand stade attribué mal-à-propos à Hérodote.

Vers le temps de la mort de l'illustre Géographe, M. Fréret lut à l'Académie un Mémoire rempli de beaucoup d'érudition, sur les mesures anciennes; mais tel qu'il a paru dans le tome XXIV de nos Mémoires, c'est, dit M. de la Nauze, un ouvrage posthume qui ne doit être consulté qu'avec beaucoup de précaution. Il y marque pour Hérodote l'usage varié du stade moyen & du petit stade. Il nomme encore le grand stade, comme une conséquence de la coudée Babylonienne d'Hérodote; mais ce stade étranger, eût-il été réel, n'appartiendroit point à la question présente.

Dans la suite, M. de la Barre attaquant les principes de M. Fréret, tâcha d'établir, pour Hérodote & pour tous les écrivains de la Grèce jusqu'après les temps d'Alexandre, un seul & même stade de douze & demi au mille Romain. Cependant il admet dans la Grèce, non-seulement pour le temps même de ces Anciens, un grand stade dont ils n'ont fait selon lui aucun usage dans leurs écrits; mais encore pour les temps postérieurs, le stade moyen de dix au mille Romain précisément, comme établi par les Grecs, quand ils passèrent sous la domination de Rome.

Avant la publication du Mémoire de M. Fréret, M. Gibert lut à la Compagnie des observations sur les mesures anciennes. *T. XXVIII.*

Comme il y traite des ſtades de tous les temps & de tous les lieux, avec beaucoup de profondeur & en même temps beaucoup de préciſion, il inſiſte peu ſur Hérodote, ſe rencontrant d'ailleurs quelquefois avec M. Fréret, & quelquefois prenant une route toute différente.

M. d'Anville, dans divers ouvrages pleins de recherches, adjuge à Hérodote le ſtade moyen & le petit ſtade, l'un & l'autre plus développés chez lui que dans M. Fréret; & il y joint encore le grand ſtade en qualité de ſtade Olympique: mais comme il ne cite aucun exemple de ce troiſième ſtade de l'auteur, M. de la Nauze croit qu'il ſuffira de renvoyer à la fin de ce Mémoire, une remarque ſur le ſtade Olympique. Il s'arrête encore moins à un mot d'un écrivain moderne, qui décide les ſtades d'Hérodote pareils à ceux de Ptolémée ſi connus par leur prodigieuſe longueur. Ainſi, pour écarter les inutilités, il n'embraſſe preſque dans ſes diſcuſſions que le ſtade moyen & le petit ſtade.

Comm. Acad. Petrop. T. I, p. 406.

On viendra peut-être à bout d'établir dans Hérodote le ſtade moyen excluſivement, pourvu qu'à cette nouvelle hypothèſe on ajoute auſſi une nouvelle méthode d'y procéder par des preuves claires & poſitives, & par un enchaînement de conſéquences intimement liées les unes aux autres; enchaînement qui juſqu'ici n'a point été aperçu. Cette méthode plus praticable pour qui ſe borne au ſeul ſtade d'un auteur, l'étoit moins pour des Savans d'un plus grand mérite & d'une plus grande érudition, qui embraſſant l'immenſité des anciennes meſures, ont apporté moins d'attention à une meſure en particulier d'un ſeul hiſtorien. Ils ſont tombés ſur des textes iſolés d'Hérodote, qui pris ſéparément, ſans être comparés enſemble, paroiſſent convenir aſſez au petit ſtade; & par cette apparence, jugeant de la réalité, ils n'ont plus ſongé que le ſtade moyen y étoit applicable. C'eſt pourtant ce qu'entreprend de montrer M. de la Nauze, en ajoutant, ſelon le beſoin, aux textes qui lui ſerviront de preuves, un mot d'explication, pour y faire ſentir la convenance des meſures en ſtades moyens; & ſi ces explications priſes quelquefois entre plusieurs

plusieurs autres également satisfaisantes, ne sont pas toujours les véritables, elles ne laisseront pas d'être concluantes; une vraisemblance, une simple possibilité, à l'abri d'une preuve, suffit pour trancher toutes les vaines difficultés. Du moins cette méthode aura l'avantage de faire voir d'un coup d'œil à un lecteur, si les preuves sont justes & les explications probables, & de le mettre à portée de se décider aisément, pour ou contre, sur la question présente.

D'abord il faut, dit M. de la Nauze, partir du fameux texte d'Hérodote sur l'évaluation des mesures Persanes, Égyptiennes & Grecques. *La parasange*, dit-il, *répond à trente stades, & le schoène, mesure Égyptienne, à soixante.* On sait & il est généralement avoué qu'il n'y avoit encore alors qu'une sorte de schoène, qu'une sorte de parasange, & que la diversité de chacune de ces mesures ne s'introduisit qu'après les temps d'Alexandre; il sembleroit donc que de l'unité de l'une & de l'autre, on devroit conclure aussi l'unité de stade, du moins du stade employé par l'écrivain dans le cours de son histoire: mais comme la conséquence trouveroit des contradicteurs, ne statuons encore rien sur l'unité ou la pluralité; & cherchons avant tout, la mesure des stades, dont trente ont composé la parasange, & soixante le schoène, dans le texte cité de l'évaluation. Commençons par la parasange.

Herod. II, 6.

Les trente stades de la parasange de ce texte, παρασάγγης τριάκοντα στάδια, sont répétés ailleurs dans un autre texte, παρασάγγης δύναται τριάκοντα στάδια, à l'occasion d'une route depuis la ville de Sardes jusqu'à l'Euphrate, à l'entrée de l'Arménie. Hérodote compte sur la route deux cents quatorze parasanges, six mille quatre cents vingt stades; & M. de l'Isle, dans sa carte de la Retraite des Dix-mille, marque pour le même intervalle, huit degrés de grand cercle, qui font six cents mille Romains ou six mille stades moyens. Or ces six mille stades ne diffèrent des six mille quatre cents vingt d'Hérodote, qu'autant qu'il convient pour la différence entre la mesure directe d'un côté & la mesure itinéraire de l'autre: mais dans l'hypothèse du petit stade, la mesure itinéraire auroit

Idem, V, 53.

été considérablement plus courte que la directe, ce qui implique contradiction. Par conséquent nulle difficulté que les trente stades de la parasange n'aient été des stades moyens sur la route de Sardes, & que les autres trente stades de la parasange n'aient été pareillement des stades moyens dans le texte de l'évaluation. Ces trente stades de dix au mille Romain, donnent trois milles Romains à la parasange; & c'est aussi la mesure que lui ont assignée sur d'autres principes, M.rs de l'Isle & d'Anville. Le premier a compté pour le temps de Xénophon, vingt-deux & demie parasanges au degré du méridien, ce qui fait pour chaque parasange trois milles Romains & environ un tiers de mille : M. d'Anville détermine pareillement la parasange à trois milles Romains pour le temps du même Xénophon, & pour le temps plus ancien de la captivité des Juifs à Babylone. Ils ont ainsi la gloire l'un & l'autre, de s'accorder entr'eux & avec Hérodote, pour les trente stades moyens de la parasange. Voici présentement ce qui regarde le schoène, point essentiel, que l'hypothèse du petit stade ne cesse de tourner à son avantage par des discussions embarrassées. M. de la Nauze le fixe par un raisonnement bien simple.

La parasange comprenoit trois milles Romains en trente stades moyens; Hérodote fait monter la parasange à trente stades & le schoène à soixante : donc le schoène, double de la parasange, répondoit à six milles Romains & à soixante stades moyens. Cette preuve décisive paroît à M. de la Nauze avoir échappé aux défenseurs du petit stade, qui réduisent le schoène d'Hérodote à quatre milles Romains seulement, pour y pouvoir trouver leurs soixante petits stades. Entre les divers schoènes introduits après les temps d'Alexandre, celui de quatre milles Romains se rencontre pour la première fois dans des indications d'Ératosthène : il faisoit usage du stade moyen, comme on le voit, pour sa mesure de la Terre; & il comptoit quarante stades à son schoène, selon le témoignage de Pline.

Tout ceci ne persuadera point encore à tout le monde, qu'Hérodote n'ait jamais employé que le stade moyen dans

le cours de son ouvrage. On conviendra sans doute (& comment n'en pas convenir?) que cette espèce de stade s'annonce dans le texte de l'évaluation, & même dans tous les endroits de l'auteur relatifs à l'Europe & à l'Asie : mais on se retranchera sur l'Égypte; & c'est principalement dans la description qu'Hérodote a faite de cette contrée, qu'on croira voir régner l'usage du petit stade; c'est aussi ce retranchement que M. de la Nauze se propose de forcer, en montrant qu'ici même tout dépose en faveur du stade moyen.

A la partie orientale de l'Égypte, l'historien compte mille stades du mont Casius au golfe Arabique, non pas, à son ordinaire, par une distance itinéraire, mais par l'intervalle le plus court, τοῦτο μὲν συντομώτατον; & nos meilleures cartes géographiques déterminent l'intervalle à un degré vingt minutes de grand cercle, qui faisant cent milles Romains, rendent avec précision les mille stades moyens d'Hérodote. Mille petits stades ne donneroient que soixante-six deux tiers de milles Romains, au lieu de cent.

Herod. II, 158.

Vers la partie orientale de l'Égypte, il marque huit plèthres de longueur, pour chacun des quatre côtés de la grande pyramide. M. Fréret a prouvé que ces huit plèthres répondent à six cents cinquante de nos pieds de Paris; donc les six plèthres dont le stade d'Hérodote étoit composé, répondent à quatre cents quatre-vingt-sept de nos pieds, autrement à cent neuf ou cent dix pas Romains. C'est donc un stade d'environ dix au mille Romain.

Ibid. 124.

A la partie septentrionale de l'Égypte, il compte pour la longueur de la côte maritime, depuis le lac Sirbonide jusqu'au golfe de Plinthiné, soixante schoènes, ἑξήκοντα σχοῖνοι, ou trois mille six cents stades, στάδιοι ἑξακόσιοι καὶ τρισχίλιοι; & c'est même à cette occasion qu'il établit l'évaluation qui constate si bien soixante stades moyens pour un schoène. Les trois mille six cents stades moyens de la côte maritime, y sont donc également constatés. On voudroit cependant que ce fussent de petits stades, sous prétexte que la mesure en stades moyens seroit exorbitante; & dans cette vue, on allègue pour

Ibid. 6.

ce canton de l'Égypte, des mesures plus courtes, prises dans Diodore, dans Strabon, dans les Itinéraires. Mais, comme l'observe M. de la Nauze, ces mesures prises dans les terres, peuvent-elles jamais entrer dans une comparaison rigoureuse, avec la mesure d'un circuit maritime, nécessairement plus étendu, parce qu'il comprend une multitude de sinuosités? D'ailleurs Hérodote laisse la liberté non-seulement d'une réduction à faire des stades du circuit, ὅπω ἂν εἴπωσιν, mais encore d'une extension à donner aux deux termes, un lac & un golfe, où l'on n'est point astreint aux deux extrémités les plus voisines. Enfin, quand on seroit obligé, ce qui n'est pas, de reconnoître un tiers de différence en longueur, entre la ligne droite du lac au golfe, & le circuit du Delta & du reste de la côte, il faudroit bien, après la preuve donnée du stade moyen, appliquer ici la règle de Marin de Tyr & de Ptolémée, qui veulent ce tiers de différence entre les mesures directes & les mesures des anciens Navigateurs prises terre à terre. Ce sont-là, si l'on veut, des possibilités opposées à d'autres possibilités; mais les possibilités à l'appui d'une preuve sont victorieuses, & les possibilités contrariant les preuves, tombent d'elles-mêmes.

Herod. II, 149.

Pour le circuit du lac de Mœris, Hérodote compte aussi trois mille six cents stades, pareils, dit-il, (ἴσοι) à ceux de la côte maritime de l'Égypte : les uns & les autres sont donc également des stades moyens. A la faveur de la découverte de M. Gibert, on connoît aujourd'hui les traces du lac de Mœris dans le Barh-Jousef; & le Barh-Jousef n'étant plus qu'une lagune, il y a tant de façons arbitraires d'y adapter l'ancien circuit, qu'un calcul en stades moyens s'y prêtera facilement pour la vérification de la preuve. Hérodote met aussi ses lecteurs à l'aise, pour les sept journées de navigation depuis la mer jusqu'à la tête du lac : il compte, selon les circonstances, depuis trois schoènes jusqu'à neuf pour une journée de navigation en remontant le Nil, selon qu'elle étoit plus ou moins laborieuse. M. de la Nauze n'insiste pas sur une autre explication concernant le lac de Mœris, dans laquelle pour

Ibid. 4. 29. 9.

pouvoir trouver les petits ſtades, on avance qu'Hérodote & Diodore ont appelé, par une mépriſe d'expreſſion, meſure de circuit une meſure de ſurface.

Hérodote compare, non une diſtance directe, mais une route itinéraire, ὁδὸς, depuis Héliopolis d'Égypte juſqu'à la mer, avec la route depuis Athènes juſqu'à Piſe; obſervant pour toute différence, que la première comprenoit quinze cents ſtades, & la ſeconde quinze ſtades de moins ſeulement, depuis l'autel des douze Dieux dans Athènes, juſqu'au temple de Jupiter dans Piſe. Une préciſion ſi ſcrupuleuſe marque bien que l'Écrivain étoit aſſuré de ce qu'il avançoit; il connoiſſoit par lui-même tous ces différens endroits, pour y avoir voyagé. Or l'intervalle qu'il aſſignoit entre Athènes & Piſe, exigeoit des ſtades moyens, comme il eſt démontré par les quatre-vingt-quatre milles romains d'Athènes à Sicyone, dans la table de Peutinger, & par les cinquante minutes de grand cercle de Sicyone à Olympie, dans la carte de la Grèce de M. de l'Iſle: par conſéquent les quinze cents ſtades d'Héliopolis à la mer étoient auſſi des ſtades moyens. Voilà la preuve. M. de la Nauze l'avoit indiquée ailleurs, & l'on a prétendu qu'Hérodote s'eſt trompé, en jugeant des petits ſtades de la route d'Égypte, par les ſtades moyens de la route de la Grèce: comme ſi la croyance d'Hérodote n'étoit pas la preuve la plus complette de l'égalité des deux routes & de l'unité du ſtade; comme ſi, dans la ſuppoſition même qu'à cet égard il ſe fût trompé, ſon erreur encore ne conſtatoit pas l'intention d'employer ici ſon ſtade moyen. Mais il y a plus: le Mémoire ſuivant fournira par ſurabondance une explication aſſez ſimple des quinze cents ſtades d'Héliopolis à la mer. On y verra, d'après l'itinéraire d'Antonin, la deſcription de deux routes de Péluſe à Héliopolis. La plus longue, paſſant par Héroopolis, plus praticable que l'autre dans toutes les ſaiſons, garnie de poſtes romains pour la défenſe de la partie orientale de l'Égypte, étoit de cent quarante milles romains. C'eſt donc avec cette route qu'on peut comparer les cent cinquante milles

Herod. II, 7.

romains, ou les quinze cents ſtades moyens d'Hérodote, depuis Héliopolis juſqu'à la mer : on peut même les comparer avec les quinze cents ſtades dont parle Diodore de Sicile. *Séſoſtris*, dit-il, *pour arrêter les courſes des Syriens & des Arabes, fortifia toute la partie orientale de l'Égypte, dans une longueur de quinze cents ſtades, depuis Péluſe juſqu'à Héliopolis à travers le déſert*, διὰ τῆς ἐρήμου. Tout cela nous retrace les quinze cents ſtades moyens d'Hérodote, qui vivoit entre le ſiècle de Séſoſtris & celui des compilateurs de l'Itinéraire.

On doit reconnoître auſſi pour des ſtades moyens, les ſept mille neuf cents vingt qu'il aſſigne à la longueur de l'Egypte, depuis la mer juſqu'à Éléphantine, puiſqu'il les annonce de la même eſpèce que les trois cents ſoixante de la côte maritime; voici ſes paroles : *J'ai fait voir que l'étendue de l'Égypte le long de la mer, eſt de trois mille ſix cents ſtades; j'en marquerai préſentement l'étendue depuis la mer juſqu'à Thèbes : les ſtades y ſont au nombre de ſix mille cent vingt, & depuis Thèbes juſqu'à Eléphantine, de dix-huit cents.* De ce texte d'Hérodote il s'enſuit donc que les ſtades de la longueur de l'Égypte étoient des ſtades moyens, comme il a été prouvé que l'étoient ceux de la côte maritime. Il eſt vrai que ſept mille neuf cents vingt ſtades moyens, donnent ici une meſure beaucoup plus forte qu'une meſure priſe en ligne droite; mais il faut appliquer ici une remarque que fournira encore le Mémoire dont on vient de parler. L'itinéraire d'Antonin, a marqué le long du Nil, les diſtances d'une ville à l'autre en milles Romains, qui excèdent conſidérablement la meſure directe; parce que les débordemens du fleuve exigeoient des routes dirigées de telle ſorte, qu'elles circulaſſent plus ou moins au-delà des terres ſujettes à l'inondation. Cette obſervation, en juſtifiant la longue meſure de l'itinéraire, juſtifie auſſi la longue meſure d'Hérodote. On conçoit donc comment il comptoit pour la longueur de l'Égypte ſept mille neuf cents vingt ſtades, quoiqu'Ératoſthène, employant le même ſtade moyen, n'y en ait compté

Herod. II, 9.

que cinq mille trois cents : c'est qu'Hérodote, en qualité de voyageur, avoit suivi les routes itinéraires du pays, & qu'Ératosthène, en qualité de Mathématicien qui mesuroit les degrés du méridien, pour sa mesure de la Terre, avoit suivi la ligne droite, la ligne méridienne. Il auroit pourtant dû augmenter un peu la longueur qu'il donne à l'Égypte, n'ayant compté que sept cents stades, au lieu de sept cents cinquante pour chaque degré. Ici M. de la Nauze remarque en passant, que l'illustre Mathématicien, fort exact dans la partie astronomique fut trompé dans la partie géodésique, *per mensores regios;* erreur corrigée depuis par l'addition que fit Hipparque, de près d'un dixième à la mesure d'Ératosthène.

Pour terminer l'article des mesures prises par stades, dans toutes les parties de l'Égypte, il suffit d'observer que les textes d'Hérodote, comparés ensemble & déduits les uns des autres, ont donné par-tout des preuves suivies & précises du stade moyen, indépendamment des explications au moins vraisemblables, dont on auroit pu se passer, pour répondre aux présomptions contraires. Comme c'est à ces présomptions que se réduit tout ce qu'on a cru pouvoir alléguer de plus fort en faveur de l'hypothèse du petit stade, il est assez visible, selon M. de la Nauze, que par rapport à l'Égypte même, le stade moyen reste tranquille dans la possession exclusive qu'on a voulu lui contester. Hérodote, après avoir parlé de la coudée de règle & d'usage, partie aliquote du stade, la distingue d'une coudée égyptienne & samienne, qui mesuroit l'arure, selon lui, & apparemment aussi le nilomètre, dont la coudée, dit-on, est de dix-neuf pouces cinq lignes de notre mesure. La coudée égyptienne étoit donc une mesure isolée, qui n'entrant dans la composition d'aucun stade, ni en Égypte ni dans l'île de Samos, n'empêche point l'unité du stade moyen d'Hérodote, soit en Égypte, soit par-tout ailleurs. Tel est ce stade exclusif; le seul qu'Hérodote établisse par des témoignages positifs; le seul qu'il fasse servir à l'évaluation des mesures persanes, égyptiennes & grecques; le seul qu'il emploie à régler les journées ordinaires de chemin, chacune de deux

Herod. II, 149.
Ibid. 168.

cents ſtades, qui ſont les vingt milles romains uſités depuis pour les journées des voyageurs; le ſeul enfin, dont les parties aliquotes, la coudée & le pied, ſoient en proportion avec les dimenſions priſes du corps humain, vrai caractère du ſtade primitif.

Que dire préſentement, ajoute M. de la Nauze, d'un ſoupçon trop vague & trop frivole pour être injurieux à Hérodote? On veut qu'il ait brouillé les différens ſtades, ſous prétexte, ajoute-t-on, qu'il n'étoit pas plus verſé dans les matières de Géographie, que Strabon, Pline & les autres, qui ont perpétuellement confondu le grand ſtade avec un ſtade plus court, ſans jamais en diſtinguer la différence. Hérodote, quoique moins habile Géographe, ne pouvoit pas tomber dans une pareille inexactitude; il n'employoit, il ne connoiſſoit qu'un ſtade unique. Apparemment que dans la ſuite, lorſque les Romains eurent mis le pied dans la Grèce, le grand ſtade y fit évanouir peu-à-peu le ſtade moyen. Polybe eſt le premier Auteur connu qui faſſe mention du grand ſtade grec; on ſait qu'il étoit pareil au ſtade romain, & différent ſeulement par la nature des pieds, plus longs d'un vingt-cinquième que les pieds romains. C. Gracchus, peu de temps après, ayant numéroté de mille en mille pas les routes de l'Empire, on en vint, ſelon l'idée de M. de la Barre, à négliger & enfin juſqu'à méconnoître les anciennes meſures de la Grèce, comme il arrive ſouvent dans les pays qui ont paſſé ſous une domination étrangère. Avec Hipparque, contemporain de Gracchus, les connoiſſances de l'Aſtronomie phyſique furent pour long-temps enſévelies : ce qui dut contribuer encore à étouffer la mémoire du ſtade moyen, dont Ératoſthène & lui avoient fait uſage. Strabon expoſe la diverſité des ſchoènes & des paraſanges de ſon temps, parce qu'il les avoit ſous les yeux; il ne diſtingue jamais les deux ſtades grecs, parce qu'on avoit perdu l'ancien de vue. Pline rend en milles romains, compoſés de huit grands ſtades, les ſtades moyens qu'Ératoſthène avoit employés dans la meſure de la Terre : il en uſe de même pour l'évaluation du ſchoène de cèt Aſtronome.

Aſtronome. En un mot, le ſtade grec étoit oublié, & cet oubli s'eſt perpétué juſqu'au commencement de ce ſiècle. Il nous reſte donc aujourd'hui, c'eſt la remarque de M. de la Barre & de M. d'Anville, une réduction à faire dans Diodore, dans Strabon, dans Pline, toutes les fois qu'ayant copié les nombres des ſtades des anciens Auteurs, ils les rendent littéralement; bien entendu que nous n'abuſions pas de la règle, pour en faire une application arbitraire à des hypothèſes favorites, ſans aucune preuve que ce ſoient des nombres copiés. Tant de raiſons de vraiſemblance ſont aſſez voir comment on a pu confondre les différens ſtades, ſans qu'Hérodote ait pu en donner l'exemple : & ces ſortes de probabilités, qu'il faut diſtinguer ſoigneuſement d'avec les preuves, ne laiſſent pas d'être ſouvent comme néceſſaires, pour bien perſuader la vérité des preuves mêmes. L'idée que préſente ici M. de la Nauze, pour expliquer l'origine de la diverſité & de la confuſion des ſtades, parut plauſible: néanmoins on remarqua qu'elle laiſſoit ſubſiſter une difficulté digne de quelque conſidération. Le ſtade eſt une meſure grecque, d'abord inconnue aux Romains; ceux-ci ſemblent l'avoir tirée des Grecs, & ne l'avoir connue que par eux. N'en doit-on pas conclure que les Romains, loin d'introduire dans la Grèce l'uſage d'un grand ſtade, de huit au mille, ne l'ont adopté que parce qu'ils l'y ont trouvé établi? D'ailleurs cette conſéquence ne ſeroit-elle pas confirmée par le témoignage d'Hérodote, qui, après avoir donné les dimenſions du lac Mœris & des pyramides, dit que cent orgyes ſont préciſément le ſtade compoſé de ſix plèthres, & que l'orgye eſt de ſix pieds? Car il paroît réſulter de ce paſſage, que le ſtade étoit de ſix cents pieds grecs, qui répondoient à ſix cents vingt-cinq pieds romains, huitième partie du mille. Quoi qu'il en ſoit, M. de la Nauze termine ſon Mémoire par une conjecture analogue à la matière qu'il y a traitée.

Herod. II, 149.

« Les Auteurs grecs ou latins, n'ont peut-être jamais connu de ſtade olympique, différent du *ſtadium* de Piſe. «

» Cenforin femble évaluer en pieds romains, trois différens » ftades grecs, lorfqu'il affigne fix cents vingt-cinq pieds au » ftade italique de Pythagore, fix cents au ftade olympique & » mille au ftade pythique. En premier lieu, les fix cents vingt-» cinq pieds du ftade italique, paroiffent manifeftement les fix » cents vingt-cinq pieds fi connus du ftade romain. En fecond » lieu, ces pieds romains étant d'abord annoncés comme la mefure » commune des trois ftades grecs, les fix cents pieds romains du » ftade olympique ne fauroient regarder que le *ftadium* de Pife. » En troifième lieu, ce *ftadium* de Pife ayant été le plus grand » de toute la Grèce, felon les anciens Auteurs, & la petiteffe du » *ftadium* de Delphes, étant de plus atteftée par les voyageurs » modernes, il femble néceffaire de corriger par une réduction » les mille pieds romains de ce *ftadium* pythique; or la correction » la plus légère qu'on puiffe faire, fera de fupprimer le premier » des trois traits qui figurent dans le texte de l'Auteur, le chiffre » de mille, & de lire IƆ au lieu de CIƆ, cinq cents au lieu de » mille. Alors le ftade italique de Pythagore, de fix cents vingt-» cinq pieds romains, aura été le grand ftade grec & romain, le » feul ftade grec de mefure connu de Cenforin, qui fur ce point » n'étoit pas mieux inftruit que Strabon, Pline & tous les » autres. Le ftade olympique de fix cents pieds romains, aura » été un ftade de carrière & non de mefure, en un mot, le » *ftadium* de Pife, le plus grand de la Grèce. Enfin le ftade » pythique, de cinq cents pieds romains, aura été auffi un ftade » de carrière, le *ftadium* de Delphes. Ainfi Cenforin ignoroit » avec tout le monde, que ce ftade pythique avoit été auffi » un ftade de mefure, le propre ftade d'Hérodote & de l'anti-» quité grecque, le ftade moyen de dix au mille romain. M. » Fréret, après avoir tourné & retourné de toutes les façons » le texte de Cenforin, prononce qu'il eft inexplicable, & qu'on » ne fauroit jamais en faire aucun ufage. Je penferois comme » lui, au défaut de la correction propofée. Elle eft fondée fur » l'unité du ftade moyen de l'ancienne Grèce, & fur l'oubli » où dans la fuite ce ftade, comme ancien ftade grec, fut

ensevéli : car entre divers stades qui s'introduisirent dans la « suite hors de la Grèce, on trouve quelque mention d'un stade « de dix au mille Romain, *stadia mille quod facit millia centum*, « dans un endroit de l'Itinéraire de Jérusalem. »

DEUX DIFFÉRENTES ROUTES
DE
L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN,
Qui de Péluse conduisoient à Héliopolis.

EN parcourant les anciens Itinéraires, on y rencontre souvent des routes ou des portions de route, qui après être parties d'un même endroit, s'écartent ensuite l'une de l'autre, & vont enfin se rejoindre à un seul & même terme. Tels sont dans la partie orientale de l'Égypte, au-delà du Delta, deux chemins différens qui conduisent de Péluse à Héliopolis. On peut les figurer à peu-près de la manière suivante, avec les noms des mansions & les numéros des milles Romains.

La figure représente un triangle dont le côté d'Héliopolis à Péluse, en cent deux milles Romains, du sud-ouest au nord-est, le long du Delta, donne la petite route : les deux autres côtés composent la grande route ; l'un de Péluse à Héroopolis, en soixante-dix-huit milles, du septentrion au midi ; & l'autre d'Héroopolis à Héliopolis, en soixante-deux milles, d'orient en occident. *Voy. la planche.*

La question qu'à ce sujet examine M. de la Nauze, se réduit à savoir si le triangle à peu-près borné à l'occident par le Delta, à l'orient par l'isthme de Suez, au septentrion par les montagnes d'Arabie, doit subsister en bonne Géographie, ou bien s'il doit disparoître, au moyen de la grande route rapprochée du Delta, & fondue dans la petite avec ses mansions

2 Juin 1769.

& ſes numéros. L'unité ou la diverſité des deux routes doit être principalement décidée par la poſition d'Héroopolis, ou vers le Delta pour l'unité, ou vers le golfe Arabique en preuve de la différence. Mais peut-on, dit-il, balancer ſur l'alternative, quand ceux des anciens auteurs qui ont eu occaſion de parler du rapport d'Héroopolis avec le golfe, en ont tous garanti la proximité? M. de la Nauze indique leurs témoignages, quoiqu'allégués par-tout & généralement adoptés, pour fixer invariablement un point de Géographie qui juſqu'ici n'avoit jamais été conteſté

Héroopolis ſubſiſtoit encore ſous les premiers Empereurs Romains, puiſque Strabon qui avoit parcouru l'Égypte, nous apprend une révolte d'Héroopolis appaiſée par Cornélius-Gallus: on ne peut donc mieux commencer que par ce Géographe voyageur, l'énumération des écrivains qui parlant de la ville comme exiſtante, l'ont placée auprès du golfe Arabique.

Il eſt certain, il eſt avoué que l'emplacement de Suez à la pointe du golfe, repréſente l'ancien emplacement d'Arſinoé: & Strabon déclare qu'Héroopolis eſt au voiſinage de la même Arſinoé, *πλησίον τῆς Ἀρσινόης καὶ ἡ τῶν Ἡρώων πόλις*; qu'elle eſt au fond du golfe, du côté de l'Égypte, *ἐν τῷ μυχῷ τοῦ Ἀραβίου κόλπου, τῷ πρὸς Αἴγυπτον*. Il place l'iſthme, aujourd'hui de Suez, entre Péluſe & le fond du golfe d'auprès d'Héroopolis, *ὁ δὲ μεταξὺ ἰσθμὸς τοῦ Πηλουσίου καὶ τοῦ μυχοῦ τοῦ καθ' Ἡρώων πόλιν*. Il obſerve qu'on navige depuis Héroopolis juſqu'à Ptolémaïs de la Troglodyte, *ἀποπλέουσιν ἀπὸ Ἡρώων πόλεως μέχρι Πτολεμαΐδος*; & qu'Artémidore, célèbre par ſes voyages d'Égypte, avoit auſſi parlé de la navigation depuis Héroopolis, le long de la Troglodyte, *ἀπὸ δὲ Ἡρώων πόλεως πλέουσι κατὰ τὴν Τρωγλοδυτικήν*. Pline établit Héroopolis ſur le même golfe, *in quo Heroum eſt oppidum*: ce qui peut & doit s'entendre d'une proximité morale. Quelques lignes plus haut, il avoit fixé la plus grande largeur de l'Arabie ſeptentrionale entre Héroopolis & Charax ſéparé de l'Arabie uniquement par le Tigre. Arrien fait mention de la partie de l'Égypte près d'Héroopolis: *Ἀραβίας δὲ τῆς πρὸς Ἡρώων πόλεως*. Enfin

Strab. XVII, p. 804.

Ibid. p. 803.

Idem, XVI, p. 768.

Ibid. p. 769.

Hiſt. Nat. VI, c. 29.

Exped. Al. III.

Ptolemée, qui composoit en Égypte ses ouvrages de Géographie, atteste que l'Arabie s'étendoit jusqu'au fond du golfe Arabique, près d'Héroopolis : μέχρι τοῦ καθ' Ἡρώων πόλιν μυχοῦ τοῦ Ἀραβίου κόλπου.

Geogr. IV, p. 103, édit. Par.

Le langage unanime de ces auteurs s'est perpétué dans les siècles qui les ont suivis, & il n'avoit été contredit d'avance dans aucun des siècles précédens. Bien loin de là, Hérodote, sans avoir employé la dénomination d'*Héroopolis*, n'a pas laissé de s'expliquer de manière à ôter toute ressource à quiconque voudroit placer la ville loin du golfe Arabique, au milieu de la plaine d'au-delà du Delta, inondée par les eaux du Nil pendant environ six mois de l'année.

L'identité de la ville d'Héroopolis & de celle de Patumos dans Hérodote, est, selon M. de la Nauze, solidement établie par les Savans modernes, sur ce que *Pithom*, dans la Bible, est rendu par *Pethom* dans les versions coptes, & par *Héroopolis* dans les versions grecques: or Patumos n'étoit point dans la plaine de l'inondation. Hérodote plaçant la ville sur le fameux canal de communication de l'Égypte au golfe Arabique, la nomme *ville Arabique*, c'est-à-dire, comme on le voit, voisine de l'Arabie; & rien ne convient mieux à Héroopolis voisine d'Arsinoé. Les traducteurs latins d'Hérodote, au lieu de *ville Arabique*, disent *ville d'Arabie*, comme s'il eut enclavé dans l'Arabie même, la partie Arabique de l'Égypte; au lieu que l'historien ne donne jamais le nom d'*Arabie* qu'aux régions d'au-delà de l'isthme, & à la contrée montagneuse d'entre la rive orientale du Nil & le golfe Arabique. Il n'entend donc que le voisinage de l'Arabie, tant pour la plaine Arabique de l'Égypte, que pour la ville Arabique de Patumos; d'où M. de la Nauze conclud que Patumos, au milieu de la plaine Arabique, n'étant plus voisine de l'Arabie, n'auroit pas pu être designée sous le titre de *ville Arabique*, dans les principes de la géographie d'Hérodote.

[illegible]

La description qu'il fait du canal entrepris par Nécos roi d'Égypte, achevé par Darius roi de Perse, & passant par Patumos, est accompagnée de circonstances qui éloignent cette

ville encore plus poſitivement du milieu de la plaine de l'inondation. Le canal fut tiré, non d'une branche du Delta, mais du Nil même, au-deſſus du Delta, vis-à-vis de Memphis; & il fut conduit, non par le milieu de la plaine inférieure, mais par le pied des montagnes d'Arabie. Voici les termes de l'auteur. « Du Nil on dériva les eaux du canal: d'un peu » au-deſſus de la ville de Bubaſtis, elles ſont conduites par » Patumos ville Arabique, & vont ſe jeter dans la mer Rouge. » On commença l'excavation à la plaine d'Égypte, du côté de » l'Arabie; & là, au-deſſus de la plaine, s'étend depuis Memphis, » la montagne où ſont des carrières. C'eſt ainſi, ajoute-t-il, que » par le pied de cette montagne, le canal fut creuſé dans une grande longueur, d'occident en orient ». Ces paroles ſont aſſez entendre, ſelon M. de la Nauze, que l'ancien canal fut dans ſon origine, le même que le canal rétabli par Trajan, depuis Babylon, vis-à-vis de Memphis, juſqu'à Héroopolis, ſuivant Ptolémée; & que ſi Trajan, ou plutôt Hadrien, ne pouſſa pas la réparation un peu plus loin juſqu'au golfe, c'eſt qu'il n'en étoit pas beſoin, la navigation depuis Héroopolis ayant ſubſiſté apparemment du temps de cet Empereur, comme précédemment, du temps d'Artémidore & de Strabon, à la faveur ſans doute du flux & du reflux de la mer.

Herod. II, p. 158.

Geogr. IV, p. 106, edit. Bert.

Hérodote ajoute que le canal, après avoir coulé vers l'orient, s'avance par des détours, & que du pied d'une montagne, il ſe porte vers le ſud-eſt, dans le golfe Arabique. Les cartes géographiques, dit M. de la Nauze, nous mettent parfaitement au fait de cette remarque; elles repréſentent, un peu en-deçà du golfe & d'Arſinoé, un petit rameau des montagnes d'Arabie, qui s'étend du ſud au nord, parallèlement au golfe, avec un terrein entre deux. Le canal tournoit donc la pointe du rameau de la montagne par le nord, pour porter enſuite ſes eaux vers le ſud-eſt, comme le dit Hérodote, qui ſeul doit être écouté ſur ce point: preſque contemporain de Darius, il avoit le canal ſous les yeux; & les Écrivains qui ſuivirent, recueillant après la dégradation de l'ouvrage, les bruits populaires, ne s'accordèrent ni entr'eux ni avec Hérodote. Je

n'en parle, dit M. de la Nauze, qu'à cause du rapport nécessaire de l'ancien canal à la question présente.

En s'éloignant des idées d'Hérodote, qu'a-t-il fallu faire pour transporter Patumos ou Héroopolis des environs du golfe vers le milieu de la plaine de l'Inondation, & pour y conduire un canal qui venant du côté de Memphis, longeoit le pied des montagnes d'Arabie, d'occident en orient? Il a fallu, dit M. de la Nauze, tracer du sud-ouest au nord-est, une chaîne de montagnes d'Arabie par le milieu d'un terrein où Herodote n'admettoit ni Arabie, comme on l'a dit, ni montagne, mais seulement un pays de plaine dans tout son entier, πᾶσα ὑπτίη. De plus, comment dans Hérodote, la montagne d'Arabie dont le canal suivoit le pied pour se rendre dans la mer Rouge, & qui étoit recommandable par ses carrières, seroit-elle différente de la montagne d'Arabie qu'il nomme ailleurs avec la même direction vers la mer Rouge, & avec la circonstance d'avoir fourni les pierres des pyramides? Elle présente encore aujourd'hui, avec la dénomination de *montagne taillée*, les marques & les creux des anciennes fouilles. On doit donc, sans aucune difficulté, mettre Hérodote à la tête des anciens auteurs qui ne permettent pas de placer Héroopolis autre part qu'au voisinage du golfe d'Arabie.

Herod. II, 7.

Ibid. 8.

Il se présente encore, en faveur de cette proximité, plusieurs raisons de vraisemblance dont il est convenable quelquefois d'appuyer une vérité prouvée, autant qu'il est révoltant de les employer à la renverser. On pourroit donc, continue M. de la Nauze, alléguer la dénomination de *sinus Heroopolites*, donnée à la partie du golfe du côté de l'Égypte; faire observer que l'historien Josèphe, en conduisant Jacob de la Palestine à Héliopolis, le fait passer par Héroopolis: on pourroit expliquer pourquoi dans Étienne de Byzance, Héroopolis est appelée la *ville du sang de Typhon*, en conséquence de l'identité mythologique d'Orus & d'Apollon, de Typhon & de Python; laquelle aura fait nommer *ville de Typhon*, celle du nom de *Pithom*, de *Patumos*, d'*Héroopolis*. Mais en voilà peut-être

trop ſur un article auſſi notoire que l'eſt le voiſinage d'Héroopolis & du golfe Arabique.

Quant à la détermination du degré précis de ce voiſinage, elle ne paroît pas néceſſaire à M. de la Nauze pour ſon objet; voici pourtant ce qu'il croit qu'on en pourroit dire. Le triangle propoſé au commencement de ce Mémoire, donne pour l'emplacement d'Héroopolis, l'angle formé par les ſoixante-dix-huit milles de l'Itinéraire depuis Péluſe, & par les ſoixante-deux milles depuis Héliopolis. Le point de rencontre de ces deux lignes, tombe, ſelon nos meilleures cartes géographiques, à douze milles au nord-oueſt d'Arſinoé : il faut bien s'en tenir-là pour la poſition d'Héroopolis, juſqu'à ce qu'elle ſoit dérangée par les obſervations, ou par des témoignages prépondérans à l'autorité réunie des cartes & de l'Itinéraire. Ce point eſt aſſez voiſin du château d'Agerud, où le P. Sicard avoit fixé l'ancienne Héroopolis, ſur les mêmes raiſons apparemment que M. de la Nauze vient de propoſer : mais encore une fois, on n'a pas beſoin ici de toute cette préciſion ; il ſuffit que cette ville ait été dans le voiſinage du golfe Arabique, pour avoir droit d'en conclure que la route de Péluſe à Héliopolis, par Héroopolis, étoit différente d'une autre route voiſine du Delta, & qu'on a tort de les confondre l'une & l'autre, pour n'en former qu'une ſeule. Si juſqu'ici on ne les a pas diſtinguées d'une manière aſſez préciſe, la proximité de la ville & du golfe, généralement reconnue, n'a pu permettre à perſonne de les confondre.

On voit donc clairement, ajoute M. de la Nauze, que les manſions de la grande route, ſituées les unes à l'orient, le long de l'iſthme, depuis Péluſe juſqu'à Héroopolis ; les autres au ſeptentrion, vers les montagnes, depuis Héroopolis juſqu'à Héliopolis, embraſſoient également de ces deux côtés la plaine d'au-delà du Delta. Si l'on conſidère même en particulier, chacune de ces manſions, on en découvre la poſition ſuffiſamment indiquée par le voiſinage de l'Arabie & par les poſtes militaires dont elles étoient garnies, ſuivant l'uſage qu'avoient les Romains, de faire garder les frontières des

pays

pays qu'il leur importoit de conserver : nouvelle raison de ne point insérer la grande route dans la petite.

Magdolum, à douze milles de Peluse, couvroit le pays de ce côte-là. Silé, ville épiscopale de l'ancienne Égypte, étoit connue encore par un poste militaire, comme l'ont remarqué, d'après la Notice de l'Empire, les Commentateurs de l'itinéraire d'Antonin. Thaubasium ou Taubastum, dans l'Augustamnique avoit un poste pareil, selon les mêmes autorités. Sérapiu, à huit milles seulement de Taubastum, n'avoit peut-être point de troupes, mais on ne sauroit le rapporter à la petite route : il est fixé par l'itinéraire, dans ce qu'il appelle *iter per partem Arabicam*, où il place, à cinquante milles de Sérapiu, Clysma, port de mer au-delà de Suez, sur le golfe d'Arabie ; il faut donc voir ici, dans l'expression de l'itinéraire, la partie Arabique le long de l'isthme, & non celle qui avoisinoit le Delta, d'où les cinquante milles de Sérapiu à Clysma auroient été de beaucoup trop insuffisans.

L'itinéraire compte depuis Sérapiu, par deux routes collatérales, dix-huit milles jusqu'à Héroopolis, & cinquante milles jusqu'au port de Clysma. Il a fallu tout déranger, continue M. de la Nauze, en plaçant Héroopolis, sur la petite route. L'unique Sérapiu que l'itinéraire connoisse, on l'a doublé ; on en a fait deux : l'un un Sérapiu septentrional entre Taubastum & Héroopolis, comme dans l'itinéraire, excepté qu'on a réduit les numéros presque à rien par le déplacement d'Héroopolis ; l'autre un Sérapiu méridional, qui pût approcher assez de Clysma, pour la vérification des cinquante milles. Or, d'un seul Sérapiu en faire deux, de deux routes collatérales en faire deux continuées dans la même direction, des dix-huit milles au nord d'Héroopolis en faire dix-huit milles au sud de la même ville ; cela est un peu fort pour un morceau d'itinéraire qui porte les caractères de la plus grande intégrité, & qui en particulier conserve si bien, à Héroopolis sa place auprès du Delta, & à Sérapiu la sienne, dans la partie Arabique de l'Égypte le long de l'isthme.

Après Sérapiu viennent Héroopolis, Thou, *vicus Judæorum*,

Scenæ veteranorum & Héliopolis, toutes cinq ſur la même route, *iter per partem Arabicam,* non vers l'iſthme, comme Sérapiu, Thaubaſtum & les autres, mais vers les montagnes d'Arabie: & quoique la choſe ſoit indubitable par tout ce qui a été dit juſqu'ici, M. de la Nauze juge à propos de s'arrêter un peu ſur chacune des trois manſions placées entre Héroopolis & Héliopolis ; d'autant plus que les Commentateurs de l'itinéraire, quoique bien convaincus du voiſinage d'Héropoolis & du golfe, ſemblent n'avoir pas trop aperçu l'arrangement, qui neceſſairement en réſulte, pour les trois manſions comme places frontières de l'Égypte.

Thou, poſte militaire de l'Auguſtamnique, ſelon la Notice, Thou, deſigné par la circonſtance *partem Arabicam*, Thou enfin, à vingt - quatre milles d'Héroopolis, ne ſauroit être Thou de la petite route, éloigné deux fois plus de la même Héroopolis, & nommé *Chou* dans le manuſcrit de l'Eſcurial; quand même ce dernier endroit ſe ſeroit véritablement appelé *Thou,* on ſait que différens lieux, principalement en Égypte, portoient le même nom. Il s'offre encore une indication particulière pour Thou de la grande route. Hérodote, qui parle d'une ville de Butus, fort connue dans l'intérieur du Delta, parle auſſi ailleurs, ſuivant une remarque de M. de Weſſeling, d'une autre Butus, au-delà du Delta; & il étoit réſervé à la ſagacité de M. d'Anville de ſaiſir le rapport de Thou avec la ſeconde Butus. En profitant de la découverte, M. de la Nauze y ajoute que cette ville de Butus ne peut abſolument convenir qu'à Thou de la grande route; en voici la preuve. Hérodote dit que s'étant tranſporté dans un endroit de l'Arabie voiſin de Butus, il y vit, dans un défilé de montagnes, les carcaſſes des ſerpens ailés, qu'on diſoit y avoir été tués par les ibis, qui ne leur permettoient pas d'entrer en Égypte; & il ajoute que de ce défilé on débouchoit dans une grande plaine contiguë à celle de l'Égypte. Qui ne voit là les montagnes d'Arabie, d'où l'on deſcendoit dans la plaine Arabique de l'Égypte, contiguë à celle du Delta? & qui ne voit par conſéquent au voiſinage de ces

Herodot. II, 75.

montagnes Thou de la grande route? En y substituant Thou de la petite route, on a recours encore aux prétendues montagnes & à la prétendue Arabie de la plaine de l'inondation : ce n'étoit point là certainement, dit M. de la Nauze, le lieu de la scène des ibis & des serpens.

De Thou, l'itinéraire ne compte que douze milles jusqu'à *Vicus Judæorum*, qui ne pouvoit donc point appartenir non plus à la petite route, laquelle effectivement n'en fait aucune mention. D'ailleurs l'itinéraire place *Vicus Judæorum*, ainsi que Thou, *per partem Arabicam*. Enfin Surita rapporte avec raison *Vicus Judæorum*, au poste militaire, *Castra Judæorum*, que la Notice renferme aussi dans l'Augustamnique.

A douze milles de *Vicus Judæorum*, on rencontroit *Scenas veteranorum*, où la Notice établit encore des postes militaires de l'Égypte : & l'itinéraire a marqué les mêmes *Scenas veteranorum*, ici sur la grande route *iter per partem Arabicam*, & ailleurs sur la petite route *iter Pelusio Memphim*. Comment donc se peut-il faire, dira-t-on, que les tentes des vétérans, aboutissant à la petite route vers le Delta, atteignissent la grande route vers les montagnes? La réponse paroît aisée à M. de la Nauze. Les tentes des vétérans n'annoncent ni une ville, ni une bourgade, ni aucun lieu accompagné de bâtimens : elles devoient occuper un long terrein champêtre, donné en partage, dans ce canton de l'Égypte, à de vieux Militaires, en récompense de leurs services. Ces vétérans devenus scénites, furent, comme tous les autres scénites orientaux, dans l'usage de déplacer leurs habitations mobiles, pour des raisons de commodité, de salubrité, de subsistance. Ici donc ils transportoient leurs tentes, vu le terrein & la saison, tantôt vers le midi au voisinage des montagnes, pour éviter les inconvéniens de l'inondation; tantôt vers le septentrion dans le milieu des terres, pour tirer de celles qui leur étoient assignées, le bénéfice du débordement une fois passé; & il suffisoit pour cela que leur terrein occupât en longueur environ trois lieues vers le Delta, & autant vers les montagnes, où devoient être les postes fixes de la

Notice. Quant aux vétérans, troupe ambulante, leurs tentes aboutissoient successivement aux deux routes; & cette différence des deux côtés est clairement indiquée dans l'itinéraire, qui compte, depuis le terrein des vétérans jusqu'à Héliopolis, dix-huit milles sur la petite route, & quatorze seulement sur la grande; & c'est ainsi que les contrariétés qu'on croit voir & qu'on se permet de corriger dans les itinéraires, ne sont souvent que des traits de la plus parfaite exactitude.

L'itinéraire d'Antonin, dont on ne peut ici soupçonner l'intégrité, ayant mis successivement Héliopolis sur la grande & sur la petite route, on voit, dit M. de la Nauze, comment les deux routes parties de Péluse, ne se rejoignoient parfaitement qu'à Héliopolis; l'hypothèse contraire, outre toutes les difficultés essentielles pour le fond de la question, se jette encore dans de nouveaux embarras pour la forme de l'insertion de la grande route dans la petite : on suppose arbitrairement dans celle-ci des lacunes, & dans l'une & l'autre plusieurs corrections soustractives de chiffres. Mais il lui paroît superflu d'entrer dans un plus long détail sur la différence incontestable des deux routes, qui de Péluse conduisoient à Héliopolis.

Avant de finir, il fait une réflexion générale sur les itinéraires, monumens précieux de l'ancienne Géographie, qui demandent la même circonspection, la même réserve à les corriger, que les autres ouvrages de l'antiquité. Plus l'usage des corrections est commode pour trouver dans les chiffres d'un itinéraire tout ce qu'on veut, plus elles deviennent suspectes, & il n'y a qu'une nécessité bien marquée qui puisse les autoriser. L'itinéraire d'Antonin, par exemple, marque deux routes de Vienne à Lyon. *M. P. XXII, aut per compendium XVI.* S'il eût manqué à faire mention de la plus courte, qui s'accorde assez avec la distance directe aujourd'hui connue, nous nous hâterions de corriger celle qui est plus longue d'environ un tiers, & notre correction porteroit à faux. Mille raisons peuvent rendre nécessaires les détours & les circuits d'un chemin : & par tout ce qu'on

vient de dire des deux routes de Péluſe à Héliopolis, on voit que la plus courte, fort convenable hors le temps de l'inondation, n'excluoit pas la plus longue, praticable & commode dans toutes les ſaiſons de l'année.

L'Égypte même en fournit un autre exemple. L'itinéraire d'Antonin marque ſur les routes du bord du Nil au-deſſus du Delta, les diſtances d'une ville à l'autre en milles Romains, qui excèdent de beaucoup la diſtance directe. Pour diminuer le contraſte, on emploie les corrections, les réductions des chiffres, quand au contraire l'inondation du Nil exigeoit, d'un lieu à l'autre, ſur le bord du fleuve, des routes qui circulaſſent plus ou moins au-delà des terres ordinairement ſubmergées. Avec cette facilité pour la réduction des meſures itinéraires à une ligne à peu-près droite, les corrections auroient été encore portées ici plus loin, ſi l'on eût reconnu la néceſſité d'abréger la longueur de l'Égypte, en plaçant la ville de Syené au vingt-quatrième parallèle; poſition que M. de la Nauze croit avoir démontrée, il y a long-temps, dans un Mémoire ſur Ératoſthène.

Mémoires, tome XXVI.

MÉMOIRE

Dans lequel on prouve que dans les ſiècles précédens, il y avoit beaucoup de cauſes de malheur qui n'exiſtent plus préſentement.

DEMANDER ſi une nation eſt aujourd'hui plus heureuſe ou moins malheureuſe qu'elle ne l'a été dans les ſiècles précédens, ce ſeroit propoſer une queſtion ſouvent auſſi délicate que difficile à décider. Si elle n'éprouve pas maintenant le genre de malheur qui l'affligeoit autrefois, peut-être en éprouve-t-elle d'une eſpèce diverſe & non moins accablante. La lèpre, les feux S.t Antoine, S.t Elme, &c. ne font plus aujourd'hui les mêmes ravages que dans des ſiècles antérieurs. Pour être en droit d'en conclure que l'eſpèce humaine eſt préſentement ſujette à moins de maladies, il faudroit prouver que les anciennes n'ont pas été remplacées par d'autres peut-être encore plus redoutables & plus funeſtes.

Ainſi combien d'élémens ne faudroit-il pas admettre dans le calcul néceſſaire pour la ſolution du problème? quelle exactitude dans la comparaiſon qu'il faudroit faire du préſent au paſſé? quelle adreſſe, quelle impartialité pour tenir une balance juſte entre l'un & l'autre? Auſſi cette queſtion n'eſt-elle pas l'objet du Mémoire que M. de Burigny a lû à la Compagnie. Il ne conſidère qu'une des deux parties du parallèle qu'il faudroit établir pour la réſoudre. Il n'enviſage que les maux paſſés qui n'exiſtent plus, ſans arrêter ſes regards ſur les maux préſens qui peut-être n'exiſtoient pas non plus autrefois. Si la deſtinée de l'homme n'eſt jamais qu'un tiſſu de bien & de mal, ſouvent du moins il ſe conſole des malheurs qu'il éprouve, par la conſidération de ceux dont il eſt exempt.

Du point de vue où ſe place M. de Burigny, il ne contemple

pas l'Univers entier, ni même l'Europe; un objet plus intéressant pour nous, la France seule fixe son attention. Il parcourt donc nos Annales, pour y découvrir les causes qui ont influé sur le malheur des peuples, & qui ne subsistent plus aujourd'hui.

Le premier objet qui le frappe, est cette férocité qui caractérisoit la nation dans son origine, & qui lui étoit commune avec ses Souverains. Peut-on lire sans horreur, le récit de la mort des enfans de Clodomir, roi d'Orléans, égorgés par leur oncle même, Clotaire, roi de Soissons, qui signala ensuite sa cruauté sur sa propre famille, en faisant périr dans les flammes, Chramne son fils, coupable à la vérité, mais avec une femme & des enfans qui ne l'étoient pas? Ce caractère de barbarie se fait remarquer dans les guerres de ces premiers siècles. On frémit au récit que fait le roi Thierry, fils de Clovis, des excès auxquels se livrèrent les Thuringiens. Les Généraux de Chilpéric portèrent dans les États du Roi son frère, le fer, le feu, le désastre, la désolation, avec une fureur dont l'antiquité n'a jamais fourni d'exemple, comme le remarque Gregoire de Tours. Que de vexations n'exerça pas l'insatiable avarice de Chilpéric lui-même, sur des sujets qui pour s'en affranchir, se virent réduits à la nécessité de s'expatrier! On célébrera toujours la bienfaisance de la reine Batilde, mère de Clotaire III, qui gouvernant le royaume pendant la minorité de son fils, supprima une capitation énorme qui forçoit les peuples à renoncer au mariage, ou, s'ils se marioient, à exposer & même à vendre leurs enfans. Mais l'histoire fera toujours détester la mémoire d'Ébroin, Maire du Palais sous le règne du fils de Batilde, monstre d'ambition, de cruauté & de vices.

Greg. Tur. l. III, c. 18.

Idem, l. IV, c. 20.

Idem, l. III, c. 7.

Idem, l. VI, c. 31.

La rigueur des loix sur la chasse, paroît aussi à M. de Burigny tenir de la barbarie de ces siècles. On sait avec quelle inhumanité le roi Gontran, que l'histoire représente d'ailleurs comme un Prince humain & même pieux, fit accabler de pierres le chambellan Chandon, accusé d'avoir tué un bufle dans une forêt royale. La mort étoit la peine de ce prétendu crime.

Idem, lib. X, c. 10.

Contin. Fredeg. c. 95.

Childéric II projetant d'établir une imposition excessive, fit indignement battre de verges Bodilon qui, pour le détourner de ce dessein, avoit osé lui représenter la misère du peuple. Il est vrai qu'il porta lui-même la peine d'un tel outrage, puisque les Grands indignés formèrent contre lui une conspiration dont il fut la victime. Mais les Conjurés firent à leur tour éclater leur inhumanité, lorsqu'ayant forcé le Palais, ils massacrèrent le Roi avec sa femme alors enceinte, & un de ses fils. M. de Montesquieu n'a pas tort de dire que nos Rois de la première race étoient meurtriers, injustes, cruels, parce que toute la nation l'étoit.

Liv. XXXI, ch. 2.

M. de Burigny voit le règne de l'injustice subsister après eux; Charles-Martel prendre pour lui les bénéfices les plus considérables, distribuer les évêchés & les abbayes aux principaux Seigneurs de son armée, & les cures aux Officiers subalternes. Il voit les bénéfices devenus héréditaires, ou partagés comme des biens de famille, ou assignés en dot, ou mis indécemment dans le commerce. Il voit, sous la seconde race de nos Rois, l'Europe, & la France principalement, ravagée par les courses des Normands; le pillage, les désastres, la mort, les crimes de toute espèce marcher à la suite de ces brigands, & porter la consternation de toutes parts. Tant de ravages ne pouvoient qu'accabler un État affoibli déjà par ces partages continuels qu'une politique mal-adroite avoit introduits. Chaque fils de Roi prétendoit avoir une souveraineté en apanage, & bientôt le royaume se trouva divisé comme en plusieurs petites monarchies sans force & sans vigueur. On vit jusqu'à cinq Princes du sang de Charlemagne porter la couronne en même temps. Louis V, le dernier de cette race, n'avoit pour tout domaine que Laon, Soissons & quelques autres petites terres qui même lui étoient contestées.

Une autre scène s'ouvre aux yeux de M. de Burigny. Le Vatican lance ses foudres; l'interdit est jeté sur des États entiers pour la faute d'un seul. Rome dispose à son gré des couronnes, dégage les peuples du serment prêté à leurs Princes, & abusant d'un respect aveugle qui subjugue tous les esprits,

ne

ne met plus de bornes à son autorité. A l'exemple des Papes, les Évèques veulent étendre la leur, & pour le moindre sujet de mécontentement, mettent leurs diocèses en interdit, & privent les fidèles de tout exercice de religion. Rome sut mettre à profit les entreprises du Clergé, & tourner à son avantage le pouvoir qu'il s'arrogeoit. Se prévalant de la soumission des peuples pour tous ses oracles, de quelque nature qu'ils fussent, elle prétendit que d'elle seule dépendoient les Ecclésiastiques, & que l'autorité séculière n'avoit sur eux aucune juridiction. Boniface VIII n'oublia rien pour accréditer en France cette doctrine, & il y trouva quelques coopérateurs. L'évèque de Pamiers osa dire au Roi, qu'il se reconnoissoit sujet du Pape tant au spirituel qu'au temporel, que l'autorité du Saint-Siége s'étendoit sur les Rois sans aucune distinction entre le temporel & le spirituel. Il en vint même au point de menacer le royaume d'un interdit général. Le Roi punit de la prison l'insolence du sujet : mais quoique la fermeté du Monarque, imitée par ses successeurs, & les lumières des jurisconsultes François aient arrêté les progrès de cette doctrine séditieuse, de temps en temps, dit M. de Burigny, on s'est efforcé de la faire renaître *(a)*, & d'appuyer les conséquences qu'elle traîne à sa suite.

Histoire du différend entre Phil. &c. par M. Dupuy, pages 3, 9 & 10, &c.

Un plus grand fléau pour l'État, fut, selon M. de Burigny, le droit des guerres privées, que s'arrogeoient les Seigneurs, & dont ils ne firent que trop souvent usage. Du Cange, qui a traité ce sujet avec son érudition ordinaire, dans sa 29.me Dissertation sur l'Histoire de Saint-Louis, a fait voir les désordres sans nombre, qui émanés de cette source, inondèrent la France. Sous le règne de Philippe I.er elle fut un théâtre affreux de violences, de pillage, de meurtres & de

(a) M. de Montchal, archevêque de Toulouse, a essayé de prouver dans une Dissertation, que les Puissances séculières ne peuvent imposer aucunes tailles, taxes, subsides, ni autres droits sur les biens du Clergé, sans le consentement de l'Église, &c. M. de Burigny a fait imprimer cette Dissertation dans le tome VI de l'*Europe Savante*, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de S.te Geneviève, qui contient les Mémoires de Montchal, beaucoup plus corrects qu'ils ne le sont dans l'édition qui en a été publiée.

carnage. La *trève du Seigneur*, durant laquelle il n'étoit pas permis d'attaquer son ennemi, & à laquelle on donna des bornes plus ou moins étendues en différens temps, n'étoit pas capable de mettre un frein à la fureur guerrière. Louis-le-Gros réussit un peu mieux, en affranchissant les serfs, en établissant des communes, & en diminuant la trop grande autorité des justices seigneuriales. Saint-Louis rendit en 1257 une ordonnance qui défendoit absolument les guerres dans toute l'étendue de son royaume, & enjoignoit aux Sénéchaux de punir sévèrement ceux qui prendroient les armes pour venger leurs querelles particulières; mais s'il fut obéi pendant quelque temps, Philippe-le-Bel se vit forcé d'abord de renouveler la même défense, ensuite d'accorder le privilége de *guerroyer*, suivant la forme accoutumée, aux sollicitations tumultueuses de la Noblesse. Le roi Jean, Charles V, le proscrivirent encore; enfin par un arrêt du Parlement de Paris, en 1386, la guerre fut défendue entre les sujets du Roi.

Suivant le témoignage de Jean Le Coq.

Dans le douzième siècle le Clergé inférieur dut beaucoup souffrir du luxe effréné des Prélats. On en peut juger par les seuls frais de visite qui souvent mettoient dans la nécessité de vendre les ornemens de l'Église, & par le règlement que fit le concile de Latran, en 1179, sous Alexandre III. Il statua que les Archevêques dans leurs visites auroient tout au plus quarante ou cinquante chevaux; les Cardinaux, vingt-cinq; les Évêques, vingt ou trente; les Archidiacres, sept; les Doyens & leurs inférieurs, deux; que d'ailleurs ils ne mèneroient ni chiens ni oiseaux pour la chasse; & qu'enfin les Évêques n'imposeroient ni taille, ni taxe sur leur Clergé. Ce siècle vit la haine de deux Rois, Philippe-Auguste & Richard roi d'Angleterre, se porter à des excès dont l'humanité rougit. Sous le règne de Saint-Louis le fanatisme signala par des atrocités son faux zèle pour la religion. Sous le règne des Valois, agité par des troubles & des séditions, ces Princes eurent recours à des voies iniques pour se défaire des sujets dont ils pouvoient être mécontens. Sans règle, sans formalité de justice, sans preuves, souvent sur de simples

ſoupçons, ils employoient la ruſe ou la violence, pour les immoler à leur ſureté. Montchal, dans ſes Mémoires, prétend que le cardinal de Richelieu avoit fait demander au Pape, par le cardinal de Bagni, nonce du Saint-Siége en France, un Bref portant permiſſion au Roi de pouvoir faire mourir, ſans forme ni figure de procès, des perſonnes en priſon, quoiqu'il n'y eût preuve concluante contr'eux, ni aſſez de charge pour les condamner par la voie ordinaire de la juſtice. Souvent, ajoute M. de Burigny, les Valois violèrent les loix ſacrées de l'équité, en s'épargnant le ridicule d'une pareille demande.

Tome I, p. 19.

A ce tableau M. de Burigny fait ſuccéder celui des vexations exercées ſur la France par les papes d'Avignon. L'Univerſité de Paris fit des efforts pour arrèter les abus énormes introduits au profit de la Chambre Apoſtolique, par l'avidité dévorante des Pontiſes & des Cardinaux. Mais ce Corps illuſtre abuſa ſouvent auſſi de la conſidération qu'il s'étoit acquiſe. Il eut à ſe reprocher des moyens injuſtes pour ſoutenir ſes priviléges; des aſſemblées ſéditieuſes, des ſcandales, des libelles diffamatoires, des prédications offenſantes, un eſprit d'indocilité & de rébellion qu'il ne connoît plus aujourd'hui.

M. de Burigny remarque, en ces temps-là, dans l'adminiſtration un vice intérieur, ſource d'une infinité de maux dont l'État fut affligé; il veut parler des changemens continuels qui ſe faiſoient dans les monnoies. Ce vice, qui avoit commencé ſous Philippe-le-Bel, a régné long-temps; M. de Burigny, après le Blanc, le ſuit dans ſa marche & dans ſes progrès. Déſordres de pluſieurs eſpèces dans les principaux membres de l'État, dégradation ſubite & forcée dans la fortune des particuliers, engourdiſſement de l'induſtrie, anéantiſſement du commerce, appauvriſſement du Royaume; tels en ont été les funeſtes effets, dont il faut eſpérer que l'expérience du paſſé garantira la poſtérité. Mais tandis que le peuple ſouffroit le plus de l'altération des monnoies, l'État étoit d'autre part réduit à la plus fâcheuſe extrémité; & ce

fut ſur-tout pendant la priſon du roi Jean que le mal parvint à ſon comble. Tous les malheurs de l'anarchie ſe firent ſentir juſqu'au commencement du règne de Charles V. Des bandes de brigands infeſtoient & ravageoient les provinces. Des payſans, ayant formé une aſſociation pour exterminer toute la Nobleſſe, aſſouvirent leur vengeance par des crimes atroces.

Froiſſard, liv. I, chap. 178, 220, 130, 182, 183.

Ce fut dans de ſi triſtes conjonctures que Charles VI réſolut de faire la guerre aux Anglois. Les préparatifs immenſes abſorbèrent la fortune des particuliers. Les troupes mal diſciplinées & mal payées pillèrent & dévaſtèrent tous les pays quelles parcoururent. Le déſordre ne fit qu'augmenter ſous Charles VII: les François & les Anglois portèrent à la fois la déſolation & le déſeſpoir dans les provinces déjà épuiſées par leurs Gouverneurs. Ceux-ci s'arrogeant un pouvoir abſolu dans leurs départemens, l'exerçoient d'une manière tyrannique, & ſur les biens, & ſur les perſonnes. Il faut voir dans Froiſſard, l'état déplorable où les ducs d'Anjou & de Berri, tous deux oncles du Roi & gouverneurs du Languedoc, avoient réduit cette province.

Froiſſard, liv. III, chap. 35, 36, 41.

Liv. IV, ch. 5.

La France ne ſe montre pas à M. de Burigny dans un jour plus ſerein ſous Louis XI & Charles VIII; encore moins ſous François I.er après la bataille de Pavie, ſans Roi, ſans argent, ſans armées ſur les frontières, menacée d'une invaſion de la part du roi d'Angleterre & d'une troupe nombreuſe de payſans fanatiques attroupés dans l'Allemagne. Il détourne avec horreur ſes regards des règnes infortunés de François II, Charles IX & Henri III. Si la paix reparut ſous le règne d'Henri IV, il trouve que l'autorité royale ſouffrit beaucoup, non-ſeulement depuis la naiſſance des troubles, mais encore après que l'exercice des deux religions fut permis. « Il y avoit, dit-il, comme deux États en France » au commencement du règne de Louis XIII, avant le miniſ- » tère du cardinal de Richelieu. Les Calviniſtes avoient cent » trois places de ſûreté; ils en demandèrent encore de nou- » velles, dans l'aſſemblée de Saumur, pour les provinces de

Bretagne, de Normandie, de l'isle de France, de Picardie, « de Champagne, de Brie, de Bourgogne, de Forès, de « Lyonnois, de Beaujolois, de Vivarais & d'Auvergne. Et ces « demandes se faisoient avec tant d'audace, que l'on menaçoit « de se soulever & d'employer la force, si on ne leur accordoit « pas ce qu'ils souhaitoient. Le duc de Bouillon est convenu de « cette insolence dans une représentation qu'il fit au Roi. Le « cardinal de Richelieu confirme ce partage de l'autorité royale « dans son Testament, &c. »

Vie, tome II, pages 550, 557.

part. I, ch. I.

Ce Cardinal devenu Ministre réforma un abus qui s'étoit introduit depuis quelque temps, & dont se plaignirent les États de Blois. Les Laïques avoient usurpé & retenoient les revenus des hôpitaux, maladreries & autres biens destinés au soulagement des pauvres. Mais il ne put arrêter la fureur des duels, qui depuis quelque temps s'étoit emparée de tous les esprits. Il fallut que dans la suite Louis XIV employât toute son autorité pour la réprimer : heureux s'il avoit pu l'extirper jusque dans sa racine !

Le cardinal Mazarin, aux qualités d'un grand Ministre, joignoit, dit M. de Burigny, des principes de morale, qui le conduisoient à la vexation & à l'injustice, & qu'il n'hésitoit pas de mettre en pratique. Il remplaça Richelieu, mort durant la guerre commencée en 1636, qui n'avoit pas été toujours heureuse, & laissant le royaume dans une situation qui ne l'étoit pas davantage. Le commerce languissoit, l'argent étoit si rare qu'en 1643 le Roi fut réduit à emprunter au denier quatre. L'avocat général Talon, dans le Lit de Justice de 1648, en présence du Roi & de la Reine sa mère, eut le courage d'exposer les misères du peuple avec une énergie qui fait honneur à sa mémoire. Elles ne sont pas dépeintes avec des traits moins forts dans un Traité où pendant qu'on songeoit à tenir un congrès à Munster, on examina si la paix étoit nécessaire.

Tr. de Munster, tome I, p. 157.

La paix des Pyrénées, & la brillante administration de M. Colbert, rendirent bientôt à ce royaume une partie de son lustre; mais les longues & fréquentes guerres de Louis XIV,

mirent obſtacle aux ſuccès complets du Miniſtre. Le Monarque fut couronné de gloire, ſon royaume épuiſé. Veut-on ſavoir quel étoit l'état des finances & la condition des peuples à la mort du Prince? on peut, au jugement de M. de Burigny, s'en rapporter à ce qu'en a écrit un homme très-verſé dans cette partie.

Recherches & conſidérations ſur les finances, tome II, pages [illegible], 338.

Tirons le voile ſur cette longue ſuite de ſombres tableaux qui portent la triſteſſe au fond de l'ame, & félicitons-nous, avec M. de Burigny, de nous voir affranchis d'une foule de malheurs qui ont affligé nos pères. Nos mœurs, dit-il, ne connoiſſent plus la férocité des premiers âges. Nous n'avons plus à redouter les courſes de ces barbares, qui le fer dans une main, le feu dans l'autre, portoient la déſolation dans les provinces, & la conſternation juſque dans la capitale. La loi fondamentale de l'État le garantit de l'anéantiſſement où le reduiſoient les partages des aînés avec les cadets. La Nation inſtruite de ce qu'elle doit à Dieu & à Céſar, n'a plus à craindre les funeſtes abus de l'autorité ſacrée. Les Seigneurs retenus dans les bornes de la ſoumiſſion dûe à l'autorité royale, ſavent bien que, s'ils s'en écartoient, ils ſeroient bientôt réprimés par les dépoſitaires des loix. Ces guerres privées, ces entrepriſes de ſujets trop puiſſans qui ébranloient & énervoient l'État, en ſont bannies pour toujours. Les jugemens rendus avec les formalités preſcrites par de ſages loix, laiſſent à l'innocence le pouvoir de confondre la calomnie. L'état de la monnoie qui paroît immuablement fixé, ne permet plus au Citoyen des alarmes pour ſa fortune. A la faveur de la diſcipline militaire, de l'ordre ſagement établi pour le paſſage des troupes, l'habitant de la campagne ne redoute plus le ſoldat comme un ennemi; il ne voit en lui que le caractère reſpectable de défenſeur de la patrie. Les Gouverneurs n'uſurperoient pas impunément l'autorité ſouveraine, qui entre leurs mains dégénéroit autrefois en tyrannie. Nos champs ne ſont plus abreuvés du ſang, dont les guerres de religion les ont ſi ſouvent inondés. Le faux point d'honneur n'exerce plus ſon empire avec

cette audace qui a immolé tant de victimes. Enfin, dit M. de Burigny en terminant son Mémoire, « ces principes de mauvaise foi & d'injustice que les Italiens avoient portés « jusque dans le ministère, sont présentement horreur à tous « ceux que le Roi honore de sa confiance. »

OBSERVATIONS
SUR
UN ANCIEN MANUSCRIT,
Qui contient un recueil de Chroniques, attribué communément à Frédégaire.

CE Manuscrit, connu par les notices détaillées qu'en ont données D. Ruinart & les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, a long-temps appartenu aux Jésuites, & faisoit partie de la Bibliothèque de leur collége de Paris. Comme il passoit à juste titre pour un des plus anciens monumens de notre Histoire, on fut alarmé de ne le point voir sur le catalogue de leurs Manuscrits, quand la vente en fut annoncée. On craignoit que les Étrangers n'en fussent devenus possesseurs; mais il avoit passé dans les mains de M. de Lauragais, qui en le donnant au Roi, en a pour jamais assuré la possession à la France.

Il fut remis par M. Bertin, Ministre & Secrétaire d'État, à Sa Majesté, à qui M. de Bréquigny eut l'honneur de rendre compte de l'âge & de l'importance de ce monument historique. Elle ordonna qu'il fût placé dans sa bibliothèque à Paris, après qu'on en auroit transcrit les parties non publiées, dont la copie seroit mise dans le dépôt des chartres & pièces relatives à notre Histoire, formé sous les ordres de M. Bertin.

L'examen de ce précieux Manuscrit a fourni à M. de Bréquigny diverses observations qui lui ont paru mériter

d'être présentées à la Compagnie. Après des réflexions générales sur la collection même qu'il contient, & sur l'Auteur à qui elle est attribuée, M. de Bréquigny indique les pièces qui n'ont point encore été imprimées. Ensuite il discute l'âge du Manuscrit, & finit par quelques observations sur plusieurs figures qui s'y font remarquer.

I. C'est un recueil de chroniques; & nous avons déjà dit qu'on en trouvoit d'amples notices dans des ouvrages modernes qui sont entre les mains de tout le monde. On s'accorde communément à donner le nom de Frédégaire le Scholastique à l'Auteur de cette compilation, quoique personne jusqu'ici n'ait pu découvrir sur quel fondement porte cette attribution. Joseph Scaliger & Marquard Fréher sont les premiers qui aient donné ce nom au Compilateur, sans citer aucun garant. S'il est probable qu'ils ne l'ont pas imaginé, il est certain qu'on les a crus sur leur parole. Aucun manuscrit que l'on connoisse, ne confirme cette opinion. Adrien de Valois & D. Ruinart, attestent qu'ils n'en ont jamais rencontré qui portât le nom de Frédégaire. Néanmoins ils ont connu celui dont il s'agit; ils ont même remarqué que, loin de porter le nom de Frédégaire, il portoit celui d'Adacius: *Breviarium scarpsum* * *ex chronica, &c. a quodam Adacio.* A la vérité ils ont observé que ce titre avoit été ajouté, & qu'il étoit d'une écriture du neuvième siècle, bien plus récente que celle du Manuscrit. Ils ont même prouvé que dans ce titre on s'étoit mépris, en attribuant le recueil entier à Adace qui n'est réellement l'Auteur que d'une des chroniques, & qu'on nomme ordinairement Idace. On ignoroit donc, dans les temps les plus voisins du siècle de l'Auteur, qu'il eût nom Frédégaire, & dans le neuvième siècle on croyoit qu'il s'appeloit *Idace:* ce n'est que vers le commencement du dix-septième qu'on l'a nommé *Frédégaire.*

*Sic.

Basnage a cru trancher la difficulté, en disant que cette collection n'avoit point d'Auteur proprement dit, que c'étoit une compilation faite au hasard par les Moines qui, dans les sept & huitième siècles, s'occupoient à copier des livres qu'il

qu'ils n'entendoient point, réunissant en un corps, sans dessein & sans ordre, les ouvrages qui leur tomboient sous la main. Mais cette opinion, dit M. de Bréquigny, ne peut se soutenir. Ce recueil est distribué avec méthode; & l'Auteur lui-même, dans la préface qu'il a mise à la tète de la dernière partie, expose son plan en ces termes : « J'ai parcouru les temps, depuis l'origine du monde jusqu'à la fin du règne de Gontran, « d'après les Chroniques de Jérôme, d'Idace, d'un Savant « anonyme, d'Isidore & de Gregoire; sans passer sous silence les « traits que j'ai cru dignes d'être ajoutés. Ces cinq Chroniques « servent en quelque sorte de préliminaires à mon ouvrage, « pour les siècles qui ont précédé le nôtre. Je les ai abrégées « avec autant d'exactitude qu'il m'a été possible, comme il sera « aisé de s'en convaincre en recourant aux Auteurs mèmes. « Enfin je vais continuer ces Chroniques d'après ce que j'ai lû, « ce que j'ai ouï dire & ce que j'ai vu. »

Son recueil n'est donc point une compilation faite au hasard, comme Basnage voudroit le persuader; mais un corps régulier, divisé en six parties, dont les cinq premières sont tirées des Chroniques de divers Auteurs qu'il nomme, auxquelles il se permet de faire des retranchemens & des additions. La sixième partie est uniquement son ouvrage : il y continue jusqu'à son temps les Chroniques précédentes. Ces six parties, qui n'ont pas été jusqu'ici bien distinguées par ceux qui ont parlé de ce recueil, sont aisées à démèler dans le manuscrit du Roi.

D'abord on y trouve les Chroniques de S.t Jérôme, puis celles que l'Auteur attribue à un Savant anonyme, *cujusdam Sapientis ;* ensuite celle d'Isidore, déplacée à la vérité dans le manuscrit qui la renvoie à la fin, mais où elle ne laisse pas de porter le titre de troisième livre : *Incipit liber Chronicorum S. Isidori.* Elle est suivie de celle d'Idace, qui précède l'abrégé des *six premiers* livres de Gregoire de Tours, les seuls sans doute que l'Auteur du recueil connût pour lors. Enfin la dernière partie, qui est la continuation de ces Chroniques, porte avec raison le titre de sixième, *Chronica sexta.* C'est celle qui est

annoncée comme un ouvrage anonyme, *prologus cujufdam Sapientis.*

II. C'eſt auſſi celle dont M. de Bréquigny juge devoir s'occuper, comme étant la ſeule qui n'ait pas encore été publiée. Elle contient un aſſez grand nombre de catalogues de Papes, d'Empereurs, de Rois, & quelques calculs chronologiques. On y voit 1.° un catalogue des empereurs Romains depuis Auguſte juſqu'à Alexandre-Sévère. 2.° Une liſte des rois des Juifs depuis David. 3.° Un calcul chronologique, aſſez court, des années depuis l'origine du monde juſqu'à la première année du règne de Sigebert I.er 4.° Une liſte des Papes juſqu'à Théodore, continuée enſuite juſqu'à la ſeizième année d'Adrien I.er 5.° Des Tables chronologiques des Patriarches depuis Adam juſqu'à Noé, depuis Noé juſqu'à Abraham. 6.° De nouveaux catalogues des Juges & des Rois du peuple Juif, des rois d'Égypte depuis Alexandre le grand juſqu'à Cléopâtre, & des empereurs Romains depuis Auguſte juſqu'à la fin du règne d'Héraclius.

Dans ces diverſes liſtes on a marqué le nombre des mois & des jours. Ce nombre eſt ſouvent fort différent de celui qui eſt communément adopté, différence qui peut être importante ſur-tout pour les temps voiſins de l'âge du manuſcrit.

Tout le reſte a été imprimé; mais, ajoute M. de Bréquigny, la cinquième & la ſixième partie, c'eſt-à-dire l'abrégé & la continuation de Gregoire de Tours, ſont les ſeuls morceaux qui aient été publiés d'après le manuſcrit dont il s'agit; & ce manuſcrit fournit d'excellentes leçons pour rectifier le texte des autres parties miſes au jour par Caniſius, ſur des manuſcrits beaucoup moins anciens & remplis de fautes. Ce n'eſt pas que celui-ci en ſoit exempt: l'ignorance des copiſtes étoit alors ſi grande qu'ils n'avoient aucune idée des règles de la Grammaire, & ſouvent ils en faiſoient l'humiliant aveu. Tel étoit le ſiècle de l'ouvrage attribué à Frédégaire; & c'étoit, ou peu s'en faut, le ſiècle de ce manuſcrit.

III. En effet, l'ouvrage même fut compoſé un peu après le milieu du VII.e ſiècle: il ne s'étend, dans le manuſcrit, que

jusqu'à l'an 641, & les Savans ont prouvé depuis long-temps que si quelques autres manuscrits le prolongent au-delà, ce sont des supplémens ajoutés par des mains étrangères. Mais ils ont aussi remarqué que l'auteur parlant de Samon, élu roi des Winides en 623, dit que ce Prince régna trente-cinq ans; d'où l'on doit conclure que l'auteur écrivoit ce fait au plus tôt en 658.

Dom Ruinart, & plusieurs Critiques après lui, ont prétendu que le manuscrit étoit du même âge, & voici sur quel fondement. Ils ont observé que la liste des Papes qui se trouve dans la seconde partie du manuscrit, avoit été d'abord terminée au pontificat du pape Théodore, qui mourut en 649, & qu'une main un peu différente l'avoit continuée jusqu'à l'an 16.e du pontificat d'Adrien I.er, c'est-à-dire en 787. Or, dit-on, il y a lieu de croire que le copiste n'avoit terminé sa liste à Théodore, que parce que dans le temps où il transcrivoit le manuscrit ce Pape vivoit encore.

Mais, suivant M. de Bréquigny, on peut répondre que le manuscrit même fait mention d'un fait qui est de l'an 658. Alors Vitalien occupoit le siége Pontifical, après la mort non-seulement de Théodore, mais encore de Martin I.er & d'Eugène I.er, qui lui avoient succédé. Le copiste, en interrompant la liste des Papes à Théodore, n'a donc point prétendu marquer par-là qu'il transcrivoit son manuscrit du temps de ce Pape. On peut seulement conclure que la liste qu'il transcrivoit avoit été dressée avant la mort de Théodore, & que l'auteur du recueil l'avoit adoptée sans la continuer.

Dom Ruinart insiste encore sur une note qui se trouve à la fin du manuscrit, d'une écriture fort semblable à celle du manuscrit même. Elle est à demi effacée; mais ce qu'on en peut lire suffit pour qu'on en puisse démêler le sens. C'est qu'un Moine nommé Lucérius avoit calculé, & sur les Chroniques précédentes, & sur d'autres encore, les années du monde jusqu'à la quatrième du règne de Dagobert, Indiction XIII. D'où l'on conclut que le manuscrit existoit en 715, puisque c'est l'année que ces caractères indiquent.

Cette obſervation prouve ſeulement, ſelon M. de Bréquigny, que le recueil attribué à Frédégaire exiſtoit en 715, puiſqu'il avoit ſervi aux calculs de Lucérius, & qu'il avoit été compoſé dans l'intervalle de temps écoulé depuis 658 juſqu'à cette année; mais elle ne prouve pas que Lucérius ſe ſoit ſervi du manuſcrit même dont il s'agit.

Cependant M. de Bréquigny penſe que l'âge de ce manuſcrit peut être à peu près déſigné par la ſeizième année du pontificat d'Adrien, ce qui répond à l'an 787, temps où finit la continuation de la liſte des Papes. C'eſt une conjecture qu'il fonde ſur deux obſervations.

Premièrement, la différence qu'on remarque entre l'écriture du manuſcrit & celle de la continuation de la liſte des Papes, ne lui paroît pas aſſez grande pour pouvoir en conclure que ces deux parties ont été écrites par deux mains différentes. Quelques années d'intervalle ſuffiſent pour introduire dans les caractères formés par une même main des différences plus conſidérables. On peut donc ſuppoſer que le copiſte, pluſieurs années après avoir fini ſon manuſcrit, voulant continuer juſqu'à ſon temps la liſte des Papes, profita de la partie du feuillet qui étoit reſtée vide, addition qu'il fit la ſeizième année du pontificat d'Adrien. Quelque intervalle que l'on ſuppoſe entre ces deux opérations, l'âge du manuſcrit ne pourra guère remonter que vers le milieu du VIII.ᵉ ſiècle.

Secondement, l'écriture même du manuſcrit entier porte en effet les caractères de celles du VIII.ᵉ ſiècle. M. de Bréquigny la trouve parfaitement ſemblable à l'écriture des ſix premiers livres de Gregoire de Tours, dans le célèbre manuſcrit de Cambrai, dont on peut voir des échantillons dans la préface du ſecond volume de la nouvelle collection des Hiſtoriens de France. Or ce manuſcrit paſſe pour être du VIII.ᵉ ſiècle. Au reſte que le manuſcrit, examiné par M. de Bréquigny, ait un demi-ſiècle de moins que ne le penſoit Dom Ruinart, il conſerve encore aſſez d'ancienneté pour mériter d'être regardé comme un monument précieux. On ſait de quelle rareté ſont les manuſcrits de cet âge.

IV. Quant aux figures qu'on voit dans le manuscrit, ce n'est pas relativement au dessin & à l'art que M. de Bréquigny les considère. Rien de plus grossier, de plus informe & de plus mauvais goût.

Les premières se présentent au *verso* du 23.e feuillet, vers la fin de la seconde partie du recueil. Ce sont deux figures debout, & entr'elles une troisième beaucoup plus petite & fort bizarrement dessinée. On lit au-dessous une épigraphe, de la même encre & de la même main que le manuscrit. Elle contient ces mots, *Chronicorum multiplicem ediderunt historiam*, tirés de la préface de la chronique d'Isidore, qui fait partie du recueil. M. de Bréquigny juge, par cette épigraphe, qu'on a voulu représenter en cet endroit les deux auteurs des deux premiers livres de la compilation, qui ne sont en effet composés que de l'assemblage de divers catalogues de Papes, de Rois, d'Empereurs, & de quelques tables chronologiques; ce qui est assez bien désigné par les termes de l'inscription. La troisième figure pourroit bien n'être qu'une fantaisie de dessinateur, pour remplir un espace vide. Nue, elle tient une jambe tendue horizontalement, & porte sur la cuisse droite la forme d'un cœur, d'où sort une espèce d'aile qui sert de bras à la figure.

Mais une singularité plus digne de remarque, c'est que l'une des deux grandes figures est représentée avec un pied d'oie. Jusqu'ici on ne connoissoit que la figure d'une Reine avec cette espèce d'attribut. En cet endroit ce n'est point une Reine, & l'épigraphe paroît désigner un des auteurs des Chroniques insérées dans ce recueil. On a déjà vu que celui de la seconde partie n'est indiqué que comme un *Savant* anonyme, *cujusdam Sapientis*. Seroit-ce par allusion à cette épithète qu'on l'auroit représenté avec le pied d'oie, qu'on regarde communément comme un symbole de la sagesse ? C'est sur quoi M. de Bréquigny s'expliquera bientôt.

Mais auparavant il fait observer que l'épigraphe latine dont ces figures sont accompagnées, est écrite en caractères grecs. C'étoit dans ce siècle une gloire non médiocre de savoir former

ces caractères. Mais la manière dont le copiste les emploie fait voir qu'il ignoroit la langue. Il se sert de l'ω au lieu de l'ο, du κ au lieu du χ, du D latin au lieu du Δ des Grecs: il donne au Π la forme de l'F des Latins, &c.

Une autre figure fournit à M. de Bréquigny une remarque plus intéressante. Elle se trouve au fol. 75, *verso*, de la même encre que le manuscrit, ainsi que les précédentes, & aussi grossièrement dessinée. C'est une Reine assise, tenant d'une main un livre, & de l'autre une croix. La tête est ornée d'une couronne & entourée d'une auréole. Le pied droit paroît encore avec la forme d'une patte d'oie.

On a cherché quelle pouvoit être cette Reine, dont on voit la statue avec le pied de cet oiseau au portail de plusieurs églises de France, & que par cette raison on a nommée la reine *Pédauque*. Les uns ont cru que c'étoit la reine de Saba qui vint visiter Salomon, & dont on dit que les jambes furent trouvées difformes par ce Prince. D'autres se sont décidés pour Ragnachilde, mère d'Alaric II, tué par Clovis. Plusieurs enfin pour la femme même de Clovis, Clotilde, dont la prudence a été désignée par une patte d'oie.

La Reine représentée dans le manuscrit n'est assurément pas celle de Saba. La croix qu'elle tient d'une main ne permet pas de méconnoître une reine Chrétienne. D'ailleurs la figure est placée à l'endroit de la chronique d'Idace où il est parlé de la bataille de Clovis contre Alaric II, dans les plaines de Vouillé. Il y a donc lieu de croire que la figure a quelque rapport avec l'un de ces Rois, & il ne reste à se décider qu'entre Ragnachilde mère de l'un, & Clotilde femme de l'autre.

Mais la première de ces Princesses étoit Arienne, ainsi l'auréole, qui désigne la sainteté, paroît à M. de Bréquigny ne pouvoir lui convenir. La seconde, au contraire, qui convertit Clovis au Christianisme, & dont la foi fut pure, est honorée comme Sainte. C'est donc Clotilde que représente la figure du manuscrit, avec un livre, pour marquer les instructions données à Clovis, laquelle a été nommée la reine *Pédauque* par nos Historiens, & qu'on voit au portail des églises du

prieuré de Saint-Pourçain en Auvergne; de l'abbaye de Saint-Benigne, à Dijon; de celle de Nefle, transférée à Villenaux en Champagne; enfin de celle de Saint-Pierre, à Nevers.

Mais quelle peut être l'origine de ce pied d'oie avec lequel paroissent plusieurs figures du manuscrit? D'abord M. de Bréquigny observe que ce pied est assez mal dessiné, qu'on en remarque seulement la division en trois parties. Est-ce donc réellement une patte d'oie qu'on a voulu exprimer? Voici à cet égard quelle est sa conjecture. Le dessinateur fort mal-adroit voulant placer les deux pieds de la figure dans une position différente, a représenté le pied gauche, vu de profil, par une espèce de triangle, sans séparation de doigts, parce que sous ce point de vue cette séparation peut n'être pas aperçue. Il lui a fallu la faire sentir lorsqu'il a voulu représenter le pied droit vu de face: peu scrupuleux néanmoins sur le nombre des lignes qui l'indiquoient, au lieu de cinq doigts il n'en a marqué que trois, mais joints ensemble, & non écartés comme dans la patte d'une oie. Ceux qui ensuite ont voulu copier ces figures, croyant que ces trois doigts n'avoient pas été tracés sans dessein, les ont écartés en les imitant, parce qu'ils s'imaginoient voir dans le modèle plus de ressemblance avec une patte d'oie qu'avec un pied humain. La ressource de l'allégorie ne leur aura pas manqué pour rendre raison de ce bizarre attribut. Le manuscrit dont il s'agit a donc été peut-être le premier modèle des pieds d'oie attribués à la reine Pédauque, & la source de la fable adoptée par quelques-uns de nos Écrivains. C'est une conjecture que hasarde M. de Bréquigny, sans prétendre lui donner plus de poids qu'elle n'en peut avoir. C'est ainsi, ajoute-t-il, que des Dessinateurs mal-habiles ayant voulu exprimer les rayons de lumière que Moyse cherchoit à cacher sous un voile, donnèrent lieu à des Peintres & à des Sculpteurs, trompés par quelque ressemblance, de représenter le législateur des Juifs avec des cornes au front.

OBSERVATIONS SUR UN ÉCU D'OR DE L'EMPEREUR LOUIS DE BAVIÈRE,

Semblable aux Écus d'or frappés en France ſous Philippe de Valois, depuis 1337 juſqu'en 1346.

Juill. 1769.

M. PFEFFEL a communiqué à la Compagnie un ſavant & curieux Mémoire ſur un Écu d'or, repréſentant d'un côté l'empereur Louis de Bavière, aſſis, tenant de ſa main droite une épée nue, & appuyant ſa main gauche ſur un écuſſon chargé d'une aigle à deux têtes, avec la légende *Ludovicus Dei gratia Romanorum imperator :* au revers une croix ornée de divers fleurons, & autour *χpc vincit χpc regnat χpc inperat.*

Le chancelier Ludewig, qui le premier a fait connoître cette pièce *(a)*, a cru qu'elle avoit été frappée à Rome à l'occaſion du ſacre & du couronnement de cet Empereur. M. Koehler a ſoutenu que c'étoit à l'occaſion de l'inveſtiture des comtés de Hollande, de Séelande & du Hainault, donnée par ce Prince, en 1346, à l'Impératrice ſa femme, ou du moins à l'occaſion de l'hommage que les États de cette province prêtèrent enſuite à leur Souveraine. M.rs Widebourg & Oetter ont prétendu qu'elle avoit été deſtinée à conſerver la mémoire de la célèbre Conſtitution de 1338, qui déclara l'Empire indépendant du Saint-Siége. M. Pfeffel expoſe & détruit parfaitement ces opinions. Il établit enſuite la ſienne, & entreprend de prouver que cette pièce fut frappée en 1338, pour ſervir de monument au décret de la diète de Coblents, qui déclara Philippe de Valois privé des fiefs qu'il poſſédoit dans la mouvance de l'Empire, & nomma Édouard III Vicaire général de l'Empereur dans la baſſe Allemagne.

(a) On voit cette pièce gravée au frontiſpice du tome VIII des *Reliquiæ manuſcriptorum omnis ævi diplomatum ;* & à la page 55 de la préface du même volume, quelques obſervations du chancelier Ludewig ſur cette monnoie.

De

De ces quatre opinions, quelle que ſoit celle qu'on adopte, il en réſultera ſans doute que cet écu, ou (comme M. Pfeffel le nomme) cette médaille, mérite une place diſtinguée parmi les plus rares monumens du règne de Philippe de Valois, & toute l'attention des hiſtoriens de France. M. de Bréquigny admet cette conſéquence; mais il prétend qu'on donne une idée trop avantageuſe de la pièce dont il s'agit. Il n'y voit qu'une monnoie fabriquée d'après l'écu d'or de France, ſans autre motif que celui d'en faciliter le cours dans les États du Monarque François, à la faveur de l'imitation. Peut-être même voulut-on ſeulement s'épargner la peine d'imaginer un nouveau type, en adoptant celui de l'écu de France.

M. Pfeffel, dit-il, n'ignore pas la parfaite reſſemblance de l'écu de l'empereur Louis avec la monnoie de Philippe de Valois, appelée *denier d'or à l'écu,* ou ſimplement *écu d'or.* Il obſerve même que cette conformité s'étend juſqu'aux fautes d'orthographe de la légende du revers: mais il ne peut ſe perſuader qu'un Empereur n'ait eu pour but, dans cette imitation, que le profit que peut produire la contrefaçon d'une monnoie. Il lui ſemble plus digne de Louis de Bavière, de ſuppoſer que ce Prince, en faiſant frapper cette pièce, voulut conſigner à la poſtérité le ſouvenir d'un acte important de ſon pouvoir, la conceſſion du vicariat de l'Empire faite à Édouard III. Ce qui le détermine à choiſir cet évènement par préférence à ceux qu'ont adoptés les Savans qu'il a réfutés, c'eſt qu'Édouard fit auſſi frapper une pièce ſemblable, comme cela étoit en effet fort naturel, puiſque cet évènement étoit au moins auſſi intéreſſant pour lui que pour l'Empereur.

Mais quelque ingénieuſe que ſoit cette conjecture, M. de Bréquigny la croit deſtituée de fondement; & pour juſtifier ſes doutes, il ſe propoſe de faire voir, 1.° que la pièce dont il s'agit, ne porte point de caractère aſſez marqué pour pouvoir être appliquée à quelque évènement particulier; 2.° qu'au contraire tout annonce qu'elle n'a été copiée ſur l'écu d'or de France, que pour en faciliter le cours dans ce royaume: 3.° que rien n'étoit ſi commun que de pareilles

imitations, qui pouvoient avoir pour but un profit réel. 4.° Qu'enfin ce profit, loin d'être indigne de la politique des Princes, devoit entrer dans les vues de leur adminiſtration, relativement à deux parties très-importantes, le commerce & les finances.

I. Une médaille deſtinée à conſerver la mémoire de quelque évènement particulier, doit avoir un type dont l'application ſoit ſpécialement propre à l'évènement qu'on a en vue; ſi ce type eſt vague & peu ſignificatif, il doit au moins être déterminé, par les paroles de la légende, au ſens qu'on veut lui donner. Ici rien de tout cela: les légendes ſont encore plus vagues que le type; d'un côté le nom de l'Empereur, de l'autre la formule ſi commune, *Chriſtus vincit, &c.* qui eſt gravée ſur les monnoies d'or de tous nos rois de France, depuis le commencement du XII.e ſiècle juſqu'à préſent.

Le type eſt celui d'une monnoie qui venoit d'être frappée en France, & qui étoit imitée non-ſeulement dans l'Empire & en Angleterre, mais encore en Flandre. M. de Bréquigny a vu un écu & un demi-écu d'or de Louis II, comte de Flandre *(b)*, dont les types ſont ſemblables à ceux de Philippe de Valois, d'Édouard III & de Louis de Bavière *(c)*. Or ſe perſuadera-t-on, dit-il, que l'Empereur eût choiſi un pareil type pour tranſmettre à la poſtérité un évènement particulier de ſon règne? Ce type ne pouvoit être employé par ces divers Princes, pour déſigner un même évènement; car en convenant qu'il ſeroit poſſible qu'Édouard III & l'empereur Louis de Bavière, ligués contre la France, euſſent pu choiſir un même type, pour déſigner un évènement qui les intéreſſoit également, peut-on penſer qu'ils aient été chercher ce type dans les monnoies du roi de France & de Louis II, comte de Flandre, leurs ennemis déclarés? Y a-t-il la moindre probabilité que l'Empereur, pour déſigner un évènement

(b) Ils ſont tirés du cabinet de M. de Boullongne.

(c) Ces trois autres écus d'or ſont au Cabinet des médailles du Roi, & ont été communiqués par M. l'abbé Barthélemy. Ils ont été peſés & trouvés exactement du même poids.

ſingulier, (tel que ſon couronnement, ou l'inveſtiture du Hainaut donnée à l'Impératrice, ou le Grand-vicariat de l'Empire accordé au roi d'Angleterre) ait emprunté un type, non-ſeulement ſi commun qu'il ſe trouve dans ce même temps empreint ſur les monnoies frappées dans divers États, mais un type ſi vague qu'il étoit employé indifféremment par divers Princes dont les intérêts étoient oppoſés? Il eſt donc contre toute vraiſemblance, conclut M. de Bréquigny, que l'écu d'or dont il s'agit, ſoit une médaille deſtinée ſpécialement à conſerver la mémoire d'un évènement conſidérable du règne de l'empereur Louis de Bavière.

II. Tout annonce au contraire que cet écu a été frappé à l'imitation de la monnoie de Philippe de Valois, pour avoir cours dans les États de ce Prince, concurremment avec la monnoie de France.

M. de Bréquigny ne s'arrête point à prouver que l'écu d'or de Philippe a été imité par l'Empereur, & que ce n'eſt pas l'écu de l'Empereur qui a ſervi de modèle à Philippe. M. Pfeffel lui en a épargné le ſoin. Il a lui-même obſervé que les types de la tête & du revers ſont particuliers aux monnoies de France, & abſolument étrangers aux monnoies impériales; que d'ailleurs la conformité de l'écu de Louis de Bavière avec celui de Philippe de Valois, s'étendoit même aux fautes d'orthographe. On y retrouve dans la légende du revers, le mot INPERAT écrit par une N, faute qui fut corrigée *(d)* ſur les écus fabriqués en France ſous le règne ſuivant. Si ce n'eſt pas une affectation qui prouve le deſſein formé de procurer à l'écu de l'Empereur une reſſemblance plus parfaite avec l'écu de France, au moins c'eſt un témoignage

(d) Cette faute ſe remarque ſur des monnoies de nos Rois, & avant & long-temps après Philippe-Auguſte, même ſous Louis XII, ſi du moins il en faut juger d'après les *Figures des monnoies de France*, par Haultin, recueil très-rare. On la voit, page LXIX de ce recueil, ſur deux monnoies de Philippe-Auguſte. L'N y eſt bien marquée; ce qu'on ne peut pas dire de la monnoie de Louis de Bavière, telle que M. Ludewig l'a donnée. Ce caractère y eſt formé de manière qu'on pourroit abſolument le prendre pour une M.

bien ſingulier qu'en frappant cet écu, on ne ſe propoſoit que de copier ſervilement l'écu de Philippe.

« Il faut ajouter, continue M. de Bréquigny, que le titre » & le poids de l'écu de Louis de Bavière ſont exactement les » mêmes que ceux de l'écu d'or de Philippe de Valois, de la » première fabrication. Je dis de la première fabrication, c'eſt-à- » dire depuis 1337 qu'ils furent ordonnés pour la première fois, » juſqu'en 1347, parce que depuis on en affoiblit le titre. Ce » ne pouvoit être en effet que la première fabrication de cette » monnoie que l'Empereur avoit imitée; car il mourut cette même année 1347, où elle commença à être altérée en France. »

M. Pfeffel nous apprend que l'écu d'or de l'Empereur eſt d'or fin, & pèſe un gros treize grains. Les deniers de Philippe étoient exactement de même poids, ſelon Du Cange, & comme M. de Bréquigny l'a vérifié ſur l'écu d'or de ce Prince, conſervé au Cabinet du Roi. L'ordonnance de Philippe, pour la première fabrication de ces eſpèces, fixe le titre à vingt-quatre karats, & le nombre des pièces à cinquante-quatre au marc; ce qui leur ſuppoſe le même poids, d'un gros treize grains, à une très-légère fraction près. Cette exacte reſſemblance, non-ſeulement de la forme & des types, mais encore du poids & du titre, ne pouvoit être l'effet du haſard; c'étoit donc une imitation faite à deſſein. Or quel deſſein pouvoit-on avoir, ſinon de faciliter le cours de la nouvelle pièce dans les États dont on imitoit ſi exactement la monnoie? Le cours des monnoies étrangères étoit continuellement défendu par les ordonnances de nos Rois. La parfaite reſſemblance des écus de l'Empereur, au moins quant au revers, étoit donc néceſſaire pour éluder ces défenſes, en donnant lieu de les confondre avec la monnoie de France.

L'Empereur y avoit cependant laiſſé des différences: elles conſiſtoient dans ſon nom & dans les armoiries de l'écu. Il ne pouvoit ſe diſpenſer de conſerver des caractères eſſentiels à ſes monnoies, deſtinées à avoir cours, non-ſeulement dans la France, mais dans ſes propres États; à cela près, il rendoit ſon écu le plus ſemblable qu'il étoit poſſible à l'écu de France.

Mais il n'étoit pas absolument nécessaire qu'il confondît l'écu étranger avec l'écu de France, pour le faire recevoir dans le commerce; il suffisoit qu'il lui donnât le type de l'écu de France, pour faire connoître que la valeur en étoit la même. Aussi savoit-on qu'en effet ils ne différoient l'un de l'autre, ni quant au poids, ni quant au titre.

Si l'on demande à M. de Bréquigny pourquoi l'Empereur imitoit cet écu plutôt que les autres monnoies de France, en supposant que ce soit le seul qu'il ait imité, le Blanc lui fournit une raison de cette préférence. Il assure que cette monnoie eut grand cours sous Philippe de Valois, & qu'*on en fit frapper plus que de pas une autre.* Or lorsque les Princes imitoient les monnoies de leurs voisins, c'étoit sur-tout celles qui étoient le plus répandues dans le commerce, comme nous l'allons voir dans un moment.

Le Blanc, Traité des Monnoies de France, p. 207.

III. L'usage d'imiter dans un État les monnoies des Princes voisins, s'étoit introduit depuis long-temps; Louis de Bavière ne fit que le suivre. Le florin d'or est une monnoie qu'on croit originaire de Florence, mais que la France pourroit revendiquer, selon M. de Bréquigny. Car, dit-il, on ne frappa des florins d'or à Florence qu'en 1252, selon Villani; & le nom de *florin* étoit connu en France dès le XIe siècle. Or le florin fut adopté par presque toutes les nations, & devint même une monnoie de compte. On sait qu'il portoit d'un côté l'image & le nom de St Jean-Baptiste, & de l'autre un lis. Il n'y a guère de Souverain dans la Chrétienneté, dit le Blanc, qui n'en ait fait frapper sous cette figure. Ces florins étoient distingués seulement par le nom du Prince dans les États duquel ils étoient frappés, ou quelquefois par le nom du lieu même.

Ibid. p. 154.

Le denier tournois, dont le nom annonce l'origine Françoise, eut autant de célébrité que le florin, & fut frappé presque par toute l'Europe, avec les mêmes types que le tournois fabriqué en France. M. de Bréquigny en a vu & examiné plusieurs, qu'il a comparés avec deux gros tournois d'argent de deux rois de France, Philippe & Louis. Ceux-ci portent

d'un côté une eſpèce de portail d'égliſe, & autour la légende *Turonus Civis* avec une bordure de fleurs-de-lis; de l'autre côté, dans le centre, une croix renfermée dans un cercle, autour duquel ſont deux légendes concentriques: l'extérieure contient ces mots, *Benedictū ſit nomē Dn̄i nr̄i Dei Jh̄u χp̄i*; l'intérieure eſt le nom du Prince, *Ludovicus Rex, Philippus Rex (e).* Un troiſième eſt de Florentius IVe du nom, comte de Hollande & de Zélande depuis 1223 juſqu'en 1235, parfaitement ſemblable aux tournois de France, à la réſerve qu'au lieu de *Ludovicus* ou *Philippus Rex*, on lit *Florentius C.* Un quatrième de Guillaume duc de Gueldres depuis 1372 juſqu'en 1393, ou peut-être de ſon fils qui mourut en 1402: ce tournois ne diffère auſſi des précédens que par le nom du Prince, *Willelmus Dux.*

Il y a plus de différence ſur un cinquième qui eſt de Francfort. La forme extérieure, au premier coup-d'œil, eſt la même du côté de la croix, mais il y a quelque différence dans les légendes: au lieu de *Turonus Civis*, on lit *Turon. Franc.* c'eſt-à-dire *Turonus Francofurtienſis.* Ainſi le mot *tournois* eſt pris ici dans le ſens générique de monnoie. Le revers eſt plus différent encore; au lieu du portail d'égliſe, ce ſont les armes de la ville de Francfort, l'aigle éployée; & pour légende, *moneta nova.*

Le ſixième eſt un demi-gros ou obole. La forme eſt exactement la même que celle du gros tournois: d'un côté le portail d'égliſe avec la bordure de fleurs-de-lis, de l'autre la croix au centre, & les deux légendes renfermées dans des cercles concentriques; mais les légendes ſont différentes. Au lieu de *Turonus Civis*, on lit *Auxone Comes.* Ainſi cette monnoie eſt d'un comte d'Oſſone. Il n'eſt point nommé; mais l'on ſait que ces Comtes n'ont ſubſiſté que juſqu'en 1280. De l'autre côté, autour de la croix, au lieu du nom de ce Comte, on lit le nom de la monnoie, *Auxona Obolus.*

(e) On voit dans le recueil cité, de Haultin, d'autres tournois pareils, avec la légende intérieure, *Karolus Rex*, *Johannes Rex.*

Tel étoit donc, conclut M. de Bréquigny, l'usage d'adopter les formes, les noms mêmes des monnoies des États voisins, quelquefois sans autre différence que le nom du Prince qui les adoptoit, quelquefois avec d'autres changemens, mais qui laissant subsister la même apparence extérieure, annonçoient que c'étoit une monnoie de même espèce & de même valeur que celle à laquelle elle ressembloit, & qui par conséquent devoit être reçue concurremment; objet principal de cette imitation.

Après ces exemples qu'il seroit facile de multiplier, on doit, ce semble, être peu surpris, si l'on trouve les écus d'or de Philippe de Valois imités par divers Princes, comme les florins & les tournois l'avoient été; & l'on n'y doit pas soupçonner plus de mystère que dans les imitations des autres monnoies. Plus il y a de Princes qui ont imité ces écus, moins on doit chercher d'allusion particulière. Or non-seulement ils furent imités par l'empereur Louis de Bavière, mais ils le furent aussi, comme on l'a déjà vu, par le roi d'Angleterre Édouard III. Le Blanc rapporte à l'an 1339 cette fabrication de l'écu d'or en Angleterre. Des deux monnoies d'or de Louis II, comte de Flandre, dont M. de Bréquigny a déjà parlé, l'une qui est parfaitement semblable à l'écu d'or de Philippe de Valois, à la réserve du nom du Prince & des armes de l'écu, porte pour légende, du côté de la tête, *Ludovicus Comes Dñs Fland.* & les armoiries dont est chargé l'écu sur lequel ce Prince appuie sa main gauche, représentent un lion; l'autre pièce est un demi-écu d'or qui ne diffère en rien de la pièce précédente, si ce n'est par la grandeur & par les armoiries, ou l'aigle à deux têtes, telle qu'elle se trouve sur l'écu d'or de Louis de Bavière; de sorte que l'on seroit tenté d'attribuer ce demi-écu à cet Empereur, si l'on avoit quelque raison de croire qu'il eût jamais pris le titre de *Comte de Flandre.*

Le Blanc, ubi supra, p. 207.

M. de Bréquigny observe en passant, que s'il y a quelque chose qui paroisse principalement mériter l'attention dans les monnoies dont il parle, c'est cette aigle à deux têtes: on la

voit ſur l'écu d'or de l'empereur Louis de Bavière. Quoique l'on convienne aſſez généralement *(f)* que l'aigle à deux têtes n'a été priſe pour armes par les Empereurs que ſous Charles IV, ſucceſſeur de Louis de Bavière, & qu'elle n'eſt devenue les armes de l'Empire que ſous Sigiſmond, qui ne commença à régner qu'en 1410; il n'eſt pas moins ſingulier de la retrouver ſur l'écu d'un comte de Flandre. Peut-être ces armoiries étoient-elles celles des villes où les monnoies étoient frappées; ceci expliqueroit pourquoi ſur l'écu de Louis II, comte de Flandre, nous venons de voir tantôt un lion, tantôt une aigle à deux têtes.

M. de Bréquigny a parlé précédemment d'un tournois portant pour type les armes de Francfort; ce qui lui donne lieu de penſer que l'empereur Louis de Bavière aura employé l'aigle à deux têtes ſur les monnoies qu'il faiſoit fabriquer dans certaines villes: car il eſt certain que ce Prince ne portoit point l'aigle à deux têtes dans ſes ſceaux. Léibnitz & Baluze nous ont donné la deſcription de ſon ſceau pendant au traité qu'il fit avec Philippe de Valois. On y voit une aigle de chaque côté du trône ſur lequel il eſt aſſis, & une autre aigle au contre-ſcel: nulle part l'aigle à deux têtes. Cette aigle ſur l'écu de Louis de Bavière prouveroit qu'il auroit été frappé à Vienne, ſi nous pouvions ajouter foi à ce que dit Wolfgang-Lazius, que ce Prince avoit donné en 1337, une aigle à deux têtes pour armoiries à la ville de Vienne, au lieu d'une croix d'argent qu'elle portoit auparavant. Mais le P. Meneſtrier a remarqué que dans les chartes rapportées par Lazius, il n'eſt point queſtion de l'aigle à deux têtes.

Leibn. Cod. dipl. t. I, n. 81. Baluz. Miſcell. t. II, p. 274.

Après cette digreſſion, M. de Bréquigny revient à ſon ſujet.

IV. Il réſulte de ce qu'on a dit juſqu'ici, que l'écu d'or de l'empereur Louis de Bavière eſt viſiblement une imitation de l'écu d'or de Philippe VI; que ces imitations de monnoies étoient fréquentes dans ce ſiècle, & même dans les

(f) Voy. *N. Diplom. tom. IV, p. 94, 179, &c.* & M. Pfeffel lui-même, *Abrégé de l'Hiſt. & du Droit publ. d'Allemagne, p. 330.*

ſiècles

ſiècles précédens; & qu'on n'a aucune raiſon de croire qu'un type auſſi vague, auſſi commun, adopté par divers Princes dont les intérêts étoient très-différens, ait été choiſi par l'Empereur, pour conſerver la mémoire d'un des principaux évènemens de ſon règne. Le ſeul motif qui détermine M. Pfeffel à le croire, c'eſt qu'il ne peut ſe perſuader que l'Empereur ait imité le coin de France, pour en tirer un avantage par le cours que cette imitation donnoit en France à ſa monnoie; mais la délicateſſe de M. Pfeffel à cet égard paroît portée trop loin.

La fabrication des monnoies formoit autrefois une des branches les plus conſidérables des revenus des États. L'avantage que nos Rois en tiroient, naiſſoit principalement de ce qu'ils attachoient au marc d'or monnoyé un prix plus fort qu'à celui qui ne l'étoit pas. Les monnoies étrangères qui n'avoient point couru en France, étoient portées comme billon aux hôtels des monnoies, pour y être fabriquées, & n'étoient payées que comme l'or en maſſe. Ainſi le droit de fabrication étoit payé par l'étranger, & tournoit abſolument au profit du Roi. Il étoit donc d'un très-grand avantage pour les Princes étrangers, que leurs monnoies euſſent cours comme la monnoie de France, parce qu'alors ils retiroient eux-mêmes le profit de la fabrication. Pour parvenir à ce but, les Princes voiſins de la France, ſur-tout ceux pour qui leur commerce avec ce royaume rendoit ces conſidérations plus importantes, avoient grand ſoin d'imiter les monnoies de France, principalement celles qui avoient le plus de cours, comme on l'a déjà obſervé.

Le cours reſpectif des monnoies & les inconvéniens politiques du change ſont aſſurément des objets dignes d'occuper les Souverains. Il ne s'agit point ici d'une monnoie contrefaite & altérée, il n'eſt queſtion que d'une monnoie imitée, qui malgré cette imitation, porte le nom de ſon Souverain, & qui d'ailleurs conſerve exactement le poids & le titre de la monnoie qu'elle imite.

Ce n'eſt donc point une opération ſordide & contraire

à la bonne-foi. L'imitation du type n'a pour but que d'annoncer que la monnoie imitée, quoique frappée dans un pays étranger, est cependant, quant au titre & au poids, & par conséquent, quant à la valeur, exactement la même que celle qu'elle imite, & qu'ainsi on peut la recevoir comme la monnoie nationale.

Ce fut sur-tout sous le règne de Philippe VI, que l'utilité de cette imitation se fit le mieux sentir, parce qu'alors les monnoies éprouvèrent des variations fréquentes & considérables; car, pour ne parler que de l'écu d'or, la première fabrication en fut ordonnée par des Lettres du 1.er janvier 1337 *(g)*. Selon notre façon de compter actuelle, le marc d'or monnoyé étoit alors à cinquante-quatre livres, & on tailloit cinquante-quatre de ces pièces au marc; ainsi chacune valoit vingt sous. Le marc d'or aux monnoies ne se payoit que cinquante francs. En 1338 *(h)*, le marc d'or monnoyé fut porté à soixante-deux livres dix sous, non monnoyé il ne se payoit que cinquante-huit livres. En 1343, le marc d'or monnoyé fut porté à cent vingt-une livres dix sous, & alors l'écu d'or se trouva monter à la valeur numéraire de quarante-cinq sous au lieu de vingt, qu'il valoit au temps de la première fabrication. On peut juger par-là, suivant M. de Bréquigny, combien il importoit à l'empereur Louis de Bavière de faire recevoir en France, comme monnoie courante, celle qu'il faisoit fabriquer.

Aussi la France se trouva-t-elle bientôt remplie de monnoies ou contrefaites ou imitées. Philippe VI, dans plusieurs Ordonnances, se plaint de cet abus, & cherche les moyens d'y remédier: mais il avoit beau décrier ces espèces, elles continuoient d'avoir cours, & l'on ne portoit rien aux hôtels des Monnoies. C'est ce qu'attestent ses Lettres du 8 juin 1340,

Ordonn. t. II, p. 145.

(g) Voy. *Ordonn. tom. VI, p. 1.* M. Pfeffel se trompe lorsqu'il rapporte cette fabrication au commencement de l'an 1336. Le Blanc se trompe aussi en la rapportant au 1.er février de cette même année. *(Monn. de Fr. p. 206.)*

(h) Voy. les *Tables des Monn.* à la tête du *tome VI des Ordonn. p. 10 & suiv.* & les *Lettres du 22 août 1343, tome II des Ordonn. p. 183.*

dans lesquelles il dit que malgré ses Ordonnances précédentes, qui défendoient le cours des *monnoies faites hors du Royaume*, elles étoient reçues dans le commerce.

Il désigne encore mieux, dans les lettres du 22 novembre suivant, les monnoies imitées d'après ses coins. « Nous avons entendu, dit-il, que plusieurs monnoies faites hors de notre « Royaume, qui par malice sont faites assez semblables aux « nôtres, se prennent & mettent communément pour tel prix « comme les nôtres, &c. »

Ordonn. t. II. p. 155.

Malgré ces défenses très-souvent réitérées *(i)*, les monnoies étrangères continuoient d'avoir cours, *& le Royaume en étoit peuplé*, ce sont les expressions de ce Prince. On portoit chez l'Étranger l'or & l'argent, pour y frapper des monnoies, telles que *florins de Florence, gros & petits tournois & autres espèces* que l'on rapportoit ensuite en France, où elles étoient reçues dans le commerce.

Pour remédier plus efficacement à ce cours d'espèces étrangères ou décriées, Philippe avoit annoncé des diminutions successives dans le prix de l'or & de l'argent monnoyé: l'écu d'or avoit été réduit dès 1343 à seize sous huit deniers, & depuis il avoit été décrié. Il continuoit cependant non-seulement d'avoir cours, mais d'être pris à près d'un tiers au-dessus de la réduction. Les Lettres du 17 décembre 1346, portent *que le denier d'or à l'écu, qui ne devoit avoir cours, étoit communément pris en cours pour vingt-deux sous tournois.* Philippe, pour dernière ressource, obtint du Pape Clément VI une bulle semblable à celles que Clément V & Jean XXII avoient accordées aux Rois ses prédécesseurs dans de pareilles conjonctures; car, comme on l'a remarqué, ces inconvéniens n'étoient pas nouveaux.

Ibid. p. 191.

Ibid. p. 252.

Dachery, Spicileg. t. XI, p. 592. Le Blanc, Mém. p. 185.

La Bulle porte principalement sur les faux-monnoyeurs, qu'elle déclare excommuniés; mais elle excommunie aussi ceux qui ayant droit de frapper monnoie, en faisoient fabriquer dans leurs domaines du même volume, de la même

(i) Voy. plusieurs Lettres à ce sujet, depuis 1337 jusqu'en 1347, rassemblées à la tête du *tome VI* du *Rec. des Ordonn.*

forme, avec les mêmes légendes que les monnoies de France, auxquelles on les faisoit ressembler le plus qu'il étoit possible, de sorte que le petit peuple & les gens simples n'en pouvoient aisément saisir les différences.

On sera d'autant plus porté à croire que cet endroit de la Bulle avoit en vue l'empereur Louis de Bavière, qu'on sait les querelles de cet Empereur avec le Pape. Il est vrai que le nom & les armoiries que portent ces monnoies, suffisoient pour les faire distinguer; mais cette différence échappoit facilement aux yeux du menu peuple, pour lors très-peu instruit. Aussi le Pape fait-il entendre que le peuple seul pouvoit y être trompé: *simplices & populares personæ, non habentes inter monetas tantæ similitudinis, peritiam discernendi.*

Après avoir prouvé que l'écu d'or de Louis de Bavière avoit été fabriqué d'après celui de Philippe de Valois; que ce genre d'imitation, introduit depuis long-temps, avoit été adopté non-seulement par l'Empereur, mais par plusieurs autres Princes; que la politique avoit intérêt de se prêter à un usage ordinairement suivi d'heureux succès; après avoir conclu de ces discussions, que ces pièces de monnoie n'avoient point été frappées en mémoire de quelque évènement remarquable, M. de Bréquigny examine si on peut leur donner le nom de *médailles.*

Il avoue que le Blanc, sur la foi d'un manuscrit du règne de Charles VI, a dit que la plupart des monnoies de Philippe VI sont historiques; & en conséquence il a pensé que l'épée nue que tient ce Prince sur ses écus d'or, pouvoit faire allusion à la guerre qu'il avoit alors contre l'Angleterre. Je consens, dit M. de Bréquigny, qu'on explique aussi vaguement un type aussi vague; je consens qu'on l'explique de même sur les monnoies frappées par Louis II, comte de Flandre, allié de Philippe, & qui fut tué à la malheureuse bataille de Cressy; je consens enfin qu'on l'interprète dans un sens pareil sur les écus de Louis de Bavière & d'Édouard III, qui dans le temps où cette monnoie fut fabriquée, faisoient la guerre à la France.

Mais cela suffit-il pour donner à ces monnoies le nom de

médailles! Nos derniers Rois sont représentés avec la couronne de laurier, sur les monnoies fabriquées dans le temps de leurs triomphes; nomme-t-on pour cela ces monnoies des *monumens pour l'histoire!* Les Princes y sont représentés avec les attributs qui leur conviennent: de même qu'on leur donne souvent le sceptre pour symbole de leur puissance, on y substitue l'épée dans les temps de guerre, on y ajoute le laurier pour les Princes victorieux. Mais des allusions si générales ne caractérisent point ce que nous nommons proprement *médailles*, en parlant de médailles modernes. Le but de la fabrication fixe les espèces, soit dans la classe des simples monnoies, soit dans celle des médailles proprement dites. Les premières sont frappées pour avoir cours dans le commerce, les autres pour conserver la mémoire des évènemens importans. Les deniers d'or à l'écu, soit de Philippe VI, soit d'Édouard III, soit de Louis empereur, soit de Louis comte de Flandre, sont de la première espèce, & faits pour l'usage des contemporains, non pour l'instruction de la postérité; ils restent dans la classe des simples monnoies, sans mériter une place dans celle des véritables médailles. Au reste, en s'écartant des idées de M. Pfeffel, M. de Bréquigny n'en rend pas moins de justice à l'érudition & à la sagacité qui caractérisent le Mémoire présenté à la Compagnie.

OBSERVATIONS HISTORIQUES
SUR
L'ORIGINE ET LE RÈGNE DE RODOLPHE I.er,
ROI DE LA BOURGOGNE TRANS-JURANE;
Et fur l'étendue de ce royaume.

LE royaume de la Bourgogne *Trans-jurane*, formé des débris de l'empire Carlovingien, mais foible dans fon origine, reçut avec le temps des accroiffemens fi confidérables qu'il comprit le royaume de la Bourgogne *Cis-jurane;* c'eft-à-dire non-feulement la Franche-comté qui lui étoit annexée dès les commencemens, mais encore le Lyonnois, une partie du Forès, la Breffe, le Bugey, le Dauphiné, la Provence & le Comtat Venaiffin. L'hiftoire de fon origine, de fes progrès, de fes révolutions, ne paroît pas à M. le baron de Zur-Lauben avoir été affez éclaircie par les Modernes qui en ont traité: la plupart y ont porté un efprit de partialité qui ne pouvoit manquer de les égarer. Les Allemands n'ont pas voulu reconnoître que le royaume nommé proprement la *Bourgogne Trans-jurane* a toujours été indépendant de celui de Germanie jufqu'à la mort de Rodolphe III, dit *le Fainéant*, & que même depuis cette époque jufqu'à l'extinction de la Maifon impériale de Souabe, dans le XIII.e fiècle, il n'étoit cenfé appartenir à l'Empire que par les droits héréditaires des Maifons de Franconie & de Souabe, qui defcendoient en ligne féminine de Rodolphe I.er fondateur de ce royaume en 888. Ils ont prétendu que ce Prince & fes fucceffeurs avoient été feudataires ou vaffaux de l'Empire pour tous les États de la Bourgogne Trans-jurane. D'autre part, plufieurs hiftoriens François ont voulu ignorer que le royaume de la Bourgogne *Cis-jurane,*

formé en 879 par Boson, beau-frère de l'empereur Charles-le-Chauve, relevoit de l'Empire; dépendance qui subsista néanmoins jusqu'au XIV.ᵉ siècle. Long-temps après réuni à celui de la Bourgogne *Trans-jurane*, il fut compris sous le nom général de *royaume d'Arles*. Il ne faut rien moins qu'un examen réfléchi & impartial des diplomes, des titres & des historiens, pour dissiper les ténèbres répandues sur cette branche de l'histoire. M. de Zur-Lauben se propose de distribuer en trois Mémoires le fruit de ses recherches en ce genre. Dans le premier, qui est celui dont nous présentons le précis, il examine de quelle Maison sortoit Rodolphe I.ᵉʳ Il se propose de donner dans le second, le récit historique des principales actions de ce Prince, & de montrer que sa puissance étoit indépendante de l'empire ou du royaume de Germanie. Le troisième fixera l'étendue du royaume de la Bourgogne Trans-jurane, nom qu'il doit à sa situation au-delà du mont *Jura*. Si ce travail est accueilli, M. de Zur-Lauben est disposé à le pousser plus loin. Il continuera l'histoire des règnes de Rodolphe II, de Conrad & de Rodolphe III, jusqu'à l'extinction de la branche masculine de Rodolphe I.ᵉʳ Il entrera dans le détail des accroissemens successifs & des révolutions diverses que ce royaume éprouva. On y verra Rodolphe II devenu roi d'Italie pour quelque temps, obtenir en échange de cet État, ce qu'on a depuis appelé le *royaume d'Arles*. Ensuite, après avoir établi les limites de la Bourgogne *Cis-jurane*, M. de Zur-Lauben montrera comment des débris des deux Bourgognes se formèrent différentes principautés, plus ou moins considérables, entr'autres le Dauphiné de Viennois; les comtés de Bourgogne, de Provence, de Savoie, de Maurienne, de Genève, de Neuchâtel, &c. sans parler des droits de *Princes* ou de *Comtes* appropriés aux Archevêques de Lyon, de Besançon, de Vienne, d'Embrun, d'Arles, d'Aix & de Tarentaise, de même qu'aux Évêques de Basle, de Lausanne, de Belley, de Genève, de Sion, d'Aoste, de Maurienne, de Grenoble, &c.

PREMIER MÉMOIRE.

De quelle Maiſon étoit iſſu Rodolphe I.er, roi de la Bourgogne Trans-jurane en 888.

LA plupart des Hiſtoriens modernes ont débité bien des rêveries ſur l'origine de Rodolphe. Lazius [a], Nicolas Vignier [b], Gollut [c] & Delbène [d] ont donné le nom de *Stratlingen* à ce Prince ou au comte Conrad ſon père. Il eſt vrai qu'il y avoit anciennement dans la Suiſſe, des barons de *Straethlingen (a).* Leur château, dont il reſte encore une tour, étoit bâti à une lieue au-deſſus de la ville de Thun, canton de Berne, à peu de diſtance de la côte méridionale du lac de Thun. Il fut ruiné en 1383, durant la guerre que la ville de Berne eut avec le comte de Kibourg. Les barons de Straehtlingen, fort connus par pluſieurs titres des XII.e, XIII.e & XIV.e ſiècles, & alliés aux principales Maiſons de l'ancienne Suiſſe, poſſédoient, entr'autres ſeigneuries, la baronnie de Spietz, ſur le lac de Thun. Mais on ne voit pas que juſqu'au temps où leur race s'éteignit, c'eſt-à-dire vers la fin du XIV.e ſiècle, ils aient jamais prétendu être iſſus des rois de la Bourgogne Trans-jurane, ni qu'ils aient répété la ſucceſſion de Rodolphe III qui en fut le dernier Roi. Guillimann, qui craignoit avec raiſon que les titres de l'abbaye de Payerne, cités par Lazius, ne fuſſent de l'invention de cet hiſtorien, s'eſt bien gardé d'adopter ſon opinion, ſans nier pourtant que Rodolphe ait porté le ſurnom de *Straethlingen,* parce que ce Prince pouvoit être né dans ce château. Mais pluſieurs autres hiſtoriens *(b)* ont

[a] *De Migrat. Gent. lib. XI, p. 775.*

[b] *Rer. Burgund. Chronic. p. 61, 69.*

[c] *Mém. de la Républ. Sequan. liv. II, ch. 14, p. 265.*

[d] *De Regn. Burg. & Arel.* [illegible] *Schei-*[illegible]*, t. II, p. 24 — 2*[illegible]*.*

(a) Jo. Stumpfii *Chronic. Helvet. l. VII, cap. 22, pag. 221,* germanicè. Herrgott, *Geneal. Diplom. Gentis Habſpurg. tom. II, pag. 303, 339.* Leu, *Dict. hiſt. de Suiſſe, t. XVII, pag. 667 — 669,* en allemand.

(b) Plantin, *Abrégé de l'Hiſt. de Suiſſe, p. 84 & 471.* Lauffer, *hiſt. de Suiſſe, t. II, p. 207,* en allemand. Dunod, *Hiſt. du Comté de Bourgogne, t. II, p. 94.* Watteville, *Hiſt. de la Confédérat. Helvét. t. I, p. 11 — 12.* Tſcharner, *Hiſt. de la Suiſſe, tome I, p. 37, édit. 1756, in-8.°* en allemand. Saint-Marc, *Abrégé chron. de l'Hiſt. d'Ital. t. II, p. 641.*

ont ſuivi Lazius, ſans méfiance & ſans réſerve. Pour ſaiſir le vrai, M. de Zur-Lauben remonte aux ſources.

Réginon, abbé de Prum dans le diocèſe de Trèves, qui vivoit encore en 907, étoit contemporain de Rodolphe qui mourut en 912. Ce grave & judicieux hiſtorien nous apprend que Rodolphe avoit pour père Conrad, & pour oncle Hugues l'Abbé *(c)*. L'auteur anonyme qui écrivoit en 904 les annales de l'abbaye de Metz, s'explique dans les mêmes termes. On dira peut-être que l'expreſſion de l'hiſtorien, *nepos Hugonis Abbatis*, eſt équivoque, & qu'on ne ſait ſi elle ſignifie que Rodolphe étoit *neveu* ou bien *petit-fils* d'Hugues l'Abbé. Mais indépendamment des autorités qui décident pour le premier ſens, M. de Zur-Lauben obſerve que c'eſt dans cette ſignification que Réginon a coutume d'employer le mot *nepos*. Ainſi en parlant de la nomination de Wautier à l'archevêché de Sens, la même année que Rodolphe ſe fit proclamer roi de la Bourgogne Trans-jurane, il dit que ce Prélat étoit neveu de Wautier évèque d'Orléans, *nepos Waltharii Aurelianenſis epiſcopi*.

Annal. Met. ad an. 888, apud Duchesn. t. III, Scriptor. Histor. Franc. p. 324.

Regin. ad an. 888, lib. II, p. 64.

Rodolphe I.er avoit pour biſaïeul paternel *Welph*, père de l'impératrice Judith, ſeconde femme de Louis-le-Débonnaire. Son père Conrad & ſon oncle Hugues l'*Abbé* étoient frères utérins d'Eudes & de Robert, rois de France, tous deux fils de *Robert-le-Fort*, tige de l'auguſte Maiſon de France. Une ſi illuſtre origine mérite quelques recherches.

PREMIER DEGRÉ.

WELPH, Duc & Comte, de la Maiſon Agilolphingienne en Bavière.

L'ANONYME Aſtronome qui a écrit la vie de Louis-le-Débonnaire, dit que *Welph* ou *Welf* ou *Guelf*, étoit *très-noble*

(c) Rudolphus filius Conradi, nepos Hugonis Abbatis. . . provinciam inter Juram & Alpes Penninas occupat, & apud Sanctum-Mauricium, accitis ſecum quibuſdam primoribus & nonnullis Sacerdotibus, coronam ſibi impoſuit, Regemque ſe appellari juſſit. Chron. Regin. lib. II, ad an. 887 & 888, apud Piſtorium, inter Scriptor. rer. Germ. tom. I, pag. 62, 64.

Cap XXVI, p. 280, inter Script. histor. tom. II, edit. Quercet.

Comte (d). Thégan, contemporain de l'Empereur, lui donne le titre de *Duc* d'une très-noble race de Bavière, *Welfi Ducis qui erat de nobilissima stirpe Bavarorum;* & il dit que Judith sa fille étoit, par sa mère, du très-noble sang de Saxe, *quæ erat, ex parte matris, nobilissimi generis Saxonici.* Guelf eut de cette femme, à qui Eccard donne le nom de *Hegilawich*, & qu'il dit sœur d'Egbert, duc de Saxe, trois fils, *Éthicon*, *Conrad* & *Rodolphe*, outre *Judith* dont on vient de parler. On peut consulter sur les *Guelfes* l'anonyme Moine de Weingarten. Gabriel Bucelin, Religieux de la même abbaye *(e)*, a donné l'histoire de la Maison *Avilolfingienne*, ou *Agilolphingienne*, dont il est parlé dans l'ancienne loi des Bavarois *(f)*, & dont sortoit le duc Guelf.

Orig. Guelf. t. IV, p. 336.

Apud Leibnit. int. Script. rer. Brunsv. p. 781 — 797.

Au reste, la Maison des anciens *Guelfes* est à-peu-près comme celle des Witikind, l'origine commune des généalogies Allemandes. Les auteurs qui en ont le mieux écrit, sont Leibnitz, Eccard, Gruber & Scheidius; & leur collection a été imprimée à Hanovre en 1750 — 1753, en quatre volumes *in-fol.* Ces Savans font descendre la Maison des Guelfes, de *Welf*, duc des Squires, des Hérules, des Ruges & des Turcilinges, frère d'Odoacre roi d'Italie. Elle se partagea, dans le VIII.e siècle, en deux branches. *Adelbert*, comte de Bavière & fondateur de l'abbaye de *Tegernsée* vers 747, est la tige des marquis de Toscane & des comtes de Lucques. *Ruthard*, comte du duché d'*Alemannie*, frère puîné d'Adelbert, est l'auteur de la première branche des Guelfes de Souabe, ducs de Bavière, & des rois des deux Bourgognes.

De la plus ancienne branche, formée par Adelbert, descendoit *Azon II*, marquis de la Ligurie en 1050. Il épousa

(d) Vita Lud. Pii ad an. 919, inter Script. hist. Franc. edit. Quercet. pag. 300, Ann. Fuld. ad an. 819, p. 13, edit. Freher. Anonym. Weingart, *de Guelfis, p. 782, inter Script. rer. Brunsv* Leibnitz, *Origin Guelfic ...* Scheidii, *tom. II, p. 10 — 14.*

(e) Agilolfingicæ famil. principum Guelphorum deductio, p. 346 & seq. part II. Germaniæ, Topo-chrono-stemmato-graphicæ.

(f) Cette Loi portoit: *Dux verò, qui præest in populo, ille semper de genere Agilolfingorum fuit, & debet esse.* Originum ac Germanic. Antiquit. lib. auctore Herold. p. 93.

en premières nôces *Cunégonde*, héritière de la première branche des Guelfes, ducs de Bavière, qui reconnoiſſoit Ruthard pour auteur. De ce mariage deſcend la ſeconde branche des Guelfes qui a donné quatre ducs à la Bavière, & quatre à la Saxe, dont le dernier fut *Henri* dit *le Lion.*

Azon II épouſa en ſecondes nôces *Garſende*, fille de Robert *Guiſcard*, duc de la Pouille. De-là eſt ſortie la Maiſon des ducs de Ferrare & de Modène. Ce détail généalogique ſuffit pour donner une idée de l'illuſtre origine de Rodolphe I.er M. de Zur-Lauben ne remonte pas au-delà du duc Guelf, pour écarter pluſieurs objets qui pourroient faire perdre de vue l'objet principal.

SECOND DEGRÉ.

CONRAD I.er, dit l'Ancien, *comte de Paris & d'Auxerre, &c.*

HÉRIC, moine de S.t Germain d'Auxerre *(g)*, parle de *Conrad* fils de *Guelf*, en le nommant *l'ancien*, *Conradus major*, pour le diſtinguer d'un fils qui porta le même nom. Il lui donne auſſi le titre de *Prince*, le qualifie de *Collègue des Rois*, & dit que la munificence royale l'avoit élevé à des honneurs dignes de ſa haute naiſſance. Quoiqu'il ne s'explique point ſur la nature de ces honneurs, on eſt d'autant plus porté à croire qu'il veut parler des comtés de Paris & d'Auxerre, qu'on trouve dans la ſuite Conrad II ſon fils aîné, nommé *Comte d'Auxerre & de Paris*, & Hugues-l'*Abbé* ſon ſecond fils, qualifié *Duc de France*. Conrad I.er accompagna ſa ſœur Judith lorſqu'elle épouſa Louis-le-Débonnaire en 819, & peut avoir joui du comté d'Auxerre dès l'an 825, comme l'obſerve M. l'abbé Lebeuf *(h)*. Ce qui paroît certain à M. de Zur-Lauben, c'eſt que Conrad étoit comte d'Auxerre au plus tard après l'an 843.

(g) De miraculis S. Germani Autiſſ. lib. II, p. 556, dans la *Bibliot. du P. Labbe*, *t. I.* Scheidius, *Origin. Guelf. t. II, p. 19.*

(h) Mém. concernant l'Hiſt. eccl. & civ. d'Auxerre, *t. II, p. 26 & 31—32.*

Héric dit que ce Prince avoit épousé Adélaïde *(i)* dont la naissance égaloit celle de son mari. Bientôt après il exalte la piété & les vertus des deux époux. Il n'oublie pas de dire que Conrad avoit signalé sa bienfaisance envers différentes églises, sur-tout celle de S.[t] Germain d'Auxerre, à qui il avoit fait plusieurs dons. Il assure même que ce Comte guéri miraculeusement d'une fluxion sur un œil, contre laquelle avoit échoué toute la science des plus habiles Médecins, forma le projet de rebâtir l'église de S.[t] Germain d'Auxerre, & que l'ouvrage poussé avec vigueur, fut achevé en peu de temps. Leurs enfans, ajoute-t-il, héritèrent des vertus de leur père, sur-tout Hugues-l'Abbé, *nomine & officio Abbas*, dont il ne croyoit pas pouvoir dire assez de bien.

Un fragment d'un ancien manuscrit publié par le P. Labbe *(k)*, nous apprend en quoi consistoit l'augmentation faite à l'église d'Auxerre; c'est que Conrad fit bâtir les *cryptes* ou souterreins du côté de l'orient, & les fit couvrir d'un dôme, sous lequel on tranféra l'autel de l'endroit où il étoit placé auparavant. Le corps de S.[t] Germain fut aussi transféré dans ces *cryptes* le jour de l'Épiphanie 859, en présence du roi Charles-le-Chauve, selon le témoignage du moine Héric.

Lib. II, Mirac. S. Germ. c. 7 & 9.

La piété de Conrad I.[er] ne l'empêcha pas de desirer d'avoir en commande le prieuré de Lebraha *(l)* en Alsace; entreprise à laquelle s'opposèrent fortement les Pères du concile tenu à Verberie en 853 *(m)*. M. de Zur-Lauben pense que dès l'an

(i) Elle étoit fille de Hugues comte d'Alsace, & sœur d'Ermengarde femme de l'empereur Lothaire I.[er], elle épousa en secondes nôces Robert-le-Fort dont elle eut trois enfans. C'est le sentiment qu'adopte M. de Zur-Lauben avec M. Schoepflin. Néanmoins Scheidius ne pouvoit se persuader que la veuve de Conrad-l'Ancien eût épousé Robert-le-Fort.

(k) T. I, Bibl. MSS. p. 531. Voy. aussi l'Hist. ecc. & civ. d'Auxerre, par M. l'abbé Lebeuf, *t. II, p. 34.*

(l) Ce monastère est situé au village de *Leberau*, en françois *Lievre*, en basse Alsace. Il appartenoit dès l'an 774, à l'abbaye de Saint-Denys-en-France. Voy. D. Mabillon, *Annal. Bened. t. II, p. 180, 181.* D. Felib. *Hist. de l'abb. de S.[t] Denys. preuv. p. 30 & 38.* Schoepflin, *Alsat. illust. t. I, p. 722.*

(m) Conc. Lab. t. VIII, p. 100. Lebeuf, *ibid. t. II, p. 33.* Scheidius, *Orig. Guelf. t. II, p. 24, & prob. n. XII.*

849, Conrad étoit aussi comte de Paris. D. Mabillon a publié une charte datée dans cette ville, du 1.er avril de cette année; c'est une donation faite par un nommé *Brunard* à S.t Germain évèque de Paris, & confirmée par le comte Conrad. En 860, Louis roi de Germanie, Charles-le-Chauve & leur neveu Lothaire roi d'Austrasie, s'étant assemblés à Coblentz *(n)*, avec plusieurs Évèques & Grands de leurs États, firent enfin entr'eux la paix, las des maux qu'avoit causés leur division. A la tète des Seigneurs assemblés, paroît Conrad; c'est vraisemblablement, selon M. de Zur-Lauben, le comte de ce nom, oncle maternel de Charles-le-Chauve. On voit ensuite dans cette liste, le nom d'un autre Conrad, après celui de Hugues, probablement l'*Abbé*, & tous deux comme fils de Conrad comte de Paris & d'Auxerre.

L'annaliste de S.t Bertin n'est pas aussi favorable à la mémoire de Conrad Ier, que le moine Héric. Charles-le-Chauve, en 862, avoit rendu publiques les raisons qu'il avoit de se plaindre de Lothaire, qui venoit de répudier Thietberge sa femme, pour épouser sa concubine Waldrade. Ce procédé déplut à la fois & à Lothaire & à Louis de Germanie, & ces sentimens leur étoient inspirés par Conrad dont ils suivoient les conseils. A ce sujet, l'Annaliste *(o)* dépeint le Comte comme un homme qui à une hauteur dédaigneuse joignoit des talens nuisibles à lui-même & à beaucoup d'autres.

D. Mabillon rapporte, d'après un catalogue des Abbés de S.t Germain d'Auxerre, que le comte Conrad avoit été, en 846, Abbé de ce monastère, & qu'il y eut pour successeur son fils *Hugues*. Le temps de la mort de ce Seigneur seroit aisé à déterminer, si l'on pouvoit s'en rapporter au Nécrologe

Mabil. sæc. IV Bened. part. II, p. 576.

(n) Annal. Fuld. ad an. 860, p. 27, edit. Freheri. Annal. Pithæ. Recueil des hist. de Fr. par les Bénéd. *t. VII, p. 642 — 644.* Miræus, *rer. Belgic. Annal. p. 360 — 361.*

(o) Usi consilio præcipuè Hludowicus & Lotharius Chuonradi sui Consiliarii, Caroli autem avunculi, qui superciliosa, sed frivola, & nec sibi adeo nec pluribus proficua, more sueto, scientia nitebatur, ne innotescerentur populo causæ quas Carolus Lothario reputabat, &c. Ad an. 862. Recueil des hist. de France, t. VII, p. 80.

d'Auxerre cité par du Bouchet *(p)*, puisqu'elle y est fixée au 16 février 862. Il y est nommé *Conradus major.* Mais M. l'abbé Lebeuf qui a fait imprimer ce Nécrologe y lisoit au 22 mars, *obiit Conradus Comes*, sans indication d'année & sans aucune épithète personnelle.

Hist. eccl. & civ. d'Auxerre, t. II, p. 249.

Le comte d'Auxerre avoit épousé avec chaleur les intérêts de Charles-le-Chauve, dont il étoit oncle maternel, comme frère de Judith seconde femme de Louis-le-Débonnaire. Aussi durant les malheureuses divisions qui régnèrent entre le père & les enfans, partagea-t-il le sort de sa sœur. Lorsque Lothaire renferma dans un couvent Judith sa belle-mère, il fit raser Conrad & Rodolphe frères de cette Princesse, & les mit en Aquitaine, sous la garde de Pepin qui en étoit Roi.

L'histoire de Judith est trop connue pour qu'il soit nécessaire de suivre le détail dans lequel M. de Zur-Lauben entre à cet égard : celle de Rodolphe l'est un peu moins. Ce Comte étoit en 849 abbé de Jumièges, diocèse de Rouen, *Gemmeticensis monasterii Rector*, selon l'expression d'un acte rapporté par D. Mabillon. Il fut aussi abbé de *Centula* ou de S.[t] Riquier, diocèse d'Amiens, après la mort de l'abbé Louis, oncle paternel de Charles-le-Chauve. La chronique *(q)* de ce monastère en fait le plus grand éloge, & dit que le Roi, après l'avoir déterminé à accepter la dignité d'Abbé, lui persuada ensuite de se charger du gouvernement d'une province maritime. La chronique d'Adon nous apprend que Rodolphe étoit Conseiller de Charles-le-Chauve, & le premier Officier de son palais. Il mourut en 866, suivant l'Annaliste de S.[t] Bertin & la Chronique de Fleury *(r)*. Les moines de

Ann. Bened. t. II, p. 685, & in Append. p. 754.

Rec. des hist. de Fr. t. VII, p. 55.

(p) Du Bouchet, *hist. de la Maison de France, p. 181.* Duc d'Espernon, *orig. de la Maison de Fr. part. II, p. 100.* Le P. Jourdan, *Critique de l'origine de l'aug. Maison de Fr.* Le Gendre de S.[t] Aubin, *Antiq. de la Maison de Fr. p. 130 — 136.*

(q) Chron. Centul. lib. III, cap. 9, apud Dacher. t. II. Spicil. p. 316. Voyez aussi *t. IV, p. 498.* Recueil des hist. de Fr. *tome VIII, p. 539.* Scheidius, *orig. Guelf. t. II, p. 19, &c.*

(r) Pag. 304 Miscell. Baluz. t. II, & inter Script. Fr. Quercet. tom. III, p. 354.

S.t Riquier *(s)* ses contemporains, fixent sa mort au 6 de janvier.

Conrad I.er, son frère aîné, eut de son mariage avec Adélaïde, entr'autres enfans, 1.° *Conrad II*, ou le Jeune, dont on parlera bientôt; 2.° *Hugues-l'Abbé;* 3.° *Welphe*, en latin *Welfo, Welfus* & *Guelfo*. Quelques Modernes *(t)* ajoutent *Pétronille*, femme de Tertulle & mère d'*Ingelger* ou *Ingelram*, comte du Gâtinois, tige de la Maison des Plantagenètes, rois d'Angleterre.

HUGUES-L'ABBÉ. On lit dans la vie de Garnier, Prevôt de S.t Étienne de Dijon, mort en 1050, qu'il étoit frère d'Eude & de Robert, tous deux sacrés rois de France, l'un après l'autre. Ce recit fixe la leçon & le sens d'un mot abrégé *(Frs)* qu'on voit dans la chronique de S.t Benigne de Dijon, & dans une chronique MS. de l'abbaye de Bèze *(u)*, dont l'original se conserve à la Bibliothèque du Roi; de sorte que par ce moyen, ces pièces qui sont du même âge, se prêtent un secours mutuel, & s'accordent sur ce point. Mais il faut entendre qu'ils étoient frères utérins, parce qu'Adelaïde leur mère épousa en secondes nôces, vers l'an 864, Robert-le Fort, dont elle eut Eudes & Robert. Scheidius, qui a nié l'existence de ce second mariage, prétendoit qu'il falloit lire *fratris* au lieu de *Fratres*.

Perard, Rec. de pièces servant à l'hist. de Bourg. p. 125.

Spicileg. Achet t. I, p. 417.

Conrad II & Hugues étoient trop jeunes à la mort de leur père, pour lui succéder au comté d'Auxerre, qui fut donné à Robert-le-Fort; cependant celui-ci ayant été tué en 867, Hugues-l'Abbé lui succéda dans le gouvernement de Neustrie. Environ quatre ans auparavant, Lothaire, roi de Lorraine, avoit voulu le placer sur le siége de Cologne, d'où il avoit

(s) Dans une lettre qu'ils écrivent pour faire part de la mort de leur Abbé. *Voy.* Scheidius, *orig. Guelf. tom. II, prob. n. X.*

(t) Blondellus, *Geneal. Francicæ plenior assertio, t. II, p. 50.* Labbe, *Tables généal. page 108.* Chazot de Nantigny, *hist. gén. des Maisons souv. t. IV, p. 12.* Scheidius, *orig. Guelf. t. II, præf. p. 46 — 48.*

(u) Dominicy, *in Ansberti famil. rediv. part 1, c. 5,* Acher. *Spicil. t. I.* Mabill. *Annal. Bened. t. III, p. 130. 214, 259* *Origin. Guelf.* Schedii, *t. II. lib. IV, p. 34, 35.* D. Plancher, *hist. de Bourg. t. I, p. 231 — 233.*

chaſſé *Gonthier* qui s'oppoſoit à ſon mariage avec Waldrade; mais Hugues promu contre les règles canoniques, ne fut point ſacré, & Gonthier fut rétabli. Il avoit auſſi obtenu en 859, l'abbaye de S.t Bertin, qu'il rendit deux ans après à *Adélard* qui en avoit été dépoſſédé. On le vit depuis abbé de S.t Germain d'Auxerre, de S.t Quentin, de S.t Vaſt d'Arras & de Chaplies dans la contrée de Tonnerre. En 866, Charles-le-Chauve lui donna le comté d'Anjou, l'abbaye de S.t Martin de Tours, & d'autres abbayes. Les hiſtoriens du temps ont célébré les exploits de Hugues-l'Abbé contre les Normands, & les ſervices importans qu'il rendit à Louis-le-Begue & à ſes fils, enſuite à Charles-le-Gros. Déréglé dans ſa jeuneſſe, il réforma tellement ſes mœurs qu'il mérita les éloges de Réginon qui avoit blâmé ſa conduite paſſée.

Lebeuf, hiſt. d'Auxer. t. II, p. 41 & 251.

Ce Chroniqueur & Sigebert de Gemblours placent la mort de Hugues-l'Abbé à l'an 887, & le Nécrologe de la cathédrale d'Auxerre au 12 de mai. Il fut enterré dans cette égliſe. L'auteur de l'hiſtoire des comtes d'Anjou, *Geſta comitum Adegavenſium*, lui a donné le titre de *duc de Bourgogne*, qui ne lui a jamais appartenu, comme D. Plancher l'a fort bien prouvé. Le pape Jean VIII, dans une lettre qu'il lui adreſſa, lui donne le titre de *Prince de race royale.*

Hiſt. de Bourg. tom. I, liv. V, p. 231--232.

Scheid. Orig. Guelf. tom. II, probat. p. 97, & Concil. Lab. t. IX, p. 95.

Indépendamment des liens d'affinité qui uniſſoient la Maiſon des Carlovingiens à celle de Hugues-l'Abbé, la race Agilolfingienne, d'où ſortoient les aïeux paternels de Hugues, étoit, ſuivant pluſieurs auteurs modernes, la même que celle de Taſſillon II, duc de Bavière, que Charlemagne fit enfermer en 788, dans l'abbaye de Jumiège, & dont les ancêtres régnoient dans la Bavière depuis l'an 456. Cette origine juſtifioit le titre que le pape Jean VIII donnoit à Hugues-l'Abbé.

WELPHE fut nommé en 864, abbé de *Centula* ou de S.t Riquier. La chronique *(x)* de ce monaſtère le repréſente

(x) Apud Acher. t. IV, Spicileg. Rec. des hiſt. de Fr. par les Bénédict. *t. VIII, p. 273.* Mabillon, *Ann. Ben. t. III, p. 109.* Scheid. *Orig. Guelf. t. II, p. 26, 91, 92.*

comme

comme un ſaint perſonnage de *ſang royal*, & rapporte un diplome dans lequel Louis-le-Begue donnoit à *Welphe* ou *Guelf*, le titre de *conſanguineus noſter*. La chronique de Sens *(y)* nous apprend que *Welphe* fut auſſi abbé de S.[te] Colombe de Sens; que mort en 881, il fut enterré dans l'égliſe de ce monaſtère, & qu'il eut pour ſucceſſeur dans la même dignité, ſon frère Conrad qui mourut auſſi la même année. Welphe fut un des Abbés choiſis par Charles-le-Chauve pour former le Conſeil de ſon fils Louis-le-Begue.

Capit. Cariſiac. an. 877.

TROISIÈME DEGRÉ.

CONRAD II, dit le Jeune, *comte de Paris & d'Auxerre, duc des pays ſitués entre le mont Jura & les Alpes Rhétiques, abbé de S.[t] Germain d'Auxerre, &c.*

CONRAD *le Jeune* avoit ſuccédé à ſon père dans le comté d'Auxerre; mais pour le punir d'avoir pris le parti de Lothaire roi de Lorraine, Charles-le-Chauve le priva de toutes les charges qu'il poſſédoit, & confiſqua tout ſon domaine. Il en fut dédommagé par le comté ou duché de la *Rhétie*, ou de la partie de la Suiſſe entre le mont Jura & les Alpes Rhétiques. Il faut remonter à l'origine de ces évènemens.

Thietberge ou Theutberge, fille de Boſon, que Lothaire, frère de l'empereur Louis II, & neveu par ſa mère de Conrad *l'Ancien*, avoit épouſée en 856, étoit ſœur de *Hugbert* ou *Hubert*, *Clerc marié*, abbé de S.[t] Martin de Tours, & ſujet du roi Charles-le-Chauve. Trois ans après ce mariage, c'eſt-à-dire en 859 *(z)*, Lothaire donna à ſon beau-frère *Hugbert* le gouvernement du pays ſitué entre le mont Jura & le mont Jou ou le Grand-Saint-Bernard. La paſſion du roi de

(y) Ad an. 881. Mabill. *Annal. Ben. T. III, p. 232.* Scheid. *Orig. Guelf. T. II, p. 29.*

(z) Regino, *ad an. 856 & 859.* Alberic, *Monac. Trium-font. chronic. ad an. 862.* S.[t] Marc, *Abr. de l'hiſt. d'Ital. T. II, p. 513, &c.*

Lorraine pour Waldrade *(a)*, avoit précédé son mariage avec Thietberge, & subsista encore après avec tant de violence qu'il prit le parti de rompre des liens sacrés qui lui étoient devenus insupportables. Dès l'année 861, il fit accuser sa femme légitime de plusieurs crimes, & quoique, suivant l'usage superstitieux du temps, elle se fût purgée par l'épreuve de l'eau chaude, il la confina dans un monastère. Thietberge trouva le moyen d'en sortir, & se réfugia chez son frère *Hugbert*, avec lequel on l'accusoit d'avoir eu un commerce incestueux. On publioit qu'elle avoit fait elle-même l'aveu de ce crime; mais ce qui donnoit sans doute plus de poids à l'accusation dans l'esprit du peuple, c'est la vie déréglée de son frère Hugbert. Les historiens du temps le peignent avec les traits les plus odieux. Ses rapines, ses excès, ses violences sont décrits dans une lettre que le pape Benoît III *(b)* adressa, vers l'an 856, aux Évêques du royaume de Charles-le-Chauve. On lui reproche sur-tout d'avoir envahi le monastère d'Agaune ou de S.[t] Maurice en Vallais, & celui de Luxeu en Bourgogne. Réginon & l'annaliste de Metz lui donnent l'épithète d'*Acephale*, & voici la raison qu'ils en allèguent, *quia fuit Clericus conjugatus, ac proinde clericatûs regulis minimè addictus.* Il possédoit aussi, lorsqu'il mourut, l'abbaye de S.[t] Martin de Tours, selon l'annaliste de S.[t] Bertin *(c)*.

Quelque temps après que Lothaire eut épousé Waldrade, Hugbert résolu de soutenir les droits de sa sœur, leva l'étendard de la révolte, & ayant ramassé une troupe nombreuse de

(a) Elle étoit nièce de Gonthier archevêque de Cologne. Ce Prélat, Thietgaut archevêque de Mayence, & quelques autres Évêques, favorisèrent la passion de Lothaire. Ils séduisirent les Nonces du pape Nicolas I.[er], & de concert avec eux, dans un concile tenu à Metz, déclarèrent légitimes, & la répudiation de Thietberge, & le mariage de Waldrade. Le Pape, en 863, condamna dans un concile tenu à Rome, tout ce qui s'étoit fait dans celui de Metz, & excommunia les archevêques de Mayence & de Cologne.

(b) Tom. VIII, Concil. Lab. p. 233. Rec. des hist. de Fr. par les Bénéd. *t. VII, p. 384.*

(c) Ad an. 864, p. 222, edit. Querc. Voy. sur cet Hubert, *Alberici Chron. ad an. 865, p. 193. edit.* Leibnit. Mabill. *Ann. Bened. t. II,* Folcuin, *de Gest. Abbat. Lobiens. Apud Acher. Spicil. tom. VI.* Regino, *&c.*

brigands, il tua ou chassa les vassaux du Roi qui possédoient des terres dans le voisinage de son gouvernement, & distribua leurs biens à ses partisans. Réginon ajoute que Lothaire, à la tête de ses troupes, tenta sans succès, à trois reprises différentes, de le réduire, parce que le rebelle trouvoit un asile inaccessible dans les défilés entre le mont Jura & les Alpes Pennines.

Conrad II, à qui Lothaire avoit donné le gouvernement de cette contrée, fut plus heureux; il attaqua Hugbert, & le tua près du château d'Orbe dans le pays de Vaud. L'annaliste de Metz & Réginon placent cet évènement à l'an 866; mais l'annaliste de S.t Bertin fixe la mort d'Hugbert à l'année 864. Thietberge chercha dès-lors un asile auprès de Charles-le-Chauve qui lui donna l'abbaye d'Avenai. Il existe un diplome du 24 novembre *(d)*, la douzième année du règne de Lothaire, indiction première, c'est-à-dire de l'an 868, par lequel ce Prince donne à Thietberge, *dilectissimæ conjugi nostræ*, des biens à lui appartenans, *res nostræ proprietatis*, dans les cantons de Grenoble, Belley, Maurienne, Genève, Lausane & Lyon, & en outre toutes les terres de défunt son frère l'Abbé Hubert, sur qui elles avoient été confisquées.

Conrad II ne tarda pas à rentrer en grâce auprès de Charles-le-Chauve, à quoi sans doute contribuèrent les bons offices que lui rendit son frère Hugues-l'Abbé. Ce Prince l'envoya, en 876, avec d'autres Seigneurs, pour conclure un traité avec les Normands qui infestoient les bords de la Seine. On voit en 879, Conrad *comte de Paris;* c'est le titre que lui donnent les annales de S.t Bertin. M. de Zur-Lauben ne sait s'il doit lui appliquer l'endroit du testament de Charles-le-Chauve *(e)*, qui parmi les exécuteurs de ses dernières volontés, désignoit en 877, le comte Conrad avec Hugues-l'Abbé.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Louis-le-Begue, en 879, l'ingratitude de Conrad éclata de nouveau. Gozlin,

(d) Murator. *Antiq. Ital. t. II, p. 122. Orig. Guelf.* Scheidii, *t. II, prob. n. XV, p. 92.*

(e) Capitul. Baluz. *t. II, p. 264, 265.* Du Chesne, *Rec. des hist. de Fr. t. II, p. 461—466.*

abbé de S.t Germain-des-Prés, qui connoiſſoit l'eſprit remuant du Comte, n'eut pas de peine à l'entraîner dans ſa révolte contre les fils de ce Prince. Ils n'oublièrent rien l'un & l'autre, pour perſuader aux Évèques, aux Abbés & aux Grands du royaume de s'attacher à Louis roi de Saxe ou de la France orientale, ſecond fils de Louis-le-Germanique. C'eſt alors que Hugues-l'Abbé ſignala ſon attachement pour Louis III & Carloman à qui on conteſtoit la légitimité de leur naiſſance; & après avoir déconcerté par ſon courage & par ſa prudence, les projets des Confédérés, il vint à bout de réconcilier le roi de la France orientale avec ſes couſins.

On a vu précédemment que Conrad ſuccéda en 881 à ſon frère *Welphe,* dans l'abbaye de S.te Colombe de Sens, & qu'il mourut la même année. Il eut pour ſucceſſeur ſon autre frère Hugues-l'Abbé; mais Eudes, fils de Robert-le-Fort, qui étoit auſſi ſon frère utérin, le remplaça dans le comté de Paris. Eccard a ignoré le nom de la femme du comte Conrad; on voit par quelques titres qu'elle s'appeloit *Valdrada* ou *Valvarda:* il paroît que c'eſt tout ce qu'on en ſait.

Lebeuf, Hiſt. d'Aux. t. II, preuv. n. VII & VIII.

Quant à ſes fils, Réginon nomme Rodolphe, premier roi de la Bourgogne Trans-jurane; mais Rodolphe lui-même nous apprend qu'il avoit une ſœur nommée *Adelaïde.* Dans un acte daté du 10 juin de l'an 888 *(f),* il lui donne l'abbaye c'eſt-à-dire les revenus de l'abbaye de Romain-Moutier dans le pays de Vaud.

Adelaïde étoit en 923 veuve de Richard, duc & marquis de Bourgogne *(g),* comte d'Auxerre, & *Abba-comes* de Saint-Simphorien. Elle vivoit encore en 928; & cette année *(h),* elle donna, du conſentement de ſon neveu Rodolphe II,

(f) André Ducheſne, *Bibliot. Cluniac. p. 72, in notis.* Mabillon, *Appendix Annal. Ben. t. III, p. 32 & 269.* Duc d'Épernon, *Orig. de la troiſieme race des Rois de Fr. 2.e part. p. 193 — 195. Orig. Guelf. t. II, p. 27, & prob. n. XXIV, p. 103.*

(g) Duc d'Épernon, *ib. p. 189 — 205. Orig. Guelf. ib. p. 205 — 217.*

(h) Orig. Guelf. ib. n. XXV, p. 104 — 106. Mabil. *Annal. Ben. ad an. 930; & Acta Ord. S. Ben. ſæc. V, p. 135 & ſuiv.* D. Plancher, *Hiſt. de Bourg. t. I, p. 236 & 237.* André Ducheſne, *Hiſt. de Bourg. p. 210.*

roi de la Bourgogne Trans-jurane, le monastère de Romain-Moutier aux moines de Cluni : ses fils, Hugues & Boson, approuvèrent cette donation. Leur aîné Rodolf ou Raoul, duc de Bourgogne, avoit été élu & couronné roi de France en 923. Hugues dit *le Noir*, fut duc & marquis de la basse Bourgogne. Boson perdit la vie au siége de Saint-Quentin en 935.

Blondel & Gundling ont prétendu que Conrad, comte de Paris, étoit différent du père de Rodolphe premier roi de la Bourgogne Trans-jurane; mais ils ont été solidement réfutés par Eccard, au jugement de M. de Zur-Lauben.

Orig. Guelf. t. II, p. 30 & 31.

QUATRIÈME DEGRÉ.

RODOLPHE ou *RODOLF, Comte & Marquis, premier Roi de la Bourgogne Trans-jurane.*

IL fut couronné en 888, à Saint-Maurice en Vallais, où il avoit le titre d'*Abba-comes*, comme on le voit par un titre que rapporte Muratori *(i)*. Par cet acte, il accorde à la reine Ingelberge, sa vie durant, deux terres qui dans le royaume de Toscane dépendoient du monastère d'Agaune ou de Saint-Maurice. M. de Zur-Lauben conjecture que cette Reine est la femme de l'empereur Louis II, mère d'Hermengarde qui épousa Boson roi de Provence.

On voit dans le cartulaire de Lausane, un acte daté du 13 août 886, par lequel *le Seigneur Rôdolf, Comte & illustre Marquis*, investit Jérôme évêque de Lausane, & son Chapitre, de la possession de l'église de Saint-Prez. Ce lieu renommé pour ses vins, portoit anciennement le nom de *Basuges*, jusqu'à ce qu'il prit celui de *Saint-Protais (k)*, évêque d'Avanche, qui vivoit en 501.

Fol. 66.

On voit aussi dans le même Cartulaire, un acte de la même

Ibid.

(i) *Antiq. Ital. tom. III, p. 156.* Scheidius, *Orig. Guelf. t. II, p. 36; & prob. 101 — 102.*

(k) En patois du pays de Vaud, *Saint-Protais* se prononce *Saint-Prez.*

année, consenti & signé par Rodolf; c'est une donation qu'un nommé *Réginold* fait à l'église de Lausane, de biens propres qu'il tenoit de la libéralité de l'empereur Charles-le-Gros, & qui étoient situés dans le canton de Lausane ou de Vaud: l'église de Saint-Prez en faisoit partie.

Ibid. 17. Enfin on lit dans ce Cartulaire, un autre acte de 896, par lequel le comte *Gerlandus* & sa femme font à l'église de Lausane des donations pour le repos de leur ame, ainsi que pour le *Seigneur (Senior) Comte* Conrad *de bonne mémoire*, leur bienfaiteur, & pour le *très-glorieux Roi* Rodolf. Ces trois actes n'ont point encore été imprimés. Le comte Conrad dont il est parlé dans la dernière de ces chartes, ne peut être que le père de Rodolf. « *Senior*, dit M. de Zur-Lauben, est » un titre de suseraineté qu'on donnoit alors aux Rois, aux Ducs, aux Comtes & aux Marquis ». On sait qu'en France, en Allemagne & en Italie, le titre de *Marquis* se donnoit aux Gouverneurs des provinces frontières, ce mot étant dérivé du tudesque *mark* qui signifie encore aujourd'hui *borne, limite.*

M. le baron de Zur-Lauben conclut de ces recherches, que Rodolf, premier roi de la Bourgogne Trans-jurane, étoit d'une Maison dont l'origine remontoit à des temps fort reculés, & dont le lustre égaloit celui des premières Maisons de l'Europe.

OBSERVATIONS

SUR

PLUSIEURS MONUMENS DE L'ANTIQUITÉ,

sur-tout du moyen âge.

LES différens voyages que M. le baron de Zur-Lauben a faits en France, en Allemagne & en Suisse, ont été en quelque sorte des voyages littéraires; ou du moins si les Lettres n'en ont pas été l'unique motif, elles en ont partagé le fruit. Par-tout il a porté cet esprit avide de connoissances, cet œil exercé & curieux qui se trouvent si rarement dans les voyageurs. Il a communiqué à la Compagnie plusieurs observations qu'il a été à portée de faire sur des inscriptions, sur des manuscrits, sur des monumens & des chartes du moyen âge. Nous présenterons les principales par articles séparés, parce qu'elles roulent sur des objets différens.

Mai 1769.

En 1768 & 1769.

ARTICLE I.

AU milieu du chœur de l'église du Chapitre de Limbourg, dédiée à S.t George, est un tombeau de pierre où l'on voit la figure du fondateur. Il est couché, sans barbe, les cheveux courts, sur la tête un bonnet assez semblable au casque des Dragons d'aujourd'hui, couvert d'une robe brodée par le bas, un sceptre non-fleurdelisé dans la main droite, au cou deux chaînes qui descendent le long du corps. On lit autour du tombeau, en caractères du X.e siècle:

CLAVDITVR HOC TVMVLO PER QVEM NVNC SERVITVS ISTO
EST CELEBRIS TEMPLO SIT LAVS ET GLORIA CHRISTO.
CONRADVS D. S. I. H. E. R. IN P.

M. de Honteim[a] & avant lui le P. Brower[b] ont rapporté cette inſcription de la manière ſuivante,

Hic jacet in tumulo Dux per quem ſervitus iſto
Fit celebris templo, laus, virtus, gloria Chriſto.

en omettant ce que M. le baron de Zur-Lauben a lû à la fin de l'épitaphe. M. de Honteim a tiré d'une table contenant les principaux anniverſaires de l'égliſe, & placée dans le chœur, ces paroles: *Hodie (VIII julii) anniverſarium Ducis Conradi, fundatoris hujus eccleſiæ.* D'autre part, le P. Brower a cité le Nécrologe de la même égliſe, qui fixe à un autre jour la mort du fondateur: *II. kal. julii obiit... Conradus primus fundator eccleſiæ in Lintburg.* Sur quoi il n'y a que deux partis à prendre, ou de dire qu'il y a erreur au moins dans l'un ou l'autre de ces monumens hiſtoriques, ou que le jour de l'anniverſaire n'étoit pas le même que celui de la mort du fondateur.

Brower a cru que la figure dont il s'agit, repréſentoit Conrad I.er, roi de Germanie, & que le tombeau étoit un cénotaphe qui contenoit ou ſes entrailles, ou une partie de ſes dépouilles, & qu'on lui avoit élevé en mémoire ou de ſa libéralité, ou des obsèques qu'on lui avoit faits, le reſte de ſon corps ayant été tranſporté à Fulde.

On pourroit appuyer l'opinion de Brower du témoignage de Ditmar, qui parle de funérailles faites à Limbourg au roi Conrad, *exequiis in Limburg peractis*, ſi Léibnitz n'avoit pas averti qu'il falloit lire *Wiliniburg* au lieu de *Limburg;* & cette correction s'accorde avec le récit de l'annaliſte Saxon, qui néanmoins ſe trompe lorſqu'il aſſure que Conrad I.er fut enterré à *Weilbourg.* C'eſt la remarque du ſavant Eccard: ce Prince eut ſa ſépulture dans l'abbaye de Fulde, & mourut en 918, ſelon Réginon.

M. le baron de Zur-Lauben n'a point vu dans l'inſcription le titre de *Duc* que le P. Brower donne au fondateur de l'égliſe de Limbourg, & que lui avoit auſſi donné avant lui la table des anniverſaires. Auſſi croit-il que le Conrad dont il s'agit, eſt le comte de *Lohngau* fils d'Éberhard. Il ſe fonde ſur

[a] *Hist. Trevir. diplom. & pragm. auctore J. [illegible] ab Hontheim, t. I, p. 258.*

[b] *Annal. Trevir. Leod. 1671, t. I, p. 447, ad an. 919.*

Ibid. p. 454, ad an. 940.

Inter Script. rer. Brunſv. t. 325.

Ad an. 919, int. Script. medii ævi, edit. ab Eccard, t. I, p. 244.

Comm. de reb. Franciæ orient. t. II, l. XXXIII, p. 861.

Pag. 73, edit. Pistor.

ſur un diplome de Louis IV, le dernier roi de Germanie, de la race mâle des Carlovingiens, daté de Francfort le 10 février 909, indiction XIII, par lequel ce Prince cède en propriété perpétuelle à ſon cher comte Conrad, fils d'Éberhard, & dans le comté du même Conrad, au canton appelé *Logenahe*, la terre de *Brechène*, avec toutes ſes dépendances, & avec la permiſſion d'en doter la *baſilique* que le Comte entreprenoit de bâtir au mont *Lintburck: Securam teneat poteſtatem baſilicam dotandi, quam exſtruere nititur in monte quodam Lintburck vocato, in Logenahe.*

De Hontheim. hiſt. Trev. t. I, p. 258. 259. Brower. Ann. Trev. ibidem, p. 445.

Il y a encore aujourd'hui dans le *Lohngau*, qui ſans doute tire ſon nom de la rivière de *Lohn* ou *Lahn*, deux villages nommés *Brechen;* celui d'en haut dont l'égliſe de Limbourg jouit encore, & celui d'en bas, tous deux appartenans à l'électeur de Trèves; & le chapitre de S.t George de Limbourg y a des revenus, mais moins dans le ſecond que dans le premier. Quant à *Lintburck,* aujourd'hui *Limbourg,* M. de Zur-Lauben penſe que cette ville tire ſon nom du ruiſſeau *Linter* ou *Linterbach*, qui arroſe le pied de la montagne ſur laquelle eſt placée l'égliſe, & va ſe jeter dans le *Lahn.*

Les fils d'*Éberhard,* après la mort de leur père, en 902, furent, avec leur mère & leur oncle Rodolphe évêque de Wirzbourg, chaſſés de toutes leurs terres par *Adalbert,* comte de Bamberg, qui les dépouilla de tous les honneurs que le roi de Germanie leur avoit accordés; mais ils furent rétablis, après que Louis IV, en 905, eut fait trancher la tête au comte Adalbert, pour le punir de ſa rébellion & de ſes déprédations.

Voy. *Reginon; ad an. 903, p. 72, ed. Piſt.*

Le comte Conrad eut le titre de *Sage*, ſelon le témoignage des hiſtoriens *(a)*, & rendit en 939 de grands ſervices à Otton I.er, roi de Germanie, depuis Empereur, dans la guerre

(a) Voy. le Continuat. de Regin. *p. 77, ejuſd. edit.* Liutprand, *l. IV, c. X, p. 134, edit. Ruberi.* L'Annaliſte Saxon, *ad an. 939, p. 266, edit. Eccardi.* La Chronique de S.t Pantaléon, *int. Scriptores med. ævi.* Eccard, *tom. I, p. 886, 888, 894.*

que ce dernier eut à soutenir contre *Éberhard*, duc de Franconie, cousin germain *(b)* de Conrad, du côté paternel.

M. de Zur-Lauben fait usage de cette épithète pour l'explication des lettres initiales de l'inscription, omises par Brower & de Honteim. Elles signifient, selon lui, *Conradus dictus sapiens, fundator hujus ecclesiæ. Requiescat in pace.* Cette explication est ingénieuse. D'autres, pour suivre le goût des anciennes inscriptions, auroient cru que les lettres *D. S.* signifient *de suo.*

Ce Conrad a encore été nommé *Cunon* & surnommé *Churzibolt.* Voici comment s'exprime à son sujet Ekkehard le jeune *(c)*, moine de S.t Gall: *Chuono quidem regii sanguinis Churzibolt (vel Churizibolt) a brevitate cognominatus.* Dans l'ancien tudesque, dit M. de Zur-Lauben, *Cunon* étoit la même chose que *Chunrad*, ou *Conrad*, & *Kurtz* en allemand signifie de *courte taille;* ainsi le père de Charlemagne fut nommé *Pepin-le-Bref.* Il ajoute que *Bolt* peut être la racine de *Bilt*, figure. Le continateur de Réginon donne au comte Conrad, fils d'Éberhard, le surnom de *Curcipoldus*, sans expliquer la raison de cette dénomination. On trouve dans le glossaire de Du Cange, *curcinbaldus, curceboldus, curcimbaldus, curciboldus, cortiballus, cortibaldus, cortibaudus*, pour désigner la tunique courte ou dalmatique des Diacres, appelée *courtibault* dans la langue vulgaire du Berri. *Cunon* ou *Conrad* étoit de race royale, suivant le moine Ekkehard, parce qu'il étoit de la même Maison que Conrad le roi de Germanie, qui du côté des femmes descendoit de Charlemagne.

Le P. Brower[a], M. Mascov[b] & M. de Saint-Marc[c] ont confondu Conrad duc de Lorraine en 943, mort en 955, avec le comte de Lohngau, dit *le Sage*, qui mourut en 948. Le premier eut un fils nommé *Otton*, qui fut duc de Carinthie & marquis de Vérone; le second n'eut point d'enfans, & ne

[a] *Ann. Trev. ibid. p. 455.*
[b] *Comment. de reb. imp. Rom. Ger. a Conr. I, &c. lib. II, p. 41 & 67.*
[c] *Abr. chron. de l'hist. génér. d'Italie, t. II, pag. 791 & 793.*

(b) Voy. la Differt. généal. de Koeler sur la Maison impériale de Franconie, réimprimée en latin, à Altorff en 1747, *in-4.°*

(c) De casibus S. Galli, cap. V, p. 29, apud Goldast. t. I, int. Script. rer. Alaman.

ſut même jamais marié; auſſi rien de plus étrange que l'averſion naturelle qu'il avoit pour le ſexe, au rapport du moine de S.t Gall : *Mulieres ille & mala arborum naturali ſibi quodam odio adeo execratus eſt, ut ubi in itinere utrumvis inveniret, manſionem facere nollet.*

ARTICLE II.

Sur Mercure Marunus.

On a ſouvent découvert & on découvre encore des monumens qui confirment le témoignage de Jules-Céſar & de Tacite, touchant le culte particulier que les Gaulois & les Germains rendoient à Mercure. Les noms ſeuls de *Hermesbuhel (Hermetis collis)* colline ſur laquelle eſt bâti un des fauxbourgs de la ville de Soleure, & de *Hermetſchwys (Hermetis villa)* abbaye de Bénédictines voiſine de Bremgarten, atteſtent la vénération des Helvétiens pour cette divinité. On découvrit, il y a quelques années, à Baden en Argeu, une pierre transférée *(d)* depuis dans la bibliothèque publique de Zurich, ſur laquelle on lit cette inſcription fort mutilée :

P. . . . . .
MERCVRIO. . . .
MARVNO . . . .
. . . . NS.
P. M. . . . RP.
. . . .
. . . .
. . . . NR
. . . .

M. Ott *(e)* de Zurich, qui rapporte cette inſcription, n'a

(d) Bluntſchli, *Memorabilia Tigur. Zurich, 1742, pages 11 & 12,* en allemand.

(e) Obſerv. ſur les Antiquités découvertes à Cloten, en 1724, dans le Canton de Zurich, *p. 32,* en allemand.

pu expliquer le mot *Marunus.* M. de Zur-Lauben propose une conjecture.

On sait 1.° que Mercure étoit révéré comme le Dieu tutélaire des voyageurs; 2.° que le passage des Alpes pour aller des Gaules en Italie, a toujours été réputé difficile & même dangereux; 3.° que les habitans des Alpes qui portent les passans à travers ces montagnes couvertes de neiges & de glaces perpétuelles, étoient nommés en latin *Marones* ou *Marruni.* L'auteur de la vie d'Odon abbé de Clugni, fait venir ce mot d'une province septentrionale du même nom: *Arbitror ex Marroneâ aquilonari provinciâ illud nomen traxisse originem.* La chronique de S.t Trudon, parlant des Marons, dit, *Marones appellantur viarum præmonstratores.* Voilà précisément un des attributs de Mercure chez les Gaulois, suivant le témoignage de Jules-César: *hunc viarum atque itinerum Ducem, &c.*

Du Cange, Gloss. voce Marones.

Lib. XII.

De Bel. Gall. lib. VI.

Il y a donc lieu de croire que Mercure révéré comme la divinité tutélaire des voyageurs, par les Marons, & dans les montagnes qu'ils habitoient, en a reçu la dénomination de *Marunus*, comme on le voit avec l'épithète d'*Arvernus* dans les inscriptions de Gruter.

ARTICLE III.

Sur une Traduction allemande d'Onosander.

M. DE ZUR-LAUBEN qui publia en 1757, à Paris, une Traduction françoise d'Onosander, en découvrit en 1760 une allemande dans la bibliothèque de Francfort sur le Mein, imprimée à Mayence chez Yvo Schoeffer, le 16 mars 1532, un volume *in-fol.* orné de figures. Le titre traduit sur l'allemand porte: *Les quatre livres de Sextus Julius Frontin, homme consulaire, des bons conseils & actions valeureuses des grands Capitaines. Onexander, de la conduite militaire & des conseils des Capitaines les plus expérimentés, leçons qu'étudia dans sa jeunesse l'empereur Maximilien, & que l'un de ses Conseillers de guerre, très-distingué, lui offrit.*

M. de Zur-Lauben a remarqué dans cette traduction allemande, un chapitre entier qu'il n'a vu ni dans les éditions du texte grec, ni dans aucune version de ce Tacticien. Il y est parlé *des Athéniens, des Lacédémoniens & des Macédoniens, peuples très-versés dans l'art de combattre.*

Le dernier chapitre de cette traduction en allemand, a pour titre: *En combien de formes se fait l'ordre de bataille, & comment celui qui est inférieur en force & en nombre de combattans, peut obtenir la victoire.* M. Schwebel, professeur de Nuremberg, ignoroit l'existence de cette traduction & du chapitre qu'on ne trouve dans aucune autre édition, lorsqu'il publia dans cette ville, en 1762, une édition grecque d'Onosander sur plusieurs manuscrits, avec des planches & de savantes notes. On imagine assez quelle dut être sa surprise lorsque M. de Zur-Lauben l'instruisit de ces particularités.

ARTICLE IV.

Traduction françoise de Valère-Maxime.

PARMI quelques manuscrits conservés dans l'abbaye de Rhinau en Suisse, ordre de S.t Benoît, M. de Zur-Lauben remarqua en 1765, une traduction françoise de Valère-Maxime, entièrement écrite sur papier, à l'exception du commencement & de quelques feuilles du milieu qui sont de parchemin. Elle est en deux volumes *in-fol.* On y voit des peintures qui ne sont point désagréables, & dont les couleurs vives sont très-bien conservées. A la page 37 V.° du second volume, on lit:

N.° CCLXII & CCLXIII.

Par layde divine sans laquelle nulle chose nest droitement commencee ne proffitablement continuee ne menee a fin est la translacion de Valere le Grant terminee laquelle chose commenca tres reverend Maistre Simon de Hesdin (f) maistre en Theologie Religieux des

(f) Comme Charles V aimoit les Lettres, on vit paroître plusieurs traductions sous son règne. « Ce fut par » son ordre que Simon de Hesdin traduisit Valere-Maxime », comme l'a remarqué M. Falconnet, *tome VII* de ces *Mémoires, hist. p. 295.* Mais il paroît que Simon de Hesdin ne traduisit que les sept premiers livres de Valère-Maxime, & que le reste fut traduit par Nicolle de Gonnesse.

Hospitaliers de Saint Jehan de Jherusalem qui poursuiuuy jusques au vij livre ou chapitre des Stratagemes & la laissa tout de la en avant jusques en la fin du livre, je Nicolle de Gonnesse Maistre es Ars & en Theologie ay poursuivy ladite translacion au moins mal que jay peu, & ne doulte point que mon stile de translater nest si bel ne si parfait comme est celui de devant mais je prie a ceulx qui le liront qui me le pardonnent, car je ne suis mie si expert es histoires comme il estoit, & fut finee cette translacion lan mil iiij^c & ung la veille de Saint Michiel Arcangel. Explicit.

Cette traduction en rappelle à M. de Zur-Lauben une autre aussi manuscrite & françoise, du même auteur latin, qu'il vit en 1762, à Louvain, dans la bibliothèque des Jésuites. Elle est aussi en deux volumes *in-fol.* dédiée à un roi de France du nom de *Charles*, & ornée de figures à la tête de chaque chapitre. Le caractère lui parut du XIVe siècle; mais c'est tout ce que sa mémoire lui fournit à cet égard. La Bibliothèque du Roi conserve aussi plusieurs traductions françoises MSS. de Valère-Maxime, ornées de figures, & en caractères du même siècle.

ARTICLE V.

Sur un Titre original de 913.

CE titre se conserve depuis plusieurs siècles dans les archives de la Maison de Salis, dont le dépôt est au château de Soglio voisin du château de Castellazzo. Il est en parchemin de cinq pouces cinq lignes de hauteur sur huit pouces de largeur, d'une écriture que M. de Zur-Lauben juge être du commencement du Xe siècle, par la comparaison qu'il en a faite. Comme cette pièce a souffert de l'injure des temps, M. de Zur-Lauben a eu de la peine à la déchiffrer en entier; néanmoins il en est venu à bout, à la réserve de deux ou trois mots presque entièrement effacés. La planche ci-jointe en présente la copie figurée, avec la forme des caractères. En voici la teneur :

Divina propitiante Clementia Hatto Arcipresul Moguntinus

Moguntinus Dum Italicarꝝ
nsi possessores Frodulphus & Andreas
ergissimi regis in Italicas partes itinere
aeriter exceperunt & in eorꝝ eas-
jus quoque regium pro curtilib' pra-
e novem solidorum solutione pres-
ibus hunc exinde Fidelitatis testi-
stibus quorum hic signa continentur

alis scripsi & subscripsi
ecundo regnante domino nostro Chuonrado

Divina propitiante clemencia Hatto arcipresul Moguntinus. Dum salicarr terrarr in valle que vocatur pergallia in pago parciensi possessores rodulphus & andreas liberr codicionis viri nos jussu domini nri Chuonradi largissimi regis in Italicas partes itinere properantes non tantum in ipso septimi montis culmine alacriter exceperint & in eorr castellum cui nomen Castellacium comiter perduxerint sed jus quoque regium pro curtilib' pratis silvis alpibus salici juris que regia possedere largitate novem solidorum solutione prestiterint nos viris clemenciam regiam optime promerentibus hunc eximie fidelitatis testimonium largiri decrevimus. Actum in villa sol ..coram testibus quorum hic signa continentur

signum gvidonis presbiteri

signum utonis

signum Andree

signum Aluici

. go. taque ...... g ... cum jussione . omini arcipresulis scripsi & subscripsi notavi diem x mensis augusti indictione prima anno vero secundo regnante domino nostro Chuonrado rege invictissimo

dum Salicarum terrarum in valle que vocatur Pergallia in pago Raicensi possessores Ruodulphus & Andreas libere condicionis viri nos jussu Domini nostri Chuonradi largissimi regis in Italicas partes itinere properantes non tantum in ipso septimi montis culmine alacriter exceperint & in eorum castellum cui nomen Castellacium comiter perduxerint sed jus quoque regium pro curtilibus pratis silvis Alpibus salici juris que regia possedere largitate novem solidorum solutione presliterint nos viris clemenciam regiam optime promerentibus, hunc eximie fidelitatis testimonium largiri decrevimus. Actum in villa Sol. . . coram testibus quorum hic signa continentur.

Signum Guidonis presbiteri

Signum Utonis

Signum Andree

Signum Aluici. .

. . go. . taque. . . . . g. . . cum jussione . . omini Arcipresulis scripsi & subscripsi notavi diem x mensis augusti indictione prima anno vero secundo regnante Domino nostro Chuonrado Rege invictissimo.

Cette pièce paroîtra peut-être d'abord peu importante, & on n'imaginera pas qu'elle puisse être de quelque utilité pour l'Histoire, pour la Géographie & pour la connoissance de l'Antiquité. M. de Zur-Lauben y découvre néanmoins des rapports à tous ces objets, par l'art avec lequel il tire & réunit comme en une masse sensible les rayons de lumière qu'elle recèle dans son sein. Nous diviserons en trois parties ses observations. La première aura pour objet la date; la seconde l'auteur de l'acte; & la troisième contiendra des éclaircissemens pour l'intelligence de différens traits particuliers.

I. Pour déterminer la date, il faut d'abord supposer, ce qu'on établira plus bas, qu'il s'agit dans cette pièce, de Conrad I.er, qui après la mort de Louis IV dit *l'Enfant*, fut élu roi de Germanie, & qu'en Allemagne on se servoit de l'indiction *Impériale* ou *Césarienne*, qui commençoit le 24 septembre. Ensuite pour reconnoître l'année de l'ère

Voy. l'Art de vérifier les dates.

Chrétienne qui étoit la seconde du règne de Conrad, & à laquelle convient le caractère de l'indiction première, il faut consulter les diplomes & les historiens.

Prodromus, Chron. Gotwic. tom. I, p. 94 & 106.

Dom Bessel a publié deux diplomes de Conrad, tous deux datés du *VIII des calendes de juin DCCCCXIIII, indict. II, l'an III de Conrad.* Si l'année 914, indiction II, étoit la troisième du règne de Conrad; donc l'année 913, indiction I, étoit la seconde du règne de ce Prince; donc le titre dont il s'agit, est du mois d'août de l'an 913, où l'on comptoit encore l'indiction I.re, la seconde n'ayant commencé qu'au 24 de septembre suivant.

Ibid.

Cette induction est confirmée par d'autres actes. D. Bessel en a rapporté deux qui ont pour date *II id. Mar. DCCCCXII, indict. XV, I.re de Conrad.* D. Herrgott *(g)* en a produit deux autres, l'un daté du 11 janvier 912, indiction XV, & l'autre du 11 octobre même année, sans indiction, mais tous deux expédiés par Conrad, la première année de son règne.

Inter Scriptor. Germ. Pistorii, tom. I, Francf. 1613, p. 155. Inter Scriptor. rer. Brunswic. p. 717, Han. 1707, in-fol.

On a encore un diplome *(h)* de Conrad, du 25 septembre 912, première de son règne, indiction I.re, l'indiction XV ayant fini avec le 23 du même mois: donc l'élection de Conrad est de l'année 912. Aussi Lambert de Schafnabourg place à cette année & la mort de Louis & l'élection de son successeur. Les annales de Hildesheim, publiées par Léibnitz, fixent aussi à l'an 912 la mort de Louis à qui Conrad succéda. Sigebert donne la même époque & à la mort de Louis & à l'avènement de Conrad au trône de Germanie.

Telles sont les raisons qui déterminent M. de Zur-Lauben à croire que l'acte qu'il a déchiffré, est du mois d'août de l'an 913; mais il ne dissimule pas que plusieurs historiens ont fixé à l'an 911, le commencement du règne de Conrad I.er

(g) Geneal. Diplom. Habspurg. tom. II, p. 66 & 67, Vien. Aust. 1737, in-fol.

(h) Voy. Ægid. Tschudi, *Descrip. Galliæ Comatæ, p. 317, Constantiæ, 1758, in-fol. germanicè.* Guler, *Rætia p. 104, Tiguri 1616, in-fol. germanicè.* Fortun. Sprecheri *Pallas Rhætica, l. III, p. 104. Lugd. Bat. 1663, in-24.*

C'est

C'eſt pour ce ſentiment que M. Gatterer[a] s'eſt déclaré, & en faveur duquel il a cité le continuateur de Réginon, Hermanus-Contractus, le nécrologe de Fulde[b] & la chronique de Corbie[c]. Il auroit pu y ajouter les témoignages de Hepidann[d] moine de S.t Gall, & de Marianus-Scotus[e]. Le ſavant Tolner[f] a cru pouvoir concilier ces diverſes opinions, en ſuppoſant que Louis IV mourut au mois de décembre 911, & que comme l'année commençoit alors à Noël en Allemagne, Conrad élu dans le courant du même mois, aura daté la première année de ſon règne, du commencement de l'année 912. Tſchudi avoit déjà eu la même idée, dans un ouvrage *(i)* qui n'a jamais été imprimé, & dont M. de Zur-Lauben a une copie.

Mais comment concilier cette explication avec le témoignage du *Chronicon Augienſe*, dont l'auteur qui fait commencer les années à Noël, fixe à l'an 911 l'élection de Conrad? Car il ſuit de-là que cette élection fut faite avant Noël de notre année 911. Auſſi Eccard, qui la place après le 9 juillet de cette année, a rapporté un diplome de ce Prince, daté du 29 octobre 911, la *première année de ſon règne.* Ce n'eſt pas tout. On a un diplome *(k)* du roi de France Charles-le-Simple, daté de Metz le 1.er janvier, indiction XV, *anno XIX, regnante Karolo glorioſiſſimo Rege, redintegrante XIV, largiore verò hereditate indeptâ primo.* Charles-le-Simple, qui avoit été couronné roi de France à Reims, le 28 janvier 893, fut rétabli ſur le trône en 898, après la mort d'Eudes qui s'en étoit emparé, & ne réunit la Lorraine à ſes États qu'après la mort de Louis IV dit *l'Enfant:* c'eſt ce qu'il appeloit *l'accroiſſement de ſes États;* époque dont il faiſoit uſage dans ſes diplomes. Donc la dix-neuvième année de ſon règne, la quatorzième de ſon rétabliſſement, eſt l'an 911.

[a] *Comment. de Lud[illegible] &c. Goetting. 17[illegible] in 4°. p. 62 & 63.*

[b] *Apud [illegible] in [illegible] cod. p. [illegible] 471.*

[c] *Apud Leuckfeld. in cod. tradit. Corbeiens. Lipſ. 1752, in fol. p. 603, &c.*

[d] *Apud Goldaſt. Script. Alaman. rer. t. I, part. 1a.*

[e] *Apud Piſtor. Script. Germ. rer. t. I, p. 446.*

[f] *Hiſt. Palat. p. 183.*

Inter Baluz. Miſcell. tom. I, p. 499.

Comm. de reb. Franciæ orient. t. II, p. 850.

(i) Excerpta Diplom. hiſtor. Helv. ab an. 613 ad 1452. L'original eſt dans la bibliothèque de l'abbaye de S.t Gall. Celle de l'abbaye d'Engelberg en Suiſſe en a une copie.

(k) Martène & Durand, *Collectio ampliſ. t. I, p. 267.* Eccard, *Comm. de reb. Fr. orient. tom. II, p. 830 & 831.*

Or il comptoit cette année, qui étoit la XV.ᵉ de l'indiction, pour la première de l'acquisition de la Lorraine, & cela dès le 1.ᵉʳ de janvier; donc Louis IV étoit mort avant le 1.ᵉʳ janvier 911.

D'ailleurs conçoit-on qu'au 29 octobre 911, on ait compté la première année du règne de Conrad I.ᵉʳ, comme le prouve le diplome rapporté par Eccard, & qu'aux mois de janvier, de septembre & jusqu'au 11 d'octobre de l'année suivante, on ait pareillement compté la première du règne de ce Prince, comme en font foi les actes cités précédemment; sur-tout s'il faut placer, avec Eccard, au 9 juillet de 911, l'élection de Conrad I.ᵉʳ, roi de Germanie? car depuis cette époque jusqu'au 11 d'octobre 912, il y a plus de quinze mois d'intervalle. On pourroit, il est vrai, imaginer un moyen de conciliation, en disant que l'élection de Conrad n'a pas précédé le 11 d'octobre 911, & que le diplome du 29 du même mois n'est postérieur que de peu de jours à cette nomination. Car, par exemple, si l'on suppose que Conrad ait été élu le 20 octobre 911, on conçoit que le 29 octobre de la même année, & le 12 octobre de la suivante, peuvent appartenir à la première année de son règne, parce que du premier terme au dernier, l'intervalle n'est pas de douze mois complets.

Enfin si Louis IV dit *l'Enfant* est mort en 911, comme l'assure l'auteur du *Chronicon Augiense*, il faut que ce soit ou le jour même de Noël, ou dans l'intervalle qu'il y a entre Noël & le 1.ᵉʳ de janvier suivant. Alors il faut supposer que Charles-le-Simple n'aura pas perdu de temps, & qu'en moins de huit jours il se sera trouvé maître de la Lorraine, puisqu'au 1.ᵉʳ janvier de cette même année, il comptoit la première de la réunion de cette province à la Couronne.

Abr. de l'hist. d'Italie, t. II, p. 529. Ibid. p. 625.

Doit-on s'étonner après cela que M. de Saint-Marc soit tombé dans une contradiction visible, lorsque dans un endroit de son ouvrage il a placé l'élection de Conrad I.ᵉʳ à l'an 911, & dans un autre au 19 octobre 912?

II. Dans le nombre des Prélats qui occupèrent le siége de Mayence au X.ᵉ siècle, on compte deux Hattons, célèbres

l'un & l'autre par leur fin tragique, selon les chroniqueurs qui font précipiter le premier par le Diable dans le gouffre du mont Etna en Sicile, & devorer le second par des rats dans une tour bâtie au milieu du Rhin. Le titre que M. de Zur-Lauben a présenté à la Compagnie, a été accordé par le premier. Hatton ou Otton, d'une naissance obscure, dut sa fortune à ses talens, & par la faveur d'Arnoul, roi de Germanie, père de Louis IV, obtint jusqu'à douze abbayes. Il fut placé sur le siége métropolitain de Mayence en 890 suivant Réginon, ou en 891 selon Hermannus-Contractus. Après la mort d'Arnoul, il fut l'un des Administrateurs du royaume de la Germanie ou France orientale, pendant le bas âge de Louis, avec son ami Salomon, évêque de Constance, qui comme lui possédoit aussi douze abbayes. Il fut honoré de la confiance de Conrad, duc de Franconie, élu roi de Germanie après la mort de Louis IV. Ce Prince qui avoit projeté de conquérir l'Italie, & qui n'en fut détourné que par les incursions continuelles des Huns ou Hongrois, envoya dans cette contrée le prélat Hatton, pour y faire reconnoître sa prétendue souveraineté. Ce fait est attesté par Ekkehard moine de S.t Gall. Cet auteur a consacré un long chapitre à l'histoire de Salomon, évêque de Constance. Il dit que ce Prélat étant de retour d'un pélerinage qu'il avoit fait à Rome, trouva son ami l'archevêque Hatton qui arrivoit à Constance, prenant la route d'Italie, pour y lever les droits du Roi: *Accidit autem ut eo quidem domum reverso, Hatto Archiepiscopus sodalis utique, ut sibimet dicebat, suus Italiam jus regium exacturus tendens Constantiam deveniret.*

Apud Goldast. Alam. rer. Scr. part. 1.a, p. 45, Tom. I.

Ce passage est d'autant plus remarquable qu'il contient la même expression, *jus regium*, qu'on voit dans le titre dont s'occupe M. de Zur-Lauben, & qu'il fait aussi mention du voyage d'Italie que Hatton entreprenoit par l'ordre de Conrad roi de Germanie. M. Mascou *(l)* traitoit ce récit de fabuleux, parce que le moine de S.t Gall place le voyage de Hatton

(l) Comment. de reb. Imperii Romano-Germ. &c. p. 8, *& in Adnotat.* n. IV, p. 8 & 9. Lipsiæ, 1757, in-4.°

en Italie, après le retour de Salomon qui n'y alla qu'après son emprisonnement en 914; mais le déplacement d'un fait ne suffit pas pour en prouver la fausseté, & le récit d'Ekkehard est confirmé par la charte de 913. Selon les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, le voyage de Salomon à Rome est de l'an 912. M. Mascou pourroit avoir raison, s'il falloit placer avec lui la mort de Hatton au 19 janvier 913. On peut admettre l'époque de l'année, après quelques historiens, d'autant plus qu'Ekkehard témoigne *(m)* que Hatton mourut peu de temps après son retour d'Italie, d'une fièvre qu'il y avoit gagnée. Mais rien n'oblige de fixer sa mort au 19 de janvier de cette année: d'autres historiens la renvoient aux années 914, 915 & même 918.

III. L'acte de 913, porte que Rodolf & André, hommes de condition libre, possesseurs de *terres Saliques* dans le val appelé *Pergallia*, au canton de la *Rhétie*, avoient fait un accueil distingué à l'archevêque Hatton sur le mont *Septimus*, & l'avoient conduit avec honneur dans leur château nommé *Castellacium*, & qu'en outre ils avoient acquitté les droits royaux, en payant neuf sous pour les courtils, prés, bois & Alpes du *droit Salique* qu'ils tenoient de la libéralité des Rois. Ce récit a besoin de quelques éclaircissemens.

1.° Qu'entendoit-on par *terres Saliques, droit Salique!* M. de Zur-Lauben pense, avec M. Pfeffel *(n)*, que la *terre Salique* étoit une espèce de fief tirant son origine des terres enlevées aux peuples que les Francs s'étoient soumis, & distribuées par les Rois aux guerriers, pour en jouir sous la condition d'une certaine redevance annuelle Quoiqu'héréditaires, ces fiefs ne passoient jamais aux femmes, & revenoient à la Couronne, lorsque la famille qui les possédoit, venoit à manquer de mâles. C'est, dit-il, ce qui constituoit le *droit Salique*, & que prouve un acte rapporté par Guichenon.

Hist. de Bresse & de Bugey, part. IV, p. 5 & 6, Lyon, 1650, in fol.

(m) Comment. de rebus Imperii Romano-German. &c. p. 47, Tom. I, *Alaman. rer. Script. Goldast.*

(n) Abrégé chron. de l'Hist. & du Droit pub. d'Allemag. *p. 14*, Par. 1754, in-8.°, & p. 15, édit. de 1766.

Cet acte concerne Girard seigneur de Charmey, dont le père avoit fondé la chartreuse de Val-sainte, aujourd'hui dans le canton de Fribourg. Les Religieux, avec la permission de l'évêque de Lausane, accordent à la fille de Girard le tiers des biens qu'ils avoient reçus de cette famille, se réservant le droit usité de la loi Salique: *sub tamen conditione legis Salicæ his in locis observari solitæ; videlicet ut si illa absque liberis masculis naturalibus & legitimis, vel sui hæredes ex hac vitâ decederent, tunc illa tertia pars ad nos rediret pleno jure & sine calumniâ.* Les filles étoient appelées à la succession du père, lorsque celui-ci étoit affranchi de l'usage de la loi Salique, comme on le voit par un autre acte de 1185, aussi rapporté par Guichenon.

Hist. de Bresse & de Bugey, part. IV, p. 5 & [illegible]. Lyon, 1650, in-fol.

2.° Les terres Saliques dont parle l'acte de 913, étoient dans la vallée *Pergallha*, au canton de la Rhétie, *in pago Raiciensi.* Ce canton ou territoire portoit aussi le nom de *Rætia Curiensis*, comme on le voit par un acte d'échange *(o)* passé en 904 avec Hatton, archevêque de Mayence, le même dont on a parlé. Cette Réthie, qui avoit Coire pour capitale, étoit un comté nommé en allemand *Churwalacha, Churwalaha, Churwalen, Churwalchen*, en partie de la ville de *Chur* ou *Coire*, & en partie du nom de *Walen, Walchen*, ou *Walsche*, par lequel, selon M. de Zur-Lauben, les Allemands désignoient les Italiens. Tschudi[a] & Guler[b] ont publié un acte du 30 août 891, qui fixe les limites réciproques des trois comtés de *Turgovie*, de *Linzgeu* & de la *Rhétie de Coire.* Ce dernier comté contenoit entr'autres districts, le val *Bergel* ou *Pergel (vallis Pergallha.)*

[a] De prisca [illegible] Alpina Rhætia, p. 32 — [illegible].

[b] Rhætia, p. 99 & 100.

L'itinéraire d'Antonin trace deux chemins pour aller de Brégentz à Côme, l'un par *Coire (Curia), Tarvesède* & *Chiavenne*, anciennement nommée *Clavenna;* & l'autre par *Coire, Tinnetio, Murum, summus Lacus.* Le premier de ces chemins passoit par le mont *Specula*, en allemand *Spulger*, d'où le village de *Splugen* a pris son nom, & que Tschudi

Vetera Romanorum [illegible], p. 277, 278.

(o) Codex principalis, olim Laureshamensis abbatiæ Diplomaticus, &c. Manheim, 1768, in-4°, T. I, p. 107.

croit être le *Tarvesède* d'Antonin. L'autre passoit par le mont *Septner,* en latin *Septimus mons,* dont il est parlé dans l'acte de 913, & conduisoit de Tintzen (*Tinnetio*) à *Murum* dans le val *Pregel.* Le château ruiné de *Castelmur,* au-dessus de *Porta*, conserve encore le nom de *Murum.* L'Itinéraire compte quinze milles de ce dernier lieu au lac de Côme qu'il appelle *summus Lacus.* Le val *Pergel* s'étendoit vers ce lac en Italie. On croit que le nom de ce district lui est venu de sa situation limitrophe des Alpes Gauloises. Des Modernes l'ont aussi nommé *Præjulia,* parce que cette vallée est au pied des Alpes Juliennes (*Juliæ Alpes*). Elle est étroite, sauvage, pierreuse, & s'étend vers le midi depuis le mont Septner jusqu'à la comté de Chiavenne, dans une longueur de six lieues. Les historiens des Grisons *(p)* citent un diplome de l'an 1024, par lequel l'empereur Henri II, dit *le Saint*, confirme aux habitans du comté de *Prégell* (*Prægallia*) tous leurs priviléges, & les appelle *liberæ conditionis homines;* qualité que Rodolf & André portent aussi dans l'acte de 913.

Le mont *Septner* est une partie des Alpes *Juliennes*, située dans la ligne *Caddée*, ou de la *Maison-Dieu*, qu'on appeloit anciennement *pagus Raiciensis*, ou *Rhætia Curiensis*: c'est sur le haut de ce mont que Rodolf & André reçurent le prélat Hatton, & de-là le conduisirent dans leur château dit *Castellacium.* On voit encore les ruines du château *Castellazzo (q)*, sur un rocher près de *Soglio*, dans la juridiction de *Prégel.* Ce château a été long-temps habité par les Nobles de *Salis,* avant qu'ils eussent fixé leur établissement à *Soglio.*

On lit à la fin de l'acte de 913, *actum in villa Sol...* le reste est effacé. M. de Zur-Lauben ne doute pas que ce ne soit *Soglio*, en latin *Solium*, village situé sur une haute montagne escarpée. C'est de-là que sort originairement toute la Maison de *Salis*, dont une branche est encore établie à Soglio. Les autres branches se sont fixées en divers endroits, &

(p) Sprecher, *Pallas Rhæt. lib. III, p. 111.* Guler, *Rætia, p. 112.*
(q) Leu, Dict. hist. de la Suisse, *T. V, p. 159. Zurich, 1751, in-4.°*

ajoutent les noms de ces lieux à celui de leur Maison : *Salis de Soglio, Salis de Coire, Salis de Marschlins, &c.* Bucelin *(r)* a donné la généalogie de cette illustre Maison.

Sur le mot *Alpes* qu'on lit dans l'acte de 913, M. de Zur-Lauben observe que les plus anciennes chartes de l'Allemagne & de la Suisse en font usage, pour désigner les biens situés sur les montagnes, & dans lesquels le gros bétail passoit l'été. Il pense qu'on ne sera pas effrayé du solécisme *hunc testimonium ;* rien n'est plus fréquent dans les chartes du moyen âge. L'acte de 913 n'est point scellé, & il a cela de commun avec la plupart des chartes ecclésiastiques du IX.e siècle, pour lesquelles on se contentoit de la souscription des témoins, comme l'ont observé les auteurs de la nouvelle Diplomatique. Les monogrammes qu'on voit dans le même acte, dit M. de Zur-Lauben, ont été formés à l'aide de tablettes ou de lames percées : on en trouve des exemples semblables dans le traité qu'on vient de citer.

Traité de Dipl. T. V, p. 454 & 455.

Ibid. p. 27. n. 1.

(r) Rhætia sac. & prof. Ethrusca, &c. p. 420. — 427. Ejusd. Germania Topo-chro-stemmatograph. Leu, Dict. hist. de la Suisse, *Tome XVI, in-4°, pages 31 — 55,* en allemand.

OBSERVATIONS

Sur le Recueil qui a pour titre FORMULÆ ALSATICÆ.

Lû en Mars 1767.

LES Obſervations de Jérôme Bignon ſur les *Formules de Marculfe (a),* ont répandu un grand jour ſur les loix & les uſages de la France ſous les deux premières races de nos Rois. Animé du même eſprit de recherches, M. le baron de Zur-Lauben a entrepris d'examiner un autre recueil de *Formules* dont l'étude lui paroît intéreſſante pour tous ceux qui veulent approfondir la légiſlation de l'empire des Carlovingiens. Cette collection a pour titre *Formulæ Alſaticæ:* elle concerne particulièrement le royaume d'Auſtraſie, dans lequel l'Alſace étoit compriſe; au lieu que les Formules de Marculfe ſont dreſſées principalement ſur les uſages des royaumes de Paris & de Bourgogne.

Magni Aur. Caſſiod. opera. Pariſ. 1588, in-4°.

Caſſiodore, préfet du Prétoire, qui mourut en 565 ou 575, nous a laiſſé deux livres de *Formules* des principales dignités de l'empire Romain: on en faiſoit uſage à la Cour de Théodoric, roi des Oſtrogots.

Pour donner la notice des recueils différens d'anciennes Formules, M. le baron de Zur-Lauben a profité des remarques qui lui ont été communiquées par M. de Foncemagne.

T. IV, p. 232.

La plus ancienne collection que nous ayons des *Formules,* paroît être celle que D. Mabillon *(b)* a publiée en 1685, dans ſes *Analecta vetera,* ſous le titre de *Formulæ Andegavenſes;* c'eſt ce qu'on appelle les *Formules Angevines*, ainſi nommées parce qu'elles ont été tirées des actes publics du pays d'Anjou.

(a) Marculfi monachi, aliorumque auctorum Formulæ veteres, editæ ab illuſtriſſimo viro Hieronymo Bignonio Advocato regio, cum notis ejus auctioribus & emendationibus. Accessit liber Legis Salicæ, olim editus a clariſſimo viro Franciſco Pithoeo, nunc verò notis ejuſdem illuſtriſſimi Bignonii illuſtratus. Pariſiis, Cramoiſy, 1666, in-4.°

(b) D'après un manuſcrit de l'abbaye de Weingarten en Souabe.

Ces

Ces Formules qui sont au nombre de cinquante-neuf, sont relatives à la forme judiciaire des Romains, & à celle des premières loix des Francs, telles que celles des Saliens. Il y a toute apparence que celui qui a rédigé ces Formules, étoit un Moine dont on ignore le nom. Comme la quatrième année du règne de Childebert, revient plus d'une fois dans les *Formules Angevines*, D. Mabillon en conclut qu'elles appartiennent au règne d'un Prince de ce nom. Les savans auteurs du nouveau Traité de Diplomatique *(c)*, ont adopté le sentiment de D. Mabillon, qui a fait remonter l'époque de ces Formules à la quatrième année de Childebert I.er, mort en 558. Il faut distinguer trois époques pour le commencement du règne de Childebert; la première à Paris l'an 511, la seconde à Orleans en 526, la troisième en Bourgogne l'an 534. Il eut Angers en 526, dans le partage qu'il fit avec ses frères, du royaume d'Orléans, après la mort de ses deux neveux, fils de Clodomir roi d'Orléans.

Après le recueil des *Formules Angevines*, M. de Foncemagne croit que le plus ancien est celui de *Marculfe*, beaucoup plus connu & plus souvent imprimé. Cet Écrivain étoit Moine: il avoit soixante-dix ans quand il acheva ses deux livres de *Formules*; il les dédia à un Évêque nommé *Landeric (d)*, que Jérôme Bignon soupçonne avoir été évêque de Paris sous le règne de Clovis II, fils de Dagobert I.er. Mais M. l'Abbé Lebeuf *(e)* a prouvé d'après deux manuscrits des Formules de Marculfe, qui sont à la Bibliothèque du Roi, tous deux du IX.e siècle, que l'auteur les avoit dédiées à deux Évêques *Landeric* & *Chadulf*. Il croit avec assez de fondement, que *Landeric* exerçoit les fonctions de *Chorévêque* ou *Évêque régionnaire*, non-seulement sur les limites de Meaux & de Paris, mais encore dans la province de Trèves, avec S.t

(c) *T. I, p. 304.* Voyez aussi les Voyages de Dom Martin Gerbert, (aujourd'hui prince-abbé de Saint-Blaise dans la Forêt noire), en Allemagne, en Italie & en France, *p. 222, Ulm, 1767, in-8°*, en allemand.

(d) Vulgairement *Saint Landry.*

(e) Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique & civile de Paris, *T. II, p. LXIX — LXXVII, & p. 333 — 338. Paris, 1741, in-4°.*

Hidulſe, ancien chorévêque du diocèſe de Trèves, retiré à l'abbaye de Moyen-Moutier, au diocèſe de Toul. Marculſe vivoit vers l'an 700. Son deſſein fut de recueillir les formules d'actes qui exiſtoient dès-lors, & de laiſſer des modèles pour ceux qui ſe préſenteroient à dreſſer, *ut cui libuerit, is exinde aliqua exemplando faciat;* & pour cela, il en compoſa quelques-unes de ſa façon: *ex ſenſu proprio cogitavi.* Le ſtile de Marculſe eſt demi-barbare, & tel qu'on le trouve dans les auteurs & dans les chartes du temps où il vivoit. Ces *Formules* ſont ſans date, comme ſans déſignation de noms perſonnels ni de lieu, parce que la plupart ne ſont que des modèles.

Aux formules de Marculſe, Bignon en ajouta pluſieurs autres dont les auteurs ne ſont pas connus, & qui appartiennent à des temps différens. Les unes s'étoient trouvées à la ſuite de celles de Marculſe, dans un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi; les autres lui avoient été ou communiquées par le P. Sirmond, ou indiquées par le P. Labbe.

Pour rendre l'édition de Bignon encore plus complète, il faut y joindre les variantes que Baluze a extraites de l'édition de Lindenbrog, & qu'il a placées à la ſuite de la ſienne, au ſecond tome des *Capitulaires*, ſous le titre de *Formulæ Lindenbrogii.*

Col. 509 — 556.

Les formules qui portent le nom du *Père Sirmond*, *Formulæ Sirmondicæ*, parce que ce Père les a le premier tirées d'un ancien manuſcrit, paroiſſent être du IX.ᵉ ſiècle; elles ont été revues par Baluze ſur deux autres manuſcrits, & publiées dans les *Capitulaires.* Elles ſont au nombre de quarante-ſix, dont quelques-unes ſont preſque les mêmes que celles de Marculſe, & paroiſſent avoir été faites en particulier, pour ceux qui ſuivent le Droit romain.

T. II, p. 467 — 494.

Baluze a encore donné un autre Recueil, ſous le titre de *Nova Collectio Formularum,* tiré de divers manuſcrits & de quelques livres imprimés. Ces formules au nombre de quarante-neuf, ſont de divers temps, & regardent différens pays. A la fin du même volume, Baluze en a ajouté quatre autres que lui a fournies un manuſcrit de la Bibliothèque du

Ibid. p. 557 — 590.

Ibid. p. 1563 & 1564.

Roi. Enfin, trente-six ans après, il en publia un nouveau recueil dans le sixième volume de ses *Miscellanea*, sous le titre de *Formulæ veteres ;* on pourroit les qualifier *Formules d'Auvergne*, parce qu'il y est souvent parlé de cette province & de la ville de Clermont. Elles ne paroissent pas être toutes du même temps. Au reste, la plupart de ces formules sont d'un stile si barbare *(f)*, & tellement défigurées par les Copistes, qu'elles paroissent souvent inintelligibles. Plusieurs ne nous apprennent rien; la seule du dernier recueil qui soit de quelqu'importance, est la cinquième, *libertas*, *affranchissement*.

En 1687, on imprima au Louvre *(g)*, à la suite du *Codex Canonum vetus Ecclesiæ Romanæ*, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Président Claude le Pelletier, qui l'avoit eu de celle de François Pithou, un recueil de vingt-sept formules, intitulé *Formulæ Alsaticæ*, parce que peut-être *(h)* la première découverte de ces formules avoit été faite en Alsace.

Jean-George Eccard a fait réimprimer en 1720, à Francfort & à Léipsick, ces formules d'Alsace, d'après l'édition du Louvre, à la suite de son recueil des *loix Saliques*, *Ripuaires & autres*, & il les a accompagnées de quelques notes très-succintes, mais généralement assez exactes. On ne peut guère se dispenser de croire avec lui, que ces formules ont été rédigées par un Moine de Saint-Gall; aussi voudroit-il qu'on les nommât *Formulæ Sangallenses*, titre qui leur conviendroit beaucoup mieux que celui d'*Alsaticæ*, puisque la plupart d'entre elles concernent le duché d'*Allemannie* ou de Souabe, l'évêché de Constance & l'abbaye de Saint-Gall. Elles ont été presque toutes composées vers la fin du IX.[e] siècle, & quelques-unes dans le suivant. Avant que d'en donner le précis, M. le baron de Zurlauben indique encore quelques recueils d'*anciennes*

In-fol. p. 232 — 246.

(f) La barbarie du stile & l'orthographe vicieuse, loin de nuire à la vérité des plus anciennes chartes, en font la preuve depuis le VI.[e] siècle jusqu'au XI[e]. *Nouveau Traité de Diplomatique*, T. VI, p. 434.

(g) *In-fol.* C'est aux pages 431 — 438 qu'on trouve les *Formulæ Alsaticæ*.

(h) *Eccard. Præfatio ad Leges Francorum Salicam & Ripuariam.*

formules, un ſur-tout qui a été inconnu juſqu'à préſent. On conſerve à Rhinau en Suiſſe, dans la bibliothèque de cette ancienne & illuſtre Abbaye, entr'autres manuſcrits rares, une collection de *formules*, pour dreſſer des chartes, des actes publics. Ce manuſcrit paroît être de la fin du IX.ᵉ ſiècle.

Parmi ces formules, il y a quelques lettres véritables; de ce nombre eſt une lettre de *Thiatilde*, ou *Dieuthilde (i)*, abbeſſe de Rémiremont, à l'empereur Louis-*le-Débonnaire*: elle commence ainſi; *incipit indecolarius dominæ Thiathildæ ad domnum Imperatorem. Domino Ludovico Divinâ ordinante providentiâ, Imperatori ſemper Auguſto, Dieuthildis ancilla veſtra omneſque ipſi in Deo ſubjectæ cœnobii Sancti Romarici ſorores perpetuam orant gloriam.* L'Abbeſſe & ſon couvent offrent de faire dire pour l'Empereur, huit cents meſſes, & de réciter mille fois le pſeautier pour ſa conſervation. La ſeconde lettre de ce recueil eſt encore adreſſée au même Prince, & la troiſième à l'impératrice Judith ſa femme; celle-ci a le préambule ſuivant: *glorioſſimæ dominæ Judith imperatrici proſapiæ nobiliſſimæ progenitæ (k), ſanctæquè Religionis defenſatrici ſemper auguſtæ, Thiatildis omneſque reliquæ famulæ Sancti Romarici.* La quatrième lettre eſt adreſſée par l'abbeſſe Theatilde à un Grand de la Cour *(l)*, qu'on croit avoir été le comte *Conrad*, frère de l'impératrice Judith, ou le comte *Adalard.* La cinquième lettre eſt écrite au même Seigneur; l'abbeſſe Theatilde l'appelle ſon couſin *(m)*, mais elle en tait également le nom. M. de Zur-Lauben doit le détail de ce manuſcrit à Dom Maurice *Van-der-meer*, prieur de Rhinau, qui a compoſé une Hiſtoire diplomatique de ſon monaſtère. Au reſte,

Pag. 61.

Pag. 66.

(i) Page 57. D. Mabillon a ignoré le nom de cette Abbeſſe. Il avoue qu'après les quatre premières abbeſſes de Remiremont dont il a rapporté les noms, il a trouvé un vide de près de trois cents ans, avant que de pouvoir en donner la ſuite. *Annales Benedictini*, T. I, p. 426.

(k) Cette Princeſſe étoit fille du duc Welf, fondateur de l'abbaye de Rhinau.

(l) Eximio viro atque per omnia magnifico, ſummis Palatii dignitatibus ſublimato, necnon ſapientiæ faleramentis adornato Dno..... Theatildis humiilima ancilla, &c.

(m) Fidens de veſtra dilectione, necnon etiam, ſi auſa ſum dicere, de conſanguinitatis propinquitate.

ces notices prouvent combien étoit illuſtre l'abbaye de Remiremont ſous l'empire des Carlovingiens.

Saint Bennon *(n)*, évêque de Meiſſen en Allemagne, compoſa dans le XIe ſiècle un livre de formules, qu'il intitula *Liber Dictaminum ;* le quatrième chapitre de cet ouvrage roule tout entier ſur les ſuſcriptions de ſon temps. M. de Zur-Lauben finit par obſerver qu'un manuſcrit de la cathédrale de Metz, fait probablement ſous le pontificat d'Urbain II vers la fin du XIe ſiècle, contient des formules & des règles pour dreſſer des lettres & des priviléges; il eſt intitulé *Syntagmata dictandi.*

Après ces obſervations, M. le baron de Zur-Lauben paſſe à l'examen des formules d'Alſace.

La première a pour titre *(o)*, *Carta traditionis monaſterio in precaria ;* & la ſeconde, *Carta repræſtationis a monaſterio in precaria.* Elles méritent d'être examinées par le rapport qu'elles ſemblent avoir avec les fiefs & repriſe de fiefs. Toutes deux regardent le monaſtère de Saint-Gall, dont Salomon, évêque de Conſtance, étoit alors abbé. Ce Prélat, célèbre dans l'hiſtoire d'Allemagne, fut fait abbé de Saint-Gall en 891 *(p)*, évêque de Conſtance en 892, & mourut le 5 janvier 919. Les noms de Salomon & du monaſtère de Saint-Gall, ſont déſignés par des lettres initiales. Les deux formules parlent d'un lieu dit *Arguna.* Goldaſt *(q)* a rapporté pluſieurs chartes de l'abbaye de Saint-Gall, qui ſont mention du canton d'*Arguna*, *pagus Argunenſis*, *actum in villâ Arguna.* Eccard *(r)* a confondu *Arguna* avec l'*Argen*, diſtrict de la Suiſſe le long de la rivière de l'Aar. On ne peut pas ſe refuſer aux preuves par leſquelles Goldaſt *(ſ)* a établi

(n) Pez. *Theſaur. nov. Anecdot.* T. V, part. 1.^a col. 264. Nouveau Traité de Diplomatique, *T. V, p. 239 & 247.*

(o) *Pag. 434 — 436*, édition du Louvre, 1687.

(p) *Hepidanni Annales ad an. 891, 892 & 919. Ekkeardi junioris liber de Caſibus monaſterii S. Galli*, cap. 1, p. 12 — 21. *Inter Scriptores rerum Alamannicarum, apud Goldaſtum*, t. I, parte 1.^a

(q) *Rer. Alam.* T. II, parte 1.^a, p. 6, 43, 44; & T. III, p. 51, 52.

(r) *Ad calcem legis Salicæ*, p. 233.

(ſ) *Rer. Alam.* T. II, parte 1.^a, pag. 6. Zeiller, *Topographia Sueviæ*, p. 7. *Petri Suevia eccleſiaſtica*, p. 403. *Beſſelii, Prodromus Chron. Gottwicenſ.* lib. IV, p. 549.

qu'*Arguna* & ſon canton dit *Argangaw*, ſont le comté de *Langenargen* & la petite ville de ce nom, en Souabe, diocèſe de Conſtance, ſur le torrent *Arga* ou *Argen*, qui ſe jette dans le lac de Conſtance. Au reſte, Eccard a prouvé que la première des formules où on lit *Arguna*, eſt de 894, la ſeptième année du regne d'*Arnoul*, qui y eſt déſignée, *ego itaque N. notavi ſupra dictos dies, annum, N. regis piiſſimi VII.* La nomination de Salomon à l'abbaye de Saint-Gall en 891, détermine la vraie époque de cette formule. Arnoul avoit été proclamé roi de Germanie à la fin de 887. On peut voir dans le Gloſſaire de Du Cange ce qu'on entendoit par une charte de donation faite en *forme précaire ;* on en trouve pluſieurs dans Marculfe. « C'étoient, dit M. de Zur-Lauben, » des requêtes par leſquelles chaque poſſeſſeur de biens eccléſiaſtiques, demandoit au Titulaire de l'égliſe, à laquelle avoient » appartenu ces biens, de lui en laiſſer la jouiſſance, à condition » qu'il reconnoîtroit les tenir de lui en bénéfice, & lui en payeroit un dixième ou un neuvième. » Toutes ces *précaires* étoient accordées ſous l'autorité du Roi.

Lib. II, n. 5, p. 64, & n. 41, p. 101.

La ſeconde formule concernant *Arguna*, eſt la ſuite de la précédente; c'eſt une *repreſtation.* L'évêque Salomon, abbé de Saint-Gall, rend au donateur ce qu'il avoit donné à ſon monaſtère. Cette *repreſtation* eſt faite *(t)* du conſentement des moines de Saint-Gall & de leur avoué. Jérôme Bignon a placé dans le recueil d'*anciennes formules*, à la ſuite de Marculfe, des actes qu'on appeloit *præſtaria.* L'évêque ou abbé à qui on avoit adreſſé la requête nommée *precaria*, accordoit à certaines conditions, pour la vie durant, la jouiſſance des biens eccléſiaſtiques qu'on avoit poſtulés, ou qu'on avoit donnés à l'égliſe. « *Repræſtare*, c'étoit, dit M. » de Zur-Lauben, accorder de nouveau, par une donation » conditionnelle & uſufructuaire, ce qui avoit été donné à » des monaſtères ou à des égliſes, après que par une requête

Pag. 140, 151 & 351.

Cangii, Gloſſ. t. V, p. 775, 779, & 1342.

(t) *Ut res quas nobis N. tradidit cum conſenſu Fratrum & manu Advocati noſtri N. hoc ei repræſtaremus.*

en forme *précaire*, on en avoit demandé la jouissance viagère « ou limitée. »

On trouve dans la troisième formule d'Alsace, le parallèle entre les dignités de l'église & celles du monde par Walafrid Strabon, abbé de Richenau, tel que ce Savant *(u)* du IX[e] siècle l'avoit donné dans son traité *de Exordiis rerum Ecclesiasticarum.* C'est dans ce parallèle qu'on lit que les *Chapelains (Capellani)* furent primitivement ainsi appelés à cause de la *cappe* de Saint Martin, que les rois de France avoient coutume de faire porter dans les batailles par des prêtres nommés *Chapelains*, pour obtenir la victoire. Il y a un passage de l'Anonyme *(x)*, moine de Saint-Gall, dans la vie de Charlemagne, qui fortifie cette étymologie. *Cappa* est la racine de *Capella*, & on voit par une formule de Marculfe, qu'on prêtoit alors serment dans le Palais sur la cappe de Saint-Martin. On lit dans la loi des Allemands *(y)*: *ista vero sacramenta sic fieri debent ut illi conjuratores manus suas supra capsam ponant, & ille solus cui causa requiritur, verba tantum dicat, & super omnium manus manum suam ponat, ut sic eum Deus adjuvet vel illæ reliquiæ, &c.* L'Auteur de la relation des miracles de Saint-Étienne *(z)*, adressée en 418 à Saint Evode, évêque d'Uzale, s'exprime ainsi : *Capella argentea, in qua erat reliquiarum portio.* Aujourd'hui on appelle *chapelle*, ce que les Anciens nommoient *cella & sacellum.*

Pag. 414 — 436 & 437.

Cap. XXXII.

N. XXXVIII, lib. 1, pag. 46 & 304.

Il est aussi parlé, dans le traité de Valafrid-Strabon, des *Chorévêques*, qui sont mis en parallèle avec les *Missi (a)*, les *Commissaires* employés par les Comtes dans leurs départemens. L'explication de ce traité jetteroit beaucoup de lumière sur

(u) Walafrid-Strabon mourut en 849, selon le témoignage de Hepidann.

(x) Lib. 1. cap. 4. p. 58. *Inter Canisii Lect. antiq.* T. II, parte III, editio Basnagii. Goldast, *rer. Alam.* T. I, parte I.[a], pag. 119 & 120. Marculf. *p. 305, cum notis Bignon.*

(y) Lex Alemannorum, tit. VI, p. 63, editio Joannis Herold. Basileæ, 1557, in-fol.

(z) Lib. 1, *de Mir. S. Stephani*, *apud Augustinum, in appendice*, t. VII, Benedict. Lovan. t. X.

(a) *Perr. sicut Comites quidam missos suos præponunt popularibus, qui minores causas determinent, ipsis majora reservent; ita quidam Episcopi Chorepiscopos habent, qui in rebus sibi congruentibus quæ injunguntur efficiant.*

l'origine des différentes dignités eccléſiaſtiques & ſéculières; mais elle ne doit pas avoir lieu ici.

Pag. 437.

Ad calcem legis Salicæ, p. 235. Lib. I, c. 22, p. 51. & notæ, p. 283, 284.

La quatrième formule d'Alſace eſt le modèle d'une charte de *manumiſſion*, ſuivant la loi Salique & ſuivant le cérémonial ordonné par cette Loi. Elle eſt au nom de l'empereur Charles-le-Gras. Eccard en explique les caractères chronologiques qui marquent l'an 881. Marculfe a donné la formule de la *manumiſſion* ou de l'affranchiſſement fait en préſence du Roi, ſuivant la loi Salique, par le jet du denier. Il nomme cet acte, *præceptum denariale*. La formule d'Alſace eſt pour ainſi dire calquée ſur le texte de celle de Marculſe. L'empereur Charles y donne la liberté à un ſerf appartenant à un monaſtère *(b)* de Religieuſes ſitué à *Breſcia*. L'affranchiſſement ſe fait ſuivant la loi Salique, *ſecundum legem Salicam*, en ſecouant de la main du ſerf un denier ou d'autres pièces de monnoie. Il y a un acte d'affranchiſſement *(c)* à peu-près dans la même forme, & auſſi *ſelon la loi Salique*, daté de 906, & paſſé à Rothweil dans l'Allemannie, devant le roi Louis (c'eſt-à-dire Louis IV, roi de Germanie.)

Pag. 437.

La cinquième formule d'Alſace eſt une exemption de tribut. L'empereur Charles *(le Gras)* l'adreſſe à tous les comtes de l'*Allemannie (d)*, en faveur d'un monaſtère qui avoit un Évèque pour Abbé. L'Empereur exempte de tout tribut un bien appartenant à ce monaſtère. Ce bien étoit ſitué près de l'égliſe de Conſtance, *juxta Conſtantienſem eccleſiam, in comitia N. in Durg......* M. le baron de Zur-Lauben croit qu'il s'agit ici du canton de *Durgau*, aujourd'hui la Turgovie, *landgraviat* limitrophe de Conſtance, & qui appartient aux huit premiers cantons du Corps Helvétique. Le *Durgau* ou

(b) *Ad monaſterium novum puellarum in Brixia.*

(c) Guillimann, *de rebus Helvet.* lib. II, p. 239. Friburgi Aventicorum, 1598, in-4.° Goldaſt. *rerum Alaman. Script.* T. II, parte 1ª, p. 27.

(d) *Omnibus Comitibus partibus Alemanniæ, ſeu ſucceſſoribus, atque junioribus veſtris, & omnibus fidelibus noſtris, notum ſit.* M. de Foncemagne penſe que *juniores*, ici comme ailleurs, doit s'entendre des deſcendans, *vos ſucceſſeurs & vos deſcendans.*

Turgau

Turgau étoit un canton très-considérable qui comprenoit dans son étendue plusieurs comtés.

La sixième formule d'Alsace, est intitulée, *Carta quâ Rex concedit parochiæ jus eligendi Episcopi;* c'est une permission donnée par le Roi à une Église d'élire son Évêque. Le Roi, suivant la remarque d'Eccard & de Heumann *(e)*, est Louis *le Germanique*, fils de Louis *le Débonnaire;* mais comme la date du diplome ne peut convenir qu'à Charles *le Gras*, Eccard soupçonne que les copistes ont confondu deux chartes en une. M. le baron de Zur-Lauben conjecture que Louis roi de Germanie, *HL Rex Germaniæ*, qui est nommé à la tête de la sixième formule, étoit Louis dit *le Jeune*, second fils de Louis *le Germanique*, & frère aîné de Charles *le Gras*. Ce Prince mourut le 20 janvier 882. Il étoit roi de la *France orientale* ou de *Germanie*. Son père Louis *le Germanique* n'a jamais pris dans ses diplomes le titre de *Roi de Germanie*. Il y est appelé tantôt *Rex Bajoariorum*, Roi des Bavarois, & tantôt, sans aucune désignation particulière, *HLudovicus divinâ favente gratiâ Rex*. Charles *le Gras* signoit cette sixième formule, la cinquième année de son empire, ou en 885 *(f)*. Il avoit été couronné Empereur à Rome, le jour de la Chandeleur 881.

Pag. 434 & 435.

Ad calcem legis Salicæ, p. 235 & 236.

Heumann, ibid. p. 2.

On remarque dans cette formule des expressions qui attestent le droit du Prince dans les élections d'Évêques: *ut per nos Archiepiscopo commendatus, officii sui autoritatem per nostram obtineat potestatem.*

L'Évêque étoit élu par le Clergé, mais il tenoit du Roi l'exercice de son autorité. Aussi, dans le cas où l'élection seroit tombée sur un sujet indigne, soit par sa naissance, soit par ses mœurs, le Roi se réserve d'user de son autorité, & de nommer d'office un nouvel Évêque: *Liceat nobis potestate regiâ uti, & juxta scientiam nobis divinitùs concessam,*

(e) Commentarii de re diplomatica Imperatorum ac Regum Germanorum, inde a Ludovici Germanici temporibus adornati, p. 32 & 33.

(f) Signum K. Serenissimi Regis in orientali Francia, data kalend. maii anno imperii ejus V.

Ecclesiæ Dei dignum constituere Sacerdotem. On lit à la fin de cette formule, donnée la cinquième année de l'empire de Charles le 1.er Mai, *Actum Regino curte publica, in regno Bajoariorum.* Ratisbonne fut pendant quelque temps la capitale du royaume de Bavière. Son nom Allemand *(g)*, *Regenspurg*, dérive de celui de la petite rivière *Regen*, *Regentz*, en latin *Rheginus fluvius*, qui se jette dans le Danube au-dessous de cette ville. L'anonyme Géographe de Ravenne, qui écrivoit dans le VII.e siècle, dit[a] que la rivière *Reganum*, après avoir arrosé le *pays des Turinges*[b], se jette dans le Danube. Dom Porcheron, qui a commenté l'Anonyme, ignoroit le nom moderne de cette rivière. La ville de Ratisbonne est appelée dans les Historiens & dans les actes du moyen âge, *Regino, Regina, Ratispona, Reganesburg, Radaspona, Reinesburg, Ratisbona.*

[a] *Lib. IV, pag. 185, cum notis D. Porcheron.*

[b] *Turingorum patria.*

Pag. 435 & 439.

La septième formule est une concession en faveur d'une Église, d'un domaine appartenant au Roi. Le Roi donateur, désigné par la lettre *K*, est Charles *le Gras.* On lit à la fin de ce titre, *Signum K serenissimi Augusti Rectoris Francorum, Sueviorum, Bajoariorum, Turingonum, Saxonum, domitorisque Barbararum nationum.* Charles réunit sous sa domination tout l'empire de Charlemagne. Il mourut en Janvier 888, dépouillé de tous ses États par son propre neveu Arnoul.

La huitième formule *(h)* est une concession en faveur d'un monastère, d'élire son Abbé, ou plutôt confirmation du droit de ce monastère, qui avoit été troublé dans sa possession par un Évêque. On lit à la tête de la formule, *N. divinâ largiente clementiâ Imperator Augustus.* Le nom de cet Empereur n'est pas marqué; mais comme ce Prince rappelle dans l'acte un diplome de l'empereur Louis son père *(i)*, on peut conjecturer qu'il s'agit ici de Louis *le*

(g) Besselii, *Prodromus Chronici Gottwicensis*, lib. III, p. 505 & seq.

(h) *Pag. 439 — 440.* Eccard croit que cette formule est encore de Charles-le-Gras; mais ce Prince étoit fils de Louis-le-Germanique, qui n'a jamais porté le titre d'*Empereur.*

(i) *Gloriosissimi genitoris nostri HL, Imperatoris præceptum.*

Débonnaire, & de l'un de ses deux fils, *Lothaire* ou *Charles-le-Chauve*, qui furent Empereurs. La même formule exemptoit le monastère, pour lequel elle fut dressée, de toute juridiction étrangère, excepté de celle de l'Évêque, en ce qui peut concerner la discipline Ecclésiastique, *præter in eo solum, Episcopo suo deferrent, quod ad Ecclesiasticam disciplinam pertinet.* Ce que l'Empereur explique ainsi: *videlicet ordinationem accipiendi, & si qua fortè contra canonicam auctoritatem commissa fuerint corrigendi.* L'Empereur se réservoit, dans le cas où il y auroit du trouble dans le monastère, causé par quelques freres *Dyscoles*, de leur donner pour Abbé, quelqu'un qui saura les dompter.

La neuvième formule est un diplome du roi Charles *le Gras* pour l'établissement d'un nouveau monastère sous la règle de Saint-Benoît, uniquement soumis au Roi & à l'Evêque diocésain; mais avec cette réserve à l'égard de celui-ci: *cui tantum canonicè, non autem serviliter se obtemperare debere noverint.* Les moines doivent être nobles & remplis de piété, *nobiles & religiosos homines illic congregando.* L'illustre Éditeur de Marculfe *(k)* cite des autorités respectables pour prouver qu'anciennement avant la fin du VI.e siècle & même depuis, on n'élisoit les Évêques que dans la classe de la noblesse. On exigeoit aussi, en quelque manière, cette qualité dans l'élection des Abbés. Cette formule neuvième finit par ces mots: *Actum in castrum TRI.* Eccard n'a pas expliqué le local de cette date. C'est, dit M. de Zur-Lauben, *Triburie*, palais des empereurs Carlovingiens & Saxons, bâti dans le Rhingow, entre le Rhin & le Mein, & le district dit *Bergstrass* près d'Astheim & Gerau, à une lieue du Rhin. On appelle aujourd'hui cet endroit, *Trebern, Trebur* ou *Tribur.* C'est un bourg considérable, appartenant au Landgrave de Hesse-Darmstatt; le savant Marquard Freher *(l)*, qui avoit examiné les ruines de *Tribur*, dit qu'en voyant les débris du palais

Pag. 440.

Prodrom. Chron. Gotwicensis, l. III, p. 517.

(k) *Bignonii Notæ in Marculfum*, p. 262 & 263.

(l) *Origin. Palatin.* pars II, p. 19 & 20, edit. 1612, in-fol.

des Césars, il s'étoit rappelé comme philosophe, ces vers de Rutilius:

Cur indignemur mortalia corpora solvi!
Cernimus exemplis, oppida posse mori.

L'Antiquaire du Rhin *(m)* a aussi détaillé ces ruines. *Tribur* est célèbre par plusieurs Conciles qui y ont été tenus dans les IX.[e] & XI.[e] siècles, & l'on a un grand nombre de diplomes des Empereurs, datés du palais de *Tribur.*

Pag. 440.

La dixième formule est un échange avec le Roi. Charles *le Gras* prend à la tête du titre, la qualité de roi d'Alemannie, *K. ex Dei constitutione & antiquorum Regum propagatione rex Alemanniæ.* L'acte est daté de Rothweil, *actum in Rotuvilâ curte Regali.* Rothweil, aujourd'hui ville impériale, située dans la Souabe près du Necker *(n)*, est célèbre dans l'Histoire par la résidence de plusieurs Empereurs. Il y a dans Goldast, un acte d'affranchissement, passé en 906 à Rhotweil en présence de Louis, roi de Germanie. Walafrid-Strabon, abbé de Richenau, qui mourut en 849, nommoit Rothweil, *Regis possessio.* Cette désignation est l'équivalent de *curtis Regalis.*

Rer. Alaman. T. II, pars I, p. 27.

De Miraculis S. Galli, lib. II, c. 9, p. 165, editio Goldasti.

Le duché d'Allemannie a porté quelque temps le titre de *royaume.* Il comprenoit entr'autres pays, l'Alsace, la Suisse orientale jusqu'à la Russ, une grande partie du pays des Grisons, la Souabe, la Forêt noire & le Brisgau. Charles *le Gras*, l'un des fils de Louis *le Germanique*, avoit été, suivant le testament de son père, déclaré *roi d'Allemannie*, en 876; il devint roi d'Italie vers novembre 879. La formule dont il s'agit ici, doit être placée entre 876 & 879. Il y avoit une distinction entre le royaume d'*Allemannie* & celui de *Bavière*, comme on le voit par une charte de l'abbaye de Saint-Gall. *Regnante Domino HLudovico rege Alemannorum & Bajoariorum.* Ces deux peuples avoient aussi leurs loix distinctes; *lex Alamannorum, lex Boioariorum.*

Schoepflin, Alsatia illustrat. T. I, p. 627, — 630.

Regin. Chron. ad an. 876, pag. 57, editio Pistorii.

Goldast. rer. Alaman. T. III, p. 54 & 55.

(m) Pag. 522 & 523. Francfort sur le Mein, 1744, *in-8.°* fig. ouvrage écrit en allemand.

(n) Prodromus Chronici Gotwicensis, lib. III, p. 507. *Antiquarius fluminum Neccari, Mœni & Lanæ, necnon Mosellæ,* p. 6 & seq. Francofurti ad Mœnum, 1740, in-8.° fig. *germanicè.*

L'article XI des formules d'Alsace a pour titre, *Epistola commendatitia formata Episcopo in favorem Sacerdotis de sua diœcesi in aliam transeuntis.* On lit à la marge *formata;* c'est un modèle de lettres *(o)* qu'on appelle *formées, epistolæ formatæ.* Elles seroient de véritables énigmes, si on n'avoit pas la clef du chiffre; mais on la trouve dans une note que l'éditeur du décret de Gratien a mise à la tête du premier canon de la distinction 73, & qui est attribuée à *Atticus* évêque de Constantinople. Ce premier canon & le suivant sont des modèles de *lettres formées* dont l'usage fut ordonné par le concile de Nicée. Le canon IX de la distinction 71, & le I.er de la distinction 72, renouvellent l'ordre de s'y conformer. Le I.er de la distinction 73 en prescrit la forme. Tout le mystère de cette espèce de chiffre consistoit à exprimer les nombres par les lettres grecques. Il consistoit, suivant D. Rivet *(p)*, en deux nombres pris des caractères grecs qu'on y employoit: l'un étoit général & se trouvoit toujours le même dans toutes les lettres, l'autre étoit particulier & ne se rencontroit jamais le même; celui-ci se prenoit de la valeur des premières lettres des noms de la personne qui écrivoit, de celle à qui la lettre *formée* étoit adressée, de celle en faveur de qui l'on écrivoit, & de la ville d'où la lettre étoit écrite.

Pag. 434 440 & 441.

Ces premières lettres se marquoient par autant de caractères grecs, à quoi l'on ajoutoit l'indiction que l'on comptoit, avec la valeur des lettres grecques. Les écrivains Ecclésiastiques Latins ont nommé *formatæ*, les lettres que les Grecs

(o) Le P. Sirmond a publié dans le second tome des *Conciles de la Gaule*, page 663, onze modèles de *lettres formées*, précédées de l'instruction d'*Atticus* sur la manière de les composer; & dans l'avertissement qu'il a mis à la tête, il s'exprime ainsi: *Nicænorum quoque Patrum auctoritate institutas fuisse (epistolas formatas) tum alii vulgò tradunt, tum ipsa quæ Attici Episcopi Constantinopolitani titulo circumfertur, vetus conficiendarum formatarum formula docet.* La même instruction d'*Atticus* a été imprimée par Lindenbrog, à la suite de son recueil des Formules, & c'est par-là qu'il le termine. (*Baluze*, Capit. T. II, col. 556; *D. Rivet*, Hist. Littér. de la Fr. T. V, p. 697.)

(p) Ibid. T. V, p. 697. Voyez aussi l'ouvrage de l'abbé Duguet sur la Discipline de l'Église, & le quatrième volume du grand Recueil des Historiens des Gaules & de la France, *p. 561.*

appeloient χανονιχαὶ. Ce dernier nom annonçoit que la forme en avoit été réglée par les canons des Conciles. Le glossaire de Du Cange penche pour l'opinion qui dérive le mot *formata* de la *forme* du sceau dont ces lettres étoient munies. Ce nom n'étoit-il pas plutôt relatif à la forme particulière dans laquelle elles étoient dressées, *forme* qui étoit accompagnée de certaines notes numéraires?

T. III, p. 633 & 634, voce Formatæ.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie du mot *formata*, l'onzième formule d'Alsace est une recommandation faite par un Évêque en faveur d'un Prêtre de son évêché, qui passoit dans un autre diocèse. L'Évêque dont le nom n'est pas désigné, se dit *Pastor Ecclesiæ C.* Il étoit vraisemblablement évêque de Constance. Il s'adresse à un autre évêque dont le nom a pour lettre initiale Y. Le jeune Prêtre dont il loue les vertus, les mœurs, est qualifié *Sectator fidei* Π *a, id est Confessor æqualitatis & coæternitatis* Π & Y. *a. nomine a M CCC. LXII.*

Jérôme Bignon, dans ses observations *(q)* sur une lettre de pareille forme, adressée à *Magnus*, archevêque de Sens du temps de Charlemagne, & dans laquelle on trouve les mêmes caractères grecs, dit qu'il n'étoit pas alors permis aux Prêtres de voyager sans le consentement de leur Évêque diocésain, & qu'un autre Évêque ne pouvoit les recevoir, s'ils n'avoient obtenu des lettres de recommandation de leur propre Évêque. Il n'étoit pas même permis aux Évêques de s'absenter de leur diocèse, sans la permission de leur Métropolitain. Cette subordination fait honneur à l'esprit qui l'avoit dictée. Les Évêques, pour empêcher toute tromperie, avoient alors l'usage *(r)* de se servir dans leurs recommandations, de

Marculf, p. 342.

(q) Marculfi, aliorumque auctor. Formulæ veteres, p. 126 — 128, & 341, 342. *Baluz. Capitularia Regum Franc.* T. I, p. 1225.

(r) Dans les lettres *formées* dont l'usage dura jusqu'au XIe siècle, les évêques de France & d'Allemagne employèrent un certain nombre de lettres numérales grecques. On peut voir dans la collection des Conciles *(Labbe, T. VIII, p. 1893 & seq.)* la valeur, les diverses significations & le mystère de ces caractères, au moyen desquels les Prélats se précautionnoient contre les artifices des imposteurs. *Nouveau Traité de Diplomatique, par les Bénédictins*, T. III, p. 513; & T. V, p. 438.

quelques caractères, symboles, notes exprimées en lettres grecques. Les églises d'Allemagne s'écrivoient des lettres *formées*, pour recommander les Ecclésiastiques voyageurs. On en a une de l'archevêque de Mayence, Ricalfe, qui écrivit l'an 800 à *Bernarius* évêque de Worms, en faveur d'un Clerc nommé *Gerbert*. L'Archevêque y déclare que pour rendre cette lettre authentique, il y a marqué des nombres & certaines supputations qu'on voit avant & après la salutation finale : *I. D. XXX. valete in Domino XCVI. III.* Ces chiffres, dont la signification n'étoit connue que du Prélat qui écrivoit la lettre, & de celui qui la recevoit, servoient à distinguer les fausses lettres des véritables.

Marten. Thes. anecdot. T. I, col. 17.

On lit à la fin de la formule XIe d'Alsace, *L. XL. VIII. L. Scripta est epistola hæc anno præsenti, indictione XII. M. CCCC. LXIIII.* L'indiction *douzième* tomboit en 924, 939, 954. L'une de ces années a été vraisemblablement la date de cette lettre *formée*. Le Prêtre que l'évêque de Constance y recommandoit, étoit fils de la cousine germaine de ce Prélat. Il est parlé dans la lettre, de Salomon mort évêque de Constance *(s)*. Ce fut lui qui avoit donné la tonsure au Prêtre dont il s'agit dans cette formule. Salomon l'avoit même recommandé à un savant religieux de Saint-Gall. La meilleure école étoit alors celle des monastères. Les abbayes de Saint-Gall & de Richenau étoient dans les IXe & Xe siècles, les deux principaux colléges de l'Allemagne : il en sortit des hommes célèbres & illustres. Salomon évêque de constance & abbé de Saint-Gall, étoit mort en 919. L'Évêque qui écrivoit la lettre *formée*, le nomme *son oncle maternel*. Salomon *(t)* avoit eu pour successeur dans l'évêché de Constance, *Noting*, &

Filius consobrinæ meæ.

(s) A sanctæ recordationis avunculo meo S. Episcopo detonsus in Clericum, mox apud monasterium Sancti Galli cuidam religiosissimo, omnique vigore & industriâ plenissimo viro commendatus sub arctissimâ disciplinâ & custodiâ, Litterarum studiis monasterialibusque insistens rudimentis, vitam suam, ut credo, spero & confido, adjutus gratiâ Dei hactenus servavit illæsam.

(t) Hermanni Contracti, *chr. ad an. 925, 973 & 974.* Hepidanni *Annal. ad an. 934, 935.* Gabrielis Bucelini, *Chronologia Constantiensis*, p. 168, 170 & 186.

celui-ci avoit été remplacé en 935 par S.t Conrad, de la Maison des Welfs comtes de Bavière, qui mourut en 974. Je crois, dit M. de Zur-Lauben, que la formule XI.e étoit dressée au nom de ce vertueux Prélat, pour être envoyée à S.t Ulric, évêque d'Augsbourg. La lettre initiale d'*Ulric* en *Y: summæ sanctitatis, scientiæ, pietatis & ordinis culmine sublimato Y. dignitatis episcopalis, infimus N. Pastor Ecclesiæ C.*

On lit à la fin de la formule, un éloge bien digne de S.t Ulric. Cet Évêque mourut en 973. Il a été, à ce qu'on prétend, le premier Saint canonisé hors de son diocèse. Sa canonisation fut faite en 993, au concile de Rome.

La formule douzième[a] est adressée à un Évêque anonyme de Florence. Eccard[b] croit qu'il se nommoit *André*, & il cite à ce sujet *Ughelli*[c]. Cette lettre est une recommandation pour un Prêtre qui passoit dans le diocèse de Florence.

[a] *Pag.* 441.

[b] *Ad calcem legis Salicæ*, p. 239.

[c] *Italiæ sacræ*, T. III, p. 35.

La treizième formule d'Alsace *(u)* a pour titre, *Lettre d'un Suffragant à son Métropolitain pour lui recommander de consacrer un Évêque nommé par le Roi.* Elle paroît être du règne de Charles *le Gras.* Voici son commencement: *Domino & Patri S. Visosensis Ecclesiæ Pontifici C. indignus Episcopus Ecclesiæ C. à Deo* Π *&* Υ *&* Α *per intercessionem beati* Π. α *gratiæ & misericordiæ, pacisque abundantiam.* C'est une lettre par laquelle un évêque de Constance ou de Coire, instruit l'archevêque de Besançon que le roi Charles ayant appris la retraite *(recessu)* de l'évêque de Lausanne, avoit résolu de conférer ce siége à un Clerc de bonnes mœurs, d'extraction noble, qui s'étoit acquitté dignement des fonctions d'Archiprêtre. Le Roi avoit un jour trouvé dans la maison de cet Ecclésiastique, un abri contre les chaleurs excessives de l'été; il en avoit été reçu avec tout le respect & les honneurs qui lui étoient dûs. Il promit de lui en marquer sa reconnoissance, & tint sa parole; il le nomma à l'évêché vacant de Lausanne.

(u) P. 434, 441 & 442. Le premier & véritable nom latin de Besançon est *Vesontio.* On appela depuis cette ville, *Visontio, Visontium, Vesuntium, Bisuntio, Bisantium, Bisincionum* & *Bisontium*, & même *Chrysopolis.* Voy. Dunod, *Hist. des Sequanois*, T. I, p. 87 & suiv. & 113 & suiv. *Eccardi Comment. de rebus Franciæ orientalis*, T. II, p. 558.

Ces

Ces particularités ſont détaillées dans la lettre de recommandation, adreſſée à l'archevêque de Beſançon, qui eſt prié de ſacrer le nouveau promu, comme ſon ſuffragant. Cette lettre eſt terminée par un nombre myſtérieux. *Scripta eſt . . . anno præſenti, indict. XII. M. CLXXIIII.*

L'indiction XII, ſelon la remarque de M. de Zur-Lauben, tomboit en 879, & le nouvel Évêque étoit vraiſemblablement du diocèſe d'*Allemannie*, dans lequel étoient compris les évêchés de Conſtance & de Coire. Charles-le-Gros fut nommé roi d'Allemannie en 876, roi d'Italie en 879, Empereur en 881, & roi de France en 884. M. de Zur-Lauben eſt tenté de croire que le nouvel évêque de Lauſanne étoit *Jérôme* ſucceſſeur d'*Armann* ou *Harmann*, qui étoit mort en 878. Un cartulaire de Lauſanne, dont il a une copie, & qui fut tranſcrit ſur un plus ancien, en 1240, atteſte que Jérôme fut ordonné Évêque en 881, la troiſième année après la mort d'Harmann *(poſt deceſſum Harmanni)*, & qu'il ſiégea douze ans. Cette expreſſion rectifie le texte de la formule, où ſans doute il faut lire *deceſſu* au lieu de *receſſu*. Dès l'an 878, le Pape Jean VIII avoit écrit *(x)* à l'archevêque de Beſançon, qu'ayant appris qu'il s'étoit élevé une diviſion ſcandaleuſe *(nefanda diviſio)* dans l'égliſe de Lauſanne pour l'élection d'un Évêque à la place de celui qu'elle avoit perdu, il lui défendoit de ſacrer aucun nouvel Évêque, avant qu'ils euſſent eu enſemble une conférence ſur le choix, & cela, ſans avoir égard ni à aucun ordre contraire du Roi, ni au deſir du peuple. Néanmoins Jérôme étoit celui que le même Pape favoriſoit, comme on le voit par trois lettres *(y)* qu'il écrivit le 20 juin 880 *(Indict. XIII)*, l'une à Charles-le-Gros; la ſeconde au principal miniſtre de ce Prince, Liuthward, évêque de Verceil; & la troiſième à Theodoric, archevêque

(x) *Gallia Chriſtiana vetus*, T. II, p. 627. *Epiſt. decret. Summ. Pontif.* T. III, *Epiſt. CX, Joan. VIII,* p. 378. Romæ, 1591, in-fol. Cette lettre eſt datée *IV id. jan. indict. XI,* ce qui indique l'an 878.

(y) *Epiſt. Decret.* T. III. *Epiſt. CCXLIII, CCXLIV, CCXLV Joannis Papæ VIII,* p. 466 & 468.

de Beſançon. Le Pape déclare que l'élection de Jérôme avoit été régulière, qu'il l'avoit confirmée, & qu'il ne ſouffriroit pas que du vivant de l'évêque élu, on fît choix d'un autre, les canons défendant expreſſément qu'il y eût deux Évêques dans une même ville.

Cependant Jérôme avoit été ſacré dès l'an 879, puiſqu'il aſſiſta le 15 octobre de cette année au concile de Mantaille *(z)*, diocèſe de Vienne, avec Théodoric, archevêque de Beſançon. Ce fut dans cette aſſemblée que Boſon obtint le titre de roi de Provence. Le pape Jean VIII avoit favoriſé la tenue de ce Concile au préjudice des rois de France, Louis & Carloman, fils de Louis *le Begue*. L'extrême habileté de Boſon le maintint ſur le trône contre tous les efforts de ces deux Princes, & malgré leur ligue avec les fils de Louis *le Germanique*. Lorſqu'ayant réuni en 880 leurs forces contre l'uſurpateur, ils firent le ſiége de Vienne, le pape Jean VIII, docile aux évènemens, ne tarda pas de proteſter qu'après l'attentat de Boſon contre les rois de France ſes ſouverains, il l'abandonnoit entièrement. Il eſt certain que l'évêché de Lauſanne dépendoit alors de ces deux Princes à cauſe du royaume de Bourgogne. On avoit voulu un temps diſputer leur état comme fils d'une concubine. Louis, roi de Saxe ou de la France orientale, & frère de Charles *le Gras* qui étoit alors roi d'*Allemannie* ou de Souabe, avoit fait une irruption dans la France à la mort de Louis *le Begue*, arrivée le 17 avril 879. Charles profitant de la circonſtance, avoit nommé à l'Évêché vacant de Lauſanne *(a)*. Son protégé dont la formule d'Alſace tait le nom, & qui s'appeloit *Jérôme*, en arrivant à Beſançon pour y être ſacré, fut gagné avec *Théodoric* ſon Métropolitain, par les promeſſes de Boſon. Jérôme ſe prêtoit à l'illuſion ; il voyoit Boſon ſoutenu & par

(z) Voy. Sirmond, *Concil. ant. Galliæ.* T. III, p. 497 & ſuiv. Eccard, *Comment. de reb. Franc. orient.* T. II, p. 644, 645 & 652. Dunod, Hiſt. des Sequan. *T. II*, preuv. *p. 587*. Charvet, Hiſt. de l'Égliſe de Vienne, *p. 220, 224.*

(a) *In eccleſiâ Lauſonenſi, quæ ſine Patre nunc cernitur.* Ce ſont les paroles du pape Jean VIII, dans ſon épitre CX.[e] p. 378 & 379.

le Pape & par l'archevêque de Besançon. La paix ayant été faite depuis entre Louis & Carlomann & leur cousin Louis, roi de Saxe, l'évêque de Lausanne, quoique sacré, continua d'être inquiété par les rois de France. Charles *le Gras*, son premier protecteur, étoit devenu leur Allié; ils avoient soumis presque tous les États de Boson. On peut juger quel devoit être l'embarras de Jérôme, dont la nomination à l'évêché de Lausanne n'avoit pas été confirmée par Louis & Carlomann. Le pape Jean VIII vint à son secours; il s'adressa à Charles *le Gras*, devenu roi d'Italie, & il y a grande apparence que Jérôme dut une seconde fois à ce Prince, l'évêché de Lausanne, dont on menaçoit de le priver pour toujours. Ce sont des conjectures qu'offre M. de Zur-Lauben, mais qui combinées avec les évènemens du temps, lui paroissent vraisemblables.

Pag. 442

La quatorzième formule d'*Alsace (b)* est une lettre de Louis, roi des *Francs*, à son frère Louis, roi des *Gaules*, de l'Aquitaine & de l'Espagne; ce Prince le prie d'oublier l'inimitié qui régnoit entre leurs pères, & qui avoit été fomentée par des esprits pervers; il le prie d'y faire succéder une amitié mutuelle & fraternelle. Cette lettre ne respire que la paix & la concorde. Le Prince envoie à son Allié pour gage de son alliance & de sa sincérité, un cheval estimé d'un grand prix à cause de sa vigueur & de sa vîtesse, des aromates, une belle tenture & d'autres présens.

M. de Zur-Lauben pense avec Eccard *(c)* & Heumann *(d)*, que cette lettre est de Louis, roi de Saxe ou de la France orientale, adressée à Louis *le Begue*, roi de la France occidentale, qui comprenoit aussi l'Aquitaine & tous les pays de la domination de Charlemagne en Espagne. Elle est sans date; mais on peut la placer en 878. La paix entre

(b) Dilectissimo fratri & unanimo amico gloriosissimo Galliarum, Aquitaniæ & Hispaniæ regi H Ludovico cognominis vestri H L Rex Francorum.

(c) Commentarii de rebus Franciæ orientalis, Tom. II, p. 637 & 638.

(d) Commentarii de re diplomaticâ Imperatorum ac Regum Germanorum, p. 301 & 302.

ces deux Princes avoit été ébauchée le 1.er novembre de cette année à Merfem *(e)*, dans une entrevue qu'ils y eurent. Le congrès fut bientôt après tranfporté au palais de *Foren*[a], entre Maftricht & Aix-la-Chapelle. On a confervé la teneur du Traité de paix qui y fut conclu *(f)*.

[a] *Furonis.*

Pag. 442 — 444.

La formule quinzième eft écrite à deux frères *utérins (g)*, pour recommander aux clercs la tonfure, & aux moines la *coule (cuculla)*, comme deux pratiques néceffaires à leur état. On voit qu'au temps où cette lettre a été écrite, les uns croyoient que Saint Pierre s'étoit rafé le haut de la tête en mémoire de la couronne d'épine : *patres noftri Petrum Apoftolum . . . fummum capitis denudare, & infra ad fimilitudinem coronæ capillos fibi relinquere tradiderunt.* D'autres penfoient que Saint Pierre étoit naturellement chauve de même que Saint Paul, mais non dans la même partie de la tête : *quidam Petrum & Paulum non attonfos & derafos, fed naturaliter priorem recalvaftrum afféverare foleant, fequentem in frontifpicio calvum.*

Ad calcem legis Salicæ, p. 240.

L'Auteur de la lettre fe défigne par ces mots, *adoptulus, balbus, edentulus, & ideo blefus.* Eccard conjecture avec beaucoup de fondement que par ces mots il faut entendre Notker *le Begue*, célèbre moine de Saint-Gall, mort au commencement du x.e fiècle. Goldaft lui attribuoit la vie de Charlemagne, qu'un moine de Saint-Gall écrivit par ordre de l'empereur Charles *le Gras.* On a confervé une grande partie de cette hiftoire ; l'Auteur s'y défigne ainfi : *hic igitur quæ ego balbus & edentulus . . . . explicare tentavi.* Il y a de Notker quelques chartes ou formules d'actes publics. Goldaft *(h)*, qui en a publié fix, affure qu'il avoit entre les mains les originaux de ces mêmes chartes. Mais on voit affez que

Lib. II, c. 26.

(e) En latin, *Marfna*, ancien palais des rois Carlovingiens dans le voifinage de Maftricht.

(f) Heumann, *ibid. p. 376 — 379. Annales Bertiniani apud Muratorium, inter rerum Italic. Scriptores*, Tom. II, part. II.e p. 566. Baluz. *Capitular.* Tom. II, pag. 277.

(g) Uternis fratribus (apparemment *uterinis fratribus.)*

(h) Rer. Alaman. T. II, part. I.a, p. 5, 6, 9, 42, 59 & 60. D. Rivet, Hift. Littér. de la France, *T. VI, p. 144.*

cette quinzième pièce n'a rien de commun avec les *formules* proprement dites.

Il en est de même de la seizième, dont M. de Zur-Lauben ne croit pas qu'on puisse déterminer le temps. C'est une lettre d'un Évêque, désigné par la lettre *N.* au Roi désigné de même *(i)*, & non nommé, par laquelle il s'excuse sur sa santé, de ne s'être pas rendu à la Cour suivant l'ordre reçu, & lui annonce un présent qu'il prend la liberté de lui adresser.

Pag. 474 & 444.

Le détail des choses qu'il envoye, peut donner une idée du commerce d'Outre-mer de ce temps-là. *Parva xeniola sed peregrina seu transmarina, quæ modo ad obsequium vestrum pietatem divinam, mihi credo, direxisse, augustæ dominationi vestræ curavi destinare, pallium coloris prasini, & aliud polimetum, spatulas palmarum cum suis fructibus, cynamomi, calaugani, cariofili, masticis, & piperis fasciculum, caricas ficorum, malogrannata, pectinem elefantinum, vermiculos, cicadas, aves psitacos, merulam albam, & longissimam spinam de pisce marino.* C'étoient des présens venus d'Outre-mer; un manteau de couleur verte, un autre bigarré de couleurs, des branches de palmiers chargées de dates, du cinamome ou de la canelle, du galanga, des clous de girofle, du mastic, du poivre, des figues sèches, des grenades, un peigne d'ivoire, de la cochenille, des petits oiseaux des Indes, des perroquets, un merle blanc & une très-longue arète d'un poisson de mer. On trouve dans le premier livre de Marculfe, une formule qui a pour titre, *Tractoria legatorum.* Ce règlement, sur lequel Jérôme Bignon a fait d'excellentes remarques, contient la plupart des présens désignés dans la *formule d'Alsace:* mais il n'y est pas fait mention du galanga ni de la cochenille, autrement *vermiculi:* ni des petits oiseaux *(k)* des Indes, des perroquets, du merle blanc *(l)*, &c.

Pag. 20.

Not. ad lib. I Marc. p. 265 & seq.

(i) *Domino præcellentissimo & Regi gloriosissimo N.*

(k) C'est ainsi que M. de Zur-Lauben traduit *cicadæ.*

(l) Bernard de Breydenbach dit dans sa relation du voyage de Jérusalem, qu'on prend du côté d'Alexandrie en Égypte, des oiseaux très-blancs qu'on appelle *merulæ, merles.* (Cangii *Glossarium*, T. IV, p. 696, voce *merula.*)

Pag. 444 & 445.

La dix-ſeptième formule d'*Alſace* eſt une lettre d'un Évêque à ſon Métropolitain qui n'eſt pas plus nommé que le Suffragant, par laquelle le premier avertit le ſecond de ne ſe pas laiſſer tromper par les fauſſes allégations de quelques perſonnes de noble extraction *(m)*, qui ont appelé d'une ſentence par lui prononcée pour cauſe de mariages contractés aux degrés prohibés; & ces degrés ſont ainſi déſignés: *quia iidem conjuges ita ſibimet conſanguinitate juncti eſſent, ut de uno parente in quintâ, de altero in quartâ generatione mutuam ducerent propagationem.* Le Suffragant qui écrit, avoit ordonné la ſéparation, de concert avec ſon Clergé; mais les parties avoient appelé au Métropolitain.

Pag. 445.

La dix-huitième formule eſt une lettre circulaire d'un Évêque aux Archiprêtres de ſon diocèſe, pour leur annoncer qu'entre pluſieurs règlemens que les Rois leurs Souverains venoient de faire dans leur dernière entrevue, ils avoient auſſi ordonné un jeûne général de trois jours, *pro multis neceſſitatibus.* L'Évêque preſcrit ce qui doit être obſervé; une proceſſion générale à laquelle les Fidèles aſſiſteront couverts de cendre & enveloppés d'un cilice, ou tout au plus couverts d'habits de laine; une meſſe ſolennelle à laquelle ils aſſiſteront nus pieds; le jeûne au pain ſec, avec des légumes cruds, des pommes & de l'eau. Les perſonnes délicates pourront uſer de légumes cuits, & boire un ſeul verre de bière. Tous s'abſtiendront de chair, de poiſſon, d'œufs, de toute eſpèce de laitage, de vin & de toute liqueur où l'on auroit mêlé du miel.

Eccard penſe que l'entrevue dont il eſt parlé dans cette pièce, eſt celle que Louis, roi de la France orientale, eut en 879 avec ſon frère Carloman, roi de Bavière.

Pag. 445.

La dix-neuvième formule eſt encore une lettre circulaire d'un Évêque aux Fidèles de ſon diocèſe, pour ordonner des prières & un jeûne de trois jours, à l'occaſion de la ſolennité d'un Saint.

(m) Qui ut erant Nobiles, &c.

La vingtième pièce eſt une lettre de l'évêque de Conſtance, adreſſée à l'évêque de Straſbourg. Il lui mande que le Roi leur Souverain, dont le nom commence par la lettre *C (n)*, & qui étoit vraiſemblablement Conrad roi de Germanie, l'a chargé d'aller au monaſtère de Luxeuil. Il le prie de vouloir bien lui faire préparer à Ruffach, un gîte & tout ce qui eſt néceſſaire, tant pour lui que pour ſa ſuite. Ruffach, ville de la haute Alſace, paſſe pour le plus ancien patrimoine de l'égliſe de Straſbourg. Les Évêques envoyés par les Rois, comme *miſſi*, avoient la coutume de loger dans les maiſons des Évêques diocéſains des pays par leſquels ils paſſoient; ils ſe rendoient mutuellement ces offices d'amitié fraternelle.

Pag. 446.

Alſatia illuſtr. T. I, p. 694, & T. II, p. 79.

La vingt-unième formule eſt un ordre adreſſé par un Évêque à ſon Vidame, *Vicedomino & fideli ſuo*, de fournir à G. évêque de Spire *(G. Nemidonenſis Epiſcopus)* qui partoit pour Rome, un gîte & toutes les choſes dont il pourroit avoir beſoin. Voici le détail qu'en fait l'Évêque, en des termes dont pluſieurs ne peuvent être entendus qu'avec le ſecours des gloſſaires: *maldra quatuor de pane, de cerviſa carradam unam, triginta ſitulas de vino, ſitulas tres, friskingas ovinas quatuor, porcum unum, de lardo dimidium tergum, agnellum unum, porcellum unum, anſerem unum, annetas duas, pullos quatuor, & ipſi aliquem piſcem ſi potueris, ligna ad focum, & vaſa ad miniſterium, plumatia & capitalia ad lectum, de avena trita & ventilata ad paſtum cavallorum maldra tria, & fœnum in pratis & in agris, ſingulis cavallis vaſallorum & ſervorum illius unum manipulum.*

Pag. 446.

M. de Zur-Lauben ſe borne à deux obſervations; l'une ſur les mots *tringinta ſitulas de vino*, l'autre ſur *friskingas.*

L'Anonyme *(o)* qui a recueilli dans le XII.ᵉ ſiècle les *Acta Murenſia*, dit: *Cum autem venerit tempus vindemie, omnia, que*

(n) M. de Zur-Lauben croît que la lettre *C* déſigne ici *Conrad*, parce que la lettre initiale du nom de *Carolus* dans toutes ces formules eſt *K*, & non *C*. *Form. IV, V, VI, VII, IX, X, XIII.*

(o) Ad calcem libri Vindiciæ *actorum Murenſium*, p. 88. Muris, 1750, *in-4.ᵉ* fig. édit. de D. Fridolin Kopp.

necesse habent sui adjutores, debet eis quoque procurare, scilicet in victu & potu, ac mercede, & vasis, postque vindennationem, ac uvarum calcationem in cellarium nostrum mustum importare, sextam autem situlam sibi habere, que situle signate debent esse ad constitutam mensuram. D. Hergott lisoit *siculam, siculæ:* c'étoit une mesure de liquides, la même qu'on nommoit *sicla.* La plupart des auteurs qui ont voulu expliquer ce qu'on entendoit par *frisginga, friskinga*, en ont donné des idées confuses. L'empereur Henri V dit dans son diplome pour l'abbaye de Muri, en 1114, *& unum fruitschingum, & unum siclum de vino.* Les capitulaires de Louis *le Débonnaire*, en 819 & 820, portent le mot *friscinga*, sans en donner l'explication. Eccard, dans une longue note sur ce mot, croit qu'il désignoit un porc ou un mouton d'un an. M. de Zur-Lauben croit que ce mot désignoit les animaux nés dans la même année *(p)*, & qui n'étoient point parvenus au juste degré de croissance; & que le droit qui autorisoit le Seigneur de prendre annuellement, ou en nature, ou en argent, un mouton, un porc de l'année, excepté les cochons de lait, *sur tous & chascuns les manans & habitans de la seigneurie*, étoit le droit de la *fressange* ou d'*annelage*, en latin *frisengagium* & *frescengagium.* On disoit à Toulouse, *fresingues*, & primitivement *frischinga*, comme on le voit par un capitulaire de Charles *le Chauve*, daté de cette ville. Le mot *frischinga* avoit peut-être sa racine dans le tudesque *frisch*, qui signifioit *frais, récent.* Ce mot est encore usité dans l'allemand de nos jours: *schencke* veut dire *présent, offrande.*

Acta Murensia, ibid. p. 33.

Capitul. Baluz. T. I, p. 618 & 621.

Ad calcem legis Salicæ, p. 243, 244.

Tit. V, cap. 2 & 4.

L'évêque de Spire dont il est parlé dans la vingt-unième formule, se nommoit *G. Nemidonensis Episcopus:* on appeloit Spire, *Nemetes, Nemetis* & *Spira.* Le recueil des confraternités des églises & monastères de l'Allemannie *(q)*, porte quelque part, *Fratribus in Nebidona, id est Spira.* On trouve dans le

(p) Jacobi Sirmondi *Notæ ad Capitularia, n. V.* Cangii *Glossarium*, T. III, p. 717—720, *nova editio.*

(q) *Alemannicæ Ecclesiæ veteres Fraternitates*, p. 140, edit. Goldasti. T. III, *inter Scriptores rer. Alaman.*

catalogue

catalogue des évêques de Spire *(r)*, en 848 *Gebehard*, en 881 *Gotedancus*, & en 960 *Godefrid*. Voilà trois Évêques de cette ville dont le nom commençoit par la lettre *G*. M. de Zur-Lauben croit que cette formule avoit été écrite au nom de l'évêque de Constance. Le passage le plus fréquenté de l'Allemagne en Italie, étoit alors celui de Constance à Coire, & de Coire au lac de Chiavenne, en passant le mont *Septner*, en latin *Septimus mons*.

La vingt-deuxième formule est un ordre du Vidame de l'Évêque à son Intendant de *Polligen (s)*, pour lui annoncer l'arrivée d'un Évêque, & lui recommander d'engraisser moutons, cochons, poules & poulets, pour le recevoir. Voici un article que M. de Zur-Lauben juge digne de remarque: *Tolle de XII. censariis singulas ovas (oves) & da illis quotidie sal & ventilamina & commixtum migma, ut tunc bonæ sint.* L'usage du sel pour engraisser les moutons, subsiste encore aujourd'hui. On lit dans le glossaire de Du Cange, que *migma* signifioit dans le moyen âge, de l'*orge en paille*, *palea minuta*, *vel tritura frumenti permixta*. Le Vidame ordonnoit à l'Intendant d'avoir de la bière, & de tirer le vin de la cave de l'évêque de Constance. La lettre finissoit par des menaces terribles, en cas de négligence : *& ova*[a] *congrega, ut quando ego venero omnia parata inveniam, si cutem & capillos habere volueris. Vale.*

Pag. 446.

[a] C'est à-dire *oves*.

Eccard entendoit par *Polligen*, une ville de la Bavière, sur la rivière *Ambra*, où est aujourd'hui un chapitre de Chanoines réguliers, & qui, suivant l'annaliste Saxon, appartenoit en 1002, à Sigefride évêque d'Augsbourg. Mais si Eccard eût fait attention à l'ordre que le Vidame donnoit à l'Intendant de tirer le vin de la cave de l'évêque de Constance, il eût trouvé la vraie position de *Pollingen* dans *Bollingen* ou *Bolingen*, & par corruption *Bolligen*, village voisin du lac de Constance, à une lieue & demie de la ville de Ratolf-Zell, sur le chemin de cette ville à Stein sur le Rhin, dans une situation délicieuse.

Ad calcem legis Salicæ, p. 244.

Inter Scriptores medii ævi, apud Eccardum, T. I, p. 377.

(r) *Apud Eccardum, inter Scriptores medii ævi*, T. II, p. 1273 & seq. & 2257.

(s) *Vicedominus N. Episcopi N. Procuratori in Polligen.*

C'eſt une des plus anciennes poſſeſſions des évêques de Conſtance.

Pag. 446 & 447. La vingt-troiſième formule eſt une lettre d'un Évêque à ſon Intendant *(Procuratori)*, de faire porter ſûrement & promptement une lettre qu'il lui adreſſe, ſous peine de perdre tout ce qu'il tient de lui. La lettre étoit ſcellée de terre ſigillée, *& hanc brevicolam apertam illi ſignatæ coargillæ ;* c'eſt-à-dire, ſuivant la conjecture d'Eccard, *ſignatæ cum argilla.* Les ſavans auteurs du nouveau Traité de Diplomatique, diſent que la *terre ſigillée* dont les anciens ſe ſervoient pour cacheter, étoit graiſſeuſe & argileuſe ; & qu'au temps du VIIe concile général, c'eſt-à-dire en 787, certaines terres molles ou détrempées étoient encore la matière des ſceaux. La lettre devoit être remiſe ſans délai au *Maïeur* réſidant à *Tringonilla*, *donec eam (brevicolam) ad Tringonilla Maiori deferat.* L'Évêque ſe propoſoit de paſſer par Straſbourg, *inde ad Stratabargam perrecturus ;* & il eſpéroit être accompagné dans ce voyage, de l'abbé de Richenau, *Augienſis Abbas*, & d'un Comte. On préſume par tout cet extrait, que l'Évêque dont il s'agit ici, étoit celui de Conſtance, voiſin de l'abbaye de Richenau. M. de Zur-Lauben ignore la ſituation & le nom moderne de *Tringonilla.* Parmi les doyennés ruraux de l'évêché de Conſtance, eſt celui de *Turingen (t).* Ratpert parle de ce village dans l'hiſtoire de l'abbaye de Saint-Gall *(u)*, & dit que Sidoine, évêque de Conſtance, fit la donation de cette terre au comte Warin, qui avoit perſécuté St Othmar, premier abbé de Saint-Gall.

(T. IV, p. 31.)

L'empereur Frédéric Ier, dans un diplome de 1155 *(x)* nomme parmi les poſſeſſions de l'égliſe de Conſtance, *Curtis in Thuring.* L'empereur Charles IV confirma cette poſſeſſion en 1357.

Pag. 447. La vingt-quatrième formule eſt une lettre d'un évêque de

(t) Chronicon Conſtantienſe, p. 702, *inter ſex Scriptores rer. Germ.* Collectore Piſtorio.

(u) Cap. II, p. 21, *apud Goldaſtum*, T. I, *Script. rer. Alamannic.* edit. 1606.

(x) Manlii *Chronicon Epiſcopatus Conſtantienſis.* p. 623 — 628, *apud Piſtorium, inter rerum Germanicarum Scriptores.*

Mayence (y) à un Prètre qu'il traite de *frère, ami*, & à qui il enjoint de se trouver à une assemblée ecclésiastique qu'il a convoquée pour remédier à plusieurs désordres. Elle étoit fixée au 4 avril, & devoit se tenir à Mayence. Il paroît que ce Prètre étoit un Évèque suffragant de l'archevèque de Mayence, vraisemblablement celui de Constance. L'assemblée ordonnée étoit proprement un concile provincial. Depuis très-long temps on n'en avoit tenu aucun dans l'archevèché de Mayence : *Dilectio tua novit quod a recordatione juventutis tuæ, ut reor, nunquam in nostra diœcesi Episcoporum concilium est habitum.* Il y eut un concile à Mayence en 857, pour les droits de l'Église, & en 888 sur la discipline. C'est de ce dernier concile dont il paroît être question ici.

[illegible]

La formule vingt-cinquième est une lettre d'un Suffragant à son Métropolitain, pour s'excuser d'assister à une assemblée convoquée dans la métropole, pour l'obligation où il est d'achever la visite de son diocèse, dont il n'a pu, depuis deux ans qu'il est Évèque, parcourir la moitié; visite d'autant plus nécessaire que ses prédécesseurs vieux & infirmes n'avoient pu, depuis neuf ans, s'acquitter de ce devoir. Cet Évèque étoit apparemment celui de Constance, suffragant de Mayence. On sait que l'évèché de Constance est le plus grand diocèse qui soit en Europe. L'empereur Frédéric I.er en régla les limites par un diplome daté de Constance le 29 août 1155 (z). Frédéric y assure que l'étendue de ces limites est la même que celle qui a été fixée par le roi Dagobert, du temps de Marcien évêque de Constance.

Pag. 447.

La vingt-sixième pièce est une lettre de l'évèque de *Brescia* (a) à un évèque de France ou de Germanie, dans laquelle il le prie de l'informer des dispositions des Rois à la paix : *quam pacati inter se Domini nostri Reges sint, id est filii Hludovici,*

Pag. 447 & 448.

(y) *Sanctæ Moguntiacensis Ecclesiæ Præsul.*

(z) Bucelini *Chronol. Constantiensis*, p. 50 — 54 & 116.

(a) *Brixiensis Ecclesiæ Pastor.* En 876, étoit évèque de Brescia *Antoine*, à qui le pape Jean VIII écrivit le 25 mai 877, sur la convocation du concile de Ravenne. Voyez Ughelli, *Italia sacra*, T. IV, p. 736. *Epistolæ decretales Summorum Pontificum*, T. III, p. 332.

qualemque pacem ad consobrinum suum filium K. conservent. Heumann *(b)* qui rapporte la date de cette lettre à l'année 877, croit que les Rois dont parle la formule, étoient les fils de Louis *le Germanique*, dont l'aîné *Carloman* fit cette année une guerre sanglante à son oncle l'empereur Charles *le Chauve.* Il l'obligea de se sauver à Tortone & de-là en Savoie. Charles mourut en chemin, le 6 octobre de la même année, dans une cabane en deçà du mont Cenis. La lettre le nomme improprement *consobrinus*, au lieu de *patruus.* Eccard *(c)* place la date de cette lettre à l'an 878. Il pense qu'elle concerne le traité de paix fait en février de cette année, entre Louis *le Begue*, roi de France, fils de l'empereur Charles *le Chauve;* & Carloman, roi d'Italie, fils de Louis *le Germanique,* & frère de Louis, roi de Saxe & de la France orientale; & de Charles *le Gras*, roi d'*Allemannie* ou de Souabe. Lorsque l'évèque de Brescia écrivoit cette lettre, on étoit encore très-incertain sur le sort de l'Italie, & on ignoroit si Carloman pouvoit la conserver ou non. L'Évèque desiroit d'autant plus la paix, qu'à en juger par le contenu de sa lettre, il habitoit l'Italie, depuis long-temps désolée par les guerres. Il prioit son ami de lui adresser ceux de ses protégés qui voudroient faire le voyage de Rome, leur offrant l'hospitalité. Il lui envoyoit quelques présens : *Munusculа, quæ modo fuerunt ad manus vestræ dilectioni direximus; hoc est palliolum diacedrinum, & aliud coccineum, tertium saphirini coloris, stragulas duas, duos ramos palmarum virides, & partem amigdalarum, & thimiama novum.* Ces présens consistoient dans trois manteaux ou robes; l'une de couleur tirant sur le citron, l'autre d'écarlate, & la troisième de couleur de saphir ou bleu; deux couvertures, deux branches vertes de palmier, des amandes & une composition de parfums nouvellement faite. C'est ainsi que M. de Zur-Lauben traduit *thimiama novum.* Le présent d'amandes envoyé par l'évèque de Brescia à son confrère, étoit vraisemblablement destiné pour le carème: c'étoit alors l'usage de distribuer dans

(b) Commentarii de re diplomatica Imperatorum, p. 270 & 271.
(c) Commentarii de rebus Franciæ orientalis, T. II, p. 630 & 631.

les Chapitres un certain nombre de livres d'amandes à chaque Chanoine *(d)*. L'évèque de Brescia prie son ami de lui envoyer un étalon vigoureux & de bonne race.

La vingt-septième & dernière formule paroît être une réponse à la lettre précédente. L'Évèque anonyme répond d'abord à la question sur l'état des affaires publiques, & instruit son correspondant de l'union intime qui régnoit entre les trois frères. Il ajoute : *Domnus quidem K. cum fratre HL. Hludovici junioris (e), id est Galliam Lugdunensem & Treverim, cum omni Mosellana regione, necnon Agrippinensem provinciam & Burgundioniam inter se dividendas acceperunt. Italiam vero & Thusciam & omnem Campaniam Domno K. regendas commiserunt, qui etiam modo sanitate indulta & indepta, quandocius vos per gratiam Dei visitabit, & omnem adversarium & prædonem de vestra provincia fugabit.* La Gaule Lyonnoise, Trèves, tout le pays de la Mosellane, celui de Cologne & la Bourgogne étoient compris dans le partage que ces Princes firent entr'eux l'an 878. L'Italie, la Toscane & toute la Campanie échurent à Carloman, roi de Bavière. L'Évèque fait entendre que ce Prince étoit rétabli de sa maladie, & qu'il alloit purger l'Italie des Brigands qui la ravageoient : mais Carlomann ne se releva pas ; il tomba en paralisie en 879 ; & après avoir langui encore quelque temps, il mourut le 22 mars 880. Eccard *(f)* a cru que l'Évèque qui écrivoit cette lettre, étoit celui de *Seben (g)* en Tyrol, en latin *Episcopus Sabionensis ;* mais, selon M. de Zur-Lauben, c'étoit l'évèque de Constance, ville située dans l'Allemannie. En effet, après avoir beaucoup plaint la dévastation de l'Italie, il déplore également la malheureuse situation de sa propre province, dont le sol très-aride ne fournissoit pas les mèmes ressources que l'Italie qui est la mère des richesses. Les expressions dont il se sert, rappellent

Pag. 448.

(d) Cangii *Glossarium*, voce *amandala*, T. I, p. 386 & 387, nova edit.

(e) Eccard croit qu'on peut ici lire, *Hludovici imperatoris regnum*, le royaume de l'empereur Louis II, fils de l'empereur Lothaire.

(f) *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, T. II, p. [illegible]31.

(g) A trois lieues de Brixen. L'évêché de *Seben* fut transféré à Brixen vers l'an 1000.

à M. de Zur-Lauben un vers de Notker *le Begue*, moine de Saint-Gall à la fin du IXe fiècle, qui difoit de l'Allemannie en général, & en particulier du territoire de Saint-Gall :

Dura viris, & dura fide, duriſſima glebâ.

Après l'article des nouvelles, l'Évêque remercioit fon confrère des préfens qu'il en avoit reçus. Il lui mande qu'il lui envoie le cheval qu'il defiroit ; & pour le dépeindre, il emprunte de Job & de Virgile tous les traits qu'il emploie. Cette defcription mérite d'être lûe pour fa fingularité. L'Évêque affure fon ami, que ce cheval eft de la race de ceux dont parle Virgile :

Cap. XXXIX, verſ. 19—25.

Illorum de gente, patri quos Dædala Circe
Suppoſita de matre, nothos furata creavit.

Æneid. l. VII, verſ. 283.

Et pour preuve de cette origine, il dit que c'eft un étalon de poil de couleur *célefte (h)*, qui furpaffe en vîteffe *Cillarus (i)*, en ardeur *Rhébus (k)*, en rareté *Bucéphale*, & qui procréera des poulains excellens : c'eft un courfier qui fent de loin la guerre, que le fon de la trompette réjouit, que dans le combat la vue du fang enflamme ; qui franchit avec joie & allégreffe les montagnes, paffe à la nage les fleuves les plus rapides, & même les plus grands lacs ; à qui on peut appliquer ce qu'on lit dans Virgile :

Belgica vel molli meliùs feret eſſeda collo.

Georg. lib. III, verſ. 204.

Un cheval enfin qui connoiffant l'habileté de fon cavalier, fe cabre fous la main de l'ignorant, tandis qu'il eft fouple & docile fous celle d'un écuyer exercé. Cette defcription, quoiqu'un peu enflée, eft d'un coloris qu'on ne s'attend pas de trouver dans un auteur du IXe fiècle. Ce qui fuit, concerne le régime qu'il faut obferver pour une nourriture propre à

(h) L'édition d'Eccard (*Leges Francor. Sal.* p. 246) porte *aëtius*, au lieu d'*aërius*, ce qui peut être la vraie leçon, laquelle indiqueroit une couleur d'aigle, ou *brune* (*color aquilinus.*)

(i) Ainfi fe nommoit le cheval dompté par Pollux.

(k) Cheval de Mézence, fuivant Virgile. *Æneid. lib. X, vers 861.*

maintenir & à fortifier les rares qualités du cheval. La fin de cette pièce manque, & oblige M. de Zur-Lauben a terminer ici la notice des formules d'Alsace, & les observations qu'il a faites sur un recueil qui présente beaucoup de traits propres à éclaircir la Géographie & les usages des IXe & Xe siècles.

VISION

DE L'EMPEREUR CHARLES-LE-GRAS,

Roi de France & d'Italie.

7 Juillet 1769.

LA Vision de Charles *le Gras*, que le Moine de S.t Denys & d'autres Chroniqueurs ont attribuée par ignorance à l'empereur Charles *le Chauve* son oncle, & sur laquelle M. le baron de Zur-Lauben a communiqué à la Compagnie des observations historiques & critiques, offre un tableau qui paroît avoir été en partie emprunté des descriptions que les poëtes Grecs & Latins avoient faites des Enfers & des Champs-élysées. On ignore le nom de l'auteur de cette vision; c'étoit vraisemblablement un Moine. Ce qui est certain, c'est qu'il a fait dans ce tableau un mélange bizarre des fables du Paganisme & des vérités de la Religion Chrétienne. Ce n'est pas la seule pièce en ce genre qui nous reste du siècle Carlovingien. La vision de Wettin, moine de Richenau, de quelque manière qu'on l'envisage, est conforme aux mœurs de son temps. Wettin vit dans le Purgatoire Waldon, qui après avoir été d'abord abbé de Richenau, mourut abbé de S.t Denys en France, l'an 814. Il y vit encore l'évêque *Adalhelm (a)*, l'empereur Charlemagne &

(a) On conserve dans la bibliothèque de l'abbaye de Richenau, un manuscrit qui a pour titre: *Aldelhelmi orientalium Saxonum Episcopi liber de metris, ænigmatibus ac pedum regulis.* La préface de ce traité n'a pas encore été imprimée. L'auteur ne peut avoir été l'évêque *Adalhelm* dont il est parlé dans la vision

plusieurs Comtes de son empire. On place cette vision à l'an 824. Hetton, évêque de Bâle & abbé de Richenau, le même Prélat que Charlemagne avoit envoyé, l'an 811, Ambassadeur à Constantinople, écrivit en prose le détail de cette vision *(b)*. Walafrid-Strabon la mit depuis en vers, & la dédia, par ordre de l'abbé Adalgise, à Grimald, chapelain du Palais & proche parent de Wettin. Mabillon *(c)* croit qu'on ne doit pas rejeter toutes les visions rapportées dans les Écrivains du moyen âge, entr'autres celle de Wettin, qui fut d'abord décrite par Hetton, *homme grave & respectable, viro gravi ;* mais il ne dissimule pas en même temps, qu'il y eut aussi des visions imaginées même par des personnes pieuses, pour rappeler les hommes à la vertu, en leur faisant redouter la punition dûe à leurs désordres. C'est dans cette vue qu'on répandit pareillement des lettres comme envoyées du Ciel. Telle est une épître écrite au nom de Jésus-Christ, pour recommander particulièrement l'observation du Dimanche : elle se trouve dans l'*Appendix* de Baluze, aux *Capitulaires.*

On doit aussi placer dans le même rang les douze Chapitres de l'Archange Gabriel *(d)*, que l'aveugle *Albric* fit présenter à l'empereur Louis-le-Débonnaire par l'abbé *Einhard* ou *Éginhard,* ainsi que l'atteste Éginhard lui-même, dans le troisième livre des miracles des saints martyrs Marcellin &

de Wettin ; c'étoit *S.t Aldhelm,* qui d'abbé de Malmesburi fut fait en 705 évêque du royaume de Wessex, *Episcopus occidentalium Saxonum,* à la mort de *S.t Hedda* ou *Hedde,* & qui mourut en 708 ou 709. Hermann *Contractus* le nomme dans sa chronique, *vir doctus & eloquens, prosâ metroque facetus.* On a de cet Évêque un traité *de laude Virginum.* Bède *(hist. lib. V, c. 19)* en parle avec de grands éloges, & le Martyrologe Romain place sa fête au 25 mai. *S.t Aldhelm* est le premier des Anglois qui se soit appliqué à la poësie latine. Il a fait des énigmes à l'imitation de *Symposius.* Son siége épiscopal étoit la petite ville de *Schirburn.* Mais à l'égard de l'évêque *Adalhelm* que Wettin vit dans les tourmens, M. de Zur-Lauben avoue avec D. Mabillon & M. Basnage, qu'il ignore de quelle ville il étoit Evêque.

(b) Mabillon. *Sæcula Benedictin.* T. IV. Canisii *Lectiones antiquæ cum notis* Basnagii, Tom. II, parte II, p. 180 & 204 — 221.

(c) Annales Benedictin. Tom. II, lib. XXIX, p. 492 & 493.

(d) Il y a un passage fameux dans l'Annaliste Saxon, sur ces douze chapitres, sous l'année 875. (p. 212, *apud Eccardum,* T. I. *Corpus historic. medii ævi.* Francofurti, 1743, *in-fol)*

Pierre,

Pierre. Mais une des visions les plus célèbres du IXe siècle, a été celle *(e)* d'*Audrad le Petit (Audradus modicus).* On a encore le détail de ses révélations *(f)*. Il les dédia à *Wenilon* qui étoit chorévêque de Sens. Dans ce livre de révélations, Dieu faisoit paroître les Rois devant lui. Le premier qui parut à ce tribunal terrible, étoit l'empereur Louis *le Débonnaire.* On reprochoit à ce Prince la discorde de ses enfans; l'Empereur la rejetoit sur l'orgueil de Lothaire. Ce fils dénaturé étoit chassé *par jugement de Dieu*, & Charles *le Chauve* placé sur le trône, à cause de son obéissance & de son humilité. Mais le Ciel lui ordonnoit une expédition, sous la conduite de St Martin, contre les Maures en Espagne, pour la délivrance des Fidèles. Il lui prescrivoit aussi, pour l'année suivante, une expédition en Bretagne. Ce qui est remarquable, c'est qu'*Audrad* soutint la vérité de ces visions, à Sens, en 853, en présence de Charles *le Chauve,* de la reine Ermentrude & de plusieurs Archevêques.

La vision de Charles *le Gras*, qui a fait l'objet des observations de M. le baron de Zur-Lauben, annonce l'abdication de ce Prince foible & valétudinaire, qui avoit réuni sur sa tête tout l'empire de Charlemagne, sans avoir la force de le conserver. Les causes qui le précipitèrent du trône, y sont en partie désignées d'une manière mystérieuse: c'est ce que M. de Zur-Lauben se propose de faire sentir; mais auparavant il rend compte des manuscrits où elle a été rapportée. Il ne s'arrête pas aux manuscrits de la bibliothèque du Vatican, dans lesquels on lit la vision de Charles *le Gras;* il observe seulement que dans l'un de ces manuscrits, qui avoit appartenu à la reine de Suède, & qui est coté *N.º 567,* on trouve *Visio Caroli III, Imperatoris.* D. Montfaucon *(g)* a cité ce manuscrit & le suivant; mais il dit que ce Prince étoit Charles *le Chauve.* L'autre manuscrit du Vatican *(h)* porte *Visio Caroli*

(e) Iidem Annales Benedict. T. III, lib. XXXIV, p. 30.

(f) Liber revelationum Audradi modici, p. 390; *apud* Duchesne, T. II, *Script. Francor. & apud* D. Bouquet, Recueil des Hist. de France, *T. VII, p. 291.*

(g) Bibliotheca Bibliothecarum manuscript. nova, T. I, p. 27, *A,* & table.

(h) Ibidem, p. 83, *B.*

Calvi antequam Imperium Romanum amisisset. On voit clairement qu'il y a erreur dans ce titre. Charles *le Chauve* n'a jamais perdu l'Empire; il s'agit ici de Charles *le Gras* son neveu, troisième Empereur de ce nom depuis Charlemagne.

Parmi les manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, celui qui est coté *N.° 495,* est du commencement du XII.e siècle, & renferme plusieurs sermons de Fulbert, évêque de Chartres *(i),* qui mourut vers l'an 1028; la vie de saint Leufroi, abbé de la Croix en Normandie, & le traité de Paschase Ratbert, *de Corpore & Sanguine Domini.* A la suite de ce traité, on trouve en latin la vision de *Charles, Roi des Germains, Patrice des Romains & Empereur des Francs.* Elle est écrite sur parchemin, de même que tout le recueil qui est *in-folio.* On rencontre dans ce manuscrit quelques lacunes, auxquelles M. de Zur-Lauben a suppléé par les variantes des manuscrits suivans, moins anciens que le précédent.

Fol. CXIII & CXIIII.

Fol. CCLI — CCLIII.

On conserve dans la même bibliothèque un manuscrit du XIII.e siècle, coté *N.° 1085, in-fol.* & sur parchemin, à la tête duquel on trouve la vision de Charles *le Gras.* L'auteur de ce recueil l'attribue à l'empereur Charles *le Chauve,* & la rapporte d'après le détail que ce Prince en avoit fait lui-même. Ce qu'il en dit, paroît tiré des *Chroniques de Saint-Denys,* ainsi qu'on le juge par le préambule de la vie de Charles *le Chauve,* qui précède le récit de la vision. Il y a quelques petites lacunes dans ce manuscrit, mais on y trouve des variantes importantes.

La Bibliothèque du Roi conserve un manuscrit *(k)* qui vient de M. Bigot, & dans lequel on trouve, *Visio quam vidit Karolus Tertius Imperator de suo nomine.* Ce manuscrit est sur parchemin, & porte le caractère du XIII.e siècle: c'est un recueil de vies des Saints. On y trouve à la tête,

Fol. 173 — 175. In-folio.

(i) Fol. 1. *Sermo in Nativitate beate ac gloriosissime Dei Genitricis Mariæ quæ colitur VI idus septembris.* Ce sermon a été imprimé parmi les œuvres de Fulbert, *D. Fulberti Carnotensis Episcopi opera varia,* p. 131. Parisiis, 1607, in-12.

(k) Coté 5296. Voyez le catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi.

celle de Saint Martial; & à la *page 322*, la passion ou le martyre de *Saint Osuald, roi des Anglois*. Il offre dans la relation de la vision de Charles-le Gras, des variantes remarquables, que M. de Zur-Lauben a jointes au manuscrit de Saint-Germain-des-Prés.

L'Académicien a encore eu communication d'un autre manuscrit de cette abbaye, où l'on trouve la même vision, mais avec des variantes considérables. Ce manuscrit coté *1417*, est de la fin du XV.e siècle, & écrit sur papier. Il contient différentes *Collections* faites par Guillaume le Maire, religieux de l'abbaye de Saint-Denys en France, & prieur de Saint-Clair en Vexin, mort en 1482. La vision de Charles y commence ainsi: *Visio Karoli Calvi, de loco penarum & felicitate Justorum. Ego Karolus gratuito Dei dono Rex Germanorum ac Patricius Romanorum atque Imperator Francorum, &c.* Guillaume n'a pas manqué de faire intervenir dans cette vision, le Patron de son abbaye; il le met dans le nombre des intercesseurs de Charles, entre S.t Pierre & S.t Remi. Il est bon d'observer que S.t Denys est toujours omis dans les deux manuscrits des XII.e & XIII.e siècles qu'on a cités, & même dans la Relation de cette vision *(l)* que Guillaume de Malmesburi, Bénédictin Anglois, a insérée dans son histoire d'Angleterre; mais il ne l'est pas dans les *Chroniques de Saint-Denys*. On connoît l'origine du recueil qui a été publié en langue Gauloise sous ce titre. Il auroit été à desirer qu'on eût donné à côté du texte gaulois, l'original qui étoit en

In-4.°

(l) S.t Antonin, archevêque de Florence, qui vivoit en 1446, a rapporté la vision de Charles *le Gras* sous l'année 885, deux ans avant la mort de ce Prince, *(Chronicorum secunda parte, cap. II, tit. 16, p. 604, edit. Lugduni, 1586, in-fol.)* Il cite pour garant Vincent de Beauvais, auteur du XIII.e siècle, qui avoit inseré la même vision dans son Miroir historial, *Speculum historiale, cap. 49*, d'après le recit de Guillaume (de Malmesburi). La relation de Saint Antonin a été extraite par Martin *Crusius*, historien Protestant qui a écrit vers la fin du XVI.e siècle, une *Chronique latine de la Souabe*, dont l'édition en deux volumes *in-fol.* est devenue très-rare. Jean-Jacques *Moser* en a donné une traduction en allemand; & c'est à la page 344, tome I de cette traduction, qu'on trouve la vision de Charles *le Gras*.

latin *(m)*, & dont on voit plusieurs lambeaux dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Denys, écrite par Doublet. C'est dans ces chroniques qu'on trouve *les Gestes de Challe le Chauf fil Loys le Debonaire ;* & c'est au chapitre douzième de ces *Gestes*, qu'on lit la vision que l'auteur attribue mal-à-propos à Charles *le Chauve.* Le Moine compilateur n'a pas manqué de ranger dans cette vision, S.t Denys son Patron entre S.t Pierre & S.t Remi : il croyoit devoir cet hommage à l'Apôtre de Paris & au Patron tutélaire de son abbaye.

Coté N.° 419. L'Abbréviateur des Gestes des rois de France, dont le manuscrit est conservé dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, & qui finit à l'an 1137, a ajouté à l'éloge de Charles-le-Chauve, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Denys, un précis de la vision de ce Prince. On peut le voir dans le *Recueil des Historiens des Gaules & de France*, par D. Bouquet. *Tom. VII, p. 255.*

Guillaume de Sommerset, moine de Malmesburi, qui vivoit en 1143, n'a eu garde d'attribuer à Charles-le-Chauve la vision de Charles-le-Gras : ce savant Bénédictin l'a rapportée dans son histoire d'Angleterre *(n), comme un évènement merveilleux, digne d'être conservé (o);* il l'a placée après l'année 885, que *Charles roi de Souabe,* rex Suavorum, *fils de Louis roi de Bavière, avoit réuni sur sa tête la monarchie de tout l'empire des Francs & des Romains.* Mais l'explication que le moine de Malmesburi a donnée de l'accomplissement de cette vision, n'est pas juste. M. de Zur-Lauben compare la relation de cet auteur avec les manuscrits où elle se trouve, persuadé que toutes ces variantes jetteroient du jour sur l'évènement. Après ce détail sur les sources où il a puisé, M. de Zur-Lauben donne la vision de Charles-le-Gras,

(m) La Chronique manuscrite de Saint-Denys, en latin, se trouve à la Bibliothèque du Roi, *N.° 5925.* Elle finit à la mort de Philippe *le Hardi.* Voy. la Dissertation de M. de la Curne de Sainte-Palaye, *Tome XV des Mém. de l'Académie, p. 580.*

(n) Willielmi monachi Malmesburiensis, *de Gestis Regum Anglorum,* lib. II, p. 21, *inter Scriptores rerum Anglicarum, collectio* Henrici Savile. Londini, 1596, in-fol.

(o) Cujus visionem, quia memorabilem puto, hic dignum duco intexere.

d'après le manuſcrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, qui eſt du commencement du XIIe ſiècle, & ajoute en notes les différentes variantes des manuſcrits poſtérieurs.

VISIO QUAM VIDIT KAROLUS. *In nomine (p) Chriſti Regis Regum. Ego Karolus gratuito Dei dono Rex Germanorum & Patricius Romanorum atque Imperator Francorum. Sacra nocte Dominici diei poſt celebratum matutinarum horarum divinum officium. dum irem (q) repauſationis cubitum & vellem carpere dormitionis ſomnum, venit vox ad me terribiliter dicens. « Karole exiet a te modo ſpiritus tuus. & venies & videbis juſta Dei judicia. « & tibi aliqua preſagia. & tamen revertetur ad te iterum ſpiritus « tuus. in hora non modica. » Statimque fui raptus in ſpiritu. & qui me ſuſtulit erat candidiſſimus. tenuitque in manu ſua glomerem (r)*

(p) Le moine de Malmeſburi liſoit: *In nomine Domini ſummi Regis Regum. Ego Carolus Dei gratuito dono Imperator, Rex Germanorum, & Patricius Romanorum, atque Imperator Francorum Sacra nocte Dominicæ diei, &c.*

Manuſcrit de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, qui eſt du XIIIe ſiècle, coté *N.° 1085.* VISIO K. CALVI. *Ego Karolus gratuito Dei dono Rex Germanorum ac Patricius Romanorum atque Imperator Francorum. Sacra nocte Domini Dei, poſt celebratum, &c.*

Le manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, qui eſt du XIIIe ſiècle, porte: *In nomine Dei ſummi Regis Regum. Ego Karolus gratuito Dei dono Rex Germanorum & Patricius Romanorum atque Francorum Imperator, Sacra nocte Dominici diei, &c.*

Le manuſcrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui eſt de l'an 1482, commence tout à-coup: *Ego Karolus gratuito Dei dono Rex Germanorum ac Patricius Romanorum atque Imperator Francorum. Sacra nocte Dominici diei, &c.*

(q) Malmeſburi. *Dum irem repauſationis cubitum, & vellem dormitionis capere ſomnum, venit vox ad me terribiliter dicens. « Karole exiet a te modo ſpiritus tuus in hora non modica ». Statimque fui raptus in ſpiritu, & qui me ſuſtulit in ſpiritum, fuit candidiſſimus.*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés, du XIIIe ſiècle. *Dum — & vellem carpere dormitionis — ad me dicens terribiliter « Karole — videbiſque judicia Dei. — ſpiritus tuus. in hora modica ». Statimque fui raptus in ſpiritu. & qui me ſuſtulit in ſpiritu. fuit candidiſſimus.*

Manuſcrit du Roi. *Dum irem repauſationis cubitum & vellem dormitionis capere ſomnum. venit vox ad me terribiliter dicens, Karole, exiet modo a te ſpiritus. & venies & videbis juſta Dei judicia. & tibi aliqua preſagia. & tamen revertetur ad te iterum ſpiritus tuus in hora non modica. Statimque fui raptus in ſpiritu. & qui me ſuſtulit in ſpiritu, &c.*

Manuſcrit de Saint-Germain, de 1482. *Dum irem cauſa cubitum. & vellem carpere dormitionis ſompnum.* (Le reſte comme dans le manuſcrit du texte.)

(r) Malmeſburi. *Tenuitque in manu ſua glomerem lineum clariſſimi jubar luminis emittentem, ſicut ſolent*

lineum clariſſime emittentem jubar luminis ſicut ſolent facere cometæ quando apparent. Cepitque illum diſſolvere & dixit mihi. « Accipe „ filum glomeris micantis & liga ac noda firmiter in pollice tuæ dextræ. quia per illum duceris in laberintheas infernorum penas ». Et hoc dicto preceſſit me velociter, diſtorquens luciſluum glomus duxitque me in profundiſſimas valles & igneas. quæ erant plene puteis ardentibus pice. & ſulphure plumboque & cera, & adipe: ubi inveni Pontifices patris mei & avunculorum meorum: quos cum pavens interrogarem ob quod tam gravia paterentur tormenta, reſponderunt mihi: « Fuimus Epiſcopi patris tui & avunculorum „ tuorum (ſ). & dum debuimus illos & populum illorum pacem & „ concordiam admonere & predicare, ſemenavimus diſcordias. & „ incentores malorum fuimus. unde ſuccendimur in iſtis tartareis

cometæ, &c. in pollice tuæ dextræ manus, quia per illum duceris in labirinthicas infernorum pœnas, &c. ubi inveni Pontifices patris mei, &c. quid tam gravia paterentur tormenta, &c.

Manuſcrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, du XIII.ᵉ ſiècle. *Tenuitque in manu ſua glomerem lineum — diſtorquens luciſluum glomerem. — & ſulphure plumboque — quos cum interrogarem pavens —*

Manuſcrit du Roi conforme au texte de Malmeſburi juſqu'à ces mots: *in labirintheas infernorum penas, &c. ubi inveni Pontifices, &c. ob quid tam gravia tormenta paterentur, &c.*

Manuſcrit de 1482. *Tenuitque in manu mea glomerem lineum clariſſime emitentem jubar luminis. cepitque illud diſſolvere. & dixit ad me Accipe hoc filum & liga. & liga ac noda firmiter in pollice dextro. quia per illum duceris in laberintheas infernorum penas, &c. Deſtorquens luceſerum glomerem, &c. ubi inveni plures Preſules patris mei & avorum meorum. quos cum pavens interrogarem ob quam rem tam gravia paterentur tormenta, &c.*

(ſ) Malmeſburi. « *Et dum debui- » mus illos & populum eorum de pace » & concordia admonere, & predicare, &c. unde nunc ſuccendimur, &c. « huc etiam tui Epiſcopi & ſatellites « venient, qui ſimiliter amant nunc « facere, &c.* » *cum uncis igneis, &c. & ad ſe attrahere, &c. non valebant filum attingere, &c.*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-prés, du XIII.ᵉ ſiècle. « *Fuimus Epiſcopi — unde incendimur — qui « ſimiliter amant nunc talia facere. —* » *cum uncinis ferreis & igneis volebant apprehendere filum glomeris quem — non valebant filum contingere. &c.*

Manuſcrit du Roi. « *Et dum debuimus illos & populum illorum de pace « & concordia admonere, &c. unde nos « incendimur, &c. huc etiam & tui « Epiſcopi & ſatellitii populi venient. « qui ſimiliter amant nunc facere, &c.* » *non valebant filum contingere.*

Manuſcrit de 1482. « *Fuimus Epiſcopi patris tui & avorum tuorum « & dum debuimus illos & populum « illorum pacem & concordiam ammo- « nere, &c. unde incendimur, &c. huc « etiam & tui Epiſcopi & populi « ſatellitum venient qui ſimiliter nunc « amant facere, &c* » *cum uncis ferreis & igneis volebant apprehendere filum meum glomeris quem in manu tenebam, &c. non valebant filum contingere, &c.*

ſuppliciis. & nos & alii homicidiorum & rapinarum amatores. « *huc etiam & tui epiſcopi & populi ſatellitum venient. qui ſimiliter* « *amant nunc facere* ». *Et dum hæc tremebundus auſcultarem, ecce nigerrimi Demones advolantes cum uncinis igneis volebant adprehendere filum glomeris quem in manu tenebam & ad ſe trahere. Sed reverberantibus radiis illius glomeris non valebant illud contingere. Deinde poſt tergum meum currentes. voluerunt me adhamare & in ipſos puteos ſulphureos precipitare. ſed ductor meus qui portabat glomerem jactavit ſuper ſcapulas meas filum glomeris. & duplicavit illud (t). & traxit me poſt ſe fortiter, ſicque aſcendimus ſuper montes altiſſimos igneos. de quibus oriebantur paludes & flumina ferventia, & omnia metallorum genera bullientia ubi repperi innumeras animas hominum & Principum patris mei & fratrum meorum precipitatas. alios uſque ad capillos, alias uſque ad mentum, alias uſque ad umbilicum. clamaveruntque ad me hejulando.* « *Dum amavimus tecum. & cum patre tuo. & cum avunculis tuis. prelia & homicidia & rapinas. pro cupi-* « *ditate terrena. iſta ideo bullientia flumina & metallorum diverſa* «

(t) Malmeſburi. *Et duplicavit illum, traxitque poſt ſe fortiter, &c. alias uſque ad capillos, &c. ejulando,* « *dum* » *viximus amavimus tecum & cum patre* » *tuo, & cum fratribus tuis, & avun-* » *culis tuis facere prælia, &c. terrena,* » *ideo in iſta bullientia flumina, &* » *metallorum diverſa genera ſuſtinemus tormenta.* » *& cum ad hæc timidus attenderem. &c.*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-Pres, du XIII.[e] ſiècle. *Jactavit ſuper ſcapulas meas filum glomeris. —precipitatas alias uſque ad capillos precipitatas. alias uſque ad mentum, alias uſque ad umbilicum. — ejulando.* « *dum viximus* » *amavimus & tecum & cum patre tuo* » *& cum avunculis tuis facere prelia.* » *& homicidia — terrena. ideo in iſta* » *bullientia flumina metallorum. diverſa ſuſtinemus tormenta.* » *& com ad hec timidus intenderem.*

Manuſcrit du Roi. *Duplicavit illum. traxitque me poſt ſe fortiter, &c. & principum patris mei & fratrum meorum & meorum precipitatas. alias uſque ad capillos. alias, &c.* « *amavimus tecum & cum patre tuo & cum fratribus* « *tuis. & cum avunculis tuis facere* « *prælia, &c. pro cupiditate terrena.* « *ideo in iſta bullientia flumina &* « *metallorum diverſa genera ſuſtinemus* « *tormenta.* » *& cum ad hec timidus intenderem, &c.*

Manuſcrit de 1482. *Jactavit ſuper ſcapulas meas globum filum glomeris & duplicavit illud. traxitque me poſt ſe fortiter, &c. & omnia metallorum genera ebulliencia. ubi repperi, &c. patris mei & fratrum meorum. alias uſque ad capillos precipitatas, &c.* « *dum amavimus tecum & cum patre tuo* « *atque cum fratribus tuis facere pre-* « *lia, &c. ideo in hiis fluminibus bullientibus metallorum diverſa. ſuſtinemus* « *tormenta.* » *& quum ad hec timidus intenderem, &c.*

ſuſtinemus tormenta ». Et dum ad hæc timidus intenderem. audivi animas retro me clamare. « Potentes (u) potenter tormenta paciuntur ». Et reſpexi & vidi ſuper ripam fluminis bullientis fornaces piceos & ſulphureos plenos magnis draconibus & ſerpentibus diverſi generis. ubi etiam vidi aliquos patris mei Principes & fratrum meorum & meos. dicentium ad me. « Heu nobis Karole. » vides quam gravia patimur tormenta. propter noſtram malitiam. » & ſuperbiam & mala conſilia quæ Regibus noſtris & tibi dedimus pro cupiditate ». Cumque hæc flendo congemiſcerem, concurrerunt contra me dracones apertis & plenis faucibus. igne volentes me glutire. at ductor meus triplicavit ſuper me filum glomeris. a cujus claritate

(u) Malmeſburi. « *Potentes potenter tormenta patientur, &c.* » *fornaces piceas & ſulphureas, plenas magnis draconibus, & ſcorpionibus, & ſerpentibus diverſi generis, ubi quoque vidi aliquos patris mei Principes, &. meos & fratrum meorum, necnon & avunculorum meorum, dicentes mihi:* « *Heu nobis* » *Carole, &c. quam gravia habemus* » *tormenta, &c. & tibi dedimus propter cupiditatem* ». *Cumque ad hæc dolendo congemiſcerem, cucurrerunt ad me dracones apertis faucibus, & plenis igne, & ſulphure, & pice, volentes me inglutire, &c. filum glomeris a cujus radiis claritatis, &c.*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés, du XIII.ᵉ ſiècle. *Audivi — fluminis bullientes fornaces — & ſerpentibus diverſis generibus. ubi — patris mei Principes. & meos. & fratrum meorum. necnon & avunculorum meorum dicentes —* « *Karole. vides conſilia que* » *Regibus noſtris — dedimus propter rem cupidicie* ». *Cumque hec dolendo congemiſcerem cucurrerunt — faucibus igne & ſulphure. & pice volentes me inglutire. — ſuper me enixius filum glomeris a cujus claritatis radiis ſuperata — & protraxit me validius — in unam vallem maximam que — velud clibanus ignis. ex alia —*

Manuſcrit du Roi. « *Potentes potenter, &c.* » *fornaces piceos & ſulphureos plenos magnis draconibus & ſcorpionibus & ſerpentibus diverſis generibus. ubi etiam vidi aliquos patris mei Principes & meos & fratrum meorum necnon & avunculorum meorum dicentium ad me* « *Heu nobis &c. quam gravia habemus tormenta, &c. &* « *tibi dedimus propter rem concupiſcentie* ». *Cumque hæc dolendo congemiſcerem, cucurrerunt contra me dracones apertis & plenis faucibus igne & ſulphure & pice volentes me inglutire, &c. triplicavit ſuper me enixius filum glomeris. a cujus claritatis radiis ſuperata fuerunt ora, &c. & protraxit me validius, &c.*

Manuſcrit de 1482. *Potentes, &c. & reſpexi & ecce vidi ſuper ripas fluminis bullientes fornaces ferreas piceas & ſulphureas plenas magnis draconibus & ſcorpionibus & ſerpentibus diverſi generis. ubi etiam vidi aliquos patris mei Principes & meos atque fratrum meorum avorumque meorum. Et dixerunt ad me.* « *Heu nobis Karole. vides quam gravia tormenta habemus propter noſ-* « *tram, &c. propter cupiditatem* ». *Cumque hiis dolendo congemiſcerem. cucurrerunt contra me dracones apertis oculis & plenis faucibus igne ac ſulphure & pice. volentes me inglutire. at, &c, filum glomeris ſuper me, a cujus claritate ſuperata ſunt ora eorum ignea. protraxit me validius, &c.*

ſuperata

ſeverant ſunt ora illorum ignea, & pertraxit me validius & deſcendimus in unam maximam vallem. quæ erat ex una parte tenebroſa ardens velut clibanus. ex alia vero parte tam amœniſſima & pulchra (x) ut nulla ratione dicere queam; vertique me contra tenebroſam & flammivomam partem vidique ibi aliquos Reges mei generis eſſe in magnis ſuppliciis. & tam nimis conſtrictus anguſtia. putavi me ſtatim demergi in ipſis ſuppliciis a gigantibus nigerrimis. qui ipſam vallem inflammabant cunctis generibus ignium. At valde tremens. filo glomeris inluminante oculos meos vidi e latere vallis. pauliſper albeſcere lucem ibique duos fontes fluere. unus nimium calidus, alter vero clarus & tepidus. & erat ibi duo dolia: Cumque illuc irem. filo glomeris regente greſſus meos. intuitus ſuper unum dolium ubi erat fervens aqua vidi ibi genitorem (y) meum Hludovicum ſtare uſque ad femora. & nimis

(x) Malmeſburi. *Tam amœniſſima & ſplendidiſſima, ut, &c. vidique ibi aliquos Reges generis mei in magnis ſuppliciis, & tunc nimis perterritus & conſtrictus anguſtia, &c. & valde tremens, glomeris filo illuminante, &c. vidi a latere, &c. albeſcere lumen. &c.*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés, du XIII.ᵉ ſiecle. *Ameniſſima & ſplendidiſſima, ut nulla racione — ſuppliciis. & tunc nimis conſtrictus — ignium. & valde tremens — glomeris illuminante — vidi a latere vallis pauliſper albeſcere — & erant ibi duo dolia. Cumque illuc eram —*

Manuſcrit du Roi. *Tam ameniſſima & ſplendidiſſima, &c. vertique contra tenebroſam, &c. generis eſſe in magnis ſuppliciis. & tunc nimis conſtrictus anguſtia, &c. & valde tremens filo glomeris illuminante, &c. e latere vallis pauliſper albeſcere. ibique duos fontes fluere unus, &c.*

Manuſcrit de 1482. *Ardens velut clibanus ignis. ex alia vero parte tam ameniſſima & ſplendidiſſima ut, &c. dicere valeam, &c. generis eſſe ibi in magnis ſuppliciis. & tunc nimis conſtrictus anguſtia, &c. demergi in ipſa ſupplicia, &c. & valde tremens filo glomeris illuminante oculos meos vidi a latere, &c. unus nimium erat calidus, &c.*

(y) Malmeſb. *Ludovicum ſtare, &c. & nimis dolore gravatus & angore percuſſus dixit ad me; « Domine meus Carole noli timere, &c. quod revertetur « rurſus ſpiritus, &c. ut videres propter « quæ peccata ego, &c. quos vidiſti, talia « toleramus, &c. ſum in iſto ferventis « dolii balneo, & altero die tranſmutor « in iſto ſuaviſſimo altero aquæ dolio, « & hoc fit precibus ſancti Petri, & « ſancti Remigii cujus patrocinatus hactenus « genus noſtrum Regale regnavit, « ſed mihi cito ſubveneris tu, & mei « fideles Epiſcopi & Abbates, &c. »*

Manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés, du XIII.ᵉ ſiecle. *Filo glomeris regente greſſus — perculſus & angore aggravatus dixit ad me. « Domine meus Karole noli — ut videres propter quæ « peccata ego talia & omnes quos vi- « diſti — in iſto ferventis Balnei dolio. « ſed alia die tranſmutor in iſto altero « ſuaviſſimo aque dolio — Petri ſanctique « Remigii — ſubveneris cito tu & fideles « Epiſcopi mei. »*

Manuſcrit du Roi. *Vidi illum ſtare*

*dolore perculsus dixit ad me Dominus meus ; « Karole noli timere ;
» scio quia revertetur spiritus tuus ad corpus tuum. Et permisit te
» Deus huc venire ut videres cur ego talia & omnes quos vidisti
» toleramus supplicia ; uno enim die sum in isto dolio fervente, sed
» alio die transmittor in isto altero suavissimo dolio. Hocque fit
» precibus sancti Petri sancti Remigii cujus patrociniis hactenus genus
» nostrum regnavit ; sed si mihi subveneris tu & mei fideles Episcopi
» & Abbates & omnis Ordo ecclesiasticus (z) in missis & oblationibus*

genitorem meum Hludovicum usque ad femora. & nimio dolore perculsus. & angore aggravatus. dixit ad me. « Domine meus noli timere. scio quia rursus » revertetur, &c. ut videres propter quæ » peccata ego talia & omnes quos vidisti » toleramus, &c. sum in isto ferventis » balnei dolio. sed alia die transinutor in » isto altero suavissimo aquæ dolio. hoc» que fit precibus sancti Petri sanctique » Remigii cujus patrocinis hactenus » genus nostrum Regale regnavit. sed si » mihi subveneris cito tu & mei fideles » Episcopi & Abbates & omnis ordo Ecclesiasticus, &c. »

Manuscrit de 1482. *Cumque illic essem filo glomeris regente, &c. dolium in quo erat aqua fervens, vidi ibi stare genitorem meum Ludovicum, &c. & nimis dolore perculsus & magno angore aggravatus dixit ad me. « Fili mi Karole. » noli timere. quia rursus revertetur, &c. » ut videres propter que peccata ego talia » & omnes quos vidisti toleramus, &c. » uno die sum in isto ferventis dolii balneo. » alio vero die transinitor in istud alterum » suavissimum aque dolium. hocque fit » precibus sancti Petri. sancti Dionysii » & sancti Remigii. quorum patrociniis » genus nostrum hactenus regnavit. sed » si michi subveneris cito tu scilicet & fideles mei Episcopi & Abbates, &c. »*

(z) Malmesb. *Ecclesiasticus missis orationibus* (al. *oblationibus*) *psalmodiis, vigiliis & eleemosynis, velociter liberatus ero, &c. Ludovicus sancti Petri sanctique Remigii precibus exempti sunt de istis pœnis, & jam ducti sunt in gaudium Paradisi Dei; &c. duo dolia altissima bullientia; ista, inquit, tibi sunt preparata, nisi te emendaveris, & pœnitentiam egeris de tuis nefandis delictis; &c. Cerneret ductor meus, &c. pavore esse spiritum meum, dixit ad me; &c. « ad dexteram luculentissimæ vallis Paradisi : » & cùm graderemur, contemplatus sum, &c. Lotharium, avunculum meum super lapidem topazium miræ magnitudinis, coronatum diademate pretioso, &c.*

Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, du XIIIe siècle. *« Ordo Ecclesiasticus. missis. oblacionibus... vigiliis. « elemosinis. velociter — Ludovicus inter- « cessionibus sancti Petri. sanctique Re- « migii exempti — jam deducti sunt in « gaudia Paradisi. — altissima dolia bul- « liencia. — sunt ni te emendaveris & « penitentiam egeris de tuis nefandis de- « lictis. » — pavore spiritum meum esse — coronatum diademate preciosissimo.*

Manuscrit du Roi. *« Et omnis ordo Ecclesiasticus missis. oblationibus. psal- « modiis. vigiliis. elemosynis. velociter « liberatus ero de isto bullientis aquæ « dolio. nam, &c. Hlotharius & filius « ejus Hludovicus. intercessionibus sancti « Petri sanctique Remigii exempti sunt « de istis penis. & jam deducti sunt, &c. « dolia bullientia ista, inquit tibi sunt « preparata. ni te, &c. & penitentiam « egeris de tuis nefandis delictis. &c. » pavore esse spiritum meum. &c. vallis Paradysi. & gradientes. contemplatus*

ac elemosinis, cito liberabor de isto bullientis aquæ dolio; nam « frater meus Lotharius & filius ejus Hludovicus meritis predictorum « Sanctorum erepti sunt de istis penis & jam deducti sunt in Paradiso « Dei ». Dixitque ad me, « Respice sinistrorsum ». Cumque respexissem vidi ibi duo altissima dolia; « Ista, inquit, tibi preparata sunt nisi te emendaveris & penitueris de tuis delictis »; cœpique tunc graviter horrere. Cumque cerneret comes meus in tanto pavore me esse dixit ad me; « Sequere me ad dexteram partem luculentissime vallis Paradisi ». Et gradientes contemplatus sum in ingenti claritate cum gloriosis Regibus, sedere Lotharium meum avunculum super lapidem topazion mire magnitudinis coronatum diademate precioso. & juxta eum (a) Hludovicum filium suum

sum ingenti claritate, &c. Hlotharium avunculum meum super lapidem, &c.

Manuscrit de 1482. « *Ecclesiasticus » missis oblationibus psalmodiis vigiliis » elemosinis velociter liberatus ero, &c. » nam frater Lotharius & filius meus » Ludovicus intercessionibus sancti Petri » sancti Dionysii & sancti Remigii » exempti sunt de istis penis & jam ducti » sunt in gaudia Paradisi. &c. duo dolia » altissima bullientia ista inquit tibi pre- » parata sunt nisi, &c. & penitentiam egeris de tuis nephandis delictis.* » *cepi autem tunc, &c. pavere spiritum meum esse, &c. & gradiens contemplatus sum in ingenti claritate cum gloriosissimis Regibus sedere Lotharium avunculum meum super lapidem thopazion mire magnitudinis. coronatum diademate preciosissimo, &c.*

(a) Malmesburi. *Et juxta eum filium suum Ludovicum similiter coronatum: videns me comminus accersivit me blanda voce dicens, « Carole, successor » meus, nunc tertius in imperio Romanorum, &c. scio quod per pœnalem » locum venisti, ubi est pater tuus, frater » meus positus, &c. citissime de illis » liberabitur pœnis, sicut & nos liberati » sumus meritis sancti Petri, sanctique » Remigii precibus. cui Deus magnum » Apostolatum dedit super Reges, & super gentem Francorum: qui nisi « quisquilias nostræ propaginis suffragatus fuerit, & adjuverit, jam deficiet « genealogia* (al. *progenies*) *nostra reg- « nando & imperando, &c. quoniam « tolletur ocius potestas imperii de manu « tua, & postea brevissimo vives tem- « pore.* » *Tunc conversus ad me Ludovicus, &c. « Imperium quod hactenus » tenuisti jure hæreditario, debet recipere Ludovicus filius filiæ meæ.* »

Manuscrit de Saint-Germain-des-prés, du XIII.ᵉ siècle. *Juxta eum Hludovicum filium ejus similiter — comminus accersivit me. blanda voce dicens. « Karole — ad me. scio quoniam venisti per penarum loca, ubi est pater tuus. « fraterque meus positus — misericordiam « Dei citissime liberabuntur. de illis pe- « nis. sicuti & nos liberati sumus meritis « sancti Petri. sanctique precibus Re- « migii. cui Deus magnum Apostolatum « dedit super omnes Reges & super « omnem gentem Francorum. qui nisi « quisquilias — deficiet nostra genealogia « regnando & imperando. unde — mo- « dernis tolletur ocius diebus potestas « imperii de manu tua. & postea — « quod hactenus tenuisti. jure hereditario « debet recipere Hludovicus filius filie « mee.* » *& hoc dict —*

Manuscrit du Roi. *Et juxta eum*

similiter coronatum ; vidensque me comminus vocavit me dicens : « Karole successor meus nunc iij.us in imperio Romanorum veni ad » me ; scio quoniam venisti per penalem locum ubi pater tuus est » positus in thermis sibi destinatis. sed per misericordiam Dei cito » liberabitur de istis penis. meritis sancti Petri sanctique Remigii » sic. & nos. sancto enim Remigio Deus dedit Apostolatum super » gentem Francorum ; qui nisi quisquilias nostre propaginis suffragatus » fuerit jam deficiet nostra progenies regnando. Unde scito quoniam » modernis diebus tolletur a te potestas Imperii. & postea parvissimo vives tempore » · tunc conversus Hludovicus contra me dixit mihi. « Imperium Romanorum quod hactenus tenuisti jure hereditario » recipere debet Hludovicus filius filiæ meæ »; & hoc dicto. visum » est mihi adesse Ludovicum (b) infantulum ; tunc intuens eum avus

Hludovicum filium ejus similiter corona ornatum. vidensque cominus me. accersivit me blanda voce dicens. « Karole » successor meus nunc tercius in imperio » Romanorum. veni ad me. sapio quo- » niam venisti per penalem locum ubi est » pater tuus fraterque meus positus, &c. » citissime de illis liberabitur penis sicut » & nos liberati sumus meritis sancti » Petri sanctique precibus Remigii cui » Deus magnum Apostolatum dedit » super Reges & super omnem gentem » Francorum. qui nisi quisquilias nostræ » propaginis suffragatus fuerit & adju- » verit. jam deficiet nostra genealogia » regnando & imperando. Unde scito » quoniam modernis tolletur otius diebus » potestas imperii de manu tua. & » postea, &c. imperium Romanorum » quod actenus tenuisti. jure hereditario » debet recipere Hludovicus filius filiæ meæ, &c. »

Manuscrit de 1482. *Et juxta eum Ludovicum ejus filium similiter coronatum, vidensque me cominus accersivit me blanda voce dicens. « Karole successor » meus nunc tertius in imperio Roma- » norum, &c. per penarum loca ubi est » frater tuus. fraterque meus positus in » tormentis sibi destinatis. sed per Dei » misericordiam citissime liberabuntur de illis penis. sicut liberati sumus & nos « meritis sancti Petri precibusque sancto- « rum Dionysii & Remigii. quibus « Deus magnum Apostolatum dedit « super omnes Reges. & super omnem « gentem Francorum. qui nisi quisquis « nostre propaginis fuerint & averterint «* (il faut lire, *quisquilias nostræ propaginis suffragati fuerint & adjuverint) jam deficiet nostra genealogia reg- « nando & imperando. unde scito quo- « niam modernis diebus ocius tolletur « potestas imperii de manu tua & postea « parvissimo vives tempore, &c. dixit « ad me. imperium Romanorum quod « hactenus tenuisti jure hereditario debet « recipere Ludovicus filius filie mee, &c. »*

(*b*) Malmesburi. *Visum est mihi assere in præsentiarum Infantulum. Tunc intuens in eum Lotharius avus ejus dixit, &c. « Ille Infans esse, qualis ille puer fuit, quem statuit Dominus in « medio discipulorum, & dixit, &c. « Cælorum. dico vobis, quod Angeli « eorum semper vident faciem Patris « mei, qui in Cœlis est, &c. redde illi « potestatem imperii per illud filum glo- « meris, quod in manu tenes. » Disnodans ergo filum de pollice dextræ meæ, donabam illi monarchiam omnem imperii per illud filum. statimque ipsum glomus*

illius Hlotharius dixit mihi; « Talis videbitur iste puer qualis ille fuit: quem Dominus ponens in conspectu discipulorum suorum & « dixit. Talium est enim regnum Celorum; Tu vero redde illi Im- « perium per filum glomeris quem manu tenes ». Tunc ego disnodans filum de meo pollice dabam illi omnem monarchiam Imperii; statimque ipsum glomus coadunatum in manu ejus. Sicque post hoc reversus est spiritus in corpore meo valde fessus & contritus. Sciant ergo omnes velint aut nolint quoniam secundum Dei voluntatem in manu ejus revertetur totum Imperium & quod ego super illum non prevaleo agere precipiente me articulo meæ evocationis a Domino qui vivorum Dominator & mortuorum illud perficiet & complebit sine fine in secula seculorum. Amen.

fulgidum sicut jubar solis coadunatum est totum in manu illius; sicque post hoc factum mirabile, reversus, &c. fessus & contritus. Denique sciant omnes (velint aut nolint) quoniam secundum destinationem Dei in manu illius revertetur totum imperium Romanorum, & quod super ipsum non prævaleo agere, præcipiente me articulo vocationis meæ, Deus qui vivorum dominator est, & mortuorum, & illud perficiet, & confirmabit; cujus æternum regnum permanet sine fine in secula seculorum, amen.

Manuscrit de Saint-Germain-des-Pres, du XIII.e siecle. *Visum est mihi adstare in presentiarum Hludovicum infantulum. Tunc contuens puerum Hlotharius avus ejus, dixit mihi. « Talis » videtur iste esse Infans. qualis — quem » statuit Dominus in medio — talium » inquit regnum Celorum. dico vobis. » quia Angeli eorum in Celis. semper » vident faciem patris mei. qui in Celis » est. tu vero redde ei potestatem imperii. » per illud filum glomeris. quem in manu tenes. » Tunc ergo disnodans filum de pollice dextere mee. donabam illi omnem monarchiam imperii per ipsum filum. statimque ipse glomus fulgidus sicut jubar solis coadunatus. totus in manu ipsius. sicque post hoc factum mirabile visu. reversus. — contritus. Denique sciant omnes velint aut nolint quoniam secundum destinationem Dei in manu illius revertetur totum imperium Romanorum. & quod ego super illum — articulo mee vocationis a Domino. Deus qui vivorum & mortuorum dominatur illud perficiet & adimplebit. cujus eternum regnum. & sempiternum imperium permanet sine fine. in secula seculorum. amen.*

Manuscrit du Roi. *Visum est mihi assistere in presentiarum Hludovicum infantulum. Tunc contuens Hlotharius avus illius dixit mihi. « Talis videtur iste esse Infans. qualis ille puer fuit quem « statuit Dominus in medio discipulorum « & dixit. talium est inquit regnum « Celorum. dico vobis. quia Angeli « eorum semper vident faciem patris mei « qui in Celis est. tu vero redde illi « potestatem imperii per illum filum « glomeris quem in manu tenes. » Disnodans filum de pollice meæ dexteræ donabam illi omnem monarchiam imperii per ipsum filum. statimque ipsum glomus fulgidum sicut jubar solis. coadunatum est totum. in manu illius. sicque post hoc factum mirabile visu reversus est spiritus meus in corpore meo valde fessus & contritus. Denique sciant omnes velint aut nolint quoniam secundum destinationem Dei in manu illius revertetur totum imperium. & quod super illum*

M. de Zur-Lauben avoit enſuite lû à la Compagnie, la traduction gauloiſe de la même fable, tirée des *Chroniques de Saint-Denys*, & telle que l'a publiée D. Bouquet dans le *Recueil des Hiſtoriens, &c.* Tome VII, pages 147 — 149. Il ſeroit inutile de l'inſérer ici; il ſuffit pour les lecteurs qui voudroient la comparer avec le latin, d'indiquer où elle ſe trouve. Paſſons aux obſervations de M. de Zur-Lauben.

Guillaume de Malmeſburi, après avoir rapporté la viſion de Charles *le Gras*, dit que ce Prince conſerva à peine pendant deux ans l'Empire & la monarchie des Francs, & qu'il eut pour ſucceſſeur au royaume de France, Charles fils de Louis qui étoit mort à Compiegne. *C'eſt le même Charles*, ajoute-t-il, *qui épouſa la fille d'Edouard roi d'Angleterre, & qui donna la Normandie à Rollon, avec ſa fille* Gilla *ou* Gilla, *pour être le ſceau de l'alliance, quæ eſſet vas pacis, pigneratrixque fœderis.* Il ajoute que Charles *le Gras* eut pour ſucceſſeur dans l'Empire, le roi *Arnulf* qui étoit de la Maiſon impériale, & tuteur de Louis *l'Enfant* dont parle la viſion de Charles *le Gras: Tutor Ludovici pueri, de quo viſio ſuperior narrat.* Malmeſburi termine ainſi ſon récit: *Arnulpho ergo poſt XV annos defuncto ſucceſſit Ludovicus idem, quo mortuo, Cunradus quidam rex Teutonicorum imperavit, &c.* Il y a pluſieurs erreurs dans ce récit. Arnoul

non prevaleo agere. preripiente me articulo meae vocationis a Domino. Dominus qui vivorum dominatur & mortuorum, illud perficiet & adimplebit. cujus æternum regnum & ſempiternum imperium permanet ſine fine in ſecula ſeculorum. amen.

Manuſcrit de 1482. *Viſum eſt michi aſſere in preſentiarum Ludovicum infantulum. Tunc continens puerum Lotharius ejus dixit michi. « Talis videtur » eſſe infantulus iſte qualis ille fuit quem » ſtatuit Dominus in medio diſcipu- » lorum & dixit. talium eſt regnum » Celorum. dico vobis quia Angeli eorum » in Celis ſemper vident faciem patris » mei. tu vero redde ei poteſtatem im- » perii per filum glomeris quod in manu tenes. » Tunc ergo denodans filum de police dextre mee dabam illi omnem monarchiam imperii, per ipſum filum. ſtatimque ipſe glomus fulgidus ſicut jubar ſolis coadunatus eſt totus in manu ipſius. Sicque poſt hoc factum mirabile viſu reverſus eſt ſpiritus meus in corpus meum valde feſſus & contritus. Ideinque ſciant omnes quia velint nolint ſecundum deſtinationem Dei revertetur in manum illius totum imperium Romanorum & quod ego ſuper eum non prevaleo agere. preripiente me articulo vocationis mee a Domino. Deus qui vivorum dominatur & mortuorum illud perficiet cujus regnum & imperium permanet in ſecula ſeculorum. amen.*

qui dépossèda Charles *le Gras*, à la fin de 887, & qui étoit fils naturel de Carloman roi de Bavière & frère aîné de cet Empereur, n'a pas été tuteur de Louis *l'Enfant* dont parle la vision. Guillaume de Malmesburi a confondu Louis *l'Enfant* qui succéda à son père Arnoul en 900, au royaume de Germanie, & qui loin d'être né en 887, ne vint au monde qu'en 893, avec Louis fils de Boson roi de Provence, qui descendoit par sa mère de l'empereur Lothaire. C'est ce Prince dont parle la vision, & que les mécontens vouloient substituer à Charles *le Gras* qui n'avoit point d'enfans légitimes. Ils vouloient également exclure du trône son neveu Arnoul, parce qu'il étoit fils d'une concubine. On sait que suivant l'usage établi dans la seconde Race, les enfans naturels n'avoient aucun rang. Il n'en a pas été de même sous les Mérovingiens. L'histoire n'a pas oublié les difficultés qu'on fit aux enfans de Louis *le Begue*, roi de France. Ce Prince avoit eu d'*Ansgarde* qui étoit de basse extraction, *Louis* & *Carloman*; en l'épousant il n'avoit songé qu'à tranquilliser sa conscience, mais il n'avoit accompagné ni pu accompagner ce mariage des solennités en vertu desquelles une femme participoit au rang de son mari. Jamais Charles *le Chauve*, père de Louis *le Begue*, ne voulut reconnoître *Ansgarde* pour sa bru; il obligea même son fils à la quitter, & lui fit épouser *Adelaïde* que l'on croit avoir été une princesse d'Angleterre. Par-là Louis & Carloman réduits à l'état de fils de *concubine*, devinrent incapables de succéder; mais ils ne cessèrent pas d'être *légitimes*. Le mariage de Louis *le Begue* avec Adelaïde, fait à la face du public, par l'autorité du père de Louis, fut un mariage solennel, & les enfans qui pouvoient en naître, devoient être légitimes, & par conséquent héritiers nécessaires de la Couronne. *Charles-le-Simple*, unique fruit de cet hymen, & même posthume, étoit seul cet héritier nécessaire; mais ses deux frères aînés lui furent préférés, quoique nés d'un mariage qui n'avoit pas été solennel. Ils etoient en âge de régner, & l'assemblée de la nation leur déféra la couronne. Mais ce qui est singulier, c'est qu'après leur mort, la foiblesse

de l'âge écarta pour la seconde fois du trône leur frère *Charles*, qui n'y monta réellement qu'en 898, quoique sacré dès 893. Ce n'est point par les loix & les usages d'aujourd'hui qu'il faut juger de ce qui se pratiquoit dans le IX.ᵉ siècle. Si Charles-*le-Simple* eût été d'âge à régner, lorsque Louis *le Begue* mourut, ce dernier n'eût pas manqué, selon l'usage d'alors, de partager le royaume entre ses trois fils. Il est vrai que Louis, roi de Saxe ou de la France orientale, second fils de Louis-le-Germanique, & frère aîné de Charles-le-Gras, fit la guerre à Louis & à Carloman : il refusa de les reconnoître pour fils légitimes de Louis *le Begue ;* mais ils l'appaisèrent en lui cédant la partie de la Lorraine dont Charles *le Chauve* & Louis *le Begue* avoient joui.

L'Académicien observe encore que Louis & Carloman, fils de Louis-le-Bègue & d'Ansgarde, avoient succédé à leur père en 879. Le premier eut la France & la Neustrie; le second, l'Aquitaine & la Bourgogne. Ils vécurent toujours dans la plus parfaite union. L'aîné mourut en 882, & le puîné en 884. Il sembloit que le jeune Charles, fils posthume de Louis-le-Bègue, devoit être appelé à la succession du royaume après la mort de ses frères, qui ne laissèrent point d'enfans; mais il avoit à peine sept ans. La France, exposée continuellement aux déprédations des Normands, avoit besoin d'un Roi qui fût en état de la défendre. Ce fut donc à Charles *le Gras* qu'on envoya offrir la couronne, au commencement de 885 *(c)*.

Ces observations sur la naissance des deux fils de Louis *le Bègue* & d'Ansgarde, rendent moins odieuse la prétention qu'Arnoul, fils de Carloman roi de Bavière, & d'une noble Carinthienne sa concubine, appelée *Liuthwinde*, fit éclater à la mort de son père, en 879. Il obligea son oncle Louis, roi de la France orientale, de lui laisser *(d)* la Carinthie, que son

(c) Regino. *Chr. Fontanel.* Eccardi, *Commentarii de rebus Franciæ orient.* Tom. II, p. 680.

(d) Regino, *ad an. 880. Annales Metenses, ad ann. 880. Chronograph. Saxo. ad ann. 880.* Eccardi, *Comment. de rebus Franc. orient.* Tome II, p. 643 — 651 — & 764, &c.

père

père lui avoit autrefois donnée. Selon M. de Saint-Marc *(e)*, il paroît qu'Arnoul naquit avant que Carloman ſe fût marié ſolennellement, & qu'ainſi l'on peut regarder ſa naiſſance comme légitime, quoiqu'elle ne lui donnât par elle-même aucun droit à la Couronne. Mais quand on fait attention au texte de Reginon *(f)*, l'époque de la naiſſance d'Arnoul paroît indéciſe. Ce qui ſemble ſingulier, c'eſt que ſuivant les Annales de Fulde, Carloman étant au lit de la mort, recommanda à Louis ſon frère, ſa femme & ſon fils. L'état de la naiſſance d'Arnoul auroit-il été légitimé? & ſa mère, de concubine, auroit-elle été élevée au rang de femme légitime? L'Hiſtoire ne nous apprend pas que Carloman ait laiſſé un autre fils qu'Arnoul. Charles-le-Gras, troiſième fils de Louis, roi de Germanie, avoit été déclaré, par le teſtament de ſon père, roi d'*Allemannie* ou de Souabe. Le 6 janvier 880 il fut couronné roi d'Italie à Milan, & Empereur à Rome au commencement de février 881. Couronné roi de France en 885, à la mort de Carloman, fils de Louis-le-Begue, il devint un des plus puiſſans Princes de la terre; mais trop foible pour ſoutenir le poids d'une ſi haute fortune, il n'en jouit pas long-temps. Il s'étoit révolté, en 871, contre ſon père, & le vif repentir qu'il en conçut le plongea dans une ſi noire mélancolie que, ſuivant les Annales de Fulde & de Saint-Bertin *(g)*, il ſe crut démoniaque, & ſe ſoumit, en 873, à Francfort, aux exorciſmes uſités. L'idée de cette effrayante cérémonie ne ſortit jamais de ſon eſprit. Incapable de gouverner, il confia ſon autorité à Liutward, évèque de Verceil, & au

[illegible]

(e) Abrégé chronolog. de l'hiſtoire d'Italie, *Tome II, p. 652.*

Heumann. *Commentarii de re Diplomatica Imperat. ac regum German.* pag. 287 & 288.

(f) *Ad ann. 880*, pag. 58, editio Piſtorii. *Hunc (Carolomanno) ex legitimo matrimonio non eſt nata ſoboles, propter [illegible] ex quadam [illegible] femina ſibi non elegantiſſimæ ſpeciei ſuſcepit, quem Arnolphum nominari [illegible], &c.*

(g) *Annales Fuldenſes ad an. 871 & 873*, p. 34 & 36, edit. Freheri. *Annales Bertiniani ad annum 873.* Hermanni Contracti, *Chronic. ad an. 873.* Sigeberti Gemblac. *Chronic. ad an. 873.* Chroniques de Saint-Denys, *pag. 116 & 138, Tome VII* du Recueil des Hiſt. de France par D. Bouquet. Eccardi, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, Tom. II, pag. 565, 566, 568, 577 & 690, &c.

comte Wickbert, qui régnant despotiquement sous son nom, le rendirent odieux aux François, aux Allemands & aux Italiens. Le mépris & la haine furent portés à un tel point qu'on chercha les moyens de secouer le joug; & pour attaquer le Prince, on entreprit de perdre son principal Ministre. Liutward fut accusé d'un commerce criminel avec l'impératrice Richarde, fille du comte Erchanger, en Souabe.

Charles étoit extrèmement délicat sur cet article; il se laissa aisément persuader ce qu'il craignoit. Le Prélat fut chassé de la Cour en 887, & la Princesse répudiée dans une assemblée générale, où le Monarque jura qu'il ne l'avoit jamais touchée, quoiqu'ils eussent vécu ensemble plus de dix ans. Richarde offrit inutilement de prouver, par le combat ou par l'épreuve du fer chaud, non-seulement son innocence, mais sa virginité; elle se retira ensuite dans l'abbaye d'Andlau en Alsace, qu'elle avoit richement dotée, & où elle mourut en grande réputation de sainteté.

Charles abandonné à lui-même, n'en sentit que mieux son incapacité. Il forma le dessein de déclarer successeur de tous ses États, un fils nommé nommé Bernard, qu'il avoit eu d'une concubine. Rempli de ce projet, dont l'exécution ne pouvoit rencontrer que de grandes difficultés, il convoqua, vers la mi-novembre, un Parlement à Tribur, entre Mayence & Oppenheim. C'est-là même qu'il fut résolu de le détrôner, & de lui donner un successeur. Tant de couronnes regardoient uniquement le jeune Prince Charles, fils de Louis-le-Begue, comme le seul descendant en ligne directe de Charlemagne; mais exclu de tous les trônes, sous prétexte de sa grande jeunesse, il ne succéda pas même encore pour cette fois au royaume de France. Ils furent offerts au fils naturel de Carlomann, qui s'étoit mis à la tête des mécontens. Arnoul accepta sans balancer un sceptre qu'il étoit prêt d'envahir. La révolte fut si générale, qu'en moins de trois jours toute la Germanie lui rendit hommage, & le reconnut pour son souverain. Charles, chassé de son palais, dépouillé de tous ses biens, réduit à l'indigence, abandonné de tout le monde,

ſans domeſtique pour le ſervir dans ſa maladie, privé de tous les ſecours de la vie, n'oſant même les demander, perſonne ne voulant le recevoir, de peur de ſe rendre ſuſpect, tomba du faîte de la grandeur dans la plus triſte de toutes les ſituations. Le ſeul Luibert, archevêque de Mayence, ſans être effrayé des ſuites d'une générosité plus chrétienne que politique, eut l'humanité de le recueillir dans ſa diſgrâce totale, & de lui procurer les ſoulagemens néceſſaires. Ce Prince infortuné écrivit à l'uſurpateur ſon neveu, non pour ſe plaindre, mais pour le ſupplier de lui accorder une penſion alimentaire. Il lui recommandoit en même temps ſon fils Bernard. Arnoul aſſigna à ſon oncle quelques petits fiefs dans l'*Allemannie*, autrement la Souabe. Mais le chagrin, ou, ſelon quelques-uns, le poiſon enleva Charles de ce monde, trois ans après cette funeſte cataſtrophe. Ce fut un bonheur pour lui de ne pas ſurvivre long-temps à l'horreur de ſa ſituation. Il mourut dans le village de Neidingen *(h)*, ſur le Danube, en Souabe, âgé de cinquante-ſix ans, le 13 janvier 888, & fut enterré dans l'abbaye de Richenau *(i)*, ſur le lac de Conſtance. La Chronique d'*Hermannus Contractus (k)* porte que dans le temps quelques-uns crurent qu'il étoit mort étranglé par un de ſes

(h) Hermannus Contractus appelle ce village, par corruption, *in villa Alamanniæ indinga* ou *indigna.*

(i) Le corps de Charles-le-Gras fut tranſporté dans l'égliſe de l'abbaye de Richenau, *Augia dives,* & inhumé auprès de l'autel de la Vierge; on y montre ſa pierre ſépulcrale. Un évêque de Conſtance fit graver à ſon honneur une épitaphe, dans le XVI.[e] ſiècle, ſur un marbre incruſté dans la muraille. Cette inſcription a été rapportée par pluſieurs Écrivains. Dom Calmet nous apprend, dans la Relation du voyage qu'il fit à Richenau en 1748, que peu d'années auparavant on avoit ouvert le tombeau de Charles-le-Gras, & qu'on n'y avoit trouvé que ſes oſſemens, qui, quoique courts, prouvoient par leur épaiſſeur, que ce Prince devoit avoir été gros. C'eſt le témoignage qu'en rendit à Dom Calmet le prieur de Richenau, Dom Maur Hummel, qui avoit été préſent à l'ouverture du tombeau. On montre, dans la ſacriſtie de Richenau, une dent *molaire* du même Empereur. *Marianus Scotus* dit que ce Prince avoit les jambes tortues, *cum diſtortis cruribus.* Boecler. *Hiſt. ſæcul. IX*, pag. 194. Struvii, *Syntagma hiſt. Germanica*, pag. 267, Jenæ, 1716, *in-4°.* Calmeti, *Diarium Helveticum*, pag. 67 & 68. Mariani Scoti. *Chron.* p. 269, *apud Dom Bouquet.* Recueil des hiſt. de France, *Tome VIII.*

(k) Ad an. 888, pag. 254, editio Baſnagii. *Annales Vedaſtini, ad an 887*, pag. 86, editio Bouqueti.

domestiques. On croyoit apparemment qu'Arnoul avoit hâté la mort de son oncle, pour n'être point inquiété dans ses usurpations. Bernard son fils naturel, à qui il avoit destiné la succession de ses États, mourut aussi dans la même année 888.

Pag. 49. Herman. Contr. Chr. ad annum 888, p. 254, editio Pagi.

Les Annales de Fulde, publiées par Freher, parlent de la disgrâce de Charles comme d'une abdication volontaire de sa part, pour ne s'occuper plus que de son salut. Ces mêmes Annales disent qu'à sa mort, plusieurs personnes virent le Ciel ouvert *(l)* pour le recevoir. Réginon loue sa piété & sa résignation dans l'infortune.

Lib. II. c. 63, editio [illegible]

Tel est le précis que M. de Zur-Lauben a cru devoir donner de la révolution qui renversa du trône Charles *le Gras*, avant d'exposer les motifs politiques qui donnèrent cours à la vision publiée sous le nom de ce Prince.

Albéric, moine des Trois-Fontaines, a inséré cette vision dans sa Chronique, sous l'année 887. Il cite à ce sujet Guillaume de Malmesburi, dont il abrège le récit. Par-tout où il s'agit du *peloton*, qui est désigné dans les manuscrits par *glomus*, Albéric dit, *filum lucidissimum;* c'est ce que le chroniqueur de Saint-Denys nommoit *un luissel de fil (m)*. La fin du récit d'Albéric mérite d'être rapportée; elle confirme l'explication que M. de Zur-Lauben donne du motif politique qui fait attribuer cette vision à Charles-le-Gras, pour disposer les peuples à reconnoître pour successeur Louis, fils de Boson, roi de Provence, & arrière-petit-fils de l'empereur Lothaire, par sa mère Hermengarde, qui étoit fille de l'empereur Louis II. Voici comme Albéric fait parler Charles *le Gras*, au moment qu'il passe du Purgatoire dans le séjour des Bienheureux: *Vidi & dolia duo, unum aquæ glacialis, alterum vero aquæ bullientis, patremque meum, nunc in uno nunc in alio stantem dolio Ludovicum, mihique dicentem quod ab hujus calamitatis*

Pag. 60, T. IV [illegible] par les Bénédict.

(l) Hermannus Contractus, en parlant de la mort de Charles-le-Gras, dit: *Idibus januarii vita decessit; &, quibusdam videntibus, Cælo aperto & lumine super eum apparente, Augiam delatus, juxta altare S. Mariæ sepultus est.*

(m) M. de Zur-Lauben met en question s'il ne faut pas lire *linsel*, ayant *lin* pour racine, au lieu de *luissel*.

onere levaretur, ſi per orationem & eleemoſynarum ſuffragia juvaretur, ſuper quo contremiſcens & ingemiſcens educor a ductore meo a locis illis & introducor in amœniſſimos valles delicias fines & Paradiſiacæ voluptatis; ibique conſpicio ſedentes ſuper thronos ex lapidibus pretioſis Lotharium cum filio Ludovico, ſimul & quibuſdam aliis Regibus glorioſis, a quibus blandè vocatus, admonitus ſum, quod ob moram correctionem meorum illuc miſſus, & quæ viderem, fueram præmiſſus videre, paulo poſt reducturus, (rediturus) *ad corpus & animam iterum rediturus* (recepturus) *unde præcipientibus ipſis, videbatur mihi quod imperialem reddere poteſtatem velim in præſentiam aſtanti puero Ludovico, cui jure debebatur hæreditario, quia fuerat genitus ex imperatoris Ludovici filia Ermengarde & Boſone Regulo. Cum hæc vidiſſem in ſpiritu Ego Karolus Imperator, ſtatim reverſus eſt ſpiritus meus, & corpus meum valde feſſum fuit & contritum. Huc uſque viſio.*

Louis *l'Enfant* eſt ſimplement déſigné dans la viſion, par l'empereur Louis, *filius filiæ meæ;* il n'y eſt pas dit fils d'*Ermengarde* ni de *Boſon*, qualifié par Alberic, *Regulus*, *Roitelet*, parce qu'il n'avoit été que roi du petit royaume de Provence. La Chronique de Saint-Denys porte auſſi : *Lors ſe retorna contre luy Loys & li diſt : « Li empires des Romains que tu as tenu juſques-ci, doit par droit recevoir après toi Loys le fiuz de ma fille ». Et quant il ot ce dit, il li ſembla que il veiſt devant lui cel enfant Loys, & Lothaires ſes aieus le priſt lors, &c.* A ces traits on ne peut, dit M. de Zur-Lauben, s'empêcher de reconnoître Louis dit *l'Aveugle*, depuis roi d'Italie, fils de Boſon & d'Hermengarde. Les partiſans de Boſon vouloient exclure de l'Empire & de toute la monarchie de Charlemagne les deſcendans de ce Prince; mais Arnoul, Prince actif & vigilant, prit ſi bien ſes meſures qu'il fit dépoſer ſon oncle l'empereur Charles *le-Gras*, dans l'aſſemblée de Tribur.

C'eſt ainſi qu'on imagina dans la ſuite, en faveur de Hugues-Capet, une viſion, dont on trouve le détail dans l'hiſtoire d'Ordéric Vital *(a)*, dans la Chronique de Sithieu ou

(a) *Orderici Vitalis, Uticenſis monachi Eccleſiaſt. hiſtor.* lib. 1, p. 234. Dans le Rec. des hiſt. de Fr. *Tome* X. Orderic, Anglois, écrivit ſon hiſtoire

de Saint-Bertin, écrite par Jean Ipérius *(o)*, & dans celle d'André *(p)*, moine de l'abbaye d'Anchin. Ce dernier Auteur a écrit l'histoire des rois de France, depuis la fondation de la monarchie jusqu'en 1248. Il la dédia cette année à Pierre, évèque d'Arras. Si nous en croyons ce Bénédictin, S.t Valeri dit en songe à Hugues-Capet : *Tu in regno Francorum & tui successores usque in septimam generationem regnabitis.* Mais Ipérius fait entendre que l'apparition de S.t Valeri avoit été inventée pour légitimer l'élection de Hugues-Capet au trône des François.

Peut-être seroit-on étonné que l'auteur de la vision de Charles-le-Gras ait placé dans le Purgatoire Louis-le-Germanique, dont Réginon a fait un bel éloge, & que l'Histoire représente comme un des plus grands Princes, si l'on ignoroit ses torts à l'égard de son père, & ses injustices envers ses frères & ses neveux.

Les Évèques que Charles vit dans les tourmens de l'enfer, avoient été attachés à son père Louis *le Germanique*, & à ses oncles Lothaire, Pépin & Charles *le Chauve.* L'Histoire a conservé le souvenir des intrigues & des ressorts que ces Prélats & les Grands firent jouer pour entretenir la rébellion de ces Princes contre leur propre père Louis *le Débonnaire.* Ils furent aussi la principale cause de la guerre civile que ces frères se firent entr'eux après la mort de leur père, & qui ne fut terminée que par la bataille de Fontenai, dans le comté d'Auxerre. Quand on fait dire à Lothaire que sa race doit sa conservation à S.t Remi, l'*apôtre de la nation des Francs : Sancto enim Remigio dedit Deus apostolatum super gentem*

Ecclésiastique depuis la naissance du Sauveur jusqu'en 1141. Il étoit alors âgé de soixante-sept ans.

(o) Même Recueil des hist. de Fr. *Tome X, p. 298.* Martène, *Tome III.* Anecdot. *col. 565.*

Ipérius conduisit sa Chronique depuis 590 jusqu'en 1294.

(p) Chronic. fratris Andreæ, monachi Aquicinctini, de regib. Francor. *lib. III, p. 289.* Même Recueil des hist. de France, *Tome X.* Voy. aussi dans Duchesne, *Tome IV* de sa collection des hist. de France, *page 99. De pietate Hugonis ducis, postea regis Francorum versibus. Ex libro quarto miraculorum sancti Richarii.* L'Auteur de ces vers vivoit du temps de Hugues Capet.

Francorum, qui, nisi quisquilias nostræ propaginis suffragatus fuerit, jam deficiet nostra progenies regnando; l'expression *quisquiliæ* ne pourroit-elle pas offrir un trait de malignité de la part de l'Auteur, qui, instruit des foibles commencemens de la maison Carlovingienne, donnoit à entendre que son berceau n'avoit pas été plus illustre que celui de Boson, père de Louis l'*Aveugle*, qu'il vouloit élever au trône de Charlemagne à la faveur d'une prétendue révélation?

On sait que l'empereur Lothaire Ier, après avoir abdiqué l'Empire, & ses royaumes d'Italie & de France, en 855, mourut la même année, en habit de moine, dans l'abbaye de Prum, laissant trois fils, Louis II, empereur & roi d'Italie; Lothaire, roi de Lorraine; & Charles, roi de Provence.

Louis II, qui avoit été déclaré roi d'Italie par son père en 844, associé à l'Empire en 849, mourut le 12 août 875. Il avoit épousé, en 850, *Angilberge, Ingilberge, Engelberge,* ou *Ingelberge*, qu'on croit *(q)* avoir été fille d'Ético Welf *(r)*, fils du

(q) Sainte-Marthe, *Hist. généal. de la Maison de France*, Tome I, page 265.

Saint-Marc, *Abrégé chronologique de l'histoire générale d'Italie*, Tome II, p. 506.

(r) Le savant Eccard *(Comment. de rebus Franciæ orientalis, Tome II, pag. 613 & 614)* a cru que cette Impératrice étoit fille de Louis-le-Germanique & de Hemma. Elle eut donc épousé son cousin-germain; mais il est difficile d'admettre cette alliance, si contraire aux Canons qu'on observoit alors avec tant de rigueur. Aussi Eccard, qui vouloit lever la difficulté, dit ailleurs dans le même ouvrage *(pag. 480 & 481)*, que Hemma, avant que d'épouser le roi Louis-le-Germanique, avoit eu un autre mari, & que de ce premier mariage étoit née Angilberge. Comme Eccard avoit lû, dans un ouvrage de Dom Mabillon, *(Iter. Italic. p. 21[illegible])*, qu'on conserve dans le monastère de Saint-Sixte de Plaisance, plusieurs diplomes dans lesquels Charles-le-Gras confirmoit les donations qu'Angelberge sa sœur *(soror sua)* avoit faites à ce monastère, il en concluoit que cette Princesse étoit fille de Hemma, mère de Charles-le-Gras. Mais Muratori *(Antiquit. Italic. T. VI, Diss. LXXI)*, & M. de Saint-Marc *(Abrégé chronol. de l'hist. d'Italie, T. II, p. 506)*, disent que la preuve que cette Impératrice n'étoit pas fille de Louis-le-Germanique, c'est que dans un diplome de 876, il la nomme sa filleule: *Dilecta ac spiritalis filia nostra Engilperga.* Le docte Heumann a soutenu le sentiment contraire *(Commentarii de re diplomatica Imperatricum, pag. 57 — 64. Idem, de re diplomatica Imperatorum ac regum Germanorum, pag. 1—4, 216 & 239)*: il a rapporté des diplomes dans lesquels le roi Carloman, & son frère Charles-le-Gras, appellent l'impératrice Angilberge leur sœur, *soror nostra amantissima*, veuve de l'empereur

comte *Etico*, en Souabe. Il en eut plusieurs filles, dont nous ne connoissons qu'Irmingarde ou Hermengarde, femme de Boson, roi de Provence.

Louis III, dit l'*Aveugle (f)*, est l'enfant désigné dans la vision de Charles-le-Gras, ainsi que l'a très-bien observé Albéric des Trois-Fontaines. Son père Boson, fils de Baudouin, comte d'Ardenne, & frère de l'impératrice Richilde, seconde femme de Charles-le-Chauve, eut le bonheur de plaire à Hermengarde, fille unique de l'empereur Louis II, & la plus riche héritière qui fût en Europe. Il l'enleva, en 876, à Trévise, & l'emmena en Lombardie. On prétend qu'ayant formé le projet de cet enlèvement, il avoit empoisonné sa première femme. Le mariage de Boson avec Hermengarde se fit à Verceil, & leurs nôces furent célébrées aux dépens de l'empereur Charles-le-Chauve & de l'Impératrice Richilde, avec une magnificence extraordinaire. Ce fut en faveur de ce mariage que Charles fit Boson duc de Provence; & celui-ci, à la sollicitation d'Hermengarde, femme impérieuse & hautaine, gagna la plupart des Prélats & des Seigneurs de son duché, les fit assembler à Mantale, près de Vienne, en 879, où il fut élu Roi d'un consentement unanime, & couronné par les Évêques. Tel fut le commencement du royaume d'Arles, ou de Provence, ou de Bourgogne Cis-jurane. Boson en jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 11 janvier 887. Il laissa un fils en bas âge, nommé *Louis*. La reine Hermengarde, sa mère, obtint de Charles *le Gras*, qu'il le reconnut roi de Bourgogne

Louis, leur frère & cousin-germain, *divæ memoriæ Hludowici piissimi Imperatoris fratris nostri & consobrini nostri conjux Augusta*. Mais ces Princes pouvoient appeler Angilberge *leur sœur*, parce que Louis-le-Germanique, leur père, l'avoit tenue sur les fonds de Baptême; & lorsqu'ils donnoient à l'empereur Louis, mari de cette Princesse, les deux qualités de *frère* & de *cousin-germain*, ils rapportoient vraisemblablement le premier de ces titres à la *fraternité* usitée entre les Rois d'une même maison, & à l'alliance spirituelle qui les engageoit à regarder comme leur sœur Angilberge, femme du même Empereur, qui n'étoit proprement que leur cousin-germain.

(f) Eccardi, *Commentar. de reb. Franciæ Orient.* Tom. II, pag. 272, 273, 477, 551, 611, 612, 692, & 801, 802.

Saint-Marc, *Tome II, pag. 523 — 533, & 674 — 676.*

Cis-jurane

Cis-jurane cette même année 887 *(t)*. Louis fut reconnu de même *(u)*, en 890, par Arnoul, roi de Germanie, à condition de l'hommage. Il fut fait roi d'Italie en 900, & couronné empereur d'Occident au commencement de février 901. Il régna, comme roi d'Italie en concurrence avec Bérenger, jusqu'en 902, & seul, comme Empereur, depuis 901 jusqu'à la même année 902, que Bérenger l'ayant surpris dans Vérone, lui fit crever les yeux. Depuis il ne prit aucune part aux affaires d'Italie, quoiqu'il se parât toujours du titre d'Empereur. Bérenger, après l'avoir tenu quelque temps en prison, lui avoit permis de se retirer dans son royaume de la Bourgogne Cis-jurane. On ne sait pourquoi le P. Daniel[a] & M. l'abbé Velly[b] ont avancé que Louis mourut quelques jours après le supplice barbare que Bérenger lui avoit fait souffrir, en lui faisant crever les yeux *(x)*; les Mémoires

[a] *Histoire de France, T. III, p. 118, edit. de 1755.*

[b] *Tome II, p. 199.*

(t) Annales Fuldenses, ad an. 887, pag. 48, edit. Freheri. Ces Annales portent que Charles alla au-devant de Louis jusqu'à Kirchheim sur le Rhin, qu'il y reçut son hommage & le reconnut pour son fils adoptif. *Suscepit ad hominem, sibique adoptivum filium eum injunxit.* Ces expressions d'adoption sont très-relatives à l'esprit qui fit imaginer la vision de Charles-le-Gras. Ainsi on peut placer cette vision au temps qui s'écoula entre la mort de Boson, qui arriva le 11 janvier 887, & celui où Louis son fils, encore enfant, fut reconnu en la même année son successeur dans le royaume de Provence par l'empereur Charles-le-Gras, qui en étoit le souverain suzerain. Cette reconnoissance se fit avant le mois de novembre de la même année durant lequel Charles fut déposé.

(u) Eccardi, *Commentar. de reb. Franc. orient.* T. II, p. 715 & 716.

(x) Nous ne savons point au juste de quelle façon Louis fut aveuglé, on exerçoit cette barbarie de trois manières différentes; on arrachoit les yeux de la tête, ou on les crevoit, ou on les brûloit en forçant celui qu'on tenoit de regarder fixement dans un bassin d'acier poli & préparé pour cet effet, que l'on présentoit au Soleil. Le supplice de crever les yeux avoit été emprunté des Grecs. Ce cruel usage subsistoit encore dans le X.[e] siècle, entre les tyrans qui déchiroient l'Occident. Chorier *(Histoire générale du Dauphiné, l. X, p. 715.)* pense que l'empereur Louis, fils de Boson, fut obligé de subir le troisième genre de supplice qu'on avoit imaginé pour ôter la vue; il se fonde sur ce que depuis cette catastrophe, il se trouve des chartes signées de la main de ce Prince, d'où l'on doit conclure que sa vue ne fut pas entièrement éteinte, & qu'il en conserva quelques foibles restes, qui, fortifiés par les remèdes dont il usa, étant de retour à Vienne en Dauphiné, suffirent pour le mettre en état de signer son nom. Il resta néanmoins incapable de conduire les affaires de son royaume, & le besoin qu'il eut du secours de ses parens & de ses amis, inspira à plusieurs d'entre eux l'audace de s'agrandir, & d'établir leur autorité assez

de l'hiſtoire du Dauphiné prouvent qu'il vivoit encore en 928 ou 929.

ſolidement, pour démembrer le royaume après ſa mort. M. l'abbé Charvet, dans ſon Hiſtoire de l'égliſe de Vienne *(p. 243 — 252)*, rapporte un diplome de cet Empereur en faveur de Rainfroi, Archevêque de cette ville : cet acte eſt daté de Vienne, le 31 octobre 904. Il en rapporte un autre du 26 octobre 906, donné l'an cinquième de l'empire de Louis. Le même Savant a extrait une charte à la fin de laquelle on lit : *Actum Viennæ publice.... die Dominico in menſe Auguſti in anno XII, quo Dominus Ludovicus eſt Imperator.* Ce qui revenoit à l'an 913. Il reſte encore un diplome, daté de Vienne le 7 des calendes de ſeptembre, l'an 28 de l'empire de Louis, c'eſt-à-dire le 26 août 928 ou 929. Charvet place la mort de ce Prince à l'une de ces deux dernières années. Eccard *(Comment. de reb. Franciæ orientalis, T. II, p. 831.)* a cité un diplome de Louis en faveur de Remi, évêque d'Avignon, daté de Vienne le 16 mai, indiction XIVe, la onzième année du règne de cet Empereur, c'eſt-à-dire 911 ; année que couroit l'indiction XIVe

DEVISES, INSCRIPTIONS ET MÉDAILLES

FAITES PAR L'ACADÉMIE.

L'ACADÉMIE, pendant les années 1767, 1768, 1769, a fourni, ſuivant l'uſage, les Deviſes qui lui ont été demandées pour le jeton de l'*Extraordinaire des guerres.*

En M. DCCLXVIII, elle fit une médaille & une inſcription, demandée par M. le Duc de Choiſeul de la part de Sa Majeſté, pour les fondemens de l'égliſe de l'École royale militaire.

En M. DCCLXIX, elle fit une médaille pour le mariage de Mgr le Dauphin.

ÉLOGES
DES
ACADÉMICIENS
MORTS
DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXVII, JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXIX.

ÉLOGE
DE M. HARDION.

Assemblée publique de Pâques 1767.

JACQUES HARDION naquit à Tours le 17 octobre 1686. Il apporta en naissant les talens qui servent à former l'homme de Lettres, & les qualités du cœur qui le font aimer. Il parcourut la carrière des études avec une heureuse facilité. Les Humanités, la Philosophie, la Théologie dont il acheva le cours à dix-huit ans, ouvroient des routes diverses à la passion qu'il avoit de savoir. Son goût, secondé des conjonctures, le détermina en faveur des Lettres. Il leur voua dès l'enfance une amitié tendre, & leur fut fidèle toute sa vie. Elles s'accordoient avec un caractère sensible & délicat, qui cherchoit à cueillir des fleurs avec des fruits. Plein d'amour pour la vérité, il aimoit à la voir revêtue d'une parure décente & assortie à ses charmes.

Les succès de ses études lui méritèrent la protection de M. Turgot intendant de Tours. Ce Magistrat éclairé engagea, non sans beaucoup de peine, le père de M. Hardion à l'envoyer à Paris, & le plaça en qualité de précepteur chez M. de la Chapelle premier Commis au département de la Marine. Un jeune homme de dix-huit ans, étincelant de vivacité, passant si rapidement de la poussière des écoles à la qualité de maître, confondu dans la foule d'une grande ville qui offre encore plus de distractions que de moyens de s'instruire, pouvoit aisément perdre le goût des Lettres: mais il avoit trop d'esprit pour se persuader qu'il savoit assez, parce qu'il enseignoit quelque chose; & sa passion pour l'étude écarta toutes les autres. Partagé entre le soin d'instruire & celui d'apprendre, il mettoit à profit les momens que lui laissoit son Elève; & après avoir donné ses leçons, il alloit

prendre celles de M. l'abbé Maſſieu & de M. Boivin, Profeſſeurs de langue grecque au Collége royal.

M. d'Armenonville charmé de ſes talens & de la douceur de ſes mœurs, lui confia l'éducation de ſon fils; & M. le comte de Morville ayant trouvé dans un ſi bon maître les agrémens de l'amitié & les reſſources d'un ſage conſeil, voulut le conſerver auſſi chèrement que les inſtructions qu'il en avoit reçues; il lui donna toute ſa confiance ſous le titre de Secrétaire.

En 1721, M. Hardion fut nommé Écrivain principal de la Marine; & lorſque M. de Morville paſſa de ce département à celui des Affaires étrangères, M. Hardion le ſuivit ſans perdre le titre ni les appointemens de ſa première commiſſion. Ce grade ayant été ſupprimé en 1762, le Roi qui croit gagner tout ce qu'il donne au mérite, lui réſerva une penſion ſur les fonds des Invalides de la Marine. Après la retraite de M. de Morville en 1727, M. Hardion refuſa conſtamment les emplois qui lui furent offerts. Sourd aux invitations de la fortune, qui n'avoit pour lui rien de ſéduiſant, il ſe livra ſans réſerve à ſon goût pour les Lettres. Il s'y étoit encore conſacré par une ſorte de vœu ſolennel, en entrant dans cette Académie, où M. l'abbé Maſſieu l'avoit introduit dès 1711, ſous la qualité d'Élève, qui étoit alors en uſage. Trois Diſſertations ſur l'Oracle de Delphes, juſtifièrent le choix de M. l'abbé Maſſieu, & déterminèrent celui de l'Académie, qui le préſenta au Roi pour une place d'Aſſocié en 1715. Il fut admis en 1730 à l'Académie Françoiſe.

Ce fut vers ce temps-là que préſenté par M. le comte de Maurepas, le Roi le nomma pour Adjoint à M. l'abbé Perot Garde des livres du cabinet de Sa Majeſté. C'étoit placer le courtiſan de la Littérature au milieu de ſes intrigues & de ſes connoiſſances. Il fit le choix des livres & en dreſſa le catalogue. Très-inſtruit dès-lors de toute la ſcience hiſtorique, il orna ce cabinet de cartes chronologiques de ſa compoſition. Sans parler du mérite de l'ouvrage, l'exécution en eſt ſi parfaite, que dans la vente des meubles de notre

Académicien, le prix de ces cartes, qui ne ſont qu'au nombre de quatre, ſans aucun ornement étranger, a été porté juſqu'à treize cents cinquante livres. Madame Victoire, plus curieuſe d'avoir devant les yeux le tableau des leçons de cet habile maître, que les peintures les plus exquiſes, les a fait placer dans ſon cabinet.

Cette Princeſſe, après avoir reçu à Fontevrauld les principes ſolides d'une éducation royale, apportoit à la Cour en 1748, le deſir d'acquérir ces connoiſſances utiles & agréables, qui dans la plus haute élévation ſont la richeſſe de l'eſprit & les charmes du loiſir. Le Roi chargea M. Hardion de ſatisfaire cette noble curioſité. Des inſtructions nettes, préciſes, bien digérées, énoncées avec grâce, attirèrent bientôt Meſdames Henriette & Adélaïde. Meſdames Sophie & Louiſe, à leur retour de Fontevrauld, s'empreſsèrent d'en profiter. Le ſavant Inſtituteur aſſis au milieu de ce cercle auguſte, tel qu'Apollon repréſenté dans l'Olympe, diſtribuoit preſque tous les jours, dans des ſéances de quatre heures, des leçons auſſi facilement ſaiſies qu'ingénieuſement préſentées. Les langues anciennes & modernes, la Fable, la Géographie, l'Hiſtoire, la ſcience même qui dirige les opérations de l'eſprit, qui règle les mœurs, qui développe les procédés de la Nature, firent ſucceſſivement la matière de ces conférences. Dans les routes quelquefois difficiles de ces diverſes études, il arrachoit les épines, il ſavoit ſemer des fleurs. Quel honneur pour M. Hardion d'avoir été le guide de ces auguſtes Princeſſes & le confident de leur ſavoir !

C'eſt pour leur uſage qu'il a compoſé une hiſtoire poëtique & deux petits traités, l'un de la Poëſie, l'autre de l'Éloquence. On doit le premier de ces deux traités à une diſpute qui s'étoit élevée entre Madame Henriette & M. Hardion. La Princeſſe alarmée de la ſcandaleuſe audace de certains poëmes dont elle entendoit parler, s'étoit prévenue contre la Poëſie en général; elle proſcrivoit ce talent comme ennemi de la Religion & des mœurs. M. Hardion oſa en prendre la défenſe; il plaida cette cauſe avec aſſez de ſuccès pour remettre la Poëſie en

grâce auprès de Madame, & pour convaincre la Princeſſe que ce bel art, né dans le ſein de la Religion dès les premiers ſiècles du monde, peut encore prèter des attraits à la vertu, & fournir à la vérité des armes auſſi fortes que brillantes.

L'Europe entière doit à Madame Adélaïde cet abrégé de l'Hiſtoire univerſelle, que pluſieurs Nations ſe ſont hâtées de s'approprier par des traductions, avant qu'il fût achevé. Elle en avoit tracé le plan, & M. Hardion l'a ſuivi avec une application infatigable, & une rare intelligence. Entre les ouvrages qui portent ce titre, nul n'eſt auſſi célèbre que celui de M. Boſſuet. Mais cet illuſtre Prélat, l'honneur du Clergé de France, n'a voulu voir dans les évènemens du monde que leur rapport avec la Religion. Ce n'eſt pas un hiſtorien, c'eſt un génie inſpiré, qui preſſé par un ſouffle divin, traverſe en un inſtant l'étendue de tous les pays & la durée de tous les âges. Dans ce ſublime eſſor, il s'élève juſqu'au ſein de Dieu même; & le globe de la Terre décroiſſant à ſes yeux, il n'y aperçoit que les points lumineux qui annoncent le Meſſie ou qui marquent ſes conquêtes. Son ſtile auſſi rapide & auſſi brillant que l'éclair, vole ſur la ſurface des ſiècles, depuis la naiſſance des temps juſqu'au règne de Charlemagne, où il laiſſe ſon lecteur plus rempli d'admiration que de connoiſſances hiſtoriques. M. Hardion conſidère la Terre de plus près; non content de fixer les époques, il en parcourt l'intervalle: dans chaque ſiècle, il promène le lecteur d'un bout du monde à l'autre, par des routes abrégées; ſa marche légère & dégagée, ſans être trop rapide, laiſſe le temps d'apercevoir les faits principaux, d'en ſuivre le fil, de reconnoître la diverſité des gouvernemens & des mœurs, & de démêler ce tiſſu d'intérêts qui s'attachant les uns aux autres de proche en proche, ſont enfin parvenus, dans ces derniers temps, à lier enſemble preſque tous les peuples de la Terre. Cet ouvrage eſt le fruit d'une vieilleſſe encore verte & vigoureuſe, dans laquelle un eſprit nourri d'une lecture immenſe, mûri par la réflexion, éclairé par l'expérience & par un long uſage du monde, ſait pénétrer dans le Conſeil des Princes, ſans s'ériger en maître;

louer & blâmer leurs actions, ainsi que feroit la vertu, sans prendre le ton ni de la flatterie ni de la satyre. Les dix-huit volumes qu'il a mis au jour, conduisent l'Histoire jusqu'à la fin du XVe siècle. Le dix-neuvième, qui est très-avancé, seroit entre les mains du public, si l'auteur eût été moins sensible au triste évènement qui consterna toute la France au mois de décembre 1765. Il perdoit un Prince dont il admiroit les vertus & dont il étoit chéri. Ce coup funeste amortit dans son ame cette féconde chaleur qui avoit résisté aux glaces de la vieillesse.

S'il est vrai que l'homme de Lettres vit & respire principalement dans ses études, on peut dire que M. Hardion a vécu dans les beaux jours de la Grèce. Persuadé que les arts ont pris leur naissance, leur accroissement & leur perfection dans cette heureuse contrée, & que comme l'Arabie porte l'encens, comme chaque partie de la terre renferme des germes qui lui sont propres, la Grèce a fait sortir de son sein l'Éloquence, l'Histoire, la Poësie, il aimoit à voir ces riches productions de l'esprit humain dans leur sol natal; il se baignoit avec plaisir dans ces sources pures; le génie d'Homère, les grâces touchantes d'Euripide, l'ingénieuse naïveté de Théocrite faisoient le plus doux entretien de son loisir: c'étoit sur les côteaux du Parnasse, sur les bords du Céphise & de l'Aréthuse qu'il alloit cueillir des fleurs, pour les présenter à notre Académie. Il a embelli nos Mémoires d'un grand nombre de Dissertations, dans lesquelles il explique ces auteurs; il développe leurs beautés; il les venge tantôt de l'ignorance des copistes qui en ont altéré le texte, tantôt de celle des critiques présomptueux qui osent censurer ce qu'ils ne peuvent entendre. Il avoit entrepris de montrer l'origine & le progrès de l'Éloquence dans la Grèce. Il prenoit cet art dans son berceau; il le voyoit éclorre dans les temps héroïques, & devoit le conduire jusqu'au siècle d'Alexandre, où l'éloquence régna avec autant d'empire que ce conquérant. Douze Mémoires n'ont pu atteindre que le

ſiècle de Socrate. L'ouvrage fut interrompu par les ſoins qu'il fut chargé de donner à l'inſtruction des Princeſſes. Après avoir ſervi les Lettres par ſes Écrits, il s'occupa tout entier à les introduire ſur les degrés du Trône, & à leur ménager la connoiſſance & la protection de nos Souverains.

Sa manière d'écrire eſt pure, claire, noble dans ſa ſimplicité, ornée de grâces naturelles, prenant toujours le ton du ſujet, également éloignée de la baſſeſſe & de l'enflure. Il faiſoit facilement des vers françois, & c'étoit pour cette raiſon qu'il en faiſoit rarement. Il ſe défioit de cette facilité, & ſe perſuadoit que ſur le Parnaſſe, ainſi qu'ailleurs, les plantes qui croiſſent plus aiſément & plus vîte, portent auſſi moins de sève, & ſont de plus courte durée.

Juge auſſi équitable qu'éclairé, il apprécioit tout ouvrage d'eſprit à ſa juſte valeur : franc & ſincère, aucun défaut, aucune négligence n'échappoient à ſon diſcernement, lorſqu'il étoit conſulté. Plus ſévère encore pour lui-même, docile à la cenſure, il corrigeoit ſans regret, ou ſe défendoit ſans orgueil. Il étoit toujours pris pour arbitre dans les diſcuſſions qui étoient de ſon reſſort, auquel on ne donnoit preſque pas de bornes ; mais il ſavoit s'en preſcrire & ne parloit que de ce qu'il connoiſſoit parfaitement.

Si ſes talens donnoient du luſtre aux qualités de ſon cœur, les qualités de ſon cœur ajoutoient un nouveau prix à ſes talens. Zélé pour ſa patrie, il en reſſentoit les malheurs plus vivement que s'ils lui euſſent été perſonnels. Plein de reſpect pour ceux qui gouvernent, il ne cenſura jamais que ces politiques téméraires, qui ſans aucun uſage des affaires publiques, s'arrogent l'emploi de cenſeurs, emploi facile & qui ne ſuppoſe que de l'humeur. Doux, affable, complaiſant, il ne ſortoit de ſon caractère que lorſqu'on lui parloit de certains ouvrages, dans leſquels il voyoit avec un chagrin qu'il ne pouvoit cacher, la guerre déclarée à la Religion & la dépravation des mœurs. Sa probité, la ſûreté & les agrémens de ſon commerce, ſa diſcrétion, ſa modeſtie attentive à voiler

l'étendue de ses connoissances, lui avoient procuré la plus grande considération. Toujours plus occupé des autres que de lui-même, détaché de ses propres intérêts, mais ardent pour ceux de ses amis, il ne se permettoit pas néanmoins de rien demander pour eux qui ne s'accordât avec la plus exacte justice.

Quoique son tempérament fût aussi foible & aussi délicat que son esprit étoit vif, cependant sage dans son régime, ainsi que dans ses discours & dans sa conduite, il a vieilli sans maladie, il a vécu cinquante ans à la Cour sans disgrâce. Près de la source des faveurs, sa succession entière ne monte pas à vingt-trois mille livres. Vraiment philosophe, sans se flatter de l'être, il connoissoit toute l'étendue de ce terme; il pensoit que ce nom honorable supposoit un rare assemblage de vertus, & qu'en le prodiguant on l'avilissoit, comme il est arrivé à certains Ordres de chevalerie.

Dans ses dernières années, son amusement étoit un jardin, où il aimoit à cultiver des fleurs. Dès que les approches du printemps offroient quelques jours sereins, il alloit y considérer les premiers efforts de la Nature. Il en rapportoit presque toujours quelques belles quenouilles de jacynthes qu'il présentoit à Mesdames, trois ou quatre odes d'Anacréon traduites en vers françois, & un rhume. C'étoit la seule incommodité qu'il eût jusqu'alors ressentie; & ce fut la cause qui lui fit quitter ce jardin, à la sollicitation de ses amis.

La maladie à laquelle il a succombé, a eu, dit-on, pour principe un squirre au petit lobe du foie. Il devint sujet à d'assez fréquens étourdissemens. Le 16 janvier 1764, étant resté seul pendant quelques minutes, il tomba près de son feu. L'épiderme de la joue gauche fut brûlé; on le trouva sans connoissance: mais un prompt secours l'ayant ranimé, il ne montra aucune émotion; sa santé n'en fut point altérée; il en fut quitte pour des pansemens qui durèrent assez long-temps.

Depuis quelques années, il avoit loué un appartement à

Saint-Germain-en-Laye, où il paſſoit les beaux jours de l'automne. Le 18 ſeptembre dernier, ſe trouvant incommodé, il ſe hâta de retourner à Verſailles, & ſe mit au lit, qu'il ne quitta preſque plus. Averti de ſa fin prochaine par l'état d'anéantiſſement où il ſe ſentoit réduit, il demanda les derniers Sacremens. Son agonie, dans laquelle il fut aſſiſté par M. l'ancien Évêque de Limoges, fut longue, ſans paroître douloureuſe. Il mourut la nuit du premier au ſecond octobre, âgé de quatre-vingts ans moins quinze jours.

ÉLOGE
DE M. TERCIER.

Assemblée publique de Pâques 1767.

JEAN-PIERRE TERCIER naquit à Paris le 7 octobre 1704, de Pierre Tercier, né en Suisse, dans le canton de Fribourg. La Nature l'avoit également formé pour les études & pour les affaires. Bien disposé d'esprit & de corps, appliqué sans effort, vif à saisir les objets & constant à les suivre, maître d'une imagination féconde qu'enrichissoit une mémoire prompte & fidèle, franc & ouvert avec discrétion, il lui étoit aussi facile de bien parler que de se taire. Ses talens se montrèrent dès ses premières années, & se développant ensuite de plus en plus, ils lui tinrent lieu de protecteurs pour parvenir sans recommandation & sans intrigue aux premiers emplois.

Au sortir de ses classes qu'il avoit faites au collége Mazarin, il étudia les principes & la pratique du Droit civil sous les yeux de M. Baizé. Il ne cherchoit, dans la maison de ce célèbre Avocat au Conseil, que des instructions; il ne prévoyoit pas alors qu'il y trouveroit le bonheur de sa vie. Une épouse qui devoit un jour couronner ses travaux par l'union la plus tendre, n'étoit pas encore au monde. Mais M. Tercier se faisoit aimer, & M. Baizé le mettoit déjà au nombre de ses enfans.

Il le fit connoître au marquis de Monti, nommé Ambassadeur en Pologne, qui ayant besoin d'un homme sage, intelligent, laborieux, pour le seconder dans une négociation délicate, prit M. Tercier en qualité de Secrétaire.

Il partit de Paris le 25 mai 1729, & arriva le 4 juillet à Varsovie. Il s'agissoit d'une de ces opérations politiques, qui par leur difficulté & leur importance peuvent balancer le mérite des plus brillantes conquêtes. Il falloit détacher de l'alliance de l'Empereur un Roi qui lui devoit sa couronne, & sur lequel la maison d'Autriche avoit conservé plus d'empire qu'il n'en pouvoit prendre lui-même sur ses sujets. L'Europe, les yeux

tournés vers le Nord, attendoit en ſilence la révolution que devoit cauſer la mort du roi de Pologne. Le pays des Aquilons préparoit des orages. La France devoit à la Pologne une Reine que la vertu avoit placée ſur le trône; elle vouloit lui rendre un Roi que la Providence n'avoit tenu élevé qu'un moment, pour montrer un modèle aux monarques; Prince fait pour régner ſur des peuples qui auroient voulu vivre heureux.

Le marquis de Monti ménageoit avec prudence ce grand évènement. Fécond en expédiens, toujours ſûr dans le choix des moyens, génie ſupérieur & ſimple à la fois, ferme ſans humeur, ſouple ſans artifice, il écartoit les obſtacles; il rallumoit l'ardeur de la nation pour un Prince qu'elle n'avoit abandonné qu'à regret. Staniſlas régnoit déjà dans les cœurs, lorſque la mort d'Auguſte II fit revivre les droits qu'il avoit à la couronne de Pologne.

Si le Marquis fut l'ame de cette négociation, M. Tercier en fut l'organe; il ſut faire jouer enſemble tant de reſſorts, réunir tant de caprices, tant d'intérêts divers, & accorder tant de voix, ſouvent diſſonantes.

Staniſlas étoit élu. Il falloit le faire venir en Pologne, ſans en donner connoiſſance à l'Empereur. Son déguiſement trompa toute l'Allemagne, qu'il traverſa ſous le nom du neveu du marquis de Monti. On lui avoit adreſſé un plan ſi exact du palais de l'Ambaſſadeur, qu'il vint deſcendre au milieu de la nuit droit à la porte du jardin. M. Tercier l'y attendoit, ſon hommage fut le premier que le Souverain reçut dans ſes États. Il étoit ſeul dans le ſecret; & comme il importoit beaucoup de le garder encore pendant pluſieurs jours, M. Tercier, ſous prétexte de maladie, ne ſortit point de ſa chambre; un valet lui apportoit un dîner qu'il avoit l'honneur de ſervir lui-même au roi de Pologne.

Varſovie appeloit à haute voix le roi Staniſlas: elle ſe plaignoit de la France, qui retenoit ſi long-temps l'objet des vœux de la Nation. Quel fut l'étonnement des Grands & du peuple, quand le bruit ſe répandit qu'il étoit à Varſovie, & qu'il alloit paroître! Il parut en effet, comme s'il fût deſcendu

du ciel; & les Polonois, pouvant à peine en croire leurs yeux, le virent avec des tranſports de joie ſortir, habillé à la Polonoiſe, du palais de l'Ambaſſadeur, & ſe rendre à Sainte-Croix, où les cantiques de l'Égliſe conſacrèrent l'allégreſſe publique.

Une ſi brillante aurore ſembloit annoncer un jour ſerein, & le cœur paternel du Monarque promettoit un règne heureux & tranquille. Mais les enſans du Nord peuvent-ils ſupporter le calme? Combien avons-nous vu s'élever, dans ces climats orageux, de ces tempêtes qui renverſent les trônes? Pluſieurs Palatins, cédant à de fortes impulſions, ſe ſéparent & concertent une élection nouvelle. Tout ſe confond, tout ſe déſunit. Staniſlas conſerve ſa majeſté & ſa gloire; mais la Pologne perd Staniſlas.

Dantzic, ville à jamais mémorable par ſa fidélité, le ſeul aſyle de ſon Prince, réduite à défendre celui qu'elle avoit élu pour la protéger, ſoutint pendant plus de quatre mois un ſiége meurtrier. Le Roi trouva dans le marquis de Monti toutes les reſſources de la prudence & du courage, & dans M. Tercier le zèle le plus infatigable. La place n'étoit plus qu'un monceau de ruines, lorſque le Roi, moins ſenſible à la perte d'une couronne qu'à celle de tant de ſujets fidèles, de tant de généreux Alliés, réſolut d'en ſauver le reſte au péril de ſa propre vie. Ce fut M. Tercier qui aſſura l'évaſion du roi de Pologne; ce fut lui qui l'habilla en payſan, qui lui donna la main pour le conduire hors de la maiſon du marquis de Monti, à dix heures du ſoir; & dans cette ſéparation douloureuſe, où Staniſlas, pour ne pas enſévelir avec lui ſes plus zélés ſerviteurs, alloit braver la mort au travers de deux armées ennemies, il embraſſa tendrement M. Tercier, en lui diſant, *adieu, mon cher, priez pour moi.* Il le laiſſoit chargé d'une lettre adreſſée au Primat & aux ſeigneurs Polonois, qui croyoient encore le Roi à Dantzic. Retardé par mille obſtacles, ce Prince n'en étoit qu'à un quart de lieue, au milieu du limon des marais, dans une miſérable cabanne, voyant & entendant ſans ceſſe les partis de Coſaques qui le cherchoient, lorſque

M. Tercier s'acquitta de cette dangereuſe commiſſion, en traverſant une place foudroyée par les bombes.

Cependant le général Munick, furieux de la retraite de Staniſlas, qu'il s'étoit flatté de conduire à Péterſbourg, condamnoit au plus ignominieux ſupplice tous ceux qu'il ſoupçonnoit d'y avoir contribué. Il n'oublia pas M. Tercier. Mais la ſoumiſſion de la ville fit modérer la ſentence que le premier emportement avoit prononcée.

Dantzic aſſiégé depuis le 20 février, ſe rendit le 28 juin. En vain le marquis de Monti, dont les Ruſſes demandoient l'extradition, réclamoit-il le droit des gens & les priviléges du ſacré caractère d'Ambaſſadeur; il fallut ſe rendre au camp des Ruſſes avec tous ceux qui lui étoient attachés, prêts à ſupporter les maux qu'on leur préparoit. On ne leur fit grâce que de la vie; on les retint dans la plus dure captivité. M. Tercier traîné d'abord de priſon en priſon, avec le Marquis, à Elbing, à un château près de Marienbourg, fut enfin détenu à Torn pendant dix-huit mois, enfermé dans une chambre étroite & mal-ſaine, environné jour & nuit, de ſentinelles la bayonnette au bout du fuſil, ſans avoir la permiſſion de s'entretenir avec perſonne, d'écrire, de recevoir des lettres. La confeſſion lui fut interdite; on le gardoit à la Meſſe; on l'eût empêché, s'il eût été poſſible, de parler à Dieu même. Malgré tant de précautions, il trouvoit le moyen d'être informé de ce qui ſe paſſoit au dehors.

Lorſqu'il ſortit des mains des Ruſſes, ſa ſanté étoit ruinée; & à ſon retour en France, en 1736, ſa vie fut encore en danger. Il fut obligé pendant pluſieurs années, d'aller en différentes ſaiſons aux eaux de Plombières, où il trouva du ſoulagement.

Sa conduite en Pologne, pendant les ſept années qu'il y ſéjourna, lui mérita la protection du roi Staniſlas, qui n'oublia jamais ſes ſervices; & la Reine partageant les ſentimens du Roi ſon père, l'a toujours honoré de ſa bienveillance.

La mort du marquis de Monti, arrivée deux ans après ſon retour, ne mit pas fin à la reconnoiſſance de M. Tercier. Il

Il n'a cessé d'en donner des marques aux neveux de l'Ambassadeur, & particulièrement au marquis de Monti, Colonel du régiment Royal-Italien, avec lequel il a conservé la liaison la plus intime.

Ses talens étoient trop connus pour devenir inutiles. Le cardinal de Fleury sut en faire usage. M. Tercier fut employé sans titre dans les affaires du Ministère jusqu'en 1748. Il eut ordre alors d'accompagner M. le comte de Saint-Severin aux Conférences d'Aix-la-Chapelle. Ce Ministre & ceux des autres Puissances prirent tant de confiance en ses lumières, qu'il fut chargé de dresser les articles préliminaires & de les porter au Roi.

Tant de services attendoient leur récompense; mais M. Tercier la trouvoit dans ses travaux même, utiles au Prince & à l'État. Loin de la solliciter, il se défendit long-temps d'accepter la place de premier Commis des Affaires étrangères. Il craignoit que les devoirs importans & multipliés de cet emploi ne le missent hors d'état de satisfaire le goût qu'il avoit pour les Lettres. Il les aimoit avec passion. Mais ne peut-on pas dire que les Lettres jalouses des soins assidus qu'il donnoit aux affaires, voulurent le posséder seules, même aux dépens de sa fortune? La qualité de Censeur royal, devenue dangereuse en ces derniers temps, lui fit perdre le fruit des travaux de trente années. On jeta au travers de ses occupations un ouvrage qui avoit besoin des distractions du Censeur. La droiture de son cœur, sa confiance dans les personnes intéressées, le nuage d'affaires dont il étoit enveloppé, tout concourut à lui fermer les yeux. Sa vertu réveillée par le cri public, s'étonna de se voir trahie par une imprudence; il reçut sans murmurer l'orage qui éclata sur sa tête. La sagesse de sa conduite en cette occasion couvrit la faute d'une aveugle sécurité; & les personnes équitables ne firent que le plaindre, tandis qu'il se condamnoit lui-même. Sa retraite ne le fit pas oublier. Il conserva l'estime qu'il s'étoit acquise à la Cour. M. le duc de Choiseul le chargea de rédiger

une ſuite de Mémoires hiſtoriques ſur les Négociations, que M. le Dauphin vouloit avoir ſous les yeux. Perſonne n'étoit plus capable de dreſſer le plan de ce labyrinthe dont il avoit tant de fois parcouru les détours. C'étoit le talent de M. Tercier, de porter la lumière dans les matières les plus obſcures. On fut ſatisfait de ſon travail. Il recevoit à ce titre une gratification annuelle de ſix mille livres: il avoit deux Commis payés par le Roi. Cet ouvrage immenſe, conduit avec une aſſiduité toujours ſoutenue, fait partie du dépôt des Affaires étrangères.

Comme il connoiſſoit le prix du temps, il n'avoit point de momens perdus: l'étude ſaiſiſſoit tous ceux que lui laiſſoient ſes autres occupations. Il liſoit beaucoup; la réflexion ſuivoit la rapidité de ſes lectures, & ſes penſées couroient ſe peindre dans un ſtile toujours prêt à les rendre fidèlement. Pluſieurs de ſes extraits, ſans paroître ſous ſon nom, ont été inſérés dans la *Bibliothèque raiſonnée,* & en divers autres ouvrages de ce genre. Un eſprit net, méthodique, prompt à ſaiſir l'analogie, aidé de la plus heureuſe mémoire, lui donna la facilité d'apprendre un grand nombre de langues. Outre le latin & le grec, il entendoit l'arabe & le turc; il parloit l'allemand & le polonois; il poſſédoit parfaitement l'italien, l'eſpagnol & l'anglois. Il entra dans notre Académie en 1747, & fut peu de temps après Aſſocié à celles de la Rochelle, de Nanci & de Munich. La connoiſſance qu'il avoit des langues turque & arabe, nous a procuré pluſieurs Mémoires curieux ſur la conquête de l'Égypte par le ſultan Selim, ſur l'origine de la dynaſtie des Sophis, ſur la priſe de Rhodes par Soliman. Je ne parle pas des autres, où ſon érudition ſe montre avec les agrémens du ſtile; mais ce ſeroit en nous une ſorte d'ingratitude de ne pas tenir compte à ſa mémoire des veilles qu'il a conſacrées à compoſer les extraits que les deux Académies des Belles-Lettres & des Sciences ſont dans l'uſage réciproque de ſe préſenter de leurs travaux mutuels, à la fin de chaque ſemeſtre. Il s'eſt acquitté de cette fonction avec autant de

ſuccès que de zèle. Nos ouvrages ne perdoient rien à paſſer par ſes mains; & ce qui eſt encore plus difficile, aucun auteur ne croyoit y avoir rien perdu.

La vie domeſtique de M. Tercier fut un beau jour ſans nuages. Le calme de ſon ame répandoit autour de lui une joie douce & toujours égale. Civil, obligeant, fidèle à tous les devoirs de la ſociété, il en évitoit le tumulte; il ſavoit ſe renfermer dans un petit cercle d'amis, & prêter le moins de ſurface qu'il étoit poſſible à la malignité humaine. Son mariage fut heureux. Il épouſa la vertu & les graces, en donnant la main à la fille de M. Baizé Avocat au Parlement & ancien Échevin de la ville de Paris, petite-fille de celui qui lui avoit ouvert la première entrée dans les affaires. Pour ajouter à ce mariage le ſeul honneur qui ne dépendît pas de lui, il obtint du roi de Pologne des lettres de nobleſſe que Sa Majeſté lui permit d'accepter, & qui furent enregiſtrées au Conſeil ſouverain de Nancy & dans les autres tribunaux de Lorraine. Il a vu croître ſous ſes yeux deux filles dignes de leur mère, & un fils qu'il laiſſe âgé de ſept ans, & dont les heureuſes diſpoſitions ſemblent annoncer qu'il ſuivra les traces de ſon père. La tendre & conſtante amitié d'un beau-père & d'une belle-mère, faits pour vivre avec lui, & dont il ne s'eſt jamais ſéparé, augmentoit ſon bonheur. Une ſi douce ſociété multiplioit la joie de ſes ſuccès & effaçoit le ſentiment de ſes diſgrâces. Jamais il n'étoit plus à ſon aiſe qu'au milieu de ſes enfans qu'il chériſſoit ſans foibleſſe. Il s'amuſoit avec eux, lorſqu'une chute malheureuſe lui fit à la jambe une bleſſure qu'aucun remède n'a pu guérir.

Il avoit un frère qui après pluſieurs années de ſervice, mourut en 1759, Aide-major de Philippeville, laiſſant une veuve accablée de dettes & chargée de trois enfans ſans autre reſſource que la générosité de leur oncle. Elle ne leur a pas manqué. Il prit chez lui la mère & les enfans. Il a procuré à la mère une ſeconde alliance, en intéreſſant pour elle la bienveillance dont M. le duc de Choiſeul a toujours

continué de l'honorer. Le ſecond mari a été pourvu de l'aide-majorité de Philippeville. M. Tercier a placé les filles dans un couvent, le fils dans un collége, & n'a ceſſé d'en prendre autant de ſoin que de ſes propres enfans.

Tant de perſonnes avoient le plus ſenſible intérêt à le conſerver long-temps. Une funeſte apoplexie, qui ne s'étoit point annoncée, le frappa ſubitement le 21 janvier dernier, à ſix heures du ſoir. Son beau-père qui l'avoit laiſſé quelques heures auparavant plein de vie & de ſanté, n'eut pas le temps de recueillir ſes derniers ſoupirs. Sa famille perd un mari, un père, un gendre digne de tous ſes regrets; & l'Académie un Confrère auſſi eſtimable par la douceur de ſon commerce que par le mérite de ſes connoiſſances.

ÉLOGE
DE M. MÉNARD.

Assemblée publique de Pâques 1768.

LÉON MÉNARD, fils de Louis Ménard, Conseiller au Présidial de Nîmes, & d'Anne Chalamont, naquit à Tarascon le 11 septembre 1703. Après ses premières études, qu'il fit au collége des Jésuites de Lyon, il prit des degrés en Droit dans l'Université de Toulouse, & alla s'établir à Nîmes, où il exerça la même charge que son père. Sa probité & ses lumières lui acquirent l'estime publique. Sa fidélité à remplir les fonctions de la Judicature n'étouffa pas le goût des Lettres, qui lui mérita une place dans l'Académie de Marseille. En 1744, député par la Magistrature de Nîmes, il vint à Paris, où il demeura cinq mois. Ce séjour lui donna le temps de connoître combien l'étude trouvoit de secours dans cette grande ville, & ce qu'il y avoit de différence entre les sources répandues dans les provinces, & ce vaste océan de Littérature, ainsi que de vertus & de vices. De retour à Nîmes, il ne songea plus qu'à recueillir les matériaux de l'histoire de cette ville, qu'il avoit entreprise, & revint à Paris à la fin de 1747, pour achever ce grand ouvrage.

La mort de M. Fréret lui ouvrit, deux ans après, l'entrée de notre Compagnie. Assidu à nos assemblées, il écoutoit beaucoup, parloit peu ; mais persuadé que les présens qu'il faisoit au public ne l'exemptoient pas du tribut qu'il devoit à l'Académie, il fut exact à le payer, par ses recherches sur plusieurs points d'Histoire, de Critique, de Géographie. Le succès de son histoire de Nîmes porta les magistrats d'Avignon à le choisir pour composer celle de leur ville. Il partit de Paris au mois d'octobre 1762, & passa deux ans à ramasser les instructions qui lui étoient nécessaires. Il se rendit ensuite à Nîmes, dans le dessein de les rédiger, & d'exécuter le plan qu'il s'étoit formé. Sa longue absence n'avoit pas fait oublier

les ſervices qu'il avoit rendus à la ville en qualité de Juge. Le Préſidial, dont il étoit devenu le Sous-doyen, le revit avec joie; on le preſſa d'en partager les occupations. Il ne put ſe refuſer aux deſirs de ſes concitoyens, & ne paſſa point de jour ſans ſe trouver aux audiences. Enfin le temps que le Roi lui avoit accordé pour s'abſenter de l'Académie étant expiré, il revint à Paris au mois d'août 1766. Une langueur qui le conſumoit, ne l'empêcha pas d'aſſiſter à nos ſéances avec la même aſſiduité qu'auparavant. Il nous lut encore pluſieurs Mémoires. Sa ſanté s'altérant de plus en plus, ſans qu'il en fît aucune plainte, même à ſes amis, ſes forces l'abandonnèrent plutôt que le courage; il ne garda le lit que trois jours, & mourut le 1.er d'octobre de l'année dernière. Il a été marié deux fois. Un fils, né du premier mariage, après avoir fait à Paris ſes études d'Humanités & de Philoſophie, s'eſt fait recevoir Avocat au Parlement de Toulouſe.

Nous n'en ſavons pas davantage ſur le détail de ſa vie. L'exacte retraite dans laquelle il a vécu au milieu de Paris, ne nous a laiſſé apercevoir que ſa diſcrétion & la douceur de ſon caractère.

Nous connoiſſons mieux ſes ouvrages. Je vais en rendre compte en peu de mots, ſans parler de ceux qui ſont contenus dans nos Mémoires. Au ſortir de ſes études, ſa vocation à l'état d'homme de Lettres ſe déclara par un Roman. A cet âge un Roman paroît une œuvre de Littérature. Il en compoſa un qu'il intitula *Calliſthène:* c'eſt l'aventure d'Ariſtoclée & de ſes deux amans, racontée par Plutarque en une demi-page. Étendue & revêtue des circonſtances que la jeuneſſe trouve aiſément dans ſon propre fonds, elle parvint entre les mains de M. Ménard à l'honneur de deux volumes. Le vent qui ſouffle ſans ceſſe ſur le Parnaſſe emporta cette production légère avec les feuilles de l'automne. J'avoue qu'elle m'auroit échappé, ſi l'auteur ne s'en étoit reſſouvenu en 1765 qu'il en donna une ſeconde édition.

Il étoit né pour des travaux plus ſérieux & plus utiles. Pluſieurs auteurs avoient écrit ſur la ville de Nîmes, mais

ils s'étoient bornés aux évènemens politiques. M. Ménard fit l'histoire de ses Évèques. La confusion des guerres civiles n'avoit laissé subsister que les cartulaires de la cathédrale & de l'évèché. Ces monumens joints à une chronique du XII.e siècle, sont les principales sources où M. Ménard a puisé: c'est sur la foi de ces guides authentiques qu'il s'est quelquefois écarté du *Gallia Christiana;* mais il a soin de rapporter les raisons qui l'y ont determiné. Il conduit cette histoire depuis Felix, premier évèque de Nimes au commencement du v.e siècle, jusqu'à M. de la Parisière mort en 1736. Les troubles des Cevennes sont décrits fort en détail dans la vie de M. Fléchier.

En 1743, il fit imprimer un petit Traité sur les mœurs & les usages des Grecs, ce qui le rapprochoit des travaux de notre Académie.

Il eut aussi quelque part aux Écrits qui furent publiés pour maintenir le cardinal de Richelieu dans la possession de son Testament politique, dont on lui disputoit la propriété.

Mais son plus grand ouvrage, celui qui lui a coûté le plus de recherches, de travaux & de dépenses, & qui caractérise son degré de mérite dans la République des Lettres, est son histoire de Nimes. Peu satisfait des ouvrages composés jusqu'alors sur ce sujet, qui ne pouvoient être considérés que comme des ébauches, il entreprit de le traiter dans toute son étendue. Non content des lumières que lui fournissoient les archives, les bibliothèques, les monumens que le temps avoit épargnés, il fouilla dans les entrailles de la terre, pour en tirer les antiquités ensévelies; il deterra les anciens dieux de Nimes, qui lui parlèrent par leurs inscriptions; il erra long-temps entre les sépultures & les tombeaux; & l'on peut dire que les siècles se renversant & s'affaissant les uns sur les autres dans le sein de la terre, il descendit jusqu'aux temps les plus reculés, pour les rappeler à nos yeux. Cet ouvrage compose sept gros volumes *in-4.°* Cette ville célèbre, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps, république puissante avant la domination des Romains, colonie Romaine

ſous Auguſte, dépouillée de ſon ancienne ſplendeur ſous les Viſigoths, rétablie ſous l'empire des Rois françois, eſt fidèlement repréſentée dans tous les états par leſquels elle a paſſé juſqu'à nos jours. Chaque volume contient trois parties; l'hiſtoire, les notes où ſont diſcutés à la manière de M. de Tillemont les points qui ont beſoin d'éclairciſſement, les pièces juſtificatives de l'hiſtoire. L'auteur a fondu dans cet ouvrage celui qu'il avoit donné ſur les évêques de Nîmes, & il l'a enrichi d'un grand nombre de planches & d'inſcriptions.

Nous lui avons encore l'obligation d'avoir procuré l'édition de trois volumes *in-4.°* de pièces pour ſervir à l'hiſtoire de France. Elles lui ont été communiquées par M. le marquis d'Aubaïs, dont la bibliothèque eſt un riche dépôt de monumens de notre hiſtoire, comme il eſt lui-même un tréſor de connoiſſances & de l'érudition la plus exacte.

M. Ménard, ſur la fin de ſa vie, s'occupoit d'une autre entrepriſe qui feroit honneur à la France, s'il eſt vrai que rien n'eſt plus efficace pour aſſurer la gloire des Nations, que les Écrits immortels des heureux génies qui naiſſent dans leur ſein. Il avoit recueilli toutes les Œuvres de M. Fléchier, qui devoient remplir huit volumes *in-4.°* Dans cette collection entroient pluſieurs pièces anecdotes que des circonſtances particulières avoient dérobées au public. Il n'a été imprimé que le premier volume de ce recueil; il ſeroit à ſouhaiter que quelqu'un vînt à bout de ſurmonter les obſtacles qui en ont interrompu la continuation.

ÉLOGE

ÉLOGE

DE M. DE NOINVILLE.

Lû à la séance publique de la S.t Martin 1768.

JACQUES-BERNARD DUREY DE NOINVILLE naquit à Dijon le 3 décembre 1683, de Pierre-François Durey & de Jeanne-Magdeleine Brunet. La famille de son père & celle de sa mère, originaires du duché de Bourgogne, tenoient dans cette province un rang distingué par leurs biens & par leurs alliances. Il fit le cours entier de ses études chez les Pères de l'Oratoire de la ville de Beaune. Comme il y réussissoit & qu'il étoit le dernier de sept enfans mâles, ses parens auroient souhaité qu'il se consacrât au service de l'Église. Dans ce dessein, ils lui firent recommencer sa philosophie à Paris, dans le collége de Beauvais; mais trop humains & trop sages pour disposer seuls de son état, ils s'abstinrent même de lui faire prendre l'habit ecclésiastique, souvent l'unique engagement & ensuite la preuve unique de la vocation. Ils lui laissèrent la liberté du choix, & il choisit la magistrature. Il fut Conseiller au Parlement de Metz en 1721, Maître des requêtes en 1726, Président au Grand-conseil en 1731.

Il fit en 1735 un mariage honorable; il épousa Marie-Pauline-Françoise de Simiane, fille unique de François Comte de Simiane, Maréchal des camps & armées du Roi, & Chevalier d'honneur de son Altesse royale Madame la Duchesse d'Orléans.

Le Roi ayant jugé à propos, en 1738, de supprimer la charge de premier Président du Grand-conseil, & celles de huit autres Présidens de cette Cour, M. de Noinville fut de ce nombre. Rendu alors à lui-même, pour se sauver de l'ennui du désœuvrement, maladie souvent mortelle à ceux qui se trouvent transportés hors du cercle de leurs occupations accoutumées, il se tourna du côté des Belles-Lettres. Elles

l'accueillirent avec les égards & la déférence qu'elles devoient à un bienfaiteur. Il avoit fondé un Prix dans cette Académie en 1733, & il y avoit été reçu sous le titre alors unique d'Associé-Libre. Cette liberté qui le dispensoit même de se trouver à nos assemblées, ne l'y rendit pas moins assidu. Sa noble curiosité lui tenoit lieu de devoir. L'amour des Lettres l'intéressoit vivement à leur succès. Si la Littérature honore ceux qui lui consacrent leurs veilles, si elle paye de ses éloges l'auteur d'une seule production estimable, quelle reconnoissance ne doit-elle pas à une ame généreuse qui lui sacrifie une portion de sa fortune, qui prend soin de semer les fleurs dont elle compose ses couronnes, qui réveille une émulation féconde, & qui par l'heureuse chaleur de la gloire & de la récompense, fait éclore une suite perpétuelle & une génération non interrompue de bons ouvrages? C'étoit dans les beaux jours de la Grèce, un honneur signalé de faire la dépense de ces fêtes célèbres dans lesquelles Sophocle & Euripide ont reçu des couronnes que la longueur des siècles ne flétrira jamais. Tel est parmi nous le mérite de M. de Noinville. Sa mémoire vivra dans nos fastes; elle se renouvellera tous les ans dans nos proclamations; & les concurrens de cette noble carrière, dont les efforts auront obtenu le Prix, lui devront l'avantage d'avoir tiré leurs études de l'obscurité & du silence, pour les produire au grand jour & mériter les applaudissemens de cette Académie.

M. de Noinville avoit conservé une santé florissante pendant près de quatre-vingt-cinq ans; une goutte remontée nous l'a enlevé le 20 juillet de cette année.

MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,

TIRÉS DES REGISTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

DEPUIS L'ANNÉE M. DCCLXVII,

JUSQUES ET COMPRIS M. DCCLXIX.

MÉMOIRES



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

HUITIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Histoire des premiers hommes, selon Sanchoniaton.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 15 de Juin 1767.

SANCHONIATON qui nous a exposé, dans sa Cosmogonie, la formation du premier homme, d'une manière assez conforme à la narration de Moyse, ne nous dit rien de son séjour dans le Paradis terrestre, ni de la vie heureuse qu'il y mena, tant qu'il demeura fidèle à Dieu; mais le silence de cet auteur

n'eſt point une preuve que cet état heureux ait été ignoré des Phéniciens.

Parmi eux, comme chez les Hébreux, les délices du jardin d'Éden étoient paſſés en proverbe. Ézéchiel, qui avoit reçu de Dieu l'ordre de faire une lamentation ſur le roi de Tyr, voulant exprimer le bonheur dont ce Prince avoit joui juſqu'alors, lui dit qu'il avoit été *dans Éden, le jardin de Dieu*, c'eſt-à-dire auſſi beau, auſſi orné, auſſi environné de délices que le jardin même d'Éden, planté de la main du Seigneur; comparaiſon que le Prophète n'auroit pu faire en parlant à un Prince qui n'auroit eu aucune idée de ce ſéjour délicieux.

Ezec. XXVIII, 12.

La tradition s'en étoit conſervée chez les Grecs, à qui elle n'avoit pu être tranſmiſe que par le canal des Phéniciens & des Égyptiens, à qui les Grecs ſe reconnoiſſoient redevables de la plupart de leurs idées religieuſes. Cette tradition eſt la ſource de ce qu'ils ont débité ſur l'âge d'or, ſi vanté par leurs hiſtoriens, leurs philoſophes & leurs poëtes. Dicæarque parlant des premiers hommes, dit que ſortis immédiatement des Dieux, ils étoient naturellement bons; qu'ils s'étoient diſtingués par l'innocence & par la pureté de leur vie, & que c'étoit ce qui avoit fait donner au ſiècle dans lequel ils avoient vécu le nom d'*âge d'or*, dont il fait une deſcription aſſez étendue. Platon, dont les ouvrages peuvent être regardés comme un recueil des traditions des Anciens, parle des communications de Dieu avec l'homme. Il reconnoît que toutes les connoiſſances des hommes, celles ſur-tout dont l'objet étoit la divinité, leur venoient des Dieux, qui les avoient inſtruits. Il appelle ces connoiſſances *une tradition que nous avoient tranſmiſe les Anciens, qui étoient meilleurs & plus proches des Dieux que nous.* La deſcription qu'il fait de l'âge d'or n'eſt pas moins belle que celles qu'on lit dans les poëtes; mais il ne croyoit point qu'il fallut prendre à la lettre tout ce qu'ils en avoient dit; il étoit au contraire perſuadé que c'étoit une allégorie, ſous le voile de laquelle étoit cachée quelque vérité qu'il auroit ſouhaité de découvrir; mais déſeſpérant de le faire par lui-même, il attend que quelque interprète habile lui en donne l'explication.

Ap. Porph. de Abſtin. lib. IV, p. 343.

Plat. in Philebo, p. 156.

Idem, in Polit. p. 122.

La fable rapportée par le même philoſophe, de Porus enivré

Idem, in Symp. p. 187.

de nectar dans le jardin de Jupiter, & de Pénia ou la Pauvreté, qui s'étant glissée dans ce jardin, eut commerce avec Porus, & en conçut l'Amour, la source du mélange de biens & de maux qui régna depuis sur la terre: cette fable, dis-je, ne seroit-elle point un reste de l'ancienne tradition de la chute de l'homme dans le jardin d'Éden? Ce qu'on lit dans Platon n'est point une fiction qui soit le fruit de son imagination; ce philosophe ne la rapporte que comme une tradition qu'il avoit apprise de Diotima.

Dieu, selon Moyse, ne laissa point le premier homme sans ressource après sa chute, il daigna lui faire part du plan qu'il avoit formé de le retirer, lui & sa postérité, de la perdition dans laquelle sa désobéissance l'avoit précipité. Malgré l'ignorance & la dépravation introduites par l'idolâtrie, la tradition de cette promesse s'est encore assez conservée pour que l'on en aperçoive des traces chez les Anciens. L'opinion qui a régné parmi tous les peuples, & qui a eu cours chez eux dès le commencement, de la nécessité d'un médiateur, me paroît en être la suite. Tous les hommes, convaincus de leur ignorance & de leur misère, se sont jugés trop vils & trop impurs pour oser se flatter de pouvoir communiquer par eux-mêmes avec Dieu; ils ont été universellement persuadés qu'il leur falloit un médiateur, par lequel ils pussent lui présenter leurs vœux, en être favorablement écoutés, & recevoir les secours dont ils avoient besoin. Mais la révélation s'étant obscurcie chez eux, & les hommes ayant perdu de vue le seul médiateur qui leur avoit été promis, ils lui ont substitué des médiateurs de leur propre choix; de-là est venu le culte des planètes & des étoiles, qu'ils ont regardées comme les tabernacles & la demeure des Intelligences qui en régloient les mouvemens: prenant ces Intelligences pour des êtres mitoyens entre Dieu & eux, ils ont cru qu'elles pouvoient leur servir de médiateurs; en conséquence, ils se sont adressés à elles pour entretenir le commerce toujours nécessaire entre Dieu & sa créature; ils leur ont offert leurs vœux & leurs prières, dans l'espérance que par leur canal ils obtiendroient de Dieu les biens qu'ils lui demandoient. Telles ont été les idées généralement reçues, parmi lespeuples de tout pays & de tout temps.

Mais ceux qui étoient plus instruits des premières traditions du

genre humain, ont parfaitement ſenti l'inſuffiſance de tels médiateurs; ils ont non-ſeulement deſiré d'être inſtruits de Dieu, ils ont même eſpéré que l'Etre ſuprême viendroit un jour à leur ſecours, qu'il leur enverroit un Docteur qui diſſiperoit les ténèbres de leur ignorance, qui les éclaireroit ſur la nature du culte qu'il exige, & qui leur fourniroit les moyens de réparer la Nature corrompue. Ces ſouhaits & ces eſpérances ſe trouvent encore dans Platon, le dépoſitaire des anciennes traditions du genre humain. Ce philoſophe, après avoir prouvé dans un de ſes dialogues, par le témoignage des barbares & des Grecs, que le bonheur n'étant point pour le temps de cette vie, on doit l'attendre après la mort, & que la piété eſt la vertu qui doit nous y conduire, convient que pour être inſtruit de ce qui la concerne, il faut trouver de bons maîtres, & qu'il n'y en aura point ſi Dieu lui-même ne leur ſert de guide. Dans un autre dialogue il avoue que l'homme ignore le culte qui eſt agréable aux Dieux, & il juge qu'il eſt à propos d'attendre que nous ſoyons inſtruits de la manière dont nous devons nous conduire envers eux & à l'égard des hommes. Alcibiade, l'interlocuteur de ce dialogue, demande à Socrate quand viendra ce temps, & qui ſera celui qui l'inſtruira, parce qu'il deſire ardemment de connoître ce perſonnage? « Celui dont il s'agit, lui répond Socrate, s'intéreſſe » à vous, mais il le fait de la manière dont Homère fait agir » Minerve à l'égard de Diomède; la Déeſſe écarta le nuage qui » empêchoit le héros de la voir : il eſt pareillement néceſſaire, » ajouta-t-il, que le brouillard épais qui couvre maintenant les yeux » de votre entendement ſoit diſſipé, afin que vous puiſſiez diſcerner » au juſte le bien d'avec le mal, diſtinction que vous n'êtes pas trop » capable de faire. Qu'elle vienne donc cette perſonne, interrompt » Alcibiade, qu'elle diſſipe mes ténèbres & qu'elle faſſe tout ce qui » lui plaira, car je ſuis diſpoſé à me ſoumettre à tout ce qu'elle me » preſcrira pour devenir meilleur. Soyez aſſuré, lui dit Socrate, qu'elle n'eſt pas moins bien diſpoſée à votre égard. » Alcibiade conclut qu'il eſt à propos de différer les ſacrifices & les offrandes aux Dieux juſqu'à la venue de ce perſonnage; Socrate applaudiſſant, lui dit qu'il a raiſon, & qu'il vaut mieux prendre ce parti que de courir le riſque de ne ſavoir ſi, en offrant des ſacrifices, on plaira

Plat. in Epinom. p. 635.

Id. in Alcib. II, p. 232.

aux Dieux ou non : « à la bonne heure, replique Alcibiade, nous ferons nos offrandes aux Dieux quand ce jour sera venu, & j'espère « de leur bonté qu'il ne tardera pas. » Porphyre étoit également persuadé que l'état souillé de l'ame exigeoit une purification générale; il ne pouvoit croire que la Providence eût laissé le genre humain privé d'un tel remède; il cherchoit par-tout ce remède, & il étoit forcé de convenir qu'aucune secte de Philosophes, parmi les barbares ou chez les Grecs, ne le lui offroit.

Ap. S. Aug. de civit. Dei, x, 32.

Moyse, dans son histoire des premiers hommes, nous apprend que Dieu se communiquoit quelquefois à quelques-uns d'entr'eux. Les différentes espèces de divinations en usage chez les Phéniciens, comme chez les Égyptiens, ne pouvoient avoir de fondement que le souvenir conservé par ces peuples, du commerce médiat ou immédiat de la Divinité avec les hommes dans les premiers temps : ce n'étoit que parce qu'ils avoient appris que Dieu se communiquoit aux hommes, soit en leur faisant entendre des voix, soit en les avertissant par des songes & par des visions, ou en leur faisant parler par des Anges, qu'ils avoient pu se persuader que les oracles leur annonçoient la volonté des Dieux, & qu'ils pouvoient être instruits de l'avenir par les visions dont ils étoient frappés pendant le sommeil. Dans l'âge d'or, sous le règne de Saturne, dit Platon, Dieu gouvernoit le monde par lui-même; il étoit le pasteur & le gardien des hommes; mais la corruption étant survenue, il s'est retiré dans son secret, & ayant quitté les rênes du gouvernement, il les a abandonnées aux Génies, dont la nature est mitoyenne entre les Dieux & les mortels. La fonction de ces Génies est d'entretenir le commerce entre les Dieux & les hommes; ils portent aux Dieux les sacrifices & les prières des hommes, & ils rapportent à ceux-ci les préceptes des Dieux, les règles & l'ordre qu'ils veulent que l'on suive dans leur culte : placés entre deux, ils remplissent l'intervalle qui est entre le ciel & la terre, & ils forment & entretiennent la liaison de toutes les parties de l'univers; c'est d'eux que viennent toutes les prédictions ; ils ont prescrit aux Prêtres les rites auxquels ils doivent se conformer dans l'exercice de leurs fonctions; on leur est redevable de l'institution des sacrifices, des

Plat. in Polit. p. 121.

Idem, in Symp. p. 187.

expiations & des enchantemens; ils ſont les auteurs des diverſes ſortes de divination & de magie; Dieu ne ſe mêle point avec l'homme, mais ces Génies entretiennent toute la liaiſon & tout le commerce entre les Dieux & les hommes, ſoit que nous veillions ou que nous dormions. Ce Philoſophe convient que ce qu'il ſuppoſe être fait par ces Génies, Dieu le faiſoit immédiatement lui-même, avant que la corruption des hommes l'eût déterminé à ſe retirer dans ſon ſecret. Quoique les Égyptiens euſſent réduit la divination en art, ils ne l'attribuoient point au Devin, mais à l'eſprit du Dieu dont ils le croyoient animé. Hérodote, après avoir indiqué les moyens par leſquels ces peuples croyoient être parvenus à la connoiſſance de l'avenir, ajoute qu'ils n'attribuoient point la divination à aucun mortel, mais à tel ou tel Dieu. Les Phéniciens qui avoient été inſtruits par le même maître, ſur les mémoires duquel Sanchoniaton avoit écrit ſon hiſtoire, penſoient de la même manière ſur ces objets, ſur leſquels tout l'Orient a été unanime.

Herodot. II, p. 134.

La connoiſſance que les Phéniciens avoient des différentes viſites dont les Anges avoient honoré Abraham, avec lequel ils avoient mangé & converſé, étoit auſſi ce qui leur avoit fait imaginer que les Dieux, c'eſt-à-dire ces Génies tutélaires auxquels ils croyoient que Dieu avoit abandonné le gouvernement de ce monde, parcouroient de temps à autres les différens endroits de la terre, & qu'ils apparoiſſoient quelquefois aux hommes, tantôt ſous une figure humaine, & d'autres fois ſous celle des animaux ſacrés. Homère, qui n'étoit pas moins redevable de ſes connoiſſances aux Phéniciens qu'aux Égyptiens, dit auſſi que les Dieux prenant la forme de voyageurs, ſe tranſportoient quelquefois dans les villes, pour y examiner la conduite des habitans, & s'aſſurer par eux-mêmes de leur juſtice ou de leur injuſtice. Je ſuis bien éloigné de croire qu'il faille chercher dans l'Écriture toute la mythologie païenne; mais il eſt des fables dont tous les traits ſont ſi conformes à l'Hiſtoire ſainte, qu'il eſt bien difficile de penſer que ces fables n'aient point été formées ſur des faits de cette hiſtoire, qui auront été racontés par les Phéniciens dans leurs voyages. De ce nombre eſt la fable

Diodor. I, p. 8.

Hom. Odyſſ. XVII, v. 486.

d'Hyriée, rapportée par Ovide dans ses Faſtes, & par Palæphate dans ſon livre des Hiſtoires incroyables; elle doit vraiſemblablement ſa naiſſance au récit que les Phéniciens avoient faits aux Grecs de la viſite qu'Abraham avoit reçue des trois Anges, & de la naiſſance d'Iſaac, qui en avoit été la ſuite. Les rapports qui ont été remarqués avant moi, ſont trop ſenſibles pour lui ſuppoſer une autre ſource. Le fait rapporté par Moyſe, eſt qu'Abraham âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, aſſis à l'entrée de ſa tente, dans la grande chaleur du jour, aperçut trois hommes qui approchoient du lieu où il étoit; qu'il courut au-devant d'eux, les preſſa de ſe repoſer ſous un arbre voiſin, où il leur lava les pieds, leur fit ſervir du pain, du lait & un veau, & qu'après le repas, un de ces hommes lui promit que l'année ſuivante il auroit un fils. La fable dit de même, qu'Hyriée ou Ouriée avancé en âge, étant à la porte de ſa maiſon, à l'heure à laquelle on détèle les bœufs de la charrue, aperçut dans le chemin trois Dieux, Jupiter, Neptune & Mercure, qui voyageoient; qu'il alla au-devant d'eux, les invita d'entrer chez lui, & qu'il les y engagea par ſes inſtances; il leur ſervit à manger, & leur offrit un bœuf, qu'il immola & qu'il fit cuire: ces Dieux lui proposèrent de leur demander ce qu'il voudroit, & lui promirent de le lui accorder; Hyriée, qui n'avoit point d'enfans, les pria de lui donner un fils; ils prirent la peau du bœuf qui avoit été immolé, & ayant fait ce qu'Ovide a exprimé par ces mots, *pudor eſt ulteriora loqui*, ils lui ordonnèrent d'enfouir cette peau dans la terre, & de ne l'en retirer que dix mois après, ce qu'il fit; & le terme expiré, il eut un fils auquel fut donné le nom d'*Ourion* ou *Orion*. Tout eſt conforme entre la fable & l'hiſtoire. Abraham, à la vérité, n'eſt point nommé dans celle-là, mais il y eſt déſigné par le lieu de ſa naiſſance. Hyriée, que l'auteur Grec écrit Υρεὺς, remis en langue phénicienne, eſt אורי *Ouri* ou *Uri*, l'*habitant d'Our* ou *Ur*, ville de la Chaldée, dans laquelle Abraham étoit né: ce Patriarche a pu être déſigné par ce nom chez les Phéniciens, qui l'avoient reçu chez eux, comme il le fut auſſi par celui d'עברי *Ibri*, l'*étranger, qui étoit venu de l'autre côté du fleuve*. Toutes les autres circonſtances

Gen. XVIII, 13.

Ovid. Faſt. v.
Palæph. de Incredib. c. 6.

de la fable s'accordent également avec l'hiſtoire. Hyriée étoit âgé, n'avoit point d'enfans, & deſiroit ardemment d'en avoir; Abraham auſſi avancé en âge, avoit, il eſt vrai, Iſmaël, mais prévenu que ce fils ne ſeroit point l'héritier des promeſſes qui lui avoient été faites, il en ſouhaitoit & en attendoit un autre; il fut effectivement père après cette viſite, comme la fable dit qu'Hyriée le devint après celle des trois Dieux; la différence n'eſt que dans la manière dont l'un & l'autre le devinrent; ce fut Sara qui donna un fils à Abraham, & Hyriée tint le ſien de la peau du bœuf immolé, qui avoit été cachée dix mois en terre; mais cette différence ne provient que de l'imagination de l'auteur de la fable, qui, pour mettre plus de merveilleux dans ſon récit, aura, comme il a été déjà obſervé par quelques Savans *(a)*, abuſé de l'équivoque de quelques termes: cette fable une fois admiſe, aura fait croire aux Grecs que des Dieux & des Déeſſes pouvoient naître des enfans ſans aucun commerce précédent.

Au reſte, que les Dieux voyageaſſent ſur la terre, & qu'ils ſe rendiſſent quelquefois viſibles aux hommes, c'étoit une opinion commune & généralement répandue par-tout, lors de la première prédication de l'Évangile. Corneille le Centurion, ſe proſterne aux pieds de S.[t] Pierre pour l'adorer, & cet Apôtre refuſe cet honneur, en lui repréſentant qu'il n'eſt point ce qu'il penſe, mais un homme ſemblable à lui. Paul & Barnabé étant à Lyſtre en Lycaonie, donnent l'uſage de ſes jambes à un homme qui n'avoit jamais marché depuis ſa naiſſance; tous ceux qui furent

Act. x, 25.

(a) Les Phéniciens, qui les premiers avoient raconté cette hiſtoire aux Grecs, en rapportant les paroles de l'Ange à Abraham, s'étoient vraiſemblablement ſervis de ces termes phéniciens: אלהיכם יתן צרע לשרה אשתך, *Elohim itten tzerah le Scharah iſchetka*, le Seigneur donnera un fils à Sara votre femme. Le terme צרע, *tzerah*, ſignifie *ſemence*, auſſi-bien que *fils*. שרה, *Scharah*, nom de la femme d'Abraham, a pu être aiſément confondu avec celui de שור, *ſchor* ou *ſchar*, un taureau ou un veau; & celui d'אשתך, *iſchetka*, votre femme, avec אשרך, *iſcheka*, qui ſignifie *votre holocauſte*. Cette confuſion aura fait traduire la phraſe phénicienne par ces mots grecs: *Θεοὶ ἔδοσαν σπέρμα εἰς ταυρὸν ὁλοκαυτώματός σου*; ce qui aura donné lieu à la fable, telle qu'elle eſt rapportée par Ovide & par Paléphate, ou par Euphorion, de l'ouvrage duquel quelques critiques croient qu'elle a été tranſportée dans celui de Paléphate.

témoins

témoins de cette merveille, s'écrièrent dans leur langue, que des Dieux ayant pris la forme humaine, étoient venus les visiter; ils donnèrent à Barnabé le nom de *Jupiter*, & à Paul, qui portoit la parole, celui de *Mercure;* & le Prêtre de Jupiter amena un taureau, dans le dessein de le sacrifier à ceux qu'il prenoit avec tout le peuple, pour des Dieux. Les deux Apôtres eurent beaucoup de peine à les dissuader de ces hommages qu'on vouloit leur rendre, & ils ne le firent qu'en répétant avec force, qu'ils n'étoient que des hommes semblables à ceux qui vouloient les adorer. S.[t] Paul étant à Malte, est mordu par une vipère que la chaleur avoit fait sortir du fagot que cet Apôtre avoit mis au feu; on le prend d'abord pour un homicide que la vengeance des Dieux poursuivoit; mais quelque temps après, il est pris pour un Dieu, parce qu'il ne lui étoit point arrivé de mal de cette morsure. Catulle, qui composoit ses poëmes peu de temps auparavant, nous apprend que l'on croyoit que dans les premiers temps les Dieux se communiquoient souvent aux hommes, & que si ces communications étoient cessées, les crimes dont la terre étoit inondée, en étoient la cause. Quelques recherches que l'on fasse sur l'origine de ces opinions, je ne crois point que l'on puisse en assigner d'autre que le souvenir qui s'étoit conservé dans l'Orient, des communications médiates ou immédiates que Dieu avoit avec les Justes des premiers temps.

Act. XIV, 7.

Ibid. XXVIII, 3.

Catul. epit. Pel. & Thet.

Id. ibid.

Je reviens à Sanchoniaton: cet auteur fait suivre la formation du premier homme, de l'histoire de ceux qui nés de lui, peuplèrent la terre. L'objet de l'auteur Phénicien, en rapportant cette histoire, paroît avoir été de persuader que sa nation étoit la première & la plus ancienne; que son culte remontoit à la plus haute antiquité, & que les autres peuples de la terre lui avoient l'obligation d'avoir inventé les arts, & de leur avoir procuré les commodités de la vie. Il fait descendre les Phéniciens du premier homme; il imite en cela Moyse, qui avoit tracé de la même manière la généalogie des Israëlites dont il écrivoit l'histoire; mais il diffère de l'historien sacré, en ce que ses générations se déduisent de Caïn, le premier fils d'Adam, au lieu que

Moyſe déduit les ſiennes de Seth, le troiſième fils du premier homme. Ceux, dit l'auteur Phénicien, qui naquirent d'Éon & de Protogonos, ce ſont les noms qu'il donne à Adam & Eve, furent appelés Γένος & Γενέα, *Guenos* & *Guenea.* Ces noms grecs, que Philon de Biblos a ſubſtitués à ceux qui étoient dans ſon original phénicien, ont tant d'affinité avec ceux de קַיִן, *Caïn,* & de קַיְנָה, *Caïna,* qu'il y a tout lieu de croire que ces derniers noms ſont ceux qui avoient été donnés, par Sanchoniaton, aux premiers enfans d'Adam & d'Eve. Mais les Phéniciens ne deſcendant point effectivement de Caïn, pourquoi cet auteur le donne-t-il pour le chef & la tige de ſa nation? Deux raiſons peuvent l'y avoir engagé; la première, pour donner à ſa nation le droit de primogéniture ſur les Iſraëlites ſes voiſins, qui remontant auſſi à Adam, avouoient cependant qu'ils n'en deſcendoient que par ſon troiſième fils; la ſeconde, parce qu'il croyoit que Caïn, obligé de s'éloigner de la demeure d'Adam, s'étoit retiré dans la Phénicie, où il s'étoit fixé. Cette opinion n'avoit rien de contraire à ce qu'on lit dans Moyſe, qui parlant de la retraite de ce fils d'Adam, dit qu'il demeura à côté ou vis-à-vis du pays d'Éden, dans un canton qui fut appelé *Nod,* parce que ce fut le lieu de ſon exil : c'eſt le ſens que préſente le texte hébreu, & celui dans lequel il a été entendu par les traducteurs Grecs de la Bible. Sanchoniaton a pu être confirmé dans cette opinion, parce que dans le pays qu'il habitoit, c'eſt-à-dire dans celui de Canaan, il voyoit une ville qui portoit le nom de *Caïn,* הַקַּיִן, dans la portion échue à la tribu de Juda, & qu'à cauſe de ce nom il a pu croire avoir été bâtie par ce premier fils d'Adam.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Gen. IV, 16.

Joſ. XV, 57.

Moyſe nomme Hénoc fils de Caïn à la troiſième génération, & ne dit rien de ſes autres enfans; mais Sanchoniaton en nomme trois, que ſon traducteur a appelés Φῶς ϗ Πῦρ ϗ Φλόξ. Ces mots, qui ſont grecs, répondent aux hébreux ou phéniciens אור, *our,* נור, *nour,* & לֶהָבָה, *lahabah,* qui ſignifient *le feu, la lumière* & *la flamme.* Ces noms, comme tous ceux des Orientaux, ſont ſignificatifs, & n'avoient été donnés à ces enfans de Caïn que parce qu'ils avoient trouvé le feu, & la manière de l'entretenir pour le faire ſervir aux différens uſages auxquels il eſt propre. Le froiſſement

des arbres, dit Sanchoniaton, leur fit trouver le feu, & ils en enseignèrent l'usage.

Ap. Euf. præp. Ev. l. 1, 10.

La quatrième génération, ou les enfans des précédens, furent des hommes d'une taille & d'une fierté extraordinaire. Ils donnèrent leurs noms à certaines montagnes dont ils se rendirent les maîtres, & de-là les dénominations du *Casius*, du *Liban*, de l'*Anti-liban* & du *Brathy*. Ces différentes montagnes étoient en Syrie, voisines les unes des autres, & elles sont encore connues, à l'exception du *Brathy*. Le terme ἐκράτησαν, employé par le traducteur grec, annonce que ceux qui sont nommés dans cette génération disputèrent à d'autres la possession de ces montagnes, & qu'ils ne s'y établirent ou ne s'y maintinrent que par la force & à main armée. Le nom que Moyse donne à cette génération, indique pareillement des hommes qui se rendoient redoutables aux autres par leurs violences; עִירָד, *irad*, vient d'עָרַד, *arad*, ou de רָעַד, *raad*, qui l'un & l'autre signifient *trembler* & *faire trembler un autre*.

Ibid.

Cette génération donna naissance à la cinquième, dans laquelle Sanchoniaton nomme, suivant ce que nous lisons dans Eusèbe, deux personnages, l'un nommé *Memroumos*, & l'autre *Upsouranios*; mais ce texte est altéré, *Upsouranios* ne doit point être distingué de celui qui le précède: ce nom n'étoit point dans l'original phénicien, c'est un terme grec par lequel Philon de Biblos a prétendu traduire le terme phénicien qu'il a conservé, comme il paroît tant par les significations de l'un & de l'autre, que par l'article qu'il a joint à *Upsouranios*, mais qui se trouve aujourd'hui déplacé dans les éditions d'Eusèbe; ainsi, au lieu de Μεμρȣ̃μος καὶ ὁ Ὑψουράνιος qu'on y lit, il devoit y avoir, dans le texte de Philon de Biblos, Μεμρȣ̃μος ὁ καὶ Ὑψουράνιος, *Memrumus, qui & Upsouranius*; *Memrumus*, autrement nommé *Upsouranius*. Cette faute n'est point la seule que je remarque dans ce texte: à ce *Memroumos*, autrement nommé *Upsouranios*, Sanchoniaton avoit joint immédiatement le nom d'un autre personnage. Sa phrase, qui commence par un pluriel, Ἐκ τούτων ἐγεννήθησαν, & qui continue de même, exige deux noms au moins; en effet, Sanchoniaton à *Memroumos* avoit joint *Ousoos*, que quelques lignes après il appelle son frère. Pour rétablir ce texte, tel qu'il devoit être dans l'exemplaire original de Philon de Biblos,

Ibid.

on doit donc lire, Ἐκ τούτων ἐγεννήθησαν Μεμροῦμος ὁ καὶ Ὑψουράνιος, καὶ Οὔσωος; *de ceux-ci naquirent* Memrumus, *autrement nommé* Upſouranius, *&* Ouſoüs. Le terme grec Ὑψουράνιος, *auſſi haut que le ciel,* par lequel Philon de Biblos a rendu le mot de ſon original, a fait ſoupçonner avec raiſon à Bochart que le mot phénicien employé par Sanchoniaton n'étoit pas מֵרום, *Memroum;* en effet, Ὑψουράνιος eſt compoſé de deux mots, ὕψος, *hauteur, élévation* ou *élevé,* & οὐρανος, *le ciel.* Ces deux mots devoient correſpondre à deux mots phéniciens, qui ſont רום, *roum, altus,* & שָׁמַיִם, *ſchamaim* ou *ſchemen, le ciel* ou *les cieux.* Le nom phénicien, rendu par le grec Ὑψουράνιος, étoit donc שָׁמַיִמרום, *ſchamaim roum* ou *ſchemen roum, auſſi haut, auſſi élevé que le ciel:* le terme qui déſigne la comparaiſon n'étoit peut-être point exprimé, parce qu'il eſt aſſez d'uſage, dans la langue hébraïque, de le ſupprimer. Ce nom eſt une expreſſion hyperbolique, qui caractériſe ceux que Sanchoniaton dit avoir été d'une taille & d'une fierté extraordinaires.

L'auteur Phénicien attribue à cette génération les commencemens de l'architecture, c'eſt-à-dire les huttes & les cabanes; les premières tentatives de la navigation, & l'uſage des peaux des animaux pour ſe vêtir. *Upſouranius,* dit-il, s'aviſa de faire des huttes ou des cabanes de roſeaux, de jonc & de l'écorce de l'arbre *papyrus.* *Ouſoüs* ſon frère, ajoute-t-il, fut le premier qui ſut ſe couvrir des peaux des bêtes qu'il avoit priſes à la chaſſe. Moyſe avoit dit que Dieu même avoit revêtu de peaux nos premiers parens après leur péché; mais Sanchoniaton vouloit faire paſſer ſes Phéniciens pour les premiers auteurs de toutes les commodités de la vie. Les arbres, dit encore cet auteur, qui étoient dans le canton de Tyr, agités par de grands vents, ayant pris feu & brûlé une forêt, cet *Ouſoüs* ſe ſaiſit d'un arbre, &, en ayant coupé les branches, il eut le premier la hardieſſe de ſe mettre en mer ſur les ſolives qu'il en avoit faites. L'induſtrie avec laquelle cet homme façonna le bois, pour en faire des radeaux, lui a fait donner le nom d'*Ouſoüs,* que Philon de Biblos n'a point expliqué. Cet *Ouſoüs* vient du phénicien עֵץ, *etz, lignum, du bois, un arbre;* d'où a été formé le verbe עוץ, *outz,* qui en arabe ſignifie encore *travailler du bois:* de-là עוצי, *outzoi,* &, avec la terminaiſon grecque, *outzoos* & *ouſoos,*

Ap. Euſ. præp. Ev. l, 10.

Ibid.

Gen. III, 21.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

un bûcheron, un ouvrier en bois. Cette génération conſerva le caractère de celle qui lui avoit donné naiſſance; elle ne fut ni moins violente, ni moins portée à la guerre; *Upſouranius* la déclara à *Ouſoüs* ſon propre frère. Aux déſordres que ces guerres occaſionnèrent, ils ajoûtèrent la dépravation des mœurs & la corruption du culte. Ils prenoient leurs noms, dit l'auteur Phénicien, des femmes, qui alors ſans pudeur ſe proſtituoient au premier venu; & *Ouſoüs* conſacra au feu & au vent, qui avoient occaſionné ſon travail & ſa navigation, deux colonnes, devant leſquelles il ſe proſterna, & auxquelles il fit des libations du ſang des bêtes qu'il avoit priſes à la chaſſe.

Sanchoniaton paroît omettre la génération deſcendante immédiatement d'*Upſouranius*, & celle qui vint d'*Ouſoüs* ſon frère; il ne dit point, comme dans les précédentes, que d'eux naquirent ceux dont il va parler, mais que bien du temps après Χρόνοις ὕστερον πολλοῖς, de la race d'*Upſouranius*, ἀπὸ τοῦ Ὑψουρανίου γενεᾶς, étoient nés *Agreüs* & *Alieüs*, inventeurs l'un de la chaſſe & l'autre de la pêche, d'où cette génération fut appelée celle des *chaſſeurs* & des *pêcheurs*. Le traducteur de l'auteur Phénicien ne nous a point conſervé les noms correſpondans qu'il avoit trouvés dans ſon original, comme il l'a fait à l'égard de quelques-unes des générations précédentes. Ces noms étoient, ſelon toutes les apparences & comme l'a conjecturé M. Fourmont צַיָּד, *Tzaïad, venator;* צַיָּדִים, *Tzaiadim, venatores;* traduits par Philon de Biblos Ἀγρεὺς & Ἀγρεῖς, *le chaſſeur & les chaſſeurs:* & דַּיָּג, *Daiag;* דַּיָּגִים, *Daiaghim*, rendus en grec par Ἁλιεὺς & Ἁλιεῖς, *le pêcheur & les pêcheurs.* *Ouſoüs* s'étant déjà exercé à la chaſſe, puiſqu'il s'étoit couvert des peaux & fait des libations du ſang des animaux qu'il avoit pris, comment attribuer à une génération poſtérieure l'invention d'un exercice qui étoit en uſage avant elle? Pour ſauver cette contradiction apparente, je crois qu'il s'agit, dans cet endroit de Sanchoniaton, d'une eſpèce particulière de chaſſe à laquelle on ne s'étoit point encore exercé, & c'eſt le ſens qu'il faut donner à ſon texte. L'auteur le donne à entendre lorſqu'il parle de la pêche; quoiqu'il en attribue l'invention à cette même génération, il en excepte tacitement celle à l'hameçon, puiſque dans la génération ſuivante il dit que cette eſpèce de pêche commença d'être en uſage.

Ap. Euſ. præp. Lv. 1, 10.

Les arts ſe perfectionnèrent, mais les ſuperſtitions s'accrurent auſſi parmi les enfans de ces chaſſeurs & de ces pêcheurs: *Chryſor*, l'un d'eux, perfectionna le langage, fit des enchantemens & mit en vogue les divinations. Le fer & la manière de le travailler furent découverts dans cette génération; on y fit des hameçons, des lignes & des nacelles. Ce nom de *Chryſor* ou *Chryſaor* s'eſt conſervé dans la mythologie grecque; Héſiode dit que Perſée ayant coupé la tête de Méduſe, le grand *Chryſaor* & le cheval Pégaſe ſortirent de cette tête: puis voulant donner l'étymologie du nom du premier, il dit qu'il fut ainſi appelé parce qu'il tenoit à la main une épée d'or; mais c'eſt un grec, qui veut trouver dans ſon pays & dans ſa langue le nom d'un dieu prétendu qui lui étoit venu d'ailleurs; car ce nom, comme l'a remarqué Bochart, eſt purement phénicien, חוּרְשָׁא אוּר, *choreſcha or;* il vient de חָרַשׁ, *charaſch, fabriquer*, & d'אוּר, *or* ou *our, le feu;* & les deux mots réunis ſignifient *celui qui travaille au feu* ou *qui ſe ſert du feu dans ſon travail.* Cette étymologie eſt d'autant plus certaine, qu'elle exprime la profeſſion de ceux à qui ce nom fut donné. Moyſe s'eſt ſervi de la même expreſſion pour déſigner la fabrique de l'airain, à laquelle Tubalcaïm excitoit les ouvriers, לוטש כל חרש נחושת, *loteſch col khoreſch nekhoſcheth, excitans, erudiens omnem fabricantem æs, vel ex ære; excitant ou inſtruiſant tous les ouvriers en airain.* Si l'on en croit Philon de Biblos, le *Chryſor* de Sanchoniaton eſt le *Vulcain* des Grecs; mais le Phénicien & le Grec n'ont rien de commun, ſinon que l'un & l'autre furent adorés après leur mort. Sanchoniaton obſerve que *Chryſor* ayant été le premier qui eût navigué, c'eſt-à-dire qui eût été ſur la mer dans des barques ou des nacelles plus commodes & plus ſûres que les radeaux d'*Ouſoüs*, il fut après ſa mort révéré comme un Dieu, ce qui n'eſt point ſurprenant, puiſque les Phéniciens durent à ſon invention leurs richeſſes & leur puiſſance. Héſiode met de même le *Chryſaor* ou le Vulcain des Grecs dans le ciel, où il s'eſt établi parmi les Immortels, & où il habite le palais de Jupiter, à qui il fournit le tonnerre & les éclairs. Philon de Biblos ajoute que le *Chryſor* Phénicien a été appelé *le dieu machiniſte*, Διαμίχιον ou Διαμήχιον, ſans doute à cauſe des différentes ſortes d'inſtrumens que ſon induſtrie à travailler le fer &

Ap. Euſ. præp. Ev. 1, 10.

Heſiod. Theog. v. 281.

Ap. Euſ. præp. Ev. 1, 10.

l'airain lui avoit fait inventer. Les frères de *Chrysor* contribuèrent aussi à la perfection des arts; l'un fut appelé Τεχνίτης, & l'autre Γήινος ou Αὐτόχθων : ils inventèrent la manière de faire les briques, en mêlant la paille avec la terre & faisant sécher cette composition au soleil; ils employèrent ces briques à faire des murailles : ils trouvèrent aussi l'art de faire des toits. Les noms phéniciens de ces deux frères ne nous ont point été donnés par Philon de Byblos, mais les noms grecs, qu'il leur a substitués, ont fait soupçonner à M. Fourmont que celui qu'il a traduit par Τεχνίτης, *l'artiste* ou *l'architecte*, étoit בונה, *boneh*, *ædificator*, de בָּנָה, *banah*, *ædificavit*; & qu'où il a mis Γήινος ou Αὐτόχθων, qui signifient *des gens de terre*, *des hommes sortans de la terre*, c'est-à-dire *des ouvriers en terre*, *des gens qui fouillent la terre pour en tirer l'argile*, *la façonner & la mettre en œuvre*, il avoit lû, dans son exemplaire phénicien, עַפְּרִי, *aphari*, *ouvrier en terre*, d'עָפָר, *aphar*, *de la terre*, *de la poussière*.

Ap. Euseb. præp. L. 1, 10.

Dans la génération qui suivit immédiatement celle-ci, l'architecture, ou l'art de construire les maisons & de les rendre plus commodes, acquit une nouvelle perfection. *Agros* & *Agrouéros* ou *Agrotès*, qui étoient nés des précédens, joignirent aux maisons des cours ou places vagues, des enclos & des souterrains. Le nom d'*Agros* semble indiquer ici *un laboureur*, *un homme qui cultive la terre*; & il y avoit, selon les apparences, dans le texte phénicien אכר, *Acar* ou *Icar*, qui signifie *Agricola*. Le second nom, *Agrouéros* ou *Agrotès*, qui exprime *celui qui vit à la campagne*, pourroit avoir la même étymologie. La nécessité de se mettre, eux, leurs familles & tout ce qu'ils possédoient, à l'abri des insultes auxquelles ils étoient continuellement exposés, de la part de ceux qui couroient les campagnes & qui ne vivoient que de brigandage, leur avoit fait naître la pensée de chercher les moyens de rendre leurs demeures plus sûres; ils les fermèrent de murailles, & s'y ménagèrent des souterrains pour y mettre leurs troupeaux à couvert. Cette invention fut jugée si utile, que l'on éleva à l'un de ceux à qui elle étoit due une statue, & qu'on lui consacra un temple ou une chapelle portative à Byblos, où il fut appelé *le plus grand des Dieux*; mais ces honneurs ne lui furent rendus que long-temps après sa mort,

Ibid.

car la ville de Byblos, comme nous l'apprenons de Sanchoniaton, ne fut bâtie que quelques générations après, par Cronos.

Dans le même temps ou pendant la même génération, continue l'auteur Phénicien, vivoient des perſonnes nommées par ſon traducteur Ἀγρόται, & d'autres appelés Κυνηγοὶ, c'eſt-à-dire *des gens qui demeuroient paiſiblement à la campagne*, où ils étoient occupés du labeur & de la culture des terres; & d'autres qui ne vivoient que de la chaſſe, ou du brigandage qu'ils exerçoient accompagnés de chiens: mais cette addition n'eſt qu'une explication de ce qu'il venoit de dire, & l'expoſé de la raiſon qui avoit déterminé ceux dont il venoit de parler à aſſurer davantage leurs demeures. Le nom de *Titans*, qu'il donne à ceux qu'il vient d'appeler Ἀγρόται, indique qu'il n'a eu en vue que ceux qu'il a précédemment déſignés par les noms d'Ἀγρὸς, Ἀγρούηρος & Ἀγρότης, qui s'étoient procurés des habitations plus ſûres, en bâtiſſant leurs maiſons d'une manière plus ſolide, & en fermant de murailles leurs enclos; car le mot de *Titans* a ſignifié dans toute l'antiquité *des bâtiſſeurs de maiſons, de villes ou d'enclos.* טיט, *thith* en phénicien, exprime *de la terre;* & טִיטָן, *thithan, un homme qui emploie la terre & qui s'en ſert pour travailler & conſtruire un édifice.* Τιτανὶς, en grec, a la même ſignification; ſelon Héſychius, Τιτανὶς, γῆ. La fable faiſoit ces Titans enfans de la Terre, parce qu'ils paſſoient une grande partie de leur vie ſous la terre, où ils étoient occupés à en tirer la pierre & les autres choſes néceſſaires à leurs travaux. Les autres, Κυνηγοὶ, *conducteurs de chiens*, étoient ces brigands qui menoient une vie errante & vagabonde, couroient les campagnes, ne ſubſiſtoient que de leur chaſſe & de leur pillage, & qui avoient obligé les premiers, pour ſe garantir de leurs inſultes, à employer טִיט, *thith, la terre,* c'eſt-à-dire *les pierres & le mortier,* à ſe faire des habitations plus fortes que celles dont on s'étoit contenté dans les générations précédentes. Le nom d'Ἀλῆται, qui ſignifie *coureurs & vagabonds,* indique ſuffiſamment le caractère ſous lequel je les repréſente. Ce terme grec aura été ſubſtitué par le traducteur au mot phénicien נודדים, *nodedim, errans, coureurs, vagabonds,* qu'il aura trouvé dans ſon exemplaire de Sanchoniaton.

Ap. Euſ. præp. Ev. l. 1, 10.

Ibid.

A cette génération ſuccéda celle d'*Amynus* & de *Magus.* Les hommes,

hommes, qui dans la génération précédente s'étoient contentés de mettre chacun leur maiſon en état de défenſe, furent obligés dans celle-ci, pour réſiſter plus facilement aux brigandages qui ſe multiplièrent, de ſe réunir les uns auprès des autres dans des villages, où ils fuſſent plus à portée de ſe défendre, & de ſe ſecourir mutuellement en cas d'attaque de la part des brigands. *Amynus* & *Magus*, dit Sanchoniaton, apprirent aux hommes l'utilité des villages, & celle des étables pour y renfermer leurs troupeaux. Les noms de cette génération ont été laiſſés par le traducteur tels qu'il les avoit trouvés dans ſon exemplaire phénicien, & il s'eſt contenté de leur donner une terminaiſon grecque. Ces deux noms paroiſſent en oppoſition l'un à l'autre; le premier ſignifie *un défenſeur*, & le ſecond *celui qui a beſoin de défenſe*. *Amynus* vient du phénicien אמן, *aman*, *être fidèle*, *véritable*; *defendre*, *ſoutenir quelqu'un*: les Grecs en ont formé leur verbe ἀμύνω, ἀμύνομαι; *tueor fideliter defendo*. Le ſecond, *Magus*, doit être מוג, *mog* en phénicien, qui ſignifie *être foible*, *s'écouler*, *ſe diſſiper*, *ſe répandre*, *ſe fondre*, *s'évanouir*. Ces noms nous apprennent qu'il en fut de cette génération comme de la précédente, qu'il y eut des hommes violens, qui par leurs courſes & par leurs brigandages inſpirèrent la terreur aux autres; & que les foibles, expoſés à leurs inſultes, trouvèrent parmi leurs compatriotes des perſonnes généreuſes & bienfaiſantes, qui les défendirent & les protégèrent contre ces brigands.

Juſqu'ici Sanchoniaton paroît d'accord avec Moyſe: quoique l'hiſtorien ſacré ſe ſoit particulièrement attaché à nous donner la ſuite des deſcendans du premier homme dans la ligne de Seth, il n'a point entièrement négligé celle de Caïn; il nomme les deſcendans de ce dernier, mais en omettant quelques générations, comme Sanchoniaton l'a fait, en paſſant de la cinquième à la ſeptième. Cette omiſſion de génération ſemble marquée dans Moyſe, par la manière dont il exprime la naiſſance d'Irad: après avoir dit que la femme de Caïn mit au monde un fils qui fut appelé Hénoch, וַתֵּלֶד אֶת חֲנוֹךְ, *Vatheled eth Hhanok*, *& genuit Henochum*, il ne dit point qu'Hénoch engendra Irad, qu'il nomme enſuite, mais ſeulement que d'Hénoch fut engendré Irad, וַיִּוָּלֵד לַחֲנוֹךְ אֶת עִירָד, *vaiouałid Lahhanok eth Irad*, *& genitus eſt Henocho Irad*; expreſſion

Gen. IV, 18.

qui ſemble ne point marquer une deſcendance immédiate, car toutes les fois que l'auteur ſacré a voulu déſigner cette eſpèce de deſcendance, il s'eſt toujours ſervi de l'actif יָלַד, *ialad, genuit,* ou יוֹלֵד, *ioled, gignens.*

Moyſe attribue, comme Sanchoniaton, l'invention des arts à la famille de Caïn: c'eſt Caïn qui bâtit la première ville; Jabel, l'un de ſes deſcendans, fut le père des Paſteurs & de ceux qui demeurèrent ſous des tentes, c'eſt-à-dire qu'il fut l'inventeur des tentes, ſous leſquelles il raſſembla ſa famille & ſes troupeaux; Jubal, autre deſcendant de Caïn, inventa quelques inſtrumens de muſique; Tubalcaïn ne fut point l'inventeur du fer, ni de l'airain, ni de la manière de les employer, qui avoit été trouvée avant lui, mais s'étant rendu plus habile que les autres dans cet art, il le perfectionna, ce qui eſt exprimé par les termes hébreux: לוטש כל חרש נחשת *loteſch col hhoreſch nekoſcheth, excitant, animant, inſtruiſant tous les ouvriers en airain.* Moyſe a également parlé de ces hommes d'une grandeur & d'une fierté extraordinaires, qui n'étant retenus ni par la religion, ni par la crainte des autres, s'abandonnèrent à toutes ſortes de déſordres. Voulant expoſer les cauſes qui attirèrent le déluge, il dit qu'il y avoit ſur la terre des géans, qu'il qualifie d'hommes très-puiſſans & très-fameux dans l'antiquité; il indique auſſi la corruption générale répandue dans les mœurs: « Les hommes, dit-il, prenoient pour femmes toutes celles qu'ils vouloient. La malice des » hommes, ajoute-t-il, étoit grande ſur la terre, & toutes les penſées » de leur cœur étoient appliquées au mal; toute chair avoit corrompu ſa voie, & toute la terre étoit remplie d'iniquités; » enfin l'oubli de Dieu & la négligence de ſon culte accompagnoient la dépravation des mœurs, ou plutôt ils en avoient été la ſource & le principe.

Gen. IV, 22. *Ibid. VI, 4.* *Ibid. 2.* *Ibid. 5.*

Ces déſordres, qui attirèrent la colère de Dieu ſur les hommes, & qui le déterminèrent à purifier par un déluge la terre qu'ils avoient ſouillée par leurs crimes, ſont avoués par Sanchoniaton. Dans la ſuite de ſes générations, dont je viens de rendre compte, il reconnoît qu'il y avoit des hommes d'une taille extraordinaire & d'une fierté intolérable, ennemis du repos & de la paix, qui

faiſoient la guerre à leurs propres frères, qui courant le pays, ne vivoient que de pillage, dont les femmes ſans pudeur ſe proſtituoient à tout venant, & qui oubliant ce qu'ils devoient à Dieu, lui avoient ſubſtitué ou du moins aſſocié des mortels & des choſes inanimées, auxquels ils rendoient un culte profane; mais Sanchoniaton paſſe ſous ſilence l'effet que produiſit cette dépravation, c'eſt-à-dire la punition qu'elle attira au genre humain: paroiſſant oublier que tous les deſcendans de Caïn dont il a donné les générations ſucceſſives, avoient péri dans l'inondation générale, il ſemble continuer ſa race & l'étendre à des générations poſtérieures; il donne à *Amynus* & à *Magus*, qui ſe trouvent à la même génération que Noé, & qui doivent avoir été engloutis dans les eaux, deux fils, *Miſor* & *Sydyk*, auxquels il dit que l'on eſt redevable de la manière de faire le ſel; mais je ſoupçonne qu'il y a dans cet endroit de Sanchoniaton quelque déplacement, auquel la perte de l'original ne nous permet point de remédier, quelque ſenſible qu'il ſoit.

Quoique *Sydyk* ou *Sydek, le juſte*, ſoit l'épithète que Moyſe donne à Noé, le Sydyk de Sanchoniaton ne doit point être confondu avec ce Patriarche. Noé, ſelon Moyſe, eſt à la dixième génération, & le Sydyk de l'auteur Phénicien, dans le fragment qui nous reſte de lui, eſt à la onzième. Ce que nous liſons dans le même fragment, oblige de le faire deſcendre encore plus bas: ce Sydyk nous y eſt donné comme frère de Miſor; or Miſor eſt le même que Mitzraïm, dont, ſelon Moyſe, Cham fils de Noé étoit le père. Sanchoniaton en convient dans la ſuite; car donner, comme il le fait, Taaut ou Hermès pour fils & ſucceſſeur de Miſor, c'eſt nous aſſurer que Miſor eſt le même que Mitzraïm ou Menès, le fondateur de la monarchie Égyptienne, à qui Thoth ou Athotès ſuccéda. Dans un autre endroit, Sanchoniaton nous dit qu'Iſiris étoit le frère de Kna. Iſiris n'eſt point diſtingué de Mitzraïm, ni Kna de Canaan: or Mitzraïm & Canaan, fils de Cham & petits-fils de Noé, ſont à la douzième génération; ils ne peuvent donc être placés à la onzième, ni être nés d'*Amynus* ou de *Magus*, qui ſe trouvant à la dixième, ont dû périr dans les eaux du déluge. Sanchoniaton

Ap. Euſ. præp. L. 1, 10.

aſſigne en effet une autre origine à Miſor; dans un autre endroit du fragment, il lui donne, non *Magus* ni *Amynus* pour père, mais *Cronos*, qui étant allé, dit-il, dans le pays du midi, donna toute l'Égypte au dieu Taaut, pour lui en faire un royaume qui lui appartînt en propre: ce *Cronos* eſt le même que Miſor, puiſqu'il avoit dit auparavant que Taaut avoit été le fils de Miſor. Cronos, père de Taaut, n'étoit point fils d'Amynus ni de Magus; ſon père ſe nommoit *Cronos* comme lui, & étoit fils d'Ouranus: or Ouranus, père de Cronos premier, & grand-père de Cronos ſecond, père de Miſor & de Sydyk, ſe trouve, en remontant, au même degré qu'Amynus & que Magus, & ne doit point être diſtingué de Noé, qui étant à la dixième génération, ſurvécut au déſaſtre du genre humain. Sanchoniaton fait aſſez connoître que cet *Ouranos* n'étoit point de la ligne de Caïn, puiſqu'il n'indique aucun de ſes ancêtres, & qu'il ſe contente de marquer d'une manière vague le temps où il vivoit. De ces obſervations il réſulte aſſez clairement, comme il me ſemble, que *Miſor* & *Sydyk* ſon frère ne peuvent être placés à la onzième génération; qu'ils n'étoient point fils d'*Amynus* ni de *Magus*, & par conſéquent que le texte du fragment qui les fait deſcendre immédiatement de l'un ou de l'autre, a été déplacé, ou qu'il a ſouffert quelque altération.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Ibid.

J'ai ajouté que cet Ouranos, qui eſt à la même génération que Noé, ne doit point être diſtingué de ce Patriarche, qui ſeul avec ſa famille fut ſauvé des eaux du déluge. Sanchoniaton ſemble nous conduire à le penſer, en donnant à cet Ouranos un nom preſque ſynonyme à celui qui eſt donné par Moyſe au Patriarche. L'hiſtorien ſacré dit que Noé étoit un homme de la terre, attaché à la terre & à ſa culture: אִישׁ הָאֲדָמָה *iſch haadama, vir terræ*, que les Septante ont rendu par ἄνθρωπος γεωργὸς, & la Vulgate par *vir agricola.* Sanchoniaton de même, en parlant d'Ouranos, l'appelle Ἐπίγειος, qui ſignifie auſſi *un homme terreſtre, occupé de la terre, appliqué à la cultiver.*

Gen. IX, 20.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Sanchoniaton changeant de ligne pour la ſuite de ſes générations, auroit dû nous indiquer la cauſe qui l'y obligeoit; & il n'auroit pu nous en donner d'autre que la deſtruction du genre humain par le déluge, auquel il n'y eut que Noé, le même

qu'Ouranos, qui ait échappé avec ſa famille; il n'en fait cependant aucune mention. Son ſilence eſt-il affecté, ou bien n'a-t-il point parlé du déluge, parce qu'il n'en avoit rien trouvé dans les monumens qui lui avoient ſervi de mémoires pour compoſer ſon hiſtoire? c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de décider. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut conclure du ſilence de Sanchoniaton, ni de celui des mémoires qu'il avoit conſultés, que cet évènement funeſte ait été ignoré des Phéniciens; le ſouvenir s'en étant perpétué par-tout, il n'eſt point à préſumer qu'il leur ait été inconnu.

Il étoit conſigné dans les annales des Chaldéens, où on liſoit que Xiſuthrus, qui étoit à la dixième génération depuis Alorus, que ces peuples diſoient avoir été le premier homme, fut averti en ſonge que le monde alloit périr par un déluge, & qu'il reçut ordre de conſtruire un vaiſſeau, d'y entrer avec ſa famille & ſes amis, d'y faire entrer auſſi des oiſeaux & des bêtes à quatre pieds, & de ſe munir de toutes les proviſions néceſſaires; que Xiſuthrus ſe conforma à cet ordre, & qu'il fit exactement tout ce qui lui avoit été preſcrit; que le déluge ſurvint & inonda la terre, & que les eaux commençant à décroître, il fit ſortir de ſon vaiſſeau quelques oiſeaux, qui ne trouvant point de quoi ſe nourrir, ni où ſe repoſer, revinrent au vaiſſeau; que quelques jours après, il lâcha de nouveau ces oiſeaux, qui revinrent encore, mais les pieds chargés de boue; qu'il les lâcha une troiſième fois, & qu'ils ne revinrent plus, ce qui fit comprendre à Xiſuthrus que les eaux étoient retirées; qu'alors il défit quelques planches de ſon vaiſſeau, & que regardant autour de lui, il s'aperçut qu'il étoit ſur une montagne. Peu de temps après, lui, ſa femme & le pilote qui les avoit conduits, ſortirent du vaiſſeau, & après avoir ſacrifié aux Dieux, ils diſparurent de manière qu'on ne les vit plus depuis. Ceux qui étoient dans le vaiſſeau, en ſortirent quelque temps après, & les ayant cherché inutilement, ils allèrent dans le pays où fut depuis bâtie Babylone. J'ai obſervé dans un de mes Mémoires ſur les Indiens, que le ſouvenir de ce même évènement s'étoit conſervé chez ces peuples, & que les fables dont ils l'avoient ſurchargé, n'empêchoient point qu'on ne le reconnût.

Ap. Euſ. Græc. Scalig. p. 8.

Un proverbe commun dans la Grèce, retraçoit le ſouvenir de cette ancienne inondation. Pour exprimer un évènement fâcheux de la plus haute antiquité, les Grecs nommoient *le temps d'Annacus.* Cet Annacus, diſoient-ils, étoit un Roi plus ancien que Deucalion, qui ayant été averti qu'après ſa mort, tout le genre humain périroit par un déluge, voulut porter ſes contemporains à fléchir la colère des Dieux; il les aſſembla dans un temple, pour détourner par leurs prières & leurs larmes, le malheur dont ils étoient menacés; l'oracle les aſſura que ce déſaſtre ſeroit différé juſqu'après ſa mort. Bochart, qui a remarqué que l'Annacus des Grecs eſt le même que le patriarche Hénoch, dont il eſt parlé dans la Genèſe, ajoute que ce que les Grecs diſent avoir été différé juſqu'après la mort d'Annacus, n'eſt arrivé qu'après celle de ſon fils, qu'ils auront confondu avec lui; en effet, le nom ſous lequel le fils d'Hénoch eſt connu, a un rapport marqué avec la deſtruction du genre humain par le déluge, qui n'arriva qu'après ſa mort. Mathuſala, ou, ſelon l'hébreu, מתושלח *methou ſcelach*, dont la traduction littérale eſt *mortuo illo emiſſio,* indique que ſa mort fut l'époque du déluge, & que lorſqu'elle arriva, les cataractes du ciel furent ouvertes pour inonder la terre. מת *meth* ſignifie *moriens* ou *mortuus;* ו *ou* eſt le pronom *ille*, & שלח *ſchalach* veut dire *laxavit, miſit, emiſit,* d'où שלח *ſchileach*, ou שלח *emiſſio.*

Steph. Ἰκόνιον. *Suid.* Ναννακος.

Phaleg. II, 13.

Outre ce proverbe, il régnoit dans la Grèce une ancienne tradition que Platon nous a conſervée, ſuivant laquelle tout le genre humain avoit péri dans un déluge, à l'exception de quelques pâtres, qui retirés ſur le ſommet des montagnes, avoient repeuplé le monde. Il y avoit de plus en différens pays, des fêtes & des cérémonies qui rappeloient chaque année, la mémoire de ce déſaſtre; dans l'île de Samothrace, que l'on croyoit avoir été habitée avant le déluge, il y avoit ſur les hauteurs, des autels, qui y avoient été dreſſés, diſoit-on, en mémoire de ce que l'île ſubmergée par le déluge, avoit été délivrée de l'inondation, & l'on alloit une fois chaque année ſur ces hauteurs, offrir aux Dieux des ſacrifices en mémoire de ce bienfait. Les premières habitations des différens peuples ſur les montagnes, les principaux

Plat. de Legib. III, p. 429.

Diod. Sic. V, p. 225.

temples placés sur les hauteurs, & le culte religieux rendu sur les lieux élevés, n'ont point d'autre cause que cet évènement. Les hommes échappés à l'inondation, craignirent long-temps de descendre dans la plaine, & ayant dans les premiers temps, rendu leurs actions de grâces sur les montagnes, ils se sont accoutumés à les regarder comme des lieux sacrés & plus propres au culte religieux qu'ils devoient à Dieu.

Enfin, toutes les circonstances avec lesquelles on racontoit dans la Grèce & ailleurs, les déluges d'Ogygès & de Deucalion, ne pouvoient convenir à ces inondations particulières, que le laps des temps avoit fait confondre avec une plus ancienne, dont le souvenir, quoiqu'obscurci, n'étoit point entièrement perdu. Le déluge d'Ogygès avoit, disoit-on, duré neuf mois, ce qui est précisément la durée de celui qui arriva du temps de Noé. Les Anciens parlent de ces inondations, non comme particulières à l'Attique & à la Thessalie, mais comme répandues par-tout. Platon les suppose générales; Varron & Pline s'expriment de manière à les faire juger telles, & ce dernier les étend jusqu'en Italie. Les détails particuliers de celui de Deucalion, ne diffèrent en rien de ceux qu'on lit dans la Genèse. Deucalion nous est représenté dans les auteurs grecs & latins, comme un homme de bien, que sa piété empêcha de périr avec le reste du genre humain : averti de la destruction dont les hommes étoient menacés, il fit construire une arche, dans laquelle il se renferma avec sa femme & ses enfans; des animaux de toutes espèces, deux de chacune, y entrèrent avec lui; les eaux étant survenues avec abondance, & couvrant toute la terre, l'arche fut portée sur une montagne, où elle s'arrêta; quand les eaux furent baissées, il lâcha une colombe, pour reconnoître l'état de la terre, & savoir s'il étoit temps de sortir de l'arche dans laquelle il étoit renfermé; cette colombe alla & revint jusqu'à ce que les eaux fussent entièrement retirées; enfin, lorsque le déluge fut passé, Deucalion sortit de l'arche, dressa un autel, & offrit un sacrifice, pour remercier les Dieux de sa conservation. C'est par ce Deucalion que le genre humain a été réparé, & tous les hommes descendent de lui, parce que tous ceux avec lesquels il avoit

Solin. c. 11.

Plin. III, 14.

Ovid. Met. I, v. 322.

Luc. de Dea Syr. p. 1060.

Steph. Παρνασσός.

Plut. de Soler. anim. p. 1785.

Luc. de Dea Syr. p. 1060.

Ovid. Met. I, v. 414.

Luc. de Dea Syr.

vécu, avoient été engloutis dans les eaux; car les Anciens prétendoient que ce déluge n'avoit point été particulier à un pays. Tout, disoient-ils, avoit été submergé, & ce n'étoit que dans l'arche que s'étoient conservées l'étincelle & la semence qui avoient servi au renouvellement de l'espèce humaine. Enfin, ils attribuoient ce désastre à la dépravation de ceux qui étoient alors sur la terre. Ils se portoient à toutes sortes de crimes, ils violoient la sainteté des sermens, ils refusoient d'exercer l'hospitalité, & ils rejetoient avec dureté les prières des misérables qui s'adressoient à eux, ce qui leur attira le malheur qui les fit périr. Ces récits sont trop semblables dans toutes leurs parties, à celui que nous tenons de Moyse, pour qu'il soit nécessaire d'en faire le parallèle. Mais comment les Grecs ont-ils pu être instruits de ces détails, s'ils étoient inconnus aux Phéniciens & aux Égyptiens, de qui ils tenoient toutes leurs connoissances?

Luc. de Dea Syr. & in Timone, p. 31.

Id. de Dea Syr. p. 1060.

On veut cependant que les Égyptiens n'aient rien su du déluge arrivé au temps de Noé. Ceux qui conversèrent avec Solon, voulurent, à la vérité, lui persuader qu'il n'en étoit pas de leur pays comme des autres contrées de la terre, & qu'ils n'avoient rien à craindre des inondations, parce qu'il ne pleuvoit point en Égypte. C'étoit effectivement ce que pensoient quelques Égyptiens, mais ce n'étoit point un sentiment généralement reçu; il y en avoit parmi eux qui croyoient que lors du déluge de Deucalion, tous les animaux ou êtres vivans de l'Égypte avoient péri dans les eaux, & que le sol de l'Égypte, auquel ils attribuoient cette propriété, les avoit reproduits. Le Deucalion dont ils parloient, n'étoit point sans doute le roi de la Thessalie, parce que l'Égypte ne put souffrir de l'inondation qui arriva sous ce Prince. C'étoit Noé auquel ils donnoient ce nom; & il y a lieu de croire que le déluge arrivé sous ce dernier, avoit été connu dans les premiers temps, non-seulement de ceux dont je parle, mais aussi de toute la nation. Un hiéroglyphe anciennement en usage dans ce pays, ne paroît point avoir une autre origine. Lorsque les Égyptiens vouloient exprimer qu'un homme après la réponse d'un oracle, étoit revenu d'une grande maladie, ou qu'il étoit échappé à la mort, ils peignoient un pigeon tenant dans son bec une

Plat. in Tim. p. 475.

Diodor. p. 7.

Hor. Apol. II, 46.

une branche de laurier. Horus-Apollo dit qu'ils avoient imaginé cette peinture, parce que le pigeon malade portoit des feuilles de laurier dans son nid; mais cette observation étant fausse, & ne rendant pas même une raison suffisante de l'hiéroglyphe, on est obligé de donner à cet usage une autre origine; & quelle autre est plus vraisemblable que le souvenir de ce qui étoit arrivé à Noé, à qui Dieu avoit promis qu'il survivroit à la destruction du genre humain, & qui fut averti de la cessation du déluge par le retour de la colombe portant à son bec une branche d'arbre!

Ce même évènement devoit être consigné dans les monumens de la nation Phénicienne, puisque ceux qui les avoient consultés pour écrire son histoire, en avoient fait mention. De ce nombre étoit, comme nous l'apprenons de Josèphe, Hiéronymus l'Égyptien, qui avoit écrit sur les antiquités Phéniciennes. Le culte que ces Phéniciens, comme tous les autres Syriens, rendoient aux Divinités auxquelles étoit consacré le temple d'Hiérapolis, leur rappeloit annuellement le souvenir de ce jugement que Dieu avoit exercé sur tous les hommes. On attribuoit, selon le rapport de Lucien, la construction de ce temple à Deucalion de Scythie, sous lequel étoit arrivé le déluge. Il avoit été bâti sur une ouverture que l'on disoit s'être faite à la terre, & par laquelle toutes les eaux dont elle avoit été couverte, s'étoient écoulées. En mémoire de cet heureux évènement, non-seulement les Prêtres de ce temple, mais encore des gens de tous pays, des différentes provinces de la Syrie, de l'Arabie, d'au-delà de l'Euphrate & d'autres contrées, alloient deux fois l'année à la mer, y puisoient de l'eau qu'ils apportoient à Hiérapolis, & la répandoient dans le temple, où elle se perdoit dans la terre par l'ouverture en question: cette cérémonie, disoient les dévots, avoit été instituée par Deucalion même, pour perpétuer le souvenir du malheur arrivé au genre humain, & celui de sa délivrance. Dans le lieu le plus secret du temple, où il n'étoit permis qu'à peu de Prêtres d'entrer, il y avoit trois statues d'or: celles des côtés représentoient des personnages assis; la première, à laquelle Lucien donne le nom de *Junon*, étoit portée par des lions; & la seconde, qu'il nomme

Jos. Antiq. I, c. 3, n.° 6.

Luc. de Dea Syr. p. 1060.

Id. ibid.

Idem, ibidem, p. 1061.

Idem, ibidem, p. 1070.

Jupiter, parce qu'il y avoit reconnu les traits avec leſquels on a coutume de repréſenter ce Dieu, étoit ſur des taureaux: cette dernière ſtatue ne portoit point cependant le nom de *Jupiter*, elle en avoit un autre, que Lucien ne dit point, parce qu'apparemment les Prêtres le tenoient ſecret. Celle qu'il appelle *Junon*, avoit, dit-il, quelque choſe de Minerve, de Vénus, de la Lune, de Rhéa, de Néméſis & des Parques; d'une main elle tenoit un ſceptre, & de l'autre une quenouille; ſa tête étoit ſurmontée d'une tour, & couronnée de rayons; elle étoit revêtue d'un ceſte, eſpèce d'habillement qui ne ſe donnoit qu'à Vénus céleſte. Entre ces deux ſtatues étoit une troiſième ſtatue auſſi d'or, qui n'avoit point de nom particulier, & qu'on appeloit ſimplement *la ſtatue.* Les uns diſoient qu'elle repréſentoit Bacchus, d'autres Deucalion, & quelques-uns Sémiramis, parce qu'elle avoit une colombe d'or ſur la tête. On portoit cette ſtatue du milieu deux fois l'année à la mer, lorſqu'on alloit y puiſer l'eau que l'on apportoit dans le temple. La ſtatue à laquelle Lucien donne le nom de *Junon*, quoiqu'elle n'eût aucun attribut particulier qui pût faire juger qu'elle appartînt à cette Déeſſe, ne pouvoit repréſenter ni la Lune, ni la planète connue ſous le nom de Vénus, parce que les Syriens ne faiſoient point de ſimulacres des aſtres, qui étant viſibles à tout le monde, n'avoient pas beſoin de repréſentations. Le Soleil même, auquel ils rendoient un culte particulier, n'avoit point de ſtatue chez eux; ils ſe contentoient de placer ſon trône à l'entrée de leurs temples. Le ceſte ou l'habillement dont étoit revêtue cette première ſtatue dont parle Lucien, étant, ſelon la remarque du même auteur, particulier à Vénus céleſte, j'en conclus que cette ſtatue repréſentoit Aſtarté, déeſſe des Phéniciens comme des Syriens, à laquelle les Grecs ont donné les noms d'Οὐρανία & d'Ἀφροδίτη: cette Aſtarté étoit Syrienne, ſelon Cicéron, & même Phénicienne, puiſque cet auteur la fait naître à Tyr. Sanchoniaton, qui en fait mention, la fait régner en Phénicie, & dit que pour marque de ſa royauté, elle avoit ſur ſa tête celle d'un taureau; mais le ſymbole avec lequel elle eſt plus communément repréſentée ſur les médailles & les autres monumens Phéniciens, eſt celui d'une tour dont la tête de la ſtatue du temple d'Hiérapolis

Heſych. Κέρνον.

Luc. de Dea Syr. p. 1071.

Id. Ibid.

Cic. de Nat. Deor. p. 1199.

étoit chargée. Le perſonnage repréſenté par cette première ſtatue, une fois connu, il n'eſt point difficile de diſtinguer celui que la ſeconde repréſentoit : c'étoit ſans doute Cronos, dont Sanchoniaton nous apprend qu'Aſtarté avoit été la femme. Quant au Deucalion repréſenté par la ſtatue du milieu, ce ne pouvoit être celui des Grecs, qui ne devoit point être connu en Phénicie, & dont le déluge ne s'étoit point étendu juſqu'à ce pays. Lucien en convient, en nous avertiſſant que le Deucalion du temple d'Hiérapolis étoit de Scythie : ce Deucalion de Scythie ne doit point être diſtingué de Noé, auquel les Phéniciens, après l'avoir mis au nombre de leurs Dieux, avoient donné un nom que les Grecs ont rendu dans leur langue par celui d'Οὐρανὸς. La colombe d'or que l'on voyoit ſur la tête de cette ſtatue du milieu, indiquoit que c'étoit ce Patriarche que les Syriens avoient voulu repréſenter. La Scythie que ces peuples lui donnoient pour patrie, ne s'oppoſe point à cette identité. Outre la Scythie près du Palus Méotide & du Pont-Euxin, il y avoit un autre pays qui a porté ce nom anciennement : ce pays étoit ſitué près de la Bactriane, entre la mer Caſpienne à l'occident, & le mont Imaüs à l'orient, où étoient les Saces, à qui Hérodote donne le nom de *Scythes*, & qu'il fait voiſins des Bactriens. Les Syriens purent donner à Noé ou Deucalion ce nom de *Scythe*, parce qu'ils croyoient que c'étoit ſur le mont Imaüs que l'arche s'étoit arrêtée ; & cette croyance ne ſeroit pas difficile à concilier avec Moyſe. Cet auteur ſacré dit que les hommes, pour aller de l'endroit où l'arche s'étoit arrêtée dans le pays de Sennaar, partirent de l'orient, ce qui convient mieux au mont Imaüs ou à quelque montagne voiſine, qui étoit réellement à l'orient de la Chaldée, qu'aux montagnes de l'Arménie, où la plupart des interprètes placent l'Ararat *(b)* nommé par Moyſe. Quelque

Herod. VII, p. 463.

Gen. XI, 2.

(b) Geneſ. VIII, 4. *Requievitque arca menſe ſeptimo, vigeſimo ſeptimo die menſis, ſuper montes, montes Armeniæ.* על הרי אררט, *al Harei Ararath*, ἐπὶ τὰ ὄρη τὰ Ἀραράτ. Ce texte, dans l'hébreu & dans la verſion des Septante, ne dit point que ces montagnes fuſſent ſituées en Arménie, mais ſeulement que l'arche ſe repoſa ſur des montagnes qui furent depuis appelées *Ararath.* Ce repos de l'arche ſur ces montagnes, que l'auteur ſacré place à l'orient du canton de Sennaar, eſt peut-être ce qui leur a fait donner ce nom par Moyſe ;

jugement que l'on porte de ce ſentiment particulier, il doit être certain que les Phéniciens, qui adoroient les divinités révérées dans le temple d'Hiérapolis, & qui aſſiſtoient aux cérémonies qui s'y pratiquoient, ne pouvoient ignorer le déluge arrivé au temps de Noé.

Sanchoniaton déclarant avoir pris tout ce qu'il a écrit de l'origine des choſes, dans les mémoires que Taautus avoit laiſſés, on pourroit conclure aſſez légitimement qu'il n'y avoit rien trouvé ſur le déluge; mais on auroit tort d'inférer que Taautus avoit gardé le ſilence ſur un évènement auſſi digne d'être tranſmis à la poſtérité. Lorſqu'ils furent conſultés par l'auteur Phénicien, il y avoit déjà long-temps qu'ils avoient été altérés, ſoit par le retranchement de choſes contraires au ſyſtème de religion que les interpolateurs avoient voulu établir, ſoit par l'addition de ce qu'ils avoient jugé favorable à leurs vues. Ce docteur des Phéniciens & des Égyptiens, avoit, comme tous les Anciens, écrit d'une manière ſimple & conciſe, les faits dont il avoit cru devoir inſtruire la poſtérité, & les enſeignemens qu'il avoit jugés néceſſaires au peuple. Lactance prétend que dans ſes écrits il avoit établi la majeſté d'un ſeul Dieu ſouverain, & cette prétention eſt d'autant plus probable que les Savans ou les Prêtres en Égypte, malgré la corruption du culte populaire, conſervèrent de Dieu des ſentimens dignes de ſa majeſté, qu'ils communiquèrent aux Philoſophes qui vinrent s'inſtruire à leur école. Les faits étoient écrits avec la même ſimplicité; on le voit par ce que Sanchoniaton rapporte d'un en particulier. « Lorſque Cronos alla, dit-il, vers » le ſud, il établit Taautus ſur toute l'Égypte, & les Cabires dreſsèrent des mémoires de cet évènement. » Tels étoient les premiers écrits des hommes, de ſimples mémoires de ce qu'ils faiſoient, & des enſeignemens courts & précis; mais lorſque le goût des fables & du merveilleux eut commencé de ſe répandre, & qu'on ſe fut laiſſé aller aux ſpéculations phyſiologiques, on

Lactant. de falsâ Relig. l. 6.

car אררט, *ararath*, ou הררט, *hararath*, comme on lit dans le ſamaritain, paroît composé de הרר, *harar*, ou הר, *har*, *mons*; & de רטה, *ratha*, *projecit*, *conjecit*, ou ירט, *iarath*, *divertit*, *declinavit*, *oberravit*, *delapſus eſt* : ce qui ſignifieroit les montagnes ſur leſquelles l'arche fut jetée ou portée par les eaux.

crut les embellir en exprimant allégoriquement ce qui avoit été dit dans des termes ſimples, & en le ſurchargeant des principes d'une fauſſe philoſophie. On peut le recueillir de Philon de Byblos, qui ſe plaint de ce que ceux qui étoient venus depuis, avoient tourné en allégories tout ce qui avoit été dit des Dieux, & avoient donné à tout des explications phyſiques. Sanchoniaton reproche au fils de Thabion, qu'il dit avoir été le plus ancien Hiérophante de la Phénicie, d'avoir altéré de cette manière les mémoires que les Cabires avoient dreſſés par l'ordre de Taautus, & il accuſe de la même infidélité ceux qui étoient venus depuis. Taaut, dit-il encore ailleurs, avoit écrit ſur la religion d'une manière oppoſée à la ſuperſtition du vulgaire; pluſieurs ſiècles après, Syrmubélus & Thuro entreprirent de dégager ſa théologie des allégories dont on l'avoit apparemment ſurchargée dans l'intervalle. Il convient enfin qu'il n'étoit pas facile de diſcerner les faits véritables qui pouvoient s'être conſervés dans les mémoires de Taaut, des fictions & des fables qu'on y avoit ajoutées. Ces additions ou interpolations ne pouvoient point ſe diſtinguer aiſément, parce qu'on attribuoit à Mercure ou Taaut, tout ce qui avoit été écrit par les Savans, ſur quelque matière que ce fût, lorſqu'il avoit été approuvé par ceux qui avoient le droit d'en juger. Sanchoniaton attaché à la religion de ſon pays, n'a point ſoupçonné que ce qu'il trouvoit de favorable à cette religion dans les mémoires qui portoient le nom de Taautus, y eût été inſéré par des mains étrangères, & il l'a donné comme faiſant partie de la doctrine de celui qu'il regardoit comme le maître des Phéniciens.

Ap. Euſ. præp. Ev. 1, 9.

Ibid. 10.

Ibid.

Iambl. de Myſt. c. 1.

NEUVIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Origine de l'idolâtrie chez les Phéniciens.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 1.er *Mars* 1768.

TANT que la tradition des vérités que j'ai exposées dans les deux Mémoires précédens, s'est conservée sans mélange & sans altération, les hommes ne se sont point écartés de ce qu'ils devoient à l'Etre suprême, la religion a subsisté dans sa pureté, & le culte a été aussi simple que les maximes sur lesquelles il étoit fondé; mais des hommes vains s'étant écartés de la route que leurs pères leur avoient tracée, ayant perdu de vue la lumière qui devoit les guider, se livrèrent à de fausses spéculations & à des raisonnemens frivoles; prenant leurs propres imaginations pour des vérités incontestables, ils altérèrent la doctrine que leurs pères leur avoient transmise, & ils défigurèrent la religion dans laquelle ils avoient été élevés; se précipitant ensuite d'erreur en erreur, ils enfantèrent cette théologie monstrueuse qui sera à jamais le déshonneur de l'esprit humain.

Lucian. de Dea Syr.

L'origine de cette corruption du culte est attribuée à différens peuples. Si l'on s'en rapporte à la plupart des auteurs Grecs, ce furent les Égyptiens qui les premiers introduisirent cette multiplicité de Dieux qui ont été adorés dans le Paganisme; mais les Éthiopiens leur disputoient cette honteuse prérogative, & ils prétendoient être les auteurs de la religion suivie en Égypte.

Lactant. II, 13. *Eus. præp. Ev. I, 6.*

Lactance veut que l'on cherche la source de l'idolâtrie chez les Cananéens; Eusèbe la trouve aussi chez le même peuple, qu'il ne distingue point des Phéniciens; mais le peu qui nous est connu de l'histoire ancienne, nous oblige de chercher ailleurs l'origine de l'idolâtrie. L'Égypte & la Phénicie ne paroissent point en avoir été infectées lorsque Abraham voyagea dans l'un & dans l'autre pays.

Quand ce Patriarche fut obligé par la famine, de descendre en Égypte, il y fut reçu sans aucune difficulté, & il ne paroît point de différence entre le culte des Egyptiens & celui qu'Abraham rendoit à Dieu. Pharaon & toute sa maison furent frappés de grandes plaies, à cause de Sara qui avoit été enlevée; mais ce Prince averti, vraisemblablement en songe, qu'elle étoit la femme d'Abraham, sacrifia sa passion à l'ordre qu'il avoit reçu de la renvoyer, & témoigna par sa conduite, qu'il craignoit Dieu, & que cette crainte régloit ses actions. Il n'en fut pas ainsi, lorsque les Égyptiens furent tombés dans l'idolâtrie. Quand Joseph fut amené en Égypte, toute communication avec les Hébreux leur étoit interdite, ils regardoient comme une chose défendue, de manger avec aucun Hébreu, parce que leur religion n'étoit plus la même. Les noms donnés à quelques-uns des Princes qui ont régné en Égypte avant le voyage d'Abraham, & qui paroissent être ceux de quelques-unes des fausses divinités qui y ont été adorées, ne prouvent point, suivant la remarque de M. Jablonski, que l'idolâtrie soit plus ancienne en Egypte. *Athotès*, qu'Ératosthène a traduit par Ἑρμογένης, ne désignoit que celui qui avoit fait graver sur des colonnes les principes des arts & des sciences qu'il avoit enseignés; *Thoth*, *Thuoth* ou *Thuothi*, dans la langue égyptienne, désignoit une colonne, non de toute espèce, mais celle sur laquelle on écrivoit quelque chose. Les Phéniciens avoient un terme semblable; תָּוָה, *taouah, signavit, scripsit, descripsit*; d'où תַּאֲוַת, *taouath* ou *thoth*, *scriptio*, *designatio*, *signum*. *Pemphos* ou *Semphos*, l'un de ces Rois, tiroit son nom de *Sem*, *Som* ou *Dsom*, qui dans la suite fut donné à Hercule; mais ce nom ne désignoit que la grandeur, la force & la puissance, comme dans l'arabe, qui nous a conservé beaucoup de mots hébreux & phéniciens; סָמוֹ, *samo* ou *somo*, *être grand & élevé au-dessus des autres.* Enfin le nom de *Marès*, interprété par Ératosthène *don du Soleil*, peut aussi-bien avoir été donné avant l'introduction de l'idolâtrie, que celui de *Samson*, qui vient de שמש, *Schemesch, le Soleil*, l'a été à un juge des Hébreux adorateur du vrai Dieu.

La religion des Cananéens ne paroît point différente de celle

d'Abraham; pendant tout le temps que ce Patriarche demeura chez eux il n'y fut point inquiété ſur ſon culte, il fut au contraire toujours reſpecté par les habitans, qui le conſidérèrent comme un Prophète & comme un homme chéri de Dieu. Melchiſédek, qui régnoit alors à Salem, & qui étoit un adorateur du vrai Dieu, le reçut & le traita comme un favori du Seigneur, ainſi qu'il paroît par la bénédiction qu'il lui donna. Abimélech, roi des Philiſtins à Gérare, étoit un Prince bon & vertueux, que Dieu daigna honorer de ſes avertiſſemens immédiats, qui par ſa prompte obéiſſance fit voir qu'il étoit un véritable ſerviteur de Dieu, & qui reſpecta toujours Abraham, parce qu'il étoit perſuadé que Dieu étoit avec lui, & qu'il le béniſſoit dans tout ce qu'il faiſoit.

Gen. XX, 3.

Ibid. XXXI.

Il n'en étoit pas de même de la Chaldée, puiſque le faux culte qui s'y étoit déjà introduit avoit obligé Abraham d'en ſortir. L'Aſtronomie, à laquelle ſes habitans s'appliquèrent les premiers, occaſionna la dépravation. Le mouvement non interrompu du Soleil, ſon éclat toujours brillant, ſa chaleur vivifiante, les révolutions réglées de la Lune, & les influences de ces deux aſtres par rapport à la production, à la vie & à la conſervation des animaux & des plantes, excitèrent leur admiration. Ils avoient entendu dire à leurs pères que Dieu avoit fait ces luminaires pour préſider au jour & à la nuit, & le terme dont ils ſe ſervoient pour exprimer la fin pour laquelle ils avoient été créés, marquoit une autorité & un empire: מָשַׁל, *maſchal*, qui eſt celui qui a été employé par Moyſe, ſignifie *dominari, dominium, imperium exercere*; ils en conclurent qu'ils pouvoient & qu'ils devoient les regarder comme des miniſtres que l'Etre ſouverain avoit établis pour régir & pour gouverner ce monde ſublunaire; & comme c'eſt honorer un Prince que de rendre des hommages aux Officiers qu'il emploie, ils crurent ne point déroger à l'honneur ni au culte qu'ils devoient à Dieu, en les partageant avec ſes créatures. Les progrès qu'ils firent dans l'Aſtronomie, & les nouvelles connoiſſances qu'ils acquirent dans cette ſcience, au lieu de les ramener au point d'où ils s'étoient écartés, ne ſervirent qu'à multiplier leurs erreurs & augmenter leurs ſuperſtitions; mais dans les commencemens ils ne rendirent leur culte qu'au Soleil & à la Lune, qui furent les premiers

Ibid. I, 17.

premiers objets dont ils furent frappés. Le Soleil fut chez eux le roi & le maître du ciel, & ils donnèrent à la Lune les titres de reine, de dame & de maîtresse. Ils communiquèrent à ces planètes, & à toutes les fausses divinités qu'ils adorèrent dans la suite, tous les noms dont leurs pères s'étoient servis pour désigner le Dieu véritable & unique qu'ils avoient adoré. *El* ou *Elioun*, nom qui exprimoit le *Très-haut*, fut donné à des créatures infiniment au-dessous de lui. *Adonai* & *Baal*, noms dont on s'étoit servi pour marquer le souverain domaine de l'Etre suprême, furent employés à désigner des êtres subalternes, qui n'avoient de mouvement & d'action que ce qui leur en avoit été communiqué par leur auteur. *Schaddai*, le *Tout-puissant*, devint aussi le nom des êtres les plus dépendans & les plus imparfaits. Cet exemple des Chaldéens a été imité par tous ceux qui ont suivi leurs égaremens; toutes les nations idolâtres appliquèrent à leurs faux Dieux & à leurs idoles, tous les noms qui dans leur première origine avoient été consacrés au vrai Dieu. Le nom de *Jupiter*, devenu si célèbre dans l'antiquité païenne, n'est que celui de *Jehovah*, qui caractérise l'essence de Dieu qui existe par lui-même, & par lequel seul tous les autres êtres peuvent exister. Ce nom se prononçoit & s'écrivoit autrefois *Jao* ou *Jou*; c'est ainsi que Diodore de Sicile appelle le Dieu de Moyse. L'oracle d'Apollon-Clarius, qui étoit de la plus haute antiquité, nommoit, selon le témoignage de Macrobe, le plus grand des Dieux *Jao*. Suivant Aulu-gelle, l'ancien nom de Jupiter étoit *Jovis*, qui ne diffère de *Jao* ou de *Jou* que par sa terminaison. Les Etrusques appeloient de même Jupiter *Jove* ou *Juve*, &, en prononçant ce nom, ils y attachoient encore la même idée qu'il avoit représentée avant l'introduction de l'idolatrie; ils le regardoient comme la première cause qui avoit donné l'être à tout ce qui existoit, le principe du mouvement & de la vie, le gouverneur & le modérateur de l'Univers.

Diod. Sic. I, p. 59.

Macrob. Saturn. I, 18.

Strab. XIII, p. 442.

Aulu-gell. V, 12.

Senec. Nat. quæst. II, 45.

Le culte rendu au Soleil, à la Lune & successivement aux autres astres, suppose qu'ils ne furent point regardés comme une matière destituée de sentiment & de connoissance. La régularité de leurs mouvemens & leurs influences avoient fait croire, à ceux qui les adoroient, que dans chacun d'eux résidoit une Intelligence qui

présidoit à son cours & qui dirigeoit tous ses mouvemens. Cette doctrine de l'animation des astres, née de très-bonne heure dans l'Orient, étoit admise par les Chaldéens. On voit, par le compte que Diodore de Sicile rend de leur doctrine, que ces peuples étoient persuadés que les astres prenoient connoissance de ce qui se passoit dans le ciel; qu'ils étoient instruits de ce qui arrivoit sur la terre, & qu'ils observoient les actions des hommes, ce qui ne peut convenir à une matière brute: ils croyoient que douze Dieux, c'est-à-dire douze Intelligences, gouvernoient les douze signes du Zodiaque; & le même historien nous apprend que ces peuples pensoient que l'ordre & l'arrangement du monde venoit d'une Intelligence divine, & que tout ce qu'on voyoit dans le ciel & sur la terre étoit l'effet, non d'un mouvement fortuit ou nécessaire, mais de la sagesse & de la puissance des Dieux. Ces Intelligences motrices & directrices des astres étoient, selon la doctrine orientale, émanées du premier Etre; le culte qu'ils leur rendirent ne leur fit point oublier l'Etre souverain; leur crime fut de lui avoir associé des créatures dans les honneurs qui n'étoient dûs qu'à lui.

Diod. Sic. II, p. 82.

Cette altération de la religion, dans la Chaldée, dut vraisemblablement sa naissance à Ninus, fondateur de l'empire d'Assyrie: il enseigna, dit-on, à ses sujets à adorer le feu, ce qui ne doit point s'entendre du feu commun & ordinaire, mais du feu élémentaire ou du Soleil, que les Anciens croyoient être, aussi-bien que les Étoiles, composées de feu, opinion adoptée depuis par Thalès & par Empédocle. Cette époque de l'idolâtrie, dans la Chaldée, s'accorde avec ce que nous lisons d'Abraham; son histoire prouve que le culte profane étoit déjà introduit dans ce pays lorsqu'il y demeuroit. L'Écriture nous apprend que Nachor & Tharé, père d'Abraham, avoient adoré des Dieux étrangers. Ce Patriarche est né l'an 1996 avant Jésus-Christ, la quarante-troisième année du règne de Ninus, peu de temps après la nouvelle ordonnance de ce Prince, dont l'exécution fut pressée avec tant de rigueur, par lui & par ses successeurs, que ceux qui refusèrent de s'y conformer furent contraints de s'expatrier. Josèphe & les Orientaux parlent de la persécution à laquelle Abraham fut exposé, & ils en racontent différentes circonstances: quoique plusieurs de ces circonstances

Chron. Alex. p. 64.

Plut. de plac. Phil. II, 13.

Jos. XXIV, 2.

puissent être fabuleuses, la persécution est certaine, & confirmée par le témoignage d'Achior. Ce chef des Ammonites interrogé sur les Juifs par Holopherne, lui répond que ce peuple étoit originaire de Chaldée ; qu'il avoit habité dans la Mésopotamie, parce qu'ils ne vouloient point adorer les Dieux de leurs peres, qui demeuroient dans le pays des Chaldéens; qu'ayant abandonné les cérémonies de leurs ancètres, qui servoient plusieurs Dieux, ils n'avoient rendu leurs hommages qu'au seul Dieu du ciel, qui leur avoit commandé de sortir du pays & d'aller demeurer à Charan. Une erreur étant ordinairement la source d'une autre, les Chaldéens ne s'en tinrent pas long-temps au culte du Soleil & de la Lune; la découverte de la planète de Mars, & les observations qu'ils firent sur son cours, les déterminèrent à lui décerner aussi un culte particulier ; &, si l'auteur de la chronique d'Alexandrie est croyable, ils allèrent encore plus loin, car ils donnèrent le nom de cette planète à Thuro, successeur de Ninus, & après sa mort ils le révérèrent comme un dieu sous ce nom, y ajoutant celui que dans les temps antérieurs ils avoient donné au véritable Dieu, c'est-à-dire qu'ils l'appelèrent *Baal atzar* ou *Bel atzar, le dieu Mars ;* car *Baal* ou *Bel,* dans leur langue, signifioit *le Seigneur* ou *le Dieu,* & *Atzar* étoit le nom par lequel ils désignoient la planète que nous appelons *Mars.*

Judith, v. 6.

Chron. Alex. p. 89.

Cedren. Hist. comp. p. 13.

La même cause a produit le même effet chez les Égyptiens : « Contemplant, dit Diodore, la forme de l'Univers, & admirant son ordre & sa beauté, les Égyptiens furent saisis d'admiration à « la vue du Soleil & de la Lune; ils regardèrent ces deux astres « comme deux divinités principales & éternelles : ce sont-là, dirent-ils, « les Dieux qui gouvernent le monde, qui entretiennent la vicissitude « des saisons, le printemps, l'été & l'hiver, dont le retour fixe & « immanquable fait l'harmonie & la beauté de l'Univers. Ces deux « divinités, ajoutèrent-ils, contribuent à la génération des êtres subalternes; « l'une leur communique l'esprit & le feu, l'autre leur fournit « la terre & l'eau, & toutes les deux leur donnent l'air : ainsi tout « naît & tout prend accroissement par les influences du Soleil & de « la Lune. » Bien-tôt après ils augmentèrent leur culte de celui des autres astres, & sur-tout de l'étoile du chien ou de la canicule,

Diod. Sic. I, p. 7.

à laquelle ils ſe croyoient redevables de la crûe du Nil qui fertiliſoit leurs terres, & ils allèrent juſqu'à diviniſer chacun des cinq élémens, l'éther, le feu, la terre, l'eau & l'air, qui, ſelon eux, conſtituoient le monde entier; comme les mains, les pieds, la tête & les autres parties du corps humain conſtituent l'homme.

Le docteur Schukford attribue ce changement de religion, en Égypte, aux ſpéculations de Suphis ou Souphis. On lit en effet, dans Manéthon, que ce Prince fut contemplateur des Dieux : ὃ̓τος δὲ καὶ ὁ περιόπτης εἰς Θεὺς ἐγένετο. Marsham a entendu ces mots de la préſence des Dieux, dont ce Prince diſoit avoir joui, & des converſations qu'il prétendoit avoir eues avec eux, comme Abraham, les autres Patriarches & Moyſe en avoient eues avec Dieu; mais ce n'eſt point-là le ſens des paroles de Manéthon: elles ſignifient ſeulement que Souphis réfléchit ſur la nature des Dieux, & cette explication eſt juſtifiée par ce qui ſuit, car Manéthon ajoute que ce Prince compoſa un livre ſacré, c'eſt-à-dire qu'il fit graver le réſultat de ſes méditations, ou les prétendues découvertes qu'il avoit faites, ſur des colonnes de pierre, de terre cuite ou de bois, car ce furent-là les premiers livres. La doctrine de ce Prince fut eſtimée en Égypte; on l'y reçut avec avidité, elle fut regardée comme le fondement de la religion, & l'on s'y conforma avec une exactitude extrême. Manéthon étant en Égypte y fit l'acquiſition du livre qui la contenoit, comme de quelque choſe de très-précieux; & Euſèbe aſſure que tous les Égyptiens ſuivoient la doctrine de Suphis. On lit, dans ce dernier auteur, que ce Prince avoit été un contempteur des Dieux, ὃς ὑπερόπτης εἰς Θεὺς γέγονεν; mais que s'étant repenti, il avoit écrit un livre ſacré très-eſtimé des Égyptiens, qui en ſuivoient la doctrine. Marsham a obſervé avec raiſon que ce texte étoit fautif, & qu'il falloit s'en tenir à la leçon de Jules-Africain, qui ayant l'ouvrage de Manéthon ſous les yeux, avoit copié ſes propres paroles, comme il paroît par le texte même de l'auteur égyptien, dans lequel on lit: *Suphis a été contemplateur des Dieux, & il a écrit un livre ſacré, que j'ai acheté en Egypte comme une choſe précieuſe.* Les ſpéculations de ce prince Égyptien ne différoient point, ſans doute, du précis que Diodore de Sicile nous a donné de la doctrine

Apud Syncel. p. 54.

Ibid. p. 57.

commune de l'Égypte. Ce furent, ſelon toutes les apparences, ces mêmes ſpéculations de Suphis, qui occaſionnèrent la révolution dans la religion de ce pays; & je préſume que ce fut à elles que ce Prince dût le nom qu'il porte dans Manéthon, & ſous lequel il eſt inſcrit dans les dynaſties des rois de l'Égypte; car ce nom peut déſigner un contemplateur: צָפָה, *Tzaphah*, dans la langue hebraïque ſignifie *ſpeculari*, contempler.

L'époque de cette innovation, qui a eu des ſuites ſi fâcheuſes pour la religion, ne paroît point difficile à fixer. Suphis, qui en fut l'auteur, eſt le ſecond Roi de la quatrième dynaſtie de Manéthon, qui eſt la ſeconde des rois de Memphis. La première dynaſtie de ces Princes, en la comptant depuis Ménès, a duré, ſuivant les calculs de l'auteur Égyptien, deux cents quarante-huit ans, à quoi ajoutant les vingt-neuf années du règne de Soris, le premier de la dynaſtie ſuivante, & le prédéceſſeur immédiat de Suphis, nous avons l'an 277 ou 278 de l'ère de l'Égypte, qui ayant commencé l'an 2197 avant Jéſus-Chriſt, fait concourir le commencement du règne de Suphis avec l'an 1920 avant l'ère Chrétienne, qui fut celui auquel Abraham revint de l'Égypte dans le pays de Canaan. La manière dont ce Patriarche avoit été reçu en Égypte, comparée avec ce qui ſe paſſa lorſque Jacob ſon petit-fils y deſcendit deux cents quatorze ans après, prouve aſſez clairement qu'Abraham ne trouva point de différence marquée entre la religion qu'il profeſſoit & celle des Égyptiens; mais Suphis, qui monta cette même année 1920, ſur le trône de l'Égypte, fit pendant le cours de ſon règne toutes les altérations qui changèrent l'objet & l'état de la religion de ce pays. Ce même Prince régna ſoixante-trois ans, & ſa dernière année concourut avec l'an 1857 avant Jéſus-Chriſt. Il réſulte de ce calcul, que l'idolâtrie en Égypte eſt poſtérieure, au moins d'un ſiècle, à ſon établiſſement dans la Chaldée; car du commencement du règne de Ninus à celui de Suphis, on compte cent vingt-ſix ans.

Les Cananéens ou Phéniciens, conſervoient encore le culte du vrai Dieu, comme il paroît par toute l'hiſtoire d'Abraham, qui n'eut rien à ſouffrir à cet égard de la part des Cananéens,

ni de celle des Philistins, tant qu'il séjourna dans leur pays; mais ces peuples ne tardèrent point à adopter sur la religion, les idées des Chaldéens ou Assyriens, & celles des Égyptiens. Les premières traces de ce changement dans la religion s'aperçoivent chez les Héthéens, pendant la vie d'Isaac : ce fut, à ce que je crois, cette corruption du culte religieux, qui fit dire à Rebecca, femme d'Isaac, que les filles de Heth lui rendoient la vie ennuyeuse, & que si Jacob en épousoit une, elle ne pourroit plus vivre. La même raison détermina Isaac à défendre à son fils de se marier avec une Cananéenne. Ce discours de Rebecca à son mari, & la défense d'Isaac à son fils, sont de l'an 1760 avant l'ère Chrétienne, postérieurs par conséquent de cent soixante ans au commencement du règne de Suphis, & d'un siècle au moins à l'établissement de l'idolâtrie en Égypte.

Gen. XXVII, 46.

Ibidem, XXVIII, 1.

La religion fut corrompue chez les Cananéens ou Phéniciens, de la même manière qu'elle l'avoit été dans la Chaldée, & qu'elle le fut depuis en Égypte; & la corruption fut occasionnée par le commerce fréquent entre l'un & l'autre peuple. Les Cananéens ou Phéniciens, adorèrent d'abord comme eux, le Soleil & la Lune. Ils élevèrent leurs mains, dit Sanchoniaton, vers le Soleil; car ils crurent qu'il étoit le seul Dieu du ciel, & ils l'appelèrent pour cela *Beelsamen*, ce qui signifioit dans leur langue *le Seigneur du ciel*. Regardant le Soleil comme leur Dieu, ils se tournèrent vers lui pour lui adresser leurs prières; de-là est venue la coutume chez presque tous les peuples, de se tourner vers le Soleil en priant. La Lune fut appelée chez eux *Baalath*, *Belth*, *Malekah* ou *Melecheth*, c'est-à-dire *la Dame* ou *la Reine du ciel*. Du culte du Soleil & de la Lune ils passèrent à celui des autres planètes, des étoiles & de toute la milice céleste. Sanchoniaton nous dit que Cronos fut consacré dans l'astre qui portoit le même nom, c'est-à-dire dans la planète de Saturne, ce qui n'a pu se faire qu'on ne fût déjà accoutumé à rendre un culte particulier à cette planète. Cette espèce d'idolâtrie des Cananéens est constatée par l'Écriture. Dieu voulant précautionner les Israélites contre les cultes profanes qu'ils verroient pratiquer dans le pays où ils alloient entrer, leur répète souvent la défense de faire aucune

Ap. Euf. præp. Ev. I, 10.

Ibid.

Exod. XX, 4. Deut. IV, 19; XVII, 3.

image des choſes qui ſont dans le ciel, pour les adorer; & l'on trouve dans les Prophètes, de fréquens reproches de la part de Dieu aux Hébreux, de ce que ſe conformant aux uſages de leurs voiſins, ils adoroient la Reine & la milice du ciel. Ils étendirent auſſi leurs hommages aux élémens auxquels ils rendirent un culte. Ouſous, dit encore Sanchoniaton, conſacra au feu & au vent deux colonnes; il les adora & leur fit des libations du ſang des bêtes qu'il avoit priſes à la chaſſe. Les Carthaginois, Phéniciens d'origine, comptoient parmi leurs Dieux, le ſoleil, la lune, la terre, les fleuves, les prés & les eaux; dans le traité qu'ils firent avec Philippe de Macédoine, ils invoquèrent ces divinités comme témoins & garans des conditions qu'il contenoit.

Jerem. VII, 18.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Polyb. VII, p. 502.

Les premiers objets qui paroiſſent avoir été conſacrés à ces nouvelles divinités, ſont les plantes & les arbres. En Égypte, ſelon le rapport de Diodore de Sicile, le laurier fut conſacré à Apollon, le lierre le fut à Oſiris, & cette dernière plante fut nommée dans la langue égyptienne, *chenoſiris*, c'eſt-à-dire, ſuivant l'interprétation donnée par Plutarque, *plante d'Oſiris*. Ce nom égyptien confirme ce que j'ai déjà répété pluſieurs fois, que la langue égyptienne avoit beaucoup d'affinité avec la phénicienne; car dans celle-ci קנה, *kane*, *kanah* ou *ken*, ſignifie une *plante*, & dans le ſyriaque מקנתא, *mikenatho*, qui a la même racine, déſigne une *plante verte*, ce qui convient fort au lierre, que les Égyptiens choiſirent pour être le ſymbole d'Oſiris ou du Soleil, parce que conſervant toujours ſa verdeur, cette plante eſt plus propre qu'aucune autre à repréſenter cet aſtre qui ne change point. Les Phéniciens imitèrent encore les Égyptiens en ceci. Ils prirent, dit Sanchoniaton, les productions de la terre pour des êtres ſacrés; ils les eſtimèrent des Dieux & les adorèrent, parce qu'ils en vivoient, & que leur poſtérité devoit en vivre, comme ceux qui les avoient précédés en avoient vécu. La mercuriale fut par eux conſacrée à Mercure, & ils l'appelèrent השמש, *aſumes*, d'un des noms qu'ils avoient donnés à ce Dieu, qu'ils regardoient comme le ſerviteur & le miniſtre des autres; car la racine de ce nom eſt שמש, *ſchemaſch*, *miniſtravit*. Ils conſacrèrent auſſi à Eſculape le *ſolanum* ou la *morelle*, qu'ils appelèrent pour cette

Diod. Sic. I, 10.

Plut. de Iſid. p. 651.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

[illegible]

raiſon, חציר השמוני, *hhatzir iſchemouni :* חציר, *hhatzir,* en hébreu ou phénicien, ſignifie une *plante ;* & השמוני, *heſchmouni* *, le *huitième*, eſt le nom qu'ils avoient donné à Eſculape. Nous ſavons auſſi par le témoignage de l'Écriture, qu'ils conſacrèrent des arbres & des boſquets à leurs divinités; c'eſt pourquoi Dieu ordonne ſouvent aux Iſraëlites, de couper & d'abattre les bois qu'ils trouveront ainſi deſtinés au culte de la religion dans le pays de Canaan. Cette ſuperſtition paſſa des Égyptiens & des Phéniciens à tous les peuples. Tous, ſelon le témoignage de Prodicus de Chio, diviniſèrent non-ſeulement le ſoleil, la lune & les aſtres, mais auſſi les fontaines, les fleuves & généralement tout ce qui étoit utile à la vie de l'homme.

Anecdot. Diog. Στ[illegible]ς.

* Ce nom ſera expliqué dans le Mémoire ſuivant.

Cicer. de Nat. Deor. I. Sextus Empiricus, adv. Mathem. VII, p. 311.

Le culte des animaux vint après celui des plantes; des raiſons prétendues philoſophiques l'introduiſirent chez les Égyptiens: perſuadés que la matière éthérée ou ſubtile, qui abondoit dans les aſtres, & qu'ils croyoient les rendre intelligens, réſidoit auſſi dans les plantes & dans les animaux, ils conclurent que ces différens êtres pouvoient auſſi participer au culte qu'ils rendoient aux aſtres; ils reſpectèrent juſqu'à l'adoration, ſuivant Diodore, plusieurs animaux, non-ſeulement pendant leur vie, mais encore après leur mort; comme les chats, les ichneumons, les chiens, les éperviers, les ibis, les loups, les crocodiles & pluſieurs autres de différentes eſpèces. Le premier auteur de ce culte paroît avoir été Cæachus, roi d'Égypte: ce fut ſous le règne de ce ſecond Prince de la dynaſtie des Thinites ou Thanites, ſelon Manéthon, que l'on a réputés Dieux le taureau Apis à Memphis, le taureau Mneüis à Héliopolis, & le bouc à Mendès. Cæachus fut le ſecond Roi de la ſeconde dynaſtie des Thinites de Manéthon. Boëthus, le premier Roi de cette même dynaſtie, prédéceſſeur immédiat de Cæachus, avoit régné trente-huit ans: ce nombre d'années joint aux deux cents ſoixante-trois ans qu'avoit duré la première dynaſtie, qui a commencé par Menès, nous donne l'an de l'ère de l'Égypte 301, qui répond à l'an 1896 avant Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire vingt-quatre ou vingt-cinq ans depuis le commencement du règne de Suphis, qui innova le premier dans la religion de l'Égypte. Ce mauvais exemple fut encore imité

Diod. Sic. I, p. 52.

Ap. Syncell. p. 54.

par

par les Phéniciens, qui consacrèrent aussi des animaux à leurs divinités. La colombe fut sacrée dans Hiérapolis, où l'on suivoit les superstitions Phéniciennes; la vache le fut aussi, puisque les Phéniciens se faisoient un scrupule d'en manger; plusieurs d'entre eux s'abstenoient aussi du poisson par la même raison; c'étoit peut-être aussi par ce motif qu'aucun d'eux ne vouloit manger de la chair de porc. Ils avoient encore consacré des chevaux au Soleil, ou du moins leur figure; car lorsque Josias voulut purifier son royaume de toutes les traces d'idolatrie que ses prédécesseurs y avoient laissées, il est dit qu'il enleva les chevaux qu'ils avoient offerts au Soleil, & qu'il brûla les chars de cet astre. Les Égyptiens représentoient le Soleil faisant sa course dans une barque, au lieu que les Phéniciens la lui faisoient faire dans un char attelé de plusieurs chevaux. Il faut aussi compter parmi les animaux consacrés en Phénicie, le serpent qui y étoit regardé comme un symbole de la Divinité, à laquelle ils donnoient même son nom. Le culte de cet animal étoit commun aux Phéniciens & aux Égyptiens. On voyoit chez ces derniers, auprès de Thèbes, des serpens sacrés qui ne faisoient de mal à personne, & qu'après leur mort on enterroit dans le temple du Dieu auquel ils étoient consacrés; & dans une ville du même pays, qu'Élien appelle *Mélite*, on conservoit un serpent dans une tour, où il avoit des Ministres, des Officiers & un Prêtre destinés à le servir; il avoit une table sur laquelle étoit une coupe, dans laquelle on mettoit chaque jour, de la farine détrempée avec du miel, qui se trouvoit mangée le lendemain. Ce culte s'est répandu par-tout, & sur-tout dans la Grèce, où il a été vraisemblablement porté par les Phéniciens.

Luc. de Dea Syr. p. [illegible]. Porph. de abst. II, p. 158.

Id. ibid. p. 235.

Luc. de Dea Syr. p. 1075.

IV. Reg. XXIII, 11.

Herodot. II, c. 74.

Æl. de Anim. XI, 17.

Quelque grossiers que l'on suppose les premiers hommes, on ne se persuadera point qu'ils aient pu être assez stupides pour regarder des êtres si inférieurs à eux, comme leurs Seigneurs & leurs Dieux. Le culte qu'ils rendirent à quelques animaux, ne se rapportoit point à ces animaux, mais à l'être dont ils les regardoient comme les symboles. Quelque perfection, ou quelque qualité réelle ou imaginée, leur avoit fait croire qu'ils pouvoient leur servir à représenter leurs Dieux. Apis, chez les Égyptiens,

Plut. de Isid. p. 645. n'étoit considéré, selon Plutarque, que comme une image vivante d'Osiris. Ils s'imaginoient apercevoir dans le serpent, dans le chat, *Id. ibid. p. 678.* dans l'escarbot ou dans les autres des qualités qui leur retraçoient les attributs de leurs Dieux, & qui représentoient, du moins obscurément, leur puissance, à peu près comme on voit l'image du Soleil dans un seau d'eau. Ces êtres vivans, qui avoient la faculté de voir, qui contenoient en eux le principe de leurs mouvemens, qui pouvoient discerner ce qui leur convenoit de ce qui leur étoit *Id. ibid. p. 680.* nuisible, & qui participoient, disoient-ils, en quelque chose à cette Providence qui gouverne le monde, leur paroissoient être plus propres à représenter la divinité & ses perfections, que des êtres *Eus. præp. Ev. III, 12.* brutes & inanimés. Ce qui prouve, dit Eusèbe, qu'ils ne croyoient point que ces animaux fussent des Dieux, c'est qu'ils ne faisoient aucune difficulté d'immoler, dans leurs solennités, ceux qu'ils *Herodot. II, p. 128.* avoient consacrés, & que, selon le témoignage d'Hérodote, ils n'adressoient point leurs prières à l'animal, mais au Dieu dont il étoit le symbole. Les Phéniciens, qui n'étoient pas plus grossiers que les Egyptiens, ne s'étoient point formé d'autre idée de leurs animaux sacrés.

Ces différens cultes furent suivis de celui des mortels qui s'étoient rendus recommandables pendant leur vie, des chefs des empires, des fondateurs des villes, des législateurs, & de ceux qui avoient inventé les choses les plus nécessaires à la vie. Les honneurs qui leur furent rendus purent dans les commencemens n'être que civils, & n'avoir été établis que pour conserver leur mémoire, perpétuer la reconnoissance des services qu'ils avoient rendus au genre humain, & exciter parmi les hommes une noble émulation de se rendre utiles à la société; mais dans la suite, la réputation de ces hommes illustres s'étant accrue par l'éloignement des temps, on se persuada qu'ils avoient été d'une nature supérieure à celle du commun des mortels, & les honneurs que l'on étoit dans l'habitude de rendre à leur mémoire, furent insensiblement convertis en honneurs religieux.

Ce dernier culte est contesté par quelques Savans, qui ont prétendu que jamais les païens n'avoient imaginé que des mortels pussent devenir Dieux: ils ont même blâmé les premiers apologistes

de la religion Chrétienne, d'avoir attaqué le paganiſme par cet endroit, comme ſi ces Docteurs n'avoient pas été mieux inſtruits que nous, des principes d'une religion qu'ils avoient profeſſée avant que de ſe ſoumettre à celle de Jéſus-Chriſt. L'opinion que les Dieux avoient été des hommes n'eſt, diſent ces modernes, que le fruit de l'imagination d'Evhémère, dont l'ouvrage ſouleva contre lui tout ce qu'il y avoit d'hommes ſages & inſtruits; mais ces hommes ſages & inſtruits n'étoient que quelques Philoſophes, qui ne pouvant digérer l'aſſemblage monſtrueux des fables extravagantes du paganiſme, qu'ils n'avoient pas le courage d'abandonner ouvertement, & qui, honteux des reproches qu'on leur faiſoit des crimes de leurs Dieux & de la bizarrerie de leurs différens cultes, cherchèrent à étayer une religion qui ne pouvoit ſe ſoutenir & qu'ils ne pouvoient plus défendre. Ils prétendirent qu'on les accuſoit mal-à-propos de rendre leurs hommages à des hommes qui avoient été ſujets aux mêmes paſſions qu'eux, & qui étoient enſévelis dans la pouſſière des tombeaux. Pour rendre leur défenſe plus plauſible, ils prétendirent que toute la mythologie païenne étoit allégorique, & ils eſſayèrent d'en donner des explications. L'époque de ces explications allégoriques n'eſt pas auſſi ancienne que l'établiſſement univerſel de l'idolâtrie; Zénon de Citium, chef de la ſecte des Stoïciens, mort la première année de la CXXIX.[e] Olympiade, c'eſt-à-dire deux cents ſoixante-trois ans avant Jéſus-Chriſt, eſt le premier qui y ait eu recours *(a)*, environ trente-cinq ou quarante ans après la publication de l'ouvrage d'Évhémère *(b)*. Ce Philoſophe ne perſuada point tous ſes diſciples *(c)*; Perſée, l'un d'entre eux, continua de penſer *(d)*,

Euſeb. Chron. lib. pol. Olymp. CXXIX.

(a) Cicero, de Natur. Deor. III, *Magnam moleſtiam ſuſcepit & minimè neceſſariam primus Zeno, poſt Cleanthes, deinde Chryſippus, commentitiarum fabularum reddere rationem.*

(b) Évhémère étoit contemporain d'Antipater & de Caſſandre, rois de Macédoine, dont le dernier mourut l'an 298 avant J. C.

(c) Cic. Tuſcul. quæſt. I. *Sed qui nondum ea quæ, multis poſt annis, tractari cœpiſſent, phyſica didiciſſent, tantùm ſibi perſuaſerant quantum natura admonente cognoverant, rationes & cauſas rerum non tenebant, viſis quibuſdam ſæpe movebantur hiſque maximè nocturnis, ut viderentur ii qui vitâ exceſſerant, vivere.*

(d) Id. de Nat. Deor. I. *Perſeus ejuſdem Zenonis auditor eos dicit eſſe habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum eſſet inventa.*

comme tous l'avoient fait avant son maître & avant lui, que les honneurs divins avoient été déférés à ceux qui avoient inventé les choses utiles à la vie. D'autres adoptèrent le système de Zénon, mais les différentes routes qu'ils suivirent, l'opposition entre eux & les contradictions dans lesquelles ils tombèrent, convainquirent tous les bons esprits de la fausseté de leurs principes, & jetèrent un nouveau ridicule sur la religion au secours de laquelle ils avoient dessein de venir. Il résulta de leurs diverses tentatives, encore plus clairement qu'auparavant, que la théologie païenne n'avoit pas été le fruit des méditations de gens sages & raisonnables, qui en eussent tracé le plan & qui eussent dirigé ses différentes parties. Le paganisme n'ayant été enfanté que par l'ignorance & entretenu par la superstition, ce que les Philosophes les plus subtils ont pu imaginer pour sa défense, n'a servi qu'à dévoiler de plus en plus sa turpitude; & les plus sages ont pensé, avec Cicéron, qu'en voulant donner des explications sérieuses à des fables frivoles & ridicules, ils s'étoient donné une peine aussi inutile que fatigante. Leurs écrits ne convainquirent point les Savans, qui rejetèrent intérieurement la multiplicité des Dieux, & le peuple resta dans la persuasion que plusieurs de ceux auxquels il rendoit un culte religieux, avoient été du nombre des mortels.

Cicer. de Nat. Deor. I.

Id. ibid. III.

Mais est-il vrai que tous les bons esprits de l'antiquité se soient soulevés contre l'écrit d'Évhémère? On ne le dira point sans doute du savant Ennius, qui en fit un si grand cas qu'il le traduisit en latin pour le faire connoître à ses compatriotes, ni de quantité d'autres qui ont traité la même matière, & qui se sont proposé le même objet que lui. Leurs écrits sont à la vérité perdus, comme celui d'Évhémère, mais leurs noms sont parvenus jusqu'à nous. Nous savons que Patrocle, de Thurium, avoit dit que le tombeau de Saturne se voyoit en Sicile; que Nicagoras de l'île de Chypre, Léontès de Pella, Théodore de Cyrène, Hippon & Diagoras, de Mélos, après les plus scrupuleuses recherches, avoient avancé que ceux auxquels on rendoit des honneurs divins n'avoient été que des hommes. Labéon avoit aussi écrit un livre sur les Dieux qui avoient une origine mortelle, c'est-à-dire sur les ames humaines qui avoient été changées en Dieux. Comment le soulèvement contre

Id. ibid. II.

Arnob. I, p. 142.

Id. p. 145.

Serv. ad Æn. III.

Évhémère auroit-il pu être général, puisqu'avant lui c'étoit un sentiment commun, que des mortels avoient été mis au nombre des Dieux, & qu'après lui plusieurs ont encore répété la même chose? Herodote opposant la religion des Perses à celle des Grecs, dit que les premiers n'avoient ni statues, ni temples, ni autels, & qu'ils regardoient comme des insensés ceux qui en élevoient, parce qu'ils ne pensoient point, comme les Grecs, que les Dieux fussent nés des hommes. C'étoit donc, au temps de cet historien, une opinion admise, du moins dans la Grèce, que plusieurs des Dieux qu'on y adoroit avoient été des mortels. Léon, prêtre d'Égypte contemporain d'Alexandre, disoit à ce Prince que les Dieux que l'on adoroit avoient été des hommes. Cette opinion, il est vrai, n'avoit point été celle des premiers habitans de ce pays, ils n'avoient adoré d'abord que les astres & les élémens; mais la communication avec l'Égypte & avec la Phénicie avoit fait changer leur système de religion. Cicéron, à qui l'histoire de la religion de la Grèce ne pouvoit être inconnue, dit de même, que ce pays étoit rempli de Dieux qui auparavant avoient été des hommes, & il fait une assez longue énumération de ces Dieux. Le ciel, dit-il dans un autre endroit, est presque entièrement peuplé de mortels déifiés. Si l'on consulte, ajoute-t-il, les monumens & les écrivains de la Grèce, on y trouvera que ceux que les nations les plus considérables adorent comme leurs Dieux, sont montés de la terre au ciel; & il en donne pour preuve, comme Évhémère, les tombeaux qu'on voyoit encore dans la Grèce, & les instructions que l'on donnoit à ceux que l'on initioit aux mystères; à qui l'on apprenoit, sans doute, que ceux que le vulgaire adoroit n'avoient été que des hommes semblables à eux; mais qui, par les services qu'ils avoient rendus au genre humain ou à leur patrie, avoient mérité les honneurs qu'on leur déféroit. Quelques-uns même des termes usités dans la Grèce pour désigner des temples & des autels, annoncent qu'on ne les avoit regardés originairement que comme des tombeaux ou des lieux de sépulture. Σηκὸς, qui dans le grec exprime un sépulcre, signifie aussi, selon Hesychius & Suidas, un temple, & même l'*adytum*, ou le lieu le plus secret du temple, dans lequel la divinité

Herod. l. I, p. 62.

Aug. de cons. Evang. l. I, 23.

Cicer. de Nat. Deor. III.

Idem, Tuscul. quæst. I.

étoit cenſée réſider. Τύμϐος, qui dans ſa première acception ne ſignifie qu'un monument, qu'un tombeau, eſt auſſi employé pour déſigner un autel; Lycophron s'en ſert pour exprimer l'autel d'Agamemnon, que les habitans de Sparte révéroient comme un Dieu. C'étoit en effet, ſelon les témoignages de Perſée, diſciple de Zénon, de Cicéron, de Pline & de pluſieurs autres, un uſage qui remontoit à la plus haute antiquité, de conſacrer la mémoire des Princes, des légiſlateurs, & de ceux qui s'étoient diſtingués par des ſervices conſidérables rendus à leur patrie, ou qui lui étoient devenus utiles par quelque invention nouvelle ou par quelque découverte avantageuſe. Cet uſage avoit ſon fondement dans la politique; on les avoit mis au rang des Dieux afin d'exciter entre les citoyens une noble émulation, & de les porter, par l'eſpérance de recevoir de pareils honneurs, à tout entreprendre, & à s'expoſer aux plus grands dangers pour le ſervice de leur patrie. Qu'y avoit-il, en effet, de plus propre à encourager les Princes & les citoyens à procurer de toutes leurs forces l'avantage public, que de ſavoir qu'ils en ſeroient récompenſés par l'immortalité? L'apothéoſe des légiſlateurs aſſuroit l'exécution de leurs loix; les peuples perſuadés que ceux qui leur avoient donné les loix ſous leſquelles ils vivoient étoient au nombre des Dieux, qu'ils s'intéreſſoient à leur maintien & qu'ils avoient le pouvoir d'en punir les infractions, s'y ſoumettoient plus facilement & s'y conformoient avec plus d'exactitude. Enfin Plutarque, quelqu'oppoſé qu'il paroiſſe au ſyſtème d'Évhémère, eſt obligé de convenir, dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, qu'il y a eu des mortels élevés au rang des Dieux, & que l'on a décerné les honneurs divins à quelques-uns de ceux, que dans les commencemens on n'avoit révérés que comme des héros.

Lycophr. Caſſ. v. 335.
Cic. de Nat. Deor. I.
Id. ibid. II.
Plin. II, 7.
Cicer. de Nat. Deor. III.
Plut. de Virt. mul. t. I, 455.

Quelques modernes ont entrepris de diſculper les Égyptiens de cette dernière eſpèce d'idolâtrie; ils ont voulu que tous les Dieux adorés dans cette nation ne fuſſent que des ſymboles, ou des repréſentations du Soleil, de la Lune, des aſtres & des élémens. Les hiſtoriens cependant nous donnent une autre idée du culte égyptien. Diodore de Sicile, qui avant que d'écrire ſon hiſtoire avoit parcouru la plus grande partie de l'Europe & de l'Aſie, &

Diod. Sic. præf.

qui avoit vu la plupart des lieux & des monumens dont il a parlé dans ſon ouvrage, nous dit, après avoir rapporté ce que les Égyptiens racontoient de leurs Dieux céleſtes & immortels, qu'il y avoit auſſi, ſelon eux, des Dieux terreſtres nés mortels, qui par leur ſageſſe, ou par les biens procurés aux hommes, avoient obtenu l'immortalité; que quelques-uns de ceux-ci avoient été Rois dans l'Égypte même, & que de ces Rois les uns avoient eu des noms communs avec certains Dieux, c'eſt-à-dire que lors de leur apothéoſe on leur avoit donné les noms de ces Dieux, & que les autres avoient eu des noms particuliers. Il ajoute que les Égyptiens ont regardé comme les plus grands des Dieux ceux auxquels ils devoient leur nourriture, & que les bienfaits que l'Égypte avoit reçu d'Oſiris, avoient mérité à ce Prince le nom de *Dieu* & le culte qu'on rend aux Dieux; que cet Oſiris étant paſſé de la terre au ciel, Iſis & Mercure lui avoient offert des ſacrifices, & qu'ils avoient inſtitué des myſtères avec des cérémonies ſecrètes en ſon honneur. Les Éthiopiens, qui prétendoient que les Égyptiens tenoient d'eux, comme de leurs ancêtres & de leurs auteurs, la plupart de leurs loix & de leurs uſages, vouloient auſſi que ce fut d'eux qu'ils euſſent appris à honorer leurs Rois comme des Dieux. Les Égyptiens étoient ſi peu oppoſés à ce genre d'idolâtrie, qu'il y en avoit parmi eux qui adoroient des hommes vivans. Un peuple qui proſtituoit ſon culte à des brutes, étoit-il bien éloigné de rendre ſes hommages à la plus noble des créatures? Ils rendent, dit Porphyre, des honneurs divins à un homme; ils lui offrent des ſacrifices & font brûler ſur l'autel la victime entière, de manière que ni lui, ni ceux qui ſont préſens n'y participent. Le bourg de l'Égypte, où ce culte ſingulier ſe rendoit, eſt nommé *Anubis* dans quelques exemplaires de Porphyre; mais Euſèbe, qui a inſéré ce texte en deux endroits de ſa *Préparation évangélique*, le nomme dans l'un *Anabis* & dans l'autre *Anamis*. Ces différens noms ne ſe trouvent dans aucun des anciens Géographes; mais on n'eſt point en droit de conclure de leur ſilence qu'il n'y a point eu en Égypte de canton ni de lieu qui ait porté ce nom. Tous les noms des différens villages, bourgs ou villes de ce pays, ne ſont

Diod. Sic. I, p. 8.

Id. ibid. p. 10.

Id. ibid. p. 12.

Id. ibid. III, p. 101.

Porphyr. de Abſtin. IV.

Euſeb. præp. Ev. III, p. 94 & 117.

point parvenus jusqu'à nous, & parmi ceux dont les historiens & les géographes nous ont conservé les dénominations, il en est plusieurs dont ils ne nous ont transmis les noms que traduits dans leur langue, sans nous apprendre comment les Égyptiens les appeloient. Le bourg en question est vraisemblablement de ce nombre, & je pense qu'il faut s'en tenir à la dernière leçon d'Eusèbe & l'appeler *Anamis*. Ce qui me fait préférer cette leçon aux autres, c'est l'autorité de Moyse, qui parmi les descendans de Mitzraïm, le fondateur de la colonie égyptienne, nomme des *Anamims* ou *Anaméens*, qui devoient par conséquent avoir leur établissement dans l'Égypte, ou du moins dans son voisinage. Le paraphraste Chaldéen les place dans la Maréote, le *Targum* de Jérusalem, dans la Pentapole, & l'auteur de la version Arabe, dans le canton où fut depuis bâtie la ville d'Alexandrie; mais Bochart a cru que ces Anamims ou Anaméens étoient un peuple qui habitoit aux environs du temple de Jupiter-Ammon, & les preuves dont ce Savant a appuyé son sentiment le rendent du moins fort probable.

Gen. X, 13.

Je reviens au culte égyptien. Quoique le système allégorique fut devenu dominant en Égypte, lorsque Plutarque écrivoit ses *Traités*, il n'y étoit pas cependant encore généralement reçu. Plusieurs Égyptiens vouloient qu'on expliquât historiquement la mythologie de leur pays; ils prétendoient que les fables qui s'y débitoient n'avoient pour objets réels que les différens évènemens de la vie des Rois & des Princes qui, à cause de leur mérite ou de leur puissance, avoient été élevés au rang des Dieux. Plutarque est obligé de convenir que leur prétention n'étoit point destituée de raison, & qu'ils pouvoient en trouver des preuves dans les histoires reçues. Ils avoient, en effet, chez eux de quoi établir que leurs Dieux avoient été des mortels. Osiris, leur principale divinité, avoit, au rapport d'Eudoxe, son tombeau dans la ville de Busiris. Leurs Prêtres disoient que les corps de tous ceux auxquels ils rendoient des honneurs divins, étoient conservés dans le pays: quand leurs Prêtres ne leur auroient point fait cet aveu, ils auroient dû le conclure des mystères qu'ils célébroient. Ces mystères n'avoient été établis que pour être des images & des représentations

Plut. de Isid. p. 640.

Id. ibid.

Id. ibid.

Lactant. Instit. I, I. 55.

de

de ce qui étoit arrivé dans des siècles plus éloignés, ce qui leur avoit fait donner le nom de *mémoriaux*. Ceux d'Osiris, qui étoient les plus célèbres en Égypte, avoient été institués pour cette fin; Isis sa femme ne voulant point, dit Plutarque, que tout ce qu'elle avoit fait & souffert fût enséveli dans l'oubli, joignit aux sacrifices qu'elle institua, des images & des représentations de ce qui lui étoit arrivé, tant pour donner des leçons de piété, que pour fournir des motifs de consolation à ceux qui éprouvent des revers de la fortune. Ces mystères se célébrant avec toutes les cérémonies qui se pratiquoient dans le deuil de leurs Princes & de leurs parens, les avertissoient que celui qu'ils honoroient ainsi avoit été un mortel, & que la fête qu'ils célébroient tous les ans étoit l'anniversaire de son deuil. Varron remarque que toutes les cérémonies qui se pratiquoient dans le culte des Dieux, n'étoient que des mémoriaux établis pour rappeler le souvenir de ce qui leur étoit arrivé pendant leur vie & à leur mort. La même observation a souvent été faite par des Philosophes & par des Poëtes. Xénophanes, de Colophon, assistant à une fête égyptienne, & voyant ceux qui la célébroient se frapper, se déchirer & pousser des cris lugubres comme dans le deuil, leur dit que si c'étoient des Dieux qu'ils prétendoient honorer, ils ne devoient point pleurer; que si au contraire c'étoient des hommes, ils ne devoient point leur offrir de sacrifices; & Lucain adressant la parole à un Égyptien, lui dit que par ses pleurs il témoignoit qu'Osiris avoit été un mortel. L'Écriture lui donne, ainsi qu'à Adonis, le nom de *mort,* qui ne convient qu'à un homme. Les Israélites, dans la protestation que Moyse leur ordonna de faire à Dieu, en lui offrant les prémices de leurs fruits, devoient déclarer qu'ils n'en avoient rien donné au mort; & le Psalmiste leur reprochant leur idolâtrie en Égypte, les accuse d'avoir mangé des choses offertes aux morts.

Plut. de Isid. p. 644.

S. Aug. de cons. Evang. I, 23.

Plut. de Superst. p. 295.

Luc. Pharsal. VIII, v. 833.

Deut. XXVI, 14.

Psalm. CV, 28.

Ce culte rendu aux mortels, n'étoit pas plus absurde que celui qu'on avoit rendu jusqu'alors aux astres & aux élémens; il n'en étoit point distingué. Les Anciens en adorant ceux auxquels ils avoient déféré les honneurs divins, ne croyoient rendre leurs hommages qu'au soleil, à la lune, aux autres planètes, aux étoiles

& aux élémens qui avoient été les premiers objets de leur culte; ils étoient persuadés que les ames de ces mortels déifiés, résidoient depuis leur mort dans les corps célestes ou dans les élémens, & qu'elles avoient une puissante influence sur tout ce qui se passoit sur la terre, & plus particulièrement sur le pays qu'ils avoient habité pendant leur vie mortelle. Les prêtres Egyptiens disoient que les ames des Dieux dont ils conservoient les corps chez eux, brilloient dans le ciel, & qu'elles étoient des étoiles. Dans les cantiques qu'ils chantoient aux solennités d'Osiris, ils invoquoient celui qui étoit caché dans les bras du Soleil. L'ame d'Isis, après sa mort, étoit entrée dans l'étoile du Chien; & dans une inscription que Diodore de Sicile nous a conservée, on faisoit dire à cette Princesse, qu'elle se levoit dans l'étoile de la Canicule. Horus avoit été consacré dans la constellation d'Orion, & Typhon dans celle de l'Ourse. Ces sortes d'apothéoses étoient fondées, comme je l'ai remarqué dans d'autres Mémoires, sur la doctrine de l'animation des astres, admise de très-bonne heure dans tout l'Orient, d'où elle passa ensuite aux Grecs & à d'autres peuples. On croyoit non-seulement que Dieu avoit placé dans les astres & dans les élémens, différens Génies, diverses Intelligences, chargés de gouverner le monde sous ses ordres; on étoit de plus persuadé que de ces Intelligences, quelques-unes quittoient le lieu de leur séjour, & qu'elles descendoient sur la terre, où elles prenoient un corps sujet à toutes les misères & à toutes les infirmités humaines, pour instruire les hommes, leur donner de bonnes loix, & leur procurer les nécessités & les commodités de la vie; lorsque cet objet étoit rempli, ces Intelligences laissant ici bas le corps qu'elles y avoient pris, retournoient dans l'astre ou dans l'élément d'où elles étoient venues.

Plut. de Isid. p. 640.

Idem, ibidem, p. 663.

Diod. Sic. 1.

Clem. Alexand. strom. 1, p. 303.

Ces Héros ne furent point déifiés aussitôt après leur mort; le souvenir trop présent de leurs foiblesses & de leurs imperfections s'opposoit à ce culte; il fallut que ces foiblesses, du moins en partie, fussent ensévelies dans l'oubli, & que le temps eût accru la réputation de ces Héros, pour que l'on pût se déterminer à

leur déférer les honneurs divins; & lorsqu'on les leur décerna, on eut l'attention de changer les noms qu'ils avoient portés pendant leur vie. Diodore de Sicile exposant la théologie des Atlantes, qui croyoient que les Dieux qu'ils adoroient, étoient nés chez eux, dit que le nom de Titée, femme d'Ouranus, avoit été changé lors de son apothéose, & qu'on l'avoit appelée *Gué* ou *la Terre:* ces mêmes peuples disoient que Zéus ou Jupiter avoit été nommé *Zen* après sa mort, parce qu'ayant parcouru la terre pendant sa vie, pour policer le monde, punir les méchans & récompenser les bons, il avoit procuré aux hommes une vie douce & tranquille. Lorsque Romulus fut mis au nombre des Dieux, le nom qu'il avoit porté pendant sa vie, fut aussi changé; & parce qu'on le regarda comme le Dieu de la guerre, on l'appela *Quirinus*, du mot *quiris*, qui dans l'ancienne langue signifioit une *lance:* cette ancienne langue étoit celle des Sabins. La plupart de ces Princes ou Héros déifiés, avoient porté différens noms pendant leur vie; car c'étoit la coutume dans l'antiquité, d'imposer de nouveaux noms à l'occasion de quelque nouvel évènement considérable, ce qui se pratique encore à la Chine *(c)*. Après leur mort, on suivit encore cet usage; & lorsqu'ils furent mis au nombre des Dieux, on donna à ces mortels déifiés, différens noms; quelquefois ils furent appelés du nom de l'étoile, de la planète ou de l'élément dans lequel on supposoit qu'ils avoient été transportés; d'autres fois on donnoit leur nom au lieu de leur séjour prétendu, & souvent le même Dieu étoit confondu avec différentes planètes ou différens astres; de-là vint que chez les Grecs le mot πολυώνυμος fut donné comme une épithète à la Divinité en général & à quelques Dieux en particulier: ces noms ainsi changés, multipliés ou confondus, firent entièrement oublier ceux que ces mortels avoient portés pendant leur vie; ou si la mémoire s'en conserva, ce ne fut que parmi ceux qui avoient été initiés aux mystères; on leur apprenoit ces noms, pour les convaincre que ceux qu'ils

Lactant. Inst. I, 21.

Diod. Sic. III, p. 132.

Id. ibid. p. 136.

Plut. Quæst. Rom. 87.

Hesychius. Πολυώνυμος.

(c) Syncell. p. 63. Διώνυμοι γὰρ καὶ πολυώνυμοι πολλάχου τῶν Αἰγυπτίων βασιλεῖς εὑρίσκονται.

avoient adoré juſqu'alors, n'avoient été que des mortels ſemblables à eux; c'étoit ainſi que l'on découvroit le véritable nom d'Oſiris à ceux que l'on admettoit à ſes myſtères.

Plut. de Iſid. p. 645.

Ces mêmes uſages paſsèrent dans la religion des Phéniciens; au culte des planètes, des étoiles & des élémens, ils joignirent auſſi celui de leurs Princes chefs de leur nation, & de ceux auxquels ils attribuoient l'invention des arts. Le détail de ces Dieux mortels nous mèneroit trop loin, je le réſerve pour le Mémoire qui ſuivra celui-ci.

DIXIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Des Dieux mortels adorés en Phénicie.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 8 Juill. 1768.

LE premier écart de la religion primitive consista, comme on l'a vu dans le Memoire précédent, à associer au culte de l'Etre souverain, que l'on reconnoissoit pour l'auteur & la cause de toutes choses, celui des Dieux que toute l'antiquité a appelés naturels & immortels; c'est-à-dire, du soleil, de la lune, des astres & des élémens: c'est par-là que commença l'idolâtrie chez les Phéniciens, comme parmi toutes les autres nations de l'Univers; mais ces peuples ne se bornèrent point à cette innovation.

Les fausses spéculations d'une vaine philosophie avoient fait croire que les astres étoient animés par des Esprits émanés de Dieu, & avoient donné naissance à leur culte; d'autres spéculations aussi vaines que celles-là, introduisirent dans la suite une autre espèce de culte non moins repréhensible. On observa que l'apparition de certaines étoiles, ou la conjonction de quelques planètes, étoit suivie d'effets avantageux au pays; ces effets furent regardés comme des influences bénignes de ces astres, & pour rendre raison de ces influences, on imagina que les astres dont on les prétendoit émanées, devoient être conduits & gouvernés par des ames qui prenoient un intérêt particulier au bien des pays; on se persuada que ces ames ne pouvoient être que celles des anciens Princes qui pendant leur vie avoient donné des preuves de leur attachement à ce pays par les biens & les avantages qu'ils avoient procurés aux habitans. Telle est, je pense, l'origine de l'anthropolâtrie ou du culte des mortels. Cette nouvelle espèce de Dieux, si l'on en croit Philon de Byblos, naquit chez les Phéniciens & chez les Égyptiens. « Les plus anciens barbares, les Phéniciens sur-tout, dit cet auteur[a], & les Égyptiens, dont l'exemple a été suivi par «

[a] *Ap. Eusеb. præpar. Ev. l. IX, p. 32.*

» les autres nations, ont regardé comme les plus grands Dieux » ceux qui ont inventé les choses nécessaires à la vie, & qui ont » rendu quelque service important au genre humain. Les Phéniciens » en reconnoissance des biens qu'ils avoient reçus, décernèrent à » ceux de qui ils les tenoient, les honneurs divins; ils firent servir » à leur culte les temples qui étoient déjà construits; ils dressèrent » des colonnes auxquelles ils donnèrent les noms de ces hommes » bienfaisans, & ils établirent des fêtes solennelles en leur honneur; » ils firent plus, car ils donnèrent à ces nouveaux Dieux les noms » des élémens & des autres êtres auxquels ils avoient attribué la divinité. »

Ap. Eus. præp. Ev. x, p. 35.

Le premier mortel révéré comme un Dieu par les Phéniciens, fut Chrysor, qui avoit inventé ou du moins perfectionné l'art de fondre les métaux, qui leur avoit appris à faire quelques instrumens pour le labourage & pour la pêche, qui le premier s'étoit exposé sur la mer, & qui leur avoit enseigné les principes de la divination. Son nom, qui signifie *celui qui travaille au feu* ou *avec le feu,* indique l'obligation qu'ils lui avoient de leur avoir procuré l'usage des métaux les plus nécessaires à la vie. Les instrumens d'airain ou de fer dont il les pourvut, lui firent aussi donner, selon le traducteur de Sanchoniaton, le nom de Ζεὺς μίχιος ou plutôt μήχιος, de *Dieu machiniste.* Les termes phéniciens auxquels répondent ceux du traducteur, devoient être אֵל-מְחִי, *El mechi.* Le premier nom, אֵל, *El,* est celui de *Dieu;* & le second, מְחִי, *mechi,* signifie une *machine,* un *instrument,* dont la racine est מָחָה, *machah, percussit,* d'où מְחִי, *percussio* & *machina bellica.* Les Grecs en ont peut-être aussi formé leurs mots μῆχος & μηχάνη, *machine, outil, instrument.*

Les Phéniciens portèrent le culte de cette prétendue Divinité, par-tout où ils établirent des colonies. Les Carthaginois, qui avoient les mêmes Dieux que les Tyriens leurs auteurs, avoient consacré à ce Dieu une des montagnes ou collines qui étoient à l'orient de la nouvelle Carthage qu'ils avoient bâtie en Espagne.

Polyb. x, p. 584.

Polybe appelle cette montagne βουνὸς Ἡφαίστου, la *colline de Vulcain;* car ce fut, dit Philon de Byblos, le nom que les Grecs donnèrent à ce dieu Phénicien. Hésiode cependant lui a conservé

celui qui lui avoit été donné par ses premiers adorateurs: ce Poëte parlant de son apothéose, dit que *Chrysaor*, c'est ainsi qu'il l'appelle, étoit allé vers les Immortels, & qu'il habitoit le palais de Jupiter, à qui il fournissoit le tonnerre & les éclairs; mais ce prétendu Dieu, dont le nom conservé par Hésiode, indique suffisamment l'origine orientale, n'a dans les fables grecques, rien de commun avec celui de Phénicie, que son travail en airain & en fer.

Hes. Theog. v. 282.

On aperçoit plus de conformité entre le *Chrysor* Phénicien & le *Ptha* ou le *Vulcain* des Égyptiens. Chez ces derniers, comme chez les Phéniciens, Vulcain est le plus ancien des Dieux, & ils le mettoient à la tête de ceux qui avoient régné chez eux. Dans l'obélisque de Ramessès, transporté à Rome, il est appelé le *père des Dieux*, & c'est parce qu'il y avoit régné le premier, que le nom d'Ἡφαιϛια ou *pays de Vulcain*, avoit été anciennement donné à l'Égypte. Lorsque les Égyptiens voulurent donner des raisons allégoriques de leur culte, ils lui conservèrent son rang, & ils le prirent pour le feu matériel, duquel se servent la plupart des artisans; mais ceux qui n'adoptèrent point le nouveau système, continuèrent de regarder avec les Phéniciens, ce Vulcain comme un mortel à qui les services rendus au genre humain avoient mérité les honneurs divins. Il y a des Prêtres, dit Diodore de Sicile, qui prétendent que Vulcain, l'inventeur du feu, est le premier roi d'Égypte, & que c'est à cause de cette découverte qu'il avoit été élevé sur le trône. Le feu du ciel, disent-ils, ayant pris à un arbre sur une montagne, & ce feu s'étant communiqué à une forêt voisine, Vulcain accourut à ce nouveau spectacle, & comme on étoit en hiver, il se sentit agréablement réchauffé; quand le feu commençoit à s'éteindre, il l'entretenoit en y jetant une nouvelle matière; après quoi il appela ses compagnons pour venir profiter avec lui de la découverte; mais ce n'est pas tant la découverte que l'usage du feu qui lui a mérité les honneurs divins. Vulcain, dit ailleurs Diodore, est le premier auteur des ouvrages de fer, d'airain, d'or, d'argent, en un mot de toutes les matières fusibles; il enseigna aussi tous les usages que les hommes peuvent faire du feu; c'est pour cela que tous ceux qui

Amm. Marcell. XVII.

Stephan. v. Αἴγυπτος.

Phurn. de Nat. Deor. IX.

Diodor. I, p. 8.

Id. V, p. 235.

travaillent en métaux, ou plutôt tous les hommes en général; donnent au feu le nom de *Vulcain*, & qu'ils offrent à ce Dieu des sacrifices en reconnoissance d'un présent si avantageux.

Cicéron veut que ce Dieu, qu'il fait fils du Nil, & que les Égyptiens regardoient comme le gardien & le protecteur de leur pays, se nommât *Opas* dans leur langue; ce nom ne peut être que la corruption de *Phta*, *Phtas* ou *Aphtas*, qui est celui que les Égyptiens donnoient effectivement à Vulcain. Les Phéniciens en le nommant *Chrysor* ou *Chrysaor*, nous ont transmis le souvenir de son travail & des instructions qu'il avoit données à ses contemporains sur l'usage du feu & sur la manière de s'en servir pour les différens usages de la vie; mais les Égyptiens en l'appelant simplement *Phta* ou *Phtas*, ont indiqué l'élément dans lequel il a été consacré, & dans lequel ils ont supposé que son ame s'étoit retirée, lorsqu'il avoit cessé de vivre sur la terre; car ce nom dans leur langue signifioit le *feu*, & c'est une des significations qu'il conserve dans la langue arabe, qui nous représente plusieurs termes de la langue primitive. En arabe, on se sert encore du mot פטח, *phthahh*, pour exprimer *un grand feu.* Dans ces sortes d'apothéoses, on donnoit quelquefois le nom de la planète, de l'astre ou de l'élément à celui dont on avoit conservé la mémoire; d'autres fois, c'étoit le nom de celui auquel les honneurs divins étoient décernés, qui étoit communiqué à l'astre ou à l'élément.

Cicer. de Nat. Deor. III, 22.

Clement. Hom. IX, n.° 6.

Les Phéniciens associèrent à ce premier Dieu, *Agroueros* ou *Agrotès*, qu'ils disent avoir vécu quelque temps après. On lui érigea dans la Phénicie une statue très-révérée; un temple portatif fut aussi dressé en son honneur; & à Byblos, on lui donna le titre de *le plus grand des Dieux.* Le labourage qu'il avoit perfectionné en le rendant plus facile, lui avoit fait donner ce nom, qui peut venir du phénicien אכר, *akar* ou *ikar*, *fossor terræ*, *agricola*, *un homme qui travaille à la terre*, *un laboureur.* La reconnoissance d'une invention si utile, lui fit déférer les honneurs divins; mais ce ne dut être que très-long-temps après sa mort, à en juger du moins par les circonstances dont Sanchoniaton a accompagné son apothéose; car les statues & les chapelles portatives ne sont point de la première institution du culte rendu aux mortels, & Byblos, où

Ap. Eus. præp. I, 10.

où il dit qu'il fut honoré, n'a été bâtie que plusieurs générations après.

Ce personnage & celui qui le précède, sont antérieurs au déluge, & sont compris dans les générations qui l'ont précédé. Le culte qui leur a été rendu par les Phéniciens, prouve que tous les arts n'avoient point péri avec les hommes engloutis dans les eaux, & que ceux qui survécurent au déluge, avoient conservé la connoissance de ces arts, & les transmirent à leurs descendans; mais il ne s'ensuit point que la déification de ces personnages soit aussi ancienne, ni qu'elle ait la même époque que le temps de leur mort. Les Juifs, il est vrai, prétendent que l'idolâtrie a commencé pendant la vie d'Énos, fils de Seth & petit-fils d'Adam, c'est-à-dire dans le IVe ou Ve siècle de la création du monde; mais quand leur prétention seroit admissible, elle ne pourroit l'être que pour le culte des astres, & non pour celui des mortels, qui n'a commencé que long-temps après le déluge: je doute même que ce premier culte soit aussi ancien que le veulent les Juifs. Moyse ne nous en fournit aucune preuve; & il paroît, par son récit, que ce qui attira sur le genre humain la vengeance du ciel ne fut point la dépravation du culte, mais la corruption générale des mœurs, tant parmi les descendans de Caïn que dans la famille de Seth. Le sentiment des Juifs n'a point d'autre fondement que l'équivoque du verbe hébreu חלל, *hhalal*, qui signifie également *commencer* & *profaner;* c'est en le prenant dans ce dernier sens qu'ils ont traduit ces mots de la Genèse אָז הוּחַל לִקְרֹא בְשֵׁם יְהוָה, *atz houhhel likro be schem Jehovah*, par ceux-ci, *tunc prophanatum est in vocando nomine Jehovæ: on commit alors une profanation en prononçant le nom de Jehovah*, c'est-à-dire en communiquant à des créatures le nom de Dieu; mais le sens simple & naturel de ce texte est qu'on commença alors d'appeler des hommes du nom de Dieu, pour les distinguer des autres avec lesquels ils vivoient, c'est-à-dire, comme il est expliqué dans le sixième chapitre de la Genèse, que ce fut pendant la vie d'Énos que les descendans de Seth, dont la vie étoit plus simple & les mœurs plus innocentes, furent appelés *les enfans de Dieu*, בְּנֵי־הָאֱלֹהִים, *bnei haelohim*, par opposition aux descendans de Caïn, qui, à cause de leurs mœurs dépravées,

Gen. IV, 26.

Ibid. VI, 2.

furent nommés בְּנֵי־הָאָדָם, *bnei haadam, les enfans des hommes.*

La religion des Égyptiens partant de la même ſource que celle des Phéniciens, & en étant ſi peu différente quant au fond, le culte rendu par ces derniers à des mortels antérieurs au déluge, pourroit ſervir à confirmer l'opinion de ceux qui penſent que ces dieux & ces héros ou demi-dieux, dont on trouve les liſtes à la tête des dynaſties de l'Égypte, ne ſont autre choſe que les chefs des familles ou des tribus qui avoient vécu avant l'inondation générale, & dont ceux qui paſsèrent en Égypte après ce terrible évènement y portèrent le ſouvenir, qui leur avoit été tranſmis par leurs pères.

Je mets encore au nombre de ceux qui avoient vécu avant le déluge, celui que Sanchoniaton a appelé *Elioun*, & dont le nom a été rendu par ſon traducteur par le grec Ὕψιστος, *le Très-haut*. Cet homme, dit l'auteur Phénicien, demeuroit avec ſa femme, nommée *Bérouth*, dans le voiſinage de Byblos, c'eſt-à-dire du lieu où cette ville fut bâtie depuis. *Elioun* ayant été attaqué par quelques bêtes féroces, mourut en ſe défendant contre elles; après ſa mort il fut mis au nombre des Dieux, & ſes enfans lui firent des libations & lui offrirent des ſacrifices. On voit dans ce récit une des ſources de l'idolâtrie, telles qu'elles ſont décrites par l'auteur du livre *de la Sageſſe:* des enfans qui pleurent la mort d'un père qui leur avoit été cher, honorent ſa mémoire par des cérémonies qu'ils pratiquent ſur ſon tombeau, auprès duquel ils ſe raſſemblent en certain temps de l'année; & ces cérémonies, inſtituées uniquement d'abord pour s'en rappeler le ſouvenir, ſont dans la ſuite changées en pratiques religieuſes. *Elioun* eſt le nom qui lui fut donné par ceux qui le déifièrent, ſuivant l'uſage, dont j'ai déjà fait mention, de changer les noms de ceux à qui l'on déféroit les honneurs divins après leur mort; & ce nom eſt celui par lequel les Cananéens avoient diſtingué le vrai Dieu, avant qu'ils euſſent altéré ſon culte; c'eſt celui que Melchiſédech, roi de Salem, répète pluſieurs fois dans la bénédiction qu'il donna à Abraham, lorſque ce Patriarche eut remporté la victoire ſur les cinq Rois.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Sap. XIV, 15.

Gen. XIV, 18.

Le nom que ce mortel diviniſé avoit porté pendant ſa vie me paroît avoir été *Lamech;* c'eſt à quoi conduit la généalogie donnée par Sanchoniaton, car cet *Elioun* fut père d'Ouranus, de qui naquit

Cronos Ier, père de Cronos II, qui régna en Égypte, & qui eut pour ſucceſſeur Taaut ou Thaut; or Cronos II du nom eſt le même que celui que l'Écriture nomme *Mitzor* ou *Mitzraïm;* ce Mitzor étoit fils de Cham, puiſqu'il avoit pour frère Canaan; le père de Cham eſt Noé, c'eſt donc celui qui dans la généalogie phénicienne eſt nommé *Ouranus; Elioun,* père d'Ouranus, doit donc être Lamech, père de Noé. Par les enfans qui lui firent des libations & lui offrirent des ſacrifices, il ne faut entendre que ſes deſcendans, même éloignés de pluſieurs générations; car Noé, ni les enfans de Noé, ni leurs deſcendans immédiats ne s'écartèrent point du culte du vrai Dieu, & ce ne fut que pluſieurs générations après que la corruption commença de s'introduire.

Les autres Dieux des Phéniciens, nommés par Sanchoniaton, ſont les deſcendans de cet *Elioun,* & les auteurs de la nation Phénicienne. D'*Elioun* & de *Bérouth* ſa femme naquirent Ἐπίγειος ou Αὐτόχθων, c'eſt-à-dire *le Terreſtre* ou *celui qui eſt né dans le pays,* & Γῆ ou *la Terre.* Les noms Grecs, qui ſont de Philon de Byblos, ne ſont que la traduction des noms phéniciens, que ce traducteur ne nous a point conſervés; & ces noms étoient ceux que ces mortels avoient portés pendant leur vie. Le premier, Ἐπίγειος, ſignifiant *celui qui eſt de la terre* ou *le terreſtre,* me paroît très-propre, comme je l'ai déjà obſervé, à déſigner Noé, que l'Écriture a appelé אִישׁ הָאֲדָמָה, *Iſch haadamah,* ce qui, rendu mot à mot, exprime *un homme de la terre,* ou *occupé du travail de la terre,* tel que l'étoit ce Patriarche; & la généalogie tracée par l'auteur Phénicien ne permet point de chercher ſous ce nom un autre homme que le reſtaurateur du genre humain.

Ap. Euſ. præp. Ev. l. 1, 10.

L'Écriture nous le repréſente comme un homme juſte; mais le portrait que les Phéniciens faiſoient de lui n'étoit ni honorable, ni avantageux; ce qui ne les a point empêchés de le mettre au nombre de leurs Dieux, parce que la ſeule qualité d'avoir été le père & l'auteur d'une nation célèbre étoit, chez les anciens païens, un titre ſuffiſant pour mériter les honneurs divins. Les Phéniciens le repréſentoient comme un époux malheureux, à qui la jalouſie de ſa femme cauſa divers chagrins qui l'obligèrent de s'éloigner d'elle. Cette ſéparation cependant ne l'empêchoit point d'aller

Ibid.

quelquefois lui rendre visite, ni même de s'approcher d'elle; mais il faisoit, dit-on, périr les enfans qu'elle lui donnoit. *Gé* ou *Gué*, c'étoit le nom de cette femme, se croyant méprisée, engagea plusieurs personnes dans sa querelle, & sur-tout Cronos son propre fils, qui, sous prétexte de venger sa mère, s'opposa souvent à son père, lui déclara la guerre, lui enleva son royaume & régna en sa place. *Ouranus*, car c'est ainsi qu'Ε'πίγειος fut appelé dans la suite, fit différentes tentatives pour reprendre l'autorité que son fils avoit usurpée sur lui; mais tous ses efforts furent inutiles : Cronos s'étant mis en embuscade dans un vallon, entre des fontaines & des rivières, le fit eunuque. Ouranos mourut de cette opération, car ce fut-là, dit l'auteur Phénicien, qu'ayant perdu tout son sang & rendu l'esprit, il fut consacré, ἀφιερώθη, c'est-à-dire apothéosé. Cette prétendue castration d'Ouranus, par Cronos son fils, ne peut être qu'une allégorie, dont l'ignorance où nous sommes de l'histoire de Noé, depuis sa sortie de l'arche, ne nous permet point de développer le sens. Bochart a cru qu'elle ne devoit son origine qu'à une mauvaise interprétation de ce que Moyse a dit de Cham dans la Genèse, qu'ayant vu la nudité de son père, il en donna avis à ses frères. Le terme וַיַּגֵּד, *vaiagged, & nuntiavit*, venant du verbe נָגַד, *nagad, indicavit, notum fecit, annuntiavit,* employé par Moyse, lû sans points, a pu être prononcé וַיָּגַד, *vaiagad, & exsecuit*, qui viendroit de גָּדַד, *gadad, secuit, incidit, exscidit.* Quelque vraisemblable que paroisse cette origine, je penserois que cette fable ne seroit qu'une allégorie dans le goût oriental, & qui exprimeroit le retranchement d'une partie du domaine de Noé, & la soustraction violente de Cham à son autorité, pour se faire un royaume indépendant. Les autres circonstances n'auront été ajoutées que pour justifier en quelque manière l'usurpation de l'auteur de la nation Phénicienne.

Gen. IX, 22.

Sanchoniaton nous apprend qu'Ε'πίγειος fut dans la suite appelé *Ouranos*, & son traducteur ajoute que c'est à cause de l'air majestueux & de la beauté de ce Prince, que le ciel a été nommé par les Grecs Ο'υρανος. Il suivroit, de cette remarque de Philon de Byblos, que l'on auroit donné au ciel le nom de ce Prince. Les Atlantes, habitans d'une des côtes maritimes de l'Afrique, & qui étoient

Ap. Eus. præp. Ev. l, 10.

vraiſemblablement une colonie Phénicienne à laquelle Atlas, l'un des fils d'Ouranos, avoit donné ſon nom, diſoient qu'Ouranos avoit été leur premier Roi; & ils ajoutoient que le croyant d'une nature plus qu'humaine, ils lui avoient décerné les honneurs divins; qu'ils avoient donné ſon nom à la partie ſupérieure du ciel, & l'avoient appelé *le Roi éternel de toutes choſes.* On a quelquefois, en effet, appelé un aſtre ou un élément du nom de celui dont la mémoire a été conſacrée dans cet aſtre ou dans cet élément; mais le contraire eſt arrivé dans cette occaſion : c'eſt le nom de l'élément qui a été donné à ce Prince depuis ſa mort. Sanchoniaton ne permet point d'en douter; ce n'eſt, dit-il, que dans les temps poſtérieurs qu'il a été appelé *Ouranos*, ὃν ὕστερον ἐκάλεσαν Οὐρανόν; & ce nom n'eſt point originaire de la Grèce, comme Philon de Byblos ſemble l'inſinuer; c'eſt un terme phénicien, auquel les Grecs n'ont fait qu'ajouter la terminaiſon ordinaire dans leur langue. אור, *our*, en hébreu ſignifie *la lumière*, & אורא, *ouro*, en ſyriaque *l'air*, c'eſt-à-dire *le ciel* ou cet *eſpace immenſe qui eſt au-deſſus de nous.* Les Grecs, chez leſquels les Phéniciens avoient auſſi porté leur religion, diſoient qu'Ouranos avoit été le premier Roi du monde entier. Pour des peuples tels que les Grecs, qui ne connoiſſoient rien au-delà du déluge, Noé devoit avoir été le premier Prince.

Diodor. III, p. 133.

Apollod. I, 1.

Ἐπίγειος ou Οὐρανὸς ayant été mis au nombre des Dieux par ſes deſcendans, ſa femme participa au même honneur, &, ſuivant l'uſage pratiqué par-tout, en lui décernant un culte on changea ſon nom. Comme ſon mari portoit celui du ciel ou de l'air, dans lequel il avoit été conſacré, on lui donna celui d'un autre élément, on l'appela Γῆ ou *la Terre.* C'eſt de ſa beauté, dit le traducteur de Sanchoniaton, que la Terre a été appelée Γῆ par les Grecs. La théologie des Atlantes réforme cette erreur de Philon de Byblos; cette femme pendant ſa vie ne porta point le nom de Γῆ ou de *la Terre;* ce ne fut donc point ſon nom qui fut tranſporté à la Terre, mais au contraire ce fut le nom de Γῆ qui fut donné à la femme d'Ouranos après ſa mort & lors de ſon apothéoſe. Son nom mortel étoit *Titæa* ou *Thitée.* Comme elle étoit fort prudente, diſoient les Atlantes, & qu'elle ſurpaſſoit en

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Diodor. III, p. 133.

toute ſorte de vertus les autres femmes, elle fut miſe au rang des divinités par ceux qu'elle avoit comblés de biens pendant ſa vie. Le nom de *Tithæa*, que cette femme porta pendant ſa vie mortelle, prouve que la religion des Atlantes venoit originairement de Phénicie, car ce nom eſt phénicien; il vient de טיט, *thith*, qui ſignifie *limus, lutum; une terre bourbeuſe & limonneuſe.* L'humidité étant le principe de la corruption, ce nom ne convenoit plus à une immortelle, que l'on vouloit regarder comme la ſouche & la mère du genre humain, & qui l'étoit en effet; on le changea donc lorſqu'on voulut conſacrer ſa mémoire, & on l'appela du nom que l'on avoit coutume de donner à l'élément de la terre, comme on avoit communiqué celui de l'air à ſon mari; mais Philon de Byblos ne nous a point conſervé le terme phénicien auquel il a ſubſtitué celui de Γῆ.

Je ne ſuis point ſurpris de retrouver dans Héſiode le fond & la ſubſtance des récits de Sanchoniaton, ſur ces deux prétendues divinités & ſur leurs deſcendans; les Grecs ne furent point les premiers auteurs de leur religion & de leur culte, ils les avoient reçus, on en convient, des Égyptiens & des Phéniciens, dont les principes différoient peu. Héſiode ne doit donc point être regardé comme l'inventeur de ſa Théogonie, elle n'eſt point le fruit de ſon imagination; ce poëte n'a fait que recueillir & mettre en vers, dans cet ouvrage, ce que l'on croyoit dans ſon pays, & ce que ſes ancêtres avoient appris de ceux par qui ils avoient été inſtruits, c'eſt-à-dire ce que les Bœotiens ſes compatriotes, tenoient des Phéniciens, qui s'étoient établis chez eux ſous la conduite de Cadmus. S'il ſe trouve des différences entre l'auteur Phénicien & lui, on doit les attribuer à l'éloignement des temps, qui avoit fait confondre l'hiſtoire de ces mortels déifiés avec les qualités des aſtres & des élémens dans leſquels leur mémoire avoit été conſacrée: cette confuſion, qu'il eſt aujourd'hui preſque impoſſible de démêler, a répandu d'épaiſſes ténèbres ſur des objets que dans les commencemens il devoit être facile de diſcerner & de comprendre.

Cet homme & cette femme, mis au nombre des Dieux, ſont en même temps la ſouche de la nation Phénicienne, & les auteurs des autres divinités de ce peuple. *Ouranos* eut, de pluſieurs femmes,

Ap. Euſ. præp. Ev. l, 10.

une race nombreuſe, mais les plus conſidérables de ces enfans furent ceux qui lui naquirent de Γῆ ou de *la Terre* ſa femme, au nombre de quatre, *Ilus*, appelé auſſi *Cronos*, *Betylus*, *Dagon* & *Atlas*. Le plus célèbre de ces quatre fut Cronos. La généalogie donnée par Sanchoniaton, comparée avec celle que Moyſe nous a laiſſée, conduit à prendre Ilus ou Cronos pour Cham, fils de Noé. Les Phéniciens diſoient de lui, qu'étant parvenu à l'âge viril il avoit épouſé la querelle de ſa mère contre ſon propre père, & que ſous le prétexte de la venger des dédains d'Ouranos, il s'étoit révolté contre lui; qu'il lui avoit fait la guerre, & qu'il avoit remporté ſur lui des avantages tels qu'il l'avoit enfin obligé d'abandonner ſes États, & qu'il avoit régné en ſa place. Ils le repréſentoient cruel, non-ſeulement envers ſon père, qu'il avoit rendu eunuque, mais encore envers ſa famille & contre ſes propres enfans. Ayant, diſoient-ils, conçu quelques ſoupçons contre Atlas ſon propre frère, il le fit jeter dans une foſſe où il fut enterré vif; il coupa la tête à ſa propre fille, &, ſur quelques ſoupçons contre un de ſes fils nommé *Sadid*, il le frappa lui-même de ſon ſabre & lui ôta la vie. Ces actions inhumaines n'étoient peut-être de ſa part que des actes religieux, dans le ſyſtème de la théologie Phénicienne, qui autoriſoit, pour fléchir la colère de Dieu, à lui ſacrifier ce que l'on avoit de plus cher; car dans un autre endroit Sanchoniaton dit que la famine & la peſte s'étant fait ſentir, Cronos offrit ſon fils à Ouranos ſon père; & Porphyre, qui avoit lû la traduction de l'auteur Phénicien & peut-être ſon hiſtoire originale, après avoir dit que c'étoit anciennement la coutume, dans les calamités publiques, d'offrir ce que l'on avoit de plus cher, même ſes propres enfans, ajoute que ce fut pour cela que Cronos ſacrifia un fils unique, qu'il avoit eu de la nymphe *Anobret*, pour appaiſer les Dieux vengeurs & pour détourner les fléaux dont il étoit menacé. Par un motif ſemblable, il ſe circoncit lui-même & il obligea tous ceux qui étoient avec lui de ſuivre ſon exemple. Les Grecs, qui ont adopté le Cronos Phénicien, diſent qu'il dévoroit ſes enfans qui lui naiſſoient de Rhéa ſa femme; mais Lactance, qui juge que ce langage étoit allégorique, prétend qu'il ſignifioit que ce Prince mettoit ou faiſoit mettre dans le tombeau ſes enfans qui

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Ibid.

Ibid.

Lactant. I, 15.

mouroient peu de temps après leur naiſſance; ce qui eſt aſſez conforme à la manière de s'exprimer des Anciens, qui donnoient ſouvent aux ſépulcres les noms de *bouche* & de *ventre;* comme ils appeloient auſſi quelquefois la bouche de l'homme & des animaux *un tombeau.* On attribuoit à Cronos l'invention des cimeterres & des piques, & la première fondation de la ville de Byblos en Phénicie: ce fut-là qu'il fixa ſa demeure, & il y ſéjournoit encore quand Iſis, après la mort de ſon mari & la perte de ſon fils, vint implorer ſon ſecours.

Artemid. I, 82.

Pſalm. V.

Apollod. II, n.° 3.

Cronos, après ſa mort, fut regardé comme un Dieu, & l'on ſuppoſa que ſon ame avoit été tranſportée dans la planète la plus éloignée de nous, que nous appelons *Saturne. Cronos* eſt le nom que les Grecs ont donné à ce Prince déifié, & à la planète dans laquelle il fut conſacré; mais ce nom n'eſt grec que par ſa terminaiſon, il eſt originairement de Phénicie, & ſignifie *un Roi;* il vient de קרן, *keren,* qui dans ſon acception propre déſigne une corne, & dans le langage métaphorique, ſi commun dans l'Orient, la force, la puiſſance, l'autorité royale, celui qui en eſt revêtu & l'État ſur lequel il l'exerce. Le prophète Daniel déſigne, par le terme de *cornes,* les empires & les monarchies qui ſont l'objet de ſes prédictions; long-temps avant lui Anne, mère de Samuel, voulant exprimer la puiſſance ſouveraine dont ſon fils jouiroit un jour dans ſa nation, dit que Dieu lui donnera l'empire & qu'il relèvera *ſa corne.* Cette métaphore a même paſſé chez les Latins, qui l'ont employée pour exprimer la force, la confiance & la hardieſſe: c'eſt dans ce ſens qu'Horace, dans une ode adreſſée à ſa bouteille, lui dit qu'elle donne *des cornes* au pauvre. Les Phéniciens, & tous ceux qui ont été inſtruits dans leur religion, ont toujours rendu leurs hommages à Cronos; les Carthaginois avoient même pour ce Dieu un ſi grand reſpect qu'ils n'oſoient prononcer ſon nom; ils ſubſtituoient à ce nom celui de *l'ancien* ou *du vieillard,* de ſorte qu'un bourg qui lui étoit conſacré étoit plus ſouvent appelé chez eux *le bourg du vieillard,* que *le bourg de Cronos* ou *Saturne.*

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Dan. VII, 8.

Reg. II, 10.

Horat. od. III, v. 21.

S. Aug. de conſ. Evang. I, 23.

Ce Prince, après ſon apothéoſe, fut, ſuivant l'uſage, décoré de pluſieurs noms. Les Ammonites, deſcendans de Loth, neveu d'Abraham,

d'Abraham, qui étoient voisins des Phéniciens, & qui adoptèrent leur culte en partie, l'appelèrent *Moloch* & *Milcom*: ce même nom paroît lui avoir été aussi donné par ses propres sujets; car il se retrouve dans celui de *Malcander* que portoit, selon l'histoire d'Égypte, le roi de Byblos, mari d'Astarté, auquel Isis vint demander du secours; & les Carthaginois, Phéniciens d'origine, l'appeloient *Hamilca*. Ces noms qui n'exprimoient que l'autorité souveraine dont il avoit été revêtu pendant sa vie, furent communiqués à la planète dans laquelle on croyoit qu'il faisoit son séjour depuis sa mort. L'image ou la figure de Moloch étoit jointe à cette planète dans le culte qu'on lui rendoit. Amos reproche aux Israëlites, d'avoir porté dans le désert le tabernacle de leur dieu Moloch, les images de leurs idoles & l'étoile de leur Dieu; dans le texte hébreu, dans la version syriaque & dans la paraphrase chaldaïque, cette étoile, ou plutôt cette planète, est nommée כיון, *Kioun*, ou כיואן, *Kiouan*; mais les Septante, S.t Étienne dans les Actes & la version arabe qui a été faite sur celle des Septante, l'ont appelée Ῥαιφάν, Ῥεμφᾶν ou Ῥομφᾶν; car ce nom se lit ainsi diversement écrit dans les différens exemplaires. On convient assez que ces différens noms désignent la planète de Saturne, mais il n'est pas si facile de deviner pourquoi on lui a donné ces différens noms. כיון, *kioun*, ou כיואן, *kiouan*, selon quelques-uns, signifie *ce qui est obscur*, & vient de la racine כָּהָה, *kahah*, *obscurus, caliginosus fuit;* ce nom pourroit en effet convenir à la planète de Saturne, qui étant plus éloignée de nous, s'aperçoit plus difficilement: d'autres lui donnent pour étymologie le verbe כון, *koun*, *perfecit, firmavit, obfirmavit*, & prétendent que cette planète a été ainsi nommée, parce que, suivant les idées astrologiques, qui ont eu cours de si bonne heure dans le monde, elle procuroit une forte & robuste constitution à ceux qui étoient nés sous son aspect.

Athenag. Legat. n.° 14.

Amos, V, 26.

Act. VII, 43.

Quant au nom Ῥαιφάν, Ῥεμφᾶν ou Ῥομφᾶν, il y en a qui ont cru qu'il n'étoit qu'une corruption de *kiouan* ou *keouan;* le כ, *kaph*, qui est la première lettre du mot hébreu, ayant, ont-ils dit, le trait inférieur effacé dans l'exemplaire que les Septante avoient sous les yeux, a été pris par ces interprètes pour

un ר, *reſch*, & au lieu de *keouan*, ils ont lu *rephan* ou *raiphan*; mais il auroit auſſi fallu qu'ils euſſent pris le ו, *vau*, pour un פ, *phe*, ce qui n'eſt point probable, ſur-tout dans un même mot: ces critiques n'ont point fait attention que *raiphan* ou *remphan* étoit un terme uſité dans l'ancienne langue commune à l'Égypte & à la Phénicie. Un ancien roi d'Égypte porta, ſelon Diodore de Sicile, le nom de *Remphis*, c'eſt le *Rampſinite* d'Hérodote; & l'on ſait qu'en Égypte, comme dans l'Aſſyrie & dans les autres parties de l'Orient, l'uſage ancien étoit de donner à leurs Princes les noms des Dieux adorés dans la nation; ce roi d'Égypte a donc pu être ainſi nommé à cauſe de la planète dont on ſuppoſoit qu'il étoit l'ami & le protégé. Ce nom n'auroit-il point été donné à cette planète par la même raiſon qui l'auroit fait appeler *Kioun!* car רפא, *rapha*, qui peut être ſa racine, ſignifie auſſi *donner une ſanté forte & vigoureuſe.*

Diod. l. I, p. 39.

Si l'on en croit S.t Jérôme, Cronos fut auſſi adoré par les Moabites, qui l'appelèrent *Chamos* ou *Chémos;* mais ce nom paroît convenir au ſoleil plutôt qu'à toute autre planète; venant de כמש, *kamaſch*, *ſe hâter*, *aller vîte*, il eſt plus propre à exprimer la vîteſſe & la rapidité du ſoleil dans ſa courſe; mais il eſt ſouvent arrivé aux Anciens, de placer les ames des mêmes Héros, après leur mort, dans différentes planètes ou étoiles. Enfin on communiqua à Cronos déifié tous les noms qui dans leur première inſtitution avoient ſervi à exprimer la Divinité ſuprême. Il fut nommé *Ilus*, dit Sanchoniaton, c'eſt-à-dire *le Dieu ſuprême*, *élevé au-deſſus de tout;* car c'eſt l'idée que préſente le mot אל, *el*, dont celui d'Ἶλος, employé par Philon de Byblos, ne diffère que par la terminaiſon grecque. On lui donna auſſi celui de בעל, *Baal*, *Maître & Seigneur*, que les anciens Hébreux avoient donné à Dieu, mais que le Seigneur avoit rejeté depuis qu'il avoit été donné aux idoles du Paganiſme. On trouve dans l'Écriture pluſieurs *Baals;* il y eſt parlé de *Baalphégor*, de *Baalmeon*, de *Báalhatzor* & de pluſieurs autres; mais ces noms ajoutés ne déſignent point des divinités différentes, ils n'indiquent que les divers lieux où la même divinité étoit adorée, & quelquefois la forme du culte qui lui étoit rendu. Cronos portoit ce nom de

Hier. com. V, in Eſai. c. 5.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Oſeo, II, 16.

Baal, non-seulement en Phénicie, mais dans toute la Syrie, & même en Assyrie; mais ce dernier nom ne lui étoit point tellement particulier qu'il ne fût quelquefois attribué au soleil, auquel on communiqua souvent tous les autres noms des différentes divinités.

Eupol. ap. Euf. præp. Ev. l. IX, 17.

Cronos fut représenté, selon Sanchoniaton, par une figure symbolique de l'invention de Taaut. On lui donna pour signe de sa royauté, quatre yeux, deux par-devant & deux par-derrière; on supposa que deux de ces yeux se fermoient & demeuroient en repos, pendant que les deux autres veilloient; on lui mit sur les épaules quatre ailes, dont deux étoient éployées comme s'il voloit, & les deux autres abaissées; il avoit de plus deux ailes sur la tête. Le dessin de ce symbole étoit de faire entendre par les yeux, que Cronos couché veilloit, & que veillant il se reposoit; les ailes attachées à ses épaules signifioient qu'en se reposant il ne cessoit point d'être en mouvement, & que dans ce mouvement même il étoit en repos; enfin des deux ailes placées au sommet de sa tête, l'une marquoit son génie supérieur dans l'art du gouvernement, & l'autre la délicatesse de ses sensations. Ce symbole conforme au génie oriental, & que l'on voit en partie dans la prophétie de Balaam & dans le Cantique des cantiques, ne se trouvoit peut-être que dans les mémoires de Taaut ou des Cabires; car il ne reste aucun vestige de figure ou de statue de Cronos faite selon ce dessin. Dans les premiers temps, il ne fut représenté, comme les autres Dieux, que par des colonnes de bois ou de pierre; dans la suite, on donna à sa représentation la figure d'un homme; telle étoit apparemment la figure du Moloch des Ammonites; la pesanteur de sa couronne, que David enleva & qu'il fit suspendre sur son trône à Jérusalem, prouve que cette figure étoit colossale, puisque cette couronne, qui étoit chargée de différentes pierres précieuses, pesoit de plus un kikar *(a)* ou un talent d'or. Le Cronos des Carthaginois étoit représenté sous une figure humaine dont les mains étoient étendues & inclinées en bas.

Ibid. I, 10.

Num. XXIV. 4. Cant. Cant. v. 2.

II. Reg. XII, 30.

Les Phéniciens portèrent par-tout le culte de Cronos. Les

(a) Eisenchmid évalue le kikar ou talent 87 livres 3 onces 6 gros 48 grains du poids de Paris.

Solymes, originaires de Phénicie, & qui demeuroient dans le voisinage des Lyciens, l'honoroient d'une manière particulière; mais la perte qu'ils firent de trois de leurs Chefs, & qu'ils lui attribuèrent, leur fit négliger son culte dans la suite. Les Carthaginois, qui avoient la même origine que les Solymes, furent plus constans dans son culte; les personnes les plus distinguées dans leur république, pour marque de leur dévouement, portoient son nom. Dans *Hannibal, Asdrubal, Maherbal* & autres, on trouve *Baal* ou *Bal*, qui est une des dénominations de Cronos; *Hamilcar, Himilco, Himilcé*, présentent celle de *Milchom* ou *Moloch*. La ruine de leur empire ne les détacha point de son culte; les Romains devenus maîtres de Carthage, furent obligés de leur défendre, sous les peines les plus sévères, les sacrifices inhumains qu'ils étoient dans l'usage d'offrir à ce Dieu prétendu.

Plut. de defectu orac. p. 749.

La femme de Cronos étoit Astarté sa sœur, selon Sanchoniaton. Ouranos, qui ne pouvant résister aux forces de Cronos son fils, avoit été contraint de prendre la fuite, avoit envoyé Astarté avec Rhéa & Dioné ses deux sœurs auprès de ce fils rébelle, comptant qu'elles le feroient périr; mais Cronos sut les gagner, & les ayant engagées dans ses intérêts, il les retint auprès de lui, & il en fit ses femmes. Astarté eut le premier rang, & c'est vraisemblablement ce qui lui a fait donner le titre de *Grande* par Sanchoniaton. Cronos l'associa effectivement au trône, & elle régna, dit l'auteur Phénicien, de son consentement & par ses conseils: elle demeuroit à Byblos avec son mari, quand Isis vint y chercher du secours. Pour marque de sa royauté, elle mit sur sa tête celle d'un taureau: ce symbole la fait confondre avec Europe, fille d'Agénor, enlevée, disoit-on, par un taureau, c'est-à-dire par Taurus, Capitaine d'un vaisseau Crétois, ou emmenée dans un vaisseau qui avoit à sa proue la figure d'une tête de taureau; mais il y avoit eu en Phénicie une Princesse nommée *Astarté*, plus ancienne qu'Europe; c'est ce que pensoient, au temps de Lucien, ceux des Syriens qui ne vouloient point que l'Astarté adorée dans le temple d'Hiérapolis, fût la fille d'Agénor: cette Astarté plus ancienne, choisit pour attribut particulier la tête d'un taureau, parce que chez les Anciens, cet

Ap. Eus. præp. Ev. I, 10.

Luc. de Dea Syr. p. 1058.

Ibid.

animal, à cauſe de ſa force, étoit le ſymbole de la puiſſance & de la royauté; c'eſt pourquoi dans la langue hébraïque, qui différoit peu de celle des Phéniciens, le terme אלוף, *aloph*, ou אלוף, *aluph*, qui ſignifie *un taureau*, exprime auſſi *un Prince, un Chef, un Conducteur.* Aſtarté fut placée après ſa mort, dans la planète de Vénus, c'eſt-à-dire que l'on ſe perſuada que ſon ame étoit entrée dans cette planète, comme on croyoit que celle de ſon mari avoit été tranſportée dans celle de Saturne. On la confondit dans la ſuite avec la Lune, de même que Cronos, après ſon apothéoſe, fut ſouvent confondu avec le Soleil, ce qui fait qu'on la trouve déſignée dans Jérémie par le nom de מלכת השמים, *Melcheth haſchamaim, la Reine des cieux.*

Jerem. VII, 18.

Son nom en hébreu étoit עשתורת, *Aſchthoreth*, & en ſyriaque עשתרתא, *Aſchtharta:* ce nom qui ſignifie *un troupeau*, principalement *de brebis*, lui fut donné, ſoit parce qu'elle préſidoit aux troupeaux, auxquels on s'imaginoit qu'elle donnoit la fécondité, ou parce que les victimes qu'on lui offroit le plus communément, étoient des brebis. Son culte étoit principalement établi à Sidon, car l'Écriture l'appelle ſouvent *la Déeſſe des Sidoniens;* elle étoit auſſi honorée dans pluſieurs villes de la Paleſtine, qui portoient ſon nom, comme *Aſtharoth-Carnaïm* & *Aſtharoth-Edraï.* Son culte fut auſſi établi chez les Philiſtins, comme le prouve l'hiſtoire de la mort de Saül, premier roi des Iſraëlites, qui porte que ces peuples ſuſpendirent les armes de ce Prince dans le temple d'Aſtharoth, comme un monument de leur victoire. Cette prétendue Déeſſe, qu'Hérodote appelle Οὐρανία ou *Vénus céleſte*, avoit dans la ville d'Aſcalon, capitale d'une des Satrapies des Philiſtins, un temple célèbre, que cet hiſtorien dit avoir été le plus ancien de ceux qui avoient été élevés en ſon honneur: ce qui peut être vrai, ſi on l'entend des édifices ſtables & fixes en un lieu; car les Phéniciens, de qui les Philiſtins tenoient le culte de cette Déeſſe, lui avoient érigé des temples auparavant; mais ces temples étoient des chapelles que l'on tranſportoit d'un lieu dans un autre, ſur des chariots tirés par des bœufs, ſemblables à celui ſur lequel les Philiſtins renvoyèrent l'Arche d'Iſraël.

III. Reg. XI, 5.

I. Reg. XXXI, 10.

Herodot. I, p. 49.

Dercéto ou Atergatis, adorée à Ascalon, étoit-elle la même divinité qu'Astarté? Différens témoignages d'auteurs anciens porteroient à le croire. L'auteur du second livre des Machabées, parlant de la ville d'Asteroth-Carnaïm, qui adoroit Astarté dont elle portoit le nom, dit que dans cette ville étoit le temple d'Atergata. Artémidore semble aussi regarder Dercéto & Astarté comme une même divinité, en attribuant aux adorateurs de la dernière, ce qui convenoit à ceux qui rendoient leurs hommages à la première. Les peuples de Syrie, dit-il, mangent du poisson, à l'exception de ceux qui adorent Astarté. Strabon enfin croit que l'on a fait le nom *Athara*, qui est le même qu'*Astarté*, de celui d'*Atergata*, & qu'*Athara* est la même que celle qui a été nommée *Dercéto* par Ctésias; & dans un autre endroit, il remarque que la Déesse de Syrie, qui étoit certainement *Astarté* adorée à Hiérapolis, étoit la même qu'*Atergatis*. Si elle étoit effectivement la même, sa représentation ne l'étoit point. La statue de la première, à Hiérapolis, représentoit, selon Lucien, une femme dans toutes ses parties, au lieu que, selon Diodore de Sicile, Dercéto avoit le visage d'une femme & tout le corps d'un poisson; mais, selon Lucien, qui avoit vu plusieurs de ses statues en Phénicie, la tête & le haut du corps étoient d'une femme, & le reste, depuis la ceinture jusqu'en bas, étoit d'un poisson. Elle étoit ainsi représentée à cause de la fable, suivant laquelle on disoit qu'elle s'étoit précipitée dans un lac voisin d'Ascalon, où elle avoit été métarmophosée en poisson, ce qui lui avoit fait donner les deux noms qu'elle portoit, de *Dercéto*, & d'*Atergatis* ou *Adergatis*. *Dercéto* exprimoit sa chute ou l'action par laquelle elle s'étoit, disoit-on, précipitée dans le lac, & venoit du verbe דרג, *darag*, qui dans l'ancienne langue signifioit *tomber* ou *se précipiter*. Le second nom, composé de deux mots de la même langue, אדיר, *addir*, & דג, *dag*, *le grand* ou *magnifique poisson*, indiquoit sa métamorphose; mais cette prétendue métamorphose n'étoit qu'une allégorie, qui exprimoit le pouvoir & l'influence qu'on lui donnoit sur les eaux, depuis son apothéose, qui avoit fixé son séjour dans la Lune. Si Dercéto n'est point la même qu'Astarté, l'apothéose dans la même planète les aura fait confondre l'une avec l'autre; car les Phéniciens plaçoient

Machab. XII, 26.

Artemid. Oneirocrit. I, 9.

Strab. XVI, p. 540.

Idem, ibidem, p. 515.

Luc. de Dea Syr. p. 1061.

Diod. r. II, p. 65.

Luc. de Dea Syr. p. 1061.

quelquefois leur Aſtarté dans la Lune. Lucien qui nous parle de la ſtatue d'Aſtarté qu'il avoit vue dans le temple d'Hiérapolis, remarque cependant que les Syriens n'avoient point d'images ni de ſimulacres du Soleil ni de la Lune: cette obſervation qui paroît impliquer une contradiction, nous inſtruit de la nature du culte des Syriens & des Phéniciens, & de la différence qu'ils mettoient entre celui qu'ils rendoient aux Dieux naturels & immortels, & celui dont ils honoroient leurs Dieux mortels. Pour le culte qui ſe rapportoit immédiatement au Soleil ou à la Lune, ils ne ſe ſervoient point d'images ni de ſimulacres, parce que ces objets étant toujours préſens à leur vue, ils n'avoient beſoin de rien qui leur en rappelât le ſouvenir. Il n'en étoit point de même de leurs Dieux mortels; ces Dieux n'étant plus viſibles à leurs yeux, il leur falloit des ſtatues pour leur renouveler la mémoire de celui ou de celle qu'ils vouloient honorer dans telle ou telle planète; ainſi quoique, ſuivant leurs idées, Cronos fût uni au Soleil ou confondu avec lui, & qu'Aſtarté fût regardée comme la Lune, & qu'en les honorant ils cruſſent n'honorer que le Soleil & la Lune, ils en mettoient les ſtatues dans leurs temples, & ces ſtatues ſervoient à leur rappeler ceux dont ils avoient conſacré la mémoire dans ces planètes. Il ſemble que dans les commencemens, afin de faire connoître aux dévots quel aſtre étoit devenu le ſéjour du mortel qu'ils avoient déifié, ils joignoient à ſa ſtatue quelque image de cet aſtre. Le char que les Iſraëlites, ſuivant le témoignage d'Amos, traînèrent dans le déſert, réuniſſoit la ſtatue de Moloch ou Cronos, & la figure de l'étoile de Saturne.

Luc. de Dea Syr. p. 1071.

Le culte d'Aſtarté s'eſt répandu dans tout l'Orient. Il fut établi à Babylone, à Suze, à Ecbatane, chez les Perſes, dans la Bactriane & ailleurs. Les Phéniciens le portèrent par-tout avec leurs colonies, en Afrique, dans l'île de Chypre, dans la Laconie, en Sicile; mais cette prétendue Divinité fut repréſentée diverſement dans les différens lieux où ſon culte fut admis. Sur la monnoie des Sidoniens, c'étoit une femme aſſiſe ſur un taureau, ce qui l'a fait confondre avec Europe, fille d'Agénor. Dans le temple d'Hiérapolis, d'une main elle tenoit un ſceptre & de l'autre un

Clem. Alexand. admon. ad Gent. p. 43.

Luc. de Dea Syr. p. 1057.

Idem, ibidem, p. 1070.

fuſeau; ſa tête étoit environnée de rayons & ſurmontée d'une tour; elle avoit de plus le ceſte, ornement particulier à Uranie ou Vénus céleſte. En d'autres endroits, elle étoit portée ſur un lion, & faiſoit ainſi le tour du ciel. Dans l'île de Chypre & à Cythère, c'étoit la ſtatue d'une femme armée, qui tenoit une lance ou une pique à la main, & qui repréſentoit la Victoire. Sur le mont Liban, ſuivant Macrobe, ſa ſtatue avoit la tête voilée en partie & un air triſte; elle ſoutenoit ſa tête de la main gauche couverte d'un pan de ſa robe, & elle ſembloit verſer des larmes; mais ceux qui l'avoient ainſi repréſentée, avoient eu en vue la fable d'Adonis, dont la ſcène étoit ſur le Liban.

Apul. Met. V.
Heſychius, v. Ἐγχεῖος.
Pauſan. Lacon. p. 106.
Macr. Saturn. I, 21.

Cronos eut d'Aſtarté ſept filles, que Sanchoniaton appelle *Artémides* & *Titanides:* ces noms, quoique de différentes ſignifications, ſe confondoient dans l'ancienne mythologie; Diane y eſt nommée tantôt *Titanide* & d'autres fois *Artémide.* Le premier nom fut donné à ces filles, parce qu'elles deſcendoient de Tithée, femme d'Ouranus, & le ſecond à cauſe de la divination à laquelle on s'imagina qu'elles s'étoient appliquées, & des oracles que l'on ſuppoſa qu'elles avoient fondés. חַרְטֻמִּים, *hhartumim*, dans l'ancien langage phénicien, ſignifioit des *devins* & des *diſeurs de bonne aventure.* Sanchoniaton ne nous a point tranſmis les noms de ces filles; les poëtes Grecs les nomment *Téthys*, *Rhéa*, *Thémis*, *Mnémoſyne*, *Phœbé*, *Dioné* & *Théa;* ils les diſent filles d'Ouranus & de Gé. De ces ſept filles nommées par les Grecs, il n'y a que Rhéa & Dioné qui aient eu le père & la mère qu'ils leur aſſignent, & elles ne peuvent être du nombre des Titanides que les Phéniciens diſent être filles de Cronos & d'Aſtarté.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.
Nicand. Ther. v. 13.
Heſychius, Ἀφχια.
Apoll. I, c. I, n.° 3.

Outre ces filles, Aſtarté donna à Cronos deux enfans mâles, dont l'aîné eſt nommé dans la traduction de Philon de Byblos, Πόθος ou *Cupidon*, & le ſecond Ἔρως ou l'*Amour:* ce traducteur ne nous a point donné les noms phéniciens auxquels répondoient ceux qu'il leur a ſubſtitués. Quoique ces noms déſignent des qualités abſtraites ou des affections de l'ame, il ne s'enſuit pas qu'il ne s'agiſſe point ici de perſonnages réels. Les Anciens donnoient quelquefois de ces noms abſtraits à leurs enfans: celui du ſecond fils du premier homme en eſt un exemple; הֶבֶל, *Abel*, ſignifie

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

signifie la *vanité*. Ces enfans, tant mâles que femelles, étoient nés à Cronos dans la Chaldée, avant qu'il se fût séparé de son père pour se faire un royaume indépendant ; car l'auteur Phénicien parlant de trois autres de ses enfans, dit qu'il les eut dans la Pérée, c'est-à-dire dans le pays à l'orient du Jourdain : cette observation annonce que les premiers étoient nés ailleurs.

Les trois enfans nés dans la Pérée, furent Cronos qui porta le même nom que son père, Zéus autrement nommé Bélus, & Apollon. Le premier, comme nous l'apprenons d'Eupolème, est le même que Mitzraim, fondateur de la colonie Égyptienne, & frère de Canaan, l'auteur des Phéniciens; le second, nommé Ζεὺς en grec, & בעל, *Baal* ou *Bel*, en phénicien, depuis son apothéose, doit être, suivant le texte de Moyse, Chus, dont le fils Nembrod jeta les fondemens de la monarchie Assyrienne, & dont les autres enfans se répandirent dans l'Arabie; le troisième enfin est Phut, que l'Écriture fait aussi fils de Cham, dont le nom s'est conservé dans l'épithète Πυθιὸς donnée par les Grecs à Apollon, qui est le nom que Philon de Byblos a donné à ce troisième fils de Cronos. Lorsque les Phéniciens jugèrent à propos de déférer les honneurs divins à leurs ancètres & aux chefs de leur nation, ce qui n'arriva, comme je l'ai déjà remarqué, que long-temps après leur mort, ils comprirent dans leur culte ces enfans de Cronos, & en particulier celui auquel fut donné le nom d'*Apollon*, dont ils portèrent le culte dans leurs colonies. Les Carthaginois, qui descendoient d'eux, avoient une telle confiance dans ce prétendu Dieu, qu'ils lui élevèrent un temple dans la place publique de leur ville, & ils le comptèrent parmi leurs Dieux dans le traité qu'ils firent avec Philippe de Macédoine. Les Tyriens n'eurent pas en lui la même confiance ; car lorsqu'Alexandre assiégea leur ville, ils attachèrent la statue d'Apollon à l'autel d'Hercule, dans la crainte que le premier ne les abandonnât, & qu'il ne livrât leur ville à l'ennemi; mais cette défiance ne provenoit que de ce que la statue de ce Dieu étoit étrangère; elle leur avoit été envoyée par les Carthaginois, qui l'avoient trouvée à Géla en Sicile, lorsqu'ils s'étoient rendus maîtres de cette ville.

Ap. Eus. præp. Ev. l, 10.

Id. ibid. IX, 17.

Gen. X, 6.

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

La ſeconde femme de Cronos fut Rhéa, fille d'Ouranos : cette femme fut auſſi miſe au rang des Déeſſes après ſa mort, & ſon culte ſe répandit par-tout. Les épithètes de Μήτηρ, *Mère*, & Μαῖα, *Nourrice*, qui lui ont été données par les Grecs, lorſqu'ils eurent adopté ſon culte, prouvent que les honneurs qu'on lui décerna, furent unis à ceux que l'on rendoit à la Terre chargée de ſes fruits; c'eſt ce que ſemble annoncer auſſi le nom que le traducteur de Sanchoniaton lui donne, & qui n'eſt peut-être que le terme phénicien mis en caractères grecs; car *Rhéa* peut bien n'avoir point d'autre étymologie que le verbe רָעָה, *rhahah*, *ſociavit*, *congregavit*, *gregem paſtum egit*, *pavit*, *nutrivit*, ce qui convient à la terre, qui par les fruits qu'elle produit, nourrit les hommes & les animaux.

Id. ibid.

Id. ibid.

Cette femme donna à Cronos ſept enfans, dont le plus jeune, dit Sanchoniaton, fut mis au nombre des Dieux à ſa naiſſance même, ce qui ne ſignifie peut-être autre choſe, ſinon que ce fils mourut plutôt que les autres, & dans ſa jeuneſſe. Sanchoniaton ne nous donne point le nom de ce fils; mais plus bas il parle d'un autre fils de cette même femme, auquel les honneurs divins furent deférés après ſa mort; il ajoute que le nom donné par les Phéniciens à ce fils étoit *Mouth*, qui peut ſe rendre en grec par Θανατος ou Πλουτος, *la mort* ou *Pluton*. On ne peut douter que ce prétendu Dieu ne fût originaire de Phénicie, puiſqu'à Gadès & dans l'île de Samothrace, il avoit un culte qui y avoit été établi par des navigateurs Phéniciens. On voyoit ſon autel à Gadès, mais ſelon Philoſtrate il n'en avoit point ailleurs; cependant parmi les hymnes d'Orphée ou d'Onomacrite, on en trouve une qui eſt adreſſée à la Mort. Quant à Pluton, dit Diodore de Sicile, on prétend que c'eſt lui qui le premier a établi l'uſage d'enſévelir les corps, de les dépoſer dans un ſépulcre, & de rendre d'autres honneurs aux morts, dont on ne prenoit aucun ſoin; il a mérité par-là d'être appelé leur Dieu, & d'obtenir l'inſpection & la domination des enfers : mais les Grecs ayant reçu des Orientaux les cérémonies des funérailles, l'établiſſement de cet uſage doit être plutôt rapporté à un prince Phénicien qu'à l'Aidonée des Grecs, roi des Moloſſes.

Euſtat. in Dion. Perieg. v. 456.
Philoſtr. vit. Apollon. V, 1.
Orph. hym. 86.
Diod. V, p. 233.

Cronos eut une troisième femme, nommée Dioné, fille d'Ouranos comme les deux précédentes; Cronos lui donna en toute propriété la ville de Byblos qu'il avoit batie pour lui: cette femme après sa mort fut nommée *Baaltis*, c'est-à-dire *la Dame* ou *la Reine*, parce que l'on imagina que son ame avoit été reunie à la Lune, qui etoit reputée la Reine du ciel. Rhéa avoit eu deux filles, Persephoné ou Proserpine, & Athéna ou Minerve: la première mourut fille, & Cronos donna l'Attique à la seconde. Les Grecs nommèrent la première Περσεφόνη, mais Platon nous assure que son véritable nom étoit Φερρέφαττα; elle étoit connue sous ce nom chez les Cyzicéniens, qui appeloient sa fête Φερεφάττιων ἑορτη. Le nom grec Περσεφόνη ne lui avoit été donné, selon Platon, que parce que la signification de l'ancien étoit inconnue, & l'on n'avoit perdu cette signification que parce que le terme étoit phénicien. Φερρέφαττα étoit, comme tous les noms usités en Orient, significatif, & marquoit que celle à qui on l'avoit donné, avoit trouvé quelque moyen de faciliter la culture, & multiplier les productions de la terre; car ce nom exprime *un fruit abondant.* פְּרִי, *pheri* ou *peri*, en hébreu, & פֵּארָא, *phar* ou *par*, en syriaque, signifie *un fruit;* & פָּתָה, *phatah*, dans les mêmes langues, désigne *être étendu* ou *abondant:* cette dénomination convenoit à celle qui étoit fille d'une mère que l'on avoit appelée l'*Abondance*, & que l'on representoit avec une corne remplie de toutes sortes de fruits. L'origine du nom de *Dio* ou Δηω, donné à la mère, est דִּי, *dai* ou *di*, *abundantia.* Ces étymologies me paroissent d'autant plus certaines que les Grecs, qui ont admis ces deux divinités, ont donné à la mère & à la fille l'épithète de καρποφόροι, *frugiferæ,* qui n'est que la traduction de leurs noms Phéniciens.

Plat. in Cratyl. p. 55.
Plut. in Lucull. p. 505.
Pausan. Arcad. p. 281.

La sœur de Phéréphatta étoit nommée par les Grecs Α'θηνα. Ce nom fut formé par la transposition des lettres de celui qu'elle portoit en Égypte, comme en Phénicie, où on l'appeloit Νηιθ ou Νηιθα. M. Jablonski dérive ce nom d'un verbe cophte qu'il dit signifier *decerno, definio, ordino,* & il prétend que par *neit* il faut entendre *decernens, constituens, ordinans;* mais ce mot est autant phénicien qu'égyptien, puisqu'il avoit été donné à une des

Plut. in Tim. p. 474.

Pausan. Bœot. p. 288. portes de la ville de Thèbes, où étoit une colonie Phénicienne; & je croirois que dans la langue de ces derniers ce nom signifioit *celle qui habitoit un lieu agréable & délicieux:* נוה, *naouah* exprime *demeurer dans un lieu agréable*, & נוית, *neoth*, *une demeure agréable, un lieu délicieux.* Cette prétendue déesse portoit encore, en Phénicie, le nom d'*Onga* ou d'*Onca*, & les portes de la ville de Thèbes avoient reçu le nom d'*Oncées*, d'*Oncaïdes* & d'*Ogygies.* Tous ces noms, qui sont les mêmes & qui ne diffèrent que dans la prononciation, sont dérivés du phénicien אגה, *aggah, pugnare, prœliari*, & furent donnés à Athéna ou Minerve, parce qu'on la regarda comme la Déesse de la guerre, qui présidoit aux combats.

Hesych. Ὄγγα. Steph. Ὀγκαῖαι. Apollod. III, c. 6, n.° 6.

Les trois femmes de Cronos, Astarté, Rhéa & Dio ou Dioné, ont été appelées *déesses-mères;* elles furent représentées debout ou assises, tenant en leurs mains des cornes d'abondance, ou des fruits qu'elles portent quelquefois sur leurs genoux ou dans leurs robes retroussées. Les Phéniciens avoient établi leur culte dans l'île de Crète, & les Crétois l'avoient porté en Sicile, où ils leur avoient bâti un temple, dans la ville d'Engyum, long-temps avant la guerre de Troie. Les Grecs de l'Attique & les Phocéens, qui avoient admis le culte de ces prétendues déesses, les honorèrent sous ce même titre, & les appelèrent Γενετυλλίδες & Γενναΐδες.

Plut. in Marcel. p. 563.

Pausan. Attic. p. 2.

Le fils aîné de Cronos porta le même nom que son père & fut appelé *Cronos II;* c'est celui qui dans l'Écriture est connu sous le nom de *Misor* ou *Mitzraïm*, le fondateur de la colonie égyptienne, qui dans l'histoire de cette colonie porte le nom de *Ménès*, & qui dans la mythologie de ce pays est révéré sous le nom d'*Osiris.*

Thoth ou Athotes, selon les dynasties de Manéthon & d'Ératosthènes, fut son successeur dans la monarchie de l'Égypte. Sanchoniaton le fait fils de Misor, dit qu'il fut très-attaché à Cronos Ier, & qu'il devint son secrétaire & son principal conseiller. Par son éloquence, dit l'auteur Phénicien, il sut enchanter & charmer les troupes de Cronos, & les déterminer à faire la guerre à Ouranos, & ce fut lui qui engagea Cronos à faire faire des cimeterres & des piques. Il fut l'inventeur des premiers caractères, & on doit le regarder comme le père de l'histoire, par l'ordre qu'il

Ap. Eus. præp. Ev. I, 10.

Id. ibid.

donna aux Cabires de consigner sur des monumens durables tous les évènemens dont ils avoient été témoins; enfin il fit les portraits des autres Dieux, c'est-à-dire les figures symboliques ou hieroglyphyques qui les représentoient. Il demeura auprès de Cronos I.er pendant que Cronos II ou Mitzraïm régnoit en Égypte, & il ne passa en Égypte qu'après sa mort, lorsqu'Isis sa veuve étant venue à Byblos, en Phénicie, implorer le secours de son beau-père, il fut envoyé pour commander les troupes qui furent accordées à cette Princesse. Taaut remporta des avantages sur le parti de Typhon, c'est-à-dire, comme je l'ai marqué ailleurs, sur les Phéniciens ou rois Pasteurs; il affermit Isis sur le trône, gouverna l'Égypte sous ses ordres le reste de la vie de cette Princesse, & lui succéda après sa mort.

Ap. Euf. præp. Ev. l. 1, 10.

Id. ibid.

Les Phéniciens le nommèrent *Taaut;* les Égyptiens, sur lesquels il avoit régné, l'appelèrent *Thoor;* mais ceux d'Alexandrie lui ont donné depuis le nom de *Thoüth,* & il fut connu des Grecs sous celui d'*Hermès.* Ces noms, qui lui furent donnés tant en Phénicie qu'en Égypte, ont la même origine, puisque les langues de ces deux pays, les mêmes au fond, ne différoient que par quelques inflexions ou quelques règles particulières de grammaire. M. Jablonski prétend que *thot, thuoth, thuoti,* en langue cophte, signifie des colonnes; mais je ne pense point que ce soit-là la première acception de ce terme, qui ne signifie point des colonnes quelconques, mais seulement des colonnes inscrites. Ce Prince fit graver sur de la pierre, du bois ou de la brique, les choses dont il vouloit transmettre la connoissance à la postérité; ces choses, ainsi gravées, s'appeloient, dans la langue ancienne, *thoth:* ce mot, dans cette langue, signifie premièrement *des gravûres* ou *des choses sculptées & inscrites.* תָּוָה, *thaouah* signifie *signare, describere;* & תּוֹת, *thoth* ou תְּאוֹת, *thaoth,* qui est formé de ce verbe, exprime *res signata, inscripta, descripta.* Ce nom fut communiqué aux matières sur lesquelles étoient gravés ces caractères, & peut-être fut-il transporté dans la suite aux colonnes faites de la même matière & dans la même forme que celles qui servoient de monumens. Le nom d'*Hermès,* que les Grecs ont donné à Thoth, est aussi phénicien d'origine; ce nom, qui dans la langue grecque n'a point d'autre

Id. ibid.

signification connue que celle de *Mercure*, désigne en phénicien un homme *subtil, fin, adroit, délié*, dont l'étymologie est ערם, *aram, astutè, callidè sagaciter, prudenter egit.* Ce prétendu dieu aura été appelé de ce nom à cause de sa grande sagacité.

On lui donna aussi, en phénicien, le nom de *Sumès* ou *Asumès;* c'est du moins ainsi que les Africains & les Carthaginois l'appelèrent, parce qu'il avoit été le ministre & le conseiller de Cronos Ier, & parce qu'il étoit réputé le ministre & l'interprète des Dieux, du verbe שמש, *schamesch, ministravit.* La même raison l'avoit fait appeler Κάμιλλος par les anciens Grecs, *Casmilus* par les Latins, & *Cadmilus* par les Étrusques, c'est-à-dire ministre & serviteur de Dieu ou des Dieux, comme l'expliquent ceux qui ont employé ce terme, composé de deux mots phéniciens, le premier חדם, *hhadam* ou *chadam*, qui s'est conservé en arabe & qui signifie *ministravit;* & le second אל, *el, deus.* Les habitans d'Édesse, en Syrie, le nommoient encore *Monime*, selon Iamblique & Julien l'apostat, & ce nom, suivant Bochart, lui avoit été donné à cause de son éloquence & de la douceur de ses discours: נעם, *nahham*, signifie en effet *être doux & agréable;* & מנעם, *manhham, une chose douce, agréable & gracieuse.* Cette même divinité portoit encore divers autres noms en Égypte; outre celui de *Thoth*, elle avoit encore celui d'*Orus*, qui lui avoit été donné à cause de sa lumière & de la grande sagesse que l'on supposoit avoir été en lui. Ce nom venoit d'אור, *our, lumière.* La sagacité qui avoit été remarquée dans ce Prince lui avoit fait donner le chien pour symbole, & le nom du symbole ayant été transféré à l'objet qu'il représentoit, ce dieu fut appelé *Anubis*, le chien ou l'aboyeur, *latrator Anubis*, du mot נבח, *nabahh, latravit.* C'étoit peut-être la même divinité qui étoit adorée par les Havims, envoyés par Salmanasar dans le royaume d'Israël, sous le nom de נבחז, *nibhhaz*, qui peut avoir la même étymologie, & dont l'idole avoit, selon les Juifs, la figure d'un chien.

Ap. Eus. præp. Ev. I, 10.
Auct. Dioscor. IV.
Plut. in Num. p. 117.
Varr. de ling. Lat. VI, p. 72.
Serv. in Æn. II.
Lycophr. Cass. v. 162.
Julian. orat. in Sol.
IV. Reg. XVII, 31.

Cronos avoit un frère né d'Ouranos & de Gé, comme lui; ce frère ayant trouvé le blé & inventé la charrue, c'est-à-dire ayant facilité & perfectionné la manière de multiplier le blé & de le cultiver, mérita les honneurs divins, & lors de son apothéose

Ap. Eus. præp. Ev. I, 10.

il fut nommé *Ζεὺς Ἀρότριος*, *le Dieu laboureur;* mais ſon nom phénicien fut *Dagon,* qui lui fut donné à cauſe de la même invention, car dans la langue de ce pays דָּגָן, *dagan*, ſignifie *le froment:* quelques-uns cependant veulent que ſon nom vienne de דג, *dag, piſcis,* & qu'il fut repréſenté ſous la figure d'un poiſſon. Il avoit un culte particulier dans la ville d'Azot appartenante aux Philiſtins. La ſtatue qui le repréſentoit dans ſon temple avoit une figure humaine, du moins en partie, car il eſt dit que lorſque l'arche du Seigneur, priſe par les Philiſtins, eut été miſe à côté de lui, il fut renverſé, & que ſa tête & les deux mains furent trouvées ſur le ſeuil de la porte. Si ſa ſtatue avoit la figure d'un poiſſon, ce ne pouvoit donc être que par le bas du corps, & peut-être que de ſa queue, comme de celle de l'Oannès des Babyloniens, ſortoient des pieds.

1. Reg. V, 4.

Dagon avoit épouſé une concubine d'Ouranos, que Cronos avoit enlevée & qu'il lui avoit donnée; cette femme étoit enceinte lorſqu'elle fut priſe par Cronos, & elle accoucha dans la maiſon de Dagon du fils qu'elle portoit dans ſon ſein: à ſa naiſſance elle le nomma *Démarous.* Ce nom lui fut donné par ſa mère à cauſe de l'enlèvement inopiné qui avoit été fait de ſa perſonne par Cronos, ce que l'attachement qu'elle avoit eu pour Ouranos lui avoit fait regarder comme un ſouverain malheur; car ce nom ſignifie *un évènement malheureux, ſubit & imprévu:* דָּמַר, *damar,* dont la ſignification ſe retrouve dans l'arabe, qui nous a conſervé quantité de mots de la langue primitive, ſignifie *malum repente advenit; un mal qui ſurvient tout d'un coup & auquel on ne s'étoit point attendu.*

Ap. Euſ. præp. Ev. l. 1, c. 10.

Il n'eſt point dit que les honneurs divins aient été déférés à ce *Démarous,* mais ſon fils, devenu célèbre chez les Phéniciens, y a reçu les plus grands honneurs. Il fut appelé *Melcarthus,* & autrement *Héracles* & *Hercule:* ces noms ſont phéniciens, comme je l'ai fait voir dans un des Mémoires précédens. Cet Hercule devint une des divinités principales de la Phénicie; &, comme en Égypte on faiſoit honneur à Thoth de toutes les inventions & de toutes les découvertes, quoiqu'elles lui fuſſent poſtérieures, de même, les Phéniciens attribuèrent à ce premier Hercule toutes

Mém. de l'Acad.

les entreprifes périlleufes qui exigeoient du courage & de la force. Cet Hercule fut adoré non-feulement à Tyr, mais encore dans les îles, en Grèce, en Afrique, en Efpagne, dans les Gaules, & par-tout où les Phéniciens conduifirent des colonies. Le nom de *Macéris* ou *Macérides*, qu'il paroît avoir porté en Afrique & dans l'île de Sardaigne, fignifie *le terrible* en phénicien: מַחְרִיד, *mahharid* ou *macharid*, vient de חָרַד, *hharad* ou *charad*, *trepidavit, tremuit*, & dans la conjugaifon *hiphil*, *terruit, terrefecit*. Ce dieu redoutable préfidoit néanmoins à l'amour & à l'union conjugale, dans la Cappadoce & dans tout le territoire d'Ilium, fous le nom de *Diodan*, qui paroît venir du phénicien דוֹד, *dod*, l'amour. Les Gaulois le révéroient comme le Dieu de l'éloquence, & ils attribuoient à l'énergie de fes difcours les conquêtes dont les autres peuples faifoient honneur à la force de fes armes: parce qu'il leur étoit étranger, & qu'il étoit venu chez eux d'un pays éloigné qui leur étoit inconnu, ils l'avoient nommé *Ogmius*, dont on pourroit trouver la racine dans le mot arabe עֲגַם, *hhagam* ou *ogam*, *barbarus, peregrinus*, un étranger qui eft venu de loin.

Paufan. Phoc. p. 332.

Euf. Chron. I, p. 26.

Nonn. Dionyf. XL, v. 374 & 407.

Lucian. Herc. Gallic. p. 855.

Idem, ibidem, p. 854.

Une nation établie fur la côte de la mer, & dont toute la fplendeur & les richeffes étoient dûes à la navigation & au commerce, devoit avoir des Dieux marins; auffi les Phéniciens comptoient-ils parmi leurs divinités *Nérée*, père de *Pontus*, duquel étoit né *Pofeidon*. Ce *Pofeidon*, autrement nommé *Neptune*, eft vraifemblablement le Dieu de la mer honoré à Sidon, & nommé Ζεὺς Θαλάσσιος par Héfychius. Pontus fon père, dit Sanchoniaton, étant mort, fon corps fut dépofé à Béryte par les Cabires, qui confacrèrent fa mémoire. Ces différens noms, dont on chercheroit inutilement la fignification dans les langues grecque & latine, étoient originaires de Phénicie, & ont rapport à l'eau, à fon cours & à fon lit, auxquels préfidoient ces divinités : נַהֲרֵי, *naharei*, qui fignifie *des fleuves*, a fervi à former le nom de *Nereus*; *Pontus* vient de בֶּטֶן, *bethen*, qui dans l'arabe fignifie *un cours d'eau dans un grand lit*, & dont la fignification primordiale eft *venter, uterus*. *Pofeidon* & *Neptune* font formés de deux mots, qui l'un & l'autre fignifient *être étendu*: le premier vient de פָּשַׁט, *pafchath* ou *pafath*, *extendit fe, expanfus eft*; & le fecond de נִפְתַּח, *niphtah, dilatatus, extenfus*

Apud Eufeb. præp. Ev. I, X, p. 38.

Id. ibid. p. 39.

extensus est, de la racine פָּתַח, *phatah*, *dilatavit*. Ces prétendues divinités des eaux & de la mer n'étoient point, comme les précédentes, de la famille de Cronos; l'auteur Phénicien dit seulement que ces prétendus Dieux étoient ses contemporains : s'ils ont reellement existé, ils doivent être les descendans de Japhet, qui eurent pour leur partage les côtes de la mer & ses différentes îles.

Les *Cabires*, qui déposèrent le corps de Pontus à Béryte, reçurent aussi des honneurs divins après leur mort, &, chez les nations qui adoptèrent leur culte, ils furent appelés *Dioscures*, *Corybantes* & *Samothraces*. Les services qu'ils avoient rendus au genre humain leur méritèrent l'apothéose. Ils avoient, dit Sanchoniaton, trouvé les premiers l'art de construire un vaisseau, & leurs enfans avoient découvert l'usage des simples, la manière de guérir les morsures des animaux, & l'art des enchantemens ou les guérisons par des paroles. Quoiqu'ils ne fussent point du nombre des enfans de Cronos, & qu'ils descendissent de Sydek, qui paroît être Sem, Cronos leur donna la ville de Bérythe, où, de l'ordre de Taaut, à qui ils s'attachèrent comme des disciples à leur maître, ils gravèrent sur des monumens tout ce qui étoit venu à leur connoissance. Ces Cabires étoient au nombre de huit, mais il n'y a que le dernier dont le nom soit venu jusqu'à nous. Le traducteur de Sanchoniaton l'appelle Ἀσκλήπιος, mais ce nom est celui que les Grecs lui donnèrent lorsqu'ils eurent adopté son culte. Son nom phénicien étoit, selon Damascius, *Esmunus*; les Égyptiens, qui lui bâtirent des temples, l'appelèrent *Smin* ou *Smun*. Ces noms d'*Esmunus*, & de *Smin* ou *Smun*, sont les mêmes que le mot הַשְּׁמִינִי, *haschemini*, qui chez les Phéniciens signifioit *le huitième*. Bochart croit que le nom d'*Esculape* est aussi phénicien, & qu'il a été donné à ce Cabire à cause du chien que l'on avoit coutume de représenter à côté de lui, & des chiens qui gardoient son temple: en effet אִישׁ־כַּלְבִּי, *Isch kalebi*, d'où se forme aisément *Esculape*, signifie dans la langue phénicienne *l'homme du chien*. Le nom commun de *Cabires* est encore un terme de la même langue, signifiant *puissant*, & venant de כָּבַר, *kabar*, *prævaluit*, *superavit*, d'où כַּבִּיר, *kabir*, *validus*, *fortis*. C'est en suivant cette étymologie que Varron les appelle *Divos potes*, *Dieux puissans*.

Ap. Eus. præp. Ev. l. X, p. 30.

Les Phéniciens furent les premiers qui honorèrent ces Dieux; dont le culte paſſa en Égypte & fut enſuite reçu par-tout. Non-ſeulement le nom commun qu'ils portèrent, mais encore ceux qui leur furent donnés, depuis même que le laps du temps eut introduit des changemens conſidérables dans leur culte, prouvent qu'ils étoient originaires de Phénicie. Mnaſéas, cité par le ſcholiaſte d'Apollonius, qui ne compte que quatre Cabires, différens de ceux qui furent honorés les premiers ſous cette dénomination, leur donne néanmoins des noms dont on ne peut trouver la ſignification que dans la langue phénicienne: ces noms ſont *Axieros, Axiokerſos, Axiokerſa* & *Caſmilus,* qui déſignent, ſelon le même auteur, *Cérès, Pluton* & *Proſerpine*, divinités infernales, & *Mercure,* dont une des fonctions étoit de conduire les ames aux enfers. Bochart, en ſuivant l'indication donnée par Mnaſéas, a expliqué ces noms, dont il a retrouvé la ſignification dans la langue phénicienne. *Axieros,* ſelon lui, eſt *la ſouveraine de la terre; Axiokerſos, le ſeigneur de la mort; Axiokerſa, la dame de la mort;* & *Caſmilus, le miniſtre ou le ſerviteur des Dieux.* Κόης, qui étoit le terme dont on ſe ſervoit pour déſigner les Prêtres de ces divinités, étoit encore un mot phénicien, venant de כֹּהֵן, *Kohen,* qui dans cette langue ſignifie *un Prêtre.* Enfin le langage uſité dans les myſtères de Samothrace, que Diodore de Sicile dit être ancien & particulier à ces myſtères, étoit le langage phénicien, dont pluſieurs expreſſions s'étoient conſervées dans d'autres myſtères de la Grèce.

Schol. Apoll. v. 917.

Bochart, Can. I, 12.

Heſychius, v. Κοίης.

Diodor. V, p. 223.

Sanchoniaton parle encore d'un autre Prince, contemporain de Cronos, dont la mémoire fut auſſi conſacrée par l'apothéoſe; il le nomme *Adod* ou *Adad,* mais il ne nous donne point ſa généalogie: ce nom a été celui d'un Dieu très-reſpecté dans la Syrie, & dont les Syriens vantoient l'ancienneté. Suivant l'uſage pratiqué dans l'Orient, de donner aux Princes les noms des Dieux qui y étoient adorés, on trouve pluſieurs rois de Syrie & d'Idumée appelés *Adad;* mais qui étoit cet *Adad* ou cet *Adod* dont ces Princes portoient le nom? c'eſt ce qu'il eſt difficile de conjecturer. Je ſoupçonnerois cependant que Sanchoniaton, qui dans cette partie de ſon hiſtoire ne veut nous préſenter que des mortels, aura déſigné Chus fils de Cham ou Nembrod, qui ont

Ap. Euſ. præp. Ev. I, 10.

Gen. XXXVI, 35.

régné dans l'Aſſyrie. Il appelle cet *Adod* le *Roi des Dieux*, parce que tous ceux qui dans ce pays jouirent de quelque autorité, dépendoient de lui & lui étoient ſoumis; c'eſt ainſi que le même auteur a nommé Ἐλωεὶμ, *Elohim*, *Dieux*, les compagnons d'Ilus ou Cronos, & ceux qui étoient à ſes ordres. La ſouveraineté d'Adod ne peut être expliquée autrement; car il dépendoit lui-même de Cronos, par le conſentement & la volonté duquel il régnoit; c'eſt-à-dire qu'il tenoit de Cronos ou Cham la puiſſance qu'il exerçoit en Aſſyrie, & l'autorité dont il jouiſſoit ſur les Princes inférieurs à lui. On ſait que dans le ſtyle de l'Écriture, & même chez les Grecs, les Rois & les Princes étoient appelés *Dieux*. Macrobe, qui dans ſes Saturnales parle de ce Dieu, prétend que ſon nom ſignifie *un*, *unus*; il faudroit pour cela que dans le pays il eût été appelé חד, *hhad* ou *chad*, ou bien אחד, *ahhad* ou *achad*, qui ſont les termes dont les Syriens ſe ſervoient pour exprimer *un*. Il faut donc lui chercher une autre étymologie, & je n'en vois point de plus vraiſemblable que le mot הוד, *hod*, qui ſignifie *la gloire*, *la célébrité*, *la majeſté*, d'où les Aſſyriens avoient formé le nom הדה, *hadah*, qu'ils avoient donné à la lune.

Ap. Euſ. præp. Ev. l. 1, 10.

Macrob. Sat. I, 3.

A ces Dieux il faut joindre *Adonis*, prince Phénicien, qui avoit régné ſur le Liban, & dont j'ai parlé dans d'autres Mémoires; les Dieux Pataïques ou tutélaires des vaiſſeaux de cette nation, ſur leſquels je n'inſiſte point, parce qu'il en a été parlé dans les Mémoires de cette Académie; & enfin *Zauanas*, qu'Héſychius dit avoir été adoré à Sidon, mais ſur lequel je ne trouve rien dans les autres auteurs.

Heſychius, Ζαυανας.

Tels ſont les Dieux qui, ſuivant Sanchoniaton, étoient révérés dans la Phénicie. Le témoignage de cet auteur ne permet point de douter que tous ces Dieux n'aient été des mortels, dont l'ancienneté & les ſervices rendus à leur patrie, ont fait conſacrer la mémoire par leurs deſcendans; & ce témoignage ſe trouve confirmé par le traité des Carthaginois, Phéniciens d'origine, avec Philippe, roi de Macédoine, dans lequel pluſieurs de ces Dieux qui y ſont nommés, ſont diſtingués des Dieux naturels, du ſoleil, de la lune, de la terre, des fleuves, des prés & des eaux.

Polyb. VII, p. 502.

Quelque nombreux que paroiſſent ces Dieux, ils ne multiplièrent point les objets du culte qui avoit précédé leur apothéoſe. Les hommes, dans les premiers temps, ne croyoient point que les corps de ceux dont les talens étoient ſupérieurs aux autres, fuſſent animés par des ames communes & ordinaires; ils ſe perſuadoient que les Génies ou Intelligences que Dieu avoit produits pour réſider dans les aſtres & diriger leur mouvement ſelon ſes ordres, quittoient quelquefois leur demeure par affection pour le genre humain, deſcendoient dans ce bas monde, & qu'y prenant un corps par la voie de la génération ordinaire, ils ſe ſoumettoient à toutes les misères de la vie humaine, pour être utiles aux hommes, les inſtruire & leur donner des loix; lorſque leur carrière étoit finie, ces Génies ou Intelligences retournoient dans l'aſtre ou l'élément qu'ils avoient quitté pour venir ſur la terre. J'ai fait voir que c'étoit auſſi la manière de penſer des Indiens. On lit dans leur *Shaſtrah* ou plus ancien *Védam*, que les Eſprits ou Intelligences demeurés fidèles à Dieu, avoient obtenu de lui la permiſſion de deſcendre dans les lieux habités par les Eſprits rébelles, pour y ſubir pour l'amour d'eux, toutes les misères auxquelles ils étoient expoſés, & qu'ils avoient paru ſur la terre avec la figure humaine, ſous les noms d'*Endéer*, de *Bramah*, de *Jaggernaut*, de *Wiſthnou* & autres. Ces mortels aſſociés aux aſtres & aux élémens, dans leſquels on ſuppoſoit qu'ils étoient retournés après leur vie mortelle, n'eurent point d'autres honneurs que ceux que l'on rendoit à ces Dieux naturels; quelques cérémonies ajoutées ſervirent ſeulement à marquer ce qu'ils avoient été ici bas: ce ne furent, dans leur première origine, que des mémoriaux des principales actions de leur vie & de leur mort; la ſuite des temps & les fables dont leur hiſtoire fut ſurchargée, augmentèrent & multiplièrent tellement ces cérémonies, qu'il eſt preſque impoſſible de démêler leur véritable objet. Le fait de cette aſſociation paroît certain, mais il ſeroit difficile d'en fixer l'époque préciſe. L'hiſtoire prouve ſeulement qu'elle eſt antérieure à la guerre de Troie, avant laquelle les Phéniciens avoient déjà couru les mers & communiqué à d'autres nations leurs idées religieuſes.

Clem. Alexand. Protrept. p. 36.

Le culte de ces différens êtres introduit par-tout, n'éteignit

point la connoissance de l'Etre souverain ou de la première cause: cette connoissance se conserva au milieu de la plus grande dépravation de la religion. Les Égyptiens ou du moins leurs Prêtres, furent toujours persuadés qu'il y avoit une Intelligence ou un Esprit qui ne tenoit son existence d'aucun autre, qui étoit éternel, par la puissance duquel tout avoit été produit, qui vivifioit & conservoit toutes choses. Cet Esprit est reconnu par Pharaon, à qui Joseph expliqua le songe qui l'inquiétoit; & ce fut en Égypte que les Philosophes les plus célèbres de la Grèce prirent les hautes & nobles idées de Dieu que l'on trouve dans leurs ouvrages. Les Phéniciens, quoique plongés dans l'idolâtrie la plus grossière, conservèrent aussi la connoissance d'un Dieu qui ne dépendoit que de lui-même, & supérieur à tous les autres. On a vu par leur cosmogonie, telle qu'elle est rapportée par Sanchoniaton, par Thalès & par Phérécyde, qu'ils admettoient une première cause, un esprit distingué de la matière, qui avoit débrouillé le cahos & formé les astres & les élémens. Hiram leur Roi, dans le compliment qu'il envoya faire à Salomon, à l'occasion de son avènement au trône après la mort de David son père, bénit le même Dieu qui étoit adoré par les Israëlites, *Jehovah,* d'avoir donné un Roi sage à un peuple nombreux. Ceux auxquels les Phéniciens communiquèrent leur religion, conservèrent aussi la même connoissance; & l'on peut dire avec S.[t] Augustin *(a),* que l'idolâtrie n'a point effacé l'idée du Dieu unique & véritable auteur de quelque être que ce soit.

Gen. XLI, 38.

III. Reg. V, 7.

(a) S. Augusl. contra Faustum, Manich. XX, 19. *Discat ergò Faustus, vel potiùs illi qui litteris ejus delectantur, Monarchiæ opinionem non ex gentibus nos habere : sed gentes non usquè adeò ad falsos Deos esse delapsas, ut opinionem amitterent unius veri Dei, ex quo omnis qualiscumque natura.*

ONZIÈME MÉMOIRE SUR LES PHÉNICIENS.

Du CULTE RELIGIEUX des Phéniciens.

Par M. l'Abbé MIGNOT.

Lû le 21 Avril 1769.

LE culte de la Divinité eſt une reconnoiſſance de ſon excellence ſuprême, & un hommage des biens dont elle eſt la ſource: ce culte, dont il ne lui revient aucun avantage, ne lui eſt point néceſſaire; Dieu ſe ſuffiſant pleinement à lui-même, n'attend & n'emprunte rien des êtres qui tiennent de lui leur exiſtence; il trouve ſa gloire dans ſes propres attributs, & il eſt à lui-même ſon bonheur. S'il exige un culte des créatures intelligentes, leur utilité particulière eſt le motif unique du devoir qu'il leur impoſe; en les obligeant de penſer à ce qu'il eſt à leur égard, & à ce qu'elles ſont par rapport à lui, il leur fait ſentir intimement leur néant, il les convainc de leur dépendance continuelle & abſolue, & il les rappelle aux devoirs qu'il leur a impoſés, dont la pratique peut ſeule faire leur félicité.

Senec. ep. 95.

L'honneur qui eſt dû aux Dieux, diſoit un Ancien, conſiſte premièrement à croire qu'ils exiſtent, enſuite à reconnoître leur majeſté, à être intimement perſuadé de leur bonté, ſans laquelle leur majeſté ne ſubſiſteroit point, enfin à être convaincu qu'ils préſident à ce monde, qu'ils le gouvernent par leur puiſſance, & qu'ils prennent ſoin du genre humain; c'eſt-à-dire qu'on ne peut honorer Dieu véritablement, ni lui rendre un culte digne de lui & qu'il agrée, ſi l'on ne reconnoît ſes perfections, & ſi on ne leur rend hommage: cet hommage n'eſt point diſtingué des ſentimens dont la conſidération des attributs de Dieu eſt le principe. Sa majeſté ſuprême excite l'admiration, le reſpect & l'adoration; ſa bonté fait naître la reconnoiſſance & l'amour; ſa ſainteté inſpire l'horreur de toute injuſtice; ſon ſouverain domaine aſſujettit volontairement à ſes loix; & le ſoin qu'il prend des choſes d'ici-bas,

dispose à tous les évènemens: ces sentimens fondés sur ce qui nous est connu des perfections de Dieu, nous portent à imiter ces mêmes perfections, autant que le permet la foiblesse naturelle à des êtres finis; sans cela, l'hommage rendu à Dieu ne peut lui être agréable, il n'est point honoré comme il l'exige. Voulez-vous, dit encore Sénèque que j'ai déjà cité, vous rendre les Dieux favorables? soyez bon; car c'est les honorer comme il convient, que de les imiter. Ces différens devoirs forment le culte intérieur qui est dû à Dieu par toutes les créatures intelligentes; mais ce culte n'est pas le seul que l'homme lui doive.

Senec. ep. 95.

L'homme tient de Dieu son ame & toutes ses facultés; il a de plus reçu de lui un corps qui est l'instrument de la substance intelligente par laquelle il est distingué des autres êtres: son hommage seroit imparfait s'il ne lui rapportoit point l'un & l'autre, c'est-à-dire son être entier: au culte intérieur il faut donc qu'il joigne encore le culte extérieur, qu'en honorant Dieu par ses pensées, par ses sentimens & par ses dispositions intérieures, il l'honore aussi par ses actions; ce dernier culte, quoique moins essentiel, est néanmoins nécessaire, eu égard à la constitution de l'homme: livré aux objets sensibles, continuellement distrait par les soins qu'exigent les besoins de la vie, occupé des devoirs de la société, la connoissance des perfections de Dieu s'effaceroit bientôt de son esprit, le respect qu'il doit à sa majesté souveraine, ne tarderoit point à s'altérer, & les devoirs qui lui sont imposés, seroient insensiblement oubliés, s'il n'y étoit de temps en temps rappelé par un culte extérieur & même public. La nécessité de ces deux cultes a été reconnue dans tous les temps, & il n'est point de peuple chez lequel on ne trouve l'un & l'autre. Avant les altérations introduites dans la religion, ces deux cultes n'eurent point d'autre objet que celui qui mérite seul nos adorations; mais dans la suite, les hommes s'étant fait des symboles de la Divinité, & ayant communiqué le nom de Dieu à des êtres inférieurs à lui, ces cultes furent transportés à ces symboles & à ces êtres.

Il en fut à cet égard des Phéniciens comme des autres peuples de la terre; le culte extérieur qu'ils rendirent à leurs Dieux, ne fut que le signe & la démonstration du culte intérieur qu'ils croyoient

leur devoir. Le peuple groſſier put s'arrêter à ce culte extérieur; mais les perſonnes qui réfléchiſſoient, étoient convaincues que ces démonſtrations ne pouvoient être agréables aux Dieux, ſi elles n'étoient accompagnées des diſpoſitions du cœur & de l'eſprit, convenables à la ſainteté de Dieu, à ſa juſtice & à ſes autres attributs. Pythagore, que quelques Anciens ont prétendu avoir été Phénicien, & même être né à Tyr, mais qui, de l'aveu de tous, avoit été inſtruit par les Philoſophes de la Phénicie, & qui s'étoit fait initier à tous les myſtères de ce pays, enſeignoit à ſes diſciples que les Dieux n'avoient point égard à la quantité des victimes qui leur étoient immolées, & qu'ils ne conſidéroient que les diſpoſitions de ceux qui les offroient. Les meilleurs Philoſophes, les Poëtes même, tâchoient d'inſpirer ces ſentimens à tout le monde. « Je vous demande, diſoit Perſe aux Prêtres de » ſon temps, à quoi ſert cet or dans les lieux ſaints? à rien du tout, » non plus qu'à Vénus ces poupées que lui offrent les jeunes filles. » Que ne donnons-nous aux Dieux des choſes que les Meſſala » ne puiſſent leur préſenter dans leurs magnifiques baſſins chargés » des offrandes les plus précieuſes? que ne leur offrons-nous un cœur » droit, généreux, ſincère & pénétré des plus vifs ſentimens de la » juſtice & de l'honnêteté? Je ne veux que cela pour le leur pré- » ſenter, & je ſuis ſûr d'en obtenir tout ce que je leur demanderai, » quand je ne leur offrirois que de la farine & du ſel mêlés enſemble. »

Porph. vit. Pythag. init.

Jambl. vit. Pyth. c. 27, p. 103. Porph. de Abst. l. II, §. 15.

Perſ. Sat. II, v. 69.

Quant au culte extérieur, les termes dont les Phéniciens ſe ſervoient pour l'exprimer, nous apprennent en quoi ils le faiſoient conſiſter. Le premier & le plus ancien qu'ils aient employé pour exprimer leur reſpect, leur ſoumiſſion & leur adoration, eſt נָשַׁק, *naſchak*, qui ſignifie *baiſer.* Job voulant éloigner de lui le ſoupçon d'idolâtrie, dit qu'il n'a point regardé le Soleil dans ſon éclat, ni la Lune dans ſon plein, & qu'il n'a point porté ſa main à ſa bouche pour la baiſer. Cette manière d'adorer, en uſage dans l'Arabie au temps de Job, ſe pratiquoit auſſi dans le pays de Canaan ou chez les Phéniciens voiſins des Juifs. Dieu ordonnant au prophète Élie de ſacrer Jéhu roi d'Iſraël, & Hazaël pour le royaume de Syrie, lui dit que ceux qui échapperoient au glaive de

Job. XXXI, 26.

de l'un, périroient par celui de l'autre; mais que ceux qui lui demeureroient fidèles, & qui n'abandonneroient point son culte pour suivre celui de leurs voisins, seroient épargnés. « Je me reserverai, dit-il, dans Israël, sept mille hommes qui n'auront point fléchi le genou devant Baal, & tous ceux qui ne l'auront point adoré en baisant leurs mains. » L'objet du culte étant éloigné, celui qui vouloit lui rendre son hommage, levant les yeux au ciel, qui étoit regardé comme la demeure particulière de Dieu, ou se tournant vers le Soleil ou la Lune, qui furent considérés comme les premiers symboles de la Divinité, & qui devinrent les premiers objets du culte, lorsque la corruption eut commencé de s'introduire dans la religion, celui, dis-je, qui vouloit adorer, leur présentoit sa main droite & la portoit ensuite à sa bouche.

III. Reg. XIX, 18.

Cette espèce d'adoration est sans doute la première & la plus ancienne, puisqu'on l'aperçoit non-seulement chez les Phéniciens, mais dans tout l'Orient, & que l'usage s'en est conservé chez les Grecs, chez les Romains & même chez les Gaulois. Lucien observe que les pauvres, qui n'ont point autre chose à offrir aux Dieux que le baiser de leurs mains, ne sont point privés du mérite du sacrifice; & le terme dont les Grecs se servent encore pour exprimer l'adoration, ne désigne dans sa première acception que le baiser. Προσκυνεῖν, *adorare, venerari*, vient du verbe *κύω*, *osculor.* Pline témoigne que de son temps, lorsqu'on vouloit adorer les Dieux, on portoit sa main droite à sa bouche, & il ajoute que cela se pratiquoit non-seulement en Italie, mais aussi dans les Gaules. Cette pratique subsiste encore aujourd'hui chez les Chrétiens de Syrie. Quand ils assistent à la liturgie, après la consécration, ils étendent leurs mains ouvertes vers les saints mystères, puis les baisent, & ensuite ils les appliquent sur leur visage & sur leurs yeux.

Luc. de Sacrif. p. 186.

Plin. Hist. Nat. XXVIII, 2.

Vie de M. Chateuil.

Lorsque l'objet auquel on vouloit témoigner son respect, étoit proche, on le baisoit effectivement, au lieu de baiser sa main; ce qui étoit si ordinaire & si fréquent que les statues des Dieux en étoient souvent salies & usées. Cicéron parle d'une excellente statue d'Hercule, qui étoit à Agrigente en Sicile, & dont les joues & la barbe étoient usées par les fréquens baisers que donnoient à

Cic. in Verr. de sig. p. 320.

ce Héros ceux qui venoient le prier. Les perſonnes religieuſes qui paſſoient devant la ſtatue de quelque Dieu, s'ils ne la baiſoient point, du moins ils la ſaluoient par le baiſer de leurs mains. Cæcilius, dans Minutius-Felix, ayant aperçu la ſtatue de Sérapis, approcha ſa main de ſa bouche & la baiſa: c'étoit même une eſpèce d'impiété que de paſſer devant un temple ſans donner cette marque de reſpect. Apulée fait un crime à Émilien, de paſſer devant un temple ſans baiſer ſa main.

Minut. Felix. Octav.

Apul. apol. I, p. 293.

Id. Metam. IV, p. 67.

L'uſage, ſuivant le même auteur, étoit de joindre le premier doigt au pouce que l'on tenoit élevé, & d'approcher ainſi ſa main de ſa bouche; en rendant ainſi ſon reſpect à la Divinité, on tournoit tout ſon corps à droite, du moins chez les Romains, ſuivant les témoignages de Plaute & de Pline; mais les Gaulois ſe tournoient à gauche, prétendant témoigner par-là plus de reſpect. Ce mouvement, qui ſe faiſoit, diſoit-on, pour imiter & repréſenter celui des cieux, ſuppoſoit que l'on étoit debout, mais après on s'aſſeyoit; c'eſt du moins un des préceptes que Pythagore donnoit à ſes diſciples, & qui a été adopté par Numa. L'un & l'autre l'avoient ainſi ordonné, pour inſinuer qu'il ne falloit pas prier les Dieux comme en paſſant, mais avec la tranquillité, l'attention & le recueillement convenables à leur majeſté.

Plaut. Curcul. act. I, ſcen. I.
Plin. Hiſt. Nat. XXVIII, 2.

Plut. in Numa, p. 127.

Id. ibid. p. 126.

Au baiſer de la main les Phéniciens ſubſtituoient quelquefois une branche de palmier qu'ils tenoient devant eux & dont ils ſe couvroient le viſage lorſqu'ils adreſſoient leurs prières à leurs Dieux. Les Iſraëlites ſouvent livrés au culte idolâtre de leurs voiſins, les imitèrent en cela. Dieu voulant faire connoître au prophète Ézéchiel les abominations que commettoient ceux qui avoient abandonné ſon culte, lui fit voir pluſieurs Iſraëlites qui appliquoient des rameaux ou branches d'arbre ſur leur viſage : cette pratique paſſa de la Phénicie dans la Grèce, où ceux qui adreſſoient leurs prières & leurs ſupplications aux Dieux, ne ſe préſentoient devant eux qu'en tenant à leurs mains des branches d'olivier, dont, pour témoigner leur crainte & leur reſpect, ils ſe couvroient le viſage. Du culte religieux cet uſage fut tranſporté dans la vie civile & ordinaire. Le rameau de palmier ou d'olivier y devint

Ezech. VIII, 17.

Porph. de antro Nymp. p. 270.

la marque du respect & de la soumission; ceux qui desiroient obtenir quelque faveur ou qui demandoient quelque grâce, ne paroissoient point devant ceux de qui ils l'attendoient, sans une branche d'arbre à la main. Dans Homère, le prêtre Chryses venant demander sa fille Chryséis aux Grecs, tient en sa main Στέμματ' Ἀπόλλωνος, ce qu'Harpocration explique d'une branche d'olivier, & Eustathe d'un rameau de laurier. Dans Virgile, ceux qui avoient été envoyés par Latinus, demander la permission d'enterrer les morts après le combat, portoient aussi devant leur visage des branches d'olivier; c'est pourquoi les Grecs nommoient ces sortes de branches ἱκετηρίας, *supplicatoires*.

Hom. Iliad. I, v. 12.

Harpocr. voc. Ἱκετηρία.

Eustath. in Iliad. I.

Virg. Æn. XI, v. 100.

Les autres termes usités chez les Phéniciens pour exprimer l'honneur, le respect & l'hommage envers leurs Dieux, désignoient les différentes postures de ceux qui se présentoient devant eux. Une simple inclination de tête étoit marquée par le mot קָדַד, *kadad*, qui signifie proprement *baisser la tête, l'incliner par respect.* Ce fut ainsi que tout le peuple d'Israël, & Moyse lui-même, adora quelquefois le Seigneur dans le désert. D'autres fois, en inclinant la tête, on courboit & plioit tout le corps, en l'abaissant jusqu'aux genoux, & cette manière d'adorer étoit exprimée par le verbe כָּרַע, *karahh, curvare incurvare.* Les autres signes de l'adoration étoient la génuflexion & la prosternation de tout le corps; le premier appelé בְּרָכָה, *brakah*, de בָּרַךְ, *barak, genua flexit*, & dans un autre sens *benedixit;* le second nommé הִשְׁתַּחֲוָה, *hischthhaouah*, conjugaison *hitphael*, du verbe שָׁחָה, *schahhah* ou *schachah*, *humiliavit, prostravit.* Ces différens termes, qui expriment les diverses manières d'adorer, sont employés dans l'Écriture, tant pour désigner le culte du vrai Dieu, que pour marquer celui que les peuples voisins des Israëlites, & par conséquent les Phéniciens, rendoient à leurs Dieux.

Exod. XII, 27. Num. XXII, 31.

Ces témoignages extérieurs de respect accompagnoient les louanges que l'on donnoit aux Dieux, les prières qui leur étoient adressées pour obtenir d'eux les faveurs que l'on desiroit, & les actions de grâces qu'on leur rendoit des biens que l'on croyoit en avoir reçus. Les Phéniciens étoient persuadés que la Divinité étant la source de tout bien, & aimant les hommes, ce n'étoit

qu'à elle qu'il falloit s'adresser. Pythagore instruit à leur école, disoit que ceux qui demandent des grâces à d'autres qu'aux Dieux, étoient aussi ridicules & insensés que ceux qui vivant sous le gouvernement d'un Roi, s'adresseroient à quelque Officier & négligeroient le Prince. Dieu, ajoutoit-il, gouvernant l'Univers, c'est de lui, sans contredit, qu'il faut attendre le bien. Nous faisons volontiers, disoit-il encore, du bien à ceux que nous aimons & qui nous sont agréables; l'amour que Dieu a pour les hommes, doit donc leur faire espérer tout de lui; sa puissance ne mettant point de bornes à son amour & s'étendant à tout, il n'y a rien qui ne puisse lui être demandé. Pour inspirer à tous les hommes une confiance générale dans sa bonté, les disciples de ce Philosophe chantoient souvent un cantique, qu'ils disoient avoir été composé par l'un d'entr'eux, auquel ils donnoient le nom de *Linus*, c'est-à-dire par un *Poëte Phénicien*: car c'est ce que signifioit ce nom dans la langue phénicienne, dans laquelle *Linus* désignoit un *Poëte* ou un *Chantre*. Le prélude de ce cantique étoit: *Espérez tout, ne désespérez de rien; Dieu fait tout avec facilité, rien ne s'oppose à son pouvoir.*

Iambl. vit. Pythag. n.° 87.

Id. ibid.

Mais les prières que l'on adressoit aux Dieux, exigeoient des préparations pour être agréées: cette persuasion étoit commune à tous les peuples de l'Orient; elle étoit aussi par conséquent celle des Phéniciens. Pour se procurer la pureté extérieure, ils avoient recours aux lustrations, qui précédoient tous leurs actes religieux; ils se lavoient & changeoient d'habits. Jacob revenu dans le pays de Canaan, & voulant dresser un autel pour y sacrifier au Seigneur, ordonne à toute sa maison de se laver & de changer d'habits. Job en Arabie étoit soigneux de se purifier, & il se plaint que, malgré son attention à se laver dans de l'eau de neige, & à entretenir la pureté de ses mains, Dieu le réputoit toujours impur. Rien n'est plus souvent répété dans la loi donnée aux Israëlites, que l'ordre de purifier leur corps & de laver leurs mains. Ces purifications dans l'ordre de la religion étoient connues de tous les peuples de l'Orient comme de l'Occident. Pythagore vouloit que l'on ne s'approchât des Dieux & qu'on ne les louât qu'avec un corps pur & des vêtemens nets, & il ordonnoit de

Gen. XXXV, 2.

Job. IX, 30.

Diog. Laërt. VIII, segm. 33.

ſe préparer aux actes de religion par des luſtrations & des aſperſions. Les Babyloniens qui avoient eu commerce avec leurs femmes, ſe purifioient avec des parfums & en ſe lavant dès le point du jour; ſans cette cérémonie préalable, ils n'auroient oſé toucher aucun vaſe, à plus forte raiſon ſe ſeroient-ils fait un ſcrupule de ſe préſenter devant leurs Dieux. Les Arabes pratiquoient la même choſe, ſuivant le témoignage d'Hérodote. Les Égyptiens & ſur-tout leurs Prêtres étoient des plus attentifs à entretenir la pureté du corps; ils ſe baignoient deux fois le jour, & autant de fois la nuit. Les plus religieux d'entr'eux préféroient l'eau dans laquelle ils avoient vu boire un ibis, comme étant la plus pure; ils défendoient même l'entrée de leurs temples à ceux qui après le commerce du mariage ne s'étoient point purifiés par le bain. Les Grecs, qui tenoient des Phéniciens & des Égyptiens toutes les cérémonies de leur religion, n'étoient pas moins exacts. Dans Homère, on voit Ajax & Uliſſe laver leurs mains avant que de faire des libations à Jupiter; Télémaque ſe prépare par l'ablution des mains à prier Minerve; Pénélope ſe lave & ſe revêt d'habits purs pour faire ſes prières à Pallas. Les Romains étoient également religieux à cet égard. Plaute fait dire à un de ſes acteurs, qu'il va ſe laver pour offrir ſon ſacrifice. Perſe dit que Macrin ſe lave deux ou trois fois la tête dans le Tibre, afin que ſes prières ſoient exaucées. Servius commentant ces paroles de Virgile, *puràque in veſte Sacerdos*, dit que l'habit pur étoit celui que l'on portoit les jours de fête, & lorſqu'on vouloit offrir un ſacrifice; que les Magiſtrats & ceux qui ſe diſpoſoient à ſacrifier, prenoient la prétexte, qu'ils ſe lavoient les mains & les eſſuyoient avec des ſerviettes de lin.

Herod. l. 1, p. 92. — *Id. ibid.* — *Id. l. 11, p. 116.* — *Plut. de [illegible]* — *Opusc. p. [illegible]* — *Clem. Alexand. Strom. IV.* — *Hom. Iliad. IX, v. 172.* — *Id. Odyss. II, v. 260.* — *Id. ibid. IV, v. 759.* — *Plaut. Aulul. act. III, sc. [illegible], v. 43.* — *Perſ. Sat. II, v. 15.* — *Serv. in Æn. XII, v. 169.*

Ces pratiques anciennes & communes à tous les peuples, ſont une preuve du reſpect que tous les hommes de tous les temps & de tous les pays, ont toujours été perſuadés qu'ils devoient à la Divinité; mais ce reſpect eût été inſuffiſant, s'ils ne l'euſſent fait conſiſter que dans une pureté extérieure. Les peuples même plongés dans l'idolâtrie, ne regardoient cette eſpèce de pureté que comme un avertiſſement & un ſigne de la pureté intérieure, qui ſeule pouvoit plaire aux Dieux; auſſi avoient-ils ſoin d'éloigner des temples & des cérémonies de la religion, ceux qu'ils ſavoient être

Virg. Æn. VI.

souillés de quelques crimes, & ils ne les y admettoient qu'après qu'ils s'étoient fait expier par les cérémonies preſcrites : ces expiations, dont nous trouvons des exemples fréquens dans la Grèce, avoient été apportées de l'Orient par Orphée, ſous le règne de Pandion, fils de Cécrops. On les trouve en effet établies de très-bonne heure dans l'île de Crète, qui étoit une colonie des Phéniciens: ce fut-là qu'Apollon ſe fit expier par Carmanor. On défendoit même à ceux qui pouvoient ſe reprocher quelque iniquité ſecrète, ou qui avoient de mauvais deſſeins dans le cœur, d'approcher des temples ou d'aſſiſter aux ſacrifices.

Marm. Arund. p. 7.

Pauſan. Corinth. p. 72.

Grat. faliſc. Cyneget.

Les prières qui exigeoient ces diſpoſitions & ces préparations, n'étoient point réglées par un formulaire particulier; chacun les faiſoit ſuivant ſes beſoins, & dans la forme qui lui paroiſſoit la plus convenable; mais dans la ſuite, on compoſa des hymnes & des cantiques pour les aſſemblées religieuſes: ces ſortes de cantiques ſont très-anciens; c'étoit la manière dont on célébroit les bienfaits que l'on avoit reçus de Dieu, & dont on en perpétuoit le ſouvenir. A peine les Iſraëlites eurent-ils paſſé la Mer rouge, que Moyſe en fit un, pour remercier Dieu de la délivrance miraculeuſe de ſon peuple. Le peuple ne trouvant point d'eau dans le déſert, Dieu dit à Moyſe d'aſſembler les chefs d'Iſraël, & qu'il lui en donneroit; Moyſe leur montre l'endroit d'où l'eau devoit ſortir; avec leurs bâtons ils ſe mettent à creuſer un puits, auſſitôt ils chantent: *Montez* ou *rempliſſez-vous, puits, que les Princes d'Iſraël, que les Chefs du peuple & ſes Légiſlateurs ont creuſé avec leurs bâtons.* Moyſe n'ordonna point de cantiques pour les fêtes & les cérémonies de la religion, mais il n'en eſt pas moins certain que les ſacrifices offerts par les Iſraëlites, étoient accompagnés du chant des cantiques. Un peuple accoutumé à célébrer par des chants tous les bienfaits qu'il recevoit de Dieu, à lui renvoyer par des cantiques la gloire de tous les évènemens qui lui étoient favorables, à célébrer en vers ceux qui s'étoient ſignalés par quelque action héroïque, à en compoſer pour les occaſions même particulières de la vie, auroit-il célébré ſes ſolennités ſans chanter les louanges de Dieu qui en étoit l'objet? On voit les filles d'Iſraël danſer à Silo où étoit le tabernacle du

Exod. XV, 1.

Num. XXI, 17.

Judic. XXI, 19.

Seigneur, & leurs danses étoient sans doute animées par le chant des cantiques, car l'un n'alloit pas sans l'autre. Les Égyptiens, chez lesquels les Israëlites avoient demeuré long-temps, & où ils avoient été témoins des solennités de ce peuple, chantoient aux fêtes de leurs Dieux. Ils avoient un cantique composé pour celle d'Osiris, dans lequel ils disoient que son ame reposoit dans le sein du Soleil.

L'usage pratiqué par les Égyptiens, & suivi par les Israëlites établis dans le pays de Canaan, nous donne lieu de conclure que les Phéniciens, comme les autres peuples, avoient des hymnes & des cantiques, quand même nous ne pourrions l'établir par aucune preuve particulière; mais ce qu'Hérodote nous dit ne nous permet point d'en douter. Cet historien fait mention d'une espèce de cantique en usage chez eux, & semblable à celui qui se chantoit en Égypte à la fin des repas. Dans les repas que les Égyptiens riches se donnoient les uns aux autres, dit Hérodote, lorsqu'ils étoient sortis de table on apportoit dans un cercueil la figure d'un mort, faite de bois peint de différentes couleurs convenables, & de la longueur d'une ou de deux coudées; en la présentant à chacun des convives, on lui disoit: *Regardez ce mort, buvez & réjouissez-vous, mais souvenez-vous que vous serez un jour comme lui.* La présentation de ce mort étoit accompagnée ou suivie du chant d'un cantique, qu'en Égypte on appeloit *manéros*, qu'en Phénicie, dans l'île de Chypre & dans la Grèce on nommoit *linos*, & qui dans d'autres pays portoit d'autres noms. M. de Guignes, dans son Mémoire sur l'inscription du tombeau de Sardanapale, a établi l'universalité de cet usage dans l'Orient; il a aussi prouvé que le motif de son établissement avoit rapport à la religion, & que son objet étoit de rappeler les convives à la modération, & de les faire penser au compte qu'ils seroient tenus de rendre après leur mort, du bon ou du mauvais usage des biens qu'ils avoient reçus de Dieu; mais tous ceux qui adoptèrent cet usage ne furent point sensibles à ce motif, ils en abusèrent, &, contre les vues de ceux qui l'avoient établi, il y en eut plusieurs qui le firent servir à autoriser leurs débauches.

Herodot. II, p. [illegible].

Hérodote est embarrassé sur l'étymologie du nom de *linos*, donné par les Phéniciens, par les Cypriots & par les Grecs à ce

Isaï. XXIII, 15. [illegible] p. 59.

cantique, qu'il dit être le même que le *manéros* des Égyptiens. On aperçoit le même embarras chez les autres auteurs qui ont parlé de cette espèce de cantique. Quelques-uns, comme Hésychius & Eustathe, ont prétendu que ce cantique avoit été ainsi nommé parce que les cordes de l'instrument, que le musicien touchoit en le chantant, étoient de lin; mais pour donner quelque vraisemblance à cette étymologie, le nom du cantique étant le même en Phénicie & dans la Grèce, il faudroit que les Phéniciens eussent désigné le lin par le même terme dont les Grecs se servoient, ce qui n'est point, car la plante connue des Grecs sous le nom de λίνον étoit appelée en Phénicie בַּד, *bad*, ou פִּשְׁתָּה, *pischeth*, ou כִּתָּן, *kitan*, termes qui n'ont aucune espèce d'analogie, ni prochaine, ni éloignée, avec le nom grec. Pausanias & d'autres auteurs, qui conviennent que le λίνος des Grecs est la même chose que le *manéros* des Égyptiens, ont cru que cet air ou ce cantique avoit emprunté son nom de Linus, soit parce qu'il en avoit été l'auteur, soit parce qu'il avoit été chanté pour déplorer sa mort funeste; mais ces auteurs varient sur ce Linus. Malgré leurs incertitudes & leurs variations, on ne peut guère douter qu'il n'y ait eu un Ancien qui ait porté le nom de *Linus*, auquel on a attribué des ouvrages philosophiques composés en vers, suivant l'usage des premiers temps, dans lesquels il avoit traité du cours du Soleil & de la Lune, de la génération des animaux & de la production des plantes; ces ouvrages commençoient par ces mots: *Il y a eu un temps auquel toutes choses ont été faites ensemble*, paroles qui prouvent que ce Philosophe étoit opposé au système de l'éternité du monde. Il croyoit aussi que Dieu avoit formé ce monde, puisqu'Anaxagore, qui l'avoit copié, après avoir dit *que tout avoit été fait dans le même temps*, ajoutoit *que toutes choses avoient été disposées & arrangées par l'intelligence divine.* Suidas lui fait aussi l'honneur d'avoir le premier porté de la Phénicie dans la Grèce l'usage des Lettres, ce que tous les autres auteurs ont attribué à Cadmus. Mais quelque réalité que l'on donne à ce personnage, il suffit que l'air ou le cantique dont il s'agit portât en Phénicie le nom de *linos*, pour se persuader qu'il n'a point été emprunté des Grecs; ceux-ci, au contraire, tenant des Phéniciens & des Égyptiens leur

Hesych. voce Λίνος.

Eustath. in Il. l. XVIII. p. 1222.

Pausan. Bœot. p. 303.

Diog. Laërt. in Proœm. segm. 4.

Id. ibid.

Id. ibid.

Suidas, voce Λίνος.

leur religion, leurs ſciences & leurs arts, il eſt plus vraiſemblable qu'ayant reçu d'ailleurs cet air & ce cantique, ils auront en même temps adopté le nom qu'il portoit dans le pays qui le leur avoit communiqué. Peut-être même que dans les premiers commencemens ils donnèrent le même nom à ceux qui composèrent des pièces dans le même genre; mais dans la ſuite ayant perdu la trace de cette origine, ils eurent, ſuivant leur uſage, recours à des fables, &, pour s'attribuer l'honneur de l'invention, ils publièrent que ces airs ou cantiques avoient été appelés λίνος, parce qu'ils avoient été faits pour déplorer la mort d'un de leurs poëtes qu'il leur plut d'appeler *Linus.* Ce qui donne de la vraiſemblance à cette conjecture, c'eſt que le terme employé, tant en Phénicie qu'en Grèce, pour déſigner cette ſorte de compoſition, en exprime le caractère dans la langue phénicienne. Ceux des Grecs qui nous en ont parlé nous apprennent que c'étoient des airs ou des cantiques lugubres, θρῆνοι, ſelon Plutarque, θρηνώδεις ἀπάρχαι, ſelon Euſtathe & ſelon Pauſanias. Ce caractère convenoit, en effet, à des cantiques qui n'avoient été compoſés que pour rappeler le ſouvenir de la mort, dans leſquels, ſelon toutes les apparences, on célébroit la mémoire des ancêtres prédécédés; & c'eſt ce qui étoit déſigné par le nom qu'on leur donnoit en Phénicie. לִנָה, *linah,* ou הַלִּנָה, *halinah,* avec l'article, ſignifie, dans la langue de ce pays, *une complainte,* & vient du verbe לוּן, *loun,* ou לִין, *lin,* qui veut dire *demeurer dans un lieu, y paſſer la nuit;* mais qui dans ſa conjugaiſon *hiphil* ſignifie *murmuravit, conqueſtus eſt, ejulavit:* du phénicien לִנָה, *linah, complainte, lamentation,* les Grecs, qui ont adopté cette ſorte de compoſition, auront fait aiſément λίνος, en lui adaptant la finale ordinaire dans leur langue. Mais ce nom, qui dans ſa première ſignification ne déſignoit que des chants triſtes & lugubres, fut employé dans la ſuite pour exprimer auſſi les chants inſpirés par la gaieté *(a).*

Plut. de Muſic. p. 2073.
Euſtath. in Iliad. XVIII, p. 1222.
Pauſan. Bæot. p. 303.

Ce que je dis des Grecs eſt auſſi vraiſemblablement arrivé aux Égyptiens, chez leſquels ce cantique étoit en uſage, mais ſous le nom de *manéros.* Ils diſoient qu'il avoit été compoſé pour déplorer

(a) Athen. lib. XIV, cap. 6. Λίνος δὲ καὶ Αἴλινος οὐ μόνον ἐν πένθεσιν ἀλλὰ καὶ ἐπ' εὐτυχεῖ μολπῷ κατὰ τὸν Εὐριπίδην.

Herodot. II, p. 133.

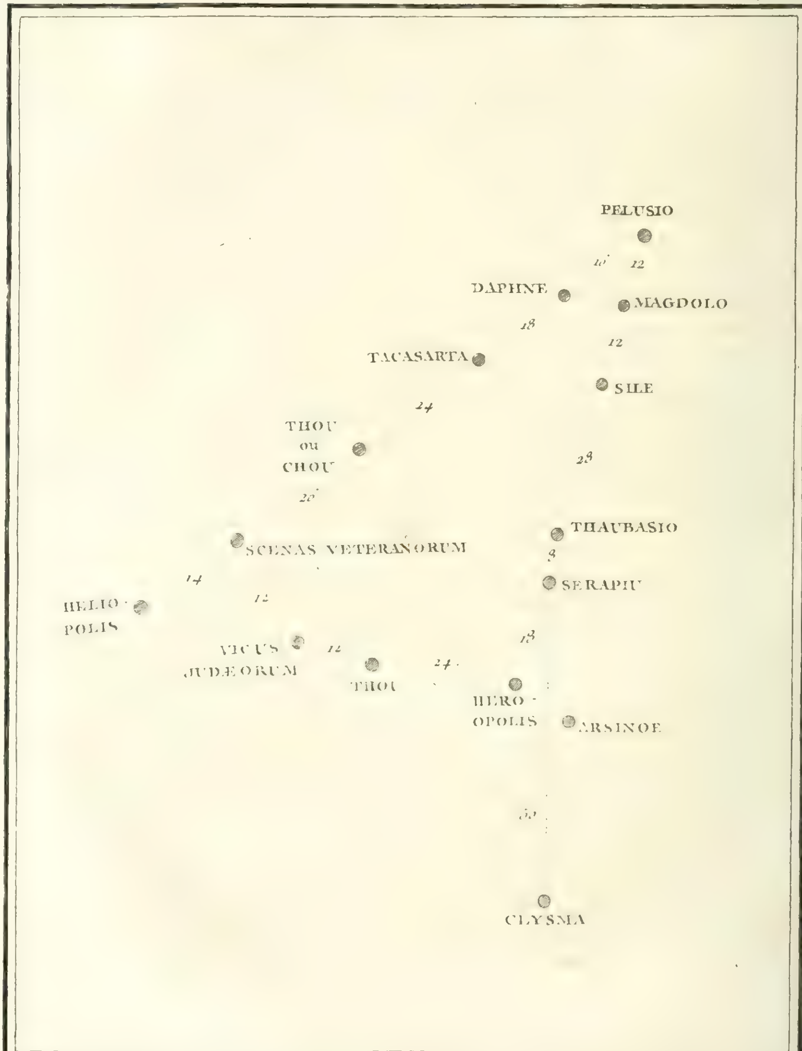
la mort prématurée d'un jeune Prince qui portoit ce nom, & que c'étoit pour cela que ce cantique avoit été appelé *manéros*. Hérodote donne ce jeune Prince pour le fils unique du premier roi d'Égypte, qui ne peut être autre que Ménès, autrement nommé *Osiris*. Julius-Pollux dit qu'il fut disciple des Muses, & qu'il inventa l'agriculture; Hésychius lui donne les Mages pour maîtres: mais aucune de ces différentes circonstances ne s'accorde avec ce que nous connoissons de l'histoire de l'ancienne Égypte. On n'y trouve point que Ménès ou Osiris ait eu un fils de ce nom, qui soit mort dans son jeune âge, ἄνωρος, comme s'exprime Hérodote. Ce jeune Prince, décédé dans un âge tendre, n'a pu être l'inventeur de l'agriculture, que les Égyptiens ont constamment attribué à Osiris & à Isis sa femme. Il ne peut avoir été élevé par les Mages, avec lesquels les Égyptiens n'ont pu avoir de commerce que depuis la conquête de leur pays par les Perses, ou tout au plutôt sous le règne de Sésostris: il fut encore moins disciple des Muses, divinités d'origine grecque, & inconnues aux Égyptiens sur-tout dans les premiers temps. D'autres disoient que *Manéros* étoit le nom du jeune homme qui étoit tombé dans la mer, ou qui étoit mort de frayeur du regard terrible qu'Isis avoit jeté sur lui, lorsqu'elle se fut aperçue qu'il l'avoit vu ouvrir la caisse dans laquelle étoit le corps de son mari, & qu'elle avoit rapporté de son voyage de Phénicie. Mais en Égypte même plusieurs nioient l'existence de ce prétendu personnage; *manéros*, selon ces derniers, n'étoit que le nom qui avoit été donné au cantique qui se chantoit à la fin des repas, lorsque l'on présentoit aux convives le squelette ou l'image d'un mort. Le sentiment de ces derniers paroît le plus vraisemblable & le plus ancien. Les fables qui ont réalisé & personnifié *Manéros*, sont postérieures & de l'invention des Prêtres, qui trop éloignés de la première institution du cantique, ne méritent point d'être crus sur leur parole. Ces Prêtres, qui ne savoient point l'origine d'un usage qui se pratiquoit chez eux de temps immémorial, aimèrent mieux débiter une fable que de demeurer courts sur la question qui leur avoit été proposée par Hérodote, & que d'avouer leur ignorance. Les paroles dont Hérodote nous apprend que la présentation du mort étoit accompagnée, nous apprennent

Julius-Pollux, Onom. IV, 7.

Hésychius, Μανέρως.

Plut. de Is. & Osir. p. 637.

Id. ibid.



Elth Haussard Sculp.

que cet uſage n'avoit été établi que pour rappeler aux convives leur mortalité, & les avertir de ce qu'ils ſeroient un jour: *Regardez ce mort,* leur diſoit-on, *buvez & réjouiſſez-vous, mais ſouvenez-vous que vous ſerez un jour comme lui.* Un pareil diſcours, ſi l'on fait attention à la ſévérité des mœurs des Anciens, & ſur-tout des Égyptiens, ne peut être une invitation à la débauche, mais un avertiſſement de n'uſer des plaiſirs qu'avec modération. Ceux qui parmi les Égyptiens nioient que *Manéros* eut été un homme, prétendoient que *manéros* ne ſignifioit autre choſe que l'avis donné aux convives de ne point s'écarter des bornes de la modération & de la ſobriété. L'ancien mot égyptien *manar* ou *maner,* que les Grecs ont rendu par *μανέρως*, ne ſignifioit qu'*un avertiſſement* ou *un ſignal.* Dans les langues orientales נִיר, *nir,* נור, *nour,* ou נהר, *nahar, lumière*, ſignifie auſſi *conſeil, ſouvenir, inſtruction, avertiſſement, ſignal;* de-là le nom encore en uſage dans tout l'Orient מְנַאר, *minar,* ou מְנַאֶרת, *menareth,* pour déſigner le lieu d'où l'on donne le ſignal & l'avertiſſement pour la prière. Le cantique, qui n'avoit été compoſé, ſuivant pluſieurs Égyptiens, que pour faire *ſouvenir* l'homme de ſa mortalité, pour l'*avertir* de ce qu'il ſeroit un jour, pour l'*inſtruire* & lui *conſeiller* d'uſer ſobrement & avec modération des biens & des plaiſirs de la vie, a pu à juſte titre être appelé *manar* ou *maner.*

Plut. de Muſic. p. 2097.

Idem, de Iſ. & Oſir. p. 637.

Le *linos* & le *manéros* ne ſe chantoient que dans les maiſons particulières, mais on ne peut douter qu'il n'y eût auſſi des cantiques pour les aſſemblées religieuſes. La poëſie & la muſique qui s'accompagnoient toujours, furent premièrement employées dans les temples; elles n'eurent dans les temps les plus reculés, d'autre objet que le culte des Dieux & l'inſtruction de la jeuneſſe. Julius-Pollux nous a conſervé le nom d'un de ces cantiques que les Phéniciens chantoient dans leurs fêtes à l'honneur de leurs Dieux. Selon cet auteur, les payſans Mariandyniens avoient une chanſon ou cantique qu'ils appeloient Ἀδωνιμαοιδὸς: ces Mariandyniens étoient habitans de la Bithynie & une colonie de Phéniciens qui avoient apporté dans leur nouvelle demeure le culte & les pratiques du pays qu'ils avoient quitté. Bochart a ſoupçonné avec fondement, que ce cantique commençoit par ces mots phéniciens:

Id. de Muſic. p. 2089.

Jul. Pollux: Ἀδωνιμαοιδὸς.

Boch. Chan. II, 11.

אדוני מודים אנחנו לך, *Adoni modim anachnou lak, Adonaï, ou Seigneur, nous vous louons, nous célébrons vos louanges.* David s'est exprimé de la même manière dans le cantique rapporté dans le premier livre des Paralipomènes : אלהינו מודים אנחנו לך, *Elohenou, modim anachnou lak, Seigneur notre Dieu, nous chantons vos louanges.* Le cantique qui commençoit par ces mots, ou ceux qui se chantoient sur le même air, ont été désignés par les Grecs par le mot Ἀδωνιμαοιδὸς, qui conserve des traces assez marquées de son origine.

I. Paral. XXIX, 13.

Ces mêmes Mariandyniens avoient, au rapport du même Pollux, une autre espèce de cantique, qu'ils appeloient Βώριμος : ce terme dont on chercheroit inutilement la racine dans la langue grecque, doit aussi trouver son étymologie dans celle des Phéniciens établis en Bithynie. Dans leur langue, ברם, *baram*, ou ברום, *berom*, & en arabe *barimon* & *mobrumon*, signifient en général *un habit*, & en particulier *une ceinture*, ou *un bracelet garni de pierreries* ou *de pierres précieuses* : ce même terme, dans une acception plus étendue, marque *toute composition estimable & excellente.* Les Arabes en particulier ont dû s'en servir pour désigner leurs compositions oratoires ou poëtiques, qu'ils comparoient à des perles enfilées ou à des perles éparses. De ברם, *Baram*, ברום, *Berom*, ou ברמון, *Barimon*, les Grecs auront formé le mot Βώριμος ou Βῶρμος, pour désigner une espèce particulière de poësie ou de cantique.

The koran by Georg. Sale. The prelim. disc. sect. 1, p. 27.

Nymphis, cité par Athénée, parle d'une autre espèce de cantique lugubre, par lequel le même peuple déploroit la mort d'un jeune homme d'une beauté extraordinaire, fils d'un homme riche & puissant, qui étant allé voir ses moissonneurs, voulut leur donner à boire, il alla au bord d'une rivière voisine, & le pied lui ayant manqué, il tomba dans l'eau & disparut, c'est-à-dire qu'il s'y noya : ce jeune homme s'appeloit Βώρμος, *Borcus*, dit cet auteur, & son nom fut donné au chant lugubre dont on honoroit la mémoire de ce personnage, comme quelques Égyptiens appeloient *Manéros* leur complainte sur la mort de celui qu'ils supposoient avoir porté ce nom chez eux ; mais cette espèce de cantique ne doit point être distinguée de la précédente ; il faut

Athen. Deipnos. XIV, 6.

lire dans le texte cité par Athénée, Βώριμον ou Βῶρμον, comme l'ont remarqué Scaliger & Casaubon, dont l'observation est appuyée sur Hesychius, qui a lû Βῶρμον, & qui expliquant ce mot, a dit que ce cantique avoit été composé pour Bormos le Mariandénien, qui avoit été enlevé par les Nymphes, c'est-à-dire, suivant le langage allégorique, qui s'étoit noyé. Dans ce cantique, le Poëte faisoit parler un jeune homme très-beau, riche & puissant, enlevé à la fleur de son âge, pour rappeler à ceux qui le chantoient, ou qui l'entendoient, que ni la jeunesse, ni la beauté, ni les richesses, ni la puissance n'exemptoient point de la mort, & pour leur insinuer qu'il ne falloit point abuser des avantages d'une vie qui pouvoit être enlevée dans le temps qu'on y pensoit le moins. Tel étoit l'objet de ce cantique, entièrement semblable à celui du λίνος chez les Phéniciens & du *μανέρως* en Égypte. Son institution n'avoit point eu d'autre motif, & ce que des auteurs postérieurs en ont dit doit être relégué avec les fables.

Hesych. voc. Βῶρμον.

Le chant de tous les cantiques, tant dans les assemblées religieuses que dans les maisons particulières, ou même dans les champs, étoit ordinairement accompagné du son de quelques instrumens. Cet usage étoit des plus anciens; Laban faisant des reproches à Jacob son gendre, de s'être enfui secrètement de sa maison, lui dit que s'il eût été prévenu de son départ, il l'auroit accompagné avec des chants de joie au son du kinnor. Les Phéniciens jouoient sans doute, dans leurs solennités, de tous les instrumens qui étoient en usage chez les Israëlites leurs voisins; il est même à présumer que la plupart de ceux dont il est parlé dans l'Ancien Testament venoient originairement de la Syrie & de la Phénicie, car avant l'entrée des Israëlites dans le pays de Canaan, on en trouve très-peu qui fussent à leur usage. Lorsqu'ils furent sortis de la mer Rouge, Marie, sœur de Moyse, & toutes les femmes, tenant en leurs mains des instrumens que le texte original appelle תֹּף, *toph* & תֻּפִּים, *tuphim*, chantèrent, en dansant, le cantique que Moyse venoit de composer pour remercier Dieu de la délivrance de son peuple. Cette espèce d'instrument, que je crois être le même que les cymbales des Anciens, & que l'on retrouve encore dans l'Orient, c'est-à-dire deux petits bassins creux de

Gen. XXXI, 27.

métal ſonnant, garnis chacun de ſa poignée par laquelle on les tenoit, & que l'on frappoit en cadence l'un contre l'autre, avoit ſans doute été apporté de l'Égypte par ces femmes; mais elle n'étoit point particulière à ce pays, on la connoiſſoit en Arabie. Job en parle dans la deſcription qu'il fait du bonheur des méchans ſur la terre: « Leurs enfans, dit-il, ſemblables à des agneaux que » l'on voit ſe répandre & bondir dans la prairie, ſont en grand » nombre & toujours dans la joie; ils danſent au ſon du *toph* & du *kinnor*, & ils ſe divertiſſent ſans ceſſe au ſon du *huggab.* » Quand les Iſraëlites ſe diſpoſoient à entrer dans la terre promiſe, Dieu ordonna à Moyſe de faire deux חֲצֹצְרֹת, *hhatzotzéroth* d'argent, qui devoient ſervir à aſſembler le peuple pour la guerre, dans les ſacrifices ſolennels, dans les feſtins de religion, & pour annoncer les néoménies, l'année ſabbatique & celle du jubilé. Cet inſtrument eſt nommé par les Septante σαλπίγξ, c'eſt-à-dire *une trompette.* Ces traducteurs ont donné le même nom à l'inſtrument que Moyſe a exprimé dans un autre endroit par le mot שׁוֹפָר, *ſchophar*, qui doit auſſi ſignifier *une trompette*, comme il paroît par divers textes de l'Écriture. Ces différens noms ſemblent indiquer qu'il y avoit deux ſortes de trompettes, ſoit qu'elles différaſſent par la forme ou par la matière. L'épithète הַיּוֹבְלִים, *haiobelim*, *arietinæ*, *cornes de bélier*, qui eſt quelquefois donné à ces trompettes, déſigne qu'outre celles qui étoient droites, d'argent ou d'airain, il y en avoit d'autres qui étoient courbées comme les cornes du bélier, ou du moins qu'elles étoient faites de la corne de cet animal. On ne voit point que Dieu ait ordonné aux Hébreux d'autres inſtrumens que ces trompettes, pour le ſervice du tabernacle. On n'en trouve point d'autres avec elles que le *toph*, que le *kinnor* & le *huggab*, que Moyſe dit avoir été inventés avant le déluge, dont Job a parlé dans le texte que j'ai déjà cité, & qui devoient être depuis long-temps en uſage chez les Cananéens ou Phéniciens. Mais depuis que les Iſraëlites ſe furent mis en poſſeſſion du pays qui leur avoit été promis, ils firent uſage de diverſes ſortes d'inſtrumens, qu'ils avoient ſans doute empruntés des Syriens & des Phéniciens leurs voiſins; tels ſont le *nebel*, le *hatzur*, le *chalil*, le *motzrochita*, les *zalzelim*, les *ſchaliſchim*, les *metzilothaim* & autres. Il n'entre point

Job. XXI, 12.

Num. X, 2.

Exod. XIX, 16.

Joſue. IV, 6.

Gen. IV, 21.

dans mon plan d'expliquer la nature & la forme de ces différens instrumens; il me suffit de parler de ceux dont l'invention est attribuée aux Phéniciens.

Du nombre de ces instrumens étoit le nable, c'est pourquoi Sopater dans Athénée l'appelle *Sidonien*, & Strabon le compte parmi les instrumens que les Grecs avoient reçus des Barbares, c'est-à-dire des Orientaux. Les Hébreux en adoptèrent l'usage dans leurs pompes & dans les cérémonies de leur religion; mais ce ne fut que sous le règne de David; car il n'en est parlé dans aucun des livres de l'Écriture antérieurs à ce Prince, au lieu que dans ceux qui ont été écrits depuis, il en est souvent fait mention: ils le nommèrent נבל, *nebel*, נבלא, *nabla*, ou נבלא, *nibla*. La traduction grecque attribuée aux Septante, ne nous est d'aucun secours pour découvrir la véritable forme de cet instrument, parce que le nom oriental n'a point été traduit d'une manière uniforme dans cette version: souvent il est rendu par Νάβλαι, mot formé de l'Hébreu; quelquefois il est traduit par Ψαλτήριον; on le trouve dans un endroit exprimé par Κιθάρα, & dans un autre par Ὄργανον ou Ὄργανα. Il est certain que cet instrument étoit de bois; ceux que Salomon fit faire pour le service du temple étoient d'un bois nommé האלמגים, *almugim*, dans le texte hébreu. La plupart des interprètes le prennent pour de l'ébène: c'étoit une espèce de bois rare & précieux que les flottes de Salomon & d'Hiram leur apportoient du pays d'Ophir ou de Souphir; & les auteurs des livres des Rois & des Paralipomènes observent que depuis Salomon jusqu'au temps auquel ils écrivoient, on n'en avoit point apporté de pareil dans leur pays. Josèphe dit que le nable étoit d'un métal qu'il appelle Ἤλεκτρον, & qui étoit un composé d'or & d'argent; mais ce qu'il dit, ne peut être vrai que du nable dont on se servoit de son temps. Le bois dont étoit fait cet instrument, devoit être creux pour rendre du son, & c'est vraisemblablement ce qui lui a fait donner le nom de *nable;* car נבל, *nebel*, dans les langues de l'Orient, signifie *une outre, une bouteille, quelque chose de creux & de vide.* Sur ce bois creusé étoient tendues des cordes, que Josèphe dit avoir été au nombre de douze; mais ce nombre peut avoir été moindre dans les commencemens, & avoir

Athen. IV, 24. Strab. X, p. 324.

II. Reg. VI, 5. I. Paral. XIII, 8; XV, 16; XXV, 1, 6. 11. Paralip. V, 12. II. Esdr. XII, 27. Ps. XXXII, 2; XCII, 4; CVII, CL, 3. Ps. LXXXI, 3. III. Reg. X, 12.

Joseph. Antiq. VIII, 3.

Ibidem, VII, c. 12, n. 3.

Athen. IV, 24.

été augmenté dans la ſuite. Selon Jobas, cité par Athénée; Alexandre de Cythère le remplit de cordes, & après l'avoir ainſi augmenté, il le conſacra à Diane dans le temple d'Éphèſe. On touchoit cet inſtrument avec les doigts & même des deux mains, ſelon Ovide, qui ajoute qu'il étoit propre aux airs tendres & doux. Il n'avoit pas toujours été tel; car Sopater dit que le ſon qu'il rendoit, n'étoit point fort harmonieux, & Héſychius prétend qu'il étoit dur & grave. Si dans la ſuite on s'en eſt ſervi pour les airs tendres, il aura été adouci par quelque changement qui y aura été fait. S.[t] Jérôme, Caſſiodore, Iſidore de Séville & quelques autres, fondés ſur la traduction attribuée aux Septante, qui ont le plus ſouvent exprimé le mot hébreu נֶבֶל, *nebel,* par le terme grec Ψαλτήριον, ont prétendu que le nable étoit le pſaltérion des Anciens, fort différent de l'inſtrument que nous connoiſſons aujurd'hui ſous ce nom; ils diſent qu'il avoit la forme du Δ δέλτα, ayant un ventre creux par le haut; que les cordes étoient tendues de haut en bas; qu'on le touchoit par le bas & qu'il réſonnoit par le haut, en quoi il différoit de la cithare, qui étoit creuſe par le bas, & que l'on touchoit par le haut. Quelle que fût la forme de cet inſtrument, il étoit admis dans toutes les ſymphonies, & le ſon qu'il rendoit, ſe marioit avec celui de tous les autres inſtrumens. Chez les Hébreux, qui avoient imité en cela leurs voiſins, on jouoit de cet inſtrument dans le même temps que l'on battoit le *toph* ou les *cymbales*, que l'on ſonnoit du *ſchophar* ou des *hatzatzeroth*, que l'on touchoit le *hazur* ou l'*inſtrument à dix cordes*, & que l'on jouoit du *kinnor*, des *metzilothaim* & d'autres inſtrumens aujourd'hui peu connus.

Ovid. de Art. am. III. — *Athen. IV, 24.* — *Heſychius, Κινύρα.* — *Hieronim. in pſal. XXXI.* — *Caſſiod. præf. in Pſalm. c. 4.* — *Iſidor. Hiſp. Orig. III, c. 7.* — *II. Reg. VI, 5.* — *II. Paralip. V, 12.* — *Pſ. XXXII, 2.* — *II. Eſdr. XII, 27.* — *Pſalm. CL, 4 & 5.*

Les Grecs croyoient auſſi qu'ils étoient redevables aux Phéniciens de l'inſtrument que dans leur langue ils appeloient κίνυρα ou κίννυρα. Cet inſtrument, nommé par les Orientaux כנור, *kinnor,* ou כנרא, *kinnara,* étoit en effet très-commun chez les Phéniciens. Ézéchiel prédiſant la ruine de Tyr, annonce que Dieu fera ceſſer la multitude de ſes cantiques, & que l'on n'entendra plus chez elle le ſon de ſes *kinnors;* & le prophète Iſaïe prédiſant à la même ville le rétabliſſement de ſon commerce ſoixante-dix ans après ſa ruine, lui dit de reprendre le *kinnor,* & de jouer de cet inſtrument,

Ezech. XXVI, 13. — *Iſai. XXIII, 16.*

instrument. Les Grecs disoient que c'étoit de cet instrument que Cinyras, roi de Chypre & fils de Theias, avoit reçu son nom, parce qu'il en jouoit parfaitement, ce qui lui avoit inspiré la téméraire vanité de disputer avec Apollon, qui l'ayant vaincu l'avoit fait mourir. Selon quelques-uns ce Cinyras étoit contemporain de la guerre de Troie: il avoit promis avec serment à Ménélas un secours de cinquante vaisseaux, mais il ne lui en envoya qu'un, & pour éluder le serment par lequel il s'étoit engagé, il fit faire les autres de terre, & les garnit de figures d'hommes de la même matière. Si ce Cinyras est le père d'Adonis, comme plusieurs le prétendent, il régna en Phénicie long-temps avant la guerre de Troie. Sa domination pouvoit cependant s'étendre dans l'île de Chypre, qui fut premièrement peuplée par ses sujets. Les Phéniciens pouvoient avoir perfectionné cet instrument, qui étoit fort commun chez eux; mais ils n'en étoient point les premiers inventeurs. On voit qu'il étoit connu dans la Mésopotamie, puisque Laban en parle dans les reproches qu'il fait à son gendre: il étoit même beaucoup plus ancien que Laban; Moyse en attribue l'invention, avant le déluge, à Jubal, qu'il dit avoir été le père de ceux qui jouoient du *kinnor* & du *houggab*. Les Hébreux avoient admis cet instrument; David en jouoit en présence de Saül, pour calmer les accès de sa fureur mélancolique; & l'on voit par les pseaumes qu'on le touchoit dans les fêtes & dans le service de la maison du Seigneur. Les auteurs de la version grecque de l'Ancien Testament donnent à cet instrument divers noms; quelquefois ils l'appellent κίθαρα *(b)*, & dans d'autres occasions ils le nomment ψαλτήριον. Ces variétés de traduction mettent dans l'impossibilité de décrire, d'une manière précise, la forme de cet instrument. Il étoit certainement de bois, car ceux que Salomon destina au service du temple étoient de la même espèce de bois que celle dont il avoit fait faire les nables; & ce bois étoit garni de cordes, car l'auteur du livre des Rois, pour exprimer que David

Eustath. in Iliad. XI.
Suidas, voce Κινύρα.

Gen. XXXI, 27.

Ibid. IV, 21.

I. Reg. XVI, 16 & 23.

Psalm. LXXXI, 3; CXLIX. 3. Ezech. XXVI, 13.

(b) Gen. XXXI, 27. II. Paralip. X, 28. Job. XXI, 12; XXX, 31. Psalm. XXXIII, 1; XLIII, 4; LXXI, 22; XCII, 4; CL, 3. I. Reg. XVI, 16 & 23. III. Reg. X, 12. Isai. XVI, 11; XXIII, 15.

jouoit de cet inſtrument, dit qu'il le touchoit. Josèphe, qui avoit vu ceux dont on ſe ſervoit de ſon temps dans le temple de Jéruſalem, dit qu'ils avoient dix cordes, & qu'on les touchoit avec des archets, en quoi ils différoient des nables, qui avoient douze cordes que l'on touchoit des doigts: c'eſt-là tout ce que l'on peut dire avec quelque certitude de cette eſpèce d'inſtrument. Suidas prétend que c'étoit la lyre, & ſon ſentiment eſt rendu probable par la fable, qui ſuppoſe une diſpute entre Apollon & Cinyras au ſujet de cet inſtrument; car la lyre étoit l'inſtrument propre à ce Dieu, & qui lui étoit conſacré, ſoit qu'il en fût regardé comme l'auteur, ou qu'elle lui eût été donnée par Mercure, qui l'avoit inventée. Quelle que ſoit la forme de cet inſtrument, il paroît que chez les Grecs on n'en tira d'abord que des ſons triſtes & lugubres. Héſychius lui donne les épithètes d'οἰκτρὰ & de θρηνητικὴ, *lamentant* & *plaintif*, & c'eſt du nom κίνυρα qu'ont été formés κινυρέσθαι, que le même auteur explique par θρήνειν & κλαίειν, *lamenter* & *pleurer*, & κινυρὸν, qu'il rend par οἰκτρὸν, *plaintif*. Horace avoit dit de même, que dans les commencemens la lyre, avant que Mercure l'eut perfectionnée, n'étoit ni ſonore, ni agréable; mais que depuis elle étoit devenue ſi douce, qu'on en jouoit aux tables des riches & dans les temples. Il n'en étoit pas de même en Orient, où cet inſtrument avoit toujours ſervi, dans les occaſions, à témoigner ſa joie & à exprimer ſon bonheur. C'étoit du ſon de cet inſtrument que Laban auroit voulu accompagner les cantiques de joie pour la conduite de ſon gendre. Job expoſant la félicité des méchans ſur la terre, dit que leurs enfans, toujours dans la joie, jouent du *kinnor*. Les femmes de Tyr, ſelon l'expreſſion d'Iſaïe, devoient exprimer, par le ſon de cet inſtrument, leur joie du rétabliſſement du commerce de leur ville. Quoiqu'il ne fût point impoſſible de tirer de cet inſtrument des ſons triſtes & plaintifs, il étoit néanmoins tellement conſacré à la joie, que dans les temps de calamité, de triſteſſe & de deuil, on n'en faiſoit plus uſage. Les Iſraëlites, captifs à Babylone, ſuſpendent leurs *kinnors* aux ſaulx qui bordoient l'Euphrate, & quelques inſtances que leur faſſent les Babyloniens, ils ne peuvent ſe réſoudre à les reprendre pour en

Suidas, voce Κινύρα.

Horat. od. III, od. 11.

Gen. XXXI, 27.

Job. XXI, 12.

Iſaï. XXIII, 16.

Job. XXX, 31.

Pſalm. CXXXVI, 1.

jouer. La désolation de Tyr fit entièrement cesser dans la ville le son de cet instrument, & sous la tyrannie d'Antiochus-Épiphane on n'en jouoit plus à Jerusalem.

Il y avoit une autre espèce de lyre, qu'Athénée dit avoir été inventée par les Syriens, & que l'on nommoit σαμβύκη, *sambuque;* mais par les Syriens cet auteur entend les Phéniciens, puisqu'il nous dit que ce même instrument se nommoit aussi λυροφοίνιξ, *lyre phénicienne.* Hésychius en fait aussi une espèce de lyre; c'étoit par conséquent un instrument à cordes, dont l'usage avoit passé de l'Orient dans la Grèce, & de-là en Italie. Festus, qui en parle, lui joint, comme Hésychius, une machine de guerre qui portoit le même nom, parce que l'on tendoit les cables de la machine militaire comme on tendoit les cordes de l'instrument de musique. Il avoit quatre cordes, selon Euphorion cité par Athénée, en quoi il différoit de la lyre ancienne, qui n'en avoit que trois, & le son qu'il rendoit étoit aigu. C'étoient les femmes qui le plus ordinairement touchoient cet instrument. Il avoit reçu son nom, suivant Athénée, de celui qui l'avoit inventé, & qui s'appeloit *Sambyx;* mais comme cet instrument étoit en usage dans l'Orient, c'est-à-dire chez les Syriens & les Phéniciens, dans la Chaldée, chez les Troglodytes & chez les Parthes, avant qu'il eut été connu des Grecs, il est plus vraisemblable que le nom que ces derniers lui donnèrent étoit formé de celui qu'il portoit chez les Orientaux. Il est nommé dans Daniel סַבְּכָא, *sabbeka*, dont il a été facile de faire σαμβύκη, en changeant le premier ב *beth* du mot oriental en M. Ce nom lui avoit été apparemment donné à cause de la manière dont ses cordes étoient dispersées; car le verbe סְבַךְ, *sabak*, qui est sa racine, signifie *plexit, implexit, implicavit, plier, entrelasser, entortiller.*

Athen. IV, 24.

Hesychius, Σαμβύκη

Festus.

Athen. XIV, 14.

Id. ibid. c. 15.

Dan.

La *Magade* étoit aussi un des instrumens anciens, dont on attribuoit l'invention aux Phéniciens. Quelques auteurs anciens cités par Athénée en ont fait un instrument à vent & une espèce de flute; mais les autres l'ont mis au nombre des instrumens à corde & l'ont regardée comme une espèce de sambuque. Elle étoit devenue commune à Mitylène, où on la voyoit à la main d'une des muses, dont la statue avoit été faite par un sculpteur

Athen. IV, 24.

Id. XIV, 14.

nommé *Leſbothémis*. La *Magade* étoit montée de cinq cordes, [Athen. XXIV, 14.] ſelon quelques-uns, & de ſept ſelon d'autres; on la touchoit ſans [Id. ibid.] archet de l'une & de l'autre main, avec vîteſſe & légèreté; auſſi [Id. ibid. Id. ibid.] étendue que la cithare & la lyre, elle rendoit des ſons graves & [Id. IV, 24.] aigus; propre à accompagner le chant, elle ſe marioit auſſi-bien avec la voix des enfans qu'avec celle des hommes faits. Duris, [Idem, XIV, 14.] dans ſon traité de la Tragédie, en attribuoit l'invention à un Thrace nommé *Maydis;* mais cet inſtrument étant phénicien d'origine, le nom qu'il portoit a dû lui être donné par le peuple, qui le premier s'en eſt ſervi, & je croirois qu'il fut ainſi nommé du mot phénicien מגד *Magad ſuperavit, excelluit.* Cet inſtrument, en effet plus étendu que les autres & ſe mariant aiſément avec toute ſorte de voix étoit ſupérieur aux autres; de ce mot les Grecs ont formé Μαγαδίζειν pour exprimer *chanter à l'octave.*

L'inſtrument nommé *Pectis* étoit une eſpèce de Magade, dont [Idem, IV, 24.] il ne différoit que parce qu'il n'avoit que deux cordes. On le [Id. XIV, 14.] touchoit de la main ſans archet, & il étoit propre à accompagner [Id. IV, 24.] toute ſorte de chant. Sappho, dit-on, eſt la première qui s'en ſoit ſervie dans la Grèce.

Ariſtoxène, compte encore parmi les inſtrumens venus de [Idem, ibidem.] Phénicie, le *Scyndapte* compoſé de quatre cordes, l'*Enneachorde* qui en avoit neuf, & le *Clepſiambe* ſur lequel on jouoit certaines pièces toutes compoſées de vers iambes, mais on ignore la forme de ce dernier inſtrument, auſſi-bien que celle de l'inſtrument auquel on donnoit le nom de *Phenix*, parce qu'il avoit été inventé par les Phéniciens. On ſait ſeulement que l'on jouoit du [Idem, XIV, 15.] Phenix à la table des rois de Thrace: ces différens inſtrumens dérivoient tous de la lyre, qui paroît avoir été le premier & le plus ancien de tous. C'eſt une remarque faite par Euphorion [Id. ibidem, 14.] dans Athénée, que les inſtrumens à pluſieurs cordes ne différoient guère que de nom; comme ils étoient très-anciens, les changemens qu'ils avoient ſubis leur avoient fait donner différens noms, quoiqu'au fond il y eut peu de différence entr'eux.

On mettoit auſſi au nombre des inſtrumens à corde le *Trigone* [Idem, IV, 24.] ou *Triangle*, dont Ariſtoxène attribue encore l'invention aux Phéniciens. Jobas diſoit qu'il avoit été inventé par les Syriens,

d'autres lui donnoient l'épithète de Phrygien, & quelques-uns de Perſique. Il étoit auſſi en uſage dans l'Égypte. Les Prêtres de ce pays s'en ſervoient dans leurs fêtes & dans leurs feſtins : cet inſtrument avoit neuf cordes, & ſe touchoit avec l'archet; les femmes & les filles en jouoient plus communément que les hommes. On trouve dans l'Écriture des inſtrumens dont le nom pourroit déſigner des *trigones :* ce ſont les *ſchaliſchim*, avec leſquelles les femmes vinrent au-devant de David, pour celébrer ſon triomphe après la victoire qu'il venoit de remporter ſur Goliath. La racine de ce nom étant שלש *Schaloſch*, qui ſignifie *trois*, on pourroit croire que שלשים *Schaliſchim* ſignifieroit *un inſtrument* d'une forme triangulaire; mais les auteurs de la verſion grecque ont rendu ce terme par κύμβαλα *des Cymbales*, dont la forme eſt entièrement différente. Saint Jérôme l'a traduit par *Siſtra*, ce qui peut avoir plus d'analogie avec le terme hébreu; car le *ſiſtre*, quoiqu'il fût de figure ovale avec un manche alongé, étoit traverſé de trois verges de bronze mobiles dans leurs trous où elles étoient arrêtées par leurs têtes; on en jouoit en le remuant en cadence, & il rendoit un ſon aigu & perçant. Cet inſtrument étoit commun en Égypte, on en attribuoit l'invention à Iſis, & ſes Prêtres en portoient ordinairement dans les cérémonies : c'étoit de ce pays que les femmes Iſraëlites l'avoient apporté, & l'uſage s'en étoit ſans doute communiqué aux Phéniciens, deſquels les Grecs l'avoient reçu. On connoiſſoit dans l'antiquité un autre inſtrument de figure triangulaire; il étoit de fer ou d'acier poli, & dans chacune de ſes branches étoient pluſieurs anneaux du même métal, que l'on touchoit & faiſoit promener dans ce triangle avec une verge auſſi de fer : cet inſtrument étoit aſſez ſemblable à celui que l'on voit ici entre les mains de ces enfans qui accompagnent la vielle. Pignorius nous a donné la deſcription d'un de ces inſtrumens, qui à la vérité n'eſt point triangulaire, mais d'une forme ovale par le haut, dans les branches duquel ſont paſſés pluſieurs anneaux que l'on remuoit & faiſoit jouer avec une baguette.

Athen. IV, 24.

Joſepp. Hypomn. ap. Gale not. in Iambl. p. 215.

I. Reg. XVIII, 6.

Apul. Metam. XI.

Pignor. de Serv. p. 88.

Outre ces inſtrumens à cordes, les Phéniciens en avoient auſſi à vent. Dans leurs cérémonies & leurs fêtes, ils jouoient de différentes eſpèces de flûtes; ils en avoient d'ivoire qui étoient

de leur invention. Tryphon cité par Athénée, dit qu'ils furent les premiers qui percèrent l'ivoire pour en faire des flûtes. Une de ces flûtes s'appeloit Γίγγρα ou Γίγγροι; elle avoit une palme, c'eſt-à-dire huit pouces ou environ de long, & rendoit un ſon triſte & plaintif; on s'en ſervoit dans les cérémonies du culte d'Adonis que l'on appeloit auſſi *Gingras*. Ce nom lui avoit-il été donné à cauſe de l'inſtrument employé dans ſon culte, ou cet inſtrument avoit-il été ainſi appelé à cauſe du Dieu, dans les myſtères duquel il ſervoit ? Voſſius croit que cette flûte étoit ainſi nommée parce qu'elle étoit faite de l'os de la jambe d'une oie ou d'une grue, que dans les langues orientales on appeloit עגור, *hagor*, ou עגרא, *hagra*, dont changeant, ſuivant un uſage aſſez ordinaire, ע l'*Ajin*, qui eſt la première lettre, en *G*, on a fait *Gingor* ou *Gingra*. Il ſe fonde ſur Feſtus, qui dit que l'on exprimoit la voix des oies par le terme *gingrire*, & que de-là étoient venus le terme *gingrinæ*, pour exprimer une ſorte de flûte, & celui de *gingeriator* ou *gingriator*, *un joueur de flûte*; mais la plupart des auteurs, comme Démoclides dans Athénée, Julius-Pollux, Euſtathe, diſent en termes précis que cette eſpèce de flûte avoit été ainſi nommée à cauſe d'Adonis, dans le culte duquel on l'employoit. Bochart rejette cette étymologie & fait venir ce nom d'ערא, *hhara*, ou, par réduplication, d'ערערא, *hharara* ou *hhairara*, qui ſignifie *fort*, *robuſte*, *puiſſant*, & il prétend qu'en changeant les ע *hhajin* en *G*, & l'un des ר *reſch* en *N*, ce qui eſt aſſez commun, on a formé le nom de *Gingara* ou *Gingra*, qui a été effectivement donné à Adonis, divinité Phénicienne.

Athen. IV, 24.

Id. Ibid.

Id. ibid.

Jul. Poll. Onom. IV, 10.

Euſtath. in Iliad. VI.

Platon, qui n'eſtimoit qu'une muſique mâle, propre à former les mœurs & à exciter à la pratique de la vertu, bannit de ſa République l'uſage de la plupart de ces inſtrumens, qu'il croyoit ne pouvoir ſervir qu'à amollir & énerver le courage; mais cette muſique inſtrumentale n'avoit point produit ces effets dans les commencemens: deſtinée d'abord au culte des Dieux & à l'inſtruction de la jeuneſſe, elle n'avoit rien de mou ni d'efféminé; toujours grave, elle régloit les mœurs, calmoit la fougue des paſſions, faiſoit naître des ſentimens dignes de l'homme, & c'eſt parce qu'elle produiſoit ces effets, que les loix & la coutume

Plat. de Republ. III, p. 396.

Athen. XIV, 11.

avoient introduit dans les feſtins le chant des cantiques en l'honneur des Dieux : on comptoit par-là retenir les convives dans la modération & prévenir tout excès. Telle étoit dans ſon origine celle des Phéniciens. Dieu, dit Pindare, fit entendre à Cadmus une muſique ſublime & régulière, fort différente, ajoute Plutarque, de la muſique moderne, qui eſt molle & efféminée.

Athen. X, 10.

Plut. de Pyth. orac. p. 706.

Les hymnes chantés au ſon des inſtrumens, étoient animés par des danſes. La danſe étant auſſi naturelle à l'homme que le chant, l'une & l'autre remontent auſſi haut que lui. Les Anciens, dit Lucien, ne célébrèrent aucune ſolennité & ne firent aucune cérémonie qu'elles ne fuſſent accompagnées de danſes : ces danſes faiſoient partie du culte religieux dans toutes les nations ; on les voit en uſage chez les Iſraëlites, quoique Dieu ne leur eût rien preſcrit à cet égard. Après le paſſage de la Mer Rouge, Marie, ſœur de Moyſe, & toutes les femmes d'Iſraël, délivrées de la crainte des Égyptiens, chantent en danſant & en jouant de leurs inſtrumens, un cantique d'action de grâces. Jephté revenant en triomphe, après la victoire qu'il venoit de remporter ſur les Ammonites, rencontre ſur ſon chemin ſa fille qui venoit au-devant de lui avec une troupe d'autres filles qui danſoient au ſon des inſtrumens. L'enlèvement des filles par les Benjamites à Silo, où étoit le tabernacle du Seigneur, nous apprend que les filles & les femmes des Hébreux danſoient aux plus grandes ſolennités. On voit des danſes dans la proceſſion que fit David pour amener l'Arche d'alliance ſur la montagne de Sion ; il y en eut auſſi à la dédicace de Jéruſalem ſous Néhémie, où deux chœurs qui avoient chanté ſur les murailles de la ville, vinrent s'unir enſemble dans le temple. Enfin les chœurs dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans les Pſeaumes & dans les Prophètes, ne ſont autre choſe que des troupes de danſeurs & de danſeuſes. Il paroît que la danſe n'étoit point ſéparée du ſon des inſtrumens ; car le même terme qui ſignifie *jouer de la flûte*, exprime auſſi *la danſe :* חלל, *hhillel*, ou חולל, *hholel, tibiis canere*, veut auſſi dire *ſaltare*. La danſe n'étoit point inconnue aux Arabes ; Job compare leurs enfans qui danſoient au ſon de leurs inſtrumens, à des troupeaux d'agneaux qui bondiſſoient dans les prairies. Cette manière naturelle d'exprimer

Lucian. de Salt. p. 504.

Exod. XV, 20.

Judic. XI, 34.

Ibidem, XXI, 21.

II. Reg. VI, 12 & 14.

II. Eſdr. XII, 31, 37, 38 & 39.

Job. XXI, 11.

ſa joie, étoit en uſage chez les Cananéens ou Phéniciens, voiſins des Iſraëlites, & même dans les cérémonies de leur religion. Les Cananéens de Sichem, que Gédéon s'étoit aſſujettis, s'étant révoltés après ſa mort, contre Abimélech ſon fils, après avoir ravagé les champs & les vignes, ſe raſſemblèrent en troupes, & allèrent en chantant & en danſant, au temple de leur Dieu. Iſaïe prédiſant le rétabliſſement du commerce à Tyr, dit que ſes habitans reprenant en main le *kinnor*, feront, en chantant des hymnes & des cantiques, le tour de cette ville, ce qui déſigne ſuffiſamment les danſes que la joie de cet heureux évènement devoit occaſionner. Ces danſes proportionnées à la muſique, qui n'avoit rien que de ſérieux & de grave chez les Hébreux, ſervoient à les pénétrer des vérités qui étoient l'objet de leurs cantiques, & à les faire paſſer juſqu'au cœur. Les perſonnes les plus auſtères ne faiſoient aucune difficulté de danſer: les *Thérapeutes*, ces gens ſi graves & ſi ſérieux, dont Philon nous a conſervé la mémoire, avoient leurs danſes ſacrées; & ce que cet auteur nous en rapporte, peut nous donner quelque idée du caractère de ces danſes. Ils chantoient, dit-il, leurs hymnes à deux chœurs; celui qui préſidoit à l'aſſemblée, commençoit; auſſitôt les hommes & les femmes ſe mettoient à danſer; c'étoit d'abord ſéparément, mais enſuite, comme ſaiſis d'un ſaint tranſport, ils ſe réuniſſoient tous pour ne former qu'une ſeule danſe. La corruption qui dans la ſuite des temps s'introduiſit dans le culte Phénicien, ne permet point de croire que les danſes de ce peuple euſſent conſervé la gravité qui pouvoit les avoir accompagnées dans les commencemens.

Judic. IX, 27.

Iſai. XXIII, 16.

Philo. de vit. contemplat. pag. 903.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LES LANGUES ORIENTALES.

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 9 Janv. 1767.

LES Langues dont il s'agit dans ce Mémoire, & que l'on appelle communément *les Langues orientales*, ne sont point toutes celles que parlent les peuples de l'Orient en général. Il existe dans ces contrées orientales plusieurs peuples différens, qui ont un langage particulier; & ce langage, malgré les différences que l'on y remarque, semble n'être que celui d'une famille qui en se divisant & en s'éloignant de sa source primordiale & du pays qu'elle habitoit dans son origine, a souffert des changemens & des altérations considérables, d'où il est résulté autant de langues, que l'on regarde communément comme des langues différentes. Il s'agit ici de ce langage ou, si l'on veut, des langues que parloient autrefois les Hébreux, les Phéniciens, les Syriens, les Chaldéens, & que parlent encore aujourd'hui les Arabes & les Éthiopiens: on doit y ajouter, pour les temps anciens, les Égyptiens qui n'existent plus & dont les Cophtes sont les descendans. Toutes les langues de ces peuples, regardées en général comme des langues différentes, ont entr'elles une telle affinité, qu'il seroit plus exact de les prendre pour de simples dialectes d'un langage général que l'on parloit dans les contrées que ces peuples habitoient: en conséquence il est inutile de s'occuper ici de la question si souvent agitée parmi les Savans, je veux dire de rechercher quelle est de toutes ces langues la plus ancienne & celle que les premiers hommes ont parlée. Chacune a eu ses partisans; les uns se sont décidés en faveur de l'hébreu, les autres pour le chaldéen ou le syriaque: mais laissons ces recherches inutiles, d'où il ne peut résulter que des conjectures toujours incertaines & toujours détruites par de nouvelles conjectures.

On voit par ce que je viens de dire, ce que j'entends par

langues orientales, & quelles ſont ces langues qui vont être l'objet de ce Mémoire. Je me propoſe d'en donner une idée, de faire voir qu'elles ne doivent être que des dialectes l'une de l'autre; d'indiquer en quoi elles ſe reſſemblent & en quoi elles diffèrent; que ces différences ne ſont point aſſez conſidérables pour faire regarder ces langues comme autant de langues particulières; en un mot, qu'elles ne ſont qu'un même langage, qui parlé dans différentes provinces, a ſouffert de légères altérations, telles qu'en éprouvent avec le temps toutes les langues que l'on parle dans un pays fort étendu. Le grec avoit ſes dialectes, qui ne différoient pas beaucoup l'un de l'autre; il en eſt de même des langues orientales: les racines ont toutes produit les mêmes dérivés; elles ſont communes à toutes; la différence ne conſiſte que dans une orthographe & une prononciation changées, comme on le verra par la ſuite de ce Mémoire.

Je ne puis me diſpenſer d'entrer ici dans des détails de grammaire qui doivent être déſagréables; mais je prie de conſidérer que ce Mémoire peut être utile à ceux qui veulent s'occuper de ces langues, & qu'il eſt deſtiné à les faire connoître à ceux qui n'en ont aucune idée: cependant, pour épargner, autant qu'il me ſera poſſible, ces détails, je rejetterai dans des notes ce qui tiendra trop à la grammaire, lorſque je ne pourrai pas le ſupprimer. Je commencerai par les lettres & par l'écriture, dont je développerai le ſyſtème; je paſſerai enſuite aux mots, & j'expliquerai leur mécaniſme grammatical, en ne ceſſant de comparer tous ces dialectes entre eux. Ce Mémoire eſt donc diviſé en deux parties; 1.° les lettres; 2.° ce qui réſulte de leur aſſemblage, ou les mots & toutes les formes dont ils ſont revêtus. On voit que ce Mémoire eſt une ſuite de celui que j'ai communiqué à la Compagnie ſur les hiéroglyphes Égyptiens & Chinois, & c'eſt pour cette raiſon que je ne parle pas des caractères chinois conſidérés comme caractères émanés des hiéroglyphes & conſervant les racines orientales.

Première Partie.

I. Les Lettres.

Toutes ces langues ont un alphabet formé de lettres qui s'écrivent de droite à gauche, & qui portent les mêmes dénominations:

ainsi la lettre *A* est appelée par les Hébreux *aleph, olaph* par les Syriens, *auph* par les Arabes; de-là les Grecs ont pris le nom d'*alpha*, & ainsi du reste de l'alphabet. Il est inutile de s'étendre sur ces dénominations, on peut les voir dans les grammaires. J'ignore quelle peut être la raison qui a déterminé la plupart des peuples de l'Asie à écrire de droite à gauche. Les Grecs les ont d'abord imités, ensuite ils ont écrit en boustrophédon, & se sont enfin déterminés à écrire de gauche à droite, & avec eux tous les peuples de l'Europe.

Les Orientaux dont il s'agit dans ce Mémoire, ont un alphabet composé de vingt-deux lettres qui sont toutes consonnes, car les voyelles ne sont point comprises parmi les lettres comme dans nos alphabets. Les Arabes, qui suivent le même procédé, en ont vingt-huit, parce qu'ils ont distingué quelques-unes de ces lettres en une prononciation douce & en une prononciation forte & aspirée. Du temps de Cadmus, il n'en existoit que seize, que ce Chef de colonie communiqua aux Grecs; mais à mesure que ces langues se sont perfectionnées, l'on a senti la nécessité d'inventer de nouvelles lettres, qui servissent à mettre une plus grande distinction dans les sons ou dans les prononciations, & à former de nouveaux mots. Les Grecs & les Latins ont également ajouté de nouvelles lettres à l'ancien fonds qu'ils avoient reçu de l'Orient.

Toutes ces langues orientales ont chacune un alphabet, qui actuellement est absolument différent quant à la figure des lettres. Le caractère hébreu est très-quarré, celui des Arabes très-arrondi & lié; le syriaque tient le milieu entre les deux, c'est-à-dire qu'il est moins quarré que l'hébreu & moins arrondi que l'arabe. Le caractère hébreu actuellement en usage, est, suivant l'opinion de quelques Savans, celui dont les Chaldéens se servoient, & que les Juifs ont adopté après la captivité, en quittant le caractère samaritain, qui étoit leur ancien caractère, & en le laissant aux Samaritains, qui nous l'ont conservé avec le Pentateuque.

Le caractère dont les Arabes se servent maintenant, a été inventé sous les Khalifes, par *Ben-Moclah:* mais quand on le compare avec les anciens caractères arabes nommés *koufiques* à cause de la ville de *Koufa* où ils étoient particulièrement en usage,

il eſt aiſé d'apercevoir que *Ben-Moclah* n'a fait que rendre cet ancien caractère plus dégagé & plus curſif; ainſi ſon opération ſe réduit à une ſimple réforme, & non à l'invention de nouvelles figures. Les Arabes d'Afrique ont plus conſervé l'ancienne forme, & leurs caractères ſont une eſpèce de koufique. Sur les monumens, les Arabes emploient encore cet ancien caractère koufique : ce caractère, l'origine du caractère arabe actuellement en uſage, a été inventé par un Arabe nommé *Moramer*, qui vivoit peu de temps avant Mahomet; avant ce temps, cette eſpèce d'Arabes n'avoient point d'écriture qui leur fût propre. On prétend qu'il eſt fort différent de l'ancien alphabet des Hémiarites ou Homerites, nommé *moſnad*. Les lettres de celui-ci n'étoient point ſéparées les unes des autres. Quelques auteurs Arabes rapportent qu'on a trouvé dans l'Iémen une inſcription dans ce caractère, qui étoit du temps de Joſeph. Ils diſent encore qu'il n'étoit pas permis à tout le monde de ſe ſervir de ce caractère, qu'on ne l'enſeignoit pas publiquement; ce qui confirmeroit ce que je dis dans la ſuite, que très-peu de perſonnes étoient initiées dans les Sciences. Les auteurs Anglois de l'*Hiſtoire univerſelle* croient que cet ancien caractère des Hémiarites eſt le même que celui qui a été publié par Kircher, comme étant celui des Sarazins d'Afrique. Dans ce cas, l'hémiarite ne différeroit du koufique que par des liaiſons, & ſeroit dans le fond le même, puiſque celui de Kircher n'eſt qu'un koufique lié. M. l'abbé Barthélemy m'a communiqué un alphabet des Homerites qu'il tient de M. Aſſemani : cet alphabet eſt pris d'un manuſcrit arabe du Vatican, parmi ceux que M. Aſſemani apporta de l'Orient; il ne conſiſte qu'en vingt-quatre lettres qui s'éloignent un peu plus du koufique, mais on ne peut ſe fier beaucoup à cet alphabet qui n'eſt plus en uſage.

Hiſt. univ. des Angl. tome XII, p. 540.

Pour les vingt-huit lettres arabes il n'y a que dix-ſept figures. Des points, que l'on appelle *diacritiques*, & qu'il ne faut pas confondre avec les points *voyelles*, placés au-deſſus ou au-deſſous de la figure, au nombre d'un, de deux ou de trois, ſervent à former autant de lettres différentes; ainſi une même figure avec un ou pluſieurs points deſſus ou deſſous, eſt un *B*, un *T*, une *N*, un *J*, &c. ce qui rend la lecture des caractères arabes plus difficile

que celle des hébreux. Toutes les lettres hébraïques ont une figure absolument différente. Je crois devoir avertir ici que les Turcs & les Persans ont adopté l'alphabet arabe; mais comme les langues de ces deux peuples, qui sont essentiellement différentes entr'elles, diffèrent également de l'arabe, je n'en parle point ici. Leur grammaire s'éloigne entièrement de celle des Arabes, & le principal fonds des mots est étranger. Le turc est dérivé des langues de Tartarie; le persan est une langue particulière, qui s'est enrichie de mède, de parse, de grec, de latin & même de quelques mots germains.

Les Syriens ont aussi, comme les Arabes, deux alphabets; un ancien, nommé *stranghelo,* qui n'est usité à présent que dans les titres de livres. Les Chrétiens de S.t Thomas dans l'Inde, qui sont Syriens, se servent d'une espèce de *stranghelo.* Le caractère moderne, nommé *simple,* est plus arrondi, & n'a été inventé que postérieurement à celui-ci. Toutes les figures des lettres syriaques sont différentes, à l'exception de celles du *daleth* & du *resch;* un point mis dessus ou dessous, marque la différence de ces deux lettres. Le caractère employé par les Chrétiens de S.t Jean établis dans les environs de Bassora, est aussi une espèce de syriaque.

M. Assemani nous apprend qu'un prêtre Syrien, nommé *Paul d'Antioche,* avoit voulu ajouter quelques lettres à l'alphabet syrien, & qu'il en avoit chargé Jacques d'Édesse, mais que celui-ci refusa de faire cette addition, dans la crainte que les livres écrits avec l'ancien alphabet, ne vinssent à périr, parce qu'on les négligeroit; il inventa cependant sept figures de voyelles qu'il envoya à Paul d'Antioche.

Bibliot. Orient. tome I, p. 477.

Le caractère phénicien ne nous est connu que depuis peu. Rheinferdius a tenté de lire & d'expliquer plusieurs monumens ou médailles, mais comme il ne faisoit que tâtonner, s'il est permis de s'exprimer ainsi, sur la valeur des lettres, ses explications sont hasardées, incertaines, forcées & très-souvent contraires au génie des langues orientales. Ceux qui lui ont succédé, n'ont pas mieux réussi. M. l'abbé Fourmont a donné l'explication d'une inscription phénicienne qui est à Malte ; mais on peut ranger cette explication avec celles de Rheinferdius. J'en dirai autant de celle d'une

autre inſcription conſervée en original à Oxford, qui vient d'être propoſée par M. Swinton ; elle n'eſt pas plus heureuſe, & prouve combien cet Antiquaire connoît peu le génie & le tour de phraſe des langues orientales. Il force le ſens des mots, leur donne des ſignifications imaginaires, ce qui ne vient que d'une mauvaiſe lecture : ce ſavant Anglois avoit expliqué auparavant plus heureuſement quelques inſcriptions; mais elles ne contiennent que deux ou trois noms d'hommes, qui ne ſont formés que de cinq à ſix lettres, & ce petit nombre ne ſuffit pas pour expliquer l'inſcription d'Oxford. L'explication d'une autre inſcription conſervée à Malte, qu'il a entrepriſe encore, n'eſt qu'une copie de celle que M. l'abbé Barthélemy avoit donnée. M. Swinton s'en écarte en quelques endroits, & paroît vouloir rectifier l'explication de M. l'abbé Barthélemy ; mais quiconque eſt inſtruit de ces langues, ne peut adopter les obſervations de l'antiquaire Anglois ; & malgré quelques difficultés que M. l'abbé Barthélemy n'a pu réſoudre, ſes explications ſont ſimples, naturelles, conformes au génie des langues orientales & au goût des inſcriptions. La valeur qu'il aſſigne aux différentes lettres, paroît inconteſtable ; il ne s'agit plus que d'avoir toutes leurs variations dans les formes des lettres pour lire les monumens.

L'alphabet phénicien eſt compoſé du même nombre de lettres que l'alphabet hébreu : les formes en ſont aſſez groſſières, mais elles ſont mieux ſentir la conformité qui exiſtoit entre ces lettres & celles des plus anciennes inſcriptions grecques : ce caractère phénicien eſt contourné différemment ſuivant les différens cantons où il a été en uſage. Le caractère de Palmyre ſemble tenir plus de l'hébreu; celui de Carthage ou le punique, & celui de la Sicile ou de l'Eſpagne, avoient une origine commune, & tenoient de celui des Phéniciens ; mais malgré l'identité des figures, l'on y aperçoit des contours, des nuances, des altérations, qui en rendent la lecture très-difficile à ceux qui ne liroient que le caractère uſité en Phénicie. Chaque province, chaque ſiècle, ont leur goût particulier dans la manière d'écrire ; il faut donc raſſembler un grand nombre d'alphabets pour parvenir à la lecture de tous les monumens.

Ce caractère, commun aux Phéniciens, aux Hébreux, aux Arabes, &c. a l'avantage d'être l'origine de celui de toutes les nations qui sont à l'occident de l'Asie: il a passé en Afrique par les Carthaginois; il a été en usage dans la Sicile & dans l'Espagne avant que les Romains eussent fait la conquête de ces pays; Cadmus le porta chez les Grecs; il a été adopté également par les Etrusques, toujours en s'altérant dans ces différens passages; enfin toutes les nations de l'Europe l'ont reçu. Du côté de l'Orient, il a été en usage dans la Perse pendant long-temps, en sorte qu'il est peut-être l'origine de toute écriture, soit directement, soit indirectement. L'alphabet grec, formé d'après le phénicien, a repassé en Asie, où il s'est multiplié & a fait naître différens alphabets. Si nous avions assez de monumens, peut-être verrions-nous que toute nation qui écrit, a emprunté ses lettres ou de ce caractère oriental ou de quelqu'un de ceux qui en descendent. Toutes les nuances d'altération qui se sont faites successivement, nous manquent à présent, & nous ne connoissons que le premier, que nous voulons comparer avec un descendant très-éloigné; en conséquence il est impossible d'apercevoir la liaison & la chaîne de communication.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'histoire générale, nous verrons que les peuples qui n'ont point eu de commerce avec ceux dont il est question dans ce Mémoire, ont été privés de l'écriture. Dans toute l'Amérique, on a trouvé chez les seuls Mexicains une peinture grossière & imparfaite des idées: ce sont des espèces d'hiéroglyphes, tels que des ignorans peuvent en imaginer, & qui n'ont jamais été perfectionnés. Les Tartares n'ont une écriture que depuis l'établissement du Christianisme par les Nestoriens dans leur pays; ils ont emprunté ou imité leurs lettres du syriaque. Dans l'Afrique, on ne voit que les nations qui ont communiqué, soit avec les Égyptiens & les Phéniciens, soit avec les Grecs, qui aient des lettres; les peuples de l'intérieur n'en ont point. Les Gaulois avoient pris des Phocéens l'alphabet grec. Les Grecs se sont dispersés par-tout, & leur domination après Alexandre s'est étendue jusque sur les bords de l'Indus. Nous savons que bien postérieurement à cette époque, la philosophie grecque & la *Abu'lfaradge.*

manière de philoſopher des Grecs ont été portées dans l'Inde par les Arabes & adoptées par les Indiens: ce fait nous apprend que des peuples très-éloignés ſont redevables à d'autres, de certaines connoiſſances, & que, faute de monumens, nous en faiſons honneur à ceux chez leſquels nous les trouvons, quoiqu'ils les aient empruntées. Par le commerce des Grecs depuis Alexandre, ou bien encore par celui des Phéniciens & par les conquêtes des Égyptiens, les Indiens ont dû apprendre ce que c'étoit que l'écriture, inventer des alphabets, ou peut-être les former en partie d'après ceux de ces étrangers. Ils ont à préſent des lettres, mais nous ignorons ſi elles ſont de la première inſtitution, ou ſi elles n'ont pas ſuccédé à d'autres qui nous ſont inconnues. Je conclus en général que l'écriture a pris naiſſance en un ſeul pays, ſoit en Égypte, ſoit en Aſſyrie, & que tous les autres peuples, par le commerce avec ceux-ci ou avec leurs deſcendans, l'ont adoptée, en la prenant toute entière ou en partie, relativement à la conſtitution de leurs organes, ou en inventant de nouvelles figures, pour paroître ne rien tenir des étrangers, auxquels cependant ils étoient redevables de l'invention.

C'eſt ainſi que, quand on examine les monumens de tous les peuples, on s'aperçoit qu'ils nous ramènent à une première ſource, dans laquelle tous les hommes ont puiſé; que cette ſource eſt placée dans les pays où Moyſe nous apprend que les premiers hommes étoient raſſemblés. Mais laiſſons ces réflexions, & revenons à l'écriture des peuples qui ſont l'objet de ce Mémoire.

Pour terminer tout ce qui concerne les lettres, il eſt néceſſaire d'obſerver encore que les Orientaux s'en ſervent pour exprimer les chiffres ou les nombres. Les dix premières lettres déſignent les unités, c'eſt-à-dire depuis l'א, *aleph*, juſqu'à l'י, *jod*, qui vaut 10; les autres lettres augmentent d'une dixaine *(a)*. Ce procédé eſt commun à tous les Orientaux; & les Arabes, qui ont un alphabet plus nombreux, mais dans un ordre différent, reprennent, pour les nombres, l'ordre hébraïque. Dans cet ordre, le nombre 15 doit

(a) Le *kaf* vaut 20, le *lamed* 30, &c. juſqu'au *couph*, qui vaut 100, *reſch*, 200. Les autres nombres ſont marqués avec les mêmes lettres accompagnées de points.

être

être exprimé par un י *yod* & un ה *he*. Les Juifs, qui ont poussé fort loin leurs scrupules, ont changé ce nombre composé du dix & du cinq, & l'ont exprimé par le neuf & le six, טו, parce que יה, *yod* & *he*, forment le nom de Dieu. Les autres peuples n'ont pas imité en cela les Juifs. Indépendamment de cette manière de chiffrer, les Arabes ont emprunté des Indiens un chiffre qui a passé chez nous, & que nous appelons *chiffre arabe*; ils s'en servent comme nous. Ils ont encore quelques autres figures pour les chiffres, mais elles sont inutiles ici.

Je ne dirai rien des anciens caractères égyptiens, j'ai eu occasion d'en parler ailleurs. On sait que ces peuples écrivoient avec des hiéroglyphes, & que de plus, pour l'usage ordinaire, ils avoient, suivant Plutarque, un alphabet composé de vingt-cinq lettres. Les figures ne nous sont pas connues, je présume seulement qu'elles se rapprochoient des autres figures orientales; & peut-être étoient-elles les mêmes que celles des Phéniciens, puisque l'on a découvert un monument égyptien, que l'on voit actuellement à Carpentras, qui représente une offrande faite à Osiris, & au-dessous une inscription en lettres & en langue phéniciennes, que M. l'abbé Barthelemy a expliquée. Le caractère dont se servent à présent les Cophtes n'est autre chose qu'un caractère grec, avec quelques additions de lettres qui probablement sont d'anciennes figures égyptiennes. Nous savons encore, par Hérodote, que les Égyptiens écrivoient de droite à gauche, en quoi leur écriture est conforme à la marche de l'hébreu, de l'arabe, &c. Le cophte s'écrit au contraire de gauche à droite, comme le grec.

De Iside & Osiride.

Lib. II.

Anciennement les Éthiopiens écrivoient, comme les Égyptiens, avec des hiéroglyphes; mais ils avoient aussi des lettres vulgaires. L'alphabet actuellement en usage est un phénicien très-altéré. La situation de l'Éthiopie nous feroit croire que ce caractère est formé d'après le punique, qui tire son origine du phénicien, sentiment qui a déjà été proposé & qui paroît fondé; mais il semble que l'on a inséré dans l'éthiopien des lettres prises de l'alphabet grec. Cet alphabet est construit sur un plan tout différent de celui des autres alphabets. En grec, en latin les voyelles sont partie de l'alphabet & ont leur figure particulière; dans toutes les langues

Hist. des Angl. t. XVI, p. 459.

orientales, avec des figures particulières, elles ſont excluſes de l'ordre des lettres ou des conſonnes; en éthiopien elles tiennent à la conſonne, ce qui cauſe un changement dans la figure de la conſonne qui exige plus d'attention pour la lecture; ce procédé, probablement imaginé pour la facilité de l'écriture, ne ſert qu'à rendre la lecture plus difficile. Quelques nations de l'Inde ont ſuivi le même procédé. Les Éthiopiens ont deux alphabets, l'un éthiopien proprement dit ou axumitique, qui n'eſt que de vingt-ſix lettres; l'autre amharique, qui a les mêmes lettres avec ſept de plus, de ſorte qu'il eſt compoſé de trente-trois lettres; ce dernier eſt le plus moderne. Les Éthiopiens diffèrent des autres Orientaux en ce qu'ils écrivent de gauche à droite.

En général, lorſqu'on examine de près tous les caractères dont je viens de parler, on aperçoit qu'ils partent d'un même fonds, & de la figure imaginée par les premiers inventeurs. C'eſt un ſeul & même caractère que tous ces peuples ont adopté, mais qui a ſouffert les altérations que les temps & l'éloignement d'un peuple à l'autre ont dû néceſſairement produire: l'un a rendu ce caractère plus ou moins carré, l'autre plus ou moins arrondi; quelques-uns ont prolongé davantage les extrémités ſupérieures ou inférieures, en comprenant dans la figure de la lettre ce trait léger que l'on fait ordinairement en poſant la plume pour écrire, ou en ſe donnant plus de liberté à la fin de la lettre, ce qui a conſidérablement altéré le corps du caractère.

Les voyelles.

Une des ſingularités des langues orientales, qui les rend différentes de toutes les langues que nous connoiſſons, c'eſt que les voyelles non-ſeulement ne ſont pas partie de l'alphabet, mais encore que l'on n'écrit qu'avec les conſonnes, ſans y joindre les voyelles qui doivent les accompagner; on laiſſoit au lecteur le ſoin de les ſubſtituer en liſant, procédé qui ne pourroit pas être appliqué à nos langues. La régularité & la marche d'une racine à l'égard des dérivés, toujours uniforme pour toutes les racines & pour tous les dérivés de la langue, inſtruiſent le lecteur des voyelles qu'il doit mettre ſur un aſſemblage de conſonnes; il faut ſeulement connoître toutes les formes dont une ſeule racine eſt ſuſceptible, alors inſtruit de quelle forme eſt ce mot, on ſubſtitue les voyelles qui conviennent

à cette forme & qui ſont données par la grammaire. Au premier coup-d'œil, & pour ceux qui ne ſont pas aſſez inſtruits des règles grammaticales, ce procédé paroît préſenter de grandes difficultés; en conſéquence quelques Grammairiens modernes, pour les réſoudre, ont propoſé de retrancher abſolument les figures deſtinées à exprimer ces voyelles, & de donner à chaque conſonne la voyelle qui l'accompagne dans ſa dénomination; ainſi le *b*, nommé *beth* par les Hébreux, ſera toujours *bé;* le *ghimel* toujours *ghi*, &c. ce qui eſt changer abſolument les ſons de la langue hébraïque. Cette langue, qui procède avec la plus grande régularité dans toutes ſes parties, & qui, par la variété des voyelles, a diſtingué les perſonnes les unes des autres, les ſubſtantifs d'avec les adjectifs, &c. devient par-là une langue dans laquelle tout eſt confondu: il n'exiſte plus aucune de toutes ces diſtinctions que donne la grammaire dans toutes les Langues du monde, ce qui eſt contraire au mécaniſme des Langues. Si quelques mots, avec les règles grammaticales, ſont difficiles à diſtinguer, par ce nouveau ſyſtème cette difficulté ſe rencontre pour la moitié des mots de la langue. On ne peut objecter que la prononciation, qui réſulte actuellement des points-voyelles, eſt l'ouvrage des Maſſorèthes, par conſéquent qu'elle eſt une invention moderne, & que cette prononciation peut être fort différente de l'ancienne. Outre que ces docteurs Juifs avoient pour eux une tradition non interrompue, c'eſt que dans le nombre de mots hébreux dont la prononciation nous a été conſervée par les Pères de l'Égliſe, il en exiſte beaucoup qui ſont conformes à la ponctuation des Maſſorèthes. Ajoutons de plus, & cette réponſe eſt priſe dans la nature de la langue même, que toutes les formes des mots hébreux, telles qu'elles nous ſont données par la prononciation des Maſſorèthes, ſont conformes à la prononciation actuelle des mots de la langue arabe qui ſont dans la même forme; l'on n'y aperçoit d'autre différence que celle qui eſt occaſionnée par la diverſité de dialecte. Ainſi l'opération des Maſſorèthes eſt une opération conforme au génie de la langue hébraïque; elle eſt faite d'après la tradition & la connoiſſance qu'ils avoient de cette langue, & ils ne pouvoient donner à une forme ou à un mot d'autres voyelles que celles qu'ils y ont appliquées. Au reſte, s'ils

ſe ſont trompés à l'égard de certains mots qu'il étoit difficile de déterminer, ſi d'autres points produiſent un meilleur ſens, leur ouvrage n'étant à cet égard qu'une eſpèce de commentaire, on peut ou adopter ou rejeter le ſens qu'ils ont donné à ce mot; mais il ne faut pas oublier en même temps que, dépoſitaires d'une ancienne tradition, ils nous préſentent le ſens dans lequel on avoit toujours pris ce mot. Quelle eſt la langue dans laquelle il n'y ait point ainſi des termes équivoques? dans le grec & dans le latin tous les jours les Commentateurs eſſaient de donner un autre ſens à un mot, ce qui, en hébreu, eſt ſubſtituer d'autres voyelles, parce que le changement de voyelles à un même corps de conſonnes produit une ſignification différente.

Preſque tous les livres orientaux ſont ainſi écrits ſans voyelles, & le lecteur eſt obligé de les ſubſtituer, ce que les Orientaux ſont, & ce que nous pouvons faire par le moyen des règles qui preſcrivent les voyelles que l'on doit mettre ſur chaque conſonne ; mais on n'acquiert la facilité de la lecture qu'autant que l'on fait des progrès dans la connoiſſance de la langue. Au reſte, cette lecture ſans voyelles, qui paroît ſi difficile à quelques-uns, peut être comparée à ce que nous appelons en latin *la quantité.* Par le moyen des règles nous ſavons qu'une telle ſyllabe eſt longue ou brève, & nous la prononçons ſans que la longue ou la brève ſoient marquées: il en eſt de même des voyelles orientales.

On regarde comme modernes les figures de ces voyelles, telles qu'elles ſont à préſent. En effet, dans les inſcriptions phéniciennes qui nous reſtent il n'y a aucune trace de voyelles : le Pentateuque Samaritain, imprimé pour la première fois dans la Polyglotte de le Jay, les médailles phéniciennes & ſamaritaines en ſont également deſtitués. Seroit-ce qu'anciennement il n'y auroit eu aucune figure pour les exprimer? Cependant les Grecs, en recevant de Cadmus l'alphabet phénicien, ont regardé comme voyelles l'*aleph*, le *he*, le *yod*, le *vau*, l'*aïn*, le *khet*, que les Orientaux actuellement ne prennent que pour des conſonnes. Il a pu arriver que les Grecs, peu inſtruits, entendant prononcer des conſonnes aſpirées dont le ſon ſe rapprochoit de leurs voyelles, en aient fait des voyelles: on ne peut propoſer ſur ce ſujet que des conjectures. Nous concevons

difficilement qu'une écriture destinée à exprimer les sons d'une langue n'ait point eu de figures pour les voyelles. Quelques grammairiens Juifs & plusieurs modernes parmi les Chrétiens appellent l'*aleph*, le *vau*, le *yod*, &c. *matres lectionis*, ce qui signifie qu'ils les regardent comme des voyelles. Mais il n'y a aucune apparence que dans le temps où la langue hébraïque étoit parlée elles en aient tenu lieu. S.t Jérôme parle en plusieurs endroits de voyelles, mais d'une manière si obscure pour nous que nous ne voyons pas ce qu'il veut dire; les uns prétendent qu'il s'agit véritablement des points-voyelles, d'autres des lettres י, ו, א, *a*, *ou*, *i*, ou de ces *matres lectionis* prises alors pour voyelles.

En réfléchissant sur le caractère des Orientaux, & sur les ouvrages qu'ils ont fait sur la grammaire, & dans lesquels tout est plutôt ramené à la mémoire qu'à la critique & au jugement, je serois tenté de croire que les mots se lisoient comme des hiéroglyphes, qu'on les apprenoit de mémoire & à force d'étude; d'autant plus que tout le monde ne se livroit point aux Sciences, que le nombre des Savans étoit petit, que ceux-ci, jouissant de la plus haute considération, n'étoient pas curieux d'admettre parmi eux beaucoup de personnes, & que les Sciences étoient toujours des mystères & des secrets qu'on ne s'empressoit pas de publier. La difficulté de la lecture étoit un premier obstacle, c'étoit un voile qui cachoit aux yeux du public l'entrée du sanctuaire, & ces difficultés surmontées par un petit nombre d'initiés, les rendoient l'objet de la vénération publique; c'est pour cela que chez les Égyptiens tout ce qui avoit rapport aux Sciences étoit abandonné aux Prêtres. Les Phéniciens avoient également leurs Hiérophantes, auxquels tout le reste de la nation, trop occupée du commerce, abandonnoit les Sciences. Les Orientaux ont toujours été jaloux de leurs connoissances; ils sont naturellement mystérieux, peu communicatifs, & aiment tout ce qui est abstrait & obscur.

Ce procédé, de n'écrire ainsi que les consonnes, prouve singulièrement l'antiquité de ces langues, & il est une suite incontestable de l'écriture hiéroglyphique: dans cette manière d'écrire, les idées étoient représentées aux yeux par des figures qui n'étoient ni consonnes ni voyelles; lorsque l'on voulut appliquer le discours à

ces figures, chacune devint un mot ou une syllabe invariable; c'est-à-dire qu'elle fut toujours la même syllabe, parce qu'elle représentoit toujours la même idée : or la base & la charpente d'un mot sont les consonnes, que les voyelles ne font qu'animer & mettre en mouvement. Ensuite les Orientaux perfectionnèrent, dans chaque dialecte, cette prononciation; mais ils gardèrent toujours l'ancien système de lecture, c'est-à-dire qu'ils n'imaginèrent pas de figures pour exprimer les voyelles. Ce ne fut donc que lorsque quelques-unes de ces langues cessèrent d'être en usage qu'il fallut y avoir recours, afin de conserver les sons que l'on appliquoit naturellement aux consonnes, dans le temps que tout le monde parloit la langue qu'il avoit apprise dès le berceau. En général les Orientaux sont attachés à ce que nous appelons *la routine*.

Quoique nous comprenions difficilement qu'une écriture ait pu subsister sans voyelles, c'est cependant un fait incontestable; quoiqu'il nous semble qu'il soit impossible, en conséquence de cette marche, d'enseigner à lire, je citerai ici l'exemple des Chinois, pour faire voir que malgré ces difficultés on peut parvenir à la lecture, puisque ces peuples, qui dans leur écriture n'ont ni voyelles ni consonnes, ont encore des difficultés plus considérables à surmonter. La langue parlée des Chinois n'a pas le plus léger rapport avec l'écriture de ces peuples. Les caractères chinois, que l'on peut envisager comme des hiéroglyphes, ne tiennent en rien au son que les Chinois leur donnent, c'est-à dire qu'un caractère prononcé *pien*, par exemple, ne porte en lui aucune marque qui désigne les lettres *p, i, e, n*, de sorte qu'on pourroit le prononcer tout autrement : il n'y a donc, dans cette écriture, aucune distinction de consonnes ni de voyelles. Tels ont dû être les premiers hiéroglyphes des Égyptiens, qui étoient un mot ou une syllabe. Il résulte de-là une impossibilité d'analyser dans l'écriture le son de *pien* que j'ai cité. Comment sont donc maintenant les Chinois, pour apprendre dans les dictionnaires que tel ou tel caractère doit être ainsi prononcé *pien*, puisqu'ils n'ont aucune distinction de consonnes ni de voyelles, ou plutôt qu'ils n'ont aucune idée de ce partage de lettres? Ils le font cependant, & pour y parvenir ils prennent, par exemple, un caractère connu qui se prononce *pa*, ensuite un second de la même

espèce prononcé *mien ;* & ils indiquent par un troisième caractère, qui signifie *couper, diviser,* qu'il faut couper en deux le son de *pa* & celui de *mien :* ainsi de *pa* ôtez *a*, & de *mien* ôtez *m*, ce qui reste produit le son de *pien.* Pour rendre un son plus simple, *pa*, par exemple, on prend un caractère prononcé *pien*, ou un autre semblable, avec celui de *ma*, ou de *ta*, ou de *na*, & en coupant en deux le son, il en résulte *pa.* Voilà un procédé bien singulier. Il y a lieu de croire que lorsqu'on a voulu former d'après les hiéroglyphes, des lettres alphabétiques, on a eu ainsi recours aux hiéroglyphes les plus simples & les plus communs, qui sont devenus autant de lettres consonnes, celles-ci étant la partie principale d'un mot sur laquelle sont appuyées les voyelles, qui ne sont que le mouvement imprimé à la machine; c'est pour cette raison que les Orientaux nomment les voyelles *motiones*, & qu'ils donnent le nom de *mobiles* aux consonnes qui sont accompagnées d'une voyelle, & celui de *quiescentes* à celles qui n'en ont point.

Malgré la difficulté du procédé des Chinois, que je viens d'indiquer, quoiqu'ils n'aient aucune connoissance de consonnes ni de voyelles, & qu'il faille plutôt avoir recours à la mémoire qu'à la réflexion, ils apprennent dans leurs écoles à lire, à écrire, & cultivent leur langue avec le plus grand soin. Les difficultés qui doivent se rencontrer dans cette manière d'étudier une langue, s'évanouissent presque toutes dans les langues orientales, qui ont fait un pas de plus, puisque les parties essentielles du mot, les consonnes, y sont distinguées; que l'on peut les prendre les unes après les autres, & en former un mot: la seule difficulté que l'on doive éprouver, est la substitution des voyelles. Mais dans une langue parlée & apprise dès le berceau, ces difficultés ne sont pas aussi considérables que nous le pensons, en ne considérant que nos langues, dans lesquelles les voyelles marchent avec les consonnes. D'ailleurs, je le répète, il ne faut pas croire que tout le monde apprît à lire & à écrire dans ces temps anciens : cette science, ainsi que toutes les autres, étoit réservée à un petit nombre d'hommes, & on ne cherchoit pas à la mettre à la portée de tout le monde. Pour apprendre à lire à ceux qui se destinoient aux

Sciences, on le faisoit par une voie fort longue, & qui n'avoit besoin que de mémoire. Dans les langues orientales, après avoir acquis la connoissance des consonnes, on s'exerçoit à lire en substituant les voyelles assez facilement, puisque le sens dirigeoit le lecteur, & que la langue qu'il étudioit, étoit la sienne propre. D'ailleurs il devoit exister quelques préceptes, pour faire connoître les variations des personnes, des temps, & les formations des noms; l'usage & la mémoire faisoient le reste. On sait combien les Orientaux étoient attachés à leurs anciennes pratiques, & combien, lorsque par hasard ils les ont un peu altérées, ils avoient soin d'en conserver le souvenir: or dans les synagogues, quoiqu'il y ait des bibles avec des points, quoiqu'il y en ait d'imprimées, par respect pour l'antiquité, l'exemplaire que l'on tire de l'armoire pour la cérémonie, est manuscrit & sans points voyelles modernes, parce que dans l'institution ces points n'existoient pas. Les lettres *a* ou *i* n'y tiennent pas non plus lieu de points, parce qu'anciennement elles ne servoient pas à cet usage; autrement le respect pour les anciennes pratiques, auroit laissé subsister ces lettres voyelles, qui étoient plus nécessaires dans un livre de cette espèce que dans tout autre. Les Samaritains, qui ont conservé les anciens caractères des Hébreux, ont toujours lû & lisent encore sans ces sortes de voyelles; donc tout ce que l'on regarde aujourd'hui comme voyelles, n'existoit pas anciennement. En un mot, conformément aux progrès successifs de l'esprit humain, l'écriture a dû commencer, comme je l'ai déjà remarqué, par être sans consonnes ni voyelles, c'est-à-dire hiéroglyphique: on a fait ensuite un pas, & l'on n'a tracé que les consonnes; un second pas, qui a été le terme de la perfection, a fait naître des figures pour les voyelles; alors l'écriture a exprimé en entier la parole ou la voix, ce qu'elle ne faisoit pas dans l'origine, & ce qu'elle faisoit très-imparfaitement dans le second période.

Peut-être a-t-on fait trop d'honneur à l'inventeur des lettres; quel qu'il soit, en supposant qu'il a ainsi disséqué la voix en deux parties, & imaginé des figures de deux espèces, les unes pour exprimer les consonnes, les autres les voyelles; il est plus naturel de croire que peu à peu on abrégea, comme je l'ai dit, le système de

de l'écriture hiéroglyphique, en supprimant un grand nombre de figures, & que celles qu'on adopta, conservèrent toujours le son qu'elles avoient auparavant; qu'on les lut comme on avoit lû les hiéroglyphes; qu'elles furent toujours des mots, mais très simples, & des mots dont la base n'étoit qu'une consonne; enfin, que ramenées à l'ordre alphabétique, elles ne furent regardées que comme des consonnes susceptibles d'être diversement revêtues par par la simple prolation de la voix, qui en général ne forme point un mot, & qui conséquemment n'a jamais dû exister parmi les hiéroglyphes, qui n'étoient que des peintures d'une idée ou d'un mot. Les voyelles d'ailleurs étoient sujettes à quantité de variations relatives à chaque dialecte; elles ont toujours été la partie la moins fixe de l'écriture & de la prononciation; les consonnes au contraire étoient reçues par tous ces peuples: ainsi l'on n'inventa point des figures pour les voyelles; on continua de lire comme auparavant, c'est-à-dire de mémoire, conformément à l'usage où l'on étoit de prononcer de telle ou de telle façon, tel assemblage de figures, comme aujourd'hui les Chinois lisent leurs caractères, qui n'ont aucun rapport avec le son qu'ils leur donnent: ces peuples n'ont aucune idée de voyelles.

J'ai dit au commencement de cette discussion sur les voyelles, que les Grecs entendant prononcer des consonnes aspirées dont le son s'approchoit beaucoup de celui des voyelles, en ont peut-être fait, soit par erreur, soit à dessein, dans leur alphabet, de véritables voyelles: cette conjecture examinée de près, devient plus vraisemblable. En effet, les Grecs paroissent n'avoir pas osé destituer entièrement ces voyelles de leur ancien état de consonnes gutturales ou aspirées, puisqu'en même temps qu'ils les ont prises pour des voyelles, l'esprit rude qu'ils ont imaginé pour leur rendre l'aspiration dont elles devoient originairement être accompagnées, les fait redevenir gutturales & en quelque façon semblables à notre lettre *h*. De plus, le *vau*, que l'on prend pour la voyelle *ou*, a été rendu par les Éoliens & par les peuples de l'Italie, par la consonne *f* ou le *digamma;* le *heth* dont les Grecs ont fait l'H, les Latins l'ont pris pour leur *h:* donc alors on ne les regardoit pas comme des voyelles ou de simples prolations de la voix,

mais comme des aspirations dont le mécanisme dans la prononciation appartient plus à la consonne qu'à la voyelle. *(b)*

En général, si toutes ces lettres avoient été anciennement regardées comme voyelles, les Orientaux qui ont procédé si différemment lors de l'invention des voyelles, s'accorderoient-ils tous à rejeter ces lettres au rang des consonnes, & tous auroient-ils imaginé des figures différentes pour exprimer ces voyelles? ne retrouveroit-on pas chez quelques-uns l'ancien procédé? De plus, comme ils s'en passent communément en écrivant, & qu'ils se croient en état de les substituer de mémoire, lorsque ces langues étoient vivantes, n'étoit-on pas à portée de le faire avec plus de sûreté, comme font encore les Arabes? En un mot, nous voyons que les points voyelles actuels ne sont qu'une invention moderne pour conserver les sons de ces langues qui étoient sur le point de leur décadence. *(c)*

(b) La lettre *ou*, ו, n'a pas toujours existé, puisque Cadmus ne la donna pas aux Grecs, qui ont adopté tout l'alphabet phénicien; ce qui prouve que du temps de Cadmus cette prétendue voyelle n'étoit pas en usage: ce seroit donc une voyelle de moins dans les *matres lectionis* des Hébreux. Il en faut dire autant du *khet*, que l'on fait répondre à l'η des Grecs, puisque long-temps après Cadmus, ceux-ci exprimoient encore l'ι long par deux εε. Les Grecs n'ont augmenté que successivement le nombre de leurs voyelles.

(c) Les lettres *a, ou, i*, י, ו, א, n'ont pas été regardées comme des voyelles ni des *matres lectionis*, puisque tous les grammairiens Arabes, & même les autres Orientaux en général, ainsi que les Européens qui les ont suivis, ont mis ces trois lettres au rang des consonnes; que tous attestent que les alphabets orientaux ne sont composés que de consonnes. J'ajoute ici une observation qui confirme tout ce que j'ai dit précédemment, & sur ces trois lettres י, ו, א, *a, ou, i*, & sur les gutturales ח, *khet*, ה, *he*, ע, *aïn*, dont les Grecs ont fait des voyelles: tous les Orientaux, après avoir fait connoître leur alphabet, le soudivisent en lettres gutturales, labiales, palatiales, dentales & linguales. Les gutturales sont l'*aleph*, le *he*, le *khet* & l'*aïn*, dont les Grecs ont fait les voyelles α, ε, η, ο. Parmi les labiales les Orientaux rangent la lettre ו, *ou*, que l'on regarde comme une des *matres lectionis*. Le *yod*, י, ou la lettre prise pour la voyelle *i*, est placée dans la classe des palatiales. Ces classes ne sont-elles pas destinées aux seules consonnes, & peut-on y ranger des voyelles? il résulte de-là que la lettre *yod* étoit prononcée autrement que comme un *i* simple. Nous dirons la même chose du *vau*, qui tenoit de la lettre *ve* ou *f*, puisqu'elle est parmi les labiales. En arabe la lettre *he*, la même que le *he* des Hébreux, ne peut être absolument regardée comme une voyelle, elle n'est sujette à aucun des changemens que le *he* des Hébreux éprouve. Il seroit singulier que la même lettre fût voyelle dans un dialecte & consonne dans un autre; mais ce qui lui assure encore la qualité de consonne,

Il en eſt de ces lettres comme de quelques-unes des nôtres, qui dans différentes circonſtances perdent une partie de leur ſon : le *c* & le *t* s'adoucissent au point qu'ils deviennent *ſ*; l'*h* dans *heros* eſt très-aſpirée; dans d'autres mots, cette aſpiration ſe perd, & la lettre eſt inſenſible. Ces lettres orientales ont dû être ſoumiſes aux mêmes caprices de l'uſage, c'eſt-à-dire plus aſpirées & plus appuyées dans certains mots, moins dans d'autres, de manière qu'elles ſemblent, pour ainſi dire, inutiles. Je conclus de toutes ces réflexions, que primordialement elles n'ont pas été inſtituées dans l'alphabet pour être de ſimples voyelles *(d)*, comme *a, e, i, o, u*; c'eſt que dans toutes ces langues cette lettre, à la fin de certains mots, ſe prononce très-fréquemment comme un *t*, & qu'elle ſe change en *t*: eſt-il dans la nature des voyelles de ſouffrir un pareil changement. Les gutturales pourroient tenir un certain milieu entre la conſonne & la voyelle, mais bien examinées elles ne peuvent cependant être que des conſonnes, à l'aſpiration deſquelles les Grecs n'ont pas fait aſſez d'attention, ce qui les a déterminés à en faire des voyelles.

Martellotto, qui a examiné avec un très-grand ſoin la prononciation des lettres arabes, & qui dans ſon ouvrage copie les grammaires orientales, dit, en parlant de la valeur de l'*aleph*, que pour rendre le ſon de cette lettre il a employé l'*aleph* hébreu, parce que la lettre *a* des Latins n'eſt pas la même choſe. *Differt igitur* eliph *ab omnibus latinorum conſonantibus, quoniam nullius earum imitatur ſonum. Differt verò a vocalibus eorumdem, quoniam* eliph, *conſonans cùm ſit, penes motiones (ut aiunt) varias ſuperadditas, cujuſque latinorum vocalis æmulatur ſonum, atque proinde valorem earum omnium continere veluti virtualiter dici poteſt, niſi quòd ſono paululum vehementer extat.*

Le même Martelotto met le *vau* & le *yod* au rang des conſonnes.

(d) Erpennius dit : *Arabum litteræ conſonantes ſunt 28.* Ce ſont les vingt-huit lettres de l'alphabet, du nombre deſquelles ſont l'*aleph*, le *vau* & le *yod*. *Aleph*, dit-il, *ſpiritus lenis Græcorum. Vaw, W noſtrum, germanicum, anglicum.* Martelotto lui donne une eſpèce de ſon du *g*, comme dans le mot *Waltherus. Ja* ou *jod eſt i conſona.*

Sionita & Efronita, qui étoient Orientaux, dans la grammaire arabe qu'ils ont donnée, mettent également ces lettres au rang des conſonnes; l'*aleph* au rang des gutturales, le *vaw* au rang des labiales, & le *yod* au rang des palatiales. Ils rapportent une autre diviſion que les Arabes font encore de leur alphabet, en *lettres fortes*, en *lettres foibles*, & en lettres qui tiennent le milieu entre ces deux claſſes : parmi les lettres foibles, on conte l'*aleph*, le *vau* & le *ja*. Ils appellent encore ces trois lettres *lettres douces*, parce que, par comparaiſon avec les autres, *habent ſonum valde tenuem, imò verò frequenter carent omni prorſus ſono.* Je ne finirois point ſi je voulois citer ici des autorités pour prouver que tous les grammairiens mettent ces lettres au rang des conſonnes : qu'on les prenne ſi l'on veut pour des *eſprits*, il faut avouer que quelques-unes de ces lettres ſeroient des eſprits très-durs & très-aſpirés; mais je demande, l'eſprit que l'on ne met point au rang des lettres en grec, s'il le falloit claſſer, dans quel ordre le mettroit-t-on? ſuſceptible de tous les

qu'elles sont, comme les autres lettres, de pures consonnes, mais susceptibles d'adoucissement; que dans l'écriture on ne les a pas mises ni employées pour exprimer les voyelles; & que cette écriture n'a toujours consisté qu'en consonnes, les voyelles proprement dites se substituant de mémoire par le lecteur. Telle a été la marche des langues orientales; espèce d'imperfection, pour la réparation de laquelle on s'est attaché à mettre un si bel ordre dans les racines, & un rapport si régulier entre ces racines & tous les dérivés, par l'uniformité qui règne entre les uns & les autres, que le lecteur en voyant une forme de mots, connoît sur le champ les voyelles qui conviennent à cette forme. Ce n'est pas cependant qu'il n'y ait des circonstances où l'on soit embarassé; l'usage, dans le temps, faisoit éclipser ces difficultés. D'ailleurs, quelles sont les langues dans lesquelles il n'y ait pas des mots de cette espèce?

Il y a apparence que ce n'est qu'après l'entrée des Grecs en Asie, & depuis le grand commerce qu'ils eurent avec les Orientaux, que ceux-ci, convaincus que la présence des voyelles facilite la lecture, imaginèrent des figures qu'ils placèrent avec les consonnes, non dans la même ligne, mais au-dessus ou au-dessous; en les plaçant ainsi hors de la ligne, c'est faire voir, en quelque façon, qu'elles sont un corps étranger au fond de l'écriture ou aux consonnes. Les Hébreux portèrent cette opération à un tel degré de perfection, que je suis persuadé que leurs voyelles, dans l'état où elles sont, ne peuvent être qu'une invention moderne. Malgré la sagacité des Orientaux, on n'écrivoit pas ainsi du temps de Moyse. En effet, les Hébreux ont renchéri sur les Grecs: ceux-ci ont des longues & des brèves, mais ils n'ont que deux figures de voyelles, qui sont toujours longues, l'H & l'Ω. Les Hébreux en ont imaginé cinq pour les longues, cinq pour les brèves & trois pour les très-brèves.

sons, par la voyelle que l'on y joint d'une manière presque insensible, ne seroit-il pas mieux placé dans la classe des consonnes, comme les Orientaux ont fait, que dans celle des voyelles? & puisque l'on est obligé d'y joindre une voyelle, ces esprits n'ont donc pu servir eux-mêmes de voyelles, dans le système oriental, d'autant plus qu'une grande partie des mots seroient entièrement destitués de voyelles, pendant que d'autres en auroient plus qu'il n'en est besoin : ce ne sont donc que des consonnes.

Ces voyelles ſont ce que les grammairiens appellent les *points hébreux.* La conſonne précède toujours la voyelle *(e),* c'eſt-à-dire qu'une ſeule ſyllabe ne commence jamais par une voyelle. Toute conſonne accompagnée de ſa voyelle, eſt appelée *mobile,* & l'on nomme *quieſcente* celle qui n'en a pas. Les trois voyelles très-brèves en hébreu ne doivent point être conſidérées comme de véritables voyelles, mais plutôt comme des *ſcheva,* c'eſt-à-dire des *e* muets, ou mieux encore pour ce ſon muet que produit une conſonne deſtituée de voyelle. En hébreu, on a inventé ces voyelles très-brèves, parce que parmi toutes les conſonnes, les gutturales ne ſont point ſuſceptibles du *ſcheva (f) :* ce principe qui prouve juſqu'à quel point on a pouſſé la délicateſſe de la langue, eſt cependant fondé dans la Nature. Toute conſonne doit être prononcée; mais les gutturales, l'*aïn,* par exemple, qui eſt *a, i, o,* &c. étant deſtitué de voyelle, c'eſt-à-dire, ayant ſous lui un *ſcheva,* ne peut point être entendu dans la prononciation; on a donc imaginé un *ſcheva* qui eſt en même temps un *a* ou un *o* très-bref. Nous avons en françois un *e* muet que nous pouvons appeler un *e* très-bref; les Hébreux ont de plus un *a* & un *o* que l'on pourroit par comparaiſon nommer *muets.* A l'aide de ces voyelles muettes, la gutturale étant accompagnée d'un ſon très-bref, qui lui convient, peut être prononcée & aſpirée.

Dans le chaldéen & le ſyriaque, on n'a pas cherché une ſi grande exactitude; on s'eſt borné à cinq voyelles, qui ſont naturellement brèves, & que des accidens particuliers rendent longues. Il eſt vrai que quelques-uns en ont admis ſix, d'autres ſept; mais je me borne ici au nombre plus communément reçu. Dans le ſyriaque, il y a deux ſortes de figures pour exprimer ces voyelles; les plus anciennes ne ſont autre choſe que les voyelles grecques légèrement déſigurées, ce qui prouve que dans ces langues on n'a commencé à inventer les voyelles, & à les employer dans l'écriture, que depuis le commerce des Grecs dans l'Orient, & lorſque ces langues commencèrent à n'être plus parlées; les autres

(e) Il y a un très-petit nombre d'exceptions à cette règle.

(f) Il faut obſerver néanmoins que le *ſheva* compoſé n'eſt pas affecté aux ſeules gutturales. זהב, *aurum,* Gen. II, 12, &c.

figures ne ſont que des points, comme en hébreu, & leur poſition différente ou leur nombre, en détermine le ſon. *(g)*

Les Arabes, qui étoient moins à portée de commercer avec les Grecs, & qui ne leur ont jamais été ſoumis, en adoptant le procédé des voyelles, l'ont réduit à ce qu'il y a de plus ſimple; ils n'ont imaginé que deux figures, une petite ligne qui placée deſſus la lettre eſt *a*, deſſous eſt *i*, & un petit *9* qui eſt toujours deſſus, & qui eſt *ou;* ainſi ils n'ont que trois voyelles, *a, i, ou,* qui dans les différens cantons ſouffrent quelque altération dans la prononciation, c'eſt-à-dire que l'*a* eſt prononcé *e*, l'*ou*, *o*, &c. ce qui ſemble former dans l'arabe pluſieurs dialectes; car les voyelles contribuent beaucoup à mettre de la différence dans un langage. Du chaldéen au ſyriaque, cette différence ne conſiſte qu'à changer en *o* tout ce qui eſt en *a: ana* eſt du langage chaldéen, & *eno* eſt du ſyriaque; il en eſt ſouvent de même pour les autres langues. Le participe de la première conjugaiſon hébraïque, a ſous la première conſonne un *o, phoqued;* en arabe, c'eſt un *â* long, *phâqued* ou *phâquid*, parce que l'*a* prononcé très-ouvert, ſe rapproche du ſon de l'*o*.

Points orthographiques.

Indépendamment des figures qui ſervent à exprimer les voyelles, on en a encore imaginé d'autres, qui ſont deſtinées à exprimer différentes parties de l'orthographe; on les appelle par cette raiſon *points orthographiques*. Les Juifs qui ont recherché dans tout ce que je viens de dire, une exactitude minutieuſe, ont conſidérablement multiplié cette eſpèce de figures; ils en ont même inventé quelques-unes qui tiennent lieu de points & de virgules, d'autres de notes muſicales: il faut avoir recours aux grammaires, je me borne ici aux principaux.

La première figure eſt celle qui exprime l'abſence de la voyelle ou l'*e* muet. Les Arabes en ont également une, mais les Syriens l'ont négligée. Une particularité de l'hébreu, qui ſe rencontre auſſi,

(g) Voy. Abulfarage, p. 147. On penſe que les voyelles des Syriens n'ont été inventées que vers la fin du VIII.ᵉ ſiècle, par Théophile d'Édeſſe, aſtronome du khalife Mahadi, qui les emprunta du grec. Celles que Jacques d'Édeſſe, dont nous avons parlé, avoit imaginées, n'eurent pas lieu. Tous les Syriens, excepté les Neſtoriens, adoptèrent l'invention de Théophile. *Aſſem. Bibl. tom. I, n.° 64.*

mais moins fréquemment dans les autres langues, c'eſt que la lettre *noun* ou *n*, accompagnée d'un *ſcheva* ou deſtituée de voyelle, ſe retranche; alors on donne plus de force à la conſonne ſuivante, c'eſt-à-dire qu'on la double. Il faut avoir égard à cette règle & à quelques autres pour l'étymologie & pour la recherche de la racine des mots que les Grecs ont pris des Orientaux. Quelquefois le *mim*, le *noun*, le *tau (h)*, qui ſont formatifs de mots dans les langues orientales, ſont devenus racines dans le mot grec, qui n'eſt formé alors que d'après un dérivé; par la même raiſon, quelquefois une racine grecque eſt plus ſimple qu'une racine orientale, parce que dans quelques formes grammaticales le *noun*, par exemple, eſt ſupprimé.

Les Orientaux ſe ſont ſingulièrement appliqués à perfectionner leur écriture; pour la ſimplifier & ne point répéter de ſuite deux fois la même lettre, ils ont inventé un point ou une figure, que les Juifs appellent *daghéſch*, & les Arabes *taſchdid*, qui ſert à faire connoître que la lettre à laquelle elle eſt jointe, eſt double; ainſi *phaccad* ne s'écrit qu'avec un *couf*, quoique dans la prononciation il y en ait deux. Le *daghéſch* attaché à ce *couf*, équivaut au ſecond *couf;* par conſéquent de deux mêmes lettres de ſuite, on en ſupprime une dans l'écriture: mais comme elle ne doit point être retranchée dans la prononciation, la figure dont je viens de parler, indique la reduplication de cette lettre.

Les Arabes ont une eſpèce de ſecond *daghéſch*, qu'ils nomment *madda*, & qui n'eſt deſtiné que pour l'*aleph;* lorſqu'on le rencontre ſur cette lettre, il indique que ſa prononciation doit être prolongée, & que pour abréger, l'on a ſupprimé un *aleph*. On ſent aiſément que toutes ces petites perfections de l'écriture orientale doivent être d'une invention moderne, puiſque l'on n'en voit aucune trace ſur les monumens.

Comme la quantité ou la meſure, ne dépend que des voyelles,

(h) Τυφλὸς, *cæcus;* en arabe *ghaphal*, *ſecors*, *negligens fuit*, *texit*, *velavit*.

Νόσος, *morbus*, *vitium;* en arabe אסי, *aſa*, douleur, maladie.

Νήφω, *ſobrius ſum;* en arabe עף, *aph* & *apha*, *abſtinuit*, *temperavit ſe*, *purus*, *ſincerus fuit*.

Νάσσω, *æquo*, *complano;* סוי, *ſawa*, *æquare*, *complanare:* en latin *teſtis* vient de שהד, *teſtis fuit;* en nom verbal *teſchdouta*, *teſtimonium*.

il eſt néceſſaire, après avoir parlé des lettres, des voyelles & des figures orthographiques qui tiennent lieu de lettres, de s'arrèter un moment ſur cette partie, qui bien approfondie, rend raiſon d'une foule d'irrégularités que l'on trouve dans les conjugaiſons orientales. Une partie de ces irrégularités procède du principe que les Orientaux ſe ſont formé, d'abréger l'écriture, c'eſt-à-dire de ſupprimer toute lettre inutile : j'appelle lettre inutile, celle qui peut être ſuppléée par ſon équivalent. Un *b* avec une ſimple voyelle forme une ſyllabe brève; ſi la voyelle *a* eſt ſuivie d'un *aleph*, la ſyllabe eſt longue, *bâ*. Toute ſyllabe formée de deux conſonnes, dont la dernière eſt accompagnée du *ſcheva*, ou deſtituée de voyelle, comme *dan*, eſt également longue ; & comme il eſt inutile d'exprimer dans l'écriture un ſecond ſujet de prolongation, on ſupprime l'*aleph*, l'*yod* ou le *vau* qui ſe rencontrent dans cette circonſtance, après les voyelles *a, i, ou (i):* cette abréviation qui ſe fait dans l'écriture, ne cauſe aucune altération dans la prononciation; auſſi en hébreu, au lieu d'un point long devant une conſonne accompagnée du *ſcheva*, met-on un point bref qui devient long *(k)*. Voilà en peu de mots le principe d'irrégularité d'une grande partie des verbes orientaux, l'abréviation de l'écriture. De deux lettres de ſuite, de même valeur, l'une eſt ſupprimée; d'une ſyllabe dans laquelle il y a deux ſources de longueur, on exclut la dernière.

L'euphonie eſt un ſecond principe d'irrégularité. On appelle *verbe irrégulier*, tout verbe dans lequel on n'aperçoit pas dans l'écriture les trois radicales; & comme il s'en trouve un grand nombre qui ont pour une de leurs radicales, ou un *aleph*, ou un *yod*, ou un *vau*, ou un *he*, &c. ces lettres ſe trouvant ſouvent précédées d'une voyelle dont le ſon leur eſt oppoſé, & étant elles-mêmes deſtituées de voyelles, ou n'ayant pas de mouvement elles-mêmes, on change ces lettres dans une autre qui eſt conforme

(i) Coultou, dixi, doit être écrit, relativement aux radicales, avec un *cœuf* au-deſſus duquel eſt la voyelle *ou*, enſuite un *vau* ſans voyelle; le *lamed* eſt avec le *ſcheva* ou ſans voyelle, & il fait partie de la ſyllabe, qui devient néceſſairement longue; le *vau* qui s'y trouve l'alongeant encore, ſe retranche, parce qu'il eſt inutile de marquer doublement la longueur de la ſyllabe.

(k) בנת, *banta*, eſt pour בנת, *bânta*, & lorſque ce *ſcheva* ne ſe rencontre plus dans le reſte de la conjugaiſon, on reprend la voyelle longue בנו, *bânou*.

au

au son de la voyelle; ainsi l'*aleph* précédé de la voyelle *i*, se change en *yod*, & ainsi du reste. Lorsque cet *aleph* est radical, les Arabes mettent une petite figure sur l'*yod* ou sur le *vav*, qui indique qu'elle est là pour l'*aleph*. Nous parlerons ailleurs d'autres irrégularités.

Il existe encore dans toutes ces langues, d'autres figures moins essentielles, qu'il faut apprendre dans les grammaires. En général, les Orientaux, & principalement les Arabes, ne mettent aucune marque pour distinguer les phrases ni leurs différentes parties; un texte entier est écrit de suite, & cela ne cause aucun embarras dans la lecture. Ceux qui seroient arrêtés à chaque mot dans un texte françois qui ne seroit point ponctué, ont éprouvé que dans un texte arabe cette difficulté n'avoit pas lieu: cependant dans des livres écrits avec soin, on marque par une figure la fin de la phrase; dans les ouvrages qui sont écrits d'un style recherché, les phrases & leurs différentes parties sont marquées d'une manière plus singulière. La prose en est rimée, & cette rime est la même à la fin de chaque phrase; ensuite entre ces deux grandes rimes on en trouve d'autres qui s'accordent également entr'elles, & qui marquent les différentes parties de la phrase. Il faut bien distinguer cette prose poëtique des vers, & c'est peut-être par cette raison que nous trouvons dans les Pseaumes des rimes, sans pouvoir les réduire en mesure de vers.

Tel est le système d'écriture des Orientaux. On a dû remarquer dans l'exposé que je viens d'en faire, combien il y a de rapport entre l'écriture de tous ces peuples; mais comme ces rapports pourroient exister sans influer sur les langues, je passe à celles-ci pour en développer également tous les procédés & le plan, pour faire connoître ce qu'elles ont de semblable & en quoi elles diffèrent l'une de l'autre, faire voir que ces différences ne sont point assez considérables pour former des langues; en un mot qu'elles ne sont les unes à l'égard des autres, que de simples dialectes, comme les dialectes dorique, ionique, &c. avec cette différence qu'en grec il y a peu de consonnes qui soient changées d'un dialecte à l'autre, & que ces changemens tombent principalement sur les voyelles; au lieu que dans les langues orientales, les consonnes elles-mêmes en

plus grand nombre, ſont changées; mais que ces changemens fixes, déterminés & ſuſceptibles d'être ramenés à des principes généraux & à des règles immuables, ne ſont point arbitraires ni variables au gré de celui qui s'applique à l'étymologie, c'eſt-à-dire qu'un mot hébreu eſt abſolument le même qu'un mot arabe ou ſyrien, malgré le changement d'une conſonne, comme en grec θάλασσα eſt le même que θάλαττα; l'un n'eſt pas plus arbitraire que l'autre.

Seconde Partie.

Les Orientaux partagent tous leurs mots en quatre claſſes, le verbe, le nom, le pronom, & les mots ou particules indéclinables. La troiſième perſonne maſculine du prétérit eſt regardée comme la racine de tout; en effet elle eſt la plus ſimple, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt formée que des trois conſonnes radicales, ſans aucune addition d'autres lettres. Dans toutes ces langues, la plus grande partie des racines eſt compoſée de trois lettres, que l'on nomme pour cet effet *radicales,* & celles que l'on y joint, pour en former les temps, les perſonnes, les noms, les participes, &c. ſont nommées lettres *ſerviles.*

Racines.

Ces racines, dans toutes les langues orientales, ont en général la même ſignification, & c'eſt-là ce qui conſtitue l'identité de ces langues. On ſent aiſément qu'il eſt inutile de citer ici une multitude d'exemples, pour prouver ce que j'avance; on peut s'en convaincre en ouvrant les dictionnaires. Lorſqu'une de ces racines qui exiſte en arabe, ne ſe rencontre pas, par exemple, en hébreu, nous ne devons pas en conclure qu'elle n'eſt pas hébraïque; nous ne connoiſſons cette langue que par un ſeul livre, qui ne peut la contenir dans toute ſon étendue.

Si toutes ces langues ne forment qu'un même langage, ſi elles ont toutes les mêmes racines, pourquoi voyons-nous que dans l'Écriture on diſtingue une langue de l'autre, & que l'un de ces peuples a beſoin d'interprète pour ſe faire entendre de l'autre? Dans la Genèſe, les frères de Joſeph étant en Égypte, ſe font librement des reproches en ſa préſence, dans leur langue hébraïque, perſuadés qu'étant Égyptien, il ne les entendoit pas: *Neſciebant autem quòd intelligeret Joſeph, eò quòd per interpretem loqueretur*

Cap. XLII, v. 23.

ad eos. Il falloit donc aux Egyptiens un interprete pour converſer avec les Hebreux. Jacob faiſant un traité avec Laban, éleva un monceau de pierres, que Laban appela *tumulus teſtis, igar ſehahdouta;* & Jacob, *acervus teſtimonii, galaad: quem vocavit Laban tumulum teſtis, & Jacob acervum teſtimonii, uterque juxta proprietatem linguæ ſuæ:* ce paſſage ſerviroit à prouver que la langue hebraïque feroit différente de celle du pays de Canaan, comme le précédent, qu'elle diffère de la langue égyptienne. En voici un autre qui établiroit la même différence pour la langue ſyrienne: *Precamur ut loquaris nobis ſervis tuis Syriacè, ſi quidem intelligimus hanc linguam: & non loquaris nobis Judaicè, audiente populo qui eſt ſuper murum.*

Gen. c. XXXI, v. 47.

IV. Reg. cap. XVIII, v. 27.

C'eſt en examinant la nature & la forme des racines orientales, & les lettres ſerviles que l'on y ajoute pour former les dérivés, qu'il eſt facile de répondre à cette objection.

1.° Toutes les lettres qui ſervent à former les perſonnes, les temps, les noms dérivés, comme on le verra dans la ſuite, ſont les mêmes dans toutes ces langues, mais elles ſont accompagnées de voyelles différentes; les racines elles-mêmes d'une langue à l'autre ſont ponctuées différemment; ainſi *eno*, qui ſignifie *moi* en ſyriaque, eſt prononcé en arabe *ana*, en hébreu *ani*, en chaldeen *anah.* Les voyelles étant ce qui frappe le plus l'oreille, ne laiſſent pas dans la prononciation, lorſqu'elles ſe préſentent différemment, de ſurprendre celui qui n'y eſt pas accoutumé. Comme cette différence ſe trouve également dans les conjugaiſons, quoique celles-ci aient les mêmes conſonnes, il peut en réſulter qu'un homme qui n'a pas étudié ſa langue par principes, ne ſaiſiſſe pas promptement le ſens d'un terme. J'ai déjà obſervé que tous les mots qui étoient accompagnés de la voyelle *a* en chaldéen, étoient prononcés en *o* en ſyriaque.

2.° Nous avons vu, au commencement de ce Mémoire, de quelle étendue étoient les pays où l'on parloit ces langues; comme dans chacun de ces pays il y avoit quelques uſages & quelques coutumes qui pouvoient être particulières à un de ces pays, mais qui rentrent dans les loix générales du corps national, de même, dans le langage, un mot uſité communément pour exprimer une

chose, dans un canton particulier ou chez une de ces nations, n'étoit pas toujours le même chez une autre. Ainsi *milkhamah* est un terme très-usité & très-fréquent, en hébreu, pour signifier un *combat*, il est dérivé de *lakham*, *combattre*, qui existe en arabe dans le même sens; mais lorsque les Arabes parlent de *combat*, ils ne se servent point communément du mot *milkhamah*, & ils emploient ordinairement celui de *catal*, qui est également hébreu, mais moins usité dans cette dernière langue: chez les Hébreux l'usage a prévalu pour *milkhamah*, & chez les Arabes pour *catal*. Les Arabes d'Afrique emploient fréquemment *milkamah*, & je ne l'ai jamais vu, pour l'usage ordinaire, chez ceux de l'Asie. De même, que l'on se serve en françois du mot de *huis*, au lieu de *porte*, & que dans une phrase il y en ait plusieurs de cette espèce, il est certain que cette phrase ne sera pas entendue avec la même facilité par tout le monde. Plus il y a, dans un langage, de mots de cette espèce, accompagnés encore de voyelles différentes, plus ce langage s'éloigne de celui de la nation voisine, & semble former un langage différent, quoique ces mots soient également dans les deux langues; l'usage a rendu familier, chez un de ces peuples, un mot ou une racine que l'autre peuple n'emploie pas communément, & à laquelle il en a substitué une autre que le premier a en quelque façon oubliée.

Cette variété dans l'emploi des mots, sur-tout lorsqu'ils sont multipliés, jette une très-grande diversité dans un langage qui originairement est le même, & ceux qui sont moins instruits que les autres sont moins à portée de les entendre.

3.° Indépendamment de l'emploi différent de ces mots synonymes, il existe une autre différence beaucoup plus essentielle, qui est bien propre à caractériser un dialecte dans un langage commun, & qui en même temps rend ce langage beaucoup moins facile à être entendu par ceux qui ne sont accoutumés qu'à un dialecte. Il s'agit de la même racine employée par un de ces peuples dans une acception un peu différente: par exemple, *amar*, en hébreu, signifie *dire*; ce mot est également arabe, mais il est toujours employé dans cette langue pour signifier *ordonner*, ce qui est *dire avec autorité*. Les Arabes se servent ordinairement,

pour ſignifier *parler*, du mot *cal*, qui eſt également hébreu. *Haiah*, qui ſignifie *être* en hébreu, & que les Syriens prononcent *houo*, n'eſt jamais uſité chez les Arabes dans ce ſens, quoiqu'il exiſte dans leur langue, dans laquelle il ſignifie *reſpirer;* au lieu de ce mot ils ſe ſervent de celui de *kân*, *eſſe*, auſſi exiſtant en hébreu, mais avec une acception un peu modifiée.

4.° Il faut encore conſidérer les racines orientales ſous un autre point de vue, c'eſt-à-dire relativement à certains changemens ou à certaines altérations, occaſionnés par la différence des organes de deux peuples de contrée différente. On ſait que chaque nation, & même chaque partie d'une même nation, a ſes organes particuliers, qui mettent une différence dans la prononciation des conſonnes, & qui conſtituent l'accent particulier d'un canton; nous le voyons dans nos provinces. L'Orient eſt ſujet aux mêmes loix; tout le monde ſe rappelle l'hiſtoire des Éphraïmites, que les Galaadites diſtinguoient à leur prononciation du mot *ſchibbolet*, qui ſignifie *épi*, les Éphraïmites ne pouvoient prononcer que *ſibbolet:* cette prononciation ou cet accent, plus ou moins fort, plus ou moins varié, cauſe dans les mots radicaux des changemens aſſez conſidérables pour faire regarder ces racines comme autant de racines différentes, par ceux qui n'ont pas étudié ces langues dans leurs véritables principes; & ces mots, ſur-tout dans un diſcours prononcé ou dans une converſation, ne ſont pas ſaiſis facilement par l'auditeur, qui, en conſéquence & d'après les autres changemens que j'ai indiqués, doit avoir beſoin d'un interprète, comme je l'ai remarqué, & doit regarder la langue qu'il entend parler comme une langue différente de la ſienne. Le Savant ſeul, qui ramène ces altérations à des principes généraux, ſait que ces mots qui frappent diverſement l'oreille ne ſont originairement qu'un même mot, & que la différence qu'il y remarque ne procède que de la variété des organes, & de leur facilité plus ou moins grande à prononcer une conſonne.

Juge, XII, 6.

C'eſt une règle établie & généralement reconnue, que de l'hébreu au ſyriaque ou au chaldéen ou à l'arabe, certaines lettres d'une racine ſont changées en d'autres lettres, la racine conſervant toujours ſa même ſignification: ces changemens arrivent communément

aux lettres qui ſont de même organe; je n'en puis citer ici qu'un petit nombre d'exemples dans les notes *(l)*.

(l) ב, פ. Ainſi le *beth* & le *phé* ſe changent l'un en l'autre, de l'hébreu au ſyriaque; ברזל, *bardzel* en hébreu, eſt en ſyriaque *phardzelo*, *ferrum*; נשף, *naſchaf* en hébreu, & נשב, *naſchab* en chaldéen, ſignifient également *ſufflavit*.

ג, כ. Il en eſt de même du *ghimel* & du *kaf*, les Hébreux diſent סגר, *ſagar*, & les Syriens *skar*, *clauſit*.

ז, ד. Pour le *dzaïn* & le *daleth* les Hébreux écrivent זהב, *dzahab*, les Syriens *dahbo*, les Chaldéens דהב, *d'hab*, les Arabes *dhahab*, *aurum*.

ס, ש. Le *ſamek* en *ſchin* eſt également fréquent dans ces langues; en hébreu כנס, *kanas*, en ſyriaque *knaſch*, *congregavit*; שבע, *ſchaba* en hébreu, *ſba* en ſyriaque, *ſaturavit*; de même, pour l'arabe, le *ſin* répond ſouvent au *ſchin* hébreu.

כ, ק. Le *kaf* ſe change en *quouf*, כפל, *kafal* en hébreu, קפל, *cfal* en chaldéen, *duplicavit*. Souvent les Arabes ont la même racine ſous les deux lettres, & alors elles ſont regardées comme des racines différentes qui ont la même ſignification.

ל, נ, ר. Le *lamed*, le *noun* & le *reſch* ſont ſujets à de pareils changemens; אלמנה, *almanah* en hébreu, *armalto* en ſyriaque, *vidua*; נתן, *natan* en hébreu, *ntal* en ſyriaque, *dedit*; עיר, *aïr* en hébreu, *ilo* en ſyriaque, *pullus*. Ces changemens ſe rencontrent même dans la langue grecque.

ם, נ. Le *mim* en *noun*, ſur-tout dans les finales grammaticales, ainſi la finale ים, *im*, qui eſt le pluriel en hébreu, eſt, en ſyriaque & en arabe, *in*; mais indépendamment de ce changement, qui eſt ordinaire, on le rencontre quelquefois dans les racines mêmes : les Arabes diſent *racam* & *racan*, *notavit*; par la même raiſon les Grecs font leur accuſatif en ν & les Latins en *m*.

צ, ט. Le *tſadé* en *thet*; חפץ, *khaphats* en hébreu, *khapheth* en ſyriaque, *ſluduit*. En arabe les lettres *ſſad*, *dhad*, *tha* & *dha*, répondent au *tſadé* & au *thet* des autres langues, quelquefois la dernière au *dzaïn*, c'eſt-à-dire que toutes ces lettres ſe changent réciproquement dans le paſſage d'une langue à l'autre.

ש, ט, ת, ד. Le *ſchin* en *tau*, changement très-fréquent de l'hébreu au ſyriaque & au chaldéen; ainſi l'on dit en hébreu *ſchaleſch*, שלש, en chaldéen *telat*, תלת, *tres*; c'eſt la même choſe en ſyriaque : en arabe la lettre *tha* répond au *ſchin* des Hébreux, & l'on dit *thalith*, *tres*.

קשר, *caſchar* en hébreu, קטר, *qetar* en chaldéen, *ligavit*. C'eſt relativement à ce changement que les Grecs ont dit, dans le dialecte Attique, θαλαττα, *mare*, pour θαλασσα, & les Latins *tu* pour le συ des Grecs.

ש, ג. Le *ſchin* ſe change encore en *ghimel*; en hébreu שחק, *ſchakhac*, *riſit*, eſt le même qu'en ſyriaque *gkhac*. En *daleth*, ש, *ſché* en hébreu, *qui*, *quæ*, *quod*, répond au ſyrien *de*, qui a la même ſignification.

צ, ע. Mais un des plus ſinguliers, qui n'eſt fondé ſur aucun rapport d'organe, & qui ſemble ne venir que de la reſſemblance de la figure des lettres, eſt le *tſadé* en *aïn*. ארץ, *erets*, *terra*, eſt le même mot que le chaldéen ארע, *ara*, & *aro* en ſyriaque. Seroit-ce que les peuples ſe ſeroient communiqué des mots par le moyen de l'écriture.

א, ה, ו, י. Je ne parle point ici des changemens qui ſe font ordinairement entre les lettres *aleph*, *vau*, *iod* & *he*, ils ſont trop connus par les grammaires, parce qu'ils ſont cauſe de la plus grande partie des irrégularités dans les mots. Mais un changement d'une autre eſpèce, qu'il eſt néceſſaire d'indiquer, c'eſt que

À ces changemens de lettres il faut ajouter certaines additions faites aux racines, additions qui font devenues racines elles-mêmes; telle est, en hébreu & en syriaque, celle d'un *schin*. Dans toutes les langues orientales *mala* signifie *plenum fuit;* les Syriens emploient ce mot dans ce sens, ce qui ne les a pas empêchés d'en former un second avec cette addition, & ils disent dans le même sens *schamela*. L'arabe ne fournit pas d'exemples de ce procédé; on trouve dans la langue latine quelques mots de cette espèce *(m)*.

Dissert. de Litt. int. se cogn. pag. 142.

Les mutations des lettres que je viens d'indiquer ne font point arbitraires, elles sont données comme autant de règles constantes par tous les Grammairiens, & elles sont aussi invariables que les changemens de voyelles d'un dialecte grec à l'autre. Dans les dialectes grecs les changemens dans les consonnes sont moins multipliés, parce que les Grecs occupent un pays beaucoup moins étendu que tous les différens peuples qui parlent ce langage oriental; en conséquence les organes de la prononciation ont été sujets à moins de variations.

Tous ces changemens dans les racines ont lieu dans toutes ces langues, & altèrent les mots assez considérablement pour qu'ils soient regardés, par ceux qui n'approfondissent pas, comme des mots particuliers, & la langue comme une langue différente; & on ne peut, dans une conversation, faire sur le champ les réflexions nécessaires pour rapprocher ces racines les unes des autres, & les dégager du déguisement sous lequel elles sont cachées.

Ces observations détruisent les conséquences que l'on pourroit tirer du passage du livre des Rois que j'ai cité, dans lequel les Juifs prient Rabsacès de leur parler syriaque, que les autres Juifs n'entendoient pas; celles qui peuvent résulter du passage de la

la plupart des mots hébreux qui ont pour première radicale un *jod*, en arabe ces mêmes mots commencent par le *vau;* de même, ceux qui en hébreu sont terminés en *he*, ont en arabe un *jod*. Les deux lettres *yod* & *vau* sont changées en *tau* dans le syriaque; ainsi *iakal* en hébreu, *ouakal* en arabe, & *takal* en syriaque ne doivent être regardés que comme une même racine; dans une des conjugaisons arabes même le *vau* souffre ce changement. Il n'y a presque point de mots en hébreu qui commencent par le *vau*, & l'on en trouve beaucoup qui ont pour première radicale un *jod;* c'est le contraire en arabe : en cela le syriaque est plus conforme à l'hébreu.

(m) *Scoruscatio*, de *corusco; stegetes*, pour *tegetes; stris res*, pour *tres res*.

Genèse, dans lequel Laban & Jacob donnent au monceau de pierres chacun un nom dans leur langue particulière, c'est-à-dire pour Laban *tumulus testis*, & pour Jacob *acervus testimonii*. Les mots chananéens dont se sert Laban, & les mots hébreux employés par Jacob, existent encore dans toutes ces langues orientales. La langue des Chananéens n'étoit point différente de celle des Syriens. Le nom de *tumulus testis* est exprimé par ces mots, יגר שהדותא, *igar schahdouto*, qui sont dans la forme syrienne ou dans le langage de Laban : cependant ces deux mots existent également en hébreu ; dans cette langue, אגר, *agar*, signifie *congessit, cumulavit*, & שהד, *schahad*, duquel est dérivé *schahdouto*, signifie dans toutes les langues orientales, *testis fuit ;* par la même raison, le nom hébreu *galaad*, donné par Jacob, est composé de deux racines, qui existent également en syriaque ou en chaldéen, & en arabe. גל, *gall*, signifie *cumulus*, & עדא, *ada*, *testatus est ;* la seule différence, c'est que l'un est moins usité dans un de ces dialectes que dans l'autre. La finale *outo*, du mot *schahdouto*, est une forme pour les noms substantifs, particulière aux Syriens & aux Chaldéens.

Quoique la langue égyptienne nous soit peu connue, nous pouvons assurer qu'elle avoit les mêmes rapports avec les autres langues. Le peu de mots qui nous en reste, & dont on a conservé la signification, peut être mis au nombre des racines orientales. La langue cophte, dans laquelle on doit trouver beaucoup d'anciens mots égyptiens, a les mêmes pronoms que ceux des autres Orientaux : ces mots continuellement en usage, sont ceux qui doivent se perdre le moins ; mais autant que l'on peut en juger par ce qui nous reste de ce cophte, & du petit nombre de mots égyptiens, la marche grammaticale, c'est-à-dire tous les accidens auxquels les racines sont sujettes, s'écartoit davantage des autres langues dont il s'agit, & c'est probablement d'après cette langue que les Grecs ont formé leur grammaire. En égyptien, comme en grec, il y a des articles, des mots composés, &c. ce qui n'empêche pas que les racines égyptiennes n'aient été les mêmes que celles des autres langues orientales, & par conséquent que cette langue n'ait une origine commune avec elles. En effet, peut-on imaginer que

que les Égyptiens, qui étoient environnés des Arabes, des Phéniciens & des Éthiopiens, qui vivoient même avec les Arabes, dont plusieurs tribus étoient établies en Égypte, & avec les Phéniciens qui étoient comme leurs facteurs pour le commerce, qui ont dû avoir des relations singulières avec les Éthiopiens, dont l'écriture étoit hiéroglyphique comme la leur; peut-on croire, dis-je, que les Égyptiens aient eu une langue différente de celles de tous les peuples qui les environnoient; ajoutons encore de tous les peuples avec lesquels ils avoient une origine commune, puisque ces Égyptiens descendoient de Misraïm, fils de Cham; les Chananéens ou Phéniciens, de Chanaan, fils du même Cham; les Philistins, des Égyptiens; les Babyloniens & Assyriens, encore de Cham par Chus? Les ancêtres des Hébreux, quoique descendus de Sem, étoient établis avant leur migration, avec ceux de Cham dans la Chaldée ou la Babylonie: Abraham sortit de ce pays pour passer dans celui de Chanaan, ainsi ses descendans vécurent toujours avec les descendans de Cham. Toutes ces différentes branches devoient donc avoir un même langage, que la succession des temps a insensiblement altéré d'une manière différente, suivant les différens cantons où ils étoient établis. Quant aux Arabes, ils étoient comme frères des Hébreux. Les Éthiopiens plus éloignés que tous les autres, ont un langage qui se rapproche également des autres langues orientales; l'écriture seulement, comme je l'ai dit, en est différente: ces peuples tenoient à l'Égypte, & y ont fait des courses; quelquefois ils ont soumis l'Arabie; dans d'autres temps, ils ont été soumis aux Arabes; aussi leur langue suit le même plan & la même marche que celle des Arabes, des Hébreux, &c. Celle des Égyptiens doit donc avoir les mêmes rapports avec les autres. Aussi S.t Jérôme a-t-il dit: *Lingua quoque punica quæ de Hebræorum emanavit fontibus.* Ailleurs il dit encore: *Hanc Hebræi & Syri propter linguæ inter se vicinium Cephan nuncupent.* Il s'agit du nom de *Cephas* donné à Pierre: ces deux passages concernent les langues phéniciennes & hébraïques; en voici un pour la langue égyptienne: *Quamdiu in Ægypto sumus .... non possumus loqui linguâ hebræâ, sed linguâ chananitide, quæ inter ægyptiam & hebræam media est, & hebrææ magnâ ex parte*

L. III, c. 9.

Comment. in Isai.

Ibid. l. VIII, c. 19.

confinis. La langue chananéenne ou phénicienne, tenoit donc beaucoup de l'égyptienne; par les paſſages précédens elle tenoit auſſi de l'hébraïque, & étoit le chaînon intermédiaire de l'hébreu à l'égyptien. Les Phéniciens étoient les mêmes que ceux qui dans l'Ecriture portent le nom de *Chananéens*, puiſque, ſuivant le témoignage de Moyſe, Sidon étoit fils de Chanaan. Des colonies de ces peuples paſsèrent en Afrique, où elles portèrent leur langue, qui eſt celle que nous nommons *punique* ou *carthaginoiſe:* mais nous ne pouvons pas rendre un compte exact de la grammaire de ces peuples, Phéniciens ou Carthaginois; nous voyons ſeulement par tous les mots qui nous reſtent, par la ſcène de Plaute, que le punique étoit composé des mêmes racines que les autres langues orientales, & qu'il ſuivoit à peu près les mêmes principes de grammaire; ce ſont les petites différences que nous ne pouvons indiquer. Le petit nombre d'inſcriptions phéniciennes qui nous reſtent, ſervent cependant à prouver que le langage phénicien étoit moins altéré que le ſyriaque d'à préſent; on y reconnoît les mêmes formes grammaticales. Le mot *adonan* de l'inſcription de Malte, eſt dans la forme ſyrienne; du reſte, tous les mots & la tournure de la phraſe ſont hébraïques. Le ſyriaque qui nous reſte, eſt une dégradation de cet ancien phénicien, & une eſpèce de langage ruſtique; il a été corrompu extraordinairement depuis que les Séleucides, & après eux les Romains, ſe ſont emparés de la Syrie; il eſt rempli d'une foule de particules qui ſemblent le rapprocher du grec; quantité de mots ſont réunis & composés comme les mots grecs, d'autres ſont purement grecs ou latins. Si l'on eût continué de parler ce langage, il ſe ſeroit entièrement corrompu comme l'égyptien qui eſt devenu cophte. Malgré ces altérations, les racines ſyriennes, à l'exception de quelques mots étrangers, exiſtent toutes en hébreu ou en arabe. La langue ſyriaque a été uſitée dans la Syrie, la Méſopotamie & la Chaldée: elle a trois dialectes; l'araméen ou ſyriaque, qui eſt le plus élégant, c'étoit le langage de la Méſopotamie & de Roha; le dialecte de Paleſtine, parlé par ceux de Damas, du mont Liban & de la Syrie; enfin le chaldéen en Aſſyrie & en Babylonie.

Mém. de l'Acad. tome XXX, p. 426.

Aſſeman. Bibl. Orient. tom. I, p. 476.

Si nous jugions du ſyriaque en général par ce qui nous en

reste, nous regarderions cette langue comme très-pauvre; mais elle a dû être plus abondante & plus riche avant le temps des Séleucides: elle est assez facile pour que quiconque sait l'hébreu & l'arabe, ne se donne pas la peine, pour ainsi dire, de l'étudier.

La langue arabe, qui a toujours subsisté, a été moins exposée à ces altérations, parce que les Arabes n'ont pas été exposés à tant de révolutions, & que les étrangers ne se sont pas établis dans l'Arabie; elle est restée conforme aux principes de l'hébreu, & a conservé sa pureté, plus cependant encore dans les campagnes & dans les déserts que dans les villes, ce qui est le contraire des langues d'Europe, où les habitans des villes parlent avec plus d'exactitude & de pureté. Anciennement cette langue étoit divisée en deux principaux dialectes; celui des Omérites ou Hémiarites qui descendoient de Jectan: ce langage, suivant les Orientaux, tenoit plus du syrien. L'autre est le pur dialecte arabe, celui des descendans d'Ismaël; c'étoit la langue de Mahomet. On prétend que ce langage tenoit plus de l'hébreu; mais depuis Mahomet, ces dialectes se sont confondus ensemble: ce qui confirme la prétention de ces Orientaux sur la ressemblance de l'un ou de l'autre dialecte au syrien & à l'hébreu, c'est qu'en examinant avec attention l'arabe actuel, on y trouve des termes qui semblent tenir singulièrement du syriaque, & d'autres qui sont plus conformes à l'hébreu. Une des principales causes de la conservation de l'hébreu & de l'arabe, est la religion, c'est-à-dire les livres fondamentaux de la religion de ces peuples, l'Écriture pour les Juifs, l'Alcoran pour les Arabes: ces ouvrages regardés avec respect, écrits avec pureté, exactitude, élégance & élévation, ont été pris pour modèles de style & de langage; on s'est toujours efforcé de s'en rapprocher, & par-là le langage s'est toujours conservé conforme au langage plus ancien. La religion égyptienne ayant été en partie détruite par les Perses, encore plus par les Grecs & par les Romains, & enfin entièrement par les Chrétiens, il ne s'est plus trouvé de livres religieux que l'on respectât assez pour être étudiés, expliqués au peuple, & imités par les écrivains. On ne connoît & l'on n'a connu pour les Phéniciens aucun livre de cette espèce, leur religion a été également détruite; en conséquence, le langage des

Égyptiens s'est perdu, celui des Phéniciens s'est beaucoup altéré: c'est pour cette même raison qu'en Europe le langage est si sujet à tant de variations. Le livre fondamental de la Religion n'est point un ouvrage écrit dans la langue d'aucune des nations Européennes; chez toutes, il n'est qu'une traduction d'après une langue étrangère; ce n'est point un texte respecté quant au style & aux mots. Les Arabes ont conservé quelques pièces de vers antérieures de plusieurs siècles à Mahomet. Le style de l'Alcoran, ainsi que les mots, est le même que dans ces anciens monumens du langage arabe, & aujourd'hui les bons écrivains se conforment au style de l'Alcoran; ainsi l'arabe est toujours le même.

Monum. vetust. Arabiæ.

Les Chinois qui ont leurs *king* ou *livres sacrés*, pour lesquels ils ont le plus grand respect, se sont de tout temps attachés dans leurs compositions à en imiter le style, & à en employer les expressions; aussi leur langue, celle des livres, malgré les grandes révolutions arrivées dans l'Empire, excitées par les étrangers, s'est toujours conservée; & plus un auteur s'approche du style des *king*, plus il est admiré.

Ajoutons encore à cette cause de la conservation de ces langues, cet attachement singulier que les Orientaux ont pour leurs anciens usages. Les Arabes vivent encore comme ils vivoient du temps d'Abraham.

La constitution régulière de ces langues a dû également contribuer à leur conservation. Chaque racine fixée à trois lettres consonnes, qui forment deux syllabes, est moins susceptible d'altération que les mots grecs ou latins, qui sont irréguliers dans leur longueur. Chaque racine chez les Orientaux est comme un nombre donné; les additions pour former les temps, les personnes, & toutes les inflexions également déterminées, s'attachent à cette racine, & une lettre différente que l'on y inséreroit, défigureroit cette composition, & choqueroit les oreilles; tout est presque compté & calculé dans les racines & dans leurs dérivés, tout par conséquent est moins sujet aux variations.

Ludolf. Gram. Ling. Amhar.

La langue actuelle des Habissins ou Éthiopiens, est appelée *amharique*, du nom de la contrée nommée *Amhara*; elle est commune à tout l'empire, & on l'appelle encore *langue royale*.

Il y a indépendamment de cette langue, ou des langues différentes, ou de simples dialectes dans les différentes provinces. La langue amharique n'a commencé à être commune qu'à l'extinction de la famille *Zageeune*, qui régnoit dans la province appelée *Tigra*. Auparavant, ce privilége appartenoit au dialecte *tigréen* ou *axumitique*, que l'on appelle maintenant *éthiopique;* c'est la langue savante & celle de la religion, on ne la parle plus.

Ces deux langues ou dialectes s'écartent un peu plus des autres dialectes orientaux, c'est-à-dire qu'il y a des mots qui sont particuliers à l'éthiopien, & qui ne se rencontrent pas en hébreu ni en arabe, &c. La variété des nations qui demeurent dans l'Ethiopie a pu causer cette altération. Quelquefois les racines communes à toutes les langues orientales y sont prises dans une acception un peu changée, ainsi *gabar*, en éthiopien, signifie *fait;* dans les autres il n'est jamais employé dans ce sens, mais dans celui de *potens fuit*.

En général la langue éthiopique ressemble singulièrement à l'hébreu & au syriaque, mais plus encore à l'arabe.

Les racines orientales sont presque toutes formées, comme je l'ai observé, de trois consonnes que l'on appelle *radicales*, & celles qu'on y ajoute, pour désigner les temps & les personnes, sont nommées *serviles;* toutes les consonnes peuvent être *radicales*, mais toutes ne sont pas *serviles (n)*.

Réguliers & irréguliers.

Dans toutes les langues il y a des verbes réguliers & irréguliers; en latin & en grec ces verbes sont irréguliers, ou parce qu'ils sont sujets à quelques contractions, ou parce qu'ils s'écartent de la conjugaison régulière par des finales différentes, comme *possum*, ou parce qu'ils ont des temps pris d'autres verbes, comme *fero*, ou parce qu'ils sont actifs & passifs tout-à-la-fois, quant au sens, comme *fio*, &c. ou par plusieurs autres moyens qui sont connus & assez nombreux, puisqu'une grande partie des verbes latins, aux prétérits & aux supins, sont irréguliers.

(n) Les Arabes ont fait de celles-ci le mot technique *yataſamunaneu*, qui signifie *pinguefiunt;* c'est-à-dire que le *ya*, le *ta*, le *sin*, &c. servent à former tous les accidens dont un verbe peut être susceptible. Les Hébreux les nomment lettres *hémantiques*, mot également technique, qui renferme toutes les serviles ה, א, מ, נ, ת, י.

Il n'en eſt pas ainſi dans les langues orientales; les différens temps ſont toujours formés de même, & l'irrégularité ne procède que d'une contraction dans une ou deux conſonnes radicales *(o)*.

Une autre claſſe de verbes irréguliers, & que l'on appelle *quieſcents*, contient les verbes dont une ou deux ou quelquefois les trois conſonnes radicales ſont un *aleph*, un *vau* & un *yod* chez les Arabes; un *aleph*, un *yod* & un *he* chez les Hébreux, les Syriens & les Chaldéens: ces lettres ſe changent l'une en l'autre, ſuivant la voyelle qui les précède; ſouvent elles ſe retranchent lorſque la ſyllabe, longue par ſa nature, ſe trouve avoir encore une de ces lettres qui l'alonge davantage, & lorſque cette augmentation de longueur eſt inutile, comme je l'ai déjà remarqué. Tous les autres verbes ſont réguliers.

Conjugaiſons. Toutes les racines formées de trois conſonnes, compoſent un mot, qui eſt la troiſième perſonne maſculine du prétérit, comme je l'ai dit: cette racine eſt comme une maſſe à laquelle on joint les ſerviles, avant ou après, pour former tout ce qui peut en dériver. Les *conjugaiſons* diffèrent entièrement de ce que nous appelons ainſi en grec, en latin & dans nos langues Européennes; dans celles-ci les conjugaiſons ſont exprimées par une différence de voyelle dans la terminaiſon, ajoutée à la fin de la racine; dans les langues orientales cette addition ſe place au commencement, ou avant ou après la première radicale, ou elle n'eſt qu'une réduplication de la ſeconde. Les quatre conjugaiſons latines n'expriment qu'une même action, qui eſt active ou paſſive ou neutre, ſuivant la ſignification du verbe. Dans les langues orientales elles expriment toutes les modifications dont cette ſignification peut être ſuſceptible, & répondent plus exactement à ce que nous nommons les dérivés en latin; c'eſt-à-dire que *duco*, qui eſt une racine, ſeroit la première conjugaiſon, *abduco* la ſeconde, *conduco* la troiſième, & ainſi du reſte, avec cette différence cependant que les formatives des conjugaiſons orientales ne ſont point des prépoſitions comme en

(o) Cette contraction n'a lieu que lorſque deux conſonnes radicales étant la même lettre, l'une eſt ſupprimée & l'autre doublée, ou lorſqu'une des radicales eſt la même qu'une des ſerviles, & qu'elle ſe trouve en concurrence avec elle; les deux lettres étant les mêmes, on en ſupprime une, c'eſt ce que l'on appelle *verbes défectifs*.

latin, où elles ont leur ſignification particulière. Les Hébreux comptent ſept conjugaiſons, les Syriens ou Chaldéens autant, les Arabes quatorze; la première, comme *phacad*, eſt la racine; la ſeconde, *niphcad*, en eſt la paſſive; viennent enſuite *hiphquid*, *hophquad*; *phiqqued*, *phuqquad* & *hitphaqqued*. Les quatorze conjugaiſons des Arabes ont toutes chacune leur paſſif, c'eſt une différence de cette langue avec les autres; du reſte elles ſont formées de même, & celles des Hébreux, qui ſont toutes du nombre des quatorze arabes, ont auſſi les mêmes modifications de ſignification. Les Éthiopiens ont également un aſſez grand nombre de conjugaiſons qui ſe rapprochent de l'arabe, & qui ſont modifiées de même. Ainſi le mot *aimer*, qui eſt la racine, dans les autres conjugaiſons, ſera *faire aimer*, *s'entr'aimer*, *deſirer d'être aimé*, &c. On ſent que tous les verbes n'étant pas ſuſceptibles de toutes ces modifications, ils ne ſont pas également uſités dans toutes les conjugaiſons, comme une racine latine n'eſt pas uſitée dans ſa compoſition avec toutes les prépoſitions; ainſi on fait de *duco*, *tranſduco*, & l'on ne fait pas d'*amo*, *tranſamo*. Les conjugaiſons orientales ſeroient mieux nommées *modifications de ſignification*. À examiner de près le latin & le grec, on ne trouveroit également qu'une ſeule conjugaiſon, puiſque les formatives de la conjugaiſon ſont les mêmes dans toutes les quatre, & que la différence en latin, par exemple, n'eſt établie que ſur la voyelle antérieure à cette formative.

Les temps & les modes.

Si la multitude des temps & des modes jette de la clarté dans le diſcours, il faut avouer qu'elle rend l'uſage du langage plus difficile, & que peut-être, par une voie plus ſimple, on ſeroit auſſi clair, parce qu'en beaucoup de circonſtances la ſuite du diſcours indique par elle-même le temps dont il s'agit. Quant aux modes, une langue peut ſe paſſer aiſément du ſubjonctif, auſſi les Orientaux n'en ont-ils point: l'indicatif & l'impératif, voilà leurs modes; le participe & l'infinitif qu'ils ont ne ſont que des noms, l'un ſubſtantif & l'autre adjectif. Ils ont réduit tous les temps à deux, le paſſé & l'avenir; le préſent n'indique qu'une action qui tient de l'un & de l'autre; en ajoutant les pronoms après cette action, ils ont formé le paſſé, ainſi *phacad-atta*, *viſitare tu*, *viſitaſti*, & ils

ont contracté ces deux mots *phacad ta :* une partie de ce même pronom, mise devant l'action, a formé le futur, & pour *atta phacad, tu visitare,* ils ont dit *tiphcad, visitabis.* Tous ces pronoms ainsi ajoutés soit avant, soit après, à mesure que le langage s'est perfectionné, ont été abrégés & contractés pour ne plus former qu'un seul mot avec la racine. Une attention que les Orientaux ont eue, & qui a été négligée par les Grecs & par les Latins, c'est qu'ils ont distingué si celui qui agit est homme ou femme *(p).*

Plusieurs de ces Orientaux, en faisant ces additions, ont abrégé le commencement du mot, & formé toujours la syllabe de deux consonnes, ce qui cause un léger changement dans les voyelles. Ils conjuguent en commençant par la troisième personne masculine & féminine, passent ensuite à la seconde, distinguée également en masculine & féminine, & finissent par la première, qui est commune aux deux genres : ces finales sont les mêmes pour toutes les conjugaisons, ce qui, en les prenant dans le sens des conjugaisons latines, les réduit toutes à une seule. Pour former le pluriel l'on a employé les pronoms du pluriel.

Les Éthiopiens, dans quelques personnes, ont employé les pronoms affixes, au lieu des séparés, ce qui semble tenir de l'ancien égyptien, puisque les Cophtes se servent des mêmes pronoms pour le même usage. Il est assez naturel que les Éthiopiens, peuples voisins de l'Égypte, & qui se servoient d'hiéroglyphes, aient des rapports plus marqués avec les Égyptiens, & que l'on aperçoive dans leur langage des vestiges de la plus haute antiquité. *(q)*

Le futur est aussi formé des pronoms & des marques du féminin, mis avant les racines, comme je l'ai déjà remarqué; ces pronoms y sont également abrégés : l'on a ajouté au pluriel une finale pour le distinguer du singulier. Dans toutes les langues orientales,

(p) Ainsi *phacad* est la troisième personne masculine du verbe, c'est-à-dire *visitavit;* en ajoutant à ce mot la marque du féminin, qui est un *he* ou un *t*, ils ont formé une troisième personne féminine: *phacadah* signifie, en hébreu, *elle a visité:* les Arabes disent *phacadat*, & les Syriens *phecdat.*

(q) Par exemple, ils nous donnent la raison pour laquelle la première personne singulière du prétérit est terminée, en hébreu, en arabe, en syriaque, &c. en *t; it,* en éthiopien, est le pronom affixe de la première personne; il ne s'est pas conservé sous cette forme dans les langues dont je viens de parler.

orientales, ces quatre lettres י ה א נ, *y*, *t*, *a*, *n*, sont les caractéristiques du futur. Les Syriens se sont écartés de cette règle générale; au lieu du *yod*, ils ont mis un *noun*, ce qui semble être une ignorance de leur part. Vraisemblablement ils ont confondu la première avec la seconde, parce que ces deux lettres ont une grande ressemblance entr'elles dans l'alphabet syriaque : cette particularité n'existoit pas autrefois, puisque dans les inscriptions phéniciennes elle ne se trouve point, & que le futur y est exprimé, comme dans les autres langues orientales, par le *yod*. Les Arabes ont dans les verbes une chose qui les distingue des autres, c'est un duel qu'ils expriment par un *aleph* placé à la fin. Les Éthiopiens ne s'éloignent point des autres langues orientales pour les initiales.

Impératif.

L'impératif est la racine même prononcée avec plus de rapidité, *phod*, ce qui est le caractère du commandement : en effet, dans toutes ces langues, l'impératif est toujours le mot le plus court; aussi plusieurs grammairiens ont-ils voulu le prendre pour la racine. L'impératif n'a que la seconde personne; les autres se font avec le futur, par le moyen d'une particule. Les Arabes ont exprimé ce mode un peu différemment des autres peuples.

Les initiales & les finales que je viens d'indiquer, sont les mêmes pour toutes les conjugaisons des verbes, soit réguliers, soit irréguliers, tant à l'actif qu'au passif. Les Arabes, qui ont formé des passifs pour toutes leurs quatorze conjugaisons, ne font que changer les voyelles de ces conjugaisons, qui, malgré leur étendue, sont plus faciles qu'une seule des Grecs ou des Latins.

Le présent, l'imparfait & le plus que parfait, sont formés du futur ou du passé par l'addition d'une particule.

En syriaque, le participe avec la troisième personne du prétérit du verbe *être*, forme l'imparfait *schobec houo*, *relinquens fuit*, pour *relinquebat*; c'est un présent avec un passé. Deux prétérits *(r)*

(r) Les Romains paroissent avoir conservé quelques traces d'un semblable procédé, leur plus que parfait semble n'être formé que d'un imparfait & d'un prétérit; *eram* est l'imparfait du verbe auxiliaire qui joint au prétérit a fait le plus que parfait; *amaveram* pour *amavi eram*, *j'étois*, *j'ai aimé*; de même, pour le subjonctif *amassem*, *amavi essem*, *amavissem*: *fueram* est pour *fui eram*, *j'étois*, *j'ai été*.

forment, d'après la même idée, un plus que parfait; *ſchbac houo reliquit fuit, reliquerat.*

Le participe a auſſi ſes lettres formatives.

L'infinitif, comme je l'ai dit, eſt un ſimple nom, comme *naſar il a aidé, naſr aider,* ou *l'aide, le ſecours.*

Les noms & les déclinaiſons.

De toutes les conjugaiſons uſitées dans ces langues, ſont dérivés autant de noms ſubſtantifs, & des adjectifs ou participes. Mais il y a encore d'autres formes particulières, qui conſiſtent à ajouter quelques lettres ſerviles après une des radicales; comme il ſeroit trop long de les indiquer ici, je me borne à quelques-unes qui ſont particulières à ces langues: par exemple, en arabe, un *mim* avec la voyelle *a, ma,* ajouté à une racine, déſigne le lieu ou le temps de l'action; ainſi *daras* veut dire *étudier, madras l'endroit où l'on étudie, un collége.* La même lettre avec la voyelle *y, mi,* déſigne l'inſtrument de l'action, *phatahh ouvrir, miphtahh une clef.*

Les dérivés que l'on peut former d'après une racine, ſont infinis; & produiſent une très-grande abondance dans ces langues: on peut en juger par la langue arabe; mais il eſt inutile de répéter ici tout ce que l'on a dit de la richeſſe de cette langue, qui ſurpaſſe celle des autres langues orientales. Si on prend celles-ci dans l'état où elles ſont actuellement, on les regardera comme pauvres; mais nous ne les avons pas telles qu'elles étoient lorſqu'on les parloit, elles devoient être plus riches. La langue hébraïque, par exemple, dans laquelle nous n'avons qu'un ſeul livre, n'a pas conſervé cette multitude de dérivés, parce que probablement l'on n'a pas eu occaſion de les employer dans l'Écriture; mais ſi elle nous paroît dépourvue de ces richeſſes factices ou du ſecond ordre, elle poſsède celles du premier, je veux dire qu'elle eſt très-féconde en racines.

On ne connoît point de neutre dans l'Orient; les genres, comme dans toutes les langues, y ſont ſujets à quelques irrégularités, c'eſt-à-dire qu'il y a des mots qui avec la forme maſculine ſont cependant féminins. La forme féminine la plus ordinaire eſt le *he,* ה, ou le *tau,* ת, ajouté à la fin d'un mot compoſé ou d'une racine. Le pluriel eſt diſtingué du ſingulier par deux finales, l'une pour le maſculin & l'autre pour le féminin; & comme il

n'y a pas de cas dans ces langues, ces terminaisons ne sont sujettes à aucun changement dans l'état absolu. L'arabe seul doit en être excepté, puisqu'il a trois cas qui s'expriment par les voyelles *ou, i, a:* mais dans le parler, ces voyelles finales ne sont pas prononcées; alors ces cas s'éclipsent, & la langue arabe revient à la marche ordinaire des autres langues orientales.

On voit par-là que dans ces langues il n'y a point proprement de déclinaison, & que dans l'arabe il n'y en a qu'une seule. On se sert de particules ou de prépositions pour indiquer les cas. Dans l'arabe même, quoiqu'il y ait des cas, on emploie les mêmes particules qui reviennent aux prépositions latines *ad, de* ou *ex.* Quoique les Syriens aient un pluriel en *in*, ils se servent souvent du singulier, ajoutant en écrivant, deux points au-dessus du mot, ce qui indique que ce mot singulier doit être pris dans le sens d'un pluriel. Indépendamment des pluriels que je viens d'indiquer, les Arabes en ont d'autres qui n'ont aucune terminaison indicative du pluriel, & qui se forment du singulier, par quelque addition dans le corps de la racine; ils ressemblent à des singuliers, & sont proprement des noms collectifs. J'ai déjà dit que ces peuples avoient le duel; les Hébreux en ont également un pour les noms, quoiqu'ils n'en aient pas pour les verbes ni pour les pronoms. Les Syriens, dont le langage ressemble à l'espagnol pour la prononciation emphatique, à cause de la fréquente répétition de la voyelle *o*, ont imaginé un procédé qui leur est particulier; ce sont deux formes pour le même mot, l'une simple & l'autre emphatique.

En arabe, tous les noms, excepté dans certains cas de construction, sont accompagnés de l'article *al*, qui répond à notre article françois *le, la.* Les Hébreux, &c. qui ne le connoissent point, emploient le *he* dans le même usage, mais moins fréquemment que les Arabes l'*al:* ces espèces d'articles ne sont sujets à aucun changement; ils servent également pour le masculin, le féminin, le singulier & le pluriel. Les Égyptiens avoient aussi des articles; *pi* étoit pour le masculin, *ni* ou *t* pour le féminin. Les Hébreux en ont encore un qui indique l'accusatif, c'est את, *et*, qui leur est particulier. C'est ainsi que ces langues ont quelques petites singularités qui les distinguent; ce sont des habits différens

dont la même racine est revêtue, & qui la déguisent aux yeux de ceux qui n'approfondissent point; elles n'en sont pas moins pour cela une même langue.

Les pronoms.

Les pronoms sont le premier fonds d'un langage, & ce qui le différentie plus particulièrement d'un autre. Chaque nation a les siens qui lui sont propres, parce que tous les hommes, avant que d'être policés & instruits, ont dit *moi*, *toi*, *lui*, & n'ont pas eu besoin d'emprunter ces termes d'une autre nation; ainsi, lorsque deux peuples ont les mêmes pronoms & toute la même forme grammaticale, on peut conclure que leur langage a une origine commune; & quand on y trouve de plus l'identité des mots radicaux, malgré quelques altérations, ces deux langages ne doivent plus être que des dialectes l'un à l'égard de l'autre. Les Grecs & les Latins ont emprunté une partie des pronoms orientaux, mais tout le reste du système grammatical est différent; aussi leur langage, mêlé de beaucoup d'oriental, diffère-t-il de ces langues, & ne peut plus être regardé comme dialecte oriental, mais comme un descendant éloigné, qui a contracté des alliances étrangères, ou plutôt comme un étranger qui s'est allié avec l'Orient.

Les pronoms, dans toutes les langues orientales, sont les mêmes; ils procèdent tous de la même manière, mais ils s'écartent de la marche des pronoms des autres langues; j'entends ici les pronoms personnels, ils ne sont sujets à aucune déclinaison: ces pronoms sont ou masculins ou féminins seulement pour la seconde & la troisième personne; ils sont singuliers ou pluriels, & en arabe duels: mais ce qui est plus particulier à ces langues, c'est qu'il y a des pronoms séparés & des pronoms affixes; les *séparés* sont comme en latin *ego, tu, ille;* les *affixes,* qui répondent aux possessifs, sont d'autres pronoms monosyllabiques, qui sont toujours attachés à la fin d'un mot & qui ne sont jamais employés seuls; les Cophtes les mettent indifféremment au commencement, à la fin & même dans le corps du mot. Ces pronoms ne semblent faire qu'un seul mot avec celui auquel ils sont joints; par exemple, *i* est le pronom de la première personne, ainsi *kitâbi, mon livre; kitâbna, notre livre; kitâbkoum, votre livre:* on ne pourroit point employer pour cet usage les pronoms séparés.

Voilà tout ce que l'on peut remarquer pour les pronoms; je ne dirai rien des adverbes, des prépositions, des conjonctions, &c. ce sont des particules très-courtes, j'observerai seulement qu'en arabe on fait des adverbes en mettant un nom à l'accusatif.

On voit, par ce qui précède, que les langues orientales sont plus simplement composées que celles des peuples moins anciens, telles que celles des Grecs & des Latins. On a multiplié considérablement dans celles-ci les distinctions & les finales, soit des déclinaisons, soit des conjugaisons, en admettant plusieurs formes des unes & des autres, & en augmentant le nombre des temps & des modes : de plus, celles-ci sont remplies d'exceptions aux principes généraux ; combien de conjugaisons latines & grecques sont-elles irrégulières à leurs prétérits? Les Orientaux s'en sont tenus au simple nécessaire, mais nécessaire réfléchi & combiné avec la plus grande régularité; on n'y voit point un verbe former un temps d'une façon différente, tous suivent le même ordre; amis de la rime, qu'ils ont conservée dans leur poësie & qu'ils ont même introduite dans leur prose, ils ont profité de cette fréquente répétition dans les finales pour avoir plus de rimes à employer. Les Grecs & les Latins, au contraire, qui l'ont exclue de leur poësie & encore plus de leur prose, ont cherché à mettre dans les finales de leurs mots une variété extraordinaire, & ils y ont réussi en multipliant les formes des déclinaisons & des conjugaisons; mais ils ont en même temps multiplié les difficultés du langage : tous cependant cherchoient l'harmonie, les uns l'ont trouvée en ne donnant à leurs noms & à leurs verbes qu'un petit nombre d'inflexions, d'où résulte dans le discours une fréquente répétition des mêmes finales; les autres en fuyant ces répétitions, qu'ils ont regardées comme désagréables à l'oreille.

Il y a apparence que dans l'origine ces langues, le grec & le latin, n'avoient pas toutes ces formes, soit pour les noms, soit pour les verbes, dans une même contrée; qu'elles étoient comme particulières à chaque canton; que dans la suite les petites sociétés se réunissant de plus en plus, on adopta dans le langage commun différentes formes de décliner & de conjuguer, & qu'à mesure que la langue s'est perfectionnée, on en détermina le nombre d'une

manière fixe. C'eſt ainſi que ces langues, formées en partie ſur le modèle de celles de l'Orient, s'en ſont inſenſiblement écartées; que de réformes n'ont pas dû eſſuyer le latin & le grec, depuis leur première origine & depuis que les peuples qui les parloient ont été policés par les Orientaux? & combien ont dû s'effacer les rapports qu'elles pouvoient avoir avec les langues de ces peuples? Auſſi ne faut-il pas les prendre dans l'état où elles ſont, pour juger de leur formation, & encore moins de celle du langage en général; il faut remonter à celles de l'Orient, d'après leſquelles on a pris les premiers principes de la grammaire. On en retrouve encore quelques veſtiges dans les langues grecque & latine, mais les additions que l'on y a faites ſont bien éloignées de cette première ſimplicité, & ces langues paroiſſent avoir été ſujettes à plus de variations ou de révolutions que celles de l'Orient. Si l'on veut donc parler de leur origine & de leur formation, il ne faut pas les prendre dans l'état où nous les avons actuellement : les finales que nous voyons dans le latin ne ſont pas abſolument les mêmes que celles qui exiſtoient anciennement. On peut conſulter le latin qui nous reſte de la colonne de Duilius, où l'on trouve *pugnandod*, *navebos*, *marid*, *altod*, *prædad*, &c. pour *pugnando*, *navibus*, *mari*, *alto*, *præda;* & ailleurs, *triompavet*, *duxet*, *depreſet*, pour *triumphavit*, *duxit*, *depreſſit.* Peut-on aſſurer que les déclinaiſons & les conjugaiſons fuſſent alors ce qu'elles ſont à préſent? Les langues orientales n'ont pas été ſujettes à tant d'altérations, comme je l'ai obſervé; formées avec la plus grande ſimplicité, elles l'ont toujours conſervée. Il eſt vrai qu'il a dû être un temps dans lequel elles étoient moins policées; nous apercevons, en les examinant de près, des traces d'un langage plus barbare; mais le temps de leur plus grande perfection étoit celui de la naiſſance ou de l'enfance du grec & du latin. Le grand nombre de racines orientales qui ont paſſé dans le grec & dans le latin s'y retrouvent dans le même état qu'elles ſont en hébreu ou en arabe, c'eſt-à-dire ramenées à un nombre fixe de radicales; dès-lors on avoit réuni pluſieurs racines monoſyllabes pour en faire une de deux ſyllabes ou de trois lettres. La Grèce eſt le berceau des Sciences pour l'Europe, l'Égypte & la Phénicie l'ont été pour la Grèce. Aucun monument ne nous

apprend que les Égyptiens, les Phéniciens & les autres peuples voisins aient été chercher ailleurs les principes de leurs arts & de leurs sciences; les premières sociétés humaines, rassemblées dans ces contrées, les y ont inventées & les y ont conservées; elles sont le fruit de leur demeure constante dans le même pays. Les bandes qui ont abandonné ces chefs du genre humain, en se dispersant & menant une vie errante jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un pays qui leur convînt, ont oublié la plupart de ces premières connoissances, qui n'avoient pas encore été portées assez loin pour acquérir une certaine consistance: ces bandes ont été replongées dans la barbarie, & elles n'en sont sorties que lorsque les peuples orientaux, Égyptiens & Phéniciens, se dispersèrent de tous côtés par le commerce & la navigation.

Il ne me reste plus à parler que de la construction de la phrase dans ces langues orientales; elle est, à peu de chose près, la même dans toutes; les expressions, en général, suivent les idées & il n'y a pas d'inversion comme en latin. J'omets ici tout ce qui est conforme à la marche ordinaire du langage, & je ne m'arrête qu'à quelques constructions singulières qui heurtent nos idées. Il est dans l'ordre de la Nature de mettre une certaine symétrie dans le discours, c'est-à-dire de faire accorder entre elles toutes ses différentes parties, de se servir du singulier s'il ne s'agit que d'un seul, du masculin s'il est question de ce genre. Ce sont des principes qui tiennent à la Nature, & qui sont la suite nécessaire des premières réflexions; aussi sont-ils communs à toutes les langues, & n'a-t-on pas eu besoin de convention pour les établir: mais il en existe en même temps d'autres qui sont propres à chaque langue, & qui en sont comme le caractère distinctif; ils forment une espèce de syntaxe nationale, & instruisent des idiotismes particuliers; cependant ils supposent toujours les premiers après lesquels ils marchent. Ces premiers existent donc dans les langues orientales, mais, d'après les principes particuliers, c'est une élégance dans ces langues de s'en écarter en quelques occasions: un verbe au singulier s'accorde donc avec un nom qui est au pluriel. En hébreu, on fait accorder souvent un adjectif masculin avec un substantif féminin; cette irrégularité existe entre un verbe & un nom

ſubſtantif, celui-ci féminin s'accorde avec un verbe qui eſt au maſculin. La même diſcordance eſt dans les perſonnes. Ne ſeroit-ce pas-là des reſtes du plus ancien langage que l'on auroit voulu conſerver dans ces langues? *moi faire, lui faire, eux faire* ont dû être la manière de parler avant qu'on eut perfectionné la grammaire & établi la concordance dans les mots; c'eſt ainſi qu'en chinois on s'exprime encore.

Il eſt ordinaire, en ſyriaque & en hébreu, de ſubſtituer un pronom dans une phraſe où il eſt inutile; לך לך, *lek leka, abi tibi, vas-t-en;* תב לך, *teb lek, ſede tibi, aſſeyez-vous;* אנא אזל לי, *eno odzel li, ego abeo mihi, je m'en vais.* Souvent un nom ſubſtantif, mis au génitif, ſert d'adjectif, *ſpiritus ſanctitatis* pour *ſpiritus ſanctus.* On fait un fréquent uſage des pronoms, & l'on détache pour cela le nominatif du reſte de la phraſe, ainſi pour dire *le livre de Pierre eſt beau,* on dit *Pierre, le livre de lui eſt beau.*

Mais en voilà aſſez ſur ce ſujet, mon deſſein n'eſt pas de faire une grammaire, je ne veux que donner une idée générale de ces langues, indiquer leur mécaniſme, faire voir qu'elles ſuivent toutes la même marche, qu'elles ont les mêmes racines, les mêmes inflexions grammaticales, & qu'elles ne diffèrent que par la variété des voyelles ou par la prononciation; qu'en conſéquence elles ne ſont, les unes à l'égard des autres, que de ſimples dialectes; qu'en apprenant d'abord la langue arabe, on ſait preſque toutes les autres, c'eſt-à-dire qu'il ne s'agit que de ſe mettre au fait de leurs variations grammaticales. Il réſulte de-là qu'on ne ſait parfaitement une de ces langues que quand on les étudie toutes, que l'une ſert à faire entendre l'autre, & principalement à faciliter l'intelligence de la langue hébraïque, qui n'eſt plus uſitée: celle des Arabes eſt de la plus grande utilité pour cet objet. Cette connoiſſance épargneroit ſouvent aux Commentateurs la peine de tenter des corrections haſardées & dangereuſes, qu'ils font à un texte ſur lequel on ne peut & on ne doit pas prendre de ſi grandes libertés. Faute de cette connoiſſance, on entreprend de rétablir cet accord que l'on ſuppoſe devoir exiſter entre les genres & les nombres; on regarde comme faute de copiſte ce qui eſt une manière élégante de parler, & on change une lettre dans un mot, parce que ce mot ne paroît pas préſenter

présenter une signification convenable, signification que l'on retrouveroit si l'on vouloit avoir recours aux autres langues, sur-tout à l'arabe, langue vivante, qui a toujours conservé son même génie, ainsi que celui de toutes les autres, qui sont à présent des langues mortes.

Je ne dis rien ici du style oriental, on le connoît par l'Écriture sainte; celui des autres langues est le même, ou simple & noble, comme dans la Genèse, ou rempli d'énigmes, de symboles, de métaphores, d'allégories, comme dans les Prophètes, les Pseaumes & les Proverbes.

Après avoir ainsi examiné la marche que tous ces Orientaux ont suivie dans leur grammaire, & comment, d'après leurs racines de trois lettres, ils ont formé des dérivés & toutes les inflexions grammaticales, on pourroit remonter jusqu'à l'origine des racines elles-mêmes, & à leur formation, ce qui indiqueroit le langage commun & plus ancien, dont toutes ces langues descendent. En effet, en examinant ces racines avec attention, on voit que ces trois radicales forment deux syllabes, dont une est la racine, qui a sa signification particulière, & l'autre une espèce de servile, qui ne sert qu'à modifier cette première signification. J'en ai donné des exemples dans mon Mémoire sur les hiéroglyphes; j'y ai fait voir que tous les mots en *cas* ou en *cat*, signifioient primordialement *couper*, *retrancher*; que de-là on a fait *catal*, *cataf*, *catar*, *catan*, *casam*, *casar*, & ainsi du reste; que cette lettre ajoutée servoit à exprimer des modifications particulières de la signification radicale, & devenoit comme une lettre servile. C'est en recueillant tous ces premiers monosyllabes, & en examinant en quoi la seconde syllabe ou la troisième lettre, a changé ou modifié cette première syllabe, que l'on peut parvenir à connoître cette première langue, qui est la mère de toutes les langues orientales; mais cette opération ne produiroit qu'un catalogue de mots, qui seroit trop long pour entrer dans un Mémoire; je me borne ici à l'indiquer. Le petit nombre de monosyllabes qui en résulte, compose la plus ancienne langue du monde, & probablement celle des premiers hommes, puisqu'on ne peut refuser d'abord une très-haute antiquité à tous les peuples qui parlent les différens

langages formés d'après ces premières racines, & que d'ailleurs nous ſavons que ces mêmes peuples deſcendent des fondateurs du genre humain : ces premières racines ſont donc la langue de ces premiers hommes. A meſure que le beſoin l'exigeoit, on les a multipliées, en leur attachant une ſeconde racine ou une troiſième lettre; enſuite à cette racine de la ſeconde claſſe on a ajouté d'autres lettres, & les pronoms, qui ont ſervi à former les temps, les mœufs, les perſonnes & toute eſpèce de dérivés; voilà les langues orientales: car le premier langage devoit être barbare, avoir peu de diſtinctions, & peut-être n'en avoir aucune pour toutes les différentes parties qui ſervent à rendre le diſcours plus intelligible; tout devoit y être ſans inflexion grammaticale; un monoſyllabe qui exprimoit le pronom & un autre l'action, formoient tout le langage.

La langue chinoiſe, qu'il ne faut pas faire marcher, ainſi que les autres langues, avec ſon écriture, & qui relativement aux ſons ou mots, tels qu'ils ſont prononcés actuellement, n'a aucun rapport avec les langues orientales; cette langue, dis-je, conſerve aſſez le caractère d'un langage qui n'eſt pas encore formé ni poli. Ses mots monoſyllabes ſont tous détachés les uns des autres, & n'ont pas été réunis enſemble, comme on a fait dans les langues orientales; ainſi, indépendamment du travail réfléchi que les Orientaux ont fait ſur leurs racines, & que les Chinois n'ont pas fait, ceux-ci n'ont pas encore identifié en un ſeul mot, l'action & celui qui en eſt l'auteur, c'eſt-à-dire le pronom avec le verbe, d'où il eſt réſulté qu'une racine n'a pas été revêtue des différentes formes qui indiquent les temps, les perſonnes & les nombres. En chinois, tout eſt donc indéclinable & ſans conjugaiſon, & l'on dit, *moi faire, toi faire, moi paſſé faire, moi à venir faire; aimer* & *amitié* ſont le même mot, ainſi que *bon* & *bonté*. Pour jeter quelque clarté dans le diſcours, on a ſeulement imaginé quelques particules qui ſe mettent après un monoſyllabe, & indiquent s'ils ſont noms adjectifs ou noms ſubſtantifs, & les cas, encore dans le *King* & dans les bons ouvrages, en ſupprime-t-on autant qu'il eſt poſſible. Voilà le tableau d'une langue aſſez barbare, qui a été appliquée aux caractères hiéroglyphiques de l'Égypte, avec leſquels elle n'a aucun rapport: ceux-ci ont été regardés par les anciens habitans

de la Chine, comme autant de tableaux isolés, que l'on a désignés par des noms différens de ceux que les premiers inventeurs leur avoient donnés, en conservant cependant le rapport que ceux-ci avoient établi dans le sujet; ainsi la langue parlée de la Chine ne peut entrer en parallèle avec les langues orientales, & sans les hiéroglyphes il n'y auroit aucun rapport à cet égard entre les Chinois & les peuples dont il s'agit dans ce Mémoire. S'ils n'avoient pas emprunté leurs caractères, ils les auroient imaginés avec les rapports que toute écriture doit avoir avec la langue pour laquelle elle est destinée. Les autres peuples, en adoptant des alphabets étrangers, ont augmenté ou diminué le nombre des lettres, ou ont modifié leur valeur, pour les faire correspondre à la disposition de leurs organes; c'est ainsi que les Arabes ont ajouté des lettres à l'alphabet hébreu, & chaque figure a sa valeur particulière. Les Chinois ont attribué à deux cents figures différentes la même valeur, qu'ils ont été obligés de modifier par des sons que leur écriture ne présente pas; & ils se trouvent dans le cas de ne pouvoir plus adopter une écriture alphabétique. Il y a apparence qu'un trop grand respect pour leur ancien langage, les a empêchés de changer la forme de leurs monosyllabes, & même d'en augmenter le nombre: mais la nécessité de multiplier leur langage, les a jetés du côté de la prononciation, qu'ils ont cherché dans un seul mot à varier autant qu'il leur a été possible; ils n'ont pas eu le même respect pour leurs caractères, qu'ils ont multipliés à l'infini; procédé opposé à celui des autres Orientaux, qui ont multiplié leurs mots, & réduit au plus petit nombre possible leurs lettres. Il semble que les Chinois n'aient eu envie que d'écrire, & non de parler; tout est clair dans l'écriture, tout est obscur dans le langage pour la distinction des mots. J'ai cru qu'étant occupé à faire voir les rapports qui peuvent exister entre les Chinois & les Égyptiens, je devois m'arrêter un moment sur leur langue, & faire voir en quoi elle diffère des langues orientales, quoique je sois persuadé que l'écriture est la même.

EXAMEN CRITIQUE DES ANNALES CHINOISES, OU MÉMOIRE SUR L'INCERTITUDE DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES DE CES ANNALES, ET DE LA CHRONOLOGIE CHINOISE.

Par M. DE GUIGNES.

DEPUIS que nous connoissons la Chine, & que d'habiles Missionnaires sont parvenus à l'intelligence de la langue & des livres des Chinois, l'histoire de ce peuple a paru mériter une attention singulière. De savans hommes en Europe, M. Fréret & M. Fourmont, ont encore augmenté l'estime que l'on avoit pour les monumens de cette nation: ces Savans adoptant entre les calculs de l'Écriture, celui qui donne plus de durée aux temps écoulés depuis le déluge jusqu'à Jésus-Christ, ont fait voir que l'histoire Chinoise se concilioit avec les écrits de Moyse; mais de concert en quelque façon avec les Missionnaires, ils ont trop vanté l'étendue, la suite non interrompue & la fidélité de cette histoire. Des témoignages si favorables en ont imposé, sur-tout à ceux qui médiocrement instruits, ne lisent point pour comparer ni pour discuter, & qui s'empressent d'adopter le faux comme le vrai, ou plutôt sur lesquels le paradoxe & le merveilleux font toujours plus d'impression que la vérité: ceux-ci ont donc poussé plus loin cette admiration, & admettant toutes les fables que les Chinois rejettent eux-mêmes, & s'appuyant sur les témoignages favorables des Missionnaires & des autres savans Européens, ils ont porté au-delà des temps connus la haute antiquité de ces peuples; ils ne cessent de vanter les annales Chinoises, & de les préférer aux monumens historiques de toutes les autres nations.

Ce n'est pas pour combattre les idées de ces derniers, que je

me propose d'examiner dans ce Mémoire, l'antiquité & la certitude des annales Chinoises; je le destine pour ceux qui moins entêtés dans leur opinion, & qui n'étant pas en état d'examiner par eux-mêmes les historiens Chinois, sont cependant bien aise de les connoître. Je vais donc décrire en historien, l'état dans lequel se trouvent actuellement les annales Chinoises, afin que l'on puisse juger quel degré de confiance elles méritent, jusqu'à quel temps la certitude historique peut remonter, quelle est leur étendue, si elles abondent en détails de faits, & si ces faits sont accompagnés d'observations astronomiques, qui fixent le temps dans lequel ils se sont passés. Voilà mon plan; je vais tâcher de le remplir d'une manière courte & précise, avec la plus grande impartialité, en faisant abstraction des rapports que je crois trouver entre les Égyptiens & les Chinois; mais avant que d'entrer en matière, je donnerai une idée générale de l'histoire Chinoise. Si nous devons en croire les Chinois, ils ont pris des précautions singulières pour transmettre à la postérité les faits de leurs ancêtres. Ils prétendent que dès le règne d'*Yao*, environ deux mille trois cents trente-sept ans avant J. C. ils avoient des historiens publics chargés de ce soin, & des Astronomes qui avoient la commission d'examiner tous les mouvemens célestes; c'est ce que nous apprenons dans le *Chou-king*. Deux cents treize ans avant J. C. un empereur de la Chine fit brûler tous les monumens historiques; mais peu de temps après, on rassembla avec un très-grand soin ce qui avoit pu être épargné, soit par la répugnance que l'on eut d'exécuter de pareils ordres, soit parce que ce Prince n'étoit pas encore maître de toute la Chine, soit enfin parce qu'il excepta plusieurs livres d'une autre espèce, à la faveur desquels on put sauver quelques livres historiques. Comme le temps depuis cette persécution *(a)* jusqu'au rétablissement des Lettres, n'a duré qu'environ cinquante ans, on parvint à former un corps de tous ces anciens monumens, qui avec l'histoire des siècles suivans composent aujourd'hui les annales Chinoises. Ces annales remontent, dit-on, sans interruption, depuis le temps présent jusqu'au règne d'*Yao*, deux mille trois cents trente-sept ans ou environ avant J. C. elles nous présentent une liste non

(a) Cet ordre fut donné l'an 213 avant J. C.

interrompue d'Empereurs. « Les Chinois ſont ſi perſuadés de
» l'exiſtence de ce Prince vers l'an 2357, dit le P. du Halde,
» qu'on s'expoſeroit à de grandes peines, ſi l'on oſoit ſoutenir le
» contraire. Cette chronologie, ajoute-t-il, & c'eſt le ſentiment de
» tous les Miſſionnaires & de pluſieurs autres Savans, mérite en
» effet qu'on y ajoute foi.

» 1.° Parce qu'elle eſt fort ſuivie & bien circonſtanciée.

» 2.° Parce qu'elle n'a pas l'air de fable comme celle de pluſieurs
» autres peuples.

» 3.° Parce qu'elle eſt appuyée ſur pluſieurs obſervations aſtro-
» nomiques qui ſe trouvent conformes au calcul des plus ſavans
» Aſtronomes de ces derniers temps.

» 4.° Parce que toutes les parties de cette ancienne hiſtoire ont
été écrites par des auteurs contemporains. »

J'omets ici pluſieurs autres raiſons moins importantes, alléguées par le P. du Halde & par tous ceux qui ont écrit en faveur des annales Chinoiſes. J'ajouterai encore à cet éloge, qu'il exiſte à préſent un corps complet de vingt-un hiſtoriens qui ont écrit l'hiſtoire de chaque dynaſtie. On y rapporte l'hiſtoire de chaque Empereur, celle de toute ſa famille en particulier, des Miniſtres, des Généraux, & de tous ceux qui ſe ſont diſtingués en quelque genre que ce ſoit, & même des femmes célèbres; on y donne encore la Géographie du temps, & même des liſtes de tous les Écrits d'une certaine importance, qui ont paru pendant le règne de la dynaſtie; on y a joint l'hiſtoire de tous les rébelles, & celles des petits royaumes voiſins. Indépendamment de ce grand corps d'hiſtoire, on en a un abrégé authentique, eſtimé univerſellement, & qui eſt intitulé *Kang-mo*, fait en forme d'annales: cet abrégé peut être comparé à celui de Mézerai; & pour les temps anciens il contient tout ce que l'on ſait de l'hiſtoire de la Chine.

Tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent des annales Chinoiſes, eſt vrai dans le général, & abſolument faux relativement à certains temps. Que nous importe que les Chinois aient pris le plus grand ſoin pour écrire leur hiſtoire, s'il ne nous en reſte rien, ou ſi ce qui nous reſte, ne conſiſte qu'en fragmens dont la liaiſon ſouffre les plus grandes difficultés, & ſi toutes les obſervations aſtronomiques

que l'on vante, ne tombent que ſur des temps pour leſquels nous n'en avons aucun beſoin? L'hiſtoire depuis Jéſus-Chriſt eſt telle que nous venons de la décrire; mais il n'en eſt pas de même de celle qui précède cette époque.

Examinons d'abord l'étendue des annales par proportion dans toutes leurs parties: ce procédé pourra faire impreſſion, parce qu'il eſt ſuſceptible d'être ſaiſi par tout le monde. En effet, de cet immenſe recueil de vingt-un hiſtoriens, qui peut contenir environ cinq cents volumes, quatorze petits volumes, composés par *Se-mat-ſien*, dont l'ouvrage eſt intitulé *Se-ki* renferment tous les mémoires hiſtoriques depuis *Yao* juſque vers l'an 200 avant J. C. tout le reſte appartient aux temps poſtérieurs: de ces quatorze, près de la moitié ſont employés à de ſimples tables généalogiques. Mais établiſſons ce parallèle ſur l'abrégé dont j'ai parlé, dans lequel on a employé ces Mémoires, & dans lequel par conſéquent il n'y a pas de répétitions comme dans l'ouvrage de *Se-mat-ſien*.

L'abrégé dont il s'agit eſt en dix enveloppes, qui renferment cinquante-ſix volumes; la moitié du ſecond volume, c'eſt-à-dire ſoixante-quinze pages, & le troiſième volume entier, qui eſt de cent onze pages, remplies d'une multitude de notes pour éclaircir le texte, & qui ſont plus étendues que ce texte, contiennent l'hiſtoire depuis le règne d'*Yao* juſqu'au commencement de la troiſième dynaſtie, c'eſt-à-dire toute celle de la dynaſtie de *Hia*, qui a duré quatre cents quarante ans, & enſuite celle de la dynaſtie de *Chang*, dont la durée eſt de ſix cents quarante-ſix ans; ajoutons à cela cent cinquante ans pour la durée des règnes d'*Yao* & de *Chun*: telle eſt l'étendue de l'hiſtoire de la Chine pendant environ les douze cents trente-ſix premières années. Celle de la troiſième dynaſtie, appelée *Tcheou*, & celle de la quatrième, nommée *Tſin*, à laquelle la dynaſtie des *Han* a ſuccédé l'an 207 avant J. C. eſt plus étendue, ou plutôt devient plus étendue à meſure qu'elle s'éloigne des temps anciens; elle eſt renfermée dans neuf volumes. Les quarante-quatre autres volumes de cet ouvrage contiennent toute l'hiſtoire depuis l'an 207 avant J. C. juſque vers l'an 1368. On voit qu'il y a une très-grande diſproportion de ces différentes parties avec la première, qui renferme douze ſiècles, & l'on doit

penser, d'après cet examen, que cette partie, qui est la principale par rapport à la chronologie ancienne, ne doit présenter que très-peu de détails. Ce n'est cependant que sur cette première partie que ceux qui sont entêtés des antiquités chinoises peuvent insister, puisque ce n'est que d'après elle que l'on peut juger de l'ancienne origine des Chinois.

Il faut encore ajouter ici, afin de faire connoître la véritable étendue de ces annales, que si quelques règnes paroissent remplis de détails, ces détails ne nous apprennent rien, parce que ce ne sont que de longs morceaux tirés du *Chou-king*, qui ne renferment que des discours moraux, très-beaux à la vérité, mais qui ne peuvent servir ni pour la chronologie, ni pour les faits.

Tel est l'état des annales chinoises pour les temps anciens, à ne les considérer qu'à l'extérieur. L'on pourroit cependant en avoir encore une idée favorable, en supposant que, malgré la sécheresse des détails, elles présentent une suite exacte de règnes & de générations accompagnées d'observations astronomiques, ce qui seroit de la plus grande utilité pour connoître l'intervalle du temps qui s'est écoulé depuis la fondation de l'empire jusqu'à J. C. & pour juger par conséquent si cette durée s'accorde avec celle qui nous est donnée par l'Écriture. Entrons donc dans un examen particulier à cet égard, en commençant par les observations astronomiques. Nous avons vu plus haut que l'on a beaucoup vanté cet accord de l'Astronomie avec l'Histoire ; en effet, dès le temps d'*Yao* les Chinois paroissent s'être occupés singulièrement du soin de régler leur calendrier conformément aux saisons, d'examiner tous les phénomènes & de prédire les éclipses : ils ont établi des gens éclairés, qui étoient chargés de veiller à tous les mouvemens du ciel; & l'on est tenté de croire qu'ils doivent avoir une longue suite d'observations, qui constatent les règnes de chaque Prince sous lequel elles ont été faites. Cependant, malgré cette application singulière des Chinois à l'Astronomie, il ne nous reste pour les premiers douze siècles, c'est-à-dire depuis *Yao* jusqu'aux *Tcheou*, qu'une seule éclipse de Soleil, encore est-elle énoncée d'une manière si obscure, qu'on douteroit volontiers qu'il s'agit d'une éclipse dans le passage de *Chou-king*, où elle est rapportée. Voici ce passage;

Hi

Hi & Ho, *plongés dans le vin, n'ont fait aucun usage de leur talent, ils ont agi contre le devoir de leur charge, & sont sortis de leur état; ils sont les premiers qui ont mis le désordre & la confusion dans les nombres fixes du ciel, & ils ont abandonné la commission qu'on leur avoit donnée. Au premier jour de la dernière Lune d'automne, le Soleil & la Lune, dans leur conjonction, n'ont pas été d'accord dans* FANG*; l'aveugle a frappé le tambour, les Officiers & le peuple sont d'abord accourus avec précipitation.* Hi & Ho, *dans leur poste, comme le* CHI *(b), n'ont rien vu, ni rien entendu. Aveugles sur les apparences célestes, ils ont encouru la peine portée par les loix des anciens Rois; selon ces loix, celui qui devance ou recule les temps, doit être, sans rémission, puni de mort.*

Le P. du Halde fait un éloge outré de l'habileté des anciens Chinois dans l'Astronomie; il cherche à éblouir le lecteur par le nombre d'éclipses qu'il présente, & par la certitude qu'il attribue à celle-ci. Il semble qu'on ne puisse douter des calculs qu'il rapporte; mais on peut consulter tout ce que M. Fréret a dit sur cette éclipse: ce Savant fait voir que les astronomes Chinois postérieurs, qui ont voulu la calculer, ne s'accordent pas entr'eux, parce que le *Chou-king* ne marque ni l'année du règne de *Tchong-kang*, dans laquelle elle arriva, ni le jour du cycle; d'où il conclut que cette éclipse, qu'il ne rejette pas à la vérité, ne peut être regardée comme l'époque fondamentale de la chronologie chinoise, & qu'elle ne peut servir que comme un moyen de vérifier les différens systèmes de cette chronologie. Tout système, dit-il, dans lequel on trouvera, sous le règne de *Tchong-kang*, une éclipse de Soleil dans la constellation *Fang*, & à quelques degrés au-delà de l'équinoxe d'automne, pourra être reçu, si d'ailleurs il paroît appuyé sur des fondemens suffisans, & s'il remplit toutes les conditions nécessaires. C'est ainsi que M. Fréret s'exprime sur cette éclipse, quoiqu'il paroisse persuadé de la haute antiquité que les Chinois s'attribuent. On voit par-là que c'est un abus de prétendre que l'histoire chinoise est accompagnée d'observations

T. III, p. 272.

Mém. de l'Acad. t. XVIII, page

(b) C'est-à-dire comme une statue; *Chi* désigne la petite statue qui, dans les cérémonies des funérailles, représentoit celui qui étoit mort.

d'éclipſes, puiſqu'il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt énoncée de manière qu'on ne peut en faire uſage pour les douze premiers ſiècles de cette hiſtoire. M. Fréret propoſe ſes conjectures ſur cette éclipſe; à l'exemple du P. Gaubil, qui avoit ſuppoſé qu'elle pouvoit être arrivée la ſixième année du règne de *Tchong-kang*, & qui en conſéquence l'avoit fixée à l'an 2154 avant J. C. M. Fréret faiſant la même ſuppoſition, d'après le calcul de M. Caſſini, la met à l'an 2007 avant J. C. le 23 ſeptembre *(c)*; mais ce ne ſont que des conjectures, & non des certitudes telles que doivent en avoir des obſervations aſtronomiques deſtinées à conſtater l'époque des évènemens *(d)*.

Indépendamment de cette éclipſe, le *Chou-king* nous indique encore l'obſervation des ſolſtices du temps d'*Yao*, mais avec tant d'obſcurité & avec ſi peu de détails que les Aſtronomes ne peuvent s'accorder pour leurs calculs. Le P. Gaubil lui-même, dans ſa traduction du *Chou-king*, remarque qu'en vertu de ces obſervations des ſolſtices ſous *Yao*, on ne peut déterminer l'époque préciſe de ce Prince, parce que l'année de ſon règne n'eſt pas indiquée, & qu'on ne détaille pas comment il fixa les quatre ſaiſons. De plus, ce ſont *Hi* & *Ho* qui font cette obſervation, c'eſt-à-dire les mêmes Aſtronomes qui oublient d'obſerver dans la ſuite l'éclipſe de *Tchong-kang*, quoiqu'il y ait un intervalle de deux cents ans. Ces mêmes Aſtronomes paroiſſent encore avant *Yao*, & l'on débite à leur ſujet beaucoup de fables.

Dans le ſecond eſpace de temps, c'eſt-à-dire depuis le commencement de la troiſième dynaſtie, onze cents vingt-deux ans avant J. C. juſqu'à l'an 722, ce qui comprend encore quatre cents ans,

(c) En 724 après J. C. l'aſtronome *Y-hang*, qui entreprit de régler la chronologie d'après ſes hypothèſes aſtronomiques, met cette éclipſe à l'an 2128 avant J. C. la cinquième année du règne de *Tchong-kang*; ſuivant la chronologie ordinaire elle eſt placée à l'an 2155 : l'auteur du *Tien-yuen-li-li*, qui vivoit en 1661, la met en 1948.

(d) Le *Tſeu-chou*, qui parle de cette éclipſe, la met la cinquième année du règne de *Tchong-kang*, dans l'automne, à la neuvième lune, au jour *Keng-ſiu*, premier jour du mois. Malgré cette préciſion, que le *Tſeu-chou* apporte dans l'indication de cette éclipſe, pluſieurs Aſtronomes l'ont placée à la ſixième année, parce qu'ils ne ſont pas perſuadés de l'authenticité de ce livre, qui n'a été fait que ſur la fin des *Tcheou*, & parce qu'ils établiſſent d'autres hypothèſes.

on trouve ſous le règne de *Vou-vang* une autre obſervation d'un ſolſtice, faite entre l'an 1104 & l'an 1098; c'eſt, dit M. Fréret, la première qui ait quelque certitude. De-là juſqu'à l'an 776 on ne trouve qu'une éclipſe, arrivée ſous *Yeou-vang*. Voilà toutes les obſervations aſtronomiques des ſeize premiers ſiècles de l'hiſtoire chinoiſe; celles du premier intervalle, qui eſt de douze cents ans, n'ont aucune certitude, puiſque les Aſtronomes les calculent tous différemment, & par conſéquent elles ne peuvent ſervir pour fixer la chronologie: les deux dernières ne ſont pas aſſez anciennes, relativement à l'antiquité que l'on veut attribuer aux Chinois, puiſqu'elles ſont poſtérieures aux douze premiers ſiècles. Si ces obſervations, principalement les premières, étoient accompagnées des circonſtances qui ſervent à déterminer l'année, le jour & l'heure, malgré les incertitudes que l'on trouve dans les parties intermédiaires de la chronologie chinoiſe, on pourroit les employer pour fixer invariablement quelques points principaux qui ſeroient des époques fixes, comme en Géographie, à l'aide de trois points connus, on forme un triangle qui ſert à déterminer à peu près d'autres lieux moins connus; mais ces obſervations n'ont pas cet avantage.

Mém. de l'Acad. t. XVIII, p. 192.

Cette imperfection de l'hiſtoire chinoiſe n'eſt réparée que long-temps après, & ce n'eſt qu'en l'an 722 avant J. C. dans l'ouvrage intitulé *Tchun-tſieou*, compoſé par Confucius, que l'on voit les éclipſes marquées avec exactitude, & qu'elles ſervent à confirmer l'hiſtoire. Depuis cette époque juſqu'à l'an 480, Confucius a rapporté trente-ſix éclipſes, dont trente-une ſont parfaitement conformes au calcul aſtronomique de nos Tables modernes. Il eſt bien ſingulier que les Chinois, qui paroiſſent de tout temps s'être appliqués à l'étude de l'Aſtronomie, n'aient pas conſervé une plus longue liſte d'éclipſes, & que les obſervations ſuivies ne commencent qu'en 720. Il eſt encore plus ſingulier que cette époque d'une ſuite d'obſervations concourre avec l'ère de Nabonaſſar, de laquelle partoient les aſtronomes Grecs pour le calcul de leurs obſervations. Ptolémée s'en ſert pour dater toutes les obſervations aſtronomiques qu'il rapporte dans ſon *Almageſte*, ſoit les ſiennes propres, ſoit celles qu'il avoit tirées des écrits d'Hipparque & des autres Aſtronomes: cette époque de Nabonaſſar étoit fixée au premier jour d'une

Ibid. tome XV, p. 541.

Ibid. t. XVI, p. 205.

Page 224.

année égyptienne, qui avoit commencé le 26 février de l'année 747 avant J. C. à midi, sous le méridien de Babylone; elle est antérieure d'une vingtaine d'années à l'époque du *Tchun-tsieou*. Par quel hasard a-t-on commencé alors à la Chine à marquer les éclipses dans l'histoire? la première des éclipses du *Tchun-tsieou*, qui est solaire, est du 22 février de l'an 720, postérieure de vingt-sept ans à l'époque de Nabonassar. Les premières éclipses du canon de Ptolémée sont de l'an 721 & 720 avant J. C. elles sont lunaires & ont été observées à Babylone, rapport assez singulier, qui nous feroit croire que Confucius, auteur du *Tchun-tsieou*, & qui est né en 550 avant J. C. avoit eu connoissance des opérations astronomiques des Chaldéens, & que ces opérations ont alors servi à augmenter les progrès de l'Astronomie à la Chine, comme elles ont fait dans la Grèce. En effet, depuis que les Grecs eurent connoissance de cette ère de Nabonassar & des observations des Chaldéens, ils se trouvèrent, dit M. Fréret, en état de prendre des notions plus exactes des mouvemens célestes. Les Chinois ont toujours eu besoin du secours des Astronomes étrangers pour rectifier leurs connoissances astronomiques; du temps des Khalifs, plusieurs astronomes Mahométans passèrent à la Chine, comme dans la suite nos Missionnaires ont fait, & ces étrangers étoient mis à la tête du tribunal des Mathématiques. Ainsi, malgré la grande application des Chinois à l'Astronomie, ils n'y ont jamais fait des progrès bien considérables; aussi dans les douze premiers siècles de leur histoire ils ne nous présentent, comme je l'ai remarqué, qu'une seule observation, ou plutôt que le récit d'une éclipse arrivée dans un temps imprévu, & depuis cette époque on voit tout-à-coup un très-grand nombre d'observations. On peut tirer de ce raisonnement telle conclusion que l'on jugera à propos; mais je suis très-porté à croire que les astronomes de Babylone & ceux d'Égypte avoient porté leurs connoissances à la Chine, & qu'il y avoit alors, entre ces peuples, des liaisons qui nous sont inconnues; peut-être même ces observations de l'an 720, à la Chine, sont-elles empruntées des Babyloniens. Les remarques suivantes me porteroient à penser que tout ce que les Chinois disent de leur ancienne Astronomie ne leur appartient point; s'ils avoient cultivé, comme

Mém. de l'Acad. tome XVI, p. 205.

on le dit, l'Astronomie, il n'est pas possible qu'avec une pareille application ils n'y eussent fait des progrès, ou au moins qu'ils n'eussent conservé une foule d'observations, bonnes ou mauvaises.

En effet, il semble, quand on lit ce qu'ils disent de leur Astronomie, qu'ils aient copié les astronomes Chaldéens & Égyptiens. Par exemple, Simplicius nous apprend d'après Porphyre, que dans le séjour que fit Alexandre à Babylone, l'an 331 avant Jesus-Christ, Callisthène découvrit de très-anciennes observations astronomiques, parmi lesquelles il y en avoit de dix-neuf cents trois ans d'ancienneté, ce qui remonte à l'an 2234 avant J. C. Or *Yao* qui, dit-on, établit à la Chine, des personnes pour veiller à tous les mouvemens célestes, pour avoir soin de les annoncer au peuple, qui forma le calendrier, fixa la durée de l'année, & fit observer les solstices; *Yao*, dis-je, régnoit, suivant quelques Chronologistes, en 2227 avant J. C. ce qui ne diffère que de six à sept ans de l'époque donnée par *Callisthène*. De plus, suivant Aristote, les Égyptiens avoient de très-anciennes observations astronomiques; il parle d'une conjonction des Planètes entr'elles avec les étoiles fixes, qui arriva dans la plus haute antiquité. De même chez les Chinois, sous le règne de *Tchuen-hio*, que l'on fait régner environ deux mille cinq cents ans avant J. C. on trouve une pareille conjonction. Ce n'est 1.° qu'à cette observation faite dans des temps que les Chinois regardent comme incertains, 2.° à celle d'*Yao* pour les solstices, 3.° au récit de l'éclipse de *Tchong-kang*, que se réduisent toutes les observations Chinoises pour les deux premières dynasties, & pour les temps incertains qui les précèdent, ce qui renferme un intervalle de quinze cents ans. Sous la troisième dynastie, on trouve encore l'observation d'un solstice, & une éclipse jusqu'à l'ère de Nabonassar. Un si petit nombre d'observations, énoncées d'une manière si vague & si obscure, prouve qu'on ne les rapporte que d'après des traditions confuses, qui ont été conservées. On pourroit objecter ici que peut-être en lisant avec plus d'attention les livres chinois, on en trouveroit un plus grand nombre, & que nous n'avons pas une assez grande connoissance de tous leurs écrits; mais cette objection tombe d'elle-même, quand on sait que les Chinois

ont ſait des catalogues exacts de leurs obſervations. J'ai conſulté la bibliothèque de *Ma-tuon-lin*, qui les rapporte toutes, & qui pour ces premières cite les textes d'où elles ſont priſes: cet écrivain n'indique pour les éclipſes que celles de *Tchong-kang*, dont le *Chou-king* a parlé le premier, & celle de *Yeou-vang*, Prince de la troiſième dynaſtie; & il cite le paſſage du *Chi-king*, qui la rapporte; enſuite il fait connoître les éclipſes indiquées dans le *Tchun-tſieou* de Confucius, & enfin toutes celles qui ſont arrivées depuis: celles-ci ſont accompagnées de tout ce qui peut ſervir à les conſtater.

Jetons maintenant un coup d'œil ſur les règnes des premiers empereurs de la Chine. On ſera ſurpris de voir, indépendamment de la ſtérilité des évènemens, combien il y a d'incertitude ſur chacun de ces règnes.

Je ne dirai rien ici des règnes de *Fo-hi*, de *Chin-nong* & de *Hoang-ti*, dont l'hiſtoire n'eſt remplie que de fables; on y trouve les mêmes répétitions ſur chacun de ces Princes; on peut dire que les Chinois n'ont conſervé que leurs noms: ces règnes tiennent encore des temps mythologiques. Selon le calcul des annales, *Fo-hi* auroit commencé à régner l'an 2952, ou, ſuivant d'autres, 3300 avant J. C. mais aucun ouvrage authentique ne peut conſtater ces époques: les règnes de *Fo-hi* & de *Chin-nong* ne ſont déterminés qu'au haſard & par des écrivains aſſez modernes, comme M. Fréret l'a remarqué. On ſait ſeulement qu'ils ont régné avant *Hoang-ti (e)*, que les annales placent vers l'an 2697 avant J. C. Mais l'hiſtoire de ce Prince & celle de ſes ſucceſſeurs, n'ont été écrites qu'après l'ère chrétienne; tout ce que l'on pourroit conclure en rigueur, c'eſt que ces Princes ont exiſté, mais que l'on n'a rien de certain ſur leur hiſtoire, & que ce que l'on en rapporte, ne contient que des fables inventées par les bonzes *Tao-ſe*. Quant à ce qui précède *Fo-hi*, c'eſt à peu près comme le règne des

(e) J'apprends, par une lettre du P. Amiot, datée du 3 novembre 1769, que *Kien-long*, empereur de la Chine actuellement régnant, vient de fixer l'époque de l'établiſſement de l'empire à la ſoixante-unième année du règne de *Hoang-ti*, ce qui répond à l'an 2637 avant J. C. mais on ſent facilement que l'Empereur ne peut avoir à cet égard que des ſyſtèmes & des conjectures à propoſer.

Dieux ou celui des élémens personnifiés. Les Lettrés Chinois rejettent tous ces temps mythologiques, devons-nous être plus crédules qu'eux? Ils ne doutent point de l'existence des règnes d'*Yao* & de *Chun;* c'est à ce Prince que leur histoire est dégagée de fables, & qu'elle peut avoir quelque certitude; mais ils ne sont point d'accord sur les époques, ce qui est ici le principal objet pour déterminer la fondation de l'empire.

Suivant le calcul de la chronologie de *Se-ma-tsien*, le père de l'histoire Chinoise, *Yao* a commencé à régner au-delà de l'an 2000 avant J. C. En général, il ne donne rien de précis sur l'époque de ce Prince; il place la naissance de Confucius à l'an 551 avant J. C. de-là à la mort de *Tcheou-kong* il compte cinq cents ans, ce qui tombe à l'an 1051 avant J. C. & de *Ven-vang*, père de *Tcheou-kong*, il met mille ans jusqu'à *Yao.*

Tome XV, p. 554.

Pan-kou *, presque contemporain de *Se-ma-tsien*, d'après les hypothèses de l'astronome *Licou-hin*, le mettoit en 2303, & il parle de quelques chronologistes qui le plaçoient à l'an 2132; *Ko-ching-tien* vers 2200 & 2300. En 976 après J. C. on tenta encore de fixer l'époque d'*Yao;* & d'après une inscription du IIIe siècle, on la détermina à l'an 2326: d'autres Chronologistes, dans le même temps, la mirent à l'an 2411, & le tribunal des Mathématiques se détermina pour l'an 2330 ou 2331. Il y a encore plusieurs autres opinions qui ne diffèrent entr'elles que de peu d'années; mais l'on voit qu'il y a plus de trois cents ans de différence entre celle qui le place à l'an 2411, & celle de 2132. Ces dates, comme le remarque M. Fréret, ne sont données que par voie de raisonnement, ou d'une manière conjecturale, & non sur des témoignages positifs. Quoique ce Savant n'ait travaillé que d'après les mémoires que lui envoyoient les Missionnaires, car il n'entendoit pas la langue chinoise, ses dissertations sont remplies de discussions curieuses, d'après lesquelles on peut se convaincre en partie de toutes ces variations de l'histoire, quoiqu'il n'ait pas eu dessein de faire connoître toute l'incertitude qui y règne; d'ailleurs il n'est pas toujours exact dans ce qu'il dit. M. Fourmont a moins examiné cette matière, parce qu'il s'est occupé principalement de l'étude de la langue. Dans sa table chronologique des Empereurs,

* Vers l'an 85. de J. C.

il met le commencement de *Yao* en 2357; c'eſt le réſultat des annales Chinoiſes, intitulées *Kang-mo*, ouvrage que j'ai ſuivi dans les Tables que j'ai données. *Yao* a régné cent ans, ou ſelon d'autres quatre-vingt-dix-huit, & il en a vécu cent dix-huit, c'eſt-à-dire qu'il eſt monté à l'âge de dix-huit ans ſur le trône. *Chun* ſon ſucceſſeur, règne cinquante ans, & vit cent douze ans; mais le *Tſou-chou* met après ce dernier, un interrègne de trois ans, dont les autres ne parlent pas.

Hiſt. des Huns, tome I.

C'eſt au règne d'*Yao* ſeulement que remontent les premiers & les plus célèbres hiſtoriens Chinois, *Se-ma-tſien*, *Pan-kou* & quelques autres, pour fixer la chronologie, chacun ſuivant ſon ſyſtème. Après eux & dans le premier ſiècle de l'ère Chrétienne, *Tchao-hoa* crut pouvoir aller plus haut, c'eſt-à-dire juſqu'au règne de *Tchuen-hio*, qu'il place en 2592. Dans le IIIe ſiècle & après la découverte du *Tſou-chou*, en 265 de J. C. *Hoang-fou-mi* remonta juſqu'à *Hoang-ti* & *Fo-hi*. *Se-ma-kouang*, qui vivoit l'an 1086 de J. C. adopta les règnes de *Fo-hi*, de *Chin-nong* & d'*Hoang-ti*, mais rejeta des règnes intermédiaires que quelques-uns avoient mis. Enfin *Lieou-yuen (e)*, dans ſon *Vai-ki*, ramaſſant tout ce que *Se-ma-kouang* avoit rejeté, & adoptant toutes les traditions des *Tao-ſe* & des autres Bonzes, remonta juſqu'à *Puou-ku*, pluſieurs milliers d'années avant *Fo-hi;* l'auteur & ſon ouvrage furent mépriſés par cette raiſon des Chinois. On voit par-là quel cas on doit faire de tout ce qui précède *Yao:* ce ne ſont que des traditions des Bonzes, ou des ſuites de la crédulité des peuples. C'eſt ce qui a formé ce grand nombre de fables pour les temps qui précèdent *Fo-hi* & pour le règne de *Fo-hi* lui-même, pour celui de *Chin-nong* & de *Hoang-ti*. Il paroît, comme je l'ai dit, que ces trois derniers Princes ont exiſté, mais que leur hiſtoire eſt également chargée de fables: ce n'eſt donc qu'au règne d'*Yao* que l'on doit commencer l'hiſtoire Chinoiſe; mais nous avons vu combien les hiſtoriens Chinois étoient peu d'accord ſur l'époque du règne de ce Prince.

Les deux dynaſties ſuivantes, celle de *Hia* & celle de *Chang*, ſont également ſujettes à de grandes diverſités pour la durée de

(e) Il avoit travaillé avec *Se-ma-kouang*.

chaque

chaque règne, & conſéquemment pour la durée totale. Suivant les uns, la dynaſtie de *Hia* a ſubſiſté pendant quatre cents ſoixante-onze ans, ſuivant d'autres pendant quatre cents trente-deux ou quatre cents quarante; celle de *Chang* pendant quatre cents quatre-vingt-ſeize, ou pendant ſix cents, ou ſix cents quarante-cinq, ou ſix cents quarante-ſix, ce qui fait une différence très-conſidérable; mais afin que l'on puiſſe en juger avec plus de certitude, & pour éviter une longue énumération de calcul, je joins à la ſuite de ce Mémoire, une Table des Princes de ces deux dynaſties, avec la durée de chaque règne, ſuivant les différentes opinions des hiſtoriens Chinois que j'ai pu raſſembler.

A cette incertitude de la chronologie, joignons la ſtérilité des détails hiſtoriques, on verra que cette hiſtoire ne peut ſervir à nous donner une idée de la durée préciſe des temps qui ſe ſont écoulés depuis la fondation de l'empire juſqu'à J. C. ou juſqu'aux temps connus, & ſur leſquels tous les chronologiſtes ſont d'accord.

Les règnes d'*Yao*, de *Chun* & de *Yu* doivent l'étendue des détails qu'ils paroiſſent préſenter au premier coup d'œil, comme je l'ai déjà dit, à de longs diſcours moraux qui ſont tirés du *Chou-king*, au récit des ſacrifices que les Empereurs alloient faire ſur les montagnes, à de beaux règlemens, & à pluſieurs autres circonſtances qui annoncent un bon gouvernement, & qui ne ſont communément qu'indiquées. Les autres Empereurs puniſſent quelques rebelles, ou recevoient quelques ſoumiſſions, ce qui n'eſt toujours marqué qu'en peu de mots; & l'on ne trouve que deux ou trois évènemens de cette eſpèce ſous chaque Empereur, encore n'eſt-on pas communément inſtruit quels ſont les perſonnages & quel eſt leur pays; tout y eſt indiqué d'une manière vague. Il y a pluſieurs Empereurs ſur leſquels on ne dit rien. La ſeconde dynaſtie, nommée *Chang*, n'eſt pas mieux traitée; ſon hiſtoire eſt auſſi ſtérile. On voit que pendant ces deux dynaſties, il y avoit de petits Souverains en différentes provinces, mais ils ne ſont pas connus ni même nommés. Les ſuites généalogiques qui ont rapport aux deux premières dynaſties & à celle du fondateur de la troiſième, ne ſont ni plus claires ni plus certaines. Suivant les uns, *Yao* ſe trouve précéder *Hoang-ti* d'une génération, pendant

que d'autres le placent à la cinquième génération, après *Hoang-ti.* Selon quelques-uns, le même *Hoang-ti* ne précéderoit que de deux générations le fondateur de la seconde dynastie, en sorte que les générations de la première se trouveroient éclipsées. Tel est le peu d'accord de ceux qui les premiers ont recueilli l'histoire Chinoise. Par ces différences, *Vou-vang*, de la troisième dynastie, devroit être contemporain du quatorzième Empereur de la première, & précéder de deux générations le fondateur de la seconde. De plus, dans un même auteur, *Chun* qui descend de *Hoang-ti* à la neuvième génération, se trouve contemporain d'*Yao*, qui n'est qu'à la cinquième; & ce même *Chun* épouse une fille d'*Yao*. Les Chinois aperçoivent ces difficultés, ils les proposent pour les expliquer ou pour détruire le système de ceux qui les admettent; ils ne croient donc pas leurs annales aussi certaines ni aussi claires qu'on voudroit nous le persuader; ils riroient de l'intérêt aveugle que nous prenons à cette prétendue certitude de leurs annales pour ces temps anciens. On attribue au règne d'*Yao* une description de la Chine qui se trouve dans le *Chou-king*; mais en l'examinant de près, on est tenté de soupçonner qu'elle est beaucoup plus moderne, & qu'il y a des détails qui ne conviennent pas à la Chine, puisque parmi les tributs qu'une province voisine du *Kiang* fournit, on y parle de dents d'éléphans : ce passage arrête les commentateurs, parce qu'on ne trouve des éléphans que vers les frontières du *Tonquin* & de la *Cochinchine*.

On voit encore par cette description, que la Chine ne comprenoit alors que les pays situés le long du *Hoang-ho* jusqu'au *Kiang*; & il ne paroît pas que pendant douze siècles on se soit étendu, quoique l'on parle de Princes qui ont fait des conquêtes que l'on n'indique point. A l'établissement de la troisième dynastie, la Chine étoit encore dans le même état; mais à cette époque, c'est-à-dire vers l'an 1122, son histoire change de face, je veux dire qu'elle est beaucoup plus détaillée : il y a cependant encore des règnes dont la durée n'est pas certaine, & des synchronismes qui ne peuvent se concilier, non plus que dans les dynasties précédentes. Ce n'est précisément qu'à la seconde branche de cette dynastie des *Tcheou*, sous le règne de *Ping-vang*, que les historiens

ſont d'accord entr'eux : cette époque tombe à l'an 720 ou 722, année à laquelle Confucius commence ſes annales, intitulées *Tchun-tſieou.*

Se-ma-tſien ne croyoit pouvoir remonter avec certitude que juſqu'à l'an 840 avant J. C. & *Lieou-yuen* à l'an 827.

Mém. de l'Acad. tome XV, p. 552.

Cette troiſième dynaſtie, nommée *Tcheou*, commença vers l'an 1122. Un grand nombre de Généraux qui accompagnoient le nouvel Empereur, partagèrent entr'eux toutes les provinces, dont ils devinrent comme autant de petits Souverains : tous enſemble dreſsèrent ſur une montagne du *Chan-tong*, ſoixante-douze pierres, ſur chacune deſquelles ils firent graver une inſcription, pour faire connoître à la poſtérité qu'ils s'étoient raſſemblés en cet endroit. Leurs deſcendans ont régné pendant long-temps dans chaque province. Quelques-unes de ces principautés s'étendoient au-delà du *Kiang*, mais non juſqu'à la mer du Midi ; & ce n'eſt que depuis l'ère Chrétienne que la Chine s'étant accrue vers le midi & l'occident, on a formé les quinze provinces que nous connoiſſons. La liſte de tous ces petits Princes, depuis l'an 1122 juſque vers l'an 800 avant J. C. eſt communément deſtituée de faits & de dates, la durée du règne des Empereurs ſouffre encore quelques difficultés. Parmi toutes les principautés il y en a une nommée *Tſin*, qui régnoit dans le *Ho-nan* : c'eſt de cette dynaſtie que deſcend l'Empereur qui fit brûler tous les livres hiſtoriques. Il commença à régner l'an 246 avant J. C. On prétend qu'il excepta l'hiſtoire de ſa famille & pluſieurs autres ouvrages concernant les arts & les ſciences : cette exception n'a pas rendu les Chinois plus riches en monumens ; il ne leur reſte aucun de ces anciens livres ; & l'hiſtoire de cette première branche de la dynaſtie de *Tſin*, n'eſt ni plus étendue ni plus certaine que celle des autres dynaſties ; elle ne remonte pas au-delà de l'an 897 pour les dates chronologiques.

Les autres petites dynaſties que l'on regarde comme ayant été fondées du temps de *Vou-vang*, vers l'an 1122 avant J. C. ne remontent pas juſqu'à cette époque. Par exemple, pour le petit royaume de *Tçu*, on ne commence à marquer la durée des règnes que depuis l'an 887 ; les cinq Princes antérieurs ne ſont que

nommés. Pour celui de *Yen*, on ne date que de l'an 867; avant on se contente de dire qu'il y a neuf anonymes & le chef de la dynastie qui est connu. Pour le royaume de *Tçy*, de l'an 879, quatre Princes ont régné avant, sans que l'on connoisse la durée de leur règne. Pour le royaume de *Tchin*, on ne remonte qu'à l'an 855; le règne de quatre Princes qui ont existé auparavant, n'est pas connu. Pour le royaume de *Tça*, cinq règnes sont sans date jusqu'à l'an 864. Pour le royaume de *Tçao*, quatre sont également sans époque jusqu'à l'an 865. Pour le royaume de *Lou*, patrie de Confucius, on remonte jusqu'à l'an 1115 avant J. C. Mais entre l'an 920 & l'an 826, il y a un cycle entier de soixante ans qui est oublié. Les Chinois, qui l'ont remarqué, ne peuvent en rendre raison. Toutes ces petites dynasties & plusieurs autres, qu'il seroit trop long de rapporter ici, ne remontent donc pour la certitude des dates, que vers l'an 800 ou 850: c'est à peu près l'époque assignée par *Se-ma-tsien*, pour la certitude de l'histoire générale; tout ce qui précède, n'est qu'une suite de systèmes & de conjectures.

Rien n'est moins favorable encore à la haute idée que l'on a conçue de l'ancienne histoire de la Chine, qu'un examen de la manière dont cette histoire a été restituée. *Chi-hoang-ti*, qui mourut l'an 210 avant J. C. a fait brûler tous les monumens historiques. En effet, sous la dynastie suivante, sous le règne des empereurs *Ven-ti*, cent cinquante-sept ans avant J. C. & sous celui de *Vou-ti*, cent quarante ans avant J. C. l'histoire de la Chine étoit dans le plus grand désordre. *Se-ma-tan* & après lui son fils *Se-ma-tsien*, eurent ordre de rassembler tous les monumens historiques, qui étoient en très-petit nombre & très-imparfaits: c'est ce recueil qui forme l'ouvrage intitulé *Su-ki*, dont nous avons déjà parlé; il ne contient que de très-courts mémoires historiques pour tous les temps anciens. D'après la dictée d'un vieux Lettré, on transcrivit le *Chou-king:* ce Lettré l'avoit appris autrefois par cœur; mais on fut assez heureux ensuite pour en découvrir un exemplaire dans un tombeau, & cet exemplaire se trouva conforme, à peu de chose près, à celui que le Lettré avoit dicté. On découvrit aussi le *Tchun tsieou* de Confucius, qui ne remonte qu'à l'an 722

avant J. C. Le *Chou-king* commence à *Yao*; mais il faut obſerver que ce livre, dans l'état où il eſt, n'eſt qu'un recueil de fragmens hiſtoriques: ce ſont ces fragmens que nous appelons le *Chou-king*, ouvrage plus moral qu'hiſtorique, puiſqu'on y garde un profond ſilence ſur un très-grand nombre de Princes, dont on ignoreroit l'exiſtence ſi l'on n'avoit que ce *Chou-king*; de plus, ce livre eſt deſtitué de toute chronologie.

Confucius en le raſſemblant, a pu rectifier beaucoup de choſes, & y inſérer ou au moins ajuſter les évènemens aux connoiſſances que l'on pouvoit avoir acquiſes de ſon temps en Aſtronomie; car il faut qu'il ait eu une haute idée de cette ſcience, pour avoir rapporté dans ſon *Tchun-tſieou* trente-cinq éclipſes.

Le cycle Chinois, que l'on connoît aſſez par les ouvrages de M.[rs] Fréret & Fourmont, & de pluſieurs autres, pour que je ſois diſpenſé d'en parler ici avec étendue; ce cycle, dis-je, qui ſert à marquer les années, ne garantit pas la chronologie des erreurs qui peuvent s'y gliſſer, parce que chaque chronologiſte donnant plus ou moins d'étendue à un règne, prend l'année du cycle qui convient à ſon ſyſtème. D'ailleurs, ce cycle ne part d'aucune époque radicale, c'eſt-à-dire que depuis ſon établiſſement juſqu'à l'ère Chrétienne, par exemple, on n'a point un nombre déterminé de cycles, & que l'on ne peut dire que tel cycle eſt le premier, ou le ſecond, ou le troiſième, cette manière de ſupputer variant ſelon la durée de temps que l'on donne à l'intervalle écoulé entre ces deux époques; ainſi l'un mettant quarante-cinq cycles, & l'autre un plus grand nombre, le premier cycle, que l'on recule autant que l'on veut, ne ſera pas le même dans les deux ſyſtèmes. De plus, dans le *Chou-king*, ce cycle ne ſert qu'à exprimer les jours & non les années. Ce qui ſemble nous porter à croire que cette application aux années n'eſt pas ſi ancienne, c'eſt un doute que les Chinois eux-mêmes ont élevé, parce qu'il ſemble que ſous les *Hia* l'on comptoit par lunaiſons: c'eſt pourquoi un vieillard du pays de *Tſin*, où l'on ſuivoit ſous les *Tcheou* le calendrier des *Hia*, pour indiquer ſon âge, dit qu'il avoit vécu tant de lunaiſons. On voit par ce détail, que ceux qui rétablirent l'hiſtoire Chinoiſe dans le ſiècle qui précéda l'ère Chrétienne, étoient bien éloignés

Mém. de l'Acad. tome XIV.

Mém. de l'Acad. t. XVIII, p. 204.

des temps dont ils recherchoient l'hiſtoire, & que n'ayant qu'un très-petit nombre de mémoires, ils furent ſouvent expoſés à ne donner que des conjectures; de-là ces diverſités ſur la durée des règnes, & cette incertitude ſur l'époque préciſe de la fondation de l'empire, de-là encore cette ſtérilité & cette ſécchereſſe dans les détails, d'où il réſulte que cette hiſtoire n'eſt ni ſuivie ni bien circonſtanciée, comme on l'a avancé; que pour ces temps reculés, elle n'eſt point appuyée ſur des obſervations aſtronomiques, & enfin que toute cette partie qui nous reſte, n'eſt pas écrite par des auteurs contemporains, puiſque ce n'eſt que bien des ſiècles après, que l'on a commencé à raſſembler les connoiſſances que l'on pouvoit avoir de l'antiquité: mais il faut avouer en même temps que cette ancienne hiſtoire n'eſt pas un tiſſu de fables, je veux dire qu'on n'y en trouve point, ou au moins que le peu qui s'y rencontre, eſt ſemblable à ces préſages & à quelques autres traits de la même eſpèce, tels qu'on en voit dans l'hiſtoire Romaine, qui n'excitent aucun doute ſur l'authenticité de cette hiſtoire. Un des grands déſavantages des annales Chinoiſes, eſt le défaut des ſynchroniſmes; comme les Chinois n'y parlent d'aucune nation étrangère, on ne peut établir entre les Empereurs & les Princes de ces nations connues, des ſynchroniſmes qui ſerviroient à conſtater le temps d'un règne; les hiſtoires de tous les autres peuples, ſe prêtent mutuellement ce ſecours: ce que je dis ici, ne concerne que les temps anciens: cette hiſtoire qui ſouffre tant de difficultés, ne peut donc d'abord remonter au-delà du déluge, ni enſuite ſervir pour donner au monde une plus haute antiquité.

L'enthouſiaſme que l'on a pour les choſes nouvelles, ne permet pas ſouvent de les examiner; on s'eſt tellement empreſſé d'admirer l'hiſtoire de la Chine, que l'on auroit paru ſe retracter, ſi l'on avoit fait connoître ſes défauts: on en impoſe donc en donnant ces annales comme certaines, ſuivies, détaillées dans toutes leurs parties, & accompagnées de tout ce qui peut établir la vérité hiſtorique depuis le commencement de l'empire juſqu'à préſent, puiſque la durée des règnes pour les premiers temps, n'eſt pas déterminée avec cette préciſion que l'on a tant vantée, & que les chronologiſtes Chinois ſont tout auſſi partagés dans leurs

opinions à cet égard, que nous le sommes sur la durée des anciennes monarchies. Cependant, malgré ces défauts, ces annales forment un corps précieux pour l'histoire; elles sont plus suivies, plus détaillées & moins douteuses que ce qui nous reste des Égyptiens & des Babyloniens. Je ne parle pas ici des autres nations Asiatiques, qui ne nous présentent pour les temps même voisins de l'ère Chretienne, que des traditions obscures, dont il est difficile de tirer parti. Les Arabes, par exemple, n'ont que quelques fragmens historiques, les Perses beaucoup de fables. L'ancienne histoire Chinoise doit donc être lûe avec circonspection; il faut l'examiner en critique, comparer toutes ses parties, discuter les différens sentimens des chronologistes Chinois, en proposer même de nouveaux, qui puissent se concilier avec l'histoire générale du monde, & sur-tout ne pas adopter aveuglément les fables que les Chinois ont la bonne foi de rejeter. Que dirions-nous d'un Chinois qui admettroit ces descendances & les généalogies de nos Rois que quelques-uns de nos vieux chroniqueurs font remonter au siége de Troie? En se dépouillant de cet enthousiasme, & en examinant l'histoire Chinoise avec impartialité, malgré son imperfection, malgré les défauts de sa chronologie, l'ancienneté des détails historiques qu'elle nous a conservés, doit la rendre précieuse: en les examinant de nouveau sous un autre point de vue, nous pourrons les faire servir à éclaircir l'histoire générale; je pourrois même dire ici que cette incertitude des Chinois sur l'histoire de leurs deux premières dynasties, le peu de connoissance qu'ils en ont, forment un préjugé que tous ces évènemens se sont passés ailleurs qu'à la Chine, & que c'est pour cette raison que cette nation, malgré son attachement à écrire l'histoire, n'en est pas plus instruite. Mais j'ai promis dans ce Mémoire, de faire abstraction de toutes les idées que j'avois sur le passage des Égyptiens à la Chine.

TABLE I.

TABLE chronologique des premiers Empereurs de la Chine.

YAO vit 118 ans, règne 100, selon d'autres 98, dont 70 seul, le reste avec CHUN;
CHUN vit 112 ans, règne 50 seul & 8 avec YU.

Première dynastie, nommée HIA.

NOMS des EMPEREURS.	DURÉE DE LEUR RÈGNE, Selon le *Kang-mo.*	Selon le *Tsou-chou.*	Selon *Ma-tuon-lin.*	Selon la Table chronologique.
1. YU...........	8ans seul..	8ans....	20ans seul...	21ans.......
Interrègne......	....	3.		
2. KI............	9......	16......	9........	9.
3. TAI-KANG.....	29......	4......	29........	29.
Interrègne......	....	2.		
4. TCHONG-KANG..	13......	7......	13........	13.
Interrègne......	....	3.		
5. SIANG........	28......	28......	28........	28.........
HAN-TÇO, *rébelle*..	40......	3......	41........	39.
Interrègne......	....	37.		
6. CHAO-KANG...	21......	21......	22........	22.........
7. TCHOU.......	17......	17......	17........	17.
Interrègne......	....	1.		
8. HOAI.........	26......	44......	26........	26.
9. MANG........	18......	51......	18........	18.
Interrègne......	....	1.		
10. SIE..........	16......	25......	16........	16.
Interrègne......	....	3.		
11. PO-KIANG.....	59......	59......	59........	59.
12. KIUNG........	21......	18......	21........	21.
Interrègne......	....	3.		
13. KIN..........	21......	8......	21........	21.
Interrègne......	....	38.		
14. KUNG-KIA.....	31......	31......	31........	31.
Interrègne......	....	26.		
15. KAO.........	11......	3......	11........	11.........
Interrègne......	....	2.		
16. FA..........	19......	7......	19........	19.
17. KUEI........	53......	31......	43........	51.........

10ans seul, M. Fourm[illegible] pour les a[illegible] que je ne n[illegible] pas, il [illegible] *Kang-mo* de même, un [illegible] Table do[illegible] la suite de [illegible] toire de l[illegible] quête de la [illegible]

26 selon Fourm[illegible]

22 selon Fourm[illegible]

21 selon Fourm[illegible]

52 selon Fourm[illegible]

Suite

Suite de la Table I.

Seconde dynastie, nommée CHANG.

NOMS des EMPEREURS.	DURÉE DE LEUR RÈGNE, Selon le *Kang-mo.*	Selon le *Tsou-chou.*	Selon *Ma-tuon-lin.*	Selon la Table chronologique.	
1. TCHING-TANG...	13 ans....	29 ans....	13 ans......	20 ans.	
VAI-PING.....	....	2......	....	4.	
TCHONG-GIN..	....	4......	....	2.	
2. TAI-KIA.......	33......	12......	33........	33.........	13 ans selon M. Fourmont.
3. VOU-TING.....	29......	19......	29........	29.	
4. TAI-KENG.....	25......	5......	15........	25.	
5. SIAO-KIA......	17......	17......	17........	17.	
6. YUNG-KI......	12......	12......	11........	17.	
7. TAI-TCHING...	75......	75......	75........	15.	
8. TCHONG-TING..	13......	9......	13........	13.	
9. VAI-GIN......	15......	10......	15........	15.	
10. HO-TAN-KIA...	9......	9......	9........	9.	
11. TÇOU-YE......	19......	19......	19........	19.	
12. TÇOU-SIN.....	16......	14......	16........	16.	
13. VOU-KIA......	25......	5......	25........	25.	
14. TÇOU-TING...	32......	9......	32........	32.	
15. NAN-KENG....	25......	6......	25........	25.	
16. YANG-KIA.....	7......	4......	7........	7.	
17. PUON-KENG...	28......	28......	28........	28.	
18. SIAO-SIN......	21......	3......	21........	21.	
19. SIAO-YE.......	28......	10......	28........	28.	
20. VOU-TING.....	59......	59......	59........	59.........	50 selon M. Fourmont.
21. TÇOU-KENG...	7......	11......	7........	7.	
22. TÇOU-KIA.....	33......	33......	33........	33.	
23. LIN-SIN.......	6......	4......	6........	60.	
24. KENG-TING....	21......	8......	21........	31.	
25. VOU-YE.......	4......	35......	4........	4.	
26. TAI-TING.....	3......	13......	3........	4.	
27. TI-YE.........	37......	9......	37........	37.	
28 CHEOU-SIN.....	33......	52......	32........	31.........	32 selon M. Fourmont.

Suite de la Table I.

Troisième dynastie, nommée TCHEOU.

NOMS des EMPEREURS.	DURÉE DE LEUR RÈGNE,				
	Selon le *Kang-mo.*	Selon le *Tsou - chou.*	Selon *Ma-tuon-lin.*	Selon la Table chronologique.	
1. VOU-VANG....	7ans.....	17ans.....	7ans.......	7ans.	
2. TCHING-VANG..	37.......	37.......	37.........	37.	
3 KANG-VANG...	26.......	26.......	26.........	26.	
4. TCHAO-VANG..	51.......	19.......	51.........	22..........	57ans selon Fourmo
5. MOU-VANG....	55.......	55.......	55.........	50.	
6 KONG-VANG...	12.......	12.......	12.........	60.	
7. Y-VANG.......	25.......	25.......	25.........	25.	
8. HIAO-VANG...	15.......	9.......	15.........	15.	
9. Y-VANG.......	16.......	8.......	16.........	16.	
10. LI-VANG......	37.......	26.......	17.........	17..........	51 selon Fourmo
Interrègne......	14.				
11. SIUEN-VANG...	46.......	46.......	46.........	47.	

Ici le *Tsou-chou* cesse de s'écarter pour les dates, des autres historiens, & l'histoire Chinoise est plus certaine; ainsi je ne donne pas la suite de la dynastie des *Tcheou*, que l'on peut voir dans les Tables chronologiques de l'histoire des Huns, *tome I.* Après *Siuen-vang*, règne *Yeou-vang* pendant onze ans, & c'est à son successeur *Ping-vang* que commence le *Tchun-tsieou* de Confucius. Le *Tsou-chou* finit à la vingtième année du règne d'un Prince qu'il nomme *In-vang*, qui est l'avant-dernier roi des *Tcheou*: il cessa de régner vers l'an 297 avant J. C. l'auteur du *Tsou-chou* vivoit alors.

Noms	Génér.
HOANG-TI	1.
TCHANG-Y. — HOEN-TUN. — CHAO-HAO.	2.
TCHUEN-HIO. — TCHAO-KIE.	3.
O. — KIUNG-CHEN. — KAO-SIN. — TIKO.	4.
O. — KING-KANG. — SIE. — HEOU-TCIE. — YAO*.	5.
KUEN. — KIU-VANG. — TCHAO-MING. — POU-KO.	6.
YU, *fondateur des* HIA. — TCHAO-GOU. — SIANG-TOU. — KIO.	7.
KI. — KOU-SEOU. — TCHANG-YO. — KUNG-LIEOU.	8.
TAI KANG. TCHONG-KANG. — CHUN. — TÇAO-YU. — KING-TCIE.	9.
SIANG. — Y. — HOANG-PO.	10.
TCHAO-KANG. — TCHIN. — TCHA-FOE.	11.
CHU. — VI. — HOEI-YU.	12.
HOAI. — PAO-TING. — KUNG-FI.	13.
MANG. — PAO-YE. — KAO-YU.	14.
SIE. — PAO-PING. — YA-YU.	15.
PO-KIANG. — KIUNG. — TCHU-GIN. — KUNG-TÇU-LOUI.	16.
KUNG-KIA. — KIN. — TCHU-KUEI. — TAN-FOA.	17.
KAO. — TCHING-TANG, *fondateur des* CHANG. — KI-LIE.	18.
FA. — TAI-TING. VAI-PING. TCHUNG-GIN. — VEN-VANG.	19.
KUEI. — TAI-KIA. — VOU-VANG, *fondateur des* TCHEOU. — TCHEOU-KONG.	20.
TAI-KANG. VOU-TING. — TCHING-VANG.	21.
SIAO-KIA. YUNG-KI. TAI-TCHING. — KANG-VANG.	22.
TCHONG-TING. VAI-GIN. HO-TAN-KIA. — CHAO-VANG.	23.
TÇU-YE. — MOU-VANG.	24.
TÇU-SIN. — KUNG-VANG.	25.
TÇU-TING. VO-KIA. — Y-VANG.	26.

DYNASTIE DES HIA.

DYNASTIE DES ...

DYNASTI...

* Ici devroit commencer la première génération, ou *Hoan-gti*, suivant quelques historiens, en remontant d'en-bas pour la genealogie de la troisième dynastie.

Ici *Hoang-ti* commenceroit, dans le systême de *Se-ma-tsien*, pour la généalogie de la troisième dynastie.

KUEI. ....

DYNASTIE DES CHANG.

TAI-KANG. VOU-TING ....

SIAO-KIA. YUNG-KI. TAI-TCHING ....

TCHONG-TING. VAI-GIN. HO-TAN-KIA ....

TÇU-YE ....

TÇU-SIN ....

TÇU-TING. VO-KIA ....

NAN-KENG ....

YANG KIA. PUON-KENG. SIAO-SIN. SIAO-YE ....

VOU-TING ....

TÇU-KENG. TÇU-KIA ....

LIN-SIN. KENG-TING ....

VOU-YE ....

TAI-TING ....

YE ....

CHEOU. VI-TÇONG ....
dernier des CHANG.

GÉNÉALOGIE DE CONFUCIUS.

TCHONG-KI ......

TING-TÇONG-KIN ..

SIANG-TÇONG-HI ..

FE-FOU-HO ....

SONG-FOU-CHEOU ..

CHING ....

TCHING-KAO-FOU.

TÇONG-FOU-KIA ...

MO-KIN-FOU ......

KAO-HI ....

FANG-CHO ....

PE-HIA ....

CHO-LEANG-HE ...

CONFUCIUS ....

DYNASTIE DES TCHEOU.

fondateur des TCHEOU.

TCHING-VANG .... 21.

KANG-VANG .... 22.

CHAO-VANG .... 23.

MOU-VANG .... 24.

KUNG-VANG .... 25.

Y-VANG .... 26.

HIAO-VANG .... 27.

Y-VANG .... 28.

LI-VANG .... 29.

SIUEN-VANG .... 30.

YEOU-VANG .... 31.

PING-VANG .... 32.

SIE-FU .... 33.

UON-VANG .... 34.

CHOANG-VANG .... 35. *Vou-vang* détrône *Cheou.*

LI-VANG .... 36.

HOEI-VANG .... 37.

SIANG-VANG .... 38.

KING-VANG .... 39.

KUANG-VANG. TING VANG .... 40.

.... KIEN-VANG .... 41.

.... LING-VANG .... 42.

.... KING-VANG .... 43. *Confucius* vivoit sous ce Prince.

.... KING-VANG .... 44.

.... YUEN-VANG .... 45.

.... TCHING-TING-VANG .. 46.

GNAI-VANG. TÇOU-VANG. KAO-VANG ... 47.

.... GOEI-LIE-VANG. 48.

.... GAN-VANG .. 49.

NOTES *fur la première Table.*

1.° LA Table chronologique, qui eft à la quatrième colonne, a été publiée à la Chine fous le règne de *Kien-long*, à préfent régnant: elle préfente des différences confidérables dans la durée des règnes & dans la fuite des Empereurs. Après *Chou*, le feptième des *Hia*, elle met huitième *Mang*, neuvième *Hoai*, dixième *Po-kiang*, onzième *Sie*, douzième *Kin*, treizième *Kiung*, quatorzième *Kao*, quinzième *Kung-kia*, feizième *Kuei*, dix-feptième *Fa*; ainfi toute cette dynaftie eft renverfée. Cette Table commence aux temps fabuleux, c'eft-à-dire à *Puon-ku*, & finit à notre temps; on y a marqué les noms des Empereurs, la durée de leur règne, & le cycle Chinois auquel tombe la première année. Au refte, c'eft une Table affez commune, & pareille à ces fimples Tables chronologiques que l'on publie ici; en conféquence je fuis tenté de ne la pas regarder comme une Table d'une grande autorité: elle nous préfente toujours un fentiment différent, qui fera pris dans quelque auteur; & l'objet que je me propofe, exigeoit que je la fiffe connoître. Il ne faut pas confondre cette Table avec une autre qui eft plus connue, mais qui ne commence qu'à *Goei-lie-vang*, après les temps que je regarde comme incertains. D'après l'édition chinoife, le P. Fouquet en a donné à Rome une autre édition en chinois avec la traduction à part.

2.° J'ai rejeté hors des colonnes les différences que j'ai trouvées dans la Table donnée par M. Fourmont, parce qu'elles pourroient n'être que des fautes d'impreffion, & que d'ailleurs je ne veux parler que d'après les Chinois eux-mêmes.

NOTES *fur la feconde Table.*

CETTE Table eft prife du *Se-ki* de *Se-ma-tfien*, pour les générations depuis *Hoang-ti* jufqu'aux fondateurs de chaque dynaftie, *Hia*, *Chang*, *Tcheou*; les Empereurs de chacune de ces dynafties font tirés des hiftoriens ordinaires.

1.° On voit par cette Table, que *Chun*, qui régna immédiatement avant *Yu*, & qui fuccéda à *Yao*, eft à la neuvième génération, pendant qu'*Yu* n'eft qu'à la feptième, & *Yao* à la cinquième, ce qui peut fouffrir quelque difficulté.

2.° *Tching-tang*, fondateur de la feconde dynaftie, qui doit être contemporain de *Kuei*, dernier Empereur de la première dynaftie,

puiſqu'il le dépouilla du trône, eſt à la dix-huitième génération; *Kuei* eſt à la vingtième. Celui qui lui répond en nombre de générations, eſt *Kao* qui régna onze ans, enſuite *Fa* dix-neuf ans, & après celui-ci *Kuei* cinquante-trois ans, ce qui fait quatre-vingt-trois ans. *Tching-tang* règne enſuite treize ans: il doit avoir vécu plus de quatre-vingt-dix ans; il n'avoit certainement pas quatre-vingts ans lorſqu'il monta ſur le trône. Je ſai que les générations ne marchent pas toujours enſemble, ainſi je n'appuie pas ſur ce raiſonnement.

3.° Mais voici un anachroniſme plus marqué. *Vou-vang*, fondateur de la troiſième dynaſtie, ſe trouve à la même génération (la vingtième) que *Kuei*, dernier de la première; que deviennent alors toutes les générations de la ſeconde, & comment faire redeſcendre *Vou-vang*, qui eſt à la vingtième génération, juſqu'à la trente-cinquième, qui eſt celle de *Tcheou*, dernier Empereur de la ſeconde, & qui étoit véritablement ſon contemporain! Quelques hiſtoriens Chinois ſe ſont aperçus de cet anachroniſme, & ont ajouté quinze générations d'anonymes, comme on peut le voir dans la Table donnée par le P. Couplet.

4.° Par ce même anachroniſme, Confucius, qui eſt né ſous le règne de *Ling-vang*, vers la fin, c'eſt-à-dire à la quarante-deuxième génération, devroit par générations être à la quarante-neuvième.

5.° Dans une Table généalogique, qui eſt à la tête d'une édition Chinoiſe du *Chou-king*, mais qui ne fait pas partie de ce livre, on ne compte également que quatorze générations depuis *Heou-tcie* juſqu'à *Tching-tang*, fondateur de la ſeconde dynaſtie, & ſeulement quinze depuis *Sie*, frère de *Heou-tcie*, juſqu'à *Ven-vang*, père de *Vou-vang*, fondateur de la troiſième, en ſorte que ces quinze générations devroient équivaloir à trente-une, ce qui eſt impoſſible.

6.° Sur la même Table, *Kuen*, père de *Yu*, eſt fils de *Tchuen-hio*, & ſe trouve précéder d'une génération *Yao*. Dans le *Su-ki*, il y a deux autres générations anonymes entre *Tchuen-hio* & *Kuen*: d'autres hiſtoriens en mettent cinq; ils donnent à *Tchuen-hio* un fils nommé *Lo-min*, enſuite quatre générations anonymes, & enfin *Kuen*. Toutes ces générations paroiſſent donc fort douteuſes, & n'ont pas cette certitude qu'on attribue à l'hiſtoire Chinoiſe dont elles ſont partie. Je ne ſai pourquoi tous les Monarques Chinois aiment à deſcendre de *Hoang-ti*. J'ai vu dans les hiſtoriens, que des fondateurs de dynaſtie, par exemple, celle des *Ming*, qui commença vers l'an 1368 après J. C. remontoit ainſi juſqu'à *Hoang-ti*: on lui avoit fabriqué cette généalogie pour l'illuſtrer.

7.° Suivant le *Su-ki*, *Tchao-ki* eſt fils de *Hoen-tun*, fils de *Hoang-ti*; ſuivant d'autres hiſtoriens, il eſt fils de *Chao-hao*, frère de *Hoen-tun*.

8.° *Ma-tuon-lin* fait *Tchong-kang*, qui eſt à la neuvième génération, fils de *Tai-kang*, qui ſelon d'autres eſt ſon frère. *Kiung*, à la ſeizième génération, & qui eſt frère de *Po-kiang*, le même le fait ſon fils. *Kung-kia*, fils de *Po-kiang*, & par conſéquent couſin de *Kin*, il le fait fils de ce dernier. *Vo-kia*, à la vingt-ſixième génération, il le fait frère de *Tçou-ſin*, & *Tçou-ting* ſe trouve frère de *Vo-kia*. *Yang-kia* eſt, ſelon cet écrivain, fils de *Tçou-ting*, *Puon-keng* frère d'*Yang-kia*; de même les deux autres ſont frères d'*Yang-kia*. *Tçou-keng*, à la trentième génération, eſt frère de *Vou-ting*, de même que *Tçou-kia*.

Hiao-vang, à la vingt-huitième génération, eſt frère de *Kang-vang* qui eſt à la vingt-cinquième; & *Y-vang*, de la vingt-huitième, eſt fils d'*Y-vang*, de la vingt-ſixième.

IDÉE
DE LA
LITTÉRATURE CHINOISE EN GÉNÉRAL;
ET
PARTICULIÈREMENT DES HISTORIENS ET DE L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE À LA CHINE.

Par M. DE GUIGNES.

J'AI essayé de donner dans un premier Mémoire, une idée exacte de l'authenticité de l'ancienne histoire Chinoise; j'ai fait voir que cette histoire, c'est-à-dire celle des quinze premiers siècles, malgré tous les soins que les Chinois se vantent d'avoir pris pour la composer, est aussi obscure, aussi difficile à concilier avec elle-même, que le sont toutes les autres histoires qui font le sujet de nos recherches; enfin qu'après cette époque elle devient plus détaillée, sans cependant l'être considérablement, jusqu'aux environs de l'ère Chrétienne. Mais autant on doit douter de l'authenticité & de la certitude de ces anciennes annales, & se désabuser de l'idée trop avantageuse qu'on s'en étoit formée, & que l'on s'efforce tous les jours de nous inspirer, autant on doit estimer l'histoire des temps postérieurs à l'ère Chrétienne, puisqu'aucune nation ne peut en présenter une semblable, qui soit aussi étendue & faite avec autant de soin.

Jusqu'à présent on a fait beaucoup d'éloges de cette histoire; mais on ne nous a mis que très-imparfaitement en état de juger si elle en étoit également digne dans toutes ses parties; c'est pourquoi je me propose de donner dans ce Mémoire, une idée générale de l'étude de l'histoire chez les Chinois, des soins qu'ils ont pris dans tous les temps, pour la composer, & des différens ouvrages qui forment chez eux la classe historique: mais pour n'omettre rien de ce qui peut avoir rapport à mon sujet, j'indiquerai également ce qu'ils disent sur la composition de leur ancienne

hiſtoire ; ce détail me fournira d'ailleurs l'occaſion d'établir un parallèle entre les Chinois & les Égyptiens, de faire voir que ces deux peuples ont ſuivi la même marche dans la compoſition de leur hiſtoire, & que vraiſemblablement les Chinois n'en ont ainſi parlé que d'après la tradition qu'ils ont conſervée de ce qui ſe pratiquoit en Égypte. Mais avant que d'entrer en matière, qu'il me ſoit permis de m'arrêter un moment ſur la Littérature Chinoiſe en général.

Idée de la Littérature Chinoiſe en général.

Les Chinois rangent tous les ouvrages de Littérature qu'ils ont compoſés, de quelque eſpèce qu'ils ſoient, ſous quatre claſſes principales, qu'ils ſubdiviſent enſuite en différentes parties : ces claſſes ſont, 1.° celle des *King,* c'eſt-à-dire des Livres ſacrés; 2.° celle des *Su* ou *Che*, c'eſt-à-dire de l'Hiſtoire & des Hiſtoriens; 3.° celle de *Tſu* ou *Tſe,* ou des Philoſophes; 4.° enfin celle des *Tcie* ou des Mélanges.

Des *King*.

1.° Les *King* ou Livres ſacrés, & tout ce qui peut y avoir rapport, répondent à ce que nous appelons la Théologie. Les *King*, comme on le ſait, ſont au nombre de cinq ; l'*Y-king*, le *Chou-king*, le *Chi-king*, le *Li-ki* & le *Tchun-tſicou:* ces cinq livres ne ſont ainſi réunis qu'à cauſe de leur antiquité, & parce qu'ils ſont les ſeuls monumens dans leſquels la nation trouve les principes de ſa religion, de ſa morale & de ſon gouvernement; car l'un peut appartenir à la claſſe des Hiſtoriens, un autre à celle de la Philoſophie, un troiſième à celle des Mélanges, &c. C'eſt ainſi que parmi nous les cinq livres de Moyſe & tous ceux de l'Écriture en général, quoique les ſujets ſoient différens, ſont placés à la tête des livres théologiques.

Y-king

L'*Y-king* des Chinois eſt, ſelon eux, de la plus haute antiquité, puiſqu'ils l'attribuent à *Fo-hi.* On débite ſérieuſement beaucoup de fables ſur l'origine de ce livre, le plus obſcur & le plus inintelligible de tous les livres: il ne conſiſte qu'en lignes horizontales, entières ou coupées, multipliées & combinées enſemble juſqu'au nombre de ſoixante-quatre; c'eſt ce que l'on appelle les *koua.* On ſent que ces myſtères ſont impénétrables ; cependant ceux qui ſe ſont attachés à les expliquer, ont cru y

trouver le développement de la création des êtres, les principes de la Physique la plus obscure, & toute la science des nombres & de l'harmonie des différentes parties de l'Univers. La matière se divise en 2, 2 en 4, 4 en 8, 8 en 16, 16 en 32, 32 en 64, qui est le nombre des 64 *Koua* de l'*Y-king;* ils rapportent ainsi tout aux nombres, la Physique & la Morale. *Ven-vang,* qui vivoit plus de onze cents vingt-deux ans avant J. C. ensuite *Tcheou-kong,* & après lui *Confucius,* sont les premiers commentateurs de cette Table énigmatique de *Fo-hi.* Tout ce que l'on débite sur ce livre, paroît tenir beaucoup des idées Égyptiennes; on retrouve dans ces premiers commentaires les mêmes principes que Pythagore nous a conservés: ce rapport extraordinaire dans la manière de philosopher des Chinois avec celle des Égyptiens, a été vu par Morhoff, qui ne comprend pas trop comment les Chinois ont pu en imaginer une pareille: *Non aliena illa Chinensium videtur,* dit-il; *mirum,* continue-t-il, *certè videri possit quomodo in illas speculationes primi devenerint Chinenses.* Ce n'est pas seulement par les lignes de l'*Y-king* que les Chinois expliquent les secrets de leur Physique, ils appliquent encore les nombres à toutes ces lignes. Ainsi le nombre 1 est le *yang*, ou la matière la plus pure & la plus subtile, de laquelle le ciel, le soleil, le feu, la lumière & le mâle ont été formés. Le nombre 2 est le *yn* ou la matière grossière, principe de la terre, de la lune, des ténèbres & de la femelle: c'est ainsi que Pythagore s'exprime sur ces mêmes nombres; il appelle *mâle* & *père* le nombre 1, & *femelle* le nombre 2. 9 est le grand & le parfait *yang;* 10 est le très-imparfait *yn.* Le nombre du ciel est 1, 3, 5, 7 & 9; celui de la terre, 2, 4, 6, 8, 10. Ils attribuent au ciel les cinq nombres impairs, qui forment le nombre 25 ou le nombre parfait du ciel *(a);* à la terre, les cinq nombres pairs qui forment 30, nombre imparfait de la terre: ces deux nombres réunis produisent 55; c'est ce qu'ils appellent la parfaite & la grande mutation, le principe de toutes choses. Cette méthode est celle que Pythagore apporta d'Égypte en Grèce. Plusieurs Missionnaires frappés des choses merveilleuses que les anciens

T. I, p. 395.

(a) Il y a, à la Bibliothèque du Roi, un livre intitulé *Traité sur le 25;* ce qui ne signifie autre chose que *Traité sur le ciel.*

Chinois

Chinois débitent ſur le nombre 3, ont cru trouver quelques rapports avec les dogmes du Chriſtianiſme; mais il eſt viſible que tout cela n'eſt qu'une ſuite du ſyſtème de Pythagore. Je pourrois m'étendre davantage ſur cette matière, mais je m'écarterois trop de mon ſujet; il me ſuffit de faire remarquer ce rapport entre les Égyptiens & les Chinois.

L'*Y-king*, à cauſe de ſon obſcurité, a été encore employé à pénétrer dans l'avenir; les Chinois s'en ſervoient autrefois & s'en ſervent encore pour les ſorts, les préſages & pour tout ce qui concerne la divination, comme les Egyptiens employoient un de leurs livres ſacrés nommé *Ombres:* ces deux peuples ſont également ſuperſtitieux à cet égard.

Hor. Appol. p. 58.

Le *Chou-king.*

Le *Chou-king (b)* renfermoit proprement les annales authentiques de la nation, écrites, dit-on, par les hiſtoriens publics; mais ce qui nous en reſte, ne contient que des fragmens recueillis par Confucius. Dans cet ouvrage, un des plus beaux de l'antiquité, on ne parle que des Princes dont la conduite pouvoit ſervir d'exemple à la poſtérité; on a moins recherché les détails hiſtoriques que les préceptes & les inſtructions donnés par ces Princes à leurs miniſtres & à leurs ſujets; par-tout ces Empereurs ne paroiſſent occupés que du ſoin de ſe corriger de leurs défauts, de bannir le vice de leurs États, & de faire reſpecter les loix & la religion: ainſi, quoique ce livre ſoit aſſez étendu, à ne le conſidérer que du côté de l'hiſtoire & de la chronologie, il eſt d'un médiocre ſecours, puiſqu'il n'y eſt parlé que de vingt Empereurs qui ne ſe ſuccèdent pas immédiatement, & que la durée de leur règne n'y eſt pas toujours indiquée. On ne pourroit donc d'après le *Chou-king*, compoſer qu'une hiſtoire très-imparfaite & ſans aucune date chronologique. Les Chinois ont une vénération ſingulière pour le *Chou-king* & pour Confucius qui le leur a tranſmis; mais nous ne devons pas porter ſi loin le reſpect.

Le *Chi-king.*

Le *Chi-king (c)* eſt un livre de poëſies, que leur ancienneté

(b) Ce livre a été traduit en françois par le P. Gaubil, & ſa traduction eſt à la Bibliothèque du Roi. Je l'ai revue & corrigée ſur le texte chinois, & je l'ai fait imprimer en 1770.

(c) On en a une traduction latine à la Bibliothèque du Roi.

a rendu reſpectables : elles roulent ſur différens ſujets, & ſans doute, dans le temps que ces pièces ont été compoſées, elles n'étoient pas deſtinées à former un livre ſacré; elles ne commencent qu'avec la troiſième dynaſtie.

Le *Li-ki.*

Le *Li-ki* contenoit tous les rites & toutes les cérémonies religieuſes, mais malheureuſement ce livre eſt perdu, & ce qui en reſte, n'eſt qu'un recueil formé par les Savans du temps des *Han*, peu avant l'ère Chrétienne; auſſi ce livre, quoique regardé comme *King*, n'eſt pas auſſi eſtimé que les autres. Nous devons regretter le premier, parce que nous y verrions les changemens que les Chinois ont faits à leurs anciens uſages & dans leur religion depuis Confucius.

Le *Tchun-tſieou.*

Le dernier des cinq *King*, eſt le *Tchun-tſieou*, ouvrage de Confucius, qui contient les annales de douze rois *(d)* du pays de *Lou*, patrie du Philoſophe. Le premier de ces douze Rois commença à régner l'an 724 avant J. C. Cet ouvrage eſt peu étendu & ne fournit pas de grands détails. *Tchun* ſignifie proprement le *printemps*, & *Tſieou* l'*automne :* c'eſt ainſi qu'anciennement les Chinois appeloient l'hiſtoire, comparant le gouvernement, tel qu'il doit être, à ces deux ſaiſons, qui ſont les plus douces & les plus tempérées de l'année *(e)*. On dit que pour la compoſition de cet ouvrage, Confucius chargea ſes diſciples de raſſembler les hiſtoires de tout l'empire, & qu'ils lui apportèrent les annales de cent vingt royaumes. Il faut avouer que Confucius les a furieuſement abrégées. *Tſo-kicou-ming*, autrement *Tſo-chi*, qui travailloit avec lui, y ajouta un commentaire, intitulé *Tſo-tchuen*, dans lequel cet auteur rapporte beaucoup de traits de l'antiquité, mais en même temps des preuves de ſa ſuperſtition & de ſa crédulité pour les ſorts & pour les préſages.

Ma-tuon-lin, *l. CLXXXIII, page 23.* Han-goei-tçong chu, *enveloppe I, t. V, l. III, p. 17 du* Che ming.

Le même *Tſo-kieou-ming* a fait un autre livre, intitulé *Koue-yu*, qui contient les diſcours de pluſieurs petits Souverains de différens royaumes : on l'a appelé pour cette raiſon *Vai-tchuen*, *Hiſtoire externe ;* & le *Tchun-tſieou* eſt à cet égard *Nui-tchuen*, l'*Hiſtoire*

(d) Le premier de ces douze eſt *Ing-kong ;* & le dernier, nommé *Gnai-kong*, mourut en 468 avant J. C.

(e) On appelle auſſi l'année *le printemps & l'automne.*

intérieure. On verra dans la ſuite, plus en détail, ce qu'il faut entendre par ces dénominations: ce *Koue-yu*, quoique reſpecté comme un ancien livre, ne fait cependant pas partie des cinq *King*.

Il exiſtoit encore anciennement un autre *King*, nommé *Yo-king* ou le *livre de la muſique:* cet ouvrage eſt entièrement perdu, & celui qui porte le même nom aujourd'hui, eſt moderne; ainſi il n'eſt pas mis au nombre des *King*. L'examen de la muſique Chinoiſe fourniroit encore beaucoup de parallèles entre les Chinois & les Égyptiens. De part & d'autre, on rapportoit les différens ſons aux corps céleſtes, aux ſaiſons, aux élémens & à la morale. Les Égyptiens faiſoient répondre l'aigu à l'été, le grave à l'hiver, le moyen au printemps: on donnoit à la muſique Chinoiſe la même influence ſur les mœurs. Les Chinois regrettent à cet égard cette ancienne muſique, comme les Grecs, d'après les Égyptiens, regrettoient la leur; ils débitent les mêmes fables ſur la lyre, ſur le nombre de ſes cordes & ſur les effets de cet inſtrument, en ſorte qu'on diroit que les uns ont copié les autres. Tant de rapports de différens genres, concourent à établir que les Chinois doivent toutes leurs connoiſſances à l'Égypte.

L'*Yo-king*.

Après ces *King* du premier ordre, viennent ceux du ſecond, que l'on appelle *Su-chu* ou *les quatre livres:* ce ſont des ouvrages moraux de Confucius & de ſes diſciples, beaucoup moins difficiles que les précédens; ils ont été traduits en latin.

Les *Su-chu*.

Tous ces ouvrages, principalement les cinq premiers, à cauſe de leur difficulté, ont fait naître un grand nombre de commentaires, qui ont pour objet ou les termes obſcurs, ou les uſages anciens, ou la doctrine, & ils ſont faits avec le plus grand ſoin. Dans les préliminaires qui accompagnent ces *King*, on a raſſemblé tout ce qui peut concerner les antiquités ou monumens, comme les anciens inſtrumens, les vaſes, les habillemens, &c.

On a fait à la Chine, de grandes collections, & de ces *King* & de leurs commentaires; je n'en indiquerai que deux, que l'on peut comparer à nos *variorum* ou à nos *ad uſum.* La première eſt nommée *Che-ſan-king*, c'eſt-à-dire *les treize King*, parce que l'on a joint aux cinq premiers *King*, les quatre livres de la ſeconde claſſe, dont j'ai parlé, & quelques autres ouvrages, tels que le

Hiao king ou *traité de l'obéissance filiale*, le *Koue-yu*, le *Ulh-ya*; qui est un ancien dictionnaire fort court, &c. Cette collection qui est à la Bibliothèque du Roi, en cent trente-quatre volumes, renferme les meilleurs commentaires faits sous les dynasties des *Han* & des *Tang*. L'autre collection, en cinq cents cinquante-neuf volumes, est intitulée *Sin-kan-king-kiai*, c'est-à-dire *nouvelle édition des commentaires sur les King*: ceux-ci ont été faits par des Savans qui vivoient sous les *Song* & sous les *Yuen*. En différens temps, & pour l'éducation des Princes, on a donné des éditions de ces *King*, avec des commentaires qui étoient à la portée du jeune Prince; c'est ce qui a été fait par les plus habiles docteurs, pour *Kang-hi*, lorsqu'il étoit jeune: ces sortes de commentaires ont été appelés *Ge-kiang*, comme ceux que *Tchang-ko-lao* a faits sous la dynastie précédente, pour le jeune Prince qu'il avoit à instruire, sont nommés *Tching-kiai*.

Tout Chinois qui veut s'instruire, apprend dans les quatre livres, la morale, l'art de se gouverner, de se conduire & de diriger les autres; il se perfectionne dans le même art, dans une morale plus sublime, dans la connoissance d'une Divinité & du culte qu'il lui doit, en lisant les *King*. Comme ce sont-là les premières instructions que tout homme doit acquérir, & que pour y parvenir, il doit d'abord connoître sa langue, les Chinois comprennent dans cette classe les grammairiens & les auteurs de dictionnaires: cette sous-division est nommée *Siao-hio*, l'*étude* ou la *Science des petits*. Aucun livre à la Chine n'a plus besoin de dictionnaire que les *King;* aussi les Chinois en ont-ils de toute espèce, pour les anciens & pour les nouveaux caractères. Ceux-ci sont rangés ou par clefs, comme qui diroit par racines, ou par tons ou prononciations. Les explications sont toujours accompagnées d'autorités prises dans les meilleurs écrivains, dont on cite les passages entiers. On n'a pas toujours travaillé avec le même soin: sous les *Han*, les dictionnaires n'étoient que de petits vocabulaires assez mal faits; ce n'est que sous les dernières dynasties qu'on en a composé qui peuvent le disputer aux nôtres. On trouve encore dans la classe générale des *King*, tous les petits ouvrages qui sont nécessaires à l'instruction de la jeunesse.

Avant que de terminer cet article, je ne dois point oublier un fait extraordinaire qui nous donne une idée peu favorable du soin que les anciens Chinois ont pris de conserver leur langue. Dans toutes les préfaces de leurs dictionnaires, on lit ce passage: *Dans la plus haute antiquité, on avoit des sons & point de caractères; dans l'antiquité moyenne, on rendit les sons par des caractères; mais dans la suite, quoiqu'on eût réglé tout ce qui concernoit les caractères, on perdit leur son, parce que les principes qui concernoient les sons, n'étoient pas clairement exposés, & cette erreur s'est perpétuée.* Ainsi les Chinois n'ont plus la prononciation qui convient à chaque caractère, ni par conséquent le rapport qui doit naturellement exister entre la langue & l'écriture: ce ne fut qu'après l'ère Chrétienne qu'on s'attacha à cette partie, c'est-à-dire à attribuer à chaque caractère le son qu'on crut devoir lui appartenir. Je ne m'arrête point ici aux inductions qu'on peut tirer de ce passage, & je reviens à l'état actuel des Sciences.

La Bibliothèque du Roi est riche dans cette première classe de livres chinois, c'est-à-dire qu'elle posède un grand nombre d'éditions différentes, plus ou moins belles, & des *King* & des *Su-chu* ou livres sacrés du second ordre, accompagnés tous de commentaires fort étendus: elle est riche encore en dictionnaires de toute espèce.

Ce que je dis ici sur cette classe de livres, peut suffire pour les faire connoître en général; il n'est pas nécessaire d'entrer dans un grand détail sur tous ces différens commentaires des *King* qui ont paru successivement depuis l'ère Chrétienne; on peut dire que les Chinois en ont autant que nous en avons pour l'Écriture sainte.

De l'Histoire.

2.° Après cette première classe de livres qui contiennent la morale, la religion & l'étude de la langue, vient celle des historiens, sans doute parce qu'un homme, après avoir été instruit de ce qu'il doit nécessairement savoir pour sa propre conduite, ne doit pas ignorer l'histoire de son pays, d'autant plus que cette histoire, plus tournée du côté de la morale que celle des autres nations, lui fournit les exemples de ce que les autres livres ne lui avoient donné qu'en préceptes. Comme cette classe de livres

fait l'objet principal de ce Mémoire, avant que de m'y arrêter; je continuerai de faire connoître en peu de mots, ce que renferment les deux autres classes.

De la Philosophie.

3.° Celui qui est instruit & dans la morale & dans l'histoire de son pays, peut alors se livrer à toutes les autres Sciences; ainsi la troisième classe de livres est celle des *Tsu* ou des *Philosophes:* elle contient tous les ouvrages de la secte des Lettrés, ceux de toutes les autres sectes & des religions étrangères, que les Chinois ne regardent que comme des opinions philosophiques; les livres qui concernent les Arts & les Sciences, les Mathématiques, l'Astronomie, la Médecine, l'art Militaire, le Calcul, l'art de la Divination, celui du Labourage, &c.

La Philosophie à la Chine a eu comme l'histoire ses révolutions; mais il est assez singulier que le siècle philosophique de l'ancienne Chine soit à peu près le même que celui de la Grèce. Confucius est né l'an 551 avant J. C. & a vécu soixante-treize ans, c'est-à-dire qu'il est mort vers l'an 478. *Lao-tse,* plus ancien que lui, étoit né, à ce que l'on croit, vers l'an 604. Dans cet intervalle fleurissoient en Grèce Solon qui avoit voyagé en Égypte, Anaximènes, Anacharsis, philosophe Scythe, qui vint en Grèce, Anaximandre, Phérécyde & Pythagore son disciple, Xénophanes, Phocylide, Héraclite, Parménide, Démocrite, Zénon, &c. Les philosophes de la Chine, comme ceux de la Grèce, se divisèrent en plusieurs écoles, qui disputoient les unes contre les autres. Dira-t-on que les philosophes Grecs qui alloient étudier en Égypte, se rendoient également à la Chine? Les philosophes Chinois de ce temps aimoient à voyager; ils couroient le monde pour s'instruire, & souvent ils finissoient par aller vivre dans les déserts. Suivant *Hoang-fou-mi, le philosophe Lao-tse,* qui étoit contemporain d'Anacharsis, *voyagea beaucoup, & vint visiter les Sages qui demeuroient dans le Ta-tsin.* Ce nom est celui des pays qui sont situés à l'occident de la mer Caspienne, comme la Syrie, l'Égypte, &c. Il fut donc à portée de converser avec les philosophes Grecs.

Kao-tsu-chuen, p. 8.

On a souvent cité cette parole de Confucius: *Si fang yeou ching gin;* c'est-à-dire, *dans l'Occident est le Sage,* ou *sont les Sages.* Quelques-uns de nos Missionnaires ont cru que c'étoit une

prophétie qui avoit rapport à Jésus-Christ. En examinant ainsi les liaisons qui paroissent avoir existé alors entre la Chine & l'Occident, ces paroles semblent n'avoir rapport qu'au grand nombre de Philosophes qui fleurissoient dans ce temps, soit en Grece, soit en Égypte & en Syrie, où se rendoient ceux de la Grèce. A l'occasion de quelques ouvrages chinois, on verra plus bas, qu'à bien des égards les philosophes de la Chine paroissent avoir emprunté des Egyptiens la méthode de raisonner, & plusieurs points de doctrine. J'en ai déjà fourni quelques preuves à l'occasion de l'*Y-king*.

Dans le xe siècle de l'ère Chrétienne, l'étude de la Philosophie reprit de nouvelles forces à la Chine, on étudia davantage, & l'on commenta les Anciens; mais l'esprit de système s'empara des Chinois, & à force de vouloir tout approfondir, ce qui étoit contraire à la méthode de Confucius, qui ne vouloit pas qu'on remontât jusqu'à la connoissance de certaines choses, on tomba dans une multitude d'erreurs; c'est pour cela qu'il faut bien distinguer les anciens Philosophes d'avec les modernes. Mais en voilà assez sur cette matière, & je reviens à mon sujet.

Des Mélanges.

4.° La quatrième & dernière classe est celle qu'ils appellent *Tcie* ou *Mélanges*: elle renferme tous les livres qui ont rapport à la Poësie, à l'Éloquence, les chansons, les romans, les pièces tragiques & comiques; en général, les Chinois n'ont négligé aucune des parties relatives à ce genre de Littérature, & ils ont des modèles qu'ils s'efforcent d'imiter.

Des Historiens & de l'étude de l'Histoire à la Chine, dans les temps anciens.

Le P. du Halde & M. Fréret ont déjà parlé de l'Histoire Chinoise; mais le premier en dit peu de chose; le second, rempli des préjugés des Missionnaires en faveur des antiquités de la Chine, manque quelquefois d'exactitude, & s'égare en rédigeant les extraits ou mémoires qui lui étoient envoyés: ses dissertations cependant contiennent des détails curieux & intéressans sur la Chine, mais il n'a parlé que de quelques historiens. Je me propose un plan

plus étendu, & je l'exécuterai ayant ſous les yeux les hiſtoriens mêmes de la nation, auxquels je joins un écrivain Chinois nommé *Ma-tuon-lin*, qui me ſert de guide. Il n'eſt peut-être pas inutile de donner d'abord une idée de ſon ouvrage, qui mérite d'être connu: cette courte notice nous préviendra déjà en faveur des travaux littéraires entrepris par les Chinois.

Ma-tuon-lin (f), qui intitula ſon livre *Ven-hien-tong-kao*, le préſenta pour la première fois l'an 1314 de J. C. à *Ging-tſong*, empereur de la dynaſtie des Mogols: ce grand ouvrage, qui eſt à la Bibliothèque du Roi, eſt diviſé en trois cents quarante-huit *kiuen* ou *livres;* ce mot de *kiuen* ſignifie proprement *volvere, rouler*, & répond à celui de *volumen*. Ces trois cents quarante-huit livres traitent de vingt-quatre ſujets différens, qui ſont comme autant de parties de l'ouvrage, dans leſquelles l'auteur rapporte tout ce qui concerne les droits, les impôts, les dénombremens des peuples, les charges & offices, les colléges, les édifices publics deſtinés à la religion, les cérémonies, la milice de l'empire, les loix, l'hiſtoire littéraire, les généalogies impériales, les Princes tributaires, les phénomènes de toute eſpèce, la Géographie tant ancienne que moderne, & l'Hiſtoire étrangère; chacune de ces parties eſt accompagnée de préfaces & de préliminaires, dans leſquels l'auteur donne une idée du ſujet qu'il va traiter. M. Fréret s'eſt donc trompé ſur cet ouvrage, en ne l'annonçant que comme une hiſtoire de la littérature chinoiſe; les Sciences n'en ſont qu'une vingt-quatrième partie. C'eſt cet ouvrage que j'ai ſuivi en partie dans ce que je vais dire de l'hiſtoire & des hiſtoriens Chinois.

Mém. de l'Acad. tome XV, p. 508.

Dès la plus haute antiquité, les Chinois prétendent s'être occupés avec le plus grand ſoin, de l'étude & de la compoſition de leur hiſtoire. L'Empereur & les Princes tributaires avoient chacun leurs hiſtoriens publics; ainſi la rédaction de l'hiſtoire n'étoit point

(f) Il mourut l'an 1322, après la deſtruction des *Song*, qui régnoient avant les Mogols: *Ma-tuon-lin* s'étoit caché, & s'occupoit de ſon travail dans ſa retraite; des Commiſſaires impériaux le découvrirent & le préſentèrent à l'empereur *Ging-tſong*. Le père de *Ma-tuon-lin* avoit été miniſtre d'État ſous les *Song*. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages; celui dont il s'agit a été imprimé l'an 1525. Son titre ſignifie proprement *Recherche exacte des anciens monumens*.

abandonnée

abandonnée à toutes sortes de personnes. *Ma-tuon-lin* dit que sous les deux premières dynasties, celle de *Hia* & celle de *Chang*, il y avoit deux historiens; celui de la gauche, *Tso-su (g)*, qui étoit chargé d'écrire les paroles des princes; & celui de la droite, *Yeou-su*, qui écrivoit leurs actions. Sous la troisième dynastie, appelée *Tcheou*, on en établit quatre; le *Tai-su* ou le *grand Historien*, le *Siao su* ou le *petit Historien*; le *Noui-su*, l'*Historien de l'intérieur*; & le *Vai su*, l'*Historien* de l'*extérieur*.

Liv. C X C [illegible] *p. 1.*

Comme la Chine étoit alors divisée en plusieurs petits royaumes, tous-les Souverains de ces États avoient à cet égard imité l'exemple de l'Empereur : ces historiens apportoient un soin extraordinaire pour ne rien mettre que de vrai dans leurs écrits, aussi jouissoient-ils de la plus grande considération auprès des Princes. Ils faisoient en leur présence la lecture des anciennes annales, afin que l'exemple des Princes vertueux servît à rectifier la conduite de celui qui régnoit. Plusieurs de ces historiens ont mieux aimé souffrir la mort, que de manquer à la vérité, & de ne pas transcrire dans les annales, les défauts du Souverain. Le Grand-historien étoit un des principaux Officiers de l'empire; il alloit de pair avec le premier Ministre de l'État, & avec celui qui présidoit aux rites sacrés, qui étoit comme le Grand-prêtre; quelquefois il réunissoit ces deux fonctions de Grand-prêtre & d'Historien. On voit dans le *Chou-king*, à l'installation de *Kang-vang*, que le Grand-historien est chargé de lui remettre le testament de l'Empereur mort, & c'est en le lui remettant qu'il dit ces paroles : « Notre grand Maître appuyé sur la petite table faite de pierres précieuses, a « déclaré ses dernières volontés & donné ses ordres. Il vous enjoint « de suivre les instructions de vos ancêtres, d'avoir grand soin de « l'empire qu'il vous laisse, d'observer les grandes règles, de maintenir « la paix & les bonnes mœurs parmi vos sujets, de suivre les ma- « ximes des empereurs *Ven-vang* & *Vou-vang*, & de publier leurs « grandes actions. »

Chap. Kou-ming

L'histoire étoit faite alors, moins pour donner la connoissance des temps & des règnes, que pour instruire par des exemples,

(g) On prononce aussi *che*, & l'on dit par conséquent *Tso-che*, *Yeou-che*, &c.

ceux qui étoient à la tête du gouvernement. On y trouvoit la condamnation des mauvais Princes, & l'éloge de ceux qui s'étoient distingués par leurs vertus: c'est pour cela que le *Chou-king* parle beaucoup d'*Yao*, de *Chun*, d'*Yu*, de *Tching-tang*, de *Ven-vang*, de *Vou-vang* & de quelques autres, & que plusieurs n'y sont pas même nommés. L'histoire étoit sous ce point de vue, un ouvrage de morale & de préceptes: le Grand-historien étoit comme chargé d'inspirer au Prince, par les lectures des annales qu'il lui faisoit, les principes d'un bon gouvernement. « Quels hommes, dit un philosophe Chinois, nommé *Yu-tsing*, dans un discours contre les augures & contre les historiens qui les rassemblent; quels hommes que nos anciens Rois! Leurs paroles étoient autant de maximes propres à servir de loix à tout l'Univers, leurs actions autant d'exemples propres à servir de modèle à tous les siècles: cependant tout sages & tout vertueux qu'étoient ces grands hommes, ils se défioient encore d'eux-mêmes; ils craignoient de se relâcher & de s'oublier. Pour se tenir en haleine, ou pour être redressés en cas de besoin, parmi les Officiers de leur suite, ils en avoient dont l'emploi étoit de remarquer leurs paroles & leurs actions, d'en porter un jugement équitable, & de les faire passer aux siècles futurs. Telle étoit, dans la première institution, la fonction principale des historiens: tenir un registre des mois & des jours, pour avertir à temps des cérémonies réglées, n'étoit que l'accessoire de cet emploi ». Aussi dans le *Chou-king*, l'histoire y est-elle appelée *les anciens documens*: telle a été la manière de penser des plus anciennes nations du monde, au sujet de l'histoire. Dans la suite, on perdit de vue cette manière d'instruire; on s'attacha davantage aux dates chronologiques, & l'on institua des ères. Auparavant on ne les avoit point imaginées, parce qu'elles ne sont d'aucune utilité pour former les hommes; on se contentoit, tout au plus, d'indiquer les années d'un règne, & chaque règne étoit une nouvelle ère.

Du Halde, tome III, p. 566.

Chap. Liu-hing.

Nous retrouvons dans cette conduite des anciens Chinois, toute celle des Égyptiens. On sait que chez eux les Prêtres étoient les dépositaires de toutes les sciences & des rites sacrés; eux seuls savoient lire. Diodore de Sicile dit que les Égyptiens suivoient

Lib. I, p. 73.

le mêtier de leurs pères, qu'ils n'apprenoient pas tous à lire, & que cela n'étoit permis qu'à ceux qui étoient destinés aux sciences; ainsi les sciences étoient en quelque façon concentrées dans des familles particulières, qui étoient de race sacerdotale. Il y a beaucoup d'apparence que les anciens Chinois ne s'occupoient pas davantage des sciences, & qu'elles n'étoient cultivées que par un petit nombre d'hommes, qui en conséquence jouissoient de la plus haute considération : c'étoit parmi eux que l'on choisissoit ceux qui devoient écrire l'histoire.

Nous voyons dans Josèphe, que de tout temps les Égyptiens faisoient transcrire avec soin dans des registres publics tout ce qui arrivoit. Strabon nous apprend que les prêtres de l'Égypte rassembloient tout ce qu'ils pouvoient apprendre, pour l'insérer dans leurs livres sacrés; & Hérodote, qu'ils tenoient un compte exact des années. On voit encore dans cet historien, que les Égyptiens parloient peu des Princes qui n'avoient rien fait.

Contr. Appion; p. 1034.

Lib. XVII, p. 790.

L. II, p. 146.

Indépendamment de cette attention commune aux deux peuples, nous apprenons de Diodore, qu'un écrivain sacré faisoit tous les jours au roi d'Égypte, une lecture, qui contenoit le récit de quelques actions ou de quelques maximes, afin que le Prince apprît à gouverner. Plus bas, il ajoute que c'étoit la fonction ordinaire de ces Prêtres, de prendre dans les livres sacrés, des traits de cette espèce, pour servir d'exemple aux Rois: cette fonction étoit aussi celle du Grand-historien à la Chine, & l'on s'y proposoit le même but.

Lib. I, p. 64.

Ibid. p. 6..

La vérité étoit en Égypte, comme à la Chine, le premier devoir d'un historien; il ne devoit point se laisser corrompre. Les Chinois s'exposoient à tout le ressentiment d'un Prince, à la mort même, plutôt que de lui communiquer, s'il le vouloit exiger, ces écrits, qui devoient être tenus secrets pendant sa vie, & que de s'écarter de la vérité. En Égypte, dit Diodore, on coupoit la main aux écrivains qui avoient supposé ou inséré dans les actes publics, de fausses pièces, ou qui en avoient supprimé de véritables. La sévérité à cet égard étoit d'autant plus nécessaire en Égypte, que l'estime & le respect que l'on devoit avoir pour le Prince après sa mort, dépendoient de la vérité de ces annales. On fait

Lib. I, p. 71.

qu'on y jugeoit tous les hommes & même les Souverains quand ils étoient morts. Vraisemblablement on avoit recours dans cette occasion à ces registres publics; ainsi ils ne devoient pas être altérés. Les Chinois ont été également sévères à l'égard de leurs Princes dans les jugemens qu'ils en ont portés; ils ont même conservé l'usage Égyptien de juger en forme les hommes après leur mort. Dans les cérémonies funéraires, on écrit sur une pièce d'étoffe l'éloge du défunt, s'il le mérite, & le plus considérable des assistans y met le sceau par une marque particulière; alors le défunt est admis à rester avec ses ancêtres & dans sa famille: cette cérémonie est une espèce de jugement, semblable à celui des Égyptiens, qui conservoient dans leurs familles les corps embaumés de leurs parens, au lieu desquels les Chinois conservent des tablettes. A la Chine, le Grand-historien étoit comme le juge & le censeur de la conduite des Empereurs, & il ne devoit jamais cacher la vérité. Les Égyptiens en usoient de même. Hérodote raconte que Darius voulant faire poser sa statue devant le temple de Vulcain, & la faire précéder celle de Sésostris, le prêtre Égyptien ne voulut jamais le permettre, non par religion ni par attachement à un Prince de son pays, mais uniquement par une suite de la comparaison qu'il avoit faite des mérites & de la vertu de l'un & de l'autre. Sésostris lui avoit paru supérieur à cet égard, & Darius lui sut gré de sa fermeté.

On avoit chez l'un & l'autre peuple, le même respect pour les annales & pour tout ce qui avoit rapport aux sciences. En Égypte, ces livres sacrés étoient conservés dans les temples & dans des archives secrettes; à la Chine, ils faisoient partie du trésor de l'empire. Diodore nous apprend qu'on avoit déposé dans le tombeau d'Osymandias, un recueil de livres que l'on appeloit le *remède de l'ame;* de même à la Chine, aux funérailles de *Tching-vang*, on pose à côté de ce Prince une sphère céleste appelée *tien-kieou*, le *ho-tou*, ancien monument, qui étoit comme l'origine de l'écriture chinoise & des livres appelés les *grands documens,* expression qui dans le style figuré de ces Orientaux, se rapporte assez à celle des Égyptiens, le *remède de l'ame.* On voit par le *Chou-king*, que les Chinois appeloient leur ancienne histoire les *anciens documens:*

Lib. I, p. 45.

Chou-king.

Chap. Liu-hing.

ces dénominations conviennent à l'hiſtoire, qui par les exemples qu'elle fournit aux hommes, doit ſervir à les corriger. Les livres hiſtoriques étoient donc portés aux funérailles des Rois en Égypte comme à la Chine.

Je ne puis me diſpenſer de m'arrêter un moment ſur la ſphère dont il eſt fait mention dans le même texte du *Chou king*. Diodore de Sicile nous apprend qu'il y avoit dans le tombeau d'Oſymandias, un cercle d'or, d'une coudée de largeur, & qui en avoit trois cents ſoixante-cinq de circuit: chaque coudée répondoit à un jour de l'année; on y avoit marqué le lever & le coucher des aſtres, avec tous les ſignes aſtrologiques que la ſuperſtition des Égyptiens y avoit attachés. On ſait combien les Égyptiens étoient ſuperſtitieux; ils avoient, ſuivant Hérodote, inventé plus de préſages & de prodiges que tous les autres hommes; tout ce qui arrivoit d'extraordinaire, étoit écrit, & l'on obſervoit exactement les évènemens qui venoient enſuite, afin de juger par-là, dans une pareille circonſtance, ce qui devoit arriver. De même les Chinois avoient fait un art de la divination, & s'en occupoient ſingulièrement. Dans les temps anciens, il y en avoit de deux ſortes; l'une autoriſée par les loix & par la religion; l'autre qui étoit défendue, parce qu'elle tendoit à la corruption des mœurs. Ils ont même conſervé l'uſage d'écrire tout ce qui arrive d'extraordinaire dans la Nature; & quoiqu'ils ſoient perſuadés que les éclipſes ſont fort naturelles, ils ne laiſſent pas de s'en ſervir comme d'un évènement propre à engager le Prince à ſe corriger.

D'après ce que je viens de rapporter, on ne ſauroit s'empêcher de reconnoître entre les deux nations, des traits ſinguliers de reſſemblance dans ce qui concerne les hiſtoriens & l'état de l'hiſtoire: l'un paroît avoir imité l'autre; & ſi nous y joignons quelques points de doctrine que j'ai expoſés plus haut, les Chinois paroîtront tenir toutes leurs ſciences des Égyptiens. C'eſt en réuniſſant ainſi des traits de toute eſpèce, que l'on peut parvenir à établir un pareil ſentiment.

Perte des Monumens hiſtoriques.

Tous les ſoins pris en Égypte pour écrire & pour conſerver

l'hiſtoire, n'ont pas empêché qu'elle ne ſe perdît, parce qu'on la communiquoit peu aux étrangers, parce que ceux qui s'en réſervoient la connoiſſance, étoient en petit nombre, & plus encore parce que la nation a été entièrement détruite, d'abord par les Perſes, enſuite par les Grecs, & enfin par les Romains. Quelques fragmens conſervés par les Grecs, ſont parvenus juſqu'à nous: mais pourquoi les Chinois, ſi l'on ſuppoſe qu'ils ſont auſſi anciens qu'ils le prétendent, qui, dit-on, ont toujours conſervé leurs loix, leurs uſages, la forme de leur gouvernement, en un mot qui ont toujours exiſté tels qu'ils ſont, depuis la fondation de l'empire; pourquoi n'ont-ils preſque rien conſervé de leur ancienne hiſtoire? Il devoit ſe trouver chez eux un grand nombre de livres hiſtoriques, puiſque chaque petit royaume avoit, comme l'empire, ſes hiſtoriens publics. Si l'hiſtoire de quelques-uns a pu ſe perdre, celle de l'empire devoit au moins être conſervée. Les Chinois attribuent cette perte, 1.° aux guerres civiles qui arrivèrent ſur la fin de la troiſième dynaſtie. Alors l'empire, qui étoit partagé depuis long-temps en un grand nombre de petits Souverains, ſe trouva expoſé à des guerres preſque continuelles, pendant leſquelles on perdit de vue ces établiſſemens utiles, & on négligea d'écrire l'hiſtoire. Il y avoit cependant à la cour de ces petits Souverains beaucoup de Lettrés, qui devoient au moins conſerver les anciens monumens, d'autant plus que dans ces petits royaumes on ſe conduiſoit toujours dans le gouvernement ſelon les anciens uſages. Il ne reſte aucun monument des deux premières dynaſties; & la partie la mieux connue de toute l'ancienne hiſtoire, eſt celle de la troiſième, & plus encore celle de tous ces troubles. Les monumens qui nous reſtent, n'ont même été faits, pour ainſi dire, que dans ce temps; ainſi les guerres civiles ne causèrent pas autant de dommages qu'on le prétend.

Ma-tuon-lin.

2.° On allègue encore, & avec plus de raiſon, l'incendie des livres ordonné l'an 213 avant J. C. par l'empereur *Chi-hoang-ti.* Juſqu'alors les Chinois avoient vécu ſous une eſpèce de gouvernement féodal; l'Empereur avoit ſon domaine particulier, & les différentes provinces de l'empire étoient occupées par de petits Souverains, qui les tenoient par héritage de leurs ancêtres: ceux-ci

étoient obligés de rendre certains hommages à l'Empereur; au reste ils étoient libres & indépendans; ils faisoient à leur gré la paix ou la guerre à leurs voisins, quelquefois même à l'Empereur. Des loix communes réunissoient ce corps, mais chacun de ces royaumes avoit quelques loix & quelques usages qui lui étoient particuliers. Les Chinois étoient attachés à cette forme de gouvernement. Il paroît que c'étoit celui de l'Égypte; la multitude des dynasties conservées par Manethon, nous porte à le croire. Les unes régnoient à Tanis; d'autres à Memphis, à Diospolis, &c. & cependant Hérodote, Diodore, ne parlent que d'un roi d'Égypte. *Chi-hoang-ti* en parvenant à l'empire de la Chine, voulut détruire ce corps, qui alors ne laissoit presque aucun pouvoir à l'Empereur. Il falloit, pour réussir, changer la forme du gouvernement, abolir les loix & les anciens usages, en faire perdre même la connoissance, d'autant plus que les Lettrés, qui s'y opposoient de toutes leurs forces, citoient perpétuellement les exemples des ancêtres, pris dans les monumens publics; ce qui prouve qu'il devoit en exister quelques-uns, & que les guerres civiles précédentes ne les avoient pas détruits, autrement l'ordre de bruler les livres eût été inutile. En faisant jeter au feu cette espèce de livres, on enlevoit à ces Lettrés le moyen de critiquer la conduite de l'Empereur & de blâmer la forme de gouvernement qu'il vouloit introduire. « Il n'y a que les Lettrés, dit *Li-su* dans le mémoire présenté à l'Empereur pour obtenir cet ordre, qui blâment votre gouvernement, « & qui ont toujours dans la bouche les règles des anciens; ils « excitent le peuple à la révolte, en condamnant toutes les loix que « vous publiez ». Pour parvenir à les arrêter, *Li-su*, qui étoit Lettré lui-même, mais attaché à l'Empereur, veut qu'on oblige ces Lettrés à ne se servir que des nouveaux caractères qu'il venoit d'inventer; que l'on supprime les anciens; qu'on brûle les livres *Chou-king*, *Chi-king* & plusieurs autres qui traitoient de l'histoire, qu'il jugeoit ne devoir pas être entre les mains de tout le monde, & dans lesquels on pouvoit découvrir des traces de l'ancien gouvernement: il en exceptoit ceux de médecine, d'astronomie, d'astrologie, de divination, & ceux qui contenoient l'histoire de la dynastie de *Tsin*, qui étoit alors la famille impériale; ainsi cette

persécution n'avoit pas pour objet d'abolir l'étude de toutes les sciences, mais seulement certains livres d'histoire & de morale, qui étoient contraires au gouvernement présent & à la réforme qu'on vouloit faire. En conséquence, l'an 213 avant J. C. il fut ordonné de brûler tous ces livres, & défendu, sous peine de mort, d'en conserver chez soi, & même d'en parler. On ne pouvoit plus avoir que ceux qui étoient écrits dans les nouveaux caractères. Plus de quatre cents Lettrés périrent dans cette persécution, & furent brûlés avec leurs livres : ces Lettrés s'étoient retirés dans les montagnes pour y cacher leurs livres & sauver leur vie. Plusieurs familles, qui avoient recélé des livres, furent entièrement exterminées. L'Empereur exila son propre fils, qui avoit voulu lui faire quelques représentations. Voilà où conduisit l'esprit de réforme que *Li-su* inspira à son Maître. L'étude de l'antiquité, des loix & de la morale, lui paroissoit une étude stérile, qui ne servoit qu'à entretenir une foule de gens dans l'oisiveté & dans l'esprit de révolte. « Cette étude, disoit-il, étoit bonne dans le temps que » l'empire étoit divisé en plusieurs petits États, mais se trouvant à » présent réuni sous un seul Prince & sous les mêmes loix, on ne » doit s'occuper que des sciences utiles, & sur-tout de l'agriculture, le fondement & la source du bonheur de l'empire ». C'est par-là que la Chine se trouva plongée dans la barbarie & l'ignorance; il fallut faire dans la suite de grands efforts pour en sortir, & on regrette encore les monumens que l'on n'a pu recouvrer que très-imparfaitement. Sous le gouvernement de *Chi-hoang-ti*, on fit tout brûler; & sous le gouvernement des *Han*, qui suivit immédiatement, le plus petit fragment antique étoit un trésor.

Kang-mo, t. II, p. 39.

Cet ordre dut causer la perte de beaucoup de ces livres; on fit mourir plusieurs Savans qui ne voulurent pas obéir, mais leur résistance dut aussi en sauver plusieurs; on les cachoit dans les tombeaux ou dans d'autres endroits : cependant il faut observer que l'Empereur n'avoit pas encore soumis tous les petits royaumes; que dans ceux qu'il venoit de soumettre, sa puissance n'étoit pas encore solidement établie; qu'il mourut peu de temps après; & que son successeur, qui régna peu, fut dépouillé du trône l'an 206 avant J. C. huit ans après l'édit de *Chi-hoang-ti*; par conséquent

cet

cet édit ne put être pleinement exécuté. En effet, les nouveaux caractères de *Li-ʃu* ne furent point adoptés; ainſi il dut échapper beaucoup de livres. Il eſt vrai que les annales publiques n'étoient pas entre les mains de tout le monde, parce que le peuple ne s'occupoit point des ſciences, & par-là il fut plus aiſé de les détruire.

Quoi qu'il en ſoit de cet évènement, que l'on a peut-être exagéré, la conſervation des annales de la dynaſtie régnante devoit fournir de grandes connoiſſances ſur l'ancienne hiſtoire de la Chine, puiſque cette dynaſtie remontoit preſque à l'établiſſement de la dynaſtie des *Tcheou*. Le premier roi de *Tcin* commença à régner l'an 897 avant J. C. & ſes ancètres remontent plus haut: cependant cette hiſtoire des *Tcin* eſt tout auſſi incomplette, auſſi défectueuſe & auſſi incertaine que celle du reſte de l'empire. Quelle peut être la raiſon de cette ſtérilité de monumens dans une nation qui prétend s'être toujours attachée à écrire ſon hiſtoire, & avoir toujours conſervé ſes loix & ſes uſages? Tous les ouvrages qui nous reſtent, ne ſont que du temps de la troiſième dynaſtie, appelée *Tcheou*, & du temps de Confucius, ou après ce Philoſophe; il n'en exiſte aucun des deux premières dynaſties, qui avoient cependant, à ce que l'on dit, leurs hiſtoriens. On ſeroit tenté de croire que tout ce que les Chinois rapportent de ces temps anciens, ils ne le diſent que par tradition & par ſouvenir de ce qui ſe pratiquoit en Égypte: ils n'ont rien d'exact ſur ces deux premières dynaſties; on peut même dire qu'ils n'en ont que des notions confuſes. Le *Chou-king* que nous avons, n'eſt qu'un abrégé fait par Confucius, à la vérité d'après les anciennes annales du pays; mais il ne nous les repréſente pas telles qu'elles étoient, & cet extrait ne peut avoir l'autorité d'un ouvrage original, d'autant plus qu'on ne peut le regarder comme une hiſtoire ſuivie: cependant ce *Chou-king* eſt toujours un morceau précieux, parce que du temps de Confucius on devoit avoir ſur l'antiquité, des connoiſſances & des traditions, peut-être même quelques mémoires qui ſe ſont perdus dans la ſuite.

Rétabliſſement des Lettres & Recherches des anciens Monumens hiſtoriques.

I. Après la mort de *Chi-hoang-ti*, la dynaſtie des *Tcin* ne tarda pas à être dépouillée de l'empire: celle des *Han* lui ſuccéda l'an 207 avant J. C. Les troubles & les guerres civiles dont la Chine fut alors agitée, ne permirent pas que l'on s'occupât des Lettres ni de l'Hiſtoire. Les choſes reſtèrent en cet état juſqu'au règne de *Venti*, cent ſoixante-ſeize ans avant J. C. trente-ſept ans après l'incendie des livres. Pendant le règne de ce Prince, on avoit fait copier un *Chou-king*, qu'un Lettré, nommé *Fou-ſeng*, qui le ſavoit par cœur, répéta tout entier. On découvrit enſuite pluſieurs livres ſous le règne de *Vou-ti*, vers l'an 104 avant J. C. On trouva dans un vieux bâtiment, un ancien exemplaire du *Chou-king*, que l'on compara avec celui de *Fou-ſeng*; ces deux exemplaires différant peu l'un de l'autre, on fut aſſuré de l'authenticité de ce livre. Le même Prince, dans le deſſein d'imiter l'exemple des Empereurs qui avoient précédé la dynaſtie des *Tcin*, rétablit la charge de Grand-hiſtorien, & donna à *Su-ma-tan*, qui en fut revêtu, le titre de *Tai-ſu-kung*. *Su-ma-tan* raſſembla donc tout ce qu'il put découvrir d'anciens monumens hiſtoriques, mais il mourut avant que de pouvoir terminer ſon ouvrage. Son fils *Su-ma-tſien*, qui lui ſuccéda dans la même charge, travailla ſur ces mêmes mémoires, & publia ſous le règne de *Vou-ti*, vers l'an 97 avant J. C. l'ouvrage que nous connoiſſons ſous le titre de *Su-ki*. Voilà le premier hiſtorien Chinois que nous ayons. Il eut, comme Hérodote, la réputation de menteur, quoique d'ailleurs ſon ouvrage fut eſtimé à cauſe du ſtyle & de l'ordre. Il contient à peu près tout ce qui exiſte ſur les antiquités Chinoiſes; & quoiqu'il commence à *Hoang-ti*, il ne remonte cependant pour la Chronologie, que vers l'an 841 avant J. C. *Su-ma-tſien* rapporte tout ce qu'il a pu ſavoir de l'hiſtoire des trois premières dynaſties, ce qui n'eſt pas d'une grande étendue, l'hiſtoire des *Tcin* & celle du commencement des *Han*. L'ouvrage eſt diviſé en cent trente livres. Dans la ſuite on y a fait pluſieurs ſupplémens. L'époque de *Su-ma-tſien*, qui commence à *Hoang-ti*, eſt parmi les différentes

Ma-tuon-lin, *l. CXCI, p. 1.*

Su-ki.

époques qui ont été proposées depuis sur l'antiquité de la nation, la troisieme, parce que quelques-uns ont cru pouvoir remonter plus haut; mais ces époques ne sont qu'une suite de systèmes & d'inductions qui se détruisent les uns les autres, puisque *Su-ma-tsien* n'a cru pouvoir remonter avec certitude, que vers l'an 841 avant J. C. en quoi on s'accorde assez généralement.

Tous les historiens postérieurs à *Su-ma-tsien*, ont écrit l'histoire authentique des dynasties suivantes: plusieurs cependant ont entrepris de travailler sur ces mêmes antiquités, mais sans avoir plus de secours; c'est-à-dire qu'ils n'ont pu consulter que le *Chou-king;* le *Chi-pien* ou *Chi-pen*, livre de généalogies, qui remonte fort haut, mais qui est très-court; le *Chun-tsieou* de Confucius, dont j'ai parlé; le commentaire de *Tso-chi* sur le même livre; le *Chen-koue-tse* ou l'*Histoire des guerres civiles;* le *Koue-yu*, & quelques autres moins authentiques. Tous ces ouvrages n'ont été faits que par Confucius ou après lui; aussi les Savans du temps des *Han*, eurent ils beaucoup de peine pour arranger ces mémoires & pour en tirer une suite de chronologie: ceux qui vinrent après eux abrégèrent beaucoup la durée du temps qu'on avoit donné à l'empire, & proposèrent d'autres systèmes; c'est donc dans le siècle qui précéda l'ère Chrétienne, que l'on commença à rassembler les fragmens historiques & les anciennes traditions; on augmenta beaucoup celles-ci dans la suite. Les partisans des antiquités Chinoises, qui promènent leur imagination dans les siècles obscurs des environs du déluge, auront bien de la peine à faire remonter la certitude de ces traditions jusqu'à cette époque.

On a découvert encore après les *Han*, quelques autres livres; tels sont une histoire des *Tcheou* ou de la troisième dynastie, une chronique intitulée *Tsou-chou;* mais ces ouvrages, quoiqu'anciens, ne jouissent pas à la Chine d'une certaine authenticité, parce qu'ils ne s'accordent pas pour la chronologie ni pour quelques détails, avec les idées reçues, ce qui ne doit pas nous empêcher d'en faire usage. J'aurai occasion dans la suite, de m'étendre sur ces deux ouvrages. Il y en a encore un troisième sur lequel les Chinois sont fort partagés; les uns le croient très-ancien, dans ce cas il seroit le plus ancien monument des Chinois; d'autres pensent que

l'exemplaire qui exiſte, eſt ſuppoſé. Il en eſt de ce livre chez les Chinois, comme parmi nous du fragment de Sanchoniaton, & il n'eſt guère plus étendu : cet ouvrage, qui pourroit être antérieur au *Chou-king*, eſt intitulé *San-fen (h)*; quoique rare à la Chine, il eſt à la bibliothèque du Roi *(i)*. Les Chinois diſent qu'il y en a trois exemplaires dans le monde, qui ſont cachés dans de hautes montagnes; que le meilleur exemplaire eſt dans celle de *Gno-moci*, qui peut paſſer pour fabuleuſe, en ſorte qu'on les regarde comme perdus. *Tſo-chi (k)*, contemporain de Confucius, parle du *San-fen* & de pluſieurs autres anciens livres, qui avoient été lûs par quelques Savans, & qui ſe ſont perdus dans la ſuite : celui qui exiſte à préſent à la Chine, n'a paru que ſous les *Han*, après *Pan-kou*, c'eſt-à-dire après l'an 85 de J. C. en ſorte que cet hiſtorien ne l'a pas connu : il a été trouvé dans la maiſon d'un particulier. Eſt-il le même que l'ancien *San-fen* dont *Tſo-chi* parle, ou eſt-il ſuppoſé ? les Chinois n'oſent rien décider à cet égard. Suivant *Kong-gan-koue*, ce titre *San-fen* ſignifie *grande règle* ou *grande loi*, *Ta-tao*. Il n'en exiſte que trois chapitres, qui contiennent une coſmogonie, l'hiſtoire de *Fo-hi* auquel cet ouvrage donne le titre de *Tien-hoang*, celle de *Chin-nong* qui porte celui de *Gin-hoang*, & celle de *Hoang-ti* ſurnommé *Ti-hoang*; en ſorte que ſuivant ce *San-fen*, *Tien-hoang*, *Gin-hoang* & *Ti-hoang*, que d'autres écrivains ont fait des Princes antérieurs à *Fo-hi*, ne ſeroient que *Fo-hi*, *Chin-nong* & *Hoang-ti*. L'hiſtoire de ces trois Princes eſt précédée de maximes ſur la conduite des Rois envers leurs ſujets, & des ſujets envers le Souverain. Cette morale, énoncée en peu de mots, eſt diſpoſée de manière qu'elle ſe rapporte en même temps aux huit *Koua* & aux nombres de l'*Y-king*, & qu'elle eſt combinée avec la phyſique obſcure de ce livre; elle n'eſt qu'un tiſſu d'énigmes & de ſymboles *(l)*, que le vulgaire n'entend pas; tout y eſt allégorique & myſtérieux : c'eſt ainſi que les Égyptiens débitoient leur doctrine & qu'ils la cachoient

Préface du San-fen.

(h) Ou *Kou-ſan-fen*, c'eſt-à-dire *ancien* San-fen.

(i) Il eſt le premier volume de la collection intitulée *Han-goei-tçong-chu*.

(k) Le même que *Tſo-kieou-ming*, dont j'ai parlé plus haut.

(l) Ce livre a été commenté, ſous les *Tcin*, par *Kong-hien*.

aux peuples. Presque toutes les maximes de ce *San-fen* ne sont exprimées qu'avec trois caractères; par exemple, celui de *Prince*, celui de *choses* & celui de *dragon* signifient *le Prince est le dragon* ou *le serpent des choses*, pour dire que c'est le Prince qui change & convertit toutes choses, en bien ou en mal, par son bon ou son mauvais gouvernement. On reconnoît ici la forme & le style obscur des Égyptiens; de plus, l'idée est la même chez les deux peuples, car pour exprimer un Prince qui dominoit sur toutes choses, les Égyptiens représentoient un serpent.

Hor. Apoll. p. 89.

J'ai dit plus haut que *Kong-gan-koua* traduisoit les deux caractères *san-fen* par *grande doctrine;* cette interprétation ne peut être qu'allégorique, le vrai sens des mots *san-fen* est la *loi des trois (Empereurs)*: *fen* signifie aussi une *élévation*, alors ce seroit les *trois élévations*, ce qui pourroit être une traduction confuse de ces *stelæ* ou *colonnes*, attribuées par les Égyptiens à Thot, d'après lesquelles Platon & Pythagore, suivant Iamblique, avoient appris toutes leurs sciences. Ces colonnes contenoient l'histoire de ce qui s'étoit passé & les principes des sciences: on dit encore qu'elles avoient été enfouies sous la terre, & Ammien-Marcellin les nomme pour cette raison *syringes subterranei*. On voit que toutes ces circonstances conviennent assez au livre *San-fen*, qui peut-être aura été imaginé anciennement d'après ces traditions. Il est divisé en trois parties; la première est intitulée *Chan-fen*, le *fen des montagnes;* toutes les maximes sont prises de la différente situation des montagnes au nombre de huit, relativement au huit *koua* de l'*Y-king;* les princes, les grands, les ministres, les élémens, les saisons, les astres, &c. sont les objets de comparaison; c'est après ces maximes que l'on donne l'origine du monde & l'histoire de *Fo-hi*.

Vid. Jablonski Panth. Ægypt. l. V, c. 5.

La seconde partie est le *Ki-fen*, ou *fen de l'air;* les maximes, encore au nombre de huit, sont prises du ciel, de la terre, du bois, du vent, du feu, de l'eau, des montagnes & des métaux, combinées avec les différens états de l'air & ses effets: on rapporte ensuite l'histoire de *Chin-nong*.

Enfin la troisième partie est le *Hing-fen*, ou le *fen des figures ou symboles;* les maximes sont prises également des différens

élémens, du ciel, de la terre, du *in*, du *yang*, &c. combinés les uns avec les autres, & l'on finit par la vie de *Hoang-ti.* Chacune de ces parties, combinées de huit avec huit, forment le nombre de ſoixante-quatre, qui eſt celui des *koua* de l'*Y-king;* ainſi il y a trois fois ſoixante-quatre maximes. Ces idées ont beaucoup de rapport à la doctrine des nombres, enſeignée par Pythagore.

Quoi qu'il en ſoit, ſuivant le *San-fen* & quelques autres livres, *Fo-hi* ſeroit moins un empereur de la Chine qu'un Chef du genre humain. L'auteur du *San-fen* établit un cahos & un développement de toutes les parties de la matière; il ſuppoſe un eſprit ſans intelligence, diſperſé dans toute cette matière : cet état étoit appelé *hoen-tun* ou *le cahos*, dont pluſieurs ont fait dans la ſuite un empereur de la Chine; on le nomme encore *Tai-chi* ou *la grande origine.* Le *San-fen* dit que le nombre de ce *Tai-chi* eſt 1, & que 1 eſt le grand terme, qui eſt le père & la mère du ciel & de la terre; que l'eſprit s'étant mis en mouvement, & ayant été comme épris d'amour, il créa les animaux & l'homme : cet eſprit eſt nommé *Tai-kou* ou *le très-ancien.* Ce ſyſtème eſt le même que celui qui eſt expoſé dans le fragment de Sanchoniaton, où il eſt dit que l'eſprit devenu amoureux de ſes principes, il ſe fit une conjonction qui fut appelée l'*amour;* que cet eſprit ne connoiſſoit pas ſa propre production. *(m)*

Les Chinois ne s'accordent pas ſur les générations qui précédèrent *Fo-hi.* Le *San-fen* eſt différent de tous ceux que j'ai vus. Ce fut *Fo-hi* qui apprit aux hommes à vivre en ſociété. Du reſte, ce livre ne donne aucune époque, & la Chronologie n'en peut tirer aucun avantage. Pour déſigner l'année, il ſe ſert d'une phraſe bien ſingulière, & qui annonceroit ſon ancienneté : cette phraſe eſt compoſée de ces trois mots, *ye tçao mou*, c'eſt-à-dire *un changement des plantes & des arbres.* Je n'ai vu cette expreſſion dans aucun autre livre chinois. Les Orientaux, c'eſt-à-dire les

(m) M. Fréret a voulu parler de ce livre *(Mém. de l'Acad. t. XV, p. 533)* il le nomme *Fene-tiene*, titre inconnu à la Chine. Il s'agit dans ce qu'il veut dire, du livre *San-fen*, & d'un ſecond appelé *Ou-tien.* Il a pris une partie de chacun de ces titres, dont il a fait un livre qui n'exiſte pas. Le *Ou-tien* contenoit l'hiſtoire de *Chao-hao*, de *Tchuen-yo*, &c. juſqu'à la dynaſtie de *Hia.*

Hébreux, les Arabes, &c. ont employé la même idée, mais ils l'ont rendue par un ſeul mot; ainſi *ſchanah* ſignifie chez eux *annus*, & ce mot dérive de la racine *ſchanah, changer, renouveler,* parce que, diſent les Grammairiens, le ſoleil revient au même point d'où il étoit parti : l'expreſſion chinoiſe nous apprend au contraire que c'eſt du retour des feuilles & non de celui du ſoleil, que l'année a été ainſi nommée *(n)*. En général, les Chinois regardent l'année comme une ſuite de temps néceſſaire pour la maturité de tous les fruits & plantes.

L'hiſtorien *Lo-pi* a fait grand uſage du livre *San-fen;* & *Ma-tuon-lin*, qui le cite, le met à la ſuite du *Chou-king.* J'ai cru devoir m'étendre un peu ſur ce livre ſingulier, & je reviens aux écrivains qui après *Su-ma-tcien* ont continué l'hiſtoire de la Chine, ou ont recherché les antiquités Chinoiſes, en profitant de ces anciens livres que l'on découvroit de temps en temps.

Le ſecond eſt *Pan-kou*, qui a compoſé l'hiſtoire de la première branche des *Han;* c'eſt pourquoi ſon ouvrage eſt intitulé *Han-chou:* c'eſt un ſupplément à ce que *Su-ma-tcien* avoit omis, & une continuation de ſon ouvrage. *Pan-kou* vivoit vers l'an 85 de J. C. Il examina de nouveau tous les mémoires hiſtoriques anciens, & propoſa un ſyſtème de Chronologie qui donnoit plus de durée à l'empire Chinois. Dans ce commencement du rétabliſſement des Lettres, les Savans ne ſavoient trop quel parti prendre ſur l'ancienne hiſtoire. Il eſt néceſſaire d'obſerver ici que pendant le règne des *Han*, les Chinois qui avoient fait de grandes conquêtes dans la Tartarie, juſqu'à la mer Caſpienne, avoient eu occaſion de connoître les Romains & pluſieurs nations voiſines : peut-être ces communications influèrent-elles ſur ces ſyſtèmes de chronologie & d'antiquité que pluſieurs écrivains propoſèrent alors. Le P. Gaubil ſoupçonne en

Tcien-han-chou.

Ma-tuon-lin, *l. CXCI, p. 13.*

Obſerv. aſtron. t. II, p. 42.

(n) La dénomination de l'année ne ſe trouve dans aucun autre livre, ainſi exprimée par une phraſe ; on ſe ſert par-tout d'un ſeul caractère. Avant le règne des *Hia*, c'eſt-à-dire ſous *Yao* & *Chun*, on employoit un caractère que l'on prononce *Tcai*, qui ſignifie *commencement, perficere, complere.* Sous les *Hia*, on s'eſt ſervi du caractère *Soui*, nom que l'on donne encore à la planète de Jupiter, & qui déſigne de plus *un aſtre d'une influence maligne.* Sous la dynaſtie ſuivante, on a employé le caractère *Su*, qui déſigne *un ſacrifice.* Enfin, depuis les *Tcheou*, on ſe ſert du caractère *Nien.*

effet que quelques-uns de ceux que *Pan-kou* rejetoit, avoient pris leurs idées de chronologie d'après le texte hébreu, qui avoit été porté à la Chine par les Juifs. J'ajoute qu'il est plus que vraisemblable que les Chinois ont connu les antiquités & quelques monumens des différens peuples Occidentaux, & qu'ils les ont suivis en arrangeant leur propre histoire; ils paroissent même en avoir copié les fables. C'est, sans le savoir, sur ces additions faites alors à l'histoire Chinoise, que pose le système de ceux de nos critiques qui, comme Schukfort, croient trouver les Patriarches dans les premiers empereurs de la Chine. Il me semble qu'il faudroit écarter ces traditions modernes, pour ne suivre que celles qui sont conservées dans les plus anciens monumens de la nation. Quoi qu'il en soit, *Pan-kou* ne put achever entièrement son ouvrage; & après sa mort, ce fut sa sœur, nommée *Tchao*, qui le continua, & qui le publia par l'ordre de l'empereur *Tchang-ti:* ce Prince cessa de régner l'an 88 de J. C. L'histoire particulière de ces premiers *Han*, contient tout ce qui est arrivé pendant deux cents trente-neuf ans.

Ma-tuon-lin, *l. CXCI, p. 13.*

Fan-hoa, qui vivoit dans le Ve siècle, a écrit en particulier celle de la seconde branche de cette dynastie des *Han*.

Id. ibid. p. 17. Heou-han-chou.

Sous les *Tang*, dans le VIIe siècle, plusieurs Savans y ont fait des notes, & ont revu cet ouvrage, qui n'étoit pas complet. On avoit fait avant *Fan-hoa* quelques histoires de ces *Han;* mais elles ne furent pas mises au rang de cette suite d'historiens authentiques qui forment une collection que l'on appelle *les vingt-un historiens.*

Ma-tuon-lin, *l. CXCI, p. 19.*

Sous les *Tcin*, dans le IIIe siècle, *Tchin-cheou* composa l'histoire de la troisième branche des *Han*, à laquelle il joignit celle des dynasties de *Goei* & de *Ou*. L'empire étoit alors partagé en trois parties, qui avoient chacune un Empereur. *Tchin-cheou* intitula son ouvrage *San-koue-chi, histoire des trois royaumes;* mais on fut peu content de cet ouvrage, qui est en soixante-cinq livres; c'est pourquoi, dans la suite, *Siao-tchang* fit une nouvelle histoire en quarante livres, qu'il intitula *supplément à l'histoire des seconds Han.* On reprochoit à *Tchin-cheou*, d'avoir donné le titre d'*Empereur* aux princes de *Goei*, pendant qu'il appartenoit à la troisième branche des *Han*, nommée *Cho.* Je remarquerai en passant, que M. Fréret se

San-koue-chi.

Ma-tuon-lin, *l. CXCI, p. 21.* So-heou-han-chou.

se trompe, lorsqu'il dit que ces *Goei* sont des Tartares *Topa;* il les confond avec d'autres *Goei* qui sont venus après, & qui étoient véritablement Tartares : ceux-ci sont Chinois. Il n'est pas plus exact dans ce qu'il dit du *San-koue* ou des trois royaumes que je viens d'indiquer; il supprime la dernière branche, au lieu de laquelle il met les *Tchin:* en général il est difficile d'entendre tout ce qu'il dit de ces historiens des *Han*, tant il a confondu ces différentes branches & leurs historiens.

Mém. de l'Acad. tome XVI, p. 509.

Ibid. p. 501.

Jusqu'ici l'histoire authentique de la Chine n'avoit été composée que par une seule personne; ce qui prouve qu'on n'y a pas toujours apporté la même attention, & qu'elle ne se faisoit pas alors avec autant de précaution qu'aujourd'hui. Sous la dynastie des *Tang*, vers l'an 627, plusieurs écrivains en furent chargés, pour travailler de concert. Pendant le règne de cette dynastie, qui fut une des plus célèbres de la Chine, les Sciences furent cultivées avec beaucoup plus de succès qu'auparavant, & le commerce que les Chinois avoient alors avec les peuples qui sont à l'occident de la Chine, tels que les Arabes & les Grecs, ne nuisit pas à ce progrès; l'Astronomie sur-tout y gagna beaucoup : c'est ainsi que les Chinois ont toujours eu l'adresse de profiter de leur communication avec les étrangers, quoiqu'ils paroissent ne devoir qu'à eux seuls toutes leurs connoissances; cette réflexion doit s'appliquer également aux temps anciens, & faire naître des soupçons, lorsque nous apercevons quelques traits de ressemblance ou quelque apparence de communication avec d'autres peuples.

Ma-tuon-lin, *l. CXCII, p. 1.*

L'histoire des *Tcin*, qui a donné lieu à cette réflexion, a été faite sous les *Tang*, par plusieurs Savans, dont le Chef portoit le nom de *Fang-kiao:* cet ouvrage, qui est en cent trente livres, comprend l'histoire des *Tcin* occidentaux qui ont régné pendant cinquante-quatre ans, celle des *Tcin* orientaux pendant cent deux ans, & celle de seize petites dynasties qui s'étoient établies en différentes provinces. L'histoire de la dynastie des *Song* fut faite sous les *Tcy*, vers l'an 490, par *Tchin-yo*, en cent livres; celle des *Tcy* méridionaux en cinquante-neuf livres, a été composée par *Siao-tsu-hien* & par d'autres, qui vivoient sous les *Leang*, dans le VI.e siècle. M. Fréret réunit mal-à-propos ces trois ouvrages en un seul, dont il fait auteur *Chin-yo*.

Tcin-chou.

Song-chou.

Ma-tuon-lin, *l. CXCII, p. 2.*

Ibid. p. 3.

Nan-tcy-chou.

Leang-chou. Tching-chou.

Pendant le règne de la dynaſtie des *Tang*, dans le VII.[e] ſiècle; *Tiao-ſu-lien* fit l'hiſtoire de la dynaſtie des *Leang* en cinquante-ſix livres, & celle de la dynaſtie des *Tchin* en trente-ſix livres.

Ma-tuon-lin, *l. CXCII, p. 6 & 7.* Heou-goei-chou-ki.

Sur la fin de la dynaſtie des *Tcin*, vers l'an 419 de J. C. la Chine avoit été diviſée en deux empires; l'un étoit ſitué dans le Midi, qui étoit véritablement l'empire Chinois, c'eſt celui dont je viens d'indiquer les différentes dynaſties, & de faire connoître les hiſtoriens; l'autre contenoit les provinces du nord & étoit ſoumis aux Tartares *Goei*. Sous une autre dynaſtie nommée *Tcy du nord*, dans le VI.[e] ſiècle, *Goei-cheou* compoſa l'hiſtoire de ces Tartares *Goei* en cent trente livres; il l'intitula *hiſtoire des ſeconds Goei*, afin de diſtinguer ces derniers d'une autre dynaſtie qui avoit porté le même nom, & qui régnoit à la Chine dans le III.[e] ſiècle. Une partie de cet ouvrage a été perdue; ce qui en reſte, a été rédigé en un livre par *Goei-tan*, qui l'intitula *Heou-goei-chou-ki*. On a encore perdu un autre ouvrage ſur la même dynaſtie, fait ſous les *Tang* par *Tchang-tai-ſo ;* il n'en reſte que deux livres, qui ſont intitulés *Heou-goei-chou-tien-ven-chi*, qui ont rapport à l'Aſtronomie de ces *Goei*.

Pe tci-chou. Tcheou-chou.

Sous la dynaſtie des *Tang*, vers l'an 627, *Li-pe-yo* fit en cinquante livres l'hiſtoire des *Tcy* du Nord; *Ling-kua-te* fit en autant de livres celle d'une autre petite dynaſtie nommée *Tcheou ;* enfin pluſieurs Savans, dont *Goei-tching* étoit le Chef, composèrent en quatre-vingt-cinq livres celle des *Soui*, ce qui termine l'hiſtoire de toutes les dynaſties impériales qui depuis les *Tcin* ont régné ſoit dans le Nord ſoit dans le Midi: mais on vient de voir combien l'hiſtoire du Nord étoit imparfaite, puiſque celle des Tartares *Goei*, qui avoient régné pendant cent cinquante-ſix ans, étoit perdue; c'eſt pourquoi, dans le VII.[e] ſiècle, *Li-yen-cheou* fit un nouvel ouvrage, dans lequel il réunit l'hiſtoire du Nord & celle du Midi, chacune en quatre-vingts livres. Son hiſtoire du Nord renferme tout ce qui s'eſt paſſé pendant deux cents quarante-deux ans; elle commence avec les *Goei:* celle du Midi, qui commence avec les *Song*, contient l'hiſtoire de cent ſoixante-dix ans. M. Fréret, qui a parlé de quelques-uns de ces hiſtoriens, confond tellement encore ces différens ouvrages faits depuis les derniers

Ma tuon-lin, *l. CXCII, p. 10.* Nan-ſu. Pe-ſu.

Mém. de l'Acad. tome XV, p. 510.

Han, qu'il eſt impoſſible de remettre de l'ordre dans ce qu'il en dit.

On a compoſé pluſieurs hiſtoires de la célèbre dynaſtie des *Tang*, pendant le règne même de cette dynaſtie, ce qui eſt contraire à l'uſage actuel de ne publier une hiſtoire qu'après l'extinction de la dynaſtie. *Goei-mi* en fit une en cent trente livres; enſuite pluſieurs écrivains réunis en composèrent une autre en deux cents livres; enfin ſous le règne de *Gin-tçong*, de la dynaſtie des *Song*, dans le XIe ſiècle, pluſieurs Savans, parmi leſquels étoit le célèbre *Ngeou-yang-ſieou*, en publièrent une nouvelle en deux cents vingt-cinq livres: celle-ci eſt la plus eſtimée & la plus complette.

Ma tuon lin, *l. CXCII, p. 11 & 12.*

Tang-chou.

Sin-tang-chou.

Après l'extinction de la dynaſtie des *Tang*, l'an 907 de J. C. cinq petites familles régnèrent ſucceſſivement dans la Chine. Dès le commencement de la dynaſtie des *Song*, dans le XIe ſiècle, l'empereur *Tai-tçou* fit faire une hiſtoire de ces cinq dynaſties, qui fut intitulée *Hiſtoire des cinq familles:* elle étoit en cent cinquante livres. Dans la ſuite, *Ngeou-yang-ſieou*, dont j'ai déjà parlé, en fit une nouvelle en ſoixante-quinze livres.

Ou-tai-ſu.

Sin-ou-tai-ſu-ki.

Ma-tuon-lin, qui me fournit la plus grande partie de ces détails, vivoit, comme je l'ai dit, ſur la fin de la dynaſtie des *Song*, & au commencement de celle des *Yuen* ou *Mogols*, vers l'an 1314; ainſi de ſon temps l'on n'avoit pas encore compoſé l'hiſtoire des *Song*, mais on avoit publié ſucceſſivement celle de quelques règnes. *Liu-y-kien* & pluſieurs autres Savans, donnèrent un ouvrage intitulé *Hiſtoire des trois règnes*, en cent cinquante livres, c'eſt-à-dire celle des trois premiers empereurs des *Song*; ſavoir *Tai-tçou*, *Tai-tçong* & *Chin-tçong*, depuis l'an 960 juſqu'à l'an 1022 de J. C. *Vang-kuei* & quelques autres, publièrent celle des deux règnes ſuivans, de *Gin-tçong* & d'*Ing-tçong*, en cent vingt livres. Sous le règne de *Kao-tçong*, vers l'an 1159, pluſieurs écrivains firent, par ordre de ce Prince, l'hiſtoire des quatre autres Empereurs, ce qui forme l'hiſtoire complette de la première branche de la dynaſtie des *Song*. Enfin, ſous la dynaſtie des *Ming*, après l'expulſion des Mogols, on recommença dans le XVe ſiècle, toute cette ancienne hiſtoire, depuis la fin de la dynaſtie des *Tang*, l'an 907 de J. C. c'eſt-à-dire qu'on donna de nouveau l'hiſtoire

San-tchao-koue-ſu.

Leang-tchao-koue-ſu.

Su-tchao-koue-ſu.

Hung-kien-lcu.

des cinq petites familles impériales, celle de la dynastie entière des *Song*, & dans un supplément celle des *Yuen* ou *Mogols* : ce morceau est d'autant plus curieux qu'on y donne en même temps l'histoire de plusieurs dynasties Tartares, dont les Princes avoient pris le titre d'Empereur; telles sont celles des *Leao* ou des *Khitans*, & celle des *Kin* ou des *Niutche*. On a entièrement achevé & publié en 1739, la quatrième année de l'empereur *Kien-long*, l'histoire authentique de la dynastie des *Ming*, en cent ou cent vingt volumes. En 1750, on en imprima un petit abrégé fait par cet Empereur lui-même.

So-hung-kien-kou.

Telle est la suite des historiens authentiques de la nation; il faut avouer qu'aucun peuple actuellement existant n'a entrepris de faire ainsi composer son histoire par les plus habiles écrivains & sur des mémoires aussi exacts. Cette belle suite, que l'on appelle en général *Nien-y-su* ou *les vingt-un historiens*, est toute entière à la Bibliothèque du Roi. Il en faut excepter cependant ceux de ces ouvrages qui dans leur temps n'ayant pas été généralement approuvés, ont été recommencés, & les histoires particulières de quelques règnes que j'ai indiquées, histoires qui se trouvent refondues dans les ouvrages que l'on a faits ensuite.

Voilà ce que les Chinois appellent *Tching-su* ou l'*Histoire directe & authentique de la nation*, ce qui est la première classe des livres historiques. Chaque ouvrage, divisé en plusieurs livres, contient l'histoire des Empereurs, des Impératrices, des Princes leurs enfans; celle des grands Officiers, Ministres ou Généraux d'armée; celle des petits royaumes voisins ou tributaires; les liaisons avec les pays étrangers; l'histoire de toutes les personnes de l'un & de l'autre sexe qui se sont distinguées par leur science, par leur mérite & par leurs qualités; l'histoire particulière des rébelles; les observations astronomiques, les phénomènes, & en général l'histoire des sciences & des arts; les nouvelles inventions, les livres qui ont paru pendant le règne de la dynastie, la géographie de l'empire, les loix & ce qui a rapport à l'administration; en un mot, toutes les parties qui peuvent entrer dans l'histoire, y sont traitées, mais chacune séparément, ce qui met de la sécheresse dans chaque article; chaque sujet y paroît avec ce qui lui est propre, & n'est point

embelli par des détails étrangers: mais tous ces détails ne commencent qu'avec l'histoire des *Han*, environ deux siècles avant l'ère Chrétienne; tout ce qui précède, comme je l'ai déjà dit, n'est composé que de fragmens.

II. Après cette première classe vient celle des ouvrages, que l'on appelle *Pien-nien* ou *des chroniques:* cette classe de livres fait encore partie de l'histoire authentique. *Pan-kou* avoit fait l'histoire des *Han.* L'empereur *Hien-ti*, dans le III.ᵉ siècle, voulut que *Sun-yue*, se conformant au plan du *Tchun-tsieou*, fait par Confucius en forme d'annales, composât une chronique des *Han*, & cet ouvrage, qui est en trente livres, est le premier de cette espèce qui ait été fait après le rétablissement des Lettres. Il seroit trop long d'indiquer ici toutes ces chroniques, il suffit de dire qu'on en fit de semblables pour plusieurs dynasties particulières, & sur-tout pour celle des *Tang (o).* On en fit aussi d'autres qui ne contenoient que des espaces de temps assez courts; enfin on en composa de générales, qui remontoient jusqu'à la fondation de l'Empire: celles-ci parurent sous la dynastie des *Tang. Tcao-kuei*, dans le VII.ᵉ siècle, en fit une qui commençoit aux *San-hoang*, qu'il conduisit jusqu'à la fin des *Soui;* elle est en douze livres. Le célèbre *Se-ma-kouang (p)*, dans le XI.ᵉ siècle, en fit une autre en vingt livres, qui commence également aux *San-hoang;* mais l'ouvrage le plus important en ce genre est celui que le même auteur a fait, sous le titre de *Tçu-chi-tong-kien*, en deux cents quatre-vingt-quatorze livres: il y a joint une table en trente livres, & quelques discussions, intitulées *Kao-y*, également en trente livres. Dans cet ouvrage, généralement estimé à la Chine, *Se-ma-kouang* commence au règne de *Goei-lie-vang*, empereur de la dynastie des *Tcheou*, quatre cents vingt-cinq ans avant J. C. C'est la cinquième & dernière époque parmi les historiens Chinois, aucun n'ayant commencé plus bas l'histoire de

Ma-tuon-lin, *l. CXCIII, p. 1.*

Han-ki.

Ma-tuon-lin, *l. CXCIII, p. 7.*

Ou-yun-heu.

Ma-tuon-lin, *liv. CXCIII, p. 10.*

Ki-kou-lou.

Ma-tuon-lin, *liv. CXCIII, p. 11.*

Tchu-chi-tong-kien.

(o) Nous en avons une, à la Bibliothèque du Roi, pour la dynastie des *Ming*, intitulée *Ming-ki, chronique des Ming*, autrement *Tung-kien-ki-tsi*, de plus, une histoire particulière de la dynastie des *Song* & des *Yuen* ou Mogols, intitulée *Song-yuen-tung-kien.*

(p) Il étoit *Colao* ou ministre d'État sous *Ing-tsong*, cinquième empereur des *Song*, qui monta sur le trône l'an 1064; il présenta ses Annales à l'Empereur, suivant *Chin-tsong*, la dix-septième année de son règne, l'an 1084.

l'Empire. Cet ouvrage eſt à la Bibliothèque du Roi. Dans le même temps *Lieou-tao-chou (q)* fit une autre chronique, dans laquelle il mit ce que *Se-ma-kouang* avoit retranché de l'antiquité, & l'intitula également *Tçu-chi-tong-kien*, mais il y ajouta les mots *vai-ki*, c'eſt-à-dire *chronica extranea;* il commence aux *San-hoang*, c'eſt-à-dire aux temps les plus reculés, & à *Puon-ku* ou *le cahos*, dont on a fait un Empereur. Il a été ſuivi par *Tching-tſu-king*, auteur du *Tong-kien-ſou-pien*, qui vivoit ſous les Mogols, & par *Yuen-leao-ſan*, qui vivoit ſous les *Ming*, dans le XV.[e] ſiècle; celui-ci eſt l'auteur d'un Abrégé de l'hiſtoire générale, intitulé *Kang-kien-pou*, ouvrage eſtimé, qui eſt à la Bibliothèque du Roi. Voilà les hiſtoriens qui remontent le plus haut les antiquités chinoiſes, c'eſt-à-dire à des millions d'années avant J. C. Il faut y joindre encore *Lo-pi*, qui vivoit ſous les *Song*, dans le XI.[e] ſiècle, & qui eſt l'auteur d'un livre intitulé *Lou-ſu*. Dans cet ouvrage, qui eſt à la Bibliothèque du Roi, *Lo-pi* ne deſcend pas plus bas que la dynaſtie des *Hia*, environ dix-ſept cents ſoixante-ſix ans avant J. C. *Vang-fong-tcheou*, a fait un Abrégé de l'hiſtoire, ſous le titre de *Tching-ſu-tciuen-pien*, dans lequel adoptant le ſentiment de *Se-ma-tching*, il ne remonte qu'à *Fo-hi*.

Vai-ki.

Ma-tuon-lin, *liv. CXCIII, p. 18.*

L'ouvrage de *Se-ma-kouang*, que j'ai indiqué plus haut, parut ſi utile que le grand philoſophe *Tchu-hi (r)*, autrement nommé *Tchu-ven-kong*, qui vivoit ſous les *Song*, dans le XII.[e] ſiècle, ſe ſervant de la table qui y étoit jointe, en fit un autre ouvrage, ſous le titre de *Tong-kien-kang-mo (ſ)*, en cinquante-neuf livres; c'eſt par conſéquent un abrégé de celui de *Se-ma-kouang:* différens

Id. ibid. p. 25.

Kang-mo.

(q) Nommé par M. Fréret *Lieou-jou*, il faut lire *Chou.*

(r) Il fleuriſſoit ſous *Hiao-tçong;* il entreprit d'écrire ſes Annales la dixième année de ce Prince, l'an 1172; il mourut la ſixième de *Ning-tſong*, en 1200.

(ſ) M. Fréret *(Mém. de l'Acad. tome XV, p. 511.)* traduit ces mots *kang-mo*, *la mère* ou *la ſource de la narration;* cette traduction n'eſt certainement pas celle d'un Miſſionnaire, ni d'un homme inſtruit dans la langue Chinoiſe. M. Fréret a cru que *mo* ſignifioit ici *mater*, mais le caractère eſt différent & ſignifie *oculus*, les yeux ou les petits vides d'un filet; *kang*, la corde du filet à laquelle toutes les petites ſont attachées: ces deux mots pris métaphoriquement ſignifient *compendium*, un abrégé qui embraſſe toutes les parties en les reſſerrant. *Tong-kien* ſignifie un *miroir*, ainſi le titre entier ſignifie *abrégé du miroir que doivent conſidérer ceux qui ſont chargés du gouvernement.*

Savans l'ont enrichi de notes. Ce nouvel ouvrage eſt à la Chine, entre les mains de tout le monde, & eſt regardé comme un livre claſſique; mais on y a fait différentes additions : *Kin-gin-chan*, qui vivoit ſous les mêmes *Song*, y ajouta l'hiſtoire depuis *Yao* juſqu'à *Goei-lie-vang*, ſous le titre de *Tsien-pien*. Cette époque eſt la quatrième parmi les hiſtoriens Chinois. Sous la dynaſtie des *Ming* on continua cette hiſtoire, en commençant où avoit fini *Se-ma-kouang*, c'eſt-à-dire à l'an 960 de J. C. & on la conduiſit juſqu'en 1368, ce qui comprend toute l'hiſtoire des *Song* & des *Yuen* ou Mogols. Enfin *Nan-kien*, autrement nommé *Ouei-chang*, ſe conformant au ſentiment de *Se-ma-tching*, ajouta, à la partie faite par *Kin-gin-chan*, l'hiſtoire depuis *Fo-hi* juſqu'à *Yao*. *Nan-kien* vivoit au milieu du XVI.e ſiècle *(t)*. J'ai une édition de tout ce *Kang-mo*, poſtérieure à celles qui ſont à la Bibliothèque du Roi, dans laquelle on a fait une nouvelle addition intitulée *Vai-ki*; on y remonte juſqu'à *Puon-ku*. On a fait encore un abrégé de ce *Kang-mo*, qui eſt intitulé *Tong-kien-tche-kiai*; cet ouvrage, rédigé ſous la dynaſtie précédente, eſt à la Bibliothèque du Roi.

Dans toutes ces chroniques, on ſe ſert du cycle chinois de ſoixante ans pour baſe de la chronologie, c'eſt-à-dire que les années de règne ſont ramenées à une année correſpondante du cycle; ainſi une première année qui concourra avec la vingtième année du cycle, la ſeconde ſera la vingt-unième & ainſi du reſte, & au bout des ſoixante ans on recommence le cycle. Cet uſage, comme je l'ai obſervé ailleurs, ne paroît pas ancien, puiſque dans le *Chou-king* le cycle n'eſt employé que pour les jours. Le *Tſou-chou*, compoſé ſur la fin des *Tcheou* & un peu avant les *Han*, s'en ſert pour marquer la première année de chaque Prince; & tous les écrivains, depuis les *Han*, l'ont employé pour les années, même dans les chroniques des temps plus anciens qu'ils ont données, comme nous nous ſervons de l'ère Chrétienne avant ou après.

On attribue, dans ces Annales, l'année entière au Prince, quand même il mourroit dans les premiers mois; ſi celui qui lui ſuccède

(t) C'eſt cet ouvrage, avec toutes ſes additions, que le P. de Mailla a traduit; ſon manuſcrit eſt dans la Bibliothèque de Lyon.

n'entamoit pas l'année suivante, il ne seroit pas compté dans la liste des Empereurs. Au commencement d'une dynastie, ou dans les temps de troubles, les partisans du Prince lui attribuent l'année entière, dans le cas où il n'auroit commencé à régner que sur la fin; ainsi un Empereur qui auroit monté sur le trône en novembre, qui auroit régné pendant l'année suivante, & qui seroit mort en janvier ou février de l'année d'après, seroit censé avoir régné trois ans, dans une succession paisible on ne lui attribueroit que deux ans, quoique dans les deux cas il n'eut régné effectivement que quatorze ou quinze mois: les détails de l'histoire apprennent à quoi doivent se réduire ces règnes.

Quoique l'on fasse correspondre les années des cycles à celles des Princes, on ne s'en sert pas cependant quand on veut indiquer une époque ou une année de règne; ainsi les Chinois ne disent pas l'an *Kia-tsu,* ou première année du cycle sous tel Prince; ils ont imaginé une autre méthode qui leur est particulière: ils donnent au Prince règnant un titre qui subsiste pendant trois, quatre ou cinq ans, & ils disent la première, la seconde ou la troisième, &c. de tel titre; ensuite ils donnent un nouveau titre, & ils recommencent de même à compter de ce titre: ces qualifications s'appellent *Nien-hiao,* ou *noms d'années.* Cet usage vient du grand respect qu'ils ont pour leurs souverains, dont ils ne croient pas devoir prononcer les noms propres. Après la mort ils leur donnent des titres fastueux, & c'est sous ces titres que ces Empereurs sont connus dans les Annales; après ces titres on joint le nom d'année courant, & l'année première, seconde ou troisième qui lui répond. Ainsi l'empereur des *Han,* qui dans les Annales porte les titres de *Kouang-vou-ti,* de son vivant eut d'abord pour nom d'année *Kien-vou,* & l'on a dit par conséquent la première de *Kien-vou,* & ainsi du reste jusqu'à la trente-unième année qu'il a subsisté; ensuite ayant pris celui de *Tchong-yuen*, la trente-deuxième année a été nommée la première de *Tchong-yuen,* &c.

III. Une nouvelle classe d'ouvrages, regardés comme authentiques, est celle qui est appelée *Ki-kiu-tchu, actionum commentaria,* comme les commentaires de César. Nous avons vu que sous les *Tcheou* il y avoit plusieurs historiens en charge, dont un, qui portoit

portoit le titre de *Noui-ʃu*, ou d'*hiʃtorien de l'intérieur*, étoit obligé d'écrire ce qui ſe paſſoit, & même ce qui ſe diſoit au dedans du palais; cette charge avoit été abolie pendant les troubles qui arrivèrent ſur la fin de ces *Tcheou:* les *Han*, dans le IIe ſiècle avant J. C. voulant ſe conformer aux anciens uſages, la rétablirent; mais comme il falloit être dans l'intérieur du palais, ils la donnèrent à une de leurs femmes. Ces Mémoires ont ſervi à compléter l'hiſtoire générale.

Sous la dynaſtie des *Tang*, qui commença à régner en 619 de J. C. on a publié beaucoup de ces Mémoires; il n'y a preſque point d'Empereur de cette dynaſtie qui n'ait eu les ſiens, mis au jour par des Miniſtres & par des Savans en place; mais alors on changea l'ancien nom *Ki-kiu-tchu*, & on les appela *Che-lou*, *hiʃtoire véritable*. Comme la dynaſtie des *Tang* a eu beaucoup de liaiſon avec les étrangers, ces Mémoires doivent contenir des anecdotes très-curieuſes. Ceux de *Kao-tçu*, fondateur de cette dynaſtie, ont été rédigés, par ordre de *Tai-tçong* ſon ſucceſſeur, par *Fang-hiuen-ling*, & par pluſieurs autres, en vingt livres: ceux de *Tai-tçong* ſont en quarante; le même *Fang-hiuen-ling* y travailla, avec *Hu-king-tçong* & d'autres. Ce *Fang-hiuen-ling* eſt le Miniſtre qui, par ordre de l'Empereur, alla au-devant du prêtre Neſtorien *Olo-puen*, dont il eſt parlé dans le Monument chinois. Les Mémoires de *Tai-tçong* doivent contenir les détails de ce que fit cet Empereur à ce ſujet; ils nous apprendroient encore beaucoup de choſes ſur la deſtruction de l'empire des Perſes par les Arabes, puiſque le dernier roi de Perſe avoit fait des traités avec la Chine. On continua de publier, de règne en règne, des Mémoires de cette eſpèce pour les empereurs de la dynaſtie des *Tang*, des dynaſties ſuivantes & de celle des *Song*.

Ma-tuon-lin, *l. CXCIV, p. 2 & ſuiv.*

Comme les Chinois ſe propoſent toujours d'imiter leurs anciens livres, un ouvrage intitulé *Mo-tien-tʃu-tchuen*, c'eſt-à-dire *hiʃtoire de l'empereur Mou-vang*, leur ſervit de modèle; il fut trouvé dans un tombeau l'an 285 de J. C. ſous le règne de *Vou-ti*, empereur des *Tcin*, la ſixième des années *Tai-kang*. *Mou-vang*, empereur des *Tcheou*, vivoit vers l'an 947 avant J. C. il aimoit à voyager, & il ſe fit accompagner dans ſes courſes par un hiſtorien,

Id. ibid. p. 1.

qui écrivoit tout ce qui se passoit de remarquable. *Mou-vang* tourna du côté de l'Occident, & vint dans un pays nommé *Si-vang-mou-koue,* c'est-à-dire *le royaume de la mère du roi d'Occident;* cette femme étoit regardée comme une espèce de divinité: l'Empereur, dit-on, s'entretint long-temps avec elle; son pays étoit situé au-delà de tous ceux qui sont à l'occident de la Tartarie, &, comme disent les Chinois, à l'extrémité du monde. *Se-ma-tsien* le place du côté de la Perse, mais il ajoute que cette situation n'est pas certaine; *Pàn-kou* le met à l'occident de la mer Caspienne, *Fan-hoa* à l'occident du *Ta-tsin,* & il dit que l'on trouve dans le voisinage une rivière appelée *Jo-choui,* c'est-à-dire *eau foible,* & des sables mouvans. Ces traditions nous porteroient à croire que dans ce temps-là les peuples voisins de la Syrie avoient des liaisons particulières avec les Chinois. Ces Mémoires, qui nous les découvriroient s'ils étoient détaillés & plus clairs, seroient très-importans; mais les Chinois eux-mêmes n'osent les mettre au rang des livres authentiques; ils sont à la Bibliothèque du Roi, &, il le faut avouer, ils ne nous donnent pas une grande idée de ces anciens écrivains: il n'en est pas de même de ceux qui ont été faits depuis le rétablissement des Lettres.

IV. Tous les livres que je viens d'indiquer, ou plutôt ces trois classes de livres, concernent l'histoire de l'Empire ou l'histoire générale & authentique de la Chine; mais les Chinois ne se sont pas bornés à ces seuls ouvrages, ils ont écrit un grand nombre d'autres histoires; ainsi une quatrième classe, qu'ils appellent *Tça-su,* c'est-à-dire *histoire diverse,* renferme diverses histoires & diverses chroniques, moins authentiques que les précédentes.

Nous avons vu que sous les *Tcin,* l'an 213 avant J. C. on avoit brûlé beaucoup de livres; sous les *Han* on en découvrit un nommé *Tchen-koue-tce,* qui renfermoit l'histoire des guerres civiles arrivées sur la fin des *Tcheou.* Ce livre, qui est à la Bibliothèque du Roi *(u),* fit naître l'idée de composer l'histoire particulière des petits royaumes tributaires, & l'on en fit quelques-unes: telle est

(u) On le joint communément au *Koue-yu* de *Tso-kieou-ming,* dont j'ai déjà parlé; ce *Koue-tse* a été fait par différens auteurs, antérieurement à l'incendie: il ne contient que des réflexions & des maximes relatives à ce temps.

un *Tchun-tsieou* des royaumes de *Ou* & de *Youe*, en douze livres, par *Tchao-ya;* ce livre est à la Bibliothèque du Roi : ces deux principautés existoient du temps des *Tcheou.* Sous les *Tang,* dans le VII.e siècle, *Hoang-pou-tçun* y ajouta un commentaire. Sous la même dynastie des *Tang, Tchang-sun-ku* fit une histoire de cinq petites dynasties, qui ont précédé ces *Tang. Sou-tche-tsu-ycou,* qui vivoit sous les *Song,* dans le XI.e siècle, composa une ancienne histoire de l'Empire intitulée *Ku-su;* cet écrivain commence à *Fo-hi,* & finit à *Chi-hoang-ti* des *Tsin,* qui fit brûler les livres. On trouve encore, dans cette classe, une histoire des *Goei* du nord, & plusieurs Mémoires historiques sur la dynastie des *Tang;* ainsi elle renferme des ouvrages sur l'histoire générale, mais faits par des écrivains non autorisés.

Ou youe-tchun tsieou.
Ma-tuon-lin, *l. CXCV, p. 10 & suiv.*

Id. ibid. p. 14.
Ou tai-sin-yue.

Ku-su.

On range encore dans cette classe quelques livres qui ont été découverts l'an 285 de J. C. avec l'histoire de l'empereur *Mou-vang* dont j'ai parlé plus haut. Des voleurs de la ville de Kie, ouvrirent un ancien tombeau, qui étoit celui d'un roi de *Goei,* nommé *Gan-li,* mort l'an 243 avant J. C. par conséquent sous le règne de *Chi-hoang-ti,* qui monta sur le trône en 246 : ainsi la mort du roi de *Goei* est antérieure à l'incendie, qui ne fut ordonnée que l'an 213. On aura caché dans le tombeau d'un Prince mort environ trente ans auparavant, les livres en question, afin qu'ils y fussent à l'abri des soupçons & des recherches. L'ouvrage dont il s'agit, étoit en six livres, & contenoit huit mille cinq cents quatorze caractères, tous antiques. Les Chinois ont poussé leur attention à l'égard d'un assez grand nombre de livres, jusqu'à en compter les caractères *(x).* Ces six livres, écrits sur des feuilles de roseau, renfermoient des ouvrages qui sont à la Bibliothèque du Roi; c'est-à-dire l'histoire de l'empereur *Mou-vang;* une histoire des *Tcheou,* que l'on nomma pour cette raison, *histoire des Tcheou du tombeau de Kie;* & le *Tsou-chou.* Autant que je puis le croire, tous ceux qui en ont parlé, en fixent vers le même temps la découverte. J'ignore pour quelle raison *Ma-tuon-lin* ne fait aucune mention de ce dernier ouvrage. M. Fréret dit qu'on le découvrit l'an 264

Ma-tuon-lin, *l. CXCV, p. 7.*

Kie-mung-tcheou-chu.

Mém. de l'Acad. tome XV, p. 215.

(x) Ils l'ont fait pour leurs *King,* ainsi, dans les deux premiers chapitres du *Chou-king,* ils comptent deux cents dix-huit caractères.

de J. C. dans le tombeau de *Siang-vang*, roi de *Goei*, cè qui eſt différent, & pour l'époque & pour le Prince, de ce que dit *Ma-tuon-lin* pour les deux ouvrages dont je viens de parler. Je n'ai rien vu dans les auteurs Chinois qui puiſſe éclaircir ce fait. Une petite préface à la tête de l'édition que nous en avons *(y)* à la Bibliothèque du Roi, lèveroit cette difficulté; mais l'auteur n'a pas jugé à propos d'en mettre. Du reſte, on convient que ce livre fut trouvé avec d'autres par des voleurs dans un tombeau, ce qui me fait ſoupçonner que c'eſt la même découverte. Quoi qu'il en ſoit, le *Tſou-chou* fut publié avec des notes par *Chin-yo*, hiſtorien de l'empire, qui vivoit vers l'an 502 de J. C. il eſt diviſé en deux livres. C'eſt à tort que M. Fréret dit que chacun de ces livres eſt accompagné d'une préface; il en a apparemment eu un exemplaire en chinois, & ce qu'il a pris pour des préfaces, ne ſont que quelques détails ſur *Hoang-ti* & ſur *Vou-vang*.

Cet ouvrage commence à *Hoang-ti* & finit à *In-vang*, autrement *Gan-vang*, l'avant-dernier prince de la dynaſtie des *Tcheou*, qui ceſſa de régner vers l'an 297 avant J. C. temps où vivoit apparemment l'auteur. Entre chaque Empereur, il met toujours un interrègne de deux ou de trois ans, dont les autres hiſtoriens ne parlent pas, & il diffère, pour la chronologie, des autres écrivains; auſſi mit-il la diviſion parmi les chronologiſtes Chinois, qui ſe décidèrent pour ou contre. Enfin le tribunal de l'Hiſtoire ne l'ayant pas adopté, cet ouvrage ne fut point regardé comme authentique.

La petite hiſtoire des *Tcheou*, trouvée dans le tombeau de la ville de Kie, ſubit le même ſort, parce qu'elle ne s'accorde pas avec le *Chou-king*: elle fut publiée ſous les *Tchin*, avec un commentaire de *Kong-tchao*. Le reſpect trop ſuperſtitieux que les Chinois ont pour tous les ouvrages de Confucius, eſt cauſe qu'ils rejettent tout ce que ce Philoſophe n'a pas approuvé: mais ce motif ne doit point nous décider; & cette hiſtoire, malgré les fables qui peuvent s'y trouver, doit toujours être regardée comme un morceau précieux. Avec les commentaires, elle eſt en dix petits livres, dans leſquels il y a quelques lacunes.

(y) Le troiſième volume de la collection *Han-goei-tçong-chu*.

V. La claſſe nommée *Tchuen-ki*, comprend un très-grand nombre d'ouvrages, qui renferment des hiſtoires particulières de quelques évènemens; celles des hommes célèbres, des Philoſophes, des femmes qui ſe ſont diſtinguées, & l'hiſtoire des pays étrangers. Il y a à la Bibliothèque du Roi pluſieurs livres de cette claſſe, entre autres l'hiſtoire des femmes illuſtres : les Chinois appellent ainſi celles qui ſe ſont fait connoître par leur exactitude à remplir les devoirs de leur état. Nous avons encore dans cette Bibliothèque, un livre intitulé *Kao-ſu-tchuen*, dont M. Fréret a beaucoup parlé : il a été compoſé par *Hoang-fou-mi*, qui vivoit dans le III.e ſiècle. M. Fréret rend ce titre par *Tradition des Lettrés :* il prétend que dans cet ouvrage, qu'il dit être fort rare, & que le P. Gaubil n'a jamais pu découvrir, l'auteur Chinois examine l'ancienne chronologie, & il fait l'analyſe des principales époques d'*Hoang-fou-mi ;* mais outre que ce livre n'eſt pas fort rare, puiſqu'il eſt imprimé dans une collection connue, il n'a aucun rapport à la chronologie. L'auteur Chinois y donne l'hiſtoire de quatre-vingt-dix Lettrés ou Philoſophes, dont le premier vivoit ſous *Yao*, ce qui eſt conforme au titre qui ſignifie *Hiſtoire des Lettrés.* Le mot *tchuen* a les deux ſens, *hiſtoire* & *tradition ;* ici il doit être pris dans le premier. Il eſt viſible que M. Fréret a confondu cet ouvrage avec un autre du même auteur, intitulé *Ti-vang-chi-ki*, *Chronique des anciens Empereurs*, qui appartient à la claſſe précédente, mais dont *Ma-tuon-lin* ne parle pas : c'eſt dans celui-ci qu'il doit être parlé de chronologie. Je ne connois cet ouvrage que par des citations, qui prouvent que cet écrivain débite beaucoup de fables. J'ai trouvé un de ſes calculs cité d'après ſon ſecond ouvrage, dans une note que l'éditeur du livre intitulé *Po-ya*, fait à l'occaſion d'un texte. Il y eſt dit que *Hoang-fou-mi* compte depuis la création du monde & l'établiſſement de *Gin-hoang* (du premier homme), juſqu'à la ſeconde des années dites *hien-hi des Goei* (deux cents ſoixante-cinq ans après J. C.) vingt-ſept millions ſept cents quarante-cinq ans, qui comprennent les dix *ki* ou périodes. Le livre *Po-ya*, qui a donné occaſion à cette note du commentateur, & qui eſt plus ancien que les *Han*, compte davantage ; c'eſt-à-dire depuis la même époque, la création du monde & l'établiſſement

Mém. de l'Acad. tome XV. p. 557.

Han-[illegible]-tçun [illegible] *vol.* [illegible]

Ibid. ſect. 9, chap. Che tien,

de *Gin-hoang*, jusqu'à la quatorzième année de *Ngai kong*, roi de *Lou* (quatre cents quatre-vingt-un ans avant J. C.) vingt-sept millions dix mille ans, qui sont, dit-il, partagés en dix *ki* ou périodes, que l'on appelle, 1.° *Kieou-tcou*, 2.° *Ou-long*, 3.° *Ting-ti*, 4.° *Ho-hiong*, 5.° *Kien-tong*, 6.° *Yu-ming*, 7.° *Sicou-poei*, 8.° *In-ti*, 9.° *Chen-tong*, 10.° *Licou-ki*. J'ai déjà remarqué que quelques-uns de ces noms n'étoient pas les mêmes chez tous les historiens. On voit de plus que ces anciens Chinois admettent une création, & que leurs premiers Souverains appartiennent à tout le genre humain; c'est ce que l'on peut induire de quelques passages du même livre *Po-ya*. L'auteur y donne à l'empire de *Chin-nong* une étendue immense, & qui convient à celle de toute la terre, & à *Yu* un empire peu considérable, en comparaison de l'étendue qu'occupoient ses prédécesseurs. On est d'ailleurs peu d'accord sur plusieurs de ces Souverains, que quelques-uns ne regardent que comme des Ministres.

Han-goei-tçung-chu, *en-vol. I, tome IV, sect. 9, chap.* Che-ti.

VI. L'histoire indirecte & celle des rébelles forment une classe à part, que l'on appelle *Goei-su* & *Pa-su*: cette classe renferme les histoires de quantité de petites dynasties, qui se sont établies dans les provinces de l'empire, & qui ne reconnoissoient point l'autorité des Empereurs; celles des peuples voisins qui ont été en guerre avec les Chinois, tels que les *Hiong-nou*, les *Khitans*, les *Niu-tche*, &c. *Ma-tuon-lin* fait mention d'un livre intitulé *Si-yu-tchi*; c'est une histoire des pays occidentaux, en douze livres, faite par un bonze nommé *Pien-ki*, & traduite en chinois par un autre bonze nommé *Hiuen-tcang*, qui vivoit sous les *Tang*. *Ma-tuon-lin*, qui parle encore de cet ouvrage dans l'article de la Géographie, dit que ce dernier étoit un Docteur de la religion appelée *San-tcang-fa*, *la loi des trois mystères*. On sait que la religion Chrétienne confondue par les Chinois avec celle de *Fo*, étoit alors établie à la Chine: ces ouvrages sur les pays situés à l'occident de la Chine, pourroient nous fournir sur plusieurs objets, des connoissances que nous n'avons point, & que nous n'aurons que par les Chinois; celui dont il s'agit, est encore intitulé *Ta-tang-si-yu-ki*, *Histoire de l'Occident sous les Tang*.

Ma-tuon-lin, *liv. CC, p. 11; liv. CCVI, p. 6.*

VII. Les Chinois ne se sont pas bornés à donner des histoires

de leur empire & de toutes les parties qui peuvent le concerner, même celle des pays voisins ; comme dans l'Histoire il se rencontre des difficultés qu'il est nécessaire d'éclaircir, ils ont encore composé plusieurs ouvrages qui forment une classe appelée *Su-ping* & *Su-tcha*, ou *Observations critiques sur l'Histoire.* Parmi les différens ouvrages qu'elle renferme, plusieurs concernent le *Tong-kien* dont j'ai parlé dans les Chroniques, d'autres le *Se-ki* de *Se-ma-tsien*, & l'histoire des *Han* par *Pan-kou.* Un ouvrage intitulé *Pan-ma-y-tong*, en trente-cinq livres, est le parallèle de ces deux Historiens; ces observations critiques ont pour objet toutes les parties de l'histoire Impériale, mais on les trouve souvent réunies dans les dernières éditions. Je ne dois pas oublier ici le commentaire de *Se-ma-tching*, autrement nommé *Siao-se-ma* ou le petit *Se-ma*, pour le distinguer de *Se-ma-tcien.* Dans son ouvrage sur le *Se-ki*, intitulé *So-yn*, il fait remonter l'Histoire jusqu'à *Fo-hi ;* époque qui a été adoptée par plusieurs auteurs, entre autres par *Vang-fong-tcheou*, & par *Ouei-chang*, autrement *Nan-kien*, dont j'ai parlé plus haut: cette époque est la seconde qui soit suivie par les Historiens.

Ma tuon lin, l. cc, p. 18.

Id. ibid.

VIII. La classe que les Chinois nomment *Ku-su, anciennes histoires*, renferme beaucoup d'ouvrages: ce sont des collections des règlemens faits sous les différentes dynasties, & l'histoire du gouvernement, les monnoies, le commerce. Les Chinois ont rassemblé avec soin dans leurs ouvrages, des suites de toutes leurs monnoies. Nous avons un de ces ouvrages à la Bibliothèque du Roi; il est intitulé *Tsuen-tchi.* Mais un livre que je ne dois point passer sous silence, & qui est aussi à la Bibliothèque du Roi, est celui qui porte le titre de *Ku-ven-yuen-kien* ou *Recueil d'anciennes pièces ;* elles ont été rassemblées par ordre de l'empereur *Kang-hi*, en vingt-quatre volumes magnifiquement imprimés *(z)* : ces pièces

Idem, ibidem, p. 201 & suiv.

(z) Ce titre signifie proprement anciennes pièces tirées de la Bibliothèque de l'empereur *Kang-hi*, nommée *Yuen-kien.* Sous la dynastie des *Song*, *Lu-tsou-tsien* fit un recueil qu'il intitula *Ven-kien*, Miroir d'éloquence; *Kang-hi* y fit ajouter de nouvelles pièces; *Su-kien-hie*, second président du *Li-pou*, & plusieurs autres Lettrés, y firent des notes qui sont imprimées en rouge; celles que le premier auteur y avoit faites, ainsi que celles des anciens Lettrés morts sont en bleu; & celles que *Kang-hi* y ajouta lui-même

d'éloquence ſont ou des édits & des déclarations des différens Empereurs, ou des remontrances & des mémoires faits par les Miniſtres pour la réforme du gouvernement; des inſtructions des Empereurs à ces mêmes Miniſtres; des diſcours ſur les calamités publiques, ſur les moyens de ſoulager les peuples, ſur l'art de régner, ſur la guerre, ſur les Lettres, &c. Toutes ces pièces, rangées par ordre de règnes, ſont accompagnées de notes & de réflexions faites par l'empereur *Kang-hi* lui-même. Le P. du Halde a fait imprimer un très-grand nombre de ces pièces; elles ſuffiſent pour faire connoître ce livre, & pour nous donner une idée du gouvernement Chinois, plus juſte que nous ne la prendrions dans tout autre ouvrage. La Bibliothèque du Roi poſſède encore quelques autres livres de cette claſſe, mais ils ne concernent que le gouvernement de la dynaſtie des *Ming;* tel eſt le *Ta-ming-hoei-tien* ou *Collection des loix des Ming. (a)*

Deſcript. de la Chine, tome II, p. 387.

IX. La liſte & l'hiſtoire de tous les Officiers publics, forment une autre claſſe que l'on appelle *Tche-kuon*, c'eſt-à-dire *les Charges.*

Ma-tuon-lin, *l. CCII, p. 1 & ſuiv.*

X. Cette claſſe eſt ſuivie de celle que l'on nomme *Hing-fa*, ſous laquelle on range les collections d'ordonnances ſur la juſtice & les peines décernées contre les criminels: ces loix émanées de l'autorité impériale, ſont regardées comme actions des Empereurs, & par conſéquent font partie de leur hiſtoire; cette claſſe & les deux précédentes, contiennent donc les livres qui renferment les loix de chaque dynaſtie, & l'hiſtoire de ceux qui ſont chargés de les faire exécuter.

Id. l. CCIII.

XI. La Géographie, que l'on nomme *Ti-li*, forme la onzième claſſe de l'Hiſtoire. Les Chinois ſont riches en ce genre, & je ne crois pas qu'il y ait de nation qui ait décrit ſon pays avec tant de ſoin & d'exactitude. L'analyſe d'un ouvrage de cette eſpèce, qui eſt depuis peu à la Bibliothèque du Roi, donnera une idée de leur attention à cet égard. Il porte le titre général de *Tong-tchi* ou de *connoiſſance exacte:* c'eſt un recueil de différens ouvrages,

Id. l. CCIV, p. 1 & ſuiv.

ſont en jaune, couleur affectée à la famille Impériale, comme le bleu eſt affecté pour les morts.

(a) La collection des loix de la dynaſtie régnante s'appelle *Tai-tſing-lou.*

dont

dont chacun contient la description d'une des quinze provinces de l'empire; il a été fait sous la dynastie régnante, par ordre de l'Empereur, à l'usage des principaux Officiers de chacune de ces provinces, afin que lorsqu'ils paroissent devant ce Prince, ils soient en état de répondre à toutes les questions qu'il pourroit leur faire; une réponse peu exacte causeroit la perte de leurs places.

Ces quinze ouvrages forment un recueil de cinquante-deux enveloppes Chinoises, c'est-à-dire de plus de trois cents volumes; & ils ont été faits par différens auteurs, qui n'ont rien négligé de ce qui concerne la province dont ils étoient chargés de donner la description. Dans chaque ouvrage, on trouve la carte géographique de la province entière, le plan de toutes les villes du premier ordre & de leurs environs; celui des bâtimens remarquables, comme temples, ponts, palais, &c. quelques vues de montagnes & des cours des fleuves. On y donne l'état du ciel relativement à la province; les observations astronomiques; une suite exacte de tous les phénomènes, des débordemens, des épidémies, des tremblemens de terre, des famines, &c. De-là on passe à la Géographie ancienne & moderne de l'empire, en donnant toutes les différentes divisions de la province, suivant les différens siècles, les changemens de noms; car à la Chine, les villes & les provinces ont presque changé autant de fois de nom qu'il y a eu de dynasties, ce qui rend l'étude de la Géographie assez difficile. On indique la situation de toutes les villes relativement à celles du premier ordre dont elles dépendent, les montagnes, les rivières, les lacs, les gorges qui servent de passage, & les ponts: on fait connoître en quel temps les murailles des villes ont été construites ou rétablies; on parle de même de tous les bâtimens publics, comme temples, salles, colléges de toute espèce, tribunaux, tombeaux, &c. on rapporte le dénombrement des troupes, celui des peuples; on indique les tributs & les productions de la province, les minéraux, les végétaux & les animaux; on parle des hommes célèbres qui en sont sortis, en commençant par les Empereurs & les Princes; on donne la liste de tous les Officiers qui ont gouverné successivement la province; on termine cette description par une histoire abrégée des hommes & des femmes qui se sont

diſtingués dans les ſciences & les arts ; on commence pour tous ces différens objets, à la fondation de l'empire, & on finit au règne de *Kang hi*, ſous lequel cette deſcription a été faite ; on a par conſéquent, dans cet ouvrage, un état exact de la Chine, telle qu'elle a été ſucceſſivement dans tous les ſiècles juſque vers l'an 1600 de J. C.

Les dynaſties précédentes ont été également curieuſes de faire compoſer de ſemblables deſcriptions ; la Bibliothèque du Roi en poſsède encore une publiée ſous les *Ming* ; elle renferme à peu près les mêmes objets, mais avec moins d'étendue, puiſqu'elle n'eſt qu'en quarante-neuf volumes *(b)*. Sous les dynaſties antérieures pluſieurs auteurs ont donné de ces Géographies, dont quelques-unes ſont en deux cents livres ; telle eſt celle qui eſt intitulée *Fang-yu-tchi*, compoſée ſous les *Song* ; une autre intitulée *Yu-ti-ki-ching* : il y en a une multitude d'autres moins étendues.

Ta-ming-ye-tong chi.

Ma-tuon-lin, *t. CCIV, p. 6.*

Id. ibid. p. 5.

Id. ibid. p. 1.

Le plus ancien de ces ouvrages a été publié ſous les *Han*, il eſt intitulé *Chan-hai-king, livre des montagnes & des mers*, en dix-huit livres : on ignore qui en eſt l'auteur ; les uns l'attribuent à l'empereur *Yu*, d'autres à un ancien perſonnage nommé *Pe-y*, ce qui ſuppoſeroit qu'il eſt de la plus haute antiquité. C'eſt encore un de ces livres découverts depuis le rétabliſſement des Lettres. Il contient la deſcription du monde, au milieu duquel l'auteur place le mont *Kuen-lun* : on y parle de pluſieurs monſtres & de quantité de choſes fort extraordinaires & fabuleuſes, dont les poëtes Chinois font beaucoup d'uſage dans leurs poëſies ; c'eſt pour cette raiſon que M. Fourmont, dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roi, l'a placé au rang des romans : il doit être mis dans la Géographie, & il peut avoir ſon utilité.

Id. Ibid. p. 7.

Un autre livre de la même eſpèce, qui a paru ſous le règne de *Tching-ti* des *Han*, vers l'an 51 avant J. C. eſt intitulé *Choui-king, le livre des fleuves* ; il eſt rempli également de fables & de traditions obſcures ; d'abord il n'étoit qu'en trois livres, mais avec les commentaires on en a fait quarante.

Outre ces grands traités de Géographie, les Chinois en ont encore de particuliers, comme des deſcriptions d'une province,

(b) La Bibliothèque du Roi poſsède encore un autre ouvrage, mais beaucoup plus abrégé que ce dernier ; il eſt intitulé *Kuang-yu-ki*.

d'une ville, d'un fleuve, de quelques montagnes & de lacs; des relations de voyage: mais les cartes géographiques qui accompagnent ces ouvrages sont mal faites & sans graduation.

XII. La classe des livres appelée *Chi-ling, ordre des temps*, contient les calendriers; anciennement elle étoit réunie aux Traités du labourage. Dans ces ouvrages on indique l'ordre des temps, & l'on donne des observations sur les saisons.

XIII & XIV. Ces deux classes, nommées l'une *Pou-tie*, ou *les généalogies & la connoissance des familles*, l'autre *Mo-lou*, ou *les tables chronologiques*, renferment tous les livres qui ont rapport à ces deux objets. Les premiers contiennent des généalogies ou des dictionnaires historiques. Il y en a un à la Bibliothèque du Roi, intitulé *Van-sing-tong-pou*, en quarante volumes; c'est un ouvrage dans lequel l'auteur donne en peu de mots l'histoire de toutes les personnes connues, comme chez nous le *Moréri:* les seconds sont des Tables historiques. *Ma-tuon-lin* indique un assez grand nombre d'écrivains pour ces deux classes.

Parmi les différens ouvrages que les Chinois composent dans tous les genres de Littérature, il y en a, comme nous l'avons vu, qui sont très-considérables, mais il s'en trouve un grand nombre qui à peine formeroient un volume; pour conserver ceux-ci, ils les font réimprimer dans de grandes collections, qui par cette raison deviennent très-précieuses. La Bibliothèque du Roi en possède deux qui contiennent cent quatre-vingt-quinze ouvrages différens, dont plusieurs ont rapport à l'histoire. La plupart de ces ouvrages sont fort rares, & n'ont pas été vus par les Missionnaires, qui avouent eux-mêmes ne les avoir pu trouver, parce qu'ils n'ont pas assez feuilleté ces collections. La première est intitulée *Han-goei-tçong-chu*, & contient les livres qui ont été découverts ou composés sous les *Han* & les *Goei*, immédiatement après le renouvellement des Lettres: ces livres sont les premiers efforts que les Chinois ont faits dans les sciences. La seconde collection est intitulée *Tcin-tai-pi-chu;* elle renferme également des livres rares & anciens dans tous les genres.

On voit, par tout ce que je viens de dire, combien les Chinois ont été attentifs à recueillir ce qui peut concerner leur histoire,

qu'ils n'ont négligé aucune de ses parties; mais que malgré ces soins ils n'ont, pour les temps antérieurs à l'an 200 avant J. C. qu'un très-petit nombre de monumens, & encore moins pour les temps plus anciens, & enfin qu'au-delà des *Tcheou,* onze cents ans avant J. C. l'histoire n'est qu'une suite de systèmes proposés par les modernes; mais depuis le rétablissement des Lettres cette histoire, qui devient d'une étendue immense, est supérieure à celle de toutes les autres nations. Sans doute cette belle suite de monumens historiques en a imposé à nos Missionnaires, qui n'ont pas d'abord fait attention que ce grand corps d'histoire manquoit, pour ainsi dire, de tête; ils ont tout envisagé d'un même coup-d'œil. Le soin que les Chinois prennent encore à présent de se conformer à ce qui se pratiquoit chez leurs ancêtres, quoique dans le fond ils s'en écartent quelquefois, a été, pour les Missionnaires, un nouveau motif de croire & de publier qu'aucune histoire n'étoit plus exacte ni plus complette dans toutes ses parties que celle de la Chine: voilà ce qui a fait dire qu'elle remontoit jusqu'à *Fo-hi* sans aucune interruption.

Du Halde, t. III, p. 290 & suiv.

Quoique sous une domination étrangère, les Chinois prennent encore les plus grandes précautions pour composer leur histoire & n'en point altérer la vérité. Des Savans choisis pour ce travail, & qui sont à portée de connoître tout ce qui se fait dans le gouvernement, d'entendre ce que dit l'Empereur, écrivent chacun séparément ce qu'ils apprennent, sur une feuille volante qu'ils jettent ensuite dans un bureau par une ouverture qu'on a pratiquée: ce bureau ne s'ouvre point durant la vie du Prince, ni même tandis que sa famille est sur le trône; ce n'est qu'après son extinction qu'il doit être ouvert; alors on examine toutes les feuilles, on les confronte ensemble & on compose l'histoire de la dynastie. Il y a, dans les provinces, de semblables bureaux, où l'on dépose le récit de tout ce qui arrive; ceux-ci s'ouvrent tous les quarante ans, & alors on fait l'histoire de la province. Mais ces soins & ces précautions, pour dire librement la vérité, ne mettent pas l'histoire à l'abri de la corruption; comme il est honorable pour les familles d'être nommées dans ces histoires, l'argent & les présens y font introduire des détails flatteurs & altérés; probablement à la Cour les grâces

& les faveurs du Prince produiſent le même effet. Mais quelque inconvénient qui puiſſe ſe rencontrer dans ce bel établiſſement, il fait toujours l'éloge de la nation chez laquelle il exiſte : il paroît avoir commencé en Egypte, & chez les peuples voiſins qui étoient policés; il s'eſt perpétué & perfectionné à la Chine, malgré les grandes révolutions qui ſont arrivées dans ce pays, parce que les Chinois, qui ont conſervé autant qu'il leur a été poſſible leurs anciens uſages, n'ont été ſoumis que par des peuples qui étoient ſans loix & ſans police, & qui ont adopté les loix des vaincus. Mais leur vanité, le mépris qu'ils ont pour les autres peuples, a privé leur hiſtoire d'un avantage qui ſe trouve chez preſque toutes les autres nations, je veux dire les ſynchroniſmes avec l'hiſtoire des peuples voiſins; les Chinois ne parlent, pour ainſi dire, que d'eux ſeuls. Tous nos anciens monumens ſe prêtent à cet égard des ſecours mutuels, en nommant les Princes voiſins, ce qui ſert à établir des ſynchroniſmes & à fixer des époques. De plus, ce défaut de ſynchroniſmes, dans l'hiſtoire chinoiſe, fait échapper aux yeux d'un critique des difficultés exiſtantes, mais dont on ne s'aperçoit pas, parce qu'une liſte de Princes, lorſqu'elle eſt iſolée, peut paroître exacte & ſuivie, & fautive lorſqu'on peut la comparer avec des liſtes d'autres Princes contemporains: il eſt vrai que, pour l'ancienne hiſtoire, ce défaut peut être excuſable, puiſque nous n'avons pas de monumens ſuivis ni détaillés.

En général, les Chinois n'étant curieux que de ce qui les concerne, ne s'attachent point à écrire l'hiſtoire des nations étrangères & éloignées, dont ils ont connoiſſance par le commerce, comme nous le faiſons à leur égard; ils n'en parlent, pour ainſi dire, qu'en paſſant : malgré ce défaut, quelques traits épars dans leur hiſtoire peuvent être précieux, & ſervir à répandre du jour ſur quelques évènemens que nous connoiſſons peu, comme ſur le commerce des Romains, ſur celui des Arabes, & ſur d'autres objets importans pour l'hiſtoire générale & pour la géographie des pays voiſins de la Chine. Je crois même, pour revenir au but que je me ſuis propoſé, de donner une idée générale de la littérature Chinoiſe, qu'en examinant les livres des Chinois, & en recherchant ceux qui ſont rares chez eux, on retrouveroit des traductions ou

des fragmens d'ouvrages faits par des étrangers, ſoit Grecs, ſoit Romains, ſoit Perſes, ſoit Arabes, & par-tout des traces de communication avec toutes ces nations pour les ſciences & les arts, parce que les Chinois n'ont jamais ceſſé d'être en relation avec les peuples civiliſés de l'Occident. Plus curieux qu'eux à cet égard; nous raſſemblons les monumens de toutes les nations. On a dû voir, dans ce Mémoire, combien la Bibliothèque du Roi étoit riche en livres qui, chez les Chinois, forment la claſſe hiſtorique; elle l'eſt également dans les trois autres claſſes, mais il ſeroit trop long ici de faire connoître ces ouvrages.

DISSERTATION PHILOLOGIQUE ET CRITIQUE SUR LES VOYELLES DE LA LANGUE HÉBRAÏQUE, ET DES LANGUES ORIENTALES, QUI ONT UNE LIAISON INTIME AVEC ELLE.

Par M. DUPUY.

Lû en 1767, avant Pâques.

DANS la république des Lettres, comme dans le peuple, il se répand quelquefois des opinions qu'on adopte sans savoir trop pourquoi, qu'on suit en quelque sorte par habitude, qu'on regarde peu à peu comme certaines, & sur lesquelles enfin on juge que personne ne peut lever des doutes sans s'exposer au risque d'être au moins taxé de bizarrerie & de singularité. Je mets dans cette classe un système qui a pris naissance durant la querelle si vivement agitée au dernier siècle, sur l'origine & l'antiquité des *points-voyelles* de la Langue sainte. Ce système porte sur l'assertion qu'avant l'usage de ces points inventés par les Masorèthes, il y avoit certaines lettres de l'alphabet hébreu qui, quoique regardées comme des consonnes par le commun des Grammairiens, avoient fait anciennement dans le Texte sacré, la fonction de véritables voyelles : cette opinion fut reçue également des Savans des deux partis, quoique divisés alors sur un objet qui leur paroissoit d'une plus grande importance. Depuis ce temps-là, prenant faveur insensiblement, elle a été embrassée par une foule de critiques qui ont écrit ou sur les Livres sacrés ou sur la langue des Hébreux. Il s'en trouve néanmoins encore quelques-uns que l'exemple n'a pas séduits; mais leur nombre, en comparaison des autres, est peu considérable. J'ose avancer que cette matière n'a pas encore été considérée sous toutes ses faces, ni envisagée dans toutes ses conséquences. Quelque frivole qu'elle puisse paroître à la première

vue, on reconnoîtra qu'elle tient aux plus importans objets, & qu'elle est digne du plus sérieux examen.

Je partagerai cette Dissertation en trois chapitres: dans le premier, j'examinerai quelle est la nature de ces lettres, & quelle a été à cet égard l'opinion de S.t Jérôme; je traiterai dans le second, de l'opinion des critiques qui en font d'anciennes voyelles, qu'ils appellent *matres lectionis;* je rechercherai dans le troisième, si avant l'invention des *points-voyelles*, il y avoit dans le Texte sacré, quelques marques, quelques signes, qui en fixassent la lecture, au moins dans les endroits les plus importans.

CHAPITRE I,

Où l'on examine si les lettres aleph, hé, chet *&* haïn (א, ה, ח, ע) *doivent porter le nom de consonnes ou de voyelles, & quel est le sentiment de S.t Jérôme à cet égard.*

I. Différentes lettres aspirées, chez les Hébreux.

LES Hébreux ont dans leur alphabet quatre caractères qui n'indiquent que des aspirations plus ou moins fortes. L'*aleph* (א) est, selon le sentiment ordinaire, une aspiration très-foible, qui peut répondre à l'esprit doux des Grecs, comme le *he* (ה) peut être représenté par l'esprit rude; mais le *chet* (ח) est une double aspiration que les Grecs ne pouvoient rendre en leur langue, & que les Septante ont remplacé par le *chi* (χ), comme S.t Jérôme l'a remarqué *(a)*. Le son du *haïn* (ע) étoit bien plus rude encore; l'organe des Grecs ne pouvoit se prêter à sa prononciation, & leur alphabet ne leur fournissoit que le Γ, qui néanmoins n'en approchoit guère; c'est pourquoi les Septante ont écrit *Segor, Gaza, Gomorrha,* &c. & S.t Jérôme en parlant de ce dernier mot, a cru devoir avertir que le G n'entre point dans sa composition chez les Hébreux : *Sciendum quod G literam in Hebraïco non*

(a) Quæst. Hebr. Gen. IX, 18. *Frequenter Septuaginta interpretes non valentes* heth *literam, quæ duplicem adspirationem sonat, in græcum sermonem vertere,* chi *græcam literam addiderunt, ut nos docerent in istiusmodi vocabulis adspirari debere : unde & in præsenti loco* Cham *transtulerunt pro eo quod est* Ham. *Voyez aussi* Ibidem, Gen. XLI, 2 *& ailleurs.*

habet;

habet, ſed ſcribitur per vocalem ain. Il ne faut pas croire qu'en conſéquence les Septante & S.t Jérôme lui-même, aient toujours rendu cette lettre par un Γ ou par un G; le ſeul mot *Hébreu* prouve le contraire, car ils auroient prononcé *Guébreu*, puiſqu'il commence par un *ain.* D'ailleurs le S.t Docteur eſt peu ſoigneux de marquer les différentes aſpirations qui ſe trouvent dans la langue des Juifs. Quelquefois il emploie l'*H* des Latins indifféremment pour les quatre aſpirations hébraïques, *Hiſlob*, *Hiſboſeth* (א), *Hiram* (ח), *Hiras* (ע), &c. d'autres fois il écrit abſolument ſans aucune aſpiration, des mots qui dans le texte en ont de très-différentes; *Urim* (אורים), *Arada* (חרדה), *Ain* (עין), &c. mais on vient de voir qu'il donne le nom de *voyelle* à la plus forte de ces aſpirations, & on penſe bien qu'il n'a pas refuſé cette dénomination aux autres; auſſi pour rendre raiſon de l'*H* qu'il avoit placée à la tête des mots *Hiſlob*, *Hiram*, *Hiſboſeth*, *Hiras*, tirés du ſecond livre des Rois, il dit que ces mots ſont écrits en grec & en hébreu avec une diphtongue, parce que l'aſpiration eſt ſuivie d'un *iod* (י) ou un *i*: *Idcirco cum adſpiratione hæc nomina poſuimus, quia & apud Græcos & apud Hebræos per diphtongum ſcribuntur.*

II.
Jugemens divers de quelques Savans ſur les expreſſions de S.t Jérôme.

Dom Martianay donne de grands éloges à S.t Jérôme, pour avoir ſu & pour nous avoir appris par ce paſſage, que chez les anciens Hébreux l'*aleph*, le *chet* & le *haïn* étoient des voyelles, non des conſonnes, & que chacune de ces lettres, ſuivie d'un *iod*, formoit une diphtongue. D'autre part, Jean le Clerc s'eſt moqué & de S.t Jérôme & de ſon éditeur, pour avoir mis ces caractères au rang des voyelles. Qu'auroit-il donc dit ſi S.t Jérôme ne leur avoit même pas permis de figurer parmi les lettres? car pourquoi n'auroit-il pas pu les traiter de la même manière que l'*H* des Latins a été traitée par d'anciens Grammairiens, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même? *H à pleriſque adſpiratio putatur eſſe, non litera (b).* C'eſt alors qu'il auroit ſans doute échauffé la bile de G. J. Voſſius; car ce Savant, après avoir dit que les Hébreux

De Nomin. Heb. ex Deuteron.

(b) Gellius, l. II, c. 3. *H literam, ſive illam ſpiritum magis quàm literam dici oportet, inſerebant veteres noſtri plerique vocibus firmandis roborandiſque.* Jovius Pontanus, *lib. I, de adſpiratione*, s'étend beaucoup pour prouver que l'*h* n'eſt pas une lettre.

ont eu dix-huit lettres, cinq voyelles & treize consonnes, ajoute qu'il faut avoir perdu le sens pour se laisser persuader que les voyelles chez les Hébreux ne sont pas des lettres: *Nam eos qui vocales apud Hebræos literas esse negant, sententiam suam non persuadere nisi judicio defectis.* Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ensuite il dit que des vingt-deux consonnes de l'alphabet hébreu, il faut retrancher les quatre aspirations dont nous parlons, parce qu'une aspiration n'est pas une lettre : *Ex 22 consonantibus sequestrari debere 4 pneumaticas,* aleph, he, het, haïm; *nam spiritum non esse literam,* &c. Il est clair que si on retranche de l'alphabet ces quatre caractères, il n'y en restera que dix-huit; mais dans ce nombre de dix-huit, quelles sont les cinq voyelles dont il venoit de parler? Je conçois que le *vau* & l'*iod,* lorsqu'ils sont *quiescens,* sont des voyelles, & par conséquent, selon lui, des lettres; mais il en faut cinq, au lieu de deux, pour faire avec treize consonnes le nombre de dix-huit lettres. D'ailleurs si, outre les quatre aspirations, on retranche encore le *vau* & l'*iod,* il ne restera plus que seize lettres, au lieu de dix-huit.

Ar. Gram. l. 1, c. 27.

III.

Faut-il placer, ou non, dans la classe des voyelles les lettres aspirées des Hébreux? question de mot.

Mais qu'étoit-il nécessaire de prendre feu sur un objet qui n'est au fond qu'une pure question de mots? Si d'après Marius-Victorinus, on définit la voyelle, une lettre qui par elle-même a un son déterminé & seule peut faire une syllabe, *vocales sunt quæ per se proferuntur, & per se syllabam faciunt,* il est évident que l'aspiration n'est pas une voyelle, car elle n'a point par elle-même de son fixe & articulé; elle est incapable de former une syllabe, elle ne peut se faire sentir qu'avec une voyelle. Si l'on observe encore qu'à mesure que l'aspiration devient plus forte & plus dure, elle approche du son propre à quelque consonne, on sera encore plus porté à l'exclure du nombre des voyelles; c'est par cette raison que les Grecs & les Latins se sont servis du Γ & du G pour exprimer le *haïn* des Hébreux.

Si, d'un autre côté, on considère que l'aspiration n'est qu'une voyelle quelconque, prononcée avec plus de force; qu'elle n'est même, pour ainsi dire, que la modification intime de chaque voyelle; qu'elle ne fait qu'en fortifier le son, sans l'addition d'un son étranger, on ne croira pas devoir la placer au rang des consonnes,

parce que toute conſonne ajoute le ſon qui lui eſt propre, à celui de la voyelle : mais peu importe pour quel parti on ſe décide, & que de part & d'autre on s'exprime différemment, la penſée eſt la même, & l'accord eſt au fond très-réel. Lorſque S.t Jérôme place l'*aleph*, le *he*, le *chet* & le *haïn* des Hébreux dans la claſſe des voyelles, il nous avertit en même temps, que ce ne ſont que des aſpirations : auſſi, dans l'impoſſibilité de les rendre en ſa langue, il les ſupprime très-fréquemment, comme ſi elles n'exiſtoient point dans l'original. Que d'autres Grammairiens, convenant avec lui que ce ne ſont que des lettres *pneumatiques*, jugent à propos de leur donner rang parmi les conſonnes, ou même de les exclure du nombre des lettres de l'alphabet, la différence ne conſiſtera que dans les termes, la diviſion ne ſera qu'apparente, & la penſée réellement la même : en effet, malgré la diverſité des expreſſions, la nature, les propriétés, les fonctions de ces caractères ne ſeront-elles pas également reconnues & bien déterminées ?

Mais S.t Jérôme ayant donné à ces lettres le titre de voyelles, a cru pouvoir dire qu'elles formoient des diphtongues lorſqu'elles étoient ſuivies du *iod* ou du *vau*, celles-ci étant alors auſſi de véritables voyelles. En cela il s'eſt conformé au langage des Grammairiens, qui donnent toujours le nom de diphtongue à la jonction de deux voyelles en une ſyllabe : c'eſt un abus contre lequel on eût peut-être mieux fait de réclamer ; car à prendre l'idée de la choſe, telle qu'elle eſt déſignée par le nom même, deux voyelles réunies en une ſeule ſyllabe, ne forment une *diphtongue* que lorſque chacune d'elles conſerve le ſon qui lui eſt propre, de manière que les deux ſons concourent à n'en former qu'un total. Or d'après cette notion, on ſe convaincra ſans peine, que parmi nous le nombre des véritables *diphtongues* eſt bien moins grand qu'il ne paroît : *ui* ſouvent en eſt une, comme dans ces mots, *huître*, *fuite*, *luire*, &c. parce que le ſon de l'*u* & celui de l'*i*, quoique réunis, ſe font ſentir très-diſtinctement ; ce n'en eſt pas une dans ces mots, *qui*, *guide*, où le ſon de l'*i* ſeul eſt conſervé ; *au*, *eu*, *ou* ne ſont que des diphtongues écrites, parce que le ſon qui en réſulte, n'eſt point compoſé des ſons particuliers de l'*a*, de l'*e*, de l'*o*, réunis à celui de l'*u*. Il faut dire la même choſe de

l'*ai*, qui tantôt n'a que le ſon de l'*é* maſculin, comme dans *plaiſir;* tantôt celui de notre *e* ouvert *(ê)*, comme dans *plaire*, *taire*, *braire*, &c.

Si en cette matière on ſe faiſoit une loi de parler avec toute la préciſion poſſible, on pourroit demander aux Grammairiens pourquoi ils n'ont donné le titre de *diphtongue* qu'à la jonction de deux ou de pluſieurs voyelles, à l'excluſion des conſonnes; car celles-ci paroiſſent avoir autant & ſouvent même plus de droit à cette dénomination que les premières. Deux ou pluſieurs conſonnes réunies ne forment-elles pas un ſon composé du ſon particulier de chacune? Dans la prononciation de ces mots, *traître*, *plâtre*, *ſtratagême*, &c. les ſons propres du *t*, du *p*, de l'*ſ*, & de l'*r*, ne ſe font-ils pas ſentir auſſi diſtinctement que les ſons de l'*u* & de l'*i* dans le mot *nuire!* Ces conſonnes réunies en une ſyllabe, forment donc réellement des diphtongues; mais ce ſeroit être trop pointilleux de faire à cet égard une querelle aux Grammairiens. Je reviens à S.t Jérôme.

IV.
Le ו & le י pris quelquefois pour de vraies conſonnes par S.t Jerôme. Difficulté de ſavoir quel ſon les Anciens donnoient au *V*.

Puiſque ce S.t Docteur a pris pour des diphtongues l'union des aſpirations hébraïques au *vau* & au *iod*, il eſt clair qu'il a cru que ces dernières lettres n'étoient quelquefois que des voyelles; il l'aſſure même expreſſément en d'autres endroits : mais il ne s'enſuit pas qu'il ne les ait jamais regardées comme des conſonnes. En prononçant *David*, *Bethaven*, *vau*, &c. il nous fait comprendre qu'il ne prenoit pas toujours cette lettre pour une voyelle. Je ne puis dire préciſément quel étoit le ſon qu'il attachoit au *V*, avec les Latins de ſon temps; mais je ſuis perſuadé que ces peuples ne prononçoient pas cette lettre, lorſqu'elle étoit voyelle, de la même manière que lorſqu'elle étoit conſonne. L'embarras où ſe ſont trouvés les Grecs, quand ils ont voulu exprimer en leur langue le ſon du *V* latin, en fournit, ce me ſemble, une preuve convaincante: ordinairement ils emploient à ce deſſein leur diphtongue ȣ, comme Οὐαλέριος, *Valerius;* mais ſouvent auſſi ils ſe ſervoient de l'Υ, Φλάϋιος pour *Flavius*, dans deux médailles de Veſpaſien rapportées par Occo; ΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΣ, *Veſpaſianus;* dans les Antiquités de Golzius, ΣΕΥΗΡΟΣ *Severus*, &c.

D'autres fois ils ſe ſervoient du Β; dans Étienne de Byzance

Βέλιτρα, *Velitræ*, ville d'Italie, dont le nom est écrit Οὐελίτραι dans Dion[a] : Βεσούβιος dans Strabon[b], le mont *Vésuve*, que Plutarque appelle Βέσβιον ὄρος; Βιργίλιος, *Virgile*, sur un monument élevé, sous Honorius, à la mémoire du poëte Claudien. Κόρβους *(Corvus)* dit Suidas, τοὺς Κόρακάς φασι Ῥωμαῖοι; dans le même, Βεστιάριον, Βαλεντινιανός, Βεσπασιανός, Βῆρος, Σεβῆρος, Βέρρης, &c. pour *vestiarium, Valentinianus, Vespasianus, Verus, Severus, Verres*, &c. de même que dans le Talmud *bibar*, ביבר, pour *vivarium*.

[a] Lib. XLV.
[b] Lib. I.

Les Latins eux-mêmes donnoient, en effet, à cette consonne un son qui approchoit de celui du *b*; rien de plus ordinaire que de voir dans les anciennes inscriptions *abe, dedicabit, baleas, bibas, berna, flabialis, jubentus, serbus, uniberfus*, &c. pour *ave, dedicavit, valeas, vivas, verna, flavialis, juventus, servus, universus*, &c. *(c)* Cassiodore, après Adamantius Martyrius, qui avoit fait un Traité sur les lettres *v* & *b*, vouloit qu'on écrivît *berna, besica*, &c. au lieu de *verna, vesica*; cependant le *b* des Latins ne leur paroissoit pas bien propre à marquer le son qu'ils donnoient à leur consonne *v*. Quintilien, Velius Longus, Terentius Scaurus, Victorinus Afer remarquent que le son de cette lettre étoit le même que celui du *digamma* éolique, ou presque de l'*f* latin; mais l'empereur Claude vouloit qu'on se servît d'un F retourné & renversé (Ⅎ); aussi trouve-t-on, dans les monumens de son siècle AMPLIAℲIT TERMINAℲITQUE, comme le remarque Juste-Lipse.

Vid. Nic. Valerii Probi. Lib. I.

Le *digamma* éolique, comme nous l'apprend Priscien, sur le témoignage de Varron & de Didyme, portoit le nom de *vau*, & il l'avoit sans doute tiré des Hébreux. *V loco consonantis posita, eandem prorsùs in omnibus vim habuit apud Latinos, quàm apud Æoles habuit olim* F *digamma, id est* vau, *ab ipsius voce profectum, teste Varrone & Didymo, qui id ei nomen esse ostendunt; pro quo* (Claudius) *Cæsar hanc figuram* Ⅎ *scribere voluit: quod quamvis illi rectè visum est, tamen consuetudo antiqua superavit.*

Lib. I, c. 3.

Nous ne sentons point aujourd'hui cette nuance de prononciation, qui avoit engagé les Grecs & les Romains à se servir de différens caractères pour marquer le son qu'ils attachoient au *v* consonne.

(c) Voy. *Alphab. Græc. Sylburgii;* & *Antiqui novique Lat. Orthograph. Claudii Dausquii, tom. 1, tract. 2, sect. 4.*

Pour la connoître, il faudroit les avoir entendu prononcer: d'ailleurs nous n'avons vraisemblablement pas dans les organes de la parole cette souplesse, ni dans ceux de l'ouïe cette délicatesse qui leur étoient propres. La lettre consacrée à l'aspiration pouvoit précéder chacune des voyelles & en rendre le son plus dur; nous avons à peu près cela de commun avec eux; mais elle pouvoit aussi être précédée de l'une de ces quatre consonnes *c*, *p*, *r*, *t*, & la prononciation qui en résultoit nous est absolument inconnue. En françois la prononciation du *th* est la même que celle du *t* simple, elle est différente chez les Anglois: la prononciation du *ph* ne diffère pas parmi nous de celle de l'*f*, &c. Il n'en étoit pas de même chez les Anciens. Priscien nous dit qu'il falloit moins serrer les lèvres pour la prononciation de l'*f* que pour celle du *ph*, & Cicéron se moque d'un témoin Grec qui ne pouvoit pas prononcer la première lettre de *Fundanius*, parce que, selon Quintilien, il l'articuloit avec une aspiration trop forte; d'où Juste-Lipse conclut que ce Grec faisant sentir à la fois & le *p* propre à sa nation, & l'aspiration rude, prononçoit comme si le mot eût été écrit *Pfundanius*. Victorinus Afer parlant des consonnes aspirées, dit: H *quoque inter literas otiosam grammatici tradiderunt, eamque adspirationis notam conjunctis vocalibus præfici: ipsi autem consonantes tantum quatuor præponi, quoties Græcis nominibus latina forma est, persuaserunt, id est* c, t, p, r; *ut* Chori, Thymos, Phyllis, Rhombus, *quæ profundo spiritu, anhelis faucibus, explosio ore funduntur*. Voilà des variétés & des nuances d'articulation qui nous sont totalement étrangères, & dont nous ne pouvons même nous former une idée juste.

Lib. I, c. 5.

V.

Les aspirations moins nombreuses chez les Grecs & les Latins que chez les Orientaux. Explication de S.t Jérôme discutée.

Néanmoins chez les Grecs & les Latins, les aspirations ou les lettres *pneumatiques*, étoient moins nombreuses qu'elles ne l'avoient été chez les Hébreux, & qu'elles ne le sont encore chez les Arabes. Il n'y avoit chez les premiers que deux sortes d'*esprits*, le doux & le rude: celui-ci, chez les seconds, se divisoit encore en deux espèces, & les Arabes ont de plus des consonnes aspirées, qui donnent des nuances particulières à leur articulation. On ne doit donc pas être étonné que les langues grecques & romaines n'aient pu fournir des caractères propres à exprimer tous les sons des langues

orientales, & que, dans cette indigence, S.t Jérôme n'ait pas toujours tenté de rendre en sa langue les aspirations qu'il trouvoit dans le texte hebreu. S'il a mis ces caractères originaux au nombre des voyelles, quel reproche a-t-il mérité? Il n'avoit fait qu'imiter des auteurs plus anciens que lui, & sur-tout l'historien Josèphe, qui avoit avancé que le terme hebreu *Jehova* (יהוה) étoit formé de quatre voyelles: il auroit même pu impunément les exclure du nombre des lettres; d'autres l'ont fait, sans qu'on puisse avec raison le trouver mauvais. Il nous dit que ces caractères hebreux sont des aspirations: telle est leur essence, & on ne sauroit le contester. Qu'après cela, on leur donne place parmi les voyelles ou parmi les consonnes, ou même que, suivant le principe de Vossius, *spiritus non est litera*, on leur refuse le nom de *lettres*, leurs propriétés essentielles seront-elles altérées ou changées par ces divers arrangemens? Quelque dénomination qu'on leur donne, quelque place qu'on leur assigne, quelque rang qu'on leur refuse, leur nature ne restera-t-elle pas toujours invariablement la même? Ce seront toujours des *aspirations*, & rien de plus ni de moins. Or toute *aspiration* est, par sa nature, susceptible de motion avec chaque voyelle; & sans voyelle elle reste muette, immobile, inarticulée. Ne se rendroit-on pas ridicule si l'on demandoit quel est le son de l'*esprit* rude des Grecs ou de l'*h* des Latins, lorsque l'un & l'autre ne sont accompagnés d'aucune voyelle? Un *esprit* n'a point de son par lui-même: seul & isolé, il ne s'articule pas; ce n'est qu'à l'aide de quelque voyelle qu'il peut se produire & se faire sentir.

[illegible]

Si l'on se persuadoit que l'*aleph* hébreu devoit être quelque chose de plus qu'un *esprit*, parce que dans l'alphabet grec, qui vient des Orientaux, l'*alpha* est une véritable voyelle, on seroit dans l'erreur. L'*elif* des Arabes, l'*olaph* des Syriens, l'*alph* des Éthiopiens, n'ont-ils pas la même origine? sont-ils même autre chose que l'*aleph* hébreu? Tous ces caractères néanmoins n'ont aucun son par eux-mêmes, ils ne s'articulent qu'à l'aide des voyelles, & s'allient à chacune d'elles suivant les loix propres à chacune de ces langues.

VI.
Il est indifférent de placer dans la classe

Après ces observations, n'ai-je pas lieu d'être surpris que feu M. Schultens ait donné tant d'importance à la question qui concerne

des voyelles, ou d'en exclure les lettres aspirées des Orientaux, quand on reconnoît les fonctions qui leur sont propres, & qui les distinguent des véritables voyelles. Preuve que S.[t] Jérôme ne leur a pas donné ce nom dans le sens rigoureux.

la dénomination qu'on doit donner aux caractères hébreux dont je viens de parler? Ce Savant, qui avoit fait une étude profonde des langues orientales, & dont les ouvrages méritent d'être lûs par tous ceux qui se livrent à ce genre de travail, a pensé que si l'on place les quatre lettres pneumatiques des Hébreux, avec le *vau* & l'*iod*, au rang des voyelles, on ruine de fond en comble les langues hébraïque, chaldéenne, syriaque & arabe, & que d'un édifice magnifique on fait un cahos informe & ténébreux. C'est ce qu'on peut remarquer, dit-il, dans l'ouvrage du chanoine Masclef: témérité à laquelle je ne sai quel nom donner; ce n'est pas se jouer du monde savant, c'est lui insulter. Que S.[t] Jérôme ait pris ces lettres pour des voyelles, je le lui pardonne, ajoute-t-il; il avoit, pour son temps, une assez grande connoissance de la grammaire hébraïque, assez médiocre pour le nôtre; je le pardonne encore aux Savans du XVI.[e] siècle, dans un temps où le mécanisme de la langue des Hébreux n'étant qu'ébauché par Reuchlin & Munster, on étoit subjugué par l'autorité de S.[t] Jérôme: mais je ne le pardonne pas à Richard Simon, qui a écrit dans un temps où les principes & le génie des langues syriaques, chaldaïque & arabe, avoient été développés *(d)*.

J'écarte de la discussion présente les lettres *vau* & *iod*, dont je dois parler dans la suite, quoique j'aie déjà montré que S.[t] Jérôme les a souvent prises pour des consonnes; mais, à l'égard des lettres pneumatiques, je conviens que ce S.[t] Docteur partageroit les reproches qu'ont mérités plusieurs modernes, s'il avoit cru, comme eux, que ce sont des voyelles proprement dites; s'il ne les avoit pas prises uniquement pour des *aspirations*, qui par elles-mêmes

(d) Institut. ad fundam. ling. Hebr. pag. 22, 23, 24. *Repeto ergò quod suprà posui, & summa cum fiducia confirmo, nec linguam Hebræam, nec dialectos ejus Chaldæam, Syram, Arabicam stare posse, si literæ* ע, י, ח, ו, ה, א *vocalibus annumerentur. Id Hieronymo condonare possum, cui pro ratione sui temporis satis magna, pro nostri, exigua fuit grammaticæ Hebrææ cognitio. Ignoscere quoque possim tum pontificiis, tum nostris, quos sub initio reformationis sæculo* XVI *auctoritas traxit Hieronymi, quum grammatica Hebræa per Reuchlinum, Munsterum, aliosque delineata, rudis adhuc esset, & infirmis: neque lux dialectorum ei esset illata. Sed non video quì ignosci queat Rich. Simonio, post grammaticam Chaldaicam, Syriacam & Arabicam, sæculo* XVII, *felicissimè constitutam, idem illud recoquenti, & confidenter inculcanti, &c.*

n'ont

n'ont point de son fixe, qui ne s'articulent qu'à l'aide des voyelles, & qui, se mariant à toutes les voyelles, en sont très-distinguées. *Gasa, Esau, Hiras, Gomor, Segor,* &c. dans tous ces mots se trouve la même aspiration *haun*, que S.t Jérôme, en prononçant, a jointe à différentes sortes de voyelles. Je le répète donc, la question se reduit uniquement à savoir si une *aspiration* doit être mise dans la classe des voyelles ou dans celle des consonnes; on peut apporter des raisons pour & contre, mais peu importe quel parti on adopte, si l'on convient que toute *aspiration* a besoin de quelque voyelle d'une autre espèce pour se rendre sensible. Dès-lors on reconnoît que l'aspiration, morte & inanimée par sa nature, & susceptible de toute espèce de motion avec le secours des voyelles proprement dites, n'a réellement pas d'autres propriétés que la consonne, puisque seule & livrée à elle-même elle est incapable, comme la consonne, de former un son articulé & de fixer la prononciation d'une langue. C'est de quoi S.t Jérôme convenoit, & ce qu'il a prouvé lui-même par son exemple; ainsi la dénomination qu'il a donnée aux caractères dont il s'agit, ne le met point réellement en opposition avec ceux qui les placent dans une classe différente.

Quoique ce Père reconnoisse que des Grammairiens ne vouloient même pas placer l'*h* latine dans la classe des lettres, il paroît qu'il lui donnoit place parmi les voyelles; c'est ce que prouve le passage que nous avons cité, où il dit qu'il écrit *Hiram, Hiras, Hisboseth*, parce qu'en hébreu & en grec ces mots sont écrits avec une diphtongue, *quia & apud Græcos & apud Hebræos per diphtongum scribuntur.* Il a donc cru que, dans ces mots, l'*h* suivie de l'*i* formoit une diphtongue semblable à celle qu'il voyoit dans le texte original; c'est-à-dire qu'en latin *hi* n'étoit pas moins une diphtongue que חי, עי & אי en hébreu: or cela ne peut être qu'en supposant que l'*h* des Latins est une voyelle. Conclura-t-on de-là qu'au jugement de S.t Jérôme l'*h* des Latins est une véritable voyelle, dans le sens exact & rigoureux? ce seroit vouloir s'abuser grossièrement. On ne doit donc pas en inférer non plus qu'il ait pris les aspirations des Hébreux pour des voyelles proprement dites, dans le sens que l'entendent les critiques modernes.

Je ne ſais même s'il n'a pas donné le nom de voyelle au χ des Grecs, car le mot *hiram* eſt ordinairement écrit χιρὰμ, par les Septante, & il dit que la première ſyllabe de ce mot, & d'autres qu'il cite, eſt une diphtongue chez les Grecs comme chez les Hébreux; ce qui ſuppoſe que le χ eſt une voyelle, qui jointe à l'*iota* forme une diphtongue. Quoi qu'il en ſoit, il aſſure en pluſieurs endroits que pour rendre la lettre ח des Hébreux, qui eſt une double aſpiration, les Septante ont ſouvent employé le χ grec, comme lorſque pour exprimer le nom de חָם ils ont écrit χὰμ. Par conſéquent, dans ſon idée, le ח des Hébreux n'eſt pas plus une véritable voyelle que le χ des Grecs. Mais les expreſſions dont il s'eſt ſervi, & dont il étoit à propos de fixer le ſens, ont occaſionné un abus bien plus important, que je vais tâcher de dévoiler dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE II,

Où l'on prouve que les lettres aleph, hé, chet *&* haïn, *n'ont jamais ſervi de voyelles dans le texte hébreu.*

I. Diverſes opinions ſur l'origine des points-voyelles.

APRÈS avoir montré que les lettres *aleph, hé, chet* & *haïn* n'ont été, par leur nature, que de ſimples aſpirations, qui par conſéquent différoient eſſentiellement des voyelles proprement dites, & n'avoient de mouvement & de vie que par leur ſecours; il s'agit d'examiner maintenant ſi les anciens Hébreux ne les conſacrèrent pas à un autre uſage, en les faiſant ſervir de véritables voyelles. On ſait que ſi l'on retranche de l'alphabet hébreu les quatre aſpirations dont nous avons parlé, avec le *vau* & le *iod*, il ne reſtera que ſeize lettres, qui ſont autant de conſonnes, & qu'aujourd'hui les voyelles faiſant bande à part, n'entrent point dans le corps de l'écriture, de manière que ſi elles y paroiſſent, ce n'eſt jamais qu'au-deſſus ou au-deſſous des lettres: il faut excepter le *vau* & l'*iod*, qui ont toujours leur place parmi les autres caractères, ſoit qu'ils n'y faſſent que la fonction de voyelles, ſoit qu'ils y figurent comme conſonnes.

Long-temps avant Élias Lévita, tous les Juifs étoient perſuadés

que les points-voyelles, qui sont des figures destinées à marquer les voyelles différentes, existoient dans le texte sacré, au moins depuis Esdras; car plusieurs font remonter leur origine jusqu'au temps de Moyse, tandis que d'autres les font aussi anciens que la langue même. Le rabbin Elias Lévita, qui vivoit au XVI.ᵉ siècle, a fait honneur de cette invention aux Masorèthes de Tibériade, postérieurs à la composition du Talmud: Vers le commencement du VI.ᵉ siècle de notre ère, il y eut, dit-il, dans cette ville de la Galilée, près du lac de Généfareth, une assemblée célèbre, composée de tout ce qu'il y avoit de plus savans parmi les docteurs Juifs; ces doctes critiques, pour fixer à jamais la lecture & le sens des livres Saints, dans un temps où la dispersion des Juifs faisoit craindre pour ce dépôt sacré, imaginèrent les *points-voyelles*, qu'ils placèrent dans le texte, suivant la tradition constante qui s'étoit conservée jusqu'à eux. Ainsi, selon la pensée d'Élias Lévita, quoique ces figures de voyelles soient l'ouvrage des Masorèthes, la lecture & le sens qui en résultent n'en sont pas moins d'une autorité divine, parce que ces critiques, loin de *ponctuer* à leur gré, ne firent que marquer & transmettre à la postérité la manière dont chaque mot avoit toujours été lû depuis la composition de chaque livre.

D'autres critiques ont donné une date bien plus récente à l'invention des *points-voyelles;* ils ne placent leur origine qu'au milieu du XI.ᵉ siècle, temps où vivoient *Ben-Ascher* & *Ben-Nephtali;* c'étoient deux doctes Rabbins, chacun à la tête d'une Académie, l'une dans la Babylonie, l'autre dans la Palestine. Ils eurent des disputes entr'eux sur la manière de *ponctuer* & d'*accentuer* certains mots de l'Écriture Sainte, quoiqu'ils fussent d'accord sur le sens de ces mots : les Juifs orientaux ou Babyloniens prirent le parti de leur docteur *Ben-Nephtali;* les occidentaux ou habitans de la Palestine se déclarèrent pour *Ben-Ascher*, de sorte qu'aujourd'hui la plupart des Juifs, & tous nos exemplaires de la Bible, suivent la *ponctuation* de ce Rabbin. La dispute rouloit sur environ neuf cents mots, qu'on peut voir à la fin de la Bible hébraïque de Buxtorf; mais cette querelle est elle-même une preuve de l'existence antérieure des *points-voyelles,* puisqu'il s'agissoit de savoir

ſi certains mots du texte étoient bien ou mal *ponctués.* Depuis long-temps on avoit les remarques des Maſorèthes, qui ont ſouvent parlé de ces points. Auſſi les plus ſavans Rabbins, tels qu'Aben-Eſra, David Kimchi & d'autres, qui ont vécu dans ces temps-là, & qui parlent dans leurs écrits de *Ben-Aſcher* & de *Ben-Nephtali*, loin de leur attribuer l'invention dont il s'agit, en font honneur à Eſdras & aux membres de la grande Synagogue.

Comme cette opinion n'étoit donc pas ſoutenable, d'autres critiques ont prétendu que l'ouvrage de la ponctuation, commencé d'abord par les Maſorèthes vers le commencement du VIe ſiècle, n'avoit été conſommé qu'au milieu du XIe: Louis Cappel s'eſt déclaré pour ce ſentiment, & a mis au jour pluſieurs écrits pour le ſoutenir; il a entraîné dans ſon parti un grand nombre de critiques, malgré les efforts des Buxtorfs & d'autres, qui par leur imprudence ont fait triompher leur adverſaire. Ils avoient, en effet, preſque autant de tort que lui; imbus des préjugés Rabbiniques, ils faiſoient remonter à Adam ou à Moyſe, ou du moins à Eſdras l'origine des *points-voyelles* que nous avons aujourd'hui. Ils diviniſoient en quelque ſorte non-ſeulement ces figures, mais encore la foule des accens tant *orthographiques* que *muſicaux;* leur nom même étoit ſacré, auſſi-bien que l'irrégularité qu'on remarque quelquefois dans la *ponctuation:* les lettres *majuſcules, minuſcules, renverſées, ſuſpendues* cachoient quelque myſtère plus qu'humain. En falloit-il davantage pour s'expoſer à la riſée des gens ſenſés? Pour décrier une bonne cauſe, ne ſuffiſoit-il pas de lui aſſocier des idées ſi frivoles & ſi puériles? En convenant de l'origine récente des *points-voyelles*, à quelque ſiècle qu'elle remonte, parce que c'eſt un fait ſur lequel les critiques ſont partagés, quoiqu'en général ils conviennent qu'elle eſt poſtérieure au Talmud, il falloit demander, il falloit rechercher ſi avant leur invention rien n'en avoit tenu lieu, rien abſolument n'avoit rempli les fonctions auxquelles ils ont été conſacrés.

II. Diverſes opinions de Louis Cappel & d'autres Critiques

On ne conçoit pas qu'une langue auſſi régulière, auſſi étendue, auſſi riche que celle des Hébreux, telle qu'elle exiſtoit avant & après Moyſe, & eſſentiellement la même que l'Araméenne & l'Arabe, ait pu s'écrire ſeulement avec des conſonnes & ſans aucune

voyelle; cette idée ſeule révolte la raiſon & choque le ſens commun; l'écriture eût été une eſpèce de chiffre, dont la clef auroit été ſouvent très-difficile à trouver, & qui auroit néceſſairement donné lieu à une infinité de mépriſes. On comprend aiſément que ſi l'on poſsède la langue, & qu'on ſe ſoit exercé ſur un texte ponctué, ou chargé de marques qui diſtinguent & fixent le ſens avec la ponctuation, on pourra lire enſuite & entendre le même texte, quoique dépourvu de tous les ſignes caractériſtiques des voyelles différentes: les langues orientales donnent même, en ce genre, des facilités qui leur ſont propres. Mais quiconque oſera ſe flatter de lire à la première vue & d'entendre, ſans le ſecours des ſignes appropriés aux voyelles, un ouvrage d'un genre relevé & poëtique, tel que Job, les Pſeaumes, l'Eccléſiaſte, les Proverbes, Iſaïe, &c. quelque connoiſſance qu'il ait d'ailleurs de la langue, reconnoîtra bientôt ſon erreur & ſon incapacité. Ce qui trompe, c'eſt qu'on commence par s'inſtruire à l'aide des *points-voyelles;* & parce qu'enſuite on s'en paſſe aſſez ſouvent, on s'imagine qu'un pareil ſecours peut n'avoir jamais exiſté.

ſur l'uſage des lettres pneumatiques, [illegible] chez les Hébreux.

Louis Cappel étoit trop habile pour ne pas ſentir cette difficulté, & pour la lever, il ſoutint qu'avant les Maſorèthes il y avoit trois lettres, *aleph, vau* & *iod*, qui ſervoient de voyelles, & qu'on appeloit par cette raiſon *matres lectionis;* l'*aleph* ſervoit pour l'*a* & pour l'*e*, le *vau* pour l'*o* & pour l'*u*, l'*iod* pour l'*i* & quelquefois pour l'*e:* il le dit & on le crut. Cette aſſertion, auſſi gratuite que hardie, & dans laquelle il y avoit du mal-entendu, étourdit tellement tous les eſprits que même Buxtorf le fils, ni ſes partiſans, n'osèrent le contredire. Cappel crut voir, dans le texte d'aujourd'hui, quelques traces légères de l'ancienne manière d'écrire, qui avoient échappé à l'attention des Maſorèthes; & on ne s'aviſa ſeulement pas de ſoupçonner qu'il s'abuſoit: on reçut bonnement pour des preuves de ſon opinion ce qu'il auroit fallu auparavant bien démontrer.

Dans cet arrangement, l'*aleph* étoit la ſeule des lettres pneumatiques à qui on attribuât les fonctions de voyelle; le *hé* étoit oublié: cela parut injuſte à quelques critiques, ils l'élevèrent donc auſſi à la même dignité. Le *chet* & le *hain* parurent à d'autres

n'avoir pas moins de droit que les lettres précédentes; ils leur firent donc aussi partager les honneurs de la *maternité.* Au fond toute cette marche étoit assez suivie; on étoit parti de ce principe: S.t Jérôme a dit, après les Hébreux de son temps, que les quatre aspirations א, ה, ח, ע sont des voyelles, pourquoi donc ne donner ce titre qu'à l'א? pourquoi le refuser aux trois autres? S.t Jérôme a dit de plus que ces quatre aspirations, suivies du *vau* ou du *iod*, forment des diphtongues; donc le *vau* & l'*iod* sont aussi, au moins quelquefois, des voyelles: c'est d'ailleurs un point décidé par le témoignage formel du S.t Docteur. Néanmoins la plupart des critiques, jugeant absurde de faire du *haïn*, & même du *chet*, autant de voyelles, s'obstinèrent à leur refuser cette prérogative. Ce procédé n'étoit ni raisonnable, ni conséquent; leur *maternité* étoit fondée sur le témoignage de S.t Jérôme, qui n'étoit concluant pour aucune des *aspirations*, ou qui l'étoit également pour toutes: c'est ainsi que raisonnèrent Richard Simon [a], Étienne Morin [b] & quelques autres.

[a] *Hist. crit. de l'Ancien Testam. lib. I, c. 31.*

[b] *Exercit. de Ling. primæv.*

III.

Deux remarques preliminaires, l'une sur les expressions de S.t Jerome, l'autre sur le *vau* & l'*iod* des Hebreux.

Je dois observer ici quelles idées un seul mot est quelquefois capable de faire naître, contre l'intention de son auteur. Si S.t Jérôme eût dit que les quatre *aspirations* des Hébreux ne sont pas des lettres, comme quelques Grammairiens l'ont dit de l'*h* des Latins, jamais peut-être ne se seroit-on avisé d'en appeler à son témoignage, pour prouver que ces caractères avoient autrefois fait les fonctions de véritables voyelles: on l'a cité pour garant de cette opinion, parce qu'il n'a pas cru devoir placer ces figures dans la classe des consonnes, & qu'il leur a donné le titre de voyelles. Ni cet arrangement néanmoins, ni cette dénomination ne prouvent la thèse qu'il s'agissoit d'établir, puisque ces caractères n'en sont pas moins essentiellement distingués des véritables voyelles, dont dépend leur articulation, comme je crois l'avoir suffisamment montré.

Je dois encore avertir, avant de passer outre, que le *vau* & l'*iod* ont cela de particulier, qu'en certain cas ils ne sont effectivement que des voyelles, & qu'on peut, si on le juge à propos, les nommer alors *matres lectionis*, parce qu'ils forment des *voyelles-longues.* Ces lettres peuvent être *radicales* ou *serviles;* dans le premier cas, si elles sont seules, c'est-à-dire sans signes de voyelles,

elles laiſſent dans la plus grande incertitude pour la lecture & pour le ſens. Qu'on propoſe de lire le mot ילד, on pourra prononcer *joled*, יֹלֵד, *gignet*, *jiwaled*, יִוָּלֵד, *naſcetur*; *joulad*, יוּלַד, *gignetur*. De même נושב peut ſe lire *noſchab*, נוֹשַׁב, *collocatus eſt*; *niwaſcheb*, נִוָּשֵׁב, *collocabimur*; *nouſchab*, נוּשַׁב, *ſedere jubebimur*. La liaiſon peut, dira-t-on, décider alors de la manière de lire, & du ſens qu'il faut adopter. J'en conviens; mais il peut arriver auſſi très-ſouvent que rien ne décide du ſens que la lecture même, tandis que la lecture ne peut être fixée que par les voyelles: il en a fallu beaucoup moins pour partager les plus habiles critiques ſur l'interprétation d'une infinité de paſſages des anciens auteurs. Et quant à l'Écriture Sainte, il ſeroit aiſé de produire une multitude d'exemples de diviſion entre les interprètes, quoique tous ſe ſoient cru guidés par la liaiſon des parties du texte: au pſeaume XCI, les Septante ont traduit *a ſermone* ἀπὸ λόγου, parce qu'ils ont cru devoir lire מִדָּבָר; on traduit maintenant *a peſte*, parce que le texte porte מִדֶּבֶר. Nous liſons au pſeaume VII אֵלַי, *ad me*, mot que les Septante ont traduit ὁ θεός μου, pour avoir lû אֵלִי. De même, au pſeaume XL, où nous liſons שָׂם, *poſuit*, les Septante liſant שֵׁם, ont traduit τὸ ὄνομα, *nomen*, &c.

Verſ. 7.

Verſ. 5.

Lorſque les lettres *vau* & *iod* ſont *ſerviles* & *quieſcentes*, leur ſon ſe confond avec celui de la voyelle qui les accompagne, de ſorte qu'on peut alors les prendre pour de véritables voyelles, mais néceſſairement longues, ſelon le génie & le mécaniſme des langues orientales, dont je ſerai obligé de parler encore dans la ſuite. Je reviens.

IV.
Suite de l'expoſition du ſentiment des Critiques.

On ne peut qu'applaudir aux longs raiſonnemens qu'a fait Étienne Morin[a], pour prouver qu'un alphabet eſt informe s'il eſt ſans voyelles, parce que les voyelles ſont l'ame de toute langue, ſoit parlée ſoit écrite; rien n'eſt plus vrai, à moins que l'écriture ne ſoit ou une peinture ou un ſymbole: mais, quand il veut conclure que les aſpirations dont nous parlons, ont ſervi de voyelles aux Hébreux, je ne vois pas la néceſſité de cette conſéquence. Si la langue de ce peuple n'a pu ſe paſſer de voyelles, il ne s'enſuit pas qu'elle ait dû adopter celles que l'auteur imagine, plutôt que d'autres; & ſi elle a donné une préférence marquée aux conſonnes ſur les

[a] *Exerc. de ling. prim. p.* 340 *& ſuiv.*

voyelles, elle y a été déterminée par son génie, avec lequel les langues étrangères ont si peu de rapport.

Hist. crit. de l'Anc. Testam. lib. I, c. 7.

Quand, d'un autre côté, Rich. Simon assure que les langues orientales ont eu, dès leur origine, d'autres voyelles que celles d'aujourd'hui, cette assertion est trop raisonnable pour n'être pas adoptée. Il ajoute que comme les voyelles nées avec ces langues, n'assuroient pas assez la lecture, on inventa dans la suite des *points-voyelles*, pour suppléer à leur défaut; & ce fut vers le VIII.[e] siècle qu'on s'avisa de cet expédient. Il doit paroître d'abord assez singulier qu'on n'ait aperçu l'insuffisance des anciennes voyelles, ou du moins qu'on n'ait essayé d'y apporter remède qu'après quelques milliers d'années: mais enfin, quand cela seroit, s'ensuit-il que les lettres qu'il imagine, soient précisément ces anciennes voyelles dont l'origine est, selon lui, la même que celle des langues orientales? Il avance dans un autre endroit, que depuis la perte des autographes sacrés, l'emploi des lettres *ehevi* a été fort incertain & soumis à la volonté des scribes; qu'il a consulté un grand nombre de bons manuscrits, & qu'il y a compté plus de six mille de ces lettres qui ne se trouvent point dans nos éditions du Texte sacré. Ses paroles *(e)* sont remarquables; elles méritent d'être rapportées: *Incerta omnino fuit* ehevi *scriptura ex eo tempore quo autographa sacri contextûs exemplaria à Judæis deperdita sunt: illaque sæpius à scribarum voluntate dependit, uti probare facillimum esset ex codicum MSS. & quidem optimæ notæ cum editis comparatione. Illi siquidem in infinitis propè locis distant, ita ut supra sex millia ejusmodi literarum* ehevi *seu* aleph, he, vau *&* jod *numeraverim, quæ in editis codicibus non exstant.*

Cette assertion ne peut que donner lieu à des réflexions bien sérieuses. La perte des autographes, sur-tout de ceux de Moyse, date d'une haute antiquité; elle est antérieure de plusieurs siècles à l'origine qu'on assigne aux *points-voyelles;* & si dans cet intervalle,

(e) Disquisit. crit. de var. per diversa loca & tempora Bibliorum editionib. cap. VII, p. 44, ed. Lond. 1684; & cap. X, p. 76. *Quis nesciat olim in contextu hebræo literam* jod, *ante inventa puncta vocalia, modò* i, *modò* e *vocalium, locum tenuisse; & hanc non solùm, sed & alias vocales, quas vulgò* ehevi *appellant, pro scribarum arbitrio neglectas fuisse!*

l'emploi

l'emploi des anciennes voyelles a dépendu de la volonté des copistes, rien de plus équivoque & de moins certain que l'intégrité du texte d'aujourd'hui. Mais, sans trop insister en ce moment sur cet objet, je soupçonne que dans le nombre des manuscrits dont l'auteur veut parler, il y en a plusieurs de l'espèce qu'il a décrite lui-même *(f)*, de ceux qu'il a trouvés remplis de fautes, & qui se rencontrent fréquemment dans nos bibliothèques. D'ailleurs il ne nous parle que des lettres *chevi*, & ne dit rien du *chet* & du *hain*, qu'il prétend avoir servi de véritables voyelles, du temps de S.t Jérome: ses manuscrits ne lui ont donc rien appris à leur égard. Néanmoins ces deux lettres, en qualité de voyelles, ont dû dépendre, comme les autres, de la volonté des copistes, depuis la perte des autographes, c'est-à-dire avant & après l'invention des *points-voyelles*; comme les autres, elles ont dû être tantôt ajoutées, tantôt négligées, *pro scribarum arbitrio*. Enfin, que doivent penser & de l'autorité de ses manuscrits, & de la conséquence qu'il en tire, ces habiles critiques qui, quoique d'accord avec lui sur la nouveauté des *points-voyelles*, soutiennent que le *he* n'a jamais pu être qu'une consonne, sans parler de ceux aux yeux desquels l'opinion qui place le *chet* & le *hain* au nombre des voyelles anciennes, paroît absurde? Ce partage, cette division, ces guerres intestines, ne peuvent que nuire à la cause commune, & ne doivent pas nous en donner une idée favorable: mais rien n'est plus propre à la décrier que l'abus qu'en a fait Ric. Simon; c'est où l'a conduit la fausse idée qu'on avoit prise du sentiment de S.t Jérome, tant il étoit important de découvrir la vérité à cet égard. En développant la pensée du S.t Docteur, j'ai montré combien elle étoit éloignée de celle des critiques modernes; cela ne suffit pas, il faut que l'autorité dont ils ont abusé, se tourne contre eux-mêmes; le raisonnement sera si simple qu'on s'étonnera peut-être que jusqu'ici il ait été oublié.

V.
L'opinion de ces Critiques réfutée par l'autorité de S.t Jérome.

S.t Jérome parlant de la ville où régnoit Melchisédech, peu importe, dit-il[a], qu'on la nomme *Salem* ou *Salim*; & la raison

(f) Disquisit. crit. de var. per diversa loca & tempora Bibliorum editionib. cap. II, p. 9. *Qui (codices) partem magnam literis minusculis exarati & minori forma, multa habent incuriâ suis descripta, nec pauca in iis deprehenduntur σφάλματα. Hujusmodi complures reperiuntur in plerisque Christianorum bibliothecis.*

[a] *Epist. ad Evang.* [illegible] *126,* [illegible] *edit.*

qu'il en donne, c'eſt que les Hébreux ſont très-rarement uſage des voyelles au milieu des lettres : *Nec refert utrum* Salem *an* Salim *nominetur, cùm vocalibus in medio literis perraò utantur Hebræi.* Auroit-il tenu ce langage, s'il avoit regardé les *aſpirations* des Hébreux comme de véritables voyelles ? Quoi ? ces quatre lettres ſe trouvent très-rarement entre deux conſonnes ? Cette aſſertion eſt d'une fauſſeté qui ſaute aux yeux. Il falloit dire au contraire qu'elles s'y trouvent très-ſouvent : il n'y a peut-être pas une ligne dans le texte qui n'en fourniſſe des exemples.

Ces paroles ſeules auroient dû convaincre les critiques modernes, que le ſens qu'attachoit S.[t] Jérôme à la dénomination de *voyelle*, en parlant des lettres aſpirées de la langue ſainte, eſt bien différent de celui qu'ils lui donnent. Ils auroient dû encore voir leur ſyſtème réprouvé par la manière dont le S.[t] Docteur prononçoit différens mots hébreux. Nous en avons déjà rapporté pluſieurs exemples, joignons-y une déciſion formelle. A la tête de ſon livre des noms hébreux, S.[t] Jérôme *(g)* avertit que ſi l'*a* eſt la première lettre de l'alphabet latin, comme l'*aleph* la première de l'alphabet hébraïque, il ne faut pas s'imaginer que tous les noms qui en latin commencent par un *a*, commencent dans le texte par un *aleph ;* leur initiale en hébreu eſt tantôt un *haïn*, tantôt un *he*, & quelquefois un *chet*, parce que ces lettres changent mutuellement leurs aſpirations & leurs ſons vocaux : *quæ (literæ) adſpirationes ſuas voceſque ſuas commutant.* Il eſt évident que S.[t] Jérôme n'entend pas qu'en hébreu ces lettres ſe placent indifféremment l'une pour l'autre, parce qu'elles s'aſpirent également ou avec la même force. Il nous a prévenus *(h)* que le *chet* & à plus forte raiſon le *haïn*, ſont de

(g) De nominib. Hebr. *Non ſtatim ubicumque ex a litera, quæ apud Hebræos dicitur* aleph, *ponuntur nomina, æſtimandum eſt ipſam ſolam eſſe quæ ponitur. Nam interdum ex* aïn, *ſæpe ex* he, *nonnumquam ex* heth *literis, quæ adſpirationes ſuas voceſque commutant, habent exordium.*

(h) Comm. in epiſt. ad Tit. c. 3. LXX *interpretes .... ſpecialiter* heth *literam, &* aïn, *& cæteras iſtiuſmodi, quia cum duplici adſpiratione in græcam linguam transferre non poterant, aliis additis literis expreſſerunt. Verbi gratia, ut* Rahel, Rachel *dicerent, &* Hieriho, Hiericho, *&* Hebron, Chebron, *&* Seor, Segor. *In aliis verò eos conatus iſte deficit.* Les Grecs ont pu rendre, avec leurs *eſprits*, les aſpirations *aleph* & *he ;* qu'entend donc S.[t] Jérôme par ces mots, *& cæteras hujuſmodi*, & par les ſuivans, *in aliis verò, &c !* J. le Clerc *(Quæſt. Hieron. p. 90)*, a cru que S.[t] Jérôme vouloit parler

doubles aſpirations, que les Septante ne pouvant rendre en leur langue, ont taché de repréſenter par le χ & par le ſ : il veut donc dire que ces quatre lettres s'aſpirent indifféremment en *a* dans la prononciation, de manière que le ſon n'eſt pas plus propre à l'une qu'à l'autre, & qu'ainſi le mot latin dont la première lettre eſt un *a*, peut avoir en hébreu pour initiale également l'une ou l'autre des quatre aſpirations. J'ai déjà montré par pluſieurs exemples, que S.t Jérôme allioit ces mêmes lettres à d'autres ſons, les traitant à cet égard comme des conſonnes. Eſt-il poſſible de concilier la déciſion & le procédé du S.t Docteur avec le ſyſtème des critiques modernes? Ils ne s'accordent pas entr'eux ſur le ſon qu'ils attribuent à leurs prétendues voyelles anciennes, d'où réſulte un préjugé qui ne leur eſt pas favorable; mais s'ils diſent avec S.t Jérôme, que les quatre aſpirations pouvoient ſe mouvoir indifféremment en *a*, & s'allier à chaque eſpèce de ſon vocal, ſans déſigner l'un plutôt que l'autre, ils détruiſent eux-mêmes leur ſyſtème, & en font un compoſé bizarre de contradictions.

VI. L'opinion des Critiques modernes, réfutée par l'autorité des Anciens.

Origène, Philon & d'autres anciens, cherchant le ſens du nom d'*Abel*, en hébreu אבל, ont dit qu'il ſignifie *luctus* ou *vanitas*, c'étoit une erreur; ces deux ſens viennent de deux racines différentes; l'initiale de la première eſt un *aleph*, celle de la ſeconde eſt un *he*, הבל : ces deux initiales n'étoient donc pas regardées alors comme de véritables voyelles, parce que le ſon du *he* n'eût pas été le même que celui de l'*aleph*, & l'on n'auroit pas confondu deux choſes très-différentes. Les critiques modernes ſont obligés d'avouer que l'*aleph* ſe prononçoit tantôt *a*, tantôt *e*; mais ils ſe gardent bien de dire que le *he* eût le ſon de l'*a*; l'erreur des Anciens, dont je viens de parler, atteſte le contraire. L'uſage qui régnoit alors, eſt une preuve ſenſible qu'on pouvoit prononcer *Abel*, ſoit que l'initiale de ce mot fût un *aleph* ou un *he*. S.t Jérôme lui-même nous dit encore, en parlant du nom d'*Abraham*, que ſouvent les Hébreux prononcent *a* la lettre *he*: *Idioma illius linguæ*

du *tſadé* & du *ſchin*; mais il me paroît plus vraiſemblable qu'il avoit en vue des conſonnes hébraïques, qui renfermoient quelquefois une aſpiration, comme le *caph* & le *tau*; auſſi, dans ſon ouvrage *de nominibus Hebr.* diſtingue-t-il lui-même les noms qu'il faut écrire avec un *c* ou un *t* ſimples, de ceux qu'il faut lire *adſpiratione additâ*.

eſt per he *quidem ſcribere, ſed per* a *legere.......* he *litera quæ per* a *legitur.* Voilà donc des voyelles d'une eſpèce toute particulière: elles adoptent tous les ſons, ſans en avoir aucun qui leur ſoit propre; tout eſt commun entr'elles; chacune a préciſément toutes les propriétés des conſonnes, il ne lui manque que celle d'une véritable voyelle.

Si l'on vouloit obſerver tous les mots hébreux que les Septante ont conſervés dans leur verſion, & ceux qui ſe trouvent dans ce qui nous reſte des hexaples d'Origène, on verroit mille preuves de cette vérité. Je ne citerai, pour abréger, que deux exemples. *Geneſ. I, verſ. 1.* Dès le commencement de la Genèſe on lit, dans les Hexaples, ουααρες; ce mot eſt l'hébreu והארץ, dont la ſeconde lettre eſt un *he,* la troiſième un *aleph,* & toutes deux ont ici le ſon de l'*a;* au verſet ſuivant, ουιωμερ, ויאמר, la ſeconde lettre eſt un *iod,* la troiſième eſt un *aleph:* or, ſelon le ſyſtème des nouveaux critiques, l'*aleph* avoit le ſon de l'*a* ou de l'*e;* il falloit donc prononcer *ouiamer* ou bien *ouiemer;* l'*aleph* enfantoit donc tantôt un *a,* tantôt un *e,* tantôt un *o,* &c. c'étoit une *mère* d'une merveilleuſe fécondité. En un mot, plus on examinera ce qui nous reſte de la prononciation des Hébreux avant le Ve ſiècle, plus on trouvera de preuves que les *aſpirations* de leur langue étoient ſuſceptibles de tous les ſons, de même qu'elles le ſont aujourd'hui dans le texte ponctué; & comme il eſt certain que maintenant elles n'y ſont point les fonctions de véritables voyelles, on ſe convaincra que jamais elles ne les ont exercées. *(i).*

(i) St Grégoire de Nazianze dit que le mot grec *πάσχα* eſt prononcé *phaska* par les Hébreux, & qu'il ſignifie *paſſage;* mais que les Grecs croyant qu'il ſignifioit la *Paſſion* du Sauveur, avoient changé ce terme à leur manière, en y mettant un π au lieu du φ, & un χ au lieu du κ. *Τὸ πάσχα τοῦτο τὸ μέγα καὶ σεβάσμιον Φάσκα τοῖς Ἑβραίοις προσαγορεύεται, κατὰ τὴν ἐκείνων φωνήν, δηλοῖ δὲ ἡ φωνὴ τὴν διάβασιν.... Τοῦ σωτηρίου πάθους ὄνομα τοῦτο εἶναί τινες νομίσαντες, εἶτα ἑλληνίζοντες τὴν φωνήν, κατὰ τὴν τοῦ φ, πρὸς τὸ π, καὶ τοῦ κ, πρὸς τὸ χ μετατύπωσιν πάσχα τὴν ἡμέραν προσηγορεύκασι. Gregor. Naz. orat. 42, edit. Morell. pag. 682 & 683.* Voy. auſſi *Iſidor. Etymolog. lib. VI, c. 17; & de Eccleſ. offic. lib. I, cap. 32.*

Si St Grégoire de Nazianze avoit eu quelque connoiſſance de l'hébreu, il auroit bien vu que dans le mot original les Grecs n'avoient pas changé le κ en χ, puiſque le ח s'y trouve, lettre qui eſt aſpirée, & que les Septante rendent ordinairement, comme l'obſerve St Jérôme, par le χ des Grecs; mais je conclus de ſon témoignage, que de ſon temps les Hébreux prononçoient *phaska,* en donnant au *chet* le ſon du

Mais, après avoir enlevé aux critiques modernes l'autorité de St Jérôme, quel appui reste-t-il à leur opinion? aucun. On cite des manuscrits dans lesquels on a trouvé plus de six mille *chevi* qui ne sont point dans nos éditions, d'où l'on conclut que depuis la perte des autographes, ces lettres ont dépendu du caprice des copistes; mais ces variantes ont pu n'être que le fruit de l'inattention & de l'inexactitude. D'ailleurs, si cette espèce de preuve étoit admise, elle seroit aussi concluante pour le changement des consonnes que pour l'addition des prétendues voyelles. Quelle variété ne trouve-t-on pas dans les manuscrits à l'égard des unes & des autres? Enfin, depuis que les lettres *aleph*, *vau* & *iod*, furent introduites dans le langage des Rabbins, pour la facilité de la lecture & pour la clarté du sens, est-il bien étonnant que des copistes accoutumés à cette manière d'écrire, aient inséré par mégarde dans leurs copies, quelques-unes de ces lettres, quoiqu'elles ne fussent pas dans le texte?

VII.
Elle reste sans aucun appui.

Pour prouver que les *points-voyelles* sont postérieurs au siècle de St Jérôme, on produit une foule de mots tirés de l'Écriture sainte; & de la manière dont ils ont été ou lûs ou discutés par le

VIII.
Preuve directe que les lettres, nommées par les Critiques *matres lectionis*, n'ont jamais fait les fonctions de véritables voyelles.

א grec; & par conséquent qu'ils ne regardoient pas cette lettre comme une voyelle proprement dite: car on ne conçoit pas qu'on puisse prendre, pour le son d'une véritable voyelle, celui du א, sur-tout en le distinguant du son attaché au χ.

On pourroit, à l'égard du *haïn*, tirer un pareil raisonnement de ce que les Septante & d'autres interprètes ont prononcé *Gomor*, *Gaza*, &c. Si l'on avoit pris le *haïn* pour une véritable voyelle, jamais on ne se seroit avisé de la rendre par un ſ, accompagné de toute espèce de voyelles. Que si l'on veut se convaincre que du temps de St Jérôme les aspirations des Hébreux s'allioient au son de différentes voyelles, il suffit de jeter un coup d'œil sur les mots du texte que ce St Docteur a exprimés par des caractères latins, soit dans son livre *de Nominib. Hebr.* soit en d'autres endroits. On y verra le *haïn* prononcé en *a* dans *Amman*, populus; *Ammo*, populus ejus; *Abad*, servus; *Araba*, occidens; *Azaria*, adjutor Dominus; *Azer*, adjutus; *Alma*, adolescentula. (*Quæst. in Gen. III, 4*), &c. La même lettre prononcée en *e* dans *Esau*, *Eglon*, vitulus mœroris; *Ezri*, auxilium meum; *Ezriel*, adjutus à Deo, *Rebe*, quatuor; *Bale*, devoratio (*Ibidem, XIV, 4.*) *Bace*, semuncia (*Ibidem, XXIV, 22*). On la trouvera prononcée en *o* dans *Obed*, serviens, quoique St Jérôme eût prononcé *Abed*, servus.

On y verra le *chet* prononcé en *a* dans *Aser*, atrium *sive* beatus, c'est-à-dire soit que le mot commençât par un *aleph* ou par un *chet*; *Aas*, sol; *Aaz*, continens; *Anas*, indignatio; *Aasia*, apprehendens Deum. La même lettre prononcée en *o* dans *Opher*, ignominia; *Kobeth* (*Ibidem, XXXI, 22*), &c. Il seroit inutile d'entrer dans un plus grand détail.

S.t Docteur, on conclut que ces points n'exiſtoient pas de ſon temps, parce que la lecture auroit été déterminée par leur moyen, comme elle l'eſt aujourd'hui, & qu'ainſi le texte n'auroit pu fournir matière ni à ſes doutes ni à ſes obſervations. La manière dont les Septante ont lû & interprété certains mots, donne lieu à une induction pareille. J'admets ce raiſonnement, mais je dis : Les prétendues voyelles anciennes exiſtoient-elles dans le texte du temps des Septante & de S.t Jérôme? Si elles y manquoient, d'où ſait-on que c'étoient des voyelles? D'ailleurs la lecture du texte ſeroit reſtée incertaine & vacillante pendant un grand nombre de ſiècles, puiſqu'elle n'auroit pas été fixée par les lettres *ehevi (k)*, qu'on prétend néanmoins être nées avec la langue, & qu'on érige en voyelles pour aſſurer la lecture. Si elles exiſtoient alors dans le texte, ou elles ſuffiſoient pour décider de la lecture & du ſens, ou elles ne ſuffiſoient pas. Suffiſoient-elles? il étoit donc inutile d'en chercher d'autres: ni les Septante ni S.t Jérôme ne devoient héſiter, ayant pour règle ces prétendues voyelles, ſans leſquelles on aſſure que la langue auroit été imparfaite & défectueuſe, & qu'on a imaginées pour ſa perfection. Si elles n'étoient pas ſuffiſantes, que devient donc cette idée de perfection dont on ſe flattoit? Mais d'ailleurs à qui perſuadera-t-on que ſix voyelles ne ſuffiſoient pas pour aſſurer la lecture & pour fixer le ſens? Les Latins n'en ont eu que cinq; car il importe peu ici que leurs voyelles, ſans changer de forme, aient été longues ou brèves, elles n'en ont pas moins déterminé invariablement le ſens des écrits: celles des langues orientales ont pu, avec le même ſort & le même emploi, avoir auſſi le même avantage. Quand il n'y en auroit eu que quatre, comme d'autres le prétendent, elles devoient ſuffire encore; leur abſence ſeule auroit pu déſigner celle qui n'avoit point de caractère propre. On dira peut-être qu'il y avoit pluſieurs mots où elles manquoient abſolument. Et pourquoi y manquoient-elles,

(k) Je me ſers de ce mot technique, pour abréger, en lui donnant plus d'extenſion qu'il n'en a par lui-même; car dans l'uſage que j'en fais je comprends le ח *(chet)* & le ע *(haïn)* des Hébreux, quoiqu'il n'ait été formé que pour déſigner l'*aleph*, le *he*, le *vau* & l'*iod* : & quant à ces deux derniers caractères, il faut toujours ſous-entendre la reſtriction dont j'ai parlé n.° 111.

si par leur institution elles étoient faites pour s'y trouver, pour les vivifier, pour les animer? Où est donc cette perfection qu'on annonçoit devoir résulter de leur *maternité!* Enfin de l'incertitude & des variations des interprètes on a conclu que les *points-voyelles* n'existoient pas de leur temps dans le texte; je n'ai pas moins de droit d'en conclure que les *ehevi* n'y existoient pas non plus en qualité de voyelles.

Ce raisonnement, dans sa généralité, me paroît décisif contre le système des critiques modernes; mais, pour en faire mieux sentir toute la force, il ne sera pas hors de propos d'entrer dans un détail particulier. Il y a dans le texte sacré une infinité de mots où il ne se trouve aucune des lettres *ehevi;* il y en a une infinité d'autres qui en ont une ou plusieurs. Arrêtons-nous un moment à considérer séparément chacune de ces espèces.

IX. Développement de cette preuve, relativement aux mots hébreux qui, dans le texte, n'ont aucune des lettres nommées *matres lectionis.*

A l'égard de la première, qui embrasse tous les mots du texte, où il ne se voit aujourd'hui aucune des *ehevi*, il n'y a que deux partis à prendre; c'est de soutenir, ou que ces lettres y ont toujours manqué, ou qu'elles ont été supprimées & remplacées par les *points-voyelles* inventés par les Masorèthes. Si les critiques modernes embrassent le premier parti, ils sont en contradiction avec eux-mêmes, ils ruinent de fond en comble leur système. A quoi se réduisent alors ces beaux raisonnemens, qu'un alphabet sans voyelles est de la plus grande imperfection, qu'une langue écrite sans voyelles est un corps inanimé, qu'elle n'offriroit qu'un tissu d'équivoques & d'énigmes qu'il ne seroit presque pas possible de déchiffrer; d'où ils ont conclu la maternité des *ehevi* aussi ancienne que la langue des Hébreux? Ce nombre prodigieux de termes, qui ne fut jamais fécondé par aucune des *ehevi*, ne fut donc de tout temps & jusqu'au VIe ou VIIe siècle, qu'un amas de corps sans ame, sans mouvement, sans vie; un cahos ténébreux d'énigmes & de chiffres. Qu'ils accordent, s'ils le peuvent, ces défauts énormes avec les idées de perfection que l'antique maternité de leurs prétendues voyelles faisoit briller à leurs yeux. D'ailleurs à qui feront-ils croire que les écrivains sacrés ont laissé subsister dans une grande partie du texte, des doutes & des incertitudes qu'il leur étoit si facile de dissiper à l'aide des voyelles qu'on prétend

avoir existé de leur temps? Cette idée seule révolte; ce parti par conséquent n'est pas soutenable.

Il ne leur reste donc qu'à soutenir que les Masorèthes ont banni de ces mots, les anciennes *chevi*, pour y substituer leurs *points-voyelles*. On fait effectivement dépendre ces voyelles, qu'on dit si anciennes, de la volonté des scribes; & quand on assure qu'ils en ont ajouté à leur gré, on veut peut-être faire entendre qu'ils en ont aussi retranché, on dit du moins qu'ils les ont négligées: mais l'accusation seroit aussi grave que téméraire, & absolument fausse; ce seroit charger les Juifs du plus hardi attentat, d'un sacrilége énorme. Dès les premiers temps du Christianisme, S.t Justin, S.t Irénée & d'autres Pères, avoient paru accuser cette nation, d'avoir volontairement altéré l'Écriture sainte, & S.t Jérôme n'a pu s'empêcher d'en prendre la défense. Des Savans modernes, suivis par Ric. Simon, pour venger à la fois les Chrétiens, les Juifs & l'intégrité des livres saints, ont montré que les anciens Pères n'ont point accusé les Hébreux d'avoir réellement falsifié le texte original, mais seulement d'avoir donné à quelques passages, des interprétations fausses, parce qu'elles ne s'accordoient pas avec la version des Septante. Seroit-il réservé à la critique moderne d'imprimer sur le front d'une nation entière, le sceau du déshonneur, en lui imputant l'altération la plus réelle, la plus audacieuse, la plus criminelle & la plus funeste au texte original? Si elle se portoit à cet excès, elle seroit bientôt confondue & convaincue de calomnie & d'imposture.

Il faudroit supposer que les Masorèthes auroient bien dégénéré de leurs pères. Il n'est aucun de nous, disoit Philon *(l)*, qui ne donnât cent vies, plutôt que de souffrir la moindre altération dans notre loi. Rien de plus manifeste, disoit Josèphe, que l'attachement inviolable que nous avons toujours montré pour nos saints livres; il s'est écoulé bien des années depuis que nous les possédons, & jamais aucun de nous n'a osé y rien ajouter *(m)*, ni en rien retrancher,

(l) Ap. Euseb. de Præpar. Evang. lib. VIII. *Μὴ ῥῆμά γε μόνον τῶν ὑπ' αὐτοῦ* (Mose) *γεγραμμένων κινῆσαι, ἀλλὰ κἂν μυριάκις αὐτοὺς ἀποθανεῖν ὑπομεῖναι θᾶττον, ἢ τοῖς ἐκείνου νόμοις καὶ ἔθεσιν ἐναντία πεισθῆναι.*

(m) Lib. I, cont. Appion. *Δῆλον δ' ἐστὶν ἔργῳ πῶς ἡμεῖς τοῖς ἰδίοις γράμμασι πεπιστεύκαμεν. Τοσούτου γὰρ αἰῶνος ἤδη παρῳχηκότος, οὔτε προσθεῖναί τις οὐδὲν, οὔτε ἀφελεῖν αὐτῶν, οὔτε μεταθεῖναι τετόλμηκε.*

on

ou y faire le moindre changement. Toutes les histoires, en effet, supposent qu'en tout temps ce peuple a montré la plus grande vénération pour les livres sacrés; on lui reproche même de l'avoir portée jusqu'à la superstition. La critique trouve encore mauvais que, dirigés par un respect mal entendu pour le texte original, les Masorèthes, dans leur travail énorme, aient poussé l'attention jusqu'au scrupule & à la minutie. Mais enfin, s'ils avoient eu l'impiété de faire main-basse sur les anciennes *mères* de la lecture, à qui l'ancien texte devoit la vie, comment auroient-ils eu l'imbecillité d'en laisser subsister quelques-unes, en petit nombre, à la vérité, qui décèlent l'ancien état du texte, s'il en faut croire leurs adversaires? N'étoit-il pas plus simple, ou de les conserver toutes, ou de les exterminer entièrement, si on en avoit formé le projet, que d'avertir de l'irrégularité qu'elles causent par leur présence dans les endroits où on leur permettoit de rester, ou par leur absence dans les endroits d'où on les chassoit? Pourquoi ne pas suivre constamment la même méthode? pourquoi écrire avec des variétés le même mot en différens endroits? &, qui plus est, pourquoi porter la sottise au point d'avertir soigneusement de ce défaut d'uniformité?

Mais heureusement la Providence a mis à couvert la probité des Masorèthes & de leurs prédécesseurs, si la critique osoit l'attaquer; elle leur a ménagé un témoin irréprochable, qui dépose constamment en faveur de leur innocence, & feroit taire la calomnie. S'il étoit vrai qu'ils eussent supprimé les anciennes *chevi*, pour mettre à leur place leurs *points-voyelles*, il y auroit nécessairement une différence énorme entre le texte qu'ils nous ont transmis & le Pentateuque Samaritain, antérieur de plusieurs siècles au Talmud; il ne faut ici que des yeux pour décider: or rien de plus frappant que la conformité des deux textes, dont l'un a été conservé par les plus mortels ennemis des Juifs. Je ne dis pas qu'il n'y ait entr'eux quelques différences légères & peu nombreuses: s'il n'y en avoit absolument aucune, depuis que ces textes existent & ont passé par les mains de tant de copistes, ce seroit une merveille sans exemple, qui par sa singularité deviendroit suspecte; mais ces variétés ne roulent pas plus sur ce qu'on appelle *matres lectionis*, que sur

les autres caractères *(n)*; & si la raison permettoit d'en tirer une induction sinistre contre la bonne foi des Juifs, on en concluroit aussi qu'ils ont également porté leurs mains sacriléges sur toutes les lettres du texte sacré. Si quelques auteurs modernes ont osé accuser le peuple Juif, d'avoir corrompu, de dessein prémédité, le dépôt qui lui avoit été confié, on a réprimé avec succès leur témérité, en leur opposant la conformité étonnante des deux textes. La comparaison de ces originaux, qui réellement n'en font qu'un, écrit en différens caractères, ne triompheroit pas avec moins d'avantage de la critique qui oseroit accuser les Masorèthes d'avoir exterminé les anciennes voyelles, pour leur substituer des figures nouvelles: ce parti est donc moins soutenable encore que le premier; il ne reste par conséquent aucune ressource aux critiques modernes, pour le soutien de leur systême par rapport à la première classe: passons à la seconde.

X.
Développement de la même

Elle embrasse tous les mots où se trouvent une ou plusieurs de ces prétendues voyelles. Je ne finirois pas s'il falloit considérer

(n) Dans le Pentateuque hébreu-samaritain, on voit quelques mots où se trouvent le *vau* ou l'*iod*, qui manquent dans le texte Masorétique; mais en revanche il y en a dans celui-ci où ces lettres se trouvent, tandis qu'elles manquent dans le premier: variétés qu'on ne peut attribuer qu'à l'inattention des copistes, de même que celles des endroits où l'on voit, dans le Pentateuque hébreu-samaritain, des *hé* pour des *chet*, & des *haïn* pour des *aleph*. Depuis long-temps les Samaritains, dont la langue est un chaldéen impur, confondent les quatre *aspirations* א, ה, ח, ע, & les emploient l'une pour l'autre. Ainsi on ne doit pas être surpris que les Scribes, accoutumés à cet usage, se soient quelquefois mépris à cet égard, en copiant le texte sacré. Que sera-ce si l'on défère au témoignage de Benjamin de Tudèle, qui, revenu de ses voyages vers l'an 1173, écrivoit que de son temps les Samaritains ne connoissoient ni n'employoient dans leur écriture le *hé*, le *het* & le *haïn*, & qu'au lieu de ces lettres ils ne se servoient que de l'*aleph*? Scaliger n'en vouloit rien croire, parce que les Samaritains lui avoient envoyé leur alphabet, où ces caractères se trouvoient; mais devoit-il juger des Samaritains du XII.[e] siècle par ceux de son temps? Ce n'est pas qu'on doive adopter entièrement le récit de ce voyageur, si même il a voyagé dans les pays dont il parle. Il aura vu ou appris que, pour le langage & l'écriture vulgaires, les Samaritains n'employoient que l'*aleph* dans certains mots hébreux où doit se trouver quelqu'une des trois autres aspirations: il en aura conclu généralement que leur alphabet, & même leurs livres sacrés, étoient dépourvus de ces trois caractères. Ce raisonnement lui étoit sans doute commun avec les Juifs de son temps: la haine & l'esprit de parti n'en enfantent que trop souvent de pareils.

cette matière sous tous ses rapports, & la suivre dans toutes ses branches; chaque pas offriroit une nouvelle preuve: je laisse à ceux qui voudront s'en convaincre, le soin de fournir cette carrière. Me bornant à quelques idées particulières, je commence par une réflexion générale, qui doit fermer la bouche aux critiques modernes, pour peu qu'ils soient modestes. Je leur demande donc s'ils croient posséder plus parfaitement la langue des Hébreux que les Masorèthes, en avoir mieux saisi les principes, mieux pénétré le génie, mieux découvert la vraie & ancienne prononciation. Or les Masorèthes n'ont jamais regardé les lettres aspirées, qu'ils ont trouvées dans le texte sacré, comme des voyelles proprement dites, puisqu'ils ont marié chacune d'elles à tous les sons vocaux.

preuve. relativement aux mots où se trouve quelqu'une des *matres lectionis*.

D'ailleurs, si les mots dont il s'agit n'ont qu'une de ces prétendues voyelles, la syllabe qui en est destituée rentre dans la classe précédente, & prête à toutes les difficultés que nous y avons exposées: leur présence ne décide même pas toujours de la prononciation sur laquelle porte le sens. Louis Cappel, pour prouver que les Septante, ni S.[t] Jérôme, ni les anciens interprètes ne s'étoient point servis de textes ponctués, a produit, dans les IV.[e] & V.[e] livres de sa *Critique sacrée*, une foule de passages qu'on a interprétés diversement, parce qu'on ne les a pas lûs de la même manière. Dans ce nombre on en remarque plusieurs qui n'étoient pas dépourvus du secours des *matres lectionis*; j'en citerai seulement quelques-uns. Pseaume X, הִלֵּל, *laudat se*; les Septante ἐπαινεῖται, pour avoir lû הֻלַּל. Pseaume XVII, אֶחֱזֶה, *videbo*; les Septante, ὀφθήσομαι, ayant lû אֵחָזֶה. Pseaume LXXXVIII, רְפָאִים, *mortui*; les Septante ἰατροὶ, parce qu'ils ont lû רֹפְאִים. Lament. אֵימָא, *terribilis*; les Septante θάμβος, en lisant אֵימָא. Osée, יִתְּנוּ ; יִרְדְּפוּ, *persecutus est eum; dabunt*; les Septante κατεδίωξαν, παραδοθήσονται, pour avoir lû יֻתְּנוּ , יִרְדְּפוּ. Osée, רֹעֶה, *pascitur*; les Septante πονηρόν, lisant רָעָה. Thren. וּתְלָאָה רֹאשׁ, *fel & molestia*; les Septante ont pris le premier mot, *rosh*, pour *caput*, & ont traduit le second ἐμόχθησεν, lisant תַּלְאָה (au fut. *hiph*). Osée, אֲדַמֶּה, *similitudines proposui*; les Septante ὡμοιώθην, ayant lû אֶדְמֶה (en *kal*), ou אֶדָּמֶה (au *niph*). Joël, נִשָּׂאוּ, *accipiet eum*; les Septante λήψονται, parce qu'ils lisoient נִשְׂאוּ. Pseaume

Vers. 3:
Vers. 15.
Vers. 11.
Ch. VI, vers. 2:
Chap. VIII, vers. 3 & 10.
Ch. XII, v. 1.
Ch. III, v. 5.
C. XII, v. 10:
Ch. VI, v. 10.

Verſ. 9. LXXIV, אִמָּנוּ, *nobiſcum;* les Septante ἡμᾶς, אֹתָנוּ. Au chapitre
Verſ. 7. IV de la Genèſe il y a trois mots de ſuite auxquels les Septante ont donné des ſens très-différens de ceux que préſente le texte d'aujourd'hui, parce qu'ils ont lû les mêmes lettres d'une manière
Verſ. 12. auſſi très-différente. Au chapitre XVIII de la Genèſe il s'en trouve quatre de ſuite, dont le ſens textuel eſt *poſtquam ſenui, eritne mihi oblectatio!* les Septante ſuppoſant aux mêmes lettres d'autres voyelles, ont traduit οὔπω μέν μοι γέγονε ἕως τοῦ νῦν. Dans tous ces paſſages, comme dans une multitude d'autres qu'on pourroit citer, de quelle utilité a donc été, pour le vrai ſens, la préſence des prétendues *mères* de la lecture?

Louis Cappel déclare qu'il y a une infinité de ces différentes leçons, occaſionnées par l'abſence des *points-voyelles*, & qu'il ſe
Crit. ſac. l. IV, c. 2, n.° 3. contente d'en rapporter un petit nombre pour échantillon: *Infinita ſanè poſſent variæ iſtius lectionis, quæ vocales ſpectat, afferri exempla, nos pauca tantùm ſpeciminis gratiâ hîc proferemus.* Dans le nombre de trois ou quatre mille noms propres d'hommes, de femmes, de villes, de montagnes, &c. il s'en trouve très-peu, ajoute-t-il, que les Septante aient écrits avec les voyelles que préſente le texte d'aujourd'hui. Sa concluſion eſt que les Septante, en traduiſant, n'ont pas eu ſous les yeux un texte ponctué, puiſqu'ils s'écartent
Ibid. n.° 24. ſi ſouvent de la ponctuation des Maſorèthes: *Ut hinc conſtare poſſit LXX Interp. uſos eſſe codice non punctato, ſiquidem tam ſæpe abeunt diverſi ab hodierna punctatione.* Je ne réclame pas contre cette conſéquence, mais j'en tire une autre qui eſt pour le moins auſſi juſte: c'eſt que de tout temps les prétendues *mères* de la lecture, dévouées à un ſilence funeſte, manquent ſi ſouvent au beſoin, & donnent tant de preuves de ſtérilité, qu'elles ſont indignes du beau titre dont on a voulu les décorer. On les fait auſſi anciennes que la langue même, dont on veut qu'elles aſſurent la lecture & déterminent le ſens. Qu'arrive-t-il? jointes aux autres caractères, elles n'en fixent point la prononciation; elles laiſſent ſubſiſter les équivoques; le ſens reſte auſſi indécis que ſi elles n'exiſtoient pas. Il y a plus, elles ne ſe ſuffiſent pas à elles-mêmes; il leur faut un ſecours étranger pour ſe mouvoir, pour former un ſon, pour préſenter un ſens: ſeules, elles ſont muettes & inanimées; elles nous

laiſſent totalement incertains ſur la manière de les lire, & par conſéquent ſur la penſée qui doit en réſulter. On en pourroit produire mille exemples, outre ceux qu'on a déjà vus : dans le mot איל, à quoi ſervent l'*aleph* & l'*iod* pour en déterminer la lecture & le ſens? on peut lire אֱיָל, c'eſt *fortitudo;* ſi on lit אַיִל, ce ſera *aries;* lit-on אֵל, c'eſt *planicies;* enfin אַיָּל ſignifiera *cervus.* Dans cet autre, חבל, à quoi ſert le *het?* חֵבֶל ſignifie *dolor gravis;* חֲבֹל, *pignus;* חִבֵּל, *malus navis;* חֹבֵל, *nauclerus.* Qu'on héſite ſur la façon de lire ces mots, & une infinité d'autres qu'on pourroit citer, & par conſéquent ſur l'idée qu'ils doivent réveiller dans l'eſprit, la préſence de ces prétendues voyelles diſſipera-t-elle les doutes & les embarras? c'eſt en vain qu'on s'en flatteroit; il eſt évident qu'à cet égard elles ſont de la plus grande inutilité. A quoi ſe réduiſent donc les avantages qu'on leur attribuoit, pour perfectionner la langue, pour en fixer les incertitudes, pour déterminer les ſons, & par-là le ſens des termes & des expreſſions? Voilà des voyelles d'une eſpèce toute particulière, qui par elles-mêmes ne diſent rien, n'articulent rien, ne forment aucun ſon, ne conduiſent à aucun ſens ſi d'autres voyelles, d'une nature différente, venant à leur ſecours, ne leur communiquent une vertu qui leur manque.

Il faut obſerver encore que la plupart de ces prétendues voyelles ſont tantôt *radicales*, tantôt *ſerviles*, c'eſt-à-dire qu'elles ſont partie de la racine, ou qu'elles lui ſont étrangères & ſurajoutées. Si nos critiques ne connoiſſoient point les principes grammaticaux des Maſorèthes, & ſi n'ayant jamais vu de texte ponctué, ils étoient uniquement dirigés par les lumières du ſyſtème qui fait des lettres dont il s'agit autant de véritables voyelles, pourroient-ils ſe flatter de bien diſtinguer les endroits où elles ne ſont que *ſerviles*, de ceux où elles ſont *radicales (o)?* Dans une infinité de mots les Maſorèthes, ſuivant le génie de leur langue, ont joint de vraies voyelles à ces lettres, ce qui augmente le nombre des ſyllabes. Des critiques tels que je les ſuppoſe, ne trouveront point ce nombre

(o) Par exemple, dans la ſuppoſition que l'א eſt la voyelle *a*, ſi je trouve באר, je puis lire בר; ce dernier mot ſignifie *frumentum :* au lieu que l'*aleph* étant radical, בֵּאֵר ſignifie *declaravit*, & בְּאֵר *puteus.* De même, ſi le *he* eſt la voyelle *e*, je puis croire que בהן doit être lu בֵּן, *filius;* au lieu que בֹּהֶן ſignifie *pollex.*

de syllabes en suivant leurs principes ; je ne cite qu'un exemple : s'ils prennent l'*aleph* pour *a*, & le *hé* pour *e*, ils liront le mot תְּאַמְּנָה en trois syllabes, *Tâmaneh*, ou même *Tâmneh*, en deux, au lieu de *Téâmanah*, en quatre, *nutricantur*. Ensuite à peine pourront-ils soupçonner l'existence d'une conjugaison nommée *phiel*, qui redouble la seconde des radicales, & de son *passif*. Si néanmoins ils se croient dans la bonne route, il faut qu'ils se persuadent que les Masorèthes ont tout brouillé, confondu, bouleversé dans le langage de leurs ancêtres; qu'ils ont formé de leur tête une langue nouvelle, différente de l'ancienne & inconnue à leurs pères. Mais l'analogie, toujours subsistante, & de leur langue & des règles de leur grammaire, avec la langue & la grammaire des Araméens & des Arabes, déposera constamment en leur faveur, & couvrira d'un ridicule éternel la témérité de quelques critiques.

XI. Fausse induction tirée de la dénomination *matres lectionis*.

C'est néanmoins l'usage des peuples Orientaux qu'on invoque en preuve de l'ancienne *maternité* des *ehevi ;* ce titre même, dont l'*aleph*, le *vau* & l'*iod* jouissent depuis long-temps, a paru justifier l'emploi que la critique moderne a voulu leur assigner. Mais on n'a pas pris garde que cette dénomination leur étoit dûe, quoique celle de véritables voyelles, ainsi qu'on l'a entendu, ne leur convînt aucunement. Elle leur étoit acquise pour deux raisons; 1.° parce que n'ayant souvent que la fonction de ces lettres *serviles* qu'on appelle *héémantiques*, elles caractérisent, pour les *verbes*, ou des conjugaisons particulières, ou des personnes de différens temps; & pour les *noms*, divers nombres & *régimes :* par la nature de ces emplois, elles doivent paroître fréquemment dans les écrits, & ne peuvent manquer de contribuer, plus que toute autre, à la lecture & à l'intelligence d'un texte non ponctué. 2.° Le *vau* ajouté à la racine, en qualité de lettre *servile*, devient *quiescent* avec le son de l'ω ou celui de l'ȣ des Grecs; il conserve même ordinairement ces sons, étant radical, lorsque précédé de l'*o* ou de l'*u* il devient *quiescent*. L'*iod*, soit *servile*, soit *radical*, en devenant *quiescent*, se termine en *e* ou en *i* longs. L'*aleph*, dans les langues orientales, prend souvent une fonction *servile* à la terminaison féminine des noms, où il est *quiescent* en *a* long; lorsqu'il est radical, il est toujours *quiescent* à la fin d'une syllabe, souvent avec

le ſon d'une voyelle longue, quelquefois avec celui d'une brève. A l'égard du *hé*, s'il eſt véritablement *radical*, il n'eſt jamais *quieſcent*, quoi qu'en diſent les Grammairiens, parce qu'il ſe ſoutient aſſez par la force du ſon qui lui eſt propre; il eſt donc bien éloigné de pouvoir être alors une véritable voyelle. Je ne puis qu'indiquer ici ces principes, qui ſont du reſſort de la Grammaire. Comme donc, toujours le *vau* & l'*iod*, ſouvent auſſi l'*aleph*, *quieſcens*, ſe fondent, pour ainſi dire, en voyelles longues, de manière qu'ils donnent pour la lecture des facilités qu'on ne peut attendre des brèves, qui ſont bannies d'un texte non ponctué, on a juſtement donné à ces lettres le titre de *matres lectionis*, qui n'a qu'un rapport fort éloigné à celui de voyelles proprement dites.

On voit par-là qu'il y a bien du mécompte & beaucoup à rabattre dans ce que les critiques modernes ont avancé ſur l'uſage des lettres *aleph*, *vau* & *iod* chez les peuples Orientaux; mais comme ils ont principalement inſiſté ſur la pratique des Arabes, on ne trouvera peut-être pas mauvais qu'à cet égard je reprenne la choſe de plus haut, en ſuivant la route tracée par le ſavant Schultens[a].

[a] *Clavis dialecti Arab. p. 323 & ſeq.*

XII.

Fauſſe induction tirée de l'uſage des Arabes; à l'origine duquel on remonte.

Anciennement les caractères arabes, ſuivant une tradition tranſmiſe par les écrivains de cette nation, étoient bien différens de ce qu'ils furent enſuite, & de ce qu'ils ſont aujourd'hui: leur alphabet étoit le même que celui des Hébreux, pour l'ordre comme pour le nombre des lettres; auſſi eſt-il appelé *abgadhevez*, nom qu'il tire du rang même de ces lettres, אבגדהוז: cette tradition aſſigne à peu près la même antiquité aux langues de ces deux peuples. Bochart a prouvé que Joctan, un des fils d'Héber, s'établit avec ſes douze frères, principalement dans la péninſule nommée *Arabie heureuſe*. On ne peut du moins douter qu'Hazarmot *(p)* & Saba, fils de Joctan, ſelon l'Écriture ſainte, quoique les Arabes faſſent celui-ci ſon petit-fils, n'aient habité dans cette contrée: l'un & l'autre y ont donné leur nom à deux provinces fort connues. Golius nous apprend que l'ancien nom de *Sanaa*, capitale de l'Iémen, étoit *Ozal*, qui eſt auſſi celui du ſixième fils de Joctan, ſuivant Moyſe. Les *Hémiarites*, que Ptolémée appelle *Homérites*, deſcendus de *Hamiar*,

Voy. d'Herbel. [illegible] au mot Saba.

[illegible] ſur Alfrag. p. 84.

(p) En hébreu *(Gen. X.)* חצרמות, d'où le nom d'Ἀδραμῶτα.

fils de Saba, se vantoient d'avoir conservé ces anciens caractères pendant une longue suite de siècles. « Al Bergendi & Aboulfeda disent, ce sont les termes de d'Herbelot, que la tradition du pays est » que la ville de Samarcande a été bâtie par un des Tobaï ou roi » de l'Arabie heureuse, & rapportent pour preuve, une inscription » trouvée à une de ses portes, & gravée sur une lame de fer, en » caractères hémiaritiques, qui sont les mêmes dont les Hémiarites ou Homérites de l'Arabie heureuse se servoient autrefois ». Le premier de ces auteurs avertit que cette inscription, *écrite en caractères que personne n'entendoit,* subsistoit de son temps. Quoi qu'il en soit de cette particularité, l'ancien alphabet étoit en usage chez ces peuples long-temps avant que le couphique passât de la Chaldée dans l'Higiaz, une des provinces de l'Arabie heureuse: ce dernier fut reçu à la Mecque, sur-tout par les Coraischites; & Mahomet, qui étoit de cette tribu ou famille à laquelle l'administration & la garde du temple étoient confiées, s'en servit pour son Alcoran. Le caractère couphique étoit grossier, quarré, & ne pouvoit s'écrire que lentement. Vers l'an 322 de l'hégire, le visir Ibn-Mocla *(q)*, homme ingénieux, mais brouillon, qui se vit même couper successivement les deux mains & la langue, par l'ordre de deux Caliphes, imagina un caractère plus facile & plus coulant, qui fut encore perfectionné, environ cent ans après, par *Bauab* & ensuite par *Jacuth* [a].

Au mot Samarcande.

D'Herbel. au mot Hemiar.

[a] *Voy. d'Herbel. au mot* Bauab.

XIII.
Suite de la même discussion.

On a dit qu'avant la réforme d'Ibn-Mocla, les Arabes n'avoient point de figures pour les voyelles; Schultens prétend au contraire qu'il en diminua le nombre pour la célérité de l'écriture & la promptitude des expéditions dans une si vaste monarchie; de sorte qu'au lieu de dix figures qui marquoient, comme chez les Hébreux, cinq voyelles longues & cinq brèves, Ibn-Mocla trouva le merveilleux secret de n'employer, avec le même avantage, que trois ou même deux signes, sans s'écarter du génie de sa langue, comme sans donner lieu à la méprise. Il remarqua que la prononciation n'étoit pas la même dans toutes les provinces, & que tandis qu'ici la même syllabe étoit prononcée *a* ou *o*, là elle se prononçoit *e*

(q) C'étoit un surnom; son vrai nom étoit *Abou-Ali-Mohammed-Ben-Ali-Ben-Hussan.* Voy. d'Herbel. au mot *Moclah.*

ou

ou *u*, ce qui n'empêchoit pas qu'on ne s'entendît réciproquement: c'est à peu près ainsi que chez les Grecs, les uns disoient ἐμὸς, τὶν, κῆρυξ, ποιοῦσι, tandis que les autres prononçoient ἀμὸς, τὰν, κᾶρυξ, ποιεῦσι, &c. Il y a lieu de croire qu'un usage pareil subsistoit en partie chez les Hébreux, qui disoient indifféremment רֶחֶם ou רַחַם, *uterus*. D'après cette observation, Ibn-Mocla n'employa que deux signes pour les voyelles brèves: une figure semblable à notre accent aigu *, désignoit l'*a* ou l'*e*, s'il étoit placé au-dessus des lettres, & l'*i*, s'il étoit au-dessous; une espèce de petit *vau* ou de virgule, un peu couchée, au-dessus du caractère, servoit pour l'*o* & pour l'*u*: chacun par ce moyen avoit la liberté de prononcer suivant l'usage particulier de sa province. Ensuite, pour marquer les voyelles longues, Ibn-Mocla ne fit qu'ajouter une des trois *evi quiescentes* à l'un des signes précédens. L'*élif* joint à l'accent supérieur, indiquoit l'*a* ou l'*o* longs; l'*iod* avec l'accent inférieur, désignoit l'*e* ou l'*i* longs; & le *vau* accompagné de l'espèce de virgule dont nous avons parlé, annonçoit l'ȣ grec.

* Cette figure est placée horizontalement par les Maures.

L'accent tonique, chez les Hébreux, n'a que deux places: il se trouve, ou à la dernière syllabe, & le mot qui en est affecté, se nomme *milrah;* ou à la pénultième, & le mot est nommé *millhel*. Chez les Arabes, la syllabe finale ne souffre jamais l'accent tonique, qui n'affecte que la pénultième, si le mot est de deux syllabes, ou l'antépénultième, s'il est de trois, à moins que la pénultième ne soit longue par l'interposition d'une des *evi;* car alors celle-ci retient l'accent. De-là Ibn-Mocla tira un double avantage; car d'abord il n'eut besoin d'aucun signe approprié à l'accent tonique; ensuite, comme cet accent supposé à l'antépénultième, rendoit cette syllabe longue, il fut dispensé d'y faire entrer aucune des *evi*, insertion qui auroit jeté dans la langue beaucoup d'obscurité & de confusion.

XIV. Conséquence qui résulte de cette discussion.

On peut voir dans l'ouvrage cité *(r)*, l'analogie ou la différence qui se trouve entre ce système de ponctuation & celui des Hébreux; le détail dans lequel je suis entré, suffit pour montrer avec combien peu de fondement, des critiques ont avancé que chez les Arabes

(r) Pag. 325 & suiv. de Clavis Dialect. à la suite de la Grammaire arabe d'Erpenius, publiée par Schultens, *à Leyde, 1733.*

tout ce mécaniſme portoit ſur les *evi :* ces trois lettres n'ont rien de commun avec les cinq voyelles brèves, *a, e, i, o, u.* Veut-on néanmoins ſavoir ſi avec leur ſecours, & de plus avec celui de trois *cas* différens pour les noms, reſſource inconnue aux Hébreux, il eſt aiſé de lire & d'entendre les ouvrages arabes non ponctués ſelon la nouvelle méthode? Voici ce que le Savant dont je viens de parler, en juge d'après une longue expérience. « Je ſoutiens, » dit-il *(ſ)*, & j'aſſure très-fermement que ces *evi* ne s'étendent pas » à la dixième, que dis-je? à la centième partie de la langue écrite » ſans *points*. Il y a une infinité de *formes* de verbes, de noms & » de particules, où ces lettres n'ont aucun lieu. Il en réſulte des » ambiguités & des incertitudes qui vous laiſſent perpétuellement » en danger de vous tromper. On n'aſſurera pas le contraire quand » on aura, je ne dis pas parcouru ſeulement, mais expliqué & bien » entendu les manuſcrits non ponctués. Une apparence ſpécieuſe en » a impoſé aux Savans: ils ne doivent attendre qu'une défaite certaine » de l'argument qu'ils ont cru victorieux en leur faveur : c'eſt ce » que Buxtorf leur auroit fait ſentir s'il eût été auſſi fort & auſſi verſé dans la Littérature arabe qu'il l'étoit dans le Rabbiniſme. »

Dans le nombre des critiques, dont les uns ont décoré ſix caractères hébreux du titre de *matres lectionis*, tandis que d'autres ne l'ont accordé qu'à trois, on peut remarquer auſſi que les premiers ont bien moins connu la langue arabe que les ſeconds: quoique réunis d'ailleurs ſur un point commun de doctrine, ces critiques ne doivent pas tous être mis ſur la même ligne, parce qu'ils n'ont pas pouſſé auſſi loin les uns que les autres, les conſéquences du

(ſ) Inſtit. ad fundam. ling. Hebr. p. 36. *Sentis decantatas illas* matres lectionis *per quas* punctis-vocalibus *non indiguiſſent veteres Arabes ante* coranum *conſcriptum, non poſſe ſuſtinere onus illud, quod iiſdem ſubſtruitur. Nego & pernego, illa ſubſidia vel ad* decimam, *quid? vel ad centeſimam partem linguæ, ſine punctis legendæ, pervenire. Infinitæ ſunt formæ* verborum, nominum, *&* particularum, *in quibus nihil loci hiſce* יו *relictum. Harum* ambiguitatem *contra* notulas vocalium *poſſe diſtingui, ſine continuo periculo erroris, nemo adfirmabit, qui* libros *mſſ. iiſdem deſtitutos non evolvere tantum, ſed & enucleare, conatus fuerit. Nimis magnificè hæc in orbe erudito jacta. Species quædam impoſuit viris doctis. Studium eos ulterius implicuit : atque vincere ſibi viſi ſunt eo argumento, quo certiſſimè vincuntur : atque jam tum grave vulnus accepiſſent, ſi* Clar. Buxt. *tam potens fuiſſet in* Arabicis, *quam in* Rabbinicis, *atque adverſarium ſuiſmet armis refutare valuiſſet.*

ſyſtème général. Je n'examinerai pas ſi les reſtrictions, les limitations, auxquelles quelques-uns ont eu recours, s'accordent bien avec les principes qui étoient communs à tous; il me ſuffit d'avoir eſſayé de ſapper l'édifice par les fondemens; & je ne regarderois pas cet écrit comme infructueux, s'il pouvoit déraciner des eſprits, une opinion dangereuſe, qu'on paroît avoir adoptée avec trop de légèreté.

CHAPITRE III,

Où l'on examine ſi, du temps de S.t Jérôme, & avant l'invention des points-voyelles, il y avoit dans le Texte ſacré quelques ſignes qui en fixaſſent la lecture, au moins dans les endroits les plus importans.

Lû en 1767, après la S.t Martin.

Nous avons déjà obſervé que les critiques modernes ont regardé comme une vérité inconteſtable, que les voyelles proprement dites, ſont l'ame de toute langue, ſoit parlée, ſoit écrite; mais ils ſe ſont partagés ſur les conſéquences qu'il falloit tirer de ce principe.

Les uns en ont conclu que les quatre aſpirations des Hébreux, avec le *vau* & le *iod*, avoient fait anciennement les fonctions de véritables voyelles, & ils ont cru leur opinion fondée ſur l'autorité de S.t Jérôme. Nous avons montré que ce ſyſtème ébranlé d'une part par les diviſions de ſes défenſeurs, préſente de l'autre une théorie inſuffiſante par ſa nature, & abſolument inutile, puiſque ces caractères inanimés & incapables de ſe mouvoir par eux-mêmes, dévoués par conſéquent à une inertie totale, s'ils ne ſont vivifiés par une force étrangère, laiſſent preſque par-tout ſubſiſter le doute, l'incertitude, l'indéciſion & l'équivoque; que d'ailleurs cette opinion, dont les conſéquences peuvent être funeſtes à l'intégrité du Texte ſacré, n'a rien de commun avec la doctrine de S.t Jérôme, & qu'un mal-entendu a fait naître l'idée d'une prétendue conformité entre des choſes eſſentiellement différentes.

D'autres ont établi ſur le même principe, que les *points-voyelles* d'aujourd'hui ſont bien antérieurs aux Maſorèthes, & peut-être auſſi anciens que la langue. Quoique cette opinion, ſoutenue par

les Buxtorfs, & combattue par Louis Cappel, ait perdu de son crédit, elle ne laisse pas d'avoir encore des partisans. Depuis peu, un docteur Anglois a publié un ouvrage *(t)* pour la défendre. Il prétend que les *points-voyelles* existoient du temps d'Origène, de S.[t] Épiphane & de S.[t] Jérôme; il place vers l'an 120 le *Zohar*, ouvrage attribué à Ben-Jochai, dans lequel il est parlé & de ces points & des accens du Texte sacré, tandis que d'autres donnent à cet écrit une date bien plus récente; il soutient aussi que les *Targums* de Jonathan & d'Onkelos, qui vivoient dans le premier siècle de notre ère, étoient ponctués; il est même disposé à croire que, pour l'ordinaire, les écrivains sacrés mirent dans leurs écrits ces *points-voyelles* que nous y voyons aujourd'hui.

Quelques-uns, guidés par feu M. Schultens, quoique convaincus de la nouveauté de ces points, soutiennent néanmoins que les Hébreux ont eu de tout temps, des signes particuliers, appropriés aux voyelles, mais que ces marques étoient différentes de celles que nous avons maintenant, & que les Masorèthes ont substituées aux anciennes: c'est à quoi les a conduits la nécessité indispensable des voyelles, pour fixer dans la lecture, la prononciation & le sens des termes & des expressions d'une langue.

Mais ces critiques ne devoient-ils pas craindre de pousser trop loin la conséquence du principe certain d'où ils partoient? Car, pour déterminer la prononciation & le sens du texte, étoit-il nécessaire que chaque consonne, dans chaque mot, fût animée par une de ces anciennes voyelles qu'on suppose? Pour peu qu'on soit versé dans la connoissance des langues orientales, on est assuré du sens d'une infinité de termes & d'expressions, sans le secours d'aucune voyelle écrite: elles donnent en ce genre, comme on l'a déjà dit, des facilités inconnues aux autres langues. Ne suffisoit-il donc pas que les mots qui pouvoient prêter au doute & à l'équivoque, portassent quelque marque qui empêchât de les confondre avec d'autres qui, quoique composés des mêmes caractères, présentoient des sens très-différens? Dans cette supposition, ces marques n'étoient point, à parler exactement, des figures appropriées

(t) A dissertation concerning the antiquity of the Hebreu langage, letters, vowel-points and accents. By John, Gill. D. D. in-8.° 1767.

aux voyelles, mais des ſignes caractériſtiques, à l'aide deſquels on diſtinguoit certains mots de certains autres, auxquels des notions différentes étoient attachées, quoique dans les uns & dans les autres, les conſonnes fuſſent les mêmes. Voilà un nouveau plan d'écriture très-poſſible, dont il falloit examiner la réalité, un nouveau ſyſtème dont il s'agiſſoit de diſcuter la ſolidité : c'eſt à quoi je vais m'attacher, après avoir montré en peu de mots, que les exemplaires du Texte ſacré, dont S.t Jérôme s'eſt ſervi, n'étoient pas ponctués comme les nôtres le ſont aujourd'hui. On voit par là les bornes que je me preſcris ; car je ne prétends point examiner ſi du temps du ſaint Docteur, ou avant lui, les Hébreux, pour apprendre à lire à la jeuneſſe, déſignoient par quelques figures particulières, les voyelles qui entrent néceſſairement dans la prononciation d'une langue.

§. I.

1.° Quand on compare quelques paſſages de S.t Jérôme, on s'aperçoit ſans peine, que le texte dont il ſe ſervoit, n'étoit point ponctué. Des mots dont la prononciation & le ſens dépendoient de leur liaiſon avec les autres parties du texte, quelquefois de la volonté des lecteurs, & qu'en conſéquence les uns avoient lûs d'une manière, tandis que d'autres les liſoient & les interprétoient d'une manière différente, étoient deſtitués des voyelles qui en fixent aujourd'hui la lecture, & en déterminent la ſignification. Or l'exemplaire dont ſe ſervoit S.t Jérôme, contenoit pluſieurs termes de cette nature : tel eſt le mot hébreu דבר, compoſé de trois conſonnes ſans aucune voyelle ; de ſorte que ſi on lit *dabar*, c'eſt *verbum*, & *peſtis* ſi on lit *deber (u)*. « Ce mot, dit-il ailleurs *(x)*, eſt deſtitué de voyelles, de ſorte que ſa liaiſon avec les parties »

(u) In Habac. III, 5, ſur ces mots : *Ante faciem ejus ibit mors. Pro eo*, dit-il, *quod nos tranſtulimus mortem, in Hebræo tres literæ ſunt poſitæ* דבר, *abſque ulla vocali, quæ ſi legantur* dabar, *verbum ſignificant, ſi* deber, *peſtem.*

(x) In Hierem. IX, 22. *Verbum hebraicum quod tribus literis ſcribitur* דבר, *vocales enim in medio non habet, pro conſequentia & legentis arbitrio, ſi legatur* dabar, *ſermonem ſignificat, ſi* deber, *mortem, ſi* daber, *loquere. Unde & LXX & Theodotio junxerunt illud præterito capitulo, ut dicerent*, diſperdet parvulos de foris, juvenes de plateis morte. *Aquila verò & Symmachus tranſtulerunt* λαλησον *id eſt* loquere.

„ du texte, & la volonté du lecteur, décident de ſa prononciation.
„ Peu importe, dit-il dans un autre endroit *(y)*, de prononcer
„ *Salem* ou *Salim*, parce que les mots hebreux ont au milieu
„ très-rarement des voyelles, & qu'ils ſe prononcent diverſement ſelon l'exigence du texte & les divers uſages des pays. »

Nous avons fait obſerver précédemment, que ſi S.ᵗ Jérôme eût regardé comme de véritables voyelles, les aſpirations des Hébreux, jamais il n'auroit pu avancer que les termes de leur langue étoient très-rarement accompagnés de voyelles: la même obſervation n'eſt pas moins déciſive contre l'exiſtence des *points-voyelles*, tels que ſont ceux d'aujourd'hui.

Ch. XXXVI, verſ. 24.

2.° La Genèſe fait mention d'*Ana*, qui trouva dans le déſert ימים: il eſt queſtion de ſavoir ſi ce mot ſignifie des *mulets;* c'eſt ainſi que pluſieurs l'ont entendu; mais d'autres, dit S.ᵗ Jérôme *(z)*, lui font ſignifier des *mers (maria)*, parce que dans l'un & l'autre ſens il eſt écrit avec les mêmes lettres. Si les *points-voyelles* euſſent exiſté, l'équivoque n'auroit pas eu lieu: ces quatre caractères prononcés comme aujourd'hui, *iemim* ſignifient des *mulets*, & *iamim* des *mers.* On voit ici un exemple de l'inſuffiſance du *iod*, quoique répété deux fois, & à plus forte raiſon celle des aſpirations, qu'on a voulu décorer de la qualité de voyelles proprement dites, pour déterminer la prononciation & le ſens des mots hébreux.

3.° On lit dans Oſée, un terme que les Septante ont rendu par *locuſtæ*, & les autres interprètes par *fumarium*, ou, ſelon Théodotion, καπνοδόχον; S.ᵗ Jérôme cherche la raiſon de cette différence, & dit *(a)* que le terme original, écrit avec les mêmes

(y) Epiſt. ad Evag. 126, de Melchiſedech. *Nec refert utrùm* Salem, *an* Salim *nominetur, cùm vocalibus in medio literis perraró utantur Hebræi, & pro voluntate lectorum atque varietate regionum eadem verba diverſis ſonis atque accentibus pronuncientur.* Tom. II, p. 570, edit. Martian.

(z) *Quæſt. in Gen.* ſur ces mots: *Ipſe eſt Ana qui invenit* iamim *in deſerto. Alii putant* iamim *maria apellata, iiſdem enim literis ſcribuntur maria quibus & nunc hic ſermo deſcriptus eſt; & volunt illum, dum paſcit aſinos patris ſui in deſerto, aquarum congregationes reperiſſe, quæ juxta idioma linguæ Hebraïcæ maria nuncupentur, quod ſcilicet ſtagnum repererit, cujus inventio in eremo difficilis eſt. Nonnulli putant aquas calidas juxta Punicæ linguæ viciniam, quæ Hebraicæ contermina eſt, hoc vocabulo ſignari.*

(a) *In Oſe, XIII*, ſur ces mots: *Idcirco erunt quaſi nubes . . . & ſicut fumus, &c. Quærimus autem quare LXX pro fumario, quod Theodotio tranſtulit* καπνοδόχον, *locuſtas interpretati*

lettres, ſignifie ces deux choſes; de manière que ſi on lit אַרְבֶּה, *arbah*, c'eſt *locuſta*; mais ſi on lit אֲרֻבָּה, *arubah*, c'eſt *fumarium*, ou, ſelon Aquila, καταῤῥάκτη, c'eſt à-dire une ouverture pratiquée dans un mur pour la ſortie de la fumée: la leçon ou la prononciation de ce mot, n'étoit donc point alors déterminée comme aujourd'hui, par des voyelles qui ne ſouffrent aucune indéciſion. Autre exemple de l'inſuffiſance de l'*aleph* & du *he*, pour aſſurer la lecture & le ſens, malgré le titre de véritables voyelles qu'on a voulu leur décerner.

4.° La Genèſe donne à Hiras, ſelon quelques-uns, la qualité de *paſtor*, &, ſelon d'autres, celle d'*amicus*: la raiſon de cette différence, dit S.t Jérome *(b)*, eſt l'ambiguité du terme original רעה, qui dans l'un & l'autre ſens eſt écrit avec les mêmes lettres; de ſorte qu'il ſignifiera ou *amicus* ou *paſtor*, ſelon les véritables voyelles qu'on voudra ſuppoſer à ces caractères. Les prétendues voyelles *he* & *haïn* ne décideront donc rien ici, non plus qu'ailleurs; & puiſque le texte laiſſoit indécis & le ſens & la prononciation, il eſt clair qu'il n'étoit pas ponctué.

C. XXXVIII, verſ. 12.

Il eſt inutile de produire d'autres citations, pour prouver que les exemplaires dont ſe ſervoit S.t Jérôme, étoient deſtitués des *points-voyelles* d'aujourd'hui, & même d'autres figures qui en rempliſſent exactement les fonctions. Il s'agit maintenant de montrer qu'en pluſieurs endroits ils portoient des ſignes particuliers, qui fixoient le ſens avec la prononciation, & empêchoient de confondre des mots dont les caractères étoient les mêmes & la ſignification différente.

§. II.

1.° Dans ſes queſtions ſur la Genèſe, en vain, dit ce ſaint Docteur *(c)*, quelques-uns prétendent que Jacob adora le haut du

ſunt; apud Hebræos locuſta & fumarium iiſdem ſcribitur literis ארבה; *quod ſi legatur* arba, *locuſta dicitur*, *ſi* aruba *fumarium*, *pro quo Aquila* καταῤῥάκτην, *Symmachus foramen interpretati ſunt. Cataractam autem proprie vocant foramen in parte fabricatum per quod fumus egreditur.*

(b) *Quæſt. in Gen.* ſur ces mots: *Ipſe & Hiras paſtor, &c. pro paſtore amicus legitur; ſed verbum ambiguum eſt, quia iiſdem literis utrumque nomen ſcribitur. Verum amicus* re, *paſtor* ro *legitur.*

(c) *In Gen. CXLVII, verſ. ult.* Les interprètes cenſurés ici par S.t Jerôme ſont les Septante, ſuivis par S.t Paul.

ſceptre de Joſeph; car on lit bien autrement dans le texte hébreu; où l'on voit un mot qui ſignifie *lit* au lieu de *ſceptre : Hoc loco quidam fruſtrà ſimulant adoraſſe Jacob ſummitatem ſceptri Joſeph, quòd videlicet honorans filium, poteſtatem ejus adoraverit, cùm in hebræo multùm aliter legatur, & adoravit Iſraël ad caput lectuli.* Le mot dont il s'agit, eſt מטה, compoſé de trois lettres; il peut ſignifier un *lit* ou un *ſceptre*, ſelon qu'il ſera écrit avec différentes voyelles. *Mitthah* (מַטֶּה), c'eſt *ſceptrum; mattheh* (מִטָּה), c'eſt *lectus :* or c'eſt ce dernier que portoit la leçon du texte, ſuivant le témoignage de S.[t] Jérôme; il y avoit donc une marque diſtinctive qui faiſoit connoître qu'il falloit lire *mattheh (lectus),* au lieu de *mitthah (ſceptrum).* Imaginons un texte où ſe trouve un mot compoſé de ces trois ſeules conſonnes, *m n s;* l'un lit *manus*, tandis qu'un autre prétend qu'il faut lire *minas;* conçoit-on qu'alors l'un des deux, pour preuve de ſon aſſertion, oſe en appeler uniquement au texte même, s'il ne peut y montrer un ſigne particulier qui décide inconteſtablement en ſa faveur? il ſe rendroit ridicule; tel ſeroit néanmoins le procédé de S.[t] Jérôme dans l'exemple que j'ai cité, & dans une foule d'autres qu'on peut produire: je bornerai mon choix à quelques-uns.

2.° On trouve dans la Genèſe un mot compoſé de cinq lettres, שערים, qui ſignifiera ou *æſtimatio* ou *hordeum*, ſelon qu'il ſera ponctué, &c. dont la leçon ne peut être fixée à l'aide des prétendues *mères* de la lecture : c'eſt en parlant de ce terme, que S.[t] Jérôme fait la remarque ſuivante *(d): Licet in aliena terra ſeminaverit Iſaac, tamen non puto quòd tanta fertilitas hordei fuerit; unde meliùs puto illud eſſe quod in hebræo habetur, & Aquila quoque tranſtulit,* & invenit in anno illo centuplum æſtimatum, *id eſt* ἑκατὸν εἰκασμένον. *Licet enim eiſdem literis &* æſtimatio *ſcribatur &* hordeum, *tamen æſtimationes* ſearim *leguntur, hordea verò* ſeorim *. S.[t] Jérôme condamne ceux qui croient que dans ce paſſage de la Genèſe il s'agit d'*orge*, parce qu'il vaut mieux, dit-il, s'attacher à ce que porte le texte hébreu. Ce mot n'avoit donc pas dans le texte original, le ſens d'*hordeum;* il pouvoit

*L'édition de Vallarſi porte *ſorim*.

(d) Quæſt. in Gen. XXVI, ſur ces mots : *Seminavit autem Iſaac in terra illa, & invenit anno illo centuplum hordei.*

néanmoins

néanmoins l'avoir si on lui supposoit certaines voyelles, comme il ne l'avoit pas quand on lui en supposoit d'autres, ainsi que le S.t Docteur le declare lui-même : il y avoit donc dans le texte, un signe caractéristique qui faisoit connoître qu'il ne falloit pas lire *shehorim (hordea)*, mais *sheharim (æstimatio)*.

3.° S.t Jérôme s'étonne que S.t Paul ait cité, selon la version des Septante, ce passage d'Isaïe, *incrassatum est cor populi hujus*, au lieu de *excæca cor;* car l'Apôtre, dit-il, savoit bien que le texte hébreu, par son exactitude & sa pureté, méritoit la préférence, *rectum esse hebraïcum.* Le mot dont il s'agit est composé de quatre lettres, השמן ; on peut lire *hoschman* au prétérit d'*hophal*, comme ont fait les Septante, & il signifie *incrassatum est ;* ou *haschman* à l'impératif d'*hiphil*, comme a lû S.t Jérôme, & il signifie *incrassa :* or ce Père assure que le texte original portoit *haschman* à l'impératif, & non *hoschman* au prétérit passif, & il est surpris que S.t Paul n'ait pas suivi la leçon de ce texte; preuve sensible qu'une marque particulière prévenoit toute équivoque, & ne permettoit pas de se méprendre ni sur la prononciation ni sur le sens de ce mot.

In Isai. cap. VI.

4.° On lit au chapitre IV d'Osée, *ne ascenderitis in*, בית און ; les Septante prenant le dernier mot pour un nom propre, ont traduit οἶκον Ὤν ; Théodotion, οἶκον τῆς ἀδικίας, *domum iniquitatis ;* Aquila & Symmaque, οἶκον ἀνωφελῆ, *id est*, dit S.t Jérôme, *domum inutilem, quæ nihil prosit, & alio verbo idolum nuncupatur. Est autem Bethel, & quæ priùs vocabatur domus Dei, postquam vituli in ea positi sunt, appellata est* Bethaven, *id est domus inutilis & domus idoli, quod nos ut in hebræo legitur expressimus.* Ensuite il s'étonne que les Septante aient traduit autrement : *Miror*, dit-il, *cur Septuaginta domum Ὤν interpretati sint, nisi fortè, errore consueto, pro* iod *litera media quæ* aleph *&* nun *literis ex utraque parte vallatur,* vau *quæ solâ differt magnitudine putaverunt.* Il me paroît évident que la fin de ce passage est altérée, ce dont je renvoie la discussion à une note *(e)* : mais il suffit pour notre objet,

(e) La conjecture de S.t Jérôme, sur ce qui a pu porter les Septante à prononcer Ὤν, est d'autant plus singulière, qu'il convient lui-même que le *vau* se prononce ordinairement *o :* Vau *litera quæ apud illos per o legitur*

que S.[t] Jérôme ait lû *aven* dans le texte, comme il l'assure positivement, & qu'il soit surpris que les Septante aient lû Ὢν; car le mot hébreu און, sans voyelles, & malgré la présence des prétendues *mères* de la lecture, *vau* & *aleph*, peut se lire *on*, aussibien que *aven;* & si on ne lui associe de véritables voyelles, il est impossible de se décider pour le son & pour le sens: donc S.[t] Jérôme avoit trouvé dans le texte, une marque qui lui faisoit lire *aven*, (*quod nos ut in hebræo legitur expressimus.*)

5.° Mais quelle étoit la forme du signe caractéristique qui fixoit la prononciation & le sens des termes équivoques? c'est sur quoi S.[t] Jérôme ne s'est pas nettement expliqué; il s'est contenté de le désigner sous le nom d'*accent*, & il en fait mention en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Au commencement du livre de Jérémie, on trouve un mot composé de trois lettres, שקד; selon que l'*accent* varie, ce terme, dit-il, signifie ou *nucem* ou *vigilias;* ce qu'il répète ailleurs: *Verbum* שקד *si varietur accentus, &* nucem *significat &* vigilias. En effet, שָׁקַד signifie *sedulò observavit, advigilavit*, & שָׁקֵד *amygdala;* la différence n'est que dans la seconde voyelle; *a* bref dans le premier, *e* long dans le second: ainsi, selon que l'accent varioit, on lisoit, ou *schakad, vigilavit*, ou *schaked, amygdala*, & chaque leçon présentoit un sens particulier, qui n'avoit rien de commun avec l'autre. Si les quatre aspirations des Hébreux avoient été destinées aux fonctions de véritables voyelles, c'eût été le cas d'en

In cap. ultim. Ecclesiastis.

(in Gen. XXIII, 16). Donc si les Septante ont vu און dans le texte, ils ont dû prononcer Ὢν, plutôt que s'ils y avoient vu אין. Ce saint Docteur n'a pas néanmoins toujours pris le ו pour un *o*, puisqu'il lit *Bethaven*, & même *vau;* ce qui prouve qu'il a regardé cette lettre tantôt comme *mobile*, tantôt comme *quiescente*. Mais, pour revenir au passage cité, la plus légère attention suffit pour s'apercevoir qu'il est fautif: il y est dit que peut-être les Septante ont pris pour un *vau* l'*iod* qui, dans le texte d'Osée, est placé entre l'*aleph* & le *nun; quæ* aleph *&* nun *literis ex utraque parte vallatur*. C'est au contraire un *vau*, & non un *iod*, qui est renfermé entre l'*aleph* & le *nun:* il l'étoit de même du temps de S.[t] Jérôme, puisqu'il lit *aven*, leçon qu'il n'auroit pu admettre s'il y avoit eu un *iod;* d'où il résulte que dans le passage de S.[t] Jérôme il faut mettre *vau* où l'on voit *iod*, & *iod* où il porte *vau*. Cette correction néanmoins suppose toujours que, suivant S.[t] Jérôme, les Septante ayant lû אין, avec un *iod*, ont pu traduire Ὢν; ce qui étonne: car on pouvoit lui demander, si les Septante avoient vu אין, avec un *vau*, ne devoient-ils pas lire Ὢν, plutôt que si le texte eût porté אין, avec un *iod?*

faire uſage, pour éviter toute mépriſe; mais S.t Jérôme nous apprend que toute la différence ne conſiſtoit que dans un *accent*, qui diſtinguoit & le ſon & le ſens.

Dom Martianay a cru que S.t Jérôme vouloit parler du point diacritique qu'on voit aujourd'hui ſur l'une ou ſur l'autre des branches extrèmes du שׁ: mais cette particularité étoit ignorée du S.t Docteur; il a eu ſouvent occaſion d'en parler, & jamais il n'en a fait mention: on voit au contraire qu'il n'a point connu deux eſpèces de *shin* chez les Hebreux; il ſuffit, pour s'en convaincre, de conſulter ſes remarques ſur les mots de la Geneſe qui commencent par une *ſ*. Il obſerve que les Hébreux ont trois *ſ*; l'une appelée *ſamech*, qui répond à l'*ſ* des Latins; la ſeconde nommée *ſin*, *in qua ſtridor quidam non noſtri ſermonis interſtrepit*; la troiſième, *ſade*, *quam noſtræ aures penitus reformidant*. Il répète la même choſe ſur le chapitre III.e de l'épître à Tite, où il remarque pourtant que dans le mot *Iſraël*, quoiqu'écrit avec un שׁ, on prononce *ſ*: *Iſraël per* ſin, *& tamen non ſonat hoc quod ſcribitur*. N'étoit-ce pas le lieu d'indiquer la marque qui différentioit le שׁ du שׂ, s'il y en avoit eu quelqu'une de ſon temps, ou du moins ſi elle lui eût été connue? *(f)*

(f) Il ne faut pas conclure de ce paſſage & de quelques autres, comme fait le chanoine Maſclef, que S.t Jérôme ignoroit que le שׁ eut quelquefois une double prononciation. Ce ſaint Docteur ſavoit qu'on adouciſſoit quelquefois le ſon rude de cette lettre, & qu'on la prononçoit alors à peu près comme le *ſigma* des Grecs ou le *ſamech* des Hébreux. C'eſt ce qu'il obſerve dans ſes queſtions ſur la Geneſe, *chap. XXVI, verſ. 33*, ſur le mot *Berſabée*. Voici ſes termes: *Iſaac ad nomen civitatis, quæ ita vocabatur, alludens, declinavit paululum literam, & pro ſtridulo Hebræorum* ſin, *a quo* ſabee *incipitur, Græcum* ſigma, *id eſt Hebræorum* ſamech *poſuit*. Dans ſon Commentaire ſur le troiſième chapitre de l'épitre à Tite, il fait la même remarque ſur le mot *Iſraël*, où le שׁ a une prononciation adoucie. Mais alors, comme il l'obſerve auſſi, le ſon qu'on donnoit à cette lettre ne répondoit pas à l'écriture, *non ſonat hoc quod ſcribitur*, parce que ce ſon étoit celui du *ſamech*. C'eſt pourquoi l'auteur du livre des Juges, pour exprimer la manière dont les habitans d'Ephratah prononçoient *ſibbolet*, au lieu de *ſchibbolet*, écrit ce mot avec un *ſamech*, au lieu du *ſchin*.

Mais on a raiſon de conclure que S.t Jérôme ne connoiſſoit point de ſigne diacritique ſur le *ſchin*, qui indiquât, comme aujourd'hui, les deux ſons différens de cette lettre, parce qu'il n'en a jamais rien dit, quoiqu'il ait eu pluſieurs occaſions d'en parler: il auroit même dû ne pas garder le ſilence, s'il avoit eu la connoiſſance qu'on lui attribue.

Chap. XLI, verſ. 29.

Dans ſes queſtions ſur la Genèſe, *miror*, dit-il, *quomodo verbum hebraïcum* ſabee *quod nos ſuprà* abundantiam *ſive* ſatietatem, *in puteo quem foderunt poſtremum ſervi Iſaac, interpretati ſumus, nunc LXX rectiſſimè transferentes, ibi* juramentum *interpretati ſunt, cùm & juramentum, & ſeptem, & ſatietas, & abundantia, prout locus & ordo flagitaverint, poſſit intelligi.* Il s'agit de deux mots radicaux, שׂבע & שׁבע, qui dans le texte d'aujourd'hui ne diffèrent l'un de l'autre que par la poſition diverſe du point diacritique ſur le ש: le premier ſignifie *ſatietas*, & le ſecond *ſeptem*, & de-là *juramentum*, à cauſe des ſept brebis qu'on immoloit alors, comme le remarque S.[t] Jérôme. Il importe peu de ſavoir ſi l'étonnement du S.[t] Docteur à l'égard de la traduction des Septante eſt bien fondé, d'autant qu'on peut ſoutenir que ces interprètes ont eu raiſon de traduire *juramentum;* il ſuffit d'obſerver que pour ſe décider ſur les différentes ſignifications de ces mots, il faut, ſelon lui, recourir à l'endroit où ils ſont placés, & examiner l'ordre & la ſuite des parties du texte. Si la différente poſition du point diacritique eût alors déterminé, comme aujourd'hui, les diverſes ſignifications de ces racines, S.[t] Jérôme auroit-il oublié d'en parler? ce n'étoit donc pas ce qu'il entendoit par *accent.*

Quæſt. Hebr. Gen. XXVI, 32 & 33.

6.° Dans ſon commentaire ſur le III.[e] chapitre de Jonas *(g)*, où la ruine de Ninive eſt fixée à quarante jours après la prédiction du Prophète, il obſerve que les Septante ont traduit *trois jours*, ce qui lui paroît fort étrange, puiſqu'en hébreu les termes qui ſignifient *quarante* & *trois*, n'ont rien de commun, ni quant aux lettres, ni quant aux ſyllabes, ni quant aux accens: *Satis miror cur ita tranſlatum ſit, cùm in hebræo nec literarum, nec ſyllabarum, nec accentuum, nec verbi ſit ulla communitas : tres enim dicitur* שלש, *& quadraginta* ארבעים. Voilà encore les accens donnés par S.[t] Jérôme pour des ſignes qui ſervoient à diſtinguer les mots & les ſignifications.

Quæſt. in Gen. c. II, v. 23.

7.° Il remarque dans un autre endroit, que le mot hébreu qui répond au latin *mulier*, vient de איש, *vir:* néanmoins Théodotion, ajoute-t-il, a eu une autre idée; il fait ſignifier à ce terme *aſſumptio*, & c'eſt un ſens que l'accent peut lui donner: *Theodotio aliam*

(g) Sur ces mots : *Adhuc quadraginta dies, & Ninive ſubvertetur.*

etymologiam ſuſpicatus eſt, dicens, hæc vocabitur aſſumptio, quia ex viro ſumpta eſt; *poteſt quippe* iſta *ſecundùm varietatem accentûs (h) &* aſſumptio *intelligi*; c'eſt-à-dire que ſi le mot אשה s'étoit trouvé dans le texte, comme venant de la racine נשא, *ſumpſit*, un accent différent auroit empêché de le confondre avec אשה, venant de איש. Le même ſigne, ſelon ce Père, décidoit des différentes ſignifications du mot *Berſabée: Berſabea*, dit-il, *pro varietate accentuum vertitur in linguam noſtram puteus* juramenti, *aut puteus* ſatietatis, *aut* ſeptimi.

In Amos, cap. VIII.

8.° Il ne s'explique pas moins clairement dans ſes queſtions ſur le chapitre XXXIIIe de la Geneſe, qui porte, ſelon lui, que Jacob étoit venu à Salem, même ville que Sichem. Il ſeroit inutile d'obſerver qu'il peut ſe tromper ſur le ſens qu'il donne à ce paſſage *(i)*, car ce n'eſt pas de quoi il doit s'agir ici. Il penſe donc que cette ville où Melchiſédech pouvoit avoir régné, étoit la même que Jéruſalem; opinion qu'il réfute lui-même ailleurs; & après pluſieurs conjectures ſur le nom de cette ville, il ajoute, *Aut certè iſtam quæ nunc pro Sichem nominatur, dicimus hîc interpretari conſummatam atque perfectam, & illam quæ poſtea Jeruſalem dicta eſt, pacificam noſtro ſermone transferri; utrumque enim*, accentu paululum declinato, *hoc vocabulum ſonat.* C'eſt que le mot hébreu שלם, prononcé *ſchalam*, ſignifie *perfectus*, au lieu qu'il ſignifie *pacificum (ſacrificium)* quand on prononce *ſchalem.* Or St Jérôme nous apprend qu'un *accent*, plus ou moins *incliné*, ſervoit à la diſtinction des deux ſens.

Epiſt. ad Evag.

9.° Ce ſigne diſtinctif étoit ſi néceſſaire que ſans ſon ſecours on ne conçoit pas comment ce St Docteur auroit pu, en pluſieurs endroits de l'Écriture, s'écarter de l'interprétation des Septante: je ne rapporterai qu'un exemple remarquable de cette eſpèce. Nous liſons dans la Vulgate, comme dans le Texte hébreu d'aujourd'hui, que les oiſeaux venoient fondre ſur les victimes immolées par

Gen. XV, 11.

(h) M. Vallarſi convient qu'il ne ſait ce que St Jérôme entend par ce mot, quoiqu'il ne penſe pas, comme D. Martianay & d'autres, qu'il s'agiſſe du point diacritique placé quelquefois ſur une branche du *shin.*

(i) Des interprètes prétendent qu'il faut traduire, *Jacobus* incolumis *pervenit in urbem Sichem.*

Abraham, & que ce Patriarche *les chaſſoit ;* les termes de l'original, deſtitués de véritables voyelles ou de toute marque qui ſupplée à leur défaut, ſont ſi ambigus & ſi équivoques, que le ſens adopté par l'auteur de la Vulgate, n'eſt pas celui qui ſe préſentera le plus naturellement à ceux même qui ſeront au fait de la langue. Le Texte porte וישב אתם ; il paroît tout ſimple & conforme à l'analogie de la langue, de lire וַיֵּשֶׁב אִתָּם *(vaijaſchab ittam), & ſedit cum eis*, en ſuppoſant que le premier mot eſt la racine יָשַׁב, *ſedit, manſit ;* c'eſt auſſi de la ſorte que les Septante ont lû & expliqué les termes originaux *(k) :* mais on peut ſuppoſer que le premier vient de la racine נָשַׁב, *perflavit*, dont la première lettre radicale diſparoît en la conjugaiſon *hiphil*, & que le ſecond mot eſt un pronom ; alors on lira וַיַּשֵּׁב אֹתָם *(vaijaſſcheb otam), & difflavit, abegit eas (aves) :* cette manière de lire eſt moins naturelle, plus recherchée, plus difficile à trouver *(l) ;* c'eſt néanmoins celle que preſcrit le Texte hébreu, au rapport de S.t Jérôme *(m)*. Quelle raiſon a pu le forcer de voir dans l'original, autre choſe que ce que les Septante y avoient aperçu, puiſqu'il n'y trouvoit préciſément que les mêmes lettres ? Des critiques ont cru qu'à cet égard il avoit été décidé par de véritables voyelles qu'il voyoit dans ſon exemplaire : je me contente de conclure ſeulement que ces ſignes particuliers, dont il parle ſi ſouvent, ne lui ont pas permis d'adopter ni la leçon ni l'idée des Septante.

Quæſt. Hieron. p. 95 & 453.

Jean le Clerc, tout imbu qu'il étoit de l'opinion qu'autrefois les *chevi* avoient fait les fonctions de véritables voyelles, quoique les exemples mêmes cités par S.t Jérôme atteſtent leur inutilité, n'a pu s'empêcher de convenir que du temps de ce Père, il y avoit dans le Texte de petites lignes tracées au-deſſus des mots,

(k) Κατέβη δὲ ὄρνεα ... καὶ συνεκάθισεν αὐτοῖς Ἀβράμ.

(l) On peut remarquer que chacun de ces mots hebreux a la meme eſpèce de שׁ, & qu'ainſi ce qui décidoit S.t Jérôme, en liſant le texte, n'étoit pas une marque appropriée au שׁ, comme le vouloit D. Martianay. La meme remarque doit s'appliquer à ce qu'a dit S.t Jérôme, ſur les mots *ſalem* & *ſhakad*.

(m) Quæſt. in Gen. *Deſcenderunt autem volucres ſuper cadavera .... & ſedit cum eis Abram.* Non pertinet ad præſens opuſculum ejus expoſitio ſacramenti. Hoc tantum dicimus : quia pro his quæ poſuimus, in Hebræo habent : *& deſcenderunt volucres ſuper cadavera, & abigebat eas Abram.*

qui avec les mêmes caractères avoient différentes ſignifications; que ces lignes tranſverſales ſont ce que S.t Jérôme entend par *accens*; que quelquefois, par une inclinaiſon plus ou moins conſidérable, elles déſignoient les ſens divers d'un mot composé des mêmes caractères; enfin qu'il reſte encore pluſieurs de ces lignes dans le Texte ſamaritain que nous avons aujourd'hui, ſur quoi il renvoie à la grammaire ſamaritaine de Cellarius, *chapitre II*.

Je n'oſerois aſſurer que les accens dont parle S.t Jérôme, aient eu préciſément la forme de ces lignes horizontales; mais il eſt certain qu'aujourd'hui, chez les Samaritains, elles ſont connues ſous le nom d'accent appelé *marohtno*, & qu'elles ſont dans le Texte les mêmes fonctions que ce S.t Docteur attribuoit aux accens dont il a fait mention tant de fois. Pietro della Valle ne ſavoit trop ce que pouvoient ſignifier ces lignes qu'il voyoit dans un Pentateuque traduit en ſamaritain, dont il avoit fait l'acquiſition en Syrie; il ſoupçonnoit même que répondant au *phatha* des Arabes modernes, elles déſignoient l'*a*, ou plutôt le ſon d'une voyelle qui tient le milieu entre l'*a* & l'*e* clair: il conſulta le P. Morin, qui lui apprit l'uſage de ces figures.

> *Vid. Joan. Hilligeri ſumm. ling. Aram. part. I, c. I, §. II.*

Les Syriens ont quelque choſe d'approchant, c'eſt-à-dire des points diacritiques, qui en une infinité de cas ſuppléent au défaut des voyelles: deux points horizontaux placés au-deſſus du mot, en déſignent le pluriel; ſouvent ils n'en emploient qu'un, qui par ſa poſition différente a divers uſages: au-deſſus, il marque 1.° les premières perſonnes du prétérit & du futur, 2.° le participe préſent actif; au-deſſous, il indique 1.° les autres perſonnes du prétérit & du futur, 2.° l'infinitif & l'impératif: on le met encore ſouvent au-deſſus ou au-deſſous, pour différencier des mots qui étant écrits de même, ont des ſens différens; ainſi מלכא ſe prononce *melco*, & ſignifie *conſilium*, & מלכא, qui ſe prononce *malco*, ſignifie *rex*. On obſerve encore quelquefois, en le plaçant au-deſſus d'un mot, de le mettre ou à la droite ou à la gauche d'une même lettre; & cette poſition détermine des prononciations & des ſignifications différentes: ainſi אתא doit ſe prononcer *otho*, & ſignifie *ſignum*; mais אתא ſe prononce *ohté*, & c'eſt le participe *veniens*: quand il déſigne la troiſième perſonne féminine,

> *Voy. Antiquit. Eccleſ. Oriental, &c. epiſt. XIX & XXI.*

il suit toujours la lettre caractéristique de la terminaison, פקדת (*phekdat*), *præcepit illa.*

Il est très-vraisemblable que les Syriens firent autrefois usage de ces points, avant qu'ils empruntassent des Grecs, les figures de leurs voyelles. Quelques facilités que donnent les langues orientales pour lire & pour saisir la pensée d'un auteur sans le secours des voyelles proprement dites, il y a néanmoins un grand nombre de termes qui, selon qu'ils sont prononcés différemment, présentent des idées très-différentes, & font naître des doutes & des embarras que l'ordre & la suite des parties du Texte ne peuvent dissiper. Le bon sens permet-il de croire qu'on n'ait songé que du temps des Masorèthes à remédier à de pareils inconvéniens, qu'il étoit si facile & si important de prévenir? cette idée seule est si révoltante qu'elle a donné naissance au système qui a érigé en véritables voyelles les aspirations des Hébreux; mais avant de le proposer, il falloit bien examiner de quelle utilité il pouvoit être. Est-il propre à garantir des méprises, à dissiper les doutes, à fixer les incertitudes? Loin de lever, il ne fait que multiplier les difficultés & les embarras, puisque très-souvent les termes dont ces prétendues voyelles font partie, sont eux-mêmes équivoques, & présentent divers sens, selon qu'ils sont articulés avec des prononciations différentes: donc absolument inutile, insuffisant par lui-même, & traînant de plus à sa suite, de nouvelles perplexités, ajoutées aux anciennes, l'admettre, c'eût été choquer la raison, & s'écarter volontairement du but qu'on se seroit proposé. Quelque ignorance qu'on suppose dans les anciens grammairiens Orientaux, il n'est pas permis de la porter à ce degré d'imbécillité.

Tout considéré, le système des critiques qui ont cru les signes des voyelles aussi anciens chez les nations de l'Orient, que leur écriture, est plus raisonnable & mieux lié au principe qu'ils ont de commun avec leurs adversaires: nous avons néanmoins montré qu'il n'en résultoit pas par une conséquence nécessaire, puisque, sans avoir des signes appropriés à chaque voyelle, ces peuples pouvoient employer des marques particulières, pour déterminer la prononciation & l'idée des termes ambigus. Tel étoit l'état du Texte hébreu dont S.[t] Jérôme se servoit; & ce Père nous apprend

que

que ces ſignes caractériſtiques étoient connus ſous le nom d'*accens*. Quoiqu'il ne nous ait pas donné une connoiſſance préciſe de leur figure, il ne nous permet pas de douter de leur exiſtence.

On peut conjecturer néanmoins, avec beaucoup de vraiſemblance, que ce n'étoient pas des points tels que ceux des Syriens: ce n'eſt pas que déjà de ſon temps les critiques Hébreux n'euſſent mis des points ſur quelques endroits du Texte ſacré, mais ils n'en avoient pas fait le même uſage; ils les avoient conſacrés à des remarques particulières, qui n'intéreſſoient en rien la prononciation ni le ſens des mots. S.t Jérôme nous apprend *(n)* que ſur un mot de la Genèſe, בקוׄמה, ils avoient mis un point, pour faire remarquer un fait extraordinaire & comme incroyable, raconté par l'Hiſtorien ſacré: *Appungunt deſuper, quaſi incredibile, & quod rerum natura non capiat, coire quenquam neſcientem.* Quelques-uns ont conclu de-là que ſi cette eſpèce de ponctuation irrégulière avoit lieu, à plus forte raiſon la ponctuation ſyllabique & régulière devoit être pratiquée. Il ſemble qu'on doit en inférer au moins que ſi les critiques Hébreux ont donné leur attention à des objets de cette eſpèce, ils ne peuvent avoir négligé des choſes infiniment plus importantes, telles que la diſtinction des ſens d'une infinité de termes ambigus par la nature de leur compoſition: ce qui peut donner quelque poids à cette remarque, quand elle ne ſeroit pas prouvée d'ailleurs, c'eſt que nous ſavons les ſubtilités & les raffinemens que les Juifs anciens ont portés dans leur méthode de commenter l'Écriture ſainte. S.t Jérôme parle de l'*Atbaſch*, dont les Cabaliſtes ont fait un uſage ſi fréquent pour leurs explications myſtagogiques; & il dit que pour connoître cette méthode, il ſuffit d'avoir une légère teinture de la langue des Hébreux.

In Jerem. XXV.

Au reſte, il importe peu de ſavoir ſi les accens dont parle le S.t Docteur, étoient de la nature des accens *proſodiques*, c'eſt-à-dire de ceux dont les uns marquent le ton grave ou aigu, les autres indiquent la longueur ou la brièveté d'une voyelle ou d'une ſyllabe. Quand ils n'auroient eu que les mêmes fonctions, ils n'en auroient pas été moins propres à caractériſer les diverſes acceptions

(n) Quæſt. in Geneſ. XIX, 33. Sur ces mots: *Ille* (Lot) *non ſenſit, nec quando accubuit filia, nec quando ſurrexit.*

d'un même mot. Il paroît néanmoins qu'il ne faut pas les confondre avec les accens destinés à la longueur ou à la brièveté des voyelles: S.t Jérôme semble mettre entre les uns & les autres une distinction réelle, autant qu'on en peut juger par la manière dont il en parle *(o)*; de sorte que d'après ses expressions, on pourroit conjecturer tout au plus que ces signes, qui distinguoient les sens différens d'un même terme, avoient quelque affinité avec les accens *toniques*, propres à désigner dans la prononciation, le ton grave ou aigu d'une voyelle.

Pour terminer ces discussions, il ne nous reste maintenant qu'à rappeler encore une réflexion naturelle, qui en doit être comme le résultat général. Des caractères qui laissent le Texte hébreu dans un tel état d'indécision, que très-souvent on y voit des termes ambigus, dont on ne peut découvrir le sens que par la suite & la liaison des parties du discours, dont la prononciation est abandonnée avec le sens à la liberté des lecteurs, dont plusieurs ont besoin d'un accent ou d'une marque particulière pour n'être pas confondus avec d'autres d'une signification très-différente; des caractères,

(o) Voici de quelle manière il s'explique *(Epist. ad Tit. cap. 3)*. *Si fortè erraverimus in* accentu, *in extensione & brevitate syllabæ, vel brevia producentes, vel producta breviantes, solent (Judæi) irridere nos, maximè in adspirationibus, & in quibusdam cum rasurâ gulæ proferendis.* On voit que S.t Jérôme met de la différence entre l'*accent* & la longueur ou la brièveté d'une syllabe. Au reste, c'est pour n'avoir pas assez comparé les expressions du saint Docteur, sur la matière traitée dans cet écrit, que des Savans sont convenus qu'il s'étoit expliqué d'une manière inintelligible pour eux. Loescher, dans un ouvrage singulier, où il adopte ou réforme ou amplifie les idées de Gaspar Neuman, après avoir rapporté quelques expressions de S.t Jérôme, ajoute: *Quid hæc sibi velint, Delii natatores judicent (De causis ling. Hebrææ, libri tres, &c. Francof. & Lipsiæ, 1706, in-4.° pag. 299).* L'un & l'autre font dépendre la parfaite intelligence de la langue hébraïque de considérations métaphysiques, aussi arbitraires qu'ingénieuses. Mais j'ai été étonné de voir, dans un des ouvrages de Neuman, intitulé *Exodus linguæ sanctæ, &c. Norimb. 1697, in-4°*, une comparaison de l'hébreu avec le chinois. Pour justifier l'idée de ce parallele, *quod quidem exemplum*, dit-il, *ex ultimo Asiæ angulo petitum alienum tamen omnino videri non poterit, si verum fuerit, esse Sinenses coloniam ex Ægypto Patriarcharum diverticulo deductam.* Il en parle aussi dans un autre ouvrage, intitulé *Genesis linguæ sanctæ, &c. Norimb. 1696*; & il regrette fort de n'avoir pu voir l'ouvrage anglois *Joh. Webber's Essay that the langage of China is the primitive langage.* Lond. 1669, in-8.° C'est sans doute *John Webb*, dont il veut parler.

dis-je, de cette eſpèce n'ont jamais pu être doués de la propriété eſſentielle aux véritables voyelles, jamais ils n'ont été capables d'en remplir les fonctions: or il eſt prouvé, & par le fait & par le témoignage de S.t Jérôme, que telle eſt la nature des aſpirations des Hébreux; nous devons donc conclure, ſans héſiter, qu'elles n'ont jamais exiſté dans le Texte original, avec la qualité de voyelles proprement dites, & que ceux qui ont prétendu les décorer de ce titre, ſont tombés dans une erreur qu'il importoit de relever.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Cinquième Mémoire.

Les Théophanies Païennes.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

JUPITER & les autres Dieux de la première classe, étoient des Divinités étrangères, dont les Phéniciens & les Égyptiens apportèrent la connoissance & le culte dans la Grèce; les principales & les plus merveilleuses aventures de ces Dieux, faisoient partie de cette religion que les Grecs avoient adoptée, même avant l'arrivée de Cadmus: c'est ce que j'ai prouvé dans les Mémoires précédens, & sur-tout dans le dernier.

D'un autre côté, j'ai montré que ces Dieux n'étoient pas tout-à-fait étrangers aux Grecs; qu'il avoit paru parmi eux, des hommes singuliers, sous les noms connus de Jupiter, d'Apollon, de Mars, &c. à qui ces peuples abusés avoient dressé des autels.

Ces deux points constatés par la mythologie grecque, & même par les monumens de l'antiquité, ont donné naissance à deux systèmes opposés.

Les Allégoristes, s'appuyant sur le premier fait, en ont conclu que les grands Dieux étant étrangers, aucun d'eux n'a paru ni vécu dans la Grèce.

Les Évhéméristes, au contraire, se fondant sur le second fait, n'ont vu dans ces Dieux que des héros Grecs, & dans la Mythologie, que l'ancienne histoire de la Grèce, défigurée par des fables.

Le vice de ces systèmes est désormais palpable. Un système vrai doit admettre tous les faits prouvés, & n'en être, pour ainsi dire, que le résultat : il falloit donc trouver une hypothèse qui, sans en rejeter aucun, conciliât ceux qui semblent les plus opposés ; & c'est à quoi je me suis appliqué dans le Mémoire précédent.

Un auteur qui vient de donner au public un ouvrage assez considérable sur *l'origine des Dieux du Paganisme*, & dans lequel il se déclare singulièrement allégoriste *(a)*, a néanmoins la bonne foi

L'origine des Dieux du pagan. tome I, part. II, p. 63 & suiv.

(a) Je dis *singulièrement;* car rejetant comme trop sublimes, les allégories ingénieuses que les Anciens avoient imaginées pour expliquer les fables, il y substitue une physique grossière, plus à la portée de peuples sauvages. Suivant cet auteur, les noms des Dieux & des Héros ne signifient que des fontaines, des lacs, des fleuves, des rochers, des montagnes. Les actions de ces Dieux ne sont que des constructions de digues & des travaux rustiques, pour faire écouler les eaux & garantir les campagnes des inondations. Les généalogies des Dieux sont les effets successifs des causes naturelles ; leurs galanteries, des mélanges de fontaines & de fleuves. En un mot, l'auteur ne trouve dans les fables d'Homère & d'Hésiode, qu'une topographie détaillée de la Grèce: non content de n'y rien voir d'historique, il prétend même que les héros, tels qu'Inachus, Danaüs, Cecrops, Cadmus, Minos, Persée, Thésée, Bacchus, Hercule, &c. sont des êtres imaginaires: il ne fait pas plus de grâce aux héros de la guerre de Troie, qui ne lui paroît qu'un roman. D'où il faudroit conclure que les Grecs, qui avoient si bien conservé la mémoire des petits évènemens topographiques du Peloponese, de l'Attique, de la Bœotie, de la Thessalie, n'avoient retenu aucun trait de leur ancienne histoire politique, aucun nom de leurs chefs, de leurs législateurs, des fondateurs de leurs cités : cette ignorance profonde paroîtra peu vraisemblable.

Je n'entreprendrai pas de suivre l'auteur dans le détail de ses explications sur Hésiode. Quoique plusieurs soient heureuses, & qu'on puisse s'en servir pour expliquer quelques fables particulières, ou des circonstances qui visiblement ne sont fondées que sur des termes équivoques, mal prononcés ou susceptibles de plusieurs sens, il est difficile de se persuader que cette clef unique soit capable d'ouvrir tous les secrets de la mythologie, & qu'avec cette méthode on puisse rendre raison des principaux traits. Comment l'auteur a-t-il pu croire que les Grecs sauvages eussent dans leur langue, qui ne pouvoit être que très-pauvre, une multitude inconcevable de mots, pour exprimer seulement les eaux, les montagnes & les vallées? voilà néanmoins le fondement de son système.

Mais en l'admettant, comment pourroit-on concevoir que les Grecs aient pris pour des Dieux les montagnes, les ruisseaux & les fontaines de leur pays! L'auteur se tire de cette difficulté, en disant que les Grecs plaçoient des Génies dans chaque partie de l'Univers, & non-seulement dans le ciel, dans la mer, dans les astres, mais encore dans les parties de la terre les plus bornées. A la bonne heure; mais il ne voit pas qu'il retombe par-là dans les explications historiques; car les grandes actions des Dieux, si vantées

de convenir que *tout ſyſtème excluſif eſt ordinairement défectueux.* Il deſireroit *qu'on pût trouver un ſage milieu* entre les deux partis; & que *par un choix prudent des faits les mieux prouvés ou les plus vraiſemblables, & des allégories les plus naturelles,* on parvînt *à contenter tous les eſprits & à réunir tous les ſuffrages: mais,* dit-il, *je renonce à la gloire d'un ſi beau projet; je l'ai tenté ſouvent, & toujours ſans ſuccès.* Il s'en conſole, parce qu'*il le croit impoſſible.* Écoutons la principale raiſon qu'il en apporte:

Si dans la liſte des Dieux, vous placez un homme, la chaîne eſt rompue: comment expliquerez-vous ſa naiſſance & ſa poſtérité! Qu'il y ait eu un Roi nommé Zeus *ou* Jupiter, *ce fait iſolé eſt vraiſemblable ſans doute; mais, ſi l'on examine le temps où il faut placer ſon règne, toute la vraiſemblance diſparoît......... Rapprochez les lieux où il a vécu, l'embarras augmente: cinq ou ſix peuples différens revendiquent ſa naiſſance....... Le ferons-nous voyager d'un bout de l'univers à l'autre, & paſſer les mers dans un temps où la navigation n'étoit pas connue!* &c.

M. l'abbé Bergier a raiſon. Tant qu'on prendra cette voie, la conciliation eſt impraticable. Les grands Dieux chez les Grecs ont tous la même origine, ſoit divine, ſoit humaine; il faut opter: il n'y a pas moyen de rompre la chaine qui les lie, en introduiſant de purs hommes parmi des êtres purement céleſtes. D'ailleurs j'ai prouvé dans le cours de ces Mémoires, & M. l'abbé Bergier le prouve auſſi très-ſolidement, que dans l'opinion des peuples, ſans en excepter les Grecs, les grands Dieux étoient tels par nature; qu'ils ont exiſté de tout temps, ou, pour le moins, depuis la formation du monde; & qu'aucun d'eux n'a commencé par être un homme avant de devenir Dieu.

par les Grecs, n'étant autre choſe, dans ſon opinion, que les travaux utiles qu'on avoit faits dans les campagnes pour mettre la terre en état d'être cultivée, les Grecs devoient attribuer ces opérations aux génies bienfaiſans; & comme il étoit certain que des hommes avoient dirigé ces travaux, ils devoient croire que les génies s'étoient revêtus d'un corps humain pour rendre ces ſervices aux habitans de la Grèce; c'eſt-à-dire, en bon françois, que certains hommes s'étoient annoncés comme des génies métamorphoſés, & qu'on avoit eu la ſottiſe de les croire. Or la vie de ces hommes étant remplie d'actions humaines, & ſouvent trop humaines, ne pouvoit manquer d'entrer dans la mythologie d'un peuple crédule & ſuperſtitieux.

Mais eſt-il impoſſible que ces Dieux ou Génies ſe ſoient revêtus d'un corps humain pour venir viſiter les hommes? ou, pour parler plus exactement, eſt-il impoſſible qu'on ſe le ſoit imaginé? La ſuppoſition non-ſeulement n'a rien qui répugne, mais il ſuffit de lire avec attention les anciens Poëtes & les Hiſtoriens, pour être convaincu que telle étoit l'opinion des peuples. Or ces Dieux devenus hommes, ou plutôt ces hommes regardés comme des Dieux deſcendus du ciel, ont fait des actions humaines, dont la mémoire a dû ſe conſerver & faire partie de leur hiſtoire; par conſéquent la mythologie Grecque, quoique remplie d'ailleurs d'allégories de toute eſpèce, doit contenir des traits hiſtoriques.

Telle eſt l'hypothèſe que j'ai propoſée dans mon dernier Mémoire, & que je crois avoir ſolidement établie par la ſuite des faits les plus conſtans, & par l'autorité d'Hérodote & de Diodore de Sicile. Mais, quand même on en conteſteroit la certitude, on ne peut nier au moins qu'elle ne ſoit d'une commodité infinie. À ſa lumière, les difficultés s'évanouiſſent, les contradictions ſe concilient; les Dieux ſont en même temps anciens & nouveaux, Égyptiens, Phéniciens & Grecs; ils ſont éternels & nés dans le temps: citoyens du ciel & habitans de la terre: immortels, & ſont morts. Ils ont paru en divers lieux & en divers temps, & ſont toujours les mêmes. La Mythologie qui les repréſente confuſément dans tous ces états, eſt un tiſſu mal ourdi de fables étrangères & de fables grecques; un mélange ſans goût, de peintures allégoriques & d'actions divines & humaines: c'eſt à la critique qu'il appartient d'en faire le diſcernement. *(b)*

(b) L'auteur de l'*Antiquité dévoilée par ſes uſages*, quoique d'ailleurs très-porté à ne voir dans les Dieux du paganiſme que des idées aſtrologiques & phyſiques, convient néanmoins que les Anciens attendoient des Dieux libérateurs, qui devoient régner ſous une forme humaine; & que des impoſteurs profitant de cette diſpoſition, ont ſouvent profité de la crédulité des peuples pour ſe faire honorer comme des Dieux deſcendus du ciel. Il trouve cette opinion profondément enracinée dans l'eſprit de toutes les nations, & il en cite des exemples frappans. C'eſt ainſi qu'il explique en détail toute l'hiſtoire du Bacchus grec, pris pour une apparition ou une manifeſtation de l'ancien Oſiris. Il ajoute : *Diodore de Sicile nous apprend qu'Hercule avoit été prédit par Bacchus. Il étoit aſſez naturel qu'en conſéquence de cette prédiction, quelqu'un ait pris le nom d'Hercule, ſe ſoit fait paſſer pour le conquérant annoncé aux peuples de la Grece, & en cette qualité ait envahi leur pays. Que dis-je ?*

J'ai trouvé le germe de ce ſyſtème lumineux dans les Mémoires de feu M. Fréret, & ſpécialement dans ſes nouvelles obſervations ſur la chronologie de Newton. Il eſt le premier, que je ſache, qui ait diſtingué nettement la *théophanie* d'avec l'*apothéoſe*, & qui ait donné de ces deux manières de diviniſer les hommes, des idées préciſes. Les Évhémériſtes les confondoient fort mal-à-propos: comme on avoit pris certains hommes pour des Dieux, ils concluoient que ces Dieux n'étoient que des hommes. Mais, dit M. Fréret, les Grecs ont toujours mis une extrême différence entre les anciens Dieux & les Héros diviniſés: les premiers étoient tels par eſſence & auſſi anciens que le monde; & les ſeconds n'ont pu devenir que des Demi-dieux, des Dieux adoptifs, agrégés à la Cour céleſte par la faveur des anciens Dieux. Si donc on a cru que quelques-uns de ces anciens Dieux avoient paru ſur la terre, c'eſt qu'on ſuppoſoit qu'ils étoient deſcendus du ciel; on croyoit voir une théophanie, & l'on ne prétendoit point faire une apothéoſe.

Voy. II.e part. 3.e ſect.

Je ſuis fâché que M. Fréret n'ait pas été plus loin, & qu'après avoir ſi bien défini les théophanies, il n'ait pas voulu les apercevoir dans la religion des Grecs. En accordant aux Évhémériſtes ce qu'il pouvoit y avoir de vrai dans leur ſyſtème, il leur fermoit la bouche; au lieu qu'en leur conteſtant tout, il demeuroit en bute à leurs objections, que le ſuffrage des Savans anciens & modernes, qui les ont priſes pour des raiſons ſolides, ne permettra jamais de mépriſer. J'ai profité de ſes lumières; j'ai bâti ſur les fondemens qu'il a poſés, pour terminer, s'il ſe peut, une diſpute que juſqu'à préſent l'on a regardée comme interminable.

Je ne conteſte donc point l'exiſtence de certains hommes adorés par les Grecs ſous les noms de Jupiter, de Neptune, d'Apollon ou de quelques autres des anciens Dieux; je dirai même, ſi l'on veut,

pluſieurs ambitieux ont pu profiter de l'attente des peuples crédules, & prendre, en différens temps, le nom d'Hercule pour faire valoir leurs projets. Cela nous fournit peut-être un moyen de concilier les faits, ſouvent contradictoires, que la mythologie ou l'hiſtoire ont ſouvent accumulés ſur le même perſonnage. Tome II, liv. IV, chap. 3, pag. 369 & ſuiv.

M. Boulanger ne fait que ſoupçonner un *moyen* ſi ſimple & ſi naturel. Je l'avois découvert & développé long-temps avant d'avoir pu lire ſon ouvrage.

vêtu, qu'il n'en a pas paru pour un ſeul, & que divers temps & divers lieux ont droit de les revendiquer. Que les Evhéméristes ne triomphent pas de cet aveu. Je leur demande comment on a procédé dans la déification de ces hommes ſinguliers : eſt-ce par la voie de l'apothéoſe ou par celle de la théophanie? Par l'*apothéoſe*, un homme devient Dieu; par la *théophanie*, un Dieu devient un homme mortel, ſans ceſſer d'être Dieu: la différence eſt grande. Je demande donc ſous lequel de ces deux aſpects les Grecs ont enviſagé les perſonnages qu'ils ont confondus avec leurs anciens Dieux?

Eh! qu'importe, dira-t-on; ſans entrer dans cette diſtinction ſubtile, en eſt-il moins certain que ces perſonnages n'étoient que des hommes & même de grands ſcélérats?

Il importe peu ſans doute, ſi l'on veut ſe borner, comme ont fait les Pères de l'Égliſe, à manifeſter la turpitude de l'Helléniſme. Car il eſt au moins auſſi abſurde & auſſi impie d'avoir pris le Jupiter de Crète pour un Dieu deſcendu du ciel, que d'en avoir fait un Dieu après ſa mort. Mais quand il s'agit de fixer les notions religieuſes des Grecs à l'égard de leur Jupiter & des autres Dieux, de ſaiſir leur manière de penſer & leurs raiſonnemens, il n'eſt plus égal de les faire procéder par l'apothéoſe ou par la théophanie, parce que ces deux manières de diviniſer les hommes, s'excluent mutuellement.

Si les Grecs, en diviniſant leur Jupiter de Crète, ont prétendu créer un Dieu, ils ont dû penſer qu'avant eux il n'y avoit point de Souverain du ciel & de la terre, & que l'Univers deſtitué juſqu'alors de Chef, venoit d'acquérir un Maître, ou bien que celui-ci avoit ſupplanté ceux qui l'étoient avant lui.

Au contraire, s'ils l'ont cru le même Jupiter qu'ils adoroient auparavant, ils n'auront pas borné leur culte à cet homme qu'ils avoient devant les yeux; mais perçant cette enveloppe groſſière, ils auront porté leurs hommages juſqu'au Jupiter éternel, manifeſté ſous une forme humaine, d'abord en Égypte, & depuis dans la Grèce.

Ces deux manières d'enviſager les choſes, forment, comme l'on voit, deux religions très-différentes; & par conſéquent, pour juger

quelle étoit celle des Grecs au ſiècle de Cadmus, il eſt indiſpenſable de déterminer comment ils concevoient la divinité de leur Jupiter & des autres Dieux.

Un Prince de Crète s'approprie un nom auguſte & reſpecté *(c)*: il eſt manifeſte qu'il s'annonce comme un ancien Dieu qui ſe rajeunit en quelque ſorte, en faveur de ſes concitoyens. On le croit, & en conſéquence on le décore de toutes les qualités du Dieu: on dit que le Jupiter de Crète eſt le ſouverain Maître du ciel & de la terre: on lui attribue toutes les actions & toutes les aventures de l'ancien Jupiter. Il falloit être auſſi crédule que l'étoient alors les habitans de la Grèce, pour penſer que ces deux perſonnages n'en faiſoient qu'un. Mais l'identité une fois admiſe, la conſéquence eſt néceſſaire; car ſi le même Génie céleſte qui avoit autrefois animé le Jupiter d'Égypte, animoit encore un prince de Crète, on devoit dire de celui-ci tout ce qu'on avoit dit de l'ancien. Or les Grecs n'ont jamais douté de l'identité: ils n'ont jamais diſtingué deux Jupiter: ils ont conſtamment mis ſur le compte du principal objet de leur culte, tout ce qu'on avoit jamais dit du Dieu. Ils ont donc pris leur Jupiter pour le même Génie céleſte adoré dans les deux nations: ils ont donc cru voir une théophanie.

Avant l'apothéoſe, les honneurs divins rendus à un homme, ſont un ſacrilége; mais dans la théophanie, l'adoration proprement dite eſt dûe à l'homme dès le premier inſtant qu'il voit le jour. Ainſi, pour décider la queſtion préſente, il s'agit de ſavoir ſi le Jupiter Grec a été adoré de ſon vivant. Mais pourroit-on le révoquer en doute? Jupiter, ſelon la mythologie, ne parcouroit tant de contrées, que pour faire reconnoître par-tout ſa divinité: il combloit de biens ceux qui le croyoient, & puniſſoit les indociles. D'ailleurs, les principaux traits de ſa vie ſont marqués au coin d'une puiſſance divine. Il fut ſauvé, nourri, élevé comme un Dieu: il ſe transformoit à ſon gré en taureau, en cygne, en pluie d'or: en quelques occaſions, il étaloit la pompe brillante du ſouverain

(c) *Zeus* ſignifie *vie, le vivant, la vie par eſſence, le principe de la vie. Jupiter* eſt *Jao-pater;* de *Jao*, prononcé *Jouh*, on a fait *Jovis.* On ſent combien ces noms ſont auguſtes, ils ne conviennent qu'au ſeul Dieu ſuprême. *Zeus* n'eſt pas un nom propre, mais un nom appellatif; auſſi Pluton eſt quelquefois nommé Ζεὺς καταχθόνιος, & Neptune Ζεύς ἐπιθαλάσσιος.

du ciel & de la terre: enfin il diſpoſoit de la foudre pour écraſer ceux qui lui réſiſtoient. N'eſt-ce pas dire clairement qu'il étoit dieu avant ſa mort? le fait eſt tellement indubitable dans la Mythologie, qu'Evhémère lui-même eſt forcé d'en convenir.

Il eſt vrai que les Grecs employoient auſſi l'apothéoſe pour diviniſer les hommes; & voilà la ſource de l'illuſion, parce qu'on a cru que ces deux procédés étoient à peu près les mêmes: mais pour peu qu'on y faſſe réflexion, on ſentira que l'idée d'une apothéoſe n'a pu venir qu'après coup, & qu'on a dû commencer par imaginer des théophanies. En effet, on ne peut ſe porter à regarder un homme comme un dieu, que par un excès d'admiration pour les grandes qualités qu'on reconnoît en lui, & pour les actions ſurhumaines qu'on lui voit faire. Dans ce cas, il eſt bien plus naturel de penſer qu'une divinité bienfaiſante vient nous viſiter, en prenant une forme ſemblable à la nôtre, que de métamorphoſer cet homme en Dieu, lorſque la mort ſemble l'avoir anéanti. Pour en venir à croire cette métamorphoſe, il faut y être conduit par degrés, & par une chaîne d'idées qui certainement ne ſe préſentent pas d'abord à l'eſprit.

Mettons-nous à la place des Grecs, lorſqu'ils s'aviſèrent pour la première fois de diviniſer un homme, Jupiter de Crète, par exemple. Avant ce temps ils avoient d'autres Dieux, car ils n'étoient pas athées; ces Dieux étoient le Ciel, la Terre, les Aſtres, &c. ou plutôt les Génies éternels qui préſidoient au gouvernement de l'Univers. Suppoſons encore que malgré les merveilles de la vie de Jupiter, il n'eut été pour les Grecs qu'un pur homme, comment ont-ils pu imaginer qu'après ſa mort il fût devenu de même nature que ces Dieux éternels, qu'on avoit adorés de tous les temps; car enfin les peuples devoient ſe figurer d'une façon quelconque ce changement incroyable? Penſoient-ils que l'ame de ce Prince, qui n'avoit pu ſe garantir de la douleur & de la mort, eût acquis, au ſortir de ſon corps, aſſez de force pour s'élever au rang le plus ſublime? mais d'où lui ſeroit venue cette puiſſance ſoudaine? qui peut ſe faire Dieu, l'eſt déjà. Il falloit donc regarder cette élévation comme une faveur des Dieux antérieurs, qui, pour récompenſer la vertu du héros, l'auroient rendu participant de la divinité; mais

Pp ij

un dieu adoptif eſt un bien petit dieu. Comment donc tout-à-coup ce Jupiter eſt-il le roi des Dieux & des hommes, le ſouverain du Ciel & de la Terre, le maître du Soleil & de toute la Nature? ce nouveau venu auroit-il ſubjugué ſes patrons? ou-bien ceux-ci ſe feront-ils de plein gré ſoumis à ſon empire? Il faut opter, car dès le temps de Cadmus, Jupiter étoit déjà le plus grand des Dieux, juſque-là qu'il éclipſa les Dieux naturels, dont à peine on conſerva quelque trace dans les cérémonies religieuſes de la nation.

A l'apothéoſe ſubſtituez la théophanie, & toutes les difficultés s'évanouiſſent. Jupiter étoit déjà regardé comme le plus grand des Dieux. On avoit dit aux Grecs qu'il s'étoit manifeſté en Égypte ſous une forme humaine: il leur plut de croire qu'il vouloit bien leur faire le même honneur. Mais en quelqu'état qu'il fût, c'étoit toujours le grand dieu Jupiter, ſans qu'il fût néceſſaire de lui faire parcourir en un inſtant la diſtance immenſe qu'il y a d'un homme à un dieu. Par conſéquent la théophanie a dû précéder l'apothéoſe, même dans la Grèce; mais la première une fois admiſe, a bien-tôt donné naiſſance à la ſeconde.

C'eſt par un effort de raiſon que nous concevons les Anges comme de purs eſprits. Les Anciens, ſe livrant à leur imagination, revêtoient les Génies d'un corps très-délié à la vérité, mais de la même forme que le nôtre; &, par une ſuite aſſez naturelle, leur attribuoient nos inclinations & nos paſſions. On les regardoit donc, comme le dit Hérodote, comme une eſpèce d'hommes * qui ne différoient des hommes terreſtres que par la ſubtilité, l'intelligence & le pouvoir. On s'imaginoit qu'ils avoient l'art d'épaiſſir leurs corps pour le rendre palpable, ou qu'ils s'en approprioient un réel, quand il leur plaiſoit d'habiter ſur la terre.

Voy. le troiſième Mémoire.

* Ἀνθρωποφυέας.

La conduite de ces hommes, réputés Dieux, n'étoit pas propre à maintenir l'idée qu'on avoit de la majeſté divine: leurs défauts, & même leurs vices, étoient trop groſſiers pour qu'on pût ſe les diſſimuler. On en conclut qu'il n'y avoit donc pas une auſſi grande différence qu'on le diſoit entre un homme & un Dieu; & l'on penſa qu'un mortel vertueux, & recommandable par des qualités éminentes, méritoit bien d'être agrégé à la troupe des Génies céleſtes. C'eſt ainſi que l'apothéoſe s'établit.

Mais il faut obſerver que cette opinion étoit une eſpèce d'héréſie nationale: les Orientaux ne connurent l'apothéoſe que lorſqu'Alexandre le grand & ſes ſucceſſeurs la leur portèrent; & les Égyptiens, au rapport d'Hérodote, étoient fort ſcandaliſés lorſqu'ils entendoient dire aux Grecs qu'un homme pouvoit devenir un Dieu.

Voy. le troiſième Mémoire.

A meſure que la Grèce ſe poliça, les théophanies y devinrent plus rares. On ne croyoit plus ſi aiſément qu'un homme, ſujet à tous les accidens de la vie, fût un Dieu caché ſous une enveloppe groſſière: la théophanie du fils de Sémélé ne fut admiſe qu'avec beaucoup de contradictions, & celle d'Hercule ſouffrit encore plus de difficulté. Mais en revanche on fut prodigue d'apothéoſes. On décernoit, ſans beaucoup d'examen, les honneurs héroïques, & enſuite les honneurs divins, à des gens ſouvent obſcurs & quelquefois même aſſez décriés: cela ne faiſoit ombrage à perſonne; chaque famille ſe flattoit d'avoir le crédit de placer quelqu'un des ſiens dans la cour céleſte. La théophanie tiroit bien autrement à conſéquence. On ne ſe réſout pas aiſément à ſuppoſer entre ſon ſemblable & ſoi une telle diſproportion; & des impoſteurs ne ſe haſardent guère à jouer un rôle ſi périlleux au milieu d'une nation éclairée.

Voy. le troiſième Mémoire.

Alexandre eſſaya de renouveler les théophanies en ſa perſonne, en ſe faiſant déclarer fils de Jupiter-Ammon. Les peuples conquis, faits à la ſervitude, ſe ſoumirent à tout ce qu'on voulut: les courtiſans ſans en rien croire, s'épuisèrent en ſophiſmes pour appuyer la prétention du monarque: les Macédoniens ſeuls s'obſtinèrent à ne pas reconnoître pour dieu un homme vivant. Ils avoient ſouffert, ſans murmurer, l'apothéoſe d'Épheſtion: ils aſſuroient qu'on rendroit au Roi, après ſa mort, les mêmes honneurs & de plus grands encore: on ne put les déterminer à pouſſer la complaiſance plus loin.

L'apothéoſe étoit de même aſſurée aux empereurs Romains; mais ces Princes ambitionnoient les honneurs de la théophanie, ſans oſer les exiger: ils ſouffroient avec plaiſir que les provinces leur élevaſſent des temples & des autels, ſigne le moins équivoque d'une théophanie reconnue, & les flatteurs s'efforçoient de nourrir leur vanité. Virgile a l'impudence, au milieu de Rome, de dire qu'Auguſte eſt un Dieu à qui l'on doit des ſacrifices:

I.re Églogue.

Deus nobis hæc otia fecit.
Namque erit ille mihi ſemper Deus: illius aram
Sæpe tener noſtris ab ovilibus imbuet agnus (d).

Horace garde encore moins de meſures. Dans les malheurs dont il voit l'Empire menacé, il deſire que quelque Dieu deſcende ſur la terre pour ſauver l'État : d'abord il prie Jupiter d'envoyer Apollon, Vénus ou Mars ; puis il voit Mercure déguiſé ſous la figure d'Auguſte :

L. I, od. II.

Sive mutatâ juvenem figurâ
Ales in terris imitaris, almæ
Filius Maiæ.

Quelque brillante que fût la dignité Impériale, un Dieu du premier ordre ſe dégradoit en l'acceptant. Quitter le ciel pour être le vengeur d'un mortel, ou tout au plus d'un Dieu de nouvelle date! c'étoit une condeſcendance ſingulière :

Patiens vocari
Cæſaris ultor.

Le poëte ajoute :

Serus in cœlum redeas, diuque
Lætus interſis populo Quirini.

Un homme apothéoſé va au ciel, *eas :* un Dieu deſcendu du ciel y retourne, *redeas.*

Mais un Dieu deſcendu du ciel, doit être rebuté de l'indocilité de ſes ſujets. Peut-il ſe plaire au milieu du torrent de crimes dont l'Empire étoit alors inondé, & n'être pas tenté de quitter bruſquement un ſéjour affreux ?

Neve te noſtris vitiis iniquum
Ocior aura
Tollat.

(d) Il eſt clair que Virgile, dans ſa IV.e églogue, décrit la venue d'un Dieu naiſſant, dont l'attente tenoit alors tout l'Univers en ſuſpens. Quel étoit l'enfant Romain auquel le Poëte vouloit faire cet honneur ? ce n'eſt pas ici le lieu de l'examiner ; mais on voit à quel point l'idée des théophanies étoit familière à Virgile.

Ces exemples montrent que les Grecs & les Romains ne confondoient nullement la théophanie & l'apothéose, & qu'ils comprenoient parfaitement qu'il étoit plus honorable d'être pris pour un Dieu descendu du ciel, que pour un homme qui n'y seroit reçu qu'après sa mort.

Je me suis assez étendu, dans les Mémoires précédens, sur les *apothéoses ;* je consacre le reste de celui-ci aux *théophanies :* je vais exposer toute l'étendue de ce dogme, adopté par la plupart des nations : je chercherai dans quelles sources elles le puisèrent, & quels étoient les Dieux qu'on croyoit propres à se manifester sous une forme humaine.

Deux sortes de Théophanies admises par les Anciens : fondemens de leur opinion sur ce sujet.

Les Anciens reconnoissoient deux sortes de théophanies ; les unes passagères, & les autres permanentes.

J'appelle *théophanie passagère,* la manifestation d'un Dieu sous une forme humaine, mais dans un corps d'emprunt, & seulement pour un temps assez court.

J'appelle *théophanie permanente,* la manifestation d'un Dieu dans un corps réel, & tellement propre à lui, qu'il naît comme les autres hommes, croît, vieillit & meurt comme eux, soit de mort naturelle, soit de mort violente.

Théophanies passagères.

Les Grecs admettoient les théophanies passagères. Il suffit d'ouvrir Homère, pour être convaincu qu'ils poussoient la crédulité sur ce point jusqu'à l'extravagance : par-tout, à tout propos, ils voyoient des Dieux, sous l'apparence même des personnes qui leur étoient les plus connues. J'en ai rapporté, dans le troisième Mémoire, une multitude d'exemples que je ne répéterai pas : je me contente de rappeler le discours d'un des amans de Pénélope, parce que les théophanies y sont présentées sous une forme doctrinale, & comme un sentiment généralement reçu. *Vous avez grand tort,* disoit cet homme à l'un de ses compagnons qui maltraitoit Ulisse déguisé en mendiant, *d'outrager ce pauvre qui vous demande l'aumône. Que deviendrez-vous, malheureux, si c'est*

Odyss. l. XVI.

quelqu'un des Immortels! car les Dieux qui ſe revêtent comme il leur plaît, de toutes ſortes de formes, prennent ſouvent celle d'un étranger, & parcourent les villes & les contrées, pour être témoins des violences qu'on y commet & de la juſtice qu'on y rend.

Dans ces occaſions, les Dieux n'avoient qu'un corps d'emprunt, ſoit réel, ſoit phantaſtique; car dès qu'ils avoient rempli l'objet de leur viſite, ils diſparoiſſoient tout-à-coup, ſans laiſſer aucune trace de leur préſence. Pour l'ordinaire, ces apparitions étoient momentanées: la plus longue dont Homère faſſe mention, eſt celle de Minerve qui conduit Télémaque ſous la figure de Mentor.

On ne peut douter que les Égyptiens n'aient apporté cette doctrine dans la Grèce, puiſqu'au rapport de Diodore de Sicile, ils croyoient que *les Dieux parcourent, de temps à autre, tous les lieux du monde, tantôt ſous une figure humaine, tantôt ſous celle de quelques animaux ſacrés.*

L. 1, ſect. 1.

D'un autre côté, les Phéniciens vantoient leurs théophanies; diſons mieux, tout l'Orient en étoit imbu; c'étoit la tradition du genre humain. Nous en trouvons dans les Livres ſaints une infinité d'exemples qu'on ne pourra jamais expliquer allégoriquement. Nous y voyons que les Anges revêtus d'un corps apparent, viſitoient fréquemment les Patriarches, tant avant le déluge que depuis. Quelqueſois les apparitions ne duroient que quelques momens: d'autres fois les Miniſtres divins converſoient pluſieurs jours de ſuite avec les habitans de la terre. *Exercez l'hoſpitalité*, dit S.t Paul aux Hébreux, *car c'eſt en la pratiquant que quelques-uns, ſans le ſavoir, ont reçu pour hôtes des Anges mêmes.* La plus longue apparition eſt celle de l'ange Raphaël, qui ſous la figure du Juif Azarias, fut le guide du jeune Tobie. On diroit qu'Homère avoit lû ces hiſtoires de l'ancien Teſtament, & qu'il n'a fait que ſubſtituer aux Anges, les Dieux de ſon pays; mais non, toutes ces hiſtoires étoient connues en Phénicie & dans l'Orient; il n'en falloit pas davantage pour que le bruit s'en répandît dans la Grèce, & y donnât occaſion d'inventer des hiſtoires approchantes.

Chap. XIII, verſ. 2.

On croyoit donc également par-tout, que les Eſprits céleſtes ſe manifeſtoient d'une manière ſenſible, avec cette différence néanmoins

néanmoins qu'ils n'étoient pour les Hébreux que des créatures ſupérieures à l'homme, qui s'annonçoient toujours comme miniſtres & ſerviteurs de Dieu qui les envoyoit; & pour les autres peuples, des Divinités proprement dites, qui venoient preſque toujours d'elles-mêmes, & ſans être envoyées par un Dieu ſupérieur. A l'égard de ceux-ci, l'apparition d'un Génie céleſte étoit une théophanie en toute rigueur, quoiqu'elle ne le fût pas ordinairement pour les Hébreux.

Je dis *ordinairement,* c'eſt-à-dire, toutes les fois qu'il n'intervenoit dans ces viſites que des miniſtres du Très-haut; car il paroît qu'en quelques occaſions, Dieu lui-même ſe communiquoit immédiatement & ſous une forme humaine, aux Patriarches & aux Prophètes.

Les anciens Pères de l'Égliſe ont cru que le Verbe de Dieu préludoit quelquefois à ſon incarnation future, en ſe montrant à des hommes choiſis, ſous la forme qu'il devoit prendre un jour; & de ſavans Théologiens appuient ce ſentiment par des textes précis de l'Écriture. En effet, c'eſt le Dieu ſuprême, *Jehovah*, qui parle dans les apparitions dont il s'agit: il y reçoit des adorations qui ne ſont dûes qu'à Dieu; & ceux auxquels il ſe communique de cette manière, croient s'entretenir avec lui. N'auroient-ils pas été induits en erreur, s'ils n'avoient eu affaire qu'à un ſimple envoyé? Je n'entrerai point dans le détail de ces manifeſtations divines, faites à Adam, à Noé, à Abraham & autres, ſur leſquelles on pourroit peut-être conteſter; je citerai ſeulement quelques exemples, où les viſites des Anges ſont ſi nettement diſtinguées de celles de Dieu, qu'il eſt clair qu'elles étoient d'une nature toute différente.

Jacob endormi voit une échelle myſtérieuſe où les Anges montoient & deſcendoient; mais *Jehovah* qui lui parloit, étoit appuyé ſur le haut de l'échelle; & Jacob juroit toujours depuis par le nom de *Jehovah* qui lui étoit apparu.

Moyſe & Élie s'entretinrent avec Dieu ſur le mont Sinaï; *Jehovah* leur parloit d'une voix humaine, mais il ne ſe montra point à eux ſous une figure ſenſible. Il eut plus de condeſcendance pour d'autres Prophètes. Iſaïe étant en extaſe dans le temple, *vit le Seigneur (* Adonaï *) aſſis ſur un trône ſublime, & les Séraphins*

Chap. VI, verſ. 1, &c.

autour du trône, qui disoient: Saint, saint, saint est le Seigneur le Dieu des armées (Jehovah sabaoth). Le Prophète le voit sous une figure humaine, l'entend, lui parle, & ne le confond point avec les Séraphins ses ministres.

Ézéchiel voit un trône de saphir porté sur les ailes des Chérubins: *sur ce trône paroissoit un homme assis..... depuis les reins jusqu'en haut, il ressembloit au métal composé d'or & d'airain; & depuis les reins jusqu'en bas, il étoit comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour*, &c. Dieu se manifeste au Prophète sous une forme humaine, mais bien distinguée des Chérubins. Ézéchiel ne fut pas tenté de prendre pour *Jehovah*, l'Ange qui le transporta en esprit à Jérusalem, pour lui montrer les mesures du temple.

Chap. I, vers. 26, &c.

Aucun Prophète n'eut de plus fréquentes communications avec les Anges que Daniel; mais il ne confond point avec eux celui qu'il appelle *l'ancien des jours:* il le vit assis sur un trône de feu, environné de mille millions d'Anges qui le servoient, *son vêtement étoit blanc comme la neige, & les cheveux de sa tête étoient comme la laine la plus blanche*, &c. Dieu paroissoit donc sous une figure humaine.

Chap. VII, vers. 27 &c.

Je pourrois m'étendre davantage; mais ces exemples suffisent de reste pour prouver que les Hébreux reconnoissoient des théophanies passagères proprement dites. Les autres peuples ne connurent point ces distinctions; & sachant par tradition, que Dieu s'étoit autrefois communiqué aux pères du genre humain, sous des formes sensibles, ils confondirent les visites de Dieu & celles de ses envoyés; ils prirent ceux-ci pour des *Elohim*, & leur décernèrent les honneurs divins: ce fut-là sans doute une des sources du Polythéisme.

Mais, dira-t-on, les peuples étrangers n'étoient nullement instruits de ces apparitions d'Anges, si fréquentes chez les Hébreux: Dieu ne favorisoit pas de pareilles visites, des gens livrés à un culte idolâtre. Ils savoient, il est vrai, que les Génies céiestes conversoient avec leurs ancêtres communs; mais depuis la confusion des langues, ils n'avoient rien vu de semblable: comment donc pouvoient-ils être si fortement persuadés que les Dieux venoient souvent s'entretenir avec les hommes?

Je réponds 1.° que les Phéniciens ne pouvoient pas ignorer les

faveurs multipliées qu'Abraham, Isaac & Jacob recevoient du Ciel. Ces Patriarches vivoient familièrement avec eux; étoit-il naturel qu'ils ne s'entretinssent jamais de matières de religion? Celle des Chananéens n'étoit pas alors si perverse qu'elle le devint deux ou trois siècles après. Ils regardoient Abraham comme un homme singulièrement chéri de Dieu; & les bénédictions qu'il reçut de Melchisedech, roi de Salem & Prêtre du Très-haut, font voir en quelle estime il étoit dans toute cette contrée. La visite que les trois Anges rendirent à ce Patriarche, le voyage de ceux-ci à Sodôme, les outrages que les habitans méditoient contre eux, la destruction de la ville & de trois autres des environs, un lac bitumineux qui couvrit cette vallée autrefois si délicieuse, dûrent faire une forte impression sur tous les esprits. Les Phéniciens voyageant par tout le monde, y portèrent la nouvelle de ces évènemens, que chacun racontoit ensuite à sa manière. Il n'en falloit pas davantage pour persuader à des gens crédules, que les Dieux ne dédaignoient pas la société des hommes, & qu'ils descendoient volontiers sur la terre, pour veiller à leur conservation.

2.° Quoique Dieu eût laissé les nations errer dans leurs voies, sa providence n'abandonna pas le soin des États & des Empires. Daniel nous apprend que l'ange Gabriel ne put arriver jusqu'à lui, qu'après avoir surmonté les efforts de *l'ange des Perses*, qui s'opposoit à sa mission : cette expression donne lieu de conjecturer que Dieu avoit préposé à chaque nation, un Ange particulier, pour veiller à ses intérêts. Or qui oseroit assurer que jamais cet Ange ne se rendoit visible, pour donner à quelques citoyens des avis salutaires, qui pouvoient parer aux plus grands malheurs? Il paroît que Nabuchodonosor étoit initié dans ces mystères. Ayant fait jeter les trois Hébreux dans la fournaise, *j'en vois quatre*, dit-il, *qui ne sont point liés, qui marchent au milieu du feu, sans qu'il leur fasse aucun mal, & le quatrième est semblable à un des enfans de Dieu.* Il connoissoit donc ces *enfans de Dieu*, & la manière dont ils se manifestoient aux hommes: ce sont ceux qu'il appelle ailleurs les *veillans*, ministres puissans de *celui qui veille & qui est saint.* L'Histoire sainte ne nous rend

Chap. IX, vers. 13.

Dan. III, 91.

Ibid. IV, 10, 14.

pas compte de tout ce qui s'est passé d'extraordinaire parmi les nations.

3.° Les peuples, même après leur séparation, conservèrent plus ou moins long-temps la religion de Noé: cette religion ne se corrompit que peu à peu & par des degrés insensibles. Depuis même que la dépravation fut devenue générale, Dieu se conserva des adorateurs fidèles: c'est ainsi que Job au milieu d'une nation livrée au culte du soleil & de la lune, avoit une foi pure. La religion de Balaam étoit saine, quoiqu'il eût le cœur gâté. Jéthro, beau-père de Moyse, étoit sans doute du nombre de ceux que le torrent n'avoit pas emportés. Combien d'autres dont les Livres saints ne font pas mention? Or il est très-vraisemblable que Dieu envoyoit souvent ses Anges, pour consoler & soutenir ces gens de bien; & ces apparitions connues en diverses contrées, entretinrent la croyance où l'on étoit déjà, que les habitans du ciel venoient quelquefois visiter ceux de la terre.

4.° Enfin, tous les Génies ne sont pas célestes, & les mauvais Anges n'ont pas été privés après leur chute, de tout le pouvoir qu'ils avoient dans le monde corporel. Or qui de nous oseroit assurer que Dieu n'ait pas quelquefois permis à Satan de se transformer en Ange de lumière, pour punir les nations coupables, pour les séduire par ses prestiges, & pour obtenir d'elles le culte qui n'est dû qu'à l'Être suprême? Les Païens eux-mêmes craignoient de s'y méprendre: *Ah!* dit Oreste (dans le quatrième acte de l'Électre d'Euripide), *ah! si c'étoit un mauvais Génie qui m'eût trompé sous la forme d'un Dieu!* (Il s'agissoit du meurtre de Clytemnestre ordonné par Apollon). Les Anciens nous rapportent, au sujet des apparitions des Dieux, de leur pouvoir & de leurs révélations, des faits si singuliers, en si grand nombre, & si bien circonstanciés, qu'il est difficile de croire qu'il ne soit rien arrivé de surnaturel dans le Paganisme, & qu'il faille tout imputer à l'imposture des Prêtres & à la crédulité des peuples.

Je sais que cette manière de penser n'est guère du goût de notre siècle: on ne veut point que les Anges, bons ou mauvais, se mêlent de nos affaires; cependant, en mettant même à l'écart l'autorité de nos Livres saints, je ne vois rien dans cette supposition

qui puiſſe alarmer un vrai Philoſophe. Si Dieu a pu joindre étroitement à des corps groſſiers, des ſubſtances intelligentes, pourquoi d'autres eſprits qui, quoique plus parfaits que nos ames, n'en diffèrent pas par leur nature, ne pourroient-ils pas prendre un corps réel ou apparent, pour converſer avec les hommes? Dieu le leur a-t-il quelquefois permis? C'eſt une pure queſtion de fait; & le fait eſt atteſté non-ſeulement par un témoignage au-deſſus de tout ſoupçon, mais encore par la dépoſition de toute l'antiquité. On a ſans doute multiplié ces hiſtoires à l'excès; on les a défigurées, déguiſées, altérées; on en a controuvé d'abſolument fauſſes: mais jamais les fables n'auroient acquis tant d'autorité dans l'eſprit de tous les peuples, ſi des faits inconteſtables ne leur euſſent donné quelque eſpèce de vraiſemblance.

On ne doit donc plus être ſurpris que les Grecs aient admis les *théophanies paſſagères;* on en voit la ſource. Je paſſe aux *théophanies permanentes*, qui méritent la plus ſérieuſe attention.

Théophanies permanentes.

J'ai déjà dit qu'une *théophanie permanente* eſt la manifeſtation d'un Dieu dans un corps réel, & tellement propre à lui, qu'il naît comme les autres hommes, croît, vieillit, & meurt comme eux, ſoit de mort naturelle, ſoit de mort violente.

On ne voit pas d'abord de quelle ſource les nations ont pu tirer un dogme qui paroît ſi étrange. La croyance des théophanies paſſagères étoit fondée ſur les apparitions conſtantes des Génies céleſtes, que les Païens prenoient pour des Divinités: mais ici les faits nous manquent abſolument. Il n'y a jamais eu de théophanie permanente avant celle qui fait le fondement de notre religion: jamais ni Dieu ni les Anges ne s'étoient manifeſtés de la ſorte. Par quelle analogie les peuples ont-ils donc été conduits à l'idée d'un Dieu qui s'incarne, qui naît comme nous; qui, malgré ſa puiſſance, eſt en butte à la misère, aux mauvais traitemens, ſujet aux mêmes beſoins que les autres hommes, & qui comme eux devient enfin victime de la mort? *(e)*

(e) Il eſt conſtant, dit S.t Clément d'Alexandrie, *que les barbares ont appelé* Dieux *& honoré comme tels leurs légiſlateurs & ceux qui leur ont enſeigné les arts & les ſciences; car ils étoient perſuadés, ainſi que Platon le penſoit, que ces ames excellentes* (ψυχὰς ἀγαθὰς) *avoient eu la complaiſance de quitter le*

Cette opinion ſuppoſe que l'homme eſt tellement éloigné du Dieu ſuprême, qu'il ne peut s'en rapprocher, ſi quelque Dieu ne deſcend juſqu'à lui, pour l'inſtruire, le guider & lui ſervir de médiateur : elle ſuppoſe que l'eſprit de l'homme eſt tellement offuſqué par le voile épais d'un corps opaque, que ne pouvant percer juſqu'à la Divinité, Dieu eſt obligé d'en tempérer l'éclat, & de ſe faire ſemblable à l'homme, pour le rendre capable de communiquer avec Dieu : elle ſuppoſe que des apparitions paſſagères d'un Etre divin, quelque fréquentes qu'elles ſoient, ſont inſuffiſantes ; qu'un Dieu dans cet état eſt encore trop élevé au-deſſus de nous ; & que pour être notre libérateur, il faut qu'il devienne notre frère, qu'il naiſſe & qu'il meure comme nous : elle ſuppoſe enfin qu'un Dieu peut être touché de compaſſion pour nous, juſqu'à deſcendre du ſéjour de la félicité, pour s'aſſujettir aux misères de notre condition. Si cette doctrine eſt fondée, c'eſt le comble de la ſageſſe ; & le comble de la folie, ſi c'eſt une pure invention de l'eſprit humain.

Mais comment les hommes l'auroient-ils inventée ? elle répugne à toutes les idées qu'ils ont jamais eues de la Divinité. Si nous en avons de dignes d'elle, l'incarnation d'un Dieu paroît incroyable : il faut que Dieu lui-même nous en aſſure, pour le croire capable d'un tel abaiſſement en notre faveur. Mais ſi, comme les Païens, nous prêtons aux Dieux toutes nos paſſions, nous ne les croirons jamais aſſez complaiſans, pour faire à de vils ſujets un ſacrifice que des ambitieux & des voluptueux ne feroient jamais à leurs meilleurs amis.

céleſte ſéjour, pour deſcendre dans cette eſpèce d'abîme que nous appelons la Terre (εἰς τὸν Τάρταρον), *d'y prendre un corps groſſier, & de ſe ſoumettre à tous les maux qui ſont une ſuite néceſſaire de la génération charnelle, pour procurer aux hommes le plus grand de tous les biens, c'eſt-à-dire les loix & la philoſophie. Les Égyptiens ſe ſont ſur-tout empreſſés à mettre ces grands perſonnages au nombre des Dieux.* Strom. liv. 1, p. 303, édit. de Paris, 1629.

Platon croyoit que les ames de tous les hommes venoient du ciel, & qu'elles avoient été jetées dans des corps groſſiers en punition de leurs fautes. Les ames des légiſlateurs, au contraire, étoient ſans tache, ἀγαθάς, & n'avoient pris un corps que par un excès de bonté. S.[t] Clément ſe ſeroit exprimé plus correctement s'il eût dit Δαίμονας au lieu de Ψυχάς. A cela près il a très-bien ſaiſi la nature de la théophanie permanente, & l'aviliſſement que ſubit un génie céleſte qui veut bien y condeſcendre pour le bonheur des hommes.

Les théophanies paſſagères n'ont pas les mêmes inconvéniens. Il ne paroît pas trop étrange qu'un Génie bienfaiſant ſe faſſe voir aux malheureux mortels ſous l'apparence d'un corps dont il ſe dépouille un moment après: inacceſſible à la douleur & aux inſultes, il ne peut attendre de ſa condeſcendance que des hommages & des ſentimens de gratitude. Mais la théophanie permanente emporte avec elle un tel mélange de baſſeſſe & de majeſté, de foibleſſe & de force, de misere & de bonheur, que jamais on n'auroit été tenté d'admettre un compoſé ſi monſtrueux en apparence, s'il ne fut ſorti que du cerveau d'un viſionnaire. Suppoſera-t-on que dans le même temps & dans tous les pays, des ſophiſtes, ſans aucun concert, ſe ſeront aviſés de débiter un dogme qui choque toutes les idées reçues? l'accord de tant de nations, dont pluſieurs ne ſe connoiſſoient pas même de nom, prouve invinciblement que toutes avoient puiſé dans une ſource commune, c'eſt-à-dire dans la religion primitive, dont la mémoire a bien pu s'altérer, mais non ſe perdre tout-à-fait.

Où ce dogme de la religion primitive étoit-il contenu? ici le lecteur me prévient. Il ſe rappellera aiſément la promeſſe que Dieu fit à notre premier père, immédiatement après ſon péché, d'un Libérateur divin, qui néanmoins naîtroit de la femme; d'un Sauveur dont la force écraſeroit les puiſſances infernales, & qui néanmoins éprouveroit de leur part des atteintes cruelles dans l'infirmité de ſa chair.

Gen. c. 3.

Cette promeſſe, renouvelée à Noé, ſecond père commun du genre humain, dût faire ſur ſes deſcendans une impreſſion d'autant plus vive, qu'ils furent accablés de maux dans les contrées où ils ſe diſpersèrent après la confuſion des langues. Soupirant après le libérateur promis, ſe croyant toujours au moment de ſa venue, ils s'imaginèrent le voir dans ceux qui par la ſupériorité de leur force, de leur eſprit & de leurs talens, paroiſſoient deſtinés à gouverner leurs ſemblables. Quiconque leur apportoit des arts utiles, qui par des loix ſages réprimoit les déſordres, qui leur procuroit l'abondance, la victoire ou la paix, étoit pour eux plus qu'un homme, ſur-tout ſi dans un enthouſiaſme inſpiré par l'ambition,

il s'annonçoit comme un des Dieux bienfaisans qui venoit au secours des mortels *(f)*.

Peu

(f) Cette attente (d'un Dieu juge & réparateur) *n'a servi,* dit l'auteur de l'Antiquité dévoilée par ses usages, *qu'à donner au monde tantôt de nouvelles idoles, & tantôt de nouveaux tyrans. Qui sait si les Sésostris, les Ninus, les Nabuchodonosor, les Odin, & ces conquérans fameux qui ont autrefois aspiré à la monarchie universelle, ne se sont point servi de semblables moyens* (de s'annoncer pour d'anciens Dieux connus) *pour soumettre les peuples & pour s'en faire adorer? Qui sait s'il n'y a pas eu de faux Osiris, de faux Jupiter, dont les actions & l'histoire, confondus avec les idées dogmatiques & théologiques attachées à leur nom, ont porté la confusion que nous voyons dans la religion & l'histoire des anciens peuples?* Tome II, liv. IV, ch. III, p. 377.

M. Boulanger a vu quelque chose, mais j'ose assurer qu'il ne l'a pas bien vu. Il suppose que les hommes, frappés du terrible évènement du déluge, furent pendant long-temps dans un état de crainte & de tremblement, s'attendant à chaque jour, à chaque semaine, à chaque mois, à chaque année, &c. à voir la Nature se bouleverser de nouveau. Cela est un peu fort; car les hommes, au bout d'un temps, sont naturellement portés à se rassurer; mais il y a plus ici, & M. Boulanger prouve très-bien que tous les peuples restoient intimement persuadés que cette catastrophe ne manqueroit pas d'avoir lieu après un intervalle de temps plus ou moins long; qu'un Dieu sévère paroîtroit pour juger les hommes & les punir; qu'il construiroit de nouveaux cieux & une nouvelle terre, & qu'il rétabliroit l'âge d'or. Or la crainte seule ne peut opérer une conviction si ferme & si générale; car qui dit crainte, dit espérance du contraire. Ainsi la certitude de l'évènement ne pouvoit être fondée que sur des révélations expresses, faites à Noé & à ses enfans. Il faut bien que ces Patriarches l'aient déclaré très-positivement à leur postérité, puisque toutes les familles emportèrent avec elles, jusqu'aux extrémités de la terre, ce dogme effrayant, sans que jamais il se soit affoibli.

Si M. Boulanger avoit fait cette réflexion, il n'auroit pas déclamé indécemment contre la certitude de ce dogme; il ne l'auroit pas traité d'absurde & de pernicieux; il n'auroit pas dit qu'on n'auroit jamais dû parler aux hommes de l'immortalité de leur ame, ni de l'état de récompense & de punitions qui les attend après leur mort, de peur de les détourner de l'agriculture: c'est-à-dire que pour leur épargner des idées tristes, il falloit les laisser vivre & mourir comme des bêtes, sans penser à l'avenir. M. Boulanger étale les abus que ce dogme a pu produire dans les sociétés naissantes; mais de quoi n'abuse-t-on pas? Il ajoute que les législateurs ne trouvèrent point d'autre moyen d'y remédier qu'en donnant le change au peuple, & en ensévelissant ce dogme, autant qu'il étoit possible, dans le secret des mystères. A la bonne heure; mais c'est que les anciens législateurs ne pensoient qu'à former des citoyens, & qu'il étoit réservé à Jésus-Christ de former des hommes pour être citoyens du ciel, après avoir été de vertueux pélerins sur la terre.

2.° Il y a deux avènemens du Dieu que les nations attendoient; l'une en humilité & mansuétude, l'autre avec tout l'appareil de la gloire & de la justice. Le premier avènement fut promis à Adam, & la promesse fut

sans

Peu délicats ſur les loix de l'auſtère vertu, ils fermoient les yeux ſur la morale pratique de ces prétendus Dieux, ou penſoient que leur rang les mettoit au-deſſus de ce qui n'eſt un devoir que pour les gens du commun. Peu touchés des vrais biens, ils adoroient quiconque leur procuroit quelques biens terreſtres & groſſiers. S'écartant de la lettre même de la révelation, qui ne promettoit qu'un ſeul libérateur à l'Univers entier, ils le multiplioient ſelon leur caprice. Ne croyant pas que le Dieu ſuprème pût s'abaiſſer juſqu'à nous, ils n'attendoient cette faveur que des Dieux inférieurs, dont le nombre pouvoit fournir à toutes les théophanies imaginables. Et comme ces faux libérateurs ne répondoient point à leurs eſpérances & à leurs beſoins, ils en attendoient ſans ceſſe de nouveaux, & le vrai Meſſie étoit toujours, ſans qu'elles le ſuſſent elles-mèmes, *le deſiré des nations.*

On reconnoît ici la marche de l'eſprit humain, lorſque partant d'un principe vrai, il s'égare dans ſes raiſonnemens & dans ſes

ſans doute confirmée à Noé, après le déluge. Il fut encore révelé à celui ci qu'il y auroit, à la fin des temps, un autre renverſement de la Nature plus terrible que le premier; que le même Dieu, qui devoit venir d'abord en qualité de Sauveur, & de la venue duquel la plupart des hommes profiteroient peu, reviendroit un jour dans l'éclat de ſa majeſté pour juger les vivans & les morts, & rendre à chacun ſelon ſes œuvres; que cette dernière venue ſeroit annoncée par les ſignes les plus effrayans; & que le grand Roi des ſiècles formeroit de nouveaux cieux & une terre nouvelle, où il régneroit avec les juſtes pendant toute l'éternité.

Il n'eſt pas douteux que toutes les nations n'aient été fort occupées de ce ſecond avènement; mais il eſt ſi vrai qu'elles attendoient auſſi le premier, que lorſqu'elles crurent voir des théophanies, ſoit paſſagères, ſoit permanentes, elles ne crurent pas pour cela être à la fin du monde. Elles regardoient ces Dieux prétendus, quoique revêtus des infirmités humaines, comme des Dieux ſauveurs & libérateurs.

Il eſt encore vrai que depuis que les théophanies eurent ceſſé, ou qu'elles furent tombées dans le diſcrédit, on ne diſtingua plus ces deux avènemens; & les Juifs même y furent trompés comme les autres peuples. Ils ne reconnurent pas le Meſſie dans ſon abaiſſement, parce qu'il n'avoit pas les caractères qui ne conviennent qu'à ſa dernière manifeſtation. Mais tous les caractères du Meſſie, annoncé par les Prophètes, ſont inalliables dans un ſeul & même état, & par conſéquent ſuppoſent deux avènemens fort différens l'un de l'autre.

M. Boulanger n'eſt pas plus éclairé qu'eux, il ne voit point ces deux avènemens dans l'attente des peuples; & cette attente, il la fonde uniquement ſur des craintes & des préjugés. Il eſt triſte que ſon ouvrage, plein d'ailleurs d'idées neuves & de ſavantes recherches, n'ait pas été compoſé par un auteur religieux: il n'en ſeroit que plus ſolide & plus utile.

conjectures. Les peuples n'ayant plus de guide dans l'interprétation d'une promesse faite à leurs pères communs, & n'en conservant qu'un souvenir vague, ne pouvoient manquer de s'y méprendre. Mais les Hébreux la connoissoient infiniment mieux, parce qu'elle étoit consignée dans les livres de leur législateur, & que Dieu la leur développa plus clairement de siècle en siècle.

Ainsi prémunis, les Hébreux ne furent pas même tentés de prendre pour le libérateur promis, les libérateurs particuliers que Dieu leur suscitoit de temps en temps. Quelque vénération qu'ils eussent pour Abraham, pour Moyse, pour Josué, jamais ils ne les crurent au-dessus de la condition humaine: quoiqu'enclins à l'idolâtrie, jamais ils ne dressèrent des autels aux héros de leur nation. Cependant quels hommes qu'un Moyse, qu'un Josué, qu'un Élie! maîtres des élémens, ils commandent en souverains à la Nature; Dieu semble être à leurs ordres, pour exécuter à l'instant tout ce qu'ils desirent; le Soleil, ce grand dieu des peuples abusés, est un esclave qu'ils font avancer, arrêter, retrograder; & Moyse est établi le dieu de Pharaon. Si, par impossible, de tels hommes se fussent annoncés pour des divinités bienfaisantes aux Égyptiens, aux Phéniciens, aux Grecs, avec quelle admiration, avec quelle reconnoissance n'auroient-ils pas été reçus? qu'un Osiris, qu'un Jupiter, qu'un Hercule auroient paru méprisables! Mais les nations étrangères ne pouvoient les regarder que comme des Dieux ennemis & terribles: les Hébreux seuls ne prenoient point le change, parce qu'ils savoient que leur puissance leur étoit étrangère, qu'ils n'étoient forts que de la force de Dieu, & que d'eux-mêmes ils n'étoient que de simples mortels, sujets à toutes les misères de l'humanité.

Les Hébreux, d'ailleurs, avoient une haute idée de la théophanie promise. Ils n'attendoient point un Michel, un Gabriel, mais le Verbe de Dieu, qui devoit descendre sur la terre, pour être notre *Emmanuël*. Les Anges se prosterneront devant lui; tous les peuples lui seront assujettis. S'il est le fils de l'homme, il est aussi le fils de Dieu par excellence; s'il est fils de David, il est en même temps le Dieu de David son père.

Ce Dieu deviendra véritablement homme; il en prendra

non-seulement la nature, mais encore toutes les infirmités, excepté les passions & les vices. Bien différent de ces hommes que les Païens érigeoient en Dieux, il sera saint & juste, le saint des saints & le principe de toute justice: il apprendra au monde quels sont les vrais biens & les vrais maux : il ne régnera que sur les ames jusqu'à la consommation des siècles; & ses conquêtes seront toutes spirituelles, parce que, dans son premier avènement, il viendra pour sauver & non pour détruire.

Les Prophètes, dépositaires de la révélation, ont vu dans le Dieu Sauveur, ces contrariétés apparentes, & ce mélange incompréhensible de grandeur & de bassesse, que la théophanie entraîne après elle. Il est le Dieu fort, le puissant, l'admirable : son pouvoir n'est point un pouvoir d'emprunt : il a dans ses mains la vie & la mort : il ne déploie sa force que pour faire du bien : il chasse les démons : il guérit les malades : il fait entendre les sourds, rend la lumière aux aveugles, le mouvement aux paralytiques : il ressuscite les morts, & se ressuscite enfin lui-même, en sortant glorieusement du tombeau.

Mais en même temps il s'assujettit à toutes les misères humaines. Ce n'est pas un homme, mais un ver de terre : il est rassasié d'opprobres & d'ignominies : sa charité l'engage à satisfaire pour les hommes à la justice de Dieu son père, par le plus cruel & le plus infâme de tous les supplices; mais il trouve sa gloire dans son abjection même : il triomphe parce qu'il succombe, & sa défaite est le principe de sa victoire.

Les autres peuples, sans être aussi instruits que les Hébreux sur tous ces détails, n'en attendoient pas moins la venue d'un Dieu sauveur. Les Patriarches, occupés de la consolante promesse qu'ils en avoient reçue, ne cessoient d'en entretenir leurs enfans, & la tradition s'en conserva parmi tous les peuples. L'ignorance & l'impatience occasionnèrent des méprises déplorables : on prit pour des Dieux descendus du ciel, des héros qui dans les siècles suivans n'auroient peut-être pas été regardés comme de grands hommes; mais on s'aperçut bientôt que ce n'étoit pas encore

là le libérateur après lequel les Sages & le peuple soupiroient également. *(g)*

(g) Dans le second Alcibiade, Socrate, après avoir montré que Dieu n'a point d'égard à la multiplicité & à la magnificence des sacrifices, mais qu'il regarde principalement & même uniquement la disposition du cœur de celui qui les offre, n'ose pas entreprendre d'expliquer quelles sont ces dispositions & ce qu'il faut demander à Dieu. *Il seroit à craindre*, dit-il, *qu'on se trompât en demandant à Dieu de véritables maux que l'on prendroit pour des biens. Il faut donc attendre*, conclut-il, *jusqu'à ce que quelqu'un nous enseigne quels doivent être nos sentimens envers Dieu & envers les hommes. Mais*, dit Alcibiade, *quel sera ce Maître, & quand viendra-t-il! je reconnoîtrai avec grande joie cet homme, quel qu'il soit. C'est celui à qui dès-à-présent vous êtes cher*, répond Socrate, *mais pour le connoître il faut que le brouillard qui offusque votre esprit, & qui vous empêche de discerner clairement le bien du mal, soit dissipé; de même que Minerve, dans Homère, éclaircit les yeux de Diomède pour lui faire distinguer le Dieu caché sous la figure d'un homme. Qu'il m'ôte donc cette nuée épaisse*, reprend Alcibiade, *car je suis prêts de faire tout ce qu'il m'ordonnera pour devenir meilleur. Je vous répète encore*, dit Socrate, *que celui dont nous parlons desire infiniment votre bien. Si cela est*, dit Alcibiade, *je ferai mieux de remettre mon sacrifice jusqu'au temps de sa venue. Vous ferez bien*, dit Socrate, *cela vaut mieux que de vous exposer au danger de l'offrir d'une manière qui seroit désagréable à Dieu. Je le différerai donc*, conclut Alcibiade, *jusqu'à ce que je voie ce jour si desiré, & j'espère de la bonté des Dieux qu'il ne tardera pas à venir.* (Plato, Marf. Ficin. Francofurti, 1602, Alcibiad. II, p. 459).

On voit, par ce dialogue, que l'attente certaine d'un Docteur universel du genre humain étoit un dogme reçu, qui ne souffroit point de contradiction. Socrate ayant dit simplement qu'il falloit suspendre le sacrifice jusqu'à ce que quelqu'un vienne nous enseigner de qu'elle manière il faut honorer Dieu; Alcibiade, qui voit tout d'un coup à quoi Socrate fait allusion, s'écrie: *quel sera ce Maître! & quand viendra-t-il!* πότε οὖν παρέσται ὁ χρόνος οὗτος, ὦ Σώκρατες; καὶ τίς ὁ παιδεύσων. S'il ne se fut agi que d'un Philosophe éclairé, qui l'étoit plus que Socrate, au moins aux yeux d'Alcibiade! celui qu'on attendoit étoit donc au-dessus de Socrate & de tous les Philosophes du monde. Ce précepteur du genre humain devoit être un homme; ἥδιστα γὰρ ἄν μοι δοκῶ, dit Alcibiade, ἰδεῖν τοῦτον τὸν ἄνθρωπον τίς ἐστιν; & encore, ὅστις ποτ' ἐστὶν ὁ ἄνθρωπος. Mais pour reconnoître son excellence, il faut que Dieu ôte le bandeau qui nous couvre les yeux, afin qu'ils puissent percer au travers de l'enveloppe grossière qui cache le divin législateur. Il doit donc être un Dieu. Mais ce Dieu n'est pas un Dieu nouveau, formé par l'apothéose, mais un Dieu descendu du ciel. Il étoit lorsque Socrate s'expliquoit ainsi, & déjà il chérissoit les hommes, qu'il devoit un jour instruire: οὗτός ἐστιν ᾧ μέλει περὶ σοῦ. Socrate le répète une seconde fois: ἀλλὰ μοι καὶ ἐκεῖνος θαυμαστὴν ἐστιν περί σε προθυμίαν ἔχει.

Telles étoient les idées que Socrate se faisoit de la vraie théophanie. Je n'ai garde assurément d'en faire un prophète. Toutes les nations attendoient la venue d'un divin médiateur; mais Socrate en sentoit mieux qu'aucun autre la nécessité; & comme il connoissoit mieux les vrais besoins de

Le bruit de sa venue prochaine se réveilla, lorsqu'en effet il étoit près d'éclore. Fondés sur d'anciens oracles, l'Orient & l'Occident s'émurent pour le recevoir *(h)*. Il parut en effet; mais les dispositions de la plupart de ceux qui l'attendoient, étoient telles qu'ils devoient le méconnoître, & sa méprise étoit prédite.

Que des Ecrivains frivoles ne nous disent donc plus que la théophanie Chrétienne n'est qu'un *réchauffé* des théophanies qui avoient cours parmi les Païens; c'est prendre ridiculement l'effet pour la cause. Jamais on n'eut admis ces fausses théophanies, jamais même on ne les eût imaginées, si l'on n'eût pas su qu'il devoit y en avoir une véritable. Elles ont été toutes mal calquées, non sur une théophanie réelle, qui n'étoit pas encore, mais sur la promesse qui en étoit faite au genre humain dès le commencement du monde.

Quels étoient les Dieux qui dans l'opinion des nations pouvoient se manifester sous une forme humaine.

Il ne me reste plus qu'à déterminer quels étoient les Dieux que les peuples croyoient propres aux théophanies. Selon l'idée de S.t Clément d'Alexandrie, dans le passage que j'ai cité plus haut, il sembleroit que cette fonction humiliante ne pouvoit tomber que sur des Divinités très-subalternes, qu'il appelle Ψυχαὶ ἀγαθαί, & nullement sur les anciens Dieux, les grands Dieux, les Dieux physiques & naturels, qui paroissent ne pouvoir pas quitter le district auquel ils sont préposés, pour se réduire à la petitesse de l'homme.

Cependant il est certain que les peuples assujettissoient aux théophanies tous leurs Dieux sans distinction; & de-là naît une difficulté considérable, à laquelle il faut chercher une réponse satisfaisante.

Les peuples, dira-t-on, ont d'abord commencé par adorer les

l'homme, il se formoit de ce divin médiateur des idées bien supérieures à celles de la multitude, qui ne soupiroit qu'après les biens du corps.

(h) Voy. la IV.e églogue de Virgile. Ce bruit général, fondé sur d'anciens oracles, y est attesté de la manière la plus expresse. Je m'abstiens de citer d'autres témoignages, qui sont connus de tout le monde.

Dieux naturels & physiques, le Ciel, la Terre, le Soleil, &c. ce n'est que dans la suite qu'ils ont imaginé des divinités plus à leur portée; ce sont les *Dieux animés*, qu'on s'est représenté comme des Génies assez semblables aux hommes, quoique fort supérieurs en pouvoir & en intelligence.

On conçoit aisément que des Dieux de cette espèce peuvent paroître sur la terre revêtus d'un corps humain, ou réel ou apparent, parce que ce sont des personnes isolées, qui ne tenant inséparablement à aucune partie de la Nature, peuvent se transporter invisiblement par-tout où elles jugent à propos.

Mais il est absurde qu'on ait jamais imaginé la même chose des Dieux naturels. Quelque brut que soit un peuple, vous ne lui ferez pas croire que le Ciel ou le Soleil, la Terre ou la Lune, se soient incorporés dans tel homme ou telle femme qu'il voit devant ses yeux. Si Manco-capac & sa femme, arrivant au Pérou, avoient dit, nous sommes le Soleil & la Lune, on se seroit moqué d'eux, parce qu'on voyoit dans le ciel le Soleil & la Lune, & que Manco-capac & sa femme ne ressembloient en aucune sorte à ces astres; mais ils dirent, nous sommes les enfans du Soleil & de la Lune, ce qui ne présente pas une absurdité si palpable.

Cependant, s'il faut reconnoître des théophanies réelles dans la théologie des payens, elles tombent sur les Dieux naturels comme sur les Dieux animés. On ne peut nier que Saturne ne soit le temps & une planète; Jupiter, l'éther pur; Neptune, la mer; Pluton, les lieux souterrains; Apollon, le Soleil; Diane, la Lune; Cérès, la Terre: cependant toutes ces divinités paroissent avoir été des hommes & des femmes, au moins les peuples le croyoient, ce qui revient au même quand il s'agit de fixer leurs idées théologiques. Les Mythologies & les Mythologues attribuent à l'homme toutes les qualités du dieu, & au dieu toutes les qualités & les actions de l'homme; c'est absolument le même être, le même individu, la même personne. Jupiter enlevant Europe, séduisant Sémélé, est le roi du Ciel, le Ciel même, le grand Dieu qui lance le tonnerre: Apollon gardant les troupeaux d'Admète, poursuivant Daphné, est le dieu de la lumière, le Soleil qui luit dans les cieux. Osiris tué par Typhon, & dont les membres sont dispersés en Égypte,

eſt le Soleil, l'étoile Sirius, le Nil; Iſis ſa femme eſt la Lune ou la Terre. Ainſi, dans la théologie des peuples, ce ſont les Dieux naturels & phyſiques, les grands Dieux qui auroient paru ſur la terre, tantôt avec des corps d'emprunt, & tantôt avec des corps qu'ils s'identifioient. Voilà juſqu'où il faut aller, ou renoncer aux théophanies.

J'avoue qu'il n'eſt pas poſſible que de pareilles abſurdités aient jamais été admiſes, ni qu'il y ait jamais eu des gens aſſez ſtupides pour croire que le globe du Soleil, celui de la Lune ou de la Terre, ſe ſoient revêtus d'un corps humain. Tâchons de débrouiller ce chaos, & ne prêtons aux anciens peuples que des idées qui aient au moins de la ſuite, & qui ne démentent pas groſſièrement ce que tous les hommes ſont à portée de voir & de ſentir.

Toute la difficulté roule, comme l'on voit, ſur la diſtinction célèbre des *Dieux naturels* & des *Dieux animés*. Les Mythologues anciens & modernes ont tous ſuppoſé que les nations, après avoir long-temps perſévéré dans le culte de la première eſpèce de Dieux, ſe ſont aviſés d'y joindre & même d'y ſubſtituer ceux de la ſeconde eſpèce. Mais cette diſtinction n'eſt nullement exacte, & ne préſente que des idées louches, propres à répandre de nouvelles ténèbres ſur une matière qui, par elle-même, n'eſt déjà que trop obſcure.

On comprend très-bien que les *Dieux naturels* ſont les objets de l'Univers, le Ciel, la Terre, le Soleil, la Lune, &c. Mais que veut-on dire lorſqu'on les diſtingue des *Dieux animés!* prétend-t-on que ces Dieux fuſſent, aux yeux de leurs adorateurs, ſans intelligence, ſans volonté, ſans liberté? Ce ſeroit une erreur très-groſſière; car on n'adore les Dieux que pour leur faire des prières & ſolliciter leur protection. On ſuppoſe donc qu'ils nous entendent, & qu'ils ont le pouvoir & la volonté de nous accorder nos juſtes demandes. Par conſéquent, ſi les nations ont d'abord borné leur culte à ce qu'on appelle les *Dieux naturels,* c'eſt qu'elles les croyoient *animés*, c'eſt qu'elles en faiſoient des perſonnes penſantes & voulantes. Le paſſage, qu'on a imaginé, du culte des *Dieux naturels* à celui des *Dieux animés,* eſt donc une chimère.

Jugeons des autres peuples par les Perſes, qui n'ont conſtamment reconnu d'autres Dieux que ce qu'on nomme les *Dieux naturels.*

Ils croyoient que la divinité étoit le feu vital, répandu dans l'Univers pour le mouvoir & l'animer; que ce feu, pur & sans mélange dans le ciel, son séjour naturel, est plus pur & plus abondant dans le Soleil & dans les planètes que dans la Terre; plus abondant dans l'homme que dans les animaux, & dans les animaux que dans les plantes.

Mais, dans ce système, l'Univers est un grand tout pensant, voulant, ordonnant; & chaque portion du monde est un petit tout plus ou moins considérable, & formant une personne isolée, qui pense & qui veut à part, quoique subordonnément aux volontés & aux loix du grand tout. Ainsi, dans le système des Perses, les *Dieux naturels* sont des *Dieux animés*, doués d'intelligence, de raison & de liberté: c'est ce que j'ai expliqué & prouvé fort au long dans les Mémoires sur la religion de ce peuple.

Il est vrai que cette espèce de Dieux, quoiqu'*animés*, quoiqu'individus personnels, n'étoient pas de nature à se prêter à des théophanies humaines; car chaque homme ayant la portion du feu vital qui convient à l'étendue de son corps & au lieu qu'il habite, n'est pas susceptible d'en recevoir une plus grande quantité, d'autant plus qu'il ne pourroit l'acquérir qu'aux dépens d'un autre être, qui, privé de sa portion de feu, seroit nécessairement détruit. Si, par exemple, le feu vital du Soleil, abandonnant son globe, venoit s'enfermer dans le corps d'un homme, le globe deviendroit ténébreux, & l'homme seroit un Soleil sur la terre. Il est donc impossible que le Soleil, ou le dieu Mithra, se manifeste sous un corps humain réel ou apparent. Aussi les Perses, comme je l'ai observé dans le temps, n'ont jamais admis ces théophanies; ils traitoient, au contraire, de rêveries & d'impiétés ce que les Grecs débitoient à ce sujet. On doit dire la même chose des nations qui auroient pensé de la même manière que les Perses, sur la divinité des Etres naturels. Et de-là je conclus que la plupart des autres peuples, admettant la manifestation de tous les Dieux sans distinction, ne pensoient pas comme les Perses sur l'animation des *Dieux naturels*, quoiqu'ils les adorassent comme eux.

Quel étoit donc leur système? le voici. Ils regardoient le ciel & la terre, non comme la Divinité même, mais comme le principe

principe de ſon exiſtence; les diverſes portions du monde, moins comme la ſubſtance des Dieux, que comme leur habitation & le ſiège de leur empire; le Soleil-Dieu, moins comme le globe lumineux qui nous éclaire, que comme un Génie divin qui règne dans cet aſtre, qui le gouverne, & qui dirige ſon cours & ſes influences pour le plus grand bien de l'Univers.

Ce ſyſtème a quelque choſe de commun avec celui des Perſes: car ſi l'amas immenſe de tous les êtres, connu ſous le nom de chaos, eſt le principe ou la matrice des dieux & des hommes, il mérite de leur part, un reſpect filial, une vénération religieuſe; & ces ſentimens n'ont pu que ſe fortifier, depuis que le chaos ayant été débrouillé par une cauſe quelconque, il en eſt réſulté ce beau tout que nous appelons *le Monde.*

Mais, comme dans ce ſyſtème, on ne donne aux diverſes portions de l'Univers, qu'une ame brute, deſtituée de raiſon, quoique bien pourvue d'inſtincts, d'inclinations, de tendances & de force, ce ſyſtème diffère de celui des Perſes, qui ſuppoſoient une Intelligence au feu vital dont le ciel, la terre, les aſtres & les élémens ſont eſſentiellement animés. Ainſi, ſuivant les Perſes, le Monde ſe conduit par lui-même, parce qu'il eſt intelligent & raiſonnable; au lieu que dans l'autre ſyſtème, la Nature a beſoin d'être guidée, conduite, corrigée par des Intelligences particulières, qui aient en partage le pouvoir & la raiſon, ſans quoi tout retomberoit bientôt dans le chaos primitif, par la violence même de la force aveugle, ſeule règle des mouvemens de la Nature. On ſuppoſoit donc que ces Intelligences, ces Dieux ou ces Génies, avoient partagé entr'eux l'empire & le gouvernement de l'Univers, & que chacun avoit eu dans ſon lot, un diſtrict particulier.

Cela poſé, on peut conſidérer une portion quelconque de l'Univers, le ſoleil par exemple, ou dans ſa ſubſtance matérielle, comme un globe de feu; ou dans ſa partie intelligente & conductrice, & c'eſt le Génie qui règne dans le ſoleil; ou enfin comme un tout compoſé de l'une & de l'autre: & comme le ſoleil, ſous chacun de ces trois aſpects, paroiſſoit mériter un culte religieux, les Anciens ne ſe donnoient pas toujours la peine de les diſtinguer avec préciſion; mais, dans le vrai, les prières & les actions de

grâces ne pouvoient s'adresser qu'au Génie conducteur, étant absurde de demander quelque chose à un être aveugle & sourd, qui n'a ni raison ni liberté.

Cette remarque explique la contradiction apparente que l'on trouve dans le langage des Anciens au sujet du même Dieu, que tantôt ils dépeignent comme un être purement physique, une portion de l'Univers, & tantôt comme une *personne* isolée & raisonnable : c'est le même Dieu, mais considéré sous des rapports différens. Il n'est donc pas vrai que les peuples imbus de cette manière de penser, aient jamais changé les *Dieux naturels* pour les *Dieux animés :* ces deux sortes de Dieux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ont toujours marché de front & dans une liaison indissoluble, les uns comme gouverneurs, & les autres comme gouvernés.

Suivons les conséquences de ce système. Les Génies isolés, quoique préposés d'une manière spéciale à certaines portions du monde, n'y étoient pas tellement attachés qu'ils ne pussent les quitter quand la raison ou le caprice les y portoit. Un grand Prince, après avoir établi le bon ordre dans ses États, peut bien se distraire quelquefois de ses occupations royales : la machine bien montée va toute seule pendant quelque temps; le Monarque s'en repose sur ses Ministres.

C'est ainsi que les Anciens raisonnoient sur les Génies gouverneurs du Monde. Il paroissoit dur de les assujettir sans relâche à un travail dont l'uniformité perpétuelle devoit les accabler d'ennui. Le Roi du soleil, par exemple, avoit à ses ordres des Génies inférieurs, chargés de le suppléer en cas de besoin : il pouvoit donc s'éloigner sans crainte; instruit de loin comme de près, de ce qui se passoit chez lui, il s'y rendoit en un clin d'œil, pour peu que sa présence y fût nécessaire. *(i)*

(i) Je fais encore trop d'honneur aux Dieux du paganisme. Dans Homère, Thétis dit à son fils qu'elle ne peut parler à Jupiter, parce qu'il étoit allé chez les Éthiopiens, & qu'il ne reviendroit au ciel que dans douze jours *(Iliad. liv. 1)*. Neptune en colère, voyant Ulysse approcher de l'île des Phéaciens, s'écrie : *Qu'est-ce que je vois! les Dieux ont donc changé de résolution en faveur d'Ulysse, pendant que j'étois chez les Éthiopiens (Odyss. lib. V)*. Les Dieux d'Homère, hors de leur empire, ne savent pas ce qui s'y passe.

Les Génies conducteurs devoient même, de temps en temps, se rendre à l'assemblée des Dieux, pour y conférer avec leur Chef, sur les affaires générales; car, quoique chacun eût son district particulier, tous étoient intéressés par indivis au bien du Monde entier. En effet, l'Univers est composé d'une infinité de mouvemens & de ressorts, qui doivent concourir au même but. En vain plusieurs roues feroient leur office, le dérangement des autres n'en entraîneroit pas moins la ruine du tout. Souvent même, dans un désordre notable, l'activité trop uniforme de certains ressorts ne feroit que hâter la destruction de la machine.

Le Chef des Génies, placé dans le plus haut des cieux, & chargé de l'inspection générale, devoit remédier sur le champ aux désordres instans; mais, pour l'ordinaire, il assembloit les grands Dieux, pour leur communiquer ses vues, entendre le compte qu'ils rendoient de leur gestion, & prendre avec eux des résolutions auxquelles chacun d'eux étoit obligé de se conformer. *(k)*

Dès qu'une fois il étoit reçu que les Génies conducteurs pouvoient s'absenter de leur domicile, on avoit le champ libre pour leur supposer des motifs quelconques de voyages, & souvent on leur en supposoit de ridicules & d'indécens. *Parlez plus haut*, disoit le prophète Élie aux prêtres de Baal: *Baal sans doute est un Dieu; mais il parle peut-être à quelqu'un; peut-être est-il en chemin ou dans une hôtellerie; il dort peut-être, & il faut le réveiller.*

III. Rois; XVIII, 27.

Il est incontestable que Baal étoit chez les Phéniciens, le Soleil, le Dieu de la lumière, le Chef de l'armée céleste. Mais si les Phéniciens n'eussent entendu par leur Baal que le globe lumineux du

(k) Ne traitons pas de chimères ces idées des Anciens, elles tenoient à la véritable religion. L'Écriture sainte nous apprend que les esprits célestes, auxquels le soin du monde corporel est confié, se rassemblent de temps en temps pour assister au conseil du Très-haut. Michée (autre que celui dont nous avons la prophétie) fait une description frappante de cette assemblée *(III. Rois, c. XXII, 19)*. Tout le monde fait ce qui est dit de ce conseil dans le livre de Job *(chap. I, 11)*. Mais celui que Nabuchodonosor vit en songe mérite une attention particulière: *Alors*, dit ce Prince, *celui qui veille & qui est saint descendit du ciel, & criant d'une voix forte, il dit; abattez l'arbre, &c.* Dieu ajoute: *c'est ce qui a été ordonné par ceux qui veillent: c'est la parole & la demande des Saints (Dan. IV, 10, 14)*. Le décret est publié, non-seulement au nom du Très-haut, mais encore au nom de tous les veillans qu'il a daigné consulter.

Soleil, l'ironie du Prophète tomberoit à faux; car le Soleil étant alors en plein midi, comme il est expressément marqué, on auroit dû dire qu'il étoit sourd & sans pouvoir, mais non pas qu'il fût en chemin ou qu'il dormît; on ne pouvoit parler ainsi que d'un Génie personne, que d'un Génie libre. Mais tout se concilie parfaitement, en supposant que Baal étoit dans l'esprit de ses Prêtres, moins le Soleil que le Roi du Soleil : c'étoit à ce Dieu qu'ils adressoient leurs prières, sans doute en levant les yeux vers l'astre; & comme il ne leur donnoit aucune marque de protection, ils devoient eux-mêmes penser que, dans ce moment, leur Dieu étoit absent de son empire; & l'ironie piquante que leur faisoit Élie tomboit à plomb sur Baal & sur ses adorateurs.

Je ne doute point que les Phéniciens ne racontassent de Baal, ce que les Grecs disoient de leur Jupiter; & c'est à ces aventures absurdes & scandaleuses que le Prophète fait allusion, en les couvrant du ridicule le mieux mérité. Nous voyons par-là que les peuples ravaloient déjà leurs Dieux, jusqu'à leur attribuer les inclinations & les passions des hommes. Croira-t-on en effet qu'ils prissent ces Génies pour de pures Intelligences, dégagées de toute enveloppe matérielle ? c'est assurément ce qui ne leur venoit pas à l'esprit. On les revêtoit donc d'un corps qui leur étoit propre; corps, à la vérité, subtil, aërien, igné, mais pourtant corps tout semblable au nôtre, & composé des mêmes membres; & bientôt on fut jusqu'à leur donner des sexes. On préposa les Génies mâles aux portions du Monde dans les influences desquelles on croyoit apercevoir quelque analogie avec la virilité, & des Génies femelles aux portions du Monde qui sembloient tenir davantage de la nature passive.

Des Dieux ainsi constitués, ne pouvant être qu'une espèce d'hommes supérieurs aux hommes terrestres, devoient se porter naturellement à converser avec leurs inférieurs, à venir à leur secours, à les instruire, à les guider: il ne s'agissoit que de se rendre visibles, en prenant un corps palpable, réel ou apparent, propre à eux ou d'emprunt; & voilà les *théophanies* tant *passagères* que *permanentes*. Tous les Génies y sont également propres, tant ceux qui sont absolument isolés, que ceux qui sont attachés à quelque district,

tant les Génies inférieurs, que les grandes & anciennes Divinités, sans en excepter Jupiter même. Ces Génies sont en même temps, mais sous différens rapports, des Dieux naturels & physiques, & des Dieux animés & personnes. On pouvoit donc dire en un sens, que le Ciel, le Temps, le Soleil, le Feu, avoient paru avec des corps d'hommes; & la Terre, la Lune, Vénus, avec des corps de femmes. Ainsi le problème est résolu; & cette difficulté, qui paroissoit formidable, s'évanouit dans le système que je viens d'exposer.

Mais ce système est-il le plus ancien, & celui que les hommes ont d'abord embrassé en tombant dans l'idolâtrie? ne pourroit-on pas dire au contraire qu'on a commencé par n'avoir d'autres Dieux que la Nature elle-même, avant d'en venir au système des Génies-gouverneurs? c'est ce qui nous reste à examiner.

Pour décider cette question, il faut se rappeler un principe certain; c'est que les hommes ne passèrent pas dans un instant, de la vraie religion à l'idolâtrie, & que par conséquent le système qui tient le plus de la tradition primitive, est celui qui fut adopté le premier par les nations. On fut sans doute frappé de la beauté de la Nature: on reconnut que la plus grande partie des biens que nous recevions, nous étoient transmis par son canal: on confondit mal-à-propos ses influences avec l'efficace des opérations divines; mais en même temps on étoit fort occupé des *théophanies*. On savoit que Dieu avoit souvent parlé aux pères du genre humain: on savoit qu'il leur envoyoit ses Anges pour les instruire & les consoler; & comme par une fausse humilité on ne se croyoit plus en état de communiquer directement avec le Dieu suprême, on prit ces ministres célestes pour les seuls Dieux dont il fût permis de s'approcher: on attendoit d'ailleurs avec impatience la venue du divin Libérateur, si souvent promis. Voilà quelle étoit la manière de penser des peuples lorsqu'ils devinrent idolatres; & c'est-là précisément le système des Génies-gouverneurs, qui par conséquent doit être le plus ancien.

Aussi voyons-nous que, de toute antiquité, il étoit celui des nations voisines du berceau du genre humain, des Égyptiens, des Phéniciens, des Chaldéens, des Assyriens, des Indiens, comme

je le montrerai dans la ſuite. Les autres nations plus éloignées, perdirent peu à peu le ſouvenir des anciens évènemens, & ne retinrent qu'un reſpect religieux pour la Nature, ſous laquelle Dieu cachoit ſes opérations bienfaiſantes, & qu'ils confondirent bientôt avec la Divinité même. En conſéquence ils donnèrent à cette Nature & aux portions qui la compoſent, l'intelligence, le pouvoir, la raiſon & tous les attributs qui dans le vrai ne peuvent convenir qu'à des Génies.

Mais, à l'exception des Perſes, & peut-être *(l)* de quelques autres peuples, qui s'approprièrent ce ſecond ſyſtème, & s'y affermirent par raiſonnement & par une métaphyſique abſtruſe, la plupart revinrent d'eux-mêmes au ſyſtème des Génies-gouverneurs, & aux *théophanies*, dont il leur reſtoit encore quelques notions générales; & comme ils avoient perdu le fil de l'ancienne tradition, ils en créèrent d'imagination, qui ne reſſemblent point à ceux des Égyptiens, des Phéniciens & des Grecs, encore moins aux Anges des Hébreux. Je traiterai ce ſujet dans quelque autre Mémoire.

Les Grecs, ainſi que les autres Barbares, n'adoroient d'abord que les *Dieux naturels* (Dieux animés cependant, dans le ſens que je l'ai expliqué ci-deſſus); mais ils reçurent des Phéniciens & des Égyptiens, la doctrine des Génies-gouverneurs, qui leur fit preſque oublier leurs anciennes idées religieuſes; & leur mythologie ayant pris par ce moyen une teinture orientale, on ne doit pas être ſurpris d'y trouver plus que dans la mythologie

(l) Je dis *peut-être*, car quelques nations paroiſſent avoir flotté entre les deux ſyſtèmes, ſans en avoir un bien décidé. On diroit, par exemple, que les Péruviens adoroient la ſubſtance même du Soleil, ſans penſer qu'il eût beſoin d'un Génie conducteur; cependant ils le regardoient comme une divinité mâle, & la Lune, comme une divinité femelle, puiſqu'ils croyoient que Manco-capac & ſa femme avoient été engendrés par l'union de ces deux Aſtres. Or rien n'eſt plus oppoſé au ſyſtème des Perſes que cette diſtinction de ſexes & ces filiations dans la nature divine. Et en effet, ſi la divinité n'eſt que le feu vital qui anime l'Univers, tout y eſt actif, comme tout eſt paſſif dans la matière, à qui les Perſes n'accordoient aucunement la divinité. Ces idées de génération procurèrent aux Péruviens des théophanies par milliers; car la race des Incas, iſſus de Manco-capac, étoit pour eux une race plus qu'humaine, race vraiment divine, à qui l'on croyoit devoir les honneurs divins.

des autres peuples, des traits de l'histoire primitive du genre humain.

A cela près, le système des Génies-gouverneurs prit le dessus par-tout; aussi est-il le système le plus naturel & le plus assorti à la trempe de l'esprit humain. La Religion suppose entre Dieu & l'homme, un commerce, une communication mutuelle de pensées & de sentimens: elle suppose un Dieu qui nous donne des loix, qui punit & qui récompense; un Dieu toujours présent & toujours prèt à nous écouter; un Dieu plein de bonté & de miséricorde, toujours disposé à se laisser fléchir par nos prières & par nos sacrifices. Or est-il naturel d'attribuer ces caractères à quelque portion que ce soit de l'Univers, au Soleil, par exemple, de la présence duquel on est si long-temps privé? est-il aisé de regarder un être si disparate au nôtre, comme une personne raisonnable avec qui nous puissions nous entretenir? Nous sommes si portés à rapprocher de nous la Divinité, à lui prêter nos idées & nos affections, que Dieu lui-même, pour condescendre à notre foiblesse, a bien voulu en prendre le langage, afin que nous puissions l'entendre. Le système des Génies-gouverneurs étoit donc le plus naturel. D'où je conclus qu'il a dû le premier entrer dans l'esprit des peuples, & que l'autre système est un écart de l'ancienne manière de penser.

D'ailleurs, un Dieu que l'on invoque, doit être censé avoir la puissance de nous accorder les grâces que nous lui demandons, être libre par conséquent. Cette liberté se conçoit dans les Génies-gouverneurs, mais nullement dans les objets de la Nature. L'uniformité constante de leurs mouvemens & de leurs productions, nous annonce qu'ils sont assujettis à la nécessité; & l'on ne peut, sans se faire une extrème violence, se persuader que leurs opérations soient l'effet du dessein & d'un choix libre: cette réflexion est si palpable, que les plus zélés adorateurs du Soleil en étoient frappés. *On prétend,* disoit un des Incas, *que le Soleil est l'auteur de tout ce qui arrive dans le Monde: mais pour agir, il faut être présent; & combien ne se fait-il pas de choses en l'absence du Soleil! S'il étoit vivant, il se lasseroit comme nous, en courant sans cesse, sans jamais s'arrêter; s'il avoit une pleine liberté, il*

Hist. des Incas, tome I, p. 304.

iroit dans les endroits du ciel où il ne va jamais : c'eſt un animal à l'attache, qui fait toujours le même tour ; c'eſt une flèche qui vole au but où l'archer la pouſſe, & qui n'y va point de ſon propre mouvement (m). Seroit-il poſſible qu'un raiſonnement ſi ſimple ne fût pas venu à l'eſprit des anciens peuples ? mais la plupart n'en avoient pas beſoin, parce que ſe contentant d'honorer le Soleil & les autres parties de la Nature, avec un reſpect religieux, ils n'attribuoient l'intelligence, la raiſon, la liberté, qu'aux ſeuls Génies-gouverneurs.

(m) Un autre *Inca*, poſtérieur, faiſoit encore les mêmes réflexions au ſujet du grand Dieu de ſon pays *(Hiſt. des Incas, tome I, p. 335)*, & ces raiſonnemens ont d'autant plus de quoi nous ſurprendre, que ces Princes alloient contre leurs plus grands intérêts, puiſque leur nobleſſe & leur autorité dépendoient uniquement de la perſuaſion où l'on étoit de la divinité du Soleil.

RECHERCHES
SUR L'ORIGINE ET LA NATURE DE L'HELLÉNISME, OU DE LA RELIGION DE LA GRÈCE.

Sixième Mémoire.

Les Théophanies Égyptiennes.

Par M. l'Abbé FOUCHER.

J'AI dit dans le Mémoire précédent, que la doctrine des *théophanies* n'étoit point une invention des Grecs, & qu'ils la tenoient des Égyptiens & des Phéniciens: j'ai ajouté que la plupart des anciens peuples avoient la même croyance: j'ai supposé le fait, qui déjà paroissoit au moins très-vraisemblable, & j'en ai renvoyé les preuves à des Mémoires particuliers: cette discussion ne sera pas étrangère à la religion de la Grèce, mon objet principal. On ne sera pas surpris que les *théophanies* en soient le dogme fondamental, si les Égyptiens, les Phéniciens & la plupart des autres peuples conspiroient à les reconnoître. Je tiens donc dès aujourd'hui mes engagemens, & je commence par les Égyptiens.

Je ne prétends point donner ici un Traité complet de la religion Égyptienne; cette entreprise m'écarteroit trop, & seroit peut-être au-dessus de mes forces: je me borne à l'article des *théophanies*, & je me propose d'examiner les trois questions suivantes:

1.° Les Égyptiens ont-ils admis les *théophanies*, & spécialement les *théophanies permanentes!*

2.° Supposant la première question résolue affirmativement, en quel temps faut-il placer les grandes *théophanies* d'Égypte?

3.° Les Égyptiens, après les anciennes *théophanies*, en ont-ils imaginé de nouvelles dans les temps postérieurs?

PREMIÈRE QUESTION.

Les Égyptiens ont-ils admis des Théophanies permanentes?

POUR décider la question, il suffiroit de jeter les yeux sur la croyance de ceux que les Égyptiens ont instruits. Si la doctrine des maîtres est difficile à découvrir dans sa source, nous la reconnoîtrons dans celle des disciples; & c'est la première preuve que j'apporterai des théophanies Égyptiennes.

I.ère Preuve. Avant l'arrivée des colonies étrangères, les Grecs ne se doutoient pas des *théophanies*, & ne pouvoient pas même s'en douter. Ainsi que les autres nations barbares, ils n'avoient d'autres Divinités que le ciel, la terre, le soleil & les autres astres: or, comme je l'ai remarqué dans le Mémoire précédent, ces Divinités ne se prêtent pas aux *théophanies*, parce qu'il ne peut venir dans l'esprit de qui que ce soit, qu'un homme puisse être le ciel ou le soleil, ou qu'une femme soit la terre ou la lune, à moins qu'à la place de ces objets naturels on ne substitue les Génies qui les gouvernent.

Mais à peine les colonies Égyptiennes sont-elles établies dans la Grèce, qu'on y voit les *théophanies* éclore de toutes parts. Dans l'Argolide, dans la Laconie, dans l'Arcadie, en Crète, en Bœotie, en Phrygie, paroissent des Jupiters, des Apollons, des Bacchus, des Junons, des Cérès, des Dianes, &c. il semble que tous les Dieux soient descendus dans la Grèce, pour y vivre familièrement avec les hommes. Cette fureur, qui se ralentit peu à peu, ne pouvoit provenir que d'une effervescence subite, produite par une cause étrangère. Les Grecs ne se seroient jamais avisés d'eux-mêmes de changer tout-à-coup toutes leurs idées, s'ils n'avoient entendu dire mille fois à leurs instituteurs, que des Dieux avoient autrefois paru dans le monde.

Il est certain que ces étrangers entretenoient les Grecs de ce qu'on pensoit chez eux sur l'origine de l'Univers, sur le débrouillement du chaos, sur la formation & l'influence des astres; ils

racontoient à leurs hotes la génération des Dieux, leurs combats contre les Titans, les merveilles qu'ils avoient opérées dans l'Égypte, où ils avoient régné pendant plusieurs milliers d'années, & les biens dont les hommes leur étoient redevables. Ces histoires furent adoptées & altérées en passant de bouche en bouche. Les Grecs en conclurent que puisque les Dieux avoient vécu si long-temps en Égypte, ils pouvoient bien vivre quelque temps dans la Grèce; & des charlatans habiles profitèrent de cette prévention, pour faire croire qu'ils étoient eux-mêmes ces nouveaux Dieux qu'ils annonçoient.

On dira, peut-être, que ces récits dans la bouche des Égyptiens n'étoient que des paraboles & des emblèmes; que les Grecs, très-novices dans ce style figuré, les prenoient pour des histoires réelles; qu'on ne peut douter qu'ils n'aient souvent donné dans de pareilles méprises; que leurs fables sont remplies de mille circonstances qui ne peuvent avoir de fondement historique, de personnages qui n'ont jamais existé, de contes qui choquent toute vraisemblance. En remontant jusqu'à la source, on trouve souvent que ces histoires viennent d'une allégorie orientale que les Grecs n'ont pas comprise: souvent l'équivoque d'une expression étrangère, un seul mot ressemblant dans la prononciation à quelqu'autre mot d'une signification différente, a fait naître un roman entier, qui n'avoit aucun fondement dans les mythologies de Phénicie & d'Égypte.

Je reconnois sans peine la solidité de cette observation: je dirai même que c'est une des clefs les plus heureuses pour entrer dans le sens des fables; mais je soutiens qu'elle n'a point d'application à la question générale que nous examinons. Qu'on s'en serve pour expliquer des circonstances de détail, quelques fables détachées, à la bonne heure; mais il s'agit ici du fond même de la Mythologie, de la génération des grands Dieux & de leurs actions les plus importantes. Les Grecs comprirent que les nouveaux Dieux qu'on leur annonçoit, avoient habité sur la terre, sous une forme humaine: ils crurent qu'on leur racontoit des histoires & non des paraboles. Je demande s'ils purent se tromper sur cet objet général.

Si les Égyptiens qui les instruisirent, n'eussent été que des voyageurs, on pourroit supposer que leurs leçons rapides n'auroient

pas été bien entendues, ou qu'eux-mêmes se feroient fait un plaisir malin de se divertir aux dépens de leurs auditeurs; mais ce soupçon s'évanouit, quand on pense que ces colons étrangers prirent des établissemens fixes dans la Grèce, qu'ils en civilisèrent les anciens habitans, & se mêlèrent avec eux, pour ne faire plus désormais qu'un seul corps de nation. Quel intérêt auroient-ils eu de les tromper? Ils voyoient bien que les Grecs prenoient au pied de la lettre ce qu'ils leur débitoient de l'histoire des Dieux. Est-il vraisemblable que de gaieté de cœur ils eussent jeté & entretenu leurs nouveaux concitoyens dans une illusion si grossière? Ils étoient donc tous les premiers persuadés de ce qu'ils débitoient.

Ils le croyoient si bien, qu'eux seuls furent les auteurs des nouvelles théophanies de la Grèce. Apis, fils de Phoronée & petit-fils d'Inachus, qui le premier se donna pour un Jupiter visible, étoit certainement d'origine Égytienne, aussi-bien que Prœtus, frère d'Acrisius, qui sous le nom de Jupiter, & en faisant pleuvoir l'or, déshonora sa nièce Danaé. Le Jupiter de Crète, qui parut encore avec plus d'éclat, ne pouvoit être, comme je l'ai prouvé dans mon quatrième Mémoire, qu'un Égyptien nouvellement débarqué dans l'île: les naturels du pays étoient trop sauvages pour entreprendre de jouer un rôle qui demandoit de la finesse d'esprit, de la dextérité & des connoissances. Or comment ces trois Jupiters & les autres qui parurent vers le même temps, & qui ne se connoissoient pas, auroient-ils pu se rencontrer si juste dans le projet de créer un système tout neuf? s'en feroient-ils avisés, auroient-ils osé le proposer, s'ils n'eussent été eux-mêmes imbus des *théophanies* Égyptiennes, & s'ils n'en eussent trouvé la croyance bien établie dans la Grèce? Tous en croyoient donc la réalité, puisque ces imposteurs vinrent à bout de séduire non-seulement les Grecs, mais encore les Égyptiens naturalisés dans le pays.

Dira-t-on que Cadmus qui donna la naissance de son petit-fils pour une nouvelle manifestation d'Osiris, ne croyoit pas l'ancienne? dira-t-on qu'Amphytrion & Alcmène, Égyptiens d'origine, qui voulurent faire reconnoître l'ancien Hercule dans leur fils Alcide, ne croyoient pas que cet Hercule avoit autrefois vécu sur la terre?

Qu'on diſe que Cadmus & Amphytrion ne croyoient pas eux-mêmes la divinité de leurs enfans, à la bonne heure; mais jamais l'ambition ne leur auroit inſpiré ce projet, jamais ils n'auroient eſperé d'y réuſſir, ſi les *théophanies* Égyptiennes n'euſſent pas été regardées comme conſtantes, tant par les anciens que par les nouveaux habitans du pays. On croyoit donc en Égypte la réalité des *théophanies*, puiſque c'eſt de-là & par des Égyptiens que cette opinion fut établie dans la Grèce.

En parlant ainſi, je choque peut-être les préjugés de pluſieurs Savans, qui, d'après les nouveaux Platoniciens, ſpiritualiſent tout dans les fables Égyptiennes, & ne voient dans les longs règnes des Dieux, que des révolutions d'aſtres & des ſyſtèmes de Coſmogonie.

Mais quand je leur accorderois que les premiers auteurs de ces fables n'avoient d'autre but que celui qu'ils leur ſuppoſent, il faudroit toujours convenir de bonne foi, que les ſens ſublimes de ces allégories étoient ſi bien cachés ſous un voile hiſtorique, que peu de gens pouvoient les découvrir. Le ſecret en étoit réſervé, ſi l'on veut, au collége des Pontifes, & à quelques perſonnes d'élite initiées aux myſtères; mais certainement le gros de la nation prenoit les fables dans le ſens le plus littéral: c'étoit même l'intention des Prêtres, qui ne jugeoient pas que le peuple fût capable de s'élever à ces hautes ſpéculations *(a)*. Pour en interdire abſolument l'accès aux gens du commun, ils avoient inventé une écriture ſacerdotale qu'eux ſeuls entendoient, parce qu'en employant les hiéroglyphes connus, ils leur donnoient un ſens de convention tout différent de celui que les loix de l'écriture ſymbolique indiquoient: c'étoit un chiffre dont ils avoient ſeuls l'intelligence.

Le peuple pouvoit-il même ſoupçonner qu'on lui en fît accroire;

(a) L'ancienne Phyſiologie, non-ſeulement des Grecs, mais des barbares, n'étoit autre choſe que l'explication de la Nature, mais explication enveloppée de fables; d'où reſultoit une théologie obſcure, dont les myſtères profonds étoient couverts d'énigmes & d'allégories. La multitude ignorante entendoit fort bien ce qu'on lui diſoit, ſans ſe douter de ce qu'on vouloit lui taire, tandis que les eſprits ſenſés, voyant bien qu'on ne leur diſoit pas tout, ſoupçonnoient quelque choſe d'important ſous ces voiles groſſiers. Plutarque, dans le livre intitulé *de la fête de Dédale chez les Platéens,* apud Euſeb. præp. Evang. lib. III, c. 1.

lorſqu'il voyoit les Prêtres ſe conformer aux idées communes; raconter en détail les aventures des Dieux; montrer les lieux où les Titans avoient été vaincus, la contrée qu'habitoit Oſiris, l'endroit où Typhon l'avoit mis à mort, les pays qu'Iſis avoit parcourus pour chercher le corps de ſon mari & pour en raſſembler les membres, l'île flottante où Latone avoit caché les enfans d'Oſiris, le lieu où Iſis avoit enchaîné Typhon, ceux où ce tyran avoit été battu par Horus, le lac Serbonide où il avoit été englouti après ſa mort? On rappeloit au peuple les inſtructions qu'Oſiris avoit données à ſes ſujets ſur l'agriculture, & les loix ſalutaires qu'il avoit établies. Dans les fêtes ſolennelles, on célébroit les grandes actions de ce Prince, & ſpécialement ſon expédition dans les Indes, qui ne dénote pas un Dieu inviſible.

Que cherchons-nous ici, ſi ce n'eſt la religion nationale de l'ancienne Égypte? Or cette religion ne conſiſte pas dans les opinions ſecrètes de quelques Prêtres, mais dans la croyance commune, fondée ſur l'enſeignement public. Je dis *de quelques Prêtres*, car il ne faut pas s'imaginer que tous fuſſent admis à l'intelligence parfaite : la tribu ſacerdotale étoit trop nombreuſe pour que le ſecret n'eût pas été bientôt éventé. Dans un ſi grand nombre, combien n'y avoit-il pas d'eſprits bornés, crédules, ſuperſtitieux? M. Fréret en fait l'aveu dans l'endroit même où il trace le plus magnifique tableau de la religion Égyptienne. « Les plus crédules, » dit-il, & les moins éclairés des Prêtres Égyptiens, à force de » débiter ces fables au peuple, vinrent à les regarder du même œil » que lui. Il y a, ajoute-t-il, dans le fanatiſme une ſorte de réci- » procation, par laquelle les eſprits agiſſant mutuellement les uns ſur les autres, rendent la perſuaſion contagieuſe. »

Défenſe de la Chronologie, p. 379.

On allégueroit en vain que le peuple même n'ignoroit pas que les fables renfermoient des myſtères ſecrets: mais ſi la multitude s'en doutoit, ſi même elle en entrevoyoit quelque choſe, elle n'en étoit pas moins attachée au ſens hiſtorique. Prétendroit-on que la nation Égyptienne comptoit autant de Philoſophes que de citoyens? Si l'on en croyoit quelques Savans, on la prendroit pour l'unique ſource de la lumière & du goût; tous les peuples de la terre lui devroient tout, je dirois preſque juſqu'à la faculté

de penser. Rabattons quelque chose de ces éloges excessifs. Quelque recommandable que soit l'ancienne Egypte à beaucoup d'égards, le peuple est peuple par-tout, & celui d'Égypte l'emportoit sur tous les autres, par un attachement plus aveugle à des superstitions absurdes. Je ne croirai jamais qu'une nation qui, l'encensoir à la main, adoroit des Dieux cachés dans un vil animal, se soit fait scrupule de les revêtir d'une forme plus décente.

Mais qu'est-il besoin de raisonnement, lorsqu'on prend les Égyptiens sur le fait? Arrivés dans la Grèce, ils prêchent la réalité des anciennes *théophanies:* ils en persuadent les naturels du pays; & pour en cimenter la croyance, ils en inventent de nouvelles, ou les adoptent avec la même crédulité que les sauvages qu'ils prétendoient instruire.

Ces Égyptiens, en quittant leur patrie, en avoient-ils tout-à-coup oublié les principes religieux? Ils les altérèrent sans doute dans la suite, lorsque confondus avec les tribus de la Grèce, ils perdirent la trace de leur origine. Mais quels sont les articles d'innovation? Apprenons-le des Prêtres Égyptiens avec lesquels Hérodote conféra. Ces Prêtres réduisoient leurs reproches à ces deux points uniques; 1.° de donner aux Dieux des passions & des bâtards mortels, 2.° de croire qu'un homme pouvoit devenir Dieu après sa mort. Quant aux nouvelles *théophanies* Grecques, il ne paroît pas que les Égyptiens s'en soient scandalisés. Ils pouvoient bien les croire fausses dans le fait, s'en moquer même, si l'on veut, mais ils ne pouvoient en nier la possibilité; car il est évident que si les Dieux s'étoient manifestés en Égypte sous une forme humaine, rien ne les empêchoit d'accorder la même faveur à d'autres nations. Ainsi dans l'Égypte, comme dans la Grèce, la manifestation des Dieux étoit un dogme fondamental de la religion.

Ne nous en tenons pas à de simples inductions: quelque raisonnables qu'elles soient, on ne s'y rend jamais qu'avec une sorte d'hésitation. Allons donc à la source; interrogeons les Égyptiens eux-mêmes dans leur propre pays, & tâchons de lever quelques coins du voile qui couvre leur doctrine mystérieuse.

II.e Preuve.

Les fables Égyptiennes sont connues de tout le monde, &

chacun les interprète à sa manière. Sans entrer dans un détail qui donneroit matière à des contestations sans fin, je ne les considère qu'en gros; & pour en donner une notion juste, quoique générale, je me contenterai d'établir deux points importans, qui nous développeront la théologie de l'Égypte autant que nous en avons besoin.

I.er Point de la doctrine Égyptienne.

Je dis d'abord qu'il seroit absurde de ne voir que de l'historique dans le corps de la mythologie Égyptienne : l'allégorie y perce de toutes parts ; & le rapport des aventures des Dieux avec les influences des astres, la formation de l'Univers & ses diverses révolutions, s'y montrent si clairement qu'il faudroit être aveugle pour n'en être pas frappé.

Les théogonies des anciens peuples, sont de vraies cosmogonies ; on l'a dit mille fois ; & pour en être persuadé, il suffit d'y jeter les yeux. Toutes débutent par une description du chaos & du mélange informe des élémens : ce chaos se débrouille successivement par une fermentation fortuite, ou bien par l'action d'un esprit divin & vivifiant, qui s'insinue dans la matière, pour en corriger le désordre; & c'est alors que paroissent les premiers Dieux, source d'autres Divinités plus distinctes, qui s'emparent de l'empire du Monde: ainsi la première histoire des Dieux n'est autre chose que celle du ciel & de la terre, du soleil & des astres, racontée dans un style figuré & sous l'image d'actions humaines. Le génie connu des Égyptiens, les statues visiblement emblématiques de leurs Dieux, la nature même de leur écriture symbolique, montrent assez que ces images leur étoient familières. Lorsque les Hébreux sortirent de l'Égypte, il y avoit déjà long-temps que les Égyptiens représentoient la Divinité sous des figures d'hommes & d'animaux ; & les Israëlites n'étoient que trop portés à les imiter, comme on le voit dans l'érection du veau d'or, par lequel ils prétendoient représenter, non de faux Dieux, non des Dieux subalternes, mais *Jehovah* lui-même, le Dieu suprême, le Dieu de leurs pères. *(b)*

Mais

(b) C'est pour détourner les Israëlites de ces représentations profanes & dangereuses, que Moyse leur adresse ces paroles : *Vous n'avez vu aucune figure ni ressemblance, au jour que Jehovah vous parla à Horeb au milieu du feu, de peur qu'étant séduits vous ne vous fassiez quelqu'image de sculpture, quelque figure*

Mais d'où venoient ces Dieux que l'on chargeoit du gouvernement du Monde? étoient-ils renfermés dans le chaos comme dans une matrice, ainsi que toutes les productions naturelles? grande question parmi les anciens peuples. A la honte de l'esprit humain, plusieurs nations tenoient pour l'affirmative, & spécialement les Grecs, comme on le voit par la théogonie d'Hésiode: ce système conduisoit directement à l'Athéisme, ou, si l'on veut, au Spinozisme; car il s'ensuivoit que la Divinité fait partie du Monde, & que bien loin de l'avoir formé par son intelligence suprême, c'est au Monde même débrouillé qu'elle doit son existence.

Les Égyptiens ne tombèrent pas dans cette erreur. S'ils reconnoissoient un chaos éternel & increé, pour lequel ils avoient un respect religieux, & dont ils firent une espèce de déesse *Athor (c)*,

figure d'homme ou de femme, ou de quelqu'une des bêtes qui sont sur la terre, ou des animaux qui rampent, ou des poissons qui sont sous les eaux. Deuter. IV, 15, &c.

(c) Athor, Athyr, Athir est le nom du troisième mois de l'année égyptienne. Dans la langue cophte, reste de l'ancien égyptien, il signifie *la nuit*. Il est certain qu'avant la création de la lumière, tous les êtres étoient enveloppés d'épaisses ténèbres: *Terra autem erat inanis & vacua, & spiritus ferebatur super aquas (Gen. I, v. 2).* Sanchoniaton admet pour Principes de toutes choses le vent, *Kolpia, spiritus,* & sa femme *Baau*, qui répond à l'*inane* de la Genèse. Hésiode fait aussi mention de cette très-ancienne déesse: Ἐκ Χάεος δ', Ἔρεβός τε, μέλαινά τε Νὺξ ἐγένοντο, Νυκτὸς δ' αὖτ' Αἰθήρ τε καὶ Ἡμέρη ἐξεγένοντο. Hésiode fait ici *la Nuit* fille du Chaos, d'autres la font sa mère, d'autres sa femme. Dans le vrai c'étoit le Chaos même, considéré comme ténébreux. En séparant par la pointe de l'esprit la qualité d'avec la substance, on en avoit fait une personne différente.

Si le Chaos est éternel & increé, comme la plupart des peuples le pensoient, sans en excepter les Égyptiens, on ne pouvoit guère lui refuser une vénération religieuse. On en faisoit une déesse, & non pas un dieu, parce que la matière est passive, vis-à-vis de l'agent suprême qui la met en œuvre. Quelques Anciens ont donné le nom de *Vénus* à l'*Athor* des Égyptiens. Ce n'étoit pas la nouvelle Vénus, dont les Grecs ont conté tant de fables inconnues aux Égyptiens, mais une très-ancienne Vénus, antérieure à Jupiter même, ainsi nommée par allusion à sa fécondité. Les Grecs, qui confondoient volontiers les anciens & les nouveaux Dieux, continuèrent à donner pour mari à leur Vénus, Vulcain, le plus laid de tous les Dieux; c'est que dans la mythologie égyptienne la déesse *Athor*, ou le Chaos, avoit pour époux mystique le dieu *Phtas*, formateur de l'Univers, en grec Ἥφαιστος.

Il ne faut pas confondre l'ancienne Nuit avec la Nuit diurne; cette dernière étoit aussi une déesse, mais plus moderne. Les Grecs ne se donnèrent pas toujours la peine de les distinguer exactement; de-là le nom de Ἑκάτη, donné quelquefois à l'ancienne, parce que la Lune est la reine du ciel pendant la nuit. *Voy. Jablonski, dans son* Pantheon Ægyptiacum, *lib. I, ch. I.*

ils plaçoient dans une région très-supérieure, un Dieu souverainement puissant, souverainement intelligent, lumière inaccessible, feu vivant mais invisible *(d)*. Ce Dieu suprême étoit honoré à Memphis sous le nom de *Phthas;* à Thèbes, sous celui de *Cneph;* & peut-être encore ailleurs sous d'autres noms significatifs. *(e)*

(d) C'est en Égypte que Thalès apprit à distinguer avec précision les principes matériels dont l'Univers est formé, d'avec l'Intelligence suprême qui l'avoit construit: *Thales Milesius,* dit Cicéron *(de Nat. Deor. lib. 1, cap. 10), qui primus de talibus causis quæsivit, aquam dixit esse initium rerum: Deum autem, eam mentem, quæ ex aquâ cuncta fingeret.* C'est parmi les prêtres Égyptiens que Pythagore apprit à penser de Dieu plus noblement qu'on n'avoit fait encore dans sa patrie, & qu'il s'éleva à la contemplation de la divine monade, source de tout ordre, de toute beauté & de toute harmonie.

(e) On convient que le dieu *Phthas* (qu'on rend ordinairement par *Vulcain)* étoit une des principales divinités de l'Égypte, & peut-être la première de toutes. Son nom, dans la langue cophte, signifie *opifex, artifex, constitutor, ordinator.* Voilà bien le caractère du Dieu suprême, en qualité de premier auteur souverain de toutes choses.

Les Grecs, en recevant ce Dieu des Égyptiens, en ont, à leur ordinaire, dégradé l'idée. *Phthas* est le feu, non le feu matériel & sensible, comme l'Ἥφαιστος des Grecs, mais un feu vivant & intelligent, source de tout ce qui a vie & intelligence dans l'Univers. *Phthas* est le grand ouvrier, le suprême formateur du monde; au lieu qu'Ἥφαιστος ne préside qu'aux arts mécaniques qui ont besoin du feu. Aussi Ἥφαιστος n'est, chez les Grecs, qu'un Dieu du second rang, fils de Jupiter & de Junon. *Voy. Jablonski, liv. 1, c. 2.*

Les Égyptiens regardoient le dieu *Cneph,* comme un Dieu invisible & immortel. Les habitans de Thèbes, au rapport de Plutarque, ne vouloient point contribuer aux funérailles des animaux sacrés, *parce qu'ils ne reconnoissoient aucun Dieu mortel, & qu'ils n'adoroient qu'un seul Dieu, nommé* Cneph, *qu'ils disoient être sans commencement ni fin (Traité d'Isis & d'Osiris).* Cependant *Ammon* ou *Jupiter* étoit le Dieu spécial de Thèbes. Cette ville s'appeloit *No-Ammon,* en grec *Diospolis.* Il y a grande apparence que le peuple de ce nome confondoit *Ammon* avec *Cneph.*

Jablonski prétend que les Égyptiens prononçoient *Cnuphis:* or, dans la langue cophte, *Nuphi, Enuphi, Anuphi* signifie *bon;* ainsi *Cneph* ou *Cnuphis* étoit *le bon par excellence,* nom très-convenable au Dieu suprême. C'est en se conformant à cette étymologie que les Grecs donnoient souvent à ce Dieu le nom d'*Agathodæmon.* Voy. *Jablonski, liv. 1, chap. 4.*

Pan, autre Dieu de la première classe en Égypte, n'étoit encore que le Dieu suprême, mais considéré comme Principe actif des générations de l'Univers, & comme possédant éminemment la force virile. Les Égyptiens le nommoient *Mendès & Pan.* Ce dernier mot ne vient pas du grec πας, *omnis,* mais de l'ancien égyptien *Pan-os, notre Seigneur, Adonaï.*

Les Grecs, en dégradant ce Dieu, lui conservèrent ses caractères égyptiens: ils en faisoient le Dieu des bois & des forêts, trompés par l'équivoque du mot ὕλη, qui dans leur langue signifie également *forêt & matière.* Pan étoit amoureux d'ὕλη, parce que c'est

Dans un temps quelconque, que les Égyptiens ne fixoient pas exactement, le Dieu ſuprème ſortit, pour ainſi dire, hors de lui-même, & deſcendit vers le chaos, où il introduiſit des Eſprits ſortis de ſa ſubſtance, pour l'animer, le vivifier, & pour y répandre les ſemences viriles & féminines, qui devoient être la ſource de toutes les productions de la Nature : car tous les anciens peuples aimoient à peindre la formation de l'Univers ſous les traits de la génération ; & les Égyptiens en particulier repréſentoient le dieu *Phthas* ſous l'emblème d'un homme qui tient un œuf à ſa bouche.

Ce ſymbole a quelque choſe de noble & de grand ; il eſt même autoriſé par les Livres ſaints. Moyſe dit que *l'eſprit de Dieu étoit porté ſur les eaux*, & dans l'énergie du terme hébreux, *couvoit les eaux, incubabat ;* mais il faut n'entrevoir ce ſymbole que d'une vue générale, autrement on le feroit dégénérer en deſcriptions obſcènes, & l'on ſe formeroit des idées très-injurieuſes à la Divinité.

Gen. I, verſ. 1.

Toutes les nations païennes donnèrent dans cet écueil, & les Égyptiens ne s'en garantirent pas. Comme Dieu eſt le principe de toute vertu génératrice dans les agens qui concourent à leur manière à la production des êtres, ils tranſportèrent en Dieu cette double force, le firent mâle & femelle à la lettre, & le repréſentèrent ſous des ſymboles qui tenoient tantôt de l'un & tantôt de l'autre, & quelquefois de tous les deux. Tous les ſpéculatifs adoptèrent cette idée avec une eſpèce de fureur, & ſpécialement les Orphiques. *(f)*

par l'influence de l'eſprit divin que la *matière* eſt devenue féconde. *Voy. Jablonski, liv. II, ch. 7.*

Neith, autre divinité de la première claſſe en Égypte, avoit un temple fameux à Saïs : elle étoit fort au-deſſus d'Iſis, quoique depuis on l'ait confondue avec cette dernière. Les Grecs en firent leur *Athèné* ou *Pallas.* Il paroît que *Neith* étoit encore le Dieu ſuprême, mais conſidéré comme Principe paſſif des productions de l'Univers, & poſſedant éminemment la force féminine. C'eſt pourquoi les Égyptiens en faiſoient une Déeſſe. *Idem, liv. I, ch. 3.*

Il paroît en général que les huit dieux Égyptiens de la première claſſe n'étoient autre choſe que le Dieu ſuprème, conſidéré ſelon les principaux attributs qui lui conviennent, comme auteur & formateur de l'Univers ; mais comme on lui donnoit des noms différens, relativement à ces attributs, & qu'on le repréſentoit ſous différens ſymboles, on en fit bientôt huit divinités.

(f) Apulée *(de Mundo, p. 753.)* rapporte des vers attribués à Orphée,

Les Eſprits détachés de la ſource de la lumière & du feu, devoient réunir ce double caractère. Les Myſtiques en effet les faiſoient mâles & femelles; mais comme ils étoient diſperſés dans le chaos, & chargés de différentes opérations, on appela *Dieux mâles* ceux qui répandoient par-tout le principe actif, & *Dieux femelles* ceux qui diſpoſoient la matière à recevoir les influences productives.

Après que ces premiers Dieux renfermés dans le chaos, eurent conſtruit l'Univers, ils ſe retirèrent dans les voûtes de l'Empirée, & chargèrent du ſoin de conſerver leur ouvrage, & ſur-tout le bas monde, quelques Eſprits auxquels ils avoient donné la naiſſance; Eſprits mâles ou femelles, ſelon la nature des emplois qui leur furent confiés. Ces Eſprits qui formèrent la dernière claſſe des Dieux *(g)*, furent Oſiris, Iſis & leur famille; & ce qui ſurprend,

c'eſt un portrait de Jupiter, dans lequel le poëte concentre tous les Dieux & toutes les parties de la Nature; il n'oublie pas de le faire mâle & femelle :

Ζεὺς ἄρσην γένετο, Ζεὺς ἄμβροτος ἔπλετο νύμφη.

Varron *(apud Auguſt. de Civ. Dei, lib. VII, cap. 9.)* cite ces vers de Valérius-Soranus, ancien poëte latin :

Jupiter omnipotens, regum, rerumque Deûmque
Progenitor genitrixque Deûm, Deus unus & omnes.

Synéſius, qui dans ſes poëſies eſt plus païen que Chrétien, plus philoſophe que théologien, ne craint point de peindre le vrai Dieu avec ces traits profanes qu'on auroit peine à juſtifier :

Σὺ δ' ἐσσὶ ῥίζα
Παρεόντων, προτέρων,
Μελλόντων, ἐόντων,
Σὺ πατήρ, σὺ δ' ἐσσὶ μάτηρ,
Σὺ δ' ἄρρην, σὺ δὲ θῆλυς.
Hymn. II, v. 90.

Synéſius trouve cette idée ſi juſte, qu'il y revient encore dans un autre endroit :

Σπέρμα τὸ πάντων
Ῥίζα καὶ ὅρπαξ,
Φύσις ἐν νοεροῖς,
Θῆλυ καὶ ἄρσεν.
Hymn. III, v. 184.

(g) Hérodote, inſtruit par les prêtres Égyptiens, dit qu'ils partageoient leurs Dieux en trois claſſes. La première en comprenoit huit, tous éternels & incréés; c'étoit le Dieu ſuprême. La ſeconde en comprenoit douze, iſſus des huit premiers; c'étoient apparemment les Intelligences ſupérieures émanées du grand Dieu, employées à la formation du monde dans ſon tout. La troiſième claſſe comprenoit huit autres Dieux, iſſus de ceux de la ſeconde claſſe, prépoſés au gouvernement du bas monde, & par conſéquent plus acceſſibles aux hommes que les Dieux des deux premières claſſes. Selon les apparences, le culte de ces trois eſpèces de Dieux ne s'établit que par degrés. Dans les ſiècles voiſins du déluge, on ne connoiſſoit que le Dieu ſuprême, & peut-être commença-t-on dès-lors à perſonnifier ſes attributs. Dans la ſuite on crut qu'il n'étoit pas aſſez reſpectueux de s'adreſſer directement à lui, on ſe forma de hautes

c'est qu'ils avoient pour frère & sœur, Typhon & sa femme Nephthé. La discorde se mit bientôt entr'eux. Osiris ne s'appliquoit qu'à faire tout le bien possible; & Typhon n'étoit occupé qu'à traverser ses projets, & à bouleverser la Nature. La haine qu'ils se portoient, dégénera en une guerre furieuse, dans laquelle Typhon eut d'abord les plus grands avantages : s'il fut vaincu à son tour, ce ne fut qu'avec beaucoup de peine. Osiris rendu à la vie, recouvra l'empire de l'Univers, mais resta dans un état de foiblesse dont jamais il ne s'est relevé. Qui ne voit que par ces images, les Égyptiens ont voulu décrire la destruction d'un ancien monde, & la reconstruction d'un monde nouveau, qui se ressent toujours de sa ruine précédente, & qui présente un air de debris & de délabrement. *(h)*

idées des Génies qui gouvernoient les astres, & qui se rendant visibles aux hommes, par la lumière majestueuse dont ils étoient environnés, paroissoient être des objets plus proportionnés à leur culte. Ce fut peut-être-là une invention du roi *Siphoas*, qu'on croit être le second *Thoth*. Un troisième trouva ces Génies encore trop élevés au-dessus des hommes; occupés uniquement du bien général de l'Univers, sans s'écarter jamais du mouvement uniforme, qui seul pouvoit le conserver, ces Dieux ne pouvoient se plier aux desirs & aux besoins variés des mortels : on en créa d'une troisième espèce, plus mobiles, plus humains, plus [illegible], à qui l'on donna le soin du monde sublunaire; ce furent Osiris & sa famille. *Voyez Jablonski, de* [illegible] *Pant*[illegible].

Ces nouveaux Dieux ne furent pas adoptés d'abord, & sans contradiction, par tous les Égyptiens. Le nome de Thèbes conserva plus fidèlement que les autres l'ancienne religion, le culte d'Ammon & de Cneph; & la nation des Pasteurs, si puissante alors en Égypte, n'avoit garde de goûter les innovations introduites par leurs ennemis. De-là vient que les premières colonies qui s'établirent dans la Grèce, y firent prévaloir le culte de Jupiter, & qu'Osiris n'y fut connu que plus tard, sous le nom de *Dionysus*.

(h) Osiris & Typhon ressemblent trop à Oromaze & à Arimane, pour ne pas voir dans les Perses & dans les Égyptiens une conformité d'idées & de système. Comme rien n'arrive par hasard dans l'Univers, & que les biens & les maux y sont mêlés & s'y combattent perpétuellement, on en conclut qu'il y avoit dans le monde un Principe général de tout bien, & un Principe général de tout mal. Mais dans le système des Perses, Oromaze seul est issu du Dieu suprême, & Arimane est une puissance étrangère, à qui Dieu avoit permis (par des vues profondes) de s'introduire dans l'Univers : au lieu que dans le système Égyptien, Typhon étoit propre frère d'Osiris, & par conséquent avoit, comme lui, une origine divine. Le système Perse étoit plus philosophique, & l'Égyptien plus conforme à l'ancienne tradition, selon laquelle tout le désordre du monde provenoit d'un des premiers Génies célestes, perverti & révolté contre son auteur. Comme Oromaze, dans le système Perse, étoit issu immédiatement

La fortune de ces nouveaux Dieux fut rapide. Comme on les plaçoit immédiatement au-dessus des hommes, toute la dévotion se tourna de leur côté: on négligea les Dieux plus anciens, ceux même dont ils tenoient l'existence; à peine *Phthas* conserva-t-il un temple à Memphis, *Cneph* à Thèbes, *Neith* à Saïs. Ces Dieux, au rapport d'Hérodote, n'étoient honorés que dans des nomes particuliers, pendant qu'*Osiris* & *Isis* l'étoient dans toute l'Égypte. Ils devinrent les grands Dieux du pays; les fêtes les plus solennelles leur étoient consacrées, & les cérémonies du culte Égyptien n'étoient connues dans le monde que par rapport à ces deux Divinités.

On fit plus, on réunit en eux toute la puissance & tous les attributs des Dieux supérieurs. *Osiris*, fils du Soleil, devint le Soleil; il étoit *Pan*, *Sérapis*, *Ammon*, *Hercule*. On confondit de même dans *Isis*, *Neith*, *Latone* & les anciennes Déesses. *Osiris* étoit le principe de toute vertu masculine dans l'Univers, comme *Isis*, de toute vertu féminine; & les mystiques Égyptiens & Grecs concentrèrent tout dans ces deux Divinités. S'ils daignèrent les distinguer encore du premier Principe de toutes choses, ce fut pour faire d'Osiris son Lieutenant immédiat, sans qu'il eût besoin de remonter jusqu'à lui par des gradations intermédiaires.

On voit assez par ce tableau abrégé de la religion Égyptienne, qu'elle devoit être chargée d'allégories. Je n'entreprendrai pas de les expliquer en détail: ceux qui seroient curieux d'approfondir ces abstractions mystérieuses, trouveront de quoi se satisfaire dans le célèbre traité de Plutarque, dans la lettre de Porphyre au pontife Anébon, dans le traité *des Mystères* d'Iamblique, en réponse à la lettre de Porphyre; enfin dans le dialogue intitulé *Asclépius*, qui est une version du faux Hermès faite par Apulée.

Si j'avois néanmoins à traiter à fond de cette matière, je doute fort que j'adoptasse toutes les idées de ces écrivains. Comment se

du Dieu suprême, on ne pouvoit lui donner Arimane pour frère, parce qu'il répugnoit que la bonté par essence eut produit un tel fils. La chose étoit plus adoucie dans le systême Égyptien, parce qu'Osiris & Typhon ne provenoient pas immédiatement des Dieux de la première classe, mais seulement de ceux de la seconde; & qu'il paroît plus aisé à concevoir que les générations divines vont en s'altérant, à mesure qu'elles s'éloignent de la première source.

persuader, en effet, que dans les siècles qui suivirent le déluge, les hommes fussent assez désœuvrés pour se livrer à de pareilles spéculations; qu'ils se soient occupés de la première & de la seconde Intelligence, de la puissance demi-ourgique, du Principe actif bon ou mauvais, du Principe passif résidant dans la matière; & que rassemblant toutes ces idées, ils en aient formé un système où rien ne se dément?

Dans ces temps reculés, la religion des Égyptiens étoit plus simple. On reconnoissoit un Dieu suprême, principe de toutes choses; des Génies célestes, commis au gouvernement du monde: on n'avoit déjà qu'une trop haute idée de leur excellence & de leur pouvoir; c'étoit les enfans du Très-haut, issus de sa substance, & par conséquent une espèce de divinités inférieures. On adoroit le Ciel, le Soleil, la Lune & les Étoiles, parce qu'on y croyoit voir quelque chose de divin; c'étoit le séjour des Dieux, le lieu où ils manifestoient leur éclat & leur majesté: mais on s'arrêtoit principalement au Soleil & à la Lune, les seuls astres dont l'influence se fasse sentir aux hommes *(i)*. *Prenez garde*, dit Moyse aux Israëlites, *qu'élevant vos yeux au Ciel, & y voyant le Soleil, la Lune & tous les astres, vous ne tombiez dans l'illusion & l'erreur, & que vous ne rendiez un culte à des créatures que le Seigneur votre Dieu a faites pour le service de toutes les nations qui sont sur la terre.*

Deuter. ch. IV, vers. 17 & 18.

C'étoit pour prémunir les Hébreux contre les superstitions de l'Égypte, que Moyse leur parloit ainsi; par conséquent les Égyptiens adoroient alors le Soleil & la Lune pour eux-mêmes, & sous leurs noms communs.

Job, plus ancien que Moyse, parloit de ce culte avec la même simplicité: *Je n'ai point*, disoit-il, *adoré le Soleil dans son grand éclat, ni la Lune lorsqu'elle avançoit avec majesté.*

Job. c. XXXI, vers. 26.

(i) Il ne paroît pas que les Égyptiens aient fait des Dieux particuliers des cinq autres Planètes: on ne sait pas même quel nom ils leur donnoient. On ne trouve aucune trace, dans la Mythologie égyptienne, qui puisse faire soupçonner qu'on leur ait rendu un culte spécial. Tous les Dieux de la seconde & de la troisième classe se rapportent au Soleil, à ses positions & à ses effets; & toutes les Déesses à la Lune & à ses différentes phases. Les Égyptiens confondoient donc les cinq Planètes avec les autres Étoiles; cela ne fait pas honneur à leur science astronomique. *Voyez Jablonski, Prolégom.*

Cependant on leur donna de bonne heure des noms significatifs, des épithètes d'honneur; & dans la suite ces nouveaux noms prirent tellement le dessus, qu'on se seroit fait un grand scrupule de nommer, dans le langage religieux, le Soleil & la Lune par leurs noms propres, quoiqu'on s'en servît encore dans le langage ordinaire *(k)*. Ces noms honorifiques étoient déjà connus en Égypte au temps de Moyse, puisque les colonies qui vinrent dans la Grèce, de son vivant, les y portèrent.

Pour se faire une idée juste de la religion égyptienne, il faudroit la suivre depuis son origine jusqu'à son extinction. Il me paroît ridicule de la supposer, du temps de Moyse, telle qu'elle étoit lorsque l'Égypte devint une province de l'empire Romain. Il est certain que depuis le départ des Israëlites cette religion se corrompit de plus en plus, & dégénéra en des superstitions si folles & si révoltantes, qu'elle devint un objet de risée pour les Perses d'abord, & ensuite pour les Grecs & pour les Romains. Pour la tirer de cet opprobre, les Prêtres les plus savans & les Philosophes de la nation imaginèrent des sens sublimes que personne avant eux n'y avoit aperçu : l'allégorie outrée, soutenue de la philosophie orientale & platonique, leur ouvroit un port assuré, ils y entrèrent à pleines voiles.

II.[e] Point de la doctrine Égyptienne.

Mais en convenant que la mythologie égyptienne fut de tout temps un tissu d'allégories, je demande si elle ne renfermoit rien d'historique? Ces deux choses ne sont nullement contradictoires, car

(k) En égyptien le Soleil, comme astre, se nomme *Phré*, & la Lune *Ioh*; mais le Soleil-dieu étoit *Amon*, *Dsom* ou *Hercule*, *Sérapis*, *Harpocrate*, *Osiris*, *Horus*; & la Lune, *Isis*, *Bubastis*, &c. Il en étoit de même dans toutes les autres nations. Cette diversité de noms, donnés au même objet, cette multitude de symboles représentatifs & de fêtes consacrées en son honneur, le multiplia en autant de Dieux. Ainsi (pour nous renfermer dans l'Égypte) quoiqu'Ammon, Hercule, Sérapis, Osiris, Horus fussent reconnus pour divinités solaires, on les regardoit néanmoins comme autant de Dieux différens; & cela étoit assez naturel, depuis qu'on avoit attaché la divinité du Soleil moins à la substance de l'astre qu'au Génie-gouverneur; car les peuples pouvoient varier dans les notions que chacun d'eux se formoit de ce Génie-gouverneur. Et d'ailleurs on pouvoit croire (comme on le croyoit effectivement en Égypte) qu'un seul Génie ne suffisoit pas pour gouverner le Soleil; qu'il en falloit pour le Printemps, pour l'Été, pour l'Automne, pour l'Hiver; & d'autres, pour diriger tous les effets que cet astre étoit capable de produire. *Voy. Jablonski, Prolegom.*

car on peut décrire par des ſymboles & des emblèmes les évènemens paſſés & les actions des grands hommes, ſur-tout lorſqu'on y croit voir une direction ſpéciale de la divinité. *Ammon, Pan, Hercule, Latone, Oſiris, Iſis, Horus, Anubis, Typhon* ſont des Dieux ſans doute; mais ne ſont-ils pas auſſi des hommes? & s'ils le ſont, la mythologie égyptienne n'a-t-elle pas dû les peindre ſous ce double aſpect?

Elle ſuppoſe tellement qu'ils étoient des hommes, qu'il eſt impoſſible de s'y méprendre. Comment *Oſiris* auroit-il appris l'agriculture, & tous les arts utiles, aux anciens habitans de l'Égypte, s'il n'avoit pas converſé avec eux? comment un Dieu inviſible auroit-il formé la ſociété, établi des loix? comment, à la tête d'une armée, auroit-il parcouru la terre & conquis les Indes? Comment *Oſiris*, en partant, a-t-il confié le gouvernement de l'Égypte à ſon frère *Typhon!* comment ce frère dénaturé l'a-t-il maſſacré cruellement à ſon retour, ſi *Oſiris* & *Typhon* ne ſont pas deux princes Égyptiens? Comment *Iſis* a-t-elle pu chercher le corps de ſon mari dans la Phénicie & dans tous les lieux de l'Égypte, en raſſembler les membres, les dépoſer dans un tombeau? Comment *Latone* a-t-elle caché dans l'île de *Chemmis* les enfans d'*Oſiris* & d'*Iſis*, ſi *Latone* & *Iſis* ne ſont pas des femmes? Comment le combat des Dieux contre les Titans s'eſt-il donné ſur les bords du lac Tritonide, ou autres endroits de l'Égypte? comment les Dieux effrayés ſe déguisèrent-ils ſous la forme de divers animaux? comment Typhon fut-il englouti, après ſa mort, dans le lac Serbonide, ſi l'on ne ſuppoſe pas que ces évènemens ſe ſont paſſés ſur la terre? Comment *Thoth* a-t-il pu graver ſur des colonnes les principes des arts & des ſciences? comment un ſecond *Thoth* a-t-il découvert ces inſtructions déjà preſque oubliées, ſi les deux *Thoth* n'avoient pas été des hommes? Comment enfin les Dieux ont-ils pu règner en Égypte pendant des milliers d'années, avant que le ſceptre paſsât aux mains des hommes, ſi l'on ne place pas leur ſéjour dans l'Égypte même? car s'il ne s'agiſſoit que des révolutions des aſtres, leur règne ne regarderoit pas plus l'Égypte que toutes les autres contrées de la Terre. Les Égyptiens n'étoient pas aſſez fous pour s'imaginer que leur pays comprenoit toute la Terre

habitable, & que le Soleil ne luisoit que pour eux. Ils ne pouvoient donc s'approprier des Dieux particuliers, qu'en supposant que ces Dieux les ayant pris en affection, les avoient visités d'une manière spéciale.

Je n'examine point la vérité de ces évènemens. On dira, si l'on veut, qu'ils ont été controuvés à plaisir, pour des motifs quelconques; mais on les croyoit en Égypte, & il n'est ici question que de la croyance des Égyptiens. Quand même quelques chefs des colléges sacerdotaux se seroient élevés au-dessus de la crédulité du vulgaire, il n'en est pas moins vrai que ces histoires prétendues étoient prises à la lettre, non-seulement par le corps de la Nation, mais encore par la plupart des Prêtres. Le secret des mystères, réservé à des chefs d'élite; leurs précautions étonnantes pour empêcher que ce secret ne transpirât à la multitude, qu'ils croyoient indigne ou incapable d'une instruction solide, attestent la croyance nationale qui nous est transmise par la mythologie, & par conséquent cette mythologie nous peint les dieux Égyptiens comme ayant été véritablement des hommes.

Quel parti prendrons-nous au milieu de ces contrariétés? rejetterons-nous tout historique, pour ne trouver dans la religion égyptienne que des Dieux intelligibles & les phénomènes de la Nature? renoncerons-nous à toute allégorie, pour n'y voir que d'anciens faits altérés & défigurés? en un mot serons-nous, par rapport à l'Égypte, purs Allégoristes ou purs Évhéméristes? Mais j'ai déjà montré que ces systèmes exclusifs ne conduisent point au vrai: il faut une hypothèse qui réunisse tous les faits & qui concilie les contradictions apparentes. Il est également certain, dans l'opinion des Égyptiens, 1.° que les Dieux sont aussi anciens que le monde; 2.° que les Dieux ont paru sur la terre sous une forme humaine: voilà le problème à résoudre:

Les Anciens ont très-bien vu qu'il falloit admettre ces deux points. Je n'en citerai que deux, dont le suffrage doit avoir d'autant plus de poids qu'ils avoient sur cette matière des opinions fort différentes.

Défense de la Chron. p. 300.

Plutarque, dit M. Fréret (le témoignage de ce Savant ne sera pas suspect) *Plutarque parle souvent d'Osiris comme de l'ame du*

monde, ou comme du Soleil, c'est-à-dire comme du Principe sensible de toutes les générations & de toutes les productions de l'Univers. Mais d'autres fois ce même Osiris est un Roi, un Législateur, l'inventeur du labourage & des arts; c'est un Prince qui après avoir régné avec éclat sur l'Égypte, a péri d'une mort cruelle à la fleur de son âge. C'est néanmoins le même Osiris.

Il en est de même d'Isis, continue M. Fréret d'après Plutarque, *quelquefois c'est la substance de l'Univers, la matière première & commune à tous les êtres particuliers. C'est aussi la Lune, principe des générations, mais Principe passif & féminin, duquel découle la force nutritive. Mais le plus souvent c'est la femme d'Osiris, une Reine illustre, qui apprit aux hommes l'art de tisser les étoffes, d'en faire des habits, & celui de construire des maisons. Elle avoit enfin vengé la mort de son mari, & régné glorieusement sur l'Égypte.* C'étoit pourtant la même Isis; mais Plutarque, en admettant des choses si contraires en apparence, ne s'est jamais mis en peine de les accorder.

Diodore de Sicile, le second de mes témoins, a poussé plus loin la critique: *Les premiers Dieux de l'Égypte,* dit-il, *furent le Soleil & la Lune, Osiris & Isis. Dans la suite les Egyptiens divinisèrent les élémens, l'Éther pur ou* Ζεὺς, *qui signifie* source de vie; *le Feu ou* Ἥφαιστος, *Dieu du premier ordre, & qui contribue le plus à la production & à la perfection de toutes choses; la Terre, qu'ils appellent* mère, *dont les Grecs ont fait leur* Δημήτηρ, &c.

Lib. 1, sect. 1.

Les Egyptiens, ajoute-t-il, *reconnoissoient aussi des Dieux terrestres, nés mortels, & qui par leur propre sagesse, ou par le bien qu'ils ont fait aux hommes, ont obtenu l'immortalité. Quelques-uns de ceux-ci ont régné dans l'Égypte; & de ces Rois, les uns ont eu des noms communs avec certains Dieux, & d'autres en ont eu de particuliers. Les premiers sont, par exemple,* Ἥλιος *ou le Soleil, Saturne, Rhéa, Jupiter ou Ammon, Junon, Vulcain, Vesta, Mercure; & dans la suite Osiris, Isis, Typhon, Horus & Vénus, &c.*

Diodore parle ici conformément à ses préjugés. Il insinue que ces Rois ne ressembloient aux anciens Dieux que par le nom seul; & que n'étant point par eux-mêmes au-dessus de la condition

humaine, ils n'avoient été aggrégés à la troupe céleste que par la voie de l'apothéose. Mais, outre que cette manière de diviniser les hommes étoit absolument inconnue en Égypte, comme Hérodote nous en assure, il est certain que les Égyptiens n'ont jamais distingué ces différens êtres, & qu'ils ont regardé comme une seule & même personne l'homme & le Dieu.

L'épitaphe d'Osiris & celle d'Isis, rapportées par le même Diodore, en sont une preuve sans replique; voici celle d'Osiris:

L. II, n.° 15.

J'ai pour père le plus jeune de tous les Dieux: je suis le fils aîné de Saturne, formé de son plus pur sang, & frère du jour: je suis le roi Osiris, qui, suivi d'une armée nombreuse, ai parcouru la Terre entière, depuis les sables inhabités de l'Inde jusqu'aux glaces de l'Ourse, & depuis les sources de l'Ister jusqu'aux rivages de l'Océan; & j'ai porté par-tout mes découvertes & mes bienfaits.

Voici celle d'Isis:

Je suis Isis, Reine de tout ce pays: j'ai été instruite par Hermès: Nul ne peut abolir mes loix. Je suis la fille aînée de Saturne, le plus jeune des Dieux. Je suis sœur & femme du roi Osiris: je suis la première qui ait donné aux hommes l'usage des fruits. Je suis mère du roi Horus. Je me lève avec l'étoile de la canicule. C'est moi qui ai bâti la ville de Bubaste. Réjouis-toi Égypte, terre qui m'as nourrie.

Quoique Diodore dise que ces inscriptions étoient gravées en caractères hiéroglyphiques, auprès de la ville de Nyse, sur des tombeaux qu'on croyoit être ceux d'Osiris & d'Isis, je n'ai garde de les donner pour des monumens authentiques & fort anciens, d'autant plus que Diodore lui-même assure qu'il y avoit en Égypte plusieurs tombeaux d'*Osiris*, & que les Prêtres ne vouloient pas dire quel étoit le véritable, pour ne pas révéler les secrets des Dieux. Mais l'auteur de ces épitaphes, quel qu'il soit, a certainement voulu exprimer la croyance de la nation; & Diodore auroit dû en conclure que cet *Osiris*, roi mortel & mort, étoit l'*Osiris* fils de Saturne, formé de son plus pur sang, & frère du jour; & qu'*Isis*, sœur & femme de ce Prince, avoit le même père & se levoit avec la canicule.

Il avoit déjà dit ailleurs, qu'*Osiris*, dans ses grandes expéditions, *n'avoit pas couru de grands dangers, parce qu'on le recevoit par-tout comme un Dieu qui portoit avec lui l'abondance & la félicité.*

L. I, sect.

Diodore de Sicile, ainsi que tous les Évhéméristes, ne s'apercevoit pas qu'il renversoit son système, en supposant, comme il le fait continuellement, que ces hommes, dont on a fait des Dieux, étoient regardés & révérés comme tels de leur vivant. Car il est évident que, dans cette supposition, on les prenoit pour des Dieux descendus du ciel, pour d'anciens Dieux connus, qui se renfermoient dans un corps humain pour vivre avec les hommes, & non comme des Dieux de nouvelle création, qui devoient grossir la cour céleste après leur mort.

Or, que telle fût la manière de penser des Égyptiens, le même Diodore ne nous permet pas d'en douter : *Selon les Égyptiens,* dit-il, *les Dieux parcourent de temps à autre tous les lieux du monde, & se manifestent aux hommes, tantôt sous une figure humaine, & tantôt sous celle de quelques animaux sacrés.* Or s'ils se sont manifestés sous une forme humaine, c'étoit sans doute sous celle de ces Rois célèbres qui portoient leur nom. C'est la conclusion que les Égyptiens devoient tirer.

La véritable hypothèse sort d'elle-même de cet exposé. Le système des *Théophanies* concilie tout, fait face à tout, lève les contradictions, aplanit les difficultés. La mythologie égyptienne est l'histoire des Dieux dans leurs différens états, soit dans le le Ciel, soit sur la Terre. Le même Dieu est peint sous différens symboles, qui caractérisent tantôt ses actions divines, & tantôt ses actions humaines. Mais la mythologie égyptienne, non plus que celle des autres nations, n'ayant pas été digérée par des Philosophes, les différens états des Dieux sont confondus dans des récits informes : c'est à la critique qu'il appartient d'en faire le discernement.

Je demande à présent si cette doctrine n'étoit que celle du peuple, celle de la multitude ignorante? Les Prêtres, & spécialement les chefs de l'ordre sacerdotal, en avoient-ils une plus relevée? J'ai bien voulu le supposer pour un moment; mais j'ose dire maintenant que tous les Égyptiens, sans exception, admettoient les *Théophanies,*

& que tous croyoient, comme Diodore l'assure, que *les Dieux se manifestoient de temps en temps, tantôt sous la forme humaine, & tantôt sous celle des animaux sacrés.*

Que l'on spiritualise tant que l'on voudra la théologie égyptienne; que l'on y découvre le Dieu suprême, le Dieu invisible, il faudra toujours convenir, 1.° que dans le système égyptien, le chaos subsistoit éternellement, indépendamment de Dieu. La création proprement dite étoit inconnue; & les Philosophes de cette nation, malgré la sagacité qu'on leur attribue, n'avoient pu percer jusqu'à cette vérité fondamentale.

2.° Ces Philosophes prétendoient que pour animer & rectifier la matière, Dieu avoit détaché une partie de cette lumière & de ce feu vivifiant qui fait l'essence de son être, & l'avoit répandu dans le chaos. Ces parcelles de l'esprit divin ayant chacune leur district & leurs fonctions particulières, étoient autant de Génies isolés, autant d'esprits personnels plus ou moins grands, plus ou moins puissans. C'est ainsi que les philosophes Égyptiens concevoient les ministres du Très-haut, ses Lieutenans dans le gouvernement de l'Univers. Or ces Génies n'étant pas tirés du néant ni de la matière, n'avoient d'autre substance que celle de Dieu. Ils étoient donc des Dieux, non le Dieu suprême, mais des Dieux inférieurs, des Dieux plus ou moins subalternes, dépendans de leur Principe comme le ruisseau de la source qui lui fournit ses eaux.

3.° Dans le système égyptien, les Génies divins n'étoient point inséparablement attachés à certaines portions de l'Univers. Ils avoient, il est vrai, des influences & des vertus différentes; mais ils exerçoient leur pouvoir dans toute l'étendue de la Nature, & se portoient par-tout où leur présence étoit nécessaire. *Osiris* étoit le Soleil, le Nil, l'astre Sirius, c'est-à-dire qu'il en avoit l'intendance. Il étoit même tout l'Univers en un sens, comme Principe masculin de toutes les productions.

Isis jouissoit du même privilége, comme principe universel féminin: elle étoit la terre, l'air, la lune; aussi lui appliquoit-on l'inscription gravée sur le frontispice du temple de Saïs, qui portoit, selon Plutarque: *Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est*

Traité d'Isis & d'Osiris.

& tout ce qui sera. Aucun mortel n'a pu encore lever le voile qui me couvre. (l)

Ces Dieux, à force d'être tout, n'étoient rien en particulier; c'étoient des Génies bienfaisans qui veilloient à la conservation du monde & au bonheur des hommes, pendant que *Typhon* & les Génies malfaisans de sa suite, ne s'occupoient qu'à leur nuire. Aussi ces Génies se faisoient une guerre implacable, soit invisiblement dans le ciel, soit visiblement sur la terre, & se disputoient l'empire du Monde. *Osiris* & *Isis* ne sortoient pas toujours victorieux du combat, & *Typhon* s'emparoit quelquefois de leur domaine. Lorsque le soleil, au lieu de féconder l'Egypte par une chaleur modérée, en desséchoit les plaines par ses rayons brûlans, & faisoit périr les hommes, les animaux & les plantes; lorsque le Nil, au lieu de répandre ses eaux salutaires, se tenoit resserré dans ses canaux, le Soleil & le Nil n'étoient plus pour les Égyptiens, *Osiris,* mais *Typhon.*

On conçoit aisément que des Génies si peu attachés à des districts particuliers, pouvoient bien, de temps à autre, paroître sur la terre revêtus d'un corps grossier, pour répandre plus immédiatement sur les hommes, les biens & les maux qu'ils avoient dessein de leur procurer. Et comment les Prêtres auroient-ils pu se défendre d'admettre une conséquence qui couloit si naturellement de leurs principes? Tous les peuples voisins croyoient fermement que les Génies célestes venoient très-fréquemment visiter les hommes, sous une forme semblable à la leur; par quelle raison les prêtres Égyptiens, se seroient-ils roidis contre la tradition générale du genre humain? ils devoient croire les *théophanies* au moins possibles; & s'ils les croyoient possibles, ils ne pouvoient manquer de les réaliser.

(l) *Ἐγώ εἰμι πᾶν τὸ γεγονὸς, ϗ ὄν, ϗ ἐσόμενον· ϗ τὸν ἐμὸν πέπλον οὐδεὶς πω θνητὸς ἀπεκάλυψεν.* Cette inscription regardoit la deesse *Neith*, qui, selon Jablonski, étoit le Dieu suprême, en qualité de souverain Principe de la vertu féminine dans toute la Nature, comme le même Dieu suprême étoit, sous le nom de *Phthas* ou de *Cneph,* Principe souverain de la vertu masculine. Mais les Égyptiens ayant perdu peu à peu de vue le Dieu suprême, transférèrent toutes leurs prérogatives aux Dieux subalternes, Osiris & Isis, qui exerçoient le pouvoir souverain dans le monde sublunaire, chacun dans sa partie. C'est selon cette doctrine dégénérée qu'il faut expliquer l'inscription trouvée à Capoue: *Tibi una quæ es omnia Dea Isis.*

En peut-on douter, lorsqu'on leur voit pousser le fanatisme jusqu'à un excès qui ne fut guère imité par les autres peuples? Ils disoient que les Dieux parcouroient la terre, non-seulement sous la forme humaine, mais encore sous celle des animaux sacrés. S'ils s'étoient contentés de faire prendre cette forme ignoble à *Typhon*, ils auroient été fondés sur l'ancienne tradition, qui nous apprend que Satan se déguisa sous la forme du serpent, pour séduire les premiers pères du genre humain. Mais les Anges de lumière, les Dieux célestes, ne paroissoient jamais, dans l'opinion des autres peuples, que sous une enveloppe plus décente & plus majestueuse *(m)*. Les Grecs même, quoiqu'instruits par les Égyptiens, ne purent plier leur imagination à cette doctrine monstrueuse. Ils disoient bien, d'après leurs instituteurs, que lors de la guerre contre les Titans, les Dieux effrayés de l'horrible figure du géant *Tiphée*, se cachèrent sous la forme de divers animaux, & s'enfuirent en Égypte; que *Jupiter* se déguisa en taureau pour enlever Europe, en pluie d'or & en cygne pour abuser de Danaé & de Léda; qu'*Io* fut changée en vache, & ne reprit sa première forme que lorsqu'arrivée en Égypte, elle fut reconnue pour la déesse *Isis*. Mais après avoir payé ce tribut à des doctrines étrangères, & pour des occasions extraordinaires, ils n'admirent plus de pareilles *théophanies*, & supposèrent toujours que les Dieux ne se communiquoient aux hommes que sous la forme humaine; c'est ce qu'on voit clairement dans Homère, dans Hésiode & dans les anciens Mythologues.

Les anciens Grecs croyoient voir les Dieux par-tout, & prenoient à tout propos les hommes pour des Dieux: tel est l'effet de la superstition dans un peuple crédule. Que ne devoit-elle pas opérer en Égypte sur des esprits prévenus que les Dieux paroissoient

(m) J'en excepte les Indiens, qui, de toute antiquité, pensoient à cet égard comme les Égyptiens: les premiers cependant n'avoient que la vache pour animal sacré, au lieu que les Égyptiens en avoient un très-grand nombre. Quelle est la source de ce dogme absurde, dans deux nations séparées par une si grande distance? les Indiens l'ont-ils reçu des Égyptiens, ou les Égyptiens des Indiens? c'est un problème difficile à résoudre. Il ne seroit pas impossible que les deux peuples eussent été conduits à la même conclusion par une suite de raisonnemens assez semblables.

souvent

ſouvent ſous la figure des animaux ſacrés? Qu'un taureau, qu'un bouc, qu'un bélier, fît paroître quelque choſe d'extraordinaire dans ſon regard ou dans ſes mouvemens, un Égyptien devoit naturellement ſoupçonner la préſence de la Divinité, & ſe proſterner devant le ſtupide animal.

Je ne puis croire que cette folie ait régné de tout temps en Égypte: elle ne lui eſt point reprochée dans les livres de Moyſe; & d'ailleurs on ne parvient ordinairement à des excès de cette nature que par degrés. Il eſt vrai que les Égyptiens commencèrent de très-bonne heure à repréſenter la Divinité par des images de certains animaux, ou réunies ou ſéparées, & qu'on ſe proſternoit devant ces figures ſymboliques *(n)*: voilà le premier degré de la ſuperſtition.

Bientôt après, le reſpect pour les ſymboles s'étendit ſur les animaux dont ils étoient la repréſentation directe. L'Égypte les regarda comme ſacrés, & crut qu'elle devoit s'abſtenir de les tuer & de s'en nourrir. On voit des traces de ce ſecond degré de la ſuperſtition dès le temps de Joſeph; mais il s'étoit accru & fortifié depuis la mort de ce Patriarche juſqu'à Moyſe. Cependant il ne paroît pas que dès-lors les Égyptiens adoraſſent leurs Dieux ſous le ſymbole d'une bête vivante; on en a la preuve dans l'érection du veau d'or. Les Iſraëlites qui voulurent ſe donner un Dieu ſenſible, à la manière des Égyptiens, n'imaginèrent pas d'élever ſur une eſtrade un taureau vivant, ſans doute parce qu'on ne s'en étoit pas

(n) Cet uſage eſt de la première antiquité; il n'étoit pas renfermé dans l'Égypte, quoique les Égyptiens, à leur ordinaire, l'aient pouſſé juſqu'à des excès inconnus aux autres peuples. La ſtatue de *Moloch*, chez les Phéniciens, avoit une tête de taureau. On ſait comment ils repréſentoient *Dagon* & *Aſtarté* (Voyez Selden, *de Diis Syris*). Les Perſes eux-mêmes peignoient Dieu avec une tête d'épervier. *Voy. les Mém. ſur la relig. des Perſes, dans le recueil de l'Acad. tome XXVII, pag. 347 & ſuiv.*

Les Egyptiens oublièrent bientôt les vraies raiſons de cette inſtitution, & quand ils voulurent l'expliquer, ils eurent recours à des fables puériles, peu propres à ſatisfaire un homme ſenſé.

Il ſeroit intéreſſant de pouvoir remonter juſqu'à l'origine d'un uſage qui nous paroît ſi bizarre, & d'en découvrir les fondemens; mais ce n'eſt pas l'affaire d'une note. Cette queſtion mérite un examen réfléchi, que je remets au Mémoire ſuivant. J'y propoſerai des conjectures neuves, qui, d'une première vue, me paroiſſent déjà plus que vraiſemblables.

encore avisé en Égypte. Aussi Moyse ne proscrit point cette cérémonie inusitée, il proscrit seulement les images sculptées ou jetées en fonte.

Nous voyons encore que quelques siècles après, Jéroboam, qui avoit résidé long-temps en Égypte, voulant établir dans ses États un culte selon le rit Égyptien, se contenta d'élever un veau d'or à Bethel & à Dan, & ne pensa pas à proposer à ses sujets un véritable taureau; preuve certaine que ce culte n'étoit pas encore établi, ou du moins bien accrédité en Égypte.

Cependant, comme la superstition va toujours en croissant, il n'étoit pas possible que le respect pour les animaux sacrés, ne dégénérât dans un culte proprement dit; car les Égyptiens pensant que ces animaux avoient dans leur nature quelque chose de divin, devoient croire que les Dieux se cachoient volontiers sous leur enveloppe, lorsqu'ils vouloient venir visiter les hommes sans en être aperçus.

Cette imagination bizarre n'alloit à rien moins qu'à faire autant de Dieux qu'il y avoit de taureaux, de boucs & de béliers. Les Prêtres crurent devoir y mettre ordre: ils établirent des règles fixes, des marques certaines, pour reconnoître quand le Dieu venoit résider au milieu d'eux d'une manière sensible, dans le corps de l'animal qu'il avoit choisi. Il seroit difficile de marquer l'époque de ce règlement, mais assurément il étoit en vigueur lorsque les Perses firent la conquête de l'Égypte. Un veau naquit dans cette circonstance, avec tous les signes de la divinité: cet évènement répandit une joie immodérée dans le pays; & Cambyse qui crut, avec quelque fondement, y voir les semences d'une révolution, se fit amener par les Prêtres le prétendu Dieu, & ne pouvant retenir son mépris & son indignation à la vue de cet indigne objet, il plongea son épée dans la cuisse de l'animal, qui mourut de sa blessure. Sa mort répandit la consternation dans le collége des Prêtres, au moins autant que parmi le peuple. *(o)*

Malgré le respect que l'on avoit en Égypte pour les animaux sacrés, on ne pouvoit cependant les regarder, pour l'ordinaire,

(o) Ochus, roi de Perse, poussa dans la suite l'insulte bien plus loin; il fit tuer le bœuf Apis, se le fit servir & le mangea avec ses courtisans. *Plut. de Isid. & Osirid.*

que comme des types vivans du Dieu auquel ils appartenoient. Des signes, quoique non décisifs, faisoient penser que le Dieu les animoit par quelque influence momentanée; mais il se rendoit en personne dans le bœuf Apis, dans le bœuf Mnévis & dans le bouc de Mendès, pour y recevoir les hommages de ses adorateurs. La mère qui le portoit, ne l'avoit conçu que par un coup de tonnerre. A peine étoit-il né, qu'on lui rendoit tous les honneurs divins sans exception: il étoit servi par les Prêtres dans des vases d'or; on l'amenoit en triomphe dans le temple qu'il devoit occuper; tout le peuple se prosternoit devant lui; on lui offroit de l'encens & des victimes; on lui demandoit des grâces; on lui parloit comme s'il eût entendu; on le consultoit sur toutes sortes d'affaires, & l'on prenoit pour des oracles, les moindres signes qu'il donnoit, & que l'on interpretoit selon certaines règles; & ce qui montre encore plus qu'on le croyoit un Dieu présent, c'est que les femmes se faisoient honneur de se présenter devant lui dans la situation la plus indécente. Hérodote dit que les Égyptiens, ainsi que les Grecs, représentoient le Dieu Pan moitié homme & moitié bouc, non qu'ils lui crussent une conformation si bizarre, mais pour des raisons qu'il savoit bien & qu'il n'osoit pas dire. Je dois imiter sa retenue, & ne pas exprimer ce qui se passoit à la vue de tous les assistans dans le temple que ce Dieu avoit à Thmuï.

Le malheureux animal devoit maigrir & périr d'ennui au milieu de tant d'honneurs. Pour prévenir cet inconvénient, les Prêtres le noyoient secrètement dans un puits. On disoit que le Dieu, après avoir terminé sa visite, avoit disparu, & l'on attendoit avec impatience qu'il voulût bien revenir une autre fois. Et telles étoient les idées religieuses d'une nation que l'on nous propose comme le modèle d'une sagesse consommée.

Mais, au moins, on ne pourra méconnoître à ces traits, tous les caractères d'une *théophanie* proprement dite. L'animal sacré est Dieu dans le ventre de sa mère; il naît Dieu, il vit Dieu, il meurt Dieu; & ce Dieu est toujours le même, quoiqu'il paroisse en divers temps & en divers lieux: ce Dieu, quoique nouveau, est aussi ancien que le monde; c'est toujours le même *Pan*, le même *Osiris*, à qui l'Univers doit sa formation.

Après cela, pourroit-on douter que les Égyptiens n'aient reconnu des *théophanies* humaines? S'avisa-t-on jamais de donner aux Dieux pour habitation le corps d'une brute, exclusivement à celui d'un homme? Si donc, dans le système Égyptien, les Dieux poussent la condescendance jusqu'à paroître sous une forme animale, ce n'est qu'après avoir épuisé, pour ainsi dire, ce qu'ils pouvoient faire sous une forme humaine.

Cette opinion, au reste, a une connexion très-intime avec le dogme de la Métempsycose, auquel on sait que les prêtres Égyptiens étoient fort attachés. En effet, si les Dieux mêmes ne dédaignoient pas d'animer le corps d'une brute, il est tout simple que l'ame de l'homme subisse le même sort, & qu'il y ait une circulation perpétuelle de toutes les ames dans tous les corps vivans. Les Indiens qui, de temps immémorial, admettoient des *théophanies* animales, en tiroient la même conséquence. On dit communément que c'est d'eux que Pythagore apprit la Métempsycose; mais comme il est très-douteux que ce Philosophe ait été dans les Indes, pour conférer avec les Gymnosophistes, & qu'il paroît au contraire qu'il demeura long-temps en Égypte, & qu'il y fut initié aux mystères les plus secrets, il est vraisemblable que ce fut-là qu'il puisa sa doctrine.

Ce seroit en vain qu'on soupçonneroit que le dogme populaire des *théophanies* auroit été contredit par l'enseignement secret des mystères.

J'ai toujours été surpris de l'assurance avec laquelle plusieurs savans hommes parlent de cet enseignement secret, comme s'ils y avoient assisté: chacun l'explique selon ses préventions. Il ne tient pas à quelques-uns de nous persuader que l'Hiérophante dévoiloit aux initiés toute la turpitude de l'idolâtrie; qu'il déclaroit que les Dieux populaires n'avoient été que des hommes très-méprisables, auxquels la stupide crédulité avoit érigé des autels; qu'il établissoit l'unité d'un seul Dieu, créateur de toutes choses & conservateur de l'Univers; qu'il développoit, en un mot, un système de religion naturelle dans toute sa pureté. *(p)*

(p) Les partisans de cette opinion se fondent principalement sur ces paroles de Cicéron (*Tuscul. lib. I, cap. 12*): *Quid! totum propè cælum, ne plures persequar, nonne humano genere completum est! Si verò scrutari vetera, &c.*

D'autres ſe perſuadent que les myſtères n'étoient qu'une farce, des repréſentations propres à inſpirer la terreur dans des eſprits qui s'attendoient à des merveilles divines, &, pour concluſion, des infamies réelles, dont il importoit de ne pas divulguer le ſecret.

Prenons un milieu entre des opinions peut-être outrées. Convenons qu'on propoſoit dans les myſtères une religion plus épurée & plus ſublime que la religion vulgaire; mais n'allons pas juſqu'à dire que l'interprète des Dieux contredît diamétralement celle-ci, & ne faiſons pas de ces Prêtres, des hommes plus inſtruits que les Philoſophes les plus célèbres de l'antiquité.

Tranſportons-nous en eſprit dans une de ces aſſemblées ſecrètes de l'Égypte, où l'on n'admettoit que ceux qui, après de grandes épreuves, étoient jugés dignes de l'initiation. Je vais faire parler l'Hiérophante, comme Iamblique & Porphyre l'auroient fait parler eux-mêmes, s'ils avoient été chargés de lui compoſer un diſcours; c'eſt peut-être lui faire plus d'honneur qu'il n'en méritoit.

« Vous êtes enfin parvenus au terme de vos travaux; la lumière de la vérité va briller à vos yeux, & les ténèbres épaiſſes qui les « couvrent, vont ſe diſſiper. «

Juſqu'ici confondus avec les hommes vulgaires, vous concentriez « votre culte dans les Dieux inférieurs, gouverneurs de ce bas monde. « Vous attendiez tout d'*Oſiris*, d'*Iſis* & des autres Divinités de cette «

ex his ea quæ ſcriptores Græciæ prodiderunt, eruere coner, ipſi illi majorum gentium Dii qui habentur, hinc a nobis profecti in cælum reperientur. Quære quorum demonſtrantur ſepulcra in Græcia: Reminiſcere, quoniam es initiatus, quæ tradantur myſteriis: tum denique, quam latè hæc pateat, intelliges. Ces dernières paroles paroiſſent déciſives. Mais prenons garde que c'eſt un Evhémériſte que Cicéron fait parler ici, c'eſt-à-dire un homme de parti qui veut amener tout à ſon but. Il eſt vrai qu'on apprenoit aux initiés que les Dieux, & les plus grands Dieux, avoient paru ſur la terre ſous une forme humaine, qu'ils avoient été de véritables hommes. Donc ils n'avoient été que des hommes; donc, de mortels ils étoient devenus des Dieux: Fauſſe conſéquence. On diſoit, dans les myſtères, que les Dieux auſſi anciens que le monde, que les Dieux qui l'avoient formé & qui le gouvernoient, avoient, ſans ceſſer d'être Dieux, pris une forme humaine, & habité parmi les hommes. On y enſeignoit la *théophanie* & non pas l'*apothéoſe*, doctrine nouvelle, inventée dans la cour de Cadmus, & qui ne pouvoit faire partie de l'enſeignement ſecret dans des myſtères modelés ſur ceux des Égyptiens.

» trempe; vous ne leur demandiez que des grâces terrestres, seules
» qu'il soit en leur pouvoir de donner.

» Ce culte suffit aux ames du commun, qui n'étant pas capables
» de s'élever plus haut, bornent leur ambition à se procurer sur la
» terre quelque bonheur passager; mais ces ames, au sortir du corps,
» passeront dans d'autres corps humains, & peut-être dans des corps
» de bètes, jusqu'à ce que purifiées de leurs souillures & de leurs
» vices, elles soient devenues capables d'envisager fixément la lumière
» dans sa source. Pour éviter cette longue suite de malheurs, osez
» dès-à-présent porter directement vos hommages jusqu'au Dieu
» souverain, père des Dieux & des hommes, & auteur de toutes
» choses.

» Ce Dieu, avant tous les siècles, habitoit une lumière inaccessible:
» concentré en lui-même, il se suffisoit, & n'avoit pas besoin d'une
» gloire étrangère; mais quand les temps arrêtés dans sa haute sagesse,
» furent arrivés, il porta sa vue sur le chaos immense qui renfermoit
» les substances matérielles, dont les élémens mêlés confusément,
» s'agitoient & se combattoient avec une espèce de fureur; il résolut
» d'en faire un ouvrage digne de lui.

» Aussitôt une multitude de Génies & d'Intelligences plus par-
» faites les unes que les autres, se détachèrent de sa substance, &
» pénétrant dans le chaos, y portèrent par-tout des principes féconds
» d'ordre & de vie. La matière la plus déliée, maniée par leurs
» mains savantes, s'étendit dans l'immensité de l'espace, & forma
» cette voûte azurée, brillante d'une infinité d'étoiles, vrai séjour
» des Intelligences les plus pures. La matière grossière tomba par
» son propre poids dans les régions les plus basses; & le soin en fut
» confié à des Génies d'une classe inférieure, qui, malgré leur
» habileté, ne purent en corriger tous les vices. Le soleil, océan de
» lumière & de feu sensible, fut placé dans une distance convenable
» pour éclairer & pour échauffer la terre, sans la dessécher; & la
» lune au-dessous, pour suppléer à l'absence du soleil, & tempérer
» par ses influences humides, les ardeurs brûlantes de l'astre du jour.

» Mais Osiris, Isis & les Dieux de leur famille, tout Dieux
» qu'ils soient, ne sont pas exempts d'imperfections: ils aiment les
» plaisirs des sens qu'on goûte dans leur domaine; ils se plaisent à

respirer l'encens qu'on brûle en leur honneur; ils se nourrissent du « sang des victimes & de la fumée des chairs que le feu consume « sur leurs autels : ils aiment à vivre avec les hommes; & pour les « visiter d'une manière sensible, ils veulent bien paroître au milieu « d'eux, tantôt sous une forme humaine, & tantôt sous celle d'un « animal sacré. «

Il est juste de les honorer; il faut s'unir avec le peuple pour « leur rendre le culte qu'ils exigent. Vous leur devez respect & « reconnoissance; ils sont les Princes du monde que vous habitez, « & les arbitres des faveurs que vous pouvez espérer dans cette vie « mortelle. Mais élevez-vous au-dessus de la multitude, qui ne « connoît rien au-delà de ces Dieux. Quelque puissans, quelque « supérieurs qu'ils soient à vous, ils ne sont ni votre centre ni votre « fin dernière. Souvenez-vous que comme eux vous tirez votre « origine de l'Être suprème; que l'étincelle d'intelligence qui vous « est départie, a été allumée au flambeau de la lumière éternelle: « c'est vers elle que vous devez tendre. Purifiez donc votre ame; « ornez-la de vertus, afin qu'au sortir de son corps, elle puisse s'envoler « vers son principe, sans être obligée de rester dans les sphères « inférieures, & d'errer de prisons en prisons. «

Ce n'est pas tout: je vais vous dévoiler le grand secret que « nous cachons aux prophanes; écoutez donc & tremblez. «

Ces Dieux, qui vous paroissent si formidables, ne seront pas « toujours les maîtres de l'Univers: chargés de le conduire & de le « conserver, ils ont négligé leurs fonctions; jaloux les uns des autres, « ils se sont livrés aux intrigues & aux factions, pour se supplanter « mutuellement, & se sont fait des guerres scandaleuses. Pendant leur « inaction, l'ame brute de la matière, qu'ils devoient toujours tenir « enchaînée, a brisé ses entraves. *Typhon* soulevant les flots de la « mer, a inondé toute la terre, & enveloppé le soleil & les astres « d'un voile obscur: c'en étoit fait de l'Univers, si le Dieu suprème, « touché de l'affliction d'*Osiris*, ne l'eût rappelé miraculeusement à « la vie. *Typhon* fut vaincu & écrasé sous le poids de montagnes « énormes, & *Osiris* reprit de nouveau les rênes de l'empire. «

Mais il n'a jamais pu recouvrer sa première vigueur: tout se « ressent de sa foiblesse; les maux, en tout genre, l'emportent sur «

» les biens, & le monde tend ſenſiblement à ſa ruine. Un jour viendra,
» & ce jour n'eſt peut-être pas éloigné, qu'un feu vengeur embraſera
» le ciel & la terre. Alors un Dieu ſupérieur, envoyé par le Très-haut,
» paroîtra avec l'éclat & la majeſté que demande ſon miniſtère : il
» citera à ſon tribunal les Dieux gouverneurs de l'ancien monde, &
» relèguera les coupables dans des abîmes ténébreux, pour les punir
» de leur négligence & de leurs crimes. Il formera de nouveaux
» cieux & une nouvelle terre, dont il confiera la conduite à des
» Génies plus fidèles, & lui-même régnera à jamais avec les hommes
vertueux *(q)*. »

Tel eſt le diſcours que je mets dans la bouche des Hiérophantes Égyptiens. Je ne veux point garantir qu'ils en tinſſent de pareils : je leur prête les idées les plus ſublimes qu'on pût avoir dans le paganiſme. On voit qu'elles s'accordent parfaitement avec le ſyſtème des théophanies ; & j'en conclus que ce ſyſtème admis par le corps de la nation, n'étoit pas de nature à être rejeté par les Prêtres.

(q) L'auteur de l'*Antiquité dévoilée par ſes uſages,* prouve très-bien, ce me ſemble, que c'étoit-là le vrai ſecret des myſtères. Mais le ſecret avoit tranſpiré, ou-bien l'on s'aviſa trop tard, en certains pays, d'en vouloir faire un ſecret ; car cette doctrine étoit connue dans preſque toutes les nations. On la trouve dans l'Orient, dans l'Occident, chez les Celtes, & les Grecs même en étoient imbus, comme je le montrerai dans la ſuite. Les Orphiques s'en occupoient ſingulièrement, & les myſtères de Samothrace lui étoient en quelque ſorte conſacrés. On y découvroit aux initiés qu'*Oſiris,* auquel on donnoit le nom myſtérieux de *Phanès,* quoiqu'en apparence un des moindres Dieux du monde actuel, étoit néanmoins le plus grand de tous, & qu'il étoit deſtiné pour être, à la fin des ſiècles, le Dieu vengeur ; qu'il détrôneroit les autres Dieux & régneroit à leur place. On ſait de reſte que les païens ne regardoient pas leurs Dieux comme impeccables.

Une doctrine ſi répandue, & retenue ſi conſtamment pendant tant de ſiècles, doit certainement remonter juſqu'aux pères du genre humain. Noé, ſans doute après le déluge, annonça à ſes enfans que le monde, ſauvé des eaux, ſeroit un jour conſumé par le feu ; qu'alors le grand Juge paroîtroit pour rendre à chacun ſelon ſes œuvres ; qu'il créeroit un nouveau monde, où il régneroit avec les Saints, & précipiteroit les méchans, avec les Anges apoſtats, dans un feu ténébreux. C'eſt un des points de l'ancienne tradition qui ſe ſoit le mieux conſervé.

II.e QUESTION.

En quel temps faut-il placer les grandes Théophanies des Egyptiens ?

LE Jupiter Crétois & les Dieux de cette famille, ont une époque certaine dans les annales de la Grèce: ils parurent avant l'arrivée de Cadmus, & vivoient encore lorsque cet étranger régnoit en Bœotie. Pourroit-on de même fixer le temps où parurent les Princes que l'on prit en Égypte pour des manifestations d'Ammon, d'Hercule, d'Osiris, d'Isis, &c. ces prétendus hommes Dieux ont-ils même existé ailleurs que dans l'imagination des Égyptiens?

Ce qui fait l'embarras, c'est que dans la très-ancienne histoire d'Égypte, on ne trouve point de personnages à qui l'on puisse, avec quelque vraisemblance, appliquer les grands évènemens de la vie des Dieux.

Quelques Mythologues, trompés par une ressemblance imparfaite, ont cru voir ces hommes célèbres dans Sésostris, dans Moyse, dans Josué & dans quelques autres héros contemporains; mais la méprise est évidente. Les colonies Égyptiennes, qui vinrent dans la Grèce, sous le règne de Sésostris, y portèrent la doctrine des *théophanies* & la mythologie de leur pays, ce qui suppose qu'elle étoit dès-lors formée & populaire. Il y a plus: quelques-unes de ces transmigrations avoient précédé le règne de Sésostris; celle, par exemple, dont Inachus fut le Chef: or Inachus connoissoit déjà les *théophanies*, puisqu'Apis son petit-fils se donna pour un *Jupiter* nouvellement manifesté. D'ailleurs, ces étrangers, en racontant les grandes actions des Dieux d'Égypte, ne prétendoient pas en avoir été témoins: le merveilleux même qu'ils y mettoient, indiquoit des temps très-reculés.

Aussi les prêtres Égyptiens qu'Hérodote consulta, plaçoient le règne des Dieux immédiatement avant Ménès, le premier des hommes, disoient-ils, qui régna dans l'Égypte. En montrant à l'historien Hécatée, les statues de tous les Rois & de tous les Pontifes, ils lui faisoient remarquer que ces monumens ne représentoient que des hommes, & qu'un *Piromis* étoit toujours fils d'un

Lib. II.

Piromis, & jamais d'un Dieu *(r)*. Manéthon, en ſuivant cette tradition conſtante, commence ſes dynaſties Égyptiennes par celles des Dieux, d'où il paſſe à celle des Demi-dieux, & enſuite à celle des hommes, dont Ménès fut le premier Roi.

Mais cette date augmente conſidérablement la difficulté. Ménès eſt le même que Miſraïm, petit-fils de Noé, ou au moins le fils de Miſraïm; car en remontant juſqu'aux premiers Rois d'Égypte, on trouve que le temps de Ménès coïncide avec un fils ou un petit-fils de Noé. Or, avant Miſraïm, l'Égypte étoit inhabitée; & par conſéquent les Dieux qu'on y voudroit faire régner avant l'arrivée de ce Patriarche, ne pouvoient être que des perſonnages chimériques. Puis donc qu'il n'eſt pas poſſible de placer en Égypte, des hommes-dieux avant Ménès, ne vaudroit-il pas mieux ſuppoſer que les Égyptiens poſtérieurs, liſant dans leur écriture ſymbolique les opérations des Dieux exprimées par des actions humaines, en conclurent mal-à-propos que ces Dieux avoient été des hommes?

Mais, d'un autre côté, comment ſe perſuader que les Égyptiens, vers le temps de Séſoſtris, euſſent ſi parfaitement oublié l'ancienne hiſtoire du monde, qu'ils ne puſſent remonter au-delà de Ménès, & qu'ils fuſſent obligés de ſubſtituer des êtres phantaſtiques aux premiers habitans de la terre? comment croire qu'une peuplade qui n'étoit rien moins que barbare, ne vît dans ſa tradition & dans ſes monumens, aucune trace des ancêtres communs du genre humain? On trouve dans toutes les nations, des mémoriaux du déluge, des fêtes où l'on en rappeloit le ſouvenir, des repréſentations du monde détruit & du monde ſauvé; les Égyptiens auroient-ils été les ſeuls qui euſſent perdu le ſouvenir de ces grands évènemens? Moyſe les raconte avec une telle ſimplicité, qu'on voit bien qu'il ne prétendoit pas en approprier excluſivement la connoiſſance à

(r) Piromis, dans la langue des Cophtes, ne ſignifie qu'un homme; cela eſt conſtant par la Bible cophte, & le raiſonnement des prêtres Égyptiens conduit à cette interprétation excluſive. Cependant Hérodote dit que ce mot égyptien ſignifioit καλὸς ϗ ἀγαθὸς, ce qui feroit d'un *Piromis* un homme fort au-deſſus des hommes ordinaires. M. Jablonski conjecture qu'Hérodote aura été trompé par le mot *pi-re-mei*, qui reſſemble beaucoup à *pi-ro-mis*, & qui, dans la langue cophte, ſignifie en effet *un juſte, un homme qui ſe conforme aux loix de la juſtice.* Voy. Jablonski, Prolegom. c. 11, n.° XVIII.

lui & à ſon peuple. J'en conclus que l'hiſtoire antidiluvienne avoit dû ſe conſerver dans les monumens, dans les fêtes religieuſes des Égyptiens ; & que par conſéquent leur mythologie, qui n'eſt que le précis d'une tradition confuſe, fait une alluſion continuelle à de très-anciens faits hiſtoriques, altérés par les ſymboles repréſentatiſs & par des interprétations arbitraires. Pourquoi ne dirions-nous pas que ces perſonnages célèbres qu'on faiſoit régner ſur la terre avant Ménès, étoient les Patriarches antidiluviens? nous ne ſerions point obligés d'avoir recours à des hommes imaginaires, dont l'exiſtence n'étant appuyée ſur aucun fondement, ne pouvoit guère être adoptée univerſellement par une nation qui n'étoit pas deſtituée de connoiſſances. Suivons cette idée ; elle mérite d'être approfondie.

Les Égyptiens avoient raiſon de croire qu'avant le déluge, la terre étoit habitée par des êtres raiſonnables, revêtus d'un corps humain, & que cette eſpèce d'hommes étoit ſupérieure à celle qui a peuplé le monde depuis le déluge; mais ils ſe trompoient, en ſuppoſant 1.° que les premiers hommes avoient vécu en Égypte, & 2.° qu'ils n'étoient pas de purs hommes, mais des Dieux revêtus d'un corps humain.

Ils tombèrent dans la première erreur par ignorance & par vanité: ils oublièrent, au bout de quelques ſiècles, qu'ils n'étoient qu'une tribu amenée de l'Orient par Miſraïm ou Ménès, dans le pays qu'ils habitoient, & s'imaginèrent n'avoir d'autre origine que l'Égypte même : ils prétendirent que cette contrée étoit le berceau du genre humain, & qu'elle avoit peuplé le monde entier.

Les autres peuples n'en convenoient pas : chacun ſe faiſoit gloire d'être *autocthone*, & par conſéquent tous devoient placer chez eux le ſéjour des ancêtres communs. Ainſi ces anciens hommes, qui n'étoient ni Égyptiens, ni Phéniciens, ni Chaldéens, ni Chinois, ni Grecs, quoiqu'en un ſens ils fuſſent tout cela à la fois, avoient habité l'Égypte ſelon les Égyptiens, la Phénicie ſelon les Phéniciens, la Chaldée ſelon les Chaldéens, la Chine ſelon les Chinois, & la Grèce ſelon les Grecs. C'eſt ſur ce fondement que les nations, à l'envi, s'arrogeoient une antiquité outrée: chacune, en s'appropriant les pères communs, remontoit juſqu'à l'origine du monde. On ſavoit en gros que la durée de la vie des premiers hommes,

ſurpaſſoit de beaucoup celle de leurs deſcendans; & comme on avoit perdu la connoiſſance des principaux évènemens, on rempliſſoit ce vide par des fables: quelques milliers d'années ne coûtoient rien pour alonger les annales. Les Chaldéens plus exacts que les autres peuples, comptoient dix Patriarches antidiluviens depuis Alorus, qui eſt Adam, juſqu'à Xiſuthrus ou Noé, ſous lequel arriva le déluge univerſel.

Voy. le fragm. de Béroſe, apud Syncellum.

Mais comment les Égyptiens & les autres peuples tombèrent-ils dans la ſeconde erreur? comment regardèrent-ils les Patriarches antidiluviens comme des Dieux revêtus d'un corps humain?

Je réponds que rien n'eſt moins étrange. Repréſentons-nous la ſituation des enfans de Noé après la cataſtrophe du déluge. Cette nombreuſe ſociété, dont ils avoient fait partie, avoit diſparu comme un ſonge: la terre n'étoit plus qu'un vaſte déſert. La multiplication de leurs familles leur promettoit, il eſt vrai, une nouvelle ſociété, plus ſatisfaiſante que celle que Dieu venoit de détruire; mais vain eſpoir! la diſcorde s'y gliſſa bientôt: les paſſions reprirent leur fureur: Dieu confondit les langues, pour contraindre les hommes à ſe diſperſer ſur la face de la terre; & les branches ſubdiviſées de cette grande famille furent obligées de ſe ſéparer.

Miſraïm, à la tête de la ſienne, parvint en Égypte, après un voyage qui dut être long & pénible; mais l'Égypte d'alors n'étoit point l'Égypte devenue dans la ſuite un jardin de délices, par le travail opiniâtre de ſes habitans. Dans la détreſſe où ces premiers colons ſe trouvèrent réduits, avec quelle amertume ne ſe rappeloient-ils pas le bonheur de l'ancien monde auquel ils touchoient, pour ainſi dire, de la main? Bientôt on s'aperçut que la ſtature humaine n'étoit plus la même; que les maladies, inconnues autrefois, déſoloient la nouvelle peuplade; que la ſource de la vie étant altérée, on ne pouvoit plus ſe promettre de longs jours. *Il y a cent trente ans*, diſoit Jacob à Pharaon, *que je ſuis voyageur ſur la terre; & ce petit nombre d'années, qui n'égalent pas celles de mes pères, a été traverſé de beaucoup de maux.* Si Jacob étoit touché de cette conſidération, quelle impreſſion ne devoit-elle pas faire ſur les premiers deſcendans de Noé?

Nous ne connoiſſons de l'ancien monde que le peu que la Geneſe nous en apprend; mais les premiers hommes qui repeuplèrent la terre après le déluge, en ſavoient des particularités que nous ignorerons toujours: ce devoit être le ſujet ordinaire de leurs entretiens. Les pères racontoient à leurs enfans les évènemens les plus remarquables de la vie de leurs ancêtres, leurs communications avec les Anges & avec Dieu même, les traverſes qu'ils éprouvèrent de la part des méchans qui ſe multiplioient à vue d'œil, leurs efforts pour arrêter la progreſſion du mal, & pour retarder l'effet des menaces du Ciel irrité. On ſe rappeloit les arts qu'ils avoient inventés, les connoiſſances qu'une longue expérience leur procuroit, les inſtructions dont on leur étoit redevable. Leur ſituation, comparée à celle de leurs infortunés deſcendans, ſembloit un état délicieux. Sous un ciel toujours ſerein, dans une contrée fertile & abondante, pourvus de tous les ſecours néceſſaires pour fournir à leurs beſoins, jouiſſant d'une ſanté inaltérable, au bout de neuf ou dix ſiècles, ils ceſſoient de vivre plutôt qu'ils ne mouroient. Eſt-il ſurprenant que les familles diſperſées depuis le déluge, ſe ſoient formé une haute idée des citoyens de l'ancien monde? On ne les prenoit pas encore alors pour des Dieux, parce qu'on étoit trop près de Noé; mais on avoit une profonde vénération pour de tels ancêtres, & les pères la tranſmirent à leurs enfans.

Dans la ſuite, les idées ſe brouillèrent; on perdit de vue le Dieu ſuprême, & la dévotion populaire ſe tourna vers les Génies gouverneurs du monde. Des traditions altérées par des fables, prirent la place de la ſimplicité hiſtorique: les monumens & les ſymboles furent mal entendus: il ne reſta que des notions vagues de l'excellence des premiers habitans du monde. Les Égyptiens, par une fauſſe humilité, ſe crurent indignes d'en deſcendre par la voie ordinaire de la génération, & ſe perſuadèrent aiſément que ces grands hommes étoient moins des hommes que des Génies divins, deſcendus du ciel pour régner viſiblement ſur la terre. Ce préjugé devoit être bien général, puiſqu'il a pénétré juſqu'aux Juifs & même juſqu'aux Chrétiens. On ſait que quelques Pères de l'Égliſe prennent pour des Anges ces *fils de Dieu* qui ſéduits par la beauté des *filles des hommes,* s'allièrent

avec elles, & donnèrent naiſſance à des enfans d'une grandeur démeſurée *(ſ)*.

Mais ſi les Égyptiens & les autres peuples faiſoient de fréquens retours ſur le bonheur dont on jouiſſoit dans l'ancien monde, ils devoient être encore plus occupés de la cataſtrophe qui le termina. Cet évènement laiſſa des traces profondes dans l'ame de ceux qui échappèrent au naufrage, & on les trouve conſignées dans les uſages religieux de toutes les nations. Pluſieurs de leurs fêtes les plus ſolennelles commençoient par les marques ſenſibles de l'affliction: on pleuroit, on ſe lamentoit, on faiſoit d'amples effuſions d'eau; puis, tout d'un coup, on paſſoit à la joie la plus immodérée; & ces fêtes revenoient à des périodes remarquables, parce qu'on attendoit, à chacune, l'arrivée du grand Juge, qui devoit conſtruire un nouveau monde, des débris de celui que nous habitons. Les peuples ont oublié dans la ſuite les vrais motifs de ces inſtitutions, auxquels ils ont ſubſtitué des fables inſipides; mais quand on y regarde de près, on ne peut s'y méprendre. Des uſages univerſels, où le même eſprit perce de toutes parts, ne peuvent être fondés que ſur de grands évènemens qui intéreſſent tout le genre humain.

Mais ſi tout rappelle la mémoire du déluge dans les nations les plus éloignées, & même juſque dans l'Amérique, on doit en trouver des traces encore plus ſenſibles chez les peuples qui par leur poſition étoient plus à portée d'en conſerver le ſouvenir. Peut-on, par exemple, ne pas voir cet évènement dans la fable & dans les fêtes d'Oſiris & d'Iſis? Tout nous y rappelle un monde détruit & rétabli; tous les ſymboles, tous les emblêmes y ſont relatifs: l'Arche même, inſtrument de la conſervation de l'eſpèce humaine, n'y étoit pas oubliée.

Nous trouvons le même fond d'hiſtoire & des ſymboles approchans, dans la Mythologie & dans les fêtes des peuples voiſins. La fable d'Adonis & de Vénus, d'Atys & de Cybèle, eſt viſiblement la même que celle d'Oſiris & d'Iſis. Pour expliquer cette

(ſ) Les enfans de Dieu voyant que les filles des hommes étoient belles, prirent pour femmes celles qui leur avoient plu... En ce temps-là il y avoit des Géans ſur la terre; & depuis que les enfans de Dieu eurent épouſé les filles des hommes, elles leur donnèrent des enfans qui furent des hommes puiſſans & fameux dans le monde. Gen. cap. VI, verſ. 2, 4.

conformité remarquable, nos Savans ont recours à des colonies Égyptiennes; car il faut absolument que tout vienne des Égyptiens, comme si les autres peuples n'avoient pu sans leur secours, remonter jusqu'au déluge, & conserver les symboles représentatifs primitivement institués. Il est vrai que chaque nation interprétant ces symboles à sa guise, il en est résulté des histoires dont le fond est commun & les circonstances différentes, parce que si les Égyptiens plaçoient Osiris dans l'Égypte, les Phéniciens & les Phrygiens le mettoient sous les noms d'Adonis & d'Athys, dans la Phénicie & dans la Phrygie *(t)*.

Mais laissons les peuples étrangers, & bornons-nous aux Égyptiens. On entrevoit déjà que leur mythologie n'étoit guère qu'une histoire allégorique du premier âge du monde. Mon assertion n'est encore jusqu'ici qu'une simple hypothèse; je vais tâcher de lui donner toute la certitude dont une hypothèse est susceptible. En comparant avec l'histoire du monde antidiluvien les principaux évènemens du règne des Dieux sur la terre, nous trouverons de

(t) M. l'abbé Mignot (dans son second Mémoire sur les Indiens, *volume XXXI, page 138 & suiv.*), prouve très-bien que la fable d'Osiris ou d'Adonis étoit reçue dans toutes les nations orientales, depuis l'Égypte & la Phrygie jusqu'aux Indes, & que, par conséquent, le héros de la pièce étoit le même homme sous des noms différens. Chaque peuple plaçoit la scène dans son propre pays; & comme, à l'exception peut-être d'un seul, ils se trompoient certainement, M. l'abbé Mignot conjecture qu'Adonis étoit un roi d'Assyrie, & que de cette contrée, centre de l'Asie, le bruit de l'aventure se répandit vers l'Orient & vers l'Occident. On dit que ce Prince étant à la chasse, fut blessé dans l'aine par un sanglier; qu'il en fut long-temps malade, & que sa femme, qui l'aimoit tendrement, le pleura comme mort; que cependant il revint à la vie contre toute espérance, & que sa femme, pour signaler sa joie & sa reconnoissance envers les Dieux, institua une fête solennelle, où, par des symboles expressifs, on représentoit la blessure, la mort apparente & la guérison de son mari.

Mais, de bonne foi, conçoit-on qu'une aventure qui n'intéressoit que peu de personnes, ait imprimé des traces profondes dans l'esprit de tous les peuples de l'Asie! Eh! quel intérêt si vif pouvoient prendre tous ces peuples à la blessure & à la guérison d'un petit prince Assyrien ou Phénicien, qu'ils n'avoient ni vu, ni connu! Un évènement si commun & si mince, peut-il être, dans toutes les nations, le sujet de la fête la plus célèbre & la plus mystérieuse! Osiris ou Adonis étoit un personnage précieux à tous les peuples, qui le revendiquoient à l'envi; sa maladie & son rétablissement les intéressoit tous: il leur appartenoit donc à tous, & par conséquent étoit leur père commun.

ces grands traits de ressemblance qui ne sont jamais l'effet du hasard.

Premier trait de ressemblance.

Le combat des Dieux & des Titans.

Nous voyons clairement dans la mythologie Égyptienne les combats d'Osiris & de Typhon; mais nous ne pouvons douter que les Égyptiens ne reconnussent une discorde plus ancienne entre les Dieux mêmes, c'est-à-dire entre les Dieux & les Titans.

Cette fable très-développée dans la mythologie grecque n'étoit pas de leur invention: Hérodote & Diodore de Sicile assurent que les Grecs la tenoient de Mélampus, fils d'Amythaon, qui l'avoit apportée d'Égypte, ou qui l'avoit lui-même apprise des compagnons de Cadmus *(u)*. En effet, comment les Grecs sauvages se seroient-ils avisés d'eux-mêmes de diviser les Dieux en deux partis contraires?

Herod. lib. II. Diod. lib. II.

On trouve cette même histoire racontée fort en détail dans la Théogonie des Atlantes. Jupiter & Dionysus y combattent non-seulement contre Typhon & les Géans, mais aussi contre Saturne & les Dieux de son parti, qui avoient appelé les Géans à leur secours: c'étoit donc une tradition Africaine.

Voy. Diod. lib. III.

(u) Ce Mélampus, toujours qualifié de *divin* ou de *devin*, travailla avec zèle & succès à faire recevoir le culte & les fêtes d'Osiris ou Dionysus. C'étoit un enthousiaste, plein des traditions égyptiennes & phéniciennes, qu'il débitoit aux Grecs pour leur former un corps de doctrine. Outre la guerre des Dieux & des Titans, il enseigna ce qui concerne l'état des morts dans les enfers, le passage de la barque de Charon, le jugement des ames, la récompense des bons dans les Champs-élysées, & la punition des méchans dans le Tartare. On voit par-là que Mélampus étoit fort au fait des traditions égyptiennes. On peut le regarder comme le père de la mythologie grecque. Au milieu de ces occupations religieuses, il ne négligea pas ses intérêts. Ayant eu le bonheur de guérir les filles de Prætus, frère d'Acrisius & roi de Tirinthe, d'une maladie qui les rendoit furieuses, il en épousa une, en fit donner une autre à son frère Bias, ce qui procura aux deux frères la succession de Prætus. Ce roi de Tyrinthe est le même qui, sous le nom de *Jupiter*, avoit abusé de Danaë sa nièce, fille d'Acrisius. Il s'opposa long-temps à l'introduction du nouveau culte de Bacchus, désapprouvé par les anciennes colonies égyptiennes. Mélampus lui fit accroire que la maladie de ses filles étoit une punition du mépris qu'il avoit montré pour le nouveau Dieu.

Mais

Mais qu'est-il besoin d'inductions? Les Grecs même disoient que les Dieux effrayés à la vue de leurs ennemis, s'étoient refugiés en Égypte, sous la forme de certains animaux: c'étoit convenir qu'ils tenoient des Égyptiens l'histoire de cette fameuse discorde.

Le rapport de cette guerre entre les Dieux, à l'histoire des premiers hommes, est visible. Nous lisons dans la Genèse, que des deux fils d'Adam, Caïn & Seth, sortirent deux races perpétuellement ennemies. Les enfans de Seth, quoique le cadet, furent préférés aux enfans de Caïn, & méritèrent par leur piété, le glorieux titre d'*enfans de Dieu.* Ils éprouvèrent, sans doute, les effets de l'inimitié, que la jalousie ne pouvoit manquer d'inspirer à la race de Caïn, privée du droit de primogéniture. Dans les anciennes fables, Titan étoit frère aîné de Saturne, & par sa naissance avoit plus de droit à l'empire que lui.

Dans la suite, les deux races se rapprochèrent par des mariages; il en sortit des Géans, qui dans la fable sont très-distingués des Titans, quoique comme eux ils eussent été procréés de la terre leur mère commune. Dans la vérité, les Géans étoient de la race de Seth, du côté paternel, & du côté maternel, de la race de Caïn.

Ces hommes monstrueux ayant embrassé le parti des *enfans des hommes*, ou des Titans, le parti des *enfans de Dieu*, qui diminuoit de jour en jour, auroit succombé, si Noé ne se fût opposé à leur rage comme un mur d'airain. Dans la fable, les Dieux, saisis de frayeur, prirent la fuite: le seul Osiris tint ferme, &, sous la forme d'un lion, mit en pièces l'un des plus redoutables géans.

Les efforts de Noé furent inutiles: l'arrêt contre le genre humain étoit prononcé: toute chair vivante fut engloutie dans les eaux, & Noé lui-même parut enveloppé dans le désastre général. Il fut néanmoins préservé, & repeupla la Terre.

Dans la fable, Osiris, malgré sa valeur, ne put rétablir les affaires de son parti. Il succomba sous les efforts de son frère Typhon, & fut pendant quelque temps réputé mort, jusqu'à ce que ses membres ayant été rassemblés, il revint à la vie, pour régner de nouveau avec sa femme Isis & son fils Horus.

Je ne pousserai pas plus loin ce parallèle, que je reprendrai dans un moment. Mais cette première esquisse est frappante : ajoutons-y quelques réflexions, pour en faire sentir l'énergie.

Les Égyptiens, malgré la haute idée qu'ils avoient de leurs Dieux, leur supposent des ennemis redoutables, qui sont des Dieux eux-mêmes, & qui, par-dessus leurs rivaux, ont encore la prérogative de la primogéniture.

Si l'on suppose que les Dieux ont bien voulu régner pendant des milliers d'années en Égypte, n'étoit-il pas naturel de penser que leur règne y fut au moins glorieux & paisible. On nous dit, au contraire, qu'il fut toujours traversé. Toujours en guerre avec leurs aînés, ils succombent, & leur empire finit de la manière la plus funeste. Il est vrai qu'Osiris, le dernier d'entre eux, recouvre la vie; mais c'est une vie languissante, qui n'est pas même de longue durée.

Or il est évident que les Égyptiens, maîtres de se créer des Dieux à leur fantaisie, ne les auroient jamais formés sur ce modèle, s'ils n'eussent été génés par la certitude connue de l'histoire du premier monde, dont il ne leur étoit pas possible de s'écarter. Ils confondoient donc ces Dieux avec les Patriarches antidiluviens, puisque les uns & les autres subissent le même sort.

Il est vrai que, dans la mythologie égyptienne, ces personnages ont une importance qu'on ne leur trouve pas tout-à-fait dans la Genèse. Ils dominent dans le ciel, dans l'air & dans la mer, comme sur la terre. Leurs combats sont des combats de Dieux : ils arrachent les montagnes, ils disposent à leur gré de la foudre, & leur chute entraîne la ruine du monde entier. C'est que Moyse les représente comme de purs hommes, tels qu'ils étoient en effet; au lieu que les Égyptiens les croyoient des Génies divins.

Leur erreur, au reste, avoit un fondement réel. On savoit, par l'ancienne tradition, que la discorde avoit régné dans le Ciel aussi-bien que sur la Terre; qu'un grand nombre d'Anges, & même des plus puissans, s'étoient élevés contre Dieu; & qu'après de grands combats dans les plaines célestes, les rébelles avoient été chassés par l'armée des Anges fidèles. Les uns & les autres avoient la même origine, la même noblesse; & le chef des conjurés

étoit peut-être le premier des Anges, & jouissant à ce titre du droit d'aînesse.

Ainsi dans le ciel & sur la terre il y avoit des *fils du Très-haut* & des Titans, & par-tout entr'eux une guerre implacable. Or les Égyptiens confondoient ces deux états, qui se ressembloient à bien des égards: ils prenoient donc les hommes antidiluviens pour les Génies gouverneurs du monde, qui non contens de se battre d'une manière invisible, pour s'emparer du soleil, de la lune & des astres, se disputoient d'une manière visible & sous la forme d'hommes, l'empire de la terre. Voilà l'origine des Dieux bons & mauvais, quoiqu'également issus du Dieu suprême. L'atrocité de leurs combats n'a plus de quoi nous surprendre.

Second trait de ressemblance.

Les Géans.

Je reviens aux géans, quoique j'en aie déjà parlé dans l'article précédent. *Les Egyptiens*, au rapport de Diodore de Sicile, *placent au temps d'Isis ces monstres à plusieurs corps, appelés* géans. *Les Prêtres les représentent encore dans les sacrifices, sous des figures énormes qu'ils accablent de coups. Ces monstres firent la guerre à Jupiter & à Osiris, & furent tous exterminés.*

Lib. 1, sect. 1.

Toutes les nations ont reconnu l'existence des géans dans les premiers siècles du monde: on les a toujours regardés comme une race impie & brutale, également odieuse aux Dieux & aux hommes. Les Cyclopes, anciens peuples de la Sicile, pouvoient être beaucoup plus grands que le commun des hommes; quel portrait les Grecs en faisoient-ils? cependant il n'approchoit pas de celui de Typhée, de Briarée, d'Encelade, &c. *(x)* parce qu'il

(x) Il est très-naturel de penser que le *Typhœé* des Grecs étoit moulé sur le Typhon des Égyptiens, & je ne sais pourquoi M. Jablonski s'y refuse. 1.° Typhon étoit un géant; les Égyptiens, selon Plutarque, le nommoient *Apopis*; & *Apoph*, dans la langue cophte, signifie un *géant*. 2.° Les noms de *Typhon* & de *Typhœé* sont semblables, ce qui est assez rare à l'égard même des dieux Grecs, qui ont le plus certainement une origine égyptienne. *Typhon* étoit le chef des géans qui firent la guerre aux Dieux; *Typhœé* a le même caractère chez les Grecs. *Typhon*, dans la langue cophte, signifie *vent*

étoit constant que les géans du second monde étoient très-inférieurs à ceux du premier. Au reste, le fait des géans antidiluviens est indubitable, puisqu'il est consigné dans la Genèse. *En ce temps-là,* dit Moyse, *il y avoit des géans sur la terre; car depuis que les fils de Dieu eurent épousé les filles des hommes, il en sortit des enfans qui furent des hommes puissans & fameux dans le monde.*

Gen. IV, 4.

S'agit-il ici des géans proprement dits? Je sais que quelques commentateurs le révoquent en doute, sous prétexte que le mot *nephilim*, qu'on traduit par *géans*, se prend quelquefois dans l'Ecriture pour des *impies*, des *scélérats;* mais ils ne sont pas attention que si *nephilim* signifie des *impies*, c'est parce que les géans ont toujours été réputés tels. Il seroit plus que singulier que la première fois que Moyse emploie ce mot, ce fût dans un sens métaphorique, pendant qu'il le prend dans la suite dans le sens littéral. Les douze espions qu'il avoit envoyés pour considérer la terre de Chanaan, rapportèrent qu'ils y avoient vu des géans: *Ibi vidimus nephilim, filios Anac, de genere nephilim. Eramus in oculis nostris sicut locustæ, & sic eramus in oculis eorum.* Je me sers de la traduction de Vatable. Des gens auprès de qui les Israëlites paroissoient comme des sauterelles, étoient assurément des géans proprement dits.

Num. XIII, 34.

Dans un autre endroit, Moyse parle des Émins sur le même

mauvais, vent brûlant, de *Theu, ventus*, & de *Ph-heu, malus*. Voilà pourquoi *Typhon* étoit le Dieu de la mer, à cause des vents & des orages auxquels cet élément est exposé. *Typhoé*, enterré sous le mont Ethna, étoit souvent le principe des tempêtes; & les Grecs appeloient *Typhons* les vents violens qui s'élevoient tant sur la mer que sur la terre. Il y a sans doute des différences entre les deux personnages, & *Typhœé* ne rend pas *Typhon* avec l'énergie égyptienne; c'est que les Grecs adoucirent toujours, soit en bien, soit en mal, les traits des divinités qu'ils adoptoient: ils en faisoient des personnes plus isolées, & qui tenoient moins au systême général de l'Univers. Si *Typhœé* est ennemi de Jupiter, & non d'Osiris, c'est qu'il étoit connu des Grecs avant qu'ils eussent admis le culte d'Osiris ou Bacchus. Dans la mythologie grecque, il fit grand peur à Jupiter; mais il en fut foudroyé: l'imagination des Grecs ne s'apprivoisoit pas avec l'idée d'un grand Dieu tué par un géant. Mais d'ailleurs ils convenoient que cette histoire leur venoit d'Égypte, puisque c'est-là qu'ils plaçoient le combat de Typhœé contre Jupiter. Au reste Typhon ou Typhœé n'appartenoit pas plus aux Égyptiens qu'aux autres peuples: c'étoit un géant antidiluvien. Les Syriens lui donnoient pour tombeau une montagne de Cilicie, & les Grecs le mont Ethna, par la même raison physique qui lui assignoit en Égypte le lac Serbonide.

ton: *Emim. . . . . populus magnus & multus & excelſus ſicut Anacim. Nephilim reputabantur etiam ipſi ſicut Anacim;* & peu après: *Terra Nephilim reputata eſt (regio Ammonitarum) & in ipſa olim habitaverunt Nephilim quos Ammonitæ vocabant Zamzummin: populus magnus & multus & excelſus ſicut Anacim.* Voilà la vraie ſignification de *nephilim* bien conſtatée dans le langage de Moyſe; & par conſéquent les *nephilim* antidiluviens étoient de vrais géans. Si depuis le déluge il y avoit des races d'une ſtature fort au-deſſus de la ſtature ordinaire, eſt-il ſurprenant qu'il y en ait eu avant le déluge? Moyſe remarque que ces anciens géans étoient fameux parmi tous les peuples; il ſe conformoit donc à leur égard à l'opinion générale, qui ſe les figuroit comme des géans proprement dits. L'imagination des poëtes en fit des Typhoées, des Briarées, des Encelades; mais ces chimères même avoient un fondement hiſtorique. Moyſe ajoute que *ce furent des hommes puiſſans & fameux dans le monde.* N'eurent-ils que la célébrité des brigands? je ne le penſe pas. Baruch faiſant l'énumération des peuples les plus renommés pour leur habileté dans le commerce, dans les ſciences & dans les arts, leur refuſe la véritable ſageſſe: il met dans ce nombre les anciens *géans, ces hommes célèbres dès le commencement, ces hommes d'une ſi haute taille & qui ſavoient la guerre. Mais,* ajoute-t-il, *Dieu ne les a point choiſis, & il ne leur a point ouvert la voie de la ſageſſe; ils ſe ſont perdus parce qu'ils n'ont point eu la ſageſſe; leur folie a cauſé leur ruine.* Ils pouvoient d'ailleurs être pourvus des qualités & des talens qui rendent les hommes recommandables. Ils excelloient peut-être dans les connoiſſances humaines: ils avoient inventé ou perfectionné des arts utiles; &, par leur éloquence & la ſubtilité de leurs raiſonnemens, ils entraînoient la multitude. Leur caractère propre étoit la ſuffiſance & l'impiété. Déclarés contre ceux qui conſervoient l'antique ſimplicité de la foi & des mœurs, ils ſe moquoient de Noé, tournoient en ridicule la conſtruction de l'arche, & raſſuroient leurs contemporains contre la crainte d'un déluge univerſel. C'étoient les philoſophes de ce temps-là. *Les géans ſuperbes*, dit l'auteur de la Sageſſe, *périrent dans les eaux du déluge, pendant que le juſte Noé, dépoſitaire de l'eſpérance du monde, fut ſauvé ſur un*

Deuter. II, 10.

Ibid. 20.

Baruch. III, 26, 27, 28.

Sag. XIV, 6.

Ecclesiastiq. XVI, 8.

bois fragile. Les anciens géans, dit l'auteur de l'Ecclésiastique, *n'ont point obtenu grâce; ils ont été détruits à cause de la confiance qu'ils avoient en leurs propres forces.* Rien, en effet, n'inspire plus une fausse magnanimité, qu'une taille prodigieuse soutenue d'une complexion robuste.

Les Égyptiens, d'accord sur ce point avec Moyse, plaçoient les géans avant le désastre du monde, c'est-à-dire, selon leur manière de parler, du vivant d'*Osiris*, le plus jeune des Dieux. Cette coincidence de date & de caractère semble démontrer que le règne des Dieux sur la terre est l'histoire antidiluvienne, que les Égyptiens racontoient à leur facon. Moyse n'y voyoit que des hommes bons & mauvais, des justes persécutés & triomphans par la faveur du ciel, & des impies persécutans & ensuite exterminés. Au lieu que les Égyptiens voyoient dans cette histoire des Génies puissans, animant à la vérité des corps humains, mais en même temps Dieux de la Nature aussi anciens que le monde. Si *Osiris* & *Typhon* n'eussent été que des hommes, leurs combats se seroient terminés comme tous les combats terrestres, par la mort de l'un ou de l'autre, ou de tous les deux. Mais comment leur chute auroit-elle entraîné celle du monde entier? Un simple homme, quelque grand, quelque robuste qu'on le suppose, pouvoit-il obscurcir le Soleil & la Lune, arracher les montagnes, faire sortir les feux souterrains, soulever la mer & la répandre sur la surface de la terre? *Osiris* & *Typhon* n'étoient donc pas de simples hommes, bornés à l'espace que leur corps pouvoit occuper. Le combat visible qu'ils se livroient sur la terre, n'étoit que l'image d'un autre combat invisible, mais plus terrible encore, dont la scène étoit le monde entier, ou du moins le monde sublunaire. Pendant qu'*Osiris* faisoit tous ses efforts pour défendre le Soleil, la Lune & la Terre, & pour y maintenir l'ordre & l'harmonie, *Typhon* employoit la ruse & la violence pour se rendre maître de la Nature, & la replonger dans le chaos primitif. Telles étoient les idées des Égyptiens, qu'on ne peut expliquer que par des *théophanies*, & jamais par des *apothéoses.*

Troisième trait de ressemblance.

Mort & renaissance d'Osiris.

On voit déjà qu'*Osiris*, vivant sur la terre, ne peut être que Noé: les grands traits de leur vie, mis en opposition, nous en convaincront de plus en plus. La diversité des noms n'y fait rien, parce que ces noms étant appellatifs, doivent varier selon les langues & les différentes idées des nations. Le même personnage, appelé *Noach* chez les Hébreux, étoit connu sous le nom de *Thammus* en Syrie, d'*Athys* en Phrygie, de *Xisutrus* en Assyrie, de *Foë* dans la Chine, de *Deucalion* en Grèce, de *Janus* en Italie, d'*Osiris* en Égypte, &c. C'est par l'identité des temps, des caractères & des évènemens, que l'on doit juger de l'identité des personnes.

1.° Les temps sont les mêmes. Le règne d'Osiris n'a précédé que de très-peu celui de Ménès; car entre *Osiris* & *Ménès* il n'y a que le roi *Horus*, que l'on compte parmi les Dieux, parce qu'il avoit vu le jour avant le malheur de son père.

Noé, de même, n'a précédé que de très-peu de temps *Misraïm* son petit-fils: entre eux il n'y a que *Cham*, né avant le déluge. Je ne parle point de *Sem* & de *Japhet*, qui sont étrangers aux Égyptiens.

2.° *Osiris* est dit le dernier des Dieux; car quoiqu'*Horus* ait régné, ce ne fut que conjointement avec son père & sous ses ordres.

Noé est aussi compté pour le dernier des Patriarches antidiluviens, parce que ses enfans, quoique nés avant le déluge, sont censés appartenir davantage au second monde. D'ailleurs Noé ayant vécu trois cents cinquante ans après cet évènement, ses enfans n'ont pu lui survivre de beaucoup; & quoique chefs de leur famille particulière, ils ne l'étoient qu'en second, & sous l'inspection de leur père, chef souverain de la nouvelle race.

3.° Le caractère propre d'*Osiris* est la bienfaisance envers le genre humain: il fut le protecteur, le sauveur & le réparateur des hommes: il arrêta tant qu'il put leur destruction, en s'opposant aux Titans & aux enfans monstrueux de la Terre. Ces traits conviennent parfaitement à Noé.

4.° *Osiris* à la fin succomba sous les efforts de *Typhon*, & toute la terre fut enveloppée dans sa ruine. Comment s'opéra ce désastre? *Typhon* nous l'indique, il étoit le Dieu de la mer: cet élément tumultueux, à la violence duquel rien ne résiste, étoit le siége de son empire. Les flots, soulevés par *Typhon*, remplirent l'air, couvrirent la terre, & tout fut enséveli sous les eaux. Ce trait n'a pas besoin d'application.

5.° *Osiris* fut mis en pièces par *Typhon;* ses membres furent dispersés, & il fut pleuré comme mort.

On voit ici un peu d'exagération, car Noé conserva la vie & l'intégrité de ses membres; mais d'ailleurs, enfermé dans l'arche, il y étoit dans un état de mort. Si nous eussions été témoins de cet évènement, sans y avoir part, aurions-nous pu croire que Noé survivroit à ce désastre? En voyant l'arche flotter sur la surface des eaux, aurions-nous pensé qu'elle résisteroit toujours à l'effort des vagues, ou qu'elle ne seroit pas brisée contre les rochers? Le contraire arriva contre toute espérance; & l'arche, après avoir été balotée & portée au-dessus de diverses régions, se reposa sur une haute montagne.

6.° *Typhon* entreprit d'éteindre la postérité d'Osiris: il la poursuivit sans relâche jusque dans un angle de terre, où *Latone* avoit caché ses enfans. Toute voie d'échapper étant interdite, *Latone* coupa le promontoire, qui devint une île flottante.

L'arche étoit le promontoire où la famille de Noé étoit renfermée. *Typhon*, ou la mer, alloit, ce semble, la renverser, ainsi que toutes les autres habitations; mais elle fut aisément détachée de la terre, &, à quelque hauteur que les eaux s'élevassent pour gagner le dessus, elle surnagea toujours, & devint une véritable île flottante.

Il paroît cependant ici un défaut de justesse; car, dans la vérité, les enfans de Noé ne furent point séparés de lui, comme ils le sont d'*Osiris* dans l'histoire allégorique. Mais la figure, après avoir peint longuement l'état d'*Osiris*, donne un coup de pinceau à part à sa postérité, l'unique espérance du monde. Ces enfans si précieux sont mis sous la garde non pas d'*Isis*, qui n'auroit pu les défendre, mais de *Latone*, c'est-à-dire de la Providence divine; car *Latone*, une

une des huit divinités de la première classe, étoit le Dieu suprême, considéré dans l'attribut de providence & de sagesse.

Mais que ferons-nous d'*Isis*, qui joue un si grand rôle dans la fable? L'application qu'on en feroit à la femme du véritable *Osiris*, feroit peu naturelle. Cette femme, renfermée dans l'arche avec son mari, couroit les mêmes dangers que lui, paroissoit morte comme lui, & ne contribua certainement en rien à lui procurer le retour à la vie. C'est donc par erreur que les Égyptiens, dans la suite des temps, regardèrent *Isis* comme la femme personnelle d'*Osiris*. Les Phéniciens & les Phrygiens donnèrent dans la même méprise à l'égard de leur *Vénus-Astarté* & de leur *Cybèle*. Mais les premiers descendans de Noé avoient une toute autre intention. Ils vouloient peindre la Nature, & spécialement la Terre, que, par une figure hardie & dans le goût des Orientaux, ils personnifièrent sous la forme d'une femme. Les Égyptiens la nommoiens *Isis*, ou plutôt *Iska*, mère des vivans: *Isis* étoit donc la mère ou la femme par excellence. En prêtant ainsi des sentimens à la Nature, ils ont dû la représenter comme une veuve éplorée, séparée peut-être pour jamais de son cher *Osiris*, privée de ses enfans, accablée elle-même du poids des eaux qui la couvroient, & craignant de retomber dans le chaos dont elle étoit sortie depuis si peu de temps. Dans cette détresse, elle ne s'abandonne pas elle-même. A force de secousses elle fait écouler les eaux dans leurs anciens réservoirs, & reçoit enfin dans ses bras son cher *Osiris*, que la violence de *Typhon* avoit séparé d'elle; & tandis que cet époux mystique lui promet de la repeupler, elle ranime ses forces pour fournir à ses nouveaux enfans des alimens convenables. Ainsi la joie succède à la tristesse, & la Terre célèbre son allégresse par la reproduction de ses plantes.

Tel est le plan du drame religieux qu'on représentoit tous les ans en Égypte, en Syrie, dans l'Asie mineure, & sans doute en d'autres pays. Il fut vraisemblablement institué peu après le déluge, dans un temps où toute la race de Noé rassemblée ne pouvoit se méprendre sur le sens des emblèmes. Ce sens s'obscurcit peu à peu, & les familles séparées, en conservant le fond de la fête, altérèrent les symboles, & en ajoutèrent de nouveaux, qui furent l'origine

d'une infinité de fables insensées dont les peuples se repaissoient. Ils s'avisèrent de diviniser le dernier Patriarche antidiluvien, en le confondant avec le principe actif du monde planétaire. Il falloit donc aussi faire de sa femme une Déesse, c'est-à-dire supposer que le Génie féminin de la lune & de la terre animoit le corps de la femme, comme le Génie masculin du soleil animoit celui du mari : c'est ainsi que l'épouse mystique de Noé devint son épouse propre & personnelle.

Quoi qu'il en soit, il est plus clair que le jour, que toute l'histoire d'*Osiris* retentit au Déluge. Les allégoristes même ne peuvent s'empêcher d'y voir une révolution qui changea le monde entier : ils croient même en trouver de plus anciennes dans le passage de la première classe des Dieux à la seconde, & de la seconde à la troisième; & c'est ainsi qu'ils tâchent d'expliquer littéralement les trente mille années du règne des Dieux en Egypte. Mais les révolutions précédentes sont chimériques, & n'ont été imaginées que par des gens qui ne connoissoient guère la réalité de la dernière. Un peuple occupé des besoins les plus pressans de la vie, avoit-il le temps de se perdre dans des calculs futiles? Dans le vrai, les Égyptiens, non plus que nous, ne connoissoient que deux mondes; l'ancien, qui finit par le déluge, & le nouveau, qui doit durer jusqu'à la venue du grand Juge. Achevons notre parallèle.

7.° Isis, en rassemblant les membres de son époux, ne put trouver celui où réside le principe de la fécondité. *Osiris* rendu à la vie, en traîna les restes dans la langueur & la caducité. Il régna néanmoins encore avec gloire, & conservant toujours son caractère, il ne s'occupa qu'à combler de biens l'Égypte & les autres nations. Il leur enseigna les sciences & les arts, leur apprit la culture des grains, des arbres, spécialement celle de la vigne, & la manière de faire le vin *(y)*. Il leur donna aussi des loix

(y) Les Égyptiens ne cultivoient pas la vigne, & détestoient le vin, qu'ils disoient être le sang de Typhon. Ainsi *Osiris* n'étoit pas pour eux le Dieu du vin ; mais, sous d'autres noms, il l'étoit pour les autres peuples, pour les Indiens, pour les Phéniciens & pour les Grecs. Je conclus de-là 1.° que ces peuples avoient conservé, plus fidèlement que les Égyptiens, l'ancienne tradition, puisqu'il est certain que le père commun de la nouvelle

ſalutaires pour le maintien du bon ordre dans la ſociété. A la tête d'une armée d'Égyptiens, il entreprit de conquérir les Indes, ou plutôt de les civiliſer; car les armes lui furent inutiles. Par-tout où il ſe tranſportoit, on ſe ſoumettoit à lui: on le recevoit comme un Dieu, parce qu'il ne paroiſſoit que pour répandre des bienfaits. Il ne quitta la terre que lorſqu'il eut mis les hommes en état de ſe paſſer de lui.

Diod. l.b. 1, ſect. 1.

Telles furent auſſi les occupations de Noé: Chef d'une famille qui ſe multiplioit tous les jours ſous ſes yeux, il inſtruiſoit ſes enfans dans le culte dont Dieu vouloit être honoré: il leur donna des loix convenables à leur état préſent: il leur tranſmit les arts utiles inventés avant le déluge, l'agriculture ſur-tout, le plus néceſſaire de tous, & trouva, par la triſte expérience qu'il en fit lui-même, l'uſage qu'on pouvoit faire du fruit de la vigne. Il ne fut point avec une armée d'Égyptiens conquérir les Indes, ni avec une armée d'Indiens conquérir l'Égypte. Revendiqué par ces deux peuples & par tous les autres, il étoit leur père commun, également reſpecté de tous, comme étant à leur égard le dépoſitaire de l'autorité de Dieu.

Noé n'eut point d'enfans après le déluge, & cette circonſtance put faire imaginer dans la ſuite, la ridicule aventure d'*Oſiris.* Je crois néanmoins que par ce trait allégorique on vouloit plutôt dépeindre le dépériſſement de l'eſpèce humaine. Les Égyptiens en conclurent que les hommes ne deſcendoient pas d'*Oſiris* par la voie de la génération; conſéquence abſurde à tous égards: car en ſuppoſant tout ce que l'on voudra ſur l'état d'*Oſiris*, *Horus* ſon fils, né avant ſes diſgrâces, n'avoit rien qui le condamnât à une éternelle ſtérilité. Dans la vérité hiſtorique, Cham né avant le déluge, eut pluſieurs enfans, entr'autres *Miſraim* ou *Ménès,* père des Égyptiens.

génération fut l'inventeur du vin. 2.° Que ce Dieu n'appartenoit pas plus aux Égyptiens qu'aux autres peuples: ſi ç'eût été un Dieu ſpécial de l'Égypte, les autres nations ne l'auroient pas honoré ſous une qualité que les Égyptiens n'avoient garde de lui attribuer. 3.° Enfin que les Grecs, qui ne connoiſſoient guère leur Dionyſus ou Bacchus que ſous cet attribut, le tenoient plutôt des Phéniciens que des Égyptiens. En effet Cadmus, qui le premier leur en apporta le culte, étoit de Phénicie, quoique d'origine égyptienne, & tous ſes compagnons étoient Tyriens.

Il feroit, je crois, fort difficile de tirer au clair ce que les Égyptiens penfoient fur l'origine du genre humain. Croyoient-ils que pendant le règne des Dieux il n'y eût point d'hommes fur la terre? S'il n'y en avoit point, fur qui les Dieux régnoient-ils? & s'il y en avoit, comment auroient-ils pu échapper au défaftre général, qui fut fi funefte aux Dieux mêmes?

Je crois que fi les Égyptiens euffent agité cette queftion, ils fe feroient décidés, par cette dernière raifon, à ne dater que depuis le déluge l'exiftence du genre humain. Tous les peuples fe font accordés à croire les plus anciens habitans de la terre auffi différens de l'homme que l'homme l'eft de la brute. Quelques Égyptiens prétendoient que les hommes étoient fortis de la terre à peu près comme des champignons, par la fermentation que la chaleur du foleil avoit excitée dans les plaines limonneufes que le Nil avoit abandonnées.

Mais, dira-t-on, quelle étoit donc cette multitude de citoyens dont la terre étoit couverte avant le déluge? quels étoient les Rois? quels étoient les fujets? Je réponds pour les Égyptiens, que les uns & les autres étoient des Dieux, mais des Dieux de différens ordres. Toutes les nations, outre un certain nombre de Dieux principaux, reconnoiffoient une infinité de Génies fubalternes, plus ou moins intelligens, plus ou moins puiffans, qui fans doute habitoient auffi la terre fous une forme humaine. Voilà les fujets des Dieux, qui dans la difcorde des Chefs, prirent parti, les uns pour Jupiter, & les autres pour Saturne; les uns pour *Ofiris,* & les autres pour *Typhon*, fans compter les transfuges qui fouvent paffoient d'un camp à l'autre. Dans les anciennes fables, plufieurs des géans même fervirent fort utilement le bon parti.

J'ajouterai qu'Adam & Eve eurent, outre Caïn & Seth, d'autres enfans qui furent la tige de plufieurs familles. Ces races cadettes devoient regarder comme leurs Chefs les aînés de la branche de Seth; mais il y a grande apparence que la plupart, par le defir d'une vie plus licentieufe, s'attachèrent aux aînés de la branche de Caïn; & voilà ce qui rendoit le parti de cette branche fi formidable. Au refte, cette multitude d'habitans étoient, félon les Égyptiens, les fujets fur lefquels les Dieux régnoient ou devoient régner.

Quoi qu'il en ſoit, les hommes venus, on ne ſait d'où, étoient déjà très-multipliés avant la fin du ſecond règne d'*Oſiris*, puiſqu'il parcourut toute la terre, à la tête d'une armée; &, ſelon la vérité hiſtorique, Noé avant ſa mort ſe voyoit déjà une poſtérité très-nombreuſe.

Enfin *Oſiris*, *Iſis*, *Horus* & les Dieux de cette famille ſe retirèrent dans le ciel, & ainſi finit le règne des Dieux ſur la terre. Ils y régnoient donc auparavant ſous une forme viſible & corporelle; car s'il ne s'agiſſoit que d'un règne tel que celui qui convient au Soleil, à la Lune & aux Planètes, cet empire leur appartient depuis la prétendue retraite d'Oſiris, comme auparavant.

Lorſqu'on eſt convaincu que le règne des Dieux ſur la terre a beaucoup de rapport à l'hiſtoire antidiluvienne, on eſt tenté de chercher dans celle-ci la ſucceſſion des trois claſſes des divinités égyptiennes, & quels ſont les Patriarches qui répondent à *Amon*, à *Pan*, à *Hercule*, à *Thoth*, & aux autres Dieux antérieurs à *Oſiris*. J'en ai voulu faire l'eſſai, & je me ſuis convaincu qu'à l'exception des grands traits de reſſemblance que j'ai marqués, il ſeroit aſſez inutile de vouloir pouſſer le parallèle plus loin.

On ne doit pas en être ſurpris. Les peuples étoient beaucoup plus occupés du Patriarche qui avoit vu les deux mondes, & qui, depuis le déluge, avoit peuplé la terre, que des Patriarches qui l'avoient précédé. L'hiſtoire du ſecond monde étoit, dans le fond, la ſeule qui pût intéreſſer le genre humain. Celle du premier, ſe perdant dans la nuit des ſiècles, n'a pu ſe conſerver qu'avec des altérations qui la rendent méconnoiſſable. On lui donna une étendue prodigieuſe, dont il fallut remplir les vides par des fables inventées après coup. S'il s'y trouve quelque choſe d'hiſtorique, il eſt tellement confondu avec les ſpéculations phyſiques, qu'aucune lumière ne peut percer des ténèbres ſi épaiſſes.

Je me flatte qu'on ſent à préſent combien le ſyſtème des *théophanies* répand de lumière ſur la religion égyptienne. Ses Dieux ont été des hommes, c'eſt-à-dire ont habité la terre avec un corps humain; mais, en même temps, ces hommes étoient des Dieux auſſi anciens que le monde, des Génies gouverneurs de l'Univers.

Voilà deux points constans qui semblent inalliables, & qui le sont en effet, si l'on ne suppose pas des *théophanies.*

Les Évhéméristes prétendent que ces anciens personnages n'étoient que des hommes mortels, dont on s'est avisé de faire des Dieux après leur mort. Ce n'est pas ainsi que pensoient les Égyptiens, puisque c'étoit pendant la vie de ces hommes qu'ils plaçoient les évènemens merveilleux, qui supposent un pouvoir surnaturel & divin.

Les Allégoristes ne voient, dans les dieux d'Égypte, que l'action des élémens, les influences des astres, la puissance des Intelligences célestes. Mais les Égyptiens ne pensoient pas ainsi, puisqu'ils croyoient que ces mêmes Dieux avoient régné visiblement sur la terre. Ce n'est qu'en réunissant ce que les deux systèmes ont de vrai, qu'on peut se flatter d'avoir saisi l'esprit de la religion égyptienne; & cet accord ne se trouve que dans l'hypothèse des *théophanies.*

Dans la religion égyptienne, & dans les autres religions païennes, les Dieux ont un double état, un essentiel & un accidentel.

Dans leur état essentiel, ils sont constructeurs, conservateurs & gouverneurs du monde.

Dans leur état accidentel, ils se revêtent d'un corps visible, & viennent habiter sur la terre.

Mais l'état accidentel ne détruit point l'essentiel, parce que le même Dieu est en même temps dans le Soleil, dans les astres, dans toute la Nature, où il agit invisiblement, pendant qu'il fait sur la terre des actions humaines. C'est pourquoi les Mythologies confondent ces deux états

Mais si, comme philosophe & critique, je distingue ces deux états & que je les envisage séparément, je raisonnerai, si l'on veut, sur les Dieux d'Égypte, dans leur état essentiel, comme Iamblique & Porphyre; &, comme Évhémère, sur leur état accidentel: j'admettrai toutes les allégories & tous les faits historiques bien fondés, parce que les uns & les autres se concilient parfaitement, si l'on substitue les *théophanies* aux *apothéoses.*

IIIe QUESTION.

Les Égyptiens ont-ils admis des Théophanies postérieures à Ménès, leur premier Roi?

LE temps des grandes *théophanies* est passé; la source des générations divines est tarie dans la personne d'*Osiris*. Plus de nouveaux Dieux par conséquent; & si les Grecs en ont fabriqué de plus récens par l'*apothéose*, ils ont encouru par cela même le mépris & l'indignation des Égyptiens.

Mais les anciens Dieux subsistoient toujours, & rien n'empêchoit, ce semble, qu'ils ne revinssent sur la terre, non dans la pompe avec laquelle ils avoient paru autrefois, mais en prenant des corps proportionnés à la petitesse des hommes actuels. Les Égyptiens admettoient-ils ces secondes théophanies? c'est ce que nous allons examiner.

Rappelons-nous que, selon Diodore de Sicile, les Égyptiens *croyoient que les Dieux parcourent de temps à autre tous les lieux du monde, & se manifestent aux hommes, tantôt sous une figure humaine, tantôt sous celles de quelques animaux sacrés.*

C'étoit, selon Homère, une doctrine constante que *les Dieux, qui se revêtent, comme il leur plaît, de toutes sortes de formes, prennent souvent celle d'un étranger, & parcourent les villes & les contrées, pour être témoins des violences qu'on y commet, & de la justice qu'on y rend.* Le génie égyptien perce dans cette maxime. Tous les peuples ont cru que les Dieux se manifestoient quelquefois sous une forme humaine; il étoit réservé aux Égyptiens de leur faire prendre *toutes sortes de formes*, même *celle des animaux sacrés.*

Il est donc hors de doute que les Égyptiens admettoient au moins les *théophanies passagères*, pour les temps postérieurs au règne de Ménès. Les connoissoient-ils par leur propre expérience? j'ai déjà dit, dans le Mémoire précédent, ce que j'en pensois, & j'ajoute ici de nouvelles réflexions.

Si les visites angéliques eussent été réservées aux seuls Hébreux, comment toutes les autres nations ont-elles pu les regarder comme

la chofe du monde la plus certaine, & prétendre en avoir été favorifées ? Cela feroit encore plus furprenant de la part des Égyptiens, qui méprifoient les étrangers, & qui fe piquoient de n'avoir jamais rien appris de perfonne.

Ce qui nous fait illufion fur ce point, c'eft qu'il nous plaît de fuppofer que les defcendans de Noé perdirent tout-à-coup la vraie religion, & qu'elle ne fe conferva que dans une branche de la race de Sem. Cette opinion eft abfolument oppofée à la nature de l'efprit humain, qui ne change pas aifément de croyance d'un moment à l'autre. Il eft bien plus analogue à ce que nous connoiffons de l'antiquité, de fuppofer que les familles difperfées après la confufion des langues, furent fidèles pendant quelque temps à la religion de leur père commun; que cette religion s'altéra peu à peu par le mélange d'un culte fuperftitieux & par les principes d'une mauvaife philofophie; & qu'elle devint enfin fi corrompue qu'il ne fut plus permis à ceux qui l'avoient confervée dans fon intégrité, de communiquer avec ceux qui en avoient perdu les notions les plus effentielles.

Cela pofé, je ne vois pas pourquoi, dans les commencemens, Dieu n'auroit pas vifité par fes Anges, ces familles difperfées. Au milieu des maux fans nombre dont elles furent accablées dans leurs nouvelles habitations, elles avoient grand befoin de confolation, de confeil & de fupport.

Il paroît que la religion étoit encore pure en Égypte au temps d'Abraham, & qu'à quelques fuperftitions près, elle étoit encore la même du temps de Jofeph. Les Égyptiens pouvoient donc encore alors avoir quelques communications avec les Efprits céleftes; & ces apparitions, dont la mémoire fut confervée par tradition & fur les monumens, fournirent un prétexte pour en inventer une multitude de fauffes.

Je paffe aux *théophanies permanentes*, & je demande fi les Égyptiens, depuis le règne de Ménès, en admettoient de cette nature. Les Prêtres qu'Hérodote confulta, femblent trancher la queftion. Ils lui dirent nettement que, depuis Ménès, aucun Dieu n'avoit paru en Égypte; & pour le prouver, ils lui firent voir, comme

comme ils l'avoient déjà fait à Hécatée de Milet, la suite des statues des Rois & des Pontifes, tous nés les uns des autres.

Les Prêtres d'Égypte avoient raison; car dans le système Égyptien, contraire en cela au système des Grecs, le nombre des Dieux étoit complet lorsqu'Osiris quitta le séjour de la terre; & depuis ce temps-là, il n'avoit paru ni ne s'étoit formé aucun nouveau Dieu: c'étoit contre cette opinion des Grecs que l'assertion des Prêtres étoit dirigée.

2.° Si les anciens Dieux sont venus quelquefois sur la terre, ce n'est pas pour y régner visiblement comme autrefois, ni pour opérer ces miracles de puissance qu'on lit dans leur histoire. Cachés sous l'apparence d'un homme ou d'un animal sacré, qu'on avoit peine à distinguer de ceux de leur espèce, ils venoient visiter les hommes & recevoir les hommages de ceux qui pouvoient percer le voile qui les couvroit; au lieu que dans les nouvelles théophanies Grecques, les Dieux faisoient parade de leur pouvoir.

Voilà le véritable sens de l'assertion des Prêtres. Lui en donner un plus étendu, ce seroit les mettre en contradiction avec eux-mêmes; car les *théophanies animales* subsistoient toujours; & quand on en reconnoît de cette espèce, on ne doit pas avoir honte d'avouer les *théophanies humaines*. Mais comme c'étoit-là le foible de la religion Egyptienne, les Prêtres glissoient volontiers sur cet article, lorsqu'ils avoient affaire à des étrangers qui n'étoient pas assez au fait pour les pousser de questions & de difficultés. (z)

Mais les anciens Egyptiens n'étoient pas si réservés. Arrivés dans la Grèce, nous les avons vus (au commencement de ce Mémoire) prêcher avec zèle les théophanies anciennes & nouvelles, & les réaliser de toutes parts dans le lieu de leur exil; tant on étoit alors persuadé en Egypte, que les Dieux y vivoient familièrement avec les hommes.

Cette opinion régnoit certainement en Éthiopie: on croyoit

(z) Ces étrangers étoient bien simples, de se payer de la preuve qu'on leur alléguoit, & qu'Hérodote rapporte le plus sérieusement du monde. Qui croira jamais qu'on eut [illegible] dans une salle ou galerie, les statues de tous les Rois & de tous les pontifes Égyptiens; &, qui plus est, que chacune de ces statues eut été fabriquée du vivant de ceux qu'elle représentoit? C'est ainsi qu'on en fait accroire aux voyageurs.

que les Dieux s'y rendoient tous les ans, pour aſſiſter aux ſacrifices & aux feſtins que la nation leur offroit. Dans les jours ſolennels, les Pontifes, jouant l'enthouſiaſme, perſuadoient à la multitude, que les Dieux s'emparoient de leur perſonne, pour venir converſer avec leurs fidèles adorateurs. Le bruit s'en répandit au loin, comme on le voit dans les poëmes d'Homère; & les Grecs qui penſoient baſſement des Dieux, leur faiſoient abandonner le ciel & leurs fonctions les plus importantes, pour aller paſſer douze jours en Éthiopie *(a)*.

L'hiſtoire d'Égypte avant Séſoſtris ne nous eſt pas aſſez connue pour y trouver beaucoup d'exemples de ces *théophanies* reconnues par la nation. Le premier qui ſe préſente, eſt celui du ſecond *Thoth* ou *Thoyth*, reſtaurateur des Lettres, & célèbre interprète des monumens écrits ſur des colonnes par l'ancien *Thoth*. On ſait que les Égyptiens en comptoient trois: il y a grande apparence que le premier étoit un Patriarche antidiluvien; c'étoit la tradition de tout l'Orient. Quel étoit cet inſtituteur commun de tous les peuples? Les uns le nomment Seth; d'autres, Énoch; d'autres, Noé. Énoch a prévalu; & de-là les prétendus livres d'Énoch ſi célèbres avant Jéſus-Chriſt. On prétend que ce Patriarche prévoyant la ruine du monde, avoit gravé ſes documens ſur des colonnes de

(a) Dans le I.er livre de l'Iliade, Thetis dit à ſon fils qu'elle ne peut parler à Jupiter, parce qu'*il étoit allé chez les Éthiopiens, qui l'avoient invité à un feſtin avec tous les autres Dieux, & qu'ils ne devoient revenir au ciel qu'au bout de douze jours.* Dans le VI.e livre de l'Odyſſée, Neptune voyant approcher Ulyſſe de l'île des Phéaciens, s'écrie en colere: *Que vois-je! les Dieux ont donc changé de réſolution en faveur d'Ulyſſe, pendant que j'ai été chez les Éthiopiens.* Les Dieux ne leur faiſoient cet honneur qu'à cauſe de leur piété (*ἀμύμονας Αἰθιοπῆας*); &, comme les Phéaciens paſſoient pour les plus pieux de tous les Grecs, ils ſe croyoient en droit de s'arroger la même prérogative. Alcinoüs eſt ſurpris qu'Ulyſſe, arrivé dans ſon île, y ſoit pris pour un Dieu: *Si c'eſt*, dit-il, *quelqu'un des Immortels, qui ſoit deſcendu du ciel pour nous viſiter, c'eſt donc pour quelque choſe d'extraordinaire; car juſqu'ici les Dieux ne ſe ſont montrés à nous que lorſque nous leur avons immolé des hécatombes: alors ils nous ont fait l'honneur d'aſſiſter à nos ſacrifices, & de ſe mettre à table avec nous. Et quand quelqu'un de nous eſt parti pour quelque voyage, ils n'ont pas dédaigné de ſe rendre viſibles & de nous accompagner. Car,* ajoute-t-il, *nous leur reſſemblons autant par notre piété & notre juſtice, que les Cyclopes reſſemblent aux Géans par leur injuſtice & leur impiété (Odyſſ. l. VII)*. On voit ici, en paſſant, que, malgré leur taille giganteſque, Homère ne confondoit point les Cyclopes avec les anciens Géans.

pierres & ſur des colonnes de briques, afin que les unes ou les autres fuſſent préſervées à tout évènement, ſoit contre le feu, ſoit contre l'eau.

Quoi qu'il en ſoit, le ſecond *Thoth (b)* eſt indubitablement un Égyptien; &, ſelon l'opinion la mieux fondée, un roi de Thèbes, nommé *Sypheas* ou *Syphys*, qui monta ſur le trône quatre-vingts ans, ou environ, après le voyage d'Abraham en Égypte *(c)*. Ce Prince, eſprit méditatif, jaloux de la célébrité qu'Abraham s'étoit acquiſe dans tous les pays, & même en Égypte, par ſon habileté dans les ſciences divines, voulut paſſer comme lui pour un Prophète, & devint, ſelon l'expreſſion de Manéthon, *contemplateur de la nature des Dieux*, ἐπόπτης εἰς Θεοὺς, ce qui ſignifie, ou qu'il avoit vu les Dieux mêmes & converſé avec eux, ou que par leur ſecours & leur inſpiration, ſes méditations profondes l'avoient conduit à déterminer la nature des Dieux. Il mit par écrit ſes découvertes religieuſes, τὴν ἱερὰν συνέγραψε βίβλον; & Manéthon prétendoit avoir lû ce livre, ſoit que ce fut l'ouvrage même de Syphys ou quelque ancien recueil de ſes enſeignemens. Selon Euſèbe, la doctrine de Syphys étoit fort eſtimée des Égyptiens; & Marsham conjecture avec beaucoup de raiſon, que les ſpéculations de ce Prince (Θεοπτία) étoient le fondement de toutes les erreurs & de toutes les ſuperſtitions des Égyptiens.

Apud Syncell.

In Chron.

Can. Chronolog. ad ſæcul. IV, Θεοπτία, verſus finem.

Ce fut lui, ſans doute, qui le premier altéra la ſimplicité de la religion primitive. Il crut voir que le Dieu ſuprême ne vouloit plus avoir de commerce immédiat avec les hommes; qu'il avoit établi ſon trône dans le ciel, dans les aſtres & dans les élémens; & que comme tous ſes bienfaits arrivent juſqu'à nous par le canal des cauſes naturelles & par l'opération des Génies céleſtes, c'étoit par la même voie que nos prières & nos actions de grâces devoient remonter juſqu'à lui. Ce Roi philoſophe inventa peut-être encore

(b) Philon de Biblos le nomme *Taautos*, Platon *Theuth (in Phileb.)*, en cophte *Tau-thi* ou *Thy-thi*, στλη, *columna*.

(c) Θηβαίων δὲ ἐβασίλευσε Σιφόας, ὁ καὶ Ἑρμῆς, [illegible] *(Hermes [illegible])*. L'ancien *Thoth* étoit fils de *Phthas*, c'eſt-à-dire de Dieu; ce qui convenoit auſſi au roi Sypheas, s'il étoit l'ancien *Thot* manifeſté de nouveau. C'eſt à peu près l'idée que Platon s'en étoit formé. Εἴτε τις Θεὸς, εἴτε καὶ θεῖος ἄνθρωπος, ὡς λόγος ἐν Αἰγύπτῳ Θεῦθ τινὰ γενέσθαι λέγων. (in Phileb.)

ces rapports myſtiques, dont les Égyptiens furent ſi entêtés, entre certains animaux & la nature de Dieu & de ſes miniſtres; & pour repréſenter la Divinité dans les livres, ſur les monumens, dans les temples, il ne trouva rien de plus expreſſif que la figure de ces animaux.

Les Égyptiens admirèrent la ſcience futile de leur Roi, & ſe livrèrent au culte de Dieux plus proportionnés à leur groſſièreté. Leur Prince leur parut un Prophète: ils crurent aiſément qu'il avoit eu des communications intimes avec le Ciel; ils le décorèrent du nom de *ſecond Thoth*, & ſe perſuadèrent bientôt que l'ancien *Thoth (d)*, qui, ſelon les idées actuelles, étoit un Dieu proprement dit, avoit bien voulu deſcendre du ciel, pour venir habiter parmi eux ſous la forme d'un Roi, pour leur apporter les inſtructions dont ils avoient beſoin. Ainſi le roi *Syphys* étoit dans l'eſprit des Égyptiens une véritable *théophanie*.

J'en dis autant du troiſième *Thoth*, qui probablement eſt antérieur à Séſoſtris & à Moyſe. Ce nouveau Prophète, marchant ſur les traces de ſon prédéceſſeur, & développant ſes principes, acheva de corrompre la religion parmi les Égyptiens. Oſerois-je haſarder une conjecture? c'eſt peut-être au ſecond *Thoth* que les Dieux de la ſeconde claſſe doivent leur exiſtence; & ceux de la troiſième, au troiſième *Thoth*.

Je citerois pour un ſecond exemple des nouvelles théophanies Égyptiennes, le patriarche Joſeph, ſi je trouvois mieux appuyé ce que quelques Savans ont haſardé ſur l'identité de ce grand homme avec Oſiris. Sa haute ſageſſe, ſa pénétration dans l'avenir, ſa bienfaiſance, étoient bien propres à le faire regarder comme un Génie divin deſcendu du ciel; & pour peu qu'il eût voulu ſe prêter à cette idée flatteuſe, il auroit été difficile que les Égyptiens pénétrés d'admiration & de reconnoiſſance, ne ſe fuſſent pas empreſſés d'y

(d) Quelques Savans penſent que *Athothès*, fils de Ménès, pourroit bien être le premier *Thoth*. Ils ne peuvent ſe fonder que ſur la reſſemblance des noms, qui prouve peu. D'ailleurs, ſelon la remarque de M. Jablonski, *Athothès* ſignifie non pas *Thoth*, mais fils de *Thoth*. Les Grecs rendirent ce nom par Hermès, Ἑρμῆς. Il y a grande apparence qu'*Hermes*, étoit en égyptien, un des noms de *Thoth*; car ce mot n'a point une origine grecque, & reſſemble beaucoup à *Armaïs*, nom connu chez les Égyptiens.

concourir. Mais il étoit si notoire que Joseph ne se croyoit qu'un homme ordinaire, uniquement distingué des autres par les graces que Dieu avoit répandues sur lui, que personne vraisemblablement ne fut tenté de l'élever au-dessus de la condition humaine. Si quelqu'un s'en fut avisé, on l'auroit vu s'écrier, comme les Apôtres le firent dans la suite, *Je ne suis pas un Dieu, mais un homme semblable à vous.* Quoi qu'il en soit, cette prétendue *théophanie* n'auroit pas eu une fortune stable; puisque quelque temps après, il vint des Rois qui ne connoissoient pas Joseph, & qui persécutèrent sa nation à toute outrance. Cet évènement arriva lorsque les Égyptiens naturels, sortant de la haute Thébaïde où ils s'étoient réfugiés, chassèrent de la basse Égypte la nation des Pasteurs qui depuis long-temps y dominoit.

Mais Sésostris, qui mit fin à cette glorieuse expédition, ne nous offre-t-il pas un exemple de ces *Théophanies* que nous cherchons? Son histoire a tant de rapport avec celle d'Osiris, que des Savans imbus du système d'Évhémère, ont pensé que le Dieu n'étoit que l'apothéose du Prince. Ils se trompent assurément; car les Égyptiens, qui n'ont jamais confondu ces deux personnages, placent l'un avant Ménès & l'autre dans l'époque qui lui convient. Mais on ne s'écarteroit pas du vrai, en disant que les Égyptiens crurent qu'*Osiris* venoit les honorer de sa présence & de sa protection dans la personne de leur Roi.

En effet, ils pouvoient regarder comme des espèces de *Titans*, les Rois-pasteurs qui les avoient dépossédés d'une partie de leur héritage. La guerre entre les deux nations fut longue, les avantages variés, & les Pasteurs firent sentir plus d'une fois aux Égyptiens la pesanteur de leur bras. Sésostris victorieux fut proclamé vainqueur des *Titans* (e).

(e) Il est à remarquer qu'un des Rois-pasteurs se nommoit *Aphophis* ou *Aphoph*, qui, dans la langue cophte signifie un *géant*. Ce Prince & les autres Rois-pasteurs pouvoient fort bien être pris, par les Égyptiens naturels, pour des *théophanies* de *Typhon*, pendant qu'ils donnoient les noms d'*Osiris* & d'*Horus* à leurs propres Rois. Je m'imagine que la nation des Pasteurs leur rendoit le change, en décorant ses Princes du nom d'*Hercule* & d'autres Dieux.

L'origine de cette nation, son entrée dans l'Égypte, les conquêtes qu'elle y fit, le temps qu'elle y séjourna & son expulsion sont un des points les plus importans & en même temps les

Après avoir affermi sa puissance sur toute l'Égypte, il en sortit à la tête d'une nombreuse armée, ravagea la Palestine, la Syrie, l'Asie, & alla, dit-on, jusqu'aux Indes: nouveau trait de conformité avec le Dieu qu'il se proposoit pour modèle.

Herodot. lib. II. Diod. lib. I, sect. I.

Son frère, qu'il avoit laissé Gouverneur du royaume, & qui ne s'attendoit pas à son retour, fut le recevoir sur la frontière, avec toutes les démonstrations de la tendresse fraternelle; mais il fit mettre le feu autour de la maison où Sésostris étoit entré, & ce Prince eut été consumé par les flammes, si sa femme, nouvelle *Isis*, n'avoit eu le courage de s'étendre sur les brasiers qui bouchoient la porte, & de faire ainsi de son corps une espèce de pont, sur lequel son mari passa avec ses enfans. On prétend que *Danaüs*, chef d'une des colonies Égyptiennes dans la Grèce, étoit ce frère dénaturé. Après un tel forfait, il devoit être pressé de sortir d'un pays où il ne pouvoit s'attendre qu'à des supplices.

Tant de traits de ressemblance avec *Osiris*, & plus encore les lauriers dont Sésostris revenoit couvert, persuadèrent aux Égyptiens que leur Roi étoit au-dessus de l'humanité, & cachoit un Dieu tutélaire sous la forme humaine. Sésostris lui-même se crut quelque chose de divin, & dans l'enivrement de la prospérité, il osa faire son entrée triomphale sur un char traîné par les Rois vaincus.

plus obscurs de l'histoire ancienne. M. Fréret s'est appliqué avec succès à le débrouiller dans plusieurs de ses Mémoires, & dans sa Défense de la chronologie contre M. Newton. M. l'abbé Mignot vient de traiter ce sujet de nouveau avec beaucoup de sagacité, dans le second de ses Mémoires sur les Phéniciens. Ces deux Savans ne s'accordent pas sur la durée de la domination des Pasteurs en Égypte. Le premier s'appuyant sur le texte de Manéthon, rapporté par Josèphe, lui donne cinq cents onze ans; & le second, fondé sur des raisons très-plausibles, croit que le texte est fautif, & borne cette durée à deux cents cinquante-neuf ans, ce qui l'oblige de fixer l'expulsion des Pasteurs long-temps avant le règne de Sésostris. Je n'entre point dans cette discussion, qui m'est étrangère. On pourroit peut-être prendre un milieu qui accorderoit tout, en disant que la nation des Pasteurs, après avoir dominé souverainement pendant deux cents cinquante-neuf ans ou environ, fut enfin assujettie par les Égyptiens naturels, & cessa d'avoir un Roi; que cependant elle se maintint dans la basse Égypte, d'où elle ne cessoit de donner des inquiétudes au gouvernement, par ses révoltes fréquentes, jusqu'à ce que Sésostris en eût purgé entièrement le pays. C'est en ce sens que je dis que ce Prince mit fin à cette guerre intestine.

S'il continua de gouverner avec ſageſſe, c'étoit en Dieu qui répand ſes bienfaits, plutôt qu'en père de ſon peuple.

Herodote nous apprend qu'on éleva dans le temple du Soleil, à Thèbes, deux grands obeliſques en l'honneur de ce Prince, ou de ſon vivant ou ſous le règne de Phéron ſon fils. Si l'obeliſque qui fut tranſporté de Thèbes à Rome, par l'ordre de l'empereur Conſtance, & que Sixte-quint a fait depuis relever, eſt un des deux dont parle Hérodote, comme il y a beaucoup d'apparence, il n'eſt pas douteux que l'inſcription ne regarde Séſoſtris. Cette inſcription ſculptée en caractères hiéroglyphiques, fut traduite en grec par l'Égyptien Hermapion, & la traduction nous a été conſervée par Ammian-Marcellin. M. le Préſident de Broſſes nous l'a donnée en françois avec des notes, dans ſon *Traité de la formation mécanique des langues.*

Herod. l. II.

T. I, p. 350 & ſuiv.

C'eſt un diſcours direct du Soleil au roi Rameſſès, qui contient le panégyrique du Prince. Il ne ſeroit pas ſurprenant que Rameſſès fût Séſoſtris: les anciens Rois, & ſpécialement ceux d'Égypte, avoient ſouvent pluſieurs noms qui n'étoient que des épithètes ſymboliques.

Rameſſès eſt compoſé de deux mots; *ram*, élevé, & *eſſ*, ſoleil, feu: *Rameſſès* eſt donc feu élevé, étoile brillante.

Séſoſtris, ou plutôt *Seth-ocris*, ſignifie Seth victorieux *(f)*. Les Grecs rendoient *Seth* par *Sothis*, qui ſe prononçoit auſſi *Sir*, *Siris*, *Sirius*, d'où vient *O-ſiris*: ainſi *Séſoſtris* pourroit être interprété *Oſiris* victorieux. On dira encore, ſi l'on veut, que *Rameſſès* étoit le nom ordinaire de notre roi d'Égypte, & *Séſoſtris* ſon nom de conſécration. Je dois toute cette érudition à M. le préſident de Broſſes, & j'en fais uſage avec confiance.

Mais l'identité de *Rameſſès* & de *Séſoſtris* eſt encore mieux prouvée par l'inſcription même. Il eſt dit de *Rameſſès*, que *ſa force & ſon audace lui ont ſoumis toute la terre*; qu'*il a rempli les temples des Dieux des richeſſes de la Phénicie*; qu'*il a ſauvé l'Egypte & vaincu les étrangers.* Ces traits qui ſont une alluſion

(f) On ſait que *Nitocris*, nom de pluſieurs Reines dans l'Orient, ſignifie *déeſſe victorieuſe*; on prononçoit *Néth-ocris*. Néith étoit une des divinités de la première claſſe en Égypte.

manifeſte aux vaſtes conquêtes d'un roi d'Égypte & à l'expulſion des Paſteurs, ne peuvent convenir qu'à Séſoſtris.

Or dans l'inſcription, le roi *Rameſſès* eſt appelé *le fils du Soleil, le fils immortel du Soleil, l'immortel Seigneur du monde.* Séſoſtris avoit honte, ſans doute, d'avoir pour père le Roi ſon prédéceſſeur, comme dans la ſuite Alexandre le Grand dédaigna d'être fils de Philippe.

Mais à quel Dieu Égyptien répond le *Soleil* qui parle dans l'inſcription? Il ſe dit *fils de Héron, fils de Dieu, le maître du ciel, le maître de la lumière.* Eſt-ce *Oſiris!* eſt-ce le père d'*Oſiris!* il ſeroit difficile de le décider *(g)*.

Cette prétendue manifeſtation d'*Oſiris* ne pouvoit être du goût de la nation des Paſteurs & des autres mécontens; & c'eſt peut-être par cette raiſon que ceux qui vinrent dans la Grèce, n'y voulurent pas faire connoître cette Divinité. Séſoſtris vivoit encore; & l'on pouvoit craindre qu'en établiſſant le culte de l'ancien Dieu, on n'accréditât le nouveau. Cadmus, qui n'arriva dans la Bœotie qu'après la mort de ce Prince, n'avoit pas la même répugnance. Lui & les Tyriens qui l'accompagnoient, annoncèrent ouvertement ſous le nom de *Dionyſus*, leur *Thammus* ou *Adonis*, le même que l'*Oſiris* d'Égypte.

Les *théophanies* étant encore fort en vogue ſous le règne de Séſoſtris, il eſt aſſez probable que les Égyptiens ont diviniſé Moyſe à leur façon, c'eſt-à-dire en le prenant pour un *Typhon* manifeſté. Le Légiſlateur des Hébreux, *établi le Dieu de Pharaon*, frappant l'Égypte & ſon Roi avec un pouvoir irréſiſtible, devoit paſſer dans cette nation pour un Dieu malfaiſant. Il finit par deſſécher la Mer rouge, au moyen d'un vent brûlant qui ſouffla toute la nuit; par faire paſſer à pied ſec les Hébreux entre des murailles d'eaux ſuſpendues, & par engloutir dans les flots l'armée Égyptienne, qui eut l'imprudence de s'engager dans un ſi funeſte chemin. Tout ſe

(g) *Oſiris* étoit le père d'*Horus*, ainſi *Horus* étoit fils du Soleil; cependant *Horus* eſt auſſi le Soleil dans la mythologie égyptienne, qui ne faiſoit aucune difficulté de prépoſer pluſieurs Génies au gouvernement d'un même aſtre. Parmi les Dieux de la ſeconde claſſe, pluſieurs, & peut-être tous, étoient chargés du diſtrict du Soleil; & par conſéquent *Oſiris* lui-même, quoique dieu du Soleil, pouvoit être dit fils du Soleil ou du Soleil-dieu.

réuniſſoit

réunissoit pour dépeindre Moyse aux yeux des Egyptiens sous les traits de *Typhon. Il y a des gens*, dit Plutarque, *qui racontent que Typhon, après avoir été battu dans un combat, avoit pris la fuite monté sur un âne; & qu'après avoir marché sept jours, il s'étoit arrêté, & avoit engendré deux fils, Hierosolymus & Judæus.* Plutarque ajoute que *ceux qui contoient cette fable, l'avoient ajustée à l'histoire des Juifs.* Malgré son absurdité, elle fait une allusion manifeste à l'idée que les Egyptiens s'étoient formée de Moyse.

Traité d'Isis & d'Osir.

Il est encore assez naturel que les Phéniciens, à la vue des exploits inouïs & miraculeux de Josué, & des prodiges de valeur & de force de Jephté, de Gédéon, de Samson, aient pris ces héros pour des manifestations d'Hercule & d'autres Dieux. Dans cette supposition, les actions de ces grands hommes, que la renommée porta au loin, auront été mises sur le compte de ces Dieux, & insérées dans leur histoire mythologique. Voilà ce que j'accorderois à M. Huët & à ses partisans. Mais ils auront beau accumuler des passages, & trouver des rapports & des ressemblances, jamais ils ne prouveront que les Dieux des nations ne soient que des héros Hébreux apothéosés, & que ces mêmes Dieux n'aient pas été honorés dans les temps antérieurs.

On trouve encore un autre Roi dont il paroît que l'Égypte a fait une *théophanie;* c'est Protée, qui vivoit au temps de la guerre de Troie. Ce Prince étoit célèbre par son intelligence singulière, & par la sagacité avec laquelle il devinoit les pensées & les projets des autres, sans que personne put le pénétrer lui-même. Les Grecs en firent après sa mort, un Dieu marin; & les Égyptiens, qui rejetoient l'apothéose, le crurent un Dieu manifesté, s'il est vrai, comme Hérodote l'assure, qu'ils lui aient élevé un beau temple dans Memphis. L'historien en parle comme l'ayant vu.

Lib. II.

Les ténèbres dont l'histoire d'Égypte est couverte jusqu'au règne de Psammétique, ne permettent guère d'y découvrir d'autres exemples incontestables de *théophanies* adoptées par la nation. Je croirois assez que la raison & l'expérience guérirent peu à peu les Égyptiens de cette démangeaison. On s'aperçut que les hommes les plus recommandables par de grandes qualités, n'étoient pas toujours exempts de défauts & même de vices; & l'on n'étoit pas d'humeur,

comme en Grèce, de les leur paſſer ou de les transformer en vertus, dans un pays où les Rois même, après leur mort, ſubiſſoient un jugement rigoureux, avant d'être admis aux honneurs de la ſépulture.

D'ailleurs, il eſt dur à quiconque n'eſt pas dénué de ſentimens; de reconnoître dans ſon ſemblable, une ſupériorité qui paſſe toute borne. Je conviendrai que tel & tel ont plus de force que moi, plus d'eſprit, plus de connoiſſances, plus de talens; mais m'anéantir devant lui comme devant un Dieu! il faudroit que j'y fuſſe contraint par des preuves de divinité auxquelles je ne puſſe me refuſer. Des impoſteurs pouvoient réuſſir auprès d'un peuple groſſier & ſauvage, pour qui tout eſt neuf & miraculeux; mais une nation civiliſée & inſtruite, telle que l'Égypte, n'étoit pas aiſément la dupe de pareils charlatans.

Dans une nation ainſi conſtituée, la jalouſie même devoit exciter des concurrences. Il eſt rare qu'on ſe rende juſtice à ſoi-même. Il plaît au peuple de révérer mon camarade comme un Dieu; mais je me crois au moins auſſi brave, auſſi grand, auſſi vertueux que lui : de-là des intrigues & des factions qui brouillent l'État & peuvent le bouleverſer.

Il eſt vrai que les honneurs de la *théophanie* n'étoient guère accordés qu'à des Rois, que leur rang ſemble mettre hors de pair. Mais comme le Roi régnant veut aſſez ordinairement qu'on le croie le plus grand des Rois, chaque Prince auroit prétendu être traité à l'égal de ſon prédéceſſeur, & tous les Rois auroient été des Dieux, ce qui n'étoit pas du goût de la nation Égyptienne. On pouvoit admettre des exceptions pour un Séſoſtris, pour un Protée, qu'un mérite éminent & reconnu mettoit au-deſſus de l'envie; mais les Séſoſtris & les Protées ſont rares.

Les *théophanies animales* n'ont pas le même inconvénient. Perſonne n'eſt tenté d'entrer en concurrence avec des Dieux de cette eſpèce. On ne craignoit point d'être aſſujetti à leurs paſſions & à leurs caprices. Ainſi, tandis que les *théophanies humaines* tomboient inſenſiblement en déſuétude, les *animales* s'accréditoient de plus en plus, tant les Égyptiens étoient attachés à la préſence

quelconque de leurs Dieux. Il ſemble qu'ils vouloient ſe dédommager par ces dernières *théophanies*, de la perte des premières, auxquelles ils n'avoient renoncé que par des motifs extrinsèques à la choſe même. On ne peut plus dire qu'ils aient cru au-deſſous de la Majeſté divine, de prendre un corps d'homme & de s'aſſujettir aux misères & aux humiliations de l'humanité : c'eſt bien autre choſe de naître, de vivre & de mourir taureau, bouc ou bélier ; & les Égyptiens ont pouſſé juſque-là le fanatiſme des *théophanies*.

PREMIER MÉMOIRE
SUR
LES MŒURS DES SIÈCLES HÉROÏQUES.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû à la séance publique de la S.t Martin 1768.

L'ANTIQUITÉ Grecque se divise communément en trois différens âges : le premier comprend les temps *fabuleux ;* le second, les temps *héroïques ;* le troisième, tous les siècles qui les ont suivis, & qu'on peut nommer *historiques*. Le premier n'a laissé que des traditions confuses, défigurées ensuite par la superstition, la mauvaise foi, l'abus des mots & mille autres causes particulières ; le second, dans lequel l'histoire se mêle à la fable & l'emporte sur elle, ne nous est parvenu que par les relations des anciens Poëtes, qui faisoient seuls la fonction d'Historiens ; le troisième, qui est l'objet particulier des Historiens proprement dits, offre seul des évènemens suivis, & des époques certaines pour la Chronologie.

Cette division peut s'appliquer à l'histoire de tous les peuples du monde. En est-il (j'en excepte le Peuple élu) qui n'ait eu ses fables dans des temps d'ignorance & de crédulité, son héroïsme dans des siècles moins barbares, & sa splendeur ensuite dans des temps de lumière, où souvent on a vu la raison perfectionnée sans aucun avantage pour la vertu ?

L'examen des temps appelés communément les *siècles héroïques* dans l'histoire de l'antiquité Grecque, est l'objet dont je prétends ici m'occuper. La prévention où l'on est généralement contre les mœurs décrites par Homère, est si mal fondée, & ce qu'on croit y trouver de barbarie, me semble si fort en contradiction avec ce que j'y ai remarqué de principes de morale & de politesse, que j'ai regardé ce sujet comme pouvant être la matière d'un Mémoire intéressant. Heureux, si ce champ fécond n'est pas devenu stérile entre mes mains !

Il est à propos de distinguer les temps dont je veux parler.

ſes ſiècles héroïques ne doivent pas ſe confondre avec les temps barbares. Dans ceux-ci, l'homme faiſant un uſage entier & illimité de ſa liberté, ne ſuit que ſes paſſions, & commerçant peu avec ſes ſemblables, ne conſidère que ſon exiſtence, n'eſt occupé que d'elle ſeule, & ne ſentant que la néceſſité de vivre & de jouir, attaque avec fureur tout ce qui voudroit lui en ôter les facultés & les moyens. Son courage reſſemble à celui du lion qui défend ſon repaire, ſa femelle & ſes petits. Mais les temps héroïques ſuppoſent la raiſon déjà exercée & employée à modifier, à étendre, par de nouveaux liens, ce ſentiment, ce deſir violent de notre conſervation. Il ne faut donc point chercher les ſiècles héroïques dans ces temps obſcurs & barbares dont Thucydide nous fait l'affreuſe peinture au commencement de ſon hiſtoire, & que Plutarque décrit ainſi dans la vie de Théſée : « Tous les chemins étoient remplis de brigands & de malfaiteurs. Ce ſiècle produiſoit des hommes qui « n'eſtimoient que la force du corps, qui s'applaudiſſoient d'être « injuſtes & cruels, qui jouiſſoient avec une fierté barbare du plaiſir « de ravager les pays vaincus, croyant que la pudeur, la juſtice & « l'humanité ne convenoient point à des hommes dont la puiſſance « n'avoit d'autre frein que leur volonté. » Le règne de Théſée ſemble avoir amené dans l'Attique cette heureuſe révolution qui fit diſparoître l'ancienne barbarie, & qui donna une nouvelle exiſtence à la Grèce. Ce règne produiſit de grands hommes, que Neſtor cite avec admiration & reſpect au 1.er livre de l'Iliade, Polyphème, Dryas, Pirithoüs, qui vainquirent les Centaures, & qui par cette victoire ſur des peuples féroces facilitèrent peut-être cette révolution dont je parle. Ainſi je fixerois volontiers le commencement des ſiècles héroïques de la Grèce au règne de Théſée, qui le premier fit ceſſer tant de tyrannies particulières où la force ſeule donnoit des loix. Il exécuta, dit Plutarque, un vaſte & noble deſſein ; il raſſembla dans une ſeule ville les citoyens de l'Attique, qui diſperſés dans une infinité de bourgades & de hameaux, n'avoient pu connoître encore les avantages de la concorde & de la paix ; il ſe démit de la royauté, pour devenir égal au reſte des citoyens ; il les convoqua tous, & c'eſt peut-être la première aſſemblée de nation où tous les citoyens rendus à leur première égalité,

Les temps héroïques diſtingués des temps barbares.

Époque des ſiècles héroïques.

délibérèrent d'un commun accord ſur la forme de gouvernement qu'ils vouloient adopter *(a)*. Ce fut donc ſous le règne de Théſée que les habitans de l'Attique ceſsèrent d'avoir une exiſtence précaire, & ſe lièrent enſemble par de nouvelles affections & de nouvelles loix : voilà le moment de l'héroïſme. L'enthouſiaſme d'un ſentiment nouveau, la jouiſſance d'un état plus heureux, l'exemple, l'émulation, enfin le développement des qualités ſociales, qui juſqu'alors avoient été comme étouffées par l'intérêt perſonnel, tout concouroit à exalter l'ame, & à la mettre dans cet heureux état d'efferveſcence qui ſeul peut produire de grandes choſes. Cet héroïſme, qui établit de nouvelles mœurs dans la nation, ne conſerva pas long-temps ſa première vigueur ; & quoiqu'on ne puiſſe pas marquer au juſte les époques de ſes dégradations, il y a lieu de croire que le ſiècle d'Homère vit en partie la décadence des mœurs héroïques. Ce Poëte ſe plaint ſouvent que ſon ſiècle avoit dégénéré. Il naquit dans les temps de ces fréquentes révolutions qui arrivèrent en Grèce après la priſe de Troie. Les différens peuples de la Grèce, redevenus inquiets & turbulens, ſe refouloient les uns les autres : ceux-ci [a] redemandoient à main armée leurs anciennes poſſeſſions ; ceux-là [b] quittoient leur patrie pour en chercher une nouvelle dans ces pays où ils avoient porté ſi long-temps la guerre. Ainſi cet intervalle de temps dont je vais examiner les mœurs, comprend à peu près l'eſpace écoulé depuis Théſée juſqu'à Homère.

[a] Les Héraclides.
[b] Les Ioniens.

De l'âge d'or.

Ces ſiècles héroïques, que j'ai diſtingués des temps barbares, n'eurent rien de commun avec ces premiers ſiècles du monde que les Poëtes ont appelé l'*âge d'or*, & qu'ils ont embellis de toutes les richeſſes de leur imagination, ſans s'embarraſſer de contredire la vraiſemblance & la vérité. On ne ſait où placer dans l'hiſtoire du monde, cet âge fabuleux dont Homère ne parle point, & qui n'a jamais exiſté que dans les rêveries des Poëtes, tels qu'Héſiode & Ovide, ou même des plus graves hiſtoriens qui les ont imités,

(a) On trouve dans l'hiſtoire des Juifs, ſous Joſué, un exemple auſſi ancien d'une pareille convocation, qui regardoit plus particulièrement la religion, mais qui ſervit auſſi à déterminer le genre de leur gouvernement, par la liaiſon intime que la religion avoit avec la politique.

comme a fait Tacite dans ſes annales: *Vetuſtiſſimi mortalium nullâ adhuc malâ libidine, ſine probro, ſcelere, ... agebant.*

Annal. l. III.

Les temps heroïques ſont bien éloignés de nous repréſenter ce parfait état d'innocence & de paix. Si l'on y trouve de grandes vertus, on y trouve auſſi de grands crimes. Theſée qui par de ſages loix fit le bonheur de ſa patrie, n'enleva-t-il pas la fille du roi des Moloſſes? Les paſſions avoient alors toute leur énergie; mais la Nature qui en donnant à l'homme des paſſions, les a balancées les unes par les autres, corrigeoit les inclinations injuſtes & deſtructives, par des ſentimens d'amitié, d'humanité, de zèle du bien public, portés au plus haut degré.

De l'amour de la Patrie.

L'amour de la patrie, qui animoit les citoyens, ne ſe bornoit pas au ſeul gouvernement dont ils étoient ſujets, il s'étendoit au pays entier de la Grèce: ce ſentiment devint l'eſprit général de la nation; bien différent alors de cet amour de la patrie qui dans la ſuite fit de tous les peuples de la Grèce autant de peuples particuliers, diviſés d'intérêts & ennemis les uns des autres, excepté dans quelques occaſions où le danger préſent les réuniſſoit pour augmenter enſuite leurs jalouſies & leurs diviſions. L'ancien zèle patriotique reſſembloit en quelque ſorte à l'eſprit d'union de nos anciens Chevaliers; comme eux, tous les héros Grecs avoient même eſprit, mêmes loix & même religion. Lorſque les Argonautes ſe ſéparèrent après la conquête de la Toiſon d'or (*b*), ils cimentèrent par des ſermens leur fraternité d'armes, & ſe jurèrent d'être toujours prêts à ſe ſecourir les uns les autres: ce fut en vertu d'une pareille union, confirmée par ſermens, que tous les Rois de la Grèce prirent les armes pour arracher Helène des mains de ſon raviſſeur; ce fut enfin par une ſuite de cet eſprit d'aſſociation que s'établit & ſe maintint le fameux conſeil des Amphictyons, lequel préſidoit à toutes les entrepriſes de la nation, & avoit auſſi pour objet de protéger le temple de Delphes, parce que les intérêts de la religion & de la politique réſidoient alors dans les mêmes mains & ne pouvoient être ſéparés.

De la Religion.

Si, comme le prétend M. l'abbé Fleury[a], ce qu'Homère décrit des Troyens & des Grecs, a le plus grand rapport avec ce que

(*b*) Soixante-dix-neuf ans avant la priſe de Troie, ſuivant le P. Pétau.

[a] *Mœurs des Iſraëlites.*

l'Écriture nous apprend des Hébreux & des Orientaux, c'est particulièrement dans ce principe fondamental de leur religion, *l'influence continuelle de Dieu sur les actions des hommes.* En considérant ce principe & de quelle conséquence il étoit pour les mœurs des Grecs, on est porté naturellement à prendre de la religion de ces peuples une opinion assez avantageuse & digne, en quelque sorte, de la renommée imposante de ces siècles héroïques. Quand la religion est utile aux mœurs, lorsqu'elle élève l'ame, & qu'elle n'est point souillée d'un amas de superstitions qui rétrécissent le cœur & l'esprit, que peut-on demander de plus à des hommes que les lumières de la foi n'ont pas éclairés? Mais de crainte que la prévention que j'ai montrée en faveur de ces siècles, ne fasse regarder ce que j'avance, comme une vaine déclamation, hâtons-nous de rassembler les observations qui peuvent servir de preuves à mon sentiment.

De l'Idolâtrie.

La première & la plus importante, c'est que le culte des idoles qui régnoit alors sur presque toutes les côtes de l'Asie mineure, n'étoit pas encore introduit chez les Grecs. *Ce n'est que d'hier, pour ainsi dire*, dit Hérodote, *que les Grecs connoissent l'origine, l'immortalité & la forme de leurs Dieux.* Comment donc les Grecs auroient-ils eu des statues à l'image des Immortels, puisque l'heureuse ignorance des premiers siècles n'avoit pas encore permis qu'on assignât une forme particulière à ces Dieux? Je joins à cette conjecture le témoignage du plus ancien Poëte de leur nation; je cherche vainement dans ses ouvrages, des traces de cette idolâtrie, & je vois par le silence de ce Poëte-historien, que la Grèce étoit alors exempte de cet abrutissement.

Lib. II.

Si la Grèce, au temps de la guerre de Troie, eût adoré les idoles, elle eût porté sur ses vaisseaux les images de ses Dieux; c'étoit l'usage des anciens peuples, dans leurs voyages & dans leurs guerres. Les Israëlites forgèrent le veau d'or, pour avoir, disoient-ils, des Dieux qui marchassent devant eux dans le désert: mais je ne vois dans le camp des Grecs aucunes statues, aucuns symboles des Divinités qu'ils adoroient; c'étoit toujours à des Dieux invisibles qu'ils adressoient leurs prières & leurs sacrifices. Il n'y avoit point de statue sur l'autel de Jupiter que les Grecs avoient dressé

au

au milieu de leur camp. Les Troyens seuls avoient dans le temple de Minerve, une statue de cette Déesse: ils l'adoroient, ils lui présentoient des offrandes. Mais, comme nous l'avons dit, presque tous les habitans des côtes de l'Asie mineure, adoroient les idoles. Les Poëtes ont débité sur cette fameuse statue, mille fables de leur invention. Suivant eux, elle étoit tombée du ciel; elle devoit défendre la ville tant qu'elle resteroit dans ses murs. Homère ne lui attribue aucune de ces qualités merveilleuses; on ne voit point dans ce Poëte, ni Diomède, ni Ulysse, ni Ajax, aller enlever ce fameux *Palladium:* ce furent les Poëtes postérieurs qui donnèrent à chacun *(c)* de ces héros l'honneur de cette belle entreprise; & c'est ainsi qu'en voulant enchérir sur Homère, ils ont défiguré son système théologique: ils ont confondu tous les temps, & mêlant les opinions d'un siècle avec celles d'un autre, ils ont rendu presque inextricable le labyrinte de la Mythologie. Si nous voulons y pénétrer, prenons Homère pour guide: il est le seul qui puisse faire autorité pour ces temps anciens, & les autres Poëtes ne sauroient être lûs avec trop de précaution.

Je me garderai donc bien d'ajouter foi à ce que dit Apollonius de Rhodes, lorsqu'il raconte que les Argonautes entrant dans le bosphore de Thrace, coupèrent un tronc de vignes dont Argus leur fit une statue qui représentoit la Divinité des montagnes: Δαίμονος ὀρείης ἱερὸν βρέτας. En vain citera-t-on les relations suspectes de plusieurs historiens qui n'ont écrit que sur des traditions anciennes, & dans des siècles fort éloignés de ceux dont ils ont parlé. Pausanias fait mention d'une statue, ξοάνον, placée dans un temple par Danaüs. Diodore de Sicile rapporte que ce Prince quittant le Péloponèse pour passer en Asie, s'arrêta dans une île de Thrace, où il bâtit un temple à Minerve & autres grands Dieux dont il emportoit les statues. Si nous écoutons Plutarque, il nous dira que Thésée, après avoir établi des fêtes dans l'île de Chypre en l'honneur d'Ariane, lui avoit consacré deux statues. Quand on admettroit tous ces faits, contredits par le silence d'Homère, qu'en pourroit-on conclure? qu'il y eut quelques statues en Grèce avant les siècles héroïques; mais ce

Lib. I.

(c) Seu genus Adrasti, seu furtis aptus Ulysses. Ovid. Fast. I. VI.

petit nombre d'exemples rapportés si vaguement, ne fera jamais supposer que le culte des idoles fût généralement admis dans la nation.

Si cette idolâtrie avoit été familière parmi les Grecs, si leurs anciens Rois l'avoient professée, comment Homère auroit-il négligé de nous parler des statues érigées par ces Rois & adorées dans la Grèce, lui qui semble s'être attaché si particulièrement à la description fidèle de tous les rites de la religion? Quand il nous parle de sacrifices offerts aux Dieux, d'autels dressés en leur honneur, il n'est jamais question de statues; & cette preuve négative dans un auteur aussi exact qu'Homère, me paroît avoir toute la force & l'évidence d'une preuve affirmative. Une réflexion vient encore à l'appui de ce sentiment. Lorsque les anciens Grecs adressoient leurs prières aux hommes dont ils attendoient quelque grâce, ils se prosternoient; mais lorsqu'ils prioient les Dieux, ils étoient debout & levoient les mains au ciel. Au contraire, chez les peuples qui avoient des simulacres de la Divinité, on n'adoroit les Dieux qu'en se prosternant; & comme ils s'étoient fait des statues des Dieux à l'image des hommes, ils croyoient ne pouvoir mieux honorer ces statues, que par les mêmes signes de vénération dont ils usoient devant les hommes pour lesquels ils avoient un grand respect. Voilà pourquoi le mot *προσκύνειν*, si familier chez les peuples idolâtres de la Palestine, s'appliquoit également à l'adoration des hommes & à celle de la Divinité. Cependant, dira-t-on, les Romains qui avoient des statues de tant d'espèces, ne prioient anciennement les Dieux que debout & en levant les mains au ciel. Je répondrai que les Romains furent très-long-temps sans avoir de statues. S.t Augustin, dans *la Cité de Dieu*, assure qu'elles ne furent introduites à Rome que cent soixante-dix ans après sa fondation : ainsi cette manière d'adorer les Dieux, commune à tous les peuples qui n'ont point de simulacres, dut subsister quelque temps à Rome; mais l'usage contraire prévalut enfin lorsque le culte des Idoles y fut pratiqué.

Je dois avertir ici que quoique j'aie distingué, par rapport à l'idolâtrie, la religion des Grecs de celle des Troyens, je ne laisserai plus guère subsister cette distinction dans la suite de ce

Mémoire, les uſages de ces deux peuples ayant trop de conformité à certains égards, pour que les exemples que j'aurai quelquefois à citer, ne puiſſent être pris indifféremment en Grèce comme en Aſie.

Je reviens. Non-ſeulement l'ancienne religion des Grecs n'étoit point ſouillée de ce culte idolâtre dont nous venons de parler, elle étoit encore bien éloignée d'un grand nombre de ſuperſtitions qui abſorbèrent dans la ſuite ſa ſimplicité primitive.

Simplicité de la Religion des anciens Grecs.

Adorer l'Etre ſuprême & ſes agens répandus dans la Nature entière, les invoquer, leur offrir des ſacrifices, croire que ces êtres ſupérieurs daignoient ſe communiquer aux chefs de l'État & aux citoyens diſtingués par leurs vertus, regarder les phénomènes céleſtes & les ſonges comme des avertiſſemens envoyés par les Dieux, voilà en quoi conſiſtoit principalement l'ancienne religion des Grecs, preſque toute fondée ſur ce principe dont nous avons déjà parlé, *l'influence de Dieu ſur les actions des hommes.* La ſuperſtition eſt un délire de l'imagination, qui partant d'une idée ſimple & vraie, va de ſuppoſitions en ſuppoſitions juſqu'aux extravagances les plus outrées. C'eſt ſuivant cette penſée que Cicéron explique comment on eſt parvenu à croire que les inteſtins des animaux & l'appétit des poulets du Capitole, pouvoient être des ſignes envoyés par les Dieux: mais avant d'en venir à ces extravagances, on eut des idées plus ſimples & plus raiſonnables. Si l'on réfléchit ſur ce progrès naturel à l'eſprit humain, on verra que je ne veux point faire des Grecs aux ſiècles héroïques, un peuple extraordinaire & privilégié; mais montrer que les ſiècles héroïques étoient pour ce peuple, le moment heureux où ſortant de l'ignorance & de la barbarie, il ſuivoit avec ardeur les impreſſions de la Nature & le premier cri de la raiſon, même à travers les erreurs où ſon imagination le plongeoit *(d)*.

De Divin. lib. 1.

Des Expiations.

C'étoit en obéiſſant à cette rectitude naturelle, qu'ils étoient

(d) C'étoit l'opinion d'un des meilleurs eſprits de l'Angleterre, lequel diſoit que la Nature, abandonnée à elle-même & dans ſa ſimplicité primitive, étoit un meilleur guide pour le jugement, qu'une ſageſſe ſophiſtique & un ſavoir pédanteſque. *For even rude Nature it ſelf, in its primitive ſimplicity, a better guide to judgement, than improv'd ſophyſtry, and pedantick ſkurning.* Voyez Schaftelbury, *avis à un auteur.*

encore bien éloignés d'admettre ces procédés fanatiques, ces expiations si fameuses dans l'histoire des siècles suivans, & qui ont rendu immortels les noms de Codrus & de Curtius. Manéthon rapporte qu'il étoit d'usage dans une ville d'Égypte, de brûler ceux qu'ils appeloient les *Typhoniens*, & de disperser leurs cendres, pour conjurer les rigueurs & les mauvaises influences de la Canicule. Lorsque les Marseillois étoient attaqués de la peste, ils choisissoient un de leurs citoyens à qui la pauvreté rendît la vie moins chère; ils le conduisoient par la ville, en le chargeant d'imprécations, & le lapidoient hors des murs. Ce ne fut pas de cette manière que Calchas proposa aux Grecs d'appaiser la colère des Dieux, & de faire cesser la peste qui dévoroit l'armée. Leur Chef suprême avoit commis une injustice, & ce n'étoit qu'en la réparant qu'il pouvoit arrèter la contagion dont son crime étoit la cause. Il fut donc un temps parmi les Grecs, où leur raison pressentit des rapports plus vrais & plus nobles entre les Dieux & les hommes, où l'on n'imagina pas que la cruauté regardée avec horreur parmi les hommes, pût être une vertu devant les Dieux, & où enfin la religion, par un accord naturel, secondoit à la fois la morale & la politique.

Alex. Sardi, de mor. Gent.

Du droit d'asile.

C'étoit par une suite de cet accord, que le droit d'asile protégé long-temps par la religion aux dépens de la saine politique, n'étoit pas admis encore dans les siècles héroïques. En effet, ceux qui étoient coupables de quelque meurtre, n'avoient d'autre ressource que de quitter leur patrie & de fuir dans une terre étrangère. Ainsi ce n'est pas sur les temps héroïques que doivent tomber les plaintes légitimes que les Anciens faisoient de l'abus du droit d'asile. « Hélas! dit Ion dans Euripide, Dieu a mis bien peu de » sagesse dans les loix qu'il a établies parmi les hommes. Les asiles » ne devoient être ouverts qu'aux honnêtes gens persécutés & non » aux criminels: les Dieux auroient dû chasser ceux-ci de leurs autels, & ne pas traiter également le juste & l'impie. » Ces abus, contre lesquels la raison & la politique se soulevoient inutilement, s'accrurent dans la Grèce jusqu'au règne de Tibère: *Crebrescebat Graecas per urbes licentia atque impunitas asyla statuendi.*

Trag. d'Ion, vers. 1312.

Tacit. Annal. lib. III.

On ne sauroit fixer au juste le temps de l'établissement des

asiles; mais il est aisé de voir que cet établissement eut le sort de la plupart des institutions humaines, inspirées d'abord par la raison, utiles dans leur naissance, & devenues dangereuses par les abus. Ainsi quand on voudroit le faire remonter jusqu'aux temps héroïques, nous aurions encore à observer que le droit d'asile chez les Grecs, fut le même que chez les Hebreux, & ne fut primitivement accordé qu'aux meurtriers involontaires. Les Rois étant les chefs de la religion, & ne laissant aux Prêtres & aux Devins, que le droit d'interpréter les signes des Dieux, sans même affecter une soumission entière à ces mêmes interprétations; les Rois, dis-je, ne pouvoient pas pour leur intérêt, donner aux temples & aux Prêtres ce crédit illimité que la superstition leur acquit dans la suite. La raison & le droit naturel s'opposoient à ces franchises, qui ne tendoient qu'à multiplier les crimes par l'assurance de l'impunité.

Thucyd. l. IV.

Des lustrations.

Cette réflexion me porteroit presque à penser que les lustrations si fameuses dans l'antiquité, & dont l'abus pouvoit être aussi dangereux que celui des asiles, n'étoient pas connues dans les temps héroïques; mais cette opinion est trop contradictoire à tout ce que les Poëtes & les Historiens ont raconté de cet usage, qu'ils font remonter jusqu'aux temps reculés, pour que je m'attache à la soutenir. Cependant je pourrois encore, pour appuyer ce sentiment, alléguer le silence d'Homère qui doit être de quelque considération: car je ne mets point au rang des lustrations, cette espèce de purification qu'Agamemnon, au 1.er livre de l'Iliade, ordonne à ses soldats. Cette purification, je l'avoue, tient aux rites de la religion, mais ne paroît avoir aucune ressemblance avec les lustrations dont je veux parler, & qu'on n'employoit ordinairement que pour laver les homicides du sang dont ils étoient souillés. Cette purification qu'Agamemnon ordonne à ses soldats, loin d'être, comme les lustrations, un abus de la religion, en étoit au contraire un des actes les plus sages & les plus respectables. Ces hommes qu'on nous peint si barbares, si avides de carnage, avoient une telle horreur du sang, qu'un simple meurtre, même légitime, les séparoit de la société civile; ils ne pouvoient plus participer aux festins publics ni aux sacrifices. Thésée fut obligé de se purifier du sang qu'il

avoit répandu dans ſa glorieuſe expédition contre les pirates; Hector
Iliad. l. VI. n'oſa faire des libations aux Dieux avant d'avoir purifié ſes mains ſouillées du ſang des ennemis: & l'on veut que ces mêmes hommes à qui la religion inſpiroit une telle averſion pour le ſang, qui, malgré la gloire dont ils ſe couvroient en immolant les ennemis de la patrie, ſe regardoient comme ſouillés devant les Dieux & les mortels; on veut, dis-je, que ces mêmes hommes pouſſaſſent la barbarie juſqu'à ſacrifier leurs ſemblables ſur les autels des Dieux! Quelle foi devons-nous donc ajouter à ce que dit Pauſanias, que les Achéens, avant la guerre de Troie, immoloient des victimes humaines à la déeſſe *Triclaria!* Quelle étoit cette Déeſſe dont Homère n'a point parlé? Toutes ces relations qui portent ſur des traditions éloignées & confuſes, n'ont rien de précis, ni qui s'accorde avec le ſyſtème général de la religion & de la théologie des anciens Grecs. Pour combattre l'autorité de Pauſanias par une preuve de fait, nous pourrions citer une ancienne loi qu'on diſoit avoir été dictée par Triptolème, & qui preſcrivoit de ne préſenter aux Dieux que les fruits de la terre, & d'épargner le ſang des
Porph. de Abſt. animaux: Θεοὺς καρποῖς ἀγάλλειν, ζῶα μὴ σίνεσθαι. Avouons-le: l'hiſtoire de ces temps éloignés n'a jamais été ſuffiſamment examinée; les faits & les principes n'ont pas encore été rapprochés & diſcutés avec cette critique judicieuſe qu'on a ſi bien l'art d'employer aujourd'hui. On s'eſt contenté de redire tout ce qui a été dit, ſans choix, ſans ordre, ſans examen; les ſuppoſitions les plus contradictoires ont été admiſes, & n'ont choqué perſonne, parce que perſonne n'a daigné prendre un grand intérêt à ces temps reculés. Il eut fallu, ſans doute, une main plus habile que la mienne, pour éclaircir cette route embarraſſée; mais j'indiquerai du moins la voie où l'amour de la vérité m'a conduit.

De même qu'il y avoit chez les Juifs des villes privilégiées, auxquelles le légiſlateur avoit commis le droit d'aſile, il y avoit chez les Grecs des lieux particuliers, qui jouiſſoient du droit des
Argo. l. IV, verſ. 541. luſtrations. On voit, dans Apollonius, qu'Hercule, coupable du meurtre de ſes enfans, paſſa dans la ville de Macris, qui avoit été le berceau de Bacchus, & y fut lavé de ſon crime. Pauſanias rapporte que, ſuivant une tradition répandue dans Trézène, les

eaux de la fontaine Hippocrène avoient servi à purifier Oreste. Comment Homère auroit-il passé sous silence cet usage religieux, s'il eut été connu dans les temps héroïques, lui qui cite tant de héros obligés de quitter leur patrie pour des meurtres prémédités ou involontaires? Mais si, d'un côté, le silence d'Homère me semble contredire les historiens & les poëtes qui ont parlé de ces lustrations; de l'autre, considérant que ce pouvoir expiatoire résidoit dans la personne des Rois, ainsi que les autres fonctions principales de la religion, ce point de vue me semble favoriser un peu l'opinion qui fait remonter les lustrations jusqu'aux temps héroïques. En effet, le fils d'Actor fut lavé par Pélée dans les eaux lustrales, & Pélée lui-même fut lavé par Acaste du meurtre de Phocus:

Actoriden Peleus, ipsum quoque Pelea Phoci
Cæde per Hæmonias solvit Acastus aquas.

Ovid. Fast. lib. II.

Circé, dit le poëte des Argonautes, respectant les loix de Jupiter, le dieu des supplians, donna les secours expiatoires à Jason & à Médée, qui étoient venus les lui demander. Ce pouvoir se conserva long-temps entre les mains des Rois. On voit, dans Hérodote, qu'Adraste, fils de Midas, après avoir tué son frère, se retira chez Crésus, qui le purifia de son crime, & l'historien ajoute que cette purification étoit à peu près la même en Lydie comme en Grèce. Le pouvoir d'absoudre les criminels étant ainsi remis entre les mains des Rois, qui étoient les chefs de la justice & de la religion, les abus ne pouvoient pas être considérables; & cette opinion, qui tendoit à rendre la puissance des Rois plus sacrée & plus utile, ne pouvoit qu'être avantageuse au bien public *(e)*. Ainsi, sans prononcer si les lustrations étoient connues dans les siècles héroïques, on ne peut s'empêcher de convenir qu'elles remontoient à des temps très-anciens, & que cet usage, lié aux principes du gouvernement,

Lib. I.

(e) Si Ovide eut considéré les lustrations sous ce point de vue, peut-être ne se seroit-il pas écrié, comme il le fait:

Ah! nimiùm faciles qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putetis aquâ. Fast. lib. II.

portoit un caractère d'utilité qui le rendoit digne des siècles dont nous parlons.

Je ne crains point de découvrir l'objet & le but de mes observations; elles tendent toutes à prouver que, conformément à la nature de l'esprit humain, la religion, dans ses commencemens, fut infiniment moins mêlée de superstitions qu'elle ne le fut dans la suite; que dans ces premiers siècles les hommes avoient des idées simples, justes & grandes, & que leurs mœurs se ressentoient de la vigueur de leur ame & de la droiture de leur esprit.

Achevons le tableau que nous avons commencé, & avant d'entrer dans l'examen de ce qui constitue particulièrement les mœurs, continuons d'observer les opinions qu'on vit régner dans les siècles héroïques : ces sortes d'opinions générales sont d'autant plus importantes à remarquer, qu'elles constituent la façon de penser d'une nation, & semblent donner à tout un siècle un caractère particulier & distinctif.

Du culte des Héros.

Le culte des héros de la Grèce, quelque antiquité qu'on veuille lui supposer, n'étoit pas établi dans les temps héroïques *(f)*. Il est vraisemblable que les premiers hommes, qui portèrent d'Égypte en Grèce les premières semences de religion, n'y portèrent pas le culte des héros, que les Égyptiens ne pratiquoient pas encore. Mais, sans nous contenter de vraisemblance, nous pouvons regarder comme une preuve de cette opinion le silence d'Homère, qui, parmi tant de héros, fils de Jupiter, de Neptune, d'Apollon, &c. qu'il a célébrés dans ses ouvrages, ne parle jamais ni de temples, ni d'autels élevés en son honneur. Hercule, Esculape, Castor, Pollux ne sont, dans ses ouvrages, que des hommes illustres, & le mot de *héros* ne désigne, dans ce poëte, qu'un homme distingué par ses qualités personnelles *(g)*. Je serois tenté de croire que le titre

Voy. Herodot. lib. II.

(f) M. Fréret étoit de ce sentiment. *Voy. le XXIe volume des Mémoires de cette Académie.*

(g) Pausanias n'avoit pas assez réfléchi sur l'origine de ces apothéoses, lorsqu'il les fait remonter aux temps les plus anciens. Il prétend que dans ces siecles, où les hommes étoient en commerce avec les Immortels, Aristée, Britomartis de Crète, Hercule, Amphiaraüs, Castor & Pollux furent mis au nombre des Dieux *(in Arcad.)* Mais Homère, qui écrivoit dans des temps où cette opinion des apparitions des Dieux, étoit encore dans sa plus grande force, ne regarde tous ces héros, dont il parle, que comme des hommes illustres, & non pas comme des Dieux,

de

de fils de Jupiter, ou d'Apollon, ou de Neptune, donné à tant de héros, occaſionna dans la ſuite des mépriſes qui devinrent le fondement du culte qu'on leur rendit. Cette pompeuſe expreſſion avoit ſouvent, chez les Grecs, le même ſens qu'elle eut chez les Hebreux, lorſque Moyſe leur diſoit, *vous êtes les fils du Seigneur votre Dieu :* elle marquoit une prédilection particulière de la divinité. Cette expreſſion, priſe dans ce ſens, eſt familière aux langues orientales; les diſciples des prophètes y ſont appelés leurs enfans, de même qu'Eſculape & Orphée étoient appelés les fils d'Apollon, parce que ce Dieu étoit cenſé leur avoir enſeigné les arts qu'ils profeſſoient. On en vint inſenſiblement à prendre l'expreſſion à la lettre, & cette mépriſe obligeante fut continuée en faveur de ceux des grands hommes qui ne connoiſſoient que leur mère, & qui devoient leur naiſſance à quelque amour clandeſtin. Mais, au temps d'Homère, ces expreſſions équivoques avoient encore leur ſignification originaire ; & ſi cette mépriſe, dont je viens de parler, donna lieu aux cultes des héros, ce ne fut que dans les ſiècles qui ſuivirent les ſiècles héroïques.

Deuter. ch. 14.

Note de Le Clerc ſur Heſ. de.

En avançant qu'Homère n'a parlé ni de temples, ni d'autels élevés en l'honneur de ſes héros, je ſuis obligé de contredire l'interprétation que quelques Savans ont donnée d'un paſſage de notre poëte, concernant Érechthée :

Ἐνθάδέ μιν ταύροισι καὶ ἀρνειοῖς ἱλάονται.

Iliad. lib. II, verſ. 57.

Feithius, dans ſes Antiquités homériques, a cru, d'après ce paſſage, qu'Érechthée étoit adoré à Athènes, parce qu'il rapporte le pronom μιν à Érechthée, comme a fait Barnès, au lieu de le rapporter à Minerve, comme a fait Euſtathe. Ce ſavant commentateur ſera, ſans doute, un garant ſuffiſant de mon interprétation; mais je ne pourrai guère me flatter d'avoir établi mon opinion, avant d'avoir détruit une autre preuve plus forte, qu'on pourroit citer en faveur des apothéoſes.

Lorſqu'Ulyſſe évoque l'ame des morts, Homère dit que ce Roi ne vit que l'ombre d'Hercule, & que ce héros étoit dans l'Olympe, aſſis au feſtin des Dieux, & jouiſſant des embraſſemens de la jeune Hébé. Si l'on prend ce paſſage à la lettre, le ſyſtème

Odyſſ. lib. verſ. 601.

de l'apothéose est établi; mais pour en voir l'esprit, il faut nécessairement faire quelques observations, tirées des anciennes opinions des Grecs.

Les champs-élysées ne furent pas d'abord connus chez ces peuples; ce séjour fortuné, tel qu'il a été chanté par les poëtes, ne fut qu'une invention postérieure, qui faisoit allusion, comme l'a montré le savant Warburton, au bonheur dont jouissoient les Sages initiés aux mystères d'Éleusis. Les Grecs anciens, qui avoient emprunté leurs idées philosophiques des Égyptiens, pensoient, comme eux, que les ames des justes se réunissoient à la divinité. Homère, dans la description des enfers, ne nous parle que des supplices des méchans, & ne nous montre point, comme les autres poëtes, à côté de ces lieux de tourmens, ces champs fortunés où la vertu trouvoit après la mort un asile éternel & tranquille *(h)*. Étoit-il donc naturel qu'Homère décrivît les peines des méchans, & ne parlât point de la récompense des justes? aussi ne l'a-t-il point passé sous silence. La récompense qu'il nous désigne est relative à la haute & belle idée qu'il a puisée chez les Egyptiens; & la faveur que les Dieux ont accordée à Hercule, est le symbole de cette éternelle félicité, dont les justes avoient l'espérance de jouir après leur mort. Cependant, suivant Velléius Paterculus, l'apothéose de ce héros faisoit époque dans l'histoire des Grecs: cet historien la place cent vingt ans avant la rentrée des Héraclides dans le Péloponnèse, & quarante ans avant la prise de Troie. Mais comment supposer que cette apothéose eût précédé le siècle d'Homère, & qu'il n'y eût cependant ni temple, ni autels élevés en l'honneur de ce Dieu? J'ajouterai que, suivant le témoignage des Savans,

Voy. son Com. du V.e livre de Virgile.

Voyez Cuper, apol. d'Homère.

(h) Ce seroit induire le lecteur en erreur, d'avancer qu'Homère n'a point parlé des Champs-élysées; mais ce seroit confondre les temps, que d'attribuer à Homère des opinions qui n'ont eu lieu que long-temps après lui. Ces Champs-élysées, dont Homère parle au IV.e livre de l'Odyssée, lorsque Protée prédit à Ménélas qu'il ira aux extrémités de la terre, habiter un lieu où la vie des hommes coule sans peines & sans soucis, où règne le zéphir & un printemps éternel; cette heureuse contrée, dis-je, étoit située à l'extrémité de l'Espagne, suivant Strabon *(lib. III)*; les Phéniciens l'avoient découverte, & y avoient établi leur commerce avant le siècle d'Homère. Ce Poëte avoit fait de cette tradition un embellissement poëtique, qui ne tenoit en rien à la religion.

& entre autres de M. l'abbé Mignot, dans son dernier Mémoire sur les Phéniciens, les grands hommes ne furent divinisés que long-temps après leur mort, & que lorsqu'Ulysse vit l'ombre d'Hercule, il n'y avoit pas long-temps que ce héros avoit fini ses jours *(i)*. Si l'on peut appliquer au temps comme à l'espace ce mot de Tacite, *major ex longinquo reverentia,* on peut conjecturer que le siècle qui produisoit les héros, n'étoit pas le siècle qui les divinisoit.

L'interprétation que j'ai donnée de la déification d'Hercule, peut s'appliquer à la prétendue apothéose de Ganymède, & à l'enlèvement de ce Prince, dont les poëtes postérieurs ont mal-à-propos chargé Jupiter: ce furent les Dieux qui, charmés de la beauté de Ganymède, l'enlevèrent dans les cieux pour servir d'échanson à Jupiter. Cette fable, ainsi décrite par Homère, se prête mieux à l'interprétation des Stoïciens, qui, suivant Cicéron, virent dans cette allégorie l'amour dont l'Etre suprême honoroit les Sages que leurs vertus, leurs nobles inclinations & la pureté de leur ame rendoient dignes du commerce des Immortels; puisque, par une suite du principe religieux de l'influence de Dieu sur les actions des hommes, les Dieux, dans la théologie ancienne, étoient des êtres moraux qui représentoient les différentes affections du cœur humain.

Tuscul. lib. IV.

Cette opinion, des justes récompensés par la faveur d'être admis au banquet des Immortels, s'accréditant peu à peu, on parvint à regarder ces héros comme de nouveaux Dieux. Les législateurs leur établirent un culte semblable à celui des Immortels: une ancienne loi de Dracon portoit qu'il falloit honorer les Dieux & les héros du pays: Θεοὺς τιμᾶν καὶ Ἥρωας ἐγχωρίους. Platon dit que les héros deviennent des Dieux, & qu'il leur faut rendre le même honneur qu'aux Dieux. Le progrès de la superstition est difficile à suivre; il suffit, pour notre objet, d'avoir montré que le culte des héros n'étoit pas établi dans les siècles héroïques.

Porph. de Abst. lib. IV.

De Legib. lib. VI.

Il ne seroit pas moins difficile de déterminer le temps où les

(i) Hercule vivoit du temps de Laomédon, le prédécesseur de Priam; Laomédon ne régna que trente-six ans & Priam quarante, suivant le P. Pétau: Tlépolème, fils d'Hercule, étoit au siége de Troie.

Des Oracles.

oracles ont commencé, j'entends les oracles proprement dits, tels qu'ils ont ſubſiſté dans la Grèce, lorſqu'on ne pouvoit rien faire d'important ſans leur attache. Je les diſtingue des préſages & des autres eſpèces de divinations dont je parlerai enſuite; & je ſuis porté à croire que cette branche de la ſuperſtition païenne, beaucoup moins ancienne que les préſages, n'étoit pas encore fort accréditée dans les ſiècles héroïques. En effet, ſi les oracles euſſent joui alors de la conſidération qu'ils eurent dans la ſuite, comment l'armée des Grecs ne ſe ſeroit-elle pas munie de quelque conſultation favorable avant ſon expédition en Aſie? comment, durant un ſi long ſiége, n'auroit-on pas eu recours à quelque oracle? Différens préſages, interprétés par Calchas, étoient les ſeuls oracles que les Grecs euſſent entendus; & s'il y en avoit eu d'autres, Calchas, Neſtor, Ulyſſe n'auroient pas manqué de les rappeler à la mémoire des Grecs, pour ranimer leur courage dans les ſituations déſeſpérées où ils ſe trouvèrent. Les oracles concernant Iphigénie & Philoctète, ſont d'une invention poſtérieure. Enfin, malgré quelques exemples contraires qu'on pourroit trouver dans l'Odyſſée, le ſyſtème de religion que je crois voir établi dans l'Iliade, me paroît entièrement contradictoire avec celui de la prépondérance des oracles dans les délibérations de la République. En effet, tant que les Rois & les Chefs du peuple furent les Chefs de la religion, tant qu'ils furent les maîtres d'interpréter les ſignes des Dieux, tant que ces Dieux eux-mêmes étoient cenſés ſe communiquer aux hommes & ſur-tout aux Rois, qu'avoient-ils beſoin d'oracles?

L'une des plus anciennes opinions chez les Grecs, eſt celle des théophanies. Ils penſoient que Dieu ou ſes envoyés daignoient ſouvent ſe manifeſter aux hommes. Pauſanias dit que les hommes renommés par leur juſtice & leur piété, étoient ſouvent les hôtes des Dieux*; mais comme cette opinion avoit pris naiſſance dans le temps de leur plus vive ſenſibilité, tout ce qui dans la Nature en impoſoit à leur imagination, ſembloit leur annoncer la préſence d'un Dieu. Le ſilence & l'ombre épaiſſe d'une forêt rempliſſoient leur ame d'une religieuſe terreur, & le moindre bruit qu'ils y entendoient, étoit la voix de quelque Divinité. Cependant, comme il y eut des hommes à qui les Dieux, diſoit-on, daignoient ſe

Arcad.

* Ξένοι καὶ ὁμοτράπεζοι.

communiquer par préférence, il y eut aussi des lieux privilégiés où l'on croyoit que la voix d'un Dieu se faisoit particulièrement entendre. Mais les Rois, qui par politique ou par enthousiasme se disoient en commerce avec les Immortels, comme étoit Minos, qu'Homère appelle Διὸς μεγάλου ὀαριστὴς, n'avoient pas besoin d'envoyer dans une ville étrangère, solliciter des Prêtres, consulter des oracles, & contracter ainsi à leur égard une dépendance inutile & dangereuse. Ainsi les oracles pouvoient être déjà connus dans la Grèce, & consultés par quelques particuliers qui y ajoutoient foi, sans avoir encore l'influence politique qu'ils eurent dans la suite sur les différens peuples de ce pays.

Des Inspirations.

Les inspirations, les songes & les présages, étoient les moyens dont les Dieux alors étoient réputés se servir pour annoncer leurs volontés aux hommes. Cette opinion naturelle à des peuples qui se croyoient toujours sous la main des Dieux, servoit à élever l'ame, & à la soutenir dans des entreprises difficiles. Les inspirations n'étoient point un art comme les autres sortes de divinations; c'étoit une faveur des Dieux, qui se communiquoient souvent aux particuliers comme aux Rois. Minerve, sous la figure de Mentès, annonce à Télémaque que son père reviendra bientôt: *Je ne suis point instruit*, dit-elle, *dans l'art des divinations, mais les Dieux m'ont inspiré ce que je vais vous prédire.*

Odyss. lib. 1, vers. 200.

Des Songes.

Je ne suis point étonné que des peuples qui se croyoient toujours entourés de la Divinité, qui se flattoient d'être en commerce avec les Dieux, enfin dont l'imagination étoit exaltée par les relations qu'ils croyoient avoir avec le Ciel, trouvassent quelque chose de merveilleux & de divin dans les songes. Cyrus prêt à mourir, dit à ses enfans, *que dans le sommeil, qui est la plus parfaite image de la mort, l'ame s'élève au-dessus d'elle-même, & que dégagée du pouvoir des sens, elle va jusqu'à prévoir l'avenir.* Suivant ce système des Anciens, la plupart des pensées qui leur venoient en songe, leur étoient envoyées par quelque Divinité. C'étoit par une conséquence de ce système, que ceux qui consultoient les oracles, se couchoient au pied de l'autel, & y attendoient qu'un songe favorable leur rapportât la réponse du Dieu qu'ils invoquoient. C'est ainsi

Xenoph. Cyrop.

que les Selliens, qu'Homère appelle Χαμαιεῦναι, s'endormoient au pied de l'autel de Jupiter, & que, suivant Pindare, Bellerophon desirant de dompter Pégase, s'endormit au pied de l'autel de Minerve, & en reçut un mords qui devoit servir à dompter ce cheval terrible.

De la Divination.

La divination, chez les anciens Grecs, formoit donc un système simple, qui dérivoit d'un seul principe, & qui n'avoit rien de commun avec les extravagantes superstitions qu'on vit depuis en usage chez les Grecs & chez les Romains. Ce n'étoit point, je le répète, par des efforts de sagesse & de réflexion qu'ils étoient parvenus à cette simplicité; c'étoit par l'ordre éternel de la Nature, qui veut que dans la marche de l'esprit humain, les idées simples précèdent les idées composées. Les Devins même des siècles héroïques ne ressembloient en rien aux Devins des siècles suivans. Ils avoient tout l'extérieur de sagesse & de gravité qui convenoit à leur ministère. Leur pouvoir partagé avec celui des Rois, étoit trop équivoque & trop précaire pour leur permettre d'en abuser. Ce n'étoit point en les rendant insensés & furieux que les Dieux paroissoient les inspirer; c'étoit en leur donnant une éloquence pleine de force & de raison. On ne voyoit point en eux ces contorsions, ces grimaces, ces palpitations, ces fureurs prophétiques que Virgile représente dans la Sybille que consulte Énée:

Lib. VI, v. 47.

Ante fores, subitò non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ, sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument.

Tous les Devins des siècles postérieurs s'abandonnoient à ces convulsions, ou par fanatisme, ou par fourberie. Ils écumoient, ils poussoient des hurlemens affreux, ils trembloient, ils s'agitoient le corps d'une manière effrayante. Enfin ces actes de phrénésie ont donné lieu de croire que le mot μάντις venoit de μαίνεσθαι, *insanire*. Mais les Savans qui ont donné cette étymologie, n'ont pas fait réflexion que les anciens Devins, Calchas, Amphiaraüs, Polydamas, n'étoient pas des Énergumènes, & portoient cependant le nom de Μάντις.

Il y a lieu de penſer que plus l'ancienne croyance du commerce des Dieux avec les hommes s'affoiblit, plus les impoſteurs qui ſe mêloient de divination, cherchoient à en impoſer au peuple par l'extérieur de fureur & de démence qu'ils affectoient. Les choſes en vinrent au point que lorſqu'une Prêtreſſe vouloit prédire l'avenir, il falloit, pour qu'elle fût délivrée de l'eſprit prophétique qui s'emparoit d'elle, qu'elle reçût ce qu'on a depuis appelé des *ſecours*, qu'on lui déchirât le corps à grands coups de fouet, qu'on lui fit des inciſions ſur tous les membres, qu'on lui enfonçât dans le côté une épée ou une longue pointe de fer. Je dois avertir que j'emprunte cette deſcription d'un ancien poëte Latin; car on croiroit que je veux parler de temps beaucoup plus modernes. Il eſt aſſez curieux de voir combien les hommes de tous les pays & de tous les ſiècles ſe reſſembloient par leur extravagance. *(k)*

Tib. Eleg.

Il y avoit, ſuivant Cicéron, deux ſortes de divinations; l'une naturelle & l'autre artificielle: la première étoit fondée ſur les ſonges & ſur les inſpirations; c'eſt celle que nous avons vue particulièrement en uſage dans la haute antiquité: la ſeconde conſiſtoit dans la connoiſſance des prodiges, des entrailles des animaux & des phénomènes de la Nature; celle-ci, qui ſervoit de fondement à l'art des Aſtrologues & des Augures, étoit encore peu répandue dans les ſiècles héroïques. Les philoſophes du Portique ne pouvoient pas croire que Dieu pût ſe manifeſter par la diſſection des victimes ou par le chant des oiſeaux; mais ils admettoient de certaines inſpirations divines, telles que le Démon familier de Socrate. La ſimplicité de la doctrine des premiers hommes, les avoit rendus à cet égard auſſi ſenſés que ces Philoſophes: ce n'étoit qu'aux inſpirations divines qu'ils paroiſſoient ajouter une confiance entière; les préſages & les phénomènes céleſtes n'avoient pas le même

De Divinat. lib. I.

(k) Hæc ubi Bellonæ motu eſt agitata, nec acrem
Flammam, non amens verbera torta timet.
Ipſa bipenne ſuos cædit violenta lacertos,
Sanguineque effuſo ſpargit inulta Deam.
Statque latus præfixa veru, ſtat ſaucia pectus
Et canit eventus quos Dea magna monet. Tibul.

crédit *(l)*; les divinations par les entrailles des animaux n'étoient pas même en usage alors. Tant de victimes immolées dans les poëmes d'Homère, sans qu'il soit question de cet usage superstitieux, sont une preuve suffisante qu'il n'étoit pas alors établi; & je serois tenté de croire qu'Eschyle a fait un anachronisme, en faisant dire à Promethée, dans la tragédie qui porte ce nom, qu'il a instruit les hommes dans plusieurs genres de présages, τρόπους δὲ πολλοὺς μαντικῆς ἐστοίχισα, & qu'il leur a enseigné la forme & la couleur des entrailles qui pouvoient plaire aux Dieux. Mais Promethée étoit un personnage allégorique, qui désignoit simplement l'industrie des hommes; & ce passage d'Eschyle ne peut pas faire d'autorité contre mon opinion.

De l'Astrologie.

L'Astrologie qui est encore un des genres de divination que les Anciens aient le plus pratiqué, ne paroît pas avoir été connue des Grecs au temps d'Homère. Soit que l'Astronomie, dont l'Astrologie est un abus, n'eût pas encore fait de grands progrès, soit que leur systême de religion les empêchât d'attribuer aux astres des évènemens dont le Destin, c'est-à-dire la volonté de l'Etre suprême, étoit seul auteur; on ne trouve pas un mot dans Homère *(m)*, qui puisse faire présumer que le systême de l'influence des astres sur les destins des hommes, tel qu'il étoit depuis long-temps pratiqué en Égypte & dans la Chaldée, fût alors introduit en Grèce. Notre Poëte parle quelquefois de certains astres dont les influences malignes versoient sur la terre toute sorte de fléaux & de maladies; mais c'étoient de simples erreurs physiques, qui n'avoient encore qu'un rapport bien éloigné avec l'Astrologie, quoiqu'elles en continssent peut-être le premier germe.

(l) Nous en voyons un exemple dans la réponse qu'Hector fait à Polydamas, au XII.[e] livre de l'Iliade:

Τύνη δ' οἰωνοῖσι τανυπτερύγεσσι κελεύεις
Πείθεσθαι· τῶν οὔτι μετατρέπομ', οὐδ' ἀλεγίζω.

(m) Ce passage du XXII.[e] livre de l'Iliade, ἰῇ δ' ἄρα γεινόμεθ' αἴσῃ, *nous naquimes tous deux pour un destin semblable*, est présenté, dans la traduction de M. Pope, de manière à induire en erreur ceux qui ne connoîtroient pas l'original; le traducteur Anglois a rendu ce passage en deux vers, qui supposent mal à-propos l'établissement de l'astrologie:

For sure one star its baneful beam display'd
On Priam's roof, and Hippoplacia's shade.

La même étoile a répandu ses rayons malfaisans sur le palais de Priam & sur les bois de l'Hippoplacie.

Je

Je ne parle point de cette autre ſorte de divination que dans des ſiècles plus modernes, on vit ſe répandre dans le monde, ſous le nom de *ſorts* & de *ſortilèges :* ce genre de fourberie employé par Onomacrite, qui faiſoit des conjurations par les ſorts de Moſchus, & qui ſurpris dans ſes opérations magiques, fut chaſſé d'Athènes & recueilli enſuite à la cour de Xerxès, n'étoit point pratiqué au temps d'Homère.

Des Mœurs.

J'ai cru qu'il étoit de mon ſujet de raſſembler ainſi les diverſes opinions des ſiècles anciens, pour poſer des limites qu'on s'eſt peu ſoucié juſqu'à préſent de fixer, en diſtinguant entre ces opinions, celles qui furent établies dans les temps héroïques, & qui ſont aiſées à reconnoître par le caractère de ſimplicité qui leur eſt propre. Allons plus loin maintenant ; & ſi les opinions qui conſtituent la façon de penſer d'un ſiècle & d'une nation, doivent être regardées comme la baſe des mœurs, oſons croire que nous verrons régner dans leurs mœurs & dans leurs uſages, cette même ſimplicité que nous avons remarquée dans leurs opinions.

Diviſion.

Les mœurs peuvent être conſidérées ſous deux points de vue : le premier regarde les ſociétés en général, & les rapports des ſociétés entre elles ; le ſecond ne conſidère que les individus & les rapports des individus entre eux. Examinons d'abord quelles étoient les loix qui généralement admiſes parmi des peuples différens, leur donnoient pendant la guerre la facilité de communiquer ſans riſque les uns avec les autres, les y invitoient pendant la paix, & formoient entre eux des liens reſpectables qu'on ne pouvoit rompre ſans crime.

Du droit des Gens.

Lorſqu'on jette les yeux ſur l'hiſtoire de tant de ſiècles écoulés avant nous, on eſt preſque tenté de croire, ſuivant le ſyſtème affligeant de Hobbes, que la guerre eſt l'état naturel de l'homme. Dans les temps héroïques, preſque tous les pays connus n'étoient qu'un vaſte théâtre de guerre ; cependant les ſentimens d'humanité, qui ſont impreſcriptibles, avoient déjà établi entre les hommes, les loix du droit naturel, & contrebalançoient en quelque ſorte les maux que produiſoit leur état habituel de guerre & de diſcorde.

De l'Hoſpitalité.

L'hoſpitalité uniſſoit les hommes des pays les plus éloignés, par des liens auſſi ſacrés que ceux de la Nature ; & ces nœuds ſe

conſervoient avec la même force juſque chez leurs deſcendans. Deux amis qui ſe ſéparoient après que l'un des deux avoit reçu l'autre dans ſa maiſon, ſe faiſoient des préſens mutuels, & ces préſens ſervoient à perpétuer dans leur famille, le ſouvenir & la reconnoiſſance du bienfait. La fureur des combats ne pouvoit donner atteinte à ces amitiés héréditaires. Glaucus & Diomède ne s'étoient jamais vus; mais en s'expliquant ſur leur naiſſance, ils découvrent que leurs aïeux avoient été jadis unis par les nœuds de l'hoſpitalité, c'en eſt aſſez pour changer en témoignages d'amitié, l'ardeur martiale qui les animoit. Ce droit ſacré de l'hoſpitalité ſe conſerva long-temps parmi les Grecs; & il eſt plus rare dans l'hiſtoire des temps anciens, de voir ces nœuds profanés par des haines & des diviſions, que de voir les plus forts liens de la Nature ſacrifiés à des paſſions particulières. Il ſuffiſoit d'être étranger & indigent, pour s'acquérir des droits à la bienfaiſance & à la pieuſe humanité des étrangers. Il n'y eut peut-être jamais dans aucun pays, de maxime de morale plus édifiante que celle qui faiſoit regarder les étrangers & les pauvres comme des envoyés de Dieu:

Odyſſ. Πρὸς γὰρ Διός εἰσι ξεινοί τε πτωχοί τε.

Droits des Gens entre ennemis.

La guerre n'étoit plus parmi les Grecs, dans les temps héroïques, un métier de brigandage & d'incurſions, ſans autres loix que la ſurpriſe & la violence: la guerre avoit ſon droit des gens. Quelle que pût être la juſtice de leur cauſe, les Grecs ne commençoient point leurs hoſtilités ſans les préliminaires qui ſubſiſtent ou doivent ſubſiſter parmi les nations policées. Ils envoyoient des députés chargés de demander ſatisfaction de l'offenſe que la nation avoit reçue. Ulyſſe & Ménélas furent envoyés à Troie avant les premières hoſtilités, pour redemander Hélène; mais Antimaque, gagné par l'argent de Pâris, empêcha que cette Princeſſe ne fût rendue à ſon époux. Polynice, avant le ſiége de Thèbes, envoya Tydée vers ſon frère Étéocle, qui régnoit dans cette ville, pour l'engager à lui céder la moitié de ce trône qu'il occupoit à ſon préjudice.

Iliad. lib. III.

Ibid. lib. IV.

Les traités que les peuples faiſoient entre eux, n'avoient alors d'autres garans que leur parole & les Dieux qu'ils prenoient à

témoins. Auſſi le parjure étoit-il regardé comme l'action la plus odieuſe & la plus criminelle. Quelles imprécations ne faiſoient-ils pas contre celui qui violoit ſon ſerment! Au milieu des ſacrifices & des libations, ils le dévouoient à toutes les fureurs des Euménides.

Iliad. lib. III.

Les hérauts, comme miniſtres des Dieux & des hommes, aſſiſtoient à tous les traités, ſoit publics, ſoit particuliers, aux autels, aux tribunaux de juſtice, & jouiſſoient d'une grande conſidération, parce que la religion conſacroit tout ce qui tenoit à la patrie, & qui conſtituoit le bien public.

La plus énorme prévarication contre le droit des gens, eût été d'empoiſonner les armes offenſives. Cette pratique étoit fort connue des Barbares; mais les Grecs, ſuivant *Potter* dans ſon *Archæologie Grecque*, en firent peu d'uſage: on n'en trouve pas un ſeul exemple dans l'Iliade, parmi tant de combats différens; & je crois qu'en examinant avec un eſprit d'équité, un paſſage de l'Odyſſée aſſez connu, on conviendra que loin de détruire ce que j'avance en faveur des Grecs, l'exemple qu'on y trouve, peut ſervir à prouver que ſi cette pratique inhumaine s'étoit introduite chez ces peuples, elle y étoit en horreur. Minerve, ſous la figure de Mentès, dit à Télémaque qu'Ulyſſe reviendra bientôt dans ſa patrie, & qu'il a paru chez les Taphiens, en ſortant de l'Épire, où il avoit été demander du poiſon à Ilus, pour en frotter ſes flèches. *Ilus lui en a refuſé*, dit Minerve, *parce qu'il reſpecte les Dieux* *; *mais mon père qui l'aime tendrement, lui en a donné.* Les anti-allégoriſtes ne me pardonneroient pas de dire, quoiqu'avec vraiſemblance, que la dernière partie du diſcours de Minerve eſt allégorique, & que la condeſcendance de ſon père envers Ulyſſe, déſignoit, en ſtyle obſcur, la mort prochaine des prétendans deſtinés à périr par les traits de ce Roi. Mais qu'importe cette allégorie? Homère n'explique-t-il pas aſſez clairement la façon de penſer de toute la nation, en diſant qu'Ilus, retenu par le reſpect qu'il portoit aux Dieux, refuſa conſtamment à Ulyſſe le poiſon qu'il lui demandoit? La religion étoit donc cenſée défendre cette pratique inhumaine; car ce reſpect pour les Dieux, attribué à Ilus, ne ſauroit être regardé comme un ſentiment d'humanité particulier à ce Roi. Ce

* Ἐπεὶ ῥα θεοὺς νεμεσίζετο αἰὲν ἐόντας.

reſpect ſuppoſe une loi, une déſenſe, des peines reconnues, & enfin tout ce qui convient à la publicité d'une maxime de religion.

Malgré ce que j'ai dit de cet état de guerre qui ſembloit commun à preſque toutes les nations connues, les ſociétés particulières commençoient cependant à ſentir & à goûter les avantages de la paix : la guerre n'étoit plus leur unique occupation ; tous les citoyens n'étoient plus, comme dans les premiers temps, voués uniquement à la profeſſion des armes ; on tiroit au ſort dans une famille nombreuſe, pour ſavoir lequel des enfans iroit à la guerre. Mercure en abordant Priam qui alloit au camp d'Achille, lui dit qu'il eſt fils de Polyctor, qu'il a ſuivi Achille, après avoir tiré au ſort avec ſes frères, pour ſavoir qui d'entre eux iroit au ſiége de Troie.

Iliad. l. XXIV.

Quelque glorieux que fût l'état militaire, il ne donnoit pas une diſtinction particulière au citoyen ; & les plus grands guerriers, tels qu'Achille, ne rougiſſoient pas d'avouer qu'une vie tranquille au ſein de ſa famille, étoit préférable au tumulte des armes. Les Anciens n'ont point cru faire tort à la mémoire des deux plus grands Rois de la Grèce, en publiant qu'Ulyſſe avoit contrefait l'inſenſé, & qu'Achille s'étoit déguiſé en fille à la cour de Lycomède, pour éviter d'aller à la guerre de Troie. Ces fictions dont Homère ne parle pas, & auxquelles ſes récits ſont même oppoſés en partie, puiſqu'il dit que ce fut Pelée qui envoya ſon fils faire ſes premières armes ſous Agamemnon, peuvent être du moins regardées comme des monumens de l'opinion des anciens Grecs ſur les dégoûts attachés à la profeſſion des armes, & font voir qu'on commençoit dans les temps héroïques, à preſſentir des biens préférables au plaiſir cruel du ravage & de la deſtruction. Échépole, ſuivant Homère, pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre de Troie, & jouir en paix des grandes richeſſes qu'il poſſédoit à Sicyone, fit préſent à Agamemnon d'un cheval ſuperbe. Un citoyen qui dans Athènes ou dans Sparte eût tenu la même conduite, eût été déshonoré ; mais les Grecs alors qui commençoient à jouir de quelques propriétés, & à diſtinguer leurs intérêts de ceux de leurs Souverains, ne croyoient pas devoir attacher une diſtinction particulière à une profeſſion qui deſtinée à ſervir l'ambition ou les querelles des Rois, expoſoit la vie d'une multitude de citoyens, pour des intérêts qui les

Ibid. l. XXIII.

touchoient fort peu. Il n'en étoit pas de même quand on combattoit pour défendre sa patrie; c'étoit alors le plus saint de tous les devoirs: l'ambition de combattre & de mourir pour elle, alloit jusqu'au fanatisme. Plus ce sentiment étoit vif, plus il sembloit se concilier naturellement avec celui dont nous venons de parler, l'indifférence des peuples pour les intérêts des Rois, & qui a servi de fondement à un usage qu'on a vu subsister long-temps chez les Grecs & chez presque tous les anciens peuples.

Des combats particuliers.

Dès que les peuples cessèrent d'être errans & vagabonds, & de s'attaquer les uns les autres, moins pour posséder que pour ravager; dès qu'ils cessèrent de vivre de rapines, dès qu'ils connurent enfin l'amour de la propriété, &, par une suite naturelle, l'amour de la paix, les Rois qui avoient des différends entre eux, & dont les intérêts n'étoient pas encore liés à ceux de leurs peuples, croyoient qu'il étoit de leur devoir de ne pas exposer leurs sujets pour des intérêts presque étrangers au bonheur de la nation, & de terminer leurs différends l'épée à la main. Cet usage avoit admis un droit des gens qui faisoit passer les peuples du Roi vaincu sous la domination du vainqueur. C'est ainsi qu'Hyllus, fils d'Hercule, rentra dans le Peloponnèse, après la mort d'Échémus, qui osa combattre contre lui; & c'est ainsi que Ménélas, après avoir vaincu Pâris dans un combat particulier, eût terminé la guerre qui avoit armé la Grèce contre l'Asie, & eût remmené Hélène, si les Troyens n'avoient pas éludé l'exécution du traité qu'ils avoient fait avec les Grecs.

Mais ces défis particuliers, qui ressembloient, pour les traits de valeur, aux combats à outrance de nos Chevaliers, y ressembloient encore mieux par les traits de générosité auxquels ils donnoient lieu. Qui ne croiroit lire un trait d'histoire de notre Chevalerie, en lisant dans Homère le combat d'Ajax & d'Hector? ces deux fiers rivaux, après avoir combattu d'une manière digne de leur réputation, sont séparés par deux hérauts, qui firent dans cette occasion l'office de nos juges de combat; mais en se séparant ils voulurent se laisser, l'un à l'autre, une preuve de leur estime réciproque; Hector donne son épée à Ajax, qui lui fait présent de son baudrier. Les hérauts accourant pour séparer ces deux braves

combattans, leur repréſentèrent qu'il falloit céder à la nuit, qui s'avançoit. Ce principe, de ne pas combattre pendant la nuit, eſt encore en uſage chez pluſieurs peuples, & étoit obſervé par les anciens habitans du Mexique; c'étoit une des maximes fondamentales du droit des gens, maxime qui, ſuivant le ſcholiaſte de Thucydide, étoit ſcrupuleuſement obſervée, même par les pirates.

Voy. Amonio Solis.

Thucyd. lib. I.

Tous les principes qui conſtituent le droit des gens, chez les Anciens, étoient, comme on a pu le remarquer, appuyés & fortifiés par la religion. C'étoit elle qui augmentoit le reſpect que les Anciens avoient pour les morts, qui faiſoit regarder les devoirs funèbres comme l'acte le plus ſaint & le plus indiſpenſable, & qui, dans la guerre, engageoit les deux partis à ſuſpendre les armes pour ne s'occuper que du ſoin de brûler leurs morts: les Grecs ſavoient ſi bien à quel point ce droit des gens étoit reſpecté, qu'après avoir été déjà trahis par les Troyens, ils ne firent point de difficulté de ſe joindre à eux, ſans réſerve & ſans précaution, pour s'occuper, chacun de leur côté, du ſoin d'inhumer leurs concitoyens.

De la Piraterie.

Mais ſi l'on demande quel droit des gens pouvoit exiſter parmi des peuples chez qui le métier de pirates étoit une profeſſion conſidérée, c'eſt qu'on a confondu les temps, c'eſt que dans quelques paſſages d'Homère, qui pouvoient ſouffrir deux interprétations, on a choiſi celle qui étoit la plus contradictoire aux principes d'honneur & d'équité qu'il avoit clairement expoſés ailleurs *(n)*. Si l'on veut que l'art des parjures fut autrefois en honneur, pourquoi Homère nous montre-t-il, dans les Enfers, les Euménides occupées à punir les parjures? Si le vol & les rapines étoient regardés comme une profeſſion eſtimée, pourquoi voyons-nous, dans l'Odyſſée, Siſyphe, ce fameux brigand, condamné dans le Tartare

(n) C'eſt ce qu'a fait Feithius, dans ſes *Antiquités homériques*; il prétend que l'art des parjures & des rapines étoit autrefois en honneur, trompé par une fauſſe interprétation de l'éloge qu'Homère donne à Autolycus, au XIX.[e] livre de l'Odyſſée:

Ὃς ἀνθρώπους ἐκέκαστο κλεπτοσύνῃ θ' ὅρκῳ τε.

Il a cru qu'Homère louoit Autolycus ſur ſon habileté dans l'art des fourberies & des parjures, comme ſi la ſignification naturelle du mot ὅρκος, & celle qui peut convenir ici au mot κλεπτοσύνη, ne déſigne pas mieux, ſuivant les plus ſavans interprètes, l'art des ſtratagêmes dans la guerre & la fidélité à remplir ſes ſermens. Il oublioit un vers d'Héſiode qui dit, en parlant des Furies:

Ὅρκον τινυμένας τὸν Ἔρις τέκε πῆμ' ἐπιόρκοις.

à des peines cruelles & toujours renaissantes? Je ne vois rien même qui nous autorise à penser que les Grecs, des siècles héroïques, fussent dans le système des Germains & des anciens Spartiates, chez qui le vol n'étoit pas regardé comme un crime, mais comme un exercice qui entretenoit l'adresse des jeunes gens. Je sai que dans les temps dont parle Thucydide, au commencement de son histoire, la piraterie étoit honorable, & le brigand le plus adroit étoit le plus considéré : je conviens encore que cette coutume eut de la peine à s'abolir, même après que Minos eut donné la chasse aux pirates qui infestoient la mer Égée, & qu'on en vit encore des traces dans les temps héroïques. Mais combien de coutumes barbares ne subsistent-elles pas, malgré les plus sages règlemens, au milieu des peuples les mieux policés ? La question n'est pas de savoir s'il y avoit des brigands & des pirates en Grèce au siècle d'Homère, mais s'ils jouissoient alors de quelque considération. Lorsqu'on voit la Grèce couverte de villes bien bâties, le commerce établi, les étrangers accueillis avec confiance, les différens gouvernemens unis par les mêmes loix, comment supposer que dans un tel pays la piraterie soit en honneur? N'étoit-ce pas plutôt pour la représenter comme un crime qui méritoit la punition des Dieux, qu'Homère dit que les compagnons d'Ulysse furent punis pour avoir égorgé les troupeaux du Soleil, si, comme on peut le supposer, le poëte ne vouloit désigner par cette expression que des troupeaux errans sur le rivage, sans guide & sans maître; car c'étoit la coutume d'abandonner ainsi les troupeaux que l'on consacroit à quelque divinité *(o)*.

Il est important de ne pas oublier ici un exemple dont on s'est souvent autorisé, pour prouver que la piraterie étoit en honneur aux temps héroïques: lorsque Télémaque, allant de contrées en contrées pour chercher son père, arrive chez Nestor, ce sage vieillard s'acquitte d'abord, envers le fils d'Ulysse & ses compagnons,

(o) Suétone dit que César, après le passage du Rubicon, abandonna sur le rivage du fleuve, les chevaux qu'il avoit consacrés à Mars *(Vie de Cés. ch. 81)*. Il y avoit à Apollonie des troupeaux consacrés au Soleil ; ces troupeaux sacrés paissoient, pendant le jour, sur les bords du fleuve qui coule du mont Lacmon dans la mer, &, pendant la nuit, les plus distingués des citoyens étoient chargés de les garder. *Hérodote, liv. IX.*

des devoirs de l'hoſpitalité; il les interroge enſuite: *Étrangers,* leur dit-il, *qui êtes-vous? de quel port êtes-vous ſortis? voyagez-vous pour quelque affaire, ou à l'aventure comme des pirates, qui expoſent ſans ceſſe leur vie pour troubler celle des autres.* Si le métier de pirates eût été en honneur, ſi la gloire eût ſuivi les dangers attachés à cette profeſſion, Neſtor en eût-il fait un tableau ſi déſavantageux par ce vers:

Odyſſ. l. III.

Ψυχὰς παρθέμενοι κακὸν ἀλλοδαποῖσι φέροντες.

Thucydide cependant ſemble croire que la piraterie a ſubſiſté du temps d'Homère, & que la diſtinction qu'on accordoit à ceux qui la profeſſoient, étoit relative à la manière dont ils l'exerçoient: οἷς κόσμος καλῶς τοῦτο δρᾷν. Le ſcholiaſte fait entendre qu'il y avoit un droit des gens établi chez ces pirates: ils ne prenoient point le bœuf qui labouroit; ils ne faiſoient point leur incurſion pendant la nuit; ils ne tuoient point. Homère n'admet point cette ſorte de juſtification pour la conduite des pirates, & rien ne prouve mieux combien ce poëte étoit éloigné de penſer que la vie qu'ils menoient pouvoit être approuvée ou juſtifiée, que ce qu'il dit au IV.e livre de l'Odyſſée: « Les ſcélérats qui vivent de brigandage, » contens d'avoir rempli leurs vaiſſeaux du butin fait ſur le rivage, n'oſent pas y demeurer, & craignent la vengeance des Dieux. »

Καὶ μὲν τοῖς ὄπιδος κρατερὸν δέος ἐν φρεσὶ πίπτει.

L'avidité des guerriers, dans les combats, ne ſauroit être alléguée pour prouver combien l'eſprit de rapine dominoit encore dans les temps héroïques: non que les ſoldats ne fuſſent auſſi avides du butin qu'ils l'ont été dans tous les temps; mais tous ces héros, qu'Homère nous repréſente ſi ardens à dépouiller leurs ennemis vaincus, pouvoient ſans déshonneur ſe livrer à cette avidité, parce que ces dépouilles étoient des monumens honorables de leur victoire; monumens dont leur gloire & leur piété tiroient avantage, en les conſacrant à leurs Dieux protecteurs. Ulyſſe conſacre à Minerve les dépouilles de Dolon; Hector promet de porter & d'appendre dans le temple d'Apollon les armes du guerrier qui oſera le combattre.

Nul

Nul uſage, nulle coutume établie dans ces ſiècles ſans l'empreinte d'une religion, qui, comme un eſprit vivifiant, étoit répandue dans toutes les parties du corps politique. Pour conſerver même une eſpèce d'identité de religion, la Grèce ſe raſſembloit de toutes parts à ces fêtes publiques, qui devinrent dans la ſuite ſi fameuſes, telles que les Theſmophories, établies par Triptolème; les Panathénées, qui eurent Théſée pour fondateur; la Panionie, où tous les habitans de l'Ionie s'aſſembloient; les fêtes de Délos, où, comme le remarque Thucydide, en citant un hymne d'Homère, les Ioniens accouroient avec leurs femmes & leurs enfans, & formoient, en l'honneur du Dieu, des jeux d'athlètes, des danſes & des chœurs de muſique. En effet, ce fut dans cet eſprit que Théſée, après avoir raſſemblé dans une ſeule ville tous les habitans de l'Attique, conſacra ce changement par une fête publique, ξυνοίκια, dont le nom ſervoit à rappeler le ſouvenir du bien qu'il avoit fait à la ſociété. L'objet de ces fêtes étoit de lier enſemble tous les peuples de la Grèce par des motifs religieux, d'adoucir leurs mœurs par l'habitude de ſe voir, & de ne former de la nation entière qu'un ſeul & même peuple. L'établiſſement ſeul de ces fêtes ſuppoſe une ſageſſe de gouvernement bien oppoſée aux accuſations de barbarie dont on charge ſi gratuitement les temps dont nous parlons.

Lib. III.

Thucyd. lib. II.

Des Jeux de la Grèce.

Il faut cependant avouer qu'Homère ne déſigne clairement aucune de ces fêtes ſi fameuſes en Grèce; mais toute l'antiquité s'accorde à en faire remonter l'origine bien au-delà du temps où il a vécu. Il en eſt de ces fêtes comme des jeux Olympiques & des autres jeux célèbres de la Grèce dont Homère n'a point parlé: cependant, s'il en faut croire Pauſanias, les jeux Olympiques furent inſtitués long-temps avant ce Poëte, par un Hercule de Crète, qui vint en Élide avec quatre de ſes frères. Il eſt vrai que ces jeux tombés en oubli, malgré Clyménus qui voulut les renouveler, ne furent rétablis avec un certain éclat, que par Iphitus, qui vécut long-temps après Homère. Ainſi le moment d'éclipſe que ſubirent ces jeux ſi célèbres dans la ſuite, peut avoir donné lieu au ſilence d'Homère à leur égard; & dans cette occaſion, ce ſilence du Poëte ſe juſtifiant par les traditions de l'antiquité même, ne peut être employé pour nier l'exiſtence d'un fait en

faveur duquel toute l'antiquité dépose. Presque tous les jeux dont ce Poëte fait mention, étoient des jeux funèbres. Tels étoient ceux d'Œdipe, où Euryale fut vainqueur, & ceux dont Achille donna le spectacle aux Grecs, pour honorer la mémoire de son ami. Homère ne dit point quelle fut l'occasion de ceux du roi Augée dans l'Élide ; mais il ne nous laisse point ignorer qu'un trépied fut le prix du combat. Des présens considérables furent de même offerts aux combattans dans les jeux funèbres de Patrocle. Cette observation peut donner lieu à une question assez intéressante pour le sujet que nous traitons. Il est naturel de demander pourquoi dans les siècles héroïques, dans ces siècles renommés pour leur simplicité, on donnoit dans les jeux, des présens magnifiques aux vainqueurs, & que dans les siècles suivans, lorsque la Grèce étoit dans sa splendeur, lorsque son opulence sembloit égaler sa gloire, on se contenta de leur décerner de simples couronnes de feuilles d'arbre ou de quelque plante,

Ἆθλα δὲ τῶν κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς,

des feuilles d'olivier, de pommier, de persil ou de pin ; & qu'ensuite ces mêmes couronnes furent changées en couronnes d'or. Quelle fut la raison de ces changemens ? voici celle que j'ose hasarder, & que je crois appuyée sur l'observation des usages & des mœurs auxquels ces changemens étoient nécessairement liés.

Lorsque les jeux Olympiques furent renouvelés par Iphitus, il y eut des Poëtes dont la fonction étoit de célébrer la gloire des vainqueurs. Le chant de ces Poëtes, qui jouissoient encore d'une grande considération, rendoit les couronnes immortelles, & suppléoit à la magnificence ; mais dans les temps héroïques, où le principal & presque l'unique objet de la poësie étoit la religion, la gloire des vainqueurs étoit privée de cet avantage. Tous les Poëtes, avant Homère, ne chantoient que les merveilles de la Nature, & la religion qui y étoit liée. Homère fut un des premiers qui réunit en sa personne les qualités d'Historien, de Poëte & de Philosophe. Je dis un des premiers, car Sagaris, suivant Diogène-Laërce, étoit contemporain d'Homère, & chanta aussi la guerre de Troie. Les autres, comme Linus, Orphée, Musée,

ne chantoient que les Dieux & la génération des êtres. Ainsi la gloire des vainqueurs dans les jeux funèbres, aux temps héroïques, avoit besoin de témoignages précieux & durables. La plupart des Prix que les vainqueurs avoient remportés, se conservoient avec soin dans les familles, & passoient en héritage aux enfans, pour les exciter à l'amour de la gloire. Lorsqu'ensuite les couronnes de lauriers furent changées en couronnes d'or, c'est qu'apparemment il fallut compenser par la valeur des Prix décernés aux vainqueurs, les mauvais vers ou le discrédit des Poëtes qui les célébroient.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les combats qui étoient en usage dans ces jeux; Homère, au XXIII.e livre de l'Odyssée, ne laisse rien à desirer sur ce sujet. Il y avoit encore dans ces siècles, une espèce de jeux établis pour l'éducation des jeunes gens: on y disputoit le Prix de l'éloquence, non d'une éloquence pompeuse & vaine, mais de celle qui consistoit à parler avec sagesse, pour mériter d'entrer dans les conseils de la nation. Homère dit que Thoas remporta souvent ce Prix entre ses égaux.

Iliad. l. XV.

Après avoir rassemblé sous le même point de vue, les principes généraux & les usages sur lesquels étoient fondés les relations intimes qui subsistoient parmi les différens peuples de la Grèce, nous examinerons dans un autre Mémoire, cette partie des mœurs qui constitue proprement la morale, & qui doit être observée dans le caractère général de la nation, & dans les détails de la vie privée des citoyens.

SECOND MÉMOIRE
SUR
LES MŒURS DES SIÈCLES HÉROÏQUES.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû à l'aſſemblée publique de Pâques 1769.

J'AI parlé dans le Mémoire précédent, des principes religieux & politiques conſidérés dans leurs rapports avec les mœurs des Grecs aux ſiècles héroïques, il me reſte à parler maintenant de ces mœurs proprement dites, obſervées ſous un point de vue général & particulier. L'arrangement de ce diſcours n'a pas beſoin de beaucoup d'art, les obſervations y naîtront ſans peine les unes des autres; mais il faut, pour cet effet, remonter à la ſource, & commencer cet examen par celui des ſentimens naturels qui ſont le lien principal des ſociétés & le vrai fondement de la morale.

Des ſentimens naturels.

Les plus anciennes de toutes les obligations que les hommes aient contractées les uns envers les autres, ſont, ſans contredit, celle des enfans & des pères; ce ſont auſſi les plus puiſſantes & les plus actives de toutes les loix naturelles: mais pour que ces loix agiſſent avec une certaine force, il faut que la vie habituelle de l'homme ait acquis, par les avantages de la ſociété, une conſiſtance qui la diſtingue de celle des bêtes dans les forêts; & quoique les loix dont je parle, ſe faſſent ſentir parmi les animaux même, cependant les obligations naturelles n'étant entre eux que des pères aux enfans, & non rétroactives, comme elles le doivent être parmi nous, nous ne devons, en cette matière, arrêter nos regards ni ſur les animaux, ni ſur ces peuples ſauvages, qui obligés de voyager toujours pour chercher leur nourriture, maſſacrent les vieillards dont l'exiſtence leur ſeroit à charge. Plus la ſociété ſe perfectionne, plus les ſentimens naturels acquièrent de vigueur. J'entends par une ſociété perfectionnée, celle où les ſages impulſions de la Nature agiſſent plus que les loix, & où le bon ordre des familles fait celui de l'État entier.

C'eſt à peu près ſous ce point de vue que je me repréſente les mœurs des Grecs dans les temps héroïques; & je crois voir que ſes ſentimens naturels qui conſtituent les vertus civiles, n'avoient rien chez eux qui tînt de la brutalité de l'homme ſauvage, ni de la molleſſe de l'homme policé.

Dans l'expoſition que je viens de faire des mœurs de ces premiers temps, je ſai qu'on peut m'objecter des exemples contraires à ceux que j'emploie; mais je demande qu'on faſſe entrer dans cet examen les opinions générales, plutôt que les actions particulières. Si Oreſte aſſaſſina ſa mère *(a)*, il ne faut point oublier qu'il fut tourmenté par les Furies, & que cette punition marque aſſez l'horreur qu'inſpiroit un pareil forfait chez un peuple, qui fut long-temps aſſez heureux pour n'avoir point de loi contre les parricides *(b)*.

De l'amour paternel.

L'objet de la Nature étant de contribuer à la conſervation des êtres qu'elle produit, nous a donné des facultés ſociales, propres à remplir ſes vues. L'amour des pères pour leurs enfans eſt une de ces facultés qu'on peut regarder comme la pierre fondamentale ſur laquelle la Nature a poſé l'édifice de la ſociété *(c)*. Il eſt donc plus que vraiſemblable que cet amour eut, dans les premiers temps, toute la puiſſance & tout le degré d'énergie dont il eſt ſuſceptible, & que les ſiècles héroïques eurent part à ce privilége heureux des ſociétés naiſſantes: mais, malgré tout ce que j'aurois à en dire, & les exemples que je pourrois apporter, je ne veux point paroître

(a) Alcméon, pour le même crime, ſubit la même peine, & ne put trouver de repos ſur la terre, contre les frayeurs qui le pourſuivoient par-tout, que lorſqu'il eut quitté cette terre ſouillée du ſang qu'il avoit verſé, & qu'il eut paſſé dans une petite île, nouvellement ſortie de la mer, à l'embouchure du fleuve Achéloüs. *Thucyd. lib. II.*

(b) Homère, en racontant les horreurs de la famille de Laïus, Œdipe devenu l'aſſaſſin de ſon père & le mari de ſa mère, dit qu'on vit des abominations qui n'avoient point encore paru ſur la terre:

Ἄφαρ δ' ἀνάπυστα θεοὶ θέσαν ἀνθρώποισιν.
Odyſſ. lib. XI, verſ. 273.

Je donne au mot ἀνάπυστα la ſignification que lui donne Héſychius, & qui me paroît lui convenir le mieux, quoique je reconnoiſſe que d'autres écrivains l'ont employé en ſens contraire, comme Hérodote, au *liv. IX, p. 630, édit. de Henri Étienne*: Χρόνου δὲ προϊόντος ἀνάπυστα γίνεται τρόπῳ τοιῷδε.

(c) Le premier précepte que le centaure Chiron donna au jeune Achille, fut celui-ci: *Honore Dieu & ceux qui t'ont donné le jour.* V.e Pyth. de Pindare.

accuſer les âges poſtérieurs, ni chercher à prouver qu'un ſentiment ſi précieux s'eſt inſenſiblement affoibli comme tous les autres; j'obſerverai ſeulement en paſſant, pour comparer la ſenſibilité des Grecs à la nôtre, qu'on traiteroit aujourd'hui de délire & d'extravagance dans un homme ordinaire, les démonſtrations de douleur auxquelles ſe livroient les Rois même à la mort d'un fils qui leur étoit cher. On vit Priam, à la mort d'Hector, dépouillant la majeſté du trône, ſe rouler ſur la pouſſière au milieu de ſes courtiſans, & ne connoître plus ni réſerve ni décence dans l'excès d'un déſeſpoir, qu'on condamne d'autant plus facilement que notre ame eſt moins capable de le ſentir.

Mais ce qu'il eſt important de remarquer, c'eſt que dans des ſiècles qui ſe diſoient plus éclairés, on a vu une infinité de gens, qu'une fauſſe philoſophie avoit iſolés, renoncer aux plus doux liens de la ſociété, & uniquement occupés de leur exiſtence, s'embarraſſer peu de ce que deviendroit leur ſucceſſion. Chez les Anciens, c'étoit un très-grand malheur de n'avoir point d'héritiers directs. La vie étoit à leurs yeux un intervalle trop court pour remplir les deſirs de leur ame; & le ſentiment de l'immortalité, qui ne les quittoit point, leur faiſoit deſirer de ſe voir revivre dans des enfans, qui puſſent cultiver les champs dont ils étoient poſſeſſeurs, & reproduire au monde leur gloire & leurs vertus.

De l'amour filial.

Quelque influence que l'amour parternel ait eue ſur le fondement des ſociétés, on ſent aiſément qu'une ſociété uniquement établie par cet amour, eût été de peu de durée, ſi la Nature n'eût rendu nos cœurs capables de reconnoiſſance, & n'eût fait de ce ſentiment, fortifié par la raiſon, le ſecond lien propre à unir les hommes. L'objet de la Nature a donc été que les enfans, pénétrés de ce ſentiment de reconnoiſſance, rendiſſent à leurs pères dans la vieilleſſe, ces ſoins qu'ils en ont reçus lorſqu'ils étoient incapables de ſe procurer leur ſubſiſtance. A regarder les poëſies d'Homère comme un monument hiſtorique de ces ſiècles reculés, on ne ſauroit aſſez admirer à quel point ce ſentiment y étoit en vigueur, & combien ce devoir ſacré fut alors fidèlement rempli. Combien de fois le fougueux Achille ne ſe rappelle-t-il pas avec douleur, le ſouvenir d'un père qu'il a laiſſé dans ſon palais, languiſſant &

accablé sous le poids des années! Le dénouement de l'Iliade porte tout entier sur cet amour filial. Sans cet amour, jamais Achille ne se fût laissé fléchir aux larmes de Priam, jamais peut-être il n'eût rendu le corps d'Hector, que lui redemandoit ce père infortuné. Priam tombant aux genoux d'Achille, ne le conjure pas au nom des Dieux ni par tout ce que la religion a de plus sacré: *Achille*, lui dit-il, *souvenez-vous de votre père;* & ce ne sont pas des paroles hasardées & sans dessein, c'est un discours médité & relatif aux puissans effets, que l'amour filial étoit capable de produire. Priam voulant sortir de ses murs, pour aller trouver Achille, avoit dit à ses amis qui l'arrêtoient:

Laissez-moi voler seul vers cet homme sauvage; Iliad. l. XXII.
Il peut voir en pitié ma foiblesse & mon âge.
Son père vit encor.

Quand l'armée des Grecs est en fuite, & que Nestor veut arrêter le désordre, il se jette à genoux devant les fuyards, & les conjure au nom de ceux qui leur ont donné le jour, de soutenir leur gloire & de retourner au combat; & l'effet que produisit cette harangue, fit assez voir quelle impression elle avoit laissée dans le cœur de ceux qui l'avoient entendue.

La langue grecque est la seule que je connoisse, qui ait un mot propre pour exprimer ces soins, ces attentions, ces complaisances dont les enfans devoient compte à leurs pères. Les Grecs les designoient par ce mot, θρεπτήρια ou θρέπτα. Homère plaignant la destinée d'Hippothoüs, mort à la fleur de son âge, dit qu'il n'a pas rendu à ses parens le prix des soins qu'il en a reçus:

Οὐδὲ τοκεῦσι θρέπτα φίλοις ἀπέδωκε. Ibid. lib. XVII.

Indépendamment de l'instinct de la Nature, lequel a toujours plus de force, à l'origine des sociétés, plusieurs causes physiques & morales contribuoient à entretenir & à fomenter cet amour filial. Les mères nourrissoient elles-mêmes leurs enfans, & en remplissant ce devoir de mère, elles resserroient plus étroitement le lien sacré qui les attachoit à leurs enfans, & leurs enfans à elles. Les femmes du rang le plus distingué, ne rougissoient pas de

s'acquitter d'un devoir si précieux; & quoiqu'on trouve quelques exemples contraires, il faut supposer qu'une impuissance naturelle ou des raisons aussi fortes leur avoient servi d'excuse *(d)*. Hécube avoit nourri Hector, Pénélope avoit allaité son fils Télémaque; & en citant ces exemples pris parmi des femmes d'un rang illustre, je crois faire voir assez combien cet usage devoit être commun dans tous les ordres des citoyens *(e)*.

A cet usage, si propre à resserrer les nœuds de l'amour filial, s'en joignoit un autre qui n'avoit pas moins de pouvoir. Les enfans, également chéris de leur père, partageoient également dans l'héritage commun: on ne connoissoit point alors ce droit injuste & cruel, qui pour enrichir un aîné, appauvrit tous ses frères. Ulysse dit à Eumée, auquel il ne veut pas encore se faire reconnoître, qu'il est fils naturel d'un père fort riche, dont les enfans légitimes divisèrent l'héritage, en tirant au sort les portions qu'ils en firent. Étéocle & Polynice ne voulant point diviser le trône de Thèbes, convinrent de régner tour à tour, & tirèrent au sort pour savoir qui des deux occuperoit le trône le premier. Et la fable, qui quelquefois est l'image des mœurs de ce temps, nous apprend que le sort décida seul des partages des enfans de Saturne.

Odyss. l. XIV, vers. 200.

Iliad. lib. XIV.

Je sai que la différence des gouvernemens a introduit des différences nécessaires dans les coutumes, & que ce qui étoit injuste dans un temps, est devenu juste ou plutôt excusable dans un autre; mais, sans chercher à faire des comparaisons difficiles à établir, je ne prétends ici que rapporter simplement ce que j'ai vu dans les monumens des temps anciens; & il n'est pas de mon sujet de peser ce que nous avons ou gagné ou perdu.

Si les aînés n'étoient pas distingués de leurs frères dans le partage de leur patrimoine, ils jouissoient d'une autre distinction moins révoltante pour l'intérêt personnel, moins sujette à devenir le germe des jalousies & des haines domestiques, & plus conforme aux loix

(d) On trouve, dans l'Odyssée, qu'Ulysse fut nourri par une femme étrangère; il dit à Euryclée:

Σὺ μ'ἔτρεφες αὐτὴ τῷ σῷ ἐπὶ μαζῷ.

(e) Le mot τιθήνη ne désignoit alors que la femme entre les bras de laquelle reposoit l'enfant. Lorsque Ruth, épouse de Booz, eut accouché d'un fils, Noémi le reçut dans ses bras, & la version des Septante se sert de cette expression: Ἐγενήθη αὐτῷ εἰς τιθηνόν.

simples

ſimples de la raiſon. La ſupériorité de l'âge & de l'expérience ſuppoſoit celle de l'eſprit, & de-là s'enſuivoit naturellement que les aînés participoient à la douce autorité des pères, & au reſpect que les enfans leur portoient. En effet, Homère nous apprend que les Furies qui étoient toujours prêtes à ſervir la vengeance des pères, étoient de même aux ordres des aînés. Iris dit à Neptune, en lui repréſentant ce qu'il doit à Jupiter :

Πρεσβυτέροισιν ἐριννύες αἰὲν ἕπονται.

Sur les pas des aînés marchent les Euménides.

C'étoit par une ſuite naturelle des impreſſions profondes de l'amour filial, que les imprécations des pères & des mères étoient regardées comme le malheur le plus funeſte dont les enfans puſſent être accablés. Lorſqu'Amyntor vomit ſes imprécations contre Phœnix, & Alté contre Méléagre, Pluton & les Furies les écoutent du fond des enfers, & ſont prêts à ſervir leur vengeance. *Lib. IX.*

Toutes ces opinions, où la Religion concouroit avec la Nature, contribuoient à ſerrer les liens du gouvernement paternel, le premier de tous les gouvernemens, & le modèle du gouvernement monarchique dont nous parlerons bientôt; mais rien n'y contribuoit davantage que l'attachement réciproque des maris & des femmes. Le plus fameux exemple de la fidélité conjugale, eſt tiré de ces temps héroïques. Le nom de Pénélope a été regardé pendant une longue ſuite de ſiècles, comme le plus grand éloge qu'on ait pu donner à une femme; & cet uſage ſubſiſtera juſqu'à ce que le ridicule qui flétrit tout, ait mis ſon empreinte à ce nom reſpectable & aux vertus même qu'il repréſente.

J'ajoute que ſi le poëme de l'Iliade, dont le ſujet a pour baſe l'infidélité d'Hélène, ſemble combattre & balancer la preuve que je voulois tirer de la fidélité de Pénélope, ce ne ſera pas aux yeux de ceux qui ſe rappelant le repentir dont le cœur d'Hélène eſt tourmenté, auront fait cette réflexion naturelle, que dans des temps moins ſcrupuleux ont auroit eu moins de remords.

Du Mariage.

L'attachement des maris pour leurs femmes, étoit une obligation que l'impétuoſité des paſſions pouvoit altérer dans quelques particuliers, mais qui ſubſiſtoit au cœur de la nation, comme un des

plus puissans liens des familles & de l'État : c'étoit un de ces principes si généralement avoués qu'il s'étoit converti en maxime populaire. Homère qui s'est attaché à placer dans son poëme, tant de maximes consacrées par la voix du peuple, met celle-ci dans la bouche d'Achille :

Iliad. lib. IX.

L'homme sage & sensé considère & chérit
L'épouse que le sort a placée en son lit.

Dans des temps moins anciens & plus corrompus, on osa se révolter contre la Nature, & regarder le mariage comme un joug onéreux & incompatible avec le bonheur ; mais dans les siècles héroïques, le mariage étoit le vœu de la Nature, & le plus doux asile de l'homme contre les maux dont la vie est semée. Homère qui sut si bien en peindre les charmes, ne l'auroit pas fait si ce sentiment n'eût pas été connu de ses contemporains. Quel Poëte ou quel Historien nous présenteroit un tableau plus touchant de la félicité qu'on peut goûter dans l'union conjugale ? c'est Ulysse qui exprime à la fille d'Alcinoüs les vœux qu'il forme pour son bonheur. « Que les Dieux, lui dit-il, en vous donnant un époux, » mettent entre vous & lui cette douce sympathie qui fait la félicité » des familles ! Quoi de plus heureux & de plus estimable que deux » époux qui n'ayant qu'une même pensée & une même ame, gouvernent avec intelligence leur famille & leur maison ! »

Odyss. lib. VI.

On ne voit point d'exemples de polygamie *(f)* parmi les Grecs. Homère qui distingue toujours soigneusement les mœurs des Grecs de celles des Barbares, donne plusieurs femmes à Priam. Ce Prince avoit eu Hécube, Laothoé & plusieurs autres. Les Grecs cependant partageoient quelquefois leur tendresse entre leur femme & une concubine ; mais la dot que l'épouse apportoit, la notoriété publique & la religion mettoient entre elles une grande différence.

Mœurs des Israëlites.

M. Fleury observe que les mariages chez les Israëlites n'étoient

(f) Ariston fut le premier, chez les Grecs, qui donna l'exemple de la polygamie & du divorce : il étoit roi des Lacédémoniens. N'ayant pas d'enfans de sa première femme, il en prit une autre ; ce second mariage n'étant pas plus heureux, il prit une troisième femme, en faveur de laquelle il renvoya la seconde *(Voy. Hérod. liv. VI)*. Ariston fut père de Démarate, qui vivoit du temps de Darius, époque assez éloignée des siècles héroïques.

revêtus d'aucune cérémonie de religion, qu'on n'offroit point de sacrifices, qu'on n'alloit point au temple, que tout se passoit entre les parens & les amis. Il paroît qu'il en étoit à peu près de même chez les anciens Grecs, avec cette différence que pour donner à la cérémonie une notoriété publique, l'époux conduisant chez lui sa nouvelle épouse, traversoit la ville, accompagné de flambeaux allumés, & précédé de danseurs & d'instrumens. On pourroit cependant citer des usages anciens, appuyés sur de fortes autorités, & qui donneroient lieu de présumer que dans la plus haute antiquité le mariage étoit précédé de cérémonies religieuses, προτέλεια, qui rendoient plus solennel & plus auguste le lien civil dont s'enchaînoient les deux époux. Tel étoit, par exemple, l'usage des eaux lustrales puisées dans la fontaine de Callirhoé.

Iliad. l. XVIII.

Vid. Murs. Græc. fer.

Thucyd. lib. II, p. 111.

Les mariages entre proches parens étoient regardés avec horreur chez les Grecs; ils abandonnoient aux Barbares cette coutume préjudiciable aux bonnes mœurs. Τοιοῦτον δὲ τὸ βάρβαρον γένος, dit Euripide; & l'exemple des Dieux ne tiroit point à conséquence. L'exemple de Jupiter & de Junon, qui tous deux enfans de Saturne, étoient encore unis par les nœuds de l'hymen, n'autorisoit pas les Grecs à l'inceste. Les actions des Dieux étoient toutes emblématiques & n'influoient point sur les mœurs des hommes. Ils ne raisonnoient point alors de la même manière que Chæréas, à qui Terence fait dire, en voyant un tableau de Jupiter changé en pluie d'or pour jouir de Danaé: « Quoi! ce que le plus grand des Dieux, le maître de la foudre, ne craint pas de faire; moi, « foible mortel, je m'en ferois un scrupule? »

Androm. vers. 173.

At quem Deum! qui templa cœli summa sonitu concutit,
Ego homuncio hoc non facerem!

Eunuc. act. III.

On ne trouveroit rien dans Homère de semblable à ces vers de Théocrite:

Ὦ πάτερ, ὦ Ζεῦ,
Οὐ μόνος ἠράσθην, καὶ τὺ γυναικοφίλης.

8.e Idyl.

O Jupiter! si je cède à l'amour, tu m'as donné l'exemple.

Enfin, pour achever de nous représenter l'état de perfection

que la société avoit acquis, par celui où étoit déjà parvenu le lien du mariage qui en est le principe & l'appui, il faut observer que le divorce étoit fort rare dans les siècles héroïques, qu'il étoit défendu par les loix, & que le mariage étoit au rang de tous les engagemens solennels que les hommes contractoient entre eux, & dont les Dieux étoient les garans. Je ne me contenterai pas de dire que les poëmes d'Homère ne fournissent pas un seul exemple de divorce; je citerai ici les reproches dont Médée accable Jason qui l'a répudiée: « Pense-tu, dit-elle, qu'il n'est plus de » Dieux vengeurs? crois-tu qu'on peut se jouer impunément des » loix? & ne sens-tu pas dans le fond de ton cœur parjure, que tu as profané tout ce que les hommes ont de plus saint »? Médée eut-elle ainsi attesté les loix divines & humaines, si le divorce n'eut pas été une prévarication criminelle contre la religion & la bonne foi? Moyse qui permit le divorce aux Hébreux, y fut apparemment déterminé par des raisons supérieures. Il est fort usité chez quelques sauvages qui sont encore abandonnés aux impressions d'une nature brute & grossière.

Du Divorce.

Eurip. Med. vers. 494.

Deut. c. XXIV.

Les Romains pensèrent long-temps de même que les anciens Grecs; & ce ne fut qu'après que le luxe eut commencé d'altérer les principes du gouvernement, qu'on vit à Rome le premier divorce dont il soit parlé dans l'histoire de cet empire *. Ainsi, pour ramener de temps en temps nos observations particulières à l'observation fondamentale de ce Mémoire, on voit, par tout ce que nous venons de dire, que l'état le plus propre à maintenir les principes de l'ordre civil & à fomenter les vertus, est celui qui tient le milieu entre la stupidité de l'homme sauvage & le rafinement de l'habitant des villes amolli par la société.

* L'an de Rome 520.

Des Femmes.

S'il faut juger des mœurs des femmes Grecques par la manière dont elles vivoient, l'opinion favorable qu'on ne peut s'empêcher d'en prendre, ne doit point être détruite par les invectives que quelques censeurs amers, tels que Simonide & Euripide, ont lancées contre elles, puisque leurs critiques ne tombent que sur leurs siècles, & non sur celui dont nous traçons les mœurs.

Les femmes vivoient fort retirées; leurs appartemens, séparés de ceux des hommes, étoient dans le lieu le plus élevé de la maison,

ὑπερῷον. Quoique leurs principales occupations conſiſtaſſent à filer, à broder & faire des étoffes précieuſes, qui devoient ſervir de parure à leurs époux ou de voiles pour le tombeau de leur père, on n'avoit point négligé de leur donner les connoiſſances & les talens qui pouvoient les rendre plus vertueuſes & plus aimables.

Elles étoient chargées, pendant un certain nombre d'années, de l'éducation de leurs enfans. Héſiode dit que dans l'âge d'argent, les hommes, durant une enfance de cent ans, demeuroient auprès de leur mère. Cette fable peut être regardée comme une tradition du long ſéjour que les enfans faiſoient anciennement dans le Gynécée, avant de paſſer entre les mains des hommes; & la fable de la première éducation d'Achille, par Thétis, ſemble nous apprendre que ces femmes étoient dignes d'élever des héros. Homère ne dit point, à la vérité, que Thétis rendit Achille invulnérable; mais c'eſt une invention allégorique des ſiècles poſtérieurs, qui voyant avec admiration le courage ſurnaturel d'Achille, crurent devoir en faire honneur à ſa mère.

Les femmes apportoient ſouvent une dot à leurs maris, & les maris apportoient un douaire qui n'entroit point dans la communauté, mais qui appartenoit au père de la femme; c'étoit une eſpèce d'échange, alors en uſage dans les traités particuliers que les hommes faiſoient entre eux. Lorſque Glaucus & Diomède ſe reconnoiſſent, c'eſt par un échange qu'ils ſcellent leur traité d'amitié, tous deux n'ayant égard qu'à l'objet, & non à la valeur de l'échange. Mais ſouvent auſſi les talens, les graces, la beauté faiſoient la ſeule dot des femmes; & c'eſt à tort que Médée ſe plaint, dans Euripide, du malheur des femmes, obligés d'acheter un mari au poids de l'or :

Χρημάτων ὑπερβολῇ πόσιν πρίασθαι.

Cette plainte convenoit au ſiècle d'Euripide, & non à des ſiècles plus rapprochés de la Nature, qui veut que l'amant qui pourſuit & qui déſire, dévoue ſa vie & ſes biens à l'amante qui fuit ou qui ſemble fuir. *Cent fois heureux*, diſoit Ulyſſe à Nauſicaa, *celui qui vous offrant une fortune digne de vos attraits, pourra vous conduire en ſa maiſon :* Odyſſ. l. 6.

Κεῖνος δ' αὖ περὶ κῆρι μακάρτατος ἔξοχον ἄλλων·
Ὅς κε σ' ἐέδνοισι βρίσας οἶκον δ' ἀγάγηται.

Nélée époufa la jeune Chloris, dit Homère, à caufe de fa beauté, ἑὸν διὰ κάλλος, & acheta par un douaire confidérable le bonheur de la poffféder. Cet ufage étoit commun chez les Patriarches; l'envoyé d'Abraham apporta des boucles d'oreilles, de riches habits, des vafes d'or & d'argent à Rébecca, à fes frères & à fa mère; mais Ifaac, qui l'époufa, n'en reçut aucun préfent *(g)*.

Odyff. lib. XI.

Gen. c. XXIV.

Dès que les hommes affemblés en fociété, eurent une maifon pour recevoir leur famille, & un champ pour la nourrir, la poffeffion exclufive devint naturellement leur principal defir. Les loix fervoient à leur garantir la jouiffance exclufive de leur patrimoine; mais la vertu de leurs femmes n'avoit point d'autre garant qu'elle-même. On ne connoiffoit point encore en Grèce les horribles moyens que la jaloufie employoit déjà dans l'Orient, pour préferver cette vertu de toute atteinte, en en confiant la garde à des hommes qui ne l'étoient plus. Agamemnon partant pour le fiége de Troie, ne laiffa pas auprès de fon époufe un de ces êtres dégradés, mais un de ces hommes qui favoient employer à leur véritable objet la mufique & la poëfie. Que faudroit-il de plus pour concevoir une haute idée de ces temps où la fenfibilité naturelle avoit été fi heureufement dirigée, que les chants d'un Poëte qui célébroit la vertu, étoient les plus forts préfervatifs contre l'impétuofité des paffions?

Quoique les mœurs des fiècles héroïques reffemblaffent en quelque façon par leur fimplicité, aux mœurs des Patriarches, les Grecs cependant avoient fait quelques pas de plus vers cette efpèce de politeffe, qui fans déroger à la fimplicité antique, s'introduit plus facilement chez un peuple agriculteur.

Les mœurs des femmes Grecques avoient quelque chofe de plus diftingué que celles des femmes d'Ifaac & de Jacob. On voit dans l'Écriture, Rachel allant puifer de l'eau à une fontaine.

(g) Dans la langue des Hébreux, acheter une femme & fe marier étoit la même chofe. *Voyez la Bib. de Dom Calmet, préf. fur le Deut. 425.*

Rebecca menoit paître les troupeaux, ainsi que Ziphora & ses sœurs, filles de Jéthro, qui étoit à la fois prêtre & Roi des Madianites. Il y avoit loin de ces mœurs à celles de la cour de Pénélope. Les femmes en Grèce occupées du soin intérieur de leur maison *(h)*, n'en sortoient guère que pour prendre part aux cérémonies de la religion dans les fêtes solennelles; & si la décence & la modestie sont les premières vertus du sexe, quelle manière de vivre étoit plus propre à les entretenir, & plus conforme aux sages institutions de la Nature?

Les femmes, dans les temps héroïques, étoient quelquefois consacrées au service de quelque Divinité; mais le mérite de garder leur virginité, n'étoit pas une vertu qu'on exigeât d'elles. On a vu depuis chez les Grecs, des prêtresses d'Hercule, de Minerve, de Diane, obligées à la continence, & d'autres dévouées à une virginité perpétuelle, comme la prêtresse d'Hercule chez les Thespiens; mais dans les siècles héroïques, les Grecs qui n'estimoient que les vertus qui pouvoient être utiles à la société, attachoient à l'état de fille, une idée d'abandon & de malheur. C'est sur cet état triste & solitaire, que tombe une partie des lamentations d'Électre dans Sophocle. Le mariage qui resserre les nœuds de la société, n'étoit point incompatible, dans l'un ni dans l'autre sexe, avec le ministère de la religion. Chrysès, prêtre d'Apollon, avoit pour fille la belle Chryséis; Théano, prêtresse de Vulcain, étoit mariée au jeune Anténor.

La religion des Grecs ne présentoit alors aucun caractère de mortification & d'austérité; toutes les cérémonies religieuses étoient mêlées de chants & de danses qui portoient à l'ame une joie douce & tranquille. Les jeunes filles s'assembloient dans les jours de fête, & déployoient dans ces assemblées les talens que l'éducation leur avoit donnés. Je ne parle point de ces jeux institués en l'honneur de Junon, où sous la direction de douze matrones, les jeunes

(h) Nous voyons, dans l'Odyssée, la fille d'Alcinoüs aller elle-même laver ses vêtemens; mais je ne trouve point d'autre exemple d'une pareille simplicité de mœurs chez les Grecs. L'île des Phéaciens est trop singulière, par le caractère & les mœurs de ses habitans, pour pouvoir nous servir d'exemple, dans ces différens tableaux que présentent les mœurs des siècles héroïques.

Pausan. lib. V. filles de l'Élide se disputoient le prix de la course, & où une couronne d'olivier étoit le prix de la victoire. Les Éléens avoient à cœur de faire passer cette institution pour fort ancienne; mais il suffiroit de la seule couronne d'olivier pour déceler la fausseté de leurs prétentions: cette sorte de Prix n'étoit pas en usage dans les temps héroïques, ni pour les héros, ni pour les athlètes victorieux; comment l'eût-il été pour ces jeunes Grecques qu'on vouloit assimiler aux hommes?

Je ne vois guère non plus dans la haute antiquité, de ces fêtes exclusives, telles que le furent dans la suite celles de Cérès & de Bacchus *(i)*, où les femmes évitant la présence & les regards des hommes, s'abandonnoient, dans des accès de démence, à tout ce qu'il y avoit de plus contraire à la pudeur & à la modestie du sexe. Ces fêtes, qui devinrent l'opprobre de la religion des Grecs, n'étoient pas telles dans les temps reculés, où la religion ayant pour but principal d'unir plus étroitement les citoyens & les familles, & dirigeant ses fêtes au même objet, aimoit à rassembler les deux sexes, pour leur apprendre à se plaire l'un à l'autre, & à mériter leur estime & leurs suffrages réciproques, quels que fussent les inconvéniens qui en pouvoient résulter.

Je ne saurois m'empêcher d'observer en l'honneur d'Homère ou de son siècle, qu'on ne retrouve pas un seul mot dans ses ouvrages, qui puisse faire soupçonner qu'il ait eu connoissance des fêtes de Bacchus, telles qu'elles furent dans la suite célébrées par

(i) L'auteur de la vie d'Homère, attribuée à Herodote, parle d'une fête de Cérès, dans laquelle les femmes ne souffroient la présence d'aucun homme; mais elles sacrifioient dans un carrefour, & lorsqu'elles appercevoient un homme, la Prêtresse s'avançoit vers lui, & lui ordonnoit de s'éloigner, *ἄπο ἀπὸ τῶν ἱρῶν*. En admettant le témoignage de cet écrivain, & en faisant ainsi remonter cette fête jusqu'aux temps héroïques, on remarquera que si les femmes se séparoient alors de la société des hommes, elles étoient, du moins en quelque sorte, sous les regards du public. Telles étoient, à leur naissance, les fêtes d'Éleusis, où les femmes s'assembloient autour du puits nommé *Callichore*, Καλλίχορος, & y exécutoient des danses religieuses. *(Vid. Pausan. in Attic.)* Les Thesmophories, dont l'établissement touchoit à la plus haute antiquité, étoient particulièrement célébrées par les femmes; mais je ne pense pas que les hommes alors en fussent généralement exclus. Hérodote observe un religieux silence sur ce qui s'y passoit, mais ce silence même prouve qu'il ne l'ignoroit pas: *Ταύτης μοι πέρι εὔστομα κείσθω*.

les

les Grecs, avec des tranſports ſi inſenſés & des geſtes de démence ſi outrés que les Scythes, en voyant ces extravagances, les rejetèrent avec mépris, & ne pouvoient pas croire qu'un Dieu en eut été l'inſtituteur. Homère, au XXIIe livre de l'Iliade, ſe ſert d'une expreſſion qui a trompé quelques interprètes. Il dit qu'Andromaque alarmée pour les jours d'Hector, s'élance de ſon palais & vole aux murs de Troie, μαινάδι ἴση, ſemblable à une Mænade; mais ce mot ne ſignifioit encore qu'une femme égarée, *lymphata*, comme Clarke l'a traduit. En effet, vous ne voyez dans Homère, aucune trace de ces fêtes infames, dans leſquelles les femmes un thyrſe en main, & telles que Virgile nous les repréſente, couroient les bois & les montagnes, au mépris de toutes les loix de la pudeur, ou, ſuivant le rite égyptien, marchoient d'un pas grave & compoſé, en portant à leur cou les figures les plus indécentes. Avant d'en venir à ces abus de la religion, & à outrager ainſi le ſentiment de la pudeur, qui étoit ſi particulier aux Grecs, il a fallu ſans doute un long eſpace de temps. Hérodote dit cependant que Mélampus, ſuivant toute apparence, avoit appris cette cérémonie de Cadmus le Phénicien, & de ceux qui vinrent avec lui en Bœotie. Mais ſuivez Homère dans les voyages qu'il fait faire à Ulyſſe, ou chez l'enchantereſſe Circé, ou parmi les voluptés de la cour d'Alcinoüs, ou dans les fêtes licencieuſes des amans de Pénélope, vous reconnoîtrez toujours le poëte d'une nation chaſte, chez laquelle les indécences dont nous venons de parler étoient inconnues; & ſi vous vous rappelez les précautions d'Ulyſſe, quand ſortant de la mer il voulut paroître devant la jeune Nauſicaa, vous conviendrez que c'eſt au moins une prévention favorable pour cette idée de chaſteté que j'aime à retrouver dans ces temps antiques.

Herod. lib. II.

On ne ſauroit cependant ſe déguiſer que ces ſortes d'aſſemblées, où la religion préſidoit, ne ſe paſſoient pas ſans amour, & même ſans quelque hymen clandeſtin. Mais ce qui ſeroit aujourd'hui une ſource de déſordres, n'étoit pas tel chez un peuple & dans un temps où les hommes, égaux par le titre de citoyens, n'avoient pas entre eux de diſtinctions qui puſſent faire craindre les méſalliances: « Polymèle, dit Homère, danſant dans un chœur établi en l'honneur

Iliad. lib. XVI.

» de Diane, rendit Mercure épris de ses charmes; mais sitôt qu'elle » eut mis au jour l'enfant dont elle étoit devenue enceinte, un citoyen opulent lui offrit sa main & l'épousa. » Cet exemple, & plusieurs autres que je pourrois citer, servent à prouver qu'une fille n'étoit pas déshonorée pour avoir été trop sensible; on en étoit quitte pour rejeter sur quelque Dieu les tendres foiblesses auxquelles elle s'étoit abandonnée. Les généalogistes ne manquoient pas de fabriquer des histoires qu'on laissoit accréditer, parce que la qualité de *fils d'un Dieu* ne tiroit point à conséquence, & ne donnoit aucune prérogative qui pût préjudicier aux droits des citoyens. Cependant des sentimens de pudeur & de respect filial empêchoient que cette liberté ne dégénérat en licence. Que de précautions, que de craintes délicates agitent le cœur de Nausicaa, lorsqu'elle veut éviter les discours que tiendroient les Phéaciens en la voyant avec Ulysse! *Je serois*, disoit-elle, *la première à condamner celle qui oubliant ce qu'elle doit à ses parens, oseroit se marier sans leur aveu, & contracter un hymen clandestin.*

Odyss. lib. VI, vers. 286.

Dans cet examen des mœurs héroïques, tout sert à prouver que les hommes, durant ces siècles fameux, eurent en général des idées simples, mais justes, sur ce qui pouvoit contribuer à leur bonheur particulier, & à la tranquillité des sociétés dont ils étoient membres. Autant les principes religieux & politiques concouroient à lier entre eux les différens peuples dont la nation étoit composée, autant les sentimens naturels dont nous venons de parler, assuroient dans les familles la paix & la concorde. Cependant cette union même pouvoit devenir préjudiciable à la patrie, & les chefs des familles les plus puissantes pouvoient tour à tour entreprendre de soumettre & de gouverner les autres familles à leur fantaisie. Pour remédier à cet inconvénient, on reconnut que les volontés particulières de tous les individus avoient besoin d'être réunies dans une seule volonté. Tel fut l'objet du premier traité social que les hommes firent entre eux; &, comme je l'ai dit dans le précédent Mémoire, ce fut Thésée qui fit la première convocation où le peuple, par un acte libre de sa volonté, se donna lui-même un maître. Ni le gouvernement Aristocratique, ni le Démocratique, ni le mélange de ces deux gouvernemens n'avoient la simplicité requise pour

Du gouvernement monarchique.

obtenir la préférence sur celui qui se présentoit le plus naturellement à ces peuples. C'étoit celui qu'Hérodote jugeoit le plus propre à réunir les forces d'une nation éparse & immense, telle que celle des Thraces, pour en faire un peuple invincible: Εἰ δὲ ὑπ' ἑνὸς ἄρχοιτο, ἢ φρονέοι κατὰ τὠυτὸ, ἄμαχόν τ' ἂν εἴη. Cette même justesse d'esprit, qui fit choisir aux Grecs ce gouvernement d'un seul, les engagea encore à le rendre héréditaire, malgré les inconvéniens qui en pouvoient résulter. Ils pressentoient les désordres bien plus considérables qui naîtroient d'un royaume électif, & ils craignoient de se voir replongés, à la mort de chaque Roi, dans cet état d'anarchie dont ils avoient senti les maux. J'ignore quelle fut la puissance qu'ils établirent dans l'État pour contrebalancer le pouvoir des Rois; mais comme ils supposoient, avec raison, que pour avoir donné à un homme la puissance suprême, ils ne lui avoient pas communiqué la sagesse & l'infaillibilité des Dieux, il y avoit un conseil établi, où les plus sages de la nation étoient chargés d'éclairer & de diriger la prudence du Monarque. Son devoir étoit de les écouter, & de déférer aux meilleurs avis; & il y étoit d'autant plus porté, que la gloire de l'entreprise n'étoit pas pour celui qui avoit donné le conseil, mais pour celui qui l'avoit exécuté: Σέο δ' ἕξεται, ὅττι κεν ἄρχῃ. Mais ce conseil des Sages n'étoit, par lui-même, revêtu d'aucune puissance qui fût capable de s'opposer au progrès de la tyrannie. Je suis tenté de croire que ces rafinemens de politique, rendus ensuite nécessaires, ne furent pas d'abord employés. Le mot de *tyran*, ce mot si odieux à la Grèce, n'étoit pas encore connu; il n'y en avoit pas même d'équivalent pour exprimer l'usurpation ou l'abus du pouvoir; &, comme le besoin seul a fait inventer les noms, l'heureuse ignorance de ce mot peut faire supposer que les Rois s'élevoient sur le trône par le consentement libre du peuple, & s'y maintenoient par une jouissance modérée de leur pouvoir.

Herod. l. V.

Iliad. lib. IX, vers. 103.

Thucydide confirme cette conjecture, & nous apprend que la tyrannie ne parut en Grèce que quelque temps après le siége de Troie, lorsque les richesses, accrûes par le commerce, eurent servi d'instrument aux usurpations. Avant cette époque les peuples étoient, à l'égard de leurs Rois, ce qu'étoit l'armée des Grecs devant Troie à

Thucyd. lib. I, p. 10.

l'égard du chef ſuprême. Les ménagemens dont uſoit Agamemnon pour retenir dans leur devoir les Grecs fatigués d'un long ſiége, ſont aſſez voir que ce n'étoit pas un deſpote qui commandoit, mais un Roi nouvellement élu, qui n'uſoit qu'avec modération de l'autorité qui lui avoit été confiée. Ainſi les Rois, qui dans l'Attique venoient d'être établis par le conſentement du peuple, conſervèrent encore quelque temps le ſouvenir de ce même pouvoir qui les avoit élevés ſur le trône & qui pouvoit les renverſer: & ce que je dis de l'Attique peut encore s'appliquer à pluſieurs autres États de la Grèce, où l'origine de la monarchie ne remontoit pas bien haut, par une ſuite de Rois non interrompue, & ſans révolution *(k)*.

Les loix politiques, fondées ſur les paſſions & ſur les intérêts des hommes, ont par-tout une certaine uniformité qui permet de tirer des conjectures & de ſuppléer aux faits lorſque l'hiſtoire du pays eſt en défaut, & que celle des autres nations fournit des circonſtances pareilles & des évènemens conſéquens. Je crois donc qu'il ſeroit permis de citer ici ce qui arriva au commencement du règne de Roboam. Le peuple s'aſſembla pour demander à haute voix la diminution des impôts que Salomon avoit établis. Roboam conſulta les vieillards qui avoient été du conſeil de ſon père, & leur réponſe montre aſſez que les Rois dont l'établiſſement n'étoit pas ancien, avoient beſoin de condeſcendance pour ſe maintenir dans leur autorité. *Si vous devenez en ce jour*, lui diſoient-ils, *le ſerviteur de vos peuples, ils ſeront vos ſerviteurs le reſte de votre vie.*

Ariſt. in Ethic. lib. III.

Les Rois étoient alors Généraux, Juges & Pontifes, & la réunion de tant de pouvoirs étoit peut-être ce qui les empêchoit d'en abuſer; car pourquoi auroient-ils employé des moyens violens, lorſqu'ils pouvoient régner par l'influence irréſiſtible de l'opinion?

(k) Le ſceptre d'Argos n'avoit pas paſſé en beaucoup de mains avant d'être tranſmis à Agamemnon, puiſque, ſuivant Homère, les Dieux avoient donné ce ſceptre à Pélops, Pélops à Atrée, Atrée à Thieſte, & Thieſte à Agamemnon *(Il. l. II)*. Le royaume de Mycènes avoit vu finir la maiſon des Perſides dans la perſonne d'Euryſthée, & s'étoit ſoumis volontairement à la puiſſance d'Atrée *(Thucyd. lib. I)*. Le royaume de Sparte, qui avoit été quelque temps entre les mains des Héraclides, étoit devenu le partage de Ménélas. Le royaume de Thèbes enfin, ſuivant Hérodote *(lib. V)*, ne comptoit que quatre Rois depuis Cadmus ſon fondateur juſqu'aux temps héroïques, Cadmus, Polydore, Labdacus, & Laïus père d'Œdipe.

Quoi qu'il en ſoit, le pouvoir de rendre la juſtice, réſidoit ſpécialement entre les mains des Rois: auſſi les voyoit-on ſouvent occupés de ces honorables fonctions. Chez les Iſraëlites, le Roi ſe tenoit aſſis à la porte de la ville, & y jugeoit tous les différends; mais bientôt les Rois ne pouvant ſuffire aux ſoins multipliés de la monarchie, commirent aux plus ſages de la nation, celui de rendre la juſtice. Il y avoit des heures marquées pour entendre les plaintes & juger les différends: c'étoit ordinairement entre le lever du ſoleil & le milieu du jour, ſuivant l'expreſſion dont ſe ſert Hérodote, pour déſigner l'heure qui partage la matinée, ἀγορῆς πληθυούσης. Les Juges, dans ces premiers ſiècles, s'aſſembloient dans les places publiques, & ſembloient chercher les regards du peuple.

Des Juges.

Lib. III.

Lorſqu'ils s'aſſembloient, ils prenoient des mains des hérauts, le ſceptre qui étoit la marque de leur pouvoir, & le dépoſoient après le jugement de l'affaire: c'étoit alors qu'ils recevoient leur ſalaire, qu'on nommoit δικαστικόν. Ariſtophane dit que ce ſalaire, pour chaque juge de l'Aréopage, étoit de trois oboles. C'eſt ce même ſalaire qu'Homère repréſente aux pieds des Juges ſur le bouclier d'Achille; mais, au lieu d'être de trois oboles, il eſt de deux talens d'or, ſoit par une magnificence poëtique, ſoit qu'en effet ces deux talens devant être adjugés à celui des Juges qui auroit donné le meilleur avis, le Bareau fût alors regardé comme une eſpèce de gymnaſe, où l'on diſputoit le Prix de la ſageſſe & de la juſtice, comme on diſputoit ailleurs le Prix de la force & de la légèreté.

In Plut.

En parcourant l'hiſtoire des ſiècles héroïques, pour y étudier la manière de rendre la juſtice chez ces hommes ſimples, plus inſtruits par la Nature que par les réflexions, l'imagination n'eſt pas du moins attriſtée par l'image des cruautés judiciaires que les hommes ſe ſont crus forcés d'exercer ſur leurs ſemblables: cette ſévérité n'étoit pas connue chez les anciens Grecs, dont la ſenſibilité n'avoit pas beſoin de ces exemples de cruauté qui révoltent l'imagination des honnêtes gens, & ne ſont que trop ſouvent en pure perte pour les ſcélérats, comme l'a remarqué un des plus beaux génies du ſiècle, qui pouvoit citer en faveur de ſon opinion,

Des Supplices.

Monteſq. Eſprit des Loix.

un des meilleurs esprits de l'antiquité. « Il est vraisemblable, dit
» Thucydide, qu'anciennement les fautes les plus graves n'étoient
» punies que de peines très-légères; & ce ne fut qu'avec le temps
» que plusieurs de ces peines augmentèrent de sévérité, & furent
» converties en peines de mort qui devinrent aussi insuffisantes que
les premières. »

Lib. III, p. 205.

Les supplices cruels ne furent en usage que chez les peuples que les Grecs traitoient de barbares. Le supplice qu'Hostilius fit souffrir à Métius, n'est pas des beaux temps de l'histoire Romaine, & ne s'y trouve pas répété une seconde fois. Le supplice de la scie étoit ordonné pour certains crimes, par la loi des douze Tables; mais Aulu-Gelle assure qu'on ne le fit jamais souffrir à personne *(l)*. Si je parlois du supplice que les Romains avoient ordonné contre les Vestales qui négligeoient le feu sacré, ou qui souilloient la chasteté de leur état, je ne pourrois m'empêcher d'observer combien les hommes ont été cruels toutes les fois qu'ils ont cru venger la querelle des Dieux; mais ceci n'est pas de mon sujet, puisque les anciens Grecs n'empiétoient point sur les droits du Ciel, & réservoient les peines temporelles pour les seuls crimes qui intéressoient la société.

Ces peines se réduisoient à trois genres de punitions, suffisantes pour contenir des peuples sensibles, chez qui l'inégalité des fortunes & des conditions n'avoit pas encore fait de grands progrès, & qui n'avoient rien de plus à cœur que l'honneur & la patrie. Ἀφρήτωρ, ἀθέμιστος, ἀνέστιος étoient les mots dont on se servoit pour désigner les criminels qui subissoient les punitions dont je veux parler.

Archæol. de Potter.

On nommoit ἀφρήτωρ, celui qui pour quelque crime étoit rayé de sa tribu & perdoit le privilége d'assister au festin de la communauté, qu'on appeloit δεῖπνον φρατερικὸν *(m)*. On nommoit

(l) Il faut avouer cependant que vers l'an 311 de Rome, lorsque les Tribuns succédèrent aux Décemvirs, parmi les conventions qui furent faites entre le peuple & les grands, il y eut une loi qui portoit que ceux des Tribuns qui, au bout de l'année, ne se démettroient pas de leur place seroient brûlés vifs, ζῶντας κατακαυθῆναι *(Diod. de Sic. liv. XII)*. L'histoire ne dit point que cette loi ait jamais été exécutée.

(m) Les Lacédémoniens conservèrent cette sorte de punition, qu'ils

ἀθέμιστος, celui qui ayant été déclaré infame, ne pouvoit plus être reçu dans les tribunaux, ni pour juge, ni pour témoin, ni pour accusateur. Ἀνέστιος étoit celui qui banni de sa patrie, menoit une vie errante, sans avoir ni feu ni lieu. Ainsi, pour désigner combien étoient coupables & dignes de supplices ceux qui fomentoient les guerres civiles, Homère énonce formellement ces trois genres de punition :

Ἀφρήτωρ, ἀθέμιστος, ἀνέστιος ἐστὶν ἐκεῖνος. *Iliad. lib. IX.*

Ce n'est pas que la peine de mort ne fût établie dans quelques circonstances; mais il ne paroît pas que les tribunaux s'arrogeassent le droit de l'ordonner *(n)*. Cette peine avoit ordinairement lieu dans le cas des assassinats, & alors c'étoit la loi du *Talion (o)* qui permettoit aux parens & aux amis du mort de poursuivre l'assassin; le droit de la vengeance personnelle ayant été le dernier que les hommes aient commis à la partie publique. Le meurtrier

nommoient ἀτιμία. Celui à qui elle étoit infligée ne pouvoit plus posséder aucune charge, & n'avoit pas même la faculté de vendre ni d'acheter *(Voy. Thucyd. liv. V, p. 368)*. Mais cette peine n'étoit que momentanée, & le citoyen qui la subissoit pouvoit se réhabiliter. Combien ces sortes de loix ne semblent-elles pas accuser la cruauté & l'inflexibilité des nôtres !

(n) Le tribunal de l'Aréopage, institué, dit-on, par Cécrops, n'étoit pas établi pour ordonner des peines de mort, mais pour juger des affaires concernant les meurtres, telles que le différend de Mars & de Neptune, touchant le meurtre d'Halirrothius; & d'ordinaire la partie offensée n'avoit recours à ce tribunal que dans l'impuissance de se venger soi-même, & les Amphictyons, dans les cas les plus graves, ne condamnoient point à mort.

(o) Cette loi, du talion, paroît être la première de toutes celles que l'équité naturelle ait imposées aux hommes; on l'appeloit *la loi de Rhadamante*, τὸ Ῥαδαμάνθυος δίκαιον; elle étoit conçue ainsi :

Εἰ κε πάθοι τά κ' ἔρεξε, δίκη κ' ἰθεῖα γένοιτο.

Aristote *(in Ethicis, lib. V, cap. 8.)* prétendoit que cette loi, pour être juste, devoit, en beaucoup d'occasions, proportionner, & non égaler, la peine au mal commis. Aristote avoit raison de ne pas trop généraliser ce précepte législatif; car quoiqu'il soit certain que, relativement à la constitution factice des sociétés, la qualité du criminel & de l'offensé change la nature du crime, il est cependant des cas où la sévérité de la justice, par égard pour les droits de l'humanité, fait disparoître ces distinctions, & prononce une peine égale contre l'assassin homicide, dans quelque rang qu'il soit placé. Le droit de la guerre, & la servitude qui en est la suite, peuvent quelque temps obscurcir cette loi naturelle, mais il faut qu'elle soit rétablie dès que le titre de citoyen a succédé à celui de serf ou d'esclave.

avoit deux moyens de se dérober à la peine, la fuite ou un accommodement. Il falloit qu'il s'exilât pour toujours de sa patrie, ou qu'il appaisât les amis du mort par quelque satisfaction pécuniaire. Cette sorte d'accommodement fut en usage chez les Francs, les Germains, les Hurons & tous les peuples guerriers. Ces peuples sentoient & connoissoient le prix des hommes, dont la multiplicité faisoit la force de la nation. Ils pensoient qu'on devoit être avare du sang des citoyens, qu'il convenoit aux intérêts de la patrie de ne pas perdre deux hommes pour un, pourvu que la partie offensée fût satisfaite, & enfin ne se croyoient point en droit d'exercer sur leurs frères une vengeance inflexible, que les Dieux eux-mêmes ne connoissoient pas.

Si cette jurisprudence criminelle paroît accuser d'ignorance & de grossièreté les siècles & les peuples où elle fut en usage, il faut observer qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre les anciennes villes de la Grèce & les nôtres; que les cités Grecques étoient composées de familles qui se connoissoient toutes; qu'elles n'étoient pas, comme nos grandes villes, peuplées d'étrangers dont le nombre surpasse de beaucoup celui des indigènes; que les loix qui convenoient aux Grecs seroient, à la vérité, insuffisantes parmi nous; mais que celles qui établissent aujourd'hui la sûreté publique eussent été regardées comme barbares chez les Grecs, & comme une source d'attentats à la liberté des citoyens.

In Antig. Cependant, s'il en faut croire Sophocle, Créon, roi de Thèbes, donna un édit cruel, qui portoit que quiconque inhumeroit Polynice, seroit enfermé tout vivant dans un tombeau; mais un des objets de la tragédie étoit alors de rendre la monarchie odieuse, & Sophocle remplissoit cet objet en attribuant à Créon ce trait inouï de despotisme & d'inhumanité. Hérodote donne même à entendre que ce supplice étoit particulier aux Perses: Περσικὸν δὲ τὸ ζώοντας κατορύσσειν. On ne voit rien dans Homère qui puisse nous offrir l'idée de cruautés pareilles; si l'on y trouve quelques exemples de supplices, ce sont des genres de mort choisis pour déshonorer, & non pour faire expirer un criminel dans des tortures insupportables. Lorsqu'Ulysse eut vaincu les prétendans, il voulut punir

Herod. lib. VII.

punir les femmes complices de leurs débauches, & leur faire subir une mort ignominieuse:

> Μὴ μὲν δὴ καθαρῷ θανάτῳ ἀπὸ θυμὸν ἑλοίμην
> Τάων.

Odyss. l. XXII, vers. 462.

Ne les faisons point périr, dit-il, *par une mort pure.*

Pour cet effet il attache un cable de navire d'une colonne à l'autre, & y fait pendre cette troupe de courtisannes insolentes. L'ignominie attachée à cette mort étoit une opinion naturelle chez un peuple guerrier, qui croyoit que périr par le fer étoit mourir glorieusement, καθαρῷ θανάτῳ. Cette opinion, qui s'est perpétuée chez tous les peuples policés, est une de celles qui serviroient à prouver que malgré le mépris que nous affectons pour ces peuples, que nous nommons *barbares*, nous avons encore tant de loix, de coutumes & de préjugés qui nous rapprochent d'eux, que nous devrions du moins être plus reservés à leur égard dans nos dédains & dans nos censures.

Toutes ces opinions, dont je viens de parler, marquent un peuple humain & sensible, qui se gouvernoit plus par l'honneur que par la crainte; & il ne faut pas juger du caractère de la nation sur quelques traits particuliers d'inhumanité, occasionnés par des passions violentes, qui, dans tout autre temps & chez tout autre peuple, eussent produit les mêmes effets. Ainsi, de ce qu'Agamemnon refuse d'épargner le fils d'Amphimaque, parce que ce même Amphimaque avoit voulu faire perir Ulysse & Ménélas, lorsqu'ils allerent en deputation à Troie, Potter a tort d'en conclure que les enfans portoient souvent la peine de l'iniquité de leurs pères. Je sais que plusieurs peuples étoient persuadés que le ciel punissoit le crime des pères sur leur postérité: Crésus fit consulter la Pythie sur son expédition contre Cyrus; l'oracle lui répondit que rien ne pouvoit changer l'ordre des Destins, & que le crime de Gygès seroit puni jusque dans la cinquième génération. Mais quand même cette opinion eut été connue dans les siècles héroïques, ce que je ne crois pas, il ne faudroit pas en conclure que les loix divines, sur cet article, eussent servi de modèles aux loix humaines, puisque chez les Hébreux elles étoient, sur ce point, entièrement

Archæol. Græc.

Herod. lib. 1.

Chap. XX. opposées. Dieu dit à Moyse, dans l'Exode, *Ego sum Deus tuus fortis, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios, in tertiam & quartam generationem eorum qui oderunt me:* & Moyse, parmi les sages loix qu'il donne à son peuple, dit *que les pères ne mourront pas pour leurs fils, ni les fils pour leurs pères; mais que chacun portera la peine de son péché.*

Deut. c. XXIV, v. 16.

On trouve cependant une loi qui, remontant aux siècles héroïques, semble contredire les deux propositions que je viens d'avancer; 1.° que la peine de mort n'étoit guère en usage, en la considérant comme une vengeance exercée par la patrie contre les citoyens; 2.° que les enfans n'étoient pas punis du crime de leurs pères. Hérodote nous apprend qu'Athamas ayant conspiré la mort de Phrixus, & ayant été condamné par un oracle à servir aux Achéens de victime expiatoire, Cytissore, fils de Phrixus, vint arracher Athamas des mains de ceux qui alloient l'immoler; que pour cette raison l'aîné des descendans de Phrixus est exclus du Prytanée, & que s'il a l'imprudence de s'y présenter, on le saisit, on le conduit à l'autel, on le couvre de fleurs & on l'immole, comme une victime parée pour les sacrifices. Mais cet usage ne sert qu'à confirmer mon opinion, car ce n'étoit ni les Rois, ni les Magistrats qui avoient ordonné ces peines; le crime d'Athamas eut peut-être resté impuni si un oracle n'en eut demandé vengeance; & la profanation de cet oracle ayant jeté une espèce d'excommunication sur toute la famille de Phrixus, c'étoient les Dieux, & non les hommes, qui étoient censés poursuivre sur cette malheureuse race la vengeance du crime de son auteur *(p)*.

Lib. VII.

Il paroît donc, en général, que les Rois n'avoient pas le droit de vie & de mort sur leurs sujets: ce droit ne peut être exercé que par les ministres de la loi, c'est-à-dire par les représentans de la partie publique; & si, dans les cas les plus graves, lorsqu'il

(p) Les Lacédémoniens, dont la discipline & les mœurs sévères sembloient se rapprocher davantage de celles de la première antiquité, pensoient, comme les Grecs des siècles héroïques, que les enfans n'étoient point comptables du crime de leurs peres. Lorsque Pausanias voulut punir ceux des Thébains qui avoient suivi le parti des Mèdes, il renvoya absous les enfans d'Attaginus, disant que le crime du père ne devoit pas retomber sur les enfans. *Voyez Hérodote, liv. IX.*

s'agiſſoit de punir un aſſaſſin, la pourſuite du coupable ne ſembloit pas appartenir à ces repréſentans, ne peut-on pas en conclure que les Rois ne pouvoient pas diſpoſer judiciairement de la vie de leurs ſujets? Le ſupplice dont Ulyſſe punit les courtiſannes qui vivoient avec les pretendans de Penélope, étoit un acte de vengeance exercé par un Roi vainqueur & irrité, & non l'exécution d'une loi promulguée par le ſouverain & reconnue par la nation.

S'il eſt intéreſſant de voir comment les hommes ont penſé, dans les ſiècles les plus reculés, ſur des matières ſi importantes, & ſi les conjectures ne ſuffiſent pas pour ſatisfaire un eſprit ſagement curieux, qui cherche non des hypothèſes, mais des faits reconnus dont il puiſſe tirer des inductions, il faut, ſuivant la règle que nous avons admiſe plus haut, faire ſervir à notre objet les monumens étrangers qui ſemblent s'y prêter d'eux-mêmes. Il ne faut donc pas négliger d'obſerver que les rois de Perſe n'avoient pas le pouvoir de faire mourir un criminel, quelque crime qu'il eût commis, avant qu'on eût mis en balance le bien & le mal qu'il avoit fait; c'étoient les Juges qui étoient chargés de cet examen, & la condamnation n'étoit prononcée que lorſque le mal qu'il avoit commis l'emportoit ſur le bien qu'il avoit pu faire.

Herod. lib. I.

Il y avoit cependant des occaſions preſſantes où l'autorité des Rois devenue plus puiſſante, pour le bien général, alloit juſqu'à ordonner des peines de mort, & des ſupplices infamans, contre les infracteurs de leurs volontés. Agamemnon dit qu'il punira de mort les fugitifs & les lâches, & qu'il les laiſſera ſans ſépulture. Hector menace de tuer de ſa main, & d'abandonner aux vautours ceux de ſes ſoldats qu'il verra s'éloigner de l'attaque des vaiſſeaux. On ſait quelles idées funeſtes les Anciens attachoient au malheur d'être privés de ſépulture; c'étoit la vengeance la plus cruelle qu'ils puſſent exercer contre un homme, que d'abandonner ſon corps aux chiens & aux vautours; c'étoit celle dont ils uſoient ordinairement envers leurs ennemis particuliers. Ces hommes, ſi doux & ſi humains dans le commerce ordinaire de la vie, étoient terribles dans l'accès des paſſions : ces Grecs, ſi ſenſibles à la voix de la nature & de l'humanité, pour qui l'hoſpitalité étoit l'obligation la plus ſainte, & l'amitié le plus doux des liens, s'abandonnoient

Iliad. lib. XV, verſ. 348.

à tout ce qu'ils avoient imaginé de plus cruel, quand il s'agissoit de se venger; non qu'ils exerçassent jamais sur leurs prisonniers ces cruautés affreuses, qu'on ne peut lire dans l'histoire des Sauvages sans frémir d'horreur; mais enfin ils poussoient la barbarie jusqu'à se faire un plaisir de tourmenter leurs ennemis après la mort, & de leur ôter, dans le sein du tombeau, le repos qui les attendoit. Tel étoit du moins l'objet de leur vengeance, lorsqu'ils laissoient leurs ennemis sans sépulture, exposés aux outrages des bêtes féroces & des oiseaux de proie. Mais tout ce qui tient à l'art terrible de dévaster la terre, a porté dans tous les temps, & même chez les peuples les plus polis, un caractère de férocité qu'on ne reconnoît plus dans la nation quand la paix l'a désarmée.

Des récompenses.

Si les Rois avoient le pouvoir d'ordonner des peines capitales contre les lâches, ils avoient aussi celui de décerner des récompenses à ceux qui se distinguoient dans le combat: Agamemnon promet à Teucer, pour le prix de ses exploits, un trépied, deux chevaux & une belle esclave. Tout le butin qu'on faisoit sur l'ennemi étoit remis entre les mains du Roi, & c'étoit lui qui présidoit au partage: Achille avoit daigné lui-même se soumettre à cette loi, & quoiqu'il ne fût pas, au commencement du siége, de l'armée d'Agamemnon, il avoit fait porter dans les tentes de ce Roi les dépouilles des villes qu'il avoit conquises. Lorsque Agamemnon veut fléchir ce Prince, il lui fait promettre, par ses députés, de charger ses vaisseaux d'argent & d'airain, & de lui donner la plus riche part des dépouilles de Troie.

Iliad. lib. IX.

Indépendamment de ces présens, qui sembloient n'être dûs qu'à la libéralité & à la munificence des Rois, il y avoit un autre genre de récompenses, décernées par la patrie aux héros qui l'avoient illustrée; elle leur assignoit des bois, des terres, des champs cultivés. On nommoit ces partages τεμένεα, & par-là cet honneur ressembloit en quelque sorte à celui qu'on rendoit aux Dieux, car les bois qui étoient consacrés aux Immortels portoient aussi le même nom. Toutes ces récompenses, utiles ou honorables, étoient de nouveaux liens qu'on contractoit envers la patrie; distingué du reste des citoyens par les honneurs, on devoit l'être aussi par le courage. Heureux les temps où les bienfaits excitoient les hommes

à la reconnoiſſance, & étoient pour eux une nouvelle obligation de défendre avec plus de valeur la patrie qui les avoit honorés! Sarpédon, pénétré de ce ſentiment d'équité, diſoit à Glaucus.

Pourquoi recueillons-nous, ſur les rives du Xanthe,
Des plus riches guérets la moiſſon abondante!
N'eſt-ce point qu'au combat, devançant nos guerriers,
Nous devons aux périls nous offrir les premiers!

Ibid. lib. XII, verſ. 310.

Il n'en falloit pas tant pour animer à la gloire des ames ſenſibles, qui n'avoient pas de plus grand aiguillon que l'eſtime de leurs concitoyens; auſſi les diſtinctions les plus conformes à la ſimplicité antique, faiſoient-elles ſouvent toute l'ambition des plus grands héros: c'étoit dans les feſtins qu'ils jouiſſoient de ces diſtinctions glorieuſes. Les feſtins, comme on ſait, étoient accompagnés de cérémonies religieuſes, qui répandoient un air auguſte & majeſtueux ſur tout ce qui s'y paſſoit; & ſi ces diſtinctions étoient groſſières en apparence, la religion les ennobliſſoit. Celui qu'on vouloit honorer étoit ſervi le premier après les Dieux. Ajax, après avoir combattu contre Hector, fut reçu à la table d'Agamemnon, qui lui ſervit une partie du dos de la victime qu'on venoit d'offrir à Jupiter. Je ne ſais pourquoi l'on s'eſt tant moqué de cette marque de diſtinction, & je ne vois pas que toutes celles dont les peuples font uſage, ne ſoient pas auſſi ſuſceptibles de ridicule, & n'aient pas autant beſoin d'être interprétées par la connoiſſance des mœurs, & embellies des preſtiges de l'imagination. Dans ces repas des Anciens, les Dieux avoient leur part déſignée, les héros avoient auſſi la leur: cette eſpèce d'aſſociation étoit aſſez honorable pour que la fierté de ces ames, vraiment grandes, en pût être flattée.

Ibid. lib. VII.

Le moment n'étoit pas arrivé où la vanité des citoyens qui avoient ſervi la patrie, demandoit qu'on leur érigeât des monumens pendant leur vie. Les Grecs avoient pour principe que la vertu des mortels étoit dans les mains de la Providence, qui pouvoit à ſon gré l'affoiblir ou l'augmenter. Ils penſoient à cet égard comme certain peuple qu'on n'accuſe pas de manquer de courage; ils penſoient que la bravoure étoit journalière, & qu'un moment de

foibleſſe pouvoit démentir la gloire de pluſieurs années: ce n'étoit donc qu'après la mort de leurs grands hommes, qu'ils leur élevoient des monumens. Le trépas aſſuroit la réputation; & de même qu'ils prétendoient qu'il ne falloit donner à perſonne le titre d'heureux avant que la mort l'eût mis à l'abri des inconſtances de la fortune, ils penſoient auſſi qu'avant ce temps on ne devoit décerner à perſonne le dernier prix des héros. On ne leur élevoit point de ſtatues; on bâtiſſoit ſimplement en leur honneur des tombeaux *(q)* ou plutôt des cénotaphes, qui ſouvent éloignés du lieu où leurs cendres étoient renfermées, devoient rappeler à la poſtérité le nom & la gloire de ceux auxquels ils étoient conſacrés. C'eſt ainſi que dans des ſiècles fort poſtérieurs, les Magnéſiens conſtruiſirent au milieu de leur place publique, un tombeau en l'honneur de Thémiſtocle, dont les cendres furent portées à Athènes.

Herodot. lib. I.

Plutar. in vitâ Themiſt.

Avant d'élever des ſtatues aux héros, il fallut commencer par en ériger aux Dieux; & cette ſorte d'idolâtrie, comme nous l'avons vu dans le premier Mémoire, n'étoit pas pratiquée en Grèce dans les temps héroïques. Si l'on ſuit avec attention dans l'hiſtoire, le développement des mœurs des Grecs, on remarquera que cette eſpèce d'apothéoſe ne s'établit que par des progrès inſenſibles & liés aux changemens qui ſurvinrent dans les mœurs & dans les opinions *(r)*.

Du Suicide.

Une raiſon politique s'oppoſoit encore naturellement à ce que la patrie conſacrât des monumens aux héros pendant leur vie. Quelle que fût la gloire que ces grands hommes euſſent acquiſe, un moment de déſeſpoir qui les eût portés à ſe donner la mort, les privoit des honneurs funèbres. On regardoit comme un ennemi de la patrie, celui qui avoit oſé attenter ſur lui-même. Ajax, après s'être donné la mort, fut inhumé, mais n'eut pas les honneurs

Ariſt. Ethic. lib. V, cap. 15.

(q) Ces tombeaux, des héros, étoient ordinairement déſignés par une colonne, comme celui d'Ilus, qu'Homère *(Iliad. l. 11.)* place au milieu de la campagne, entre les murs de Troie & la mer. Les Lyciens élevèrent à Sarpédon un tombeau & une colonne, τύμβον τε, στήλην τε *(Ibid. lib. XXIII)*.

(r) Cet uſage ſemble avoir commencé par la permiſſion que la République accordoit quelquefois à ſes Généraux, d'ériger des ſtatues aux Dieux. Les noms des premiers citoyens à qui l'on en érigea, ne furent pas mis dans les inſcriptions qu'on gravoit au bas de leur ſtatue. *Voy. Eſch. cont. Ctéſiph.*

du bûcher. Philostrate dit que ce fut Chalcas qui employa l'autorité de la religion, pour empêcher que cette faveur ne lui fût accordée. La vie des citoyens étoit censée appartenir à la patrie; ils ne pouvoient en disposer sans sa permission; & dans les siècles brillans de la Grèce, la sévérité de cette loi alla jusqu'à faire regarder comme un crime, le noble desespoir d'un guerrier qui se jetoit au milieu des ennemis, à dessein d'y périr. Aristodème n'eut pas les honneurs qu'il méritoit, quoiqu'il eut fait des prodiges de valeur au combat de Platée; mais n'ayant pu supporter la honte d'être resté seul de ses compagnons à la journée des Thermopyles, il avoit été chercher la mort dans les rangs des ennemis; & cette action, qui marquoit assez une ame enivrée de l'amour de la gloire, fut punie comme un acte de démence qui l'avoit deshonoré, οὐκ ἐτιμήθη (s).

In Heroi.

Herod. lib. IX.

Le plus ancien exemple de suicide que l'histoire nous présente, est celui d'Achitopel, qui se pendit de désespoir de ce que le conseil qu'il avoit donné à Absalon, n'avoit pas été suivi. Il faut supposer que ces exemples étoient fort rares en Grèce, dans les siècles héroïques, puisqu'on ne sauroit en trouver un semblable dans les deux poëmes d'Homère (t). On ne sauroit cependant douter que la bravoure & le mépris de la mort ne fussent des vertus aussi célèbres alors qu'elles le furent jamais dans aucun siècle; il faut donc présumer que des opinions énergiques en arrêtoient le dangereux effet, soit le système de la nécessité, soit l'inquiétude du sort auquel leur cadavre seroit réservé, soit des sentimens plus puissans & dont nous parlerons bientôt: ces raisons, quelles qu'elles fussent, empêchoient les Grecs de se délivrer eux-mêmes du fardeau de la vie; mais ces mêmes raisons qui tenoient à la constitution de la société, ne paroissoient pas avoir tant de pouvoir sur les femmes que sur les hommes. Les exemples de celles qui

(s) A Athènes on coupoit la main de celui qui s'étoit tué lui-même, & on enterroit cette main loin de l'endroit où le corps étoit enséveli. *Esch. cont. Ctesiph.*

(t) Quant au passage du XVIIIe livre de l'Iliade, qui sembleroit donner à penser qu'Antiloque, voyant le désespoir d'Achille, lui retient le bras, dans la crainte que ce héros, égaré par la douleur, ne se frappe de son épée, qu'il me soit permis de renvoyer le lecteur à la note que j'ai mise dans cet endroit de ma traduction.

se sont donné la mort, ne sont pas rares. Œdipe ne se tua pas; mais Épicaste sa femme, que les Tragiques ont nommée *Jocaste*, ne pouvant supporter l'horreur de son sort, se pendit aux lambris de son palais. Phædre périt de la même manière. Clita, femme de Cyzicus, ne pouvant survivre à son époux, mourut encore du même genre de mort, *ἁψαμένη βρόχον αὐχένι*. Érigone, fille d'Égyste & de Clytemnestre, étant venue à Athènes, pour faire condamner Oreste, & n'ayant pu l'obtenir, se pendit de désespoir. Sans entreprendre d'en expliquer les raisons, je remarquerai que le sexe le plus foible étoit alors celui qui fournissoit le plus de pareils exemples, & que le suicide n'est pas connu chez quelques peuples de l'Amérique, renommés par leur constance à soutenir les plus cruelles épreuves avant de commencer à porter les armes, & par leur fermeté dans les plus affreux tourmens, lorsqu'ils ont le malheur d'être faits prisonniers.

Odyss. l. IX.
Eurip.
Apollon.
Mœurs des Sauv. de Laffit.

Platon se relâcha un peu à cet égard, de la sévérité des opinions anciennes: il prétendit qu'on pouvoit affranchir son ame des liens du corps, lorsque Dieu nous en envoyoit l'ordre par les malheurs dont il nous accabloit, & par l'absolue nécessité de recourir à cette délivrance. Il veut que ceux qui se seront donné la mort par foiblesse & par lâcheté, soient inhumés dans des lieux écartés; mais il traite plus favorablement ceux qui ont cédé au poids de leur douleur, & qui ont eu des excuses plausibles dans l'excès de leur infortune.

In Phædon. p. 62.
In Leg. lib. IX.

Je ne prétends point examiner cette opinion sur les principes de la religion que nous professons, ni même sur ceux de la morale & de la politique; je veux seulement distinguer ce que le premier instinct des hommes leur inspira, de ce que la raison nous conseille & nous persuade, & donner lieu d'observer combien cet instinct modifié nous fait faire de choses grandes & généreuses, conformes aux vues de la Nature, tandis que la raison nous met à la merci de tous les argumens des passions. Un amour extrême de la considération, empêcha les sauvages de calculer la peine qu'ils pouvoient supporter, & d'examiner dans quel temps il leur seroit permis de se donner la mort. Je suppose, avec vraisemblance, qu'il en fut de même, à peu près, chez les anciens Grecs & dans toutes les

sociétés

ſociétés naiſſantes, où les ſentimens naturels, plus ſentis que raiſonnés, tournoient tous au profit de la ſociété. L'amour de ſoi-même s'étoit ſi bien joint alors avec celui du corps civil dont le citoyen étoit membre, qu'ils ſembloient ne plus faire qu'un ſentiment; de-là mille affections généreuſes, principes d'héroïſme, & qui toutes partoient de cet amour propre identifié avec celui de la patrie. A force de ne ſe plus conſidérer ſoi-même dans ſon individu iſolé, mais uniquement dans ſes relations avec tous les membres de l'État, l'exiſtence particulière de chaque citoyen acquéroit une intenſité active qui le rendoit capable des plus grandes choſes, & qui l'attachoit à la patrie comme les membres le ſont au corps. L'horreur de la deſtruction de ſon être, cette horreur machinale, commune à tous les animaux, n'étoit donc plus rien quand on combattoit pour la patrie; mais quel étoit le citoyen qui eut pu attenter ſur ſes propres jours, quand il ſentoit ſa main repouſſée par la Nature & par le puiſſant lien de la ſociété, auſſi fort que la Nature même? C'eſt ainſi que je tenterois d'expliquer pourquoi ces anciens peuples, ſi renommés par leur bravoure, fournirent ſi peu d'exemples de ſuicide.

Euripide remettoit ſous les yeux des Athéniens, la véritable façon de penſer de leurs ancêtres, lorſqu'il leur repréſentoit Hercule au comble du déſeſpoir, deſirant la mort & voulant ſe la donner, mais détourné de cette penſée par Théſée qui lui fait honte de ſa foibleſſe.

Voy. l'Hercule furieux.

Mais ſitôt que la raiſon eut analyſé ce ſentiment qui nous attache à la patrie & qui nous rend ſi jaloux de l'eſtime des autres, elle ſe permit, ſous certaines conditions, ce que l'inſtinct ſeul n'eût jamais oſé. Encore ſi ces conditions euſſent pu ſe borner à celles que Platon avoit en vue, ſans doute le danger eût été moins grand; mais chacun jugeant de ſes malheurs par ſa ſenſibilité ou par ſa foibleſſe, quelle barrière oppoſer contre une maladie qui empire tous les jours, & dont la raiſon, ſous une apparence de philoſophie, contribue à augmenter la contagion? Ne pourroit-on pas dire avec le Poëte:

Voy. le Phæd.

Parlez! quel eſt le moins barbare,

Rouſſ. od. IX.

De la raiſon qui vous égare,
Ou de l'inſtinct qui les conduit!

Et qu'on ne croye pas trouver en cela même, de quoi déprimer les ſiècles antiques, en traitant d'inſenſibilité la fermeté dont nous faiſons honneur à ces ſiècles, & en alléguant en faveur des temps plus modernes, la ſenſibilité des citoyens accrûe par les douceurs de la ſociété perfectionnée. Loin d'être une réponſe à mes difficultés, ce ſeroit un argument en ma faveur, puiſque cette ſorte de ſenſibilité n'a pour fondement que l'intérêt perſonnel, qui ramenant tout à notre ſeule exiſtence, nous rend d'autant plus chers à nous-mêmes, que nous ſommes plus indifférens pour les autres. C'eſt ainſi que ſe relâchent les liens de la ſociété, qui ſe dépravant inſenſiblement, voit naître dans ſon ſein, des vices & des crimes qu'elle ne connoiſſoit pas dans l'ancienne ferveur de ſon établiſſement.

Tant que l'homme écouta la voix de la Nature, toutes ſes actions tendoient à maintenir l'ordre ; & lors même qu'il ne ſuivoit que ſon plaiſir, il obéiſſoit aux loix divines qui conſtituent l'ordre univerſel. Mais ce même inſtinct ſacré, qui long-temps lui avoit ſervi de guide dans ſes goûts & dans ſes affections, fut enſuite profané par les paſſions même qui devoient le mieux ſervir le but de la Nature. Les Philoſophes & les Poëtes s'élevèrent en vain pour défendre ce que la Nature avant eux avoit défendu. Comment pouvoient-ils être écoutés, puiſqu'elle ne l'étoit plus? Phocylide commence ſes préceptes moraux par celui-ci : Μή τ' ἄρσενα Κύπριν ὀρίνειν. Il eſt plus que vraiſemblable que ce qu'on défend ainſi publiquement, doit être aſſez répandu. Et ſi Homère, qui a ſi bien célébré l'amitié, n'a jamais parlé de l'infame abus qu'on en a fait, n'eſt-ce pas une preuve évidente que cet abus étoit ignoré dans les ſiècles mémorables dont nous avons eſquiſſé le tableau?

Toutes les obſervations que nous avons faites juſqu'ici, ne regardent les mœurs de la ſociété que ſous un aſpect général, & ne portent que ſur un petit nombre d'idées ſimples & de ſentimens naturels, qui ſuffiſoient pour donner à ces ſociétés l'union, la force

& l'activité, d'où dépendent le bonheur & la gloire des nations; & c'est, sans contredit, dans cet examen général qu'on peut plus aisément se représenter le tableau des mœurs d'un siècle : cependant nous croirions laisser ce tableau trop imparfait, si à ces traits généraux que nous venons de tracer, nous n'ajoutions, dans un autre Mémoire, quelques détails particuliers, puisés dans la conduite & le caractère des heros de ce temps; ce détail ne devant pas seulement servir à nous faire connoître les grandes qualités qui distinguoient ces héros, mais encore à nous faire estimer le siècle où ils ont vécu, comme on peut juger par quelques traits des Turenne & des Condé, ce que fut le siècle qui eut le bonheur de les posséder.

TROISIÈME MÉMOIRE
SUR
LES MŒURS DES SIÈCLES HÉROÏQUES.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû le 30 Mai 1769.

APRÈS avoir exposé dans le Mémoire précédent, quelles étoient les mœurs générales des Grecs dans les siècles héroïques, c'est-à-dire celles qui sembloient tenir de plus près à la constitution de la société, il ne me reste plus, pour finir ces observations, qu'à jeter un coup d'œil sur les mœurs particulières, en y joignant un léger examen des usages qui pouvoient le plus influer sur la morale; mais avant de passer à ces détails, qu'il me soit permis de préparer mon sujet par une observation préliminaire.

Il n'est peut-être rien de plus propre à nous égarer dans nos opinions philosophiques, que ces sortes de propositions générales qu'on adopte sans examen, sur la foi du grand nombre, & qui n'étant vraies que d'un certain côté, nous séduisent par la vérité particulière qu'elles présentent, & par le consentement public qui les a converties en proverbes. Parmi ces propositions il n'en est point de plus fausse, vue d'un certain sens, que celle-ci, qu'on ne se lasse point de répéter: *Les hommes*, dit-on, *ont toujours été les mêmes.* Par cette assertion hasardée, on cherche à se flatter soi-même, & à flatter son siècle; on veut éviter, aux yeux des gens d'un certain monde & des partisans d'une philosophie commode, le ridicule d'une censure amère & sans fruit.

Il est vrai, l'homme, comme les animaux, a reçu un certain nombre déterminé de facultés naturelles, tendantes à la conservation & au bonheur de son individu; facultés qui dans l'espèce générale sont inaltérables comme les premiers principes des choses; à cet égard l'homme est toujours le même: mais s'il s'agit du développement de ses facultés naturelles, s'il s'agit des passions qui les mettent en jeu, alors les variations sont infinies. Tout ce qui a rapport à l'homme, est aussi changeant que lui-même; politique,

gouvernement, principes, opinions, tout change, tout varie : un siècle ne ressemble plus à un autre; les nations ne se reconnoissent plus elles-mêmes au bout d'un certain temps ; les noms & les lieux demeurent, mais les peuples n'existent plus. Que sont devenus les Grecs du temps de Periclès, & les Romains du temps de Caton ? C'est donc abuser des mots & d'une vaine apparence de philosophie, de prétendre que les hommes ont toujours été les mêmes : cela n'est vrai ni pour le bonheur, ni pour la vertu, ni pour la gloire. Quelles sont donc les causes qui contribuent à ces changemens ? Quelle est la marche ordinaire de la Nature dans la formation & dans la destruction des États ? Quels sont les différens degrés par où ils passent pour parvenir à leur perfection & à leur declin ? Dans quel temps trouve-t-on réunis à la fois dans une nation, la plus haute idée d'elle-même & la plus grande simplicité, la plus grande bravoure & la plus parfaite soumission à la religion du pays, le moins d'inégalité possible dans les rangs & dans les fortunes des citoyens, & la plus grande subordination ? Parcourons l'histoire de tous les pays, nous verrons que ces vertus ont leur saison & leur moment, & qu'elles ont par-tout ordinairement les mêmes préparations & les mêmes suites. C'est la réunion des vertus & des vices combinés ensemble, qui marque les différens âges d'un empire. A l'aspect de telle vertu ou de tel vice, un œil bien exercé pourroit apercevoir à quel degré de son agrandissement ou de son déclin un empire est parvenu ; il seroit même en état de désigner par l'examen d'un vice ou d'une vertu caractéristique, quels sont les autres vertus ou vices qui doivent régner dans le même moment. Je laisse à des génies plus heureux le soin de faire ces observations sur tous les gouvernemens connus qui ont eu une certaine durée ; je me suis borné à saisir & à peindre une seule époque dans l'histoire des mœurs de la Grèce ; & après avoir confirmé la réalité de cette histoire par les autorités, sa vraisemblance par le cours ordinaire de la Nature, j'achèverai d'expliquer mon intention par ce mot de Tacite : *Hæc nobis ad majores certamina ex honesto maneant.* Puissent les détails que je vais tracer, être du moins entendus dans le même esprit qu'ils ont été faits !

Lorsque, dans la première jeunesse, on lit Homère & les

Anciens, l'habitude qu'on a contractée de confondre la poëſie & la fiction, fait paſſer ſans réflexion ſur les mœurs des temps antiques, & l'on ne ſait admirer que ce qui ſéduit & qui emporte l'imagination; mais lorſque des lectures comparées nous ont mis en état d'étudier les hommes dans les monumens qu'ils nous ont laiſſés, une ſurpriſe raiſonnée ſuccède à l'enchantement, & l'on eſt autant ſatisfait qu'étonné de trouver des modèles de conduite dans des ouvrages où l'on ne croyoit trouver que des modèles de poëſie. En effet, aux yeux des lecteurs un peu attentifs, les grands hommes des ſiècles héroïques s'annoncent par un caractère propre, qui les fait aiſément diſtinguer entre tous les héros que la fable & l'hiſtoire nous ont vantés. Ce caractère diſtinctif conſiſtoit dans un grand reſpect pour les Dieux, & dans des ſentimens religieux qu'on ne retrouve plus au même degré de nobleſſe & de force dans les ſiècles ſuivans, excepté parmi quelques hommes rares, tels qu'Agéſilas, qui ſut retracer aux yeux des Grecs la piété antique. Quelle que fût la valeur des anciens héros, ce ſentiment dont nous parlons, les portoit à ſe méfier de leurs propres forces, à mettre toute leur confiance dans les Dieux, & à les implorer avant de commencer quelque entrepriſe importante. Ajax, le fier Ajax, brûlant de combattre Hector qui a oſé propoſer un défi au plus hardi des Grecs, invite ſes ſoldats à élever leurs prières vers le Ciel. Achille ne laiſſe point aller Patrocle au combat, ſans offrir pour lui des libations à Jupiter. Souvent ils joignoient à ces prières, la promeſſe de quelque pompeux ſacrifice, s'ils réuſſiſſoient dans leur entrepriſe. Cette eſpèce de traité qu'ils faiſoient avec le Ciel, nous paroîtroit peut-être peu reſpectueux ſi les exemples que la *Genèſe* nous offre de pareils vœux, ne les juſtifioient. Jacob allant en Méſopotamie, arroſa d'huile la pierre ſur laquelle il avoit repoſé ſa tête en dormant, & prononça ce vœu: *Si je retourne ſain & ſauf dans la maiſon de mon père, le Seigneur ſera mon Dieu, cette pierre s'appellera la maiſon du Seigneur, & je lui offrirai la dîme de tout ce qu'il m'aura donné.*

Du reſpect pour les Dieux.

Iliad. lib. VII.

Ibid. lib. XVI.

Gen. chap. XXVIII, v. 20.

Reſpect pour les Chefs.

Ce reſpect pour les Dieux, étoit un des fondemens de celui qu'ils avoient pour leurs Chefs, à qui le Ciel, diſoit-on, avoit confié le ſceptre & les loix: c'étoit le plus ferme lien de la ſubordination établie dans les armées, qui étoit commune à tous les rangs,

& qui ſouvent n'étant que de convention momentanée, avoit cependant toute la force d'une ſoumiſſion habituelle. Achille, dans un moment de fureur, parut méconnoître les loix de cette ſubordination, mais il s'y ſoumit bientôt après, en cédant Briſéis aux hérauts qui vinrent la demander de la part d'Agamemnon. Diomède ne s'écarta pas de ce qu'il devoit au Chef de l'armée, lorſqu'Agamemnon lui reprochant mal-à-propos ſon oiſive indolence, joignit à ces reproches, des inſultes piquantes. Sthénélus, l'écuyer de Diomède voulut y repliquer, mais ſon maître lui impoſa ſilence par ces mots :

Au Souverain des Grecs nous devons des égards ; — Iliad. lib. IV.
Ami, dans les projets dont ſon ame eſt remplie,
S'il cède à ſon courroux, faut-il que je m'oublie !

Reſpect pour les Veillards.

A cette ſubordination ſi religieuſement obſervée, ſe joignoit le reſpect que l'on portoit aux vieillards. Combien Neſtor n'étoit-il pas reſpecté à la cour d'Agamemnon ? lui ſeul eut le pouvoir d'appaiſer deux Rois fiers & courroucés, qui ſe menaçoient & étoient prêts d'en venir aux mains. Les hérauts, chargés des fonctions publiques, nous ſont toujours repréſentés comme des vieillards, dont l'âge augmentoit encore la conſidération que leur donnoit leur miniſtère. On ſait combien l'auſtère diſcipline des Spartiates, qui renouvela en partie les mœurs antiques, leur imprimoit de reſpect pour les vieillards. Les Anciens penſoient, avec raiſon, que l'expérience étoit la dernière & la meilleure éducation des hommes, & que rien n'y pouvoit ſuppléer. Auſſi Ulyſſe ne craint point de dire au fils de Thétis, ce jeune Prince ſi ſoigneuſement inſtruit par Phœnix & le centaure Chiron, qu'il le ſurpaſſe en ſageſſe parce qu'il a plus vécu : Ἐπεὶ πρότερος γενόμην, καὶ πλείονα οἶδα. Achille, loin d'en être offenſé, ſe rend à ſes repréſentations.

Iliad. l. XIX, verſ. 219.

De la politeſſe de ces ſiècles.

Tant de reſpects, relatifs à l'âge, au rang & au mérite des perſonnes, devoient néceſſairement introduire une certaine politeſſe parmi les guerriers des ſiècles héroïques. Ce n'étoit pas une politeſſe de manières & d'étiquette, qui donne à tout un peuple la même phyſionomie ; c'étoit une politeſſe d'égards & d'eſtime, inſéparable de toute ſociété bien conſtituée, & qui laiſſant à l'homme le

ſentiment de ſa liberté, portoit un caractère de vérité qui ſeule en faiſoit tout le prix.

Mœurs des Iſraël. p. 101.

M. l'abbé Fleury prétend que tout ce qu'*Homère décrit des Troyens & des Grecs, a un rapport merveilleux avec ce que l'Écriture nous apprend des Hébreux & des Orientaux, ſinon que les Grecs, comme moins anciens, étoient moins polis.* J'oſe croire que cette prévention, trop favorable aux Iſraëlites, ne ſeroit pas difficile à détruire, ſi l'on comparoit avec impartialité les mœurs des Grecs, dépeintes dans Homère, avec celles des Hébreux, telles qu'elles ſont repréſentées dans l'Écriture. Mettant à part, dans cette comparaiſon, tout ce qu'il y a de divin dans l'hiſtoire du peuple élu, on verroit certainement, parmi les Grecs, moins de penchant à l'idolâtrie & à la ſuperſtition, moins de cruauté, des mœurs plus douces, & généralement beaucoup plus de tout ce qui ſuppoſe la politeſſe nationale & qui la caractériſe.

Lorſqu'au milieu de l'aſſemblée des généraux Grecs, Diomède s'offre pour aller découvrir ce qui ſe paſſe dans le camp Troyen, & qu'il demande un compagnon qui le ſeconde en cette entrepriſe, Agamemnon, qui ſent combien ce choix eſt important & délicat, l'invite à n'avoir aucun égard au rang & à la naiſſance. Ces égards étoient donc ordinaires à la cour d'Agamemnon; & qu'eſt-ce que la politeſſe? ſinon ces ſortes d'égards exprimés & ſentis chez des peuples vraiment polis, & réduits en formalités & en pures grimaces chez des peuples qui ne le ſont plus, mais qui ſont jaloux de le paroître. Autant cette politeſſe affectée s'accorde avec la diſſimulation & l'art de tromper, autant la politeſſe antique s'accordoit avec la franchiſe de nos héros.

De leur franchiſe.

C'eſt cette franchiſe que j'admire en Diomède, qui ne rougit point de demander un compagnon pour l'expédition propoſée, avouant que ſon courage en ſera plus ferme & ſa réſolution plus ſûre. Les héros anciens étoient, ſur cet article, d'une bonne foi ſingulière; ils avouoient leur crainte & leur inſuffiſance auſſi facilement qu'ils vantoient leur bravoure; ils ne connoiſſoient guère cette eſpèce de modeſtie, qui conſiſte à cacher avec art ſes bonnes qualités pour les faire paroître avec plus d'avantage.

Cette même ſincérité ſe faiſoit connoître quand il falloit rendre juſtice

justice au mérite des autres. Lorsqu'Ulysse & Diomède reviennent du camp Troyen, ramenant les chevaux de Rhesus & rapportant la dépouille de Dolon, Ulysse, qui pouvoit partager avec son ami la gloire de cette expédition, s'empresse à la lui donner toute entière; il raconte en détail tout ce que Diomède a fait, & ne dit rien de ce qu'il a fait lui-même. Je doute qu'avec toute notre politesse nous pussions aujourd'hui contrefaire, en pareille occasion, ce que la véritable honnêteté inspiroit sans peine à ces ames simples & généreuses.

Mais rien ne me dispose plus favorablement en faveur de ces héros, que l'éloge dont Ménélas honore la mémoire de Patrocle, pour exciter les Grecs à sauver le corps de ce guerrier, qui vient de tomber sous les coups d'Hector: il ne vante point sa bravoure, sa prudence, ses qualités militaires; il vante sa douceur, sa bonté, sa bienveillance. Si je me représente des peuples errans & vagabonds, vivant de rapines, avides de carnage, ces qualités pacifiques n'y seront certainement pas une matière d'éloges; car on ne peut connoître le prix de ces vertus que dans un pays où l'on goûte les douceurs de la société, où la bienveillance est un mérite considéré, & où l'expérience a fait voir qu'un caractère d'humanité & de douceur peut faire autant de bien, qu'un caractère fougueux & indompté peut faire de mal.

Iliad. lib. XVII.

Cependant ces héros si polis étoient d'un naturel inquiet & querelleur; un rien, un mot, un démenti suffisoient pour les mettre aux prises. Quels barbares, dira-t-on! quoi! dans des jeux où la Grèce assemblée ne s'occupe qu'à honorer la mémoire d'un de ses plus grands guerriers, une puérile contestation suffit pour enflammer de colère deux de ses Princes, & les voilà prêts d'en venir aux mains. Si cette critique étoit faite par des citoyens d'un pays renommé pour la politesse & pour l'extravagance du point d'honneur, elle auroit mauvaise grâce dans leur bouche, & peut-être leur pourroit-on répondre, avec Horace:

Mutato nomine de te
Fabula narratur.

Sat. I.

Mais dans ces mêmes jeux, qu'Achille donne à la Grèce, l'emportement d'Antiloque ne dément-il pas tout ce qu'on peut

alléguer en faveur de la politesse de ces anciens Grecs? Achille, pour consoler Eumélus, dont le char a été fracassé, veut lui donner le prix qu'Antiloque a remporté; celui-ci s'irrite & s'écrie:

C'est le fer à la main qu'il faut me le ravir.

Un peuple qui n'auroit pas adopté l'usage des Scythes & des Germains, d'être toujours armés, même au sein de la paix; qui ne se croiroit pas, par conséquent, une espèce de droit de se faire justice dans les occasions où il imagine que les loix sont sourdes ou trop lentes; ce peuple, dis-je, auroit peut-être quelque raison de regarder d'abord ce défi d'Antiloque comme un trait de grossièreté, qui supposeroit que les Grecs sont encore loin de cette sage administration, & de ces mœurs douces & polies où la philosophie seule peut les conduire. Mais s'il observoit ensuite de quelle manière ce même Antiloque répare le tort qu'il a fait à Ménélas, il reconnoîtroit peut-être, dans ces deux actions, l'image du plus parfait état de liberté dont l'homme puisse jouir dans les gouvernemens politiques. Cet état est celui où l'homme, ayant le droit de se révolter contre l'injustice, cède à l'empire irrésistible de la raison & de l'équité.

De leur sensibilité.

La plupart des actions des héros de l'antiquité portoient sur une sensibilité extrême, qui étant l'ouvrage de la Nature, réclamoit souvent pour elle contre les conventions particulières, qui ne sont que l'ouvrage des hommes. Cette sensibilité les poussoit avec ardeur au bien comme au mal, à la douceur comme à la cruauté, à l'humanité comme à la vengeance. Ne disons donc point que ces peuples étoient barbares, parce que dans l'accès des passions ils commettoient des actes de barbarie dont nous ne serions peut-être pas capables, si d'un autre côté nous avouons que l'amitié, & tous les sentimens naturels, avoient acquis dans leur cœur une énergie que nous ne connoissons plus. Lorsqu'Euphorbe, prêt à combattre Ménélas, qui se vante d'avoir tué son frère Hypérenor, lui dit, en le menaçant,

Iliad. l. XVII.

Heureux! si je pouvois, au bord de leur cercueil,
D'un père, d'une épouse adoucir les alarmes,
Et remettre en leurs mains & ta tête & tes armes:

ce langage de la vengeance devient, pour ainſi dire, excuſable par le motif, & nous ſerions peut-être auſſi barbares que ces héros, ſi nous ſavions aimer comme ils aimoient.

C'eſt cette ſenſibilité extrême qui leur faiſoit répandre ſi aiſément des larmes, ces larmes qu'Homère dit être la preuve des cœurs bons, ἀγαθοὶ δ' ἀειδάκρυοι ἄνδρες. Cette diſpoſition, qu'on a traitée de foibleſſe, n'a pas été épargnée par les détracteurs de l'antiquité. Mais pourquoi ſeroit-on plus ſévère pour les larmes de ces héros, que pour les pleurs des grands hommes dont l'hiſtoire nous offre tant d'exemples, & qu'elle nous fait admirer? Métellus, au déſeſpoir de laiſſer la guerre de Jugurtha imparfaite, pleura de ſe voir ſupplanté par Marius ſa créature. Alexandre ne put retenir ſes pleurs en voyant ſes ſoldats, après leur défaite, verſer des larmes de honte & de rage. Ces larmes ſont héroïques, ſans doute; mais celles d'Ulyſſe ne le ſont-elles pas, lorſqu'il pleure en écoutant les chants d'un poëte qui célébroit le nom d'Ulyſſe à la cour d'Alcinoüs? Que de marques de bonté dans celles qu'il répandit, lorſqu'à ſon retour en Itaque il vit ce vieux chien, qui l'avoit tant ſervi autrefois, le reconnoître, le flatter & mourir! Qu'on condamne tant qu'on voudra les larmes d'Achille,

Odyſſ.

Plutarque, vie de Pompée.

J'aime à lui voir verſer des pleurs pour un affront;

j'aime encore plus à les lui voir répandre pour ſon ami. Virgile, dont l'ame étoit ſi douce & ſi tendre, connut bien le prix de cette ſenſibilité, puiſqu'il en fit une des premières qualités de ſon héros. On n'imaginera pas, ſans doute, que cette ſenſibilité fût le fruit d'une trop molle éducation: ceux qui ont étudié les hommes ſavent bien que c'eſt la molle éducation qui endurcit le cœur, & qui concentrant l'homme en lui-même, pour lui faire oublier ſes ſemblables, le rend également incapable d'aimer & de haïr; mais jamais éducation ne fut plus vigoureuſe que celle des anciens Grecs. Si on conſidère les exercices auxquels ils ſe livroient, la courſe à pied, la lutte, le ceſte, le diſque, la danſe armée, on conviendra qu'ils ne négligeoient rien pour augmenter la vigueur & la ſoupleſſe de leur corps, & donner à leur ſang cette effervefcence qui échauffe l'imagination, & qu'on ne connoît plus dans la vie molle de nos cités.

De la pudeur.

Aſſez d'autres ont traité de la gymnaſtique des Anciens, mon objet n'étant que de m'occuper de la partie des mœurs, je dois remarquer combien la décence & la pudeur, qu'on vit enſuite ſi négligées chez les peuples qui pratiquoient le plus ces exercices, étoient alors reſpectées. Je ne mettrai point en queſtion ſi ce ſentiment eſt un préjugé ou un inſtinct, s'il a été inſpiré par la Nature ou par l'éducation, je me bornerai à faire obſerver combien les anciens Grecs furent rigoureuſement attachés aux règles de la pudeur. Jamais les athlètes ne deſcendoient dans la lice ſans être garnis d'une ceinture; & ce n'étoit pas ſeulement en ces occaſions que ce ſentiment ſe manifeſtoit, on voit par-tout combien la pudeur étoit un ſentiment vif & puiſſant parmi les Anciens. Priam faiſant le tableau des malheurs auxquels eſt réſervé un vieillard qui tombe entre les mains du vainqueur, paroît plus frappé de l'image de ſon corps expoſé nu aux inſultes du vainqueur, que de l'image de la mort même. Ulyſſe, endormi ſur le rivage de Schérie, s'éveille au bruit que font en jouant les compagnes de Nauſicaa; il ne ſait quel eſt ce bruit dont il eſt étonné, il ſort précipitamment du buiſſon qui le couvroit; mais avant que de paroître, il n'oublie pas de ceindre ſon corps d'une branche d'arbre qu'il vient d'arracher. J'avoue qu'en voyant un ſentiment ſi ancien, ſi vif & ſi général, je ne ſaurois m'empêcher de reconnoître l'ouvrage de la Nature; car ſi l'on en fait honneur à l'éducation, il faudra toujours prouver pourquoi cette éducation eſt preſque univerſelle, & pourquoi les principes inſpirés par les hommes étant ſi ſujets à ſe démentir, ceux de la pudeur ſont preſque les ſeuls qui ſe conſervent toujours entiers, malgré le laps de temps & la corruption des mœurs: car quelque atteinte qu'elle en reçoive, la pudeur ne va pas en ſe dégradant de génération en génération; mais ſi elle a été attaquée dans un ſiècle, on la voit, comme une plante vivace, ſe relever dans un autre, & annoncer ainſi la main de la Nature, qui l'a produite & qui l'entretient *(a)*.

Iliad. l. XXII.

Lib. III.

Cependant quelques peuples de l'Inde, ſuivant Hérodote, n'avoient aucune idée des loix de la pudeur, ils ſatisfaiſoient en

(a) Les premières loix de la pudeur n'étoient pas inconnues aux habitans les plus ſauvages de l'Éthiopie. *Voy. Diod. de Sicile.*

public les desirs de l'amour à la manière des bêtes; mais ces mêmes Indiens, pour la plupart, se mangeoient les uns les autres: ainsi le même abrutissement qui les égaloit aux bêtes féroces, leur avoit fait oublier ou négliger tous les sentimens sociaux, qui peuvent conserver à l'homme sa dignité & sa prééminence sur les autres animaux. Ces peuples étoient donc en même temps sauvages & corrompus.

Ce que je viens de dire, ne m'écarte point de mon sujet, & me ramène au contraire au principe que j'ai voulu établir & que je ne puis trop répéter, qu'il est des temps & des circonstances dans la formation des sociétés, où la Nature agit avec plus de pouvoir & de force, tant sur la société en général que sur les individus qui la composent, & que les siècles héroïques en Grece se ressentirent plus que tout autre, des douces impressions de la Nature.

De l'amitié.

S'il étoit quelque marque encore plus particulière où l'on pût reconnoître l'action & l'énergie de la Nature dans les siècles dont je parle, ce seroit aux sentimens d'amitié qui distinguoient nos héros, & dans lesquels on reconnoissoit ce même caractère de vigueur & de fermeté qui étoit le propre de toutes leurs affections.

La Nature a mis dans nos cœurs un sentiment vif & puissant qui rapproche les hommes les uns des autres, & qui est le principe originaire de toute société: ce sentiment est celui qu'on trouve exprimé ainsi dans le poëme de la Voluspa; *Un homme fait plaisir à un autre homme;* il est en morale ce qu'est en physique l'attraction des corps & la communication du mouvement: c'est lui qui nous fait partager & sentir le plaisir & la peine de nos semblables & des animaux même; c'est lui qui par une magie prompte & sûre, nous met à la place de ceux que nous voyons souffrir; c'est lui qui nous inspire de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait: ce sentiment, cette loi de la Nature, est la véritable source de l'amitié. Il nous porte d'abord vers nos semblables par un mouvement involontaire & machinal, mais il agit indistinctement jusqu'à ce que nous trouvions un être qui, pour ainsi dire, soit plus notre semblable que tout ce que nous avions vu jusqu'alors parmi les hommes: alors ce sentiment se

resserre, se concentre sur cet objet, & prend une nouvelle énergie; cette image de nous-mêmes nous devient aussi chère & même plus précieuse que notre existence.

Mais pour que ce sentiment acquière le degré de force dont je veux parler, il faut que toutes les passions naturelles soient dans une sorte d'effervescence qu'on ne connoît guère dans la langueur des sociétés, où tout se fait par une impulsion machinale & continue; il faut des ames grandes, courageuses & peu dissipées; il faut que l'estime soit la base de cette amitié, & qu'on puisse retrouver avec plaisir dans un autre soi-même, les vertus dont on fait son étude. Tels furent, dit-on, dans l'antiquité Hercule & Jolaüs, Pirithoüs & Thésée, Oreste & Pylade, Achille & Patrocle. Cette amitié, telle que j'ai tâché de la définir, étoit très-fameuse chez quelques peuples sauvages, & portoit le même caractère de courage & de fidélité. Le trépas même n'étoit pas capable de mettre un terme à ces amitiés héroïques. Sans parler de ce que fit Thésée pour délivrer son ami Pirithoüs, de Pylade accompagnant par-tout Oreste, il suffit de lire Homère, pour voir la haute idée que ce Poëte avoit conçue de l'amitié; & l'auroit-il jamais su peindre, comme il l'a fait, s'il n'en avoit eu des modèles sous les yeux? Quel est le Poëte moderne qui ayant à traiter un pareil sujet, fît faire à son héros pour un ami, tout ce qu'Achille dit & fait pour Patrocle? Et s'il le faisoit, ne regarderoit-on pas cette invention comme un genre de merveilleux beaucoup plus incroyable que toutes les fables de la Mythologie?

Voyez le Père Lafiteau.

Si l'imagination nous cause beaucoup de maux, elle augmente aussi beaucoup nos plaisirs & nos consolations. Un ami qui perdoit l'objet auquel il étoit attaché, n'avoit plus de douceurs dans la vie, que l'espérance d'être uni avec lui dans le même tombeau. Ce fut une des consolations d'Achille, après qu'il eut perdu Patrocle. Il lui fait construire un monument simple & sans magnificence, en attendant, dit-il, que les Grecs réunissent ses cendres à celles de son ami, & leur élèvent à tous deux un monument plus superbe. La raison triste & froide, qui nous dit que des cendres sont incapables de sentiment, couvre de ridicule cette consolante illusion qui régna long-temps chez les Grecs, le peuple le plus sensible

de la terre. Ce feroit un grand problème à réfoudre, de favoir fi les hommes ont été plus heureux fous le règne de l'imagination & du fentiment, que fous l'empire de la raifon.

Nous avons paffé en revue les principes, les opinions, les mœurs générales & particulières des fiècles héroïques, il ne nous refte plus qu'à jeter un coup d'œil rapide fur les divertiffemens, les occupations & la partie des arts qui avoient une influence fenfible fur les mœurs.

Des feftins.

Nous avons déjà parlé des feftins que les Anciens mettoient au nombre des divertiffemens les plus agréables. Ce genre de plaifir, tel qu'il exiftoit alors dans les fêtes folennelles, convenoit parfaitement à des fociétés naiffantes, où une communauté de jeux & de divertiffemens étoit auffi importante que celle des plus grands intérêts. Les feftins uniffoient les hommes par tout ce qui étoit capable de les amufer & d'intéreffer leur cœur. Ils étoient accompagnés de toute la pompe que la majefté de la religion y apportoit, & de tous les plaifirs qui pouvoient flatter à la fois l'ambition & les fens. C'étoit dans les feftins, comme nous l'avons dit, que les guerriers & les citoyens qui avoient bien mérité de la République, obtenoient les plus grandes diftinctions. La mufique agréable & voluptueufe étoit particulièrement réfervée pour les feftins. Quelquefois les entretiens les plus variés, les délibérations les plus fages, étoient l'ame & le fruit de ces repas, où les fens fatisfaits & réveillés donnoient à l'efprit plus d'invention & de liberté. L'ufage des feftins publics s'eft confervé long-temps en Grèce, & fur-tout à Sparte, où Lycurgue le confirma, comme un des plus fermes liens de la fociété. Nous en voyons un exemple chez les Troyens, dans le feftin que Priam leur donna dans fon palais, après les funérailles d'Hector.

L'amitié qui préfidoit à ces feftins, invitoit les convives à s'en donner des témoignages; ils fe faluoient les uns les autres, en tenant leur coupe à la main. Cet ufage, ce figne de bienveillance, qui s'eft perpétué pendant un grand nombre de fiècles, & qui a paffé des Grecs à nous, eft enfin aujourd'hui prefque aboli, & ne fubfifte plus que dans quelques provinces où le favoir-vivre moderne n'a pas encore pénétré.

De la danse.

De l'origine de la Poësie.

Les danses & les chants faisoient originairement partie des festins; &, suivant le Docteur Brown, étoient des restes de l'ancien état sauvage, qu'on retrouve également conservé chez les Égyptiens, les Indiens, les Asiatiques, & chez tous les peuples de l'ancien & du nouveau monde. Mais il y eut dans la suite, des danses particulières, qui étant indépendantes des festins, avoient cependant des relations intimes avec les mœurs; telles étoient les danses religieuses, usitées dans les solennités publiques. Les gestes ont été le premier langage des hommes, & la danse, qui étoit l'expression de la joie, sembloit particulièrement propre à annoncer les fêtes qu'on avoit dessein de célébrer. Lorsque les femmes de l'Attique alloient à Delphes, à la fête d'Apollon, elles dansoient le long du chemin. Cet usage se pratiquoit aussi dans les pélerinages à Panopée, qu'Homère appelle καλλίχορος. Les anciennes fêtes d'Éleusis commençoient par des danses autour du puits de Cérès. Cette sorte d'exercice religieux n'étoit point inconnu aux Israëlites. Lorsque David dansa devant l'Arche, Michol son épouse ne lui reprocha pas d'avoir dansé, mais de s'être livré avec indécence à cet acte de religion devant les filles d'Israël.

Pauf. Phoc.

Il y avoit aussi des danses profanes, qui ne paroissoient avoir d'autre objet que le plaisir même de la danse, mais qui considérées comme un exercice du corps, n'étoient point indifférentes chez un peuple où toute espèce de gymnastique entroit dans le plan de l'éducation générale. Cet exercice formoit quelquefois une sorte de combat entre les danseurs, qui devant des Juges nommés se disputoient un prix honorable, & surprenoient les yeux des spectateurs par la rapidité de leurs mouvemens & l'agilité de leurs pieds.

Αἰσυμνῆται. *Odyss. lib. VIII, vers. 257.*

Μαρμαρυγαὶ ποδῶν.

Il y avoit encore des danses dont l'objet étoit de rassembler les deux sexes, & d'adoucir & de polir les mœurs par l'envie de plaire, cet aiguillon si puissant, inconnu dans l'état sauvage, & dont on pourroit dire ce qu'Homère dit de la pudeur, qu'il nous sert & nous nuit. Eustathe prétend que Thésée fut le premier qui établit cette sorte de danse dont nous voyons une si agréable peinture sur le bouclier de Vulcain, & qu'avant le règne de ce Prince les hommes & les femmes dansoient toujours séparément: ce

changement

changement fut donc un de ceux que Thésée crut nécessaires pour l'adoucissement des mœurs & la perfection de la société.

Mais la plus fameuse de toutes les danses profanes, étoit la danse militaire, si connue sous le nom de *Pyrrhique*, & qui fut long-temps en usage chez les Lacédémoniens. Quoique l'origine en soit incertaine, il est, je crois, permis de conjecturer qu'elle n'étoit pas inconnue aux premiers Grecs, & que c'est peut-être à cette danse qu'Homère fait allusion, lorsqu'Hector voulant exprimer l'agilité avec laquelle il fait toutes les évolutions militaires, se sert du mot μέλπεσθαι, qui veut dire *danser au son d'un instrument*. Cette danse étoit exécutée par des danseurs armés de toutes pièces, & n'étoit proprement qu'un exercice militaire, fait en cadence, & dont le mouvement étoit réglé par celui de la lyre qui les accompagnoit : Ἐν τῇ ὁπλοποιΐᾳ δὲ παιδὸς κιθαρίζοντος, ἄλλοι δ᾽ ὁμαρτῇ, μολπῇ τε, ὀρχηθμῷ τε ἔσκαιρον.

Iliad. lib. VII.

Athen. lib. I, p. 15.

De la Musique.

Si les anciens romans peuvent servir, comme on le prétend avec raison, à faire connoître, aussi-bien que l'histoire même, les mœurs des siècles où ces romans furent écrits, on peut dire aussi que la fable des Sirènes, au défaut de l'histoire, sert à montrer le pouvoir que la musique avoit sur des peuples aussi sensibles que l'étoient les Grecs. En effet, jamais cette fable n'eût pris naissance chez un peuple qui n'auroit eu nulle idée des charmes séduisans de la mélodie. Le pouvoir de la musique fut poussé si loin que les mots *chant* & *enchantement*, qui ont conservé dans notre langue tant de ressemblance & si peu de rapport, étoient désignés par le même terme, ἐπαοιδή; & quand on attribueroit l'origine de cette omonymie à l'usage des Magiciens, d'accompagner de chants & de vers, les procédés dont ils se servoient dans leurs enchantemens, on pourroit toujours remarquer que pour surprendre & tromper les sens, ils se crurent obligés de les séduire.

Lorsqu'Homère, au IX.e livre de l'Odyssée, parle de la blessure d'Ulysse, il dit qu'on étancha le sang par le pouvoir de l'ἐπαοιδή. L'équivoque de ce mot a donné lieu de douter si cette guérison subite vint du charme de la musique ou du pouvoir de la magie, telle qu'elle étoit alors connue des Égyptiens. Quelque crédules que fussent les Grecs, leur sensibilité, dans les premiers temps,

Vers. 45

alloit encore plus loin que leur crédulité; & je ſuis porté à croire que ce n'étoit point une cérémonie magique qu'Homère vouloit déſigner par le mot ἐπαοιδὴ, mais plutôt un certain mode de muſique qui avoit le pouvoir de charmer les douleurs du corps, comme la lyre d'Achille calmoit ſes fureurs & ſes peines. Théophraſte n'héſitoit point à attribuer tous ces effets de guériſon miraculeuſe au pouvoir de la muſique *(b)*.

Ainſi, tandis que les exercices du corps augmentoient la ſoupleſſe & la vigueur, les chants & les danſes, que les Grecs retrouvoient par-tout, dans les ſacrifices, dans les feſtins, dans les temples, ſur les chemins publics, contribuoient à entretenir leur ſenſibilité, à répandre des couleurs agréables ſur leurs occupations religieuſes ou militaires, & à faire goûter à ces peuples, les charmes de la ſociété. Tout ce qui pouvoit contribuer à jeter quelque agrément dans leur manière de vivre, n'étoit pas négligé. La toilette de Junon, dont Homère compoſa ſans doute la deſcription ſur le modèle de celle des beautés Grecques, montre juſqu'à quel point l'art de plaire & l'étude de la parure avoient été déjà pouſſés. Les guerriers eux-mêmes ne dédaignoient pas quelquefois cette recherche. Homère repréſente le jeune Euphorbe, les cheveux relevés ſur la tête & attachés avec des éguilles d'or, à la manière des femmes. Il eſt vrai que cet Euphorbe, Pâris auſſi efféminé que lui, Nirée ſi fameux par ſa beauté, n'étoient pas des guerriers fort renommés par leur bravoure. Ce n'eſt pas que tous les Grecs en général, qu'Homère appelle Καρηκομόωντες, n'euſſent un ſoin particulier de leur chevelure, mais c'étoit, comme on diſoit des ſoldats de Léonidas, pour paroître plus agréables à leurs amis & plus terribles à leurs ennemis.

Du Luxe.

Iliad. l. XVII, verſ. 52.

Le luxe, cet enfant des arts, qui dans ſa naiſſance contribue à adoucir les mœurs, commençoit donc à ſe répandre; mais s'il ſervoit à donner plus de pompe à la religion, à exciter le courage & l'ardeur des combattans par des prix dignes d'être enviés, à parer les femmes, qui comme Andromaque, au milieu des ſoins

(b) Les Phrygiens prétendoient que la déeſſe Cybèle avoit anciennement guéri les maladies des enfans & des troupeaux, par des purifications & des airs de muſique. *Diod. de Sic. liv. III.*

domestiques, ne négligeoient point de relever leurs attraits de tout ce que l'art pouvoit leur prêter, le luxe n'avoit pas amolli les véritables guerriers. Lorsqu'Agamemnon va durant la nuit éveiller ses Généraux, il trouve Diomède couché sur une simple peau de bœuf; Nestor seul, que son grand âge rend excusable, dormoit dans un lit: εὐνῇ ἐνὶ μαλακῇ. Chez les Troyens, Rhésus est représenté couché sur la terre, endormi au milieu de ses guerriers, ainsi que l'Écriture nous représente Saül, *jacentem in tentorio.*

Iliad. l. XXII.

Mais, quel que pût être alors dans tous les États l'amour d'une aisance plus recherchée, & le progrès des arts, qui faisoient naître & satisfaisoient les desirs, deux puissans préservatifs s'opposoient au dangereux effet du luxe & à la corruption des mœurs, le défaut d'argent monnoyé & l'estime qu'on avoit pour l'agriculture.

De la Monnoie.

Tant que le commerce se fit par échange, & qu'il n'y eut point de signes représentatifs *(c)*, les hommes ne s'abusèrent point sur ce qui fait essentiellement la véritable richesse. L'agriculture & le soin des troupeaux, qui procuroient cette richesse véritable, avoient donc alors & à juste titre, un grand degré de considération: les mœurs générales participoient donc nécessairement de la simplicité de la vie champêtre, à laquelle tous les hommes avoient aussi nécessairement quelque rapport; bien différens de ces gens oisifs, qui vivent loin des campagnes, dans la mollesse des villes, & qui consomment le produit de leurs terres, sans savoir seulement de quelles denrées il provient, & comment est venu le blé qui s'est changé en or pour être versé dans leurs coffres.

Quelques Savans ont prétendu que la monnoie étoit déjà connue au siècle d'Homère. Plutarque dit que Thésée fit le premier frapper une monnoie qui portoit pour empreinte la figure d'un bœuf, & que cette sorte de monnoie avoit donné lieu aux expressions employées par Homère, dans ce vers:

Χρύσεα χαλκείων, ἑκατόμβοι' ἐννεαβοίων.

Iliad. lib. VI.

Pollux parle aussi d'une monnoie frappée par les Athéniens, qui portoit le nom de βοῦς, & qui, suivant lui, doit être celle

(c) Ἔσαν γὰρ τὸ πάλαι ϗ αἱ τυραννίδες τῶν ἀνθρώπων ἀσθενέες χρήμασι, οὐ μόνον ὁ δῆμος. Herodot. lib. VIII.

qu'Homère a voulu désigner ici. Cependant, lorsque les vaisseaux de Lemnos vinrent apporter des vins au camp des Grecs, Homère ne dit point qu'on employât de l'argent monnoyé pour acheter les vins, mais qu'on y conduisit des troupeaux & des esclaves, qui servirent à faire des échanges, ainsi que le fer & le cuivre qu'on y avoit portés, & qui n'entroient, dans le commerce, que comme marchandise & non comme monnoie. En effet, les métaux anciennement ne se délivroient qu'au poids. Abraham acheta le sépulcre où il vouloit enterrer Sara, quatre cents sicles d'argent, &, comme dit l'Écriture, *appendit pecuniam.*

Tel fut donc, pendant long-temps, l'avantage qui résultoit du défaut d'argent monnoyé, que les hommes s'occupant alors de ce qui pouvoit leur procurer l'aisance & les commodités de la vie, ne prirent point la représentation pour la réalité, & s'attachèrent à la culture de la terre, comme à une des sources premières des véritables richesses. C'étoit ce qui faisoit dire à Hésiode, que Plutus, le Dieu des richesses, étoit né dans un champ trois fois labouré. Il faut avouer cependant que les causes physiques aidèrent beaucoup les causes morales.

De l'Agriculture.

La manière de vivre de tous les peuples de la terre, n'a jamais été, pour ainsi dire, à leur choix. Le climat, la nature du sol ont toujours déterminé leur façon d'exister & de se nourrir. Les Scythes, *quorum plaustra vagas ritè trahunt domos,* ne cultivèrent pas la terre ingrate qu'ils habitoient: ils eurent des troupeaux, & furent toujours errans. Les peuples de la Lybie, qui s'étendoient depuis l'Égypte jusqu'au mont Atlas, étoient Nomades, parce que leur pays n'étoit qu'une plaine stérile & sablonneuse; mais ceux qui, du côté de l'occident, habitoient un pays gras & montagneux, étoient agriculteurs. Ainsi les Grecs établis dans un pays fertile, suivant l'épithète πȣλυβότειρα, qu'Homère donne à l'Achaïe, qui composoit alors la plus grande partie de la Grèce, dûrent s'adonner bientôt à la culture de la terre. Dès que ces peuples cessèrent de vivre de rapines, & formèrent un corps de communautés particulières, assujetties à des loix, ils eurent nécessairement des cultivateurs. Soit la nouveauté de la découverte de l'art, soit l'utilité dont il étoit pour les hommes, la reconnoissance pour

Herod. lib. IV.

les arts utiles étant alors le seul sentiment qui fit donner les récompenses & les distinctions, l'agriculture étoit aussi honorée qu'elle le fut chez les premiers Romains, avec cette différence que les Grecs, plus policés alors que ne l'étoient les Romains dans les premiers temps de la République, ne cultivoient pas leurs champs eux-mêmes; mais ils assistoient aux travaux de la campagne, ils animoient les laboureurs, ils ne dédaignoient point de leur verser à boire, pour les soutenir dans leurs travaux, ni de leur faire servir, auprès de leur table, un repas simple & rustique, comme celui de leur maître.

Iliad. l. XVIII.

Je ne répéterai pas ici ce que l'on a rebattu tant de fois, que l'agriculture est en grand honneur à la Chine; & que, pour y entretenir cette utile façon de penser, l'Empereur, une fois l'an, met la main à la charrue, & communique ainsi à cette profession la considération que l'on attache aux fonctions des Rois: je veux seulement remarquer que cet usage de la Chine, qui de tous les empires du monde est le plus immuable dans ses loix & dans ses usages, & où l'on retrouve par conséquent les mœurs des premiers siècles & les opinions antiques fidèlement conservées, est comme un monument qui dépose de l'estime que les premiers hommes ont eue pour l'agriculture, & de la possibilité de concilier cette estime avec la majesté d'un grand empire.

Du soin des Troupeaux.

L'agriculture n'étoit pas la seule occupation de la vie champêtre, qui eut des relations directes avec tous les membres de l'État, & qui, par cette raison, eut des influences sensibles sur les mœurs; le soin des troupeaux avoit aussi cet avantage. Dans ces siècles, où le commerce ne se faisoit que par échanges, & où il n'y avoit point de signes représentatifs, la plus grande partie des richesses des Rois ne s'enfermoient point dans leur trésor; elles étoient répandues de tous côtés, sur les terres de leurs domaines. Ces richesses consistoient en d'immenses troupeaux, dont l'intendance & la garde étoient confiées aux enfans mêmes des Rois; & cet emploi, de garder les richesses réelles de l'État, n'étoit pas plus avilissant que ne l'est aujourd'hui l'intendance & la garde des signes représentatifs de ces richesses. Les sept fils d'Æétion, roi de l'Hippoplacie, étoient occupés à garder les troupeaux de leur père

lorſqu'ils furent tués par Achille. Je crois cependant remarquer que cette occupation fut moins diſtinguée chez les Grecs que chez les peuples de l'Aſie, qui tenoient des mœurs des Scythes. Pâris, Énée, Anchiſe, Lycaon, tous ces Princes, ſuivant Homère, avoient des troupeaux nombreux, dont ils daignoient prendre ſoin eux-mêmes. Chez les Grecs je vois Polyphème, fils de Neptune, conduiſant ſes troupeaux; mais cette fable de Polyphème ne paroît être qu'un emblême ingénieux, de l'état de barbarie où étoient les hommes avant que les arts euſſent policé leurs mœurs. Eumée, dans l'île d'Ithaque, n'eſt qu'un eſclave de confiance, & le titre de Ποιμήν, qu'Homère donne ſouvent aux Rois, n'étoit qu'un mot métaphorique, qui ne ſignifioit rien de plus que le mot de *Paſteur,* donné aujourd'hui aux miniſtres eccléſiaſtiques.

Mais quoique les bergers, chez les Grecs, ne fuſſent peut-être pas d'une naiſſance auſſi relevée que ceux des peuples de l'Aſie, ils étoient bien éloignés de reſſembler à nos malheureux pâtres, que la ſolitude, la misère & l'ennui condamnent à une eſpèce d'abrutiſſement. L'éducation qu'ils avoient reçue, & l'aiſance dont ils jouiſſoient, donnoient à leur eſprit aſſez de reſſort & de politeſſe, pour que les agrémens de la vie champêtre ne fuſſent pas perdus pour eux; ils en goûtoient la douceur & la paix: on ne pouvoit pas dire d'eux,

O fortunatos nimiùm ſua ſi bona norint!

Cette ſenſibilité ſi naturelle aux Grecs, ſembloit être plus particulièrement le partage des bergers: toutes les douces ſenſations que les divers tableaux de la campagne peuvent faire naître dans une ame ſuſceptible de ces impreſſions, Homère les donne aux bergers. Si, dans une nuit tranquille, les rayons de la Lune éclairent les bois, les champs, les promontoires & les vallons; ſi la voûte des cieux, reſplendiſſante d'une lumière douce, invite les regards des hommes, c'eſt le berger qui jouit de toutes ces beautés, & qui ſent ſon ame épanouie à la vue de ce magnifique ſpectacle, γέγηθε δὲ φρένα Ποιμήν.

Iliad. lib. XII.

Il faut bien ſe garder de confondre les bergers dont je parle avec ceux de Théocrite; quelques ſiècles écoulés avoient déjà mis

de grandes différences dans l'état & les mœurs des habitans des campagnes. La vie des bergers de Théocrite n'a rien de moins misérable que celle de nos pâtres *(d)*, & leurs mœurs étoient aussi dépravées qu'elles pouvoient l'être; cependant la musique & la poësie leur étoient familières; ils se disputoient le prix du chant, & quelque grossiers que ces arts fussent chez eux, c'étoit du moins un ancien monument des occupations de la vie champêtre. Mais ces pâtres, qui n'étoient plus que de vils esclaves, sans éducation, étoient bien éloignés de la politesse & de la pureté des mœurs des anciens bergers. Si, sans se contenter d'assertions générales, on veut des preuves de fait, qu'on se donne la peine de comparer le caractère d'Eumée, qu'Homère ne fait point de difficulté d'appeler δῖος ὑφορβός, avec celui des bergers de Théocrite, & l'on verra si par l'état, le langage, les mœurs & la conduite, ils ont rien qui se ressemble.

On me rendra bien la justice de croire que je ne confonds pas Théocrite avec les bergers qu'il fait parler: rien de si doux & de si agréable que ses poësies; mais, malgré le coloris dont il a embelli leur langage ingénu & rustique, on y reconnoît toujours les traits originaux & les idées grossières qui appartenoient aux bergers, & par cela seul on doit juger ce que devoit être leur poësie, quand elle étoit privée du charme qu'un poëte tel que Théocrite savoit y répandre.

De la Chasse.

Occupés du soin de leurs troupeaux, d'exercer l'hospitalité envers les étrangers, d'offrir des sacrifices aux Dieux *(e)*, les bergers des siècles héroïques, ainsi que les autres habitans de la campagne, ne manquoient pas d'occasions d'exercer leur courage, contre les bêtes féroces qui attaquoient les troupeaux & dévastoient leurs champs. Ils se réunissoient ensemble pour déclarer la guerre aux animaux destructeurs, & ces chasses étoient souvent l'occasion de fêtes rustiques & de pieux sacrifices, qui, parmi ces hommes éloignés du commerce des villes, prévenoient les inconvéniens de la solitude, & les faisoient jouir des avantages de la société,

(d) Comatas reproche à Lacon de lui avoir volé une peau qui servoit à le couvrir, *& je suis*, dit-il, *maintenant tout nu*, καὶ νῦν με γυμνὸν ἔθηκας.

(e) Οὐδὲ συβώτης, λήθετ' ἄρ' ἀθανάτων, φρεσὶ γὰρ κέχρητ' ἀγαθῇσιν.

dans un exercice dont la Nature & l'induſtrie avoient donné à l'homme le goût & les moyens.

Avant que l'homme recueillit du grain, il ne ſe bornoit pas à ſe nourrir de gland; il vivoit de ſa proie, comme le loup dans les forêts : l'induſtrie eut bientôt armé ſa main des inſtrumens propres à frapper le ſanglier ou le daim fugitif; il fut chaſſeur comme preſque tous les animaux. Le changement arrivé dans les mœurs, par l'établiſſement des ſociétés, ne fit qu'affoiblir cette inclination ſans l'éteindre : l'intérêt du bien public entretint & ennoblit cette occupation; car la chaſſe n'étoit pas encore devenue un plaiſir deſtructeur, ſans autre objet que l'exercice & l'amuſement.

Les habitans de la campagne n'étoient pas quelquefois ſuffiſans pour détruire les animaux ſauvages qui la dévaſtoient; les Princes & les héros alloient à leur ſecours : toute l'hiſtoire de ces temps antiques eſt remplie des exploits de ces illuſtres chaſſeurs. C'eſt Hercule qui tue le lion de la forêt de Némée, le ſanglier d'Érymanthe, &c. c'eſt Théſée qui vient à bout du ſanglier de Crommyon, & de ce fameux taureau qui déſoloit la Crète; c'eſt Méléagre qui renverſe le ſanglier de Calydon. Homère emprunte de cet exercice une foule de belles comparaiſons. Ces ſortes de chaſſes ſe faiſoient avec grand appareil; les chaſſeurs n'avoient d'autre inſtrument que leurs voix, pour animer leurs chiens; mais cet organe avoit alors acquis, par l'habitude, une force ſingulière, dont nous ne pouvons guère avoir l'idée. Une voix forte étoit regardée comme une qualité néceſſaire à un homme, & propre à caractériſer le courage & la force. Homère appelle ſouvent ſes héros *βοὴν ἀγαθοί*. Ainſi l'eſtime de ces anciens Grecs s'accordoit toujours particulièrement aux qualités & aux talens utiles, dont la Nature a fait préſent aux hommes, & que l'éducation peut perfectionner.

Concluſion. Je crois avoir ſuffiſamment indiqué, dans ces trois Mémoires, quels étoient les principes, les opinions & les mœurs, générales & particulières, des ſiècles héroïques; & peut-être me permettra-t-on d'en conclure que la nobleſſe de leur religion, qui les mettoit en commerce avec les Dieux; l'éloignement des ſuperſtitions aviliſſantes, ſi répandues enſuite chez les Grecs & chez les Romains,

les

les sentimens naturels qui les animoient, la vigueur de leur corps, entretenu par la gymnastique; toutes ces causes réunies mettoient dans l'ame des anciens Grecs une élévation qui a fait donner, avec justice, à leurs siècles le titre de siècles héroïques. Cette élévation leur inspiroit une si haute idée d'eux-mêmes & du titre d'hommes, que leurs Généraux, pour les animer aux combats, n'avoient point de formule d'encouragement plus puissante que celle-ci, *soyez hommes*, ἀνέρες ἐστε φίλοι. C'est cette élévation d'ame que l'on retrouve si fortement empreinte dans le seul monument qui nous soit resté de leur histoire, je veux dire dans ces poëmes à jamais fameux, dont nous ne saurions admirer l'auteur sans rendre le même hommage à son siècle.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT DE LA GRÈCE AVANT LE RÈGNE DE THÉSÉE,

Pris pour l'époque de la naissance des siècles héroïques.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lu le 25 Nov. 1769.

J'AI placé l'époque de la naissance des siècles héroïques au règne de Thésée; j'ai dit qu'avant ce temps les Grecs étoient encore barbares, je devois dire qu'ils étoient peu disciplinés. On m'a objecté les villes considérables fondées en Grèce avant Thésée, la ville de Thèbes, par Cadmus; Athènes, par Cécrops, trois cents trente ans avant la prise de Troie. On pouvoit encore citer une suite de Rois qui descendant d'Hellen, fils de Deucalion, par ses trois fils, Æolus, Dorus & Xuthus, ont régné dans la plus grande partie de la Grèce. Mais toutes ces origines sont si obscures, si éloignées du temps des monumens, si mêlées de fables qu'il est impossible, malgré tant de royaumes fondés, tant de villes bâties,

de regarder la Grèce comme un pays dont le gouvernement & les mœurs euſſent, avant Théſée, quelque choſe de ſtable & d'aſſuré. Plutarque, qui ſans doute étoit mieux informé que nous de ce qu'il y avoit de certain dans l'hiſtoire des anciens peuples de la Grèce, ne fait point de difficulté de dire qu'au-delà du règne de Théſée, on ne trouve qu'un pays de fictions, habité par les poëtes & les faiſeurs de fables; qu'il en eſt de ces ſiècles comme de ces régions inhabitées, que les Géographes ne font que déſigner aux extrémités de leurs cartes; & qu'enfin tout ce qu'on y rencontre n'a ni certitude, ni fondement. Thucydide, qui ſavoit de même combien étoient obſcurs les évènemens de ces temps reculés, s'eſt borné à nous en donner une idée générale, d'après celle que les traditions avoient conſervée. Je crois donc qu'il ne ſera pas inutile, pour appuyer le ſyſtème que j'ai ſuivi, de traduire ici le texte de cet hiſtorien, & d'y joindre quelques obſervations.

In vit. Theſ.

Je veux prouver que la Grèce étoit preſque barbare avant le règne de Théſée; Thucydide m'en fournit la démonſtration au commencement de ſon hiſtoire, & le récit qu'il fait forme un enſemble de conjectures, de raiſonnemens & de faits hiſtoriques qui donne à mon opinion plus de force & d'évidence. C'eût été affoiblir l'une & l'autre que de le morceler, & de ne traduire que les paſſages ſur leſquels principalement portent mes obſervations. Je dois prévenir que ma traduction n'eſt pas litterale, & que je ne me ſuis attaché qu'à y donner cette rapidité qui convenoit à mon auteur & à mon ſujet.

Traduction du commencement de l'Hiſtoire de Thucydide.

« J'ÉCRIS l'hiſtoire de la guerre des Athéniens *(a)* & des „ habitans du Péloponnèſe: je la prends dans ſon origine, en la „ regardant comme une des plus vives & des plus intéreſſantes qu'on „ ait connue juſqu'à préſent *(b)*. Je vois des deux côtés les plus

(a) Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραψε τὸν πόλεμον … ἀρξάμενος …. καὶ ἐλπίσας ….
(b) Ἀκμάζοντες ᾖσαν …. παρασκευῇ πάσῃ.

grands préparatifs; la Grèce entière diviſée entre les deux partis (b), le mouvement de la nation communiqué aux Barbares, &, pour « ainſi dire, à l'Univers. Il eſt impoſſible de ſe faire une juſte idée « des guerres anciennes, le temps nous en a dérobé la connoiſſance; « mais, à en juger par conjecture, elles n'eurent rien qui pût ſe comparer à l'importance & à l'appareil de celle que je vais décrire. «

Les habitans du pays qu'on nomme aujourd'hui *la Grèce*, « n'avoient point anciennement de demeures fixes, & chacun d'eux, « chaſſé par un voiſin plus puiſſant, quittoit ſans peine celle qu'il « avoit choiſie. Il n'y avoit point de commerce; les hommes ne « communiquoient point facilement les uns avec les autres, ni par « mer, ni par terre *(d)*; ne cherchant qu'à vivre & non à poſſéder, « ne cultivant point la terre, expoſés ſans ceſſe aux incurſions des « étrangers, ſans murailles, ſans remparts, à la merci de quiconque « venoit les dépouiller; ne ſongeant enfin qu'à fournir à leurs beſoins « & à ſe procurer une nourriture momentanée, ils étoient toujours « prêts de quitter le lieu où ils étoient établis. Dans cet état, quelle « pouvoit être la grandeur de leurs villes & de leurs armées? Le « canton le plus fertile changeoit le plus ſouvent d'habitans: telle « étoit la Theſſalie, la Bœotie, la plus grande partie du Péloponnèſe, « excepté l'Arcadie. La fertilité de la terre attiroit dans ces pays « un grand nombre de colons qui ſe nuiſoient les uns aux autres, « & qui dans leurs diviſions devenoient la proie des étrangers. La « ſtérilité de l'Attique *(e)* la rendit moins ſujette à ces révolutions, «

(c) Il y a, dans le grec, *τὸ μὲν εὐθὺς, τὸ δὲ καὶ διαγιγνόμενον*, ſoit dans le commencement, ſoit dans la ſuite de la guerre.

(d) Les Étoliens, au temps de la guerre du Péloponnèſe, habitoient encore dans des villes ou des bourgs qui n'étoient point entourés de murs, *κατὰ κώμας ἀτειχίστους*.

(e) L'Attique fut donc de tous les pays de la Grèce, le premier policé. Plus tranquille & plus peuplé que les autres, les loix qui ſont le fruit de la paix, & qui ſont plus néceſſaires par-tout où il y a un plus grand nombre d'hommes, durent en conſéquence être plus tôt & plus ſolidement établies à Athènes qu'ailleurs. Ainſi dans nos obſervations ſur l'état ancien de la Grèce, nous pouvons conjecturer avec quelque fondement, que lorſque l'Attique n'étoit pas encore policée, le reſte de la nation étoit dans la barbarie: ce ſentiment eſt conforme à celui de Platon, cité par Porphyre, *(vie de Pyrh. in fine)*. Il regarde Athènes comme celle de toutes les villes de la Grèce, qui a le plus tôt inventé & perfectionné les arts.

„ & cette partie de la Grèce eut toujours les mêmes habitans ; la „ preuve en est qu'elle étoit beaucoup plus peuplée que les autres „ parties, qui s'épuisoient par leurs émigrations; tandis que ceux que „ la guerre ou la sédition avoient chassés de leur pays, cherchoient „ parmi les Athéniens une retraite paisible, où acquérant le droit „ de citoyens, ils jouissoient tranquillement de leur fortune, en „ contribuant à augmenter la force & la puissance de leur nouvelle „ patrie. Le nombre de ses habitans s'accrut au point qu'elle fut obligée „ d'envoyer des colonies chez les Ioniens. Mais si quelque chose peut „ nous prouver l'état foible & languissant où étoient nos ancêtres, „ c'est qu'avant la guerre de Troie *(f)*, il ne paroît pas qu'il y ait „ eu de confédération parmi les Grecs. La Grèce même n'avoit pas „ alors la dénomination générale qu'elle porte aujourd'hui; & même „ avant Hellen, fils de Deucalion, cette dénomination n'étoit pas „ encore connue chez les Pélasges & les autres nations qui l'ont „ depuis communiquée à la Grèce: mais sitôt qu'Hellen & ses fils „ furent devenus maîtres de la Phtiotide, & qu'ils eurent occasion „ de mener ses habitans au secours des autres villes, cette longue „ fréquentation fit insensiblement adopter par ces peuples le nom „ d'*Hellènes*. Il fallut un long espace de temps pour consommer ce „ changement. Homère en peut fournir la preuve; car ce Poëte, „ qui naquit long-temps après la guerre de Troie, ne donne le nom „ national que nous portons aujourd'hui, qu'aux seuls habitans de „ la Phtiotide, qui étoient les vrais Hellènes. *Danaens*, *Argiens*, „ *Achæens*, sont les dénominations générales dont il se sert pour „ désigner les Grecs; & comme il n'employa pas le mot d'*Hellènes* „ pour spécifier toute la nation Grecque, il n'employa pas le mot „ de *Barbares* pour désigner les nations étrangères. Tous ces peuples „ enfin, Hellènes ou autres, qui n'avoient encore ni le même nom, „ ni les mêmes intérêts, ne s'étoient point confédérés, & n'avoient „ point encore fait d'actions mémorables avant la guerre de Troie. „ Cette expédition fut le fruit du soin qu'ils prirent de cultiver la „ navigation. Minos fut de tous les Rois que nous connoissons, „ celui qui le premier eut une marine. Il en profita pour se rendre „ maître de cette partie de la mer Égée que nous nommons la *mer*

(f) Πρὸ γὰρ τῶν Τρωϊκῶν οὐδὲν φαίνεται πρότερον κοινῇ ἐργασαμένη ἡ Ἑλλάς.

Hellénique: il s'empara des Cyclades, chaſſa les Cariens, établit « ſes fils dans les îles, & pour y rendre le commerce plus facile, « détruiſit les pirates autant qu'il fut en ſon pouvoir. Car ſitôt que « les Grecs & les Barbares, tant les peuples maritimes que les inſu- « laires, eurent appris à conſtruire des vaiſſeaux, les plus braves « d'entre eux ſe livrèrent à cette profeſſion, pour ſatisfaire leur « avidité, & pour nourrir leurs enfans, leurs vieillards & leurs « femmes *(g)*. Ils ſe jetoient ſur des villes ſans rempart & ſans « défenſe, bâties comme nos hameaux; ils les pilloient, & trou- « voient ainſi les moyens de ſubſiſter; & loin que cette profeſſion « eût rien de déshonorant, elle procuroit au contraire beaucoup de « gloire à ceux qui s'y diſtinguoient. On en peut juger par quelques « peuples du continent, chez qui la piraterie exercée avec une cer- « taine probité, eſt encore en honneur *(h)*, & par les interrogations « qu'on trouve chez les anciens Poëtes, adreſſées aux étrangers qui « arrivoient dans un port. On leur demandoit s'ils étoient pirates, « & cette queſtion n'avoit rien d'injurieux pour ceux à qui elle étoit « faite. Dans le continent même, ils ſe pilloient les uns les autres; « & les traces de cette coutume ſe retrouvent encore aujourd'hui « parmi les Étoliens, les Locriens & les Acarnaniens. L'uſage où « ils ſont d'être toujours armés, eſt un monument de la piraterie des « anciens ſiècles; car alors les villes étant ſans défenſe, & les chemins « mal sûrs, les Grecs étoient obligés de ne quitter jamais leur épée. « Dans toutes les fonctions de la vie civile, ils étoient toujours « armés, à la manière des Barbares. Ce qu'on retrouve encore de « cet uſage en Grèce, dépoſe que toute la nation y fut autrefois « ſoumiſe. Les Athéniens furent les premiers qui y renoncèrent, en «

(g) Καὶ τοῖς ἀσθενέσι τροφῆς.

(h) Οἷς κόσμος καλῶς τοῦτο δρᾶν. Le ſcholiaſte explique ce mot καλῶς par ceux-ci, ἐπιεικῶς καὶ φιλανθρώπως; il ajoute qu'ils ne prenoient point le bœuf qui labouroit, qu'ils ne faiſoient point leur incurſion pendant la nuit, & qu'ils ne tuoient point. Il paroît que Thucydide avoit en vue un paſſage de l'Odyſſée *(lib. III)* où Neſtor interroge Télémaque arrivant à Pylos. J'ai tâché de montrer, dans mes notes ſur mon premier Mémoire des mœurs héroïques, que la queſtion de Neſtor, loin de faire ſuppoſer que la piraterie fût alors en honneur, donneroit plutôt lieu de penſer le contraire. La peinture que Thucydide fait ici de l'état de barbarie où ſe trouvoit alors la Grèce, eſt confirmée par Plutarque: il dit qu'après qu'Hercule eut quitté la Grèce, tous les chemins qui menoient du Péloponnèſe à Athènes étoient infeſtés de brigands.

„ paſſant les premiers à une vie aiſée & tranquille, qui tenoit même de „ la molleſſe; & ce relâchement alla ſi loin, qu'on voyoit encore *(i)*, „ il n'y a pas long-temps, parmi les gens riches, des vieillards porter „ des tuniques de lin, & ſe ſervir de cigales d'or pour relever leurs „ cheveux; & cette mode a ſubſiſté long-temps chez les Ioniens, qui „ la tenoient de nous. Les Lacédémoniens furent les premiers qui „ mirent de la réforme dans le luxe des vêtemens, & qui rétablirent „ l'égalité antique entre les plus riches & les plus pauvres des citoyens. „ Ils introduiſirent les premiers l'uſage de deſcendre tout nus dans „ l'arène & de s'arroſer d'huile avant de combattre. Anciennement „ les Athlètes, même dans les jeux Olympiques, mettoient une „ ceinture autour de leurs reins, & il n'y a pas long-temps que cet „ uſage ne ſubſiſte plus. On en voit encore des reſtes chez les Bar- „ bares, qui ne combattent jamais, ſoit au ceſte, ſoit à la lutte, „ ſans porter une ceinture; & il ſeroit aiſé de faire voir que beaucoup „ d'autres uſages de l'antiquité Grecque ſe retrouvent aujourd'hui „ chez les Barbares. Les villes nouvelles ayant été bâties dans des „ temps plus heureux, ſe reſſentirent de l'opulence où ſe trouvoit „ la Grèce: on les entoura de murs; & leurs fondateurs choiſirent, „ par préférence, des iſthmes ou le bord de la mer, pour mettre „ ces villes à portée de jouir des avantages du commerce *(k)*. Les

(i) Καὶ οἱ πρεσβύτεροι αὐτοῖς τῶν εὐδαιμόνων, διὰ τὸ ἁβροδίαιτον, οὐ πολὺς χρόνος ἐπειδὴ χιτῶνάς τε λινοῦς ἐπαύσαντο φοροῦντες, καὶ χρυσῶν τεττίγων, ἐν ἐρσει κρωβύλον ἀναδούμενοι, τῶν ἐν τῇ κεφαλῇ τριχῶν.

(k) En effet, toutes ces villes, ſi fameuſes par le nom de leurs fondateurs, Thèbes, Argos, toutes les anciennes villes de l'Arcadie étoient bâties loin des côtes de la mer. Ainſi, d'après les conjectures de Thucydide, on peut croire que les établiſſemens de Cadmus & de Cécrops ſe ſeront bornés à quelques chaumières, bâties les unes près des autres, que l'indigence où l'on étoit alors ne permit pas de ceindre de murs.

Cependant Homère donne à la ville de Corinthe le titre d'*opulente*, *ἀφνειός*, & cette ville, comme on ſait, étoit bâtie ſur l'iſthme du Péloponnèſe. Voilà donc une ville conſidérable bâtie ſur un iſthme, & qui pourroit paſſer pour très-ancienne, s'il étoit vrai que du temps de la guerre de Troie elle eût été déjà fameuſe par ſes richeſſes. Ceci contrediroit donc l'opinion de Thucydide, & en la contrediſant détruiroit le ſyſtème où je ſuis, qu'il n'y eut point de villes conſidérables bâties en Grèce avant Théſée. Mais ſi, ſuivant Apollodore, Siſyphe fut le fondateur de Corynthe, dont le premier nom fut *Ephyre*, la fondation de cette ville ne remonteroit guère plus haut que le règne de Théſée, & pourroit être ainſi miſe au rang des villes nouvelles dont Thucydide veut parler. Patercule dit qu'on ne doit pas s'étonner qu'Homère donne le nom de *Corinthe* à cette

anciennes villes, au contraire, ſoit dans les îles, ſoit dans le continent, «
étoient toutes bâties loin des bords de la mer, dans la crainte des «
pirates. Les inſulaires ſe pilloient les uns les autres; les peuples «
maritimes, tels que les Cariens & les Phéniciens, exerçoient de «
même la piraterie, & s'emparerent de preſque toutes les îles. En «
effet, lorſque les Athéniens, dans la guerre dont nous allons écrire «
l'hiſtoire, voulurent purifier l'île de Délos, & qu'ils enlevèrent «
les tombeaux qui y étoient, on trouva que plus de la moitié de «
ces monumens renfermoient des Cariens, qu'on reconnut aiſément «
à leurs armes placées auprès d'eux, & à la maniere dont ils étoient «
enſévelis. «

Mais ſitôt que Minos *(l)* ſe fut rendu maître de la mer, la »

ville, qui portoit anciennement celui d'*E[illegible]*, parce qu'uſant du privilege des poëtes, il a donné à cette ville, & à pluſieurs colonies des Ioniens, les noms qu'elles avoient en ſon ſiecle, long-temps après la guerre de Troie. On peut donc ſuppoſer avec raiſon, qu'Homere, anticipant ſur les temps pour donner à la ville de Corinthe un nom qu'elle n'eut que long-temps après, lui donna, par un même droit d'anticipation, le titre d'*opulente*, qu'elle ne méritoit pas encore; car du ſiècle de Théſée au ſiége de Troie, l'intervalle n'étoit pas aſſez grand pour que cette ville eut pu parvenir encore au degré d'opulence qui la rendit enſuite ſi fameuſe dans la Grèce.

(l) Le regne de Minos amena donc une révolution dans les mœurs des Grecs. On vit alors plus d'aiſance dans les fortunes, plus de ſûreté dans la navigation & dans le commerce, des villes mieux bâties, des peuples plus tranquilles. Or Minos étoit contemporain de Théſée, & c'eſt à [illegible] que j'ai cru devoir placer l'époque de cet heureux changement d'état, qui amena les ſiècles héroïques. Je ne crois donc pas m'être trop avancé en diſant que [illegible] *les habitans de l'Attique [illegible]* *une exiſtence incertaine & tumultueuſe, & [illegible]* [illegible]. Ce n'eſt pas qu'il n'y eut peut-être alors des loix ſages dans la Grèce, & particulièrement à Athènes. Cécrops fut le premier, ſuivant Pauſanias, qui défendit que l'on offrît aux Dieux rien d'animé; il régla le culte qui devoit leur être rendu, & voulut qu'on ſe contentât de leur offrir de ſimples gâteaux de farine: mais, ſuivant toute apparence, les loix poſitives n'étoient alors ni fort étendues ni fort accréditées. Josèphe, dans ſon ſecond livre contre Apion, prétend que les anciens Grecs ne connoiſſoient pas le mot de *loi*, parce qu'on ne trouve pas chez Homère le mot [illegible] en ce ſens. Heinſius, dans une note ſur le vers 276 de l'ouvrage d'Héſiode [illegible], veut réfuter l'argument qu'on tire de cette omiſſion, & prétend qu'il exiſtoit d'anciennes loix, dont on ignoroit les auteurs, & qui pour cela même étoient attribuées à Jupiter. J'oſe n'être pas de ſon avis, & je penſe que ces anciennes loix n'eurent en effet d'autres inſtituteurs que la Nature même. Ces loix étoient les ſentimens naturels gravés dans le cœur de tous les hommes, qui les chanterent & les promulguerent dans ces

» navigation fut expoſée à moins de périls. Il attaqua les Pirates
» juſque dans les îles qui leur ſervoient de retraite; il les en chaſſa
» & y établit des colonies. Alors les habitans des bords de la mer,
» bâtirent des murs, & devinrent plus ſédentaires. Les plus puiſſans
» étendirent leur domination, & les plus foibles portèrent le joug
» des plus forts. Ce fut dans cette poſition que la Grèce arma contre
» Troie; & je ſuis porté à croire que ce fut moins par les ſermens
» que les amans d'Hélène avoient faits à Tyndare, que par la puiſſance
» qu'Agamemnon avoit acquiſe, qu'il ſe vit en état de raſſembler
» la flotte qu'il conduiſit à Troie. Car ceux qui dans l'hiſtoire du
» Péloponnèſe ont ſu diſtinguer ce que les anciennes traditions ont
» de plus certain, aſſurent que Pélops venu d'Aſie avec des richeſſes
» conſidérables, ſoumit ſans peine, des peuples indigens, & donna
» ſon nom au Péloponnèſe. La puiſſance qu'il avoit acquiſe, s'accrut
encore entre les mains de ſes deſcendans ».

proverbes où toute la morale ancienne étoit renfermée. Par la ſuite des générations, le reſpect qu'on avoit pour ces mêmes loix, religieuſement obſervées, l'aſſentiment général qu'elles obtenoient encore, le pouvoir qu'elles avoient ſur la raiſon & ſur le cœur des hommes firent attribuer ces loix à Jupiter. Ces loix étoient les loix ſuprêmes, elles prévaloient ſur celles des Rois. Antigone en reconnoît la puiſſance & l'autorité, lorſqu'elle répond à Créon, qui lui demandoit pourquoi elle avoit inhumé Polynice ſon frère, malgré la défenſe qu'il avoit faite de donner la ſépulture à ce Prince : *Etoit-ce Jupiter ou le dieu des Enfers qui nous avoit donné cet édit ! je ne crois pas que vos loix puiſſent l'emporter ſur les arrêts des Dieux, ces arrets qui ne ſont ni écrits, ni ſujets au changement,* ἄγραπτα θεῶν νόμιμα; *ces arrêts éternels, dont on ignore l'origine.* Il ne faut donc pas s'imaginer, parce qu'il y avoit chez les Grecs, avant Théſée, des loix ſages, qu'on attribuoit à Cadmus ou à Cécrops, que la Grèce, qui connut ces loix, ne devoit pas être auſſi barbare que je veux la repréſenter. Si des voleurs qui s'attroupent connoiſſent un droit naturel, ſi les pirates anciens s'y étoient ſoumis, ce droit naturel ne change point leur état de voleurs & de pirates. C'eſt donc à l'heureux effet de ces loix naturelles, dont la garde eſt commiſe à la perſonne publique, qu'il faut juger ſi des peuples ſont policés ou non; & ſi je ne vois cet heureux effet que ſous le règne de Théſée, je ne puis placer qu'à cette époque l'extinction de l'ancienne barbarie.

Fin du Tome trente-ſixième.